AVERTISSEMENT

Ce document est le fruit d'un long travail approuvé par le jury de soutenance et mis à disposition de l'ensemble de la communauté universitaire élargie.

Il est soumis à la propriété intellectuelle de l'auteur. Ceci implique une obligation de citation et de référencement lors de l'utilisation de ce document.

D'autre part, toute contrefaçon, plagiat, reproduction illicite encourt une poursuite pénale.

Contact : ddoc-theses-contact@univ-lorraine.fr

LIENS

Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 122. 4
Code de la Propriété Intellectuelle. articles L 335.2- L 335.10
http://www.cfcopies.com/V2/leg/leg_droi.php
http://www.culture.gouv.fr/culture/infos-pratiques/droits/protection.htm

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

ÉCOLE DOCTORALE FERNAND BRAUDEL

CRULH : CENTRE RÉGIONAL UNIVERSITAIRE LORRAIN D'HISTOIRE (EA 3945)

METZ, UNE VILLE FORTIFIÉE
ÉTUDE DES COMPTES DES GOUVERNEURS DES MURS
(1463-1543)

VOLUME 1A : TEXTE

THÈSE DE DOCTORAT EN HISTOIRE MÉDIÉVALE

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE

PAR

MYLÈNE DIDIOT

28 OCTOBRE 2017

SOUS LA DIRECTION DE :

Frédérique LACHAUD, professeure d'Histoire médiévale

Université de Paris IV, Sorbonne

Gérard GIULIATO, professeur émérite d'Histoire et d'Archéologie médiévales

Université de Lorraine

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

UNIVERSITÉ DE LORRAINE

ÉCOLE DOCTORALE FERNAND BRAUDEL

CRULH : CENTRE RÉGIONAL UNIVERSITAIRE LORRAIN D'HISTOIRE (EA 3945)

METZ, UNE VILLE FORTIFIÉE
ÉTUDE DES COMPTES DES GOUVERNEURS DES MURS
(1463-1543)

VOLUME 1A : TEXTE

THÈSE DE DOCTORAT EN HISTOIRE MÉDIÉVALE

PRÉSENTÉE ET SOUTENUE

PAR

MYLÈNE DIDIOT

28 OCTOBRE 2017

SOUS LA DIRECTION DE :

Frédérique LACHAUD, professeure d'Histoire médiévale

Université de Paris IV, Sorbonne

Gérard GIULIATO, professeur émérite d'Histoire et d'Archéologie médiévales

Université de Lorraine

REMERCIEMENTS

Je remercie en premier lieu Frédérique Lachaud et Gérard Giuliato, mes directeurs de thèse, pour leur soutien et leur complémentarité. J'exprime également toute ma gratitude à Christine Barralis, maître de conférences en histoire médiévale qui m'a permis de poser les fondations de ce corpus, ainsi qu'à Pierre-Édouard Wagner, conservateur du patrimoine, pour l'aide qu'il m'a apportée tout au long de ces années.

Un grand merci aux personnels des archives municipales de la ville, des archives départementales de la Moselle, du Pôle d'archéologie préventive de Metz Métropole et de la Bibliothèque-Médiathèque de Metz pour leur gentillesse et leur dévouement. J'adresse également mes remerciements au personnel du musée de La Cour d'Or de Metz, et plus particulièrement à Anne Adrian, conservatrice du patrimoine, pour avoir mis à ma disposition les collections du musée.

Je remercie Laurent Litzenburger et Frédéric Ferber, docteurs en histoire médiévale, pour l'aide qu'ils m'ont apportée. Je remercie aussi Jean-Christophe Blanchard, ingénieur d'études, Michel Pauly, professeur d'histoire transnationale luxembourgeoise, Maxime l'Hériter, maître de conférences en histoire médiévale et Alexandre Disser, docteur en archéométrie, qui ont mis leurs recherches à ma disposition. Je remercie enfin Joëlle Lombard pour son patient travail de relecture.

On dit souvent qu'un doctorat est un travail solitaire. Pourtant, j'ai rencontré des passionnés et cette thèse n'aurait pas été la même sans les membres de l'association *Historia Metensis*. Ces rencontres ont été le ciment d'une solide amitié et je remercie Victor Benz, Aurore et Nicolas Gasseau, Anne Wilmouth, Pierre-Marie Mercier et Nathalie Pascarel, car chacun d'eux a apporté sa pierre à l'édifice. J'adresse mes remerciements et ma gratitude au président de cette association, Julien Trapp, pour sa confiance, ses conseils et son aide précieuse dans tant de domaines. Un grand merci pour cette belle aventure qui se poursuit.

Je remercie ma famille et mes amis pour leur présence et leur soutien, et plus particulièrement mon beau-père, Michel, qui n'a pas hésité à relire l'intégralité de ce travail.

Enfin, pour son aide, sa présence, son soutien, mais surtout pour m'avoir supportée au quotidien…, ma moitié, Pierrick.

SOMMAIRE

VOLUME 1A

REMERCIEMENTS 3

SOMMAIRE 5

ABRÉVIATIONS USUELLES ET UNITÉS DE MESURES 19

INTRODUCTION 23

PREMIÈRE PARTIE : ÉVOLUTION DES FORTIFICATIONS DE LA CITÉ DE METZ AU MOYEN ÂGE 37

CHAPITRE 1 : METZ, UNE VILLE FORTIFIÉE 43

1. Une enceinte trop exiguë pour une ville en expansion (III^e-XIV^e siècle) 44

1.1. Les premières étapes de la construction des fortifications 44

1.1.1. L'enceinte antique 45

1.1.2. Les travaux du Haut Moyen Âge 49

1.2. La mise à l'abri des faubourgs (XII^e –XIII^e siècles) 51

1.2.1. Les faubourgs au XII^e siècle 53

1.2.1.1. Le développement des faubourgs sur la rive gauche de la Seille : Vesigneul et Port-Sailly 53

1.2.1.2. L'incorporation du Neufbourg, puis du Champs-à-Seille 54

1.2.1.2.1. Le Neufbourg (XII^e siècle) 54

1.2.1.2.2. L'incorporation du Champ-à-Seille (au début du XIII^e siècle) 58

1.3. La mise à l'abri des faubourgs au cours du XIII^e siècle 58

1.3.1. Les hypothèses liées au déroulement des chantiers 59

1.3.2. Le faubourg d'Outre-Seille 61

1.3.3. Le faubourg de Porte-Moselle 64

1.3.4. Le faubourg d'Outre-Moselle 66

1.4. La fermeture de la « Greive » à la fin du XIV^e siècle 70

2. Présentation de l'enceinte 74
2.1. Les portes et les poternes de l'enceinte 76
2.1.1. La porte des Allemands 77
2.1.2. La porte du Pont-Rengmont 84
2.1.3. La porte du Pontiffroy 88
2.1.4. La porte du Pont-des-Morts 92
2.1.5. La porte Serpenoise 96
2.1.6. La porte Saint-Thiébault 100
2.1.7. La porte Mazelle 103
2.1.8. Les poternes 107
2.2. Les tours de l'enceinte 117
2.2.1. Le rôle des métiers dans l'entretien des tours de l'enceinte 119
2.2.2. Les tours de la Cité et les beffrois 132
2.2.2.1. Les tours de la Cité et leurs noms 132
2.2.2.2. Les beffrois 135
Conclusion du chapitre 160
CHAPITRE 2 : LES AMÉNAGEMENTS SUR LA SEILLE ET LA MOSELLE 163
1. Les systèmes de dérivation 164
1.1. Les digues sur la Seille et la Moselle 167
1.1.1. La digue de Wadrineau : une nécessité 167
1.1.2. La vanne des Pucelles : la dérivation des eaux de la Moselle 175
1.1.3. La digue du Pont-des-Morts 182
1.1.4. La digue de la porte Mazelle 185
1.2. Les fossés 189
1.2.1. Le creusement des fossés 189
1.2.2. L'entretien des fossés 194
2. La construction des ponts fortifiés 197
2.1. Le Moyen-Pont 198
2.2. Le pont des Basses-Grilles de la Moselle 207
2.3. Le pont des Grilles de la Haute-Seille 214
2.4. Le pont des Grilles de la Basse-Seille 218

Conclusion du chapitre 230

CHAPITRE 3 : L'ADAPTATION DE L'ENCEINTE MESSINE AUX PROGRÈS DE L'ARTILLERIE 233

1. Les premières campagnes de travaux aux XIVe et XVe siècles 235

1.1. Les transformations progressives de l'armement 235

1.1.1. L'adaptation des ouvertures de tirs et les premières fausses braies 239

1.1.1.1. Les structures antérieures 239

1.1.1.2. L'année 1473 : une date charnière pour le percement des canonnières ? 247

1.1.1.3. Les premières fausses braies (XIVe-XVe siècles) 255

1.2. Les premières tours adaptées à l'emploi de l'artillerie (XVe siècle) 263

1.2.1. La tour Camoufle 264

1.2.2. La tour de Ranconval : une tour d'artillerie ? 270

1.2.3. Les deux nouvelles tours de la Grève 272

1.3. La fortification en boulevard : les premiers ouvrages avancés (XIVe – XVe siècles) 276

1.3.1. Les ouvrages avancés de la porte du Ponthiffroy et de la porte du Pont-des-Morts à la fin du XIVe siècle 276

1.3.2. L'ouvrage avancé carré devant de la porte du Pont-Rengmont (1385) 277

1.3.3. Le premier ouvrage avancé de la porte Serpenoise (1417) 278

1.3.4. L'ouvrage avancé d'Henri de Ranconval à la porte des Allemands (1445) 281

1.3.5. L'ouvrage avancé devant la poterne des Repenties et devant la poterne du Champ-Nemmery (1467) 284

1.3.6. L'ouvrage avancé de la porte Saint-Thiébault (dès 1474) 286

1.3.7. L'ouvrage avancé de la porte Mazelle (1485) 288

2. Les travaux de la première moitié du XVIe siècle 291

2.1. Les projets d'André de Rineck 292

2.2. La campagne de travaux sur le front sud 297

2.2.1. Les travaux sur le front de la porte Serpenoise et l'édification du boulevard rond 297

2.2.1.1. Les travaux dans les fossés et l'édification de la fausse braie 298

2.2.1.2. La construction des tourelles sur la fausse braie et du pont entre les deux portes 299

2.2.1.3. L'édification du boulevard rond 302

2.2.2. La tour d'Enfer 306

2.3. Les campagnes de travaux de la porte des Allemands 312
2.3.1. La première campagne de travaux (1526-1527) 313
2.3.1.1. La fausse braie 313
2.3.1.2. Le moineau Desch 315
2.3.1.3. La tour d'angle sur la fausse braie 319
2.3.1.4. La fausse braie, le moineau et la tour d'angle : un programme iconographique commun ? 322
2.3.1.4.1. Des canonnières avec des gueules monstrueuses 322
2.3.1.4.2. Les boulets explosifs, les grelots et les motifs géométriques à pointe de diamant 327
2.3.1.4.3. Les personnages et les inscriptions 328
2.3.1.4.3.1. L'artilleur et le buste 329
2.3.1.4.3.2. Les hommes du chantier 338
2.3.1.4.3.3. Les renards et le coupable 341
2.3.1.4.3.4. La sirène et les blasons 345
2.3.2. La seconde campagne de travaux : les salles de tir de la porte des Allemands 348
2.3.2.1. Avant les travaux de Philippe III Desch : les salles de tir des ponts et des portes 349
2.3.2.2. Les quatre salles de tir de la porte des Allemands (1529-1531) 350
2.4. Les plateformes de tir 361
2.4.1. Les plateformes sommitales 361
2.4.2. Les plateformes d'artillerie 363
Conclusion du chapitre 366
DEUXIÈME PARTIE L'ADMINISTRATION DE LA VILLE ET LA GESTION DE L'ENCEINTE URBAINE 371
CHAPITRE 1 : LE GOUVERNEMENT DE LA VILLE ET LES ADMINISTRATIONS DE LA GUERRE ET DES MURS 377
1. Le gouvernement de la ville 379
1.1. Le rôle des grandes familles 380
1.1.1. Les paraiges et la population messine 380
1.1.2. L'évergétisme des grandes familles et les constructions liées aux fortifications 386
1.2. Le maître échevin 392
1.3. Le Conseil 394

1.4. Les Treize 396

2. Fonctionnement des administrations de la guerre et des fortifications 401

2.1. Les Sept de la Guerre 402

2.1.1. Présentation des missions 402

2.1.2. Les Sept de l'Artillerie 411

2.1.3. Liste des Sept de la Guerre 417

2.2. Les Sept des Murs 423

2.2.1. Mise en place et fonctionnement 423

2.2.2. Les Sept des Portes et les Gouverneurs des Portes 424

2.2.3. Veiller sur l'enceinte : les « visitations » 427

2.3. Les Gouverneurs des Murs 433

2.3.1. Mise en place et fonctionnement 433

2.3.2. Existe-t-il un éventuel découpage de l'enceinte entre les Sept des Murs et les Gouverneurs ? 435

2.3.3. L'administration de l'enceinte contestée par les Messins : l'apport de la Chronique Rimée 438

2.3.4. Liste des Sept et des Gouverneurs des Murs 441

Conclusion du chapitre 448

CHAPITRE 2 : LA GESTION FINANCIÈRE DES FORTIFICATIONS 453

1. La mise en place progressive d'un budget et d'une comptabilité spécialisée pour l'enceinte 455

1.1. Les difficultés pour financer l'agrandissement des fortifications au XII^e siècle 455

1.2. Un budget insuffisant pour financer les travaux sur l'enceinte dès le début du XIII^e siècle 457

1.2.1. Les difficultés pour imposer le clergé 457

1.2.2. Le rôle de l'hôpital Saint-Nicolas 459

1.3. La mise en place de la maltôte au début du XIV^e siècle 462

1.4. Une comptabilité dédiée à l'enceinte (XV^e-XVI^e siècles) 465

1.4.1. Les comptes du receveur et les informations concernant l'entretien des fortifications urbaines 466

1.4.2. Les comptes des Gouverneurs des Murs (1463-1542) 470

1.4.2.1. La présentation d'un « compte type » et le fonctionnement de la comptabilité des Gouverneurs des Murs 470

1.4.2.1.1. Le préambule 474

1.4.2.1.2. Les recettes versées par le receveur et les recettes « d'autres natures » 476

1.4.2.1.3. Le résumé des paiements 478

1.4.2.1.4. Le détail des différents paiements 479

1.4.2.1.5. Le bilan financier 482

1.4.2.2. Les comptes CC 612 et CC 616 : des exceptions ? 484

1.4.2.2.1. Établir un lien entre les comptes des Gouverneurs des Murs et les comptes CC 612 et CC 616. 485

1.4.2.2.2. Deux comptes extrêmement détaillés 485

1.4.2.2.3. Les comptes CC 612 et CC 616 : des comptes tenus sur le chantier, au jour le jour 487

2. Les recettes des Gouverneurs des Murs : l'investissement défensif consenti par la ville 489

2.1. Les sommes versées par le receveur 491

2.1.1. L'enceinte : un gouffre économique pour la ville ? 492

2.1.1.1. Un budget alloué à l'enceinte quasi-inexistant (1407-1418) 492

2.1.1.2. Des versements plus réguliers, mais aux montants variables pour l'entretien de l'enceinte (1419-1430) 498

2.1.1.3. Des périodes de conflits qui ont des conséquences sur les montants accordés aux Gouverneurs des Murs (1430-1472) 501

2.1.1.4. Les campagnes de travaux sur l'enceinte se multiplient pour moderniser les fortifications face au progrès de l'artillerie (1472-1500) 508

2.1.1.5. Le début du XVI^{e} siècle : un véritable tournant pour les finances de l'enceinte (1501-1516). 514

2.1.1.6. Des travaux majoritairement menés sur la porte des Allemands qui ont une incidence sur les finances de la ville (1516-1531) 518

2.1.1.7. L'entretien de l'enceinte jusqu'au siège de Charles Quint (1532-1556) 521

2.1.2. Des comparaisons avec les autres postes de dépenses récurrents dans la comptabilité du receveur 527

2.1.2.1. Tentative de comparaison avec les dépenses des Sept de la Guerre 528

2.1.2.2. L'embauche de mercenaires : une coûteuse nécessité 535

2.1.2.3. Le coût de la sécurité de la ville 556

2.1.2.3.1. La garde et le guet 556

2.1.2.3.2. Les compagnies jurées de la ville 564

2.1.3. Bilan sur l'investissement défensif consenti par la ville 585

2.2. Les autres types de recettes des Gouverneurs des Murs 589

2.2.1. Les mesures d'urbanisme et la mise en place des locations 591

2.2.1.1. La location de zones cultivables et exploitables : une « ceinture verte » autour des fortifications 594

2.2.1.1.1. Les « meis » 595

2.2.1.1.2. Les « saulcys », les « acrowes » et les « wairillons » de la Moselle 597

2.2.1.2. La location de zones de pêche 610

2.2.1.3. La location de zones pour filer les cordes 616

2.2.1.4. La location de « bailes », des tours et de certaines portions de l'enceinte 627

2.2.2. Les recettes issues des ventes 635

2.2.2.1. La vente de « consommables » 635

2.2.2.1.1. La vente des herbes, des foins et des fruits 635

2.2.2.1.2. La vente de saules 644

2.2.2.2. La vente de matériaux. 650

2.2.2.2.1. La vente de bois 650

2.2.2.2.2. Les ventes de pierre et de chaux 657

2.2.3. Bilan sur les locations et les ventes de matériaux par les Gouverneurs des Murs 659

2.2.4. Les dernières sources de revenus des Gouverneurs des Murs 663

2.2.4.1. Les recettes issues des tenures à cens 663

2.2.4.2. Les recettes issues de la corvée 666

2.2.4.2.1. Mise en place et fonctionnement de la corvée 666

2.2.4.2.2. Les recettes versées par les « deffalants » de la corvée 672

2.2.5. Les proportions annuelles des recettes « d'autres natures » dans les comptes des Gouverneurs des Murs 674

Conclusion du chapitre 681

VOLUME 1B

TROISIÈME PARTIE : L'ORGANISATION ET L'ENCADREMENT DES CHANTIERS DE L'ENCEINTE URBAINE 687

CHAPITRE 1 : DE L'APPEL D'OFFRE À L'ENCADREMENT DES CHANTIERS 693

1. L'appel d'offre et les contrats d'embauche : une réalité sur les chantiers de l'enceinte messine ? 693

2. La distinction entre maître d'ouvrage et maître d'œuvre 697

2.1. Le rôle du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage 697

2.2. L'exemple de deux maîtres d'œuvre messins : Henri et Hannès de Ranconval 698

3. Le rôle des différents maîtres artisans sur les chantiers des fortifications 703

4. Les maîtres artisans et leurs équipes sous les ordres du maître d'œuvre 708

4.1. Les valets et les apprentis 708

4.2. Les manœuvres et les corvéables 710

5. L'encadrement du chantier 713

5.1. Le rôle du clerc des Gouverneurs des Murs 714

5.1.1. Une fonction occupée par deux hommes ? 714

5.1.2. Le clerc/greffier : un homme de terrain 715

5.2. La surveillance du chantier : le rôle du sergent et des bannerots 717

6. La communication entre les hommes qui dirigent les travaux sur l'enceinte 719

6.1. Du projet au chantier 720

6.1.1. L'usage de plans et de maquettes : un mythe ? 720

6.1.2. La projection au sol et sur les murs, et l'utilisation de patrons et de « molles » 723

6.1.3. Les devis 725

6.2. La proximité entre les hommes qui dirigent et surveillent les chantiers des fortifications 726

Conclusion du chapitre 737

CHAPITRE 2 : TEMPS DE TRAVAIL ET RÉMUNÉRATION SUR LES CHANTIERS DES FORTIFICATIONS 741

1. La gestion du temps de travail 742

1.1. Une organisation hebdomadaire 742

1.2. Des journées de travail dont la durée varie en fonction des saisons 744

1.3. L'organisation d'une journée de travail 745
1.4. Les absences et les accidents 748
1.4.1. Des absences sanctionnées 749
1.4.2. Les rares informations concernant les absences des ouvriers 750
1.4.2.1. Les épidémies 750
1.4.2.2. Les accidents de travail 751
2. Le salaire et le pouvoir d'achat des travailleurs de l'enceinte 758
2.1. Rémunération et enrichissement des maîtres 759
2.2. Rémunération des travailleurs de l'enceinte 760
2.2.1. Les frais réels des artisans du bâtiment 762
2.2.1.1. Se nourrir 762
2.2.1.1.1. Une administration qui nourrit ses ouvriers : un mythe sur les chantiers messins ? 762
2.2.1.1.2. Se nourrir malgré les périodes difficiles 764
2.2.1.2. S'équiper 768
Conclusion du chapitre 771
QUATRIÈME PARTIE : DES MATÉRIAUX ET DES ARTISANS 773
CHAPITRE 1 : LA PIERRE, LE SABLE, LA CHAUX, LES ARTISANS ET L'ŒUVRE DE MAÇONNERIE 777
1. La pierre 777
1.1. Le système de mesures : un besoin de précision 778
1.2. Provenance des différentes pierres 780
1.2.1. Le mont Saint-Quentin et les autres carrières proches de la ville 781
1.2.2. Les carrières de la ville et l'exploitation des pierres de remploi 783
1.2.3. L'extraction de la pierre : les carriers 789
1.2.4. L'achat de pierres à des « pairiours » indépendants et le stockage des blocs 791
1.2.5. Le coût total de l'extraction et de l'achat des pierres 793
1.3. Le transport 800
1.3.1. Les charretiers et le transport de pierres assuré par les corvéables 800
1.3.1.1. Les véhicules, l'attelage et les charges transportées 802
1.3.1.2. Les routes utilisées 807

1.3.1.2.1. L'entretien des chemins : les « maistres et commis dez chemins devant lez ponts » 807

1.3.1.2.2. La structure des chemins empruntés pour le transport des matériaux 811

1.3.2. Les « waudexours » et les dégâts du transport fluvial sur la Moselle 815

1.4. L'utilisation de la pierre 819

1.4.1. Les outils utilisés en maçonnerie 819

1.4.2. Les tailleurs de pierre et les signes lapidaires 821

1.4.3. Les maçons 827

1.4.4. Les manœuvres en maçonnerie 830

1.4.5. Les paveurs 831

2. Le sable 833

2.1. La provenance du sable et du gravier : les problèmes liés à l'extraction 834

2.2. Coût et utilisation du sable 835

3. La chaux 840

3.1. La provenance et la fabrication de la chaux par les chaufourniers 840

3.2. Les « mortelliers » 844

3.3. L'emploi et le coût de la chaux 845

Conclusion du chapitre 854

CHAPITRE 2 : LE BOIS, LES ARTISANS ET L'ŒUVRE DE CHARPENTERIE 861

1. Les différentes essences de bois 863

1.1. Le chêne : vert ou sec ? 864

1.2. Le sapin 868

1.3. Les autres essences : le saule et le « mort bois » 871

2. La provenance du bois 874

2.1. Les zones de coupe 875

2.2. La période et la méthode d'abattage 879

2.3. Le remploi du bois 881

3. Le transport du bois 883

3.1. Les « wallours » 883

3.2. Les charretiers et le transport assuré par les corvéables 885

4. L'achat et le stockage du bois dans les granges de la ville 890

4.1. La grange Saint-Marcel 893

4.2. La grange des Pucelles 895

4.3. La grange d'Anglemur 897

4.3.1. Les travaux d'agrandissement au début du XVI[e] siècle : la « nueve grange d'Anglemur » 898

4.3.2. Détail des travaux effectués sur la grange en 1507-1508 903

5. L'utilisation du bois 907

5.1. Les charpentiers, leurs outils et les différents chantiers réalisés 908

5.1.1. Les travaux sur les ponts et les digues : la principale mission des charpentiers 913

5.1.2. Les travaux sur des structures temporaires et en encorbellement : échafaudages, cintres, hourds et « allées » en bois 914

5.1.3. Des charpentiers inventeurs et ingénieurs militaires 920

5.1.4. La rémunération des charpentiers 922

5.2. Les menuisiers 923

5.3. Les tourneurs sur bois 925

5.4. Les « siours » 929

5.5. Les ouvriers et les manœuvres en charpenterie 936

5.6. Les « haiours » et leurs travaux 938

5.6.1. Enfoncer des pieux pour réaliser des travaux en zones humides 939

5.6.2. Faire des palissades et des haies 941

5.6.3. La rémunération des « haiours » 946

5.6.4. Enfoncer des pieux : une tâche ponctuellement confiée à des corvéables 952

5.6.5. Les « engins » utilisés par les « haiours » 953

5.6.5.1. Extraire et soulever : l'utilisation des grues, des chèvres et des treuils 954

5.6.5.2. Enfoncer les pieux : l'utilisation des moutons 960

5.6.5.3. L'entretien des machines 961

5.6.6. Les cordiers 963

5.6.7. Les couvreurs, leurs travaux et les matériaux employés 966

5.6.7.1. Les tuiles 967

5.6.7.1.1. La localisation des tuileries 967

5.6.7.1.2. La fabrication et le coût des tuiles 968

5.6.7.1.3. Les couvreurs de tuiles 970

5.6.7.1.4. La forme et la mise en place des tuiles 971
5.6.7.2. Les ardoises 974
5.6.7.2.1. La provenance et le coût 974
5.6.7.2.2. Les tailleurs d'ardoise 977
5.6.7.2.3. Les couvreurs d'ardoise 977
Conclusion du chapitre 982
CHAPITRE 3 : LE MÉTAL, LES ARTISANS ET L'ŒUVRE DE MÉTALLERIE 987
1. La provenance et la transformation du métal 990
1.1. Le fer 990
1.2. Le plomb 993
1.3. Les fonderies et les forges 997
2. Les métiers du métal 1001
2.1. Le métier de fèvre : un terme ambigü 1001
2.2. Les ferrons 1006
2.3. Les maréchaux 1007
2.3.1. Le soin des chevaux : les maréchaux-ferrants 1007
2.3.2. L'entretien des outils 1008
2.4. Les « serriers » 1012
2.4.1. Les travaux de « petite serrurerie » 1013
2.4.1.1. Les clés et les serrures 1013
2.4.1.2. La serrurerie et les Gouverneurs des Portes 1018
2.4.1.3. Renforcer les portes et les fenêtres 1020
2.4.2. Les travaux de « grosse serrurerie » 1022
2.4.2.1. L'installation de chaînes 1022
2.4.2.2. Ferrer des pieux 1027
2.4.2.3. Réparer les « engins » 1028
2.5. Les cloutiers 1030
2.5.1. La fabrication des clous 1032
2.5.1.1. Les clous pour la couverture des toits 1033
2.5.1.2. Les clous pour fixer les sabots métalliques sur les pieux et d'autres réalisations 1034

2.5.2. Les prix des clous 1035

3. L'emplacement des artisans du métal et les difficultés pour localiser les autres activités 1038

Conclusion du chapitre 1043

CHAPITRE 4 : LE VERRE, UN MATÉRIAU MOINS RÉPANDU SUR LES CHANTIERS DES FORTIFICATIONS 1047

1. Le verre dans le bâtiment au Moyen Âge 1048

2. Les verriers 1049

3. La réalisation des fenêtres 1051

4. Les fenêtres dans les fortifications 1054

Conclusion du chapitre 1058

CONCLUSION 1061

GLOSSAIRE DES TERMES TECHNIQUES ET DES TERMES EN VIEUX FRANÇAIS 1073

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE 1081

TABLE DES ILLUSTRATIONS 1121

TABLE DES TABLEAUX 1133

ABRÉVIATIONS USUELLES ET UNITÉS DE MESURES

Le temps : l'ancien et le nouveau style

L'année messine repose sur le **style de l'Annonciation** au Moyen Âge, c'est-à-dire qu'elle débute le 25 mars.

- Cet **ancien style** a été conservé pour les transcriptions en annexe.
- Le **nouveau style** a été utilisé pour la rédaction (sauf mention contraire).

Les abréviations dans les transcriptions

ms. : manuscrit ;

f° : folio ;

r : recto ;

v : vers.

Le système monétaire dans la comptabilité et les abréviations utilisées

Les sommes exprimées dans les archives comptables messines se présentent en monnaie de compte. Elles sont mentionnées en :

- florins (f.) ;
- livres messines (£.) ;
- sous (s.) ;
- deniers (d.) ;
- angevines (ang.).

- Équivalences :
- 1 £. = 20 s.,
- 1 s. = 12 d.,
- 1 ang. = ¼ d.

Le franc étant plus rarement utilisé, il n'a pas été abrégé dans la rédaction.

Le système de mesures et de poids

Les valeurs anthropométriques le pouce ;

- la paume ;
- la palme ;
- l'empan ;
- le pied ;
- la coudée ;
- la toise.

Les surfaces :

Pour les mesures de surface, les artisans utilisaient ces mêmes mesures mises « ***au carré*** ».

Les poids et les quantités

Le poids est exprimé en **livre**. La livre était surtout utilisée pour quantifier le poids de métal ou de cordage.

Pour la pierre, le sable et la chaux, les artisans comptabilisaient généralement le contenu d'un **chariot**, d'une **charrette** ou d'un **tombereau**. Le chargement d'un tombereau ou d'une charrette représente la moitié de celui d'un chariot.

Le bois et certaines pièces de métal comme les clous, étaient comptabilisés au nombre **d'unités**, ou parfois au « ***cent*** », c'est-à-dire à la centaine.

Chanson sur la muraille de Metz[1]

« Ung seul homme sur la muraille
Vers eux presanta sa moraille
En passant temps de sa musette
Commenca une chansonnette

En la chanson desoit ainsi
"Vous perdrez vostre temps icy
Reculez vous, on vous voit bien
Fuer voicy le jour qui vint"

La chanson estoit bien rimée
Elle n'antandoit rien de l'armee
Ni les autres aussi dautre part
Pour cela tout essois prendre leurs depart

La laissirent leur baterie
Et les nef pleines d'artillerie
tout au pres St Simphorin[2]
Car tout leur faict ne valoit rien

Les Seigneurs retournez a metz
furent esbait[3] plus que jamais
d'estre eschapes de telle dangee
ayant estes de guerre si chargés

Alors se mirent en grande dévotion
et firent des grandes prosessions
que la grâce du St Esprit
les avoit prosdeciez de telle peril

Du passez metz la pauvre citez
a souffrit beaucoup d'adversitez
et pour combatre les ennemis
y a moult de coustange[4] mis »

[1] BMM, ms. 849, f° 55r. Cette chanson a été composée au début du XV^e^ siècle.
[2] Le bourg de Saint-Symphorien se situait le long de la Moselle, à l'ouest de la porte Serpenoise.
[3] Ébahis.
[4] Frais, dépenses.

INTRODUCTION

Les fortifications, plus particulièrement les enceintes urbaines, ont toujours suscité l'intérêt des archéologues et des historiens. Ces dernières décennies, les systèmes défensifs de nombreuses villes ont été étudiés. Toutefois, certaines cités ne bénéficiaient pas encore d'un travail de recherches approfondi autour de leurs murailles. Pourtant, « dans le duel constant que se livrent sur le plan tactique l'attaque et la défense, le glaive et la cuirasse, la ville est loin d'être défavorisée […] c'est l'étendue de son périmètre fortifié et l'importance de sa population qui la mettent à l'abri du blocus ». C'est en effet ce qu'explique Bernard Chevalier au sujet des « *bonnes villes* » du royaume de France[5], mais cette métaphore illustre aussi parfaitement l'histoire de Metz qui, au XVI^{e} siècle, était ceinte par une muraille de plus de 5,5 km qui couvrait près de 160 ha et qui protégeait une population de plus de 20 000 habitants.

C'est à l'occasion d'une ballade sur le Chemin des Corporations, il y a une douzaine d'années, que j'ai découvert les fortifications médiévales de Metz et la porte des Allemands. N'étant pas messine, je ne connaissais pas l'existence même d'une enceinte autour de la ville et je suis tombée sous le charme de ces vestiges. J'avais alors été étonnée de voir que les lieux étaient si peu valorisés, ne laissant aux visiteurs que peu d'explications sur le passé de la ville et de sa muraille. Pourtant, l'histoire de Metz au Moyen Âge, ville libre d'empire installée dans la vallée de la Moselle, aux confins de l'empire romain germanique, proche du royaume de France jusqu'à son annexion par Henri II en 1552, avait suscité bien des études depuis plusieurs siècles. L'intérêt pour les fortifications était présent, mais si les vestiges avaient été étudiés, les documents d'archives n'avaient pas forcément bénéficié de la même attention et le travail effectué n'était pas aussi complet que celui mené sur d'autres enceintes urbaines[6], comme celles de Provins[7] ou de Douai[8].

[5]CHEVALIER, Bernard, *Les bonnes villes de France du XIV^{e} au XVI^{e} siècle*, Paris : Éditions Aubier Montaigne, 1982, p. 115.
[6] BLIECK, Gilles (dir.) *et alii*, 1999, 352 p.
[7] MESQUI, Jean, *Provins, la fortification d'une ville au Moyen Âge,* Genève : Droz, 1979, 317 p.
[8] SALAMAGNE, Alain, *Construire au Moyen Âge : les chantiers de fortification de Douai*, Paris : Presses Universitaires Septentrion, 2001, p. 319 p

Dès le XVIII[e] siècle, les bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne[9] ont méthodiquement compilé et recopié de très nombreuses archives sur l'histoire de Metz, parmi lesquelles se trouvaient des documents précieux, aujourd'hui perdus, concernant l'enceinte urbaine. Toutefois, les religieux ne les ont pas étudiés. Le premier travail de recherche relatif aux fortifications messines est celui du colonel Parnajon en 1846[10]. Il est alors commandant du corps du Génie en charge de la restauration de la porte des Allemands, ainsi que de celle des fortifications du front de Seille. À l'occasion du Congrès archéologique de France, le colonel présenta une communication qui retraçait l'histoire de la muraille depuis l'époque gauloise jusqu'au siège de 1552. Il s'appuyait sur des documents d'archives présents dans *l'Histoire de Metz par les Bénédictins* et sur les chroniques messines. S'il fait office de précurseur, le colonel Parnajon présente néanmoins un travail qui comporte des incohérences et des erreurs de chronologie et de cartographie.

Si les vestiges de la muraille médiévale ont intéressé les érudits messins, ce n'est qu'à partir du XIX[e] siècle que plusieurs d'entre eux présentèrent des recherches plus abouties. Dans le premier quart du XIX[e] siècle, L. Klippfel réalisa des relevés du tronçon de la Seille, avec notamment une vue en coupe du pont des Grilles de la Basse-Seille[11]. En 1855-1856, Georges Boulangé présenta une étude sur Metz au Moyen Âge[12]. À sa suite, François-Michel Chabert écrivit un article sur les bas-reliefs de la porte des Allemands[13]. Pourtant, ce décor et ces sculptures étaient connus d'Auguste Prost et de Félicien Saulcy depuis les années 1840[14] et qu'un buste appartenant à cet ensemble avait été repêché dans la Seille en 1824[15]. On peut donc s'étonner qu'un tel travail n'ait pas été effectué plus tôt. L'article de François-Michel Chabert est passionnant et les restitutions des décors proposées par Adolphe Bellevoye sont magnifiques. Aujourd'hui encore, elles apportent un complément essentiel aux décors perdus, même si les relevés effectués restent approximatifs. Une campagne de fouille menée en 2016 par l'association *Historia Metensis* a en effet

[9] FRANÇOIS, Jean, TABOUILLOT, Nicolas, *Histoire de Metz, par des religieux bénédictins de la congrégation de Saint-Vanne, membres de l'Académie royale des sciences & des arts de la même ville*, Metz-Nancy : Chez Pierre Marchal-Imprimerie Lamort, 1769-1790, 7 tomes, (Réédités en 1974, Paris : Éditions du Palais Royal). Le tome VII contient les *Annales de Baltus* (1724-1756), désormais *H.M.B.,* 1974.
[10] PARNAJON, Firmin-Claude, « Mémoire historique sur la place de Metz », in : *Congrès archéologique de France en 1846*, Paris : Derache, 1847, p. 212-238 (réédité in : *l'Austrasie*, 1908-1909, p. 97-128).
[11] BMM fonds Klipffel.
[12] BOULANGÉ, Georges, « Metz au Moyen Âge », *l'Austrasie*, 1856, p. 1-17.
[13] CHABERT, François-Michel, « Notice sur les bas-reliefs du seizième siècle qui se voient près de la porte des Allemands de la ville de Metz », *M.A.N.M.*, 1855-1856, p. 251-259.
[14] *Ibid*., p. 251.
[15] DEVILLY, Louis-Jean-Baptiste, « Compte-rendu des travaux de la société pendant l'année 1824-1825 », *M.A.N.M.*, 1824, p. 32.

montré que les dessins de la frise à côté du moineau Desch étaient incomplets. François-Marie Chabert et Adolphe Bellevoye ont délibérément raccourci le relevé de la frise pour n'y faire figurer que les éléments remarquables à leurs yeux, et non l'ensemble des motifs. En 1856, l'archéologie en était encore à ses débuts et la rigueur scientifique était encore limitée.

Pendant la première Annexion, à l'occasion des grands travaux réalisés au début du XX^{e} siècle, notamment pour aménager le quartier impérial, cette discipline devait progresser sous l'impulsion de plusieurs archéologues allemands, parmi lesquels le conservateur du musée de La Cour d'Or, Jean-Baptiste Keune[16]. L'archéologie et les sources historiques devaient permettre de mieux connaître l'histoire de la ville, mais aussi celle de son enceinte. Dès 1875, la campagne de fouille rapportée par Auguste Prost[17] mit au jour une partie du tracé de la muraille à la lumière des découvertes archéologiques, mais aussi des sources. Il était en effet le premier à s'appuyer sur des actes de vente de maisons construites contre le mur d'enceinte. Cette étude lui permit d'affiner le tracé de la muraille dans les faubourgs de Vesigneul et de Port-Sailly[18].

En 1888, l'archiviste allemand Georg Wolfram devint directeur des archives de Metz et refonda la Société d'histoire et d'archéologie de Lorraine (SHAL), qui avait été laissée à l'abandon du fait de l'Annexion. Il lui donna le nom de *Gesellschaft für Lothringische Geschichte und Altertumskunde* afin d'y intégrer les Allemands comme les Lorrains. Georg Wolfram allait recenser et compiler de nombreuses sources médiévales messines, tandis que Karl Wichmann devait transcrire de nombreux rôles de bans[19]. La transcription et l'analyse des actes de vente de maisons construites contre l'enceinte romaine ou l'enceinte médiévale devaient compléter les découvertes effectuées lors des fouilles archéologiques menées à l'occasion des travaux d'urbanisme du XX^{e} siècle[20]. Ces documents devaient permettre de

[16] TRAPP, Julien, *L'archéologie à Metz, Des antiquaires à l'archéologie préventive (1750-2008),* Rennes : PUR, 2015, 184 p.
[17] PROST, Auguste, « Les fouilles de Metz en 1875 », *M.A.N.M.*, 1876, p. 373-396.
[18] *Ibid*., p. 395-396.
[19] WICHMANN, Karl, « Die Bedeutung der Metzer Bannrollen als Geschichtsquelle », *J.G.L.G.A.*, 1909, p. 28-85. La prise de ban était une pratique répandue dans le nord de la France, les Pays-Bas et les pays rhénans. Voir DOSDAT, Gérard, « Prises de bans et rôles de bans à Metz du XIII^{e} au XVI^{e} siècle », *C.L.*, 1983, p.143 : « par ce moyen, un acte privé, quels que soient sa nature et son contenu, acquérait une parcelle de l'autorité publique : le preneur de ban, par exemple l'acheteur d'une maison […] demandait au détenteur du ban où se situait ces biens ou leur assise, de proclamer son achat et de lui conférer ainsi une meilleure garantie en le publiant sous son autorité ».
[20] WOLFRAM, Georg, « Die Raümliche Ausdehnung von Metz in römischer und frühmittelalterlicher Zeit », *J.G.L.G.A.*, 1897, p. 124-154.

localiser et de dater certains ouvrages. Aujourd'hui encore, les travaux de Karl Wichmann, complétés par ceux de Salavatore Lunescu[21] et ceux d'Olivier Goy[22] nous fournissent des données qui mettent en évidence l'existence de telle ou telle porte ou tour à la date du rôle de ban. Il reste encore de nombreux rôles à transcrire qui pourraient apporter de précieuses informations sur l'enceinte, mais aussi plus généralement sur l'histoire de Metz.

Parallèlement à ces compilations d'archives, les travaux d'aménagement réalisés par les Allemands entraînèrent la destruction d'une part importante des fortifications. La création du « *Ring* », c'est-à-dire le quartier impérial avec en particulier le percement de l'avenue Foch, entraîna le comblement des fossés et la destruction de la muraille. Seule la tour Camoufle fut conservée. Le bras intérieur de la Seille fut également comblé, ce qui causa la destruction d'un tronçon des fortifications et d'une partie du pont fortifié des Grilles de la Basse-Seille. Ces campagnes de destruction sont connues par des photographies et des relevés conservés au musée de La Cour d'Or et à la Bibliothèque-Médiathèque de Metz.

En 1950, la thèse de Jean Schneider, « *La ville de Metz aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles* », apporte un nouvel éclairage sur l'histoire médiévale messine[23]. À travers des sources inédites et des recherches particulièrement poussées, le doyen Schneider propose un ouvrage de référence pour les historiens. Les informations concernant la construction et l'entretien de la nouvelle muraille dès le XII^e^ siècle permettent de comprendre l'incorporation progressive des faubourgs et la mise en place d'impositions dédiées à l'enceinte pour financer ces travaux. Jusqu'à cette thèse, l'aspect économique avait été largement négligé. La naissance de la République et de son administration complexe sont également très détaillées. Avant le travail du doyen Schneider, Henri Klippfel avait proposé deux études sur la République messine en 1863[24] et 1867[25]. La période couverte par ces travaux s'étendait jusqu'au XVI^e^ siècle, mais, bien qu'ils soient intéressants, ces ouvrages restent moins fiables car l'auteur n'y a pas forcément indiqué l'intégralité de ses sources. Dans ces conditions, il est difficile de retrouver les archives qui ont été étudiées dans le cadre des fortifications.

---

[21] LUNESU, Salavatore, *Rôles de bans messins (1244, 1284, 1287, 1326, 1327, 1333)*, Mémoire de DEA sous la direction d'Alain Girardot, Université de Metz, Metz, 1997, 3 tomes.
[22] GOY, Olivier, *Rôles de bans messins, 1367*, Mémoire de DEA sous la direction d'Alain Girardot, Université de Metz, Metz, 2001, 68 p.
[23] SCHNEIDER, Jean, *La ville de Metz aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles*, Nancy : G. Thomas, 1950, 606 p.
[24] KLIPFFEL, Henri, *Les Paraiges messins : étude sur la république messine du XIII^e^ au XVI^e^ siècle*, Metz-Paris : Warion, 1863, 238 p.
[25] *Ibid.*, *Metz, cité épiscopale et impériale du X^e^ au XVI^e^ siècle : un épisode de l'histoire du régime municipal dans les villes romanes de l'empire germanique,* Bruxelles : Mémoire de l'Académie royale de Belgique, Classe des Lettres, tome XIX, 1867, 416 p.

En 1932, le chanoine Roch-Stéphane Bour est le premier à proposer une étude complète de la topographie orientale de la ville[26]. Basé sur les documents d'archives comme sur les résultats des campagnes de fouille auxquelles il a parfois pris part, le travail du chanoine Bour est riche et minutieux. Classées par ordre chronologique, de l'Antiquité jusqu'au XX^{e} siècle, les nombreuses informations relatives aux ouvrages remarquables, tels que les portes ou les ponts, permettent de retracer l'histoire de l'enceinte. On ne peut que déplorer que la partie occidentale de la ville n'ait pas été traitée de la même façon.

Après les travaux de Roch-Stéphane Bour et la thèse de Jean Schneider, l'étude de l'enceinte urbaine messine ne progresse plus. Il faut attendre les années 1970 et le travail de Jean Thiriot pour donner un nouveau souffle à l'histoire de la muraille et susciter à nouveau de l'intérêt pour les vestiges[27]. En s'appuyant sur les plans effectués sous l'Ancien Régime et sur les relevés militaires du XIX^{e} siècle[28], Jean Thiriot propose des reconstitutions des portes et des tours particulièrement réalistes. Toutefois, ce travail reste limité, car les notices concernant les ouvrages remarquables sont courtes, peu détaillées et les sources n'y sont pas présentées. Jean Thiriot avance ainsi des dates ou des sommes qu'il est malheureusement impossible de vérifier, faute de sources clairement établies. Néanmoins, les cartes proposées de la fortification urbaine, réalisées à l'échelle du cadastre actuel, sont précises et elles apportent un réel complément à ce travail.

En 1995, Christian Corvisier rédige la première étude détaillée de la porte des Allemands[29] qui s'appuie sur des relevés archéologiques et sur l'analyse des chroniques messines, telles que celles de Philippe de Vigneulles [30] ou de Jean Aubrion [31]. L'archéologue renouvèle les connaissances sur cet ouvrage remarquable, unique vestige des portes monumentales de l'enceinte urbaine. On ne peut que déplorer qu'un tel travail n'ait été mené pour d'autres édifices, faute de vestiges à analyser. Seule des recherches dans les archives permettraient de compléter nos connaissances.

---

[26] BOUR, Roch-Stéphane, « Metz. Notes sur la topographie de la partie orientale de la ville », *A.S.H.A.L.*, tome XLI, 1932, p. 1-180.
[27] THIRIOT, Jean, *Portes*, *tours et murailles de la cité de Metz*, Metz : Est Imprimerie, 1970, 133 p.
[28] Il s'agit des Atlas du Génie conservés au Service historique de la Défense à Vincennes (SHD).
[29] CORVISIER, Christian, « La porte des Allemands à Metz », in : *Congrès archéologique de France, 149^{e} session : les Trois-Évêchés et l'ancien duché de Bar, 1991*, Paris : Société française d'archéologie, 1995, p. 539-570.
[30] VIGNEULLES, Philippe de, *La Chronique de Philippe de Vigneulles,* éditée par BRUNEAU, Charles, Metz *:* A.S.H.A.L*,* 1927-1933, 4 tomes.
[31] AUBRION, Jean, *Journal de Jehan Aubrion, bourgeois de Metz, avec sa continuation par Pierre Aubrion* (1465-1512), édité par LARCHEY, Lorédan, Metz : F. Blanc, 1857, 550 p.

Au début des années 2000, Pierre-Édouard Wagner se penche sur l'évolution de la fortification messine à l'occasion d'un colloque consacré à l'étude de la fortification en Lorraine[32]. Il analyse alors chacun des éléments de la muraille, leur évolution et l'adaptation de l'enceinte face aux avancées de l'artillerie. Quelques années plus tard, l'association *Historia Metensis*, regroupant une douzaine de membres, étudiants, spécialistes et chercheurs, présidée par Julien Trapp, débute une campagne de relevés des vestiges de l'enceinte à laquelle je participe[33]. La publication de nos articles[34], nos participations aux Journées Européennes du Patrimoine et la réalisation d'un film en 3D sur la fortification du front de Seille[35] ont suscité à nouveau l'intérêt pour la fortification urbaine auprès du grand public. Enfin, la rénovation de la porte des Allemands en 2013 a largement contribué à attirer les visiteurs sur les chemins des fortifications.

Récemment, les thèses soutenues par Laurent Litzenburger[36] et Frédéric Ferber ont également apporté de d'importantes informations sur l'histoire de l'enceinte. Laurent Litzenburger a en effet travaillé sur le climat de la ville de Metz à la fin du Moyen Âge et son étude repose en partie sur les chroniques messines[37]. Il a notamment observé les conséquences du Petit Âge Glaciaire sur la ville. La thèse soutenue par Frédéric Ferber en 2012 sur Metz et ses deux rivières apporte également de riches éléments sur l'entretien des ponts et des digues[38].

❖

[32] WAGNER, Pierre-Édouard, « L'enceinte de Metz au Moyen Âge », *A.E.*, 2003, n° 2, p. 35-54.
[33] TRAPP, Julien *et alii, Metz,* « *Allée de la Tour des Esprits », Tranche 1*, Rapport de relevé topographique, *Historia Metensis*, 2011, 88 p. ; *idem*, *Metz,* « *Allée de la Tour des Esprits », Tranche 2*, Rapport de relevé topographique, *Historia Metensis*, 2012, 82 p. ; *idem, Metz,* « *Porte des Allemands »,* Rapport de relevé topographique, *Historia Metensis*, 2012, 72 p. ; *idem, Metz,* « *Allée de la Tour des Esprits », Tranche 4*, Rapport de relevé topographique, *Historia Metensis*, 2013, 127 p. ; *idem, Metz,* « *Allée de la Tour des Esprits - Caponnière Dex »*, Rapport de sondage archéologique, *Historia Metensis*, 2016, 47 p.
[34] TRAPP Julien *et alii,* « Défendre Metz au Moyen Âge (XIII^e^-XVI^e^ siècles) : Étude archéologique et historique de l'enceinte médiévale (1^ère^ partie) », *C.L.*, 1/2, 2013, p. 28-37 ; *idem,* « Défendre Metz au Moyen Âge (XIII^e^-XVI^e^ siècles) : Étude archéologique et historique de l'enceinte médiévale (2^e^ partie) », *C.L.*, 3/4, 2013, p. 66-71 ; *idem,* « Défendre Metz au Moyen Âge (XIII^e^-XVI^e^ siècles) : Étude archéologique et historique de l'enceinte médiévale (3^e^ partie) », *C.L.*, 3/4, 2015, p. 54-63 ; *idem,* « Défendre Metz au Moyen Âge (XIII^e^-XVI^e^ siècles) : Étude archéologique et historique de l'enceinte médiévale (4^e^ partie) », *C.L.*, 1/2, 2016, p. 14-19 ; *idem,* « Le pont des Grilles de la Basse-Seille (fin XIV^e^ siècle), ancienne porte d'eau de l'enceinte urbaine de Metz », *R.A.E.*, t. 65, 2016, p. 413-429.
[35] GASSEAU, Nicolas, HENAULT, Maxime et TRAPP, Julien, *Metz, l'évolution de la fortification au Moyen Âge*, [DVD], *Historia Metensis*, 2014, 8 min.
[36] LITZENBURGER, Laurent, *La vulnérabilité urbaine : Metz et son climat à la fin du Moyen-Âge*, thèse d'histoire médiévale sous la direction Pierre Pégeot, Université de Nancy, Nancy, 2011, 742 p.
[37] LITZENBURGER, Laurent, *Une ville face au climat : Metz à la fin du Moyen Âge* (1400-1530), Nancy : PUN, 2015, 496 p.
[38] FERBER, Frédéric, *Metz et ses rivières à la fin du Moyen-Âge*, thèse de doctorat en histoire médiévale sous la direction de Pierre Pégeot, Université de Lorraine, Nancy, 2012, 810 p.

Cette dernière décennie, si l'intérêt pour l'enceinte urbaine messine s'est montré particulièrement fort, l'étude restait encore incomplète. L'article proposé par Pierre-Édouard Wagner en 2003 est minutieux et il est le premier qui s'intéresse réellement à l'administration et au financement des fortifications[39]. Néanmoins, à travers cette étude, l'auteur ne fait qu'effleurer un vaste sujet et il le reconnaît « l'analyse des Comptes de la Cité (depuis février 1408), des Comptes des Gouverneurs des Murs (1470-1542) ou de ceux des Sept de la Guerre (1446-1524) devraient permettre de connaître avec grande précision, l'évolution de la fortification messine tout au long du XV^e^ siècle et jusqu'à la fin de la République en 1553 »[40]. Il y avait effectivement un manque : si toutes les études proposées sur les fortifications étaient souvent basées sur les découvertes archéologiques, les chroniques messines et certains fonds d'archives, comme les rôles de bans, il existait, ainsi que le faisait remarquer Pierre-Édouard Wagner, des archives comptables qui n'avaient pas encore été étudiées et qui permettaient d'apporter un nouvel éclairage à l'histoire de l'enceinte urbaine. L'occasion était trop belle pour ne pas la saisir.

Le tracé et les éléments de l'enceinte étaient bien connus, mais une part d'ombre subsistait, car les aspects financiers et humains n'avaient pas été abordés et personne ne s'y était vraiment intéressé[41]. C'est tout l'envers de la construction de la muraille qui était manquant, mais aussi l'investissement pour l'entretenir et la perfectionner. La thèse de Jean Schneider avait posé les bases d'une telle étude pour la période allant du X^e^ au XIV^e^ siècle[42], mais l'historien n'était pas allé au-delà. Quant à Jean Thiriot, s'il a eu accès aux archives évoquées par Pierre-Édouard Wagner, il ne les a pas exploitées. Dans ces conditions, l'étude de l'enceinte messine devait se poursuivre en abordant des thématiques différentes. Il fallait analyser les comptes des Gouverneurs des Murs et s'intéresser à une nouvelle période : la fin du Moyen Âge. Metz était une ville fortifiée avant l'époque romaine. L'évolution du tracé de son enceinte depuis l'Antiquité était connue, mais nous n'avions que peu d'informations sur l'administration qui gérait l'entretien de la muraille à la fin du Moyen Âge. L'état de nos connaissances sur le détail des travaux qui avaient été menés, sur les

[39] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 35-54.
[40] *Ibid*., p. 51.
[41] Il faut toutefois relever l'existence d'un mémoire de DEA soutenu par Christophe Schiltz à l'Université de Metz en 1996 et qui avait pour sujet « L'entretien des fortifications de Metz, d'après les comptes des Gouverneurs des Murs ». Cependant, je n'ai pas retrouvé ce travail, ni son auteur. Pierre-Édouard Wagner avait fait le même constat en 2003. WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 54.
[42] SCHNEIDER, Jean, 1950.

hommes qui les avaient dirigés ou exécutés, et sur le coût engendré par ces chantiers, était indigent. Seules les grandes lignes étaient connues.

❖

L'objectif de cette thèse est de présenter l'évolution de l'enceinte urbaine de Metz à travers l'analyse des comptes des Gouverneurs des Murs. Cette comptabilité conservée sur une période de 1463 à 1543 constitue la limite chronologique de ces recherches[43], tandis que le tracé de la muraille en constituera la limite géographie. Il ne s'agit pas d'étudier la mise en défense du Pays messin, mais seulement les fortifications urbaines de Metz à travers sa comptabilité.

Si cette comptabilité procure de nombreuses informations, elle comporte également plusieurs limites. La chronologie est imposée par notre corpus. Toutefois, il a été ponctuellement possible d'élargir cette période de 1407 à 1553 en intégrant les données présentes dans les comptes du receveur ou dans des chroniques messines. Néanmoins, il restait impossible de faire une étude détaillée des travaux menés sur l'enceinte avant 1463 et après 1543 faute d'informations précises. Si 1552 est une date importante pour l'histoire de la ville, les données sur la muraille sont trop disparates pour en faire une date de fin. De plus, à cette date, les travaux les mieux documentés sont réalisés par les Français, sans que l'on sache véritablement qui les finance, et que la position des Sept et des Gouverneurs des Murs reste floue. L'ensemble de ces difficultées justifie de faire reposer les limites chronologiques sur les comptes de l'enceinte, c'est-à-dire de 1463 à 1543. L'absence de données relatives à la topographie de la ville, au contexte politique, militaire, économique ou climatologique dans la comptabilité des gouverneurs des Murs constitue d'autres limites. Il a été possible de les dépasser grâce aux informations contenues dans les chroniques messines. Pour la période étudiée, la chronique de Philippe de Vigneulles est évidemment incontournable[44], tout comme celles de Jean Aubrion[45], de Jacomin Husson[46], de Jean le

[43] AMM EE 28 (1463-1464), EE 27 (1469-1470), EE 26 (1470-1471), EE 29 (1) (1479-1480), EE 29 (2) (1489-1491), EE 30 (1491-1493), EE 31 (1502-1503), EE 32 (1503-1504), EE 33 (1507-1508), EE 34 (1509-1510), EE 35 (1525-1526), EE 36 (1542-1543), CC 612 (20) (1484), CC 616 (11-12) (1494-1495) et BNF NAF ms. 22717 (1506-1507).
[44] VIGNEULLES, Philippe, 1927-1933.
[45] AUBRION, Jean, 1857.
[46] HUSSON, Jacomin, *Chronique de Metz de Jacomin Husson, 1200-1525*, éditée par MICHELANT, Henri, Metz : Rousseau-Pallez, 1870, 380 p.

Châtelain[47], ou de Jacques Desch[48]. Moins étudiées, la *Chronique des Maîtres Échevins*[49], celle du Doyen de Saint-Thiébault[50], celle des Célestins[51], ou encore la *Chronique rimée*[52] ont également apporté de précieuses informations, parfois même inédites tant sur le contexte que sur des étapes de construction de l'enceinte jusqu'alors méconnues[53]. La compilation des chroniques, proposée par Jean-François Huguenin en 1838, a également été utilisée, notamment pour la *Chronique de Praillon* qui n'a pas été éditée. Cependant, en ce qui concerne les autres chroniques présentes dans cet ouvrage, les transcriptions originales ont toujours été préférées[54].

Il y a donc de nombreux documents et plusieurs champs d'études sur lesquels se pencher pour analyser les comptes des Gouverneurs des Murs et ainsi renouveler nos connaissances sur l'enceinte urbaine messine. Les résultats des recherches présentés dans cette thèse ont été répartis en quatre parties.

La première partie présente Metz comme une ville fortifiée et analyse l'évolution des fortifications du III^e^ siècle jusqu'en 1552. Dans un premier temps, il est en effet nécessaire de revenir sur les différentes campagnes de travaux, avec l'incorporation des faubourgs et l'agrandissement de la muraille du XII^e^ au XIV^e^ siècle pour comprendre le tracé de l'enceinte des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Il s'agit aussi d'élargir le corpus en le complétant avec les « *visitations* », « *les états des réparations* »[55], un devis, ainsi que les « *visitations* » de

[47] LE CHÂTELAIN, Jean, *Les croniques de la noble ville et cité de Metz par Jean le Châtelain,* éditées par CHABERT, François-Michel, Metz : Rousseau-Pallez, 1855, 97 p.
[48] WOLFRAM, Georg, *Die Metze Chronik des Jaique Dex (Jacques Desch) über die Kaiser und Könige aus dem Luxemburg Hause*, Leipzig : Verlag von Quelle & Meyer, 1906, 631 p.
[49] BMM, ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*. Voir l'édition proposée par CHARRETTE Emmanuelle, *Chronique des Maîtres Echevins de Metz, Édition du Manuscrit Metz B.M. 855*, mémoire de Maîtrise, Université de Metz, Metz, 1991, 307 p.
[50] MAROT, Marthe, *La chronique dite de Saint-Thiebaut : histoire de Metz véritable (1231-1445). Édition précédée d'une introduction critique*, thèse de l'École Nationale des Chartes, Paris, 1926, 2 tomes.
[51] BMI ms. 57 P/R, f° 84-114 : *Chronique des Célestins. Recueil journalier de ce qui fut passé de plus remarquable dans la cité de Metz lan 1324 jusques et comprises celle de 1524.*
[52] BMM ms. 848 : *Les Croniques de la cité de Metz depuis le commencement de la fondacion, et de quelz gentz elle fuit encommencié, et en quelz temps,* XV^e^-XVI^e^ siècles.
[53] La *Chronique des Maîtres Échevins* est par exemple la seule à évoquer et à dater la construction des ouvrages avancés de la porte du Pontiffroy et du Pont-Rengmont.
[54] HUGUENIN, Jean-François, *Les Chroniques de la ville de Metz*, Metz : S. Lamort, 1838, 896 p.
[55] ADM 7F59, « *visitation* » du 15 juillet 1465 par Joffroy II de Warize ; Mesure de l'enceinte à la demande de Nicole III de Heu le 14 décembre 1499 ; « *visitation* » du 16 octobre 1511 par Nicole III de Heu ; « *état des réparations à faire sur les tours et les portes de l'enceinte* » après la « *visitation* » de 1511 ; « *visitation* » du 18 mars 1512 (n.s.) par Nicole Rémiat ; « *visitation* » du 23 mars 1520 (n.s.) par Nicole III de Heu ; « *visitation* » du 10 août 1523 par Nicole III de Heu et Renault le Gronnais le Jeune ; devis pour faire couvrir l'enceinte daté de 1525.

l'artillerie. Ces documents permettent de localiser l'ensemble des tours en 1508[56] et 1530[57]. Tous les éléments remarquables, comme les portes, les tours ou encore les beffrois, seront présentés. Il convient également de maîtriser la topographie de la ville au Moyen Âge. Le *Dictionnaire historique des rues*[58] et l'*Atlas historique* de Metz[59] ont largement été utilisés ainsi que des dictionnaires du département de la Moselle[60] et l'étude de Paul Mardigny sur les villages messins au XV^e^ siècle[61]. Dans un second temps, il s'agit aussi d'étudier le rôle vital joué par les digues, les fossés et les ponts fortifiés dans la mise en défense de la cité, car la position de Metz entre les bras de la Seille et de la Moselle est en effet un élément essentiel. La thèse présentée par Frédéric Ferber sur la ville et ses deux rivières a largement contribué à éclairer ces différents points[62]. Enfin, il faut étudier les travaux initiés pour faire face aux progrès de l'artillerie. Ces campagnes représentent une part importante des travaux rapportés dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs et certaines réalisations sont encore visibles. Pour les comprendre, il est nécessaire d'effectuer des comparaisons avec d'autres villes afin d'étudier les éventuels points communs ou points de divergence avec Metz. Les recherches de Jean Mesqui servent de référence à notre étude[63]. Ils sont complétés par des travaux menés sur d'autres villes comme ceux d'Alain Salamagne[64] ou encore par les nombreux exemples exposés dans les actes du Congrès des Sociétés historiques et scientifiques à Nice en 1996[65].

La deuxième partie détaille l'administration de la ville et la gestion de l'enceinte urbaine par des magistrats spécialisés aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Aussi, il faudra, dans un premier temps, présenter successivement le fonctionnement du gouvernement de la République et l'administration en charge des fortifications avant de montrer le rôle des

[56] *H.M.B.*, 1974, t.VI p. 364-366.
[57] *Ibid.*, t.VI p. 678.
[58] WAGNER, Sébastien, *Dictionnaire historique des rues de Metz*, Metz : Éditions Serpenoise, 2009, 348 p.
[59] TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, *Atlas historique de Metz*, Metz : Éditions des Paraiges, 2013, 288 p.
[60] VIVILLE, Claude de, *Dictionnaire du département de la Moselle*, Metz : Chez Antoine, 1817, 2 volumes. BOUTEILLER, Ernest de, *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle comprenant les noms de lieu anciens et modernes*, Paris : Imprimerie Nationale, 1874, 316 p.
[61] MARDIGNY, Paul de, « Dénombrement des villages et gagnages des environs de Metz au commencement du XV^e^ siècle », *M.A.N.M.,* 1855, p. 431-523.
[62] FERBER, Frédéric, 2012.
[63] MESQUI, Jean, 1979, 317 p. *; idem, Le pont en France avant le temps des ingénieurs*, Paris : Picard, 1986, 303 p. ; *idem, Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence. t.1 : Les organes de la défense*, Paris : Picard, 1991, 375 p. ; *idem, Châteaux et enceintes de la France médiévale : de la défense à la résidence. t. 2 : La résidence et les éléments d'architecture*, Paris, Picard : 1993, 382 p. ; *idem*, *Chemins et ponts, lien entre les hommes*, Paris : Rempart, 1994, 144 p. ; *idem, Châteaux forts et fortifications en France,* Paris : Flammarion, 2000, 494 p.
[64] SALAMAGNE, Alain, *Douai*, 2001, 319 p. ; *idem, Les villes fortes au Moyen Âge,* Paris : Éditons Jean-Paul Gisserot, 2002, 126 p.
[65] BLIECK, Gilles, CONTAMINE, Philippe, FAUCHERRE, Nicolas, MESQUI, Jean *et alii*, 1999, 352 p.

grandes familles messines au sein de cet appareil administratif. Il est nécessaire d'identifier les magistrats de l'enceinte et de déterminer leur rang dans la société messine. Dans un second temps, notre travail repose sur les comptes de l'enceinte et à ce titre, il ne faut pas négliger d'étudier l'économie urbaine pour les XV^e^ et XVI^e^ siècles. À cette fin, il faudra s'intéresser plus particulièrement à la gestion des deniers de l'enceinte et au coût représenté par l'entretien de la muraille par rapport aux recettes et aux dépenses urbaines. La thèse soutenue par Odile Colin, ayant pour sujet les finances de la ville de Metz, a apporté de nombreux éléments par rapport au système comptable de la cité[66]. Il faut également replacer le montant accordé aux Gouverneurs des Murs au sein de l'investissement défensif consenti par la ville, au même titre que l'embauche de mercenaires ou les frais pour le guet. Il faut également s'intéresser à la proportion de chacun de ces postes. L'étude proposée par Philippe Contamine a apporté d'excellents exemples de comparaison avec les dépenses d'autres villes en matière de fortification[67]. Outre le montant, connaître les sources de revenus employées pour ces travaux et s'intéresser à la gestion des deniers des fortifications sont autant d'éléments à prendre en considération. À ce titre, l'article d'Albert Rigaudière a fourni de nombreux exemples de comparaisons[68].

La troisième partie s'intéresse à l'organisation et à l'encadrement des chantiers de l'enceinte urbaine. Dans un premier temps, l'étude du déroulement du chantier, de l'appel d'offre à l'encadrement des travaux, permet de dresser la toile de fond de cette analyse. De nombreux historiens ont travaillé sur ce sujet et ont fourni des exemples de comparaison avec les chantiers messins[69]. L'intégralité de la hiérarchie des chantiers de l'enceinte sera étudiée, du corvéable au maître d'œuvre en passant par les hommes en charge de la surveillance du chantier comme le sergent ou le clerc des Gouverneurs des Murs. Cette présentation permettra de mettre en évidence le rôle essentiel de la communication entre les hommes afin de faire avancer rapidement les travaux. Dans un second temps, un travail de recherches sur la gestion du temps de travail est également incontournable, notamment en s'intéressant au déroulement d'une journée type avec ses accidents et ses absences, et en étudiant le travail sur une longue période. En fonction des saisons, la durée du temps de

[66] COLIN, Odile, *Les finances de la ville de Metz,* thèse de doctorat, École nationale des Chartes, 1957, 2 tomes.
[67] CONTAMINE, Philippe, « Les fortifications urbaines en France à la fin du Moyen Âge : aspects financiers et économiques », *R.H.*, t. 260, 1978, p. 23-47.
[68] RIGAUDIÈRE Albert, « Le financement des fortifications urbaines en France du milieu du XIV^e^ siècle à la fin du XV^e^ siècle », *R.H.*, t. 553, Paris, 1985, p. 19-95.
[69] CHAPELOT, Odette, *Du projet au chantier : Maîtres d'ouvrage et maîtres d'œuvre aux XIV^e^-XVI^e^ siècles,* Paris : EHESS, 2001, 604 p. ; BECK, Patrice (dir.), BERNARDI, Philippe (dir.) et FELLER, Laurent (dir.), *Rémunérer le travail au Moyen Âge, pour une histoire sociale du salariat.* Paris : Picard, 2014, 527 p.

travail quotidien change, entraînant une hausse ou une baisse des salaires des artisans qui a des conséquences sur le pouvoir d'achat et la qualité de vie des travailleurs. Les indications contenues dans les comptes du chantier de reconstruction de la tour de Mutte, le beffroi municipal, apportent de nombreux éléments de comparaisons[70].

La quatrième partie présente chacun des matériaux employés ainsi que l'ensemble des artisans qui ont œuvré sur les chantiers aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. L'étude des œuvres de maçonnerie, de charpenterie et de métallerie en constituera la trame de fond, tout en mettant en évidence les multiples zones d'extraction des matériaux, les moyens de transport employés et les différentes utilisations de ces matériaux sur les chantiers. Les nombreuses études menées sur les matériaux de construction comme le bois[71], la pierre[72] ou encore le métal[73] ont apporté de multiples points de comparaison à notre sujet. Au sein de chacune de ces différentes œuvres, il s'agira également d'essayer de chiffrer le coût des matériaux et des artisans qui y sont liés.

Enfin, le lecteur trouvera, à la fin du présent volume, une série de sept cartes et illustrations volantes représentant des vues d'ensemble de l'enceinte urbaine messine à différentes époques. Elles aideront ponctuellement à la compréhension du texte et à la localisation de certains éléments et lieux fréquemment cités dans cette thèse.

En annexe, les transcriptions de plusieurs archives ont été compilées. Il s'agit des différents comptes des Gouverneurs des Murs, des « *visitations* », des « *états des réparations* » et de certains paiements issus des comptes du receveur. Ces documents sont la base de cette thèse. L'annexe présente également des tableaux récapitulatifs des métiers disposant d'une tour. En effet, l'une des particularités de l'enceinte messine tenait au fait

[70] AMM DD 20. JACOB, Victor, *Recherches historiques sur la tour et la cloche de Mutte de la cathédrale de Metz*, Metz : Rousseau-Pallez, 1864, 242 p.

[71] POISSON, Jean-Michel et SCHWIEN, Jean-Jacques*, Le bois dans le château de pierre au Moyen Âge, Actes du colloque de Lons-le-Saunier, (23-25 octobre 1997),* Besançon : Presses Universitaires de Franche-Comté, 2003, 448 p. ; BOUTICOURT, Émilien, *Charpentes méridionales, construire autrement : le Midi rhodanien à la fin du Moyen Âge,* Arles : Honoré Clair, 2016, 343 p. ; HOFFSUMMER, Patrick (dir.) et MAYER, Jannie (dir.), *et alii*, *Les charpentes du XI^e^ au XIX^e^ siècle : typologie et évolution en France du nord et en Belgique*, Paris : Monun, Éditions du patrimoine, 2002, 375 p.

[72] CHAPELOT, Odette (éd.) et BENOIT, Paul (éd.), *Pierre & Métal dans le bâtiment au Moyen Âge, Actes du colloque organisé par l'Équipe Mines, carrières et métallurgie dans la France médiévale de l'École des hautes études en sciences sociales, (Paris, 9-14 juin 1982)*, Paris : EHESS, 1985, 210 p.

[73] BENOIT, Paul et CAILLEAUX, Denis, *Hommes & travail du métal dans les villes médiévales, Actes de la table ronde sur la métallurgie urbaine dans la France médiévale (Paris, 23 mars 1984)*, Paris : AEDEH,1988, 254 p. ; LINLAUD, Mathieu, *Serrures médiévales,* Rennes, PUR, 2014, 344 p. ; DISSER, Alexandre, L'HÉRITIER, Maxime, ARLES, Adrien et DILLMANN, Philippe, 2014, « Iron reinforcements on the Mutte tower in Metz (France) », *Data mining, predictive analyses and spatial data traitment, CAA 2014 International conference-Paris*.

que le gouvernement urbain avait délégué l'entretien et l'armement d'une partie des tours à des corporations. Des passages de la *Chronique Rimée*, de la *Chronique de Saint Arnoul* et de la *Chronique de Philippe de Vigneulles* ont également été compilés car ils apportent un complément essentiel à ce travail. L'annexe contient également une présentation de l'ensemble des Gouverneurs et les Sept des Murs pour les XV^{e} et XVI^{e} siècles. Des arbres généalogiques ont été réalisés et ils montrent l'importance de certaines familles au sein de l'administration de l'enceinte. Les dimensions de ces généalogies n'ont cependant pas permis leur impression. Ils ont donc été copiés sur CD.

PREMIÈRE PARTIE :
ÉVOLUTION DES FORTIFICATIONS DE LA CITÉ DE METZ AU MOYEN ÂGE



Figure 1 : Vue de Metz vers 1575 par George Braun et François Hohenberg

(© ADM *Civitates Orbis Terrarum*, 1575, t. II, plan n° 15)

Pour débuter cette étude, il est nécessaire, à travers cette première partie, de faire une présentation de l'enceinte urbaine messine, de son évolution et de replacer les travaux de construction, d'entretien et d'adaptation au progrès de l'artillerie dans un contexte géographique et politique.

Localisée à l'est du Bassin parisien, à la frontière avec le royaume de France, la ville de Metz s'était installée à la confluence de la Seille et de la Moselle[74]. Ces deux rivières offraient de nombreuses ressources à la cité, qu'il s'agisse de la pêche, des moulins, ou encore du commerce qui prospérait grâce au transport fluvial. Le site est dominé par le mont Saint-Quentin à l'ouest, distant de la ville de 4 km et qui culmine à 358 m. La ville est encadrée au nord par la colline Sainte-Croix, où se trouvait le premier foyer de peuplement et au sud par celle de la Citadelle dont le relief a presque aujourd'hui entièrement disparu. Si le sol fertile de ce territoire a permis le développement de l'agriculture, la proximité du mont Saint-Quentin a entraîné l'exploitation de pierres calcaires pour la construction de l'enceinte. Pareillement, du calcaire à gryphées, qui affleurait des collines de Saint-Julien et du Vantoux, a été employé pour œuvrer sur l'extension de l'enceinte dès la fin du XII^{e} siècle. Les ressources locales ont longtemps été privilégiées avec l'exploitation des carrières et des forêts aux alentours, mais progressivement, avec les liens commerciaux, des sapins des massifs vosgiens et des pierres dites « *de Ranconval* » extraites à une trentaine de kilomètres au nord-ouest de la ville sont employés pour la construction de l'enceinte. La prospérité de la cité reposait en partie sur cette implantation idéale.

Politiquement, au Moyen Âge, Metz était une cité d'Empire, mais par bien des aspects, y compris la langue parlée et la tenue en français des archives, elle se rapprochait davantage des villes du royaume de France. Placée à la frontière de ces deux territoires, entre les duchés du Luxembourg, de Bar et de Lorraine, Metz occupait une place importante et stratégique, ce qui contribue à expliquer sa position à de nombreuses reprises au centre de conflits. Cette proximité avec le royaume de France et sa position dans le Saint-Empire-romain germanique permettront de faire quelques comparaisons sur l'édification des murailles médiévales.

[74] TRAPP, Julien, et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 14.

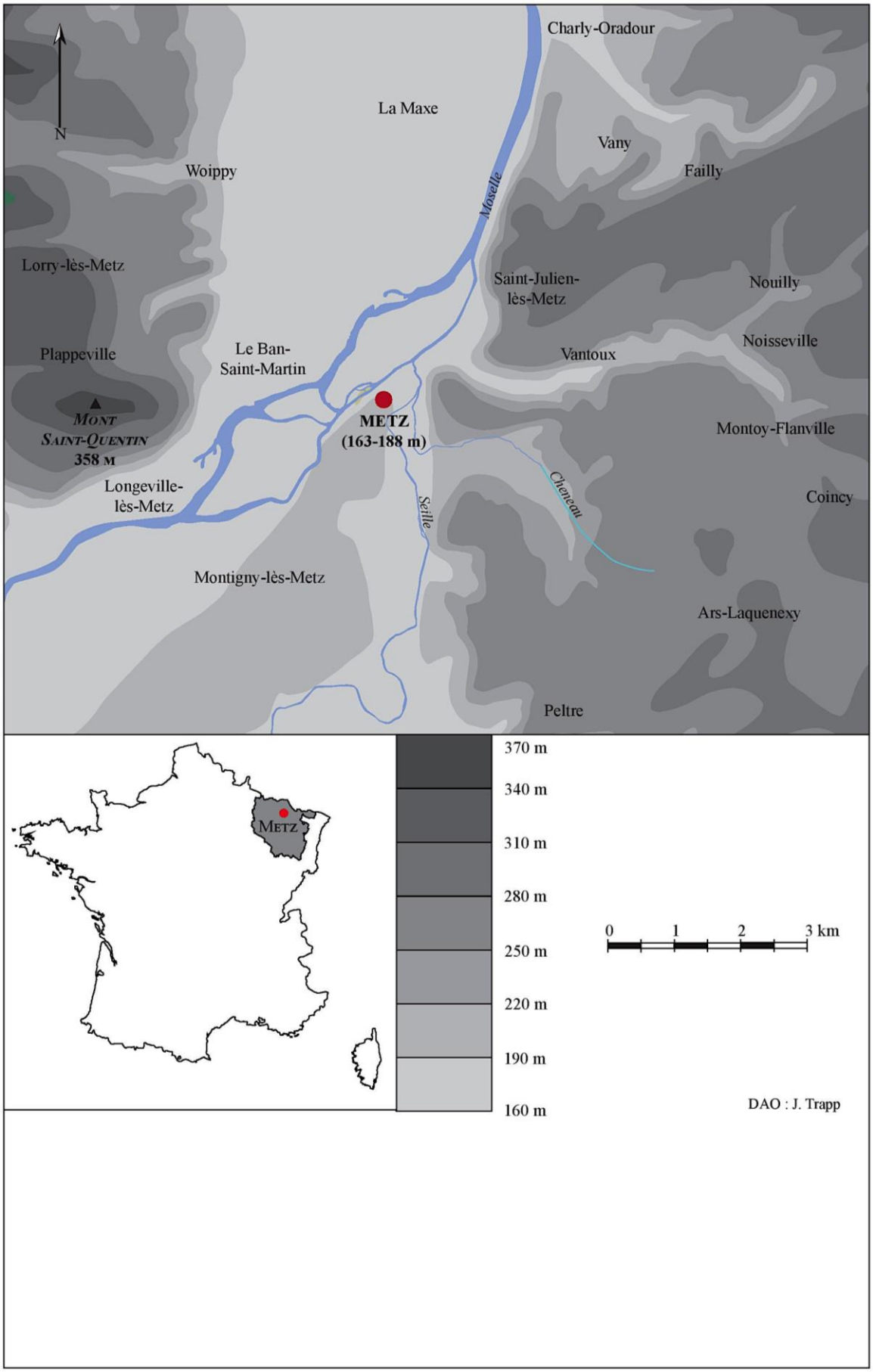


Figure 2 : La vallée de la Moselle

En effet, les premiers grands travaux sur l'enceinte messine sont contemporains des chantiers de fortifications de l'enceinte de Philippe Auguste à Paris, ou de ceux de Dinan dans le duché de Bretagne[75], car cette vague touche des territoires et les exemples sont nombreux. Non loin de Metz, la cité de Luxembourg se dota d'une enceinte au début du XIII^e siècle[76] et les villes de Lorraine se fortifièrent également comme Nancy dès le XII^e siècle[77], Vic-sur-Seille[78], Mousson[79], ou encore Verdun au cours du XIII^e siècle[80]. L'édification de fortifications urbaines dans les cités du Saint-Empire romain germanique connaissait le même essor avec la construction de l'enceinte de Mulhouse dès 1222[81], de Strasbourg à partir de 1200[82], ou encore d'Obernai[83]. Dans le royaume de France, l'édification de nouvelles enceintes urbaines s'accentua encore davantage au XIV^e siècle avec la guerre de Cent Ans[84].

À Metz, la ville était déjà fortifiée depuis le III^e siècle, mais l'augmentation de sa population et la naissance de foyers de peuplement en dehors de la cité, avaient conduit à l'agrandissement progressif des fortifications. Une première étape eut lieu au X^e siècle avec la mise à l'abri du faubourg Saint-Étienne au pied de la cathédrale, mais c'est à la fin du XII^e siècle qu'une réelle campagne d'agrandissement allait se dérouler. C'est ainsi que tous les faubourgs furent enclos avant la fin du XIV^e siècle, mettant à l'abri une population de plus de 20 000 habitants[85]. La nouvelle enceinte protégeait 160 ha, contre 90 ha pour celle du Haut Moyen Âge et 60 ha pour l'enceinte romaine. Elle était percée par sept portes principales et ponctuée par soixante-seize tours, soit quasiment autant que l'enceinte de Philippe Auguste à Paris, qui comptait alors douze portes et soixante-dix-sept tours[86]. La forme des portes messines rappelait également celle de la fortification parisienne.

[75] CORVISIER, Christian, « Les ouvrages de la première époque ducale et les renforcements du XV^e siècle à l'enceinte de Dinan en Bretagne », in : BLIECK, Gilles (dir.), *et alii*, 1999, p. 35-36.
[76] MEULEMEESTER, Johnny de et MIGNOT, Philippe, « Archéologie des enceintes urbaines luxembourgeoises », in : BLIECK, Gilles (dir.), et *alii*, 1999, p. 84.
[77] ELTER, René et SAUTAI-DOSSIN, Anne-Véronique, « Nancy, enceintes et topographie urbaine : recherches archéologiques et sources écrites », in : BLIECK, Gilles (dir.) *et alii*, 1999, p. 262.
[78] Refuge de l'évêque de Metz.
[79] GIULIATO, Gérard, « Le château : le reflet de l'art défensif en Lorraine du X^e au début du XIII^e siècle », *A.E.*, n° 2, 2003, p. 59.
[80] GIRARDOT, Alain, *Histoire de Verdun*, Metz : Éditions Serpenoise, 1997, p. 46.
[81] MOEDER, Marcel, *Les institutions de Mulhouse au Moyen Âge,* Strasbourg : F.-X Le Roux, 1951, p. 128.
[82] SCHWIEN, Jean-Jacques, HENIGFELD, Yves, KELLER, Martine, WATON Marie-Dominique et ZUMSTEIN, Hans, « Histoire et archéologie des enceintes de Strasbourg », in : BLIECK, Gilles (dir.) *et alii*, 1999, p. 135.
[83] SALAMAGNE, Alain, 2002, p. 17
[84] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 49-56.
[85] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 60
[86] LORENTZ, Philippe et SANDRON, Dany, *Atlas de Paris au Moyen Âge*, Paris : Parigramme, 2006, p. 39.

Il s'agissait de passages voûtés percés dans le mur et encadrés par deux tours. Le premier chapitre de cette partie permettra de présenter l'intégralité du tracé de l'enceinte.

Toutefois, réduire l'enceinte urbaine messine à ses murs, ses portes et ses tours serait une erreur que les hommes du Moyen Âge n'avaient pas commise. La ville avait toujours été naturellement protégée par ses deux rivières, la Seille et la Moselle. L'aménagement de leurs cours pour contribuer à la défense de la cité s'imposait. Le système de digues et de vannes jouait un rôle à part entière dans la fortification de la ville en contribuant à la mise en place d'un « véritable rempart d'eau » dont il sera question dans le deuxième chapitre. Quant aux ponts fortifiés édifiés en pierre sur la Seille et la Moselle au point de passage de la muraille, ils témoignaient de la volonté des pouvoirs urbains de prolonger la fortification sur la rivière pour que ces points stratégiques soient le mieux défendus. Ce qui devait être une faiblesse était devenue une force avec d'imposants ponts fortifiés, pourvus de grilles pour barrer le cours de la rivière, et équipés de chambres de tir pour l'artillerie.

En effet, l'innovation du Moyen Âge en matière d'armement est l'emploi de l'artillerie. L'enceinte du XIII^{e} siècle n'avait pas été bâtie pour supporter l'usage de bombardes ou de canons. L'emploi de la première arme à feu en Europe a d'ailleurs longtemps été daté, à tort, de la guerre des Quatre Seigneurs à Metz. Les premières armes à feu arrivèrent plusieurs décennies plus tard. Pour le gouvernement urbain, les Sept de la Guerre et les Sept des Murs, ce fut un véritable enjeu de doter la muraille, mais aussi les ponts, de structures pour supporter le tir, se protéger, mais surtout pour riposter. Le troisième chapitre de cette partie reviendra sur les aménagements réalisés depuis le XIV^{e} siècle, du creusement des fossés jusqu'à la mise en place de tours d'artilleries, de fausses-braies et de plateformes de tirs au cours de la première moitié du XVI^{e} siècle. Ce sont deux siècles d'évolution des fortifications messines qui seront présentés dans cette première partie jusqu'au siège de 1552.

CHAPITRE 1 :

METZ, UNE VILLE FORTIFIÉE

Depuis l'Antiquité, Metz a toujours été une ville fortifiée. Si son emplacement primitif sur la colline Sainte-Croix, à la confluence de la Moselle et de la Seille, lui permettait de disposer d'une bonne visibilité et des deux bras protecteurs des rivières, la construction d'une enceinte maçonnée fut rapidement nécessaire pour abriter une population grandissante. Pendant le Moyen Âge, la pression démographique et la création des faubourgs devant la muraille antique conduisirent les pouvoirs urbains à agrandir les fortifications. Cette situation n'était pas propre à la ville de Metz et dans de nombreuses cités du royaume de France ou du Saint-Empire romaine germanique, un véritable mouvement de reconstruction des enceintes urbaines apparaît dès la fin du XII^{e} et s'intensifie au XIII^{e} siècle.

Il est en effet nécessaire de lier l'essor démographique des villes de cette période et la nécessité d'agrandir, ou de reconstruire, les fortifications urbaines. La naissance de nouveaux faubourgs au pied des enceintes et le déplacement des foyers économiques à l'extérieur des villes ont dû pousser les gouvernements urbains à agir et mettre à l'abri ces nouveaux quartiers. Pour comprendre cette évolution, il faut s'intéresser à l'enceinte romaine de Metz et à l'incorporation des faubourgs pour observer les différentes phases d'agrandissement qui ont amené la ville à se doter d'une enceinte plus vaste à la fin du XII^{e} siècle qui devait couvrir 160 ha avec un tracé de 5 575 m au début du XVI^{e} siècle.

Il faut aussi s'intéresser aux ouvrages remarquables qui ponctuent l'enceinte, telles que les portes et les tours. Sept portes principales et plus d'une douzaine de poternes permettaient d'entrer et de sortir de la ville. Quant aux tours, leur nombre a évolué en fonction des périodes, mais environ soixante-seize tours étaient appuyées sur la muraille. L'entretien de celles-ci était particulier et reposait en partie sur les corporations, qui devaient financer les travaux et armer un peu moins de la moitié des tours. Enfin, il ne faut pas sous-estimer le rôle des beffrois dans la mise en défense de la ville. Placés à intervalles réguliers, ils permettaient de surveiller et d'alerter la population.

1. UNE ENCEINTE TROP EXIGUË POUR UNE VILLE EN EXPANSION (IIIE-XIVE SIÈCLE)

Pour comprendre les différentes phases d'agrandissement et l'état de l'enceinte messine au Moyen Âge, il faut évoquer les fortifications romaines, car la ville y resta à l'abri sans en modifier le tracé jusqu'aux IXe et Xe siècles. L'enceinte romaine, qui protégeait alors la cité depuis le IIIe siècle, était progressivement devenue exiguë. Après une première phase d'agrandissement limitée pendant le Haut Moyen Âge, qui avait vu la mise à l'abri du faubourg de Saint-Étienne qui longeait la rive droite du bras navigable de la Moselle[87], plusieurs vagues d'extension des fortifications furent nécessaires pour protéger les nouveaux quartiers implantés contre l'ancienne muraille.

Comme dans de nombreuses villes à la même époque, la pression démographique messine était forte et l'enceinte ne contenait plus la majorité de la population. La cité se développait rapidement et les foyers économiques les plus attractifs se retrouvaient alors à l'extérieur des fortifications. De nouvelles paroisses furent fondées. Il y avait un véritable manque à gagner pour le gouvernement qui ne percevait plus l'intégralité des taxes prélevées à l'entrée de la ville. De plus, ces zones *extra muros* étaient vulnérables. L'agrandissement de l'enceinte était donc une nécessité pour préserver l'économie et la sécurité de la cité et faire évoluer l'enceinte du IIIe siècle, qui ne couvrait que 60 ha, vers les fortifications médiévales protégeant 160 ha.

1.1. LES PREMIÈRES ÉTAPES DE LA CONSTRUCTION DES FORTIFICATIONS

À l'époque celtique, la ville avait déjà des fortifications : un *murus gallicus*, c'est-à-dire un rempart de terre et de bois surmontait la colline Sainte-Croix et permettait aux habitants de s'y réfugier. Cet *oppidum* a été attesté par des fouilles préventives effectuées en 1987[88]. Il englobait potentiellement une étendue représentant une douzaine d'hectares[89]. À l'intérieur de cette enceinte, les murs étaient doublés par de l'argile et de la terre, ce qui donnait à la structure davantage de solidité. Aux IIe et Ier siècles avant J.-C., les peuples

[87] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 34.
[88] THION, Pierre *et alli,* « Les fortifications gauloises de Metz », *A.E.*, n° 2, 2003, p. 7-34.
[89] TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 26.

germaniques menaçaient la région et les Médiomatriques. Ce peuple était installé sur l'*oppidum* de la colline Sainte-Croix et il devait fournir 5 000 hommes à l'armée gauloise pour venir en aide à Vercingétorix, qui était alors assiégé à Alésia[90]. Après la défaite gauloise, la ville fut incorporée à la Gaule Belgique (58-51 av. J.-C.) dont la capitale était Reims. Metz devint alors une cité typiquement romaine baptisée *Divodurum*. Elle se développa autour de son ancien *oppidum*. Aux II^e^ et III^e^ siècles, sa population pouvait être estimée à environ 10 000 habitants.

1.1.1. L'enceinte antique

Durant les I^er^ et II^e^ siècles, *Divodurum* était une ville ouverte. Face aux menaces des peuples germaniques, la cité s'entoura au III^e^ siècle de murs. Cette enceinte était alors longue d'un peu moins de 3 500 m[91], mais elle ne protégeait que 60 ha alors que la ville s'étendait déjà sur près de 160 ha. Ce *castrum* mettait à l'abri ce qui correspond au centre historique actuel de Metz, toutefois il ne permettait pas la protection de certains quartiers, qui étaient pourtant alors déjà bien urbanisés[92]. Épais de 3,60 m environ, le mur antique était élevé en petit appareil de moellons calcaires, avec par endroits, des pierres de remploi, telles que des stèles[93] ou des éléments architecturaux (fût de colonne, etc.). Il ne fait nul doute que certaines pierres utilisées pour la construction de cette enceinte provenaient de l'amphithéâtre, qui était probablement devenu une carrière de pierres jusqu'à ce qu'il n'en reste que des ruines. Trop éloigné des fortifications, car distant d'environ 500 m des murs les plus proches, l'amphithéâtre romain avait donc été délaissé et il était devenu un lieu d'habitation pour la plèbe qui n'avait pas pu se loger dans la ville nouvelle[94].

L'enceinte antique messine apparaît dans certains textes médiévaux. Elle est notamment citée au VI^e^ siècle, par Venance Fortunat[95], le poète chrétien, puis par Sigebert de Gembloux au XI^e^ siècle. Directeur de l'école monastique (écolâtre) de l'abbaye Saint-Vincent de Metz, Sigebert de Gembloux a eu l'occasion d'observer les fortifications antiques, ainsi que les ajouts du Haut Moyen Âge, qu'il décrit en des termes élogieux :

---

[90] BOUR, René, *Histoire de Metz,* Metz : Éditions Serpenoise, 2007, p. 28.
[91] ALIX, Stéphane, GÉBUS, Laurent, GAMA, Franck, GEORGES-LEROY, Murielle, et THION, Pierre, « Quartiers périphériques de Metz antique. L'apport des recherches récentes », *Archéopages*, n° 24, janvier 2009, p. 6-13.
[92] C'était le cas des quartiers et des faubourgs du Pontiffroy, d'Outre-Seille ou encore du Sablon.
[93] Lors de la destruction de l'îlot Saint-Jacques en 1974 en vue de construire le centre commercial, des stèles funéraires ont été retrouvées dans le mur romain.
[94] LALANCE, Jean « Les origines de Metz », *P.L.*, 1922, p. 266.
[95] VENANCE Fortunat, *Poésies mêlées*, traduites par NISARD, Charles, Paris : Firmin-Didot, 1887, livre III, partie XIII, p. 97 : « *Doublement fortifiée et par tes murs et par ton fleuve, ô Metz, tu tires cependant ta principale force du mérite de ton évêque* ».

« *J'admire ces murs menaçants, construits en pierre de taille, difficiles à rompre, inexpugnables à l'ennemi ; car le mur est défendu par un glacis escarpé, et celui-ci l'est par deux fleuves. À ces défenses du dehors s'ajoute celle d'un rempart intérieur. Où la nature fait défaut, la main et l'art de l'homme ont suppléé à son insuffisance. Je mesure la largeur des fossés, et je m'étonne de leur développement en longueur. Je contemple les tours et il me semble être en face des remparts de Babylone* »[96]. Il y avait donc, en plus de la muraille, un système de fossés alimentés par les eaux de la Seille et de la Moselle qui venait doubler l'enceinte.

Le tracé de l'enceinte romaine est assez bien connu, car de nombreuses constructions médiévales sont venues s'appuyer contre la muraille antique, marquant ainsi durablement son emplacement dans le cadastre. Devenues inutiles après l'extension du XIII^e^ siècle, plusieurs portions ont été vendues par la ville. Les actes de ces ventes permettent également de localiser certaines sections[97]. Les multiples campagnes de fouilles réalisées au début du XX^e^ siècle ont également permis d'en connaître le tracé, toutefois la partie occidentale reste incertaine. L'enceinte antique était percée de sept portes, mais seules deux d'entre elles ont été localisées avec précision. La première de ces portes a donné son nom au faubourg qui s'était développé à proximité. Il s'agissait de la porte du Port-Sailly, qui se situait à l'est des fortifications, en bas de la Fournirue. Devenue inutile après l'agrandissement de l'enceinte au XIII^e^ siècle, elle fut finalement détruite[98]. Il en fut de même pour la porte Moselle abattue en 1227[99]. Celle-ci se trouvait au nord de la muraille, en bas de la rue des Trinitaires. En ce qui concerne les autres portes de l'enceinte, elles sont connues à travers les écrits des chroniqueurs[100], mais aussi grâce aux bans de tréfonds. Il y avait une porte du Champ-à-Seille, à l'est de la muraille, qui se situait au débouché de la rue du Grand Cerf. C'est sous la dénomination de poterne qu'elle semble être encore mentionnée dans plusieurs bans de tréfonds entre 1244 et 1333[101]. Il existait aussi une porte en Curtis, probablement à l'emplacement de l'église de Saint-Martin-en-Curtis, qui permettait de se rendre dans le faubourg du Neufbourg. Le long du bras navigable de la Moselle, il y avait deux autres

[96] GEMBLOUX, Sigebert de, *Éloge de Metz suivi de quelques pièces sur le même sujet,* traduit par BOUTEILLER, Ernest et présenté par CHAZAN, Mirelle, Metz : Paraiges, 2012, p. 35.
[97] MENDEL, Pierre, *Les Atours de la ville de Metz, étude sur la législation municipale de Metz au Moyen Âge,* Metz : Les Arts Graphiques, 1932, p. 428, n° 46 (juillet 1234 et mars 1235), n° 47 (décembre 1280), etc.
[98] WICHMANN, Karl, 1916, t. IV, p. 110, n° 48 : « *Burtemins, li filz Hanrion d'Ars, p. bans sus une maison vers la porte des Alemans* ».
[99] VIGNEULLES, Philippe de, 1927, t. I, p. 334.
[100] LE CHÂTELAIN, Jean, 1855, p. 16-17.
[101] LUNESU, Salvatore, 1997, t. II, p. 76.

portes[102] : la porte Lavandière, que l'on peut localiser au niveau du futur Moyen-Pont, et la porte aux Chevaux que l'on peut replacer en avant de l'actuel pont de la Préfecture. Celle-ci apparaît encore en 1333 dans les bans de tréfonds[103] et elle était toujours en usage au XVI^e^ siècle. Elle fut même pavée en 1519[104]. La dernière porte connue, la porte Serpenoise, est la plus importante, car il s'agit de l'unique emplacement conservé pour y refaire une porte magistrale après l'agrandissement de l'enceinte aux XII^e^ et XIII^e^ siècles.

L'antique porte Serpenoise se situait au sud de l'enceinte, sur une voie romaine très importante, qui reliait Lyon à Trèves en passant par Metz. À l'intérieur de la ville, cet axe était le *cardo*, c'est-à-dire la voie principale de la cité, qui correspond aujourd'hui en partie à la rue Serpenoise. Pendant l'Antiquité, la porte n'était pas encore appelée Serpenoise. Si elle était dite « *Porta Serpentina* » au XII^e^ siècle[105], il s'agissait probablement de la déformation du terme « *scarponinse* », rappelant ainsi le nom de la voie antique entre Lyon et Trèves qui, sur cette partie du tracé, était appelée *via scraponensis*, car elle venait alors de la ville de Scarpone, une station à côté de Dieulouard[106]. Le terme de *porta Serpentina* permet d'établir que cette porte existait avant le V^e^ siècle, car à cette époque, la station de Scarpone fut certainement détruite par les Huns. Or, si au XII^e^ siècle, cette appellation désuète existait encore, c'est qu'elle avait probablement été donnée dès l'édification de la porte. C'est ensuite par déformation au fil des siècles que la *Porta Serpentina* est devenue la porte Serpenoise. Nous ne disposons d'aucune information sur la forme originelle de la porte à l'époque romaine, ni sur l'incorporation de cette section dans la nouvelle enceinte du XIII^e^ siècle. Toutefois, la porte Serpenoise a vraisemblablement été reconstruite lors de l'agrandissement des fortifications et la nouvelle porte est attestée en 1227[107]. Il s'agit sans doute de l'un des derniers chantiers liés à l'extension de l'enceinte et au percement des nouvelles portes. La porte Serpenoise aurait alors été reconstruite, ou largement remaniée, pour correspondre aux besoins de l'époque, mais avant cette date, d'autres travaux furent réalisés sur l'enceinte aux IX^e^ et X^e^ siècles.

---

[102] LE CHÂTELAIN, Jean, 1855, p. 16-17.
[103] LUNESU, Salvatore, 1997, p. 219, t. I, n° 280 : « *Li sires Fourques de Jeuruwe, chivelliers, p. b. sus la maison atour de la Porte az Chevalz, que Ermanjate, li femme Ferrit, de Veviers, li ait aquiteit pout LX s. de cens* […] ».
[104] AMM CC 23 (3), f° 49v.
[105] PELT, Jean-Baptiste, *Études sur la cathédrale de Metz, la liturgie*, Metz : Imprimerie du journal *Le Lorrain*, 1937, 371 p.
[106] JEANMAIRE, André, *Vieux Metz, les noms des rues*, Metz : Coopérative d'éditions et d'impression, 1976, p. 135.
[107] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. V, n° 19 (1227) : « *Hues de Rouserueles maiour de porte Serpenoise* ».

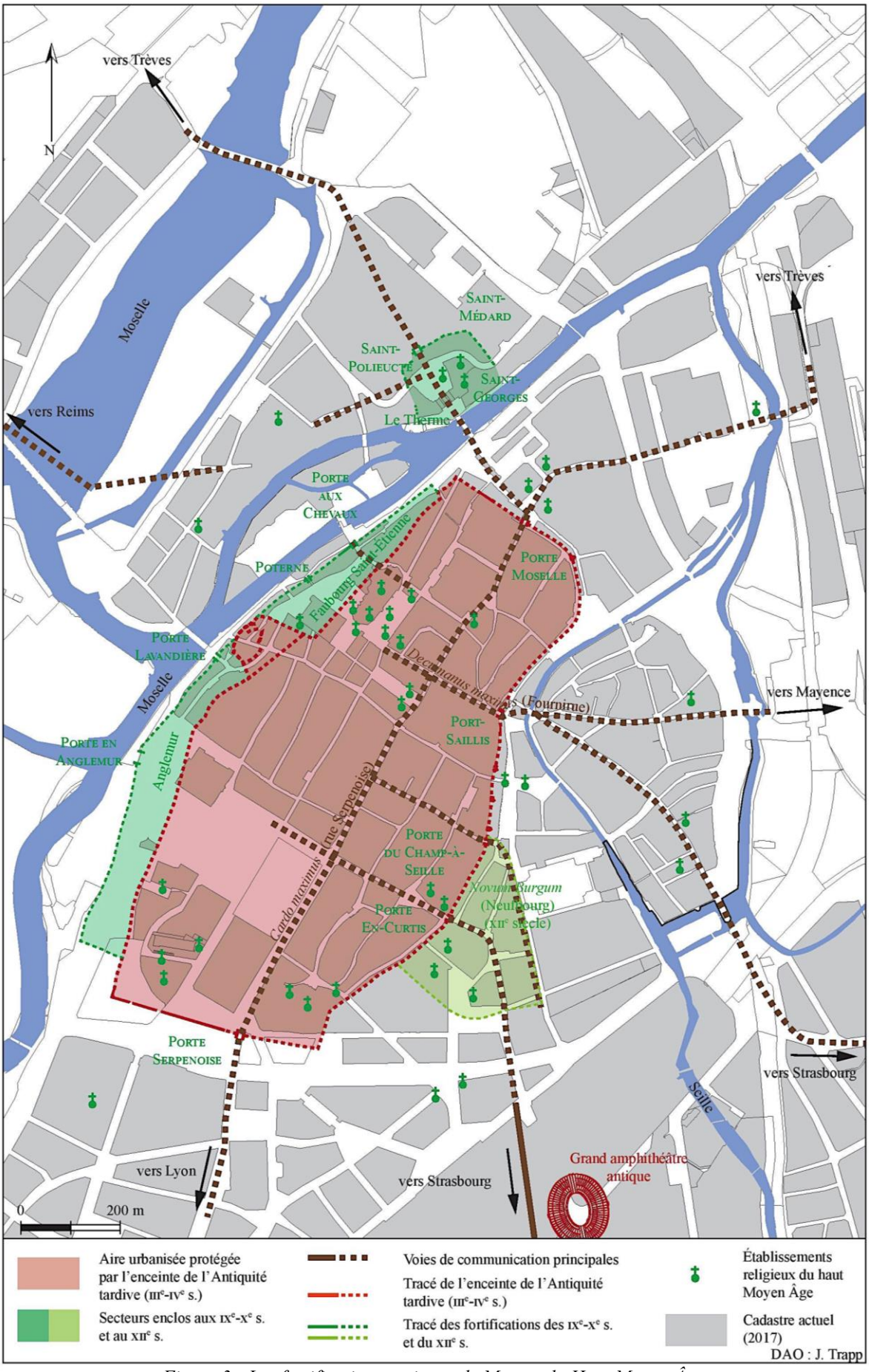


Figure 3 : Les fortifications antiques de Metz et du Haut Moyen Âge

1.1.2. Les travaux du Haut Moyen Âge

Avant l'édification du Moyen-Pont au XIII^e siècle, le faubourg d'Outre-Moselle avait commencé à se développer de l'autre côté du bras navigable de la Moselle, sur la rive gauche. Placé devant le Pont-à-Moselle (appelé ensuite Pont Saint-Georges), le faubourg s'était établi dès l'époque romaine sur une zone remblayée, à l'abri des inondations[108]. Cette tête de pont a été probablement protégée par une muraille tout au long de l'Antiquité tardive[109]. Le faubourg d'Outre-Moselle s'était ensuite progressivement étendu plus au sud, sur une vaste zone située entre les deux bras de la Moselle, qui sera appelée « *l'ille de Mozelle* » à la fin du XII^e siècle[110].

Entre le IV^e et le V^e siècle, le secteur fut abandonné alors qu'à la même époque, les Vandales, les Alains, les Suèves, et les Burgondes passaient le Rhin et menaçaient la Gaule. Ces peuples barbares écrasèrent les Francs, les alliés des Romains, avant de dévaster Metz. Le 7 avril 451, la veille de Pâques, après avoir assiège la ville sans succès, les Huns percèrent les fortifications. Attila et ses hommes seraient parvenus à entrer pour piller et incendier la cité avant de massacrer les habitants[111]. Après la mort d'Attila en 453, les Francs et les Alamans s'installèrent dans la cité messine, qui connut alors un nouveau souffle économique, religieux et politique.

L'enceinte romaine, en partie détruite par les invasions, fut probablement restaurée sous l'épiscopat de Villicus (548-568)[112]. Le poète Venance Fortunat rencontra l'évêque vers 561 et il lui écrivit une lettre pour le remercier de son hospitalité. Il y décrivait la beauté de la ville et de son enceinte[113]. À la même époque, l'évêque de Reims louait également le prélat de Metz pour ses mœurs exemplaires[114]. Parallèlement aux éventuels travaux de reconstruction, le faubourg d'Outre-Moselle retrouva lui aussi un nouveau souffle

---

[108] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 48. FERBER, Frédéric, 2012, p. 110.
[109] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 48.
[110] VIGNEULLES, Philippe de, 1927, t. I, p. 224.
[111] LATOUCHE Robert, *Grégoire de Tours*, *Histoire des Francs,* Paris : Les Belles Lettres, 1963-1965, t. II, p. 87 : « *Igitur Chuni a Pannoniis egressis ut quidam ferunt, in ipsa sancti Paschæ vigilia ad Mettensem urbem reliqua depopulando perveniunt tradentes urbem incendio et populum in ore gladii trucidantes ipsosque sacerdotes Domini ante sacrosancta altaria perimentes* […] ». « Les Huns, étant sortis de la Pannonie vinrent, dépeuplant le pays, à la ville de Metz, où ils arrivèrent […] la veille du saint jour de Pâques. Ils livrèrent la ville aux flammes, passèrent les habitants au fil de l'épée et égorgèrent même les prêtres du Seigneur devant les autels sacrés ».
[112] BOINET, Amédée, « Metz », in : *Guide archéologique du congrès de Metz, Strasbourg, Colmar par la société française d'archéologie, 1920*, Paris : A. Picard, 1922, p. 81.
[113] VENANCE Fortunat, 1887, livre III, partie XIII, p. 97.
[114] VIVILLE, Claude Philippe de, 1817, t. I, p. 289-290. CALMET, Auguste, *Histoire de la Lorraine*, Nancy, A. Leseure, 1746, t. I, p. 316.

économique[115] et le siècle suivant, trois églises furent fondées à l'entrée du Pont-à-Moselle : Saint-Georges (qui donnera progressivement son nom à ce pont), Saint-Médard et Saint-Polyeucte (Saint-Livier). L'église Saint-Marcel fut édifiée au sud de ce quartier au VIII^{e} siècle.

En 634, Metz devint la capitale du royaume d'Austrasie. Ayant été relativement épargnée par la conquête franque et bénéficiant d'un contexte paisible, la ville délaissa les fortifications romaines, ce qui conduisit « à la cessation de tout entretien du mur, voire à sa disparition sur des sections plus ou moins importantes »[116]. La menace d'invasion normande conduisit finalement la ville à revoir l'entretien et surtout la restauration de son enceinte. Ce sursaut était dû à la mort de l'évêque Wala (876-882) qui avait péri à Remich le 11 avril 882 en repoussant les Normands[117]. Son successeur, l'évêque Robert (883-917), fit réparer l'enceinte qui était alors en mauvais état. Il acquit de fait le titre de *Reparator murorum urbis,* autrement dit, de « réparateur des murs de la ville »[118]. Comme le remarque Pierre-Édouard Wagner, nous disposons de peu de données « sur l'entretien et les extensions du Haut Moyen Âge ». Il apparaît, cependant, qu'en plus d'avoir dirigé la rénovation de la muraille, l'évêque Robert fit ériger un mur pour protéger le *suburbium sancti Stephani*. Cette zone correspondait au faubourg de Saint-Étienne, le quartier proche de la cathédrale, qui s'étendait sur la rive droite de la Moselle, entre le palais épiscopal et la cathédrale, et le bras navigable de la rivière[119], car lorsque l'évêque Bennon (927-929) disposa du patronage de l'église Saint-Victor, celle-ci était « située à l'intérieur des murs de la cité de Metz »[120]. Cette nouvelle muraille, construite à la fin du IX^{e} siècle et au début du X^{e} siècle, mettait à l'abri la place de Chambre et son marché, ainsi qu'une partie du Rimport[121]. Au sud, l'enceinte se prolongeait en longeant la Moselle et englobait le quartier d'Anglemur jusqu'au mur du petit amphithéâtre romain, dont les vestiges se situent aujourd'hui sous un immeuble de la rue Sainte-Marie, donnant cette forme particulière à la rue. C'est probablement à cette époque qu'une poterne primitive, dite *en Anglemur*, fut percée pour accéder à la rive de la Moselle.

[115] FERBER, Frédéric, 2012, p. 110.
[116] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 48.
[117] *H.M.B.*, 1974, t. I, p. 637-638.
[118] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 48.
[119] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 30.
[120] BOUR, Roch-Stéphane et KLAUSER, Theodor « Notes sur l'ancienne liturgie de Metz et ses églises messines antérieures à l'an Mil », *ASHAL*, 1929, p. 616-618.
[121] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 30-31.

Elle est formellement attestée en 1275[122]. Une seconde ouverture appelée poterne « *Patart au Meix Charles* » est également attestée dans ce secteur, mais nous ignorons si elle est contemporaine des travaux du Haut Moyen Âge, ou s'il s'agit d'un percement plus tardif. Quant au faubourg d'Outre-Moselle, il semblait toujours défendu par l'enceinte de l'antiquité tardive. En 880, le lieu-dit *Le Therme* était présenté comme *ad Thermas, infra murum civitatis*, autrement dit, il apparaissait comme protégé par des murs, bien que l'état de ceux-ci soit inconnu[123]. Ils furent certainement réparés ou améliorés au Haut Moyen Âge.

1.2. LA MISE À L'ABRI DES FAUBOURGS (XII^{E} –XIII^{E} SIÈCLES)

À l'intérieur de l'enceinte du III^{e} siècle et des extensions du X^{e} siècle, la population était devenue trop importante et les nouveaux habitants s'installèrent dans des faubourgs au pied des murs, renforçant ainsi l'importance de ces zones de peuplement. Cette population commençait à croître et prospérer le long de la Seille, entre le cours de la rivière et le mur est de l'enceinte romaine. L'expansion des faubourgs allait s'accompagner de la création de paroisses *extra muros*. Si la fondation de celles-ci dans ces quartiers n'apparaissait pas comme une nécessité, étant donné la proximité immédiate avec d'autres églises paroissiales[124], il fallait y voir l'opportunité de lever des taxes sur cette population de plus en plus importante. Les églises, les établissements religieux nouvellement fondés dans ces quartiers, mais aussi le gouvernement urbain prélevaient en effet des taxes sur les habitants de ces zones. Or, certains de ces faubourgs avaient une économie attractive, comme le Champ-à-Seille, qui était un quartier prospère, réputé pour son marché. L'essor économique des faubourgs obligea les pouvoirs urbains à décider de la création d'une nouvelle enceinte, plus vaste, pour enclore une superficie bien plus importante que la fortification antique. De quand datent ces premières campagnes d'extension de l'enceinte ? Quel faubourg a été enclos le premier ?

[122] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. IV, n° 486, p. 285 : « *Jakemins Quarisme et Jakemins li corriers p. b. sus XIIII s. de cens ke geissent sus II maisons davant la porte d'Anglemur, k'il ont aquasteit a Clemensete, la fille Benoitin Quaremel, et Jennat Prodomme, son marit* ».
[123] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 34.
[124] BOUR, Roch-Stéphane et KLAUSER, Theodor, 1937, p. 497-643.

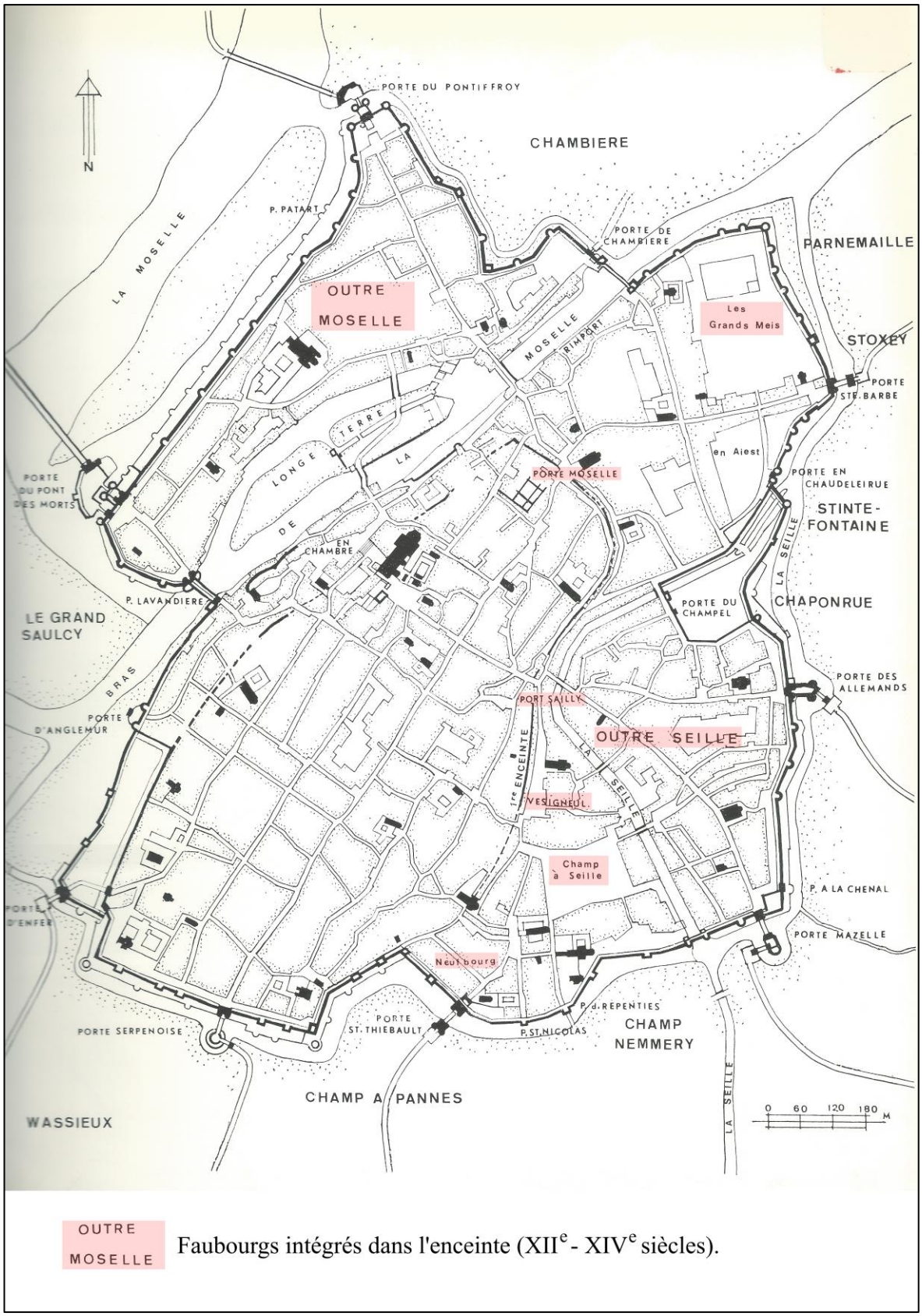


Figure 4 : L'intégration des faubourgs à l'intérieur de l'enceinte

(© Jean Thiriot)

1.2.1. Les faubourgs au XII^e siècle

Le cœur économique de la cité s'était progressivement déplacé en dehors des murs de l'enceinte urbaine. Cela posait plusieurs problèmes d'ordre économique, mais surtout de sécurité. Les péages prélevés à l'entrée des portes de la ville n'étaient plus aussi rentables étant donné que des marchés et des lieux de vente s'étaient développés *extra-muros*. La perception des dîmes était ainsi remise en cause. Par rapport à la sécurité de ces faubourgs, aucun mur ne permettait de mettre à l'abri ces nouveaux foyers économiques. Dans ces conditions, face à l'augmentation de la population, au manque à gagner lié aux impôts, au déplacement des foyers économiques (marchés, foires) dès la fin du XII^e siècle, la ville entreprit des chantiers liés à l'agrandissement de l'enceinte.

1.2.1.1. Le développement des faubourgs sur la rive gauche de la Seille : Vesigneul et Port-Sailly

Du fait de leur essor démographique et économique, les faubourgs situés le long de la rive gauche de la Seille entrèrent en concurrence avec le marché historique de la ville situé *intra-muros*, au niveau de la place de Chambre qui avait été mise à l'abri au X^e siècle[125].

Le faubourg Vesigneul, attesté dès le VIII^e siècle grâce à une liste stationale, était alors appelé *Viciniolum.* Une des stations de cette liste se faisait en effet à l'église Saint-Simplice, qui était dite *in viciniolo.* Cette appellation était encore utilisée en 1111 dans une charte qui déterminait le partage des dîmes entre le curé de la paroisse de Saint-Simplice et l'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains[126]. Ce faubourg, localisé le long de la Seille, au niveau de l'actuelle place Saint-Louis, se situait entre celui de Port-Sailly et celui du Champs-à-Seille. Au XII^e siècle, il était appelé « *Vesignuel* « ou « *Visigneul* » avant que les habitants ne l'écrivent « *Vesigneuf* » à la fin du Moyen Âge et Vesigneul aujourd'hui.

Entre la porte Sailly, une porte de l'enceinte antique située à l'est de la muraille, et le cours de la Seille, un autre foyer de peuplement en plein essor s'était installé. Cette zone était coupée en deux par le *decumanus*, le second axe principal de communication datant de l'époque romaine. Celui-ci se prolongeait de l'actuelle Fournirue en direction de la ville de Mayence, en passant par ce qui deviendra au XIII^e siècle la porte des Allemands, dans le quartier d'Outre-Seille. D'abord restreint entre l'enceinte romaine et un petit pont éponyme

[125] FERBER, Frédéric, 2012, p. 112-113.
[126] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 31. ADM H 4032.

jeté sur la Seille, le quartier de Port-Sailly s'étendit ensuite en amont et en aval du cours de la rivière. Son extension correspondait à une période économique prospère. Le commerce du sel était alors en plein essor et les marchands sauniers installèrent leurs dépôts dans le faubourg de Port-Sailly. La Seille était encore navigable[127] et elle permettait de transporter le sel depuis les villages du Saulnois (Dieuze, Marsal, Château-Salins etc.) avec de petits bateaux. Celui-ci était déchargé et stocké dans la Saunerie qui se situait dans le quartier de Port-Sailly, alors appelé *Portus Saliæ*[128]. Aujourd'hui, le nom de la rue de la Saulnerie témoigne encore de cette activité.

1.2.1.2. L'incorporation du Neufbourg, puis du Champs-à-Seille

1.2.1.2.1. Le Neufbourg (XII^e^ siècle)

À la fin du XII^e^ siècle, Metz était encore une cité épiscopale. L'épiscopat de Bertram, évêque depuis 1180, correspond à une intense période de travaux sur l'enceinte. Dès 1181, un document montre qu'une dîme était perçue par la collégiale Saint-Thiébaut *quae est propre muros nostrae civitatis.* Celle-ci se trouvait donc « près des murs de notre ville ». L'emplacement de la collégiale suggère qu'à cette date, il s'agissait déjà d'une extension de l'enceinte pour protéger le faubourg dans lequel la collégiale avait été édifiée, c'est-à-dire dans le Neufbourg[129]. La construction de la nouvelle enceinte semblait donc déjà bien avancée. Deux clercs avaient fondé la collégiale vers 1158-1159 dans une chapelle de l'abbaye Sainte-Glossinde (à proximité de la future porte Saint-Thiébault), mais cet édifice ne devint une collégiale qu'en 1161[130]. Pendant son épiscopat, Bertram y installa seize prébendes de chanoines[131]. Le début des travaux de l'extension de l'enceinte dans cette zone a dû commencer peu après 1161 et s'achever avant 1181, suivant l'acte qui évoque la collégiale contre la muraille.

Pour édifier et diriger la construction de cet agrandissement des fortifications, bien avant la création des Sept et des Gouverneurs des Murs au XIV^e^ siècle, il apparaît que seuls les Messins étaient responsables de leur muraille[132]. Toutefois, pour bâtir cette nouvelle

[127] Au XVI^e^ siècle, la Seille est trop encombrée et elle n'est pas navigable : ESTIENNE, Charles, *Le guide des chemins de France*, *1553*, édité par BONNEROT, Jean, Genêve : Slatkine, 1978, 3^e^ édition, p. 220.
[128] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 12.
[129] Au XV^e^ siècle, il apparaît qu'une partie des bâtiments qui composent la collégiale s'appuyaient encore contre le mur d'enceinte.
[130] TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 130.
[131] Il s'agit de bénéfices ecclésiastiques rattachés à la charge de chanoine qui prend la forme d'un patrimoine foncier dont les revenus sont utilisés pour l'entretien des bénéficiaires.
[132] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 87.

structure, les besoins en capitaux avaient dû être très importants et il est évident que le gouvernement urbain avait dû, au milieu du XII^e siècle, mettre en place un système d'imposition pour prélever l'argent nécessaire à ces travaux dès le début du chantier[133]. En 1196, Bertram était intervenu pour régler l'épineuse question de la levée des dîmes et des legs testamentaires destinés à la collégiale Saint-Thiébault, à la léproserie de Saint-Ladre et pour les travaux sur l'enceinte. La réorganisation de ces formes d'imposition avait permis la mise en place d'une seule et même dîme, dont les revenus étaient divisés en trois parts égales, dont une part pour le financement de la construction de la muraille[134]. À partir de cette date, l'imposition pour les fortifications était fermement établie[135].

En 1181, la portion de l'enceinte qui jouxtait la collégiale Saint-Thiébault protégeait un des faubourgs les plus attractifs de la ville, le « *Nuefbourg* » ou « *Neufbourg* ». Le tracé de la muraille correspondait exactement aux limites de la paroisse de Saint-Martin-en-Curtis. Le faubourg du Neufbourg s'était implanté au pied de la fortification antique. Avant l'extension de l'enceinte, il était donc bordé à l'ouest par la fortification, mais il restait largement ouvert sur le Champ-à-Panne et le Champ-Nemmery, au sud de la ville. Avant 1181, un premier mur d'enceinte, probablement formé par une structure composée de terre et de palissades[136], fut construit pour abriter l'est du faubourg. Cette muraille était peut-être plus imposante qu'il n'y paraît, car en 1327 et en 1333, les bans de tréfonds mentionnent une poterne « *au Quarteau* »[137]. Or, cette première fortification coupait bien cette place. La poterne aurait alors permis de se rendre dans le faubourg voisin de Vesigneul. Toutefois, il faut rester prudent, car il pourrait aussi s'agir d'une ouverture pratiquée dans l'enceinte antique qui jouxtait également la place du Quarteau. Il s'agirait alors de la porte antique du Champ-à-Seille. Comme le fait remarquer Jean Schneider, le terme de Neufbourg, *Novum*

[133] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 50.
[134] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 31-35.
[135] Voir 2^e partie, chapitre 2, 1.1. « Les difficultés pour fiancer l'agrandissement des fortifications au XII^e siècle ».
[136] Lors des travaux de destruction des casernes et de la construction du parking Coislin dans le secteur du Neufbourg et du Champ-à-Seille, aucun tracé ou vestige de cette enceinte n'a été retrouvé. Cela peut être lié aux conditions désastreuses des travaux, mais aussi à la structure même des fortifications qui, constituée de terre et de bois, aurait pu disparaître et laisser peu d'indice de leur présence. WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 50.
[137] LUNESU, Salvatore, 1997, t. I, p. 203, n° 84 : « *Jehans Pierairt, li tellieres de robes, p. B. sus la maison & sus ceu qui appent, ke siet à l'entrée de la Posterne, a Quartal, qu'il ait aquasteit a Thiebal Herman, lou genre mastre Jehan, de Pairis, qui* [fut, &] *a Perrate, sa femme* […] » ; *Ibid*., p. 148, n° 289 : « *Lowias, li genres lou Bourgon, dou Quartal, qui fut, p. B. sus la maison & sus ceu qui appent, que siet a Quartal, sus lou tor de la Posterne, ke Thiebalz Gemelz li ait laiet permey IIII lb de mt* [livres de Metz] *de cens que lidis Lowias l'en doit chas'an paier* […]. »

suburbium, « et la mention d'une vieille poterne [de l'hôpital Saint-Nicolas[138]] font supposer l'existence dès 1140 d'un nouveau mur dont les textes ne parlent qu'à une époque postérieure »[139]. Ce mur formait « une symétrie de courbe et de ligne droite presque parfaite, pour venir rejoindre le mur antique en coupant par la diagonale le Champ-à-Seille »[140]. La construction de ce mur était antérieure aux autres travaux d'agrandissement de l'enceinte et elle daterait probablement de la première moitié du XII^e^ siècle[141]. En 1236, cette première muraille est évoquée dans un acte par lequel le gouvernement urbain octroyait à l'hôpital Saint-Nicolas et à la léproserie Saint-Ladre pour moitié « *ses deux moulins sur Saille, situés entre la fermeté du Neufbourg et Outre Saille* »[142], c'est-à-dire des moulins implantés sur une zone située entre ce mur et le bras intérieur de la Seille qui délimitait en partie dans le secteur d'Outre-Seille.

Au sud du Neufbourg, un mur d'enceinte fut construit pour achever d'enclore ce secteur. Les vestiges de cette construction ont été retrouvés lors des travaux de creusement du parking Saint-Thiébault. Cette muraille s'appuyait sur le mur de l'enceinte antique, au sud-est du tracé et formait ainsi un angle rentrant rebaptisé « *Encoignure de Sainte-Glossinde* », car celui-ci se trouvait derrière l'abbaye du même nom. Cette portion suivait le tracé de la paroisse de Saint-Martin-en Curtis et elle se prolongeait jusqu'au bras de la Seille[143]. La fermeture de cette zone, entre l'enceinte antique et le lit de la rivière, achevait de protéger le Neufbourg, mais aussi en partie les faubourgs du Champ-à-Seille, de Vesigneul et de Port-Sailly, toutefois cela restait insuffisant. La population continuait à augmenter et de nouveaux faubourgs avaient vu le jour au delà du bras de la Seille, en Outre-Seille, comme de l'autre côté de la Moselle, en Outre-Moselle. Les travaux d'agrandissement de l'enceinte devaient se prolonger durant le siècle suivant.

Dans ce secteur, la porte Saint-Thiébault avait été construite au débouché de la rue du Neufbourg. Dans sa forme la plus primitive, elle était probablement contemporaine des travaux d'agrandissement de l'enceinte au XII^e^ siècle, mais la première mention trouvée dans les bans de tréfonds ne remonte qu'à 1241[144]. Il y a peu d'information sur cette porte

[138] L'hôpital Saint-Nicolas fut fondé dans le Neufbourg, probablement au XI^e^ siècle. SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 32. De par sa proximité avec une poterne de l'enceinte, il lui donna son nom.
[139] *Ibid*., p. 31 et 33.
[140] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 49-50.
[141] *Ibid.*, p. 50.
[142] *Ibid*., et *H.M.B.*, *Preuves*, 1974, t. III, p. 189.
[143] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 52.
[144] WICHMANN, Karl, 1916, t. IV, p. 11, n° 13 : « *Aubertins Chanpels p. b. sor la maison Hawion, la feme Poincet l'Asnier, ki siet delez la porte Saint Thiebaut* ».

avant les travaux réalisés au cours du XV^e siècle et qui seront détaillés plus loin dans ce travail[145]. Avant cette période, elle devait se présenter comme les portes de l'enceinte augustéenne à Paris, une ouverture pratiquée dans la fortification et flanquée de deux tours. Dans la continuité de cette porte, un pont de bois avait vraisemblablement été installé, car cette zone de l'enceinte était doublée par un fossé mentionné par les bans de tréfonds en 1245[146]. Ce fossé, qui était plus ou moins bien alimenté par les eaux de la Seille, courait vers l'est, de l'angle formé par le raccordement de l'extension de l'enceinte du XII^e siècle à celle du III^e siècle (appelé par la suite « *Encoignure Sainte-Glossinde* ») jusqu'au pont des Grilles de la Haute-Seille, juste avant la porte Mazelle. La porte Saint-Thiébault permettait aux Messins d'accéder au Champ-à-Panne, un vaste terrain à découvert qui s'étendait entre la porte Serpenoise et la porte Saint-Thiébault. La collégiale, qui avait été fondée moins d'un siècle plus tôt[147], donna son nom à la porte Saint-Thiébault.

À l'est de la porte Saint-Thiébault, la poterne Saint-Nicolas avait été percée dans une tour carrée de la muraille, avant le milieu du XII^e siècle, car comme l'indique Jean Schneider au sujet des fortifications du Neufbourg, « la mention d'une vieille poterne [de l'hôpital Saint-Nicolas[148]] [fait] supposer l'existence dès 1140 d'un mur nouveau dont les textes ne parlent qu'à une époque postérieure »[149]. La poterne portait donc le nom de l'établissement religieux qui s'était installé dans le Neufbourg. Comme la poterne Saint-Nicolas, celle des Repenties avait été percée dans une tour carrée de l'enceinte, probablement à la même époque. Elle est attestée dans les bans de tréfonds de 1267[150]. La poterne des Repenties se situait à l'est, à environ 75 m de celle de l'hôpital Saint-Nicolas. Comme sa voisine, cette ouverture permettait d'accéder au Champ-Nemmery et elle était placée sur le fossé qu'une passerelle de bois devait enjamber. La poterne des Repenties se situait au débouché de l'actuelle rue de la Gendarmerie.

[145] Voir dans ce chapitre, 2.1.6. « La porte Saint-Thiébault ».
[146] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. V, p. 29, 47a : « *Werions li mareschals p. b. sor xvi pies de terre davant Saint Thiebaut, deleit ensi com il se portent jusk'au fossei, k'il ait aquastei a mastre Thieri de Wadonuile, parmi tel cens come le doit* ».
[147] TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 130.
[148] L'hôpital Saint-Nicolas fut fondé dans le Neufbourg, probablement au XI^e siècle. SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 32.
[149] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 31 et 33.
[150] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. V, p. 130, n° 221 : « *Andreus li clers p. b. sus VI de cens que geisent sus une maison devant la porte des Repanties, qu'il at* [acquasteit] *a Domangin de la Porte* ».

1.2.1.2.2. L'incorporation du Champ-à-Seille (au début du XIII^e siècle)

Le quartier du Champ-à-Seille, qui correspond approximativement à l'actuel parking Coislin, prospérait aussi au début du XII^e siècle. Lieu de déchargement et de vente de nombreuses marchandises transitant sur la Seille, il devait aussi être intégré dans la ville grâce à la nouvelle enceinte[151]. Dans la continuité de l'extension des fortifications débutée au Neufbourg, les travaux s'étaient déplacés vers l'est, jusqu'au bras de la Seille, permettant ainsi d'abriter l'intégralité de la paroisse de Saint-Martin-en-Curtis. Cette portion de l'enceinte était percée d'une petite porte. Dernière ouverture entre la porte Saint-Thiébault et le bras de la Seille, la poterne du Champ-Nemmery se plaçait à côté du pont des Grilles de la Haute-Seille et elle permettait d'accéder aux berges de la Seille et de la Cheneau, un lieu de promenade très apprécié des Messins. Le pont des Grilles de la Haute-Seille assurait la continuité de la fortification de l'autre côté de la Seille.

1.3. LA MISE À L'ABRI DES FAUBOURGS AU COURS DU XIII^E SIÈCLE

Au début du XIII^e siècle, les travaux pour étendre le tracé des fortifications se poursuivaient avec difficulté. Les proportions économiques prises par ce chantier avaient amené les bourgeois à mettre en place en 1209 une taille imposée à l'ensemble de la population, y compris les membres du clergé. Une participation de la part de l'Église semblait tout à fait pertinente, car cette nouvelle muraille allait protéger les laïcs comme les religieux, pourtant, le clergé s'y opposa et des troubles éclatèrent[152]. L'évêque Bertram fut contraint d'intervenir pour que les bourgeois renoncent temporairement à ce projet, mais en 1226, grâce à la mise en place d'un impôt indirect prélevé sur l'ensemble des marchandises, laïcs et religieux participèrent au financement des travaux. Comme le nouvel évêque ne s'y opposa pas, cela permit aux bourgeois d'adopter fermement ce mode d'imposition[153].

Avant 1230, l'extension des fortifications permit de mettre définitivement à l'abri les faubourgs d'Outre-Moselle (à l'ouest, au-delà du bras de la Moselle), de Porte-Moselle (au nord) et d'Outre-Seille (à l'est, au-delà du bras de la Seille), même si l'ensemble du tracé n'était pas encore constitué d'un mur en pierre, mais probablement d'une structure de terre

[151] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 13.
[152] Voir 2^e partie, chapitre 2, 1.2.1. « Les difficultés pour imposer le clergé ».
[153] MEURISSE, Martin, *Histoire des évêques de Metz*, Metz : Jehan Antoine imprimeur juré de mondit seigneur (Henri de Bourbon, évêque de Metz), 1634, p. 455.

et de bois, de palissades et d'un fossé en avant de celles-ci. Si une telle configuration pouvait sembler fragile, lors de la guerre des Amis (1232-1234), qui opposa les habitants de Metz à l'évêque de la ville, Jean 1er d'Apremont, allié au duc de Lorraine, Mathieu II, et au comte de Bar, Henri II, ces nouvelles fortifications résistèrent avec succès, tandis que l'évêque était défait et que la ville devenait une cité dirigée par les bourgeois : une ville libre d'Empire[154]. En 1216, le quartier d'Outre-Seille, où se situait l'église Saint-Eucaire, était déjà protégé par la nouvelle enceinte. Une poterne donnant sur la Seille est mentionnée sur cette portion de l'enceinte à cette date[155].

1.3.1. Les hypothèses liées au déroulement des chantiers

Trois hypothèses sont envisageables en ce qui concerne le déroulement des travaux de construction de cette nouvelle enceinte. La première hypothèse est que la portion de muraille, qui protégeait le secteur de Saint-Eucaire, a été construite dans le prolongement des travaux entamés au niveau de la fermeture du Neufbourg à la fin du XIIe siècle. L'extension des fortifications se serait faite progressivement, en partant du sud de l'enceinte, en englobant ensuite le quartier d'Outre-Seille, puis celui de Porte-Moselle au nord et en terminant par celui d'Outre-Moselle à l'ouest. La jonction entre le mur antique et le mur médiéval se serait faite après le Moyen-Pont. Les travaux sur le front sud, au niveau de la porte Serpenoise seraient alors les plus tardifs.

La deuxième hypothèse est que la ville aurait mené plusieurs chantiers simultanément. Le chantier au niveau du Neufbourg se serait poursuivi vers l'est en englobant le secteur d'Outre-Seille, alors qu'au même moment, une autre campagne de travaux débutait sur une autre portion de la future enceinte, potentiellement en Outre-Moselle. La jonction des deux portions de la muraille se serait ensuite faite au nord, dans le faubourg de Porte-Moselle. C'est en effet ce faubourg qui semble le dernier enclos, car en 1227, la grosse tour de Porte-Moselle, vestige du nord de l'enceinte antique, fut détruite car elle n'avait plus d'utilité[156]. Pourtant, cette deuxième hypothèse paraît peu probable. Si les pouvoirs urbains avaient lancé deux chantiers pour accélérer la cadence des travaux, cela aurait nécessité le double de main-d'œuvre. La tour de la Porte-Moselle peut avoir été détruite en 1227, lorsque tous les faubourgs avaient été mis à l'abri, cela ne signifie pas que

[154] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 35.
[155] ADMM H. 1723, Registre des cens dus au prieuré de Notre-Dame-des-Champs (1216), f° 5r : « *Herbos, doit 112 s. sus une maison darier saint Eukare, delès la posterne sus Salle.* »
[156] VIGNEULLES, Philippe de, 1927, t. I, p. 334.

le quartier d'Outre-Moselle fut forcément le dernier à être enclos. Enfin, l'autre écueil majeur pour cette deuxième hypothèse est l'absence de pont entre le centre-ville et le sud du faubourg d'Outre-Moselle. Il existe bien le pont Saint-Georges (ou Pont-à-Moselle), qui reprend le tracé d'un vieux pont romain[157], mais il se trouve au nord du faubourg. C'est seulement en 1223 que la construction du Moyen-Pont permit de relier la ville au quartier sud d'Outre-Moselle.

La troisième hypothèse, qui reprend en partie la précédente théorie, paraît la plus vraisemblable. Le chantier de l'extension de l'enceinte se serait prolongé du Neufbourg vers l'est, en englobant le secteur d'Outre-Seille, puis au nord en protégeant le faubourg de Porte-Moselle. Le tracé de l'enceinte suivait le cours la Seille jusqu'à la confluence avec la Moselle avant de remonter la Moselle jusqu'à l'emplacement du futur pont des Basses-Grilles. Les deux rivières jouaient ainsi le rôle de remparts d'eau en assurant une double protection à cette zone. La mise à l'abri des faubourgs se serait temporairement achevée ici avant de reprendre de l'autre côté de la Moselle, non pas en face de ce chantier, c'est-à-dire vers la porte du Pontiffroy, mais au sud, avec la construction du Moyen-Pont. Il est attesté que le faubourg d'Outre-Moselle bénéficia de la construction de l'enceinte entre 1216 et 1226. Un conflit éclata entre les pouvoirs urbains et l'abbé de Saint-Vincent, Warrin, car la ville, en construisant l'enceinte, venait empiéter sur le territoire de l'abbaye[158]. En 1216, l'abbé de Saint-Vincent avait en effet acquis une redevance sur des vignes en Outre-Moselle et le secteur ne semblait pas encore enclos, car la construction de la muraille avait, par la suite, coupé en deux cette parcelle de vigne, entraînant une gêne et une perte de revenus pour l'abbé. Le mur d'enceinte, qui longeait la Moselle[159], avait donc été construit à une période postérieure à 1216 et antérieure à 1226. C'est en effet à cette époque que l'abbaye et les magistrats de la ville semblent avoir trouvé un arrangement. L'abbaye Saint-Vincent y apparaît comme protégée par l'enceinte[160] et elle ne devait plus d'impôts pour les fortifications, à moins d'une imposition générale. Il est probable que la construction du Moyen-Pont en 1223 (en bois puis en pierre) permit de reprendre l'extension des fortifications de l'autre côté de la Moselle, dans la paroisse Saint-Marcel, venant ainsi gêner l'exploitation des vignes qui s'y trouvaient. Quant au pont des Basses-Grilles de la Moselle, qui reliait le faubourg de Porte-Moselle à celui d'Outre-Moselle, son appellation dans les

[157] TRAPP, Julien, et WAGNER, Sébastien, 2015, p. 93.
[158] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 34. BNF manuscrit latin, ms. 10 023, *Cartulaire de Saint-Vincent*, t. I, f° 37r.
[159] *Ibid*., p. 34. BNF manuscrit latin, ms. 10 023, f° 39-40 (1243) et f° 43-44 (1244).
[160] ADM H 2106, *Mense conventuelle* (dans le registre de l'Hôtel de ville de Metz) (1226-1772).

textes du début du XV^e siècle de « *Nuef Pont* » laisse à penser qu'il s'agissait du dernier pont construit puis reconstruit en pierre avant 1360. Enfin, il ne faut pas oublier qu'une partie de l'extension des fortifications du Haut Moyen-Âge, bâties au nord du faubourg d'Outre-Moselle, protégeait déjà en partie cette zone jusqu'à l'ancêtre de la porte du Pontiffroy. À ce titre, le gouvernement urbain aurait pu commencer par fortifier le sud de ce faubourg avant d'intégrer les anciennes fortifications du Haut Moyen Âge.

1.3.2. Le faubourg d'Outre-Seille

Avant 1216, le quartier d'Outre-Seille, qui abritait du nord au sud les paroisses de Saint-Eucaire, de Saint-Maximin et de Saint-Étienne-le-Dépenné, était déjà protégé par la nouvelle enceinte. Il apparaît en effet qu'une poterne donnant accès à la Seille perçait une portion de la muraille à cette date[161]. Cette petite ouverture devait se situer dans la paroisse de Saint-Eucaire, derrière l'église paroissiale, et donner accès à la Grève qui n'était pas encore enclose à cette date[162]. Le tracé des fortifications suivait les limites de la paroisse de Saint-Eucaire, formant un angle rentrant dans la muraille jusqu'au pont de la Grève, qui enjambait la Seille, avant de longer la rivière en suivant le mur de Chandeleirue jusqu'à la confluence avec le bras extérieur de la Seille. Ce contournement trouve aussi son origine dans le fait que des moulins avaient été construits dans cette zone dite de la *Basse-Seille* avant 1236 et qu'ils appartenaient à l'évêque de la ville, également propriétaire du cours de la rivière à cet emplacement[163]. À cette période, les habitants et l'évêque étaient régulièrement en conflit, ce qui pourrait expliquer que le tracé des fortifications contournait cette zone[164].

Dans le quartier d'Outre-Seille, le bourg Mazelle est attesté depuis le XIII^e siècle[165]. Il abritait des habitations, mais aussi par des vignes, des jardins et des zones cultivables. Il s'étendait du bras intérieur de la Seille jusqu'au ruisseau appelé la Cheneau. La porte Mazelle fut construite en même temps que l'avancée du tracé des fortifications, probablement avant 1230, car la paroisse de Saint-Eucaire apparaît comme enclose avant 1216[166]. Or, pour fermer cette zone, il est certain que la section de la porte Mazelle avait

[161] ADMM H 1723, *Registre des cens dus au prieuré de Notre-Dame-des-Champs (1216),* f° 5r : « *Herbos, doit 112 s. sus une maison darier saint Eukare, delès la posterne sus Salle* ».
[162] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 33.
[163] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 189-190. BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 35.
[164] TRAPP, Julien *et alii*, « Le pont des Grilles de la Basse-Seille », 2016, p. 417.
[165] WICHMANN, Karl, 1916, t. IV, p. 49.
[166] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 33.

déjà été édifiée, du moins dans une forme primitive. Elle portait le nom du quartier sur lequel elle avait été bâtie. Pour Roch-Stéphane Bour, mais aussi Ernest de Bouteiller et Charles Abel, le terme « Mazelle » dériverait du latin *Macellum* qui renvoie à la notion de marché de viande et de poisson tel que l'on en trouvait dans l'empire romain. Le chanoine Bour indique en effet que ce terme apparaît dans de nombreuses villes, notamment à Rome et dans des cités plus proches de Metz, telles que Thionville, Longuyon ou Verdun[167] et qu'il désignait ce type de commerce[168]. De plus, les fouilles menées en 1858 dans la rue Mazelle ont livré « des débris d'animaux […] en grande quantité »[169] et cela suppose l'existence « [d'] une boucherie ou [d'] un marché à viande »[170].

La porte Mazelle était placée sur une ancienne voie romaine qui menait à Strasbourg[171]. Tout comme les portes de l'enceinte de Philippe Auguste à Paris, la porte Mazelle se présentait comme une simple ouverture percée dans la muraille et flanquée de deux tours. Elle est formellement attestée en 1251[172]. La porte était placée entre les cours de la Seille et de la Cheneau. Un canal reliant les deux rivières fut creusé devant la porte Mazelle en même temps que celle-ci fut édifiée. Il servait de fossé défensif[173]. Le pont, qui enjambait ce fossé, est attesté pour la première fois en 1298[174], mais il est certain qu'il est contemporain du creusement du fossé. Il devait s'agir d'un simple pont de bois jeté sur le canal. Les fouilles menées en 2009 ont permis d'identifier ce canal et d'y relever l'existence de pieux datés du XIII^{e} au XV^{e} siècle. Certains pieux étaient fichés dans le lit du canal pour retenir les berges alors que d'autres servaient de base pour édifier un mur de berge[175]. Sur cette portion de l'enceinte, la poterne à la Chenal, à l'est de la porte Mazelle, a probablement été percée lors de l'édification du mur de fortification, toutefois elle n'est mentionnée pour la première fois qu'en 1293[176]. Cette petite ouverture permettait d'accéder aux berges de la Cheneau.

---

[167] GIRARDOT, Alain, 1997, p. 37.
[168] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 42.
[169] B.S.A.H.L., 1858, t. 1, p. 22.
[170] *Ibid*., p. 23-24.
[171] BRKOJEWITSCH, Gaël *et alii*, *Metz (57), Place Mazelle* « *Bassin retenu pollution » : Nouvelles données sur le quartier Outre-Seille à Metz (un dépotoir gallo-romain du III^{e} s. apr J.-C, un canal médiéval du XIII^{e} s. et des vestiges modernes),* R.F.O., Metz Métropole, 2009, p. 38.
[172] WICHMANN, Karl, 1908-1910, p. 58, n° 131 : « *Steuignons Jarans p. b. sor une maison arres la porte de Maiseles, ensom l'ostel Bertran Galle, k'il at acquasteit a Aubert Champelz, permi XL s. de met. de cens* ».
[173] BRKOJEWITSCH, Gaël *et alii*, 2009, p. 41.
[174] WICHMANN, Karl, 1916, t. II, p. 131.
[175] BRKOJEWITSCH, Gaël *et alii*, 2009, p. 191.
[176] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. VI, p. 443, n° 522 : « *Collas li Villains et Colignons Raiguelenelz, ke sont d'Outre Saille, sus lou chakeur et sus ceu ki apant ke siet outre Saille arreis lai porte a lai chenau, ke li abbasse de Sainte Glosenne lour ait laieit, a toz jors, permei XL s. de met. de cens* ».

Comme la porte Mazelle, la construction de la porte des Allemands est contemporaine de l'édification de la fortification. Elle a probablement été élevée avant 1230, car la paroisse de Saint-Eucaire apparaît comme enclose en 1216[177]. Il y avait donc sans doute déjà une porte primitive à cette date. La porte apparaît comme achevée avant 1230. En 1246, la porte de l'enceinte antique en bas de la Fournirue avait déjà été détruite car elle n'avait plus d'utilité[178]. Le renouvellement du cérémonial de la cathédrale mentionnait cette ancienne porte comme *locus urbi fuit quandam porta saliae*[179]. Il indiquait aussi que le mur qui jouxtait la porte antique avait été vendu à des particuliers en juillet 1234[180]. Il y avait donc bien une nouvelle porte sur la nouvelle muraille qui autorisait la destruction de la Porte-Sailly. Dans les archives, la porte des Allemands est formellement attestée en 1267[181]. Comme la porte Mazelle, cette porte se présentait sous la forme d'un passage voûté flanqué de deux tours demi-rondes, probablement réunies « par une arcade ou passage dont les amorces ou retombées avec moulures de l'époque »[182] sont encore visibles. Ces deux tours sont aujourd'hui toujours présentes et constituent la partie la plus ancienne de la porte. Le nom de porte des Allemands s'explique par la présence des Chevaliers teutoniques et de leur hôpital dans la rue qui faisait face à la porte, vis-à-vis de l'église de Saint-Eucaire. C'est cette installation qui donna le nom de rue de l'hôpital des Allemands dès 1241[183].

La poterne de Dame-Colette (ou des Dames-Colette) a, elle aussi, probablement été percée lors de la construction du tracé des nouvelles fortifications. Elle se situait au nord de la porte des Allemands. Elle se présentait sous la forme d'une tour-porte et elle est mentionnée dans les archives en 1293[184]. Dernières poternes du secteur d'Outre-Seille, celles du Champel (ou Champé) sont également contemporaines des travaux d'extension des fortifications. Pour relier le Champé à l'autre rive de la Seille et au faubourg de Porte-Moselle, le pont de la Grève fut édifié. Il avait été construit dans la continuité de la

[177] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 33.
[178] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 52.
[179] Là où il y avait la Porte-Sailly. PELT, Jean-Baptiste, 1937, 371 p.
[180] MENDEL, Pierre, 1932, p. 428.
[181] WICHMANN, Karl, 1916, t. IV, p. 110, n° 48 : « *Burtemins, li filz Hanrion d'Ars, p. bans sus une maison vers la porte des Alemans* ».
[182] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 71.
[183] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. I, p. 18, n° 102, p. 190.
[184] WICHMANN, Karl, 1916, t.VI, p. 370, n° 78 : « *Poincignons Xairolz li massons p. b. sus lai maxon et sus ceu ki apant ke siet daier S. Eukaire ancoste lai porte dame Collate, k'il ait aquasteit a signor Thomes, cureir de Sainte Creux, permey XIII s. et demei de mt. de cens* ».

fortification, mais il se présentait sous la forme d'un pont de bois, qui fut ensuite reconstruit à la fin du XIIIe, ou au début du XIV[e] siècle185, avec une seule arche de pierre.

1.3.3. Le faubourg de Porte-Moselle

Après la mise à l'abri le faubourg d'Outre-Seille, les travaux continuèrent certainement au nord avec l'incorporation du quartier de Porte-Moselle. Le tracé de la fortification franchissait la Seille en empruntant le pont de la Grève et se poursuivait au nord en longeant la rivière, ce qui lui offrait une défense supplémentaire, un rempart d'eau. Cette nouvelle enceinte permettait d'abriter un secteur connu pour ses jardins, le « *Grand Meis* ». Celui-ci est attesté dès le XII[e] siècle[186]. Cette zone correspondait à un vaste espace de cultures qui n'était pas beaucoup peuplé. Le « *Grand Meis* » se situait au nord de la ville, contre le bras de la Moselle jusqu'à la future porte du Pont-Rengmont. Le quartier *d'Aiest* fut également protégé par cette nouvelle enceinte. Ce faubourg s'était installé contre l'enceinte antique et correspondait à l'actuel quartier de Sainte-Ségolène, qui se prolongeait jusqu'à la porte du Pont-Rengmont et plus irrégulièrement jusqu'à la berge du bras intérieur de la Seille. Le faubourg « *d'Aiest* » était l'un des plus ancien car il est attesté depuis le X[e] siècle[187].

Après avoir franchi la Seille, le mur de fortification se prolongeait vers le nord en suivant le cours de la Seille. Pour accéder aux berges de la rivière ainsi qu'aux moulins qui y avaient été installés, une porte fut percée sur une portion de l'enceinte en amont de la confluence des deux bras de la Seille. Cette poterne dite en Chadeleirue est mentionnée pour la première fois dans les textes en 1251[188]. Placée sur une ancienne voie romaine conduisant à Trèves, qui était également la fin du *cardo* de la ville, la porte du Pont-Rengmont était l'entrée principale de cette portion de l'enceinte. Elle se présentait sous la forme d'un passage voûté pratiqué dans l'enceinte et elle était flanquée de deux tours semi-circulaires. Cette porte se situait à environ 200 m au nord de la porte/poterne en Chadeleirue et elle tirait son nom du pont qui enjambait la Seille. Elle a probablement été construite avant 1230, car la paroisse de Saint-Eucaire apparaît comme enclose en 1216[189]. Or, si les travaux de

[185] ADM G 2130, Eau et Pêche (1280-1678) (Paroisse Saint-Eucaire, XIII[e] siècle-1787). Il est question d'un « *nuef pont de la Greive* ».
[186] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 128.
[187] *Ibid*., p. 132.
[188] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. IV, p. 54, n° 82 : « *Nicholes Aisiez p. b. sor le four et sor tout le ressiege ki apant, ke siet devant la posterne en Chaudelerrue, k' il at acquasteit a Joiffroit Malrowart, en alluet* ».
[189] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 33.

fortification se sont poursuivis vers le nord, la porte du Pont-Rengmont a pu être édifiée quelques années plus tôt. Elle est mentionnée pour la première fois dans les bans de tréfonds en 1262 sous le nom de porte « *Parnemaille* »[190]. Ce nom s'explique par la présence du faubourg éponyme en face de l'ouvrage. Aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, le nom de la porte varie, prenant tour à tour le nom des faubourgs voisins que le pont desservait, comme ceux de Stoxey (1269)[191] et de Stinefontaine[192]. L'appellation de porte du Pont-Rengmont semble prédominer à partir de la fin du XIV^e^ siècle. L'explication de ce nom est assez complexe, voire légendaire. Selon Philippe de Vigneulles, qui reprenait dans sa chronique des légendes messines, cette appellation provenait du nom du commanditaire de l'ouvrage :

« *Et apres* [...] *ung aultre seigneur nommez Raimondus fist faire ung pon de pierres a bout de la rue Ayette* [Aiest] *par-dessus la riviere de Saille ; et fust nommés ce pont pour l'amour de luy et de son nom, le pont Raymon* »[193].

Les légendes messines compilées par Auguste Prost[194] et l'existence d'un *Pons Raimmonis* (qui est toujours attesté en 1198)[195] à cet emplacement indique que cet ouvrage était plus ancien[196], comme le laisse supposer le passage de la voie romaine. Les fouilles menées en 1867 dans la rue Marchand, depuis la rue Saint-Ferroy jusqu'aux fortifications modernes de l'Arsenal, ont permis de mettre au jour les vestiges de deux voies superposées, l'une romaine (la plus enfouie), l'autre médiévale (au-dessus)[197]. La restauration du pont en 1902 a également dévoilé d'importants vestiges d'un mur romain construit sur pilotis à l'extrémité du pont, côté ville. Le pont aurait probablement été bâti vers la fin du I^er^ siècle[198].

---

[190] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. IV, n° 126, p. 78 : « *Jaikemins, li filz Roillon Makerel, p. b. sus IIII s. de cens ke geisent sus la maison ke fut Ancel Xate, ke siet en Stoixey, delai la porte de parnemaille, areis la maison Thiecelin lo tixerant, qu'il at acquasteit a Piereson, lo fil Ancel Xate, apres VI d. et II chape* [ons ke] *li maisons doit a* [vant] ».

[191] *Ibid.*, n° 176, p. 183 : « *Hanrias, li filz Othinat de Ciruignei, p. b. suz I maison ki siet encoste la maison Laignel lou charretou, defuer la porte en Stozei, k' il at akesteit a Symonat, le fil Margueron Siwade de Stozei. »*

[192] LUNESU, Salvatore, 1997, t. I, p. 24, n° 16 : « *Weiris, li rekevreires, de Chapponrue, p. b. sus la maixeire & sus kant ki apant, ke fut preste Martin, ke siet devant la Porte an Stentefontenne, k' il ait aquasteit a signor Otton, lou preste de S. Hylaire,* [[&]] *a signor Matheu, lou preste, & a Thiebaut dou Pux, permey IIII s. de mt. de cens* ».

[193] VIGNEULLES, Philippe de, 1927, t. I, p. 15.

[194] PROST, Auguste, *Études sur l'histoire de Metz : les légendes,* Metz : Rousseau-Pallez, 1865, p. 455 : « *Du pont et passaige fait sur la rivière de Saille vers Aquillon, nomez Raymond. Peu de tempz aprez, au temps que Hély estoit juge par dessus le peuple d'Israél, environ 1 an après la destruction de Troyz, ung noble Troyens nomez Raymond voyant le passaige sur la rivière de Saille estre dangereulx en temps d'yveir, à l'exemple des II frères Thiffidus et Moridus, fist faire et construire ung pont de boix qui de son nom fut dit et appellez le pont Raymond* ».

[195] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 111.

[196] *Ibid*., P. 111.

[197] *Ibid*., p. 113.

[198] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 113.

1.3.4. Le faubourg d'Outre-Moselle

La portion de l'enceinte qui englobait les faubourgs de Porte-Moselle bénéficiait de la confluence de la Seille et de la Moselle, qui lui procurait une ligne de défense supplémentaire. Ce mur de fortification s'achevait face au quartier du Rimport, contre la Moselle. L'édification plus tardive du pont fortifié des Basses-Grilles de la Moselle allait par la suite permettre de raccorder le mur à l'enceinte d'Outre-Moselle. Toutefois, il semblerait qu'au lieu de suivre ce tracé, la reprise des travaux de l'extension de l'enceinte se soit déplacée au sud, avec la construction en bois, puis en pierre, du Moyen-Pont. Cela peut s'expliquer par la présence de l'enceinte du Haut Moyen-Âge à cet emplacement. Au lieu de la remplacer immédiatement, les bâtisseurs et les pouvoirs urbains l'ont laissée en place pour fortifier le sud du faubourg. Cela explique probablement le fait que la porte du Pontiffroy ne fut pas construite avant la fin du XIV^{e} siècle. Jusqu'à cette période, la porte de Franconrue, datant du Haut Moyen Âge et située au débouché de la rue éponyme, était encore en place. Primitivement, le faubourg d'Outre-Moselle s'était développé depuis l'époque romaine au débouché du Pont de Moselle (Pont Saint-Georges), ce qui avait conduit à l'édification d'une fortification dès le X^{e} siècle[199]. Le faubourg d'Outre-Moselle était une zone couverte de vignes, mais la plus grande partie de ce quartier était dominé par l'abbaye Saint-Vincent qui s'y était implantée vers la fin du X^{e} siècle. Important foyer culturel et économique, l'abbaye disposait de nombreux terrains. Le faubourg d'Outre-Moselle abritait aussi plusieurs églises, Saint-Georges et Saint-Livier depuis le VII^{e} siècle et Saint-Marcel depuis le VIII^{e} siècle. Le couvent des Pucelles s'installa au sud du quartier au XI^{e} siècle[200].

Le faubourg d'Outre-Moselle a été intégralement englobé dans l'enceinte urbaine entre 1216 et 1226. Pendant cette période, un conflit éclata entre la ville et l'abbé de Saint-Vincent, Warrin, car le tracé de la muraille venait empiéter sur le territoire de l'abbaye[201]. En 1216, l'abbé de Saint-Vincent avait acheté une redevance sur des vignes en Outre-Moselle et le secteur ne semblait pas encore enclos, car la construction de la muraille avait ensuite coupé en deux cette parcelle de vigne, entraînant une gêne et une perte de revenus pour l'abbé. Le mur d'enceinte qui longeait la Moselle[202] a donc été construit avant 1226, car à cette date, l'abbé et la ville avaient trouvé un arrangement et l'abbaye apparaît comme

[199] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 48.
[200] VIGNEULLES, Philippe de, 1927, t. I, p. 224.
[201] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 34. BNF manuscrit latin, ms. 10 023, *Cartulaire de Saint-Vincent*, t. I, f° 37r.
[202] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 34. BNF manuscrit latin, ms. 10 023, *Cartulaire de Saint-Vincent*, f° 39-40 (1243) et f° 43-44 (1244).

protégée par la muraille[203]. En contrepartie, la ville avait accordé que l'abbaye ne verse plus d'impôts pour l'enceinte, à moins d'une imposition générale.

Si la construction du Moyen-Pont à partir en 1223[204] (en bois, puis en pierre au début du XIV^e^ siècle), n'a pas marqué le début de la mise à l'abri du faubourg d'Outre-Moselle, elle a certainement contribué à l'accélération de la construction de la muraille en commençant par le sud du faubourg, derrière les vignes de Saint-Marcel. Le pont des Basses-Grilles de la Moselle (appelé « *Rimpont* » ou « *Rimport* »), qui reliait au nord les faubourgs de Porte-Moselle à ceux d'Outre-Moselle, était qualifié de « *Nuef Pont* » au début du XV^e^ siècle. Cela suggère qu'il s'agissait du dernier pont construit, qui fut reconstruit en pierre avant 1360. Enfin, il ne faut pas oublier qu'une partie de l'enceinte du Haut Moyen-Âge, édifiée au nord du faubourg, protégeait déjà une partie de cette zone jusqu'à la porte en Franconrue, qui sera remplacée par la porte du Pontiffroy au XIV^e^ siècle[205]. Le gouvernement urbain a dû commencer par fortifier le sud du faubourg avant de remonter et d'incorporer le tracé du Haut Moyen Âge.

La construction du Moyen-Pont permit de raccorder le centre-ville au faubourg d'Outre-Moselle. Entre 1223 et 1228, le Moyen-Pont-des-Morts était édifié en bois[206]. En 1223[207], l'évêque de Metz, Conrad de Scharfenberg, avait établi le droit sur l'habit des morts[208], une imposition qui consistait à récupérer le meilleur habit d'un défunt pour financer l'entretien de l'ouvrage, puis sa reconstruction en pierre. Sur ce même modèle, et dans le prolongement du Moyen-Pont, le Grand-Pont-des-Morts fut construit avant 1245[209]. Avant la construction du Moyen-Pont, seul le pont Saint-Georges permettait de rejoindre le quartier d'Outre-Moselle et il était certainement saturé[210]. Le Moyen-Pont fut reconstruit en pierre entre 1282 et 1312. Il était alors composé de cinq arches. En 1282, l'hôpital Saint-Nicolas récupérait les droits de passage des ponts de Moulins, du Pont-Thiffroy, du Moyen-Pont et Grand-Pont-des-Morts[211]. En 1312, le Moyen-Pont fut probablement achevé car il n'est pas

[203] ADM H 2106, *Mense conventuelle* (dans le registre de l'Hôtel de ville de Metz) (1226-1772).
[204] FERBER, Frédéric, 2012, p. 368.
[205] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 43.
[206] FERBER, Frédéric, 2012, p. 368.
[207] Et non en 1222. Emmanuel Raillard a en effet oublié de mentionner qu'il s'agit d'une date en ancien style de l'Annonciation, soit 1223. Il s'agit d'une erreur relevée par Frédéric Ferber. Voir FERBER, Frédéric, 2012, p. 370.
[208] Frédéric Ferber renvoie à l'original de cet acte, aujourd'hui conservé à la BNF : BNF NAF ms. 6733. Voir ADM, 1 H Dépôt B 3.
[209] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 14.
[210] FERBER, Frédéric, 2012, p. 370.
[211] ADM, 1H Dépôts, B 2.

présent dans le rappel adressé par la ville à l'établissement religieux concernant le retard pris par les chantiers de reconstruction en pierre[212].

Édifié en même temps que le Moyen-Pont, le Pont-des-Morts enjambait le bras principal de la Moselle. L'impôt sur l'habit des morts devait en effet servir à la construction des deux ponts, puis à leur reconstruction en pierre. Le pont de bois du Pont-des-Morts fut achevé en 1245. Néanmoins, ce fut avec un retard de quinze ans que la reconstruction en pierre fut véritablement accomplie en 1343, date qui figurait sur une inscription découverte en 1845 lors de travaux de restauration du pont[213]. À cette époque, le pont reposait sur quinze arches et il était long de 239 m[214]. La porte qui s'ouvrait sur ce pont, appelée de fait porte du Pont-des-Morts, est citée dans les bans de tréfonds en 1290[215], mais il est probable que les travaux de construction de la porte avaient commencé en même temps que ceux du pont de bois. Parallèlement, l'édification de l'enceinte se poursuivait vers le nord. Le mur qui longeait la Moselle[216] avait en effet été bâti avant 1226 car à cette date, l'abbé de Saint-Vincent et la ville avaient déjà trouvé un arrangement au sujet des dégâts occasionnés sur les vignes traversées par la muraille derrière l'abbaye Saint-Vincent[217].

Sur la portion de l'enceinte entre la porte du Pont-des-Morts et la future porte du Ponthiffroy, qui devait être construite à la fin du XIV^{e} siècle, une poterne avait été percée. Elle permettait d'accéder à la rive droite de la Moselle. Appelée poterne « *Patart* », elle était localisée au sud de la porte du Pontiffroy. Si elle est seulement attestée en 1278 dans les bans de tréfonds[218], elle est pourtant certainement contemporaine à l'édification de la muraille. Le secteur avait été enclos entre 1216 et 1226[219]. La poterne Patard a pu être percée cinquante ans avant sa mention dans les bans de tréfonds. À la suite de cette poterne, le tracé de l'enceinte est moins bien connu. La muraille effectue un angle de 90° vers la Moselle.

---

[212] THIRIOT, Jean, 1970, p. 62. *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 299-300. RAILLARD, Emmanuel, « Les principaux du Moyen Âge à Metz », *M.A.N.M.*, 1864, p. 419-420.
[213] Les travaux avaient débuté en 1289. SCHNEIDER, Jean 1950, p.14, note 36. FERBER, Frédéric, 2012, p. 376. RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 362.
[214] RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 362. La taille du pont augmenta par la suite, passant à 16 puis 17 arches pour pallier le phénomène d'affaissement des berges. En 1422, le pont mesurait 278 m de long.
[215] WICHMANN, Karl, 1916, t. VI, p. 354, n° 589 : « *Howins li clers de Ste Glosanne p. b. por la chiese Deu desus dite sus XII d. de cens ke li abase et li convans ont aquasteit a Piereson Boinsemel, sus sa maison ke siet arreis la porte dou pont des Mors* ».
[216] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 34. BNF manuscrit latin, ms. 10 023, *Cartulaire de Saint-Vincent*, f° 39-40 (1243) et f° 43-44 (1244).
[217] ADM H 2106, *Mense conventuelle* (dans le registre de l'Hôtel de ville de Metz) (1226-1772).
[218] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. I, n° 654, p. 365 : « *Et si p. b. ancor por la chiese Deu desor dite sus une maison en S. Vicentrue, c'on dist a la Porte Patart, ke li abbes ait aquasteit a Jakemin Gratepaille, en alluet* ».
[219] ADM H 2106, *Mense conventuelle* (dans le registre de l'Hôtel de ville de Metz) (1226-1772).

Comme l'indique Pierre-Édouard Wagner, « une succession d'angles rentrants et de courbes témoignent que des fortifications préexistantes semblent avoir été mises bout à bout »[220]. Il est vrai que ce tracé n'a rien à voir avec la portion précédente, bien rectiligne. Derrière cet ensemble plus chaotique, les fortifications du Haut Moyen Âge semblent avoir servi de support de raccordement à l'enceinte du XIII^e siècle.

En 1280, la porte en Franconrue, qui avait certainement été édifiée lors des travaux du Haut Moyen Âge au débouché de la rue éponyme, était toujours utilisée[221]. La nouvelle muraille du XIII^e siècle était probablement venue se raccorder à l'enceinte antique remaniée pendant le Haut Moyen Âge. Jean Schneider a remarqué que dans cette zone fortifiée, le cadastre actuel accuse encore un « tracé semi-circulaire dans les contours des propriétés actuelles »[222], probable reflet de la forme de l'enceinte. En 880, un manse appartenant à l'abbaye de Gorze était localisé dans ce secteur et il était qualifié de *infra murum civitatis Mettis, ad thermas vocato loco*[223], c'est-à-dire dans l'actuelle rue des Thermes, au sud de la Franconrue. Or, en 1280, la ville vendait une tour de l'enceinte du Haut Moyen Âge, qui avait été construite à l'entrée de la Franconrue[224], car elle était devenue inutile avec l'agrandissement de l'enceinte au XIII^e siècle[225]. La porte en Franconrue devait être utilisée jusqu'à l'édification de la porte du Pontiffroy à la fin du XIV^e siècle. Cette nouvelle porte se situait au débouché de la Franconrue et permettait d'accéder au Pont-Thiffroy.

Entre la future porte du Pontiffroy et le bras de la Moselle, le tracé accuse plusieurs angles rentrants et des courbes, probables vestiges de l'enceinte antique remaniée au Haut Moyen Âge, à laquelle des portions de murs du XIII^e siècle ont été rajoutées. Dans cette nouvelle muraille, une poterne appelée poterne Chambière a été percée au débouché de la ruelle éponyme. Elle se situait au nord de l'enceinte, à proximité du bras navigable de la Moselle. Cette poterne est attestée dans les bans de tréfonds dès 1269[226]. Après la poterne de Chambière, le mur d'enceinte se retrouvait face à la Moselle. Un pont de bois fut édifié pour traverser la rivière et permettre au mur de se raccorder aux fortifications protégeant le

[220] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 51.
[221] MENDEL, Pierre, 1932, n° 86, p. 435. L'abbaye Saint-Vincent achète une parcelle de terre « *ke geist defuers* la porte *ke siet en Franconrue* ».
[222] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 35, note 35.
[223] *Ibid*., p. 35, note 35. Cartulaire de Gorze, I, n° 74.
[224] *Ibid.*, 1950, p. 35, note 35. AMM B 7, Archives de l'hôpital Saint-Nicolas.
[225] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 51 : « La rue des thermes et l'entrée de Franconrue se trouveraient à l'intérieur de ce tracé semi-circulaire d'un rayon de 75 m ».
[226] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. I, p. 224, n° 537 : « *Girardins Constantins p. b. suz I maison ki siet defuers la porte de Chambeirez, suz le Rait, et suz ce ki apant, et suz une here ki siet on meisez de Chambeires, ke furent Colin de Ste Rafine, et qui li est delivrez par droit et par jugement, et dont il est bien tenans* ».

faubourg de Porte-Moselle. Ce pont, le pont des Basses-Grilles de la Moselle, fut reconstruit en pierre au cours du XIV[e] siècle, période pendant laquelle de nombreux travaux furent exécutés.

1.4. La fermeture de la « *Greive* » à la fin du XIV[e] siècle

En 1381, le quartier de la Grève, qui avait été laissé en dehors des fortifications d'Outre-Seille, fut finalement enclos[227]. Zone sans habitations, dont le toponyme montre que ce secteur était sableux sans doute à cause des alluvions apportées par la Seille, la Grève avait malgré tout un intérêt économique puisque des moulins y étaient installés. Ce quartier était limité au nord par le mur de Chandeleirue, au sud par le tracé des fortifications appelées « *Épaisse muraille* »[228] contre la paroisse de Saint-Eucaire et à l'est par le cours de la Seille. Après la guerre des Amis et la fuite de l'évêque en 1234, le secteur et certains moulins étaient revenus à la ville[229], mais le projet d'abriter cette zone derrière un nouveau tracé n'apparaît qu'en 1324[230], après la guerre des Quatre Seigneurs. La « *Greive* » ne devait finalement être enclose qu'à la fin du XIV[e] siècle[231]. Les bourgs situés devant ce secteur, Burey, Stoxey, Chaponrue et Stinefontaine furent détruits ou déplacés à partir de 1381 pour permettre cette mise en défense[232]. La *Chronique des Maîtres Échevins* indique également que « *Ly sire Burthe Paillait fuit maistre eschevin de Mets par mil III[c] IIII[XX] et I. En sont temps fuit acommancies fermetes a la grevez on champel* »[233]. Les travaux s'achevèrent avant 1420, car le cartulaire de l'hôpital Saint-Nicolas indique alors que ce secteur était enclos :

« […] *donnons, cédons & octroions pour tous jours maix, aux Maistres & Freres dudit Hospital, pour, & en nom dudit Hospital, une plesse en lieu c'on dit à la Greive, entre lez murs de nostre Citeit, c'est assavoir celle plesse, dez le foussez qui siert en la pousterne* [poterne] *qui à présent est meuriée* [murée] *, qui est en droit la rue du beix Champel, & tout*

[227] BMM, ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevin*., f° 97r. BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 82.
[228] Pierre-Édouard Wagner s'étonne de cette appellation, car lors de fouilles menées en 1992, « la tour établie à l'angle de l'Épaisse Muraille et de la courtine de la porte des Allemands » a été dégagée, montrant « un arrachement qui correspond vraisemblablement au départ de l'Épaisse Muraille ». Or, elle ne présentait qu'une épaisseur de 1, 40 m. WAGNER, Pierre-Edouard, 2003, p. 52.
[229] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 35.
[230] WAGNER, Pierre-Edouard, 2003, p. 52.
[231] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 35.
[232] BMM ms. 856-858, *Observations séculaires de Paul Ferry*, XIV[e] paragraphe, XVII[e] siècle, p. 345. TRAPP, Julien *et alii*, *Le pont des Grilles de la Basse-Seille,* 2016, p. 417.
[233] BMM, ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 97.

au long droit à ligne en jusque au goussat don nuefz murs de Chapponrue, & tout ensi comme les ensengnes se portent, & dèz ledit fousséz allant ladite plesse en jusque au nuefs murs, vers Chapponrue, & en jusque auz anciens murs, qui sont en droit Saint Eukaire, qui souloient faire cloyson de nostre dite Citeit […] »[234].

[234] *H.M.B.*, 1974, p t. IV. 756-757.

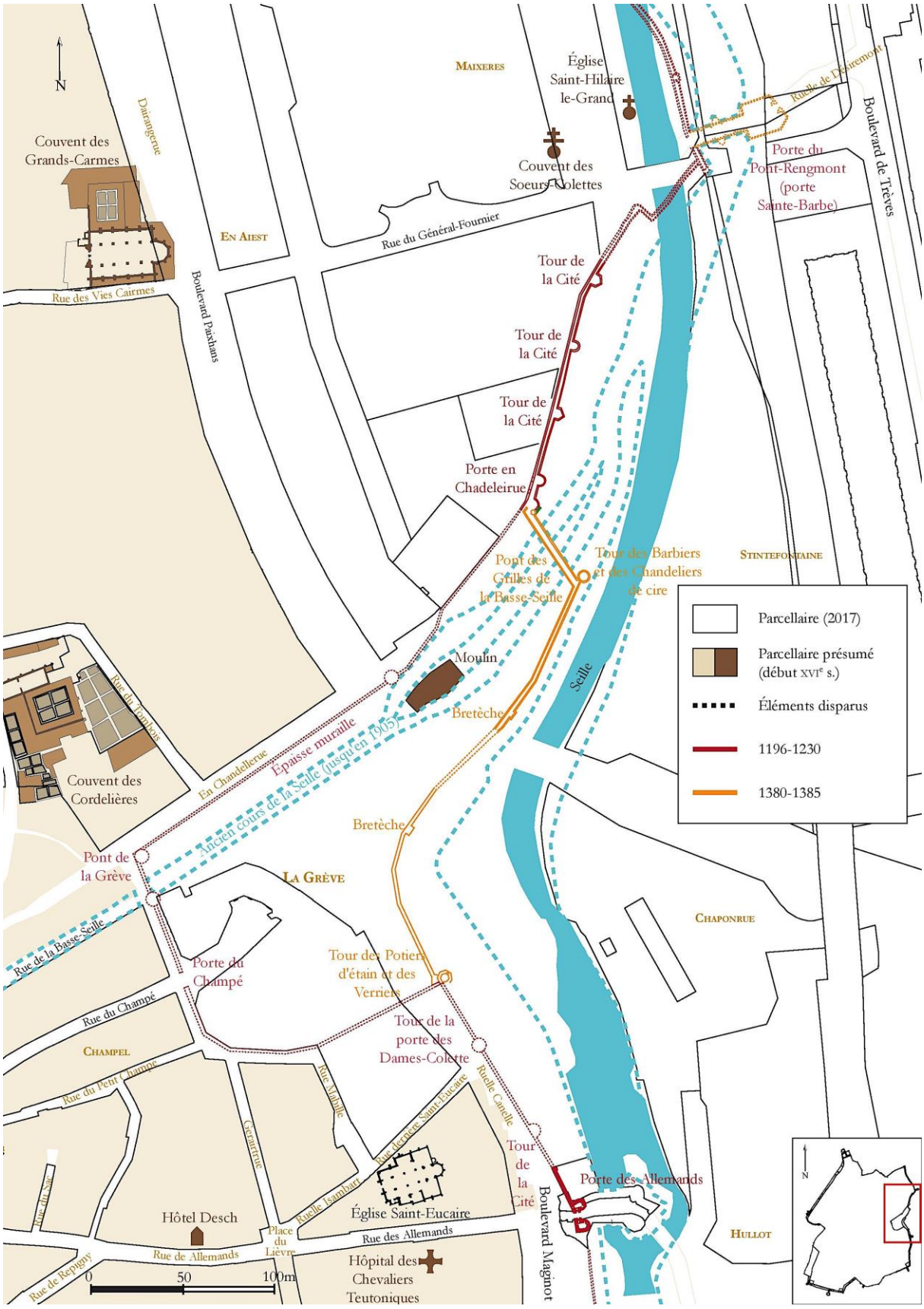


Figure 5 : La fermeture de la Grève à la fin du XIV^e siècle

Les poternes du Haut et du Bas-Champel permettaient d'accéder à la Grève. Elles se situaient à l'extrémité du quartier du Champé, de part et d'autre du bras de la Seille. Il est probable que ces ouvertures aient été condamnées en 1405. En novembre de cette même année, le clerc des Gouverneurs des Murs « *paier az ouvriez et pour la chassine et sablon quil ait convenu pour muriez 7 porterne questoient en mur de la citeit* »[235]. Ces travaux se déroulèrent pendant la Grande Jacquerie (1405-1406) et ils visaient probablement à éviter les incursions ennemies, car durant cette révolte, Philippe de Vigneulles indiquait que « *l'alliance des quatre* »[236] menaçait la ville. Murer les poternes assurait plus de sécurité en limitant les sorties et les entrées vers la Grève.

Le chantier pour fermer la zone avait certainement débuté dans le prolongement du mur du XIII^e^ siècle, après la poterne des Dames-Colette, corrigeant ainsi l'angle rentrant qui avait été créé lors des travaux d'agrandissement du début du XIII^e^ siècle. La tour des Vitriers et des Potiers d'étain fut probablement la première à être construite, suivie par la tour des Barbiers et des Chandeliers de Cire. Une bretèche, protégeant une poterne[237], avait également été édifiée entre les deux tours[238]. Le pont de Chandeleirue, également appelé pont des Grilles de la Basse-Seille, était vraisemblablement venu achever cette campagne de travaux[239]. La fermeture de la Grève reposait en effet sur la construction d'un nouveau pont en aval du pont de la Grève. Le pont des Grilles de la Basse-Seille, véritable « porte d'eau », a été édifié après 1381 et avant 1385, date à laquelle les pouvoirs urbains entamèrent ensuite le chantier de l'ouvrage avancé de la porte du Pont-Rengmont[240]. En 1409, le pont des Grilles de la Basse-Seille était encore appelé « *Nuef Pont des baire de Chandeleirue* »[241].

Comme dans de nombreuses villes à la même époque, la pression démographique obligea les gouvernements urbains à agrandir leurs fortifications. À Paris, ce phénomène poussa le roi de France Phillipe Auguste à doter la cité d'une enceinte sur la rive droite dès 1189, puis sur la rive gauche de la Seine entre 1200 et 1211 alors que la cité comptait près

---

[235] AMM CC 1 (1), f° 36r *bis*.
[236] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 138. Il s'agissait de l'entente de quatre nobles contre Metz, à savoir le comte de Saverne, le comte de Nassau, le seigneur de Boullay et le comte de Salm.
Voir 2^e^ partie, chapitre 2, 2.1.1.1. « Un budget alloué à l'enceinte quasi-inexistant (1407-1408) ».
[237] GASSEAU, Nicolas, HENAULT, Maxime et TRAPP, Julien, 2014 [DVD].
[238] TRAPP, Julien *et alli*, « Défendre Metz au Moyen Age (1^ère^ partie) », 2013, p. 32-33.
[239] Voir 1^ère^ partie, chapitre 2, 2.4. « Le pont des Grilles de la Basse-Seille ».
[240] BMM, ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 97 : « *Ly sire Jaicque Burtrant fuit maistre eschevin de Mets par mil III^c^ et III^XX^ et V*. […] *Item en ladicte annee fuit encommancier la nouvelle fermetez devant la porte du pont Rengmont* ». MAROT, Marthe, 1926, t. I, p. 71. *Chronique du curé de Saint-Eucaire,* f° 44v.
[241] AMM CC 1(3), f° 15v.

de 50 000 habitants[242]. Un siècle et demi plus tard, la nouvelle extension de l'enceinte parisienne sur la rive droite, sous le commandement du prévôt des marchands, Étienne Marcel, puis du roi Charles V, montre que la pression démographique s'était encore accentuée[243].

À Metz, la muraille antique du III^e siècle et les petits agrandissements du Haut Moyen Âge ne suffisaient plus à contenir la population et le gouvernement urbain décida d'agrandir l'enceinte. Les différentes étapes et les dates précises de l'incorporation des multiples faubourgs ne sont pas clairement établies, et le coût reste également inconnu. À Paris, les travaux menés par Charles V au XIV^e siècle coûtèrent la somme considérable de 24 000 écus[244], auxquels il faut ajouter le montant dépensé auparavant par Philippe Auguste à la fin du XII^e et au début du XIII^e siècle, notamment 7 020 £. pour la rive gauche[245]. L'agrandissement de l'enceinte parisienne eut un coût très élevé et la durée des travaux fut également très importante puisqu'ils ne s'achevèrent qu'en 1420 sous le règne de Charles VI[246]. On ne peut qu'avancer des hypothèses au sujet du coût de l'enceinte messine, mais il est certain que la construction d'une nouvelle muraille avait toujours des conséquences financières importantes, obligeant la mise en place d'une imposition lourde pour financer les travaux, et ce quelle que soit la ville concernée.

La campagne d'agrandissement de l'enceinte messine s'étala sur plus d'un siècle et se termina avec la fermeture de la Grève à la fin du XIV^e siècle. Cette nouvelle enceinte, longue de plus de 5 km, protégeait alors environ 160 ha, alors que la muraille antique n'englobait que 90 ha sur un tracé de 3 km.

2. PRÉSENTATION DE L'ENCEINTE

Le mur d'enceinte construit aux XII^e et XIV^e siècles protégeait près de 160 ha. Il n'existe pas d'archives antérieures au XV^e siècle qui apporteraient des éléments concernant la structure et les matériaux utilisés, et les informations contenues dans certaines

[242] LORENTZ, Philippe et SANDRON, Dany, 2006, p. 37
[243] *Ibid*., p. 50. FAUCHERRE, Nicolas, « L'enceinte de Paris », in : PLEYBERT, Frédéric de, *Paris et Charles V, arts et architecture,* Paris : Action artistique de la ville de Paris, 2001, p. 76.
[244] LORENTZ, Philippe et SANDRON, Dany, 2006, p. 49.
[245] *Ibid*., p. 37
[246] FAUCHERRE, Nicolas, 2001, p. 76

chroniques restent assez vagues. Les comptes des Gouverneurs des Murs, ceux du receveur, et les « *visitations* » des Sept des Murs n'ont été conservés que pour les XV^e^ et XVI^e^ siècles. Il faut donc s'appuyer sur les observations des érudits avant la destruction des vestiges de l'enceinte, sur les rapports de fouilles plus récents, et effectuer des comparaisons pour comprendre la construction de cette nouvelle fortification.

Les relevés du XVIII^e^ siècle et les observations sur le terrain ont permis d'établir qu'en moyenne, la muraille était haute de plus de 10 m[247], mais elle pouvait l'être davantage en fonction de l'exposition du secteur et de la topographie du terrain. L'épaisseur du mur d'enceinte variait entre 2 et 3 m : plus la zone était exposée, plus le mur était épais. Ainsi, le front sud présentait une épaisseur moyenne de 3,50 m, tandis que la partie septentrionale, et notamment la zone de la confluence de la Seille et de la Moselle était protégée par un mur de 3,90 m d'épaisseur. Quant à la nature des matériaux utilisés, elle montre que la ville se fournissait à proximité. Les pierres employées étaient des moellons de calcaire à gryphées (calcaire bleu) naturellement présent à l'est de la ville, dans les environs des collines de Saint-Julien-lès-Metz, de Vallières, du Vantoux, etc[248]. Les blocs étaient noyés dans un mortier de chaux, également réalisé avec du calcaire à gryphées (calcaire du Bajocien moyen et inférieur). De l'autre côté de la Moselle, à l'ouest de la ville, les carrières du mont Saint-Quentin fournissaient un calcaire à polypiers, également employé pour la construction et l'entretien de l'enceinte jusqu'à la fin du XV^e^ siècle[249]. Du calcaire de Jaumont[250] (calcaire oolithique du Bajocien supérieur) en provenance des carrières du nord-est de la ville, comme celles de Saint-Privat-la-Montagne, de Montois-la-Montagne et surtout de Ranguevaux, était aussi apporté en ville grâce au transport fluvial sur la Moselle. Les « *pierres de Ranconval* » étaient particulièrement utilisées pour les ouvrages remarquables (pont des Grilles de la Basse-Seille, Moyen-Pont, porte des Allemands, etc.) et leur emploi s'accentua au cours du XV^e^ siècle aux dépens des carrières du mont Saint-Quentin. C'est généralement sur les blocs extraits de ces carrières que des signes lapidaires ont été retrouvés.

---

[247] SHD Vincennes, *Atlas n° 132*, f° 83 : 32 pieds en 1739 : 10,50 m en Anglemur ; *Ibid*., f° 4 : 10,75 m en Chambière. On relève également 11,25 m en Chadeleirue (sans le remblai) et 14 m à la confluence de la Moselle et de la Seille.

[248] Voir le site du Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM) www.brgm.fr et plus particulièrement les cartes géologiques de Metz http://infoterre.brgm.fr/viewerlite/MainTileForward.do

[249] Voir 4^e^ partie, chapitre 1, 1.2.1. « Le mont Saint-Quentin et les autres carrières proches de la ville ».

[250] Le terme « *Jaumont* » dérive de l'expression « *Mont jaune* » en référence à la couleur de la pierre. Cette teinte provient de l'oxyde de fer présent dans les carrières.

La muraille était percée par sept portes principales. Simples passages voûtés flanqués de deux tours, elles étaient généralement placées sur d'anciennes voies romaines. Il y avait aussi une multitude de poternes, qui étaient ouvertes ou bouchées au gré des conflits. Quant aux tours, il est difficile d'en établir le nombre exact, car celui-ci évolua, mais il y en avait environ soixante-seize, soit autant que sur l'enceinte de Philippe Auguste à Paris au début du XIII^{e} siècle[251]. Le mode d'entretien des tours messines était particulier : l'entretien d'environ la moitié des tours était en effet pris en charge par des métiers qui en géraient l'armement et les travaux. Le rôle des beffrois, jusqu'ici assez mal connu à Metz, a pu être mis en lumière grâce à l'étude de certaines « *visitations* ». Cette thèse a permis de dresser une carte mettant en évidence le positionnement stratégique de ces beffrois et le rôle des paroisses pour effectuer le guet depuis ces tours.

2.1. LES PORTES ET LES POTERNES DE L'ENCEINTE

De leur édification aux travaux effectués jusqu'en 1552, l'histoire des portes reflète la nécessité de se protéger et de s'adapter aux progrès de l'artillerie. La guerre des Quatre Seigneurs (1324-1326) apparaît comme un tournant dans l'édification de l'enceinte. Si l'intégralité de la ville est désormais abritée, il reste encore de nombreux chantiers à mener pour perfectionner les fortifications. L'emploi de l'artillerie avait nécessairement des conséquences sur l'art de fortifier et de nouveaux travaux étaient donc à prévoir. Pour protéger la ville durant la guerre des Quatre Seigneurs, une liste des portes et poternes à boucher, définitivement ou temporairement, fut établie. C'est grâce à cette liste que les ouvertures de l'enceinte sont connues à cette époque[252]. Dix-neuf entrées sont identifiées et citées dans un ordre topographique, en partant de la porte Serpenoise vers l'est de l'enceinte. Y figure la porte Serpenoise et celle de Saint-Thiébault, la poterne de « *Chavelrue* », celle des Repenties et celle de Saint-Nicolas, la porte Mazelle, la poterne à la *Chennal*, la porte des Allemands, la poterne du Pont-Dame-Collette et celles du « *Haut-Champel* » et du « *Bas-Champel* » , la porte de « *Chauldelerue* » et la porte du Pont-Rengmont, la poterne du « *Saulz* » en Rimport, celle en Chambière et celle « *decoste l'hostel sire Nicole Lambert* » (probablement la poterne Patart), la porte du Pont-des-Morts, la poterne En-Anglemur, et

[251] LORENTZ, Philippe et SANDRON, Dany, 2006, p. 39.
[252] *H.M.B.,*1974*,* t. V, p. 8.

celle de « *Patar au meis Charles* ». À cette date, six portes principales[253] et treize poternes sont citées. Toutefois, ce document ne mentionne que les portes et des poternes à boucher, il n'indique donc pas l'intégralité des entrées de l'enceinte, car certaines ont nécessairement été laissées ouvertes. De plus, à cette date, toutes les portes de l'enceinte n'avaient pas été construites.

Seul chef-d'œuvre qui illustre encore l'importance de ces constructions, la porte des Allemands témoigne de la puissance de ces ouvrages et laisse imaginer ce que devaient être les autres portes de l'enceinte. La présentation des sept portes principales de la ville débutera par cette porte en direction de la porte du Pont-Rengmont pour s'achever à la porte Mazelle. Il sera ensuite question des différentes poternes percées dans les fortifications.

2.1.1. La porte des Allemands

On considère traditionnellement que la porte des Allemands a été construite vers 1230. En réalité, elle a probablement été édifiée plus tôt, certainement avant en 1216 car, à cette date, la paroisse de Saint-Eucaire apparaissait déjà comme enclose[254]. En 1246, la porte de l'enceinte antique située au bas de la Fournirue avait déjà été détruite car elle n'avait plus d'utilité[255]. Le renouvellement du cérémonial de la cathédrale qualifiait cette ancienne porte de *locus urbi fuit quandam porta saliae*[256] alors que le mur qui la jouxtait avait déjà été vendu en juillet 1234[257]. Il y avait donc bien une porte sur la nouvelle muraille qui autorisait la destruction de la Porte-Sailly : la porte des Allemands. Ce nom s'explique par la présence des Chevaliers teutoniques et de l'hôpital qu'ils avaient fondé dans la rue qui faisait face à la porte, vis-à-vis de l'église de Saint-Eucaire. Cette fondation donna le nom de « *rue de l'hôpital des Allemands* » dès 1241[258] qui devint ensuite « *la rue des Allemands* » à partir de 1251[259]. Dans les bans de tréfonds, la porte n'est formellement attestée qu'en 1267[260]. Comme les autres portes percées au XIII^e^ siècle, la porte des Allemands était composée d'un passage voûté flanqué de deux tours demi-rondes, probablement réunies « par une arcade ou un passage dont les amorces ou retombées avec moulures de l'époque »[261] sont encore

[253] Il faut remarquer l'absence de la porte du Pontiffroy qui devait être édifiée à la fin du XIV^e^ siècle.
[254] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 33.
[255] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 52.
[256] PELT, Jean-Baptiste, 1937, 371 p.
[257] MENDEL, Pierre, « Les atours de la cité de Metz », *ASHAL*, n° 46, 1931, p. 428.
[258] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. I, p. 18, n° 102, p. 190.
[259] CORVISIER, Christian, 1995, p. 544.
[260] WICHMANN, Karl, 1916, t. IV, p. 110, n° 48 : « *Burtemins, li filz Hanrion d'Ars, p. bans sus une maison vers la porte des Alemans* ».
[261] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 71.

visibles. Le passage était clos par une herse[262] actionnée par un système de contrepoids[263]. Les deux tours de 16 m de haut sont aujourd'hui toujours présentes et constituent la partie la plus ancienne de la porte. À l'intérieur de ces deux tours, l'accès aux trois étages se faisait à l'aide d'échelles[264]. En 1324, la porte figure dans la liste des ouvertures à condamner pendant la guerre des Quatre Seigneurs[265]. En 1366, comme il l'avait fait avec le péage de la porte Mazelle, le gouvernement urbain céda le droit de péage à un particulier avec un bail de dix ans[266]. François-Michel Chabert indique sans mentionner ses sources qu'à la fin du XIV^{e} siècle, la porte avait subi de lourdes réparations[267].



Figure 6 : Les deux tours du XIII^{e} siècle de la porte des Allemands et le positionnement supposé de l'arcade

(M. Didiot, 2017)

[262] AMM CC 1 (4) f° 15r.
[263] AMM CC 1 (12), f0 14r.
[264] AMM CC 1 (5), f° 12 r.
[265] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 8.
[266] *Ibid.*, t. IV, p. 229.
[267] CHABERT, François-Michel, *Tablettes chronologiques de l'histoire du département de la Moselle, depuis les temps les plus reculés,* Metz : Rousseau-Pallez, 2^{e} série, 1855, p. 45.



Figure 7 : La galerie de la porte des Allemands reliant l'ouvrage avancé à la porte du XIII^e siècle

(M. Didiot, 2017)

Les travaux menés sur la porte entre le XV^e et le XVI^e siècle sont bien documentés grâce aux comptes du receveur, aux comptes des Gouverneurs des Murs et aux informations présentes dans les chroniques messines. Un ouvrage avancé primitif, peut-être fait de terre et de bois, devait déjà protéger la porte au début du XV^e siècle[268] avant la construction d'un boulevard maçonné par Henri de Ranconval en 1445[269]. En 1480, le pont du « *baile* » fut élargi et de chaque côté, une galerie fut édifiée[270]. En 1483, le boulevard fut détaché de la berge quand un fossé fut creusé pour détourner une partie des eaux de la Seille[271]. Cela n'avait pas été prévu lors de l'édification du boulevard en 1445 et il fallut revoir les fondations et installer un pont-levis pour traverser le fossé[272].

[268] AMM CC 1 (12) f° 14r.
[269] Voir 1ère partie, chapitre 3, 1.3.4. « L'ouvrage avancé d'Henri de Ranconval à la porte des Allemands (1445) ».
[270] AUBRION, Jean, 1857, p. 112.
[271] Il s'agit bien de 1483 (n.s.) et non de l'année 1482. CORVISIER, Christian, 1995, p. 546.
[272] *Ibid*., p. 546.

Un système d'écluse, formé par deux portes en bois, fut installé sous l'unique arche du pont du « *baile* » avant 1489[273] pour faire refluer les eaux de la rivière vers le fossé. Le remplissage constant de ce fossé offrait une protection supplémentaire sous la forme d'un rempart d'eau. Toutefois, la force de la rivière, mal contrôlée par ce système d'écluse, avait profondément sapé les fondations du pont du « *baile* ». Les violentes inondations répétées de 1501, 1502 et 1503 eurent raison du système d'écluse et du pont maçonné. Alors que les Gouverneurs des Murs dirigeaient un important chantier sur le front de la porte Serpenoise, ils furent contraints de le délaisser et d'intervenir en urgence sur l'arche du pont de la porte des Allemands[274]. Avaient-ils été informés des dangers liés à l'usage de l'écluse ? Contemporain de ces travaux, Philippe de Vigneulles décrit en détail ce système d'écluse et les réparations effectuées avec difficultés[275].Cette description montre à quel point le chantier du fossé, creusé pour détacher l'ouvrage avancé de la berge, avait fortement altéré la structure de la porte avec l'installation des deux portes-écluses. Ce chantier fut à nouveau malmené par une crue destructrice qui emporta tout ce qui avait été fait. Pour que les ouvriers puissent travailler au sec, les eaux de la Seille furent détournées dès le mois d'août 1502 vers l'intérieur de la ville *via* un barrage situé près du pont des Grilles de la Haute-Seille[276]. Finalement, ces réparations s'achevèrent en 1506. Une inscription relevée par des érudits messins en 1856, figure encore aujourd'hui sur la culée du pont-levis du boulevard et elle indique « REPROUCHÉ 1506 »[277].



Figure 8 : Inscription « REPROUCHE 1506 » sculptée sur la culée de la tour sud de l'ouvrage avancé de la porte des Allemands

(© *Historia Metensis*, L. Kieffer, 2016)

[273] AMM EE 29 (2), 1er paiement : « *Pour massons qui ont ouvrez pour essenir les graiveures des 2 nuef vantalz de desoubz le pont de la porte des allemens* ».
L'écluse doit être contemporaine du creusement du fossé pour détacher le boulevard de la berge.
[274] AMM EE 31.
[275] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 21-24. Voir le détail de cette description dans la retranscription de cette partie de la chronique en annexe.
[276] AMM EE 31, 24e paiement : « *Pour owriez qui ont encommanciez a stopper Saille daier les baire de la Haulte Saille pour ouvre auz Allement.* »
[277] BOULANGÉ, Georges, *Metz*, 1856, p. 4 et 8.

Ce même pont-levis fut remplacé en 1509 par un pont maçonné à une seule arche[278]. La Seille endommagea encore le secteur en 1520, causant l'effondrement d'une partie de la muraille entre la porte des Allemands et la poterne des Dames Colette[279]. Ainsi éventrée, la muraille devait être reconstruite six ans plus tard avec l'édification d'une fausse braie entre 1526 et 1527. Ces travaux seront détaillés ultérieurement[280]. Après l'édification de la fausse braie, Philippe III Desch, alors Gouverneur de la porte des Allemands fit réaliser « un large couloir voûté adossé à la courtine médiévale […] pour abriter le pont de raccordement de ce terre-plein avec le *″ baile″* »[281]. Dans cette salle de tir, l'un des arcs doubleaux garde encore la trace du rôle joué par ce magistrat avec une inscription :

« SIRE PHILLIPE DEX MAISTRE ET GOUVERNEUR DE L'OUVRAIGE EN L'AN 1529 »[282]. Sous le pont, une salle de tir fut achevée en 1531 pour permettre de viser les éventuels assaillants venant par la Seille[283]. Deux autres salles furent construites l'une au-dessus de l'autre entre la salle de tir de 1529 et la Seille. Cette campagne de travaux fut la dernière d'une telle ampleur pour la porte des Allemands.

En 1552, un maçon fut rétribué 12 £. pour des travaux menés sur la porte, mais la nature du chantier n'est pas mentionnée[284]. Après leur entrée dans Metz, les Français devaient préparer la ville pour qu'elle résiste face siège que devait installer Charles Quint. Nommé par le roi de France, le duc de Guise fit raser les faubourgs devant la porte des Allemands et renforcer le mur de fausse braie[285], mais il ne semble pas que de grands travaux furent entrepris sur la porte.

---

[278] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 88-89.
[279] CHABERT, François-Michel, 1856, p. 256.
[280] Voir 1ère partie, chapitre 3, 2.3. « Les campagnes de travaux de la porte des Allemands ».
[281] CORVISIER, Christian, 1995, p. 547.
[282] Voir 1ère partie, chapitre 3, 2.3.2.2. « Les quatre salles de tir de la porte des Allemands (1529-1531) ».
[283] CORVISIER, Christian, 1995, p. 566.
[284] AMM CC 30 (1), f° 38r.
[285] CHABERT, François-Michel, *Journal du siège de Metz en 1552. Documents relatifs à l'organisation de l'armée de l'empereur Charles-Quint, et à ses travaux devant cette place ; Et description des médailles frappées à l'occasion de la levée du siège*, Metz : Rousseau-Pallez, 1856, p. 5 : « Il restoit encores, le quartier qui prend vis-à-vis du retranchement iusques a la porte des Alemans, lieu fort suspect, & lequel Monsieur de Guyse estimoit debuoir estre promptemët ramparé, aduisant pour le mieulx d'en fortifier la faulsebraye, assez ample et large pour mettre nombre de gens a la defendre, estans fauorisee d'un bon et grand fossés. »



Figure 9 : La porte des Allemands vue du sud-est

(M. Didiot, 2017)

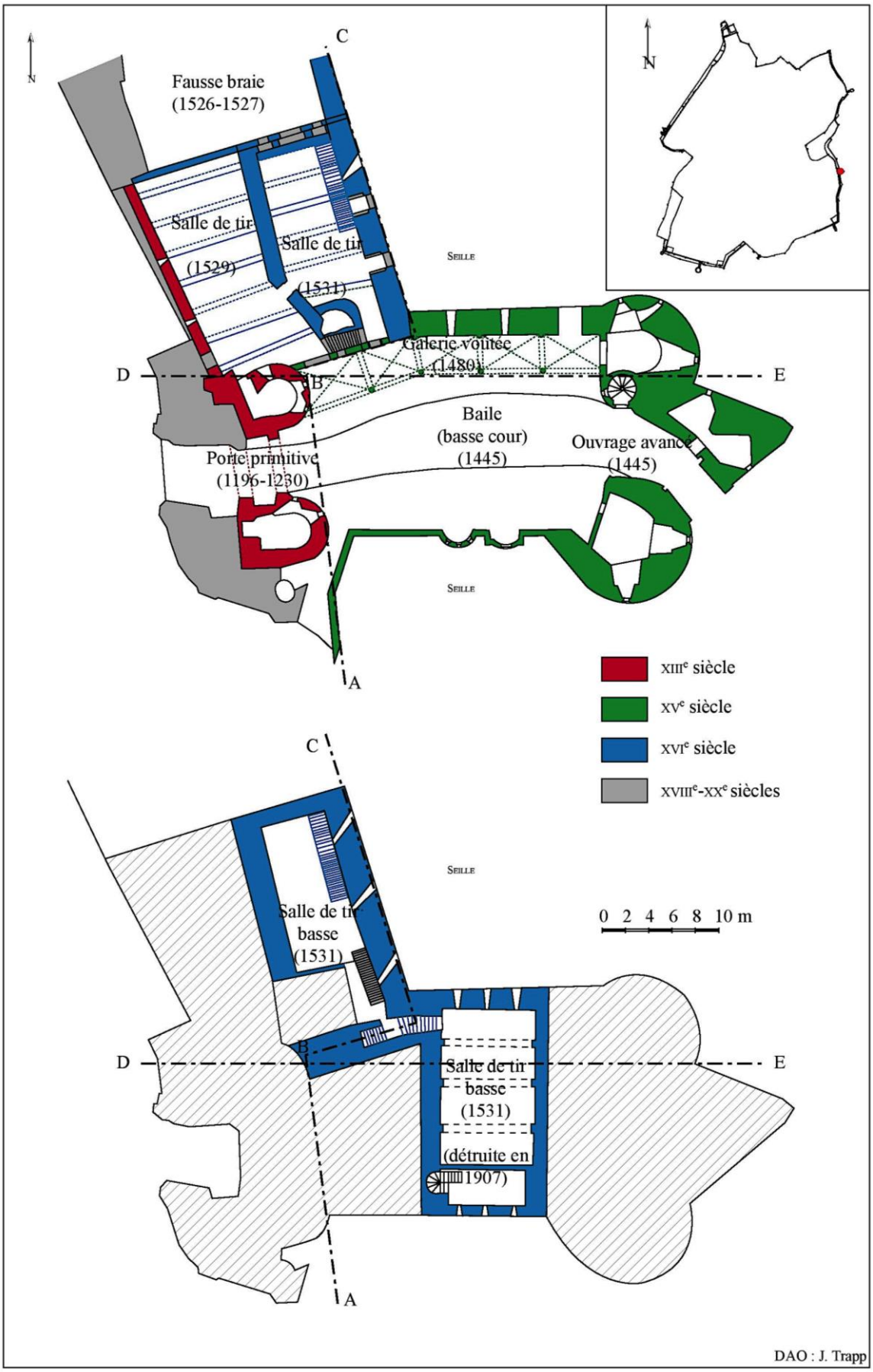


Figure 10 : Les étapes de construction de la porte des Allemands (XIII^{e}-XVI^{e} siècle)

2.1.2. La porte du Pont-Rengmont

Placée sur le *cardo* de la ville, au débouché de la voie romaine conduisant à Trèves, la porte du Pont-Rengmont était un passage voûté flanqué de deux tours semi-circulaires de plusieurs étages[286]. L'édification de cette porte était vraisemblablement contemporaine de celle des Allemands dont elle reprenait tous les aspects architecturaux. Or, la paroisse de Saint-Eucaire apparaissait déjà comme enclose en 1216[287], ce qui signifie que la porte du Pont-Rengmont avait pu être construite plusieurs années avant la date communément admise de 1230[288]. La porte est évoquée dans les bans de tréfonds en 1262 sous le nom de porte « *Parnemaille* »[289]. Cette appellation provient du faubourg localisé sur la rive droite de la Seille, en face de l'ouvrage. Entre le XIII^{e} et le XIV^{e} siècle, le nom de la porte évolua, en fonction des noms des faubourgs que le pont desservait[290]. Elle fut finalement appelée porte du Pont-Rengmont au XV^{e} siècle, puis porte Sainte-Barbe au XVI^{e} siècle quand elle devint le lieu de passage obligé pour se rendre au pèlerinage de Sainte-Barbe. En 1324, la porte est mentionnée dans la liste des ouvertures à boucher pendant la guerre des Quatre Seigneurs[291]. Ce conflit eut des conséquences sur le gouvernement urbain à cause des frais considérables qu'il avait dû engager Le recours à une imposition lourde et inégale entraîna des soulèvements dans la cité. Cette « Commune » ne prit fin qu'en juin 1327[292]. À cette date, pour matérialiser la fin du conflit, une inscription, qui devint la devise de la ville fut installée sur la porte du Pont-Rengmont :

« SI NOUS AVONS PAIX DEDANS, NOUS AVONS PAIX DEHORS ».



Figure 11 : Dessin de la devise messine « SI NOUS AVONS PAIX DEDANS, NOUS AVONS PAIX DEHORS »

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole, 1913)

[286] AMM CC 1 (1), f° 36v : « *Item ait paier maistre Martins le masson le V^{e} jour de Juing lan devant dit. Pour semonteit lez greniers dez 2 tour a pont Rengmont et lez graveuriez dez tresse de la fuer sur Saille et pour stopper plussieurs pertus sur la dicte tour et pour aultrez menus chose 20 s.* ».
[287] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 33.
[288] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 114.
[289] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. IV, n° 126, p. 78 : « *Jaikemins, li filz Roillon Makerel, p. b. sus IIII s. de cens ke geisent sus la maison ke fut Ancel Xate, ke siet en Stoixey, delai la porte de parnemaille, areis la maison Thiecelin lo tixerant, qu'il at acquasteit a Piereson, lo fil Ancel Xate, apres VI d. et II chape* [ons ke] *li maisons doit a* [vant] ».
[290] Comme ceux de Stoxey et de Stinefontaine.
[291] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 8.
[292] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 464-471.

En 1385, la porte fut dotée d'un ouvrage avancé[293] sous la forme d'une grosse tour carrée édifiée en avant de la porte[294]. Le pont, bâti entre la porte et l'ouvrage avancé, était long de 92 pieds[295] (environ 30 m) et était constitué de deux arches.

Au début du XV^e^ siècle, le compte du receveur n'offre que de rares informations sur la structure de la porte. En 1411, une tour de bois destinée aux arbalétriers était dressée près de cette ouverture[296]. La rareté des données peut s'expliquer par les travaux récents de l'ouvrage avancé. La porte devait être en bon état. En revanche, les comptes des Gouverneurs des Murs et les « *visitations* » permettent de connaître les travaux effectués sur la porte à la fin du XV^e^ siècle et au début du siècle suivant. Ainsi, la « *visitation* » de 1465[297], mentionne que les deux tours qui encadraient la porte n'avaient pas de toit, alors qu'en 1405, elles disposaient pourtant d'un grenier[298]. Cette absence laisse envisager que les deux tours avaient été découvertes pour aménager des terrasses de tir. En 1494, les Gouverneurs des Murs firent, en effet, installer des chenaux de pierre pour évacuer les eaux de pluie de ces terrasses[299]. Quant à la toiture de la porte, elle fut réparée à plusieurs reprises, notamment en 1489-1490[300] et il difficile de dire si elle était couverte de tuiles ou d'ardoises car les deux types de couverture sont évoqués. L'ouvrage avancé apparaît déjà comme détérioré à la fin du XV^e^ siècle[301]. Des réparations furent entreprises et les Gouverneurs des Murs firent percer des canonnières sur la porte et le boulevard[302].

---

[293] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins,* f° 98r : « *Ly sire Jaicque Burtrant fuit maistre eschevin de Mets par mil III^c^ et III^XX^ et V.* […] *Item en ladicte annee fuit encommancier la nouvelle fermetez devant la porte du pont Rengmont*. MAROT, Marthe, 1926, p. 71, *Chronique du curé de Saint-Eucaire,* f° 44v. HUSSON, Jacomin, 1870, p. 36.

[294] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II p. 94.

[295] ADM 7F59 (1512, « *visitation* » de Nicole Rémiat) f° 1r.

[296] AMM CC 1 (8), f° 7r : « *pour 3 tour dabollastrier lun a pont thieffroy, lautre a pont Rengmont lautre a moien pont.* »

[297] ADM 7F59 (1465, « *visitation* » de Joffroy II de Warise), f° 3v.

[298] AMM CC 1 (1), f° 36v « *Item ait paier maistre Martins le masson le V^e^ jour de Juing lan devant dit. Pour semonteit lez greniers dez 2 tours a pont Rengmont.* »

[299] AMM CC 616 (11-12) 17^e^ paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont ouvrez pour esseoir dez chenalz de blanche pierrez sur les terresse de la porte du pont Rengmont pour 28,5 piedz de blanche pierrez pour faire dez chenalz pour ledi ouvraige.* »

[300] AMM EE 29 (2) 2^e^ paiement : « *Pour racowatour de tulle qui ont recouvert la porterie du pont Rengmont* » et 9^e^ paiement : « *Pour racowatour deskaille qui ont recouvrir et retoupper lez gouttierez tant sur les baires de chandeleirue comme sur la porte du pont Raymont.* »

[301] AMM CC 616 (11-12), 24^e^, 25^e^ et 26^e^ paiement.

[302] *Ibid*., 28^e^ paiement : « *Pour masson mortellier et manowriez qui ont ouvrez tant ez 2 tornelle comme ez wanberge dez pont du pont Rengmont pour 7,5 piedz quairelz de blanche pierrez pour faire 2 cannonièr a la dite porte* », 29^e^ paiement : « *pour masson mortellier et manowriez qui ont ouvrez pour assoire 2 canoniez au boullwaricque de la porte du pont Rengmont.* »

Devant les menaces extérieures, entre 1522 et 1523, « *tout la muraille de la fasse portes du pont Remon* » fut abattue[303]. S'agissait-il de la destruction de l'ouvrage avancé ou simplement des fortifications qui le reliaient à l'enceinte ? Après cette date, la porte ne bénéficia plus de travaux de grande importance. En 1552, lors de l'aménagement du retranchement de Guise derrière la porte du Pont-Rengmont (devenue porte Sainte-Barbe), tout le quartier « *en Aiest* » fut détruit pour laisser place à une zone militaire. Si la porte ne semblait pas alors avoir subi de modification, elle fut fermée et servit de carrière de pierre pour l'édification de la Citadelle.



Figure 12 : Dessin de la porte Sainte-Barbe en 1867 par Cordier

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole, n° Inv. 12579)

[303] AMM CC 25 (1) f° 35 r : « *Paier par lordonnance de meseigneur a grant Claude maistre masson qui ont abatus tout la muraille de la fasse portes du pont Remon comme il appert par une decul signee de messeigneur sommes de 6 £. 6 s. 8 d.* ».

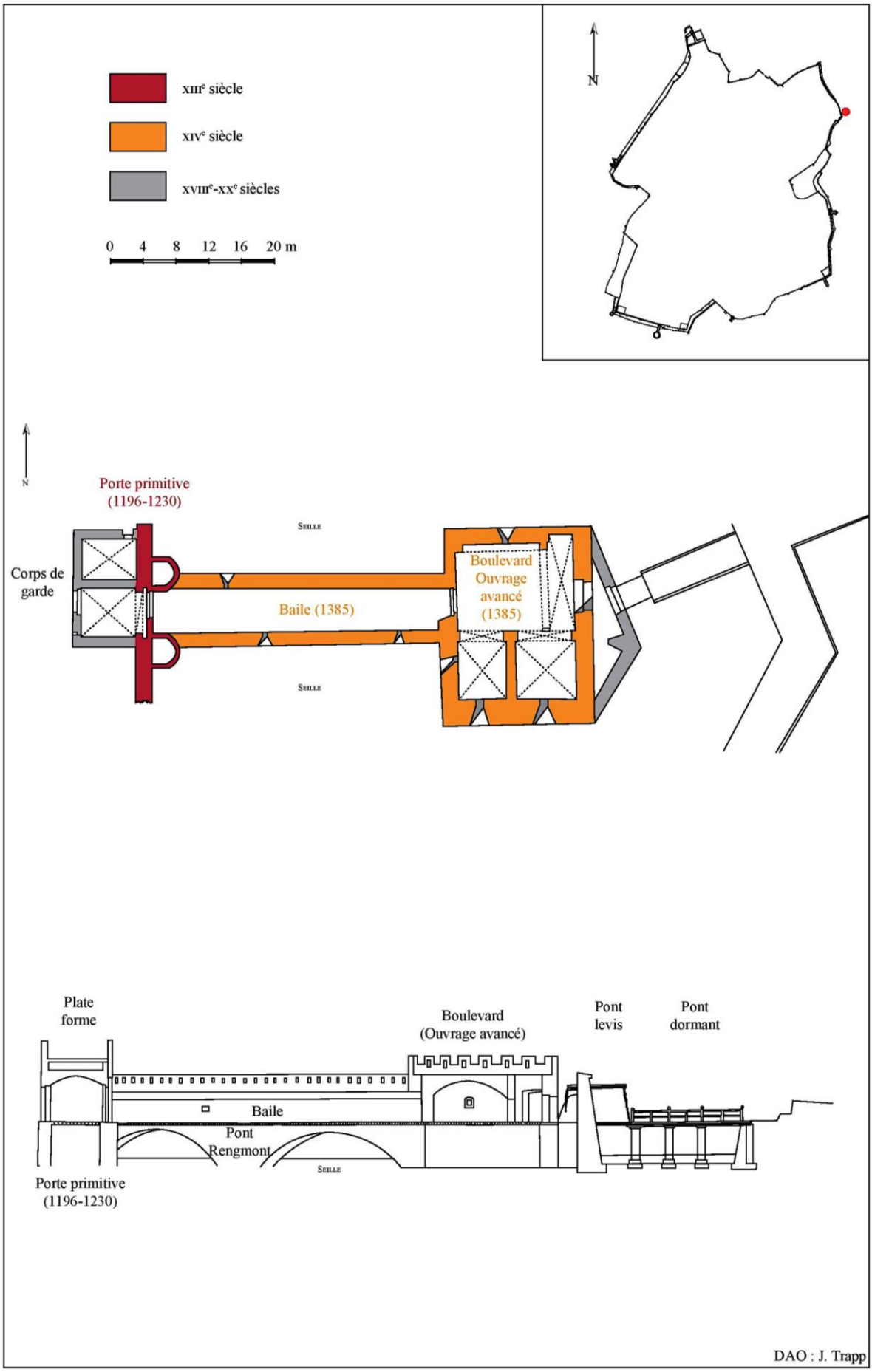


Figure 13 : Les étapes de construction de la porte du Pont-Rengmont (XIII^{e}-XIV^{e} siècles)

2.1.3. La porte du Pontiffroy

L'édification de la porte du Pontiffroy n'est pas contemporaine des travaux d'agrandissement de l'enceinte du XIII^e siècle. En 1280, la porte en Franconrue, qui avait été probablement construite lors des travaux du Haut Moyen Âge au débouché de la rue éponyme, était toujours utilisée[304]. La porte du Pontiffroy ne figure pas dans la liste de 1324, qui mentionne les ouvertures à condamner durant la guerre des Quatre Seigneurs (1324-1326)[305]. D'ailleurs, en 1356, lors de la visite de l'empereur Charles IV, bien que le monarque ait été accueilli à l'entrée du Pont-Thiffroy, l'entrée en ville se fit par la porte voisine, celle du Pont-des-Morts[306]. Toutefois, l'emplacement de la future porte du Pontiffroy ne devait pas être dépourvu d'un système défensif à cette période, car au XIV^e siècle[307], cette zone abritait des terres agricoles, des pâturages et des granges qu'il fallait certainement protéger. Une enceinte primitive, composée vraisemblablement d'une palissade, d'un fossé et d'une levée de terre, a pu être installée au moment de la guerre des Quatre Seigneurs, car en 1330, le gouvernement urbain fit détruire (ou déplacer) Notre-Dame du Pontiffroy[308], qui était installée contre cette fortification au motif qu'elle « *joignait une des maitresses portes de la cité* »[309]. En 1325, un mur avait été construit le long de la Moselle et il est probable que celui-ci rejoignait cette fortification primitive. Il y avait donc à cette date une porte au débouché du Pont-Thiffroy (construit à partir de 1222[310]), mais elle était sans doute assez sommaire.

La porte du Pontiffroy fut construite en même temps que le pont éponyme, qui était alors en bois, fut reconstruit en pierre. Les travaux du pont prirent du retard et l'ouvrage ne fut probablement pas achevé avant la seconde moitié du XIV^e siècle[311]. Quant à la porte du Pontiffroy, elle n'est formellement attestée qu'en 1379, néanmoins sa construction est sans doute antérieure[312]. La qualification de « *nouvelle fermetes* » correspond à la description de

[304] MENDEL, Pierre, 1932, n° 86, p. 435 : l'abbaye Saint-Vincent achète une parcelle de terre « *ke geist defuers* la porte *ke siet en Franconrue* ».
[305] *H.M.B.*, 1974, t. V, p 8.
[306] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 37. HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 97.
[307] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 43-44.
[308] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 43.
[309] WICHMANN, Karl, 1908-1916, t. IV, p. 61.
[310] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 183-184.
[311] Pour Frédéric Ferber, la construction du Pont-Thiffroy en pierre est postérieure à 1360, car à cette date, la ville fait une donation à l'hôpital Saint-Nicolas et l'acte stipule « *que li dis hospitalz et asseis chergiés des pons a refaire et a retenir que sont grans frais* » (AMM GG 281). La reconstruction en pierre n'était donc toujours pas achevée. FERBER, Frédéric, 2012, p. 326, note 1171.
[312] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 97r : « *fuit fais la nouvelle fermetes devant la porte du pont Thyffroys.* »

l'ouvrage avancé de la porte du Pont-Rengmont, qui fut construit six ans après[313]. Autrement dit, la porte principale du Pontiffroy existait avant 1379. Celle-ci était imposante, ce qui lui valut le surnom de « *Grosse Tour* »[314]. Les indications concernant la construction de la porte du Pontiffroy sont vagues. Pour Pierre-Édouard Wagner « la porte du Pontiffroy, du moins telle que la présentent les plans modernes, n'est sans doute pas antérieure à la fin du XIV^e^ siècle […]. Une telle construction, postérieure de plus d'un siècle et demi à l'enceinte établie sur les terrains de [l'abbaye] Saint-Vincent vers 1220, pourrait expliquer la structure en trapèze d'un appendice qui semble avoir été rapporté sur un mur de tracé circulaire »[315].

Les comptes du receveur, ceux des Gouverneurs des Murs et les « *visitations* » permettent de connaître l'état de la porte et les travaux qui y furent menés aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. Elle est mentionnée pour la première fois dans le compte du receveur en 1409, lorsqu'il est question de « *mettre a poin la baire dou pon thieffroy et pour mettre une pièce de mairien par dessous la dite porte* »[316]. Comme les autres portes, celle du Pontiffroy était donc équipée de plusieurs herses. L'une d'entre elles fut à nouveau réparée en 1420[317]. Bien que la porte du Ponthiffroy fût édifiée au débouché de la rue En-Franconrue, en septembre 1409, la porte En-Franconrue était encore utilisée et réparée[318]. Après cette date, celle-ci n'apparaît plus dans la comptabilité du receveur, ni dans celle des Gouverneurs des Murs. Elle a sans doute été progressivement abandonnée. La porte du Pontiffroy bénéficiait d'un accès direct sur la Moselle. Cette ouverture est attestée en 1409 lorsqu'un serrurier répara la serrure de cette porte[319]. En décembre 1401, il est également question d'une « *tour à pont theiffroy* » qui pourrait correspondre à une tour flanquant la porte[320]. En 1411, une tour de bois destinée aux arbalétriers fut installée à côté de la porte[321]. Au début du XV^e^ siècle, la porte était probablement couverte d'ardoises[322] alors qu'à la fin du siècle, elle apparaît

[313] Voir 1^ère^ partie, chapitre 3, 1.3.1. « Les ouvrages avancés de la porte du Pontiffroy et de la porte du Pont-des-Morts à la fin du XIV^e^ siècle ».
[314] THIRIOT, Jean, 1970, p. 58.
[315] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 51.
[316] AMM CC 1 (2), f° 11r.
[317] AMM CC 3 (11), f° 13v : « *paieit Peltre Nonnemberch* [...] *pour refaire une baire a pont Thieffroy* ».
[318] AMM CC 1 (3), f° 14r : « *paieit a Jehan Gireidat le cherpentier le di XXVI^e^ jor de septembre pour faire le gruichat de la porte desuer de Franconrue tant pour cloz pour fesson et pour mairien 11 s.* ».
[319] *Ibid*., : « *paieit a Classequin le feivre desous escris le XXV^e^ jor du moix de septembre lan XIIII^CT^ et IX ans tant pour rechassiez et remettre a point la porte du pont Thieffroy que vait sur luawe et pour serreir le guichat de la dite porte et pour plussieurs aultre choze a refaire en ladite porte 18 s. 9 d.* ».
[320] AMM CC 1 (6), f° 12r : « [...] *pour hanry le cherpentier 4 s. 6 d. pour faire plussieurs piece de boix en eux de la tour a pont thieffroy, pour fesson et pour cloz* ».
[321] AMM CC 1 (8) f° 7r : « *pour 3 tour dabollastrier lun a pont thieffroy, lautre a pont Rengmont lautre a moien pont* ».
[322] AMM CC 1 (12) f° 14r : « *paieit a Pletre le raicowatour daicaille* [...] *pour plussieurs choz quil ait fait sur la porte dou pont Thieffroy en raiconwatant tant pour jornee comme pour plussieurs choze quil ait fait* ».

comme couverte de tuiles[323]. En 1462, les Sept des Murs firent construire « *le neufbaisle de coste la porte du pont Thieffroy, derrière l'église Notre Dame des Chartreux* »[324]. C'est certainement à cette époque que la fausse braie de 1325 fut raccordée au sud de la porte, créant ainsi un « *baile* » entre le mur d'enceinte et celui de la fausse braie. En plus du mur de fausse braie, une haie est attestée pour protéger la zone. En 1494, elle fut refaite[325]. La haie, située au niveau du fossé alimenté par la Moselle, courait depuis la porte du Pont-des-Morts jusqu'à celle du Pontiffroy, puis elle longeait le fossé entre la porte du Pontiffroy jusqu'au bras de la Moselle. En 1505, la « *grande haie du pont Thieffroy* » fut refaite[326]. Le talus de contrescarpe des fossés assurait aussi une ligne de défense[327].

Cette campagne de travaux trouve sans doute son origine dans la trahison de Jean de Landremont. Ancien Treize, Jean de Landremont s'était allié aux Lorrains pour les faire entrer dans la ville par la porte du Pontiffroy. Pour mener à bien leur projet, ils avaient corrompu Charles Cauvelet, le châtelain de la porte et son épouse[328] pour leur ouvrir la porte[329]. Le projet échoua, car Charles Cauvelet se livra au gouvernement de la ville, éventant ainsi le complot. Jean de Landremont fut alors arrêté, torturé et exécuté[330]. Après avoir été dépecé, la tête du traître fut plongée dans du métal et installée entre les deux « *pommels* » (épis de faitage) de la grosse tour de la porte du Pontiffroy[331].

En 1480, les « galeries » couvertes de la porte du Ponthiffroy sont mentionnées[332]. Il pourrait s'agir de galeries (probablement deux) telles que les Gouverneurs des Murs en firent construire à la porte des Allemands à la même période. Elles devaient relier la porte à l'ouvrage avancé et défendre le « baile » grâce à leurs terrasses. Comme de nombreuses portes, celle du Pontiffroy bénéficia d'améliorations en vue d'utiliser de l'artillerie. Deux plateformes de tirs furent édifiées, probablement au début du XVI^{e} siècle.

---

[323] AMM CC 616 (11-12), 20^{e} feuillet, 26^{e} paiement : « *pour raicouatour de tulle qui ont recouver lez pourterie du Ponthieffroy* ».
[324] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 341. Il s'agit de l'église Notre-Dame des Chartreux qui remplaça Notre-Dame du Pontiffroy. *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 339.
[325] AMM CC 616 (11-12), 28^{e} feuillet, 34^{e} paiement : « *pour haiour qui ont essenis la haie du pont dez mors et qui ont encommanciez affaire la haie du Pontieffroy* ».
[326] AMM EE 32, 44^{e} paiement : « *pour owriez* [...] *qui ont reffait la grande haie du pont Thieffroy* ».
[327] AMM CC 616 (11-12), 31^{e} feuillet, 37^{e} paiement : « *pour ouvriez qui ont* [...] *nettoiez lez doulle de la haie du Ponthieffroy* ».
[328] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 257.
[329] *Ibid*., p. 256.
[330] Voir 2^{e} partie, chapitre 2, 2.1.1.4. « Les campagnes de travaux sur l'enceinte se multiplient pour moderniser les fortifications face au progrès de l'artillerie (1472-1500) ».
[331] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 265.
[332] AMM EE 29 (1), 5^{e} et 6^{e} paiements.

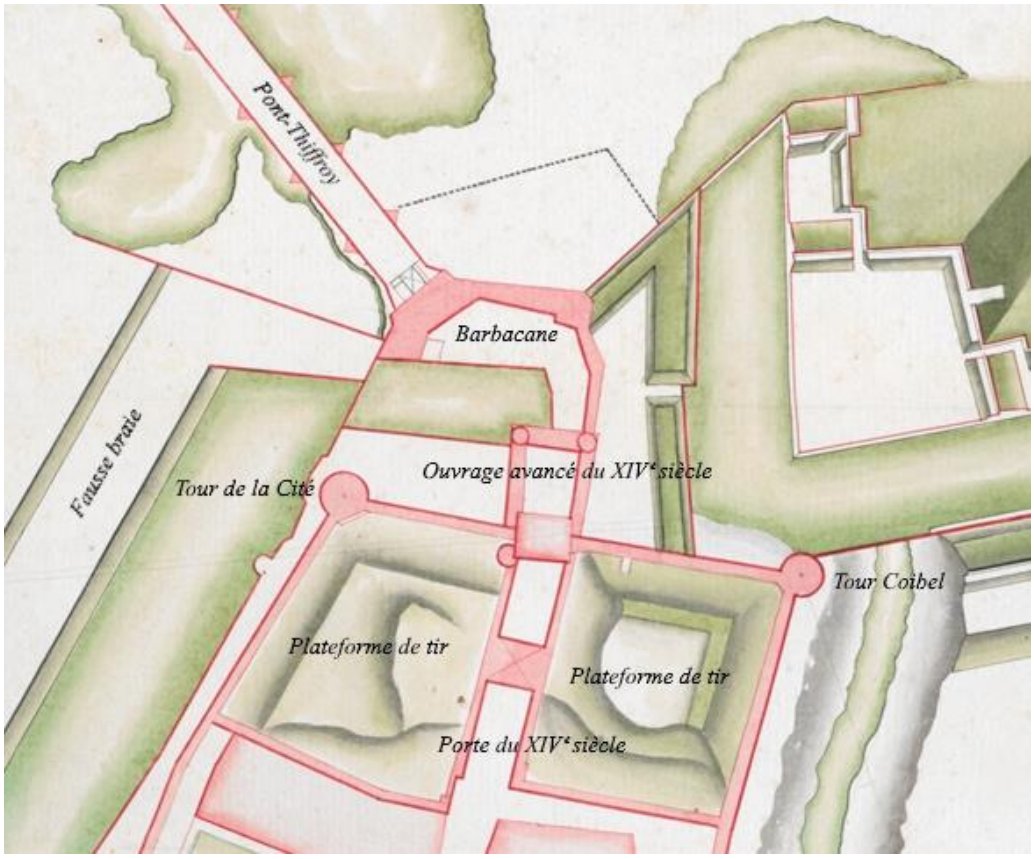


Figure 14 : Plan de la porte du Pontiffroy avec ses deux plateformes de tir en 1727

(© SHD Vincennes, Atlas n° 141, f° 15) (Annotations M. Didiot)



Figure 15 : La porte du Pontiffroy avec ses deux plateformes de tir à la fin du XVII^e siècle. Extrait du Portrait de la ville et cité de Metz (huile sur toile)

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole, n° Inv. 12021).

2.1.4. La porte du Pont-des-Morts

Comme la porte du Pontiffroy, celle du Pont-des-Morts devait son nom au pont qu'elle desservait, le Grand-Pont-des-Morts. Édifié en bois entre 1223 et 1245, ce pont permettait, comme celui du Ponthiffroy, de traverser le bras principal de la Moselle. Il fut également reconstruit en pierre avant 1343[333]. La porte est mentionnée pour la première fois dans les bans de tréfonds en 1289[334], et apparaît également dans la liste des ouvertures à condamner pendant la guerre des Quatre Seigneurs en 1324[335]. Une année après la porte du Pontiffroy, celle du Pont-des-Morts fut pareillement dotée d'un ouvrage avancé comme en atteste la *Chronique des Maîtres Échevins*[336].

Comme toutes les portes, celle du Pont-des-Morts disposait de plusieurs herses. Certaines furent réparées en 1409[337]. L'existence de plusieurs herses est due au fait que cette porte n'était pas une simple ouverture, mais un véritable châtelet composé de trois bâtiments principaux. La porte du XIV^e^ siècle était contemporaine des travaux d'agrandissement de l'enceinte. Tout comme la porte des Allemands, cette porte donnait accès à un « *baile* ». L'ouvrage avancé, construit en 1380, se trouvait au bout de cette basse-cour. Il se présentait sous la forme d'un passage couvert encadré par deux tours de plan circulaire[338]. Appelé « *chastel* » dans la comptabilité du receveur au début du XV^e^ siècle[339], le bâtiment principal de cet ensemble était haut de trois étages et se présentait sous la forme d'un châtelet d'une vingtaine de mètres de long sur quinze mètres de large[340]. À cette structure fut ajoutée au début du XVI^e^ siècle une plateforme de tir. Elle était placée contre le châtelet, en direction de la porte du Pontiffroy et elle venait se raccorder au mur primitif de fausse braie construite en 1325.

---

[333] FERBER, Frédéric, 2012, p. 376. RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 362.
[334] WICHMANN, Karl, 1916, t. VI p. 354, n° 589 : « *Howins li clers de Ste Glosanne p. b. por la chiese Deu desus dite sus XII d. de cens ke li abase et li convans ont aquasteit a Piereson Boinsemel, sus sa maison ke siet arreis la porte dou pont des Mors* ».
[335] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 8.
[336] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins,* f° 97 r : « *Ly sire Arnoult Noiron fuit maistre eschevin de Mets par mil III^c^ et IIII^XX^* […] *En celle annee fuit facit la nouvelle fermetes devant la porte du pont des Mors* ». Voir 1ère partie, chapitre 3, 1.3.1. « Les ouvrages avancés de la porte du Pontiffroy et de la porte du Pont-des-Morts à la fin du XIV^e^ siècle ».
[337] AMM CC 1 (3) f° 13 v : « *paieit a Collant le cherpentier le di X^e^ jor de Jullet tant por la sesson de refaire la baire du pont dez mort* ».
[338] THIRIOT, Jean, 1970, p. 60.
[339] AMM CC 1 (1) f° 36r *bis* : « *paiet a maistre Stevenat le cherpanthier le XXVI^e^ jour de novembre lan dessus dis. Pour une couche quil ait fait au chastel a pont des mort* ».
[340] THIRIOT, Jean, 1970, p. 60.

Si la structure générale de la porte est connue grâce au plan du XVIII[e] siècle[341], les chroniques, les comptes des Gouverneurs des Murs, ceux du receveur et les « *visitations* » apportent aussi des précisions remarquables. En 1411, le « *chastel* » était couvert d'ardoises[342]. La même année, une barbacane est attestée[343] ainsi qu'un beffroi[344] qui fut refait en 1413[345]. En octobre 1444, un « *bellewaire fait de gros chenne et de sappin* » fut installé devant l'ouvrage avancé[346]. Philippe de Vigneulles mentionne qu'un maître maçon fut chargé de le construire en raison de la présence d'Écorcheurs[347].

En 1450, une digue de terre, de pieux et de fagots fut installée en amont de la porte du Pont-des-Morts pour faire refluer les eaux de la Moselle vers le fossé qui reliait cette porte à celle du Pontiffroy[348]. Probablement endommagée par une crue, cette digue de pierre fut restaurée en septembre 1489[349]. Le fossé fut modifié en 1473 à la suite de la tentative d'incursion des Lorrains. La *Chronique des Célestins* mentionne en effet que « *depuis que le duc de Lorraine avoit voulu prendre Metz par trahison, on avoit toujours fortifié la ville en faisant des boulevards devant les portes et en relevant les fossés comme au pont des morts et à la porte saint Thiébault* »[350]. La levée de terre qui suivait le tracé du fossé avait donc été réhaussée. Comme à la porte du Pontiffroy, la fortification au niveau de la porte du Pont-des-Morts était aussi doublée d'une haie qui courait jusqu'à la porte voisine. Cette haie fut rénovée en janvier 1492[351].

En janvier 1480, une nouvelle chambre[352] fut réalisée dans le « *chastel* » et une grille de fer fut scellée dans la fenêtre de celle-ci[353]. À la même époque, il était question de réaliser plusieurs galeries à la porte du Pont-des-Morts et de les couvrir d'ardoises[354]. D'autres sont

[341] SHD Vincennes, Atlas n°132, f° 85.
[342] AMM CC 1 (4) f° 14r : « *Item ait paieit a Peltre le raicowatour le XX[e] jor du moix de mars lan XIIII[CT] et X a commandement du seigneur Wery le Gornaix pour restouper plussieurs goutiere au teil desquaille au chaistel a pont des mort* ».
[343] *Ibid*., f° 15r : « […] *pour baireir de 2 partie de boix lez 2 partiez dou chaistel a point dez mour que vaut en baille en coste et baireit toutez les fesnstres halt dessus lez berbequenne* […] ».
[344] AMM CC 1 (5), f° 12v : « […] *pour la jornee dun ouvrey pour faire le beffroy a pont dez mort* ».
[345] AMM CC 65 (3) f° 9v.
[346] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 119r.
[347] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 296 et 290.
[348] *Ibid*., p. 319.
[349] AMM EE 29 (2), 12[e] paiement : « *Pour ouvriez qui ont toupper la vanne daier les pucelles, laixier fuer liawe du foussel du pont des mors et fait des faixin de salz pour recouver la vanne de salz qui est devant la vanne de pierrez qui est rompue devant la porte du pont des mors* ».
[350] BMI ms. 57 P/R, *Chronique des Célestins,* f° 84-114.
[351] AMM EE 32, 31 et 32[e] paiement.
[352] Certaines de ces chambres étaient équipées de cheminées dès 1409. AMM CC1 (3) f° 14v.
[353] AMM EE 29 (1), 13[e] paiement.
[354] *Ibid*., 22[e] paiement.

attestées à la porte du Ponthiffroy et à la porte Saint-Thiébault à la même date. Il s'agissait certainement de deux galeries construites sur le même modèle que celles de la porte des Allemands pour encadrer le « *baile* » de la porte et en assurer la défense depuis les terrasses de ces galeries qui reliaient la porte à l'ouvrage avancé. Une « *allée* » couverte d'ardoises c'est-à-dire un chemin de ronde en encorbellement, est également attestée entre le « *chastel* » et la porte du Pont-des-Morts[355]. La « *visitation* » effectuée par le seigneur Nicole Remiat en 1512 indique qu'une nouvelle « *allée* » devait être créée pour contourner le « *chastel* » de la porte du Pont-des-Morts de sorte que les hommes ne « *passoient plus parmi ledi chaistel de nuidz ne de jour* »[356]. Entre novembre 1504 et février 1505, l'intégralité de la porte fut dotée d'une nouvelle toiture d'ardoises et de trois « *pommels* », c'est-à-dire de trois épis de faîtage[357].

Comme toutes les autres portes, celle du Pont-des-Morts s'est également adaptée à l'artillerie. L'installation de la plateforme de tir, probablement au début du XVI^e^ siècle, n'est pas documentée, mais il est probable qu'elle ait été établie pour riposter en cas d'attaques ennemies car, en 1444, les Écorcheurs s'étaient installés de l'autre côté de la Moselle et avaient directement menacé cette portion de l'enceinte. Des canonnières furent également percées au « *chastel* » en 1491[358].

[355] BNF NAF ms. 22717, récapitulatif des travaux : « *Qui ont fait une nuefne allee couverte entre la porte du pont dez mors et le chaistel dicelle* ».
[356] ADM 7F59 (1512, « *visitation* » de Nicole Remiat), f° 6r.
[357] AMM EE 32, du 38^e^ au 51^e^ paiement.
[358] AMM EE 30, 33^e^ paiement.



Figure 16 : La porte du Pont-des-Morts avec son « chastel » à la fin du XVII^e siècle. Extrait du Portrait de la ville et cité de Metz

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole, n° Inv. 12021)

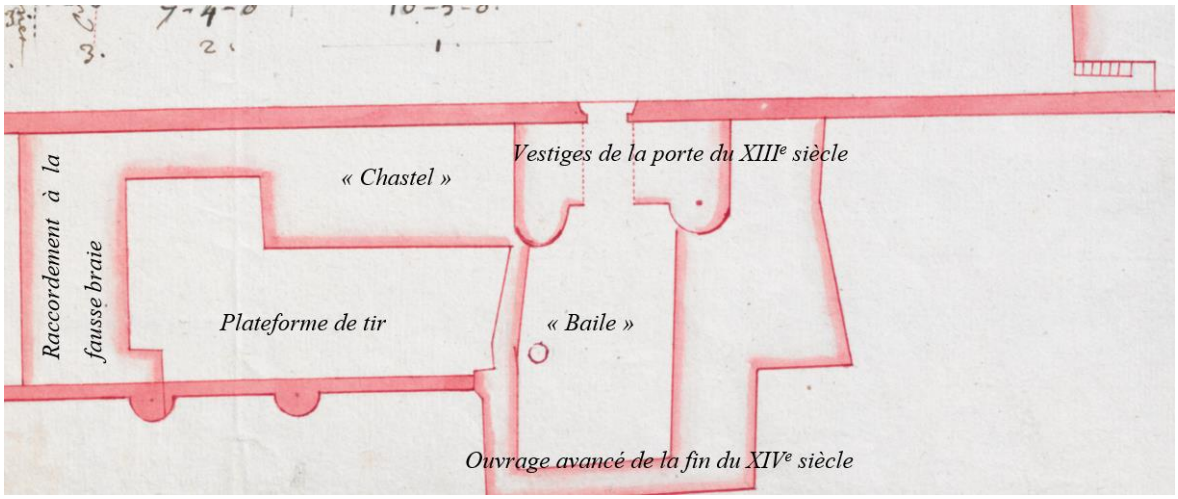


Figure 17 : Plan de la porte du Pont-des-Morts au XVIII^e siècle

(© SHD Vincennes, Atlas n° 132, f° 85) (Annotations M. Didiot)

2.1.5. La porte Serpenoise

La porte Serpenoise est la seule ouverture de l'enceinte antique dont l'emplacement fut conservé pour reconstruire une nouvelle porte monumentale, car cette position était stratégique. Placée sur une voie romaine très importante reliant Lyon à Trèves en passant par Metz, la porte Serpenoise permettait d'entrer en ville en empruntant cette voie qui correspondait au *cardo*[359], c'est-à-dire la voie principale de la cité. Au XII^e^ siècle, elle était appelée *Porta Serpentina*[360], probable déformation du terme *scarponinse*, en référence à la voie antique qui était appelée *via scraponensis*, car elle venait alors de la ville de Scarpone, une station à côté de Dieulouard[361]. C'est ensuite toujours par déformation que la *Porta Serpentina* fut appelée porte Serpenoise ou porte Champenoise. Si nous détenons peu d'informations relatives à la forme de la porte à l'époque romaine, il est certain que la porte Serpenoise avait été reconstruite à l'emplacement de celle-ci lors de l'agrandissement des fortifications au XIII^e^ siècle. La nouvelle porte devait se présenter comme les autres ouvertures de l'enceinte, c'est-à-dire un passage voûté encadré par deux tours. L'une de ces deux tours était d'ailleurs équipée d'une cheminée au début du XV^e^ siècle[362]. La nouvelle porte est attestée en 1227[363], mais nous ne savons rien des travaux qui y furent entrepris avant le début du XV^e^ siècle. Les chroniques, les comptes du receveur, ceux des Gouverneurs des Murs ainsi que les « *visitations* » permettent de connaître les modifications apportées à l'ouvrage jusqu'en 1552.

En avril 1408, la porte était déjà dotée d'un « *baile* » bordé par une tour qui abritait une « *chambratte* » équipée de fenêtres munies de verrous[364]. La porte principale était pourvue de « *gros pal collice* »[365], probablement des pièces de bois qui coulissaient horizontalement pour fermer la porte. Pour compléter ce système de fermeture, plusieurs herses permettaient de bloquer l'accès à la ville. L'une d'entre elles fut réparée en 1409[366]

---

[359] Le *cardo* correspond à l'actuelle rue Serpenoise. Il se prolongeait jusqu'à la porte du Pont-Rengmont en empruntant la rue Taison, la rue des Trinitaires et la rue Marchant.
[360] PELT, Jean-Baptiste, 1937, 371 p.
[361] JEANMAIRE, André, *Vieux Metz*, 1976, p. 135.
[362] AMM CC 1 (4), f° 14r : « *pour refaire la chamenee de la chambre sur la tour de Porte Serpenoize et pour refaire leille demurs amonteit dez degrief et pour mettre 2 jambe de blanche piere et faire dez baitement pour mettre une jaille et pour remettre a poin lez baire et lez pal de Porte Serpenoize* ».
[363] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. I, n° 19 (1227) : « *Hues de Rouserueles maiour de porte Serpenoise* ».
[364] AMM CC 1 (1) f° 36r « *paier a classequin le fevre le XVIII^e^ jor davril pour paire de fer por 2 migon et 1 veroul* […] *pour lez fenestres de la chambratte de la tour defuer qui est au baille de porte Serpenoize et pour une serre et une cleifs en ladite tour* ».
[365] AMM CC 1 (2), f° 11r.
[366] AMM CC 1 (3), f° 13v.

alors qu'une tour du « *baile* » était construite[367], puis dotée d'un toit[368]. En 1412, une herse fut démontée et remplacée par une autre de plus grande dimension, ce qui suggère que le passage qu'elle fermait avait été élargi[369]. L'année suivante, le compte du receveur mentionne « *deux portes Serpenoise* » et il indique que l'espace entre ces deux portes était alors rempli d'ordures depuis plusieurs années[370]. En 1417, cette seconde porte semble être un ouvrage avancé maçonné qui est en travaux[371].

Lors du siège de 1444, le fossé de la porte Serpenoise jusqu'à la tour Camoufle fut vidé par des corvéables[372]alors que le bourg Saint-Symphorien, qui se trouvait devant la porte, fut entièrement rasé pour offrir davantage de visibilité et empêcher les Écorcheurs de s'y installer[373]. La même année, comme à la porte du Pont-des-Morts, un « *bellewaire fait de gros chenne et de sappin* » fut édifié devant la porte[374]. Cette structure a sans doute été démontée après le siège. En 1473, les Lorrains tentèrent à nouveau de s'emparer de la ville en menant une attaque nocturne et en bloquant la herse de l'ouvrage avancé de la porte Serpenoise. Cet épisode, bien connu de l'histoire messine a fait du boulanger Harelle un héros local puisqu'il donna l'alerte qui permit de sauver la ville.

Devant la porte Serpenoise, un fossé, une levée de terre, une haie ainsi qu'une palissade avaient été installés dès le début du XV^{e} siècle. Cette ligne de défense et notamment la haie fut refaite entre octobre et novembre 1494[375]. En 1474, un pont dormant avait été construit entre les deux portes[376].

---

[367] AMM CC 1 (3), f° 14r.
[368] *Ibid*., f° 14v : « *pour faire le nuef teil sur la ronde tour du baille de porte Serpenoize* ».
[369] AMM CC 65 (3), f° 8r : « *pour deffaire la viez baire et leux a deffuer de porte Serpenoize et pour refaire une toute nueve baire et ung heuxe plux grant cue celle qui estoi* ».
[370] AMM CC 1 (13), f° 7r : « *por le sallaire de caulz qui ont mis lordure ensamble qui estoit entre lez 2 portes des porte Serpenoize* ».
[371] AMM CC 3 (3), f° 9v : « *por lovraige cons aont fait en la fuer sallie de porte Serpenoize* ».
[372] VIGNEULLES Philippe, 1929, t. II, p. 284. MAROT, Marthe, 1926, p. 380, *Chronique du curé de Saint-Eucaire,* f°53 : « *tantost aprez furent aconnenus a vendiez lez fosséz depuis le champ Nemmery, jusques dairier les Repantie et firent toujour ouvrier les paroche jusque a tant que les fossez par dairer les Augustin, jusques pres de la nuefve Tour dairer sainct Glossine furezнt veudiz, et aussi a la pourte Serpenoize, et tout par lesdite parcohe es cotoit ung ouviez pour sa journée 4 d.* ».
[373] VIGNEULLES Philippe, 1929, t. II, p. 285. MAROT, Marthe, 1926, p. 380, *Chronique du curé de Saint-Eucaire* f°53 « *Item ledi jour de la sinct Lamber XVII^{e} jour de septembre fuit ordonnez par noz seigneur de Metz que le bourg sainct Simphorien et la menandie de abbai et la tour fuisent abatue et tantot y fuit bouttez le feu et tout abatu pourtant que les ecorcheur y avidoient estre celle nuit et le XIX^{e} jour dudit moix, jour de la sainct Gury, fuit abatu ledit bourg* ».
[374] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 119r.
[375] AMM CC 616 (11-12), 24^{e} au 26^{e} feuillet, 30^{e} au 32^{e} paiement.
[376] AMM CC 15 (1), f° 84v : « *cherpenthier et aultre ouvraigez et cherton qui ont fait le pont dormant devant porte Serpenoize* ».

Au début du XVI^e siècle, une importante campagne de travaux débuta sur le front de la porte Serpenoise. Cette zone avait déjà été dotée d'améliorations. Une tour d'artillerie, la tour Camoufle, avait été construite en 1437 à l'est de la porte Serpenoise pour battre le Champ-à-Panne[377]. Un mur de fausse braie avait également été édifié entre cette tour et l' « *Encoignure de Sainte Glossinde* ». Le front est était donc couvert. La fausse braie était doublée d'un fossé, d'une levée de terre, d'une haie et de palissades. L'ouest de la porte Serpenoise restait le plus exposé. Aussi, probablement sur les conseils d'André de Rineck, des travaux pour approfondir le fossé, construire un nouveau boulevard et édifier une fausse braie flanquée de tourelles débutèrent en 1502[378]. Cependant, les conditions climatiques, et de violentes crues obligèrent les Gouverneurs des Murs à délaisser les travaux de la Porte Serpenoise pour effectuer, dans l'urgence, des travaux à la porte des Allemands où le pont du « *baile* » menaçait de s'effondrer. La comptabilité de l'enceinte témoigne bien de cet événement en montrant plusieurs ralentissements du chantier de la porte Serpenoise au profit de la porte des Allemands[379]. Le fossé de la porte Serpenoise fut ensuite curé et nettoyé.

Entre 1504 et 1505, les fossés furent à nouveau nettoyés[380] avant d'être asséchés[381] et approfondis pour préparer les gigantesques travaux qui allaient être menés sur le front sud[382]. La construction d'une fausse braie entre la porte Serpenoise et la tour des Wassieux et l'édification du boulevard rond, débutèrent[383]. Le chantier s'acheva en 1510 et donna lieu à de grandes réjouissances dans la ville[384]. Quarante ans plus tard, en 1552, François de Guise, qui préparait la ville au siège de Charles Quint rapportait de l'ouvrage avancé de la porte Serpenoise était une construction en mauvais état, mal réalisée[385]. Après le conflit, la porte fut détruite lors de l'édification de la citadelle.

[377] Voir 1ère partie, chapitre 3, 1.2.1. « La tour Camoufle ».
[378] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 21 : « *l'œuvre du billouairt de porte Champenoise nouvellement acomensés* ».
[379] AMM EE 31. Les deux chantiers se déroulaient simultanément, avec plusieurs équipes, car les ouvriers et les artisans étaient rétribués pour les deux chantiers.
[380] AMM EE 32.
[381] *Ibid*., 9e paiement : « *Pour cherpentiez qui ont ouvrez pour tansonnez au fossez de la porte Serpenoize et fait ung enging pour tirer fuer lyawe du fossez* » ; 11e paiement : « *pour owriez qui ont veudiez nuitz et jour de la terre et lyawe fuer dudi fossez* ».
[382] *Ibid*., 29e paiement : « *pour cherpentiez qui ont tanssonnez et planter du broxerment audi fondement* ».
[383] Voir 1ère partie, chapitre 3, 2.2.1. « Les travaux sur le front de la porte Serpenoise et l'édification du boulevard rond ».
[384] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 80.
[385] CHABERT, François-Michel, *Salignac*, 1856, p. 4.

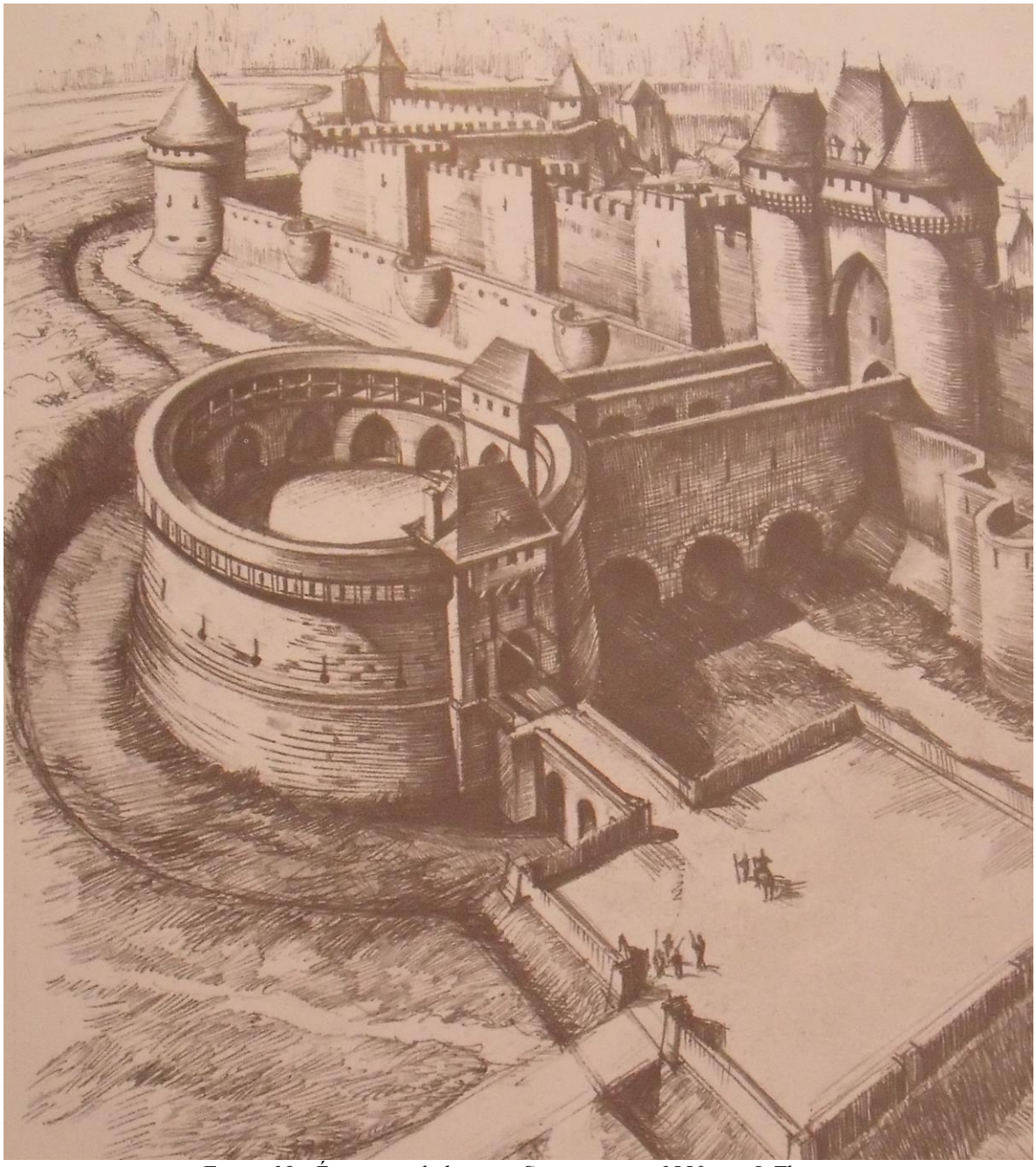


Figure 18 : Évocation de la porte Serpenoise en 1550 par J. Thiriot

(© J. Thiriot, 1970, planche n°1)

2.1.6. La porte Saint-Thiébault

La porte Saint-Thiébault a été construite au débouché de la rue du Neufbourg. Elle est mentionnée en 1241[386]. Avant le XV^e siècle, elle se présentait comme un passage voûté flanqué de deux tours. En 1324, la porte fut momentanément murée[387]. Le compte du receveur de 1410 indique que la porte disposait d'une herse[388]. En 1411, la porte était doublée d'une levée de terre et d'un ouvrage avancé primitif[389]. En 1424, 160 toises de pavement furent réalisées sous la porte principale[390].

En 1444, le faubourg de Saint-Thiébault, installé devant la porte, fut entièrement détruit et le fossé devant la porte fut intégralement curé. Ces mesures étaient destinées à améliorer la visibilité dans ce secteur alors que la ville subissait le siège du roi de France et de ses alliés. La *Chronique de Praillon* rapporte que « *le vingt cinquiesme jour d'aoust, fut ordonnée de nestoyer les fossés à l'entour de Mets* […] *et furent toujours ouvreir les paroisches, les ungs apres les aultres, par daier les Augustins et devant la porte Sainct-Thiébault et jusques pres de la neufve tour daier saincte-Glodsine* [tour Camoufle], *et aussy vers la porte Serpenoise* »[391]. Entre 1444 et 1474, les travaux qui concernaient la porte avaient peu d'importance. En juillet 1469, le fossé fut à nouveau nettoyé jusqu'à la « *la Ronde Tour qui est endroit le champs a penne* », c'est-à-dire la tour Camoufle[392]. En mai 1473, Hannès le « *masson* », peut-être Hannès de Ranconval[393], installa une cheminée dans la porte[394].

---

[386] WICHMANN, Karl, 1916, t. IV, p. 11, n° 13 : « *Aubertins Chanpels p. b. sor la maison Hawion, la feme Poincet l'Asnier, ki siet delez la porte Saint Thiebaut* ».
[387] *H.M.B.*, 1974, t.V, p. 8. FLEUR, Élie, « La porte Saint-Thiébault », *L'Austrasie*, 1908-1909, p. 297.
[388] AMM CC 1 (4), f° 15r.
[389] AMM CC 1 (7), f° 10v : « *Pour osteit le grant teural devant la porte saint Thiébault et pour osteit lamandement et lordeure antre lez 2 porte et devant la dite porte a defuer et dedan. Pour cherrier az champt et pour oesteit la terre et lordure desus lez groz murs par daier lez Augustin dez la porte saint Thiébalt juscay az de greif de la tour de Chaueleirue. 66 s.* ».
[390] AMM CC 5 (1°, f° 10 v : « *Paier a jehan Guelvaud le paivour et a Jehan dancey pour la paiement a refaire de lantree de la porte St Thiebault cest assavoir pour 160 toize de pavement et 4 s. la toize et pour 19 piece de mairien qui cotte 70 s. 6 s pour mettre au dit pavement* […] ».
[391] FLEUR, Élie, « La porte Saint-Thiébault à Metz », *l'Austrasie,* 1908-1909, p. 297-298. MAROT, Marthe, 1926, p. 380, *Chronique du curé de Saint-Eucaire*, f° 53 : « *vendiez lez fosséz depuis le champ Nemmery, jusques dairier les Repantie et firent toujour ouvrier les paroche jusque a tant que les fossez par dairer les Augustin, jusques pres de la nuefve Tour dairer sainct Glossine furezнt veudiz, et aussi a la pourte Serpenoize* […] ».
[392] AMM EE 28, 17^e paiement.
[393] Voir 3^e partie, chapitre 1, 2.2. « L'exemple de deux maitres d'œuvres messins : Henri et Hannès de Ranconval ».
[394] AMM CC 15 (1), f° 81v : « *Paiet encore par lordonnance comme devent a Hannes le masson de dairiere saint Remy pour 3 journee quil ouvrit pour mettre a point la chaminee et plussieurs autres ovraige necessaire a la porte saint Thiebault* ».

L'édification d'un boulevard maçonné devant la porte commença en 1474 et les travaux se poursuivirent jusqu'en 1480[395], date à laquelle Philippe de Vigneulles indique que la porte fut reconstruite « *plus forte* » à son époque[396].

Deux galeries reliant la porte à l'ouvrage avancé furent réalisées sur le pont maçonné qui enjambait le fossé[397]. Devant ce pont, il y avait une tour carrée évoquée dans les comptes des Gouverneurs des Murs en avril 1480[398]. En 1502, celle-ci était couverte d'ardoises[399]. Le nouveau pont maçonné était certainement raccordé à cette tour, mais étrangement, aucun auteur ou document ne l'évoque à l'exception des comptes des Gouverneurs des Murs[400]. Cette tour devait se situer au débouché du pont du boulevard de l'ouvrage avancé, en direction de la chapelle dite *du Pré,* probablement la chapelle Saint-Epvre. Cette chapelle était dédiée à un évêque de Toul mort vers 507. La chapelle est mentionnée dans une liste stationale qui la localise en dehors des fortifications, à proximité de l'enceinte[401]. À Toul, un sanctuaire dédié à ce saint se trouvait aussi à proximité des fortifications urbaines[402]. En 1528, la *Chronique des Célestins* rapporte qu'en « *cette annee on abbatit devant la porte Serpenoise et la porte saint Thiébault toutes les maisons les jardins et les vignes pour elargir les chemins et affin que les portiers ne puissent pas être surpris si facilement* »[403].

Jusqu'à l'arrivée des Français le 10 avril 1552, plus aucun chantier n'est mené à la porte. Le roi Henri II entra par la porte Serpenoise, mais ses troupes pénétrèrent en ville par la porte Saint-Thiébault[404]. Pour fortifier la ville, le duc d'Enghien et le prince de Condé, sous la direction du duc de Guise, décidèrent d'abattre les faubourgs et les églises entre la porte Serpenoise et la porte Saint-Thiébault, car cette zone était un point faible. Le chantier fut confié au duc de Castro[405].

---

[395] Voir 1ère partie, chapitre 3, 1.3.6. « L'ouvrage avancé de la porte Saint-Thiébault (dès 1474) ».
[396] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 78-79. FLEUR, Élie, 1908-1909, p. 304.
[397] AMM EE 29 (1), 5e paiement.
[398] *Ibid*., 22e paiement « *une tour quairee qui est entre ladite porte Saint Thiébault et le prey* ».
[399] AMM EE 31 8e et 9e paiements.
[400] AMM EE 29 (1), 23e paiement : « *Pour charpenties qui ont ouvrer tant en lez salluies et traveures que on vuelt mettre en la tour quairee devant dite porte* » *;* 25e paiement : « *la tour quaree qui est entre la chapelle du prey et ladite porte* ».
[401] BOUR, Roch-Stéphane et KLAUSER, Theodor, 1919, n° 26.
[402] *Ibid*., n° 26.
[403] BMI ms. 57 P/R, *Chronique des Célestins,* f° 106r.
[404] FLEUR, Élie, 1908-1909, p. 307-308.
[405] CAUVIN, Charles, *Vie de François de Lorraine, duc de Guise, surnommé le Grand*, Tours : A. Mame et fils, 1878, p. 50.



Figure 19 : La porte Saint-Thiébault au milieu du XVII^e siècle sur le plan dit « Fabert ».

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

Elle est encore pourvue de ses deux portes médiévales



Figure 20 : Représentation de la porte Saint-Thiébault.

Extrait du *plant de la ville & siege de Metz ainsi qu'il fut présenté au Roy par Monseigneur de Guyse en l'an 1552.*

(© BMM, Département Patrimoine)

Les deux tours de l'ouvrage avancé sont visibles en bas de cet agrandissement.

2.1.7. La porte Mazelle

La porte Mazelle a été construite en même temps que les fortifications, probablement avant 1230, voire même avant 1216, car la paroisse de Saint-Eucaire apparaît déjà comme enclose à cette date[406]. La porte du XIII^e^ siècle se présentait comme une ouverture percée dans la muraille et flanquée de deux tours. Elle est formellement attestée en 1251[407]. Elle était doublée par un canal reliant les eaux de la Seille et de la Cheneau. Celui-ci avait été creusé lors de l'édification de la porte[408]. Le pont, qui enjambait ce fossé, est attesté en 1298[409], mais il est certainement contemporain du creusement du fossé. La fouille menée en 2009 a permis d'identifier ce canal et d'y découvrir des pieux fichés dans son lit qui retenaient les berges et d'autres pieux utilisés pour édifier un mur de berges[410]. Ils ont été datés du XIII^e^ au XV^e^ siècle. En 1324, la porte Mazelle fut condamnée pendant la guerre des Quatre Seigneurs[411].

En 1367, la ville accordait le péage sur le pont à Mazelle, ainsi que celui de la poterne de la Chenal à l'hôpital Saint-Nicolas à condition que l'établissement religieux prenne à sa charge l'entretien des chemins issus de ces portes[412]. En avril 1399, Philippe de Vigneulles rapporte qu'une inondation toucha la ville et que les eaux « *entrairent dedans Mets parmi la pourte à maizelle et courroient tout avault la rue. Et, avec ce, le champs Nemmery en estoit cy plains qu'elle montairent de tout cousté on baille par dessus les créniaulx* »[413]. Cependant, cette catastrophe ne semble pas avoir endommagé l'édifice[414]. En juillet 1410, les Gouverneurs des Murs achetaient du « *mairien* » pour y faire tailler des pieux pour 3 £. 7 d.[415]. L'utilisation de ces pieux n'est pas donnée, mais il est probable qu'ils aient servi pour retenir les berges du canal et qu'ils constituent certains des pieux retrouvés lors de la fouille de 2009. En 1410, les vitres de la porte étaient entièrement refaites[416].

---

406 SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 33.
407 WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. I, p. 58, n° 131 : « *Steuignons Jarans p. b. sor une maison arres la porte de Maiseles, ensom l'ostel Bertran Galle, k'il at acquasteit a Aubert Champelz, permi XL s. de met. de cens* ».
408 BRKOJEWITSCH, Gaël *et alii*, 2009, p. 41.
409 WICHMANN, Karl, 1916, t. II, p. 131.
410 BRKOJEWITSCH, Gaël, *et alii,* 2009 p. 191.
411 *H.M.B.*, t. V, 1974, p. 8
412 *Ibid.*, t. IV, 1974, p. 233. KLIPFFEL, Henri, 1867, p. 238. À ce sujet, le chanoine Bour note qu'Henri Klipffel renvoie injustement à la date de 1336 et à un atour de 1282.
413 VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 120-121.
414 Le chroniqueur ne mentionne pas de travaux, mais il est difficile de le vérifier car les comptes du receveur de la ville (qui présentent les travaux sur l'enceinte jusqu'en 1413) sont largement incomplets avant 1406. AMM CC 1.
415 AMM CC 1 (5), f° 12r.
416 AMM CC 1 (6), f° 12r.

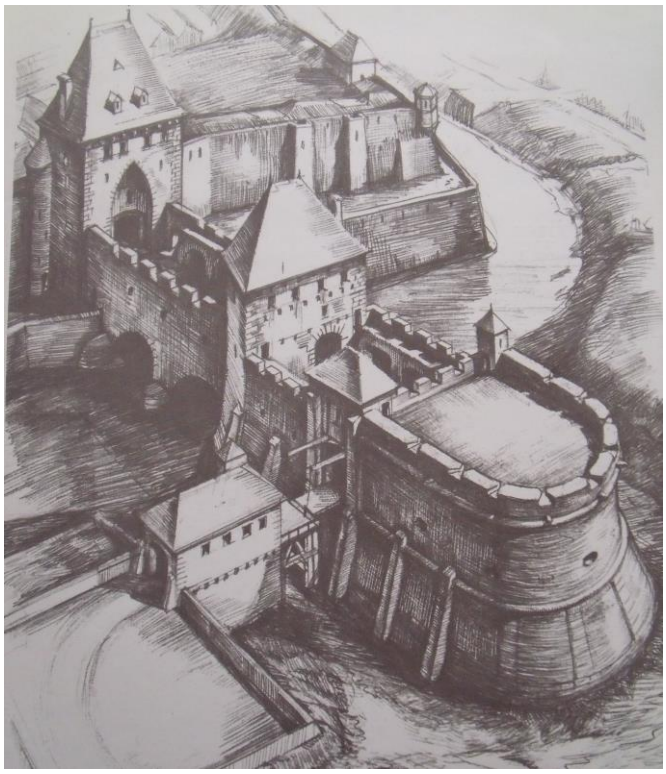


Figure 21 : Évocation de la porte Mazelle au XVII^e siècle

(© J. Thiriot[417])

En 1411, la porte était munie d'une herse contrôlée par un système de contrepoids[418]. L'année suivante, les lices qui entouraient la porte étaient entièrement refaites car elles s'étaient écroulées[419].

De nouvelles inondations, survenues en 1427 et 1428[420], mais aussi la guerre avec la Lorraine, expliquent sans doute l'importante campagne de travaux effectuée sur la porte Mazelle à partir de 1429. La *Chronique du curé de Saint-Eucaire* indique qu'en novembre 1429, fut «*faict lantrez la pourte de Maizelle et le baille* »[421]. Il existait certainement un ouvrage avancé devant la porte. La reconstruction de la porte et des fortifications de ce secteur intervint en 1458, car à cette date :

«*furent toutes les tours des portes a Maizelle jusqu'au pont du moulin de la Basse-Seille bien rebuchés et bien pourjettés et defuers et dedans et toupés tous les crenaulx. Et furent les allées dessus les murs tout pavés à dos d'asne, et firent touttes nouvelles chenaulx*

[417] THIRIOT, Jean, 1970, planche n° 9.
[418] AMM CC 1 (8), f°7r.
[419] AMM CC 65 (2), f° 9r. Claussequin le fèvre et Stevenat le charpentier firent ces travaux pour 7 s..
[420] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 185-186
[421] MAROT, Marthe, 1929, p. 184. *Chronique du curé de Saint-Eucaire*, f° 57.

que nulles yawes ne se peusent arrester sur lesdits murs, que touttes ne cheussent par les chenaulx à terre : et aussy y furent faits plusieurs logis entre les tours dessus ledit mur, pour logier les gairdes qui gardont par nuyt dessus »[422].

En 1485, les travaux pour l'édification d'un boulevard maçonné devant la porte avaient débuté[423]. En 1515, Philippe de Vigneulles écrivait que ce boulevard avait été réalisé de son vivant[424]. Entre 1525 et 1526, le mur du « *baile* » fut renforcé et crépi, tandis que des escaliers furent construits pour atteindre le chemin de ronde, et qu'un pont de bois, probablement un pont-levis, permettait d'accéder au boulevard depuis la berge[425].

À la veille du siège de 1552, le duc François de Guise chargea le comte de la Rochefoucauld[426] de moderniser l'ouvrage et « *lon besongna aussi en toute diligence a la plate forme de la porte a Metzelle, pour battre depuis la porte des Alemans jusques vers Sainct Pierre des Champs* »[427].

[422] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 289.
[423] AMM CC 15 *bis* (8), f° 20r. Voir 1ère partie, chapitre 3, 1.3.7. « L'ouvrage avancé de la porte Mazelle (1485) ».
[424] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 192
[425] AMM EE 35, récapitulatif des travaux.
[426] CHABERT, François-Michel, *Salignac*, 1856, p. 34. CAUVIN, Charles, 1878, p. 50.
[427] *Ibid*., p. 4.

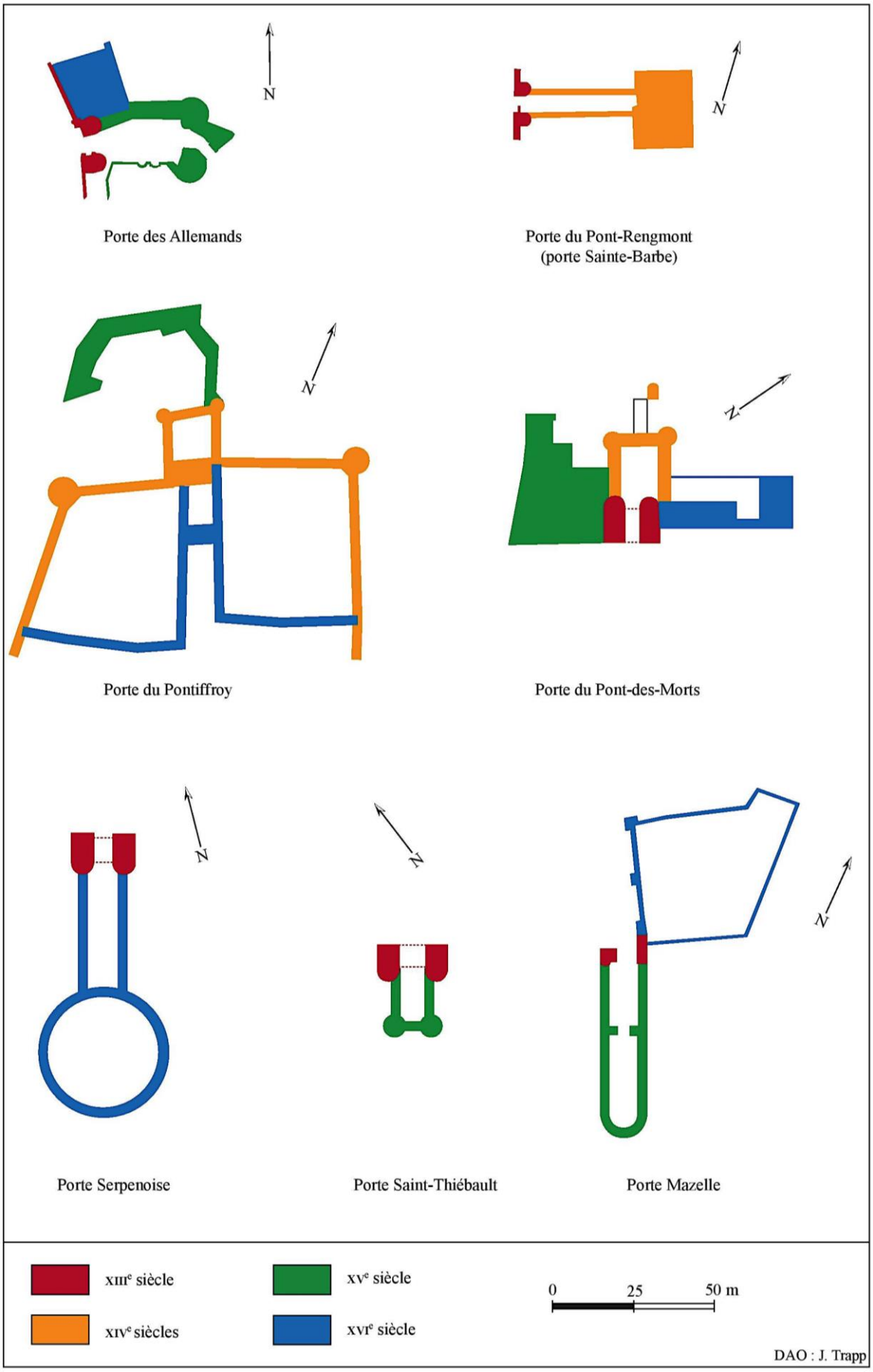


Figure 22 : Récapitulatif des étapes de construction des portes de l'enceinte

2.1.8. Les poternes

En plus des portes principales, l'enceinte était aussi percée par des ouvertures plus petites : les poternes. Il en existait plusieurs et leur nombre variait en fonction du contexte puisque certaines étaient murées pendant les conflits. En période de guerre, certaines d'entre elles étaient en effet condamnées. Si la liste établie en 1324 à l'occasion de la guerre des Quatre Seigneurs indique l'existence de treize poternes, cette liste doit être complétée car toutes ces poternes ne furent pas murées à l'occasion de ce conflit. Voici donc la liste corrigée, en partant de la porte des Allemands et en se dirigeant vers la porte du Pont-Rengmont.

La poterne Dame-Colette (ou des Dames-Colette)

Cette poterne a certainement été percée lors de la construction du tracé des nouvelles fortifications dans le secteur d'Outre-Seille. En 1216, ce quartier, où se situait l'église Saint-Eucaire, était déjà protégé par la nouvelle enceinte. Une poterne donnant sur la Seille est mentionnée sur cette portion de l'enceinte à cette date[428]. S'agissait-il de la poterne Dame-Colette ? Pour Jean Schneider, l'ouverture mentionnée en 1216 devait se situer derrière l'église paroissiale de Saint-Eucaire et donner accès à la Grève qui n'était pas encore enclose à cette date[429]. Cette description ne convient pas pour la poterne Dame-Colette. Il s'agissait donc *a priori* de deux ouvertures distinctes. La poterne Dame-Colette se situait au nord de la porte des Allemands et se présentait sous la forme d'une tour-porte. Elle est mentionnée dans les archives en 1293[430]. D'où vient ce nom ? Il y avait des sœurs Colette, mais elles avaient leurs quartiers près de la porte du Pont-Rengmont[431]. Toutefois, le couvent des cordelières, dont les vestiges se situent dans l'actuel Conservatoire à rayonnement régional de musique, à l'angle de la rue du Tombois et de la rue du Paradis, abritait aussi des clarisses au milieu du XIII^{e} siècle. Il aurait été fondé par un dénommé Fulcon et son épouse, Colette. L'appellation de cette poterne Dame-Colette pourrait alors renvoyer à ce personnage, tout comme aux religieuses réformées par sainte Colette[432]. Il est probable que cette poterne ait disparu en 1523 lors de l'effondrement de la courtine à la suite de violentes intempéries. En

[428] ADMM H. 1723, Registre des cens dus au prieuré de Notre-Dame-des-Champs (1216), f° 5r : « *Herbos, doit 112 s. sus une maison darier saint Eukare, delès la posterne sus Salle* ».
[429] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 33.
[430] WICHMANN, Karl, t.VI, 1916, p. 370, n° 78 : « *Poincignons Xairolz li massons p. b. sus lai maxon et sus ceu ki apant ke siet daier S. Eukaire ancoste lai porte dame Collate, k'il ait aquasteit a signor Thomes, cureir de Sainte Creux, permey XIII s. et demei de mt. de cens* ».
[431] TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 125 et 129.
[432] *Ibid., p. 125 et 129*.

1525, elle semble avoir été remplacée par une tour appelée tour aux « *Corbez* » (corbeaux)[433].

Les poternes du Champel (ou Champé)

Dernières poternes du secteur d'Outre-Seille, celles du Champel (ou Champé) sont également contemporaines des travaux d'extension des fortifications. Les poternes du Haut et du Bas-Champel s'ouvraient sur la Grève, à côté du pont éponyme. Elles ont probablement été percées au XIII^e^ siècle lors de la construction de l'enceinte. Ces poternes sont aussi nommées « portes du Champel ». Ces ouvertures ont été faites dans l'Épaisse-Muraille, c'est-à-dire la portion de l'enceinte qui suit la poterne des Dames-Colette et bifurque vers l'intérieur de la ville, pour exclure la zone de la Grève des fortifications. Le chanoine Bour indique qu'au XIII^e^ siècle, au moment de la construction de l'enceinte, il existait déjà une distinction entre un Haut et un Bas-Champel[434]. Ces deux poternes devaient probablement correspondre aux débouchés de deux ruelles longeant de part et d'autre le quartier du Champel.

Le Haut-Champel est la partie qui longeait le bras intérieur de la Seille, entre la rivière et la rue du Champé. Le Bas-Champel correspondait à la partie est de la rue du Champé[435], vers le bras extérieur de la Seille. Ce secteur englobait les rues actuelles du Petit Champé, celle des Minimes, de l'Épaisse-Muraille et l'Impasse de la Cour-aux-Puits.

Ces deux poternes étaient donc très proches l'une de l'autre. Ce double percement dans une portion aussi limitée peut s'expliquer par la présence du lit de la Seille. Les deux poternes permettaient d'accéder de part et d'autre aux deux bras de la rivière. La poterne principale était sans doute celle du Bas-Champel (également appelée Porte du Champé), qui s'ouvrait sur la plus vaste partie de la Grève, vers le bras extérieur de la Seille, alors que la poterne du Haut-Champel devait se trouver au niveau du pont de la Grève et permettait d'accéder sur la berge de la Seille, parallèlement à l'Épaisse-Muraille et la Chandelleirue. Au XIV^e^ siècle, ces deux poternes étaient toujours attestées. Les bans de tréfonds indiquent

[433] ADM 7F59, (1525, devis daté sans certitude).
[434] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 86.
[435] *Ibid*., p. 87.

leur existence : celle du Bas-Champel (1327)[436] et celle du Haut-Champel (1367)[437], tout comme la liste des portes de l'enceinte de 1324[438]. Toutefois, dans la « *visitation* » de 1465 et dans les suivantes, ces poternes ne sont pas mentionnées. Elles ont sans doute été murées en 1405. En novembre de cette même année, le clerc des Gouverneurs des Murs « *paier az ouvriez et pour la chassine et sablon quil ait convenu pour muriez 7 porterne questoient en mur de la citeit* »[439]. Cette campagne de travaux se déroula pendant la Grande Jacquerie de 1405-1406 et elle visait probablement à limiter les entrées et les sorties des habitants vers la Grève.

La poterne en Chadeleirue

Appelée « *Chauldelerue* », « *Chandelerue* », ou Chadeleirue, cette poterne a également été percée au XIII^e^ siècle[440]. Elle se trouvait au nord-ouest du pont des Grilles de la Basse-Seille, qui portait aussi le nom de « pont en Chandeleirue » du fait de sa proximité avec cette ouverture. La poterne donnait accès aux berges de la Seille. Flanquée de deux tours demi-circulaires, cette poterne a tout d'une porte principale, bien que son passage voûté fût plus étroit. Elle est mentionnée dans les bans de tréfonds en 1251 comme une porte[441], et en 1278 comme une poterne[442]. Aujourd'hui, cette poterne est toujours visible. Cependant, le passage voûté a été bouché au Moyen Âge et deux meurtrières y ont été installées. Cette porte se présente comme la porte des Allemands et la porte Mazelle, c'est-à-dire une ouverture voûtée encadrée de deux tours semi-circulaires. Le passage est plus large que celui d'une poterne, mais plus étroit que celui d'une porte monumentale ce qui faisait dire aux habitants qu'il s'agissait d'une poterne et non d'une porte.

---

[436] LUNESU, Salvatore, 1997, t. I, p. 141, n° 206 : « [G]*arrins, li boulangiers, ke maint a Porsaillis, p. b. sus III s. de mt. de cens des VI s. de mt. de cens qu'li doit sus la grainge, arreis la Porte dou Baix Champel, lesqueilz III s. il ait racheteit encontre suer Marie, des Pucelles de Vy, la fille Hanriat Charmat, de Porsaillis* ».
[437] GOY, Olivier, 2001, t. I, p. 42, n° 353 : « *Girairdins, li clers, filz Girairt, lou courexier d'Outre Saille, qui fut, p. b. sus la maixon et sus ceu qui apant, que fuit Domangin lou Bossuit, l'escollieir, que siet on Hault Champel et sus lai pitite maixon ou il ait II staiges arreis lai Porte dou Hault Champel, qu'il ait aquaisteit a Jehan Chieanhaie et a Merguerite, sai femme et a Ysaibel et a Caitherine, lez III filles Jehan Staiffol* ».
[438] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 757. HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 47.
[439] AMM CC 1 (1), f° 36r *bis*.
[440] TRAPP, Julien, *et alii*, « Défendre Metz au Moyen Âge (2^e^ partie) », 2013, p. 68-70.
[441] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. IV, p. 54, n° 82 : « *Nicholes Aisiez p. b. sor le four et sor tout le ressiege ki apant, ke siet devant la posterne en Chaudelerrue, k' il at acquasteit a Joiffroit Malrowart, en alluet* ».
[442] *Ibid*., p. 340, n° 426 : « *Jennas Chaderons p. b. sus teil partie com Matheus, ces freires, avoit en la maison et an tout lou ressaige ki apant ke siet en Chadeleirue, sus lou tour devant la posterne, ke partivet a lui meymes, k' il ait aquasteit a Matheu devant dit* ».



Figure 23 : La poterne en Chadeleirue

(M. Didiot, 2017)

La poterne « à la Saulz » en Rimport.

Cette poterne était probablement située près du pont des Basses-Grilles de la Moselle, qui était encore en bois en 1324. Elle devait permettre d'accéder à la rive droite de la Moselle pour y récolter les saules, d'où cette appellation. Comme elle n'a pas été localisée avec précision, pourrait-il s'agir de l'entrée du pont des Basses-Grilles de la Moselle, alors en bois ? Cela est impossible à affirmer. La poterne est encore mentionnée en 1327[443], mais elle apparaît à côté d'une autre poterne alors inconnue. Aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, elle n'est pas indiquée dans les comptes des Gouverneurs des Murs ou les « *visitations* ». Elle aurait donc été murée définitivement après 1327 ou détruite lors de la reconstruction en pierre du Pont des Basses-Grilles de la Moselle en 1360[444] si elle se trouvait au débouché de celui-ci.

La porte en Chambière

De l'autre côté de la Moselle, se situait la porte Chambière. Bien qu'à l'époque moderne, cette entrée ait été une porte monumentale, au Moyen Âge, elle était peu utilisée.

[443] LUNESU, Salvatore, 1997, t. I, p. 188, n° 729 : « *Thiebaus li Verdenois, li boulangeirs, de Chambres, p. B. sus une maixon (que) siet entre la Porte à la Salz & la Posterne* […] ».
[444] *H.M.B.*, 1974, t. II, p. 555-556.

Elle est attestée en 1269 dans les bans de tréfonds[445], mais aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, elle n'est pas citée dans les comptes des Gouverneurs des Murs ou dans les « *visitations* », ce qui laisse à penser que cette ouverture avait été condamnée définitivement en 1324.

La poterne de « l'hostel de sire Nicole Lambert » et la poterne Patar

Cette poterne devait se situer en 1324 à côté de l'habitation patricienne de la famille Lambert, qui n'a pas été localisée. L'ouverture se situait en Outre-Moselle, certainement à l'ouest du faubourg, et devait permettre d'accéder à la berge du fossé alimenté par les eaux de la Moselle, entre la porte du Pontiffroy et la porte du Pont-des-Morts. Sur cette même portion, une poterne Patar est également mentionnée, non pas dans la liste de 1324, mais dans les bans de tréfonds en 1278[446]. Elle fut définitivement condamnée en 1444[447]. S'agissait-il de la même poterne ? La poterne Patar était encadrée par deux tourelles édifiées sur le mur de fausse braie.

La poterne en Anglemur

Cette poterne se trouvait en amont du Moyen-Pont, juste avant le Clos Saint-Pierre. Elle permettait d'accéder à la rive droite de la Moselle. Cette ouverture fut probablement percée au XIII^e^ siècle. Elle est mentionnée dans les bans de tréfonds en 1275[448]. En 1405, le compte du receveur indique que la poterne était dotée d'un « *ouvraige dez palz et dez chenne* »[449], ce qui indique que cette ouverture était peut-être équipée d'un ouvrage avancé constitué de pieux et de planches, comme il en existait aussi à la porte Serpenoise et à la porte du Pont-des-Morts. En juillet de la même année, la poterne est finalement murée[450], sans doute à cause de la Jacquerie qui déchirait alors la ville. En 1430, la *Chronique du curé de Saint-Eucaire* indique que cette poterne était flanquée de ses deux tours, l'une entretenue

[445] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. IV, p. 224, n° 537 : « *Girardins Constantins p. b. suz I maison ki siet defuers la porte de Chambeirez, suz le Rait, et suz ce ki apant, et suz une here ki siet on meisez de Chambeires, ke furent Colin de Ste Rafine, et qui li est delivrez par droit et par jugement, et dont il est bien tenans* ».
[446] *Ibid*., p. 365, n° 654 : « *Et si p. b. ancor por la chiese Deu desor dite sus une maison en S. Vicentrue, c'on dist a la Porte Patart, ke li abbes ait aquasteit a Jakemin Gratepaille, en alluet* ».
[447] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 282.
[448] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. IV, p. 285, n° 486 : « *Jakemins Quarisme et Jakemins li corriers p. b. sus XIIII s. de cens ke geissent sus II maisons davant la porte d'Anglemur, k'il ont aquasteit a Clemensete, la fille Benoitin Quaremel, et Jennat Prodomme, son marit* ».
[449] AMM CC 1 (1), f° 36r : « *ouvraige dez palz et dez chenne qui sont devant la porte danglemur dou travel de la rive* ».
[450] AMM CC 1 (1), f° 36v : « *paier a Symon le chasfornier le VIe jour de juillet lan XIIII^CT^ et cinct. Cest assavoir por son aduenent dez 8 £ que on dobvoit a tuit lez chassornier et 20 s. pour 4* [illisible] *de chassine por stopper la porte danglemur et muror 10 s. et 36 s. por chassine pour la ville. 4 £. 12 s.* ».

par les Vignerons et une autre par la cité, et qu'elle était munie d'un « *baile* »[451]. La poterne avait donc être rouverte après la Jacquerie et elle était toujours utilisée à la fin du XV^e^ siècle[452].

La poterne « *Patar au meis Charles* »

À l'autre bout du Clos Saint-Pierre, une autre ouverture appelée poterne « *Patar au Meis Charles* » permettait de sortir vers la rive droite de la Moselle et les Wassieux ou de rentrer dans le « *Meis Charles* » et clos Saint-Pierre, appelé ainsi probablement en référence à l'abbaye de Saint-Pierre-aux-Nonnains installée à l'intérieur des murs. Cette poterne avait certainement été percée lors de la mise à l'abri de cette zone au X^e^ siècle. Elle est attestée dans la liste de 1324[453]. Le « *Meis Charles* » était une zone cultivée qui était toujours exploitée en 1540[454]. Le nom de ce jardin dérivait certainement de Charlemagne, car une tour était encore appelée « *tour Charlemagne* » en 1465[455]. Cette poterne avait été ouverte derrière l'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains. En 1412, l'ouverture était équipée d'une porte de bois renforcée avec du métal[456]. Il est probable qu'une seconde poterne ait été aménagée dans le mur antique pour entrer dans la ville après avoir emprunté la poterne Patar au « *Meis Charles* ».

La poterne en Chavelrue (ou Chaivrerue)

Cette poterne est l'une des moins bien connues de l'enceinte. Elle apparaît dans la liste de 1324 comme étant une des ouvertures à boucher. Elle est attestée depuis 1288[457]. Elle se situait sur le front sud de l'enceinte, probablement au débouché de la rue En-Chaivrerue, actuelle rue des Augustins. Cette poterne se trouvait donc à proximité de la poterne Saint-Nicolas et de celle des Repenties. Après 1324, cette ouverture ne semble plus avoir été utilisée. Elle aurait donc été murée définitivement.

---

[451] MAROT, Marthe, 1926, p. 184. *Chronique du curé de Saint-Eucaire*, fol. 57. VIGNEULLES, Philippe, t. II, 1929, p. 215.
[452] ADM 7F59 (1465, « *visitation* » de Jeoffroy II de Warize) f° 1r : « *Item sur la poterne en Anglemur la tour des vigneurs, Item sur ladite poterne une aultre tour qui est a la cité* ».
[453] *H.M.B.*, 1974, t .V, p. 8.
[454] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 858.
[455] ADM 7F59, (1465, « *visitation* » de Jeoffroy II de Warize) f° 1r : « *Item apres la tour des charpenthiez condir charlemanne* ».
[456] AMM CC 65 (2), f° 9r.
[457] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 41.

La poterne Saint-Nicolas

Pour Jean Schneider, le terme de Neufbourg, *Novum suburbium,* et « la mention d'une vieille poterne [de l'hôpital Saint-Nicolas[458]] font supposer l'existence dès 1140 d'un nouveau mur dont les textes ne parlent qu'à une époque postérieure »[459]. Ce mur formait « une symétrie de courbes et de lignes droites presque parfaites, pour venir rejoindre le mur antique en coupant par la diagonale le Champ-à-Seille »[460]. La construction de ce mur était antérieure aux autres travaux d'agrandissement de l'enceinte et elle daterait probablement de la première moitié du XII^e^ siècle[461]. En 1236, cette première muraille était évoquée dans un acte dans lequel le gouvernement urbain octroyait à l'hôpital Saint-Nicolas et à la léproserie Saint-Ladre pour moitié « *ses deux moulins sur Saille, situés entre la fermeté du Neufbourg et Outre Saille* »[462], c'est-à-dire des moulins implantés sur une zone située entre ce mur et le bras intérieur de la Seille qui délimitait en partie le secteur d'Outre-Seille. À l'est de la porte Saint-Thiébault, la poterne Saint-Nicolas avait été percée dans une tour carrée de la muraille avant le milieu du XII^e^ siècle.

La poterne portait donc le nom de l'établissement religieux qui s'était installé dans le Neufbourg au XII^e^ siècle. La poterne permettait aux Messins d'y accéder directement ou de sortir vers le Champ-Nemmery, une large zone cultivable qui s'étendait jusqu'au bras de la Seille. Elle se situait au débouché de l'actuelle rue des Augustins. La poterne était doublée par un fossé alimenté par le reflux de la Seille et il est probable qu'une petite passerelle de bois avait été installée pour traverser ce petit bras d'eau. La poterne Saint-Nicolas est mentionnée dans la liste de 1324, qui avait été dressée à l'occasion de la guerre des Quatre Seigneurs[463], mais lors de la mise en place du système des tours des Métiers, probablement après la guerre des Quatre Seigneurs en 1326, la tour dans laquelle la poterne était percée devint la tour des Merciers[464] et le passage est resté en usage.

[458] L'hôpital Saint-Nicolas fut fondé dans le Neufbourg, probablement au XI^e^ siècle. SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 32. De par sa proximité avec une poterne de l'enceinte, il lui donna son nom.
[459] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 31 et 33.
[460] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 49-50.
[461] *Ibid*, p. 50.
[462] *Ibid*., p. 50. *H.M.B.*, *Preuves*, 1974, t. III, p. 189.
[463] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 8.
[464] Voir dans ce chapitre, 2.2.1. « Le rôle des métiers dans l'entretien des tours de l'enceinte ».

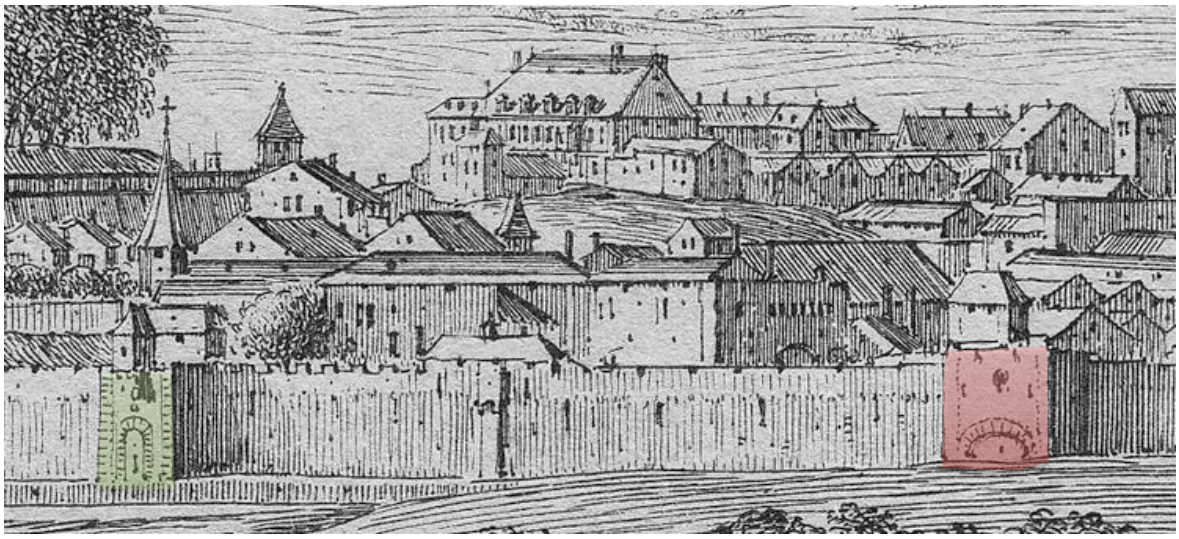


Figure 24 : La poterne Saint-Nicolas (en vert) et celle des Repenties (en rouge)

Extrait de la gravure d'Israël Silvestre,
Profil de la ville de Metz en Lorraine veue du coste de la porte Mazel (1667)

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

La poterne des Repenties

Comme la poterne Saint-Nicolas, celle des Repenties a été percée dans une tour carrée de l'enceinte, probablement lors de l'édification de cette portion de la muraille, au XIII^e^ siècle. Elle est attestée dans les bans de tréfonds de 1267[465]. La poterne tenait son nom du couvent situé à proximité de l'enceinte, des sœurs pénitentes de Saint-Marie-Madeleine. La notion de repenties renvoie à des prostituées qui avaient changé de vie. Au XIII^e^ siècle, « la fondation d'établissements spécialisés dans l'accueil des prostituées repenties se multiplient en Occident »[466]. La poterne des Repenties se situait à l'est, à environ 75 m de celle de l'hôpital Saint-Nicolas. Comme sa voisine, cette ouverture permettait d'accéder au Champ-Nemmery et elle était placée sur le fossé qu'une passerelle de bois devait enjamber. La poterne des Repenties se situait au débouché de l'actuelle rue de la Gendarmerie. Elle est présente dans la liste de 1324[467], mais, comme sa voisine, lors de la mise en place du système des tours des Métiers après 1326, la tour dans laquelle la poterne est percée devient la tour des Cloutiers[468]. Toutefois, elle apparaît encore sous ce

[465] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. IV, p. 130, n° 221 : « *Andreus li clers p. b. sus VI de cens que geisent sus une maison devant la porte des Repanties, qu'il at* [acquasteit] *a Domangin de la Porte* ».
[466] TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 135.
[467] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 8.
[468] Voir dans ce chapitre, 2.2.1. « Le rôle des métiers dans l'entretien des tours de l'enceinte ».

nom dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs au XV^e^ siècle, ce qui laisse supposer qu'elle n'était pas condamnée.

La poterne du Champ-Nemmery

Dernière ouverture entre la porte Saint-Thiébault et le bras de la Seille, la poterne du Champ-Nemmery se plaçait à côté du pont des Grilles de la Haute-Seille et elle permettait d'accéder aux berges de la Seille et de la Cheneau, un lieu de promenade très apprécié des Messins. Cette ouverture n'est pas mentionnée dans la liste établie en 1324 en vue de murer certaines portes et poternes lors de la guerre des Quatre Seigneurs[469]. À cette date, cette poterne existait déjà. Sa mise en place est sans doute légèrement postérieure à celle des Repenties et de Saint-Nicolas, mais elle n'avait donc pas été murée temporairement à cette date. En novembre 1418, elle fut toutefois partiellement bouchée[470] avant d'être définitivement condamnée en 1432 après une tentative d'incursion ennemie dans la cité par cette ouverture. Grâce au témoignage de Jean de Flawevantre, un marchand de Vesigneul, le complot mené par Jean de Tholo fut en effet découvert[471]. Au mois d'avril 1490, les Gouverneurs des Murs firent « *raitroitiez les murtrie sur la poutairne de champs nemery* »[472], ce qui montre bien que cette ouverture n'était plus utilisée et que des fentes de tirs y avaient été percées.

Porte à la Chenal

La porterne à la Chenal, à l'est de la porte Mazelle, a probablement été percée en même temps que l'édification du mur de fortifications, mais elle n'est mentionnée pour la première fois qu'en 1293[473]. Cette petite ouverture permettait d'accéder aux berges de la Cheneau. Elle est mentionnée en 1324 comme l'une des ouvertures à boucher pendant la guerre des Quatre Seigneurs[474]. Après le conflit, elle est à nouveau utilisée. D'après le chanoine Bour, qui a observé la poterne avant sa destruction en 1904, « le passage, assez étroit, était flanqué de pilastres, la corniche au-dessus formée d'une rangée d'arcs triangulaires supportés par des corbeaux. Le niveau du passage était plus bas que celui de la

[469] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 8.
[470] AMM, CC 3 (4), f° 11v : « *pour faire bairier la poterne champs Nemmery* ».
[471] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 221-222.
[472] AMM EE 29 (2), 26^e^ paiement.
[473] WICHMANN, Karl, 1908-1910, t. VI, p. 443, n° 522 : « *Collas li Villains et Colignons Raiguelenelz, ke sont d'Outre Saille, sus lou chakeur et sus ceu ki apant ke siet outre Saille arreis lai porte a lai chenau, ke li abbasse de Sainte Glosenne lour ait laieit, a toz jors, permei XL s. de met. de cens* ».
[474] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 8.

place Mazelle moderne »[475]. Un pont sur la rivière placé devant la porte à la Chenal permettait de traverser la Seille. En 1366, l'hôpital Saint-Nicolas était chargé de l'entretien du chemin issu de cette porte, car il percevait en contrepartie le péage sur ce pont[476]. En 1410, le compte du receveur mentionne des travaux sur cette poterne[477]. Elle est inspectée lors de la « *visitation* » de 1465[478], mais l'état des réparations de 1467 indique qu'elle était en mauvais état, car le document évoque la nécessité de « *faire le mur qui est cheu à la chenal on Maizelle* »[479]. La poterne était à nouveau en travaux en 1481[480] , toutefois elle n'est plus mentionnée en 1511, ni dans les « *visitations* » suivantes.

Les portes et les poternes de l'enceinte sont relativement bien connues grâce aux documents d'archives et aux chroniques messines. Les portes principales sont les mieux documentées, car de nombreuses campagnes de travaux ont été effectuées pour les entretenir et les améliorer face aux progrès de l'artillerie. Ces travaux d'adaptation seront davantage détaillés dans le chapitre suivant[481] . Les poternes sont par contre beaucoup moins renseignées. Cela peut s'expliquer par leur forme et la rapidité avec laquelle ces petites ouvertures pouvaient être bouchées. Si leur rôle était stratégique en cas de complots, de conflits et de sièges, comme cela apparaît clairement en 1324 avec la liste des ouvertures à boucher pendant la guerre de Quatre Seigneurs, les comptes des Gouverneurs des Murs et les « *visitations* » des XV^e^ et XVI^e^ siècles ne semblent pas se préoccuper des poternes qui sont rarement mentionnées dans ces documents. Faut-il en conclure pour autant qu'elles étaient négligées ? L'intérêt porté aux ouvertures principales était certainement plus important, car elles étaient utilisées lors de processions ou de visites impériales, alors que les poternes étaient généralement employées par les habitants. L'entretien de ces ouvertures secondaires pouvait donc être délaissé au profit des portes magistrales, mais dans l'ensemble, et pour assurer la sécurité de la ville, les Sept et les Gouverneurs des Murs devaient veiller à l'état des poternes en les dotant de système de fermeture. Enfin, si les poternes sont absentes des comptes de l'enceinte, c'est que beaucoup d'entre elles étaient

[475] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 51.
[476] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 233
[477] AMM CC 1 (4) f° 15r : « *pour mettre une piece de mairien que fait cillat desous la porte a la chenal* ».
[478] ADM 7F59 (1965, « *visitation* » de Jeoffroy II de Warize) : f° 4r « *la porte ala Chennal qui est a la cité* ».
[479] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 67-68.
[480] AMM CC 15 *bis* (4), f° 24r : « *Paieit a Stevein de Landre pour les ouvraiges des vieus murs devant saint Antoine sur moselle, pour le murs desus le terme oultre moselle et pour les murs de la porte au chenal pour tout 180 £.* ».
[481] Voir dans cette partie, chapitre 3, « L'adaptation de l'enceinte messine aux progrès de l'artillerie ».

percées dans des tours des Métiers. La corporation en charge de la tour devait certainement veiller à l'entretien de la poterne. Ce système d'entretien des tours était particulier à la ville de Metz où le gouvernement urbain déléguait l'entretien et l'armement d'une partie de ces édifices à des corporations. Avec les beffrois, les tours permettaient de faire le guet et de défendre la fortification en cas d'attaques.

2.2. LES TOURS DE L'ENCEINTE

Il est difficile de comptabiliser avec certitude les tours qui ponctuaient l'enceinte car leur nombre varie en fonction des périodes. Cette évolution est certainement liée à la méthode utilisée pour les entretenir, mais aussi aux progrès de l'artillerie avec la construction de tours spécifiques aux XV^{e} et XVI^{e} siècles. Le gouvernement urbain avait délégué l'armement et l'entretien de certaines tours à des métiers, d'où leur nom de « *tours des Métiers* » en opposition aux tours restants sous l'autorité de la ville, les « *tours de la Cité* ». Aux XV^{e} et XVI^{e} siècles, il y avait entre soixante-quatorze et soixante-dix-huit tours, dont trente-deux à trente-quatre étaient des tours des Métiers. Comme à Provins, la forme des tours variait[482]. Elles pouvaient être de plan semi-circulaire (vingt-sept tours répertoriées), carré (vingt-quatre tours), en éperon (quatre tours), polygonal (deux tours) ou circulaire (dix-neuf tours). Le plan des tours peut s'expliquer par leur emplacement. Ainsi, les tours de plan carré sont localisées sur des portions de l'enceinte particulièrement linéaires et facilement défendables, comme cela est le cas au niveau du pont des Grilles de la Haute-Seille ou sur les fronts de la porte Saint-Thiébault et de la porte Serpenoise, qui étaient particulièrement dégagés. Pour les tours circulaires et semi-circulaires, elles ont été construites lors de l'incorporation des faubourgs d'Outre-Seille et d'Outre-Moselle, sur des portions plus difficilement défendables, car elles offraient moins de visibilité du fait du relief de la vallée de la Moselle, du mont Saint-Quentin à l'ouest, et des collines de Saint-Julien, de Vantoux et de Montoy-Flanville à l'est. Quant aux tours construites sur les autres plans, il est plus difficile de le justifier, car la forme en éperon ou de plan polygonal n'offrent pas de réels avantages tandis que ces tours se situent au nord du tracé de la muraille, entre la porte du pont-Rengmont et le pont des Basses-Grilles de la Moselle.

[482] MESQUI, Jean, 1979, Annexe n° LVIII.

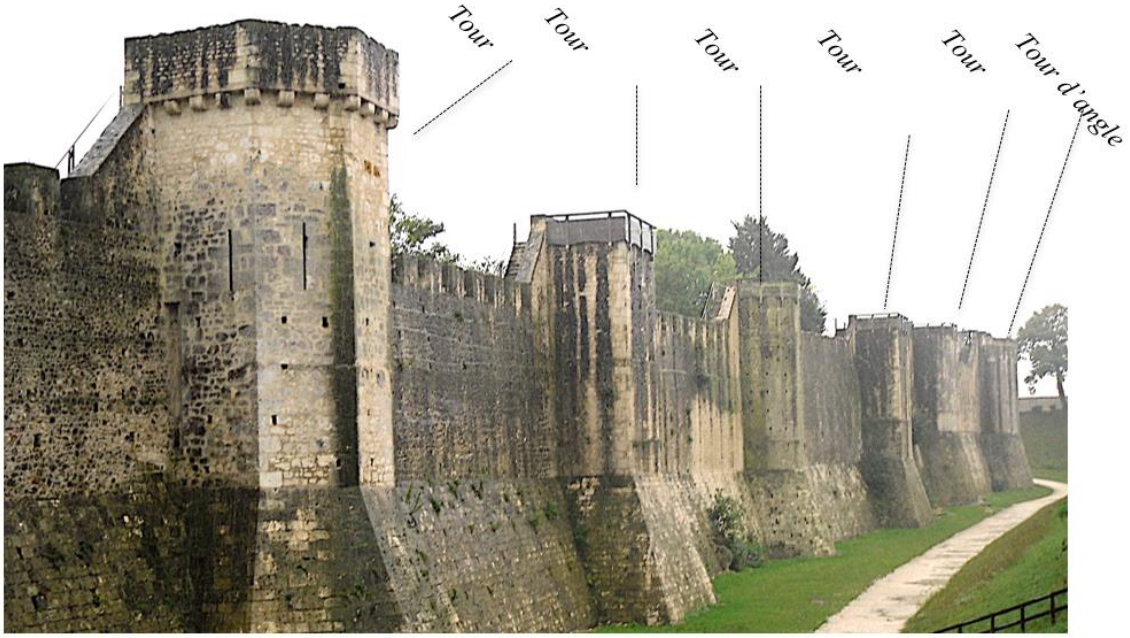


Figure 25 : Front nord-ouest de l'enceinte de Provins avec les tours de différentes formes

(M. Didiot 2010)



Figure 26 : Front de Seille de l'enceinte messine et les tours de différentes formes entre la poterne de Chadeleirue et la porte du Pont-Rengmont

M. Didiot, 2017)

Les tours avaient également un nom, mais nommer les tours au Moyen Âge n'était pas étonnant et ne constituait pas une particularité messine. Le plus souvent, sur les enceintes

urbaines, les tours empruntaient leur nom à un saint ou tiraient leur patronyme du quartier, d'une paroisse, d'une personne, etc. C'était également le cas à Metz où il existait des tours avec des surnoms à consonances religieuses, comme la tour Maudite, également appelée tour du Diable (ancienne tour des Fèvres), ou la tour des Esprits qui correspondait à la tour des Barbiers et des Chandeliers de cire. Certaines tours tenaient leur nom de la proximité d'une église, d'une communauté religieuse comme la tour des Chartriers (ou Chartreux) située près de la porte du Pontiffroy, ou la tour Saint-Hillaire, dans la paroisse du même nom. D'autres tours portaient le nom de la personne qui l'avait édifiée ou conseillé la construction, comme la tour Camoufle, du nom de l'artilleur qui conseilla les maçons pour son élévation, la tour de Ranconval, construite par le maître maçon Henri de Ranconval sur le front Saint-Vincent, ou encore la tour Saint-Michel, probablement construite sur les conseils ou avec l'aide financière de Michel le Gronnais[483]. Toutefois, ces exemples ne concernent pas la majorité des tours. Il faut distinguer deux types d'ouvrages : les tours qui sont dites « *de la Cité* » et qui sont entretenues par la ville et celles dites « *des Métiers* », qui portent le nom d'une ou de plusieurs professions et qui sont occupées par celles-ci. C'est ce partage de l'entretien des tours qui fait de l'enceinte messine une exception.

2.2.1. Le rôle des métiers dans l'entretien des tours de l'enceinte

En 1347, une administration spécialisée, composée par les Sept et les Gouverneurs des Murs, fut mise en place pour gérer les deniers des fortifications et permettre la poursuite des travaux de construction de l'enceinte[484]. À cette date, la muraille avait déjà quasiment atteint son extension maximale. La dénomination de certaines tours, qui flanquaient la muraille, met en évidence un système particulier. Sur l'intégralité des tours qui ponctuaient les fortifications en 1508, trente-deux tours portaient le nom d'un métier ou d'un regroupement d'activités artisanales. Grâce à cet inventaire des pièces d'artillerie présentes dans les portes et les tours de l'enceinte en 1508, il est en effet possible de donner la liste de l'intégralité de ces professions[485]. L'ensemble des « *visitations* » effectuées par les Sept des Murs[486] et les Sept de l'Artillerie[487] aux XV^e^ et XVI^e^ siècles offre également la possibilité de suivre l'évolution de ces locataires un peu particuliers dans les tours dites *des Métiers*.

[483] ADM 7F59, (devis daté de 1525 sans certitude) f° 2r. En général, la tour est simplement appelée tour Saint-Michel.
[484] Voir 2^e^ partie, chapitre 1, 2.2. « Les Sept des Murs » et 2.3 « Les Gouverneurs des Murs ».
[485] *H.M.B.*, 1974, t. II, p. 401
[486] Voir 2^e^ partie, chapitre 1, 2.2.3. « Veiller sur l'enceinte : les « *visitations* » ».
[487] *Ibid.*, 2.1.2 « Les Sept de l'Artillerie ».

Aujourd'hui, certaines de ces tours sont encore visibles sur la portion de l'enceinte située à la confluence de la Moselle et de la Seille, sur le « *Chemin des Corporations* ».

Si ces édifices étaient occupés par des corps de métiers, il ne s'agissait pas d'habitations, mais bien de tours militaires que les corporations étaient chargées d'entretenir, d'armer et de défendre en cas d'attaque. La question de la date de l'instauration de ce système demeure sans réelle réponse, car on ignore si ces mesures ont été prises dès le départ, c'est-à-dire lors des différentes phases d'extension de l'enceinte aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, ou s'il s'agit de mesures plus tardives et relatives à des difficultés financières. Aucun document ne mentionne officiellement ce système avant l'atour des métiers de 1382[488]. Cependant, un passage de la *Chronique de Jacques Desch* indique qu'après la création des Sept de la Guerre en 1323[489], et à la suite d'une intense campagne de travaux sur l'enceinte, une répartition des tours de la muraille fut mise en place[490] ; probablement avant la guerre des Quatre Seigneurs. Chaque métier devait alors pourvoir à l'entretien de sa tour. Chacune d'elles était reconnaissable à l'enseigne du métier qui l'occupait. Certaines professions se regroupaient aussi au sein d'un même édifice, sans forcément avoir une activité proche les unes des autres.

[488] BNF ms. français n° 8709, *Recueil des « Ordonnances des mestiers » de la ville de Metz.*
[489] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 3. Voir 2^e^ partie, chapitre 1, 2.1. « Les Sept de la Guerre ».
[490] WOLFRAM, Georg, 1906, p. 158-161.

Extrait de la *Chronique de Jacques Desch*[491].

[185]. « *Ilz* [les Sept de la Guerre] *leur semble qu'il est mestier*[492],
Se font aprez les tours couvrir,
Ilz les depairtent[493] *aus mestiers ;*
Bien les feront sens espennir[494].
[…]
[186]. *Quant seront fais li tels*[495] *entiers,*
Au bancens[496] *font mettre l'enseigne*
Telle comme ait en leur mestier,
Qu'il n'y ait nulz aultre praigne[497]

Comment justifier le choix des Sept de la Guerre et du gouvernement urbain de mettre en place ce concept si particulier ? Dans certaines villes, les habitants pouvaient être amenés à participer aux frais de l'édification de l'enceinte. Ce fut par exemple le cas à Paris lorsque le roi Philippe Auguste fit bâtir de nouvelles fortifications. Dès 1190, le monarque avait imposé une contribution financière aux bourgeois. À Metz, la ville avait également taxé les habitants à plusieurs reprises, ce qui avait causé des heurts avec le clergé. Cependant, confier une partie de l'enceinte à des métiers revenait à dire que les recettes urbaines ne permettaient plus de financer l'entretien de la muraille. Ce geste serait facilement assimilable à un aveu de faiblesse de la part du pouvoir en place. Mais était-ce véritablement le cas ? Deux hypothèses sont alors envisageables.

Au XIII^e^ siècle, l'évêque avait été exilé et la cité épiscopale avait disparu au profit d'une république oligarchique. Les paraiges, c'est-à-dire les plus vielles familles messines et les plus puissantes, avaient pris le contrôle de la ville[498]. En permettant aux métiers d'occuper des tours sur l'enceinte fraîchement achevée, les patriciens donnaient l'occasion à ces artisans de participer à la défense de la ville. Les différentes corporations pouvaient ainsi faire étalage de leurs richesses et de leur puissance. L'autre hypothèse est beaucoup plus calculatrice de la part du gouvernement urbain et elle paraît la plus probable. Pour faire

[491] WOLFRAM, Georg, 1906, p. 158-163.
[492] Qui est nécessaire.
[493] Répartissent
[494] Sans encourir d'amendes et sans se ruiner.
[495] Toits
[496] Son du beffroi, de la cloche municipale.
[497] Nul ne s'y trompe.
[498] Voir 2^e^ partie, chapitre 1, 1.1.1. « Les paraiges et la population messine ».

face aux frais colossaux engendrés par l'agrandissement et l'entretien de l'enceinte, les magistrats auraient imposé aux métiers la gestion de certaines tours. Si les édiles messins pouvaient ainsi espérer limiter le poids que représentaient ces travaux sur les recettes urbaines, le gouvernement conservait toutefois l'entretien des tours dites « *de la cité* ».

Pour assurer les réparations et l'armement de leur tour, les corporations avaient dû s'organiser. L'atour des métiers de 1382 stipulait que chaque mois, le maître du métier et les six jurés de chaque profession devaient remettre au clerc des Treize un rôle où figurait le nom des personnes qui avaient payé pour entrer en apprentissage (2 à 15 s.), ou s'établir comme maître (20 s. à 4 £.) dans chaque spécialité[499]. Le montant des amendes y était également inscrit. Les recettes émanant de ces différents postes étaient ensuite divisées en deux parts : une moitié pour les caisses de la ville, tandis que l'autre partie était destinée aux travaux sur les tours et à leur armement. En conséquence, plus le métier était attractif, plus les revenus étaient importants, mieux il pouvait entretenir et armer sa tour. En 1413, un nouvel atour vint bouleverser cette organisation[500]. L'entrée en apprentissage devint gratuite, entraînant une baisse des sommes perçues pour l'entretien et l'armement des tours. Les artisans, qui souhaitaient accéder au rang de maître, devaient toujours s'acquitter de la même somme et le partage des recettes restait inchangé. C'est ce système qui semble avoir perduré jusqu'à la fin de la république messine, car en 1551, un atour concernant les couteliers venait à nouveau entériner le fait que la moitié des recettes devait être utilisée pour l'entretien de leur tour[501].

En 1428, le registre de la corporation des merciers rapporte le nombre d'artisans passés maîtres dans cette profession. Il stipule aussi « *les noms des merciers de Metz lesquelz doivent chacun payer 3 s. pour satisfaire a ceu qui en ladite année ait convenu mettre en la tour dudi mestier par l'ordonnance de messeigneurs les gouverneurs des murailles tant a pouldre comme aultres choses* »[502]. Le nombre de maîtres merciers est rapporté en détail pour l'ensemble des paroisses de la ville. Pour l'entretien de la tour, les maîtres versaient 3 s., même si dans certains cas, il apparaît que des artisans ne versaient que 2 s.. En 1428, pour l'entretien de la tour, plus de 28 £. furent ainsi obtenues[503]. Le métier gérait son

[499] BNF ms. français n° 8709, *Recueil des* « *Ordonnances des mestiers » de la ville de Metz.* Voir le tableau des métiers en annexe.
[500] *Ibid*.
[501] *Ibid.,* f° 66r.
[502] BNF NAF ms. 6721 (I), *Registre de la corporation des merciers et épiciers de Metz (1394-1564),* f° 27r.
[503] *Ibid*., f° 88r-93v.

armement et le ravitaillement de sa tour en munitions. En 1428[504], une « *½ cent* » de salpêtre, un « *cent* » de plomb, un « *½ cent* » de souffre, huit masses de plomb sont nécessaires et un passage du registre mentionne le fait de « *defaire danciennes vieilles collevrines quilz ont, en faire faire une demy douzaine de neufves a clefz* ». Les merciers veillaient donc sur l'entretien et l'armement de leur tour, n'hésitant pas à refondre l'armement ancien en de l'artillerie plus moderne.

Sur le terrain, l'organisation des tours des métiers était beaucoup plus compliquée à mettre en place et à maintenir. Certains métiers, pour faire face aux dépenses, se rassemblaient au sein d'une même tour, donnant parfois lieu à des cohabitations insolites[505], mais le plus souvent, il semble que les artisans aient essayé de se regrouper de façon complémentaire[506]. Malgré cela, certains métiers peinaient toujours à assurer l'entretien et l'armement de leur tour. Les « *visitations* » attestent des demandes « *d'ayde* » répétées de certaines professions qui ne parvenaient pas à réunir le budget nécessaire pour faire des travaux[507]. Ils demandaient alors l'aide d'autres métiers, ou l'aide financière des Sept et Gouverneurs des Murs. C'est ce qui explique parfois l'intrusion des magistrats de la muraille dans ce système et le fait que certains travaux sur des tours des métiers soient mentionnés dans la comptabilité de l'enceinte bien qu'ils aient incombé aux corporations[508]. Certains métiers pouvaient aussi demander à changer de tour, car la leur était trop petite, ou en trop mauvais état[509]. Enfin, au XVI[e] siècle, il semblerait aussi que le gouvernement urbain ait à nouveau dû aliéner d'autres tours. La « *visitation* » de 1519 atteste de la nécessité pour « *la tour condi la tour au courbel*[510] [d'] *y mettre ung mestier* »[511]. En 1523, une nouvelle « *visitation* » indique au sujet de la tour de Ranconval, « *que la cité thient elle seroit bonne pour y mettre ung bon groz mestier elle desmeurant encor a la cité* », sous-entendu que le métier devait être suffisamment important pour faire face à l'entretien d'une si grande

[504] *Ibid*., f° 93 v. Le passage concernant l'armement de la tour se présente sous la forme d'une petite feuille collée dans le registre, sans date ni signature. La date est donc donnée ici sans réelle certitude.
[505] À l'image de la tour des Chaponiers (des vendeurs de volailles) et des Revendeurs, ou encore la tour des Couteliers et des Huiliers.
[506] Comme la tour qui regroupe les Peintres, les Enlumineurs, les Batteurs d'or et les Parcheminiers.
[507] ADM 7F59, (1512, « *visitation* » de Nicole Remiat), f° 3v : « *Memo que les bonnetiez que faisoient aydes auz viciez ont les cleifs que lesdi gouvernours leur ont deluivrez jusques a provision et lesdi bonnetiez que ne sont que 9 demandes aydes dez revandours de futailles de frincte de burres et de fromaoges affin quilz puissent faire maistre et 6 pour entretenir ladite tour* ».
[508] *Ibid*., (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 1r : « *Premier la tour des tuxerant le mestier desmande con leur faisse quleque ayde de blanche pierre pour ouverez dessu ladite tour. Il desmeure encor au bon volloire dez Seigneurs* ».
[509] *Ibid*., f° 7v : « *Item en la tour dez cherriez. Il demandes aydes. Il fal oster de la et lez mettre ailleur* ».
[510] À côté de la porte du Pontiffroy.
[511] ADM 7F59, (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 6r.

tour[512]. Il devient alors très difficile d'identifier avec précision les métiers qui sont locataires du fait de ces changements ou des nouveaux regroupements. Cela explique qu'à certaines périodes, le nombre de corporations et celui des tours occupées étaient différents. Certains métiers occupèrent même plusieurs tours simultanément.

Ce système des tours des Métiers était donc très particulier et bien qu'il ait sans doute été dicté par un souci d'économie, il a permis à la ville de se doter de tours armées et entretenues à moindre frais pour le gouvernement urbain. Cela fut vrai, du moins dans un premier temps, car cette méthode avait ses limites. Si au départ, les revenus dédiés à ces postes de dépenses étaient en effet suffisants, tout porte à croire qu'ils s'épuisèrent rapidement, entraînant une détérioration des tours tenues par les métiers. Devant ce constat, les Sept et Gouverneurs des Murs durent reprendre à leur charge une partie des travaux, tout en regroupant certains corps de métiers pour qu'ils puissent faire face ensemble. Au XVI^{e} siècle, les magistrats continuèrent d'ailleurs de déléguer l'entretien et l'armement de nouvelles tours, à l'image de la tour de Ranconval, édifiée par le maître maçon Henri de Ranconval au XV^{e} siècle. Ce système avait donc des limites, mais il n'apparaissait pas comme mauvais, car il obligeait les métiers à participer à la sécurité de la ville.

Localiser l'ensemble des locataires des tours des Métiers ne va pas de soi, car au gré des « *visitations* »[513] et des réparations, il apparaît que certaines professions demandaient à changer de tour, car celle-ci était trop grande ou trop petite par rapport à leurs moyens. L'entretien de la tour devait représenter un coût important pour le métier et certaines spécialités demandaient « *l'ayde* » d'autres métiers pour financer le chantier. Les « *visitations* » en attestent et indiquent des regroupements, ou à l'inverse, des séparations.

Les tableaux qui suivent présentent les locataires des tours des Métiers et l'évolution de ces professions au sein des tours à la fin du XV^{e} siècle jusqu'en 1530. Ils reposent sur l'étude des « *visitations* », des « *états des réparations* » et des devis effectués par et pour, les Sept des Murs ainsi que pour l'artillerie. Comme ces visites s'effectuaient dans un ordre défini, il est possible de suivre et de localiser l'ensemble des tours sur une période donnée. Certaines d'entre elles apparaissent en mauvais état et elles furent peut-être détruites, reconstruites ou passèrent aux mains de la ville. C'est qui explique qu'elles ne soient pas

[512] ADM 7F59, (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f ° 1v.
[513] ADM 7F59 (1465, 1511, 1512, 1520, 1523, 1525), *H.M.B.,* t. VI, 1974, p. 69-70 (1467), p. 564-580 (1508), p. 676-677 (1530).

toujours évoquées comme des tours des Métiers dans ces documents. Si les occupants évoluent, le nombre de ces tours a également dû changer à plusieurs reprises, soit à la baisse (avec la défection de certains métiers), ou à la hausse (avec des tours de la Cité qui deviennent des tours des Métiers en accueillant une corporation). Les comptes des Gouverneurs des Murs n'ont pas été employés pour ces tableaux. Bien qu'ils évoquent des tours des Métiers, ils ne permettent pas de les localiser avec précision, car les travaux recensés ne le sont pas dans un ordre précis.

Dans ces conditions, cartographier l'enceinte en tenant compte de la localisation des tours des Métiers, sur une période allant de 1465 à 1530, reste un exercice au résultat incertain. Le devis de 1525 est sans doute le plus fiable pour comptabiliser les tours, toutefois il s'agit d'une estimation pour couvrir l'ensemble de la muraille avec des ardoises. Or, certaines tours devaient déjà être couvertes à cette date et ne sont donc pas mentionnées, alors que d'autres étaient équipées de plateformes de tir, et n'étaient donc pas forcément concernées. La « *visitation* » de 1530 donne des chiffres différents, mais elle ne s'intéresse qu'aux ouvrages abritant de l'artillerie.

Pour faciliter la compréhension des tableaux qui suivent, les tours des Métiers y ont été rangées dans un ordre géographique, en partant du front de la porte Serpenoise (au sud) vers la porte Saint-Thiébault (à l'est). Le **X** indique que la tour apparaît dans le document. Les **hachures en diagonale** montrent que la tour n'est pas mentionnée dans la « *visitation* », tandis que les **hachures horizontales** indiquent que la tour n'a pas été concernée par des travaux et n'est donc pas mentionnée dans les devis et états de réparations.

	« *visitation* » 1465	« *devis des réparations* » 1467	« *visitation* » 1508	« *visitation* » 1511	« *l'état des réparations* » 1511	« *visitation* » 1512	« *visitation* » 1519	« *visitation* » 1523	devis 1525	« *visitation* » 1530
Tour des Drapiers	X		X	X		X	X		X	X
Tour des Lainiers	X		X	X		X	X		X	X
Tour des Menuisiers				X		Ils ne semblent plus l'occuper			X	
Tour des Pelletiers[514]	X		X			X	X		X	X
Tour des Merciers et « *Nonnetiers* »[515]	X	X	X	X	X	X	Tour des Merciers		X	X
Tour des Cloutiers	X	X	X	X	X	X	X		X	X
Tour des « *Viciers* »[516]	X		X	Tour des Bonnetiers et Revendeurs de vêtements		Tour des Viciers, Bonnetiers et Revendeurs de vêtements, Ils demandent de l'aide pour entretenir la tour	Tour des « *Viciers* »		X	X

Tableau 1 : Liste et dénominations des Tours des Métiers (en partant du front de la porte Serpenoise vers la porte Saint-Thiébault) (1)

[514] Artisans qui travaillent diverses peaux d'animaux pour en obtenir la fourrure.
[515] Les nonnetiers fabriquent et vendent des épingles.
[516] Fripiers, raccommodeurs, vendeurs de vieux habits.

	« *visitation* » 1465	« *devis des réparations* » 1467	« *visitation* » 1508	« *visitation* » 1511	« *état des réparations* » 1511	« *visitation* » 1512	« *visitation* » 1519	« *visitation* » 1523	devis 1525	« *visitation* » 1530
Tour des « *Haranguiers* »[517]			X	Tour des Haranguiers et Revendeurs de meubles		X			X	Tour des « *Haranguiers* »
Tour des Vitriers et des Potiers d'étain	X		Tour de Potiers d'étain, Vitriers et « *Gayniers* »[518]	X		X			Tour des Potiers	Tour des Potiers d'étain, « *Lairiniers* » et « *Gayniers* »
Tour des Barbiers et des Chandeliers de Cire (Tour des Esprits)	Tour des Barbiers, Chandeliers de cire et « *Maigniers* »[519]	X	X	X		X	Tour des Barbiers	X	Tour des Barbiers	X
Tour des Tanneurs	X		X	X		X			X	X
Tour des Bourciers et des « *Corriers* »[520]	X		X	X		X			X	X

Tableau 2 : Liste et dénominations des Tours des Métiers (2)

[517] Vendeurs de harengs et de poissons de mer.
[518] Fabricants de lames et fabricants d'étuis à couteaux.
[519] Chaudronniers ambulants ? Je pense qu'il s'agit d'une mauvaise transcription de « *vairiniers* » qui correspond bien à la profession de vitrier.
[520] Artisans qui travaillent les peaux tannées avant de les transmettre aux cordonniers et aux autres artisans du cuir.

	« *visitation* » 1465	« devis des réparations » 1467	« *visitation* » 1508	« *visitation* » 1511	« l'état des réparations » 1511	« *visitation* » 1512	« *visitation* » 1519	« *visitation* » 1523	devis 1525	« *visitation* » 1530
Tour des Tailleurs de Robe et des Retondeurs de draps	X		Tour des Tailleurs	X		Tour des Tailleurs de robe			Tour des Tailleurs	X
Tour des Maçons	X		X	X		X			X	X
Tour des Chaudronniers, des Potiers de cuivre et des Étuveurs	X		X	X		X	Ils vont être regroupés avec les maréchaux dans leur tour		Tour des Étuveurs	X
Tour des Maréchaux			X			X			X	X
Tour des Fèvres (tour Maudite)	Tour Maudite qui appartient à la cité			Tour des Fèvres						Tour Maudite qui appartient à la cité
Tour des Couteliers et des Huiliers	X		X	X		X			Tour des Huiliers	X
Tour des Bourreliers et des Cordiers	Tour des Bourreliers, Cordiers et Savetiers[521].		X	X		Tour des Bourreliers, Cordiers et Savetiers. Ils vont changer de tour			Tour des Savetiers	X

Tableau 3 : Liste et dénominations des Tours des Métiers (3)

[521] Cordonniers, réparateurs de chaussures.

	« *visitation* » 1465	« *devis des réparations* » 1467	« *visitation* » 1508	« *visitation* » 1511	« *l'état des réparations* » 1511	« *visitation* » 1512	« *visitation* » 1519	« *visitation* » 1523	devis 1525	« *visitation* » 1530
Tour des Chevriers et des Meuniers	X		X	X		X	Ils changent de tour (déplacement dans la tour carrée derrière Saint-Hillaire)		X	X
Tour des Tisserands de toile	X		X	X		Ils devraient avoir une nouvelle tour	Ils devaient changer de tour	Ils demandent des pierres pour les travaux[522].	X	X
Tour des Pêcheurs	X		X	X		X	X		X	X
Tour des « *Escrepiniers* » [523] et des Chapeliers	X		X	Tour des Chapeliers		Tour des Chapeliers	Ils devraient changer de tour car elle est trop petite		Tour des Chapeliers	Tour des Chapeliers et des Cherpigniers[524]
Tour des Couvreurs	X		X	X		X	Ils devaient changer de tour		X	X
Tour des Charrons	X		X	X		Ils demandent de l'aide pour l'entretien	Ils devraient changer de tour		X	X

Tableau 4 : Liste et dénominations des Tours des Métiers (4)

[522] Ils ne semblent donc pas avoir changé de tour finalement.
[523] Fabricants de boîtes.
[524] Vanniers.

	« *visitation* » 1465	« *devis des réparations* » 1467	« *visitation* » 1508	« *visitation* » 1511	« *l'état des réparations* » 1511	« *visitation* » 1512	« *visitation* » 1519	« *visitation* » 1523	devis 1525	« *visitation* » 1530
Tour des Cordonniers	X		X	X		X	X		X	X
Tour des Revendeurs de Meubles, Coussiers et des Chaponiers	X		X	X		Tour des Revendeurs et des Chaponiers	Les revendeurs vont avoir leur propre tour			Tour des Revendeurs, Coussiers et Chaponiers
Tour des Tonneliers	X		X	X	X	Ils demandent de l'aide pour l'entretien	X	X	X	X
Tour des Tonneliers (et des Cordiers ?)	X			Les cordiers y occupent une voûte	Elle n'est plus aux tonneliers	Elle n'est plus aux tonneliers	Elle n'est plus aux tonneliers			
Tour des Selliers et Armuriers	Tour des Fourbisseurs d'épées, Armuriers, Haumiers, Éperonniers et Selliers									X
Tour des Peintres, Enlumineurs, Batteurs d'or et Parcheminiers	Tour des Peintres		X	X		X			Les peintres s'installent dans une tour près de la porte du Pont-des-Morts	X

Tableau 5 : Liste et dénominations des Tours des Métiers (5)

	« *visitation* » 1465	« *devis des réparations* » 1467	« *visitation* » 1508	« *visitation* » 1511	« *l'état des réparations* » 1511	« *visitation* » 1512	« *visitation* » 1519	« *visitation* » 1523	devis 1525	« *visitation* » 1530
Tour des « *Waudexours* »[525]									X	
Tour des Vignerons	Sur la poterne d'Anglemur		X	X		X	X		X	X
Tour des Bouchers	X		X	X		X	X		X	X
Tour des Boulangers	X		X	X		X	X		X	X
Tour des Charpentiers	Également appelée Tour Charlemagne		X	X		X	X		X	X
Tour des Chandeliers de Xeu	X		X	X		X	X		X	X
Tours des Métiers comptabilisées dans la document	**34**	**3**[526]	**32**	**34**		**33**	**22**	**2**[527]	**33**	**31**
Tours de l'enceinte comptabilisées dans le document	74	3	38	78		70	45	18	75	39

Tableau 6 : Liste et dénominations des Tours des Métiers (6)

[525] Il s'agit de l'unique mention concernant cette tour. L'attribution d'une tour aux « *waudexours* » est donc tardive.
[526] Il ne s'agit que des tours des Métiers ayant bénéficié de travaux. Il y en a donc davantage.
[527] Cette « *visitation* » est moins détaillée, il y a donc beaucoup plus de tours.

2.2.2. Les tours de la Cité et les beffrois

Si les corporations avaient une participation active pour l'entretien et l'armement de certaines tours, la majorité de ces édifices restait à la charge de la ville et de l'administration de l'enceinte. Le nombre de tours de la Cité pouvait fluctuer, car, comme l'indiquent certaines « *visitations* » du début du XVI^e^ siècle, les pouvoirs urbains cherchaient à attribuer de nouvelles tours à des métiers, leur donnant ainsi l'obligation de les entretenir, probablement pour soulager les dépenses des Gouverneurs des Murs sur ces ouvrages. Si le cas de la tour de Ranconval témoigne de cette pratique en 1523[528], des exemples existent dès 1520. Ainsi, la tour Courbel et la tour Coibel (peut-être une seule et même tour ?), qui se situaient entre la tour-colombier et la porte du Pontiffroy, devaient abriter un métier dès 1520[529]. Toutefois, la date de cette mesure reste inconnue, car la « *visitation* » de 1523[530] n'en parle pas et celle de 1530[531] nomme simplement la tour Coibel, sans indiquer si elle était occupée par un métier.

D'autres tours pouvaient changer de propriétaires ou de locataires à plusieurs reprises. Ainsi, la tour Maudite, également appelée Tour du Diable, apparaît comme une tour de la Cité en 1465[532], puis comme une tour des Métiers tenue par les fèvres au début du XVI^e^ siècle[533], puis à nouveau comme une tour de la Cité en 1520[534]. Elle n'est même pas mentionnée dans la « *visitation* » de 1530[535].

2.2.2.1. Les tours de la Cité et leurs noms

Certaines tours avaient un nom alors que d'autres étaient simplement qualifiées de tour de la Cité. Sur le front sud, à l'ouest de la porte Serpenoise, se trouvait la tour des Wassieux qui tirait son nom du quartier éponyme où se trouvaient des jardins, des vignes. Le nom de Wassieux (« *Wassieulx* » ou « *Gassieulx* ») renvoie à l'idée de marécages car il dérive de « *gaçueil* »[536]. La zone était en effet marécageuse et elle était soumise aux

[528] ADM 7F59, (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f ° 1v : « [tour de Ranconval] *que la cité thient elle seroit bonne pour y mettre ung bon groz mestier elle desmeurant encor a la cité* ».
[529] *Ibid.,* (1520, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 6r : « *la tour condi la tour au courbel y mettre ung mestier* ».
[530] *Ibid.*, (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu).
[531] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 676.
[532] ADM 7F59, (1465, « *visitation* » de Joffroy II de Warize), c'est la tour des Fèvres.
[533] *Ibid.,* (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu), c'est la tour des Fèvres.
[534] *Ibid.,* (1520, « *visitation* » de Nicole III de Heu), c'est une tour de la Cité.
[535] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 676-677.
[536] GODEFROY, Frédéric, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du IX^e^ au XV^e^ siècle*, Paris : F. Vieweg, 1885, t. IV, p. 199.

inondations[537]. Les Wassieux étaient une véritable décharge publique. Les carcasses d'animaux et d'autres déchets y étaient jetés jusqu'à la fin du XV^e siècle[538], ce qui donnait à ce quartier une mauvaise réputation liée à la puanteur qui y régnait. Après les travaux sur la fausse braie de la porte Serpenoise, cette tour fut remplacée en 1515 par une grosse tour d'artillerie baptisée tour d'Enfer[539]. Il est difficile de dire si cette nouvelle appellation était liée aux conditions sanitaires effroyables de la zone, ou s'il s'agissait d'un nom destiné à effrayer les éventuels assaillants de la ville.

La tour Maudite, ou tour du Diable, située à la confluence de la Seille et de la Moselle, portait aussi un étrange patronyme. De telles appellations étaient fréquentes au Moyen Âge. Ainsi, à Paris, on trouve une tour du Pet-au-Diable, qui se situait à proximité de l'Hôtel de Ville, dans la rue du Tourniquet Saint-Jean, ancien 9^e arrondissement (aujourd'hui 4^e arrondissement de la capitale). Si cette tour n'a jamais *a priori* fait partie de l'enceinte médiévale, mais qu'elle appartenait vraisemblablement à un ancien hôtel particulier, son sobriquet reste intéressant. Le nom de Pet-au-Diable désignerait un lieu de culte païen, en opposition à l'expression « *Encens à Dieu* »[540]. L'appellation de tour du Diable à Metz suit peut-être le même raisonnement. Un tel symbolisme religieux était présent dans de nombreuses villes où les toponymes des tours étaient en lien évident avec la religion et le pouvoir. À Douai, les tours de David, d'Alexandre et de Salomon renvoient ainsi à trois des Neuf Preux et à la dynastie bourguignonne[541].

À Metz, d'autres tours de la Cité étaient baptisées du nom de leur architecte ou du financeur des travaux. La tour Saint-Michel tire probablement son nom de Michel le Gronnais comme le laisse entendre un devis adressé aux Gouverneurs des Murs en 1525[542]. La date précise de construction est inconnue, toutefois la tour existait avant 1508, car la « *visitation* » de cette même année indique qu'elle est munie d'artillerie[543]. La « *visitation* » de 1520 la présente comme « *la tour que feu S^t Michiel* ». Autrement dit, à cette date, Michel le Gronnais était décédé. Or, seul Michel le Gronnais, le fils de Didier le Gronnais et

[537] LITZENBURGER, Laurent, 2011, p. 272.
[538] HUGUENIN, Jean-François, 1853, p. 593.
[539] Voir dans cette partie, chapitre 3, 2.2.2. « La tour d'Enfer ».
[540] BONNARDOT, Alfred, *Dissertations archéologiques sur les anciennes enceintes de Paris suivies de recherches sur les portes fortifiées qui dépendaient de ces enceintes,* Paris : J.-B., Dumoulin, 1852, p. 19.
[541] SALAMAGNE, Alain, *Douai*, 2001, p. 204.
[542] ADM 7F59, (1525, devis daté sans certitude), f° 2r : « *la tour saint Michel de Gournaix* ».
[543] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 565.

d'Isabelle de Heu correspond à cette description[544]. Il meurt en 1501[545]. Si la « *visitation* » de 1520 ajoute l'adjectif « *feu* », c'est probablement pour distinguer ce Michel le Gronnais d'un autre patricien toujours en vie à cette date[546]. S'il semble certain que la tour a été nommée ainsi en l'honneur de Michel le Gronnais, sous sa forme raccourcie, le nom de tour Saint-Michel, renvoyait probablement à l'archange, au saint qui terrasse le démon. Il y avait certainement un double sens.

Sur le front sud, la tour Camoufle tirait, quant à elle, son nom de l'artilleur qui conseilla les architectes pour cette construction en 1437. Située à l'extrémité est de la fausse braie de la porte Serpenoise, cette grosse tour d'artillerie permettait de battre le Champ-à-Panne. Dans cette même logique, à Douai, la tour des Six-Hommes rappelle le rôle de ces six magistrats en charge de l'enceinte urbaine[547]. Il n'existait pas à Metz de tour des Sept des Murs ou des Gouverneurs des Murs, mais l'existence d'une tour Saint-Michel, alors que Michel le Gronnais fut un des magistrats de l'enceinte, va dans ce sens. Sur le front est, la tour de Ranconval rappelait qu'Henri de Ranconval avait dirigé la construction de cet ouvrage en 1444[548]. En ce qui concerne la tour Jehan de Chambre, qui se situait au « *Meis Charles* », près de la tour des Charpentiers, au sud-est de la muraille, il ne semble pas y avoir de lien avec un architecte. Elle a peut-être été occupée par cet homme, et en a gardé le nom au XVI^{e} siècle.

D'autres tours de la Cité portaient le nom d'édifices religieux se trouvant à proximité de celles-ci. Il y a ainsi une tour/poterne des Repenties. Elle se situait entre la tour des Viciers et la tour des Cloutiers, près de la porte Saint-Thiébault. Cette tour tirait son nom des sœurs pénitentes, les Repenties, qui s'étaient installées en 1241 en Chaivrerue (actuelle rue des Augustins), à côté de l'enceinte. Si en 1452, elles furent obligées de quitter les lieux pour céder leur place aux chanoines de Saint-Thiébault dont la collégiale *extra muros* avait été détruite lors de la guerre de 1444[549], la tour/poterne garda cette appellation. Une tour de la chapelle au pré peut être localisée à proximité de la porte Saint-Thiébault. Celle-ci doit probablement son nom à la chapelle Saint-Epvre situé en dehors de l'enceinte, au Champ-

[544] Voir sur le volume annexe les informations sur la famille Gronnais et sur le support annexe, les différents arbres généalogiques.
[545] AUBRION, Jean, 1857, p. 434.
[546] Il s'agit de Michel le Gronnais, qui était le fils de Renault V le Gronnais dit *du Nuefbourg* et de Barbe Cunehem. Il décède en octobre 1526.
[547] SALAMAGNE, Alain, *Douai*, 2001, p. 204.
[548] Voir dans cette partie, chapitre 3, 1.2.2. « La tour de Ranconval : une tour d'artillerie ? » et dans la 3^{e} partie, chapitre 1, 2.2. « L'exemple de deux maîtres d'œuvre messins : Henri et Hannès de Ranconval ».
[549] TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 135.

Nemmery[550]. La tour des « *Chartiers* », qui jouxtait la porte du Pontiffroy, renvoie quant à elle aux Chartreux qui occupaient l'abbaye de Notre-Dame du Pontiffroy au XV^e^ siècle[551]. Ceux-ci avaient remplacés une communauté de moniales qui s'était établie contre la porte en 1321[552].

Enfin, certains toponymes restent sans réelles et tangibles explications. Il est difficile d'affirmer qu'une proximité avec un établissement religieux explique le nom de la tour/poterne Dame-Colette (ou des Dames-Colette), qui se situait près de la porte des Allemands, derrière l'église Saint-Eucaire. Il y a bien des sœurs Colette, mais cet ordre mendiant a ses quartiers près de la porte du Pont-Rengmont[553]. Le couvent des Cordelières, dont les vestiges se situent dans l'actuel Conservatoire à rayonnement régional de musique, à l'angle de la rue du Tombois et de la rue du Paradis, abritait aussi des clarisses au milieu du XIII^e^ siècle. Il est pareillement difficile d'expliquer le nom de la tour Sainte-Lucie (appelée tour Saint-Livier en 1525) située près de la porte Mazelle, car aucun établissement religieux ne correspond. Toutefois, l'abbaye Saint-Vincent se targuait de posséder des reliques de Sainte-Lucie de Syracuse depuis le X^e^ siècle[554]. Sigebert de Gembloux, écolâtre de l'abbaye au XI^e^ siècle[555], composa également une passion de Sainte-Lucie. Enfin, en ce qui concerne les tours Coibel et Corbel, qui constituent probablement une seule et même tour, à côté de la porte du Pontiffroy, là aussi, il est difficile d'expliquer ce sobriquet. S'agissait-il d'une référence aux corbeaux, les « *corbes* » qui pullulaient dans le quartier, ou bien des saules utilisés en vannerie par les « *corbeilleor* » et qui y poussaient en abondance ?

2.2.2.2. Les beffrois

Si toutes les « *visitations* » des Sept des Murs ne mentionnent pas les beffrois, ceux-ci semblaient être également entretenus par l'administration de l'enceinte. La « *vezitatcion du nombre des tours et baiffroy de la cité de Metz* » effectuée en 1511 par Nicole III de Heu ainsi que « *l'état des réparations* » qui en a découlé, montrent que les beffrois étaient inspectés et que des travaux y étaient ponctuellement menés au même titre que sur les tours

[550] TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 82.
[551] WAGNER, Pierre-Edouard, 2003, p. 44.
[552] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 339.
[553] TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 125 et 129.
[554] WAGNER, Pierre-Edouard, « Culte et reliques de Sainte-Lucie à Saint-Vincent de Metz », *M.A.N.M.*, 2002, p. 179-205.
[555] *Ibid*., p. 187-188.

et les portes de la ville[556]. En 1519, Nicole III de Heu visitait encore les beffrois[557]. En 1511, la « *visitation* » en dénombrait vingt-quatre, auxquels il fallait ajouter le beffroi municipal de la Mutte, qui n'y était pas mentionné. Celui-ci se situe encore contre la cathédrale Saint-Étienne.

Au Moyen Âge, de nombreuses villes disposaient de beffrois municipaux où étaient installées des cloches qui servaient à alerter ou ameuter la population. Les beffrois pouvaient aussi abriter les archives de la ville. On en trouve particulièrement dans les régions qui correspondent au nord de la France actuelle comme dans les villes de Douai, de Valenciennes[558], mais aussi en Belgique, à Bruges, Louvain et Ypres[559] ou encore dans des villes italiennes, comme à Sienne avec la « *Torre del Mangia* » construite au XIV^e^ siècle contre le Palazzo Pubblico sur la Plazza del Campo, et Florence avec la « *Torre di Arnolfo* » bâtie au début du XIV^e^ siècle sur le Palazzo Vecchio. À Metz, le beffroi municipal de la tour de Mutte fut reconstruit en pierre à la fin du XV^e^ siècle[560]. La tour est haute de 88 m jusqu'à la plateforme et elle culmine à 93 m avec sa flèche. Avant la construction de ce beffroi, le clocher de l'église de Saint-Eucaire, à proximité de la porte des Allemands, abritait la cloche municipale alors appelée « *bancloche* »[561]. En 1381, celle-ci fut déménagée à la tour de Mutte. Cette tour tient son nom de la cloche appelée « *Mutte* », qui y fut installée au début du XV^e^ siècle. La « *bancloche* » devient la « *Mutte* ». Refondue à plusieurs reprises entre 1418 et 1605 car elle était fendue, cette cloche servait à alerter les Messins en cas d'attaques ennemies ou d'incendies. Cela était vital à l'époque car les maisons étaient majoritairement en bois. Quant à la tour, comme en attestent à de nombreuses reprises les comptes du receveur aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, elle était utilisée pour le guet. Depuis la plateforme, elle offre une vue imprenable sur les environs de la ville à plus de 20 km à la ronde, bien que gênée par le mont Saint-Quentin. Cette visibilité était nécessaire pour défendre la cité. Si la ville bénéficiait d'un beffroi municipal, pourquoi avait-elle d'autres beffrois répartis sur l'enceinte ? Quel était leur rôle ?

---

[556] ADM 7F59, (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu).
[557] *Ibid*. (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 1r : « *Vizitation des portes, tours et baiffroy de la Cité de Mets faite en la Maistrie de Nicolle de heu, chevalier en mars mil V^cet XIX* ».
[558] SALAMAGNE, Alain, *Douai*, 2001, p. 143, fig. 135 et 183.
[559] DELRUE, Laure, « Beffrois et hôtels de ville de la fin du Moyen Âge en Flandre française », École des Chartes, Paris, 2001. Je n'ai pas pu consulter que le résumé : http://www.enc-sorbonne.fr/fr/positions-these/beffrois-hotels-ville-fin-du-moyen-age-flandre-francaise (consulté le 9 mai 2017).
[560] AMM DD 20.
[561] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 114.

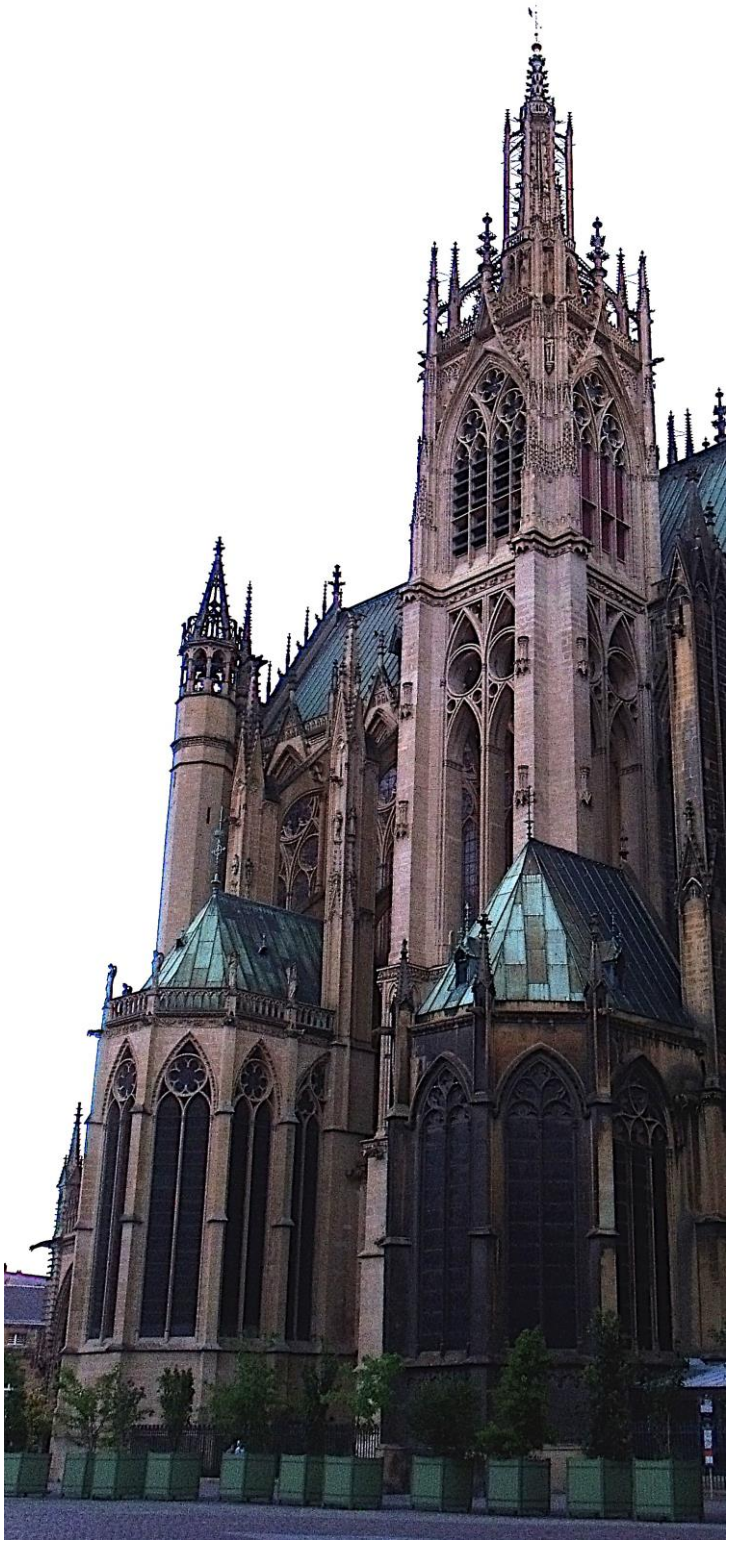


Figure 27 : La tour de Mutte construite contre la cathédrale Saint-Étienne

(M. Didiot, 2017)

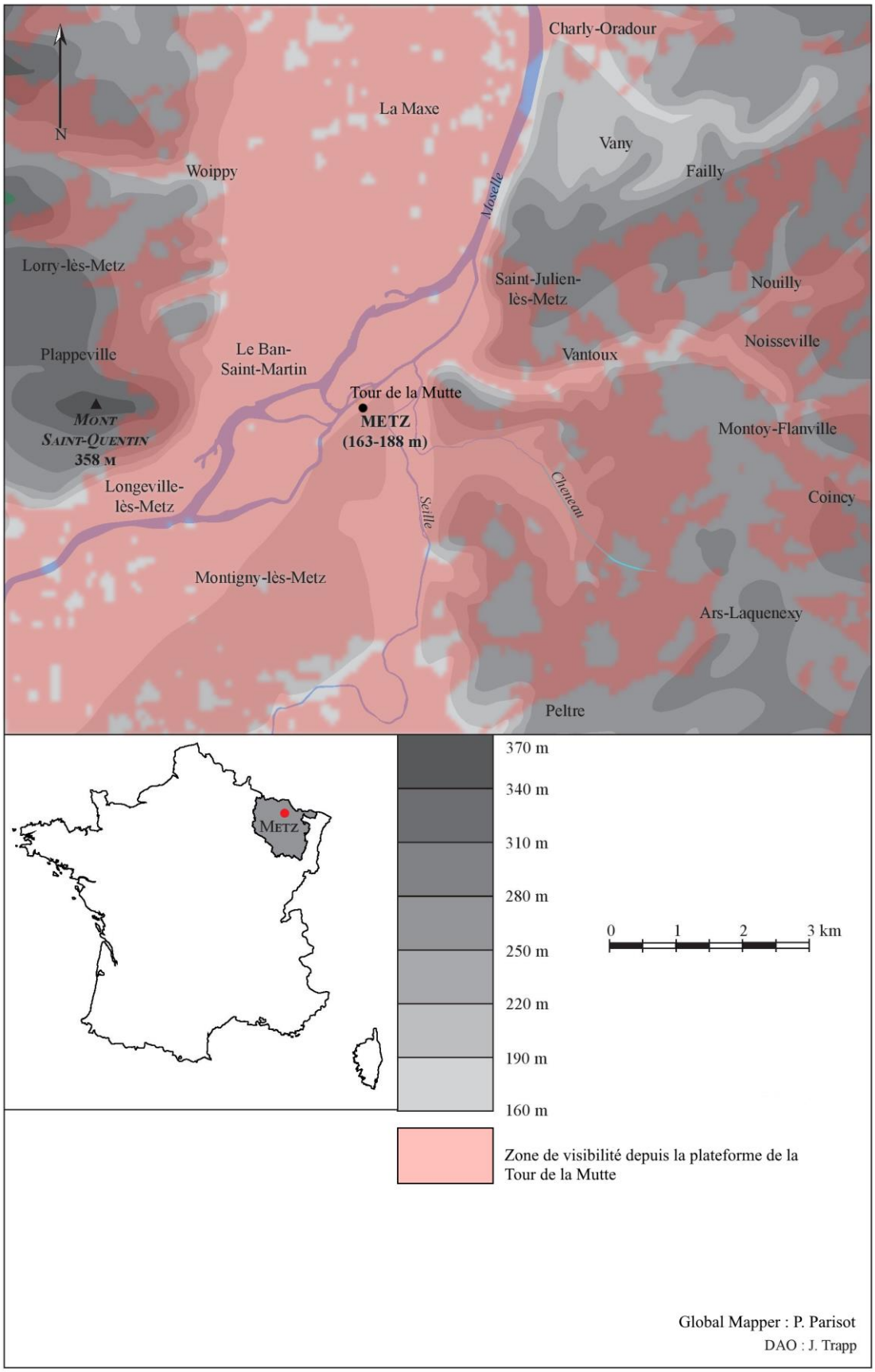


Figure 28 : Visibilité depuis la plateforme de la tour de Mutte autour de Metz

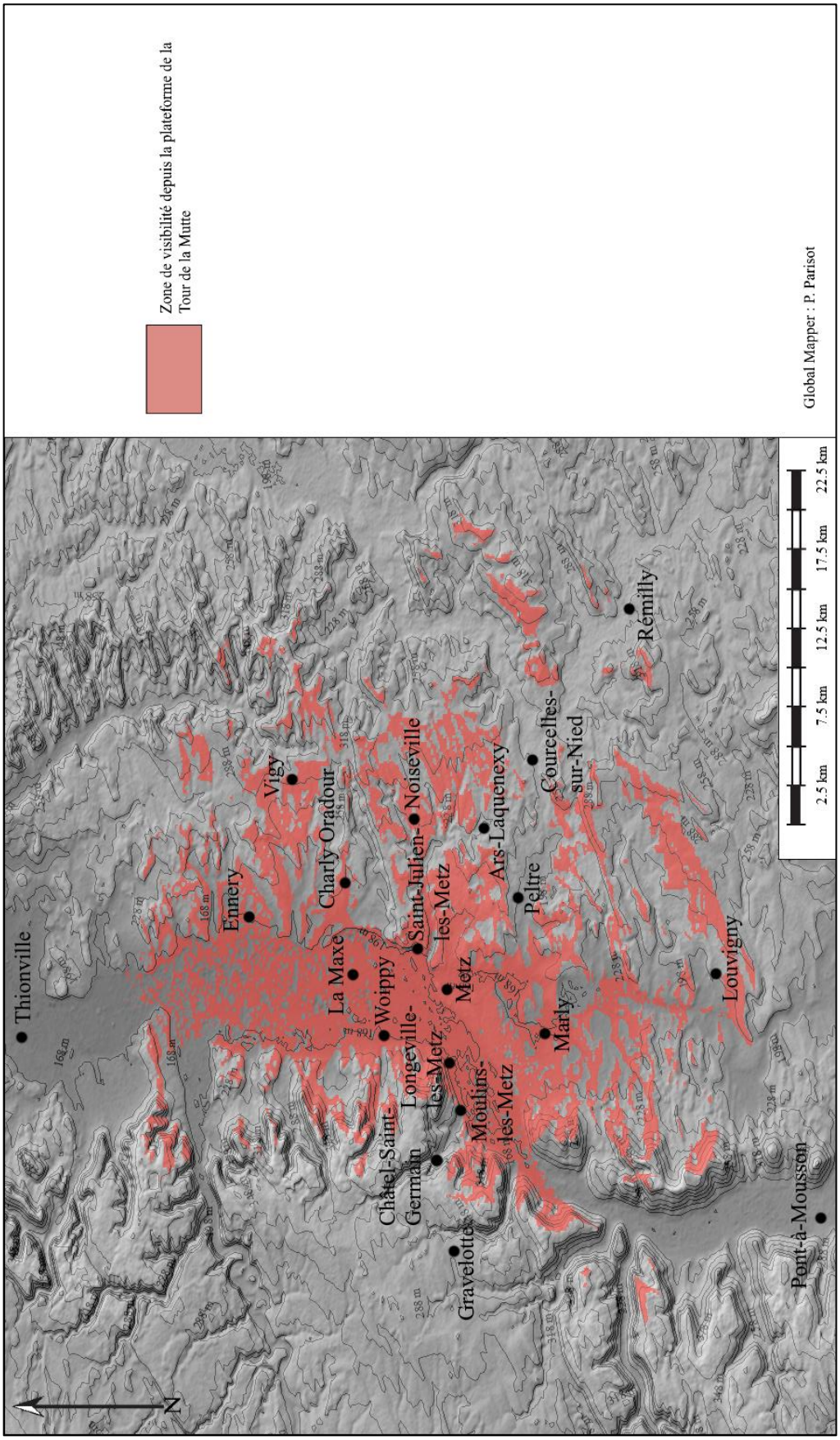


Figure 29 : Visibilité depuis la plateforme de la tour de Mutte (simulation à 20 km)

Avant la « *visitation* » de 1511 effectuée par Nicole III de Heu[562], les comptes des Gouverneurs des Murs indiquent déjà l'existence de certains beffrois, mais surtout, ils montrent que les magistrats de l'enceinte y dirigeaient des travaux. Il ne s'agissait pas de simples tours de bois, qui étaient également appelées « *beffrois* » et qui étaient utilisées pour faire des sièges, mais bien de tours maçonnées. Déjà en août 1410, Jean Drouin et Wiriat Noiron rétribuaient un ouvrier pour la construction d'un beffroi au Pont-des-Morts[563]. Les deux patriciens étaient alors probablement des Gouverneurs des Murs[564]. En octobre 1463, d'autres magistrats de l'enceinte firent édifier « *ung nuef beffroy sur les murs daier Sainte Marie* » et rémunérèrent des maçons, des charpentiers, des fèvres et des couvreurs[565]. Le coût de ces travaux est inconnu, en revanche il est possible de localiser l'ouvrage. Ce beffroi devait se situer sur le front sud de l'enceinte, derrière l'abbaye de Sainte-Marie-aux-Nonnains, à l'ouest de la porte Serpenoise. En septembre 1469, les comptes évoquent un beffroi « *devant Saint Vincens ou les Waires*[566] *gixent* » qu'il fallait recouvrir[567]. Cet ouvrage était construit au niveau de l'abbaye Saint-Vincent, en Outre-Moselle. En août 1489, les Gouverneurs des Murs rétribuèrent des maçons, des morteliers et des manœuvres pour « *faire des allus*[568] *pour abatre ung beffroy* » qui est entre la porte du Pontiffroy et la tour de Ranconval[569]. Le mois suivant, un nouveau beffroi fut reconstruit et il était probablement voûté, car les charpentiers réalisèrent des cintres pour « *faire une airvol audi baffroy* »[570]. Il est difficile de dire s'il s'agit du même beffroi que celui mentionné en 1469 derrière l'abbaye Saint-Vincent[571], mais cela reste peu probable, car les deux beffrois sont signalés sur cette zone en 1512[572]. En décembre 1494, les Gouverneurs des Murs firent recouvrir « *le baiffroy de devant Saint Vincens* ». Le compte détaillé mentionne l'intervention de deux couvreurs et d'un cloutier pour un total de 4 s.[573]. En revanche, on ignore s'il s'agissait d'une couverture de tuiles, de bois ou d'ardoises. En avril 1502, un compte indique l'existence de plusieurs beffrois couverts d'ardoises ou de tuiles « *daier*

[562] ADM 7F59, (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu).
[563] AMM CC 1 (5), f° 12v. Il s'agit probablement du beffroi destiné à la paroisse de Sainte-Ségolène et de Saint-Simplice. ADM, 7F59, (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 3r.
[564] Voir 2e partie, chapitre 2, 1.4.1. « Les comptes du receveur et les informations concernant l'entretien des fortifications urbaines ».
[565] AMM EE 27, 17e et 18e paiements.
[566] Les gardes y sont installés.
[567] AMM EE 28, 23e paiement.
[568] Échafaudages.
[569] AMM EE 29 (1), 9e paiement.
[570] *Ibid*., 10e paiement.
[571] AMM EE 28, 23e paiement.
[572] ADM 7F59, (1512, « *visitation* » de Nicole Rémiat), f° 6v.
[573] AMM CC 616 (11-12), 29e feuillet, 36e paiement.

Saint Maidair[574] *et au baille de Chandellerue*[575] »[576], malheureusement, le nombre exact de beffrois n'est pas mentionné. Si les différents éléments présents dans les comptes des Gouverneurs des Murs montrent que ces beffrois étaient des ouvrages maçonnés, recouverts de tuiles ou d'ardoises, édifiés sur plusieurs niveaux, voûtés, où des gardes étaient en faction, les « *visitations* » des Sept des Murs apportent de nouvelles données. En 1511, Nicole III de Heu inspecte les tours, les portes et les beffrois. Le document indique plus clairement leur localisation et il mentionne leur nom. En effet, certains beffrois semblaient appartenir ou dépendre des paroisses.

Sur le front sud de l'enceinte, entre la porte Serpenoise et le Moyen-Pont, quatre beffrois dépendaient des paroisses de Saint-Jacques et de Sainte-Croix alors que celles-ci ne se situaient pas à proximité. L'emplacement correspondait en réalité aux paroisses de Saint-Jean-Neufmoutier, de Saint-Vy et de Saint-Hilaire-le-Petit. Le premier beffroi se situait après la tour des Chandeliers de Xeu et celle des Boulangers. Le deuxième beffroi était localisé entre la tour des Charpentiers et des Bouchers. Le troisième beffroi se trouvait entre la tour des Bouchers et celle des Vignerons. Quant au dernier beffroi, il était dit « *(encor de Sainte-Croix et de Saint Jaicque) dez vignours* »[577] et il était localisé après une tour de la Cité (elle-même faisant suite à la poterne en Anglemur) et avant le Moyen-Pont.

Un beffroi de Saint-Marcel et de Saint-Georges se situait de l'autre côté du Moyen-Pont. Il s'agissait d'une tourelle couverte d'ardoises à l'entrée du boulevard du pont, du côté des Pucelles. Le beffroi était donc bien dans la paroisse de Saint-Marcel. Celle de Saint-Georges se trouvait également en Outre-Moselle, mais au nord de l'enceinte, face au pont des Basses-Grilles de la Moselle.

Entre la porte du Pont-des-Morts et celle du Pontiffroy se trouvaient quatre autres beffrois. Le premier était une tour ronde de l'enceinte reconvertie en beffroi de Saint-Simplice et de Sainte-Ségolène et « *des aydes* »[578]. L'édifice se trouvait à l'extrémité du boulevard de la porte du Pont-des-Morts, en direction de la porte du Pontiffroy. À la suite de ce beffroi, il y en avait un deuxième qui dépendait également des paroisses de Sainte-Ségolène et de Saint-Simplice. Mais avant cela, se trouvait une tour de la Cité construite

[574] Il s'agit ici de l'église Saint-Médard qui se situait en Outre-Moselle, entre la porte du Pontiffroy et le pont des Basses-Grilles de la Moselle, au nord de l'enceinte.
[575] C'est-à-dire au niveau du pont de Chandeleirue, également appelé Pont des Grilles de la Basse-Seille.
[576] AMM EE 31, 7e paiement.
[577] ADM 7F59, (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 2r.
[578] *Ibid*., f° 3r.

derrière l'abbaye Saint-Vincent. Là aussi, ces deux paroisses n'étaient pas celles où étaient implantés les beffrois, car il s'agissait de celle de Saint-Marcel. Les deux autres beffrois ne semblaient pas avoir dépendu de paroisses. Le troisième se situait entre la tour des Tonneliers et la tour de Ranconval. Il était équipé d'une cheminée[579]. Le quatrième présentait le même équipement et se trouvait entre la tour de Ranconval et une tour de la Cité contenant de l'artillerie[580].

Entre la porte du Pontiffroy et le pont des Bases-Grilles de la Moselle, se trouvaient également quatre beffrois. Les deux premiers étaient des beffrois de Saint-Martin et de Saint-Gengoulf, alors que ces deux paroisses se situaient à l'exact opposé de ces deux édifices. En effet, le premier beffroi était implanté à côté de la porte du Pontiffroy, après une tour de la Cité (probablement la tour Coibel) dans la paroisse de Saint-Médard. Le second beffroi de Saint-Martin et de Saint-Gengoulf se trouvait après une tour/colombier et une tour de la Cité (tenue auparavant par les « *corvisiers* »[581]), toujours dans la paroisse de Saint-Médard. Les deux autres beffrois de cette portion ne semblaient pas dépendre d'une paroisse, mais d'une corporation. Il est en effet question d'un beffroi des « *corvisiers* » après la tour du même nom, et d'un beffroi des « *raicowatours* »[582] avant la tour de cette corporation.

Entre le pont des Basses-Grilles de la Moselle et la porte du Pont-Rengmont, on trouvait deux beffrois. Le premier se situait à l'extrémité du pont des Basses-Grilles. Il s'agissait du beffroi de Saint-Ferroy qui était couvert d'ardoises. L'édifice a, semble-t-il, bien été construit dans la paroisse du même nom. Le deuxième beffroi a été édifié entre la tour des Maçons et celle des Tailleurs de robes et Retondeurs de draps. L'auteur de la « *visitation* » a laissé l'emplacement vide à la suite de « *y ait le baiffroy de* ». On ignore donc de quelle paroisse il dépendait.

Entre la porte du pont-Rengmont et le pont des Grilles de la Basse-Seille se plaçaient deux beffrois. Le premier dépendait de la paroisse de Saint-Médard qui se situait pourtant au niveau de la porte du Pontiffroy. Le second beffroi était localisé après une tour de la Cité occupée pas les couleuvriniers, mais aucun nom de paroisse n'est mentionné.

[579] ADM 7F59, (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 3r.
[580] *Ibid*., f° 3r.
[581] Vanniers.
[582] Couvreurs.

Entre le pont des Grilles de la Basse-Seille et la porte des Allemands, un seul beffroi est cité, mais là aussi, aucune paroisse n'est indiquée et seule la mention « *y ait le baiffroy de* » permet d'établir sa présence.

Entre la porte des Allemands et la porte Mazelle, il y avait deux beffrois. Le premier se situait après la tour des Haranguiers et Revendeurs de meubles, derrière Saint-Maximin, et semblait appartenir à ces deux corporations, alors que l'autre beffroi dépendait de la paroisse de Saint-Étienne. Celui-ci avait été édifié entre une tour de la Cité (alors appelée tour Sainte-Lucie) et une autre tour de la Cité devant la porte Mazelle.

Entre la porte Mazelle et la porte Saint-Thiébault se trouvaient deux autres beffrois. Le premier dépendait de la paroisse de Saint-Vy (localisé pourtant à l'opposé de la ville) et a été construit entre deux tours demi-rondes de la cité, elles-mêmes localisées devant la tour carrée des Moulins de la Haute-Seille. Le second beffroi se situait entre la tour des Cloutiers et celle des Merciers.

Entre la porte Saint-Thiébault et la porte Serpenoise, il y avait encore deux autres beffrois. Le premier était dit « *de endroit lesglise du prei* » et se situait entre une tour de la Cité et la tour des Pelletiers (aussi appelée tour Burlize). Il ne semblait pas dépendre d'une paroisse. Le second beffroi était localisé « *apres en un anglet* », c'est-à-dire après l'encoignure de Sainte-Glossinde. Aucune paroisse n'est mentionnée à son sujet.

Au total en 1511, vingt-quatre beffrois peuvent être localisés. Certains dépendaient de paroisses, qui n'étaient pas forcément celles où les beffrois avaient été construits, tandis que d'autres semblaient correspondre aux tours des Métiers à proximité. Comment expliquer cette répartition ? Quel était le rôle de ces beffrois ? En comparant la « *visitation* » de 1511 avec une autre datée de 1465, le rôle de ces édifices paraît évident. La « *visitation* » de 1465 est la seule à présenter une liste des paroisses qui fournissaient des hommes pour le guet, ainsi que l'emplacement de leur poste de garde. Or, en confrontant la « *visitation* » de 1511 et ce document, il s'avère que les beffrois et les paroisses correspondent. L'implantation était déjà identique.

Toutes les paroisses étaient mobilisées. Si certains beffrois étaient occupés par d'autres paroisses que celle de leur implantation, c'est que certaines d'entre elles se situaient à l'intérieur de la cité, loin des fortifications, comme les paroisses de Sainte-Croix ou de Saint-Jacques localisées en centre-ville. Si ces deux paroisses devaient fournir des gardes

pour quatre des vingt-quatre beffrois que comptait la cité, c'est la paroisse de Saint-Eucaire qui procurait le plus d'hommes : quatre gardes chaque soir. Saint-Eucaire était l'une des paroisses les plus peuplées de la ville avec, en 1444, plus de deux-cents foyers[583]. Les hommes qui étaient issus des paroisses et chargés de faire le guet pouvaient s'abriter dans le beffroi et guetter d'éventuels assaillants par les fenêtres. En 1511, il apparaît que certains beffrois étaient équipés d'une cheminée. Il fallait en effet un minimum de confort pour ces hommes qui restaient en faction entre trois et neuf semaines selon les paroisses[584]. Les beffrois étaient munis de cloches que les guetteurs devaient sonner en cas de menaces ennemies ou d'incendies. Pour assurer le guet, la « *visitation* » de 1465 indique que cent-quatorze hommes étaient nécessaires, dont cinquante issus des paroisses et affectés dans leur beffroi. Les autres veilleurs étaient des artisans postés dans leur tour des Métiers. Le service de ces hommes pouvait durer plusieurs semaines.

Les travaux rapportés par les comptes des Gouverneurs des Murs montrent que les beffrois ne semblaient pas équipés d'ouvertures de tirs, mais seulement de fenêtres munies de grilles de métal et de volets en bois. Les gardes installés dans ces tours n'étaient pas des soldats, ils auraient probablement été incapables de manier des pièces d'artillerie. Des ouvertures à cet effet étaient donc inutiles. C'est ce qui explique que seuls des travaux d'entretien, notamment de couverture, sont rapportés dans les comptes des Gouverneurs des Murs. De tels chantiers n'étaient pas fréquents, et comme il était inutile d'adapter les beffrois aux progrès de l'artillerie, les « *visitations* » ne devaient pas spécialement s'y intéresser et ne les inspectaient pas à chaque fois. Les beffrois se présentaient donc sous la forme de tours hautes de plusieurs étages probablement voûtés, couvertes d'ardoises ou de tuiles, équipées de cheminées, percées par des fenêtres protégées par des grilles de fer et des volets en bois. Comme les tours de l'enceinte, les beffrois ponctuaient la muraille. Ils étaient probablement de formes diverses (ronds, carrés ou demi-ronds), comme les tours des fortifications. L'accès à ces beffrois se faisait par le chemin de ronde ou par une porte à la base de l'ouvrage.

Dans les tableaux qui suivent, les beffrois apparaissent en orange, les tours de la Cité en bleu et les tours des Métiers en vert. Il s'agit de comparer les beffrois mentionnés dans la

[583] BMM CC 620. TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 87.
[584] ADM 7F59, (1465, « *visitation* » de Joffroy II de Warize), f° 8r.

« *visitation* » de 1511[585] et la répartition du guet, en fonction des paroisses et des sections de l'enceinte, telle qu'elle est présentée à la suite de la « *visitation* » de 1465[586].

[585] ADM 7F59, (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu).
[586] *Ibid*., (1465, « *visitation* » de Joffroy II de Warize).

« *Visitation* » de 1511	Probable répartition du guet en 1465	
Moyen-Pont	Saint-Victor = 3 gardes	
Beffroi de Saint-Marcel et de Saint-Georges	*3 gardes de Saint-Marcel et de Saint-Georges ?*	Saint-Marcel et Saint-Georges = 3 gardes
Tour carrée		
Tour des Peintres	2 gardes	
Tour carrée		
Tour carrée		
Porte du Pont-des-Morts	6 gardes	
Tour (cité) ronde (qui est également le Beffroi de Saint-Simplice et de Sainte-Ségolène)	*3 gardes de Saint-Simplice ?*	Saint-Simplice = 3 gardes Sainte-Ségolène = 4 gardes
Beffroi de Sainte-Simplice et de Sainte-Ségolène	*2 gardes de Sainte-Ségolène ?*	
Tour ronde		
Tour		
Tour auparavant tenue par les Tonneliers		
Tour (cité)		
Tour des Tonneliers	2 gardes	
Beffroi (équipé d'une cheminée)	*1 (ayde) ?*	
Tour de Ranconval		
Beffroi (équipé d'une cheminée)	*2 gardes de Sainte-Ségolène ?*	
Tour		
Porte du Pontiffroy	6 gardes	
Beffroi de Saint-Martin et de Saint-Gengoulf	*1 garde de Saint-Martin + 1 garde de Saint-Gengoulf ?*	Saint-Martin = 3 gardes Saint-Gengoulf = 3 gardes
Tour		
Tour		
Tour		
Tour des Revendeurs, des Coussiers et des Chaponiers	2 gardes	
Tour		
Tour colombier		
Beffroi de Saint-Martin et de Saint-Gengoulf	*1 garde de Saint-Martin + 1 garde de Saint-Gengoulf ?*	
Tour des Corvisiers	2 gardes	
Beffroi des Corvisiers	*1 (ayde) ?*	
Tour des Charrons	2 gardes	
Beffroi des Couvreurs	*1 garde de Saint-Martin + 1 garde de Saint-Gengoulf ?*	
Tour des Couvreurs	2 gardes	
Tour des Chapeliers	2 gardes	
Tour des Pêcheurs	2 gardes	

Tableau 7 : Les portes, ponts, tours et beffrois de l'enceinte en 1511 du Moyen-Pont au Pont des Basses-Grilles de la Moselle

« *Visitation* » de 1511	Probable répartition du guet en 1465	
Pont des Basses-Grilles de la Moselle	Saint-Gorgon = 3 gardes	
Beffroi de Saint-Ferroy	*2 gardes de Saint-Ferroy ?*	Saint Hillaire = 3 gardes Saint-Ferroy = 2 gardes
Tour des Tisserands	2 gardes	
Tour		
Tour des Meuniers et des Chevriers	2 gardes	
Tour		
Tour des Bourelliers, des Cordiers et des Savetiers	2 gardes	
Tour des Couteliers et des Huiliers	2 gardes	
Tour des Fèvres (Tour Maudite)	2 gardes	
Tour des Étuveurs, des Chaudronniers et des Potiers de cuivre	2 gardes	
Tour des Maçons	2 gardes	
Beffroi *(de Saint-Hillaire ?)*	*3 gardes de Saint-Hillaire ?*	
Tour des Tailleurs de robes et des Retondeurs de draps	2 gardes	
Tour des Bourciers et des Courciers	2 gardes	
Tour carrée		
Porte du Pont-Rengmont	6 gardes	
Beffroi de Saint-Médard	*2 gardes de Saint-Médard ?*	Saint-Livier et Saint-Médard = 3 gardes
Tour carrée		
Tour carrée		
Tour carrée		
Tour des Tanneurs	2 gardes	
Tour des Couleuvriniers		
Beffroi (*de Saint-Livier ?)*	*1 garde de Saint-Livier ?*	
Pont des Grilles de la Basse-Seille		
Tour des Barbiers et des Chandeliers de cire	2 gardes	Saint-Eucaire = 4 gardes
Tour carrée		
Tour carrée		
Tour des Vitriers et Potiers d'étain	2 gardes	
Tour de la porte Dame-Colette		
Beffroi (*de Saint-Eucaire ?)*	*4 gardes de Saint-Eucaire ?*	
Tour demi-ronde		
Tour demi-ronde		

Tableau 8 : Les portes, ponts, tours et beffrois de l'enceinte en 1511 du Pont des Basses-Grilles de la Moselle à la porte des Allemands

« *Visitation* » de 1511	Probable répartition du guet en 1465	
Porte des Allemands	6 gardes	
Tour		Saint-Étienne = 2 gardes
Tour demi-ronde		
Tour des Haranguiers et Revendeurs	0	
Beffroi	*1 garde de Saint-Étienne ?*	
Tour demi-ronde		
Tour demi-ronde dite « *tour Sainte Lucie* »		
Beffroi de Saint-Étienne	*1 garde de Saint-Étienne ?*	
Tour		
Porte Mazelle	6 gardes	
Tour demi-ronde		Saint-Vy et Saint-Jean = 3 gardes
Beffroi de Saint-Vy	*2 gardes de Saint-Vy ?*	
Tour demi-ronde		
Tour carrée des Moulin de la Seille		
Tour des Viciers, des Bonnetiers et des Revendeurs de vêtements	1 gardes	
Tour des Repenties		
Beffroi (*de Saint-Jean ?*)	*1 garde de Saint-Jean ?*	
Tour des Cloutiers	2 gardes	
Tour des Merciers	2 gardes	
Porte Saint-Thiébault	6 gardes	
Tour de la chapelle du pré		Saint-Maximin = 3 gardes
Beffroi de l'église du pré (*de Saint-Maximin ?*)	*1 garde de Saint-Maximin?*	
Tour des Pelletiers (appelée tour Burlize)	2 gardes	
Tour carrée derrière Saint Gengoulf		
Tour derrière Sainte-Glossinde		
Beffroi derrière Sainte-Glossinde	*2 gardes de Saint-Maximin ?*	
Tour des Menuisiers		
Tour carrée		
Porte Serpenoise	6 gardes	
Tour		Saint-Jacques = 3 gardes Sainte-Croix = 3 gardes
Tour des Wassieux		
Tour des Lainiers	2 gardes	
Tour Saint-Michel carrée		
Tour des Drapiers	2 gardes	
Tour des Chandeliers de Xeu	2 gardes	
Beffroi de Saint-Jacques et de Sainte-Croix	*1 garde de Saint-Jacques + 1 garde de Sainte-Croix ?*	
Tour des Boulangers	2 gardes	
Tour des Charpentiers	2 gardes	
Beffroi de Saint-Jacques et de Sainte-Croix	*1 garde de Saint-Jacques + 1 garde de Sainte-Croix ?*	
Tour Jehan de Chambre		
Tour des Bouchers	2 gardes	
Beffroi de Saint-Jacques et de Sainte-Croix	*1 garde de Saint-Jacques ?*	
Tour des Vignerons	2 gardes	
Tour		
Beffroi des Vignerons (de Sainte-Croix et de Saint-Jacques)	*1 garde de Sainte-Croix ?*	
Tour carrée		

Tableau 9 : Les portes, ponts, tours et beffrois de l'enceinte en 1511 de la porte des Allemands au Moyen Pont



Figure 30 : L'emplacement des beffrois d'après les « visitattions » (XVI^e siècle)

Grâce aux « *visitations* »[587], les portes, les tours et les beffrois, peuvent être localisés, mais tous les édifices ne sont pas mentionnés en fonction des visites. Pour les différencier dans ces tableaux, les beffrois apparaissent en orange, les tours de la Cité en bleu et les tours des Métiers en vert. Les hachures indiquent que l'édifice n'est pas mentionné.

1465	1508	1511	1512	1519	1523	1525	1530
Moyen Pont							
		Beffroi de Saint-Marcel et de Saint-Georges	Beffroi				
		Tour carrée					
Tour des Peintres, Fourbisseurs, Armuriers, Haumiers, Éperoniers et Selliers	Tour des Peintres	Tour des Peintres	Tour des Peintres			Tour des Peintres (redevenue tour de la Cité ?)	Tour des Peintres
Tour des Pucelles		Tour carrée	Tour		Tour	Tour derrière les Pucelles	
Tour carrée		Tour carrée				Nouvelle tour des Peintres	
Tour triangulaire						Tour près du Pont-des-Morts	
Porte du Pont-des-Morts							
Tour ronde		Tour ronde (Beffroi de Saint-Simplice et de Sainte Ségolène)					
		Beffroi de Saint-Simplice et de Sainte-Ségolène	Beffroi				
Tour colombier		Tour ronde	Tour	Tour	Tour des Tisserands	Tour Saint-Marcel	
Tour (ancienne tour des Tonneliers)		Tour	Tour	Tour	Tour	Tour	
Tour		Tour (ancienne tour des Tonneliers)	Tour	Tour	Tour	Tour	
		Tour			Tour	Tour	
Tour des Tonneliers	Tour des Tonneliers	Tour des Tonneliers	Tour des Tonneliers	Tour	Tour des Tonneliers	Tour des Tonneliers	Tour des Tonneliers

Tableau 10 : Liste des portes, tours, et beffrois de l'enceinte d'après les « visitations « (de 1465 à 1530) du Moyen-Pont à la tour des Tonneliers

[587] ADM 7F59.

1465	1508	1511	1512	1519	1523	1525	1530
		Beffroi	Beffroi				
Tour de Ranconval		Tour de Ranconval	Tour de Ranconval	Tour de Ranconval	Tour de Ranconval (y mettre un métier)	Tour de Ranconval	Tour de Ranconval
		Beffroi					
Tour ronde		Tour	Tour	Tour des Chartriers		Tour près de la porte du Pontiffroy	Tour des Chartriers
Porte du Pontiffroy							
		Beffroi de Saint-Martin et de Saint-Gengoulf					
Tour		Tour	Tour	Tour Coibel (y mettre un métier)		Tour	Tour Coibel
		Tour				Tour	
		Tour				Tour	
Tour des Revendeurs de meubles, Coussiers et Chaponiers	Tour des Revendeurs, Coussiers et Chaponiers	Tour des Revendeurs, Coussiers et Chaponiers	Tour des Chaponiers	Tour des Chaponiers et des Revendeurs			Tour des Chaponiers
Tour	Tour	Tour	Tour	Tour Courbel (y mettre un métier)		Tour	
Tour colombier (Tour au Huchat)		Tour colombier	Tour colombier	Tour colombier		Tour colombier	
		Beffroi de Saint-Martin et de Saint-Gengoulf					
Tour des Cordonniers	Tour des Cordonniers	Tour des Cordonniers	Tour des Cordonniers	Tour des Cordonniers		Tour des Cordonniers	Tour des Cordonniers
		Beffroi des Cordonniers	Beffroi				
Tour des Charrons	Tour des Charrons	Tour des Charrons	Tour des Charrons	Tour des Charrons		Tour des Charrons	Tour des Charrons
		Beffroi des Couvreurs					
Tour des Couvreurs	Tour des Couvreurs	Tour des Couvreurs	Tour des Couvreurs	Tour des Couvreurs		Tour des Couvreurs	Tour des Couvreurs

Tableau 11 : Liste des portes, tours, et beffrois de l'enceinte d'après les « visitations « (de 1465 à 1530) du beffroi après la tour des Tonneliers à la tour des Couvreurs

1465	1508	1511	1512	1519	1523	1525	1530
Tour des Chapeliers et « *Escrepiniers* »	Tour des « *Escrepiniers* » et des Chapeliers	Tour des Chapeliers	Tour des Chapeliers	Tour des Chapeliers		Tour des Chapeliers	Tour des Chapeliers
Tour des Pêcheurs	Tour des Pêcheurs	Tour des Pêcheurs	Tour des Pêcheurs	Tour des Pêcheurs		Tour des Pêcheurs	Tour des Pêcheurs
Pont des Basses-Grilles de la Moselle (Rimport)							
						Tour sur les « *baires* »	
						Nouvelle tour sur les « *baires* »	
		Beffroi de Saint-Ferroy					
Tour des Tisserands de toile	Tour des Tisserands	Tour des Tisserands	Tour des Tisserands	Tour des Tisserands		Tour des Tisserands	Tour des Tisserands
Tour		Tour	Tour			Tour	
						Tour	
Tour des Meuniers et des Chevriers	Tour des Meuniers et des Chevriers	Tour des Meuniers et des Chevriers	Tour des Meuniers et des Chevriers			Tour des Meuniers et des Chevriers	Tour des Meuniers et des Chevriers
		Tour	Tour	Tour			
Tour des Couteliers et des Huiliers	Tour des Bourelliers et des Cordiers	Tour des Bourelliers, des Cordiers et des Savetiers	Tour des Bourelliers, des Cordiers et des Savetiers			Tour des Savetiers	Tour des Bourelliers et des Cordiers
Tour des Bourelliers, Cordiers et Savetiers	Tour des Couteliers et des Huiliers	Tour des Couteliers et des Huiliers	Tour des Couteliers et des Huiliers			Tour des Huiliers	Tour des Couteliers et des Huiliers
Tour des Fèvres	Tour des Maréchaux		Tour des Maréchaux	Tour des Maréchaux		Tour des Maréchaux	Tour des Maréchaux
Tour Maudite		Tour des Fèvres (Tour Maudite)		Tour Maudite			
Tour des Étuveurs, des Chaudronniers et des Potiers de cuivre	Tour des Étuveurs, des Chaudronniers et des Potiers de cuivre	Tour des Étuveurs, des Chaudron-niers et des Potiers de cuivre	Tour des Étuveurs et Potiers de cuivre	Tour des Étuveurs et des Potiers de cuivre		Tour des Étuveurs	Tour des Chaudronniers, des Potiers de Cuivre et des Étuveurs
Tour des Maçons	Tour des Maçons	Tour des Maçons	Tour des Maçons			Tour des Maçons	Tour des Maçons

Tableau 12 : Liste des portes, tours, et beffrois d'après les « visitations « (de 1465 à 1530) de la tour des Chapeliers à la tour des Maçons

1465	1508	1511	1512	1519	1523	1525	1530
		Beffroi (de Saint-Hillaire ?)					
Tour des Tailleurs de robes et des Retondeurs de draps	Tour des Tailleurs	Tour des Tailleurs de robes et des Retondeurs de draps	Tour des Tailleurs de robes	Tour des Tailleurs de robes		Tour des Tailleurs	Tour des Tailleurs et Retondeurs
Tour des Bourciers et des Courciers	Tour des Bourciers et des Courciers	Tour des Bourciers et des Courciers	Tour des Bourciers et des Courciers			Tour des Bourciers et des Courciers	Tour des Bourciers et des Courciers
Tour carrée		Tour carrée	Tour carrée	Tour carrée derrière Saint-Hillaire (y mettre les meuniers, chevriers, étuveurs et potiers)	Tour	Tour derrière Saint-Hillaire	
Porte du Pont-Rengmont							
		Beffroi de Saint-Médard		Beffroi de Saint-Médard			
Tour près de la porte		Tour carrée	Tour carrée	Tour		Tour près de la porte	
Tour		Tour carrée	Tour carrée	Tour	Tour	Tour derrière le jardin de Wirion Luercht	
Tour		Tour carrée	Tour carrée	Tour	Tour	Tour derrière le jardin de Wirion Luercht	
Tour des Tanneurs	Tour des Tanneurs	Tour des Tanneurs	Tour des Tanneurs			Tour des Tanneurs	Tour des Tanneurs
Tour		Tour des Couleuvriniers	Tour des Couleuvriniers			Tour près des « *baires* » de Chandelei -rue	
		Beffroi (de Saint-Livier ?)	Beffroi				
Pont des Grilles de la Basse-Seille							
Tour des Barbiers, des Chandeliers de cire et des *Maigniers*	Tour des Barbiers et des Chandeliers de cire	Tour des Barbiers et des Chandeliers de cire	Tour des Barbiers	Tour des Barbiers et des Chandeliers de cire	Tour des Barbiers	Tour des Barbiers	Tour des Barbiers et des Chandeliers de cire

Tableau 13 :Liste des portes, tours, et beffrois d'après les « visitations « (de 1465 à 1530) du beffroi (de Saint-Hillaire ?) jusqu'à la tour des Barbiers

1465	1508	1511	1512	1519	1523	1525	1530
Tour carrée		Tour carrée	Tour carrée	Tour	Tour	Tour	
Tour carrée		Tour carrée	Tour carrée		Tour	Tour	
Tour des Vitriers et Potiers d'étain	Tour des Vitriers, des Potiers d'étain et des « *Gayniers* »	Tour des Vitriers et Potiers d'étain	Tour des Potiers d'étain			Tour des Potiers	Tour des Potiers d'étain, des « *Lairimiers* » et des « *Gayniers* »
Tour de la porte Dame-Colette		Tour de la porte Dame-Colette	Tour de la porte Dame-Colette			Tour aux Corbez (corbeaux)	
		Beffroi (de Saint-Eucaire ?)	Beffroi				
Tour demi-ronde		Tour demi-ronde	Tour demi-ronde		Tour	Tour	
		Tour demi-ronde	Tour demi-ronde				
Porte des Allemands							
Tour demi-ronde		Tour				Tour	
Tour demi-ronde		Tour demi-ronde				Tour	
Tour demi-ronde			Tour demi-ronde			Tour	
Tour demi-ronde			Tour demi-ronde			Tour	
Tour demi-ronde	Tour des Haranguiers	Tour des Haranguiers et Revendeurs de meubles	Tour des Haranguiers			Tour des Haranguiers	Tour des Haranguiers
		Beffroi	Beffroi				
Porte à la Chenal	**Poterne près de la porte Mazelle**	Tour demi-ronde					
		Tour demi-ronde dite tour Sainte-Lucie				Tour Saint-Livier	
		Beffroi de Saint-Étienne					
Tour		Tour	Tour carrée	Tour		Tour	
Porte Mazelle							
Tour demi-ronde		Tour demi-ronde	Tour			Tour	Poterne près de la porte
		Beffroi de Saint-Vy	Beffroi				
		Tour demi ronde					

Tableau 14 : Liste des portes, tours, et beffrois d'après les « visitations « (de 1465 à 1530) d'une tour de la Cité à une tour de la Cité « demi-ronde «

1465	1508	1511	1512	1519	1523	1525	1530
Tour demi-ronde près des moulins de la Haute-Seille	Tour des Moulin de la Seille	Tour des Moulin de la Seille	Tour des Moulin de la Seille	Tour des Moulin de la Seille			Tour des Moulin de la Seille
Tour pour accéder sur le chemin de ronde de la Seille							
Tour des « *Viciers* »	Tour des « *Viciers* »	Tour des Viciers, des Bonnetiers et des Revendeurs de vêtements	Tour des « *Viciers* »	Tour des « *Viciers* »		Tour des « *Viciers* »	Tour des « *Viciers* »
Tour des Repenties		Tour des Repenties	Tour des Repenties	Tour derrière les Repenties	Tour derrière les Repenties	Tour derrière les Repenties	
		Beffroi	Beffroi				
Tour des Cloutiers	Tour des Cloutiers	Tour des Cloutiers	Tour des Cloutiers	Tour des Cloutiers		Tour des Cloutiers	Tour des Cloutiers
Tour des Merciers	Tour des Merciers	Tour des Merciers	Tour des Merciers	Tour des Merciers		Tour des Merciers	Tour des Merciers
Porte Saint-Thiébault							
Tour rue du pré		Tour de la chapelle du pré	Tour de la chapelle du pré	Tour	Tour	Tour	
		Beffroi de l'église du pré	Beffroi				
Tour des Pelletiers	Tour des Pelletiers	Tour des Pelletiers (appelée tour Burlize)	Tour des Pelletiers (appelée tour Burlize)	Tour des Pelletiers		Tour des Pelletiers	Tour des Pelletiers
Tour derrière Saint-Gengoulf		Tour carrée derrière Saint-Gengoulf	Tour derrière Saint-Gengoulf	Tour derrière Saint-Gengoulf	Tour derrière Saint-Gengoulf	Tour	
Tour derrière l'église Sainte-Glossinde							
Tour des Dames de Sainte-Glossinde	Tour Camoufle	Tour derrière Sainte-Glossinde	Tour derrière Sainte-Glossinde	Tour derrière Sainte-Glossinde	Tour derrière Sainte-Glossinde	Tour Camoufle	Tour Camoufle
		Beffroi derrière Sainte-Glossinde					

Tableau 15 : Liste des portes, tours, et beffrois d'après les « visitations « (de 1465 à 1530) de la tour de la Cité demi-ronde des moulins de la Haute-Seille au beffroi derrière Sainte-Glossinde

1465	1508	1511	1512	1519	1523	1525	1530
Tour derrière Sainte-Glossinde	Tour	Tour des Menuisiers	Tour des Menuisiers			Tour des Menuisiers	
Tour carrée		Tour carrée	Tour	Tour		Tour	Tour
Porte Serpenoise							
		Tour	Tour				
		Tour des Wassieux	Tour des Wassieux				
Tour des Lainiers	Tour des Lainiers	Tour des Lainiers	Tour des Lainiers	Tour des Lainiers		Tour des Lainiers	Tour des Lainiers
Tour carrée	Tour Saint-Michel	Tour Saint-Michel	Tour Saint-Michel	Tour Saint-Michel		Tour Saint-Michel	Tour Saint-Michel
Tour des Drapiers	Tour des Drapiers	Tour des Drapiers	Tour des Drapiers	Tour des Drapiers		Tour des Drapiers	Tour des Drapiers
Tour des Chandeliers de Xeu	Tour des Chandeliers de Xeu	Tour des Chandeliers de Xeu	Tour des Chandeliers de Xeu	Tour des Chandeliers de Xeu		Tour des Chandeliers	Tour des Chandeliers
		Beffroi de Saint-Jacques et de Sainte-Croix	Beffroi	Beffroi			
Tour des Boulangers	Tour des Boulangers	Tour des Boulangers	Tour des Boulangers	Tour des Boulangers		Tour des Boulangers	Tour des Boulangers
Tour des Charpentiers (Tour Charlemagne)	Tour des Charpentiers	Tour des Charpentiers	Tour des Charpentiers	Tour des Charpentiers		Tour des Charpentiers	Tour des Charpentiers
		Beffroi de Saint-Jacques et de Sainte-Croix	Beffroi	Beffroi			
Tour carrée		Tour Jehan de Chambre	Tour Jehan de Chambre			Tour Jehan de Chambre	
Tour des Bouchers	Tour des Bouchers	Tour des Bouchers	Tour des Bouchers	Tour des Bouchers		Tour des Bouchers	Tour des Bouchers
		Beffroi de Saint-Jacques et de Sainte-Croix					
Tour des Vignerons	Tour des Vignerons	Tour des Vignerons	Tour des Vignerons	Tour des Vignerons		Tour des Vignerons	Tour des Vignerons
Tour sur la poterne d'Anglemur	Tour auprès des Vignerons	Tour	Tour				Tour après des Vignerons
		Beffroi de Saint-Jacques et de Sainte-Croix					
Tour (Moyen-Pont, côté Pierre Hardie)		Tour carrée	Tour			Tour des « *Waudes-sours* »	
		Tour carrée	Tour carrée			Tour	

Tableau 16 : Liste des portes, tours, et beffrois d'après les « visitations « (de 1465 à 1530) de la tour des Menuisiers à une tour de la Cité

Grâce aux différentes « *visitations* » des Sept des Murs et des Sept de l'Artillerie, il est possible de replacer les tours et les beffrois sur le tracé de la muraille de 1465 à 1530. La « *visitation* » de 1465 apporte un éclairage inédit, car c'est la seule à aborder la question du guet, la répartition des hommes sur l'enceinte ainsi que la mobilisation des paroisses pour fournir la cinquantaine d'individus nécessaires. Mise en parallèle avec la « *visitation* » de 1511, elle met évidence le rôle des paroisses et des beffrois qu'elles occupent. Réparties à intervalle régulier, ces constructions jouaient un rôle essentiel dans la garde de la ville. Munies de cloches, ces tours hautes bâties sur plusieurs niveaux permettaient de surveiller les alentours et de prévenir les habitants en cas de menaces ennemies, mais aussi en cas d'incendie. Si toutes les « *visitations* » n'évoquent pas ces structures, c'est que leur état ne justifiait pas de travaux. De plus, les beffrois ne devaient pas nécessairement être améliorés pour faire face aux progrès de l'artillerie, car ils n'étaient pas conçus pour cela. Les travaux mentionnés dans les comptes de l'enceinte concernaient surtout des toitures à rénover, des fenêtres à équiper de grilles et de volets de protection. Les beffrois apparaissaient aussi comme des lieux de vie « à part entière » et, comme certaines tours, ils étaient équipés de cheminées. Les paroisses qui procuraient les hommes pour le guet ne se trouvaient pas forcément sur le tracé de l'enceinte. Toutes les paroisses participaient à cet effort en fournissant un nombre d'individus proportionnellement à leur population. Enfin, il n'est pas à exclure que, comme les tours des Métiers, les paroisses ayant un beffroi aient été dans l'obligation de participer à l'entretien de celui-ci. Cela expliquerait les rares travaux d'entretien que nous connaissons à travers les « *visitations* » et certains comptes des Gouverneurs des Murs.

Les « *visitations* » et les « *états des réparations* » apportent des informations intéressantes qui permettent de connaître le nombre et la forme des tours et des beffrois, mais aussi l'évolution de ces structures grâce aux travaux qui y étaient effectués. Quant à leurs formes, si l'emplacement des tours rondes aux angles se comprend facilement par la volonté d'éviter les angles morts, l'alternance de tours demi-rondes, carrées, polygonales ou encore à éperon sur le mur de courtine, reste largement énigmatique, même si l'implantation de tours carrées sur le front sud-est de la fortification peut s'expliquer par la bonne visibilité sur le Champ-Nemmery.

Il faut cependant rester prudent en examinant les « *visitations* », car toutes les tours et tous les beffrois ne sont pas forcément mentionnés dans chacun des documents. Cela dépendait du type de « *visitation* » réalisée (devis, inspection de l'artillerie, etc). En effet, le devis de 1525 effectué pour faire courvir l'enceinte avec de l'ardoise ne mentionne que les tours où cela est nécessaire. Il n'indique pas les tours déjà couvertes ou munies de plateformes de tir. Les « *visitations* » de l'artillerie ne s'intéressaient qu'aux structures disposant d'armes et de munitions, de ce fait, certaines tours n'étaient donc pas systématiquement mentionnées et cela a constitué une limite à mes recherches. Pour avoir une vision globale, il m'a fallu prendre l'ensemble des « *visitations* », des « *états des réparations* » et des devis, et les confronter. Certaines « *visitations* » montrent avec évidence que certaines tours passaient de « main en main » en fonction des besoins des corporations, mais aussi en fonction des besoins de la ville. Installer un métier dans une tour de la Cité laissait entendre que les Sept et Gouverneurs des Murs souhaitaient en déléguer l'entretien, probablement pour soulager les dépenses urbaines. Le nombre de tours des Métiers et de tours de la Cité évoluait donc au gré de ces transferts de pouvoir. En se basant sur les « *visitations* » les plus complètes de 1465, 1511, 1512, et 1525 (devis), on peut estimer que l'enceinte messine étaient ponctuée par trente-trois ou trente-quatre tours des Métiers et par quarante-deux à quarante-quatre tours de la Cité. En ce qui concerne les beffrois, cela reste plus difficile à calculer car ils sont moins mentionnés dans les textes. La « *visitation* » et « *l'état des réparations* » de 1511, étant très détaillés, peuvent servir de référence et offrent un excellent aperçu du tracé de l'enceinte à cette date, tout comme le devis de 1525.

	1465	1508	1511	1512	1519	1523	1525	1530
Total des tours des Métiers mentionnées	34	32	34	33	22	2	33	31
Total des tours de la Cité mentionnées	40	6	44	37	23	16	42	8
Total des beffrois mentionnés	0	0	24	12	3	0	0	0
Total	74 tours	38 tours	78 tours (+ 24 beffrois)	70 tours (+ 12 beffrois)	48 tours (+ 3 beffrois)	18 tours	75 tours	39 tours

Tableau 17 : Dénombrement des tours des Métiers, de la Cité et des beffrois des paroisses.

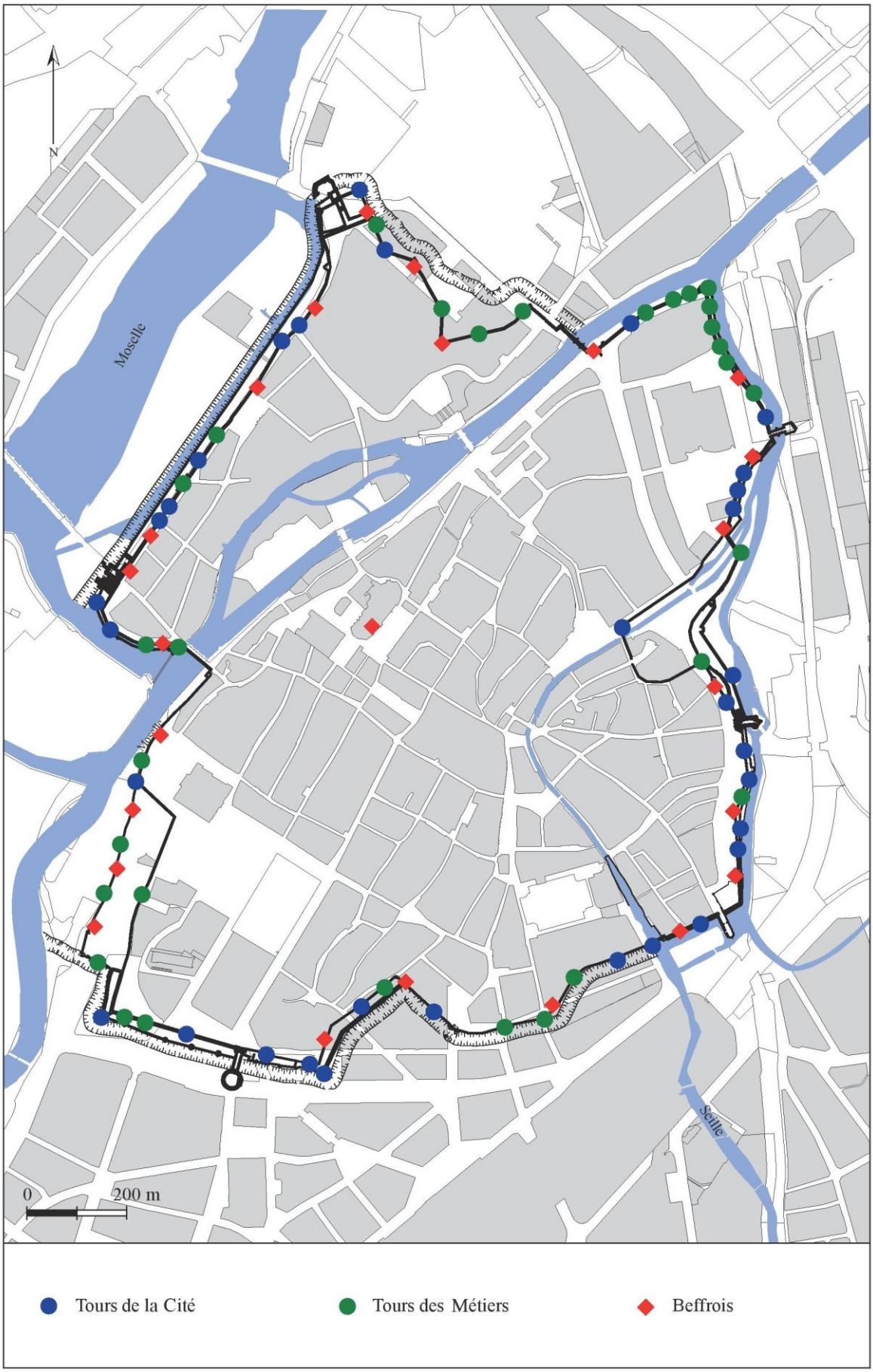


Figure 31 : Représentation de l'enceinte au XVI^e siècle avec les beffrois, les tours des Métiers et les tours de la Cité

CONCLUSION DU CHAPITRE

La mise à l'abri des faubourgs de la ville de Metz s'est faite progressivement entre la fin du XII^e^ siècle et la fin du XIV^e^ siècle. Pour comprendre ces agrandissements successifs de l'enceinte, il était nécessaire de revenir sur la forme et les dimensions de la muraille antique, ainsi que sur les quelques travaux réalisés pendant le Haut Moyen Âge. Nous avons ainsi observé que comme dans de nombreuses villes à la même période, les murailles romaines étaient devenues trop petites pour contenir une population urbaine en constante augmentation. De nouveaux foyers de peuplement s'étaient développés devant l'enceinte messine, entraînant un déplacement du cœur économique de la ville. Celui-ci fut certainement à l'origine de la volonté des pouvoirs urbains d'agrandir la muraille pour protéger ces nouveaux quartiers. On observe le même phénomène à Paris avec la construction des enceintes de Philippe Auguste puis de Charles V, qui suivent l'avancée de la population. Elles témoignent de la la nécessité d'abriter les faubourgs, les nouveaux foyers économiques et d'augmenter la surface même de la ville sur laquelle celle-ci allait pouvoir exercer son pouvoir.

À Metz, les faubourgs bordant la Seille furent les premiers à être abrités, puis au-delà du bras de la Seille avec l'incorporation du quartier d'Outre-Seille avant 1216, date à laquelle, une poterne derrière l'église Saint-Eucaire est mentionnée[588]. Traditionnellement, les historiens retenaient la date de 1230 pour la mise à l'abri de ce faubourg et la construction de la porte des Allemands et de la porte Mazelle. Or, la mention sur la poterne derrière Saint-Eucaire découverte par Jean Schneider tend à prouver que les travaux furent plus précoces d'une quinzaine d'années[589]. En réalité, les travaux d'agrandissement de l'enceinte sont assez mal connus car il n'y a pas d'archives à ce sujet qui sont antérieures au XV^e^ siècle. Seules les chroniques et les fouilles archéologiques permettent de disposer de quelques informations. De la même façon, le déroulement des travaux reste assez méconnu et l'ordre dans lequel les faubourgs furent mis à l'abri reste également incertain. Ce qui est sûr, c'est que la Grève fut la dernière zone à être abritée à la fin du XIV^e^ siècle alors qu'elle avait été initialement laissée en dehors des fortifications.

[588] ADMM H. 1723, Registre des cens dus au prieuré de Notre-Dame-des-Champs (1216), f° 5r : « *Herbos, doit 112 s. sus une maison darier saint Eukare, delès la posterne sus Salle* ».
[589] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 33.

La nouvelle enceinte comptait désormais sept portes principales et près d'une quinzaine de poternes. La liste de 1324 donne un assez bon aperçu des ouvertures de la ville, même si toutes les poternes n'y sont pas rapportées car certaines d'entre elles sont restées ouvertes pendant la guerre des Quatre Seigneurs[590]. Nos connaissances sur les poternes, mais aussi les portes, ont été complétées par l'étude des bans de tréfonds édités par Karl Wichmann[591], Salvatore Lunesu[592] et Olivier Goy[593], qui ont permis d'identifier les premières mentions de ces ouvertures.

Quant aux tours qui ponctuaient la fortification, leur nombre a évolué en fonction des périodes. La muraille comptait environ soixante-seize tours, ainsi que vingt-quatre beffrois répartis sur tout le tracé. L'intégralité des tours n'était pas entretenue par la ville, qui en avait délégué partiellement la charge à des corporations. Le gouvernement urbain conservait néanmoins la majeure partie des tours. Ce système fait vraiment la particularité de l'administration de la fortification car il n'a pas été observé dans d'autres villes. Fallait-il y voir une faiblesse de la part de la cité ou plutôt une stratégie pour mobiliser les métiers dans la défense de leur ville ? Probablement un peu des deux, car ce système soulageait les finances urbaines et permettait de responsabiliser les habitants. Par contre, la question de la forme des tours qui, bien que partiellement expliquée sur le front sud, est toujours sans réelle réponse. Toutefois, Metz n'est pas la seule ville dont l'enceinte arbore des tours de plans différents. Elle partage notamment cet aspect avec Provins. La question des beffrois messins n'avait jamais été réellement abordée et pourtant, l'étude des « *visitations* » a montré qu'ils ponctuaient l'enceinte à intervalles réguliers pour couvrir le tracé et permettre la mise en place d'un guet équilibré. Plus d'une vingtaine de beffrois ont été référencés au début du XVI^{e} siècle, néanmoins leur construction est antérieure d'au moins un siècle. La répartition de ces édifices entre les paroisses montre que, comme pour les tours des Métiers, le gouvernement urbain a cherché à faire participer au maximum les habitants à la défense de leur cité. Plus largement, l'analyse des comptes des Gouverneurs des Murs et des « *visitations* » a permis d'identifier les travaux menés sur les portes, et les tours de l'enceinte, d'en connaître le nombre et leur état. À la fin du XV^{e} siècle, avec l'agrandissement des fortifications, la nouvelle enceinte englobait environ 160 ha, contre 90 ha pour l'enceinte du

[590] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 8.
[591] WICHMANN, Karl, 1908-1916.
[592] LUNESU, Salvatore, 1997.
[593] GOY, Olivier, 2001.

Haut Moyen Âge. Elle était donc loin derrière Cologne avec sa muraille de près de 9 km de long et ses 223 ha protégés[594], mais assez proche de Reims[595] ou de Verdun[596].

Si les portes et les tours constituaient la partie la plus visible de l'enceinte messine, il ne faut pas sous-estimer les autres édifices tels que les digues ou les ponts car la Seille et la Moselle ont joué un rôle très important dans la mise en défense de la cité.

[594] COQUELET, Catherine, *Les capitales de cité des provinces de Belgique et de Germanie, étude urbanistique*, Louvain : Presses Universitaires de Louvain, 2011, p. 203.
[595] 6 500 m protégeant 160 ha.
[596] 5 750 m protégeant 82 ha.

CHAPITRE 2 :

LES AMÉNAGEMENTS SUR LA SEILLE ET LA MOSELLE

La thèse de Frédéric Ferber a montré que le développement humain et économique de Metz était intimement lié à ses deux rivières, la Moselle et la Seille[597]. Placée à leur confluence, la ville bénéficiait naturellement de leur protection. La construction de moulins hydrauliques, mais aussi le commerce fluvial[598], avaient permis l'enrichissement de la cité. Les aménagements sur la Seille et la Moselle étaient nombreux, toutefois seuls ceux en rapport avec la défense de la ville seront présentés dans ce chapitre.

Pour maîtriser la Moselle et limiter les conséquences des changements climatiques liés au Petit Âge Glaciaire largement été étudiés par Laurent Litzenburger[599], la ville devait se doter de digues pour rediriger les eaux de la rivière. C'est ainsi que fut construite, sur le bras principal de la Moselle, la digue de Wadrineau. Cet ouvrage faisait partie d'un système de dérivation qui fut complété par l'installation de la digue des Pucelles en amont du Moyen-Pont, et de la digue du Pont-des-Morts pour alimenter le fossé éponyme qui courait jusqu'à la porte du Pontiffroy et jusqu'à la poterne de Chambière, rejoignant ainsi le bras intérieur de la Moselle. Sur la Seille, la construction d'une digue en amont de la porte Mazelle permettait de faire refluer une partie des eaux de la rivière vers l'extérieur de la ville pour alimenter le fossé oriental de la fortification et une partie du fossé longeant le front sud. Si le gouvernement urbain a cherché à profiter au maximum des deux rivières pour s'assurer une ligne de défense supplémentaire, l'installation de digues allait aussi permettre de maîtriser les cours de la Seille et de la Moselle, notamment en période de crue, car la digue de Pucelles et celle de la porte Mazelle permettaient de limiter les dégâts en déviant une partie des eaux vers l'extérieur de la ville.

Avec l'agrandissement du XIII^{e} siècle, il fallut aussi franchir la Seille et la Moselle en plusieurs endroits tout en assurant la sécurité de la cité. L'édification de ponts fortifiés

[597] FERBER, Frédéric, 2012.
[598] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 7. La Seille n'était probablement plus navigable au XVI^{e} siècle.
[599] LITZENBURGER, Laurent, 2015.

devait permettre de conserver l'aspect imprenable de la ville tout en reliant les faubourgs. Au XV^e siècle, quatre ponts fortifiés existaient à Metz, deux sur la Seille et deux sur la Moselle. Ils seront présentés dans la seconde partie ce chapitre.

1. LES SYSTÈMES DE DÉRIVATION

Pour s'assurer une ligne de protection supplémentaire, de nombreuses villes firent creuser au cours du Moyen Âge des fossés à sec ou en eau autour de leurs enceintes. L'eau était un moyen efficace et peu coûteux de défense[600]. Pour alimenter les fossés, il fallait détourner une partie des eaux des rivières bordant les cités et mettre en place un système de dérivation pour amener l'eau et en contrôler le débit. Pour construire et entretenir ces structures, mais aussi entretenir le lit de la Seille et de la Moselle, une magistrature fut créée à Metz au cours du XIV^e siècle. Ces « *Maistres de la Rivière* » n'étaient pas propres à la ville de Metz et de nombreuses cités effectuaient des « *visites des rivières* », réglementaient la navigation, la pêche, l'installation de moulins[601], et surveillaient aussi le cours des rivières qui pouvait changer.

Autour de l'An Mil, la Moselle avait en effet modifié son lit. Le bras occidental, qui contournait Metz en passant sous le Pont-des-Morts et le Pont-Thiffroy construit au XIII^e siècle, devint alors le bras principal, tandis que le bras initial, qui traversait la ville, souffrait d'une perte très importante de débit. Une telle variation eut des conséquences économiques très graves sur la navigation, le commerce et le fonctionnement des moulins qui se retrouvaient dans l'incapacité de moudre à la suite de ce changement[602]. Cette évolution avait également des effets pour la sécurité de la ville. En perdant de son importance et en s'asséchant, le bras de la Moselle devenait une zone vulnérable pour la ville. Les assaillants pouvaient aisément remonter l'ancien lit de la rivière s'approcher au plus près des fortifications, et passer sous les « *baires* » du Moyen-Pont ou du Pont des Basses-Grilles de la Moselle, car elles n'offraient plus aucune résistance.

[600] LEGUAY, Jean-Pierre, *L'eau dans la ville au Moyen Âge*, Rennes : PUR, 2002, p. 432.
[601] *Ibid*., p. 434-435.
[602] FERBER, Frédéric, 2012, p. 118.

La construction de digues sur la Seille et la Moselle était donc une nécessité pour maîtriser les rivières et remplir les fossés que la ville souhaitait inonder afin de s'assurer une défense passive grâce à ce « rempart d'eau ».

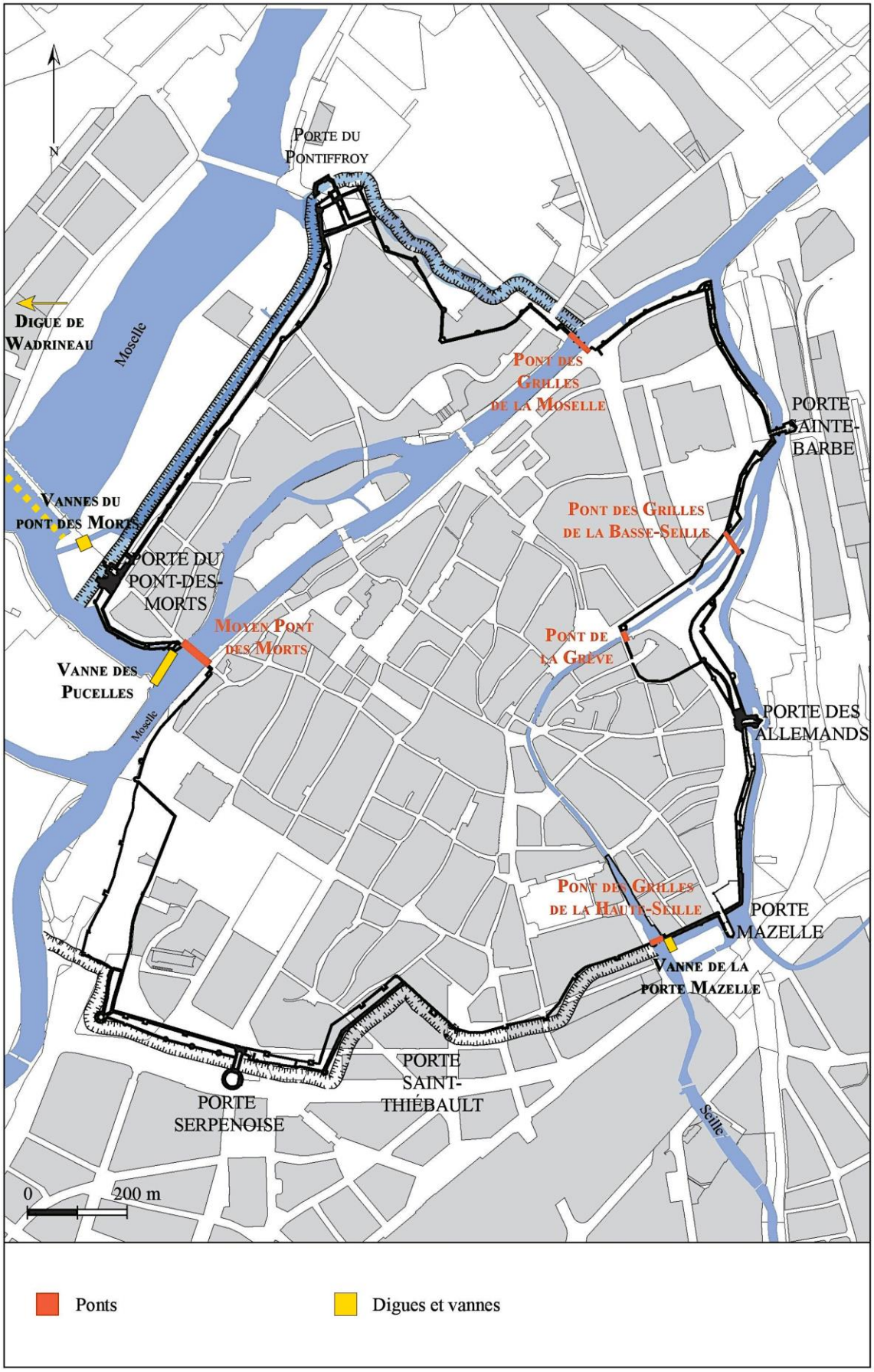


Figure 32 : Emplacement des ponts fortifiés, les digues et les fossés de l'enceinte au XVI^e siècle

1.1. Les digues sur la Seille et la Moselle

1.1.1. La digue de Wadrineau : une nécessité

Pour permettre à Metz de poursuivre ses activités économiques, mais aussi d'assurer sa sécurité, les pouvoirs urbains firent édifier une digue entre le village de Longeville et la pointe de l'île du Saulcy[603] afin de faire refluer les eaux du bras occidental de la Moselle vers l'intérieur de la cité *via* un canal appelé « *malegoule de Wadrineau* »[604]. Ce nom était construit à partir du patois « *warder* », qui se traduit par le verbe garder[605]. Il s'agit ici de retenir « *l'awe* », ce qui donna « Wadrinawe », puis Wadrineau tel qu'il est orthographié aujourd'hui[606]. Cette digue, qui pouvait être submersible, était longue de 350 m, large d'environ 6 m et haute de 6,5 m[607].

La digue est mentionnée pour la première fois en 1298, toutefois elle a certainement été édifiée dans une forme primitive dès le XI^e^ siècle pour mettre fin aux problèmes causés par le changement de lit de la Moselle[608]. Le choix d'édifier la digue s'explique de plusieurs façons. Transférer les activités commerciales vers le nouveau bras principal aurait suscité des problèmes de sécurité car la défense des moulins ne pouvait plus être assurée par l'enceinte urbaine qui était trop éloignée. De plus, la stabilité des berges aurait été problématique. L'édification de la digue était une réponse beaucoup moins coûteuse que l'aménagement de nouvelles berges, de nouveaux ports, et de nouveaux moulins. Il s'agissait aussi d'assurer la sécurité de la ville en préservant le bras intérieur de la Moselle qui jouait le rôle de « rempart d'eau ». Si la continuité des activités commerciales fut maintenue grâce à la construction de la digue, et que la sûreté de la ville fut préservée, cette construction allait soulever plusieurs problèmes par rapport à la question de l'entretien de cette structure.

[603] À une date inconnue.
[604] Jung, François, « La digue de Wadrineau à Metz », *P.L.*, 2000, vol., 3Nancy, p. 42.
[605] Ce terme est également utilisé pour désigner la garde des portes.
[606] Zeliqzon, Léon, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, Strasbourg : Istra, 1924, vol. 3, p. 702. Ferber, Frédéric, 2012, p. 118.
[607] Zeliqzon, Léon, 1924, vol. 3, p. 702. Ferber, Frédéric, 2012, p. 118. La largeur est approximative car la base et le sommet n'avaient sans doute pas les mêmes dimensions.
[608] Ferber, Frédéric, 2012, p. 119.

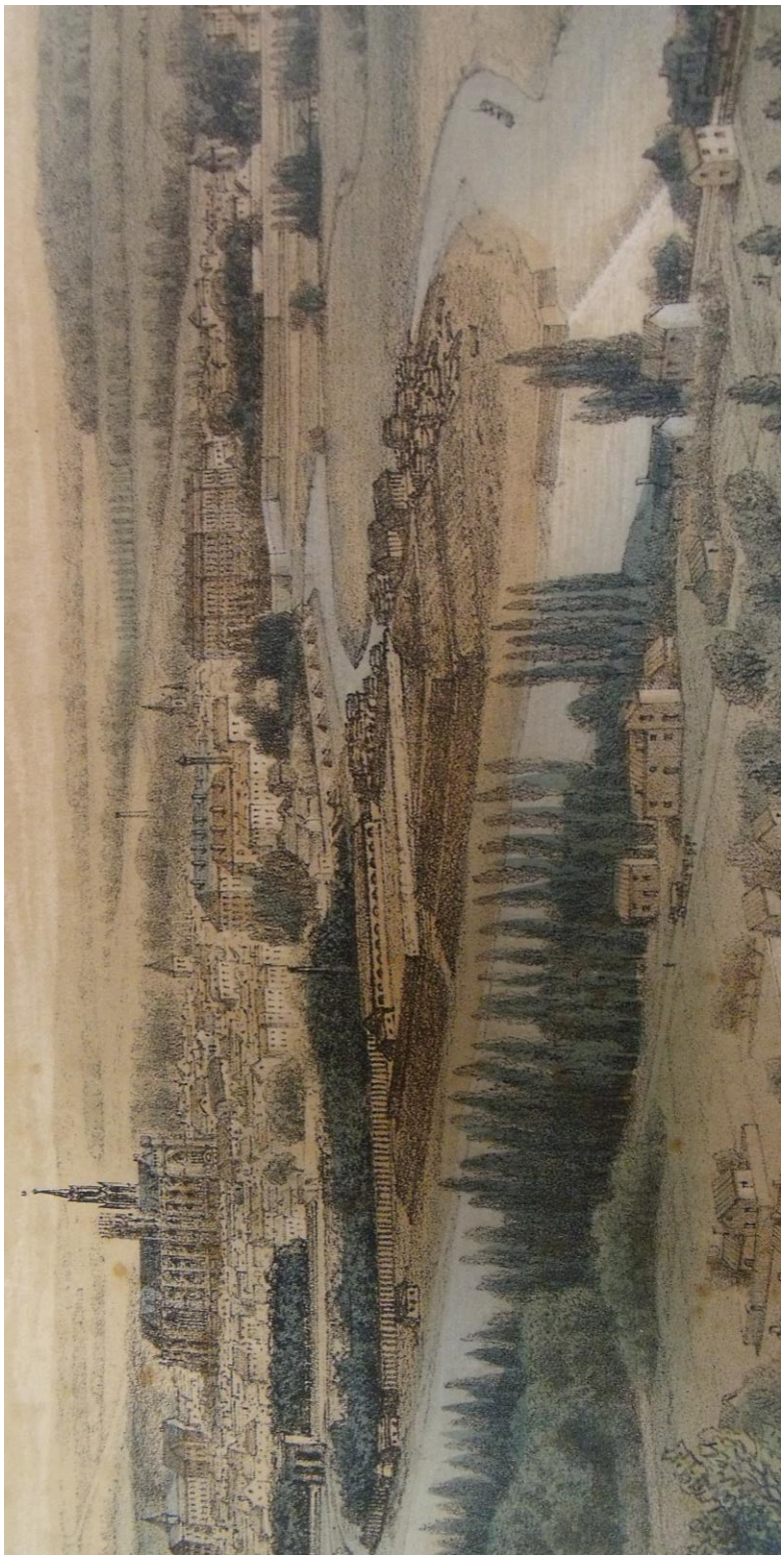


Figure 33 : La digue de Wadrineau (en bas à droite) vue depuis le mont Saint-Quentin, lithographie d'Adolphe Maugendre (1857)

(© BMM, N° Inv : RES CAR Tir D4)

La digue de Wadrineau permettait aux propriétaires des moulins de poursuivre leurs activités, c'est pourquoi le gouvernement urbain leur avait imposé de s'acquitter d'une participation financière pour assurer l'entretien et les réparations de celle-ci[609]. En 1350, un atour vint confirmer cette obligation et les propriétaires des moulins, appelés « *treffondeurs* », furent contraints de prêter serment devant les « *quatre maistres sus lai rivier de Muselle* »[610]. Ces magistrats furent mis en place entre 1328 et 1347[611]. À la fin du XIV[e] siècle, les premières difficultés liées à l'entretien de la digue apparaissaient. Elles étaient dues aux conditions climatiques qui se dégradaient, aux températures qui baissaient[612] et aux inondations qui étaient plus importantes[613]. Ces phénomènes météorologiques laissaient déjà entrevoir le Petit Âge Glaciaire. L'ouvrage de Wadrineau était régulièrement endommagé ou emporté, causant d'importants dégâts aux alentours, empêchant le bon fonctionnement des moulins et mettant en péril la sécurité de la ville. Les habitants en rejetaient la faute sur les propriétaires des moulins qui manquaient à leur devoir, obligeant les magistrats de la ville à intervenir. À la fin du mois de février 1392, un pieu fut planté au centre la digue pour matérialiser deux parts égales. La partie en amont, vers Longeville, était désormais entretenue par la ville, et celle en aval restait à la charge des « *treffondeurs* »[614]. Si cet atour établissait un partage, il ne réglait pas pour autant la question des réparations à effectuer sur l'ouvrage de Wadrineau. La ville légiféra donc à nouveau en juillet 1392 pour contraindre les « *treffondeurs* » à effectuer des travaux sur leur portion tandis qu'elle même faisait réparer l'autre partie de la digue[615].

Comme les Sept et Gouverneurs des Murs qui effectuaient des *visitations* de l'enceinte, chaque année, les Maîtres de la Rivière étaient chargés d'inspecter l'état de la digue de Wadrineau. En cas de manquement de la part des « *treffondeurs* », les magistrats pouvaient lever une taxe sur les propriétaires pour financer les réparations. En cas de refus de leur part ou s'ils étaient dans l'impossibilité de payer, les « *treffondeurs* » perdaient leur moulin au profit de l'hôpital Saint-Nicolas. Pour jouir des biens saisis, l'établissement religieux se voyait contraint de s'acquitter des frais de reconstruction à la place des anciens propriétaires. Ce procédé n'était pas sans rappeler celui mis en place sur les péages des ponts

[609] FERBER, Frédéric, 2012, p. 551.
[610] Auparavant, ils prêtaient serment devant les Treize (atour de 1328). *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 56-57.
[611] Ferber, Frédéric, 2012, p. 553.
[612] LITZENBURGER, Laurent, 2015, p. 126. Par manque de données, l'étude des températures ne débute qu'en 1420, mais dès 1408, les embâcles des rivières dans le Pays messin sont d'intensité moyenne.
[613] *Ibid*., p. 137-138.
[614] AMM BB 126 (1), pièce 3.
[615] *Ibid*., pièce 4.

messins. Les magistrats de la ville les avaient affermés à l'hôpital à condition que celui-ci s'engage à les entretenir et à les reconstruire en pierre. La ville s'acquitta de plusieurs réparations sur la digue de Wadrineau en juin 1409[616], et octobre 1412[617]. Pendant l'hiver 1418, les magistrats veillèrent également à faire « *brixier lez glaices* » devant Wadrineau pour éviter qu'une débâcle n'endommage l'ouvrage, ou que des ennemis ne viennent la saboter[618]. En 1424, une coûteuse campagne de réparation était attestée[619]. Or, à cette date, les magistrats chargés de ces travaux étaient des Gouverneurs des Murs[620]. S'agissait-il alors d'un cumul de charges avec les responsabilités des « *Maîtres de la Rivière* » ? Cela préfigurait-il déjà le fait que l'intégralité de l'entretien de la digue allait revenir à la ville ?

Pour comprendre ce changement, il faut s'intéresser aux évènements qui avaient entraîné la rupture de la digue et les conséquences que cela avait entraînées. Pendant l'hiver 1424-1425, une crue de la Moselle entraîna une nouvelle rupture de Wadrineau. Les conséquences furent dramatiques pour l'économie, car les moulins ne fonctionnaient plus, mais aussi pour la sécurité de la ville. Le bras navigable était en effet si asséché qu'il était possible de relier à pied le pont Saint-Georges depuis la digue. La situation perdura du 20 mars au 25 juillet 1425[621]. La Moselle ne jouait plus son rôle de « rempart d'eau », et à la suite de ce dégât, elle n'alimentait plus les fossés qui assuraient également une partie de la protection de la ville. La cité se retrouvait donc dans une situation très délicate. Elle était affaiblie économiquement, car les moulins ne fabriquaient plus assez de farine si essentielle pour l'alimentation, mais aussi d'un point de vue défensif puisque le lit asséché de la Moselle permettait aux assaillants de s'approcher au plus près de l'enceinte.

---

[616] AMM CC 1 (3), f° 13v : « *Cest assavoir tant por mairien et piere com pour plussieurs journee douvrey et aultre choze qui ait covenut par ladvance de la citeit a refaire la venne de Waldrinowe a plux nessesaire 60 s.* ».

[617] AMM CC 1 (12), f° 13r « *Item paier à Colignon Roy le clerc le XIX^e^ jour du di moix doctobre a commandeent de Collin Paillat et de Baldwin Falcquenel pour aider a refaire la vanne de Waldrinowe 10 £.* ».

[618] AMM CC 3 (4), f° 11v : « *plussieurs compaignon qui ont brixier lez glaisse tant devant lez baire du moien pont comme par devant lez vennes de Wadrinowe cest asavoir des le jeudi devant Noel dairien pess et en jusquez a mercredi londemain de la saint enthoine et le jor toute jour en xuivant 30 s.* ».

[619] AMM CC 5 (1), f° 10v : « *a commandement fre tresses et pour seigneur Jehan deu amy chevalier, pour seigneur Weriat nounon pour seigneur Nicolle Louve et pour seigneur Jehan de Vy leschevin lesquel sont commis de plusieurs ouvraiges quil ait convenus faire tant et autour dez murs de la citei a Waldrinowe comme en aultrez plussieurs lieu out il estoit necessaire 750 £.* ».

[620] AMM CC 4 (4), f° 14r « *Item paiet a plussieurs foy a commandement fre tresses et pour seigneur Jehan deu amy chevalier, pour seigneur Weriat nounon pour seigneur Nicolle Louve et pour seigneur Jehan de Vy leschevin lesquel sont commis de plusieurs ouvraiges quil ait convenus faire tant et autour dez murs de la citei a Waldrinowe comme en aultrez plussieurs lieu out il estoit necessaire 750 £.* ».

[621] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 182.

Pour les *treffondeurs*, un cercle vicieux se mit alors en place, car privés des revenus issus des moulins, ils ne pouvaient plus s'acquitter des sommes dues pour les réparations de la digue. Pour qu'une telle situation ne se présente plus, le gouvernement urbain décida le 21 juin 1425 d'instaurer la banalité des moulins[622]. Par cet atour, la ville récupérait l'intégralité des moulins après avoir dédommagé les propriétaires[623]. Si la banalité des moulins offrait un très grand pouvoir aux magistrats, elle entraîna aussi de fortes dépenses liées à la nécessité de réparer et d'entretenir la digue. De fait, pour effectuer ces travaux à moindre frais, la ville eut recours à la corvée dès la fin de l'année 1425[624]. La gestion et l'entretien du chantier furent alors confiés aux Gouverneurs des Murs qui prirent le nom de « *gouvernours des murs des ouvrages de la femeteit de la citeit et des vannes de Waudrinowe et de la rivière* » qu'ils conservèrent jusqu'en 1552[625]. Il y avait donc bien eu une fusion entre les « *Maîtres de la Rivière* » et les magistrats de l'enceinte. Entre mai 1425 et juillet 1426, les dépenses de la ville pour entretenir l'enceinte et la digue de Wadrineau atteignirent 2 119 £.. Cela représentait alors quatre fois le montant habituel du budget des fortifications[626]. Les dépenses liées à la reconstruction de la digue avaient régulièrement des conséquences sur les comptes des Gouverneurs des Murs, sans qu'il soit possible d'établir formellement une proportion, car les comptes ne sont pas suffisamment détaillés. Seuls des pics dans les dépenses des magistrats sont observables[627].

En 1430, après la guerre de la Hottée de Pommes, l'abbaye de Ban-Saint-Martin, ainsi que les bourgs qui l'entouraient, furent détruits. Comme l'ouvrage de Wadrineau était à proximité, le gouvernement messin récupéra les pierres pour reconstruire plus solidement la digue qui était jusqu'alors surtout faite de bois[628]. En janvier 1470, une nouvelle débâcle de la Moselle provoqua une brèche de plus de 60 pieds dans la digue[629]. Philippe de Vigneulles décrit l'événement :

---

[622] *H.M.B.,* 1974*,* t. V, p. 24-26.
[623] FERBER, Frédéric, 2012, p. 567 et 569. Au total, la ville verse 635 £. aux propriétaires des moulins.
[624] VIGNEULLES, Philippe, 1929, t. II, p. 182. AMM CC 5 (3), f° 10r : « *Item ressu du seigneur Wery de Toult lamant le XXI^e^ jour de descembre en ser et fui pour lez deffalant que nont nie esteit a luevre an la venne de Waldrinowe 59 s.* ». Les corvéables qui ne s'acquittaient pas de la corvée sur le chantier de Wadrineau, les « *deffallants* », dédommageaient la ville pour que le gouvernement urbain puisse embaucher des manœuvres pour effectuer le travail à leur place.
[625] AMM EE 26-36, préambule.
[626] En moyenne, les dépenses des Gouverneurs des Murs sont de 600 £. entre 1420 et 1424 (avec un pic à 1 000 £. en 1420).
[627] Voir 2^e^ partie, chapitre 2, 2.1.1. « L'enceinte : un gouffre économique pour la ville ? »
[628] VIGNEULLES, Philippe, 1929, t. II, p. 215.
[629] ≈ 20 m.

« *En celle année, il avoit merveilleusement gellés, et fuste ung grant yver et froit, et tellement que les rivier furent prinse à grosse glesse pour charier dessus. Cy avint que, le lundemains du nouvel ans,* […] *le tamps ce deffit, et,* […] *se rompirent les glaices. Desquelles il en vint ung gros monciaulx à l'avallée devers Longeville, et vint celle glasse à grant force, avec la roideur de l'yaue, à hurter et à ce lancier contre la vainne de Wauldrinowe, et tellement y hurta qu'elle y entamait une grande piesse et y fist ung grand trous, lequel estoit environ LX piedz de large. Parquoy l'yaue y passoit, et n'en venoit goutte à mets, ains ce retiroit tout de ce cousté et passoit parmy celle rompure* »[630].

Les campagnes de travaux entre juin 1469 (avant la rupture[631]), et avril 1470 nécessitèrent plus de 766 charretées de pierres prélevées dans les carrières du mont Saint-Quentin[632]. En partant du principe qu'un chariot pouvait transporter jusqu'à 900 kg de pierre[633], qu'il s'agissait de calcaire à polypiers issu du mont Saint-Quentin (dont la masse volumique oscille entre 2300 et 2500 kg / m^3)[634], cela pourrait représenter entre 0,36 m^3 à 0, 39 m^3 par chariot.

	Masse volumique du calcaire à polypiers	
Quantité (en chariot)	2 300 kg/ m^3	2 500 kg/ m^3
766	276 m^3	300 m^3
322	116 m^3	126 m^3
Total = 998[635]	359 m^3	389 m^3

Tableau 18 : Quantités et volumes de pierre du mont Saint-Quentin employés pour le chantier de Wadrineau en 1469-1470

Les 766 charretées de pierre représenteraient un volume compris entre 276 et 300 m^3 de pierres, pour un poids total de moins de 690 t.[636]. Le chantier se poursuivit jusqu'en septembre 1470 et 322 charretées supplémentaires furent nécessaires[637] (moins de 290 t.,

[630] VIGNEULLES, Philippe, 1929, t. II, p. 401-402.
[631] Cela montre que la digue était entretenue et qu'elle était réparée après de nouveaux dégâts.
[632] AMM EE 28, récapitulatif des travaux : « *pour pairiour qui ont raier 314 cherree de pierres en la pairiere de Saint Cointin pour ouvrez en plussieurs lieu en la vanne de Waldrinowe* […] *pour pairiour qui ont raiez 761 cherree de pierres, pour cherton qui ont cherrier lesditez pierres sur ladite vanne* ».
[633] Voir 4e partie, chapitre 1, 1.3.1.1. « Les véhicules, l'attelage et les charges transportées ».
[634] Informations données par Marc Durand, géologue à l'Université de Lorraine, membre du PCR Pierre.
[635] Le compte de 1470 indique que 90 charretées destinées à la digue furent finalment utilisées pour celle du Pont-des-Morts. AMM EE 26, récapitulatif des travaux.
[636] AMM EE 28, récapitulatif des travaux. SALAMAGNE, Alain, *Douai*, 2001, p. 149-150. Les chariots alimentant le chantier de construction de l'église de Gisors au XVIe s. transportaient environ 13 pieds cubes de pierres (850 et 900 kg) ≈ 0, 4459m^3/ chariot. Voir 4e partie, chapitre 1, 1.3.1.1. « Les véhicules, l'attelage et les charges transportées ».
[637] AMM EE 28, récapitulatif des travaux.

soit entre 116 et 126 m^3). Au total, les travaux sur la digue de Wadrineau nécessitèrent 998 charretées de pierre[638], soit environ 898 t. et entre 359 et 389 m^3. En reprenant les proportions de la digue données par Léon Zeliqzon au XIX^e siècle[639], la construction de la digue de Wadrineau aurait nécessité moins de 13 650 m^3 de pierre[640], soit environ 39 m^3 par mètre linéaire de construction. La brèche de 20 m en 1470 aurait donc causé au maximum, un vide de 780 m^3 de pierre. Avec les 998 chariots fournis par les Gouverneurs des Murs, un peu moins de 389 t. de pierre des carrières du mont Saint-Quentin auraient été utilisées pour reconstruire l'ouvrage, c'est-à-dire la moitié de ce que la brèche aurait nécessité. Comment expliquer ce décalage ? Il est fort probable que la digue n'avait pas été arrachée jusqu'à ses fondations. La brèche mesurait alors 20 m de long, mais la profondeur était sans doute moins importante. D'après les calculs effectués avec les dimensions données par Léon Zeliqzon, il aurait fallu au maximum 39 m^3 de pierre par mètre linéaire. Or, le volume apporté pour les réparations est moitié moins important (entre 18 et 19 m^3 par m de construction). La digue n'avait certainement pas été emportée jusqu'à ses fondations, mais sans doute à un peu moins de la moitié de sa hauteur.

Les travaux de réparations de la digue avaient certainement été très coûteux. À titre de comparaison, en 1484, les carriers étaient rémunérés 12 d. par charretée de pierres extraites, tandis que les charretiers percevaient 1 d. par charretée livrée[641]. Sur cette base, les salaires des différents artisans pourraient représenter en 1470 un coût de 116 £. 8 s. 8 d. pour les 998 charretées nécessaires pour les réparations de la digue de Wadrineau, et cela uniquement pour l'extraction et le transport des pierres, en excluant la maçonnerie, le bois (matériau le plus coûteux) pour les échafaudages et les batardeaux, les manœuvres, etc. Si les comptes de 1469 à 1471 ne fournissent pas assez d'informations pour permettre ce calcul[642] puisque le nombre de journées travaillées par artisan et le nombre d'artisans ne sont pas indiqués, ils laissent toutefois apparaître l'importance accordée à l'entretien et aux réparations de l'ouvrage.

La digue de Wadrineau était une structure indispensable à l'économie de la ville, elle l'était également pour assurer la sécurité de celle-ci, car elle contribuait à faire de la Moselle

[638] Le compte de 1470 indique que 90 charretées destinées à la digue furent finalement utilisées pour la celle du Pont-des-Morts. AMM EE 28, récapitulatif des travaux.
[639] ZELIQZON, Léon, *Dictionnaire des patois romans de la Moselle*, Strasbourg : Istra, 1924, vol. 3, p. 702. Cette digue était longue de 350 m, large d'environ 6 m et haute de 6,5 m.
[640] La base de la digue était sans doute plus large que son sommet.
[641] AMM CC 616
[642] AMM EE 27 et EE 28.

un rempart d'eau constant et elle était donc à ce titre un élément essentiel de l'enceinte urbaine. Le fait que les Gouverneurs des Murs se chargeaient de l'entretien de la digue témoigne que cet ouvrage était essentiel dans le système défensif de la cité. Cependant, la digue de Wadrineau constituait aussi une zone stratégique pour les ennemis de la ville. Il fallait donc surveiller la digue et même la défendre en cas de conflit. Lors de la guerre des Quatre Seigneurs, la *Chronique de Jacques Desch* rapporte que :

Les nefs gardèrent Wadrineau ;
On n'a rien a leur reprocher.
A cause de l'espignole et de l'arbalète
Que ceux des nefs faisaient tirer,
Près de l'eau n'osaient se tenir
Nos ennemis et adversaires,
Ile ne pouvaient rien contre les nefs,
Car elles n'avaient nulle ouverture.
Béni soit celui qui les fit faire ![643]

Quand en 1444, les Écorcheurs s'installèrent sur la digue de Wadrineau, la crainte des Messins fut très forte. Si les mercenaires tirèrent avec des canons et atteignirent notamment la maison de Collignon Roucel dans le quartier de Vesigneul[644], ils ne détruisirent pas la digue, ce qui aurait pourtant pu leur assurer la victoire. Enfin, le chantier de la digue de Wadrineau en 1469-1470 offre l'un des rares exemples autorisant une étude chiffrée de la quantité de pierres employées. Après 1552, la digue fut entièrement repensée par Vauban à partir de 1694 puis par Cormontaigne dès 1740[645].

[643] WOLFRAM, Georg, 1906, strophes 117 et 118, p. 152-153.
[644] VIGNEULLES, Philippe, 1929, t. II, p. 286.
[645] JUNG, François, 2000, p. 43-44.

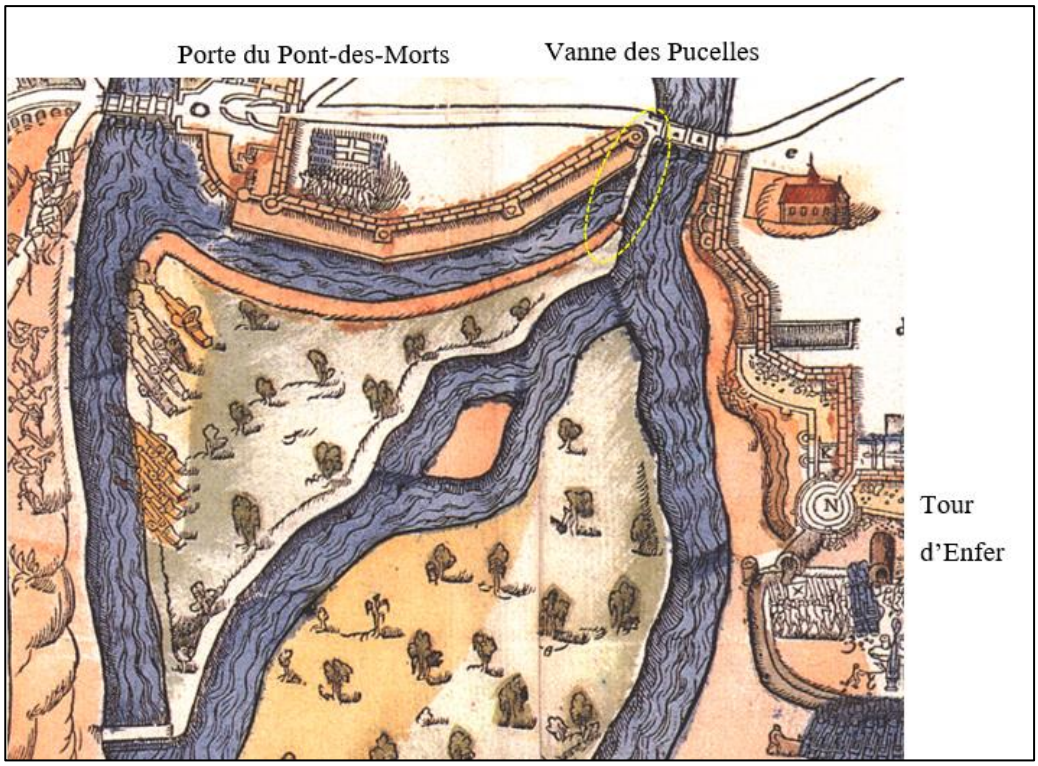


Figure 34 : Représentation de la digue de Wadrineau et de la digue des Pucelles

Extrait du *plant de la ville & siege de Metz ainsi qu'il fut présenté au Roy par Monseigneur de Guyse en l'an 1552*.

(© BMM, Département Patrimoine)

1.1.2. La vanne des Pucelles : la dérivation des eaux de la Moselle

La digue de Wadrineau n'était pas le seul système hydraulique à avoir été employé et entretenu pour diriger les eaux de la Moselle afin qu'elles participent à la mise en défense de la ville. Sur le bras intérieur de la rivière, en amont du Moyen-Pont, sur la rive gauche, la digue des Pucelles est attestée depuis mars 1411, date à laquelle le receveur versa au clerc des Gouverneurs des Murs une somme pour y effectuer des travaux[646]. Cet ouvrage permettait grâce à une ou plusieurs vannes de détourner une partie des eaux du bras intérieur de la Moselle pour les faire refluer dans un fossé derrière le couvent des Pucelles, jusqu'à la porte du Pont-des-Morts et au bras principal. Si la mise en eau de ce fossé assurait une seconde ligne de défense pour le sud du faubourg d'Outre-Moselle, il permettait aussi de réguler le niveau du bras intérieur en rejetant une partie des eaux directement vers le bras

[646] AMM CC 1 (7), f° 10r : « *Item paieit a Rouzeruelle le clerc por paier a plussieurs ouvreu le XIIII^e^ jor doudi moix de mairs a commandement dou Seigneur Nicolle Drowin pour Treses. Cest assavoir 28 s. 4 d. pour metre plussieurs bairons en baire dou nuef pont et pour remettre a poin a rechauilliet toutez lez aultres baire et pour remettre a poin la baire du pally sur la venne daier lez pucelle* ».

principal. Le rôle de la digue des Pucelles était donc essentiel, ce qui suggère que l'ouvrage était sans doute plus ancien. Il a certainement été édifié au XIII^e^ siècle, lors de la mise à l'abri du faubourg d'Outre-Moselle, mais il est également envisageable que cet ouvrage soit encore plus ancien. La digue et le système de vannes auraient pu être mis en place au XI^e^ siècle, en même temps que la digue de Wadrineau, car les deux ouvrages étaient finalement assez complémentaires[647]. De plus, à cette date, le faubourg d'Outre-Moselle n'était pas encore fortifié et ce fossé en eau aurait assuré le rôle de « rempart d'eau » en attendant l'édification de la muraille deux siècles plus tard.

En 1324, pendant la guerre des Quatre Seigneurs, le rôle stratégique des fossés poussa les Sept de la Guerre à en faire creuser un autre entre la porte du Pont-des-Morts et la porte Chambière, mais aussi à élargir ceux qui existaient naturellement, comme celui des Pucelles. Les Sept de la Guerre exproprièrent :

« *ceulx et celles qui avoient leurs héritaiges et gerdins emprès les murs de Mets, dès ruit des pucelles en la vigne jusques à la porte en Chambière que la cité volloit pance pour la fortification de la cité, avoient à estre recompensés des biens de la cité ou de l'hospital, à la valleur e ce qu'ilz pouvoient valloir, au dit et regarddes sept qui prins estoient pour le fait de la guerre* »[648].

Au début du XV^e^ siècle, la vanne était faite de terre et de bois. Elle était conçue comme un système de pieux et de portes coulissantes pour réguler le niveau de l'eau. Si le compte du receveur évoque « *la baire du pally sur la venne daier lez pucelle* »[649], il ne faut pas y reconnaître les « *baires* », c'est-à-dire les grilles qui équipaient les ponts fortifiés de la ville, mais bien des portes, pour réguler le débit de l'eau. Le système pour manœuvrer les « *baires* » des ponts était sans doute identique à celui utilisé pour réguler le niveau d'eau de la digue des Pucelles grâce aux vannes, ce qui laisse à penser qu'au début du XV^e^ siècle, l'ouvrage était déjà assez bien conçu. Pourtant, pour de nombreux historiens ou érudits messins du XIX^e^ siècle, comme Auguste Prost, la création de la digue serait plus tardive. Elle n'aurait été construite qu'en 1466. Comment expliquer ces cinquante années de décalage ?

[647] FERBER, Frédéric, 2012, p. 191, note 551.
[648] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 48-49.
[649] AMM CC 1 (7), f° 10r.



Figure 36 : La vanne des Pucelles et le Moyen-Pont à la fin du XIX^e siècle

(© BMM, Département Patrimoine)

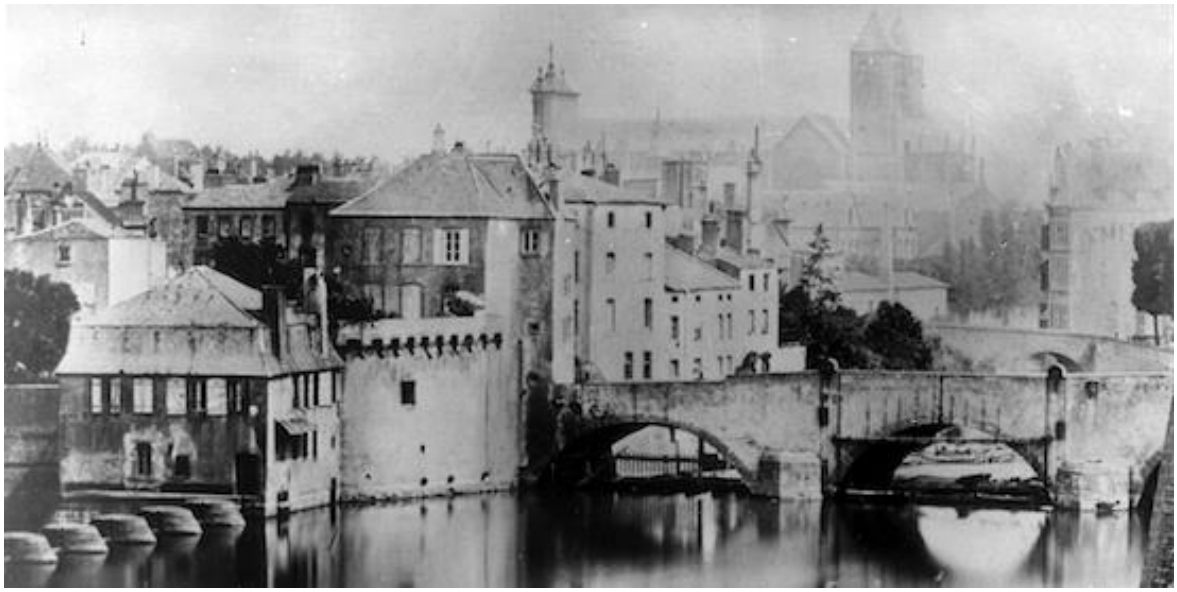


Figure 35 : La vanne des Pucelles au début du XX^e siècle vue de l'est

(© D. Mahut[650])

[650] Voir le site de « Promenade temporelle » : www.promenade.temporelle.free.fr et l'article consacré au Boulevard Sérot au XIX^e siècle : http://promenade.temporelle.free.fr/dotclear/index.php/post/2009/03/06/Boulevard-Robert-S%C3%A9rot-ou-Rempart-du-Saulcy.



Figure 37 : La vanne des Pucelles au début du XX^e siècle vue de l'ouest

Il faut tout d'abord remarquer qu'en 1411, c'est au clerc des Gouverneurs des Murs qu'était versé l'argent pour faire des travaux sur la vanne. Comme la digue de Wadrineau, celle des Pucelles était entretenue par les magistrats de l'enceinte. L'ouvrage avait donc bien un intérêt défensif. Pour Auguste Prost, avant la fin du XV^e siècle, la digue des Pucelles était une « simple levée de terre, destinée à protéger contre l'envahissement de la rivière un petit saulcis qui se trouvait derrière elle dans l'emplacement du fossé actuel »[651]. Le versement rapporté dans la comptabilité du receveur en 1411 prouve que la description proposée par l'érudit messin n'est pas complète et qu'il ne s'agissait pas d'une simple levée de terre, mais bien d'un ouvrage dont la conception était plus aboutie. Si Auguste Prost a retenu une date plus tardive pour la construction de la digue en s'appuyant sur « *l'état des réparations* » des Gouverneurs des Murs de 1467[652], il a probablement fait une erreur car, à cette date, il s'agissait de poursuivre la reconstruction de la digue en pierre, de la munir de vannes et de la compléter par une autre digue en aval du ru des Pucelles dont les travaux avaient débuté en 1451[653]. Cette seconde installation devait aussi détourner une partie des eaux vers le fossé des Pucelles.

En 1467, la reconstruction de la digue des Pucelles avait déjà commencé depuis plusieurs années. Le compte des Gouverneurs des Murs montre en effet que de juillet 1463 à la fin du mois de septembre de la même année, des maçons, des charpentiers et d'autres artisans travaillaient sur la vanne pour la reconstruire en pierre[654]. Parallèlement, des travaux se déroulaient sur la digue de Wadrineau[655], ce qui laisse à penser qu'une crue avait

[651] PROST, Auguste, « Mémoire sur les moulins de la Moselle », *M.A.N.M.*, 1849, p. 110.
[652] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 69-70.
[653] HUSSON, Jacomin, 1870, p. 90 : « *Item, en ladite année fut faite une vainne de paulx de saulx tout à travers de Muselle, par devant le Pont des Morts, qui ne durait guère, et fui grant pièce que nulz ne venoit en Mets, ne a pied ne à chevaulz, per le Pont des Morts* ».
[654] AMM EE 27, du 5^e au 16^e paiement.
[655] *Ibid*., du 8^e au 19^e paiement.

endommagé la digue et possiblement ralenti les travaux sur les digues des Pucelles et du Pont-des-Morts. Les quantités de pierres employées pour la reconstruction de l'ouvrage ne sont pas mentionnées dans le compte des Gouverneurs des Murs de 1463-1464, mais en 1470, il apparaît que la digue a été endommagée, comme celle de Wadrineau, par une débâcle, qui a occasionné un « *xay* », c'est-à-dire une brèche dans l'ouvrage [656]. Pour effectuer les réparations, les ouvriers installèrent plusieurs batardeaux pour œuvrer à sec sur la digue des Pucelles.

L'année suivante, le fossé fut entièrement vidé pour retirer les débris apportés lors de la crue dévastatrice de 1470[657]. D'après la *Chroniques des Maîtres Échevins*, cette opération dura dix semaines et ce furent les corvéables des paroisses qui se chargèrent de la besogne[658]. Ces travaux se déroulèrent après le mois d'avril 1471 car les comptes des Gouverneurs des Murs de mai 1470 à avril 1471 n'y mentionnent pas la présence de corvéables[659]. Les abords du fossé semblaient avoir toujours été entretenus car les comptes des magistrats de l'enceinte rapportaient chaque année que les foins et les « *herbes* » situés « *derrière les Pucelles* » étaient fauchés et vendus à des particuliers. Ces opérations apparaissent dans les recettes « *d'autres natures* » de la comptabilité des fortifications[660]. En 1479, la ville fit interdire le déchargement de fumier, déchets et autres ordures dans les rivières et dans les « *fosseis de la ville* » sous peine de 40 s. d'amende[661], ce qui montre que le gouvernement urbain essayait de préserver ces zones de défense. Entre 1475 et 1476, les boulevards de part et d'autre du Moyen-Pont furent édifiés et la vanne fut certainement raccordée au boulevard des Pucelles [662]. En 1484, la digue fut à nouveau réparée, probablement par Henri et Hannès de Ranconval assistés de leur équipe[663].

En plus d'être une zone où les Gouverneurs des Murs vendaient le droit d'exploiter les foins, le fossé des Pucelles était aussi une pêcherie. De nombreuses villes installaient des

[656] AMM EE 26, 14e paiement : « *pour ouvriez qui ont fait ung baitair devant le xay de la vanne daiez lez pucellez* ».
[657] HUSSON Jacomin, 1870, p. 105 : « *Item, en ladite année furent wuidiés les foussés de fonds en fonds darier les Puccllcs per les parouches* ».
[658] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 140r : « *Item en ladicte annee fut veudies les foussis quest daier les Pucelles et les foussis de couste le pont des Mors. Et y furent les prochiens des paroiche de Mets bien X sepmenne on plus* ».
[659] AMM EE 26.
[660] Voir dans la 2e partie, chapitre 2, 2.2.2.1.1. « La vente des herbes, des foins et des fruits ».
[661] FERBER, Frédéric, 2012, p. 151. BNF NAF ms. n° 6697.
[662] BMI ms. 57 P/R, *Chronique des Célestins*, f° 97v : « *En 1475 et 1476, furent bâties les tours qui sont hors les barriere du rampart et hors le moyen pont des morts aux deux côtés de la rivière* ».
[663] AMM CC 612 (20), 1er feuillet, 11e paiement ; 2e feuillet, 14e paiement.

pêcheries dans les fossés des fortifications pour en tirer quelques bénéfices. C'est notamment le cas à Paris, dans les fossés creusés en 1359[664]. À Metz, cette activité est mal connue pour le secteur des Pucelles avant la fin du XVI[e] siècle. Le fossé et « *l'eau des Pucelles* » devaient appartenir en partie à la ville, à l'évêque et possiblement au couvent des Pucelles de la Vignotte[665]. Cette zone poissonneuse entraîna à plusieurs reprises des conflits entre le gouvernement urbain et l'évêque qui tentait de s'approprier l'intégralité des droits de pêche, notamment en 1497[666]. L'exploitation du fossé en zone de pêche au profit des Gouverneurs des Murs n'est pas mentionnée dans la comptabilité de l'enceinte avant le début du XVI[e] siècle[667]. Le gouvernement urbain avait pu transférer ses droits de pêche aux magistrats des fortifications après le conflit qui l'avait opposé à l'évêque. Si la digue avait un intérêt stratégique pour la défense de la ville, elle avait aussi un intérêt économique non négligeable pour les recettes liées à l'enceinte.

Entre 1502 et 1526, les mêmes locataires occupèrent la pêcherie des Pucelles tandis que le loyer augmenta progressivement, passant de 46 s. 8 d. à 50 £. 10 d. en 1525. Claus, le pêcheur, qui occupait la zone avec ses confrères, disposait d'un bail renouvelable. En 1525, le compte des Gouverneurs des Murs indique que celui-ci était de douze ans et que les pêcheurs en disposaient depuis deux ans[668]. En 1542, la pêcherie des Pucelles était encore louée, ce qui montre que l'occupation de cette zone de pêche était permanente à quelques exceptions près. Lors d'importants chantiers sur la digue, l'activité des pêcheurs était fortement réduite, ce qui obligeait les Gouverneurs des Murs à réduire le loyer demandé[669]. Ainsi, en 1525, quand d'importants travaux furent entrepris sur la vanne car celle-ci « *estoit toutte crever, rompue et mynee dessoubz en plusieurs lieux*»[670]*,* les magistrats divisèrent par deux le montant du loyer qu'ils percevaient habituellement pour dédommager le pêcheur qui louait le fossé des Pucelles[671]. Le détail de ce chantier a été rapporté dans le récapitulatif des travaux du compte de 1525 et il offre un bon aperçu des travaux menés sur la structure :

---

[664] LORENTZ, Philippe et SANDRON, Dany, 2006, p. 49.
[665] JEANMAIRE, André, 1976, p. 67-68. Le couvent, également appelé couvent des Grandes-Pucelles-en-la-vigne, avait été fondé en 1026. PROST, Auguste, 1849, p. 111.
[666] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 480-481
[667] AMM EE 31, 3[e] reçu : « *Receu encore dudi peti clausse et de ses consors pour la pauxerie du fosselz de daier les pucelles. Pour la saint martin lan V[C] et II, 46 s. 8 d.* ».
[668] AMM EE 35, 2[e] reçu.
[669] Voir 2[e] partie, chapitre 2, 2.2.1.2. « La location de zones de pêche ».
[670] AMM EE 35, récapitulatif des travaux
[671] *Ibid*., 2[e] reçu : « *Receu de Claus le pescheurs condi le petit clans et de ses consors aussy pescheurs, pour le lowier de leaue daier les pucelles a eulz laixiez pour 12 ans chac'an pour 50 £. 10 s. de lowier qui est le II[e] paiement pour la Saint Martin lan dessus di. De laquelle die somme ans mesdis Seigneurs les gouverneurs leur en ont rabatu pour la gitte Jen du dernier ans quilz n'ont point peschiez en ladite eau a cause de louvraige de*

« *Et pour encommencer affaire essenir lowraige de massonnerie de la vanne daier les pucelles qui estoit toutte crever, rompue et mynee dessoubz en plusieurs lieux. Cest assavoir y faire une ravance de allongement sur broxennent*[672] *et essoir et paver dessus de grosse et longe pier bixe du hault say*[673] *environ ladicte ravence de 7 piedz de largent*[674] *en pandant ver le haulte eau cont affait joindant a la vielle venne depuis le bollewerk jusques au gros murs joindant au saulcis lospital. Et semblablement reffaire et paver toutte affait ladite vielle vanne ou elle estoit rompue. Cest assavoir paver et asseoir lesdites grosse bixe piere du hault Say pour estre plus ferme et de mettre de gros warron*[675] *antre deux jusques asses pres du vantault lesquelx vantault est remplis ad pierre et massonnes plain pour le prouffit de ladicte vanne* »[676].

Il s'agissait de renforcer la digue en venant doubler en amont l'ancienne installation par un renfort construit sur pilotis. Cette « *ravance* » mesurait plus de 2 m de large et elle se raccordait au boulevard des Pucelles et au mur du Saulcy de l'Hôpital (actuel Grand Saulcy). Ce renfort avait été construit avec les « *bixes pierres* » prélevées dans la carrière de remploi d'Outre-Seille où une portion de l'enceinte s'était effondrée quelques années plus tôt[677]. Parallèlement, la vieille digue était aussi réparée. Pour œuvrer à sec pour la réalisation de la nouvelle digue, des batardeaux furent installés[678]. Environ 796 chariots de « *bixes pierres* » furent extraits des carrières en 1525, mais l'intégralité ne fut pas utilisée pour la digue des Pucelles, car cette même année des travaux furent réalisés sur la porte Mazelle[679]. On ignore la proportion exacte. Toutefois, une grande partie de ces pierres a vraisemblablement été employée pour édifier la nouvelle digue en avant de l'ancienne. De grandes quantités de sable furent aussi utilisées[680]. Entre les deux ouvrages, de grosses pièces de bois furent installées pour stabiliser l'ensemble, puis des pierres et du mortier[681] furent également

la venne cons ait owrez et deffait ceste die annee lan dessus di. 25 £. 5 s. rest receu pour ladicte Saint Martin. 25 £. 5 s. ».

[672] Fondation sur pilotis.

[673] Outre-Seille.

[674] Environ 2 m.

[675] Un gros tronc, une grosse pièce de bois.

[676] AMM EE 35, récapitulatif des travaux.

[677] Voir 4e partie, chapitre 1, 1.2.2. « Les carrières de la ville et l'exploitation des pierres de remploi ».

[678] AMM EE 35, récapitulatif des travaux : « *Pour plusiuers paulz et tronsse de chenne quilz ont fait pour des dolse faut pour faire le baistart comme pour le broxement pour reffaire ladicte vanne daier les pucelles comme pour clower et essevir lesdictes dolse audi owraige* ».

[679] AMM EE 35, récapitulatif des travaux : « *Pour pairiour qui ont delivres 796 cherree de bixe piere des pairieres Doultre Saille faut pour ladicte vanne comme pour aultres ouvraiges en Maizelle* ».

[680] *Ibid*., : « *Pour 900 thumeree que savellon que warron menne tant pour ladicte vanne comme aultres part. Pour 46 marche de blanche piere de 7,5 pieds delonge. Et 480 pied kairez de blanche pier tant pour lesdis dessus di ouvraiges comme pour faire le devandis advis au baire de Rimport* ».

[681] *Ibid*.. : « *Pour chausseniez qui ait delivres pour les lesdevandis ouvraiges 95 cher de chassine* ».

ajoutés pour consolider le tout. Les vannes qui permettaient de réguler le volume d'eau de la Moselle furent également réparées, mais la nature des travaux qui leur furent prodigués reste difficile à comprendre. Il semblerait que les vantaux, qui composaient les vannes, se présentaient comme des caissons de bois remplis de pierres pour être plus résistants face à la force de la rivière. Le mécanisme qui permettait de les manœuvrer devait être très solide.

Cette campagne de travaux est la dernière rapportée dans la comptabilité de l'enceinte concernant la digue des Pucelles. Ces importants travaux prirent sans doute un temps considérable, ce qui explique que les Gouverneurs des Murs furent contraints de diminuer largement le loyer demandé pour le fossé et la pêcherie des Pucelles. L'installation de batardeaux avait réduit le niveau d'eau dans le fossé, réduisant l'activité des pêcheurs. En 1525, la digue était donc un ouvrage plus imposant, entièrement maçonné, qui apparaissait encore sur le plan du siège de 1552[682]. Son rôle était vital pour la sécurité de la ville, car elle assurait le reflux vers la porte du Pont-des-Mors, contribuant ainsi à protéger ainsi le sud du faubourg d'Outre-Moselle. Si cela explique l'importance des travaux effectués sur la digue, il ne faut pas oublier son intérêt économique avec l'exploitation de la pêcherie des Pucelles.

1.1.3. La digue du Pont-des-Morts

La digue des Pucelles n'est pas la seule à avoir été construite pour détourner une partie des eaux de la Moselle afin d'inonder les fossés et participer à la mise en défense de la ville. Plus tardivement fut édifiée la digue du Pont-des-Morts pour alimenter le fossé entre la porte éponyme et la porte du Pontiffroy. Il existait aussi une digue sur la Seille, au niveau de la porte Mazelle qui permettait de faire refluer les eaux de cette rivière vers l'extérieur et le fossé oriental de la ville.

Au départ, la digue du Pont-des-Morts a probablement été construite dans le but d'alimenter le fossé des Pucelles, et non pas le fossé creusé entre la porte du Pont-des-Morts et la porte du Pontiffroy. Son édification a débuté en août 1450[683]. Cette digue avait été construite en travers de la Moselle, en amont du Pont-des-Morts. Elle était faite de terre, de pieux et de fagots de saules. L'ouvrage était donc relativement précaire, ce qui explique qu'il

[682] BMM, *Plant de la ville & siege de Metz ainsi qu'il fut présenté au Roy par Monseigneur de Guyse en l'an 1552*.
[683] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 125 r : « *Item en ladicte annee fut faicte une venue de pal et se sal toutte au travel de la riviere de Muzelle devant le pont des Mors que ne durait gaire. Et fut grant piece que nulz ne venoit en Mets ne a pied ne a cheval par ledit pont des Mors* ».

fut rapidement emporté par la rivière[684]. Il fut cependant reconstruit car le compte des Gouverneurs des Murs de 1463-1464 rapporte les travaux sur cet ouvrage en novembre. Elle était alors toujours de terre, de pieux et de fagots de saules[685]. L'« *état des réparations à effectuer* » de 1466 montre qu'à cette date, les magistrats de l'enceinte cherchaient toujours une solution pour alimenter davantage le fossé des Pucelles, mais aussi qu'ils s'interrogeaient par rapport à la mise en eau du fossé entre la porte du Pont-des-Morts et celle du Pontiffroy :

« *ils sont plusieurs qui ont d'opinion qu'ils volroient faire venir l'yawe dudit foussels parmy le grand baille du pont-des-Morts en jusque au dedent du foussez du pont Thieffroy, pour amplir ledit foussels et pour faire des choses dessusdites ils volroient rompre un pertuis*[686] *en mur du baille du Pont-des-Morts et tranchier un foussez parmy ledit baille pour cour l'yawe et les plusieurs disent qu'il ne se ploroit faire, por tant que la terre dudit baille est trop haute en plusieurs lieux, et qu'il le faudroit fonceller*[687] *trop baixe* »[688].

Les avis des Gouverneurs des Murs divergeaient, car pour certains, inonder le fossé du Pont-des-Morts soulevait trop de contraintes, avec notamment le percement du « *baile* » pour faire arriver l'eau de la Moselle. En 1467, ce fossé était donc toujours sec et sa mise en eau n'avait pas été jugée vitale plus tôt, car le bras principal de la Moselle venait assurer une ligne de défense supplémentaire à l'ouest du faubourg de Porte-Moselle. En avril 1471, des travaux débutèrent pour inonder le fossé entre la porte du Pont-des-Morts et du Pontiffroy. Il s'agissait d'« *enpouterit 160 palz de chelne pour haier a travel de la brouveu dez chenalx devant le pont dez mors pour faire une vanne et couduire lyanne au grant foussel du pont des mors* »[689]. L'abreuvoir des chevaux dont il est question se situait à l'extérieur de la ville « sur le bras principal de la Moselle, près de la culée de rive droite du Pont-des-Morts »[690]. Les cent soixante pieux de chêne enfoncés dans le lit de la rivière devaient servir de fondation et de radier pour la construction d'une digue en pierre édifiée près de l'abreuvoir des chevaux :

[684] HUSSON, Jacomin, 1870, p. 90. VIGNEULLES, Philippe de, t. II, 1929, p. 319.
[685] AMM EE 27, du 20e au 22e paiement.
[686] Trou, ouverture.
[687] Creuser.
[688] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 69-70.
[689] AMM EE 26, 20e paiement.
[690] FERBER, Frédéric, 2012, p. 133.

« *Pour cherton qui ont cherrié 4* [texte manquant] *pierrez de Saint Quentin pruise sur Waudrinowe et monnnée auchief du foussel du pont dez mors et qui ont encor cherrier 43 themerees de bixe pierres pruises en Chaudellerue*[691] *et monnnée sur ledi foussel. Lesquellez dites pierrez sont pour encommenciez de faire une vanne auchief dudi foussel pour cluses lyawe que on vuele faire courir audi foussel* »[692].

Cette digue était équipée d'une (ou plusieurs) vanne qui permettait de contrôler le débit d'eau pour alimenter le fossé :

« *Pour haiour qui ont haier dez palz a la broven dez chenalx devant le pont dez mors pour faire une vanne pour couduire lyanne au grant foussel du pont dez mors, pour cherton qui ont cherrier pierrez et sauellon au chief dudi foussel pour faire une vanne pour entre lyawe qu'on vuelt faire courir audi foussel, pour cherpentiers qui ont cherpeneteit et fait plussieurs ouvraiges entour de la buxine*[693] *que on vuelt essoire en ladite vanne pour laixier fuer lyawe dudi foussee quant besoin serait* »[694].

Malheureusement, le compte des Gouverneurs des Murs s'achève sur ce paiement et le compte de l'année suivante n'a pas été conservé. Le détail des travaux effectués sur la porte du Pont-des-Morts et plus particulièrement sur le « *baile* », qu'il fallait détruire en partie pour alimenter le fossé, est donc inconnu. En septembre 1489, les travaux reprirent sur la vanne faite de bois et de saule au travers de la Moselle car celle-ci s'était à nouveau en partie effondrée[695]. Parallèlement, la mise en place de cette digue avait contribué à l'effondrement de la berge entre la digue de pierre (nouvellement édifiée à côté de l'abreuvoir aux chevaux) et le pont de bois construit dans la continuité de la porte du Pont-des-Morts et qui permettait d'accéder au Grand-Pont-des-Morts. Pour stabiliser les berges, les Gouverneurs des Murs firent installer des pieux et des fagots de bois[696] et les travaux se poursuivirent jusqu'en juillet 1492[697] puis à nouveau en mars 1495[698]. Le même problème

[691] Chadeleirue.
[692] AMM EE 26, 20e paiement.
[693] Tuyau, système de vanne de dérivation.
[694] AMM EE 26, 21e paiement.
[695] AMM EE 29 (2), 12e paiement : « *Pour ouvriez qui ont toupper la vanne daier les pucelles, laixier fuer liawe du foussel du pont des mors et fait des faixin de salz pour recouver la vanne de salz qui est devant la vanne de pierrez qui est rompue devant la porte du pont des mors* ».
[696] *Ibid.*, 15e paiement : « *Pour cherpentiez qui ont ouvrez pour planchiez les palz cons ont haiez pour faire une faixnee pour retenir le terral qui est errez la faixennee et le pont de boix qui est devant le pont des mors Pour ouvriez qui ont fait des faixin de salz on grant salcis devant le pont des mors pour faire la dite faixenee* ».
[697] AMM EE 30, du 13e au 21e paiement.
[698] AMM CC 616 (11-12), 34e feuillet, 40e paiement : « p*our ouvriez qui ait deffait le plcnhis pour lawe soulloit coure sur la faixennee devant la porte du pont dez mors* ».

se posa au niveau de la porte du Pontiffroy où la berge était également affaiblie par la mise en eau du fossé. Elle fut pareillement renforcée avec l'installation de pieux et de fagots en 1492[699]. Cette pratique était courante et elle était utilisée dans de nombreuses villes, comme à Strasbourg au XI^e siècle le long des berges de l'Ill[700] ou à Sarrebourg, dans un petit fossé alimenté par la Sarre[701]. Il suffisait d'enfoncer une double file de pieux et d'y entrelacer des branchages ou des fagots. Cette technique était appelée « *faixennee* » dans la comptabilité de l'enceinte. Au début du XVI^e siècle, la digue de pierre fut reconstruite. Elle avait sûrement été emportée par une crue[702] à la même période que celle qui avait fortement endommagée le pont de la porte des Allemands.

La « *visitation* » de 1523 effectuée par Nicole III de Heu montre que la question de l'alimentation en eau du fossé de la porte du Pont-des-Morts n'était pas encore totalement réglée à cette date, car le magistrat remarquait au sujet du « *foussel devant ladite porte* » qu'il « *seroit de besoing de le faire nettoiez et faire venir lyawe deden lez fossel, le lassiey encor* »[703]. Autrement dit, des travaux étaient nécessaires, mais sans doute par faute de moyens, ils ne pouvaient pas être effectués immédiatement.

1.1.4. La digue de la porte Mazelle

Lors de l'intégration du faubourg d'Outre-Seille, un fossé alimenté par le ruisseau de la Cheneau fut creusé pour doubler l'enceinte. Pour faire de ce fossé un « rempart d'eau », une partie de la Seille fut détournée vers l'extérieur de la cité. Grâce à ce détournement, un bras de la rivière entrait en ville par le pont des Grilles de la Haute-Seille et permettait le fonctionnement des activités artisanales *intra-muros*, tandis que l'autre bras suivait le tracé de la muraille, formant le bras extérieur de la Seille. Ce bras extérieur était plus exactement formé par deux petits bras reliés à la Cheneau. Ils étaient séparés par une « levée de terre

[699] AMM EE 30, du 21 au 25^e paiement.
[700] SCHWIEN, Jean-Jacques, « Les fondations en bois en milieu humide : l'exemple de Strasbourg de l'Antiquité au XIX^e siècle », in : *Entretiens du patrimoine : le bois dans l'architecture*, *Actes des colloques de la direction du Patrimoine (Palais des Congrès de Rouen, novembre 1993)*, Paris : Direction du Patrimoine, 1995, p. 134.
[701] GIULIATO, Gérard et MEYER, Nicolas, « Sarrebourg (Moselle) », in : HENIGFELD Yves, et MASQUILIER, Amaury, *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace (XII^e-XV^e siècle)*, Dijon : Société archéologique de l'Est, 26^e supplément à la *R.A.E.*, 2008, p. 270.
[702] AMM EE 31, récapitulatif des travaux : « *Pour owriez qui ont haiez des palz anchief du nuef murtel du pont des mors pour relleveir la vanne anchief dudi murtel* ».
[703] ADM 7F59, (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 5r.

formant un îlot à l'ouest de la porte Mazelle »[704]. Ces deux bras assuraient entre le pont des Grilles de la Haute-Seille et la porte Mazelle une double ligne de défense.

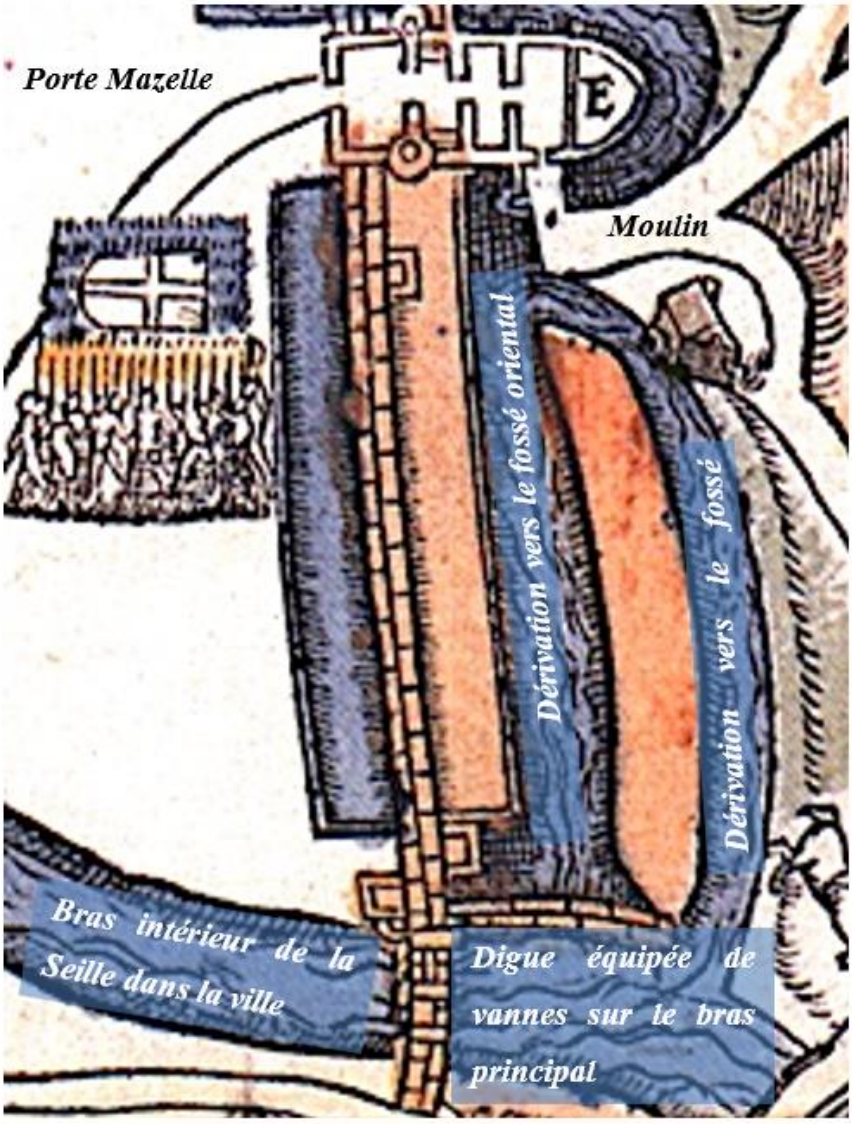


Figure 38 : La digue, la porte Mazelle et les bras de la Seille

Extrait du *Plant de la ville & siege de Metz, ainsi quil fut presenté au Roy par Monseigeur de Guyse, en l'an 1552*

(© BMM, Département Patrimoine)

[704] BRKOJEWITSCH, Gaël *et alii*, 2009, p. 303.

La date exacte de construction de cette digue est inconnue, cependant, les résultats de la fouille menée en 2009 et la datation par analyses dendrochronologiques ont permis d'identifier deux pieux ayant servi lors de la construction des berges et de les dater des premières décennies du XIII^{e} siècle[705]. La digue a certainement été construite pour compléter le système défensif dès l'édification de la muraille, ce qui correspond bien aux premières décennies du XIII^{e} siècle. Le plan de 1552 montre que la digue n'avait été édifiée que sur un seul des deux bras extérieurs de la Seille. Ainsi, le fossé oriental qui longeait la muraille était continuellement alimenté par le bras le plus à l'extérieur, c'est-à-dire celui qui faisait également fonctionner les moulins. La digue construite sur l'autre bras était munie d'une vanne, ce qui permettait de réguler le débit d'eau à détourner : en ouvrant la vanne, le volume d'eau détourné du bras principal était plus important. En laissant la vanne fermée, le bras principal, qui entrait en ville, gardait plus de débit et permettait le bon fonctionnement des moulins. En période de crue, la digue était certainement ouverte pour limiter une montée des eaux et éviter des inondations dans la ville. Elle jouait donc à la fois un rôle dans la défense de la ville, mais aussi celui de régulateur face aux dangers d'une crue.

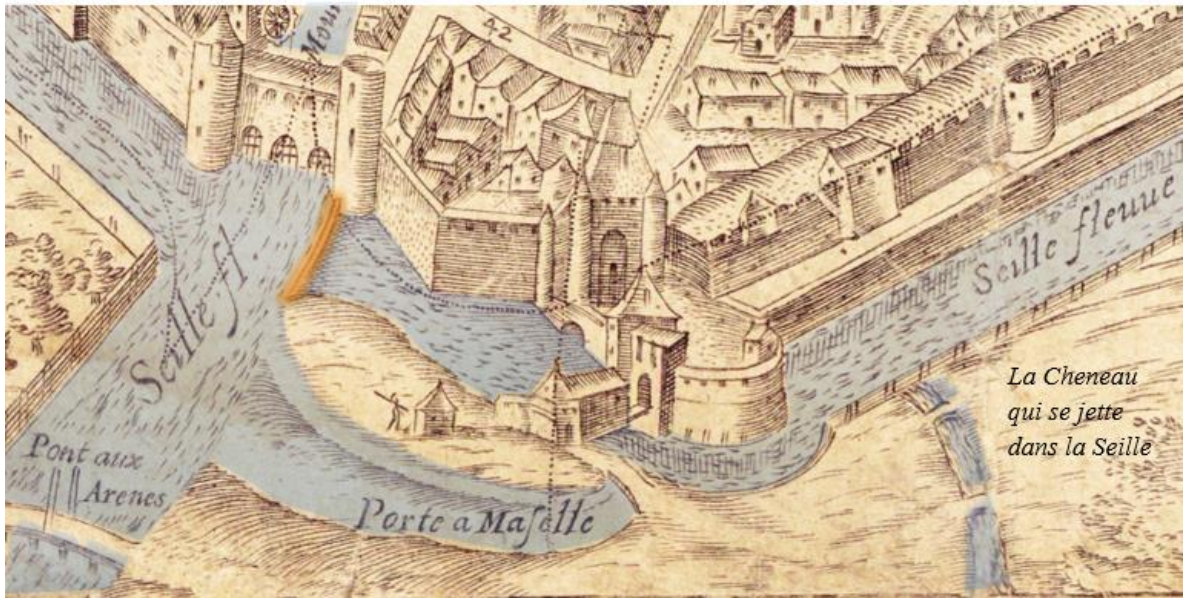


Figure 39: La digue de la porte Mazelle (en orange) et les bras de la Seille

Extrait du *Portrait de la ville et de la cité de Metz* par Geoffroy Langres et Abraham Fabert

(© BNF, n° Inv. GD D-8725 et annotations M. Didiot)

[705] BRKOJEWITSCH, Gaël *et alii*, 2009, p. 306.

Les travaux d'entretien de la digue située en amont de la porte Mazelle ne sont pas évoqués. Au mois d'août 1502, elle joua sans doute un rôle important dans la campagne de travaux menée sur le pont de la porte des Allemands. À cette date, une crue de la Seille avait profondément sapé les fondations du pont du « *baile* » de cette porte. Pour effectuer les réparations, les Gouverneurs des Murs rémunèrent des « *owriez qui ont encommanciez a stopper Saille daier les baire de la Haulte Saille pour ouvre auz Allement* »[706]. Or, cela paraît peu vraisemblable, car en empêchant la Seille de passer sous le pont des Grilles de la Haute-Seille, l'intégralité de la rivière refluait vers le bras extérieur et le chantier de la porte des Allemands. Ce n'est donc pas le pont qui fut utilisé, mais la digue de la porte Mazelle, qui pour l'occasion, fut certainement agrandie avec une digue faite de terre et de bois pour bloquer les deux bras extérieurs de la Seille et entraîner l'intégralité de la rivière vers l'intérieur de la ville.

La seule campagne de travaux qui peut éventuellement être rapportée à la digue survint en 1542-1543. Pendant cette période, les magistrats de l'enceinte rétribuèrent des maçons, des mortelliers et des manœuvres qui avaient « *rechassiez le pied du curement du fondement que leaue avoit minez et rellevez et reffait le murs du dessus qui estoit tumbes a tere et les grant eaue oster et rompre partie de la grosse boutee qui empeschoit le cour de la riviere pres du pont de boix du fousses devant le boullerwerch de la porte à Maizelle* »[707]. Cette « *boutée* » pourrait être la digue, ou du moins la partie qui a été ajoutée au début du XVI^{e} siècle pour œuvrer à sec sur la porte des Allemands.

Les travaux sur la digue en amont de la porte Mazelle rapportés dans la comptabilité de l'enceinte sont rares, mais cela ne signifie pas qu'aucun chantier n'y a jamais été mené. Si la comptabilité de l'enceinte est incomplète, il faut peut-être y voir une autre explication. Le fossé oriental était une pêcherie particulièrement poissonneuse et il est envisageable que, comme pour la digue de Wadrineau et les « *treffondeurs* », la ville partageait l'entretien de la digue de Mazelle avec les propriétaires des zones de pêche[708]. Toutefois, aucun document n'évoque cette pratique.

[706] AMM EE 31, 24^{e} paiement.
[707] AMM EE 35, récapitulatif des travaux.
[708] FERBER, Frédéric, 2012, p. 464-469.

1.2. LES FOSSÉS

1.2.1. Le creusement des fossés

Les Sept de la Guerre firent creuser les fossés de la ville entre la porte du Pont-des-Morts et la future porte du Pontiffroy, qui ne devait être édifiée qu'à la fin du XIV[e] siècle. Pour l'historien Bernard Chevalier, le creusement des fossés avait toujours eu de l'importance, car ceux-ci constituaient souvent le point de départ, voire même la seule ligne de défense[709]. Pour la fortification messine, ces travaux étaient donc nécessaires. Ce chantier a certainement mobilisé de nombreux corvéables et a durablement marqué les esprits.

La *Chronique de Jacques Desch* évoque ces travaux titanesques. Le chantier débuta en novembre 1324. Les propriétaires des jardins où le fossé allait être creusé furent expropriés pour cause d'utilité publique. Cela a certainement dû causer des tensions à l'époque car la même chronique rapporte que :

Nulz ne doit estre couroucie,
C'il pert gerdins ou menandie[710]
Muez vault le bourch soit enfourcie[711]
C'on n'y puist faire envahie[712]

Le fossé fut creusé depuis la porte du Pont-des-Morts, jusqu'à la poterne de Chambière et au bras intérieur de la Moselle. Ce fossé passait derrière la future porte du Pontiffroy, avant de repartir vers l'est. Il devait être large de 80 pieds (soit environ 25 m), et distant de 50 pieds (environ 16 m) du mur d'enceinte[713].

Par comparaison, lors des travaux de l'enceinte de Charles V à Paris, qui avaient au préalable été confiés à Étienne Marcel et aux dix-huit bourgeois en 1358[714], le creusement des fossés était également une priorité. En une année, l'avancée de ce chantier était suffisamment importante pour qu'un droit de pêche y soit prélevé. Concernant les dimensions de ce fossé, elles diffèrent du fossé messin, car comme le fait remarquer Nicolas Faucherre, les dimensions parisiennes sont exceptionnelles avec une largeur de 35 m. La

[709] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 116.
[710] Habitations
[711] Défendu ou protégé.
[712] WOLFRAM, Georg, 1906, p. 158-163, strophe 181.
[713] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 48. *H.M.B.*, t. IV, 1974, p. 7.
[714] FAUCHERRE, Nicolas, 2001, p. 80.

forme du fossé diffère aussi de celle du fossé messin car une levée de terre, un dodane, aurait été positionné dans le lit du fossé pour « réguler les eaux et […] doubler l'obstacle »[715]. Il coupait alors le fossé en deux parties d'inégale largeur. À Metz, le fossé présentait un tout autre aspect. Bien qu'un peu plus large que les mesures moyennes données par Nicolas Faucherre au sujet des fossés, à savoir entre 12 à 20 m, il ne présentait pas de dodane en son centre, mais la terre qui en avait été retirée avait certainement été utilisée pour réaliser des levées de terre. C'est en effet probablement ce qu'il faut comprendre à la lecture de la *Chronique de Jacques Desch* lorsque l'auteur les évoque en ces termes : « *Ilz sont si haulz d'ambedous terrez, C'on ne pourroit aux murs venir* ». Le fossé était profond et une levée de terre l'aurait précédé. La contrescarpe du fossé aurait été plus haute que l'escarpe. En 2013, lors de la fouille de la Manufacture des tabacs, le fossé creusé derrière l'abbaye Saint-Vincent, sur le front ouest de l'enceinte, a pu être observé. Il présentait bien une largeur de 25 m, comme les chroniques l'indiquaient, mais la trace d'une levée de terre n'a pas été retrouvée. Toutefois, la zone ayant été plusieurs fois remaniée depuis 1552, celle-ci a pu disparaître. Seules quelques indications dans les archives supposent son existence. Ces informations apparaissent dans la comptabilité du receveur en mars 1411 dans un paiement fait aux Gouverneurs des Murs pour « *osteit le grant teural devant la porte saint Thiébault* »[716]. S'agissait-il d'une simple levée de terre contre le fossé faisant face à la porte ? En 1494, le mur de contrescarpe du fossé du Pontiffroy semble être qualifié dans le compte détaillé des Gouverneurs des Murs de « *doulle* » qui serait surmonté d'une « *haie* », c'est-à-dire une palissade[717]. À cette date, les manœuvres étaient chargés de nettoyer les « *doulles* » et de refaire les palissades. En 1519, le Sept des Murs, Nicole III de Heu, évoque encore un « *terral* » au fossé du boulevard de la porte Mazelle[718]. Enfin, un mur situé contre l'escarpe du fossé entre le Pont-des-Morts et le Pontiffroy devait servir à retenir la terre pour éviter que celle-ci ne vienne retomber dans le fossé[719]. Il ne s'agissait probablement pas d'une fausse braie, telles qu'elles devaient être édifiées plus tardivement, mais bien d'un mur de soutien. La fausse braie devait être bâtie sur celui-ci à une date ultérieure. Contre les fondations de mur, un coffrage en bois a été retrouvé. Il a été daté par analyses

[715] FAUCHERRE, Nicolas, 2001, p. 81.
[716] AMM CC 1 7), f° 10v
[717] AMM CC 616 (11-12), 28e feuillet, 34e paiement : « *A Jehan Berbiez, a Piersson Maillie, a Thille et Anthoine le Millat et a Lorant tuit 5 manowriez pour 4 journee que ung chacun deux ont ouvrez pour servir lesdi haiour et pour nettoiez lez doulle desdite haie* ».
[718] ADM 7F59, (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 4 r : « *Item de faire vandiez le crappin du terral du foussel du bullewercque de maizelle* ».
[719] DREIER, Christian et ESCOFFIER, Marianne, « Metz (Moselle). Ancienne manufacture des tabacs », in : *Archéologie médiévale*, n° 44, 2014, p. 275.

dendrochronologiques du premier quart du XIV^e^ siècle[720], ce qui correspond bien à la date des travaux de creusement du fossé en 1324. Les berges des fossés pouvaient être renforcées à l'aide de pieux et de fagots. Lors des fouilles menées en 2009 par le pôle d'archéologie préventive de Metz, le fossé oriental creusé à la fin du XII^e^ siècle près de la porte Mazelle, a été mis au jour sur une quinzaine de mètres[721]. Il s'agissait d'un fossé large d'une douzaine de mètres dont les berges avaient été renforcées par des pieux, puis par de la maçonnerie à la fin du XIII^e^ siècle.

***Chronique de Jacques Desch*[722].**

[180]. « *Pour la raison de cel despit,*

S'acourderent et fol et saige

Qu'ilz aibatront sens nul respit

Ceu qu'il avoit la de mannaige[723]

Entre les murs et le rivaige ;

Foussez averait de grant prouffit[724]

Que jamais la n'averait estaige[725]

[181]. *Nulz ne doit estre couroucie,*

C'il pert gerdins ou menandie[726]

Muez vault le bourch soit enfourcie[727]

C'on n'y puist faire envahie

Quant la chose fuit estaublie

Les hostelz[728] *ont tous despecie*[729]

Pour les fousses [creuser] *coy que nulz die*

[182]. *Les foussez font cilz des parrochez*[730]

Tuis y mettent, et laic et prestre.

Les fondemens font plains de rochez,

Pour les [re]*garder chescun s'areste.*

Quant fair seront [731] *s'iert moul grant feste :*

Con y penrait ecrevisce et lochez

Et des chassoz[732] *qui ont grosse teste.*

[720] DREIER, Christian et ESCOFFIER, Marianne, 2014, p. 275.
[721] BRKOJEWITSCH, Gaël, 2013, p. 297-306.
[722] WOLFRAM, Georg, 1906, p. 158-163.
[723] Habitation.
[724] On y creusera des fossés pour la défense.
[725] Avec interdiction d'y bâtir.
[726] Habitations
[727] Défendu ou protégé.
[728] Bâtiments.
[729] Abattus.
[730] Les fossés sont creusés par les corvéables.
[731] Quand les travaux seront finis.
[732] Chabots. Poissons de rivière.

[183]. *Des foussez qui sont en Chambiere*[733]

Vous doit apres bien souvenir.

Ilz sont si haulz d'ambedous terrez[734]

C'on ne pourroit aux murs venir[735].

Quant ce venrait au perfenir[736],

Conduit aurait parmey les freirez[737]

Pour Muselle deden venir[738].

[184]. *De fousses font tous les bourchs cloure*[739]

Les gouvernours de la cité ;

Entre lui chescun laboure[740]

Qu'il voit la grant neccesité

Se il foussez fuissent gitte[741]

En droit Stoixey au perdessoure[742]

Plus y heust d'utilité.

Toutes ces indications prouvent que l'aménagement réalisé en amont de la muraille n'était pas simplement composé d'un fossé, mais d'un système défensif plus élaboré avec plusieurs lignes de défense. Il est en effet question de haies d'épines[743], de palissades, de levées de terre, de fossés, de murs d'escarpe maçonnés et plus tardivement, comme nous allons le voir dans les parties suivantes, de murs de fausse braie et de moineau. Ce système, à l'exception des adaptations liées à l'artillerie, a probablement été mis en place dès le creusement des fossés au XIII^e^ siècle. Ceux du front ouest, entre la porte du Pont-des-Morts et la poterne Chambière ont certainement été les derniers à être creusés en 1324 car avant cette date, ils n'étaient pas jugés utiles puisque la Moselle jouait déjà le rôle de « rempart d'eau ». Entre la porte Mazelle et la porte des Allemands, le fossé avait été réalisé dès l'édification de l'enceinte pour y détourner une partie des eaux de la Seille et assurer une ligne de défense supplémentaire grâce à ce deuxième bras de la rivière. Quant aux fossés de part et d'autre de la porte Serpenoise (l'un jusqu'au pont des Grilles de la Haute-Seille à l'est et l'autre jusqu'à la poterne en Anglemur au nord-ouest), ils étaient aussi contemporains des travaux de construction de l'enceinte, et ils disposaient pareillement de haies d'épines et de

[733] Chambière.
[734] Entre deux bords.
[735] Atteindre.
[736] Terminer, achever les travaux.
[737] Les Frères de l'abbaye Saint-Vincent.
[738] Amener les eaux de la Moselle dans le fossé.
[739] Les bourgs sont clos par des fossés.
[740] Travailler.
[741] Ouverts.
[742] Au-dessus du bourg de Stoxey.
[743] AMM CC 616 (11-12), 27^e^ feuillet, 33^e^ paiement : « *Pour haiour qui ont reffait la haie du pont dez mors pour 12 cherree despines pour ladite haie et pour la haie du Pontieffroy, pour ouvriez qui ont nettoiuez la doulle de la haie dudi pont dez mors* ».

palissades[744]. Comme ces structures étaient périssables, elles étaient régulièrement refaites par des « *haiours* », des ouvriers spécialisés dans l'enfonçage des pieux[745].

Tous les fossés n'étaient pas forcément en eau. Sur le front sud, le fossé qui s'étirait de la tour des Wassieux jusqu'au pont des Grilles de la Haute-Seille n'était pas uniformément rempli d'eau. La Seille devait refluer jusqu'à la porte Saint-Thiébault, voire un peu au-delà quand la rivière était haute, mais guère davantage. De la tour des Wassieux jusqu'à porte Serpenoise, le fossé était parfois inondé par « les eaux de ruissellement et d'infiltration »[746] et plus rarement par la Seille. La trace de baux de location pour des zones de pêche dans le fossé entre la porte Serpenoise et la porte Saint-Thiébault, n'a pas été retrouvée, ce qui laisse à penser que cette activité ne pouvait pas y être pratiquée convenablement[747]. Ces fossés étaient exploités avec des vignes ou des jardins[748].

La mise en eau du fossé derrière la porte du Pont-des-Morts jusqu'à la poterne Chambière fut également complexe à réaliser bien qu'il semblerait qu'un tel projet ait été décidé dès le départ[749]. La construction de la digue du Pont-des-Morts au XV^e^ siècle laisse à penser que l'alimentation du fossé était nulle ou insuffisante, tandis que l'état « *des travaux à effectuer* » de 1467 montre que de nouveaux travaux devaient être menés avec l'objectif d'améliorer la mise en eau de ce fossé. Ce nouveau chantier divisait les magistrats de l'enceinte devant l'importance des travaux à effectuer[750]. Finalement, les améliorations sur le système de digues débutèrent en 1471[751] mais, la « *visitation* » de 1523 montre que la question de l'alimentation de l'eau du fossé n'était pas encore totalement réglée, car les Sept

[744] AMM CC 616 (11-12), 25^e^ feuillet, 31^e^ paiement : « *pour haiour qui ont encommanciez a reffaire la haie de la porte Serpenoize pour 7 cherree despine pour ladite haie* ».
[745] Voir 4^e^ partie, chapitre 2, 5.6. « Les « *haiours* » et leurs travaux ».
[746] FERBER, Frédéric, 2012, p. 469.
[747] *Ibid.*, p. 478.
[748] BNF NAF ms. 22717 récapitulatif des travaux : « *pour les 3 gerdins qui estoient sur les fossez devant le boullewercque de Maizelle que lesdi gouverneurs ont achittez et fait abaitre pour faire une plaice devant la posterne* ».
[749] WOLFRAM, Georges, strophe 183 : *Des foussez qui sont en Chambiere / Vous doit apres bien souvenir / Ilz sont si haulz d'ambedous terrez / C'on ne pourroit aux murs venir / Quant ce venrait au perfenir / Conduit aurait parmey les freirez / Pour Muselle deden venir.*
[750] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 69-70 : « *ils sont plusieurs qui ont d'opinion qu'ils volroient faire venir l'yawe dudit foussels parmy le grand baille du pont-des-Morts en jusque au dedent du foussez du pont Thieffroy, pour amplir ledit foussels et pour faire des choses dessusdites ils volroient rompre un pertuis en mur du baille du Pont-des-Morts et tranchier un foussez parmy ledit baille pour cour l'yawe et les plusieurs disent qu'il ne se ploroit faire, por tant que la terre dudit baille est trop haute en plusieurs lieux, et qu'il le faudroit fonceller trop baixe* ».
[751] AMM EE 26, 20^e^ paiement.

des Murs remarquaient au sujet du « *foussel devant ladite porte* » qu'il « *seroit de besoing de le faire nettoiez et faire venir lyawe deden lez fossel, le lassiey encor* »[752].

1.2.2. L'entretien des fossés

L'entretien des fossés était primordial. Les fossés en eau pouvaient être encombrés par les débris apportés par les rivières lors de crues. Il fallait alors retirer les troncs, les branchages et curer le fossé pour qu'il ne s'engorge pas. Les fossés secs étaient également entretenus, car leur location à des particuliers et leur mise en culture pouvaient conduire à un affaissement de la pente. Ces campagnes de nettoyage étaient réalisées par des corvéables, bien souvent à la veille des conflits. Ainsi, en prévision de la guerre de 1444, qui allait opposer le roi de France et son allié le duc de Lorraine aux Messins, de nombreux bourgs autour de la ville furent rasés pour éviter que les Écorcheurs ne s'y installent[753], les arbres et les jardins furent aussi détruits aux abords des fossés et de la muraille pour ne pas gêner la vue. Philippe de Vigneulles rapporte que :

« *Le XXV^e^ jour d'aoust, fut ordonnés que touttes maniers de gens des paroichez de la cité yroient les ungs après les aultres à l'ouvraiges és foussés de la ville qui sont hors de la cité, du cousté de Sainct-Médard* [Outre-Moselle]. *Et premièrement, y furent ceulx de la paroiche Sainct Hillaire, au pont Rémont. Puis tantost apres ce fait, fut errier ordonnés et comendés de vuydier les fossés depuis le Champs Nemmery en jusques derrier les Suers des Repenties. Et furent toujours ainssy les bonne gens des paroiche, les uns après les aultre, à crouée* [corvée], *jusques à tant que les foussés par derrier les Augustins furent achevis ; et encor, depuis ce lieu, en retournant amont, jusques près de la nueve tour qui est derrier Sainct Glossine, c'on dit ka tour Cammoufle ; et toujours aincy, jusques à la porte Serpenoise. Et, par la grant diligence des ouvriés, furent en peu de tampts yceulx foussés wuydiés. Et avoit on en ce tampts, pour III deniers le jour, un ouvrier ; et en avoit pour le pris qui en voulloit avoir* »[754].

En 1467, les Sept des Murs conseillaient de faire vider le fossé entre la poterne Saint-Nicolas et celle du Champ-Nemmery pour permettre aux Gouverneurs des Murs de faire des

[752] ADM 7F59, (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 5r.
[753] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 285-286.
[754] *Ibid*., p. 284.

travaux sur cette portion de l'enceinte. Il s'agissait de renforcer la muraille[755]. En même temps, il fallait aussi vider d'autres fossés[756] et les « *relever* », notamment au niveau du Champ-Nemmery[757]. S'agissait-il de relever la hauteur de la levée de terre de la contrescarpe ou de refaire une partie du fossé qui s'était effondrée ? Le document ne le dit malheureusement pas. La *Chronique des Maitres Échevins* rapporte une nouvelle campagne de nettoyage des fossés en 1471[758]. Il s'agissait de vider les fossés des Pucelles et de la porte du Pont-des-Morts après la grande crue qui avait emporté la digue de Wadrineau[759]. Ce chantier allait permettre d'effectuer des réparations sur la digue des Pucelles et débuter les travaux pour la mise en eau durable du fossé du Pont-des-Morts avec l'édification d'une digue maçonnée[760]. Les corvéables des paroisses nettoyèrent les fossés pendant plus de dix semaines[761].

Les comptes des Gouverneurs des Murs montrent que les magistrats ne faisaient pas nettoyer les fossés à intervalles réguliers, mais seulement en cas de conflits et lorsque cela était devenu nécessaire car ils étaient alors trop encombrés. Pour gagner du temps, ils n'hésitaient pas à faucher puis à brûler le fossé[762]. Au début du XVI^{e} siècle, les travaux sur le front sud de l'enceinte, avec la construction de la fausse braie, furent l'occasion de refaire le fossé de la porte Serpenoise[763]. Il avait déjà été curé et de la chaux avait été appliquée en guise de désherbant[764]. En 1510, Il fallait renforcer les berges avec des pieux, notamment l'escarpe où la fausse-braie venait d'être édifiée et creuser le fossé autour du boulevard circulaire devant la porte Serpenoise[765]. En 1519, les Sept des Murs s'interrogeaient encore

---

[755] *H.M.B.*, 1974, t. VI p. 69-70 : « *il seroit de besoing c'on feist veudier le foussez qui est dès la porte des repenties et jusqu'à la poterne du champt Nemmery, pour tant qu'il ni ait baille ny autre résistance c'on ne puist aux murs de la cité* ». Les travaux sur le mur sont détaillés dans le comptes EE 28 (1469-1470).
[756] *Ibid*., « *Item, de vendiez et renettoyez les foussels de la porte Serpenoise et jusque à la fontaine à Maigen* ».
[757] *Ibid.,* « *Item, il seroit boin de renforcier fort le boullevaircque qui est devant la tour des clowetours, en l'encontre de Saint Lowy, pour tant qu'il seirt de baitre et de deffendre en la rue du champ de Saint Pierre, tout du long et tout du travers, jusques à la Porte Saint Thiébault et aussy pour deffendre les foussels vers le champ Nemmery, et relever les fousselz entre le champ nemmery et la tour des Clowetours. Item, de vendiez et renettoyez les foussels de la porte Serpenoise et jusque à la fontaine à Maigen* ».
[758] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 97r : « *Item en ladicte annee* [1471] *fut veudies les foussis quest daier les Pucelles et les foussis de couste le pont des Mors. Et y furent les prochiens des paroiche de Mets bien X sepmenne on plus* ».
[759] Voir dans ce chapitre, 1.1.1. « La digue de Wadrineau : une nécessité ».
[760] AMM EE 28.
[761] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 97r.
[762] AMM EE 29 (2), 43^{e} paiement : les fossés de la porte Saint-Thiébault et de la porte du Pont-des-Morts sont ainsi nettoyés en janvier 1491.
[763] AMM EE 34.
[764] AMM EE 31, du 23^{e} au 28^{e} paiement.
[765] *Ibid*., 30^{e} paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont ouvrez pour muriez plussieurs crenel et porgitter les falce braie jusques a lantree du baille endroit les Wassieulx et qui ont haiez encor dez palz et muriez dessus au fossez devant la boullewercque contre la terre* ».

par rapport à la profondeur du fossé devant ce boulevard : fallait-il ou non l'approfondir d'une toise[766] ? Ce fut finalement chose faite en 1523[767]. À l'occasion de cette campagne de travaux, les ouvriers mirent au jour les fondations des anciennes fortifications antiques puis les détruisirent à coup de canons[768]. Une dernière campagne de travaux se déroula dans le fossé de la porte Serpenoise entre 1542 et 1543. Les maçons furent rétribués pour « *eschevir et lever hault le gros murs du curement du foussel a porte Serpenoize que prent a pont dicelle porte jusques a lendroit de la tour Commouffre que conthient ycelluy mis dudi curement 60 toize de 10 pieds la toize* »[769]. Cela représentait un mur d'environ 195 m de long. Il était entièrement construit sur « *brouxement* », c'est-à-dire sur une fondation sur pilotis. Les pieux de chêne utilisés étaient espacés d'1,5 pied chacun (environ 50 cm) et enfoncés de 6 pieds (environ 2 m)[770]. En eau ou à sec, les fossés avaient une place importante dans la mise en défense de la ville. Même si leur entretien n'était pas régulier, les Messins savaient à quel point ils étaient importants en cas de conflits. Cette préoccupation apparaît dès l'édification de l'enceinte et se renforce en 1324 avec le creusement du fossé entre la porte du Pont-des-Morts et la porte du Pontiffroy.

Les digues et les fossés jouaient un rôle essentiel dans la défense de la ville. Si leur entretien incombait aux Gouverneurs des Murs, cela montre que l'intérêt de ces structures était bien perçu par les pouvoirs urbains. Il ne fallait donc pas négliger les digues dans ce travail sur la fortification urbaine. Les recherches ont montré que la plus importante était celle de Wadrineau, car elle assurait la sécurité et l'activité économique urbaine en permettant notamment le fonctionnement des moulins. Elle était aussi une zone sensible, car en détruisant cet ouvrage, les ennemis paralysaient l'activité économique et pouvaient s'emparer de la ville, qui était privée du bras protecteur de la Moselle. Les autres digues facilitaient le remplissage des fossés, permettant d'y pratiquer la pêche, de réguler le niveau de la rivière, mais surtout, de créer des « remparts d'eau » en inondant les fossés. Sur le front sud, entre la porte Serpenoise et le pont des Grilles de la Haute-Seille, un autre fossé avait été creusé. Entre la poterne en Anglemur et la tour des Wassieux, un autre fossé était

[766] ADM 7F59, (1512, « *visitation* » de Nicole Rémiat), f° 5r : « *Memo de remonster a messeigneur du conseil se on ferait faire cest annee veudiez la terre du fossez devant le gros bollewercque environ une toize dehaul au plus ou moin* ».
[767] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 461.
[768] *Ibid*., P. 472.
[769] AMM EE 36, récapitulatif des travaux.
[770] *Ibid*.

alimenté par un ancien bras mort de la Moselle. De la tour des Wassieux en direction de la porte Serpenoise, le fossé était ponctuellement inondé par « les eaux de ruissellement et d'infiltration, même s'il n'est pas à exclure qu'une partie des eaux de la Seille pouvait y être ponctuellement détournées »[771]. Aucune digue n'est mentionnée dans les comptes du receveur au sujet de ces fossés. Si le *Portrait de la ville et de la cité de Metz* au XVII^e^ siècle ne montre pas une telle installation, c'est sans doute parce qu'elle n'était pas nécessaire. La Seille devait peiner à alimenter le fossé, et installer une digue n'aurait pas arrangé le problème. Il y avait un reflux naturel, plus ou moins important en fonction du niveau de la rivière. Utiliser la Seille et la Moselle pour la mise en défense de la ville avec le remplissage des fossés était judicieux, mais les franchir pour agrandir l'enceinte était une opération aussi compliquée que la réfection de la digue de Wadrineau. La construction et l'entretien des ponts fortifiés allaient considérablement occuper les pouvoirs urbains et les Gouverneurs des Murs jusqu'en 1552.

2. LA CONSTRUCTION DES PONTS FORTIFIÉS

Comme le souligne Jean Mesqui, « les symboles les plus marquants de la fortification médiévale sont aujourd'hui, sans conteste, le château et l'enceinte urbaine, […] c'est oublier que le besoin de défense s'est manifesté aussi au Moyen Âge, autour des sites industriels […] et surtout autour des points de passages obligés pour la circulation qu'étaient les ponts »[772]. Lieu de passage, de prélèvement du droit de péage, le pont médiéval pouvait prendre bien des aspects en fonction de son emplacement, devant une porte principale, à l'intérieur de la cité ou à l'entrée de celle-ci. Metz à un rapport bien particulier avec ses ponts. Si l'impôt sur le meilleur habit des morts, prélevé pour financer la reconstruction en pierre et l'entretien de ces ouvrages, en est tout un symbole, c'est surtout la position de la cité, à la confluence de la Moselle et de la Seille, qui obligea la ville à bâtir plusieurs ponts pour relier les faubourgs. Le développement de la cité obligea le gouvernement urbain à agrandir les fortifications au XIII^e^ siècle, et faire franchir à la muraille les deux rivières. C'est dans ces conditions que furent bâtis les cinq ponts fortifiés que comptait la ville, à savoir sur la Seille, le pont des Grilles de la Haute-Seille, le pont de la Grève, abandonné à

[771] FERBER, Frédéric, 2012, p. 469.
[772] MESQUI, Jean, « À propos de la fortification du pont. *Pons castri et castrum pontis* », in : *Château Gaillard*, XI, 1983, p. 219.

la fin du XIV[e] siècle au profit du pont-des Grilles de la Basse-Seille, et sur la Moselle, le Moyen-Pont et le pont des Basses-Grilles de la Moselle.

La construction de ponts fortifiés était une pratique répandue au Moyen Âge[773] et les exemples sont nombreux en dehors de Metz, comme le pont Saint-Airy de Verdun qui fut transformé en pont écluse par Vauban au XVII[e] siècle[774], le pont de Kaysersberg construit sur la Weiss au début du XVI[e] siècle, les ponts couverts de Strasbourg bâtis aux XII[e] et XIII[e] siècles dont il ne reste aujourd'hui que quatre tours, le pont des Trous de Tournai sur l'Escaut édifié au XIII[e] siècle et qui était menacé de destruction jusqu'en 2015, et plus célèbres encore, celui d'Orthez[775] ou le pont Valentré de Cahors[776]. À Metz, les ponts fortifiés étaient de véritables prolongements de la muraille sur la rivière, conçus comme des portes d'eau imprenables, munies de grilles coulissantes, mais aussi de chambres de tir édifiées pour répondre aux progrès de l'artillerie. Cette partie a pour objectif de présenter les ponts fortifiés messins et leurs évolutions entre le XIII[e] et le XVI[e] siècle, et de montrer combien leur rôle était essentiel pour la sécurité de la ville, mais aussi que leur entretien représentait un coût important pour les Gouverneurs des Murs.

2.1. Le Moyen-Pont

Construit sur le bras intérieur de la Moselle, le Moyen-Pont reliait le centre historique de la ville au sud du faubourg d'Outre-Moselle. Le 8 mars 1223, l'évêque Conrad de Scharfenberg (1212-1224) ordonna la construction d'un « *novel pont que nous faison parmey Meselle, en droit l'Ospitalz en Chambres* »[777]. Cet ouvrage devait être le Moyen-Pont-des-Morts, car « la position de l'hôpital Saint-Jean en Chambre[778], à la tête de ce pont permet de lever toute ambiguïté »[779]. Le coût lié à la construction de ce pont était financé par l'impôt mis en place pendant cinq ans sur le meilleur habit des morts[780]. Celui-ci s'appliquait à toute la population, indifféremment du sexe, de l'âge, de la condition sociale,

[773] Mesqui, Jean, 1983, p. 219
[774] *Ibid.,* 1986, p. 102-103.
[775] *Ibid.,* 1994, p. 103.
[776] *Ibid.*, *Répertoire des ponts routiers antérieurs à 1750,* Paris : Direction des routes, 1981, 2 vol.
[777] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 185-186.
[778] Larchey, Lorédan, « Notice sur l'hôpital Saint-Nicolas de Metz », *M.A.N.M.*, 1853, XXXIV[e] année, 2[e] série, 1[ere] année, 1853, p. 411, note 4.
[779] Ferber, Frédéric, 2012, p. 370, note 1146.
[780] Cinq années pour reconstruire une arche par an.

aux clercs comme aux laïcs. Le prêtre de chacune des paroisses se chargeait de récupérer cette aumône[781]. Après la mort de l'évêque, son successeur, Jean d'Apremont abandonna définitivement ses droits sur les ponts. La ville les récupéra avec le devoir de les entretenir et de les reconstruire en pierre. Il s'agissait d'une obligation coûteuse et de fait, l'impôt sur l'habit des morts, d'abord limité à cinq ans, devint permanent[782]. Pour diminuer les frais, le gouvernement urbain afferma le droit de passage sur les ponts. Celui du Pont-des-Morts et du Pont-Thiffroy, ainsi que l'impôt sur l'habit des morts furent vendus dès 1248[783]. À partir de 1261, l'hôpital Saint-Nicolas et la léproserie Saint-Ladre achetèrent ces droits[784]. En 1282, la léproserie fut écartée[785] et l'hôpital Saint-Nicolas se vit confier l'entretien des ponts pour plusieurs siècles[786]. À partir de cette date, il s'engageait à poursuivre l'entretien des ponts pendant six ans, mais surtout, à les reconstruire ensuite en pierre à partir de la Saint-Martin 1288 au rythme d'une arche par an.

[781] FERBER, Frédéric, 2012, p. 371.
[782] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 14.
[783] FERBER, Frédéric, 2012, p. 372. RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 415-416. Frédéric Ferber a relevé une erreur dans l'article de d'Emmanuel Raillard : il s'agit de 1261 et non de 1267.
[784] FERBER, Frédéric, 2012, p. 373.
[785] *Ibid*., p. 373. ADM 1 H Dépôt B 2 et B 4.
[786] Il existe plusieurs exemplaires de cet acte, ce qui reflète l'importance de cet atour. ADM 1 H Dépôt B 2. RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 416-418.

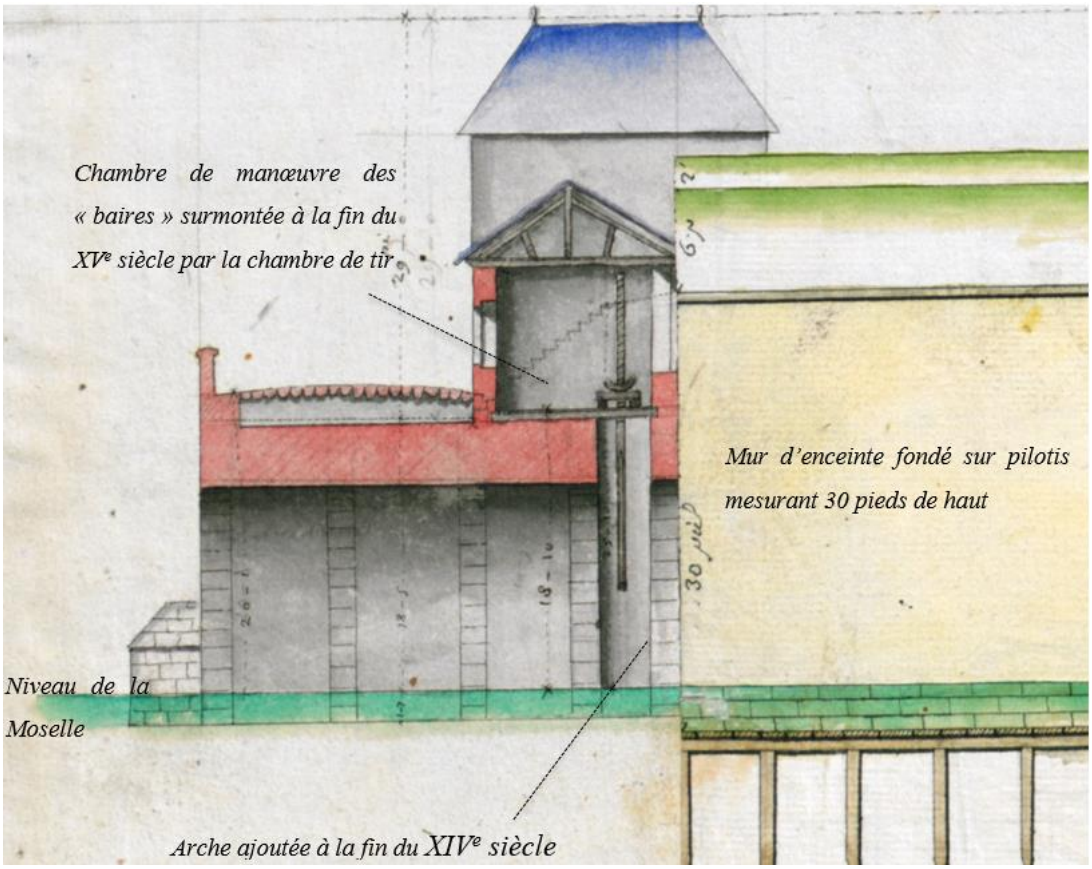


Figure 40 : Détail du relevé en coupe du Moyen-Pont effectué en 1739 (Annotations, M. Didiot)

(© SHD Vincennes, Atlas n°132, f° 83)



Figure 41 : Le Moyen-Pont à la fin du XIXe siècle : agrandissement sur les deux dernières arches du côté de la digue des Pucelles

(© BMM, Département Patrimoine)

Le Moyen-Pont a été édifié en pierre entre 1282 et 1312. Il ne figure pas dans le rappel à l'ordre de la ville adressé à l'hôpital Saint-Nicolas en 1312, car l'établissement religieux avait pris beaucoup de retard dans la reconstruction des ponts de bois à cette date[787].

[787] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 299-300. RAILLARD, Emmanuel, 1863, p. 376.

Le Moyen-Pont était un pont fortifié, véritable prolongement de la muraille sur le bras de la Moselle. Au début du XIV^e siècle, il était flanqué de deux tours sur la rive gauche, et d'une porte encadrée par deux tours sur la rive droite. Sur la rive droite, l'ensemble avait été construit sur la première arche du pont, probablement lors de la reconstruction en pierre. Une des tours menaçait de s'effondrer en 1324[788], tandis que le fumier et d'autres immondices y étaient déchargés. Cet amas d'ordures s'expliquait par la guerre des Quatre Seigneurs qui empêchait les habitants de sortir de la ville. Le Moyen-Pont reposaient sur cinq arches, chacune composée de quatre arcs doubleaux[789]. La technique employée pour construire le pont est représentative de la méthode dite des « ponts à doubleaux lorrains »[790].

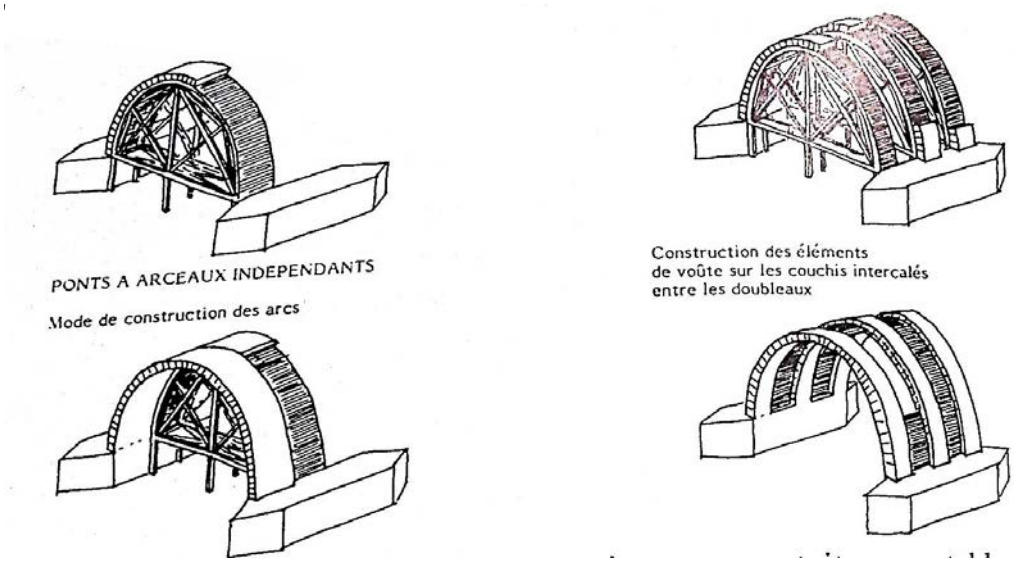


Figure 42 : Représentation des ponts à doubleaux lorrains et construction des doubleaux sur cintres indépendants

(© J. Mesqui[791])

Chacune des arches était munie de « *baires* ». Le pont était long de 79 m[792]. Toutefois, dès le début du XV^e siècle, l'arche rattachant le pont au bourg d'Outre-Moselle au niveau des Pucelles, était déjà partiellement comblée à cause des alluvions, car il était

[788] RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 379. Il rapporte ici un atour de 1324 retranscrit par Paul Ferry (*Observations séculaires*, XIV^e siècle, atour 125) : « *pour la necessitey dou premier pont des morts, pour ceu que la première airche de soubs la porte allait à niant par li founiroit et l'ordures con mettoit enz tournelles qui sont sus celle airche* ».
[789] Les arches présentaient une ouverture de 4 à 5 m de haut sur 9,55 à 13,60 m de large.
[790] MESQUI, Jean, 1994, p. 88.
[791] *Ibid*., p. 88. Cette technique a été reprise mais adaptée pour les ponts fortifiés où il était nécessaire de disposer d'une chambre de manœuvre des herses. L'ouverture était pratiquée entre deux arcs doubleaux.
[792] RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 376-377.

question d'y installer une palissade en bois pour l'obstruer[793]. En 1412, la Moselle ne devait plus passer sous cette arche, alors, en attendant des travaux de désensablement et de nettoyage, les magistrats la firent temporairement reboucher. Des travaux d'entretien et de curage de la rivière sont rapportés en 1409, date à laquelle le receveur avait rétribué un charpentier « *pour raier lez erbes qui estoient en lyawe dez anglemur jusquay a moien pont dez mort* »[794]. Le gouvernement urbain était donc conscient du problème d'ensablement et d'alluvionnement du bras de la Moselle et il avait tenté d'y remédier. Pour contribuer à accélérer le débit de la rivière, des arrière-becs furent taillés sur les piles du pont dès 1411[795]. Toutefois, l'entretien et l'amélioration de la structure du pont n'avaient vraisemblablement pas été suffisants, car en 1484, l'arche qui joignait la rive droite, du côté de l'hôpital Saint-Jean, fut définitivement murée, ce qui montre que le lit de la rivière avait rétréci. Henri de Ranconval, le maître maçon de l'ouvrage avancé de la porte des Allemands, et son fils Hannès se chargèrent de la besogne[796].

L'entretien du Moyen-Pont soulève plusieurs questions. Si l'hôpital Saint-Nicolas devait veiller sur ce pont, comment expliquer que de nombreuses dépenses sont répertoriées dans le compte du receveur, dans ceux des Gouverneurs des Murs et que l'ouvrage était inspecté lors des « *visitations* » ? Contrairement au Grand-Pont-des-Morts et au Pont-Thiffroy, le Moyen-Pont était un ouvrage fortifié et cela justifiait le droit de regard de l'administration de l'enceinte. Les dépenses liées à la sécurité et à la défense du pont incombaient donc aux Gouverneurs des Murs. Les Sept des Murs inspectaient l'ouvrage, car comme les portes, il était un point stratégique qu'il fallait entretenir et améliorer face aux progrès de l'artillerie. Les frais les plus récurrents étaient dus aux « *baires* ». Structures de bois, renforcées de métal, ces grilles étaient régulièrement refaites et ces dépenses étaient omniprésentes dans les comptes du receveur, puis dans ceux des Gouverneurs des Murs[797]. Les frais liés aux « *baires* » étaient en effet répétitifs et élevés. En 1417, la réfection d'une des grilles du Moyen-Pont coûta plus de 4 £. aux Gouverneurs des Murs[798].

---

[793] AMM CC 1 (12), f° 13r « *por 2 pailli de chenne quil ait fait* [Stevenat le charpentier] *a de den ver la ville en larche dou Moien Pont dez mors ver lez Pucelle* ».
[794] AMM CC 1 (2), f° 11v.
[795] AMM CC 1 (7), f° 10r : « *pour mettre plussieurs bairons a moein pont et pour encommencier affaire lez talliez de massonerie sur lez tallon dou di pont a defuer* » ; « *pour essenir lez tailliez sur les tallon dez airche dou moien pont dez mour* ».
[796] AMM CC 612 (20), 1er feuillet, 11e paiement : « *Pour masson mortellier et manowrier* […] *qui ont encor encommanciez a ouvrez desoubz lune dez arches du moien pont un veulz muriez* ».
[797] Voir 2e partie, chapitre 2, 1.4.1. « Les comptes du receveur et les informations concernant l'entretien de l'enceinte urbaine ».
[798] AMM CC 3 (4), f° 10 r : « *paier audi Rouzeruelle le clerc le XXIIIe jor de descembre lan dessu si acommandement dez Tresse pour refaire lune dez baire du moien pont et mettre plusieurs bairon et pour*

Pour manœuvrer les « *baires* », une chambre fut construite sur toute la longueur du pont. Celui-ci fut élargi à la fin du XIV^e^ siècle d'environ 1,60 m vers l'amont, un nouvel arc de 60 cm de largeur fut ajouté devant chaque arche pour supporter cet ajout[799] et c'est sur cet ajout que furent installées les « *baires* ». Les travaux s'étaient sans doute achevés avant 1405, car à cette date, il était question de « *refaire le planchey desus le moien pont des mors* »[800], c'est-à-dire le plancher de la chambre de manœuvre. En 1409, le receveur indiquait encore cette campagne en évoquant « *la nueve partie dou pont dez mors dedent de la ville* [Moyen-Pont en opposition au Pont-des-Morts à l'extérieur de la ville] »[801]. Le bâtiment était recouvert d'ardoises au début du XV^e^ siècle[802]. Les grilles qu'il abritait étaient retenues par des cordes et elles coulissaient grâce à un système de poulies, d'engrenages et de contrepoids ou à un système composé de deux vis en bois à écrou fixe fermées par une clé, toujours en place au XIX^e^ siècle[803]. Les deux méthodes étaient employées. Les mécanismes étaient graissés pour éviter qu'ils ne se grippent[804]. En 1418, 11 livres de graisse furent utilisées, soit plus de 5 kg, pour oindre les mécanismes[805].

La chambre de manœuvre était percée par une vingtaine de fenêtres équipées de volets en bois[806], probablement conçus comme des huchettes[807]. L'accès aux « *baires* » était restreint et la chambre fermée à clé[808]. L'une des « *baires* » avait été conçue pour permettre

plusieurs aultres ouvraige tant de jorneiz comme por plusieurs aultre choze dont ledi Rozeruelle en alez partie. 4 £. 13 s.8,5 d. ».

[799] RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 380.

[800] AMM CC 1 (1), f° 36 r *bis*.

[801] AMM CC 1 (2), f° 11r.

[802] AMM CC 1 (3), f° 14r : « *Item paiet a Pinache le raicowatour descaille le V^e^ jor du moix de novembre lan XIIII^CT^ et VIIII ans pour retoupper lez pertux de la chambret a du Moien Pont dez mor, 12 d.* ».

[803] RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 382.

[804] AMM CC 1 (1), f° 36r : « *pour refaire le planchey desus le moien pont des mors et pour 88 livres de xeu pour oindre lez vif dez baires* ».

[805] AMM CC 3 (6), f° 10v. SCHNEIDER, Jean, *Recherches sur la vie économique de Metz au XV^e^ siècle. Le livre de comptes des merciers messins Jean le Clerc et Jacquemin de Moyeuvre (1460-1461),* Metz : M. Mutelet, 1951, p. 48 : une demi-livre pesait 233 gr. 856.

[806] AMM CC 1 (3), f° 15r : « *pour 20 fenesitre dou Moien Pont a descloweir et pour remettre a point lez panes por lez nueves fenestres* ».

[807] AMM CC 1 (1), f° 8v : « *a di Classequin pour 9 livres de fert por une crappe por le levier le sappin halt et baixe et por 2* [leviers] *a poieiz de fer por tenir les fenestre dou di moien pont euvertez* ».

[808] AMM CC 1 (6) f° 10 v : « *pour relieit par 2 foix de fis la corde de coy on lienent le saippin auquelz nez nerf pesser a moien pont dez mours* ».

le passage des bateaux[809]. Celle-ci était souvent réparée[810] et l'arche, dont la « *baire* » avait été aménagée à cet usage, était également fermée à clé[811].

En amont, le pont était protégé par plusieurs rangées de pieux plantés dans le lit de la rivière pour retenir les débris transportés lors des crues, et briser la glace qui dérivait lors des débâcles. Une chaîne barrait également le cours de la rivière entre la poterne d'Anglemur et le Saulcy[812]. Comme la chaîne, les pieux devaient également jouer un rôle défensif en brisant les éventuelles embarcations ennemies. Cependant, ces pieux ne devaient pas couvrir toute la largeur du bras, car la rivière restait navigable pour le commerce et les embarcations devaient atteindre le port de la ville, ainsi que les quais de déchargement des Roches et du Rimport. Un chenal avait été aménagé parmi ces pieux. En hiver, pendant les embâcles, la glace accumulée au niveau du pont était systématiquement brisée et ces frais étaient régulièrement rapportés dans les comptes du receveur puis dans ceux des Gouverneurs des Murs entre 1405 et 1542[813]. Cette opération avait plusieurs objectifs. Il fallait surtout empêcher l'arrivée des ennemis par le cours gelé de la rivière. La glace était brisée en amont du pont, parfois même jusqu'au niveau de la poterne en Anglemur, soit sur une distance de plus de 200 m[814]. Il fallait aussi briser la glace pour protéger la structure du pont et des « *baires* », pour éviter qu'en cas de débâcle soudaine, l'ouvrage ne soit endommagé. Des pêcheurs et des « *wauldessours* » (bateliers) se chargeaient généralement de ces opérations, car elles étaient risquées et ils étaient habitués à manœuvrer de petites embarcations[815]. Ponctuellement, les grilles pouvaient aussi être renforcées avec des troncs pour les rendre plus solides face à la dérive des débris charriés par les crues. Les Gouverneurs

[809] AMM CC 1 (6) f° 10 v.
[810] AMM CC 3 (6), f° 10v : « *por paier a plussieurs bonne gent tant en cherpanthier en fevre et en chereton por faire une nueve bonne en la baire au moien pont des mors quelque part que lez neif pessent et pour mettre a point et rechaussiez lez bairon des a ladite baires dudi pont et pour faire la ferreure de la dite porte toute nueve et por faire ferre et cleif en plussieurs lieu* ».
[811] AMM CC 1 (11), f° 8v :« *Cest assavoir 8 s. por 2 novkat* [verrous] *et por 2 flaiel et por lez cleif por fermeir lez 2 vy de la baire dou moien pont quel porte por lez neif vont fuer et ausy 28 s. por un seirrez* [serrure] *por 8 veroulz et por leif cleif et por 3 crampont por chestune desdites cerres a fermeir lez aultres 8 vy* ».
[812] AMM C 1 (1), f° 36r : « *Tant pour despuit et mission que plussieurs cherpentier et waldexour firent agitter louvraige dez palz et dez chenne qui sont devant la porte danglemur dou travel de la rive comme pour hassier lez sappins et les baires dou moien pont des mors plussieurs* ».
[813] AMM CC 1 et EE 26 à EE 36.
[814] AMM CC 1 (6) f° 12 v : « *Jehan de Baugue le pavor pour 51 jor a brixier les glesse par devant lez bairez dou di moien pont en juscay en anglemur* ».
[815] AMM EE 28, récapitulatif des travaux : « *pour lez pairiour et waudessour qui ont romppeit et entretenu les glaices tant desoure comme desoubs les baires du moyen pont comme du nuef pont* ».

des Murs utilisèrent cette méthode à plusieurs reprises au cours des XV^e^ et XVI^e^ siècles et lorsque cela n'était plus utile, ils faisaient retirer les sapins mis en travers des « *baires* »[816].

Les fenêtres présentes dans la chambre de manœuvre au début du XV^e^ siècle, devaient permettre le tir[817]. Pour se protéger des projectiles ennemis, elles étaient équipées de volets maintenus ouverts par un système de contrepoids, ce qui laisse à penser qu'il s'agissait de huchettes, telles que les décrit Albrecht Dürer le Jeune en 1527 dans son livre de conseils en matière de fortifications urbaines[818]. Entre 1422 et 1423, un fèvre avait installé « *2 fer de fenestre* » au Moyen-Pont[819]. Ces deux « *fers* » pesaient 30 livres, environ 14 kg de métal[820], soit presque 7 kg de fer par fenêtre. S'agissait-il de la fabrication d'un châssis, d'une grille ou d'un système destiné à manœuvrer un volet ? Dans le traité de Dürer, l'ingénieur allemand conseillait d'installer « *d'épais volets de bois garnis en fer & maintenus à l'intérieur par des barres de même métal* »[821]. En 1412, des « *poies* [poids] *de fer* » furent installés « *pour tenir les fenestre dou di moien pont euvertez* »[822]. Le système décrit par Dürer pourrait s'apparenter au mécanisme installé au Moyen-Pont un siècle plus tôt. Les poids et les barres de fer auraient permis de relever et de descendre le volet de protection très rapidement. À cette date, les fenêtres du Moyen-Pont étaient donc des ouvertures de tir protégées par des volets. En plus de ce système, en 1411, une tour d'arbalétriers (une structure mobile en bois), fut positionnée au niveau du Moyen-Pont pour en assurer la défense[823].

Avec les progrès de l'artillerie, il fallut adapter le pont. À la fin du XV^e^ siècle, probablement en mars 1492[824], la chambre de manœuvre des « *baires* » fut rehaussée par une chambre de tir sur toute la longueur du pont. Emmanuel Raillard estimait que cette

---

[816] AMM EE 26, 18^e^ paiement : « *pour cherpantiers et ouvriez qui ont osteit lez saippins qui estoient par devant lez baires tant du Moyen Pont* […] *pour cause que lez glaices ne lez rompirent point* ».
[817] AMM CC 1 (3), f° 15r : « *pour 20 fenesitre dou Moien Pont a descloweir et pour remettre a point lez panes por lez nueves fenestres* ».
[818] DÜRER, Albrecht, *Instruction sur la fortification des villes, bourgs et châteaux (1527),* traduit de l'allemand par RATHEAU, Alexandre Félix, Paris : Charles Tanera, 1870, p. 29.
[819] AMM CC 4 (4), f° 14r.
[820] SCHNEIDER, Jean, 1951, p. 48.
[821] DÜRER, Albrecht, 1870, p. 29.
[822] AMM CC 1 (11), f° 8v.
[823] AMM CC 1 (8), f° 7r.
[824] AMM EE 30, 36^e^ paiement : « *Pour masson mortelliers et manovriez qui ont ouvrez pour faire des cannomers sur le boullewaircq au chief du Moyen Pont a la porte ver les pucelle et pour restopper plussieurs crenelz et fait des cannoniers au baille de dairiere lesdites pucelles, pour cherpanthiez qui ont ouvrez pour faire une chambrette a lautre partie dudi Moyen Pont pour conchief coullewreneiz et abollestriez se mestier* » ; 37^e^ paiement : « *pour cherpanthier qui ont essevir la neuve chambre de sus le Moyen Pont, fait 2 couchette pour ladite chambre et des degres pour mettre en la tour quairee qui est auchief Moyen Pont* ».

chambre était large de 2, 55 m, ce qui correspondait également à la largeur de la chambre de manœuvre[825]. Ce système était complété par la construction de deux boulevards de part et d'autre du pont, sur lesquels des chambres de tir avaient été aménagées ainsi que des terrasses. Ces boulevards avaient été édifiés avant la construction de la chambre de tir du Moyen-Pont. Peu de temps avant septembre 1484, « *le boullewarcque qui est auchief du moien pont decoste la tour dez Pointres,* » avait été construit, car à cette date, il était crépi, ce qui signifiait qu'il était achevé[826]. D'après la *Chronique des Célestins*, la construction de boulevards de part et d'autre du pont daterait de 1475-1476[827], date à laquelle les deux tourelles vers l'intérieur de la ville furent élevées. Du côté de l'hôpital Saint-Jean, un boulevard avait en effet été construit avant 1484, car à cette date il était question de refaire « *lairvoltz de la poutairne daier le petit Sainct Jehan* »[828], c'est-à-dire la voûte entre les deux tourelles qui permettait d'accéder au pont. Les tours, de part et d'autre du pont, furent aussi équipées de « *couchettes* » en 1491. Un escalier en bois fut construit dans la tour carrée, sur la rive droite de la Moselle ainsi qu'une cheminée[829]. Des barbacanes en bois furent installées sur le pont et les tourelles qui le flanquaient, tandis que huit fenêtres furent percées dans la chambre de tir en janvier 1492[830]. En juin, la tête de pont du côté des Pucelles fut en partie pavée[831]. Des canonnières furent installées sur le pont, tandis que les meurtrières furent rebouchées ou adaptées en archères-canonnières[832]. Des mâchicoulis furent aussi mis en place sur les deux boulevards. L'arche du pont, qui avait été rebouchée en 1484 par Henri de Ranconval, fut percée de plusieurs canonnières lors de son comblement, ce qui laisse à penser qu'il était possible d'y accéder depuis la chambre de manœuvre ou par l'une des tours au-dessus du pont[833].

---

[825] RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 382.
[826] AMM CC 612 (20), 1er feuillet, 14e paiement.
[827] BMI ms. 57 P/R, *Chronique des Célestins,* f° 97v : « *En 1475 et 1476 furent bâties les tours qui sont hors les barriere du rampart et hors le moyen pont des morts aux deux côtés de la rivière* ».
[828] AMM CC 612 (2), 3e feuillet, 15e paiement.
[829] AMM EE 30, 39e paiement.
[830] *Ibid*., 31e paiement, « *Pour cherpanthiez qui ont ouvrez pour faire huix fenestre et berbekainne sur les baire du Moyen Pont* ».
[831] *Ibid*., récapitulatif des travaux : « *Pour pavour qui ont fait 31 toizes de nuef paivement a la porte en Maizelle et 6 toizes a Moyen Pont* ».
[832] *Ibid*., récapitulatif des travaux : « *Qui ont restoupper et remuriez plussieurs crenelz et fait plussieurs cannonières fait sur le Moyen Pont comme sur les 2 boullewaircq devant et daultrez dudi Moyen Pont comme au baille de dairie les pucelle* » ; 35e paiement : « *Pour masson mortellier et manovriez qui ont ouvrez pour restoupper et muriez plussieurs crenelz sur les 2 boullewaircq de daier le Moyen Pont et fait des cannonier en lesdi crenels solloient estre* ».
[833] AMM CC 612 (20), 1er feuillet, 11e paiement. AUBRION, Jean, 1857, p. 156-166 : « *En icelle année, portant que l'uawe avoit fait asseurer la grève desoubz les baires du moien pont des Mors, on fit toupper de muraille l'airvolz à la partie devers le petit Saint-Jehan, et fit ons dez canannonières* ».

Après la campagne de travaux entre 1484 et 1492, les chantiers menés sur le Moyen-Pont furent de moindre importance, et concernaient surtout les « *baires* ». La « *visitation* » de 1511 indiquait qu'une des tours de la rive gauche était devenue le beffroi des paroisses de Saint-Marcel et de Saint-Georges[834]. Le Moyen-Pont garda sa structure médiévale et ses grilles jusqu'en 1861, mais la chambre de manœuvre et la chambre de tir furent détruites en 1743[835].

2.2. Le pont des Basses-Grilles de la Moselle

Le pont des Basses-Grilles de la Moselle, également appelé « *Rimport* » ou « *Nuef Pont* » est, selon son nom, certainement le dernier pont de la ville à avoir été reconstruit en pierre. Édifié sur la Moselle, cet ouvrage était le pendant du Moyen-Pont. Il était placé à la sortie de la ville et permettait de relier les faubourgs de Porte-Moselle et d'Outre Moselle. Une inscription, redécouverte en 1743 à l'occasion de travaux sur le pont, atteste que l'ouvrage avait été construit en 1360[836].

A TANS : CON : FAIXOIS : CETVI/PON :

ESTOIT : LOV TANS : AN TEY : SAIXON :

LA : QRTE : DE : FROMANT : VALOIT : XI : S : D MT :

Z III : Z : LAVOINE : VI : S : Z : III : D :

TEY : FVT : LI : PAIN : DVN : GRAY :

DENIER : Z :  *LI : VIN : SI : ESTOIT : SI : CHIER :*

LI : QRTE : VALOIT : XV : D : CE : FVT : DRO : AN :

CELVI : TANS : P: M : CCC : Z : LX : ANS[837]

[834] ADM 7F59, (1511 « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 2v.
[835] RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 382.
[836] *H.M.B.*, *Annales de Baltus,* 1974, t. VII, p. 121-123. CHABERT, François-Michel, *Vocabulaire topographique, historique et étymologique des rues, places, ponts et quais de la ville de Metz*, Metz : F. Blanc, 1863, p. 30.
[837] Transcription : « *A tans con faixoit cetui pon, etoit lou tans artay* [aride] *saison, la quarte de fromant valoit XI s.. de Metz, et III* [deniers ?] *et l'avoine, VI s. et III d[eniers] tey fut li pain d'un gray denier Et le vin si estoit si chier La quarte valoit XV d*[eniers] *ce fut dro an* [dur temps]. *Celui tans MCCC et LX ans* ».

La main pointait un petit pain rond coûtant 1 d. et dont la taille (environ une demi-livre d'après Jacques Baltus) devait correspondre à ce qui était figuré sur l'inscription[838]. Laurent Litzenburger a expliqué le choix de représenter cette miche de pain par le fait que « le prix du pain ne variait jamais, *a contrario* de sa taille et de son poids, qui était indexés sur le prix du blé »[839] et comme l'année 1359-1360 fut très mauvaise pour les récoltes, les prix du blé et du vin avaient nettement augmenté[840]. L'inscription était placée du côté ville, sur la rive droite de la Moselle. Elle présente un intérêt particulier, car contrairement aux autres inscriptions figurant sur des édifices de l'enceinte, elle n'évoque pas le commanditaire, le maître échevin ou un éventuel maître d'œuvre, mais seulement la hausse des prix de l'époque. Elle est sans doute à mettre en lien avec une autre inscription figurant « *derrière la porte, à droite, en montant l'escalier* » de l'ancien palais épiscopal, qui était toujours en place en 1769 et qui indiquait que :

« *A TENS CON FAIXOIT SEST PALAIS ; FUT LI PAINS DUN DENIER SI FAIS. O KE LA QUARTE DE BLEIF VALUT XVI S ; TANT VANDUE FUT ; ET LI VINS SI ESTOIT SI CHIERS LA QUARTE VALUT X DENIERS ; CIS CHIERS TENS BIEN II ANS DURAIST. L'AN M CCC ET XVII* »[841].

L'année 1317 avait également été particulièrement froide et pluvieuse et cela avait eu de graves conséquences sur les récoltes, donnant lieu à une grande famine qui balaya l'Europe[842]. L'inscription du palais épiscopal et celle du pont des Basses-Grilles de la Moselle montrent que les prémices du Petit Âge glaciaire avaient marqué les Messins, non pas à cause de l'évolution du climat, qui est peu évoqué, mais du fait des conséquences sur leur pouvoir d'achat et la flambée des prix des denrées.

C'est donc dans ce contexte de variations climatiques importantes que le pont des Basses-Grilles de la Moselle fut reconstruit en pierre en 1360. Avant cette date, il y avait certainement un pont de bois qui enjambait la Moselle et qui reliait la porte Chambière au bourg de Porte-Moselle et aux quais du Rimport depuis plusieurs décennies[843]. Le pont des Basses-Grilles de la Moselle avait la même configuration que le Moyen-Pont. Il comptait quatre arches construites en plein cintre[844], dont les bandeaux étaient en pierres apparentes,

[838] CHABERT, François-Michel, *Vocabulaire,* p. 30.
[839] LITZENBURGER, Laurent 2011, p. 571. *H.M.B.*, *Annales de Baltus,* 1974, t. VII, p. 121-123.
[840] LITZENBURGER, Laurent 2011, p. 571.
[841] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 323-324, note a.
[842] LITZENBURGER, Laurent 2011, p. 570.
[843] Voir dans le chapitre 1, 1.3.1. « Les hypothèses liées au déroulement des travaux » et 1.3.4. « Le faubourg d'Outre-Moselle ».
[844] Ces arches offraient une ouverture de 14,40 m de largeur sur 8,10 de hauteur.

et qui devaient, comme le Moyen-Pont, reposer sur plusieurs arcs doubleaux. L'édification du pont n'a pas été rapportée dans les chroniques messines et les archives comptables n'ont pas été conservées pour cette période. La plupart des informations concernant ce pont proviennent des comptes du receveur, de ceux des Gouverneurs des Murs, des « *visitations* » des XV^e^ et XVI^e^ siècles, mais aussi des plans réalisés au XVIII^e^ siècle.

Le pont était long de 30 m. Il était plus petit que le Moyen-Pont, ce qui laisse à penser qu'entre la période de construction du Moyen-Pont et celle de ce pont, le phénomène d'alluvionnement avait certainement modifié la largeur de la rivière, ne nécessitant pas cinq arches, mais seulement quatre. Ce pont était aussi plus étroit que celui en amont, avec seulement 2,60 m de largeur (contre environ 8 m pour le Moyen-Pont, chambre de manœuvre incluse[845]). Avec si peu de largeur, le pont n'autorisait pas le passage de chariots, mais seulement des piétons, qui y accédaient par une tour sur la rive droite, et par des escaliers longeant une tour sur la rive gauche[846]. Le pont était en effet flanqué par deux tours. La tour de la rive droite était une tour carrée de 19 m de haut. La « *visitation* » de Nicole III de Heu en 1511 indique que celle-ci servait de beffroi à la paroisse de Saint-Ferroy[847]. À la différence du Moyen-Pont, le « *Neuf Pont* » était ponctué par trois tourelles carrées construites sur les piles du pont[848]. Cela était courant sur les ponts du sud de la France, comme le pont de Valentré à Cahors[849]. Les tourelles du « *Rimport* » étaient percées par deux portes pour permettre la circulation des piétons sur le pont, et étaient équipées d'un escalier pour desservir les deux étages.

Comme le Moyen-Pont, le Pont des Basses-Grilles de la Moselle était muni de « *baires* » dans chacune de ses quatre arches. L'une d'entre elles avait également été aménagée avec une porte pour laisser passer les embarcations, probablement dans l'arche centrale qui offrait le plus de profondeur d'eau. En 1494, l'installation d'un échafaudage pour œuvrer sur le pont et réparer les « *baires* » était d'ailleurs venue entraver la circulation des nefs[850]. Contrairement au Moyen-Pont, où l'ouvrage fut élargi pour placer les « *baires* » et la chambre de manœuvre, une telle installation a certainement été pensée dès la

[845] THIRIOT, Jean, 1970, p. 63.
[846] *Ibid.*, p. 57.
[847] ADM 7F59 (1511, « visitation » de Nicole III de Heu), f° 4r : « *Item anchief desdites baires est une tour sur la montee qui est le baiffroy Saint Ferroy, et sont touttes couverte descailles* ».
[848] THIRIOT, Jean, 1970, p. 57.
[849] MESQUI, Jean, 1983, planche n° 5.
[850] AMM CC 616 (11-12), 9^e^ feuillet, 12^e^ paiement : « *pour ouvriez qui ont raiez une partie dez paulz dez allus* [échafaudages] *de desoubz lune dez dite arche pour paisser les nief* ».

reconstruction en pierre du « *Neuf Pont* ». Une galerie, ponctuée par les trois tourelles sur le pont, servait de chambre de manœuvre, mais également de chambre de tir. Elle occupait la moitié de la largeur du pont, laissant l'autre moitié accessible aux piétons. Contre cette galerie, sur la façade aval, huit bretèches en encorbellement avaient été construites, soit deux par arche[851]. Le pont était couvert d'ardoises au XV^e^ siècle[852].

[851] THIRIOT, Jean, 1970, p. 57.
[852] AMM CC 1 (3), f° 15v : « *paieit a Jehan lesquailiere* [tailleur d'ardoises/ couvreur] *le XI^e^ jor de janvier lan XIIII^CT^ et IX ans pour refaire plussieurs goutiere sur le teit de la chambrate a chief du pont de chandeleirue sur le teit dou nuef pont et sur la tour du pont Thieffroy. 10 s.* ».

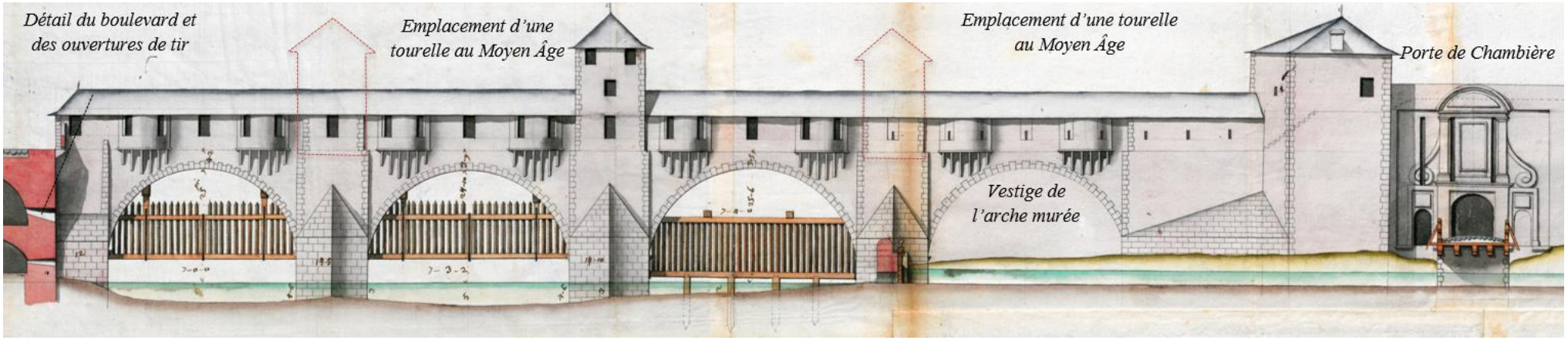


Figure 43 : Relevé en élévation du pont des Basses-Grilles de la Moselle (appelé « Rimport » ou « Nuef Pont ») en 1732 (vue du nord, à l'extérieur de la ville)

(© SHD Vincennes, Atlas n°132, f° 25) (Annotations M. Didiot)



Figure 44 : Le pont des Basses-Grilles de la Moselle, extrait d'un dessin à la plume et à l'encre brune d'Antoine Louis Goblain, (début du XIX^e siècle)

(© BNF, N° INV. Est Reserve VE-26 R).

Le Pont Royal est édifié en 1745, mais le boulevard de la rive droite est toujours visible.

Les quatre « *baires* » étaient manœuvrées par des systèmes de poulies[853], de leviers, de cordes et de vis. Ils étaient sans doute identiques à ceux du Moyen-Pont[854], et ils étaient régulièrement graissés pour faciliter leur utilisation[855]. Les grilles étaient ponctuellement renforcées avec l'ajout de sapins au travers des « *bairons* » pour consolider la herse. Quand ils n'étaient plus utiles, ces troncs étaient retirés[856]. Changer une « *baire* » était une opération coûteuse. En 1413, l'installation d'une nouvelle grille dans l'une des arches du pont coûta plus de 9 £.[857]. Il arrivait que les « *baires* » soient endommagés par les nefs et que des réparations soient entreprises, nécessitant l'installation d'échafaudage[858]. Les travaux sur les baires restaient moins fréquents que sur le Moyen-Pont, car le pont des Basses-Grilles de la Moselle se situait en aval du premier, il devait être moins touché par le passage de débris déjà largement retenus par le Moyen-Pont.

Comme pour le pont en amont, il fallait aussi briser la glace autour du « *Neuf Pont* » pour protéger les « *baires* », mais aussi éviter une incursion ennemie sur la rivière gelée. Ces frais étaient omniprésents dans la compatibilité du receveur où l'ouvrage était alors qualifié de « *Nuef Pont* » au début du XV^e^ siècle. Contrairement au Moyen-Pont, les hommes embauchés pour cette opération étaient rétribués pour « *pour brixier lez glessez par devant lez baires dou nuef pont deden et defuer en juscay encommencent lez meize* »[859]. Comme le pont était situé en aval du premier, il ne courait pas de danger au point de vue de la sécurité du côté de la ville, mais en cas de débâcle, la glace *intra-muros* pouvait constituer une menace, d'où la nécessité de la briser. Des pieux avaient aussi été installés à l'intérieur et à l'extérieur de la ville pour protéger le pont en aval et en amont. En juin 1494, des corvéables durent remplacer les pieux devant les arches[860] et installer des échafaudages pour réparer certaines « *baires* ».

---

[853] AMM CC 3 (4), f° 10r : « *por oster lune dez baire du neuf pont en mey la grose piece de dezou qui estoit pourie et pour mettre une autre piece en lieu et mettre a chescun chief de la dite piece une polie de fer et mettre lez bairon que ya partiet* ».
[854] AMM CC 1 (1), f° 36r *bis* : « *Pour 2 gros crochat de fer por leveit lez sappins dou Nuef Pont 8 grant pour lez bonne der vif et pr 24 gros cloz pour lez vuides que sont au flanche de dis vif* ».
[855] AMM CC 1 (7), f° 7v : « *pour oindre les vis dez baire que on livret a Moien pont az Nuef Pont* ».
[856] AMM CC 616 (11-12), 1^er^ feuillet, 1^er^ paiement : « *A Jehan Nolz le pauxour pour 2 nowelz de pannelz en xalz qui ait signiez, chacune journee pour faire dez allus dessus pour reffaire la devant dite baire* ».
[857] AMM CC 65 (3), f° 9v : « *Cest assavoir pour faire la nueve baire dou nuef pont et pour deffaire la viez baire et pour essoire la nueve. 9 £. 9 s. 8 d.* ».
[858] AMM CC 616 (11-12), 1^er^ feuillet, 1^er^ paiement : « *Pour cherpanthiez qui ont ouvrez pour reffaire lune dez baire de Raimport que le neif guellement ait heu rompuent* ».
[859] AMM CC 1 (6), f° 12r.
[860] AMM CC 616 (11-12), 7^e^ feuillet, 10^e^ paiement : « *Pour cherpanthiez qui ont enkairez dez paulz pour haiez a tour dez arche de Raimport, pour ouvriez qui ont conduit lez crowiour dez paroiche qui ont encommanciez a haier lez paulz entour desdite arche* ».

Le phénomène d'alluvionnement toucha rapidement le « *Neuf Pont* ». En effet, les piles du pont étaient munies d'avant et d'arrière-becs pour favoriser le passage de l'eau, mais l'ensablement toucha la partie du pont qui jouxtait la poterne de Chambière. En 1467, « *l'état des réparations à effectuer* » dressé par les Sept des Murs indiquait le « *besoing d'estouppeir et de murieur la premiere airche vers Chambier, c'est à scavoir de Nuef-Pont qui est costé le gerdin Signor Nicole Groignet, pourtant c'on vient tout à saiche dedent la ville par ladite airche* »[861]. À cette date, l'arche reposant sur la rive gauche était donc complètement ensablée, à tel point qu'il était possible d'y passer à pied sec. Pour la sécurité de la ville, les Sept des Murs préconisaient donc de reboucher cette arche, comme cela fut fait en 1484 au Moyen-Pont. En 1494, la « *baire* » de cette arche était remplacée. Cela montre que les travaux pour murer l'arche n'avaient pas encore été effectués[862]. En 1525, un escalier de pierre fut réalisé pour accéder au pont[863]. Cet escalier se trouvait sur la rive gauche, à l'intérieur de la ville, et il contournait la tour d'entrée du pont pour accéder directement au tablier. Appuyé contre la tour, l'escalier venait se raccorder au pont au niveau de l'arche ensablée, ce qui laisse à penser qu'à cette date, celle-ci avait éventuellement été bouchée. La date à laquelle l'arche du « *Nuef Pont* » fut finalement comblée reste inconnue, mais l'ouvrage fut réalisé et l'empreinte de l'arche murée était encore visible sur le plan de 1732.

Pour améliorer le pont face aux progrès de l'artillerie, des canonnières furent percées sur l'ouvrage et sur les deux boulevards de part et d'autre du pont en 1525[864]. Cette configuration rappelle celle du Moyen-Pont. Sur la rive droite, le boulevard se présentait comme une casemate voûtée à deux étages dont il reste encore quelques vestiges. Le passage sur le pont était contrôlé par une poterne munie d'une « *huixe* » de bois[865]. Il y en avait probablement une dans chacune des tours qui flanquaient le pont. Une chaîne pouvait aussi entraver le passage dans l'une des poternes[866]. Enfin, le pont était gardé par des

[861] *H.M.B.*, 1974, t. VI, 69-70.
[862] AMM CC 616 (11-12), 4e feuillet, 7e paiement : « *Pour cherpanthiez qui ont enkairez 2 pieces de boix pour faire dez haie a haier paulz qui ont remis a point lez engings a haier paulz qui ont encommanciez a partuxiez lez sappins pour faire une nueve baire daier la maixon que fuit a seigneur Nicole Grongnat* ».
[863] AMM EE 35, récapitulatif des travaux : « *pour faire ung advis pour monter sur lesdictes baires de Remport* ».
[864] AMM EE 35, récapitulatif des travaux.
[865] AMM CC 616 (11-12), 13e feuillet, 19e paiement : « *pour cherpanthiez qui ont fait une portate en la poutairne dez baire de Raimport* ».
[866] *Ibid*., 14e feuillet, 20e paiement : « *A Jullien le serrier pour 3 augon mis en ploncq pour raloingiez la chainne pour ung annelz pour substenir ladite chainne et pour 6 broiche tout pour la pourtate de la poutairne de Raimport pezant 29 livres pour chacune livres 5 d.* ».

barriers. Ils étaient deux en 1511[867]. En 1743, le pont fut démoli et remplacé par le Pont Royal.

2.3. Le pont des Grilles de la Haute-Seille

L'édification du pont des Grilles de la Haute-Seille est assez mal connue. Véritable prolongement du mur d'enceinte construit entre la porte Saint-Thiébault et la porte Mazelle, cet ouvrage est certainement contemporain des travaux d'agrandissement de la fortification au XIII^e^ siècle. D'abord en bois comme la plupart des ponts, il fut ensuite reconstruit en pierre, probablement dès la première moitié du XIV^e^ siècle. Ce pont enjambait la Seille et il était long de 22 m et large de moins de 4 m. Comme le pont des Basses-Grilles de la Moselle, le tablier était donc étroit, ce qui laisse à penser qu'il n'était pas destiné aux habitants, mais seulement aux gardes pour assurer le guet et la manœuvre des « *baires* ».

Le pont était flanqué d'une tour demi-ronde de la Cité et d'une tour plus petite à cinq côtés[868]. Il reposait sur trois arches en plein cintre dont les bandeaux en pierre de taille semblaient encore apparents sur la gravure d'Israël Sylvestre au XVII^e^ siècle. Les arches devaient aussi s'appuyer sur des arcs doubleaux, sur le modèle des autres ponts messins. Elles étaient munies de « *baires* » dont le système de levage devait être identique à celui des autres ponts fortifes. Une chambre de manœuvre construite sur le pont abritait le mécanisme des trois « *baires* ». Celle-ci devait également servir de chambre de tir car elle était percée de fente de tir et équipée de deux barbacanes en encorbellement. Il est possible que, comme sur le Moyen-Pont, une salle de tir ait été édifiée au-dessus de la chambre de manœuvre. Si les comptes de l'enceinte n'attestent pas de ces travaux, probablement car ils sont incomplets, la gravure d'Israël Sylvestre montre en effet un second niveau percé de canonnières.

Comme le Moyen-Pont, le pont des Grilles de la Haute-Seille devait être exposé aux débris transportés par les crues, ou à la glace en cas de débâcle. Il était en effet construit au point d'entrée de la Seille en ville. Les informations relatives à ce pont sont rares dans les comptes du receveur ou dans ceux des Gouverneurs des Murs. Les quelques données dont nous disposons indiquent qu'entre novembre 1491 à avril 1492, les trois « *baires* » de ce

[867] ADM 7F59, (1511 « *visitation* » de Nicole III de Heu).
[868] THIRIOT, Jean, 1950, p. 50.

pont furent changées car elles avaient été fortement endommagées par la glace[869]. Un pont placé en amont, le Pont-aux-Arènes en référence à l'église Saint-Pierre-aux-Arènes et aux ruines de l'amphithéâtre romain[870], également appelé Pont du Champ-Nemmery, devait certainement retenir la plupart des débris, mais il ne pouvait rien contre la glace.

Derrière le pont, des moulins dits « *moulins de la Haute-Seille* » avaient été installés depuis la première moitié du XII^e^ siècle[871], soit avant même l'édification du pont en pierre. Une tour des moulins de la Haute-Seille est référencée dans la « *visitation* » de l'artillerie effectuée en 1508[872] et dans celle de 1530[873], mais pas le pont. Toutefois, la « *visitation* » de 1465 l'évoque vaguement, contrairement aux autres ponts fortifiés, elle ne mentionne pas les « *barres* » de Haute-Seille, mais seulement de la tour des moulins[874]. Il en est de même en 1511[875], en 1512[876] et en 1523[877]. Pourquoi ne pas évoquer le pont fortifié alors qu'il était toujours en place à ces dates ? Le pont n'appartenait-il plus à la ville ? Il paraît étonnant qu'un pont fortifié ne soit plus à la charge de l'administration de l'enceinte. De plus, le pont des Grilles de la Haute-Seille ne permettait pas le passage des piétons ou des marchandises et n'offrait donc aucune possibilité d'affermer d'un péage. Ce pont n'était sans doute pas directement mentionné dans les « *visitations* », car il n'était pas très long et qu'il était placé sur un front plutôt dégagé de la fortification. Toutefois, il est évoqué dans les statuts des canonniers de 1517 où trois d'entre eux devaient se placer sur le pont en cas d'attaque[878]. Le pont était donc bien utilisé pour la défense de la ville.

[869] AMM EE 29 (2), du 35^e^ au 45^e^ paiement, 53^e^ et 54^e^ paiements : « *Pour cherpentiez qui ont ouvrez pour reffaire et remettre a point lez 3 neuve baires de la haulte Saille que les glaices ont rompus* ».
[870] On ignore si le Pont-aux-Arènes était entretenu par les Gouverneurs des Murs, mais les magistrats possédaient un jardin à proximité qu'ils mettaient en location en 1525. AMM EE 35, 15^e^ reçu.
[871] FERBER, Frédéric, 2012, p. 522-524.
[872] *H.M.B.*, 1974, t.VI, p. 564-580.
[873] *Ibid*., p. 676-677.
[874] ADM 7F59 (1465, « *visitation* » de Jeoffroy II de Warize), f° 4v : « *Item au plus pres des mollins de la haulte Saille encor une tour a demei ron qui est a la cité, Item apres une aultre grosse tour ou on monte les degrez sur les murs dessu Saille qui est a la cité* ».
[875] *Ibid*., (1511, « *visitation* « de Nicole III de Heu), f° 6v : « *Item apres une tour kairee couverte de tulle qui est dessu lez mollins de la halte Saille que le cité tient* ».
[876] *Ibid*., (1512, « *visitation* » de Nicole Rémiat), f° 3r.
[877] *Ibid*., (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 4r.
[878] *H.M.B.*, 1974, t.VI, p. 635.

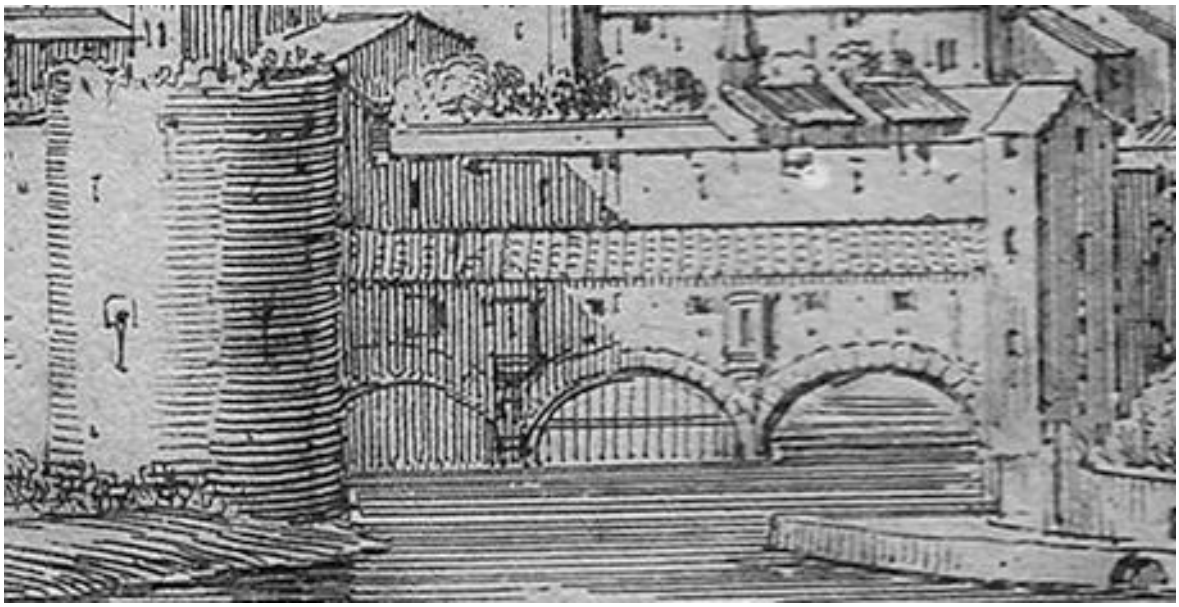


Figure 45 : Le pont des Grilles de la Haute-Seille en 1667, vu du sud, à l'extérieur de la ville.

Extrait du *Profil de la ville de Metz en Lorraine veue du coste de la porte Mazel* par Israël Silvestre.
(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

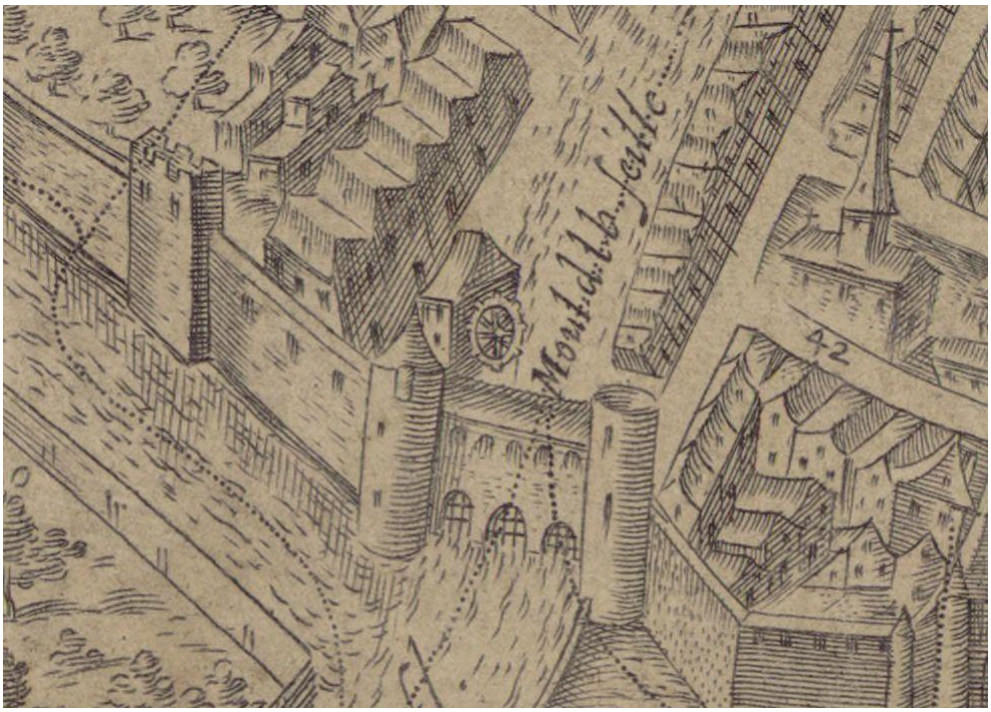


Figure 46 : Le pont des Grilles de la Haute-Seille en 1610, vu du sud à l'extérieur de la ville.

Extrait du *Portrait de la ville et de la cité de Metz* par Geoffroy Langres et Abraham Fabert
(© BNF, n° inv. GD D-8725)

Derrière le pont, un des moulins de la Haute-Seille est représenté.

La tour des moulins de la Haute-Seille bénéficia de travaux en août 1494[879] et le mois suivant, il est question de travaux sur les deux « *tours dez moullin de la Haulte Saille* »[880]. Ces deux tours ne devaient pas être des moulins, mais simplement les deux tours qui encadraient le pont. Les travaux relatifs aux moulins étaient en effet rapportés dans un autre compte tenu par les Sept des Moulins, une septerie mise en place en même temps que celle des Murs en 1347[881]. Autrement dit, si le pont n'était pas évoqué, c'est qu'il n'offrait pas un grand intérêt, comparativement aux deux tours qui l'encadraient. C'est du fait de la présence des moulins quelques mètres en aval que les tours furent baptisées ainsi. De plus, la « *visitation* » de 1512 indiquait qu'il faudrait « *remurier lez vielle fenestre et y faire des cannonier hal et baixe et 2 semant dedans et la faire nettoier* »[882]. Les travaux d'adaptation à l'artillerie étaient réalisés à la demande des Sept des Murs ou de la Guerre, et non à celle des Sept des Moulins. La même « *visitation* » conseillait aussi de « *reffaire couvrer lavantey devant et le faire rellever plus hal et faire une apoiee de fer au boix pour monter hault* » Cet « *avantey* » devait correspondre à la chambre de manœuvre du pont des Grilles de la Haute-Seille, construite comme une galerie, de la même façon que celle du Moyen-Pont. Les Sept des Murs conseillaient de rehausser cette construction et de la soutenir avec « *une apoiee de fer ou de bois* », peut-être pour y ajouter un niveau de circulation par la suite. C'est en effet que ce que semblent montrer la gravure d'Israël Silvestre[883] et le plan de 1610[884].

Au mois d'août 1502, pour intervenir sur l'arche du pont de la porte des Allemands qui menaçait de s'effondrer après une crue dévastatrice, les Gouverneurs des Murs firent « *stopper Saille daier les baire de la Haulte Saille pour ouvre auz Allement* »[885]. En amont du pont, une digue avait été installée pour faire refluer une partie des eaux de la Seille vers l'extérieur de la ville et alimenter le canal de la porte Mazelle. Cet aménagement fut temporairement modifié pour que la rivière suive son cours normal, permettant aux ouvriers de travailler à sec à la porte des Allemands.

---

[879] AMM CC 616 (11-12), 16e feuillet, 22e paiement « *Pour masson mortellier et manowriez qui ont ouvrez tant pour essoire lez chenalz de blanche pierre sur la tour dez mollin de la Haulte Saille* […] *pour cherpanthiez qui ont essis ung tey sur ladite tour et pour plussieurs aultre choses comme sy apres senxuit* ».
[880] *Ibid*., 17e feuillet, 23e paiement : « *Pour masson mortellier et manowriez qui ont ouvrez sur lez 2 tour dez moullin de la Haulte Saille, pour cherpanthiez qui ont fait 2 nuef tey sur lesdite 2 tour pour raicowatour de tulle qui ont recouvert lesdite 2 tour* ».
[881] BOUR, Roch-Stéphane, 1932, p. 8.
[882] ADM 7F57 (1511, « *état des réparations* » de Nicole III de Heu), f° v.
[883] *Profil de la ville de Metz en Lorraine veue du coste de la porte Mazel,* par Israël Silvestre, Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole.
[884] BNF, département des plans et des cartes, GD D-8725.
[885] AMM EE 31, 24e paiement.

2.4. Le pont des Grilles de la Basse-Seille

Bien que l'appellation de « *Nuef Pont* » qualifiant le pont des Basses-Grilles de la Moselle ait porté à croire le contraire, le pont des Grilles de la Basse-Seille est bien le dernier pont à avoir été édifié sur l'enceinte. Le détail de sa construction n'est pas connu, car les archives du receveur n'ont été conservées qu'à partir de 1405 et celles des Gouverneurs des Murs encore plus tardivement. C'est aujourd'hui le seul pont dont il reste des vestiges sur le tronçon de la muraille qui longeait la Seille jusqu'à la confluence avec la Moselle. Il a ainsi été possible de l'étudier et d'en faire des relevés avec l'association *Historia Metensis* entre 2011 et 2013[886].

Parallèlement à ce travail sur le terrain, les recherches en archives ont permis d'identifier les travaux menés sur le pont. Les mentions de « *Neuf Pont* » présentes dans les comptes du receveur au début du XV^e^ siècle auraient pu être mal interprétées si le comptable n'avait pas pris la peine de distinguer les deux ouvrages. Le pont des Grilles de la Basses-Seille était aussi appelé « *pont en Chadeleirue* »[887], du fait de sa proximité avec la poterne éponyme. En 1409, le receveur paya deux hommes pour « *pour brixier la glesse et pour tenir leur nef et par devant lez baire de chandeleirue et par devant lez baire dou nuef pont* ». Cette mention lève l'ambiguïté entre les deux appellations. De plus, quand l'ouvrage était qualifié de « *Neuf Pont* », le comptable rajoutait « *lou nuef pont de chanldelruez* » pour ne pas les confondre[888].

Contrairement aux autres ponts fortifiés, celui des Grilles de la Basse-Seille n'a certainement pas été précédé par un ouvrage en bois. Son édification en pierre débuta après 1381, date à laquelle « *fuit acommancies fermetes a la grevez on champel* »[889]. Auparavant, un autre ouvrage avait été édifié 200 m en amont. Il s'agissait du pont de la Grève. Construit lors des travaux d'agrandissement de l'enceinte au début du XIII^e^ siècle, celui-ci avait été bâti dans la continuité de la muraille, après les poternes du Champé[890]. L'ouvrage était certainement en bois et la largeur du tablier ne permettait pas le passage de chariots. Aussi,

[886] Trapp, Julien *et alii*, « Défendre Metz au Moyen Âge (1ère partie) », 2013, p. 28-37.
[887] AMM CC 1 (3), f° 1v : « *pour refaire plussieurs goutiere sur le teit de la chambrate a chief du pont de chandeleirue* ».
[888] AMM CC 1 (5), f° 12 v.
[889] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 97r.
[890] Voir dans cette partie, chapitre 1, 1.3.2. « Le faubourg d'Outre-Seille ».

seuls les gardes empruntaient ce pont. La campagne d'agrandissement de la fin du XIV[e] siècle pour mettre à l'abri le secteur de la Grève allait rendre ce pont inutile.



Figure 47 : Le pont des Grilles de la Basse-Seille vu du nord

(© *Historia Metensis*, L. Kieffer, 2016)



Figure 48 : L'intérieur du pont et les vestiges de la chambre de manœuvre des « baires » sous l'arc brisé, du côté de la tour des Esprits

(M. Didiot, 2017)



Figure 49 : Le pont se raccordant à la poterne en Chadeleirue

(M. Didiot, 2017)

Si le pont de la Grève existait toujours aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, il n'était plus inspecté lors des « *visitations* ». De plus, cette appellation fut alors donnée au pont des Grilles de la Basse-Seille, laissant l'autre ouvrage sans réelle désignation. C'est ainsi qu'il est qualifié dans les « *visitations* » et la localisation donnée ne laisse aucun doute, comme le montre le compte-rendu de 1465 : « *Item une vielle tour enchief du pont a la greve a la partie de chandelerue qui est a la cité, item ledi pont a la Greve qui est a la cité, item a lautre partie dudi pont la tour des berbierz chandeliers de cire maigniers* »[891]. Le pont des Grilles de la Basses-Seille était donc appelé indifféremment « *pont de Chandeleirue* » ou « *pont de la Grève* » dans les archives médiévales. C'est à une période plus tardive que le nom de pont des Grilles de la Basse-Seille lui fut donné, en opposition au pont des Grilles de la Haute-Seille précédemment évoqué.

La campagne de travaux pour enclore la Grève avait dû débuter dans le prolongement du mur du XIII^e^ siècle où se situait la poterne des Dames-Colette, rattrapant ainsi l'angle rentrant qui avait été créé en excluant cette zone de l'enceinte. La tour des Vitriers et des Potiers d'étain fut probablement la première à être édifiée, puis la tour des Barbiers et des Chandeliers de Cire. Une bretèche protégeant une poterne avait également été construite entre les deux tours[892]. Le pont de Chandeleirue était vraisemblablement venu achever cette campagne de travaux. Il a été édifié entre 1381 et 1385, puis les travaux se détournèrent de

[891] ADM 7F59 (1465, « *visitation* » de Jeoffroy II de Warize), f° 3v.
[892] TRAPP, Julien *et alli*, « Défendre Metz au Moyen Age (1^ère^ partie) », 2013, p. 32-33.

cette portion de l'enceinte pour se dérouler sur l'ouvrage avancé de la porte du Pont-Rengmont[893].

Le pont des Grilles de la Basse-Seille enjambait le bras intérieur de la rivière grâce à deux arches. À l'intérieur du secteur de la Grève, la Seille avait été divisée en deux petits bras pour permettre le fonctionnement des moulins. À l'est, sur la rive droite, le pont se raccordait à une tour ronde, la tour des Barbiers et des Chandeliers, appelée aujourd'hui tour des Esprits. À l'ouest, sur la rive gauche, il s'appuyait contre l'une des deux tours demi-ronde qui flanquait la poterne en Chadeleirue. Le pont était long de 47 m et large de 3,90 m[894]. Les deux arches qui composaient la partie supérieure du pont sont différentes. À l'est, l'arche qui se raccorde à la tour des Barbiers et des Chandeliers de cire (tour des Esprits) est un arc brisé large de 10,56 m et haut de 3,73m[895]. La seconde arche est un arc surbaissé offrant une ouverture haute de 3,60 m et large de 13,54m[896]. Depuis ses fondations, le pont était haut de 13,30 m et il surplombait la Seille de plus de 11,30 m[897].

Comme le pont de la Grève du XIII^{e} siècle, le pont des Grilles de la Basse-Seille n'autorisait pas le passage des habitants. Sa localisation, entre la tour des Barbiers et des Chandeliers de cire à l'est, et l'une des tours de la poterne en Chadeleirue, permettait à l'ouvrage de relier le mur de la Grève au mur de Chadeleirue et d'assurer la continuité du chemin de ronde entre l'ancienne et la nouvelle portion de l'enceinte. Celui-ci avait été aménagé sur la partie supérieure du pont, au-dessus de la chambre de manœuvre des herses. Il se présentait comme une allée crénelée et couverte d'ardoises dès le début du XV^{e} siècle[898] et cela était toujours le cas en 1489[899].

Pareillement aux autres ponts fortifiés de la ville, les deux arches du pont des Grilles de la Basse-Seille avaient été équipées de « *baires* » dès l'édification de l'ouvrage. Chacune de ces herses étaient manœuvrées grâce à un système de cordages, de poulies, de contrepoids et de vis, qui était abrité dans une chambre de manœuvre construite à l'intérieur du pont, au-dessus des arches enjambant la rivière. Ce système était régulièrement graissé pour

[893] BMM ms. 855*, Chronique des Maîtres Échevins, f° 44v.*
[894] TRAPP, Julien *et alii*, « Le pont des Grilles de la Basse-Seille », 2016, p. 418.
[895] *Ibid*.
[896] *Ibid*.
[897] *Ibid*., p. 412.
[898] AMM CC 1 (3), f° 15v : « *paieit a Jehan lesquailiere le XI^{e} jor de janvier lan XIIII^{CT} et IX ans pour refaire plussieurs goutiere sur le teit de la chambrate a chief du pont de chandeleirue sur le teit dou nuef pont et sur la tour du pont Thieffroy. 10 s.* ».
[899] AMM EE 29 (2), récapitulatif des paiements : « *Pour racowatour deskaille qui ont recouvert et recoupper les gouttiers* […] *ung avantey ala porterie sur les baire de Chandellerue* ».

fonctionner correctement car l'humidité devait favoriser l'oxydation et le blocage des éléments[900]. La chambre de manoeuvres était percée du côté de la ville par six fenêtres rectangulaires, trois au-dessus de chaque arche, apportant ainsi de la lumière naturelle à la pièce. Le sol était recouvert d'un plancher qu'il fallait régulièrement rénover, car l'humidité devait endommager le bois et favoriser l'oxydation des clous de fixation. Ainsi, en 1410, le plancher et les « *baires* » furent réparés[901] et le plancher fut recloué[902]. En septembre 1417, il fallut renouveler l'opération[903]. Pour protéger le plancher de l'humidité, un des Sept des Murs, Nicole Rémiat, proposait dans la « *visitation* » de 1512 de faire « *lever le planchiez et de faire remplire de crappin* [paille] *lez volte de soubz ledi planchiez et y faire ung semant tout du long et ung nuef planchy* »[904]. La paille servait alors d'isolant. La chambre de manœuvre était fermée à clé, tout comme les mécanismes pour manœuvrer les « *baires* ». La « *visitation* » de 1511 indiquait en effet que « *lez angien a lever lesdites baires sont en la garde de clement Waillaume et en ait lez cleifs* »[905]. Pour protéger les « *baires* » face aux débâcles, la glace était brisée en amont de l'ouvrage. La partie en aval était également rompue pour éviter une approche ennemie[906]. Malgré ces précautions, les réparations sur les « *baires* » étaient fréquentes. Si les Gouverneurs des Murs les faisaient ponctuellement renforcer par des troncs, comme celles des autres ponts fortifiés[907], les crues charriaient des débris qui pouvaient sérieusement endommager les herses et nécessiter leur remplacement. Des travaux plus importants, requérant l'installation d'un batardeau probablement pour œuvrer sur la partie centrale du pont, sont attestés en juillet 1489 sans plus de détails[908]. En février 1491, les Gouverneurs des Murs firent « *relever la baire et les paulz collice des baires de chandellerue* » pour les faire réparer au sec dans la chambre de manœuvre. L'opération s'acheva en mars de la même année[909]. Entre décembre 1502 et janvier 1503,

[900] AMM CC 1 (7), f° 7v : « *pour oindre les vis dez baire que on livret a Moien pont az Nuef Pont et a pont de chandelrue* ».
[901] AMM CC 1 (5), f° 12v *:* « *pour refairez toutez la traveurez et lou planchey sur lou nuef pont de chanldelruez ou que lez bairez sontet pour refairez le plancheir sur les dite bairez* ».
[902] AMM CC 1 (8) f° 7r : « *pour reclowier le planchey sur le pont de Chandelrue* ».
[903] AMM CC 3 (3), f° 9r : « *por refaire la traveurre* [poutre] *toute nueve tout a loing dou pont de chandeleirue ou que lez baire sont et pour le planchief tout nuef tout a loing dou di pont et y faire lez baire* ».
[904] ADM 7F59, (1512 « *visitation* » de Nicole Rémiat), f° 1v.
[905] *Ibid*., (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 5v.
[906] AMM CC 1 (6), f° 12r : « *pour brixier la glesse par devant lez baires dou nuef pont de chandeleurue dedan et defuer* ».
[907] AMM EE 28, 15e paiement : « *pour siour qui ont siez 3 saippins chestun en 4 quartiez pour mettre tant atravels dez baires du Nuef Pont comme dez baires de Chaudellerue* ».
[908] AMM EE 29 (2), 4e paiement : « *Pour ouvriez qui ont encommecer a faire lez palz et oster les planches du bastair de daieu les baires de chandelleirue* ».
[909] *Ibid*., 50e paiement.

une des « *baires* » fut finalement remplacée[910]. Comme sur les autres ponts fortifiés, ce type de chantier était le plus récurrent.

Avec les progrès de l'artillerie, il fallut moderniser les ouvertures de tir du pont et le doter d'armes à feu. La « *visitation* » de Nicole III de Heu en 1511 indique que l'armement était placé dans la chambre de manœuvre qui était elle-même fermée à clé[911]. La « *visitation* » de l'artillerie de 1508 mentionne également que quatre hallebardes, six masses de fer, quinze « *gravisses* »[912] et quinze « *salades* »[913] étaient conservées dans une « *armaire* » dans le pont, probablement dans le corps de garde[914]. En 1519, Nicole III de Heu conseillait aussi de transformer les anciennes fentes de tir en canonnières[915].

Plusieurs ouvertures permettaient d'accéder aux différents niveaux du pont. Une première porte avait été aménagée dans la partie intérieure de l'enceinte, à côté du contrefort ouest, au niveau de la berge. Elle donnait accès au corps de garde qui avait été édifié contre une des tours flanquant la porte en Chadeleirue. Une tourelle abritant un escalier avait été construite du côté nord du pont. Celui-ci permettait d'accéder au parapet du pont et probablement à la chambre de manœuvre depuis le corps de garde. Entre les deux arches du pont, au niveau de la berge qui séparait en deux petits bras le lit de la rivière, une deuxième porte avait été percée dans la partie sud du pont, à la droite du contrefort. Après avoir emprunté un escalier, cet accès permettait d'entrer dans la chambre de manœuvre des « *baires* ». Quant à l'accès au chemin de ronde, il pouvait aussi se faire à l'est, par une porte qui avait été aménagée dans la tour des Barbiers et des Chandeliers de Cire, ou à l'ouest, soit en empruntant l'escalier dans la tourelle derrière le corps de garde précédemment évoquée, ou directement par la tour sud qui encadrait la poterne en Chadeleirue. Le pont présentait donc trois niveaux. Il y avait deux galeries superposées, l'une pour descendre les grilles sur la Seille, et une autre aménagée en salle de manœuvres des « *baires* ». Le dernier niveau était le chemin de ronde aménagé sur le sommet du pont. Le parapet de part et d'autre du chemin fut rapidement couvert d'ardoises pour former un passage abrité pour les guetteurs.

---

[910] AMM EE 31, 43 et 44e paiements.
[911] ADM 7F59, (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 5v : « *lesdites baires et les volte desoubz ou on met lartillerie et lez angien a lever lesdites baires sont en la garde de clement Waillaume et en ait lez cleifs* ».
[912] Une autre forme de hallebarde.
[913] Des casques.
[914] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 575.
[915] ADM 7F59, (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu) f° 4v : « *Dessus les baires de la haulte Saille entre Les fenestre qui sont dy faire des canonnier a remettre appoint le planchiet par devant lesdites fenestre* ».



Figure 51 : L'accès au chemin de ronde sur le sommet du pont par la tour des Barbiers et des Chandeliers de cire

(M. Didiot, 2017)



Figure 50 : Le pont des Grilles de la Basse-Seille vu du nord avec la tourelle d'accès au chemin de ronde contre une des tours flanquant la poterne en Chadeleirue

(M. Didiot, 2017)

Aujourd'hui, seule la partie supérieure du pont, et plus particulièrement celle située au sud était encore suffisamment complète pour être étudiée lors d'un relevé effectué en 2011 par l'association *Historia Metensis*[916]. Les deux arches de cette partie se composent de

[916] TRAPP, Julien *et alii*, 2011, 87 p.

plusieurs petits blocs de calcaire de Jaumont (vingt-six bloc pour l'arc brisé et vingt-neuf blocs pour l'arc en plein cintre). Il y avait également une troisième arche contre l'arche surbaissée, dont seuls deux blocs taillés en calcaire de Jaumont subsistent[917]. Il ne faut pas y reconnaître le vestige d'une troisième arche permettant le passage de l'eau, mais la trace d'une voûte à l'intérieur du corps de grade qui donnait accès à la poterne en Chadeleirue. Le pont était encadré par deux murs parallèles « dont la partie sommitale forme les parapets du chemin de ronde […] ces deux murs sont chaînés verticalement aux deux arches par des piédroits harpés et deux voûtes cintrées »[918]. Le mur médian, sur lequel les deux arches sont appuyées, est long d'environ 35 m, large de 60 cm et haut de 5,10 m. Pour renforcer l'ouvrage, deux contreforts viennent s'appuyer contre l'ouvrage dans sa partie sud, en amont. Le premier se situe au centre du pont, entre les deux arches. Le second de trouve à l'est de l'arche surbaissée, sur le côté en amont du pont. Leur chaînage aux angles est également composé de blocs de calcaire de Jaumont.

Sur les chaînages des arches et des contreforts, de nombreux signes lapidaires ont été identifiés[919]. Certains d'entre eux rappellent des marques présentes dans la porte des Allemands, dont la marque d'Henri de Ranconval, mais aussi au pont de Moulins, situé à 6 km de Metz et dont la construction est antérieure au pont des Grilles de la Basse-Seille d'une quarantaine d'années[920]. S'il paraît évident qu'Henri de Ranconval n'a pas pu participer à tous ces chantiers, son appartenance à un groupe de tailleurs dont l'origine serait plus ancienne, les tailleurs de Ranconval, est certaine. Les carriers et les pierres de Ranconval étaient également réputés au Moyen Âge[921]. Il est donc plus que probable que certains artisans, qui avaient œuvré sur le pont de Moulins, étaient ensuite venus construire le pont des Grilles de la Basse-Seille après avoir éventuellement participé à l'édification du pont des Basses-Grilles de la Moselle en 1360.

[917] TRAPP, Julien *et alii*, 2011, p. 63-64.
[918] *Ibid.*, « Le pont des Grilles de la Basse-Seille », 2016, p. 418.
[919] Voir 4e partie, chapitre 1, 1.4.2. « Les tailleurs de pierre et les signes lapidaires ».
[920] RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 409.
[921] Voir 4e partie, chapitre 1, 1.2.4. « L'achat de pierres à des « *pairiours* » indépendants et le stockage des blocs » et 1.4.2. « Les tailleurs de pierre et les signes lapidaires ».



Figure 52 : Un des signes lapidaires sur la face nord du pont, sur l'arc brisé

(« *Henri de Bustorf de Ranconval fut de cest ouvrage maistre principal 1445* »)

(M. Didiot, 2017)



Figure 53 : Extrait du dessin d'Adolphe Bellevoye de l'inscription sculptée sur l'ouvrage avancé de la porte des Allemands

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

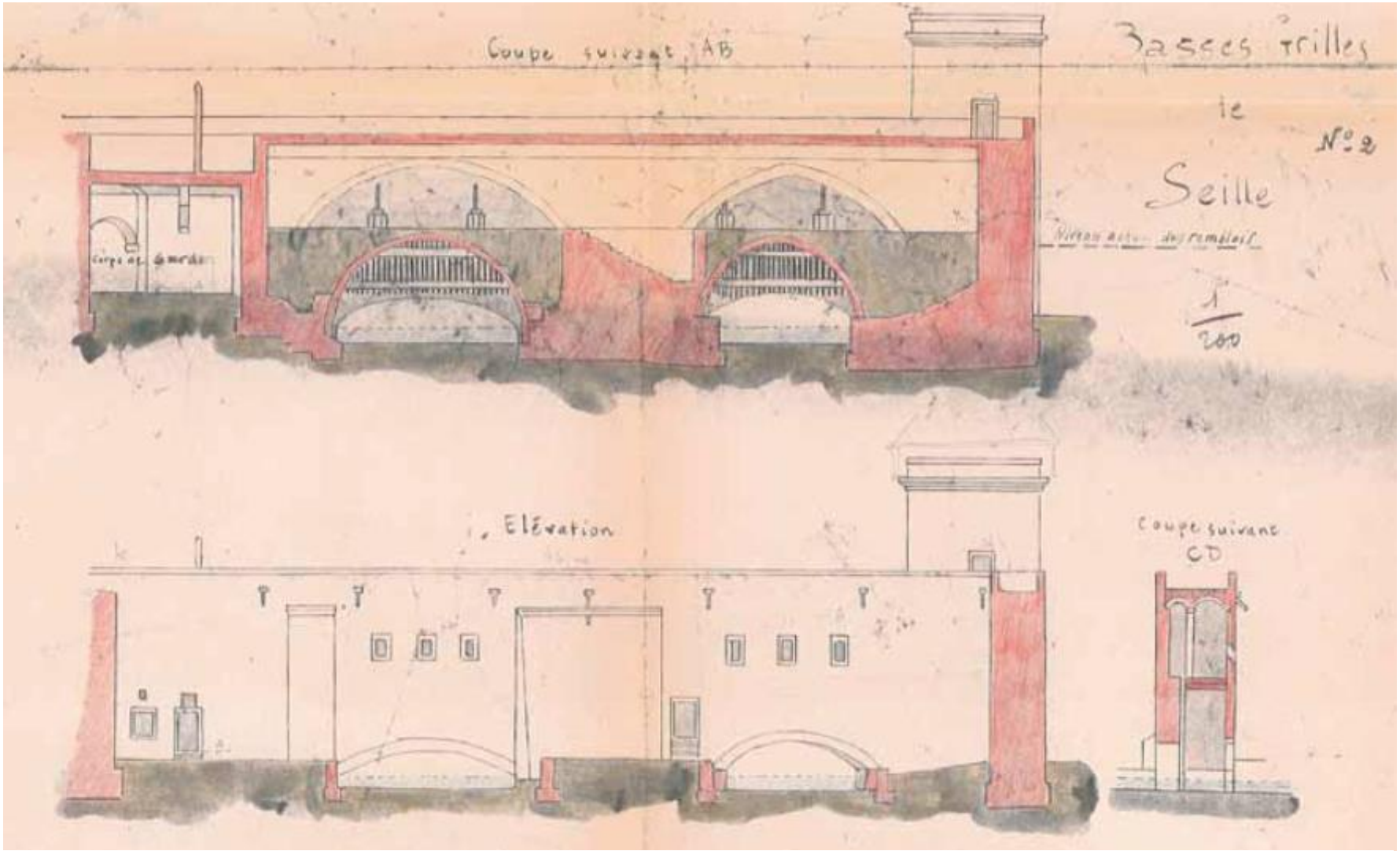


Figure 54 : Coupe du pont des Grilles de la Basse-Seille, par Lucien Klipffel (1819)

(© BMM, Département Patrimoine, fonds L. Klipffel)

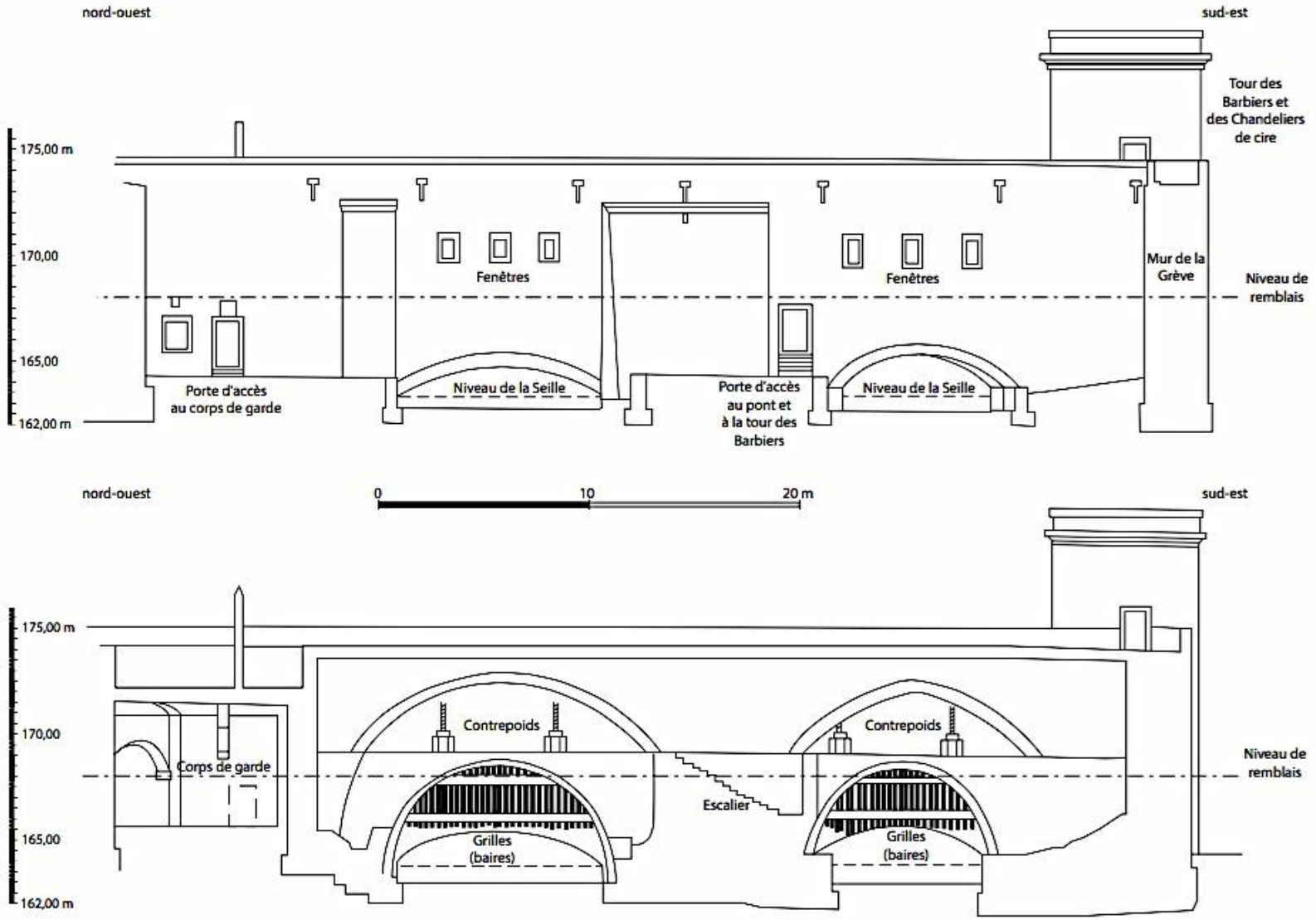


Figure 55 : Relevé en élévation du pont des Grilles de la Basse-Seille de la face sud-ouest et à l'intérieur du pont
(© DAO : J. Trapp d'après L. Klipffel)

Au début du XX^e siècle, le pont des Grilles de la Basse-Seille est largement remblayé pour ne laisser apparente que la partie supérieure du pont. Sa partie basse est connue grâce à un relevé effectué en 1819 par Lucien Klipffel[922].



Figure 56 : Le pont des Grilles de la Basse-Seille vu du nord peu avant son remblaiement en 1911

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

Les ponts fortifiés étaient essentiels pour permettre à la ville de disposer d'une enceinte dont le tracé n'avait pas la moindre zone de faiblesse sur les rivières. Ces quatre portes d'eau contribuaient à faire de Metz une cité imprenable grâce aux « *baires* » qui équipaient les arches des ponts. Si ces herses barraient le lit de la rivière aux assaillants, leur entretien était particulièrement coûteux. Mises à rude épreuve par les crues ou les débâcles, les travaux liés à leur entretien sont récurrents dans les comptes du receveur et dans ceux des Gouverneurs des Murs aux XV^e et XVI^e siècles. L'importance accordée à l'entretien des ponts est évidente et pour limiter les dégâts, les magistrats de l'enceinte faisaient ponctuellement renforcer les grilles et briser la glace, évitant ainsi toute incursion par la rivière gelée. Les travaux d'adaptation à l'artillerie des ponts, avec la construction de chambres de tir ou la transformation des chambres de manœuvre, montrent également que ces ouvrages étaient essentiels pour assurer la défense de la ville. Les ponts fortifiés étaient réellement le prolongement de l'enceinte « sur l'eau ». Ils étaient aussi importants que les portes principales de la ville.

[922] BMM, Département Patrimoine, Fonds L. Klipffel, *Coupe du pont des Grilles de la Basse-Seille*, 1919.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Placée à leur confluence, la ville de Metz bénéficiait naturellement de la protection de la Seille et de la Moselle, et particulièrement de cette dernière, car la cité était implantée sur la rive droite du bras intérieur de la rivière. L'autre bras venait protéger le faubourg d'Outre-Moselle qui n'était pas encore ceint par la muraille au XIII^{e} siècle. À l'est, les faubourgs se développèrent devant la muraille romaine jusqu'aux berges de la Seille et au-delà. L'implantation d'un foyer de peuplement protégé par le méandre d'un fleuve, ou niché entre deux rivières est un cas de figure courant. Outre les avantages liés à la sécurité procurée par ce rempart d'eau (à l'exception des attaques Vikings qui firent de cet atout, un véritable cauchemar pour bien des villes), le fleuve permettait de nombreuses activités commerciales, entraînant la prospérité de la ville et l'augmentation de sa population.

À la fin du XII^{e} siècle et jusqu'à la fin du XIV^{e} siècle, devant la hausse du nombre d'habitants, et la multiplication des faubourgs en dehors de l'enceinte messine, le gouvernement urbain avait décidé d'agrandir les fortifications. Les faubourgs installés le long de la Seille furent les premiers à être mis à l'abri. Ce qui avait longtemps fait la protection de Metz devint alors une contrainte, car faire franchir la Seille à la muraille allait nécessiter la construction d'un pont fortifié, le Pont des Grilles de la Haute-Seille, pour ensuite intégrer le faubourg d'Outre-Seille. Cette difficulté fut aisément dépassée, car les constructeurs de l'enceinte, qui n'étaient pas encore les Sept et les Gouverneurs des Murs à cette date, détournèrent une partie des eaux de la rivière vers le fossé oriental de l'enceinte nouvellement édifiée grâce à la digue de la Porte Mazelle. Non seulement l'activité économique sur le bras intérieur de la Seille était maintenue, mais en plus, un bras extérieur venait désormais protéger la muraille sur le front est. De la même façon, le faubourg de Porte-Moselle fut mis à l'abri en tenant compte des limites naturelles imposées par la confluence de la Seille et de la Moselle. Là aussi, le secteur était protégé par un mur doublé, non pas par un fossé, mais par les lits des deux rivières. Plus tardivement, à la fin du XIV^{e} siècle, le secteur de la Grève, initialement en dehors de la muraille, fut finalement enclos, nécessitant l'édification du pont fortifié des Grilles de la Basse-Seille au-dessus du bras intérieur de la Seille. De l'autre côté du bras intérieur de la Moselle, le faubourg d'Outre-Moselle fut également mis à l'abri par la muraille. Le Moyen-Pont, puis le Pont des Basses-Grilles de la Moselle, furent édifiés en pierre au XIV^{e} siècle pour protéger ce bras de rivière et permettre la circulation des habitants d'un quartier à l'autre. Le développement des

fortifications urbaines, la mise à l'abri des faubourgs et l'utilisation des deux rivières pour assurer la protection de la ville témoignent bien du lien qui unissait la cité à la Seille et la Moselle.

Parallèlement, d'autres installations furent nécessaires pour maîtriser la Seille et la Moselle, car les changements climatiques liés au Petit Âge Glaciaire avaient entraîné un bouleversement du lit de la Moselle, mettant en péril la sécurité de la ville. C'est dans ce contexte que fut construite, sur le nouveau bras principal de la Moselle, la digue de Wadrineau. Sans cette installation, le bras qui coulait dans la cité n'était plus alimenté et il ne jouait plus le rôle de « rempart d'eau », empêchant le fonctionnement des moulins et mettant en péril l'économie messine. Cette digue occupait donc une place essentielle pour la ville. Cela explique l'intérêt qui lui a toujours été porté, même au delà du Moyen Âge. Cette nécessité explique aussi que son entretien avait été confié aux Gouverneurs des Murs, car la digue jouait un rôle crucial dans la mise en défense de la ville. Sans elle, il n'y avait plus de « rempart d'eau » créé par les fossés à l'ouest de la cité et les ponts fortifiés n'avaient plus aucune utilité.

La digue de Wadrineau faisait partie d'un système de dérivation des eaux de la Moselle qui fut complété par l'installation de la digue des Pucelles et de celle du Pont-des-Morts. La mise en eau des fossés derrière le couvent des Pucelles jusqu'à la poterne Chambière, en passant par la porte du Pont-des-Morts, assurait une ligne de défense supplémentaire pour le bourg d'Outre-Moselle fortifié depuis le XIII^{e} siècle. Sur la Seille, la construction d'une digue en amont de la porte Mazelle avait également permis de faire refluer une partie des eaux de la rivière vers l'extérieur de la ville pour alimenter le fossé oriental de la fortification. Ainsi, le bras principal de la Seille passait en ville, permettant les activités artisanales, tandis que le bras extérieur, complété par le ruisseau de la Cheneau, venait remplir le fossé oriental. Une petite partie du bras extérieur refluait aussi en direction de la porte Serpenoise, alimentant ainsi le fossé sud. Les deux bras de la Seille se rejoignaient après le pont des Grilles de la Basse-Seille. La fortification suivait le tracé du lit de la rivière jusqu'à la confluence de la Seille et de la Moselle. Si le gouvernement urbain a cherché à profiter au maximum des deux rivières pour assurer une ligne de défense supplémentaire, l'installation de digues a aussi permis de maîtriser le cours de la Seille et de la Moselle, notamment en période de crue, car la digue de Pucelles et celle de la porte Mazelle permettaient de limiter les dégâts en déviant une partie des eaux.

Aujourd'hui, si la digue de Wadrineau a été convertie en barrage électrique, elle permet toujours de faire refluer la Moselle vers l'intérieur de la ville. La digue des Pucelles fait le bonheur des kayakistes en jouant le même rôle qu'au Moyen Âge. Quant aux ponts fortifiés, seuls les vestiges du pont des Grilles de la Basse-Seille témoignent de la taille de ces ouvrages et de leur importance car, le Moyen-Pont, qui a été remanié il y a quelques années pour permettre le passage des transports en commun, et le pont des Basses-Grilles de la Moselle ont perdu leur aspect fortifié depuis bien longtemps. Profondément marqué par le remblaiement de la Seille au début du XX^{e} siècle, le pont des Grilles de la Basse-Seille n'offre aujourd'hui qu'un aspect décharné, incompris par les promeneurs car il n'a pas été mis en valeur par la municipalité.

CHAPITRE 3 :

L'ADAPTATION DE L'ENCEINTE MESSINE AUX PROGRÈS DE L'ARTILLERIE

La première campagne de modernisation de l'enceinte messine débuta en 1324, pendant la guerre des Quatre Seigneurs, avant même la fin des travaux sur la muraille, puisque la Grève ne devait être enclose qu'à partir de 1381. Pendant longtemps, les historiens ont pensé que c'est pendant ce conflit, qui opposait la ville de Metz aux ducs de Lorraine et de Bar, aux comtes des Deux-Ponts et de Vaudémont, à l'archevêque de Trèves et aux évêques de Metz, Toul et Verdun, que les premières armes à feu furent utilisées en Occident. L'ordonnance de création des Sept de la Guerre en 1324[923] montre en effet que ces magistrats étaient chargés de l'installation des pièces d'artillerie, des « *serpentines, couleuvrines, arbalestres & autres traits à ce nécessaires & tout ce qu'il faudrat, ilz le doivent faire faire & la Justice leur fera délivrer l'argent* »[924]. Lorédan Larchey a défendu la thèse de l'utilisation de l'artillerie à Metz dès 1324 en s'appuyant sur le fait que d'autres villes employaient de telles armes, quelques années à peine après cette date, comme Florence (1326)[925], Rouen (1338) ou encore Cambrai (1339)[926]. Cela montre que leur fabrication était connue et maîtrisée « alors, pourquoi Metz […] n'aurait-elle pu faire usage de deux ou trois bouches à feu »[927] pendant la guerre des Quatre Seigneurs ?

Les débuts de l'artillerie furent laborieux. La portée de tir étant limitée, l'intérêt pour cette nouvelle forme d'armement resta inférieur à celui porté aux armes traditionnelles jusqu'à ce que la performance des armes à feu prenne l'avantage. C'est en effet lorsque l'artillerie acquit suffisamment de puissance que la nécessité d'adapter les fortifications se

[923] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 7.
[924] *Ibid.,* p. 7.
[925] À cette date, Florence ne découvre pas l'artillerie, elle la « *provisione* », c'est-à-dire qu'elle en régularise l'usage. LARCHEY, Lorédan, « Les maîtres bombardiers, canonniers et couleuvrinniers de la cité de Metz au Moyen Âge », *M.A.N.M.*, 1860, p. 114.
[926] Cambrai avait reçu cinq canons de fer et cinq autres canons de métal. LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 114.
[927] *Ibid*., p. 114.

fit ressentir. D'armes de défense, elles devinrent des armes d'attaque transportables, idéales pour menacer les murs des villes. L'utilisation des armes portatives se développa à Metz en même temps que dans le royaume de France, au début du XV^e siècle[928]. L'étude sur l'armement messin menée par Lorédan Larchey au XIX^e siècle est passionnante, mais elle mériterait sans doute d'être revue à la lumière des connaissances actuelles. L'analyse des inventaires d'artillerie et celui des comptes des Sept de la Guerre apporteraient en effet des données supplémentaires. L'armement n'étant pas le sujet principal de ce travail, il n'a pas été possible d'analyser en détail ces documents, toutefois ils serviront de supports ponctuels à nos propos.

L'objectif de cette partie est de montrer que l'administration de l'enceinte veillait à l'adaptation de la muraille au fur et à mesure des progrès de l'artillerie. Quels travaux furent réalisés ? Étaient-ils suffisants et pour quel résultat ?

Des moyens de défense existaient dès la construction de la muraille, mais ils étaient destinés à l'armement « traditionnel ». Deux étapes sont observables dans la mise en défense de Metz face aux avancées de l'artillerie. La première correspond à la fin du XIV^e siècle et au XV^e siècle. Les premières réelles modifications sont apparues avec l'édification des premiers boulevards devant les portes et les ponts. Parallèlement, les embrasures de tir furent également transformées, passant de l'archère à l'archère-canonnière au cours du XV^e siècle. Les premières fausses braies furent également aménagées et les premières tours d'artillerie édifiées, comme la tour Camoufle en 1437. La seconde étape correspond au XVI^e siècle où on observe une accélération des chantiers. La Renaissance, les nouveaux préceptes en matière de fortification et le développement de l'artillerie favorisent de nouvelles méthodes de mise en défense. L'archère-canonnière est supplantée par la canonnière, car l'emploi de l'artillerie s'est imposé. La construction de fausses braies devient une nécessité, notamment sur le front sud de l'enceinte messine qui constitue une zone vulnérable. Celle-ci va bénéficier d'importants travaux d'adaptation aux progrès de l'artillerie dès le début du XVI^e siècle pour faire de la porte Serpenoise une zone infranchissable avec ses deux grosses tours d'artillerie, ses fausses braies, ses fossés et son imposant boulevard circulaire élevé devant la porte principale. L'autre gros chantier de ce premier tiers du XVI^e siècle est celui mené par Philippe III Desch sur la porte des Allemands entre 1526 et 1531 avec l'édification d'une nouvelle fausse braie. La construction d'un moineau constitue également l'une des

[928] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 128.

particularités de ce chantier qui est encore visible en aval de la porte des Allemands. Le programme iconographique sculpté sur cette zone a fait du moineau Desch l'une des attractions de l'enceinte messine.

1. Les premières campagnes de travaux aux XIVe et XVe siècles

Avant de permettre le tir avec des armes à feu, la muraille avait été conçue pour l'usage d'armes de trait ou de jet avec le percement de fentes de tir, l'installation de bretèches, de hourds et de mâchicoulis. Le chemin de ronde était aussi certainement muni d'un parapet crénelé sur sa partie extérieure qui permettait de tirer et de se protéger. Sur le front sud, les créneaux semblent avoir été en partie détruits au début du XVIe siècle[929]. En moyenne, le mur était haut d'une dizaine de mètres pour une épaisseur comprise entre 2 et 3,90 m pour les secteurs les plus exposés. Il y a peu d'informations dans les archives de l'enceinte sur les ouvertures de tir, les fausses braies, les premières tours d'artillerie et les fortifications en boulevard avant la seconde moitié du XVe siècle et le début du XVIe siècle. Pour avoir une vue d'ensemble, il faut s'intéresser aux relevés archéologiques, aux comptes des Gouverneurs des Murs, mais aussi aux chroniques messines qui apportent des éléments nouveaux et nous renseignent sur le contexte politique, économique ou encore climatique de cette période.

1.1. Les transformations progressives de l'armement

L'avènement de l'armement à poudre dès le milieu du XIVe siècle obligea les bâtisseurs de fortifications à revoir leurs méthodes et leurs procédés de construction pour que la muraille résiste à l'assaut des armes lourdes, telles que les bombardes, mais également afin que les défenseurs puissent les utiliser. Les débuts de l'artillerie furent plutôt laborieux, car, comme l'indique Jean Mesqui, les premières armes étaient imprécises et avaient une portée très modeste, et de fait, les règlements militaires des villes de Bioule et Montauban

[929] AMM EE 34, 15e paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont fait une volte en la premier tornelle du baille de porte Serpenoize et encommanciez affaire une chambrette dessus et qui ont abatus les viez crenelz dez lautre tornelle enxuant jusques ala tour Saint Michiel* » *; Ibid.,* 19e paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont assevis la seconde tornelle du baille de porte Serpenoize et qui ont abatus les viez crenel et rellevez le murs audi lieu endroit la tour dez drappiez* ».

en 1347 plaçaient ce type d'armement « *entre l'arbalète à un pied et la fronde* »[930]. L'étude de Valérie Serdon-Provost sur les débuts de l'artillerie à poudre d'après l'iconographie médiévale est également révélatrice de l'usage progressif de l'artillerie, car les hacquebutes, couleuvrines et autres armes à feu ne sont réellement représentées qu'au milieu du XV^e^ siècle, à quelques exemples près[931]. Metz ferait-elle figure d'exception ?

Il y a en réalité un décalage de plusieurs dizaines d'années entre la représentation des armes à feu et leur utilisation. Les « enluminures rendent plutôt compte des périodes où l'emploi de ces armes portatives se vulgarise »[932]. À Metz, si l'artillerie a éventuellement été employée pendant la guerre des Quatre Seigneurs, il s'agissait encore d'armes à faible portée, mais cela devait progressivement évoluer. Les armes de jet et de trait devaient coexister à Metz comme dans de nombreuses villes. Ainsi, à Arras en 1369, l'inventaire du matériel de la ville mentionne « pour la première fois à côté des espringales des pièces d'artillerie à feu »[933], bien qu'il s'agisse d'arme à feu de petits calibres[934]. Toutefois, la position d'Arras et le contexte de la guerre de Cent Ans ne sont sans doute pas étrangers à cela. Quelle conclusion faut-il en tirer ? L'emploi de l'artillerie et celui d'un armement plus traditionnel, composé d'armes de jet et de trait, étaient complémentaires, car la portée de certaines armes à feu restait limitée, tandis que la force développée par certaines armes de trait, comme l'espringale, restait sans égale[935]. Si nous ne disposons pas d'inventaires d'artillerie pour la ville de Metz avant le XV^e^ siècle[936], ces listes d'armement montrent bien la coexistence de plusieurs types d'armes. La création des Sept de l'Artillerie à la fin du XIV^e^ siècle et l'apparition de maîtres bombardiers et de maîtres couleuvriniers au début du siècle suivant montrent que l'artillerie avait alors suffisamment d'importance pour nécessiter sa propre administration dirigée par deux membres des Sept de la Guerre[937] et l'emploi d'un personnel qualifié.

---

[930] MESQUI, Jean, 2000, p. 32. SALAMAGNE, Alain, « L'artillerie de la ville d'Arras en 1369 », in : PROUTEAU, Nicolas (dir.), CROUY-CHANEL, Emmanuel de (dir.), FAUCHERRE, Nicolas (dir.), *Artillerie et fortification : 1200-1600*, Rennes : PUR, 2011, p. 53.
[931] SERDON-PROVOST, Valérie, « *Les débuts de l'artillerie à poudre d'après l'iconographie médiévale*, in : PROUTEAU, Nicolas (dir.), CROUY-CHANEL, Emmanuel de (dir.), FAUCHERRE, Nicolas (dir.), *Artillerie et fortification : op. cit.*, 2011, p. 66.
[932] *Ibid*., p. 68-69.
[933] SALAMAGNE, Alain, 2011, p. 49.
[934] *Ibid*., p. 52.
[935] *Ibid*., 2011, p. 54.
[936] ADM 7F59, (1401 et 1508, « *visitations* » de l'artillerie). *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 676 (1530).
[937] Voir dans la 2^e^ partie, chapitre 1, 2.1.2. « Les Sept de l'Artillerie ».

La *Chronique de Praillon* indique que lors de la guerre des Quatre Seigneurs, les premières armes à feu furent employées, ce qui en fait la première utilisation en Occident. Toutefois, cela reste encore sujet à discussion car, ce texte est postérieur d'un siècle et demi aux faits. Si ce document indique l'emploi d'un canon et d'une serpentine, la *Chronique Rimée* originale mentionne que ce sont des espringales qui furent utilisées entre le 16 et le 19 septembre 1324[938] pour défendre Metz, et non des pièces d'artillerie. D'après la *Chronique Rimée*, il semblerait qu'à cette date, les Messins et leurs alliés ne disposaient pas d'artillerie, mais seulement d'armes de traits. C'est en effet avec des arbalètes, des flèches et des espringales qu'ils chargèrent les nefs.

***Texte original de la Chronique Rimée*[939]**

79. « *La estoit li sur de Biche*[940]

Qui moult avoit belle maisniee[941]

Il jure Dieu et bien l'afiche

Qu'il ny ferait secours n'aye

Se tost[942] *n'est la poirte*[943] *ouvrie*

Louwez[944] *l'en ont et poure et riche*

Qu'il n'ait cure de cohard

80. *Il ait parler a haulte chier :*

"Allei moy tost la porte ouvrir !

Ne vous traies humaix[945] *ariere*

Prenes escul pour couvrir

Quant ce venrait[946] *aus cops ferir*

***Traduction proposée par E. de Bouteiller*[947].**

79. *Là se trouvait le sire de Bitche,*

Qui avait bien belle compagnie.

Il jure Dieu et bien proclame

Qu'il ne donnera secours ni aide

Si la porte n'est pas vite ouverte.

Tous l'ont loué, pauvres et riches, de n'avoir souci de couardise.

80. *Il a parlé, le visage haut et fier :*

« *Allez bien vite m'ouvrir la porte ;*

Ne vous tenez pas en arrière,

Prenez écus pour vous couvrir,
Quand le moment viendra de férir un coup,

[938] WOLFRAM George, 1906, p. 116-118. MAUJEAN, Lucien, « L'emploi des premières armes à feu dans la cité de Metz », *M.A.N.M.,* 1924, p.142.
[939] WOLFRAM, George, 1906, p. 116-119.
[940] Le sire de Bitche est alors l'allié des Messins.
[941] Maignie, c'est-à-dire compagnie.
[942] Tantost.
[943] La porte.
[944] A parlé.
[945] Mais.
[946] Venra
[947] BOUTEILLER, Ernest de, *La guerre de Metz en 1324*, *poème du XIV^e siècle*, Paris : Firmin Didot, 1875, 570 p.

Tenez vous tuis a ma baniere

Hui en feron grant part moror"

81. *Quant le roy sot ceste parolle,*

C'on lait l'assaut s'ait fait huchier.

Il diste : "Je doute l'espingole,

le bouche ne veult plus aprochier

Par ces vignes veulz chevalchier,

Grape penrait ou dure ou mole,

pour mon ventre muelz alachier. "

Tenez-vous tous près de ma bannière

Nous en ferons mourir bon nombre ».

81. *Quand le roi sut cette parole,*

Il a fait crier l'ordre de cesser l'assaut,

Et dit : " Je redoute l'espingole,

Je ne veux plus approcher du faubourg,

Je veux chevaucher par ces vignes,

J'y prendrai des grappes, dures ou molles,

Pour mieux rafraîchir mes entrailles. "

[…]

115. « *Quant lez neis sont bien atournees,*

Si y entrent gens de bernaige.

Tout droit ver l'ost les ont menées

Cilz qui bien sceuvent le rivaige

La feront ilz moult grant dampmaige,

Quant prez de l'ost seront encreis

N'aparegenront seigneurs ne paigez »

[…]

115. « *Quand les nefs sont bien équipées,*

Alors y entrent les gens de vaillance ;

Tout droit vers l'armée les ont menés

Ceux qui connaissent bien le rivage.

Là elles feront de bien grands dommages,

Quand en face de l'armée elles seront ancrées.

Elles n'épargneront ni seigneurs ni page. »

Cependant, il faut remarquer que l'ordonnance des Sept de la Guerre en 1324[948] montre que les magistrats messins se chargeaient bien à cette date de l'installation de l'artillerie, des « *serpentines, couleuvrines, arbalestres & autres traits à ce nécessaires & tout ce qu'il faudrat, ilz le doivent faire faire & la Justice leur fera délivrer l'argent* »[949]. La ville et ses alliés disposaient-ils déjà d'armes à feu en 1324 ? La première mention « officielle » d'utilisation de l'artillerie provient de la *Chronique de Praillon* et elle peut être

[948] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 7.

[949] *Ibid.,* p. 7.

datée de 1348-1349, lorsque les Messins prirent et détruisirent les fortifications de Domèvre, de Château-Salins, d'Amelécourt, de Saint-Épvre et de Dulange[950]. Toutefois, il n'y avait pas que des armes à feu. Des espringales[951] furent employées en même temps :

« *Le lyndy devant deste Tousaint, lesdits trese furent encor prins et esleus pour faire faire les engin, des cherts et aultres engings qu'ilz monnoient lors les espingoles, tant comme boin leur semblera et que necessité sera, pour la garde et deffense de la cité et pour menneir dehors ; et qu'il y ait cherts faits telz et si fort comme pour menneir lesdits engins hors de la ville où necessité sera ; et qu'il y ait maistres canonniers et bombardiers pour gardeir, aviseir et entretenir iceulx engins et artillerie en bon estat, comme pour s'en servir, quant la cité en aura besoing et necessité* ».

L'utilisation des armes à feu portatives à Metz s'est développée en même temps que dans le royaume de France au début du XV^e^ siècle[952].

Ces réflexions sur la représentation et les capacités limitées de l'artillerie rejoignent un autre aspect, celui de l'adaptation des enceintes par rapport à l'évolution de l'armement. Si les armes à feu, les espringales et les autres armes ont coexisté, qu'en était-il de la structure des fortifications initialement prévue pour les armes de trait ? Comment allaient se dérouler les travaux et quels types d'installations allaient permettre la défense et la riposte ?

1.1.1. L'adaptation des ouvertures de tirs et les premières fausses braies

1.1.1.1. Les structures antérieures

Les archères

Les fentes de tir étaient certainement nombreuses sur l'enceinte. Lors de l'édification de la muraille, aux XII^e^-XIII^e^ siècles, l'archère était encore le principal élément défensif. Cette ouverture permettait l'usage de l'arc et de l'arbalète. Ces fentes de tir étaient placées à hauteur d'homme et à des points stratégiques. Les archives concernant la construction de l'enceinte n'ont pas été conservées et les informations dont nous disposons proviennent des comptes des Gouverneurs des Murs et des « *visitations* » des XV^e^ et XVI^e^ siècles. Sur les vestiges de la muraille, il est encore possible d'observer six archères. Toutefois, la majorité

[950] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 88-89.
[951] L'espringale est une grande arbalète sur affût fixe ou sur roues pour la déplacer plus facilement.
[952] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 128.

d'entre elles a été murée[953] ou transformée pour permettre à la fois l'utilisation d'armes de trait et l'emploi d'armes à feu[954]. Cela sera présenté dans une autre sous-partie.



Figure 57 : Archère en partie rebouchée sur la tour du Diable qui faisait face à la confluence de la Seille et de la Moselle

(M. Didiot, 2017)

Les bretèches

Les structures construites en encorbellement, tels que les bretèches et les hourds ont aussi laissé des marques plus ou moins visibles sur l'enceinte en fonction de leur mode de construction. Réalisées en encorbellement sur le mur de courtine pour permettre aux défenseurs de tirer verticalement, ces structures pouvaient être en bois ou en pierre. Elles servaient également de latrines. Les bretèches pouvaient être placées au-dessus des portes pour permettre la protection de celles-ci[955]. À Metz, plusieurs bretèches sont localisées au-dessus des arches des ponts fortifiés. Ainsi, le pont des Basses-Grilles de la Moselle était équipé de huit bretèches (deux par arche) construites en encorbellement sur la partie extérieure du pont[956]. Il en était sans doute de même pour le pont des Grilles de la

[953] Il y en a deux sur la tour du Diable (au nord de l'enceinte), une sur la tour des Tailleurs de robes et des Retondeurs de draps (au nord-est de l'enceinte), une sur la tour nord de la porte des Allemands, deux autres au nord de la même porte et sur une des tours de la Cité sur le mur en Chadeleirue (à l'est de l'enceinte).
[954] C'est le cas de l'archère sur la tour des Tailleurs de robes et des Retondeurs de draps (au nord-est de l'enceinte).
[955] MESQUI, Jean, 2000, p. 80.
[956] Voir dans cette partie, chapitre 2, 2.2. « Le pont des Basses-Grilles de la Moselle ».

Haute-Seille, car Israël Sylvestre a représenté des structures en encorbellement sur la partie extérieure du pont[957]. Toutefois, elles se trouvent au-dessus des piles du pont et non au-dessus des arches. Aujourd'hui, il existe encore deux bretèches sur le mur sud du « *baile* » de la porte des Allemands au-dessus de l'arche du pont. Elles faisaient surtout office de latrines car il n'y en avait pas ailleurs[958]. Une autre bretèche est localisée sur le mur de la Grève. Les multiples représentations de l'enceinte messine réalisées par Israël Silvestre et Sébastien Le Clerc au XVII[e] siècle indiquent l'existence d'autres bretèches : deux sur le mur de la Grève[959] et trois autres près de la poterne des Repenties au sud de l'enceinte, une à proximité de la porte Mazelle[960]. Placées sur le mur de courtine, ces bretèches ne semblent pas protéger de poternes. Comme sur l'enceinte d'Aigues-Mortes, construite entre 1272 et 1289[961], certaines bretèches devaient simplement flanquer le mur de courtine sans défendre d'ouverture.

Dans la comptabilité de l'enceinte, le terme « *bouchal* » ou « *boschaul* » est ambigu. Renvoie-t-il à la mise en place de bretèches ou de mâchicoulis ? Les maçons, comme les charpentiers, pouvaient en installer[962]. Certains sont même munis de toit ou d'« *avantey* »[963], ils étaient donc couverts[964]. Léon Zeliqzon indique qu'en patois roman de Moselle, le terme « *bosau* » signifiait excrément[965]. Faut-il alors faire le lien entre cette définition et l'utilisation des bretèches en tant que latrines ? Un « *bouchal* » désigne vraisemblablement une ouverture car, comme pour les fenêtres et les meurtrières, il est question en 1489 de « *raitroiter les bouchals* » de la tour de Ranconval et de la porte du Pont-des-Morts[966]. Autrement dit, ces ouvertures pouvaient être réalisées en pierre ou en bois ce qui peut correspondre à des bretèches, des mâchicoulis ou des hourds. Il doit en effet s'agir

[957] Metz-Métropole, Musée de La Cour d'Or, *Profil de la ville de Metz en Lorraine veue du coste de la porte Mazel,* Israël Silvestre. Voir dans cette partie, chapitre 2, 2.3. « Le pont des grilles de la Haute-Seille ».
[958] CORVISIER, Christian, 1995, p. 565.
[959] BMM, *Profil de la Ville de Metz*, 1650, Sébastien Le Clerc.
[960] Metz-Métropole, Musée de La Cour d'Or, *Profil de la ville de Metz en Lorraine veue du coste de la porte Mazel,* 1667, Israël Silvestre.
[961] MESQUI, Jean, 2000, p. 15.
[962] AMM EE 30, 38[e] paiement : « *pour cherpanthiez qui ont fait des bouchal et des avantey dessus pour mettre az 2 boullewaircque du Moyen Pont* » ; *Ibid*., 36[e] paiement : « *Pour masson qui ont ouvrez pour faire ung bouchalz en lune des 2 tour du boullewairque de la porte Serpenoize* ».
[963] AMM EE 30, 38[e] paiement : « *pour cherpanthiez qui ont fait des bouchal et des avantey dessus pour mettre az 2 boullewaircque du Moyen Pont* ».
[964] AMM EE 29 (2), récapitulatif des travaux : « *pour racowatours de tulles* […] *qui ont encor recouvert tout nuef ledi bouchal* ».
[965] ZELIQZON, Léon, 1924, p. 77.
[966] AMM EE 29 (2), 24[e] paiement : « *Pour masson mortellier et manowriez qui ont ouvrez pour raitroitiez plusieurs fenestre et bouchalz tant a la pourterie du pont dez mors comme en la tour de Ranconnalz, pour 9 piedz quairelz de blanche pierrez pour lesdi ouvraige* ».

d'ouvertures permettant un tir vertical, car couvrir des archères ou des canonnières n'aurait pas vraiment d'intérêt. De plus, lorsque les « *visitations* » conseillent la mise en place de « *bouchals* », ceux-ci semblent être positionnés en encorbellement au sommet d'un édifice[967]. Le terme peut aussi désigner une ouverture destinée au passage d'une échelle pour passer d'un niveau à un autre, comme dans une tour par exemple.

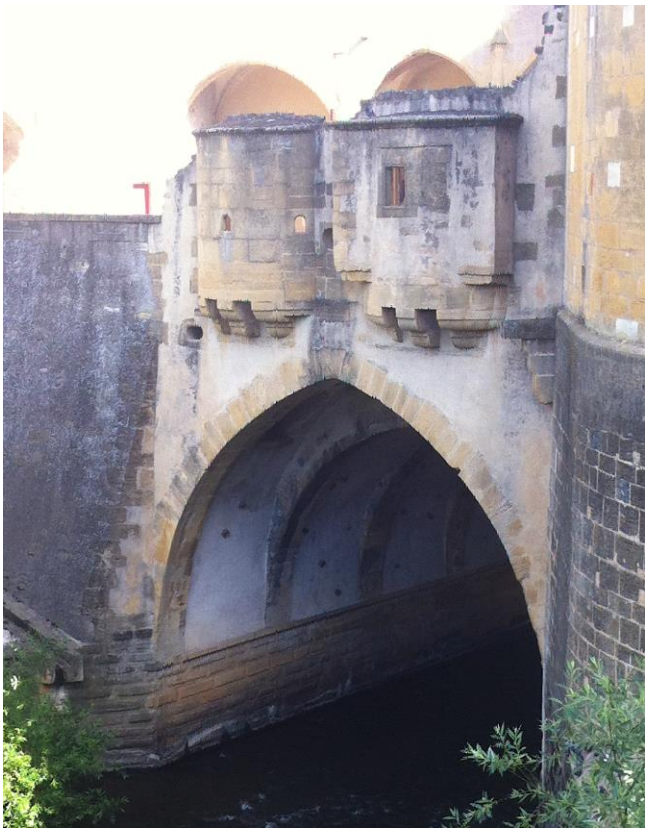


Figure 58 : Les deux latrines/bretèches de la porte des Allemands

(M. Didiot, 2017)

[967] ADM 7F59 (1512, « *visitation* » de Nicole Rémiat), f° 7v : « *Item defaire reserchiez le tey au loing desdites baires et aussy le tey dessu le bouchal de la terresse* [du pont des Basses-Grilles de la Moselle] » ; *Ibid*., f° 6r : « *Item defaire une aultre commiture dessu les 2 bouchal dez 2 terresse* [du Moyen-Pont] ».



Figure 60 : La bretèche et les trous de boulins sur la Grève

(M. Didiot, 2017)

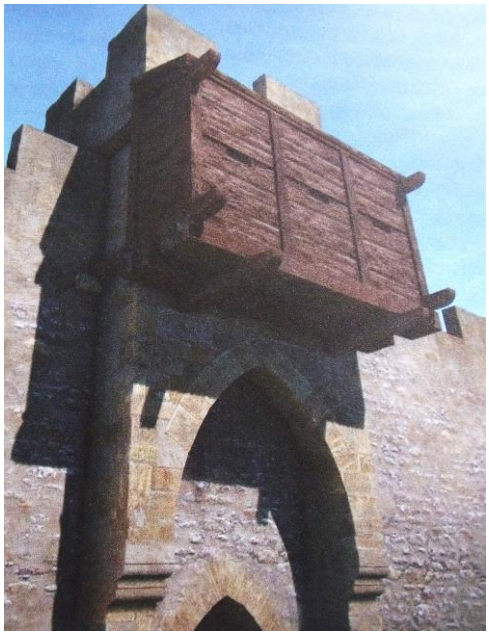


Figure 59 : Proposition de reconstitution de la bretèche et de son hourd à la fin du XIV^e siècle

(© Nicolas Gasseau[968])

[968] TRAPP, Julien *et alii*, « Défendre Metz au Moyen Âge (1ère partie) », 2013, p. 33. GASSEAU, Nicolas, HENAULT, Maxime et TRAPP, Julien, [DVD].

Les hourds

D'autres structures permettaient de défendre l'enceinte. Il s'agissait de hourds également construits en encorbellement. Ces installations étaient fixées au mur de courtine avec des poutres encastrées dans la maçonnerie grâce à des trous de boulins. Ces cavités laissent des empreintes dans le mur de fortification qui permettent de localiser les hourds[969]. Sur le front de Seille, deux trous de boulins placés de part et d'autre d'une bretèche et deux blocs en saillie, laissent à penser qu'un système de hourd était fixé à cet emplacement. La proposition de reconstitution apportée par Nicolas Gasseau est également très convaincante[970]. Traditionnellement, les hourds ont été utilisés dans la fortification du XII^e^ au XIII^e^ siècle, avant d'être progressivement remplacés par des mâchicoulis [971]. Habituellement, les hourds étaient installés au-dessus des ouvertures afin de supprimer les angles morts[972]. Même si ces installations étaient plus que précaires face aux armes à feu, elles étaient encore nombreuses au XV^e^ siècle. Philippe Lardin évoque notamment les hourds sur l'enceinte de Rouen, plus aisés à installer que de véritables bretèches de pierre[973]. Plus largement, il apparaît que de telles structures étaient encore utilisées pendant la guerre de Cent Ans dans de nombreuses villes menacées par les Anglais[974]. Enfin, Jean Mesqui indique au sujet des hourds que ceux-ci sont restés en usage dans quelques régions isolées jusqu'au XVI^e^ siècle, notamment en Lorraine[975]. Qu'en était-il alors à Metz ?

Les archives de l'enceinte messine laissent à penser que l'usage de hourds s'est maintenu jusqu'au XVI^e^ siècle, mais peut-être de façon plus ponctuelle. Qualifiées de « *guettes* », ou de « *guérites* »[976], ces structures en encorbellement pouvaient aussi être appelées « *loges* » ou « *logettes* » dans les comptes des Gouverneurs des Murs. En 1490, des hourds semblent être installés par des charpentiers qui furent rétribués pour avoir « *fait des loges tant au baille du Pontiffroy comme au Pont-des-Morts* »[977]. Une autre mention dans la

[969] Il faut rester prudent avec ces marques car, il peut aussi s'agir d'empreintes liées à l'installation d'échafaudages sur la muraille.
[970] TRAPP, Julien *et alii*, 2013, *Défendre Metz au Moyen Age (1^ère^ partie),* 2013, p. 32-33.
[971] MESQUI, Jean, 2000, p. 197.
[972] LARDIN Philippe, « La place du bois dans les fortifications à la fin du Moyen Âge en Normandie orientale », in *:* BLIECK, Gilles (dir.) *et alii*, 1999, p. 185.
[973] *Ibid*., p. 187.
[974] *Ibid*., p. 188.
[975] *Ibid*., p. 197-198.
[976] *Ibid*., p. 185.
[977] AMM EE 29 (2), 22^e^ paiement.

comptabilité de l'enceinte évoque encore des charpentiers qui réalisent une « *logette* » entre « *les 2 porte, a porte Serpenoize* » en 1525[978].

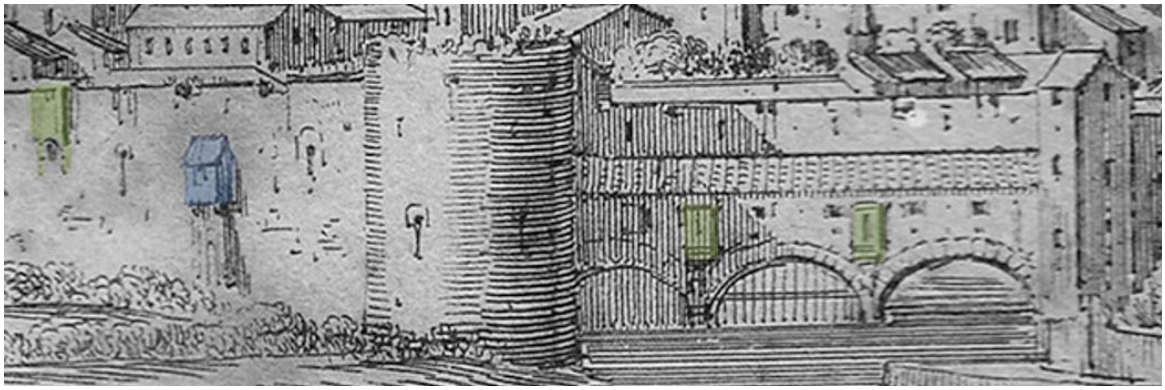


Figure 61 : Les bretèches et un hourd au niveau du pont des Grilles de la Haute-Seille

D'après un extrait du
Profil de la ville de Metz en Lorraine veue du coste de la porte Mazel, Israël Silvestre (1667)
(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

Les hourds devaient être démontables, car ceux du « *baile* » de la porte du Pontiffroy et de la porte du Pont-des-Morts, qui avaient été installés en février 1485[979], furent retirés en juillet 1490[980]. Il est probable que certains hourds étaient installés et démontés au gré du contexte. Au XVII[e] siècle, Israël Silvestre semble avoir représenté un hourd au-dessus de la poterne du Champ-Nemmery alors que celle-ci devait être murée depuis le début du XV[e] siècle[981].

Les mâchicoulis et les assommoirs

L'installation de mâchicoulis n'est pas clairement rapportée dans la comptabilité de l'enceinte. Si le terme de « *bouchal* » renvoie probablement à des ouvertures de tir placées à la verticale, s'agit-il vraiment de mâchicoulis ? S'agit-il d'un terme générique pour désigner les bretèches et les mâchicoulis ?

[978] AMM EE 35, récapitulatif des travaux.
[979] AMM EE 29 (2), 22[e] paiement : « *pour cherpanthierz qui ont fait des loges tant au baile du ponthieffroy comme du pont des mors* ».
[980] *Ibid*., « *comme pour deffaire les loges du baile du ponthieffroy et du pont des mors* ».
[981] Metz-Métropole, Musée de La Cour d'Or, *Profil de la ville de Metz en Lorraine veue du coste de la porte Mazel,* 1667, Israël Silvestre.

Quelques exemples de mâchicoulis subsistent encore aujourd'hui sur l'enceinte. La tour des Barbiers et des Potiers d'étain présente à son sommet seize corbeaux sur lesquels repose une corniche percée par plusieurs mâchicoulis.



Figure 62 : La tour des Barbiers et des Chandeliers de cire

(M. Didiot, 2017)



Figure 63 : Détail des mâchicoulis sur la tour des Barbiers et des Chandeliers de cire

(M. Didiot, 2017)

D'autres mâchicoulis, aujourd'hui disparus, étaient installés sur les casemates des boulevards du Moyen-Pont et du pont des Basses-Grilles de la Moselle. En 1949, une partie du crénelage et des mâchicoulis de la casemate ouest du Moyen-Pont était toujours en place. En règle générale, des mâchicoulis devaient être installés sur les ouvrages avancés des portes et sur les tours construites à partir de la fin du XIV^e siècle. La tour des Barbiers et des Chandeliers de cire, mais aussi la tour des Potiers d'étain, c'est-à-dire deux tours de flanquement, ont été édifiées lors de la fermeture de la Grève, entre 1381 et 1385. Elles présentent des traces de l'installation de mâchicoulis à leur sommet. Si les « *bouchalz* » sont des mâchicoulis, la tour Camoufle en était également équipée en 1492 ainsi que l'une des tours du boulevard de la porte Serpenoise[982]. Des mâchicoulis sur arc étaient également présents sur la porte des Allemands. Ils se situaient au-dessus de la façade d'entrée, « au revers d'une grande arcade brisée bandée entre les deux tours du XIII^e siècle »[983]. Il s'agissait d'une forme variante de l'assommoir, fréquente à cette période. Ce type d'installation devait se retrouver sur toutes les portes de l'enceinte. Il était complété par une herse qui pouvait bloquer l'entrée de la porte.

1.1.1.2. L'année 1473 : une date charnière pour le percement des canonnières ?

Les progrès de l'armement dès la fin du XIV^e siècle nécessitèrent la mise en place de nouveaux moyens de défense, et notamment d'ouvertures de tir permettant l'usage des armes à feu. Au XV^e siècle, les nouvelles constructions de l'enceinte sont munies de canonnières, comme la tour Camoufle (1437)[984], ou l'ouvrage avancé de la porte des Allemands construit pas Henri de Ranconval en 1445. C'est à cette époque que des canonnières sont percées sur les tours flanquant la porte du XIII^e siècle. Il s'agit de « trous à canon circulaire chanfreinés, surmontés d'une courte mire »[985]. Ces ouvertures de tir permettaient de défendre le « *baile* » de la porte. Cependant, avec la construction des galeries en 1480, elles devinrent rapidement inutiles.

Il faut indiquer que le terme « *canonnière* » ne fait nullement référence à une ouverture de tir pour l'emploi d'une pièce lourde de gros calibre, mais qu'il renvoie à

[982] AMM EE 30, récapitulatif des travaux : *» II bouchalz en ladite tour Camoufle et plussieurs aultres ouvraiges de massonerie* » ; *Ibid*., 26^e paiement : « *Pour masson qui ont ouvrez pour faire ung bouchalz en lune des II tour du boullewairque de la porte Serpenoize* **».**
[983] CORVISIER, Christian, 1995, p. 554.
[984] Voir dans cette partie, chapitre 3, 1.2.1. « La tour Camoufle ».
[985] CORVISIER, Christian, 1995, p. 555.

l'utilisation d'armes de petits calibres, portatives ou semi-portatives[986], qui apparaissent à la fin du XIV^e siècle, comme les bombardelles ou les couleuvrines[987]. Jean Mesqui indique que le terme canonnière apparaît dans les textes au début du XV^e siècle[988]. Cependant, il s'agit alors d'adapter les ouvertures de tir existantes.

En 1388, la tour Saint-Jacques de Namur semble être la première à être équipée d'embrasures de tir pour l'artillerie à feu[989], mais une telle installation reste encore très rare à cette date[990]. Si la diffusion des ouvertures de tir pour l'artillerie est précoce dans les anciens Pays-Bas, comme à Valenciennes (1391), Bruges (1398) ou encore Douai (1405), « de nombreux sites, pourtant voisins, ignorèrent ces nouveaux dispositifs »[991], ce qui montre que son usage était limité. De plus, il s'agit d'archères-canonnières, et donc d'une adaptation d'une ouverture de tir, non d'une ouverture entièrement dédiée aux armes à feu. Cela montre bien qu'au début du XV^e siècle, les embrasures de tir traditionnelles étaient encore privilégiées ainsi que l'armement adéquat. Quant aux canonnières uniquement destinées à l'usage des armes à feu, leur mise en place se développa dans la seconde moitié du XV^e siècle[992]. Pour Alain Salamagne, c'est à partir de la décennie 1470 que les embrasures de tir présentant un double emploi pour les armes mécaniques et les armes à feu, furent graduellement délaissées au profit des canonnières destinées aux armes à feu[993].

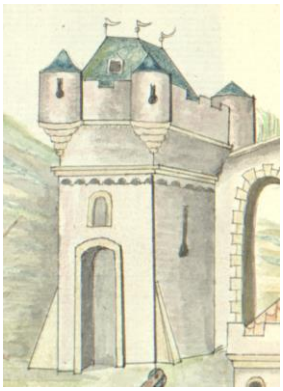


Figure 64 : Archères-canonnières représentées dans les Chroniques messines

(©BMI ms. 46 f° 77v-78r)

[986] MESQUI, Jean, *Provins*, 1979, p. 118.
[987] *Ibid*.
[988] *Ibid*.
[989] SALAMAGNE, Alain, « Le canon et la fortification, 1380-1430 », in CAUCHIES, Jean-Marie et GUSSIET, Jacqueline, *Du métier des armes à la vie de cour, de la forteresse au château de séjour : familles et demeures aux XIV^e-XVI^e siècles*, Turnhout, Brepols, 2005, p. 17-35.
[990] *Ibid.*, « À propos de l'adaptation de la fortification à l'artillerie vers les années 1400 : quelques remarques sur les problèmes de vocabulaire, de typologie et de méthode », *Revue du Nord*, t. 75, n° 303, 1993, p. 831.
[991] *Ibid*., p. 831.
[992] MESQUI, Jean, *Provins*, 1979, p. 119.
[993] SALAMAGNE, Alain, 1993, p. 838.

Le dessin de ces ouvertures de tir montre que l'auteur a pu en observer sur la fortification messine au XV^e siècle et peut-être même au siècle suivant.



Figure 65 : Les canonnières percées dans les tours du XIII^e siècle de la porte des Allemands lors de la campagne de travaux de 1445

(M. Didiot, 2017)

Sur la tour est, une archère est encore en place.

L'« *état des réparations* » de 1467 est la première des inspections conservées à conseiller la création de canonnières, mais elle ne l'évoque pas aussi clairement. Le texte indique qu'il « *seroit boin de faire en la ronde tour, devers le Champ-Baipenne 5 rond de blanche pierre par baise pour baittre au long des fousselz, d'une paire et d'autre* »[994]. La tour Camoufle est la seule à correspondre à cette description. Il s'agissait donc de la percer de canonnières pour défendre le fossé entre la tour et la porte Serpenoise d'une part, et entre la tour et l'« *Encoignure de Sainte-Glossinde* », d'autre part.

Le percement de canonnières uniquement destinées à l'artillerie était progressif, toutefois il semblerait qu'un événement soit venu précipiter leur installation. En 1473, les Lorrains tentèrent d'envahir de nuit la ville de Metz en bloquant la herse de la porte Serpenoise[995]. Si le boulanger Harelle permit de repousser les assaillants en donnant l'alarme, cette nouvelle tentative de la part des Lorrains mettait en évidence des failles dans le système de sécurité de la ville. Outre la faiblesse du guet, cette attaque remettait en cause

[994] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 69-70.
[995] VIGNEULLES, Phillipe de, 1931, t. III, p. 2. Voir dans ce chapitre, 1.3.3. « Le premier ouvrage avancé de la porte Serpenoise (1417) ».

l'aspect dissuasif des fortifications. Cet épisode marque un tournant dans la mise en défense de la ville puisque la *Chronique des Célestins* rapporte que :

« *Depuis que le duc de Lorraine avoit voulu prendre Metz* […]*, on avoit toujours fortifié la ville en faisant des boulevard devant les portes et en relevant les fossés comme au pont des morts et à la porte saint Thiébault. C'est dans le tems la qu'on fit a toutes les tours des trous ronds pour l'artillerie* »[996].

Il ne s'agissait plus de percer des archères, mais de les murer ou de les convertir en archères-canonnières. Malheureusement, les comptes des Gouverneurs des Murs n'ont pas été conservés pour cette période et il est difficile de voir la réelle portée de cet événement et les conséquences sur les travaux menés sur l'enceinte avant 1484, bien qu'il existe un compte pour les années 1479-1480 qui n'indique pas de tels chantiers. L'effort fait pour installer des canonnières, rapporté par la *Chronique des Célestins* se serait-il déjà relâché avant 1480 ? C'est en effet envisageable. En 1484, le percement de canonnières était attesté dans l'une des arches du Moyen-Pont qui avait été murée par Henri et Hannès de Ranconval[997]. Jean Aubrion indiquait d'ailleurs que cette campagne de travaux avait été très coûteuse[998]. Cela explique peut-être le ralentissement du percement des canonnières et de l'adaptation des autres ouvertures de tir.

Les années suivantes, les travaux reprirent. Une campagne de comblement et d'adaptation des fenêtres et des « *murtriers* » fut menée en mars et avril 1491. Elle montre que l'ensemble du front ouest était percé de nombreuses ouvertures de tir entre la porte du Pont-des-Morts et la porte Chambière[999]. Comme à la porte des Allemands[1000], ou à la poterne du Champ-Nemmery[1001], ces ouvertures furent rebouchées ou adaptées pour l'emploi de l'artillerie. D'autres « *crenelz* » furent murés et remplacés entre février et mars 1492 par des canonnières sur les boulevards du Moyen-Pont[1002]. Sur le « *chastel* » du Pont-des-Morts, des canonnières furent percées en septembre 1491[1003], tandis que d'autres furent rebouchées et « *raitroiter* » en juin 1492 à la tour Camoufle[1004].

[996] BMI ms. 57 P/R, f° 97r.
[997] AMM CC 612 (20). AUBRION, Jean, 1857, p. 165-166.
[998] *Ibid*., p. 165-166.
[999] AMM EE 29 (2), du 24e au 26e paiement.
[1000] *Ibid*., 6e paiement.
[1001] *Ibid*., 26e paiement
[1002] AMM EE 30, 35e paiement.
[1003] *Ibid*., 33e paiement.
[1004] *Ibid*., 49e paiement.

En 1494, les Gouverneurs des Murs firent réaliser des canonnières à la porte du Pont-Rengmont. Deux canonnières furent créées en octobre[1005]. Comme le compte est détaillé, il est possible d'établir le coût de l'installation de ces deux canonnières. Il fallut acheter et faire livrer 6,5 pieds de « *blanches pierres* »[1006]. Un pied de ce matériau coûtait 7 d., soit 3 s. 9,5 d. pour 6,5 pieds. Cinq corps de métier sont mentionnés pour la construction de ces canonnières.

- Deux maçons travaillèrent pendant onze jours pour l'un[1007], six jours pour l'autre[1008]. Ils étaient rémunérés 2 s. par jour. Leur salaire représente un coût total de 1 £. 14 s.
- Un mortellier avait œuvré pendant onze jours. Il fut payé 18 d. par jour, soit un total de 16 s. 6 d.[1009].
- Trois manœuvres vinrent aider les maçons (huit jours pour l'un[1010], six jours pour les autres[1011]). Ils reçurent 15 d. par jour.
- Un charretier perçut 8 s. 2 d. pour avoir livré dix charrettes[1012].
- Un chaufournier fut rétribué 4 s. pour « *4 quarte de chaussine* »[1013].

À l'achat des matériaux et aux salaires des différents artisans, il faut encore ajouter 2 £. 5 s. 8 d. pour la surveillance et la gestion du chantier par le maître maçon, le clerc et le sergent[1014], soit un total de 6 £. 17 s. 3,5 d.. Ce chantier représentait 2,4 % des dépenses des Gouverneurs des Murs en 1494, mais il ne s'agit là que de deux canonnières. En ajoutant le rebouchage et la mise en place de nouvelles ouvertures de tir, il est évident que cela avait un coût très important sur les dépenses des magistrats de l'enceinte.

Entre 1502 et 1503, la comptabilité ne mentionne pas le percement de canonnières, car les conditions climatiques particulièrement difficiles obligèrent les Gouverneurs des Murs à effectuer des réparations en urgence sur le pont de la porte des Allemands. Les magistrats se détournèrent alors des travaux initialement prévus sur la porte Serpenoise et le front sud. L'installation de canonnières reprit en octobre 1504. Elles furent percées

[1005] AMM CC 616 (11-12), 21 et 22e feuillets, 38e et 39e paiements.
[1006] AMM CC 616 (11-12), 21e feuillet, 38e paiement.
[1007] *Ibid*., 21 et 22e feuillets, 38e et 39e paiements.
[1008] *Ibid*., 21e feuillet, 38e paiement.
[1009] *Ibid*., 21 et 22e feuillets, 38e et 39e paiements.
[1010] *Ibid*., 21 et 22e feuillets, 38e et 39e paiements.
[1011] *Ibid*., 21e feuillet, 38e paiement.
[1012] *Ibid*., f° 1v.
[1013] *Ibid.,* f° 1v.
[1014] Voir 3e partie, chapitre 1, 5. « L'encadrement du chantier ».

« *sur le gros mur du fossez de la porte Serpenoize ver le Champapanne* »[1015]. En novembre de la même année, les Gouverneurs des Murs firent « *essoire les seconde canonnieres en la tour auchief du gros du fossez de la porte Serpenoize* »[1016] et les travaux se poursuivent jusqu'à la fin du mois[1017]. En septembre 1506, ils firent « *muriez plussieurs crenel au baisle de maizelle* »[1018] et en février de l'année suivante, des canonnières furent installées sur la tour Saint-Michel, au sud de l'enceinte[1019]. Le reste de l'année fut consacré à des travaux sur la grange en Anglemur[1020].

Si en avril 1509, les Gouverneurs des Murs firent installer trois canonnières dans la tour « *baixe condi la porte Dame Collette daier Saint Eukaire* » près de la porte des Allemands[1021], la majorité des travaux de ce type se déroula sur le front sud de l'enceinte. Ainsi, en mai 1509, les magistrats firent percer « *plussieurs cannonier et crenel dessus et muriez ledis crenel depues la dite porte* [Serpenoise] *jusques a la tornelle apres* [Tour des Wassieux] »[1022]. Les jours suivants, les travaux se poursuivirent avec la création de « *plussieurs cannoniere* [au] *baille de la porte Serpenoize* » tandis que les « *crenel endroit la tour dez leniez* »[1023], puis ceux de la tour Saint-Michel, furent murés[1024]. En juin, des canonnières furent percées sur les deux premières tourelles du « *baile* » de la porte, en direction des Wassieux[1025]. La troisième tourelle de cette portion était en travaux à la fin du mois de juillet 1509 et plusieurs canonnières y furent également mises en place[1026]. D'autres furent installées sur la quatrième tourelle en août[1027]. Une cinquième tourelle fut ensuite construite et munie de canonnières[1028]. Toutes les tourelles qui ponctuaient la fausse braie, entre la porte Serpenoise et la tour des Chandeliers de Xeu, étaient équipées de canonnières.

[1015] AMM EE 32, 34e paiement.
[1016] AMM EE 32, 37e paiement.
[1017] *Ibid.,* 38e paiement.
[1018] BNF NAF ms. 22717, 28e paiement.
[1019] *Ibid.,* 51e paiement.
[1020] AMM EE 33.
[1021] AMM EE 34, 7e paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont taillez et assis 3 cannoniers en la tour baixe condi la porte Dame Collette daier Saint Eukaire et qui ont fait ung nuef courxe parmei la dite tour* ».
[1022] AMM EE 34, 7e paiement.
[1023] *Ibid*., 11e paiement.
[1024] *Ibid.,* 12e paiement.
[1025] *Ibid.,* 14e paiement.
[1026] *Ibid.,* 21e paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont muriez plussieurs crenel endroit la tour dez drappiez et qui ont fait une chambrette dessus la IIIe tornelle et tailliez et assis plussieurs uxerie fenestres et cannoniers pour lesdi owraiges* ».
[1027] *Ibid*., 24e paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont tailliez plussieurs cannonier fenestres et uxerie pour la IIIIe tornelle du baille de porte Serpenoize. Et qui ont rechaussiez et reporgitter les falce braie jusques aladite tornelle* ».
[1028] *Ibid.,* 25e paiement.

Si cette campagne de travaux sur la porte Serpenoise fut l'une des plus importantes, le percement des canonnières se poursuivit les années suivantes. Les « *visitations* » attestent encore du besoin de percer de nouvelles canonnières sur l'enceinte. En 1511, Nicole III de Heu conseillait d'en faire sur les trois tours de la cité situées entre le Pont-Rengmont et le pont des Grilles de la Basse-Seille[1029]. Aujourd'hui, ces tours présentent toujours deux canonnières de part et d'autre de leur plan pour défendre le mur de courtine. Sur certaines d'entre elles, les archères ont été bouchées.



Figure 66 : Une archère rebouchée et une canonnière sur une tour de la Cité demi-ronde sur le front de Seille

(M. Didiot, 2017)

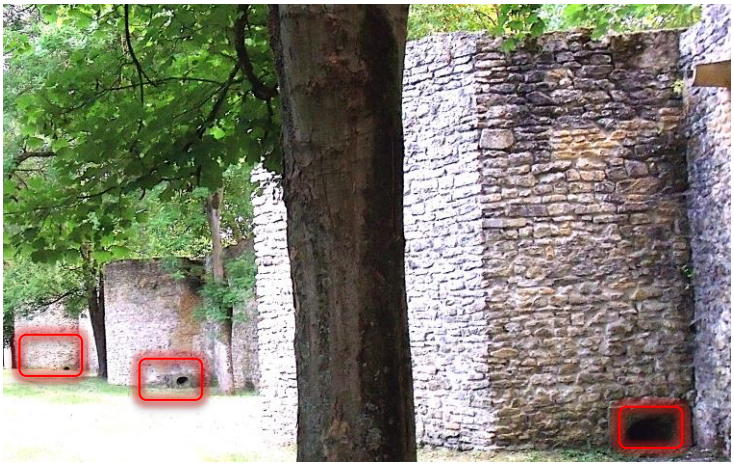


Figure 67 : Les trois tours de la Cité entre la porte du Pont-Rengmont et le pont des Grilles de la Basse-Seille et leurs canonnières vues du côté nord

(M. Didiot, 2017)

[1029] ADM 7F59 (1511, « *état des réparations* » de Nicole III de Heu) f° 1r : « *Item de faire 3 tey dessu les 3 tour kairee entre ladite porte et lez baires de la greve. et de faire muriez lez airvolz ver les vignes et y faire lez cannonnier et des semant en chacune tours* ».

Dans les « *visitations* » et les « *états des réparations* » du XVI[e] siècle, on observe que l'installation de canonnières est une véritable préoccupation. En 1511, Nicole III de Heu demandait encore de « *faire en la tour dessu lez mollins*[1030] *remurier lez vielle fenestres et y faire des canonnier hal et baixe* »[1031] pour convenir à toutes les armes à feu, et d'en faire également à la poterne des Repenties dans le même secteur[1032]. Les tours entre la porte Saint-Thiébault et la porte Serpenoise devaient aussi être équipées de canonnières[1033], comme la tour colombier située à l'est de la porte du Pontiffroy[1034]. La « *visitation* » de 1512 effectuée par Nicole Rémiat montre que les demandes de Nicole III de Heu n'avaient pas encore été appliquées sur le terrain, car Nicole Rémiat réclamait à nouveau l'installation de canonnières aux mêmes emplacements. Le magistrat ajoutait même d'autres ouvertures de tir, notamment entre la porte du Pontiffroy et le pont des Basses-Grilles de la Moselle, notamment sur la tour des Revendeurs et des Chaponiers, la tour des Couvreurs, celle des Chapeliers et celle des Pêcheurs[1035].

L'inspection de 1519 indiquait pareillement la nécessité de placer des canonnières sur les tours entre la porte du Pont-des-Morts et celle du Pontiffroy, notamment sur la tour de Ranconval, celle des Chartreux et la tour Coibel contre la porte du Pontiffroy[1036], mais aussi de relever celles sur la tour des Lainiers, à l'ouest de la porte Serpenoise[1037]. Des canonnières devaient aussi être percées dans les tours derrière Sainte-Glossinde et Saint-Gengoulf, à l'est de la porte Serpenoise. Cela indique qu'en 1519, les demandes de Nicole III de Heu puis de Nicole Rémiat n'avaient pas été complètement satisfaites. Le pont des Grilles de la Basse-Seille devait aussi être percé de plusieurs canonnières[1038].

Les continuelles demandes pour percer des canonnières, à l'endroit même où elles devaient l'être plusieurs années plus tôt, soulèvent des questions. Comment expliquer par

---

[1030] Tour à l'ouest du pont des Grilles de la Haute-Seille.
[1031] ADM 7F59 (1511, « *état des réparations* » de Nicole III de Heu), f° 1v.
[1032] *Ibid*., f° 1v.
[1033] *Ibid*., f° 1v : « *Item de faire en la tour enxuant ver le prei une paroy au traver et ung uxe en la ruelle pour mettre dez tulles ou aultrez choses dedesn la volte baixe et dez canonniers*, […] *de faire ung tey dessu la tour daier Sainct Gegoulf et dez canonniers et ung semant*, […] *faire en lautre aprez une volte baixe et une traveure hal et des canonniers ung bouchal et une axuelle* ».
[1034] *Ibid*., f° 2v : « *Item de faire en la tour au collambiez oster les blanche piere dessu les chenal et y faire ung planchiez une paroy au traver et 3 canonniers et ung tey dessu* ».
[1035] ADM 7F59 (1512, « *visitation* » de Nicole Rémiat), f° 7r-7v.
[1036] *Ibid*., (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 1r-1v.
[1037] *Ibid*., f° 3r.
[1038] *Ibid*., f° 3v : « *Item dessus les baires de la haulte Saille entre Les fenestre qui sont dy faire des canonnier a remettre appoint le planchiet par devant lesdites fenestre* ». Le texte indique « Haute-Seille », mais il s'agit certainement d'une erreur car cela ne correspond pas à l'ordre de la « *visitation* ». Il s'agit *a priori* du pont des Grilles de la Basse-Seille.

exemple que les travaux demandés en 1512 ne soient pas encore effectués en 1519 ? Le terme de « *canonnière* » intègre à la fois l'adaptation d'ouvertures de tir existantes (archères-canonnières par exemple), mais aussi la mise en place de nouvelles ouvertures uniquement pour les armes à feu à la fin du XV^e^ siècle. De fait, à Metz, les chantiers de percement de canonnières ont sans doute été partiellement effectués avec l'adaptation des embrasures de tir existantes, mais c'est l'évolution des armes à feu qui nécessitait de revoir sans cesse les installations avec, au final, le percement de canonnières uniquement destinées à l'emploi d'armes à feu. C'est ce qui explique qu'il ait fallu relever ou rehausser certaines canonnières et en ajouter d'autres sur les mêmes tours, car elles ne permettaient pas d'employer certaines armes. La « *visitation* » de 1523 montre même qu'à cette date, le percement de canonnières était inadapté sur la porte du Pontiffroy où « *il seroit de besoing de faire reffaire lez fenestre ou lartillerie est que sont rompue. Il ly fault faire dez petitte fenestre pour thirez non point dez kanonnier* »[1039].

Bénéficier d'ouvertures de tir adaptées puis de canonnières pour utiliser l'ensemble des armes à feu de l'arsenal militaire était une opération longue et coûteuse. À cela, il fallait encore ajouter des structures pour se défendre des tirs ennemis et protéger une enceinte qui au XIII^e^ siècle avait été édifiée pour résister à des projectiles moins destructeurs.

1.1.1.3. Les premières fausses braies (XIV^e^-XV^e^ siècles)

La fausse braie est une fortification basse élevée en avant de la muraille principale pour protéger celle-ci de l'avancée ennemie, des tirs d'artillerie et des travaux de sape[1040]. Elle prend la forme d'un terrassement réalisé en avant du mur principal. L'escarpe de celui-ci était revêtue d'un mur percé de fentes de tir plus bas que le mur d'enceinte. Il y avait ainsi deux niveaux de tir. Sur le mur d'escarpe de la fausse braie, des tours et des tourelles ont pu être construites, comme nous le verrons sur le front sud et la fausse braie de la porte Serpenoise. La construction de fausses braies a été rapidement nécessaire pour protéger l'enceinte du XIII^e^ siècle inadaptée face aux tirs des armes à feu. Jean Mesqui indique que le terme de « fausses braies » apparaît à la fin du XV^e^ siècle, mais il précise que la construction de ces structures pouvait être plus ancienne. Qu'en était-il pour la fortification messine ?

[1039] ADM 7F59 (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 2r.
[1040] MESQUI, Jean, 2000, p. 166.

Les archives de l'enceinte donnent très peu d'informations sur la mise en place de murs de fausse braie avant le début du XVI^e siècle et le terme n'est d'ailleurs pas employé avant cette période. Pourtant, à la fin du XV^e siècle, l'intégralité du tracé des fortifications urbaines était complétée par un mur de fausse braie construit en avant de celles-ci. Le secteur sud de la fortification, entre la porte Saint-Thiébault et la porte Mazelle ne semblait pas disposer d'une telle structure alors qu'il était l'un des secteurs les plus exposés[1041]. Toutefois, des travaux effectués par les Gouverneurs des Murs entre 1469 et 1470 laissent à penser qu'un renforcement de la muraille entre la porte Saint-Thiébault et la tour des « *Viciers* » a été effectué et la quantité de matériaux employés indique un chantier important. S'agirait-il d'une fausse braie alors que l'expression n'est pas employée ? Si cette expression n'est pas utilisée avant le début du XVI^e siècle, comment est-il possible de localiser et de dater ces installations ?

L'usage des fausses braies se répand en Europe au cours du XV^e siècle[1042], ce qui indiquerait que ces aménagements étaient des réponses tardives au progrès de l'artillerie. Pourtant, des structures « primitives » de ce type étaient attestées à Carcassonne dès la première moitié du XIII^e siècle[1043]. À Metz, lors de la fouille préventive réalisée en 2013 dans la Manufacture des tabacs, un mur construit en avant du mur de courtine à la fin du premier quart du XIV^e siècle a été dégagé sur le front de Saint-Vincent[1044]. Cette datation a été rendue possible grâce à la découverte d'un coffrage en bois à la base de ce mur d'escarpe, dont l'analyse dendrochronologique a permis d'établir une date d'abattage de avec un *terminus post quem* en 1302. Cette campagne de travaux pourrait correspondre au chantier entrepris par les Sept de la Guerre en 1324[1045]. Toutefois, il ne s'agit probablement pas d'un mur de fausse braie au sens moderne du terme, mais davantage d'une structure primitive destinée à renforcer le fossé. La mise en place de fausses braies « primitives » était fréquente sur les enceintes d'Alsace, comme à Molsheim, Ribeauvillé ou Riquewihr, mais aussi en Lorraine[1046], comme à Épinal où des murs de défense avancée sont attestés dès la seconde moitié du XIII^e siècle[1047].

[1041] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 39.
[1042] MESQUI, Jean, 2000, p. 166.
[1043] *Ibid*., p. 166.
[1044] DREIER, Christian et ESCOFFIER, Marianne, 2014.
[1045] Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.2.1. « Le creusement des fossés ».
[1046] FERRARESSO, Yvan, WERLÉ, Maxime « L'enceinte et ses composantes », in : HENIGFELD, Yves et MASQUILIER, Amaury, *Archéologie des enceintes urbaines et de leurs abords en Lorraine et en Alsace (XII^e-XV^e siècle*), 26^e supplément de la R.A.E., Dijon, 2008, p. 423.
[1047] KOCH, Jacky, KRAEMER, Charles, KUCHLER, Philippe, et MASQUILIER, Amaury, « Épinal (Vosges) » in : HENIGFELD, Yves et MASQUILIER, Amaury, *Archéologie des enceintes urbaines, op. cit.,* p. 83-103.

Outre les fouilles archéologiques, les archives et les chroniques messines apportent quelques éléments concernant l'emplacement des fausses braies avant le XVI^e^ siècle. Pierre-Édouard Wagner indique que ces structures étaient appelées « *baisle* » ou « *baile* » dans les textes messins[1048] et ce terme est très fréquent dans la comptabilité de l'enceinte, car ces zones étaient louées à des particuliers. Elles procuraient en effet un double intérêt aux exploitants, car le terrassement offrait une zone cultivable ou exploitable, tandis que le mur d'escarpe assurait la sécurité de la parcelle. Le « *baile* » correspondait à la zone close entre le mur principal de l'enceinte et le mur d'escarpe du terrassement. Comme ce terme est également employé pour désigner la basse-cour d'une porte située entre celle-ci et l'ouvrage avancé, cela peut prêter à confusion. Il s'agira donc de faire preuve de prudence dans l'analyse et bien les distinguer.

La fausse braie de la porte Serpenoise et de « *L'encoignure de Sainte-Glossinde* »

Grâce aux chroniques messines, il est possible de replacer les étapes de construction des premières fausses braies. La portion la plus ancienne aurait été construite avant 1235. À cette date, un « *baile* » est attesté entre la porte Serpenoise et « *l'Encoignure de Sainte-Glossinde* »[1049]. Toutefois, il s'agissait probablement d'une forme primitive, qui ne permettait pas de résister à l'artillerie, mais qui évitait les travaux de sape sur le mur principal[1050]. Le compte du receveur indique en avril 1405 un paiement pour des travaux sur « *lez fenestres de la chambratte de la tour defuer qui est au baille de porte Serpenoize* »[1051]. Était-il question d'une tour antérieure à la tour Camoufle ? La description suggère qu'il s'agit bien d'une construction plus ancienne, car la tour mentionnée est « *defuers* » l'enceinte, c'est-à-dire en dehors de la muraille, et elle est positionnée sur le « *baile* ». Or, à cette date, seul le « *baile* » entre la porte Saint-Thiébault et la porte Serpenoise est attesté. Le compte du receveur indique encore que cette tour est ronde et couverte[1052]. Il s'agirait donc bien de l'ancêtre de la tour Camoufle édifiée en 1437. C'est probablement à l'occasion de la construction de cette tour que l'ensemble du mur de fausse braie fut remanié pour répondre aux progrès de l'artillerie. Il s'agirait là de la première fausse braie « moderne ». En 1492, cette portion de la fausse braie était aussi ponctuée par deux tourelles

[1048] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 39.
[1049] MENDEL, Pierre, 1931, n°50 et 51, p. 428
[1050] WAGNER, Pierre-Édouard, 2003, p. 40.
[1051] AMM CC 1 (1), f° 36r.
[1052] AMM CC 1 (3), f° 14v : « *paieit a maistre Martin le masson le quatre jor du di moix de descembre. Cest assavoir pour faire le nuef teil sur la ronde tour du baille de porte Serpenoize defuer. 25 s. 11 d.* ».

construites entre la tour Camoufle et la porte Serpenoise[1053]. Au début du XVI[e] siècle, le front sud-ouest de l'enceinte devait également être doté d'une fausse braie raccordée à la tour des Wassieux (devenue tour d'Enfer en 1515). Le détail de ces travaux sera présenté dans la seconde partie de ce chapitre[1054].

La fausse braie entre la porte du Pont-des-Morts et la porte du Pontiffroy

Le mur de fausse braie entre la porte du Pont des Morts et la Porte du Pontiffroy est certainement l'un des plus anciens, mais il ne s'agit pas encore d'une fausse braie au sens moderne du terme. Le compte du receveur permet d'établir qu'un « *baile* » existait entre la porte du Pont-des-Morts et la porte du Pontiffroy avant 1410[1055]. Il faut sans doute mettre en parallèle ce « *baile* » avec les travaux menés sur les ouvrages avancés de la porte du Pontiffroy et de la porte du Pont-des-Morts entre 1379 et 1380[1056], bien que ce mur ne fût sans doute pas encore un réel mur de fausse braie.

Il est probable que la mise en place d'une fausse braie « moderne » date de la construction de la tour de Ranconval en août 1444. Henri de Ranconval œuvra en effet entre la porte du Pont-des-Morts et l'abbaye Saint-Vincent. La *Chronique du Curé de Saint-Eucaire* rapporte qu'au « *moix daoust fuit faicte une nuefne tour, entre le pont dez mors et saicnt Vincent et furent rehalciez et renforciez les murs, depuis la pourte Patair que adonc fuit condemnée, jusque enmy voie du chastel du pont des Mors, et adonc estoit maistre massson de la ville, maistre Hanry de Ranconval* ». Ces travaux pourraient alors faire référence aux travaux sur la fausse braie. C'est à cette date, avec la construction de la tour de Ranconval, probable tour d'artillerie semblable à la tour Camoufle, que la fausse braie reliant la porte du Pont-des-Morts à la porte du Pontiffroy a été réalisée pour se protéger le mur du XIII[e] siècle des progrès de l'artillerie

Cette « nouvelle » fausse braie a été édifiée entre les deux portes en prenant appui sur le mur d'escarpe qui avait été construit lors des travaux de 1324 (redécouvert lors de la fouille préventive réalisée en 2013 dans la Manufacture des tabacs[1057]). Ce nouveau mur de

[1053] AMM EE 30, 48[e] paiement.
[1054] Voir dans ce chapitre, 2.2.1. « Les travaux sur le front de la porte Serpenoise et l'édification du boulevard rond ».
[1055] AMM CC 1 (4), f° 15r : « […] *pour baireir de 2 partie de boix lez 2 partiez dou chaistel a point dez mour que vaut en baille en coste et baireit toutez les fesnstres halt dessus lez berbequenne* […] ». Le « *chastel* » se trouvait bien au nord de la porte, en direction du Pontiffroy.
[1056] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 97r.
[1057] DREIER, Christian et ESCOFFIER, Marianne, 2014.

fausse braie était ponctué par quatorze tourelles en nid d'hirondelle. L'une d'entre elles a été mise au jour à l'occasion des fouilles de 2013. D'après les relevés effectués au début du XVIII^e siècle[1058] et conservés au service de la Défense de Vincennes, le mur de courtine près de la porte du Pontiffroy était haut d'environ 8,60 m. Le mur de fausse braie se trouvait à environ 20 m de ce mur principal. Des fondations jusqu'au sommet du parapet, il était haut d'environ 7,50 m, mais il ne dépassait du « *baile* » que d'environ 3,25 m. De 1469 (voire à une date antérieure) jusqu'à 1542, et probablement au-delà, les Gouverneurs des Murs vendaient les foins fauchés sur le « *grant baille du pont dez mors* »[1059]. Ils pouvaient aussi louer la parcelle.

La fausse braie de la porte des Allemands

D'autres opérations archéologiques menées à proximité de la porte des Allemands, laissent à penser qu'une première fausse braie aurait pu être construite entre la fin du XIV^e siècle et les travaux réalisés par Henri de Ranconval en 1445[1060]. Il faut sans doute mettre en parallèle cette structure et la fermeture de la Grève à proximité, réalisée avant 1385. Ce mur se prolongeait probablement jusqu'à la tour des Potiers d'Étain. Le « *baile* » de la porte des Allemands est mentionné en mars 1502, mais à cette date, le mur avait certainement été refait[1061]. Il a en effet probablement été reconstruit avant 1465, comme le reste du mur de fausse braie qui longeait la Seille jusqu'à la tour du Diable.

La fausse braie entre la poterne en Chadeleirue et la porte du Pont-Rengmont

En avril 1502, le compte des Gouverneurs des Murs mentionne un « *baile* » en Chadeleirue. Celui-ci a probablement été édifié après la fermeture de la Grève et avant les travaux sur l'ouvrage avancé de la porte du Pont-Rengmont auquel elle venait se raccorder. On peut donc établir que cette portion de fausse braie a été construite entre 1381 et 1385[1062]. Comme la fausse braie entre la porte du Pont-Rengmont et la tour du Diable, elle a pu être reconstruite avant 1465. Ce mur longeait la Seille et doublait le mur d'enceinte sur 215 m. Sa hauteur variait de 6,95 m à 8,65 m. Aujourd'hui, il ne reste que quelques mètres de cette fausse braie sur le front de Seille. Les fondations de celle-ci étaient larges de 2 m, alors que

[1058] SHD Vincennes, Atlas n°132.
[1059] AMM EE 27, 4^e reçu.
[1060] BRKOJEWITSCH, Gaël *et alii*, « Nouveaux éléments sur la porte des Allemands à Metz », *R.A.E.*, n° 64, 2015, p. 510.
[1061] AMM EE 31, 1^er paiement : « *Pour cherpantiez qui ont assis une nuefve porte pour le peti baille des Allement* ».
[1062] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 97 et 98.

le parapet n'était épais que de 65 cm. Celui-ci mesurait entre 2 m et 3 m de haut et il était percé de meurtrières placées à 1,40 m d'intervalle. Ce « *baile* », large de 7,50 m à 8,50 m, ne semble pas avoir été mis en location par les Gouverneurs des Murs.

La fausse braie entre la porte du Pont-Rengmont et la tour du Diable

En 1410, « *le baile* » derrière « *la tour maldite* », également appelée tour du Diable, est attesté dans le compte du receveur[1063]. Ce « *baile* » a probablement été édifié après 1385, c'est-à-dire pendant ou après les travaux sur l'ouvrage avancé de la porte du Pont-Rengmont auquel il venait se raccorder[1064]. Ce mur n'a pas été prolongé jusqu'au pont des Basses-Grilles de la Moselle. Il n'y a en réalité apparemment pas eu de construction de ce type entre la tour du Diable et la porte du Pontiffroy. La zone était simplement protégée par le bras de la Moselle et le fossé creusé entre la poterne Chambière et la porte du Pontiffroy. Le mur de fausse braie entre la porte du Pont-Rengmont et la tour du Diable a pu être reconstruit avant 1465 car à cette date, la « *visitation* » de Jeoffroy II de Warize indique l'existence d'une nouvelle tour carrée, la tour Saint-Hillaire, construite au nord de la porte du Pont-Rengmont[1065]. Or, la fausse braie s'appuyait contre cette tour. Ce mur était long de 135 m. Sa hauteur était comprise entre 6,95 m et 8,65 m. Les fondations et le parapet de cette fausse braie reprennent les mêmes dimensions que sa voisine située entre la poterne de Chadeleirue et la porte du Pont-Rengmont. Leurs édifications pourraient donc être contemporaines. Ce « *baile* » ne semble pas avoir été mis en location par les magistrats de l'enceinte.

La fausse braie de la porte Mazelle

En janvier 1411, le compte du receveur mentionne « *l'huixe* » du « *baile* » de la porte Mazelle[1066], ce qui montre que cette structure était fermée. Le « *baile* » peut être contemporain du mur identifié comme une fausse braie primitive à la porte des Allemands[1067]. La porte Mazelle était ceinte par deux fausses braies. La première se situait entre la porte et le pont des Grilles de la Haute-Seille et la seconde entre la porte Mazelle et la porte des Allemands. Les deux ont probablement été reconstruites au cours du XV^e^ siècle.

[1063] AMM CC 1 (6), f° 10v : « *pour couvrir de planche le fuste de la bombarde qui est au baille daieir la tour la tour maldite* ».
[1064] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 98r.
[1065] ADM 7F59, (1465, « *visitation* » de Jeoffroy II de Warize), f° 3r.
[1066] AMM CC 1 (7), f° 10 r.
[1067] BRKOJEWITSCH, Gaël *et alii*, 2015, p. 510

Si elle présente la même configuration que les deux murs des fausses braies édifiés entre la poterne de Chadeleirue et la Tour du Diable, la fausse braie de la porte Mazelle est probablement légèrement postérieure. Il faut davantage rapprocher la date de celle de l'édification du boulevard de la porte. Le chantier de celui-ci débuta après 1458. En 1466, des travaux furent entrepris sur la porte jusqu'au moulin de la Haute-Seille, ainsi qu'au mur de la Cheneau[1068], mais le boulevard n'est clairement évoqué qu'en 1485. En 1469, des pierres étaient entreposées sur un de ces deux « *bailes* »[1069], ce qui laisse à penser que les murs de fausses braies, de part et d'autre de la porte Mazelle, avaient été reconstruits. En 1525, le « *baile* » entre la porte Mazelle et la porte des Allemands était loué par des cordiers[1070]. Il en était de même pour la portion de fausse braie entre la porte Mazelle et le pont des Grilles de la Haute-Seille, également occupée par un cordier[1071]. Ces « *bailes* » étaient encore loués en 1542[1072].

Une fausse braie devant la tour des Cloutiers ?

En janvier 1495, le compte détaillé des Gouverneurs des Murs indique que des ouvriers furent rétribués pour « *nettoiez le petit baille qui est daier la tour dez Clowetour* »[1073]. Cela signifie-t-il qu'une fausse braie avait été édifiée en avant de cette tour, ou cela fait-il référence à l'ouvrage avancé placé devant celle-ci ? L'inspection de 1467 indique en effet l'existence d'un boulevard entre cette tour et le Champ-Nemmery[1074], mais aussi la nécessité « *d'ouvreir et de raulargier le pavel de murs, en commensant à la porte Saint Thiébault en jusqu'à la Tour des mercier, qui dure tout le loing du comprins des Augustins* »[1075]. Les travaux effectués par les Gouverneurs des Murs entre 1469 et 1470 peuvent également porter à croire qu'un mur de fausse braie avait été construit en avant de la portion de muraille, entre la porte Saint-Thiébault et la poterne des Repenties, voire jusqu'au pont des Grilles de la Haute-Seille[1076]. Pas moins de 2 420 tombereaux de « *bixes*

[1068] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 69.
[1069] EE 27, récapitulatif des travaux.
[1070] AMM EE 35, 8e reçu : « *Receu de Didier et de Pierson son frère, emdeux cordiez pour le lowier de la plesse afiller au baille de maizelle ver la porte des Allemans quilz thiennent sans laiee pour ladite Saint Martin lan dessus di. 12 s.* ».
[1071] *Ibid*., 12e reçu : « *Receu de Andreu Thomessin le vigneron pour le lowier du petit gerdenat a lentree du baille de Maizelle quilz thien a 12 ans chac'un pour 10 s. de lowier qui est pour le VIe paiement pour la Saint Martin lan dessus d. 10 s.* ».
[1072] AMM EE 36.
[1073] AMM CC 616 (11-12), 32e feuillet, 38e paiement.
[1074] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 67-68.
[1075] *Ibid*., p. 67-68.
[1076] AMM EE 27, 1er paiement : « *pour masson mortellier et manowriez qui ont ouvrez en murs tant en la tour des Viciez comme pour paiveir sur les murs entre la tour des Repanties et enjusque a la tour des Nonnetiez* ».

pierres », 299 chariots de chaux, et 1 553 tombereaux de sable furent utilisés pour œuvrer sur cette portion de l'enceinte[1077]. En comparaison, à la même époque, des travaux étaient menés sur la digue de Wadrineau avaient nécessité de plus modestes quantités avec seulement 1 080 chariots de pierre (soit environ 2 160 tombereaux car un chariot contient le double d'un tombereau) et 29 chariots de chaux[1078]. Il est également probable qu'il s'agissait d'un mur d'escarpe construit pour renforcer le fossé entre la porte Saint-Thiébault et le pont des Grilles de la Haute-Seille. Les indications restent vagues dans les compte des Gouverneurs des Murs[1079].Enfin, le plan de 1552 semble indiquer que cette portion était effectivement doublée par un mur de fausse braie dépourvu de tourelles. Un mur est représenté en avant de l'enceinte entre la porte Saint-Thiébault et le pont des Grilles de la Haute-Seille de la même façon qu'est représenté le mur de fausse braie de « *l'Encoignure derrière Sainte-Glossinde* ». De plus, il ne semble pas s'agir d'un mur d'escarpe d'un fossé en eau, car celui-ci n'y est pas représenté, contrairement au fossé du Pont-des-Morts par exemple. S'agissait-il alors de la représentation d'un fossé sec avec un mur d'escarpe ou d'une fausse braie doublée par un fossé ? Le doute subsiste.

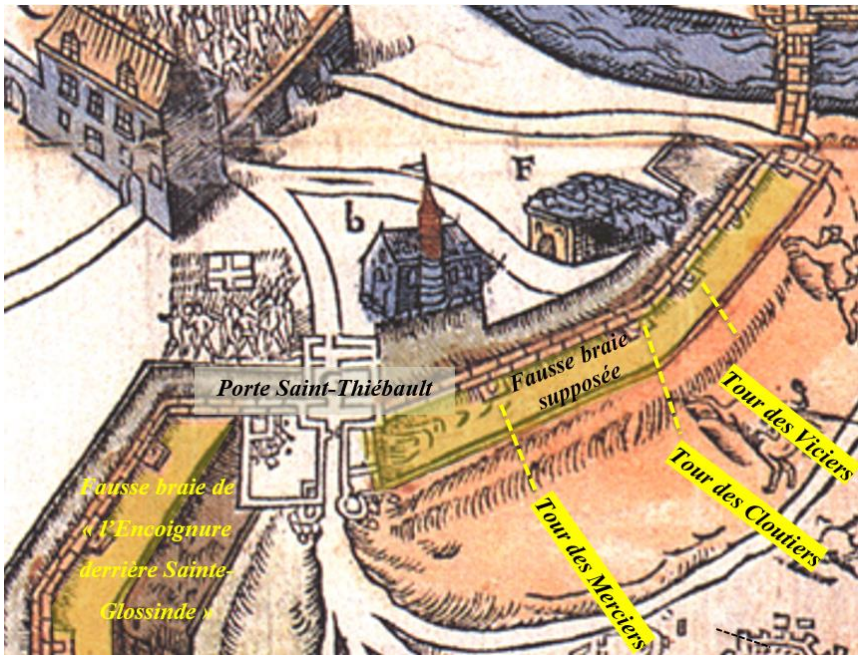


Figure 68 : L'éventuelle portion de fausse braie entre la porte Saint-Thiébault et le pont des Grilles de la Haute-Seille

Extrait du *Plant de la ville & siege de Metz, ainsi quil fut presenté au Roy par Monseigeur de Guyse, en l'an 1552* (© BMM Département Patrimoine)

[1077] AMM EE 27, 1er paiement, récapitulatif des travaux.
[1078] *Ibid*.
[1079] *Ibid*.

La fausse braie des Pucelles

Entre le Pont-des-Morts et le Moyen-Pont, le « *baile* » des Pucelles a été édifié avant 1490, date à laquelle il est occupé par deux locataires[1080]. La construction de cette fausse braie pourrait être contemporaine des travaux de reconstruction de la vanne des Pucelles après 1471[1081]. Avant cette date, il n'est pas question d'un « *baile* » des Pucelles, mais seulement de l'exploitation du terrain où des foins sont fauchés[1082]. La nouvelle fausse braie était longue de 265 m et ponctuée de trois tourelles de plan semi-circulaire. En 1492, les fentes de tir de ce « *baile* » furent bouchées et remplacées par des canonnières[1083].

Avant le XV^e^ siècle, les murs de fausses braies, que l'on peut qualifier de « primitifs », semblent surtout être les murs d'escarpe des fossés, construits pour éviter un éboulement de terre, et non pour protéger l'enceinte des progrès de l'artillerie. Ces fausses braies devaient être édifiées plus tardivement, directement sur les vestiges des murs d'escarpe. Cette campagne débuta probablement sur le front sud avec l'élévation d'une tour d'artillerie, la tour Camoufle, puis sur le front ouest, avec, dès la fin du XIV^e^ siècle, la reconstruction d'une fausse braie entre la porte du Pont-des-Morts et la porte du Pontiffroy et en 1444 l'édification de la tour de Ranconval sur le mur de fausse braie de cette portion entre les deux portes.

1.2. Les premières tours adaptées à l'emploi de l'artillerie (XV^e^ siècle)

L'administration de l'enceinte effectua plusieurs campagnes de modernisation de la muraille afin d'employer l'artillerie et améliorer la résistance de la muraille vieillissante. Les Gouverneurs des Murs firent percer des canonnières, transformer des archères en archères-canonnières ou encore édifier des fausses braies pour protéger le mur du XIII^e^ siècle. À la fin du XIV^e^ siècle, la Grève fut finalement enclose et une nouvelle portion de l'enceinte fut édifiée, ainsi que deux tours rondes entre 1382 et 1385. Ces nouvelles constructions tenaient-elles déjà compte des progrès de l'artillerie ? Est-il probable que ces deux tours aient été construites avec l'objectif de résister aux armes à feu, mais aussi d'en permettre l'utilisation

[1080] AMM EE 29 (2), 7^e^ reçu.
[1081] Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.1.2. « La digue des Pucelles : la dérivation des eaux de la Moselle ».
[1082] AMM EE 26, 3^e^ reçu.
[1083] AMM EE 30, 37^e^ paiement : « *Pour masson mortelliers et manovriez qui ont ouvrez pour faire des cannonnier et pour restoupper les crenal du baille de daier les pucelles.* »

grâce au percement de canonnières ? Il faut aussi revenir sur le terme même de « *canonnière* » qui ne désigne pas à cette date une ouverture de tir pour un canon, mais pour des armes de plus petits calibres. L'évolution de l'armement justifie donc une évolution parallèle dans la taille des ouvertures de tir, qui implique des campagnes de réadaptation des embrasures. Si un doute subsiste sur la date d'installation des canonnières des deux tours de la Grève, l'édification de la tour Camoufle en 1437 sur le front sud et celle de la tour de Ranconval sur le front ouest en 1444 montrent que si des tours destinées à résister à l'artillerie furent construite dès la première moitié du XV^e^ siècle, leurs ouvertures de tir évoluèrent également au gré des progrès de l'armement.

1.2.1. La tour Camoufle

La tour Camoufle est probablement la première tour d'artillerie à avoir été édifiée sur le mur de fausse braie, sur le saillant de celle-ci en 1437. Aujourd'hui conservée dans un square de l'avenue Foch, au Moyen Âge, la tour battait le Champ-à-Panne. Cette localisation lui donna en effet son premier nom avant d'être appelée « *tour Camoufle* » ou « *tour derrière Sainte-Glossinde* ».

Le compte du receveur mentionne en 1405 des travaux sur « *lez fenestres de la chambratte de la tour defuer qui est au baille de porte Serpenoize* »[1084] et il indique aussi qu'il s'agit d'une tour ronde couverte. S'agissait-il déjà d'une tour à l'emplacement de la tour Camoufle ? Cela est envisageable. Il y avait sans doute une tour de flanquement à cet emplacement stratégique. La tour Camoufle fut édifiée en 1437[1085], et c'est probablement à l'occasion de sa construction que le mur primitif de fausse braie, sur lequel l'ancienne tour avait été construite, fut également refait pour répondre aux progrès de l'artillerie.

La *Chronique des Maîtres Échevins* indique qu'en « *ladicte annee* [1436] *fuit faicte une tour qui est on champs Baixainne tout daier Saincte Glossinte environ le moys de juillet* »[1086]. La *Chronique du curé de Saint-Eucaire* évoque aussi cette période[1087]. Les travaux de construction de la tour Camoufle débutèrent sans doute pendant l'été 1436 et s'achevèrent l'année suivante, après le 25 mars 1437. Cela explique que l'inscription

[1084] AMM CC 1 (1), f° 36r.
[1085] Cette date a été découverte en 1908. Il s'agit d'une inscription sur le mur d'un couloir souterrain de la tour mentionnant l'année 1437. Le directeur du Musée de la Cour d'Or, Johann Baptist Keune, est venu observer cette inscription et en a conclu qu'il s'agissait de la date de la construction de la tour.
[1086] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 108.
[1087] MAROT, Marthe, 1923, p. 258. *Chronique du curé de Saint-Eucaire*, f° 76.

découverte dans la tour indique 1437 et non 1436, car l'année messine débutait le 25 mars (style de l'Annonciation). Le chantier s'est donc achevé après cette date. Seule la *Chronique des Célestins* mentionne la date de 1444 pour la « *Fondation de la tour Cammofle en 1444. Cette guerre*[1088] *etant ainsi apaisé les Seigneurs de Metz firent batir la Tour Camoufle au champapane pour deffandre ka cité de ce costé la* ». Il s'agit d'une erreur, car à cette date, la *Chronique du curé de Saint-Eucaire* évoque les travaux menés pendant le siège, et le fait que les magistrats de l'enceinte firent « *veudiez lez fosséz depuis le champ Nemmery, jusques dairier les Repantie et firent toujour ouvrier les paroche jusque a tant que les fossez par dairer les Augustin, jusques pres de la nuefve tour dairer sainct Glossine fureznt veudiz, et aussi a la pourte Serpenoize* »[1089]. La « *nuefve tour daier sainct Glossine* » est bien la tour Camoufle. Il est probable que la *Chronique des Célestins* confonde l'édification de cette tour avec celle de la tour de Ranconval sur le front d'Outre-Moselle. Celle-ci fut, en effet, bâtie en 1444 sur le mur de fausse braie reliant la porte du Pont-des-Morts à la tour du Pontiffroy.

Si Philippe de Vigneulles est le seul chroniqueur à évoquer le fait que la tour tirait son nom d'un dénommé *Commoufle*[1090], il indique aussi que cette appellation était postérieure à la date de construction de l'ouvrage. Dans les archives, la tour n'est appelée tour Camoufle qu'à la fin du XV^e^ siècle[1091]. Philippe de Vigneulles mentionne que :

« *fut faicte en Mets la tour on Champts Papenne* [Champ-à-Panne] *c'on dit à présant la tour Commoufle ; laquelle est belle, bonne et bien deffandable, et nécessaire pour deffandre celle partie. Et fut* [faictes] *come l'on dit, à la requeste et remonstrance d'ung bombardiet nommés Commoufle, lequelle on disoit qu'il tiroit trois fois le jour où il voulloit, et qu'il husoit d'airt magicque. Et, pour ces choses et plusieurs aultre, il fut envoiez à Rome pour estre absoult de ces péchiez. Mais, toutteffois, au non de luy celle tour ainssy appellée, ne jamais ne luy cherait le nom* ».

Ce bombardier était un « *soldoyeur* » embauché par la cité entre janvier 1430 et fin novembre 1434[1092], puis à nouveau au printemps 1438 jusqu'en novembre-décembre 1443[1093]. Les comptes du receveur mentionnent à plusieurs reprises le versement des gages

[1088] Guerre contre le roi de France et le duc de Lorraine.
[1089] MAROT, Marthe, 1927, p. 380. *Chronique du curé de Saint-Eucaire*, f° 53.
[1090] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 244.
[1091] AMM EE 30.
[1092] *H.M.B.*, 1974, t. V p. 321.
[1093] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 453.

d'un dénommé Jacob de Castel, dit « *Commoff* »[1094], originaire de Keskastel[1095], un village installé au bord de la Sarre et situé à environ 80 km de Metz[1096]. Le surnom de cet homme dérive de « *kome uff* » qui donna « *Aufkommen* » en allemand moderne que l'on peut traduire par : « J'ai réussi ! » ou « Dans le mille ! ». Cette expression renvoie donc à son habileté au tir qui lui aurait valu d'être soupçonné de sorcellerie. Il fut contraint d'effectuer un pèlerinage à Rome pour s'expliquer devant le tribunal de l'Inquisition[1097]. Jacob de Castel apparaît encore comme maître bombardier du 1er novembre 1444 au 31 mars 1445[1098].

Le fait que Jacques Castel ait conseillé les magistrats de l'enceinte pour l'édification de la tour Camoufle est révélateur d'une évolution dans la façon de construire. C'est en effet ce qu'a relevé Philippe Bragard à Namur[1099] où il indique que « les maîtres maçons, restés jusqu'ici les principaux maîtres d'œuvre de la fortification, cèdent peu à peu le pas aux spécialistes : les hommes de guerre et les techniciens des armes à feu qui utilisent celles-ci et, dans une moindre mesure, ceux qui les fabriquent. On passe ainsi de l'architecte-maître maçon - de tradition médiévale – à l'ingénieur militaire - homme de la Renaissance ». Il complète ainsi les propos d'Alain Salamagne à ce sujet[1100]. La coopération entre les maîtres maçons et les spécialistes des armes à feu était essentielle pour permettre de disposer d'une fortification adaptée et efficace. En 1376, le « *Blidenmeister* » de Francfort, c'est-à-dire le maître du trébuchet ou de la catapulte, inspectait les travaux effectués sur les fortifications de Strasbourg[1101]. De multiples exemples dans le royaume de France, dans les duchés de Bourgogne ou de Bretagne[1102] témoignent de la collaboration des spécialistes et de maîtres maçons dans le maniement de l'artillerie. À titre d'exemple à Metz, dans la seconde moitié du XVe siècle, Henri de Ranconval, maître maçon, maître d'œuvre du boulevard de la porte

---

[1094] *H.M.B.*, 1974, t. V, p. 216.
[1095] Aujourd'hui, la commune se situe dans le département du Bas-Rhin
[1096] RISTELHUBER, Paul et BAQUOL, Jacques, *L'Alsace ancienne et moderne ou dictionnaire topographique, historique et statistique du Haut et du Bas-Rhin*, Strasbourg : Chez Salomon, 1856, p. 176. L'abbaye de Herbitzheim a été fondée au Haut Moyen Âge dans le diocèse de Metz et le village de Keskastel était une possession de cette abbaye.
[1097] WAGNER, Pierre-Édouard (24 mars 2015), « Jacob de Keskastel, bombardier de la cité de Metz, aux origines de la tour Cammoufle », in : *historiametensis.eklablog.com* [en ligne]. Page consultée le 27 juillet 2017. http://historiametensis.eklablog.com/jacob-de-keskastel-et-la-tour-cammoufle-a114964546
[1098] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 437.
[1099] BRAGARD, Philippe, « La mutation de la fortification aux XVe et XVIe siècles ou le passage de l'architecte à l'ingénieur. L'exemple de Namur au début du XVIe siècle », in : BLIECK, Gilles (dir.) *et alii*, *Les enceintes urbaines (XIIe-XVIe siècle), Actes du 121e congrès national des sociétés historiques et scientifiques, (Nice, 26-31 Octobre 1996)*, Paris : CTHS, 1999, p. 314.
[1100] SALAMAGNE, Alain, 1993, p. 843.
[1101] *Ibid*. Il renvoie à RATHGEN, Bernard, *Das Geschütz im Mittelalter*, Berlin, 1928, p. 25 que je n'ai pas réussi à consulter.
[1102] SALAMAGNE, Alain, 1993, p. 843-844.

des Allemands, mais aussi maître de la compagnie des arbalétriers et de couleuvriniers jurés, rejoint cette tendance[1103].

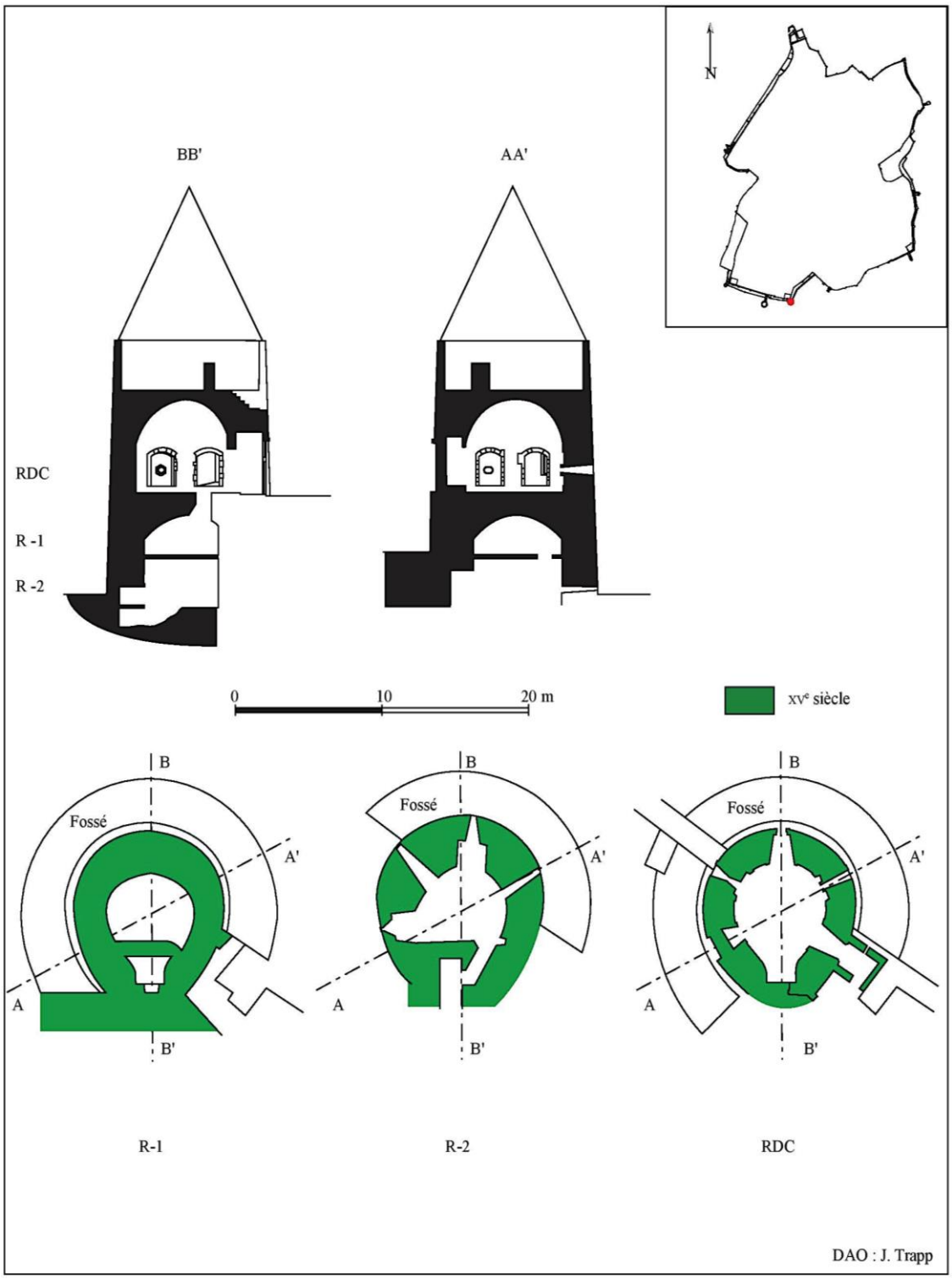


Figure 69 : Relevés en plan et en coupe de la tour Camoufle d'après les relevés des Monuments historiques et de l'Atlas du Génie

[1103] Voir 3e partie, chapitre 1, 2.1. « L'exemple de deux maîtres d'œuvre messins : Henri et Hannès de Ranconval ».

La tour Camoufle est probablement la première tour ronde édifiée pour résister à l'assaut des armes à feu grâce à des murs présentant une épaisseur de 2,20 m à 3,30 m. La tour est haute de 16,75 m et atteint 26,45 m avec son toit en poivrière installé au XVII^e siècle. Elle présente un diamètre 11,45 m à sa base, c'est-à-dire au niveau du fossé et de 10,90 m au rez-de-chaussée, c'est-à-dire au niveau de la fausse-braie. La tour se compose de deux salles et elle présente quatre niveaux. La première salle, voûtée, se trouve au niveau du fossé, c'est-à-dire au pied du mur de la fausse braie. Elle se décomposait en deux niveaux grâce à un plancher intermédiaire installé pour recevoir des pièces d'artillerie de petits calibres. En 1512, la « *visitation* » effectuée par Nicole Rémiat indique la nécessité de faire dans « *la tour daier Sainte Glossine une volte baixe et une traverse hal et des cannonier ung bouchal et une axieulle pour desxandre baixe* »[1104]. Cela confirme la mise en place au début du XV^e siècle d'un plancher intermédiaire auquel il était possible d'accéder par une échelle depuis le premier étage. Un « *bouchal* »[1105], c'est-à-dire un trou pratiqué dans le sol de la salle du premier étage, devait permettre l'installation d'une échelle pour passer d'un niveau à un autre. Une seconde échelle devait permettre de passer du plancher au fossé. Le percement de nouvelles ouvertures de tir à ce niveau intermédiaire est donc contemporain de l'installation du plancher. La tour est en effet percée de deux canonnières trop hautes pour être utilisées sans le plancher construit pour créer un niveau intermédiaire.

La deuxième salle, également voûtée, se situe au niveau de la fausse braie. L'accès à ce niveau se faisait par le chemin de ronde. La salle est percée par trois canonnières. En 1467, le « *Devis des réparations et des nouvelles constructions à faire aux murailles et aux portes de la ville* » indique la nécessité « *de faire en la ronde tour, devers le Champ-Baipenne, 5 rond de blanche pierre par baixe pour baittre au long des fousselz, d'une paire et d'autre* »[1106]. Il s'agissait d'installer des ouvertures de tir pour l'artillerie, mais ces travaux ne furent réalisés qu'en juin 1492[1107]. Le compte des Gouverneurs des Murs mentionne en effet que des ouvertures y furent « *raitroitez* » pour y installer des canonnières[1108]. Cela signifie sans doute que les anciennes embrasures de tir furent remplacées par des canonnières uniquement destinées à l'usage de l'artillerie[1109]. C'est probablement ce qui explique que

[1104] ADM 7F59, (1512, « *visitation* » de Nicole Rémiat), f° 1v.
[1105] Le terme « *bouchal* » renvoie aussi à des ouvertures de tir verticales.
[1106] *H.M.B.,* 1974, t. VI, p. 68-69.
[1107] AMM EE 30, 49^e paiement : « *Pour masson mortelliers et manovries qui ont ouvres pour muriez et raitournez et faire des cannonières en la tour Camoufle* » ; et 50^e paiement : « *Pour masson mortellier et manovries qui ont ouvrez pour essenir les canonière de la tour Camoufle* ».
[1108] *Ibid*, 49^e paiement.
[1109] SALAMAGNE, Alain, 1993, p. 838.

l'on trouve si peu de vestiges d'archères-canonnières sur les vestiges de la fortification messine, mais uniquement des canonnières. Ce constat est d'ailleurs valable pour de nombreux sites.

Quant au dernier niveau, il s'agissait d'une plateforme dont les murs étaient épais de seulement 45 cm. Au Moyen Âge, la tour n'était sans doute pas couverte, mais le devis de 1525 montre que le projet était envisagé[1110]. Toutefois, si la tour a été couverte après cette date, la toiture a dû être entièrement démontée à l'occasion du siège de 1552 pour permettre de dégager la vue à la « *Plateforme Verte* » et à celle de Sainte-Glossinde positionnées en arrière de la tour.



Figure 70 : La tour Camoufle au début du XX^e siècle et de nos jours

Illustration de gauche : (© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

Illustration de droite : (© M. Didiot, 2017)

[1110] ADM 7F59, (1525, devis daté sans certitude), f° 2r.

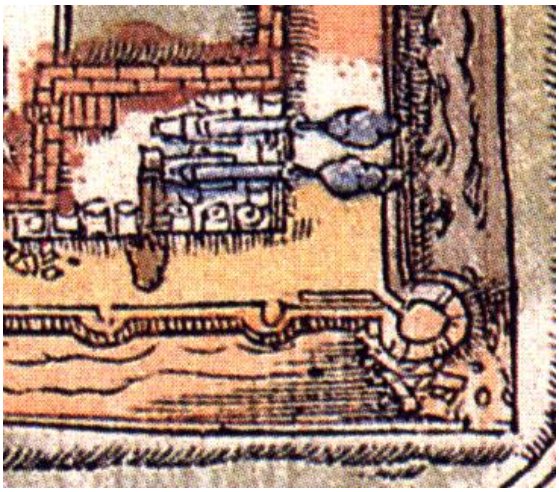


Figure 71 : La tour Camoufle et la plateforme de tir derrière celle-ci

Extrait du *Plant de la ville & siege de Metz, ainsi quil fut presenté au Roy par Monseigeur de Guyse, en l'an 1552*
(© BMM Département Patrimoine)

1.2.2. La tour de Ranconval : une tour d'artillerie ?

Le nom de Ranconval est familier dans l'histoire de l'enceinte messine car il renvoie au nom de deux illustres maîtres maçons du XV^e^ siècle, Hannès et son père, Henri de Ranconval. Henri a laissé son empreinte sur les fortifications de la ville en réalisant l'ouvrage avancé de la porte des Allemands en 1445. Il a aussi œuvré sur bien des portions de l'enceinte sans y laisser d'inscriptions. Ainsi, en août 1444, les magistrats de la ville lui confièrent une campagne de travaux et de renforcement de la muraille entre la porte du Pont-des-Morts et l'abbaye Saint-Vincent. Philippe de Vigneulles indique à ce sujet que « *furent renchaussiés et renforciés les murs depuis la porte Paitard, laquelle porte fut dès alors condempnée, jusques en mai voie du chastel du pont des Mors* »[1111]. C'est également pendant cette période qu'Henri de Ranconval fut chargé d'élever une nouvelle tour sur cette portion de l'enceinte. Jean Husson et Phillipe de Vigneulles rapportent en effet que « *fut faite une nuefve tour entre la Pont des Mors et Sainct Vincent et les mus amendeés par maistre Hanry de Ranconval* » [1112] . La *Chronique des Maîtres Échevins* apporte quelques indications supplémentaires concernant la localisation de cette « *grosse tour* » qui « *fuit ainsi faicte* […]

[1111] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 282.
[1112] HUSSON, Jean, 1870, p. 83. VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 282.

daier la grainge de la ville encontre Sainct marcel par Hanry de Ranconval masson de la cite »[1113].

Les comptes des Gouverneurs des Murs n'ont pas été conservés pour l'année 1444. Ils auraient été précieux pour obtenir des informations concernant l'édification et la structure de la tour entre la porte du Pont-des-Morts et l'abbaye Saint-Vincent. L'ouvrage porte le nom de « *tour de Ranconval* », vraisemblablement à cause du nom de son maître maçon. Cela n'est pas sans rappeler l'appellation de la tour Camoufle, édifiée en 1437, et dont le nom renvoie au maître bombardier qui en aurait conseillé la construction. Qu'en était-il pour la tour de Ranconval ?

En plus d'être maçon, Henri de Ranconval était maître des couleuvriniers et des arbalétriers jurés[1114] de la ville. S'il est avéré qu'il occupait cette fonction dès le début de l'année 1460[1115], il est probable qu'il fut simple arbalétrier ou simple couleuvrinier avant cette date. Cela correspond à ce que les historiens Philippe Bragard et Alain Salamagne ont mis en évidence : le passage « de l'architecte-maître maçon à l'ingénieur militaire »[1116].

La tour de Ranconval a aujourd'hui disparu et il est impossible de connaître la nature et la provenance des matériaux utilisés. En 1465, dans la « *visitation* » effectuée par Joffroy II de Warize, l'édifice était encore appelé « *grosse nuefve tour ronde Raiconval* »[1117]. En octobre 1489, le compte des Gouverneurs des Murs indique que cette tour fit l'objet de travaux. Elle fut recouverte d'ardoises et plusieurs fenêtres et « *bouchals* » y furent « *raitroitez* », c'est-à-dire qu'ils furent modifiés, probablement pour l'usage de l'artillerie[1118]. En 1519, les Sept des Murs souhaitaient y « *rellevez les fenestre en montant de ladite tour et y faire des canonnière* »[1119]. À la même date, des travaux similaires furent conseillés sur la tour Camoufle[1120]. Les ouvertures de tir plus anciennes étaient remplacées par des canonnières plus adaptées à l'emploi de pièces d'artillerie de plus gros calibres. Il est plus que probable que les deux tours, édifiées à sept ans d'intervalle, aient eu des structures et des caractéristiques assez semblables. Si la tour de Ranconval est qualifiée de « *grosse tour ronde* » dans les « *visitations* », cela n'est pas sans rappeler les adjectifs

[1113] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 119.
[1114] Compagnie régulière formée de couleuvriniers et d'arbalétriers. Elle reçoit un règlement en 1484.
[1115] AMM CC 13 (1), f° 32r.
[1116] BRAGARD, Philippe, 1999, p. 314. SALAMAGNE, Alain, 1993, p. 842-843.
[1117] ADM 7F59, (1465, « *visitation* » de Joffroy II Warize), f° 2r.
[1118] AMM EE 29 (2), 17e, 18e et 24e paiements.
[1119] ADM 7F59, (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu).
[1120] *Ibid*.

qualifiant également la tour Camoufle. Les murs devaient être épais et la circonférence de la tour assez importante.

1.2.3. Les deux nouvelles tours de la Grève

Avec la fermeture de la Grève à la fin du XIV[e] siècle, des tours furent édifiées sur la nouvelle portion de la muraille. Comment allaient-elles être adaptées à l'utilisation de l'artillerie ? Si aujourd'hui, elles présentent des ouvertures de tir, il faut s'interroger par rapport à la date de leur installation. Étaient-elles contemporaines de l'édification de ces tours ?

La tour des Vitriers et des Potiers d'étain

La tour des Vitriers et des Potiers d'étain est certainement la première tour de flanquement à avoir été édifiée lors de la mise à l'abri de la Grève. Elle se situait en effet à la jonction du mur d'enceinte du XIII[e] siècle qui faisait un angle rentrant pour exclure la Grève (c'est-à-dire l'Épaisse Muraille)[1121]. Le mur permettant d'abriter ce quartier vint se raccorder à cette tour dès 1381. Avant ces travaux, nous ignorons s'il existait déjà une autre tour d'angle au même emplacement. Cela est difficile à affirmer car des travaux d'aménagement d'un rempart de terre entre 1696 et 1728 ont entraîné l'arasement et le remblaiement de la tour sur plusieurs mètres[1122]. Les fondations ont été dégagées en partie en 1911 et ne semblent pas montrer l'existence d'une tour antérieure, ce qui reste étonnant étant donné sa position à l'angle de la muraille[1123]. Celle-ci aurait probablement été détruite ou transformée pour édifier une nouvelle tour heptagonale de 7,80 m de diamètre dont le mur était épais d'environ 1,60 m. La tour des Vitriers et des Potiers d'étain, haute d'un peu moins de 5 m, était couronnée d'une corniche certainement équipée de mâchicoulis[1124], tout comme la tour des Barbiers et des Chandeliers de cire. Une ouverture de tir rectangulaire était percée sur la face nord-est. Celle-ci était large de 30 cm à l'extérieur et d'1,29 m à l'intérieur. Cette fente est conservée sur une hauteur de 79 cm[1125]. Une telle disposition laisse à penser que cette ouverture de tir permettait l'usage d'armes à feu de petits calibres. C'est en effet une des hypothèses avancées par Alain Salamagne, qui indique que « dès la fin du XIV[e] siècle, on put utiliser les armes à feu portatives à partir de simples fentes droites

[1121] TRAPP, Julien *et alii,* 2015, p. 57.
[1122] TRAPP, Julien, *et alii*, 2013, p. 41.
[1123] *Ibid*., p. 44.
[1124] *Ibid*., p. 42-43.
[1125] *Ibid*., p. 39.

dépourvues de tout dispositif d'adaptation, à la seule réserve de donner à la fente de tir une largeur supérieure à une dizaine de centimètres »[1126].

La tour des Barbiers et des Chandeliers de cire

Comme sa voisine, cette tour de flanquement fut également édifiée entre 1381 et 1385. Les deux ouvrages sont distants d'environ 200 m. Haute de près de 15 m (plus de 12,90 m dans sa partie encore visible et 2 m sous le remblai[1127]), la tour des Barbiers et des Chandeliers de cire, également appelée tour des Esprits à partir du XVI^{e} siècle, était une tour de flanquement composée de quatre niveaux desservis par des échelles. Elle présentait un diamètre intérieur de 4,60 m. Le mur était épais de 1,20 m, ce qui monte le diamètre extérieur de la tour à presque 6 m. Les trois étages étaient constitués de planchers en bois fixés sur des poutres fichées dans le mur grâce à des trous de boulins[1128]. Ceux-ci sont encore visibles au premier étage.



Figure 72 : La tour des Barbiers et des Chandeliers de cire

(M. Didiot, 2017)

[1126] SALAMAGNE, Alain, 1993, p. 836.
[1127] TRAPP, Julien *et alii*, « Défendre Metz au Moyen Age (1ère partie) », 2013, p. 34.
[1128] *Ibid.,* 2011, p. 48.

Le rez-de-chaussée, haut de 2 m[1129], a entièrement été remblayé en 1904. Le premier étage était une salle haute de 4,50 m percée à l'origine de deux canonnières qui présentent respectivement un diamètre de 63 cm et de 83 cm[1130]. Après la destruction d'une partie de la tour en 1944, les travaux de restauration ont remis par erreur l'une des trois canonnières du deuxième étage au premier étage où elle se trouve toujours[1131]. Cette salle se situait au même niveau que le deuxième étage du pont des Grilles de la Basse-Seille et une porte avait été aménagée entre les deux bâtiments. Elle n'est plus visible aujourd'hui[1132].

Le deuxième étage se trouvait au même niveau que le chemin de ronde et une porte permettait d'y accéder. Le plafond de cette salle était haut de 6,30 m[1133]. Il était voûté et présentait une croisée d'ogives à huit nervures ainsi qu'une clé de voûte. La pièce était équipée d'une cheminée, dont il reste encore deux consoles. Le fond de la cheminée est muni de deux rangées de dalles de calcaire de Jaumont « fortement rubéfiées »[1134], ce qui laisse à penser que cette cheminée était régulièrement utilisée pour le confort des gardes. Aujourd'hui, il subsiste une canonnière, dont l'ouverture, large de 75 cm, a été pratiquée à 74 cm du plancher[1135]. Une ouverture carrée était également percée à ce niveau, probablement pour assurer l'aération après l'usage d'armes à feu, mais elle a disparu à la suite des dégâts occasionnés par un bombardement en 1944. Le dernier niveau correspond au dernier étage de la tour. Il ne reste aujourd'hui que la base de celui-ci. Une série de dalles le sépare des voûtes de l'étage précédent. Le sommet de la tour est ceint d'une corniche percée par des mâchicoulis. Elle repose sur seize corbeaux[1136].

La date de la mise en place des canonnières sur ces deux tours

Si ces deux tours ont été édifiées à la fin du XIV^e^ siècle, il faut s'interroger quant à la date d'installation des canonnières. Sont-elles contemporaines de la construction ? D'après Jean Mesqui, la première forme d'adaptation à l'artillerie était l'archère-canonnière[1137]. Cela est vrai pour les bâtiments existants dont les ouvertures de tir furent

[1129] ADM 1606 W27, Relevés des monuments historiques (1957).
[1130] TRAPP, Julien *et alii*, 2011, p. 48
[1131] *Ibid*., p. 48 et p. 58.
[1132] TRAPP, Julien *et alii*, 2011, p. 48.
[1133] *Ibid.,* p. 48.
[1134] *Ibid*., p. 50.
[1135] *Ibid*., p. 52.
[1136] *Ibid*., p. 52.
[1137] MESQUI, Jean, 2000, p. 89.

adaptées, mais qu'en était-il des nouvelles constructions de la fin du XIV^e siècle ? Étaient-elles déjà équipées de canonnières ?

Les relevés archéologiques n'ont pas montré l'existence d'archères sur ces deux tours, mais uniquement d'ouvertures de tir permettant l'usage de l'artillerie, lesquelles sont sans doute plus tardives. Jean Mesqui a relevé que dans la seconde moitié du XIV^e siècle, le modèle d'une « tour flanquante dénuée de tout appareil défensif avant le niveau sommital » s'imposait[1138]. Il ajoute qu'à partir de cette date, « la tour va, tout en restant un accessoire indispensable de la fortification castrale, être essentiellement conçue en fonction de son rôle résidentiel interne, toutes les fonctions défensives étant reportées sur le haut »[1139]. C'est vraisemblablement ce qui est observable sur ces deux tours de flanquement messines.

L'embrasure de tir de la tour des Potiers d'étain ne présente pas d'ouverture ronde, toutefois elle permettait sans doute à la fois l'emploi d'armes de traits et l'usage d'armes à feu de petits calibres. Comme la tour des Potiers d'étain a été en partie détruite au début du XVIII^e siècle, les étages supérieurs n'ont pas pu être étudiés. Seules quelques représentations de la tour au XVII^e siècle montre qu'elle était percée de canonnières, mais il s'agit probablement d'aménagements postérieurs à la fin du XV^e siècle. Les canonnières de la tour des Barbiers sont également uniquement destinées à l'emploi d'armes à feu. Il ne s'agit pas d'adaptation de fentes de tir, telles les archères-canonnières. Leur forme, sans fente de visée, renvoie davantage à un aménagement plus tardif, probablement de la seconde moitié du XV^e siècle.

Il y a donc trois hypothèses. La première est qu'il s'agissait de tours disposant d'ouvertures de tir à leur sommet. La deuxième hypothèse est que les deux nouvelles tours avaient des fentes de tir qui ont été remplacées à une date ultérieure par des canonnières. La dernière hypothèse est que ces deux tours ont directement été munies de canonnières, mais étant donné la forme de celles-ci, cela paraît peu probable. Si ces tours sont bien des tours de flanquement, en revanche, elles ne sont sans doute pas devenues des tours d'artillerie avant la seconde moitié du XV^e siècle.

[1138] MESQUI, Jean, 1991, p. 272.
[1139] *Ibid*., p. 272.

1.3. La fortification en boulevard : les premiers ouvrages avancés (XIVe – XVe siècles)

À la fin du XIVe siècle, les premiers ouvrages avancés apparaissent pour protéger les portes de l'enceinte. Si leur structure initiale reste méconnue, car les informations à ce sujet sont rares, au cours du XVe siècle, ces aménagements évoluent et cherchent à répondre aux problèmes posés par les progrès de l'artillerie. Des ouvrages avancés primitifs, faits de terre et de bois, jusqu'au boulevard imposant réalisé par Henri de Ranconval à la porte des Allemands en 1445, le XVe siècle est marqué par la mise en place de ces structures maçonnées devant chacune des portes de l'enceinte, parfois même devant des poternes. En voici une présentation chronologique.

1.3.1. Les ouvrages avancés de la porte du Ponthiffroy et de la porte du Pont-des-Morts à la fin du XIVe siècle

La porte du Ponthiffroy fut édifiée en même temps que le pont éponyme, toutefois elle n'est formellement attestée qu'en 1379. La *Chronique des Maîtres Échevins* indique qu'à cette date « *fuit fais la nouvelle fermetes devant la porte du pont Thyffroys* »[1140]. Or, cette appellation évoque celle donnée à l'ouvrage avancé de la porte du Pont-Rengmont, également qualifié de « *nouvelle fermetes* ». Cela laisse à penser qu'en 1379, un ouvrage avancé fut édifié devant la porte du Pontiffroy. Malheureusement, mis à part cette information, les données concernant cette construction restent floues et celle-ci n'est pas directement évoquée au XVe siècle.

L'ouvrage avancé de la porte du Pont-des-Morts, construit en 1380[1141], se trouvait à une quinzaine de mètres de la porte principale, en direction du pont. Il était encadré par deux tours de plan circulaire, mais il avait l'apparence d'un passage couvert, et non d'une vraie porte. Il donnait accès à deux ponts-levis qui enjambaient un fossé en eau, l'un pour les piétons et l'autre pour les charrettes[1142].

En 1444, la *Chronique des Maîtres Échevins* rapporte qu'un « *bellewaire fait de gros chenne et de sappin devant la porte Serpenoize et ung devant le pont des Mors fort*

[1140] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 97r.
[1141] *Ibid*., f° 97r.
[1142] THIRIOT, Jean, 1970, p. 60

merveilleusement »[1143]. La *Chronique du curé de Saint-Eucaire* ajoute qu'au « *moix de juillet, fuit faite la creux* [croix], *le puix et le pont qui sont devant le pont des mors et lez fist fere ung noble chevalier appelez seigneur Nicolle Louve* […] *par ung appellés maistre Jehan de Commercy le masson* »[1144]. Philippe de Vigneulles indique également que ce maître maçon fut chargé de construire ces boulevards au mois d'octobre 1444[1145]. Ils devaient être utilisés pour faire face aux Écorcheurs qui s'étaient installés avec leur artillerie sur la digue de Wadrineau et l'île du Pont-des-Morts dès septembre 1444[1146]. Au niveau de la porte du Pont-des-Morts, ce boulevard de terre et de bois devait se placer devant l'ouvrage avancé. L'année suivante, alors que son père faisait construire une croix à l'entrée du pont, Thiébault Louve fit également installer sur la porte du Pont-des-Morts « *une belle imaige Nostre-Dame* » en 1445[1147].

1.3.2. L'ouvrage avancé carré devant de la porte du Pont-Rengmont (1385)

Si plusieurs chroniques évoquent la construction d'un ouvrage avancé à la porte du Pont-Rengmont en 1385[1148], Philippe de Vigneulles est le seul à mentionner la forme de l'ouvrage. Il indique en effet qu' « *on acomensait à fair la grosse tour quairée qui est devent la porte du pont Rengmont, en Mets, qui fait la premier porte ; et fut aucy ramandée la tour de ladicte porte* »[1149]. Un pont de bois (probablement un pont-levis), devait relier la porte et l'ouvrage avancé avant que celui-ci ne soit maçonné au cours du XV^e^ siècle. Un autre pont-levis reliait l'ouvrage avancé à la berge de la Seille, mais celui-ci est probablement resté en l'état plus longtemps. La structure carrée de l'ouvrage avancé apparaît déjà en mauvais état à la fin du XV^e^ siècle. Pendant l'automne 1494, les Gouverneurs des Murs firent « *restouppeir lez fandesse* » du boulevard[1150], ils firent également des améliorations pour l'artillerie en y faisant percer des canonnières[1151]. Au début du XVI^e^ siècle, le pont qui reliait

[1143] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 119r.
[1144] MAROT, Marthe, 1926, p. 380. *Chronique du curé de Saint-Eucaire,* f° 49.
[1145] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 290.
[1146] *Ibid*., p. 286.
[1147] SCHNEIDER Jean, 1976, p. 195.
[1148] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins,* f° 98r : « *Ly sire Jaicque Burtrant fuit maistre eschevin de Mets par mil III^c^ et III^XX^ et V.* […] *Item en ladicte annee fuit encommancier la nouvelle fermetez devant la porte du pont Rengmont* ». MAROT, Marthe, 1926, p. 71, *Chronique du curé de Saint-Eucaire,* f° 44v. HUSSON, Jacomin, 1870, p. 36.
[1149] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 94.
[1150] AMM CC 616 (11-12), 24^e^, 25^e^ et 26^e^ paiements.
[1151] *Ibid*., 28^e^ paiement : « *Pour masson mortellier et manowriez qui ont ouvrez tant ez 2 tornelle comme ez wanberge dez pont du pont Rengmont pour 6,5 piedz quairelz de blanche pierrez pour faire 2 cannonièr a la dite porte* », 29^e^ paiement : « *pour masson mortellier et manowriez qui ont ouvrez pour assoire 2 canoniez au boullwaricque de la porte du pont Rengmont* ».

la porte à l'ouvrage avancé était constitué de deux arches. Il était long de 92 pieds[1152] (environ 30 m). Entre 1516 et 1517, la porte, et probablement l'ouvrage avancé, furent entièrement pavés[1153], alors que de tels travaux avaient déjà été menés en 1509[1154]. Comme la porte des Allemands, il est probable qu'une galerie reliait la porte à l'ouvrage avancé. Celle-ci est brièvement évoquée en 1519 quand les Gouverneurs et les Sept des Murs décidèrent d'en murer les fenêtres[1155]. La porte du Pont-Rengmont devait ressembler à la porte des Allemands avec sa galerie et son « *baile* ».

1.3.3. Le premier ouvrage avancé de la porte Serpenoise (1417)

En 1413, le compte du receveur indiquait déjà l'existence de « *deux portes Serpenoise* ». L'espace entre les deux portes était alors rempli d'ordures. L'amoncellement de ces déchets nécessita un sérieux désencombrement, ce qui signifie que la quantité devait être importante et qu'une telle pratique n'était donc pas récente[1156]. En 1417, la seconde porte apparaît comme un ouvrage avancé maçonné[1157] qui était encore en travaux[1158]. Entre 1421 et 1433, il était encore question, à plusieurs reprises, de retirer la « *mairde du baille de porte Serpenoize* »[1159]. Il est difficile d'expliquer cet amoncellement de déchets sur une période aussi importante. L'emplacement de cette porte, entre les Wassieux et le Champ-à-Panne, peut expliquer ce phénomène. La zone, qui était marécageuse[1160], était une véritable décharge publique. Les carcasses d'animaux et d'autres déchets y étaient déposés jusqu'à la fin du XV^{e} siècle[1161], ce qui donnait à ce quartier une mauvaise réputation liée à la puanteur qui y régnait. De plus, toutes les portes de l'enceinte n'étaient pas utilisées. Si la porte Serpenoise est restée fermée pendant un certain temps, les habitants ont pu s'y débarrasser

[1152] ADM 7F59 (1512, « *visitation* » de Nicole Rémiat) f° 1r.
[1153] AMM CC 23 (1), f° 33v : « *Paier par lordonnance de mesdi signeurs a Jehan la paiveur pour 21 toize et ½ quart de xant quil a fait dessoubs la porte Champenoize 10 toize, et dessoubs la pont Raimont 11 toize au pris de 3 s. 6 d. la toise monte a 77 s. 5 d.* ».
[1154] AMM EE 34, 1er paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont assevis le pavement entre la porte du pont Rengmont et la tour enxuant ver Saille et qui ont porgittez les wauberges audi lieu* ».
[1155] ADM 7F59 (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu) f° 5r : « *Premier dessus ladite porte de faire remuiriez les grandes fenestre dessus la gallerye hal cest assavoir de dessus. Item dessus ladite porte de faire une esxuelle au retray hault et reffaire ledi retray. Item dessus ladite porte de faire la nuytte de ladvifz dessus ladite gallerye et y faire une uxe couchant dessus pour cherrier ladite arteillerye au loing de ladite gallerye* ».
[1156] AMM CC 1 (13), f° 7r : « *por le sallaire de caulz qui ont mis lordure ensamble qui estoit entre lez 2 portes des porte Serpenoize* ».
[1157] AMM CC 3 (3), f° 9v : « *por lovraige cons aont fait en la fuer sallie de porte Serpenoize* ».
[1158] *Ibid*., f° 10r : « [Paier] *a Nicquelasse de Meltry le masson le XIII^{e} jour de novembre a commandement dou seigneur Nicolle Louve pour Tresse por 6 journeez quil ait ouvreir en la fuer sallie de la porte Serpenoize* ».
[1159] AMM CC 3 (10) 9v ; CC 4 (3) CC 5 (2) : « *fait osteir la mairde qui estoit au baille entre lez 2 porte Serpenoize* » ; CC 5 (3) f° 20r ; CC 6 (2), f° 23r ; CC 6 (3), f° 20v.
[1160] LITZENBURGER, Laurent, 2011, p. 272.
[1161] HUGUENIN, Jean-François, 1853, p. 593.

de leurs ordures sans scrupules. La porte a pu être condamnée après 1376, car à cette date, une procession religieuse l'empruntait encore[1162]. Elle était à nouveau en service en 1438, date à laquelle Jacomin, dit *Coupe Chausse* d'Outre-Seille, un Treize, fut condamné à la noyade. Il avait joué aux dés avec le châtelain de la porte de la Porte Serpenoise alors qu'ils devaient garder la porte. Ayant perdu, il avait demandé au châtelain de pouvoir boire un verre de vin dans la vaisselle d'argent de la porte. Or, cette même vaisselle avait ensuite disparu pendant la nuit, alors que la porte était restée ouverte[1163].

Lors du siège de 1444, la *Chronique des Maîtres Échevins* rapporte qu'un « *bellewaire fait de gros chenne et de sappin devant la porte Serpenoize et ung devant le pont des Mors fort merveilleusement* »[1164]. La *Chronique du curé de Saint-Eucaire* ajoute qu'« *en celluy temps, furent fait II moult belz billewarcque, l'un devant la pourte du pont des mors, et l'autre devant pourte Serpnoize, par maistre Jehan de Commercy, pui les devisait* »[1165]. Philippe de Vigneulles indique également que ce maître maçon fut chargé de construire ces boulevards au mois d'octobre 1444[1166]. Au niveau de la porte Serpenoise, cette structure devait se présenter sous la forme d'un ouvrage de bois, dressé face à l'ennemi, au-delà de l'ouvrage avancé. Il a sans doute été détruit, ou démonté, après le conflit. En 1473, les Lorrains tentèrent de s'emparer de la cité en bloquant la herse de l'ouvrage avancé de la porte Serpenoise. Déguisés en marchands, ils avaient dupé les gardes messins en agissant de nuit. L'un des deux chariots qu'ils conduisaient :

« *estoit chargés de certains tonniaulx plains de martiaulx et de tricquoise et aultre engiens et insctrument de guerre ; et dessus l'autre, y avoit ung engiens de bois bien subtillement et ingénieusement fait, qui estoit couvers, affin c'on ne le vit. Et ce arestait et ce mist celluy premier cher au dessoubz de la premier pourte, c'est assavoir du chaisteaulx et du dedans de la ville. Et là, tout à copt, dressaient les dit Loherains qui à cest affaire estoient commis celluy engiens dessoubz les gros paulz de la pourte collisse, affin que yceulx paulx ne cheissent à l'avallée, et que l'on passait par dessoubz* »[1167].

La structure de la porte Serpenoise en 1473 semblait assez proche de celle de l'ouvrage avancé d'Henri de Ranconval, avec deux portes, chacune munie d'une herse, entre

[1162] VIGNEULLES Philippe, 1929, t. II, p. 76.
[1163] *Ibid*., p. 254-255.
[1164] BMM ms. 855, *Chronique des Maîtres Échevins*, f° 119r.
[1165] MAROT, Marthe, 1926, p. 380, *Chronique du curé de Saint-Eucaire* f°53.
[1166] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 290.
[1167] *Ibid.*, 1932, t. III p. 2-3.

lesquelles se trouvait un « *baile* ». Comme à la porte des Allemands, l'ouverture de l'ouvrage avancé ne devait pas être dans l'axe de la porte du XIII^e^ siècle pour assurer une meilleure défense. L'assaillant ne voyait pas l'intégralité du « *baile* » et il ignorait ainsi le nombre d'hommes qui y étaient retranchés et l'armement dont ils disposaient. Toutefois, ce système avait ses limites, car dans le cas de l'attaque des Lorrains, c'est probablement cette absence de visibilité due à l'angle, mais aussi à la nuit, qui permit aux assaillants de placer l'engin pour bloquer la herse. Le sous-effectif de gardes était également en cause.

L'ouvrage avancé de la porte Serpenoise devait être nettement moins impressionnant que celui de la porte des Allemands, car les contemporains n'en ont pas détaillé la construction. Il faut noter l'ingéniosité des Lorrains qui bloquèrent la herse de l'ouvrage avancé avec une sorte d'énorme cric pour passer, tandis que celle de la porte du XIII^e^ siècle était restée ouverte. Devant le danger, le châtelain de la porte s'était en effet enfui « *a loing du baille avec les clef du chaistiaulx qu'il pourtoit dessus son bras* »[1168]. Enfin, il faut saluer le courage du boulanger Harelle qui, grâce à son métier, était éveillé à l'heure de l'attaque. Philippe de Vigneulles explique comment il sauva la ville en actionnant la herse de la porte du XIII^e^ siècle :

« *Ainsois, inspirant ung boulangier demourant après de celle porte, lequelle, oyant le bruit, saillit dehors en la rue, et voiant qu'il serchoient l'entrée pour monter hault au chasteaulx dessus la porte, affin de mestre leur estandairt dessus ycelle et à plus hault de la tour, et, pour ce qu'il ne sçavoient trouver l'entrée, celluy boullungier ce avensait, faindant* [feint], *de les mener. Puis, quant il fut au dedens de l'uys* [huixe = porte], *les enfermait dehors ; et, avec l'ayde d'aulcuns aultres, firent cheoir les gros pal à l'avvallée, et tellement que, en cheant, en y olt ung qui cousit ledit angiens, et trespersait le cher tout pamry* […]. *Et alors, voiant que uceulx Loherains n'avoient plus de suites, car les aultres de dehors ne pouvoient entrer, les voisins de là entour ce esmeurent* [réagirent] »[1169].

Comme les portes du Pont-des-Morts et celle du Pontiffroy, la porte Serpenoise et son ouvrage avancé du XV^e^ siècle étaient également doublés par un fossé, une levée de terre, une haie ainsi qu'une palissade. Cette ligne de défense (notamment la haie), fut refaite entre octobre et novembre 1494[1170]. En 1474, un pont dormant avait été construit entre les deux

[1168] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 2-3.
[1169] *Ibid*., p. 2-3.
[1170] AMM CC 616 (11-12), 24^e^ au 26^e^ feuillet, du 30^e^ au 32^e^ paiement.

portes[1171], mais le nombre d'arches n'est pas mentionné. Peut-être s'agissait-il, à cette date, de la partie fixe d'un pont construit devant la porte du XIII^e^ siècle et à laquelle un pont-levis, permettant d'accéder à l'ouvrage avancé, était attaché. En 1484 et en 1490, les Gouverneurs des Murs firent réparer un pont de bois de la porte Serpenoise, ce qui indiquait probablement la présence d'un pont-levis[1172]. Celui-ci avait vraisemblablement été installé après la tentative des Lorrains en 1473. Au XVI^e^ siècle, d'importants travaux furent entrepris sur le front sud de l'enceinte et l'ouvrage avancé de la porte Serpenoise fut complété par un boulevard circulaire, construit entre 1509 et 1510[1173].

1.3.4. L'ouvrage avancé d'Henri de Ranconval à la porte des Allemands (1445)

Dès juillet 1412, le compte du receveur évoque « *la porte defuer la porte dez aullement* [porte des Allemands] *tant pour le mairien comme pour la fesson* »[1174]. S'agissait-il d'un ouvrage avancé primitif de bois et de terre comme il en existait déjà à la porte Saint-Thiébault et plus tardivement à la porte Serpenoise ? En juillet 1419, il est également question d'un « *pavement quil ait fait desous la porte des Allement et entre lez 2 portes* »[1175]. Or, il ne s'agissait probablement pas de la porte du XIII^e^ siècle munie de deux jeux de vantaux (l'un côté ville, et l'autre s'ouvrant sur la Seille), car dans la comptabilité de l'enceinte, les portes étaient appelées « *huixes* ». Il serait donc question d'un ouvrage avancé. Celui-ci devait se placer devant le pont qui enjambait la rivière, devant la porte du XIII^e^ siècle. L'ouvrage avancé était relié à la porte principale par ce pont. Si l'espace entre les deux était pavé, tout porte à croire que le pont était déjà maçonné. Il est donc possible que la porte ait été dotée d'un ouvrage avancé primitif et d'un pont maçonné reliant les deux ouvrages un peu moins d'une trentaine d'années avant les travaux conduits par Henri de Ranconval.

Les travaux entrepris à la porte des Allemands en 1445 ne sont pas directement mentionnés dans la comptabilité du receveur et les comptes des Gouverneurs des Murs ne nous sont pas parvenus pour cette période. Seules les chroniques apportent de nombreuses informations. Celle des Célestins explique que « *c'est a cause de cette guerre* [contre le roi de France, et ses alliés] *quon abbatir les bourgs devant la porte a mazelle, devant la porte*

[1171] AMM CC 15 (1), f° 84v : « *cherpenthier et aultre ouvraigez et cherton qui ont fait le pont dormant devant porte Serpenoize* ».
[1172] AMM CC 612 (20), 1^er^ feuillet, 11^e^ paiement. EE 29 (2), 30^e^ et 31^e^ paiements.
[1173] Voir ce chapitre, 2.2.1. « Les travaux sur le front de la porte Serpenoise et l'édification du boulevard rond ».
[1174] AMM CC 1 (12) f° 14r.
[1175] AMM CC 3 (1) f°14v.

des allemans et on batir la neuve porte qui est au dehors »[1176]. Le compte du receveur atteste en effet des dépenses dues aux destructions des bourgs, des églises, mais aussi des « *despances fait az portes* »[1177]. Les frais liés aux travaux sur la porte des Allemands avaient, en effet, dû être élevés. En février 1445[1178], les arches du pont maçonné de la porte s'effondrèrent d'elles-mêmes[1179]. Probablement mal construit et certainement malmené par les tremblements du sol liés à l'usage de l'artillerie pendant le siège de 1444, le passage entre la porte et l'ouvrage avancé était donc rompu. Les travaux de reconstruction de ce pont à une seule arche se déroulèrent entre Pâques et la Pentecôte 1445[1180] et ils s'accompagnèrent de l'édification d'un boulevard maçonné. La *Chronique du curé de Saint-Eucaire* indique en effet qu'en même temps :

« *fuit assegiez le fondement de la nuef tour qui est fuer de la pourte des Allemans, qui ciet der costel derier la partie Damme Collatte, et fuit le VIII^e^ jour de jullet et en celluy temps fut encommencie le pont et les coustières dudit pont d'une part et d'autr et fut maistre masson maitre Hanry de Raconval et avoit ladite tour XLVIII piedz de fondement* [environ 15 m de fondation], *jusque au nivelz de plenne terre, et fuit fait en XI jour, et avoit ladite tour XIIII piedz d'epesse* [environ 4 m d'épaisseur] »[1181].

Les travaux furent rapides, car en onze jours, la première tour de l'ouvrage avancé fut élevée et l'édification de la seconde débuta le 18 août 1445[1182]. Ces tours, de 10 m de diamètre et de 28 m de haut, encadraient cette nouvelle porte. L'accès aux trois étages de ces tours était possible grâce à un escalier à double révolution aménagé dans la tour nord. Une volée de cet escalier desservait l'intérieur de la tour et l'autre permettait d'accéder au « *baile* ». Nous ignorons à quelle date précise les travaux furent achevés, mais ils le furent certainement la même année. La présence d'une inscription sur la tour sud (du côté de la

[1176] BMI ms. 57 P/R, *Chronique des Célestins,* f° 92r.
[1177] AMM CC 9 (1), f° 61 v : « *Somme pour lez ouvraiges et fermeteit de la cité et encor pour abbatre lez bourch et les esglises et pour despances fait az portes par mey la guerre pour ouvraiges fait par lez mollins comme pour lez luwiers dez meunniers et servant 3 885 £. 7 s. 7 d. 1 ang.* ».
[1178] Christian Corvisier indique la date du 8 février 1444, mais il a oublié de spécifier qu'il s'agit de l'ancien style, celui de l'Annonciation. Le pont n'est pas reconstruit l'année suivante, mais bien la même année. CORVISIER, Christian, 1995, p. 546.
[1179] MAROT, Marthe, 1926, p. 380. *Chronique du curé de Saint-Eucaire,* f°57 : « *Le VIII^e^ jour de fevrier environ les V heures au matin, cheurent les arvolz* [du pont] *devant le pourte des Allemans* ». VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 297. À ce sujet, Philippe de Vigneulles reprend mot pour mot les propos tenus dans la *Chronique du curé de Saint-Eucaire*. Il l'a donc probablement consultée.
[1180] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 303. MAROT, Marthe, 1926, p. 380. *Chronique du curé de Saint-Eucaire,* f°58 : « *L'an mil IIII^C^ XLV* […] *en celle année ons encommencoit affaire le pont de la pourte dez Allemans lequel avoit estez defait par la guerre dez roy sy devant escript* ».
[1181] MAROT, Marthe, 1926, p. 380. *Chronique du curé de Saint-Eucaire,* f°58.
[1182] *Ibid*. : « *Item le XVIII^e^ jour d'aoste ons encommensoit l'autre tour à la pourte derier Maizelle* ».

porte Mazelle), corrobore les propos des chroniques en ce qui concerne la date de 1445[1183] et l'identité du maître maçon, également maître d'ouvrage de l'édifice, Henri de Ranconval.



Figure 73 : Dessin d'Adolphe Bellevoye de l'inscription sculptée sur l'ouvrage avancé de la porte des Allemands)

(« *HENRI DE BUSTORF DE RANCONVAL FUT DE CEST OUVRAGE MAISTRE PRINCIPAL 1445* »)

(XIX^{e} siècle)

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole

De nouveaux travaux sont attestés sur la porte des Allemands dès 1480 lorsque le pont reliant la porte à l'ouvrage avancé fut élargi et doté de galeries de chaque côté[1184]. Le « *baile* », c'est-à-dire la surface close entre la porte et le boulevard, était long de 84 pieds[1185]. Trois ans plus tard, un fossé fut creusé pour détourner une partie des eaux de la Seille et détacher l'ouvrage avancé d'Henri de Ranconval de la berge[1186]. Cette nouvelle phase de travaux n'avait pas été prévue lors de l'édification du boulevard en 1445. À l'occasion de ce chantier, les ouvriers découvrirent que « *la porte, qui avoit été faicte neufve l'an mil IIII^{e} et XLV, estoit très mal fondée ; et aussy elle se encommençoit à verser* [pencher]. *Et tantost, on fit amener dez grosses pièces de bois de seppin, et fit ons commender tous les charpentiés de Metz pour tanssonner la dite porte ; et fis ons rechassier de pierre de tailles et de mortierz le vies ouvraiges dessus di* »[1187]. Il fallut donc refaire les fondations, stabiliser l'édifice puis installer un pont-levis pour traverser ce nouveau fossé

[1183] CORVISIER, Christian, 1995, p. 546.
[1184] AUBRION, Jean, 1857, p. 112.
[1185] ADM 7F59 (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu).
[1186] Il s'agit bien de 1483 (n.s.) et non de l'année 1482 comme l'indique Christian Corvisier. CORVISIER, Christian, 1995, p. 546.
[1187] AUBRION, Jean, 1857, p. 145-146.

alimenté par les eaux de la Seille[1188]. Au XVI[e] siècle, la porte allait encore subir des modifications avec l'installation de salles de tir entre 1529 et 1531[1189].



Figure 74 : L'ouvrage avancé de la porte des Allemands réalisé par Henri de Ranconval

(M. Didiot, 2017)

1.3.5. L'ouvrage avancé devant la poterne des Repenties et devant la poterne du Champ-Nemmery (1467)

La nécessité d'équiper les portes d'ouvrages avancés concernait aussi certaines poternes de l'enceinte. En 1430, Philippe de Vigneulles rapportait que la ville avait fait construire « *deux neusves tours au baille en Anglemur* »[1190], ce qui porte à croire que cette poterne était protégée soit par une seconde muraille construite entre les deux tours pour former un « *baile* », soit par un ouvrage avancé.

[1188] CORVISIER, Christian, 1995, p. 546.
[1189] Voir dans ce chapitre 2.2. « La campagne de travaux sur la porte des Allemands ».
[1190] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 214.

En 1467, le « *devis des réparations et des nouvelles construction à faire aux murailles et aux portes de la ville* » mentionne le « *besoing et de nécessiteit de faire un boullevaircque en milieu du Pont du champ Nemmery, lequel boullevaircque serviroit pour baitre au loing de la double*[1191] *du foussels, entre ledit champ Nemmery et la Tour des Clowetours ou il y ait au boullvaircque devant endroit Saint Lowy, et pour deffendre au loing du champ Nemmery, et pardevant la porte en maiselle*[1192]*, et pour celay faire, il falroit rompre 2 ou 3 airche dudit pont, depuis la Poutairne* »[1193].

À cette date, les Sept des Murs mettaient en évidence la nécessité de construire un boulevard pour défendre le Champ-Nemmery. Les indications concernant sa construction sont vagues. Devait-il être édifié sur le « *Pont du Champ Nemmery* », également appelé Pont-aux-Arènes à cause des vestiges de l'ancien amphithéâtre, ou en avant de la poterne du Champ-Nemmery, qui avait pourtant été murée en 1432[1194] ? Il s'agissait certainement de la poterne et du pont construit devant celle-ci pour enjamber le fossé. Les travaux relatifs à l'édification de ce boulevard n'ont pas été rapportés dans la comptabilité de l'enceinte les années suivantes. Nous ignorons donc si ce chantier fut bien mené, mais le plan du siège de 1552 semble montrer une construction en avant de la poterne, au-dessus du fossé.

Placé sur un angle saillant de l'enceinte, devant la tour des Cloutiers (qui était percée par la poterne des Repenties), un autre ouvrage avancé permettait déjà de compléter le système défensif. Si la date de la construction de ce boulevard est inconnue, en 1467, les magistrats de l'enceinte indiquaient qu'il « *seroit boin de renforcier fort le boullevaircque qui est devant la tour des clowetours, en l'encontre de Saint Lowy, pour tant qu'il seirt de baitre et de deffendre en la rue du champ de Saint Pierre*[1195]*, tout du long et tout du travers, jusques à la Porte Saint Thiébault et aussy pour deffendre les foussels vers le champ Nemmery et relever les fousselz entre le champ nemmery et la tour des Clowetours* »[1196]. Cela laisse à penser que cette construction n'était pas récente. Elle a sans doute été édifiée en même temps que les ouvrages avancés « primitifs » devant les portes principales, c'est-à-dire au début du XV^e^ siècle. En 1467, les Sept des Murs souhaitaient renforcer la structure de cet ouvrage. Sur le front sud, il y avait donc une ligne défensive

[1191] Il doit s'agir de la « *doulle* », c'est-à-dire la levée de terre sur la contrescarpe du fossé.
[1192] À cette date, l'ouvrage avancé maçonné de la porte Mazelle est en projet.
[1193] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 69-70
[1194] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 221.
[1195] Saint-Pierre-aux-Arènes.
[1196] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 69-70.

composée de quatre ouvrages avancés, un devant chacune des trois portes principales, un devant la poterne des Repenties. Un dernier ouvrage, en projet, au niveau du pont du Champ-Nemmery, fut réalisé à une date postérieure inconnue.

Enfin, il faut remarquer que sur le plan de 1552, l'ouvrage avancé construit devant la poterne des Repenties n'est pas figuré[1197]. Il a donc été détruit avant cette date. Si les autres ouvrages avancés, édifiés devant les portes, ont systématiquement été reconstruits au XV^e^ siècle, il est probable que ce ne fût pas le cas de celui-ci. Avec les travaux de renforcement de la muraille attestés dans les comptes des Gouverneurs des Murs de 1469 à 1470[1198], entre la porte Saint-Thiébault et la Seille, il aurait pu être démantelé. À moins que sa destruction ne découle de la réédification des ouvrages avancés de la porte Saint-Thiébault et de celui de la porte Mazelle après 1474.

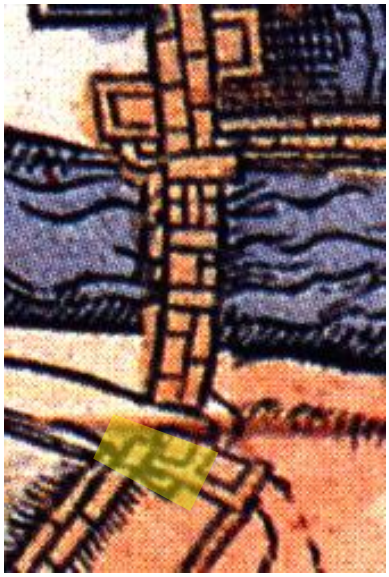


Figure 75 : La poterne du Champ-Nemmery et l'éventuel ouvrage avancé (en jaune)

Extrait du *Plant de la ville & siege de Metz, ainsi quil fut presenté au Roy par Monseigeur de Guyse, en l'an 1552*
(© BMM Département Patrimoine)

1.3.6. L'ouvrage avancé de la porte Saint-Thiébault (dès 1474)

En 1411, un « *grant teural devant la porte* « ainsi que deux portes Saint-Thiébault sont évoqués dans le compte du receveur. À cette date, la porte, qui avait été édifiée au

[1197] BMM, Département Patrimoine, *Plant de la ville & siege de Metz, ainsi quil fut presenté au Roy par Monseigeur de Guyse, en l'an 1552*.
[1198] AMM EE 26.

XIII[e] siècle, était donc protégée par une levée de terre et un ouvrage avancé fait de terre, de bois et de pierre[1199]. La construction de celui-ci ne devait pas être récente puisque la même année, il était nécessaire de faire « *osteit lamandement et lordeure antre lez 2 porte* […] *defuer et dedan* »[1200]. Cet amoncellement peut être imputé à la Jacquerie qui s'était déroulée plusieurs années auparavant. Faute de pouvoir sortir, les habitants s'étaient débarrassés de leurs déchets en les accumulant dans les portes closes, comme ils l'avaient fait à la porte Serpenoise[1201].

À partir de 1474, d'importants travaux d'adaptation à l'artillerie débutèrent sur la porte Saint-Thiébault. Les années précédentes, un chantier de renforcement de la muraille s'était déroulé entre cette porte et la tour des « *Viciers* »[1202]. On ignore s'il s'agit de la construction d'un mur d'escarpe ou de l'édification d'une fausse braie, mais les quantités de matériaux employées étaient importantes[1203]. En 1474, la mise en place de Sept des Portes pour la porte des Allemands, la porte Mazelle et la porte Saint-Thiébault indique que d'importants chantiers devaient y être menés[1204]. La *Chronique des Célestins* rapporte que « *depuis que le duc de Lorraine avoit voulu prendre Metz par trahison* [1473[1205]], *on avoit toujours fortifié la ville en faisant des boulevard devant les portes et en relevant les fossés comme au pont des morts et à la porte saint Thiébault* »[1206]. La construction d'un boulevard devant la porte débuta donc en 1474 et les travaux se poursuivirent jusqu'en 1480, date à laquelle Philippe de Vigneulles et Praillon indiquent que la porte fut refaite « *plus forte* » à leur époque[1207]. En 1475, Jacomin Husson mentionnait déjà « *II portes de Saint-Thiébault* »[1208]. Les comptes de l'enceinte de 1479-1481 indiquent que les travaux étaient encore en cours[1209], et Jacomin Husson ajoute qu'en 1480, « *on fit la porte Sainct Thiébault d'aultre sorte qu'elle n'avoit esté* »[1210].

[1199] AMM CC 1 (7), f° 10v : « *Pour osteit le grant teural devant la porte saint Thiébault et pour osteit lamandement et lordeure antre lez 2 porte et devant la dite porte a defuer et dedan. Pour cherrier az champt et pour oesteit la terre et lordure desus lez groz murs par daier lez Augustin dez la porte saint Thiébalt juscay az de greif de la tour de Chaueleirue. 66 s.* ».
[1200] AMM CC 1 (7), f° 10v.
[1201] AMM CC 3 (10) f° 9v.
[1202] AMM EE 26 (1469-1470).
[1203] Voir dans ce chapitre, 1.1.1.3. « Les premières fausses braies (XVI[e] – XVI[e] siècles) ».
[1204] Voir 2[e] partie, chapitre 1, 2.2.2. « Les Sept des Portes et les Gouverneurs des Portes ». AMM CC 15 (1), f° 84r : « *Paiet* […] *a Seigneur Piere Le Gronnaix maistre éschevin, et a Seigneur Piere Renguillon chevalier, commis pour le fait dez orvaige de la porte saint Thiebault de la porte en Maizelle et des allements* ».
[1205] Voir dans ce chapitre, 1.3.3. « Le premier ouvrage avancé de la porte Serpenoise (1417) ».
[1206] BMI ms. 57 P/R, *Chronique des Célestins,* f° 97 v.
[1207] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. III, 78-79. FLEUR, Élie, 1908-1909, p. 304.
[1208] HUSSON, Jacomin, 1870, p. 113
[1209] AMM EE 29 (1).
[1210] HUSSON, Jacomin, 1870, p. 125.

Des pierres, de la chaux et du sable étaient encore livrés sur le chantier entre décembre 1479 et avril 1480 pour l'édification de l'ouvrage avancé[1211]. Deux galeries reliant la porte à l'ouvrage avancé furent réalisées sur le pont maçonné qui enjambait le fossé[1212]. L'année suivante, les seigneurs Werry Roucel et André de Rineck exproprièrent un vigneron pour poursuivre les travaux sur le boulevard de la porte[1213]. Le pont reliant l'ouvrage avancé au Champ-à-Panne était certainement un pont-levis en bois. En juin 1491, deux ponts-levis équipaient la porte Saint-Thiébault, l'un pour les piétons et l'autre pour les marchandises. En 1494, les Gouverneurs des Murs rétribuaient un charpentier « *pour une journee quil ait ouvrez a la porte saint Thiébault pour retenir 4 sallure qui porte le tey dez murtrier que sont entre lez 2 porte dudi saint Thiebault* »[1214]. Cela démontre que la galerie qui reliait l'ouvrage avancé à la porte était percée de fentes de tir. Comme ce fut le cas à la porte des Allemands[1215], les deux ponts-levis de la porte Saint-Thiébault qui enjambaient le fossé furent remplacés entre 1505 et 1506 par un pont maçonné[1216]. En avant de ce pont, il devait également exister une tour carrée mentionnée dans les comptes des Gouverneurs des Murs en avril 1480[1217].

1.3.7. L'ouvrage avancé de la porte Mazelle (1485)

La *Chronique du curé de Saint-Eucaire* indique qu'en novembre 1429, fut « *faict lantrez la pourte de Maizelle et le baille* »[1218]. Il existait donc probablement un ouvrage avancé « primitif » devant la porte avant cette date, mais l'édification du boulevard maçonné débuta bien plus tard. En 1466, des travaux furent menés sur la porte jusqu'au moulin de la Haute-Seille, ainsi qu'au mur de la Cheneau[1219], mais le boulevard n'est clairement mentionné qu'en 1485.

En 1474, le compte du receveur de la ville indique que Pierre le Gronnais et Pierre II Rengnillon étaient « *commis pour le fait dez orvaige de la porte saint Thiebault de la porte en Maizelle et des allements* »[1220]. Ces patriciens étaient délégués à la surveillance des

[1211] AMM EE 29 (1), 5e, 8e, 12 et 14e paiements, du 16e au 25e paiement.
[1212] AMM EE 29 (1), 5e paiement.
[1213] AMM CC 15 *bis* (3), f° 18r : « *Paiet le Ve jour de janvier* […] *a dedier baieulle le vignour pour sertain lieu que la cité a pris pour faire la bauxe de la porte saint Thiebault au gerdin dudit Dedier* […] ».
[1214] AMM CC 616 (11-12), 18e feuillet, 24e paiement.
[1215] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 88.
[1216] BNF NAF ms. 22717, du 3e au 10e paiement.
[1217] AMM EE 29 (1), 22e paiement « *une tour quairee qui est entre ladite porte Saint Thiébault et le prey* ».
[1218] MAROT, Marthe, 1926, p. 184. *Chronique du curé de Saint-Eucaire*, f° 57.
[1219] *H.M.B.*, 1974, t. VI p. 69
[1220] AMM CC 15 (1), f° 84r.

travaux effectués sur ces portes en tant que Gouverneurs des Portes[1221]. Ces chantiers devaient être assez importants pour justifier cette configuration administrative, ce qui porte à croire que l'ouvrage avancé était en cours ou en projet. En 1485, « *plusieurs pieces de gros bois pour lez ouvraiges fais a la porte a Maizelle* » étaient achetées pour 30 £.[1222]. Les travaux pour l'édification du boulevard semblaient alors avoir déjà débuté, car dans le même compte, Renault le Gronnais dédommageait « *labbe de Fristroff* […] *pour une maison* […] *a la porte a maizelle que la cité ait fait abattre pour faire le bullewarte a la dite porte* »[1223]. En 1488, le boulevard n'était pas encore achevé et les Sept des Murs achetaient les habitations qui jouxtaient l'ouvrage pour les détruire et ainsi améliorer la visibilité[1224]. Les magistrats procédèrent encore ainsi en 1506[1225], tandis qu'un « *nuef pont* » était édifié, probablement devant le boulevard, et qu'une allée couverte permettant de relier ce boulevard à la porte était construite[1226].

Entre mai et juillet 1506, les travaux menés sur le pont et sur le boulevard nécessitèrent quatre-vingt-quinze chariots de chaux, 175 pieds cubes de « *plennes pierres* » et 571 pieds carrés de « *blanches pierres* », plus de huit cents « *planches a eau* » et trente et un sapins pour le chantier du fossé creusé devant le boulevard[1227]. Les Gouverneurs des Murs firent ajouter un mur édifié sur pilotis[1228] pour « *cloire ledi boullewercque* »[1229]. Enfin, les créneaux du « *baile* », devenus inutiles, furent murés[1230]. Ces travaux correspondent à la construction d'une barbacane devant la seconde porte Mazelle. En 1515, Philippe de Vigneulles rapportait que le boulevard de la porte Mazelle avait été construit de son vivant[1231]. Les travaux étaient donc achevés à cette date.

[1221] Voir 2e partie, chapitre 1, 2.2.2. « Les Sept des Portes et les Gouverneurs des Portes ».
[1222] AMM CC 15 *bis* (8), f° 20r.
[1223] *Ibid*, f° 20r.
[1224] AMM CC 15 *bis* (11) f° 11v : « *Paiet* […] *a lawausse* [l'abbesse] *dez cordeliers pour une maixien que la cité ait adivinct au bullewart de la porte a Mazelle 6 £.* ».
[1225] BnF, NAF ms. 22717, récapitulatif des travaux : « *Pour les 3 gerdins qui estoient sur les fossez devant le boullewercque de Maizelle que lesdi gouverneurs ont achittez et fait abaitre pour faire une plaice devant la posterne* ».
[1226] *Ibid*.
[1227] *Ibid*., du 10e au 16e paiement, 22e, 50e et 52e paiements.
[1228] *Ibid*., 17e paiement. La présence de la Seille et de la Cheneau devait rendre le sol instable.
[1229] *Ibid*., 21e paiement.
[1230] *Ibid*., 28e paiement.
[1231] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 192

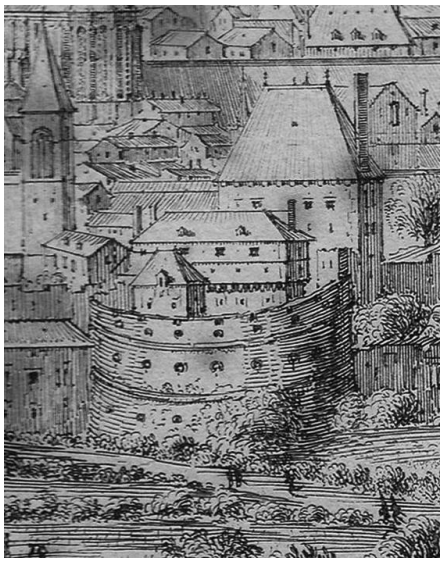


Figure 76 : La porte Mazelle et sa barbacane en 1667

Extrait du *Profil de la Ville de Metz en Lorraine : veue du coste de la porte Mazel*
(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

Si la mise en place d'ouvrages avancés devant les portes apparaît dès le début du XII^e^ siècle, leurs formes sont plutôt simples avec des enclos faits de palissades, quelque fois maçonnés[1232]. Ces « *bailes* » étaient donc assez sommaires. La construction de barbacanes pour défendre les portes apparaît plus tardivement. Le terme barbacane, un mot arabe, rappelle que ce concept provient du Moyen-Orient et qu'il est arrivé en Europe probablement pendant les Croisades[1233]. Si la première forme de barbacane est attestée à Carcassonne en 1240-1250[1234], il fallut encore attendre le XV^e^ siècle pour voir l'émergence d'ouvrages avancés destinés à résister aux tirs d'artillerie. À Caen, les deux portes du château furent munies de châtelets entre 1438 et 1445[1235], ce qui correspond également à Metz à la période de construction de l'ouvrage avancé de la porte des Allemands. La mise en défense des portes de l'enceinte messine a connu la même évolution que celle de nombreuses autres villes. Au cours du XV^e^ siècle et au début du siècle suivant, la construction de boulevards devant les portes devait se multipliait et se perfectionnait, jusqu'à l'édification du boulevard rond de la porte Serpenoise en 1510.

[1232] MESQUI, Jean, 1991, p. 351.
[1233] *Ibid*., p. 353.
[1234] *Ibid*., p. 353.
[1235] *Ibid*., p. 356.

2. LES TRAVAUX DE LA PREMIÈRE MOITIÉ DU XVI^E SIÈCLE

À l'extrême fin du XV^e siècle, l'enceinte messine était longue de 2 877 toises[1236]. Elle avait été mesurée par le clerc des Sept de la Guerre, Martin d'Ingenheim[1237], à la demande de Nicole III de Heu. Le besoin de mesurer la muraille reflétait la nécessité de connaître la fortification urbaine et d'en appréhender les proportions. Il s'agissait sans doute aussi d'identifier les faiblesses de la structure.

Comme dans de nombreuses villes, les progrès de l'artillerie avaient nécessité l'intervention d'architectes, ou de professionnels de l'armement, pour adapter les fortifications. Ainsi, Francesco di Giorgio Martini travailla sur de nombreuses forteresses italiennes (« *rocca* ») dans la province d'Urbino et de Pesaro en Italie centrale et rédigea plusieurs livres d'architecture, dont un traité d'architecture militaire en 1490[1238]. Il conseilla notamment Frédéric de Montefeltro, duc d'Urbino, pour la mise en défense de ses forteresses. À Metz, à l'exception des conseils présumés de Jacques de Castel pour l'édification de la tour Camoufle en 1437 et de la formation militaire avérée d'Henri de Ranconval, maître d'ouvrage du boulevard de la porte des Allemands en 1445, il n'existe aucune trace du travail d'un autre architecte militaire. Seule la *Chronique de Saint-Arnoul* rédigée par un Sept de la Guerre et des Murs, André de Rineck, a la particularité de présenter, à la fin de l'ouvrage, une liste de recommandations adressées aux magistrats en matière de mise en défense de la ville[1239]. André de Rineck conseillait notamment d'édifier de nouveaux boulevards, de creuser des fossés larges de 80 pieds (environ 23 m de largeur)[1240], d'y ajouter des levées de terre d'une épaisseur de 18 à 20 pieds (entre 5 et 6 m), d'en doubler l'intégralité de l'enceinte urbaine et de construire des fausses braies entre la porte du Pontiffroy et le pont des Basses-Grilles de la Moselle et à l'ouest de la porte Serpenoise. Si

[1236] ADM 7F59. (1499, Lettre de Martin des Sept de la Guerre à Nicole III de Heu) : « […] *En aultre treschier seigneur maistre hannes Karche maistre Conrad et moy a votre ordonnance comme de moy meisuree et la plue secretement quavant peu avois musere lez murailles et trouvoi de certitude compte dedens lez teresse dez portes et lez bollewerckee dez baires* environ 2 877 toizee de tient et tient chacune toize 7 pieds* […] ». Cela représenterait plus de 5 850 m en considérant que le pied messin représentait environ 29,1 cm. Voir 4^e partie, chapitre 1, 1.1. « Le système de mesure : un besoin de précision ».

[1237] Ingenheim est un village du Bas-Rhin situé à plus d'une vingtaine de kilomètres de Strasbourg et environ 120 km de Metz.

[1238] GIORGIO MARTINI, Francesco di*, Trattati di architettura, ingegneria e arte militare*. La seconde partie du traité, relative à l'architecture et à l'art militaire est conservée à la Bibliothèque nationale de Florence, *Codex Magliabechiano* II.I.141 et à la Bibliothèque municipale de Sienne, *Codex Senese* S.IV.4.

[1239] BHAW, Codex Gnelf 3.1. Extrav. *Chronique de Saint-Arnoul*, f° 68-70. Voir 1^ère partie, chapitre 3, 2.1. « Les projets d'André de Rineck ».

[1240] BHAW, Codex Gnelf 3.1. Extrav. *Chronique de Saint-Arnoul*, f° 68-70.

toutes ces recommandations étaient utiles et justifiées pour faire de Metz une ville imprenable, ont-elles été entendues ?

En étudiant les comptes des Gouverneurs des Murs, les « *visitations* », et les chroniques messines, il apparaît que le chantier du front sud conseillé par André de Rineck débuta rapidement. Les constructions de la fausse braie ponctuée de sept tourelles, de l'ouvrage avancé circulaire devant la porte Serpenoise et de la tour d'Enfer à l'ouest de la porte, furent achevées dès le premier quart du XVI^{e} siècle. Ce chantier fut l'un des plus importants de la première moitié du XVI^{e} siècle, mais de grands travaux furent également réalisés à la porte des Allemands sous la houlette de Philippe III Desch, Sept des Murs et de la Guerre, et gouverneur de la porte jusqu'en 1531. L'édification d'une nouvelle fausse braie entre la porte des Allemands et la seconde bretèche de la Grève, la construction d'un moineau en contrebas de celle-ci, mais aussi l'installation de deux salles de tir dans la porte des Allemands, montrent que Philippe III Desch connaissait la nécessité d'adapter cette section de l'enceinte aux progrès de l'artillerie. Plus tardivement, la mise en place de plateformes de tir devait aussi venir compléter le système de mise en défense de la ville.

2.1. LES PROJETS D'ANDRÉ DE RINECK

Fils d'un étranger à la cité, Goetz de Rineck, et d'une patricienne, Mahoult (ou Mahault) de Waudrevange[1241], André de Rineck mena une carrière fulgurante dans l'administration de la ville, qui le conduisit en 1473, à seulement 29 ans, à accéder à l'échevinage[1242]. Entre avril 1470 et mai 1471, il était parti en croisade où il avait été fait chevalier[1243]. Ce patricien, qui avait intégré le paraige de Port-Sailly comme descendant de la famille Raigecourt[1244], est surtout connu pour le magnifique *Armorial* et qui glorifiait son lignage[1245]. Cultivé et riche grâce à l'héritage du premier époux de sa mère, Jean Deu Ami, mais aussi grâce à celui de son épouse, Perrette Roucel[1246], André de Rineck s'était

[1241] Elle était veuve de Jean III Deu Amy.
[1242] SCHNEIDER, Jean, « André de Rineck, *citain* de Metz (1444-1527), notes à propos des recherches récentes », *C.L.*, n° 1, 1991, p. 7. Voir la thèse de HECKMANN, Dieter, *André Voey de Ryneck : Leben und Werk eines Patriziers im spätmittelalterlichen Metz*, Saarbrück, 1986, 231 p.
[1243] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 337, p. 404, p. 409.
[1244] SCHNEIDER, Jean, 1986, p. 7.
[1245] BLANCHARD, Jean-Christophe, *L'armorial d'André de Rineck (Vienne, Österreichische Nationalbibliothek, Cod. 3336),* Paris : Éditions du Léopard d'Or, 2008, 328 p.
[1246] SCHNEIDER, Jean, 1986, p. 7.

facilement intégré au groupe des patriciens messins, bien que son père n'ait pas été un Messin. Toutefois, l'obtention non-conventionnelle de ces deux héritages l'opposa à quasiment toutes les familles nobles messines par le jeu des alliances.

André de Rineck est mentionné pour la première fois comme Sept de la Guerre en 1471[1247]et il y occupa cette fonction à plusieurs reprises jusqu'en 1485, avant de rester en fonction quatre années consécutives entre 1495 et 1499[1248]. C'est probablement pendant cette période qu'il rédigea la *Chronique de Saint-Arnoul.* Conservée à la bibliothèque de Wolfenbüttel en Allemagne, elle expose l'histoire et la grandeur de la ville[1249], mais les derniers feuillets se présentent sous la forme de conseils en matière de politique et de fortifications, directement adressés à ses contemporains, les magistrats de la cité[1250]. Les multiples fonctions qu'André de Rineck occupa jusqu'au début du XVI^e^ siècle, et en particulier son rôle de Sept de la Guerre lors du siège de Richemont en 1483[1251], ou de « *Maistre* » des Murs en 1494 [1252] , lui permettaient de donner légitimement des recommandations justes et pertinentes en matière de mise en défense de la ville. De plus, André de Rineck était aussi un homme de terrain, qui connaissait les forces et les faiblesses des fortifications messines, car il avait été chargé de défendre la ville en tant que capitaine lors de l'attaque des Lorrains en 1473[1253] et d'assurer la garde de la porte Saint-Thiébault pendant une offensive bourguignonne en 1476[1254].

L'intégralité des travaux commandés et surveillés par André de Rineck pendant sa magistrature n'est pas connue, mais son nom est évoqué à la fin du compte des Gouverneurs des Murs de 1493. Cela signifie qu'il était « *Maistre* » des Murs l'année suivante. Or, nous disposons des comptes rendus détaillés des travaux réalisés à cette période[1255]. Les différents chantiers laissent à penser qu'André de Rineck a probablement tenté d'améliorer l'enceinte et de parer au plus urgent, notamment en faisant des réparations sur le pont des Basses-Grilles de la Moselle. Il s'agissait certainement de tests « grandeur nature » pour certains projets qu'il allait conseiller par la suite dans la *Chronique de Saint-Arnoul*. Enfin, à la même

[1247] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 619-626.
[1248] *Ibid*., p. 619-626.
[1249] BHAW Codex Gnelf 3.1. Extrav.
[1250] *Ibid*., f° 68v à 70v.
[1251] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 100-101.
[1252] AMM EE 30.
[1253] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 18.
[1254] *Ibid*., p. 55.
[1255] AMM CC 616 (11-12). Voir 2^e^ partie, chapitre 2, 1.4.2.2. « Les comptes CC 612 et CC 616 : des exceptions ? ».

époque, il faut remarquer que Nicole III de Heu, le neveu d'André de Rineck, fit effectuer des travaux dans sa maison forte d'Ennery. Il fit curer les fossés avant de les faire creuser plus profondément « *alentour de 4 piedz* »[1256], puis de venir les doubler par un mur ou une terrée « *bien de la hauteur d'ung homme* »[1257]. La même année, il fit également « *faire les faulces braies enlentour du donjon* »[1258]. Les travaux se poursuivirent avec la construction d'un pont à deux arches qui permettait d'accéder à la basse-cour de la maison forte[1259]. Cette vague de travaux pourrait avoir été conseillée par son parrain, André de Rineck, car certaines des recommandations du patricien sont reconnaissables. Enfin, Nicole III de Heu fut Sept des Murs et supervisa les travaux menés sur le front sud de l'enceinte au début du XVI^{e} siècle. Cette campagne de travaux, avec notamment l'édification de la tour d'Enfer et de fausses braies, venait reprendre les principaux conseils d'André de Rineck. Ces coïncidences sont plutôt intéressantes, car elles tendent à prouver qu'André de Rineck aurait expérimenté certaines de ses recommandations avec l'aide de son neveu, Nicole III de Heu, qui en supervisa ensuite la réalisation sur les fortifications de la ville.

André de Rineck n'était pas un visionnaire, mais plutôt un homme « de son temps », témoin des progrès de l'artillerie et conscient des dégâts qu'elle pouvait occasionner, car il en avait dirigé l'utilisation lors du siège de Richemont. À la fin du XV^{e} siècle et au début du siècle suivant, d'autres hommes illustres écrivaient des traités plus poussés au sujet de la fortification des villes comme Francesco di Giorgio Martini[1260], Léonard de Vinci[1261] pour le duc de Milan, ou Albrecht Dürer pour la ville de Nuremberg en 1527[1262]. Moins connu que ces célèbres architectes et inventeurs, André de Rineck préconisa à Metz, face aux innovations de l'artillerie, la réalisation de nouveaux boulevards et de « *tranchys* » larges de 80 pieds (environ 23 m de largeur)[1263]. Ces fossés devaient être complétés par une levée de terre d'une épaisseur comprise entre 18 et 20 pieds (entre 5 et 6 m) et doubler l'intégralité de l'enceinte urbaine. Il recommanda la construction de fausses braies sur le front sud, mais aussi entre la porte du Ponthiffroy et le pont des Basses-Grilles de la Moselle. Le tracé de

[1256] Soit plus d'un mètre en plus.
[1257] BRB Fonds Goethals, f° 29v.
[1258] *Ibid*., f° 29v.
[1259] *Ibid*., f° 29v.
[1260] GIORGIO MARTINI, Francesco di, *Trattati di architettura, ingegneria e arte militare*. La seconde partie du traité, relative à l'architecture et à l'art militaire est conservée à la Bibliothèque nationale de Florence, *Codex Magliabechiano* II.I.141 et à la Bibliothèque municipale de Sienne, *Codex Senese* S.IV.4.
[1261] LAVEDAN, Pierre, HUGUENEY, Jeanne et HANRAT, Philippe, *L'urbanisme à l'époque moderne, XVI^{e}-XVIII^{e} siècles*, Paris : Arts et métiers graphiques, 1982, p.5-6
[1262] DÜRER, Albrecht, 1870, 85 p.
[1263] *Ibid*.

ces fausses braies semble correspondre à l'emplacement des haies et des palissades installées en 1494 d'après le compte détaillé des Gouverneurs des Murs. André de Rineck avait peut-être supervisé cette installation à défaut de pouvoir construire une fausse braie à cette époque[1264].

La notion de « *landewernunghes* » renvoie au « *Landwehr* » utilisé dans beaucoup de petites villes du Saint-Empire romain germanique[1265]. Il s'agissait de sécuriser la frontière de la cité et de son territoire avec un système de fortifications composé de levées de terre, de fossés, de palissades et de haies. Ce procédé rappelle le *limes* des Romains pour marquer la frontière de l'empire. Ce système est déconseillé par André de Rineck, car à son sens, il ne convient pas à Metz pour plusieurs raisons. La ville est située aux confins de l'empire et en cas de siège du « *Landwehr* », Metz ne bénéficierait pas de l'aide de ses alliés. De plus, le territoire appartenant à la ville est étendu, ce qui supposait un nombre d'hommes important pour garder cette vaste fortification. Enfin, il suffirait à un ennemi de placer des troupes à l'entrée du « *Landwehr* » pour enfermer les Messins et les couper de leur approvisionnement par un blocus. Ce système de fortification finirait donc par se retourner contre les Messins.

Le patricien conseillait aussi à la fin de la *Chronique de Saint-Arnoul* de mettre en valeur le rôle de la Seille et de la Moselle pour la mise en défense de la cité en les utilisant comme de véritables « murailles d'eau »[1266]. En 1494-1495, le compte détaillé des Gouverneurs des Murs montre que les fossés en eau furent nettoyés et que les lits de la Seille et de la Moselle furent débarrassés des pieux pourris et abîmés et n'assuraient plus leur fonction défensive[1267]. Là aussi, il est peut-être possible de reconnaître une approche préconisée par André de Rineck. Le même compte détaillé des Gouverneurs des Murs mentionne le percement de canonnières sur la porte du Pont-Rengmont ainsi que le renforcement de la porte car elle souffrait de « *fendesses* »[1268]. Or, André de Rineck recommandait bien le percement de canonnières sur l'enceinte, mais aussi le renforcement de la structure des portes pour limiter les dégâts que pourraient occasionner des « *mynnes* »[1269]. Les travaux d'amélioration pour l'artillerie de la porte du Pont-Rengmont,

[1264] AMM CC 616 (11-12).
[1265] BHAW Codex Gnelf 3.1. Extrav. f° 68r-69v.
[1266] *Ibid*., f° 69r.
[1267] AMM CC 616 (11-12).
[1268] AMM CC 616 (11-12).
[1269] BHAW Codex Gnelf 3.1. Extrav. f° 69r.

ainsi que son renforcement, pourraient correspondre à une ébauche de la réalisation des idées d'André de Rineck. Enfin, il conseilla la mise en place d'un ravitaillement en vivres, en bois, mais également en munitions pour l'artillerie[1270]. André de Rineck conseillait ainsi de détruire les faubourgs autour de la ville pour éviter leur occupation en cas de blocus[1271]. Le patricien semblait donc envisager toutes les possibilités en matière de siège pour faire de Metz une ville imprenable, capable de résister à toutes les attaques.

Il est difficile de dire si André de Rineck occupait encore les fonctions de Sept ou de Gouverneur des Murs entre 1501 et 1527, mais il était encore Sept de la Guerre de 1513 à 1517 pour le paraige de Port-Sailly. Au XVI^e^ siècle, le cumul des charges était largement toléré et il est plus que probable que le patricien ait occupé d'autres fonctions en lien avec les fortifications, lui permettant ainsi de garder un œil sur les travaux de l'enceinte pendant le premier quart du XVI^e^ siècle. Si toutes les mesures conseillées par André de Rineck n'ont pas été scrupuleusement suivies, sans doute par manque de moyens, il faut cependant remarquer qu'elles ont eu le mérite d'impulser un nouvel essor de travaux sur les fortifications. Le budget dédié à l'enceinte repart à la hausse, passant de 442 £. en 1500[1272] à plus de 1 800 £. en 1502[1273]. Cette tendance se confirme jusqu'en 1520, date à laquelle intervient un nouveau ralentissement jusqu'en 1524. André Rineck mourut en 1527 sans enfant. Cependant, son héritage politique lui survécut probablement à travers Nicole III de Heu et Nicole II de Raigecourt, car en plus d'être le parrain du premier, André de Rineck était aussi le tuteur du second. Le père de ce dernier, Philippe de Raigecourt, le confrère d'André de Rineck lors de la défense de Metz en 1473[1274], avait demandé avant sa mort à André de s'occuper de ses trois fils mineurs en 1500[1275]. Nicole II de Raigecourt devint Sept des Murs en 1536 et le resta jusqu'en 1542, alors que Nicole III de Heu occupa la même fonction à plusieurs reprises entre 1503 à 1524.

En comparant les travaux réalisés sur l'enceinte au début du XVI^e^ siècle d'après le contenu des comptes des Gouverneurs des Murs et les chroniques messines, à ceux conseillés par André de Rineck dans la *Chronique de Saint-Arnoul*, il apparaît que les « menus » travaux[1276] ont été effectués rapidement, mais que le chantier titanesque sur le

[1270] BHAW Codex Gnelf 3.1. Extrav., f° 70r.
[1271] *Ibid*., f° 68v.
[1272] AMM CC 18 (6), f° 14r.
[1273] AMM EE 31.
[1274] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 18.
[1275] SCHNEIDER, Jean, 1991, p. 11.
[1276] C'est-à-dire les plus simples et probablement les moins coûteux.

front sud a également débuté très vite, car il était évident qu'il allait prendre plus de temps. La grosse tour d'artillerie appelée tour d'Enfer, mais aussi la fausse braie et les sept tourelles qui la ponctuent, ainsi que l'ouvrage avancé de la porte Serpenoise ont été édifiés dans la première moitié du XVI^{e} siècle. Certains conseils d'André de Rineck ont donc été véritablement écoutés et appliqués. Toutefois, s'il recommandait vivement l'édification d'un nouveau boulevard devant l'abbaye de Saint-Symphorien, il semblerait que les Gouverneurs des Murs aient fait le choix de n'édifier que l'ouvrage avancé de la porte Serpenoise et de remplacer le projet du boulevard par la construction de la tour d'Enfer en 1515. L'intégralité des recommandations d'André de Rineck n'a pas été suivie, comme la construction d'autres boulevards devant les portes, non pas parce qu'elle était injustifiée, mais davantage pour des questions financières. La ville n'était pas en mesure d'assumer la totalité des dépenses liées à ce programme de mise en défense. Dans un contexte économique tendu, les magistrats de l'enceinte avaient prioritairement agi sur le front sud, car il était le plus vulnérable. Ils avaient aussi remodelé les aménagements conseillés par André de Rineck pour que la réalisation soit possible selon le budget imparti

2.2. La campagne de travaux sur le front sud

Dès 1502, les Gouverneurs des Murs entreprirent de grands travaux sur le front sud, toutefois de mauvaises conditions climatiques et une crue de la Seille entraînèrent d'importants travaux de réparation sur le pont du « *baile* » de la porte des Allemands. Le chantier sur le front sud fut donc délaissé à de nombreuses reprises avant de reprendre en 1504. Le boulevard rond de la porte Serpenoise fut alors édifié ainsi que la fausse braie entre cet ouvrage et la tour des Wassieux. Les travaux prirent fin en 1510. Pour parfaire la ligne de défense, une tour d'artillerie fut construite à l'angle ouest de la fausse braie afin de répondre à la tour Camoufle. En 1515, la tour d'Enfer, aux proportions beaucoup plus imposantes que la tour des Wassieux, fut édifiée à la place de celle-ci. Destinée à résister à l'assaut de l'artillerie, elle venait achever la mise en défense du front sud de l'enceinte.

2.2.1. Les travaux sur le front de la porte Serpenoise et l'édification du boulevard rond

À partir de juin 1502, les travaux sur le front sud débutèrent avec le nettoyage et le renforcement du fossé de part et d'autre de la porte Serpenoise. En parallèle, les charretiers

commençaient à apporter les matériaux nécessaires aux travaux de construction de la fausse braie. Pour les effectuer, l'eau du fossé fut vidée par les manœuvres[1277]. Le fossé était en partie alimenté par les eaux de ruissellement, mais aussi par un bras mort de la Moselle qu'il fallut sans doute détourner. Avec la crue, qui avait endommagé le pont du « *baile* » de la porte des Allemands, les travaux sur le front sud accusèrent sans doute du retard, car une partie des matériaux et des ouvriers furent détachés pour réparer le pont qui menaçait de s'effondrer. Les comptes des Gouverneurs des Murs montrent que les deux chantiers se déroulèrent simultanément entre le 13 août 1502[1278] et la fin du mois d'octobre de la même année. Après cette date, le chantier de la porte Serpenoise reprit au ralenti. Si les matériaux y étaient livrés, de gros travaux n'y étaient pas référencés.

2.2.1.1. Les travaux dans les fossés et l'édification de la fausse braie

En mars 1504, le fossé de la porte Serpenoise était encore en chantier, car les réparations sur le « *baile* » de la porte des Allemands avaient dû être reprises. À cette date, des ouvriers vidaient la terre du fossé[1279], en étayaient les bords et, à la fin du mois, le pont de bois entre la porte principale et l'ouvrage avancé commençait à être installé[1280]. Pour permettre aux ouvriers de travailler à sec, un « *enging pour tirer lyawe du fossez* » fut réalisé par des charpentiers[1281]. Des ouvriers furent rétribués pour « *veudiez nuitz et jour de la terre et lyawe fuer dudi fossez* » à l'aide de ces pompes[1282]. Les parois du fossé furent renforcées avec du « *broxement* », c'est-à-dire des pieux enfoncés pour consolider les berges et servirent pour d'éventuelles fondations[1283].

À partir du mois d'octobre 1504, le « *gros mur* » vers le Champ-à-Panne était mentionné au niveau du fossé[1284] et des canonnières y furent percées[1285]. S'agissait-il de la fausse braie entre la tour Camoufle et la porte Serpenoise ? C'est sans doute cela, car les Gouverneurs des Murs firent également installer des canonnières « *en la tour auchief du*

[1277] AMM EE 31, récapitulatif des travaux : « *Pour owriez qui ont veudiez lawe devant les massons tant audi fossez de porte Serpenoize comme az Allement* ».
[1278] *Ibid*., 24e paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont owrez au curement du fossez de la porte Serpenoize* […]. *Pour owriez qui ont encommanciez a stopper Saille daier les baire de la Haulte Saille pour ouvre auz Allement* ».
[1279] AMM EE 32, 2e paiement.
[1280] *Ibid*., 3e paiement.
[1281] *Ibid*., 9e paiement.
[1282] *Ibid*., 18e paiement.
[1283] *Ibid*., 29e paiement.
[1284] AMM EE 32, 33e paiement.
[1285] *Ibid*., 24e paiement : « *Pour massons mortelliez et manowriez qui ont ouvrez et assis les canonnières sur le gros mur du fossez de la porte Serpenoize ver le Champapanne* ».

gros murs du fossez de la porte Serpenoize ver le Champapanne »[1286]. Cette description correspond à la Tour Camoufle. À cette date, cette tour ne portait pas encore ce nom et l'expression « *gros mur* » désignait la fausse braie. En novembre 1504, des maçons œuvraient « *sur la tour qui est encommencer anchief du gros mur du fossez de la porte Serpenoize* » [1287] . Il s'agissait vraisemblablement de la fausse braie reliant la porte Serpenoise à la tour des Wassieux[1288]. Ce mur a été édifié sur pilotis à partir du 6 juillet 1504[1289]. Ce chantier fut probablement achevé en novembre de la même année, période à laquelle une nouvelle tour paraît être construite à l'ouest, à l'emplacement de la tour des Wassieux[1290].

Les comptes des Gouverneurs des Murs n'ont pas été conservés pour la période couvrant mars 1505 à mars 1506. Nous ignorons donc la nature des travaux qui furent entrepris ainsi que leur localisation, mais il est certain que le chantier du front sud s'est poursuivi. La fausse braie entre l'ouvrage avancé de la porte Serpenoise et la tour des Wassieux était achevée quand en mars 1506, les magistrats de l'enceinte rémunérèrent des « *massons mortelliez et manowriez qui ont ouvrez pour rechaussiez la grosse boutee du fossez de la porte Serpenoize ver lez Wassieulx* »[1291]. Après le printemps 1506, les travaux sur l'enceinte se déplacèrent sur la porte Mazelle, la porte Saint-Thiébault, et la porte des Allemands où les réparations sur le pont du « *baile* » s'achevaient enfin.

2.2.1.2. La construction des tourelles sur la fausse braie et du pont entre les deux portes

C'est probablement après 1508, et la fin du chantier de la nouvelle grange en Anglemur, que débuta la suite des travaux sur le front sud de l'enceinte avec l'édification des tourelles sur la fausse braie et le replacement de l'ouvrage avancé de la porte Serpenoise par un boulevard rond. Les comptes des Gouverneurs des Murs n'ont pas été conservés entre mars 1508 et mars 1509 et les chroniques messines ne rapportent pas de chantier de grande importance avant 1509[1292]. Les travaux au niveau de la porte Serpenoise reprirent en mars 1509 et Philippe de Vigneulles, mentionne la réalisation d'un « *grant et perfon foussés pour*

[1286] AMM EE 32, 38e paiement.
[1287] *Ibid*., 39e paiement.
[1288] *Ibid*., récapitulatif des travaux : « *pour massons mortelliez et manowriez qui ont ouvres au fondement du fossez de la porte Serpenoize et levez le gros murs le hault de la terre* ».
[1289] *Ibid*., 18e paiement.
[1290] *Ibid*., 39e paiement.
[1291] BNF NAF ms. 22717, 1er paiement.
[1292] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 69.

aulcuns fondemans du bilouairt de la porte Champenoize »[1293]. Le nouveau boulevard rond de la porte allait être édifié et il fallait commencer par en faire les fondations et le fossé qui allait l'entourer. Les comptes de l'enceinte de mars 1509 à mars 1510 permettent de suivre l'avancée du chantier et les différentes constructions réalisées car, en plus du boulevard, les Gouverneurs des Murs firent élever sept tourelles sur le mur de fausse braie de part et d'autre de la porte Serpenoise, mais aussi percer des canonnières.

À partir du mois de mars 1509, les charretiers livrèrent des quantités de matériaux (des pierres, de la chaux et du sable notamment) sur le front sud de la fortification[1294] et à partir du mois d'avril, le bois nécessaire à la mise en place d'échafaudages était apporté à la porte Serpenoise[1295]. Pendant tout le mois de mai, des canonnières furent percées sur le mur de fausse braie entre la porte et la tour des Wassieux tandis que les anciennes ouvertures de tir étaient rebouchées[1296]. Le mois suivant, les travaux sur le boulevard rond semblaient débuter et des maçons furent rémunérés pour avoir « *rellevez le grand mur qui est entre les deux portes de la porte Serpenoize* »[1297]. En parallèle, on édifia une première tourelle sur la fausse braie entre la porte et la tour des Wassieux[1298]. Les trois autres tourelles de cette portion étaient également en travaux pendant l'été 1509[1299]. Elles étaient bâties sur plusieurs niveaux, couvertes, et percées de canonnières.

En septembre, des pieux furent enfoncés « *pour broxemant au fossez devant le boullewercque* »[1300]. Cette fondation sur pilotis allait permettre la construction du pont qui devait relier la porte principale à l'ouvrage avancé « *ou le puixe est* »[1301]. En octobre, les trois tourelles de la fausse braie entre la porte Serpenoise et la tour Camoufle commençaient à être édifiées alors que le pont était toujours en chantier[1302]. Celui-ci présentait deux arches de pierre reposant sur cinq arcs doubleaux[1303]. Parallèlement à la construction du pont, des

---

[1293] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 69
[1294] AMM EE 34, 1er et 2e paiements : « *Pour 316 piedz kairez de blanche piere achittez pour la porte Serpenoize* ».
[1295] *Ibid*., 7e paiement : « *pour 4 cent de planche a yawe de xoy, pour 34 chaivron pour faire dez allufs au fosses de la porte Serpenoise* ».
[1296] *Ibid*., 10e paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont encommanciez a regrawer et porgitter les false braie du fossez de la porte Serpenoize vers les Wassieulx et qui ont tailliez et assis plussieurs cannonier et crenel dessus et muriez ledis crenel depues la dite porte jusques a la tornelle apres* ».
[1297] *Ibid*., 14e paiement.
[1298] *Ibid*., du 14e au 17e paiement.
[1299] AMM EE 34, 17e paiement.
[1300] *Ibid*., 26e paiement.
[1301] *Ibid*., 27e paiement.
[1302] *Ibid*., 33e paiement.
[1303] *Ibid*., 39e paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont torniez la volve dessus le 5 airvolz du nuef pont de la porte Serpenoize* ».

travaux étaient menés sur le boulevard rond de la porte, mais ils ne sont pas détaillés. Celui-ci était construit en même temps que le pont et les tourelles[1304]. Prenant appui sur l'ouvrage avancé construit au début du XV^e^ siècle, ce boulevard rond était entouré d'un fossé dont les travaux de creusement, d'étayage et de consolidation sont détaillés dans le compte des Gouverneurs des Murs en 1509-1510[1305]. La « *visitation* » de Nicole Rémiat, effectuée en 1512, mentionne qu'il fallait aussi réaliser « *une gallerie depues la halte porte jusques a ladvifz du bollewercque environ de 165 pietz de longeur et 12 de lairgeur* »[1306]. Une galerie, probablement identique à celle de la porte des Allemands, fut donc réalisée après cette date pour relier la porte du XIII^e^ siècle au boulevard rond, permettant ainsi de défendre le « *baile* ». Cette galerie était longue d'une cinquantaine de mètres et large d'environ 4 m, ce qui permet de dire que le pont était sans doute aussi long que la galerie. Quant aux tourelles, elles furent couvertes d'ardoise, pourvues de canonnières, et même de cheminées[1307]. Elles devaient présenter deux niveaux : une salle au niveau du fossé et une seconde à laquelle on accédait depuis la fausse braie.

En mars 1510, lorsque la comptabilité de l'enceinte s'arrêta pour cette année de travaux, le chantier sur le front sud était bien avancé. En une année, les sept tourelles avaient été édifiées sur la fausse braie, des canonnières y avaient été percées tandis que les anciennes ouvertures de tirs avaient été rebouchées. Le pont reliant la porte et l'ouvrage avancé en construction était également quasiment achevé. Entre 1510 et 1511, le chantier du boulevard rond allait se poursuivre.

[1304] AMM EE 34, 51^e^ paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont levez hault le gros mur auchief du nuef pont de la porte Serpenoize ver le champapanne et qui ont tailliez et assis lancommansement de la porte dudi pont* ».
[1305] AMM EE 34.
[1306] ADM 7F59 (1512 « *visitation* de Nicole Rémiat), f° 5r.
[1307] AMM EE 34, 19^e^ paiement : « *Pour masson mortelliez et manowriez qui ont encommanciez a regrawer et porgitter les false braie du fossez de la porte Serpenoize vers les Wassieulx et qui ont tailliez et assis plussieurs cannonier et crenel dessus et muriez ledis crenel depues la dite porte jusques a la tornelle apres* ».

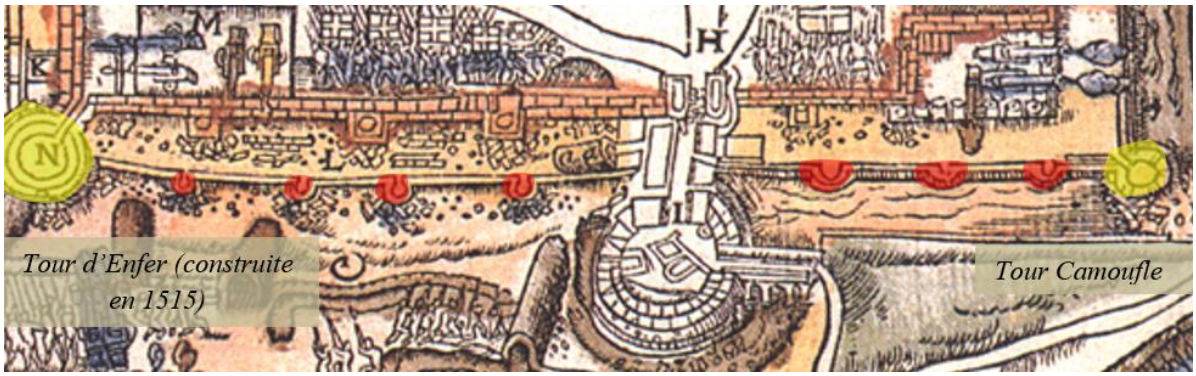


Figure 77 : Représentation des sept tourelles (en rouge)

Extrait du *plant de la ville & siege de Metz ainsi qu'il fut présenté au Roy par Monseigneur de Guyse en l'an 1552*.
(© BMM Département Patrimoine)

2.2.1.3. L'édification du boulevard rond

Jean Thiriot indique que le boulevard rond de la porte Serpenoise a été bâti en 1466[1308]. Pourtant, un chantier aussi imposant aurait certainement marqué les chroniqueurs. Or, aucun d'entre eux n'évoque de chantier à cette date. Par contre, Philippe de Vigneulles, mentionne pendant l'été 1509 le creusement d'un « *grant et perfon foussés pour aulcuns fondemans du bilouairt de la porte Champenoize* »[1309], ce qui correspond aux travaux rapportés dans les comptes des Gouverneurs des Murs. Le boulevard rond était donc encore en construction, soit plus de quarante ans après la date avancée par Jean Thiriot. Philippe de Vigneulles indique encore qu'après août 1510, « *le bellouairt, la porte et le pont de porte Champenoise, lequel cousta mainte denier à faire* » étaient achevés et que « *ycelle antrée de porte nouvellement faicte l'on n'y avoit encor point passés (car par avent l'entrée estoit toutte droitte)* »[1310]. Le boulevard rond était en effet percé d'une porte à l'est, donnant accès à un pont qui enjambait le fossé creusé autour du boulevard. C'est aussi ce dont témoigne le plan du siège de 1552[1311]. Le détail des travaux effectués sur le boulevard rond n'est pas connu car la partie la plus importante du chantier s'est déroulée après mars 1510. Or, les comptes des Gouverneurs des Murs ne nous sont pas parvenus pour cette période. Les informations dont nous disposons proviennent des chroniques messines. En août 1510, une

[1308] THIRIOT, Jean, 1970, p. 33. J'ignore d'où Jean Thiriot tire cette information.
[1309] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 69.
[1310] *Ibid*., p. 80.
[1311] BMM, département patrimoine, *Le plant de la ville & siege de Metz ainsi qu'il fut présenté au Roy par Monseigneur de Guyse en l'an 1552*.

procession religieuse fut organisée sur la nouvelle porte. Elle est décrite par Philippe de Vigneulles :

« *Premièrement, devés entendre que dessus la muraille d'iccluy billouairt noviaulx fait, qui encor n'estoit point couvers*[1312], *messeigneurs les recteurs et gouverneurs de la chose publicque en Mets avoient fait dresser et parester ung riche autel, bien couvers et richement apointés de maye, de plusieurs fleurs, et de riche tapisserie. Et, quant se vint à l'aprochier,* […] *fut laichée à ycelle porte et par touttes les tours de la muraille l'artillerie, qui menoit grant bruit, avec tambourins, clérons et trompette : tellement que c'estoit chose mélodieuse à ouyr. Et, alors que aproichait ycelle procession, l'on fist retirer le peuple arrier ; et fut pertie de la clergie montée sur la muraille, avec le chief sainct Estienne et aultres relicques, qui furent mis et révéranment posés dessus le dit autel* […] »[1313].

Jean Aubrion indique également à ce sujet que lors de cette procession « *l'on faisoit le bullewair de la porte Serpenoise et setoit la porte du dit bullewairt toute nouvellement fiacte et quasy non point toute essévye* »[1314]. En 1511, pendant le carême, une fête et des jeux furent organisés pour célébrer la fin des travaux du boulevard rond de la porte Serpenoise. Tous les artisans qui avaient participé à la construction de ce magistral ouvrage étaient mis en avant dans une sorte de représentation théâtrale décrite en détail par Philippe de Vigneulles[1315]. Toutefois, le chroniqueur indique que c'est finalement après la Pentecôte de l'année 1512 que « *fut du tout fait et eschevis le bollouart de la porte Champenoise* »[1316]. À quoi ressemblait l'ouvrage à cette date ?

Le boulevard rond avait un diamètre d'une quarantaine de mètres et il était protégé par un large fossé. L'accès à cette porte depuis le Champ-à-Panne se faisait par un pont dormant équipé d'un pont-levis qui enjambait le fossé creusé autour du boulevard. Ce système assurait une meilleure défense de l'ouvrage en permettant de relever le pont en cas d'attaque. Le pont maçonné, qui reliait le boulevard à la porte principale en enjambant le fossé creusé en avant de la fausse braie, était muni d'une galerie, sans doute avant la Pentecôte 1512, car sa construction avait été conseillée par Nicole Rémiat en 1512. Or, Philippe de Vigneulles indique la fin de tous les travaux à cette date. La galerie était longue

[1312] Le boulevard allait donc être couvert.
[1313] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 81.
[1314] AUBRION, Jean, 1857, p. 464.
[1315] Voir 3e partie, chapitre 1, 6.2. « La proximité entre les hommes qui dirigent et surveillent les chantiers des fortifications ». VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 94-95.
[1316] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 130.

d'environ 50 m (165 pieds[1317]) et large d'environ 3,50 m (12 pieds[1318]). Le pont du « *baile* », c'est-à-dire l'espace clos entre la porte et le boulevard, était donc long d'au moins 50 m, mais sa largeur reste inconnue. Les proportions du plan de 1552 portent à croire que la taille de la galerie représentait trois fois celle du pont, soit une largeur de plus de 10 m pour celui-ci. Par comparaison, la largeur du « *baile* » de la porte des Allemands, en prenant en compte la taille de la galerie, est approximativement de 15 m.

En 1523, Philippe de Vigneulles indique que le fossé autour du boulevard de la porte Serpenoise et celui devant les fausses braies de part et d'autre de l'ouvrage avancé furent vidés et qu'à cette occasion, les ouvriers trouvèrent « *plusieurs grosse et especes murailles, merveilleusement bien faicte, à la mode ancienne et touttes de pier carrée et de bricques, comme les airche de Joiey* [aqueduc de Jouy-aux-Arches] »[1319]. Il s'agissait probablement du mur antique et des vestiges de l'ancienne porte Serpenoise. Après cette découverte, les Sept de la Guerre firent détruire le mur antique à coups de canon[1320] avant d'établir une plateforme de tir sur le boulevard[1321]. Jusqu'en 1552, la porte ne connaîtra plus d'importants travaux.

L'ouvrage avancé circulaire de la porte Serpenoise paraissait à la pointe de l'architecture militaire et sa construction avait été un véritable événement qui avait mobilisé tant les artisans que les habitants de la ville. Pourtant, en août 1552, lorsqu'il fallut préparer la mise en défense de Metz face aux troupes impériales, le duc de Guise disait de l'ouvrage avancé qu'il était « *d'ancienne structure et peu commode pour s'en servir : oultre ce, estoit mal fossoyé en la plus part & mal flanquée partout* »[1322]. Pour améliorer la visibilité, il fit raser tous les bourgs devant la porte[1323]. Lors du siège de Charles Quint, le front sud de l'enceinte fut le plus touché. Plusieurs brèches furent ouvertes entre la porte Serpenoise et la tour d'Enfer[1324] qui avait été édifiée en 1515 à la place de la tour des Wassieux. Après le conflit, la porte fut détruite lors de la construction de la citadelle.

[1317] ADM 7F59 (1512, « *visitation* » de Nicole Remiat). On considère que le pied messin mesurait en moyenne 29,1 cm. Voir 4e partie, chapitre 1, 1.1. « Le système de mesures : un besoin de précision ».
[1318] *Ibid.*
[1319] *Ibid*., p. 461.
[1320] *Ibid*., p. 472.
[1321] AMM EE 37 (1523-1524) : « *apprester le gros canon qui fut tyre le jour de la division des Apostres au fossel de la porte Serpenoize y menes du boys des pres la pouldre* […] *vuyder la terre assigner le boysficher les paulx et faire la plateforme dessoubz icelluy baston* ».
[1322] CHABERT, François-Michel, *Salignac*, 1856, p. 4.
[1323] *Ibid*., p. 11.
[1324] *Ibid.*, p. 58-59 et p. 150 : « *le front d'attaque au milieu duquel se trouvait la porte Champenèze et qui s'étendait de la tour Serpenoise à la tour d'Enfer* ».



Figure 78 : Auguste Migette, Fin de la République messine : entrée à Metz de Henri II, roi de France le 18 avril 1552.

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole, n° Inv. 12345)

La forme du boulevard de la porte Serpenoise était atypique et seuls quelques exemples ont été identifiés, comme l'ouvrage avancé de la porte Saint-Florian (« *Brama Florianska* ») à Cracovie, construit à la fin du XV^e^ siècle[1325]. À Carcassonne, la barbacane d'Aude, de forme circulaire, permettait, comme son nom l'indique, de surveiller la rivière (l'Aude), de protéger les moulins qui y étaient établis et de défendre l'enceinte urbaine de la ville[1326]. Elle a été construite dans la première moitié du XIII^e^ siècle. Le boulevard rond de la porte Serpenoise n'est donc pas l'unique exemple de cette forme d'architecture. Les points communs entre l'ouvrage messin et la barbacane de la porte Saint-Florian de Cracovie sont nombreux. La reconstitution proposée par le musée historique de Cracovie permet, par comparaison, d'avoir une idée des proportions de l'ouvrage avancé de la porte Serpenoise. L'ouvrage messin faisait 40 m de diamètre contre une trentaine pour celui de Cracovie et dans les deux cas, il était relié à la porte principale par un pont maçonné muni d'un « col », c'est-à-dire d'un mur suffisamment épais de part et d'autre du pont pour en assurer la protection.

[1325] RUDZINSKI, Grzegorz, *Krakow*, *The Golden Book*, Bonechi-Galaktyka, 2012, p. 44-48.
[1326] SALAMAGNE, Alain, *Carcassonne*, Paris : Édition Jean-Paul Gisserot, 2004, p. 14.



Figure 80 : Reconstitution de la porte Saint-Florian et de la barbacane ronde

(© Muzeum Historyczne Miasta Krakowa)

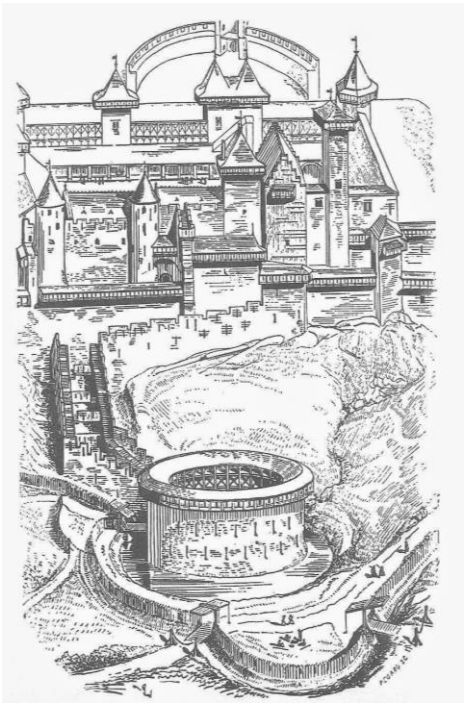


Figure 79 : Barbacane d'Aude à Carcassonne

(© E. Viollet-le-Duc)

2.2.2. La tour d'Enfer

Édifiée en 1515 pour achever la mise en défense du front sud, la tour d'Enfer fut construite à l'emplacement d'une autre tour dont la réalisation remontait à la mise en place d'une fausse braie entre la porte et les Wassieux en 1504[1327]. La « *visitation* » de Nicole III

[1327] AMM EE 32, 37e paiement.

de Heu en 1511 indiquait la nécessité de « *reffaire la tornelle az Wassieu et les falcebraie decoste* »[1328]. L'année suivante, Nicole Rémiat fit le même constat[1329]. À peine une dizaine d'années après sa réfection, la tour des Wassieux était déjà en mauvais état, tout comme le mur de fausse braie. L'ensemble devait être refait et à cette occasion, la construction d'une tour sur le front sud paraissait évidente. Bâtir une grosse tour d'artillerie à cet endroit permettait de répondre à la tour Camoufle et de protéger la zone.

Nous ignorons tout du détail de la construction de cette tour, car la comptabilité des Gouverneurs des Murs accuse un vide entre 1510 et 1525 et les « *visitations* » effectuées en 1519 et 1515 ne la mentionnent pas[1330]. Seules les chroniques messines permettent de connaître quelques éléments relatifs à l'édification de la tour d'Enfer. Ainsi, Philippe de Vigneulles indique que Nicole III de Heu, alors, « *maistre pour l'année de la muraille et de toutte la fabricquez d'icelle, avec aussy lez damoysiaulx Nicollay et Robert, ces deux filz* », ordonnèrent la construction de la tour d'Enfer[1331]. La tour fut élevée « *en l'endroit dez Waissieulx et sus la fontaine de Maigus* »[1332]. Les travaux débutèrent le 16 novembre 1515 avec la pose de la première pierre[1333]. Cet événement est rapporté par Philippe de Vigneulles[1334] et Jacomin Husson[1335]. Celui-ci écrivait que :

« *Le XVI^e^ jour de Novembre fuit mise la première pierre on fondement de la tour dessus Magulz* [fontaine Maigus] *à Waissieux, et y estoit commis Monseigneur d'Ennery* [Nicole III de Heu, seigneur d'Ennery], *lequel fit ledit jour chanter une messe du saint Esperit, à laquelle luy meyme y estoit, son filz, le maistre maçon et tous les mainovriers. La messe dite, on allit asseoir la première pierre, on laquelle pierre ledit seigneur fit chever une foucette et y fit mettre deux voiries* [verres] *de vin, rouge et blanc, ol y mist ung florin de Mets, et demiesseur Nicolais, son filz, y mist ung florin de horne, ,et y fuit mise une tauble de plonc* [inscription, tablette de plomb], *on laquelle estoit escript la date qu'elle fuit commencée, le Maistre ecschevin qui alors estoit en Metz, quel empereur rengnoit* [Maximilien 1^er^], *quel roy rengnoit en France* [François 1^er^], *et le maistre qui la fit et le nom de luy qui en avoit la commission* ».

[1328] ADM 7F59, (1511, « *état des réparations* » effectué par Nicole III de Heu), f° 2r.
[1329] *Ibid.,* (1512, « visitation » de Nicole Rémiat), f° 5r : « *Item defaire reffaire la tornelle du baille sur les Wassielx et remuriez les crenelz* ».
[1330] *Ibid*., (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu ; 1525, devis daté sans certitude).
[1331] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 208.
[1332] *Ibid*., p. 208.
[1333] *Ibid*., p. 208 : « *fut mise et asseuttes la premier pier d'icelle tour* ».
[1334] *Ibid*., p. 208-209.
[1335] HUSSON, Jacomin, 1870, p. 300.

Contrairement à Jaicomin Husson, Philippe de Vigneulles indique la présence des deux fils de Nicole III de Heu, Nicollay et Robert. Il donne également davantage de détails par rapport à l'identité du maître maçon, un dénommé « *grant Jehan* ». Il s'agit probablement du même artisan que celui de l'ouvrage avancé dont Philippe de Vigneulles parle en 1511 à l'occasion de la fête donnée pendant le carême pour célébrer la fin des travaux sur la porte Serpenoise[1336]. Le chroniqueur évoque aussi les personnes identifiées sur la tablette de plomb placée sous la fondation de la tour. Le nom du pape (Léon X), l'évêque de Metz (Jean IV de Lorraine) et le maître échevin de l'année (Philippe de Raigecourt) devaient également être présentés. Cette inscription a été retranscrite dans le manuscrit de la *Généalogie des Heu* aujourd'hui conservé à la Bibliothèque royale de Bruxelles[1337] :

« *Ce quy est escript en une piere quy esthois du fondemens/ de la grosse tour des Wassieux à Mets laquelle se/ peult veoir quant on currera les fosses enlentour :*

ANNO PONTIFICATUS LEONIS DECIMI [le pape Léon X]

II° IMPP CAES MAXIMILIANI VIII / [l'empereur Maximilien 1er]

REGNI FRA(N)CICI FRA(N)CORUYM / [François 1er]

REGIS I° DUM IPSE ELVESIORU(M) AGROS FUL(M)I-/ [localisation de la construction au Champs des Wassieux[1338]]

-NARE PRIMUS CEPISSET NICOLAUS DE HEU IOCIULU(M) COCILIO/ [Nicole III de Heu comme constructeur de la tour]

ME CONSTRUCXIT »

[1336] VIGNEULLES, Philippe, 1933, t. IV, p. 94-95.
[1337] BRB Fonds Goethals, ms. 1327, f° 30.
[1338] Le terme Wassieux (« *Wassieulx* » ou « *Gassieulx* ») renvoie à l'idée de marécages (« *gaçueil* »). La zone était marécageuse et elle était une véritable décharge publique. Les carcasses d'animaux et d'autres déchets y étaient jetés jusqu'à la fin du XVe siècle, ce qui donnait à ce quartier une mauvaise réputation liée à la puanteur qui y régnait.

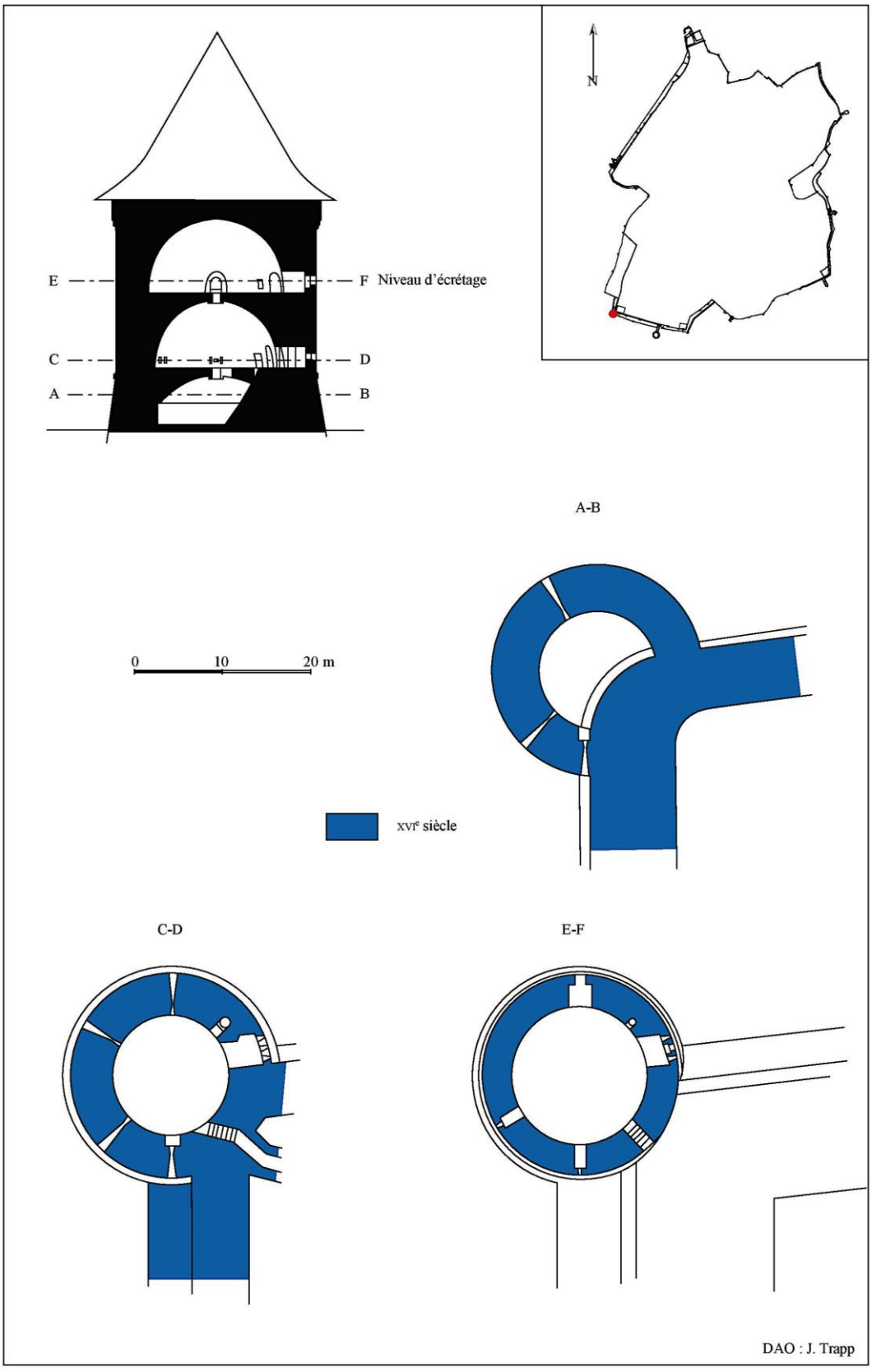


Figure 81 : La tour d'Enfer au XVI^e siècle

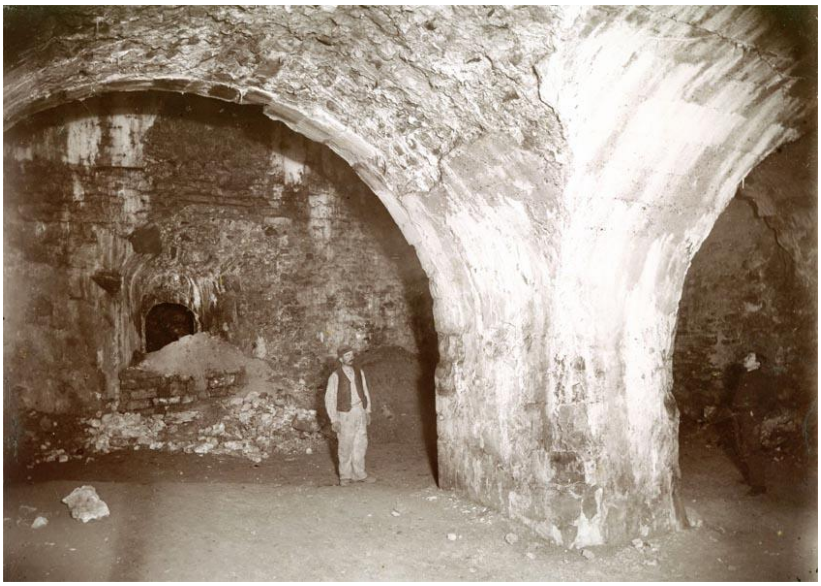


Figure 82 : L'intérieur de la tour d'Enfer au début du XX^e siècle

(© BMM fonds Prillot)

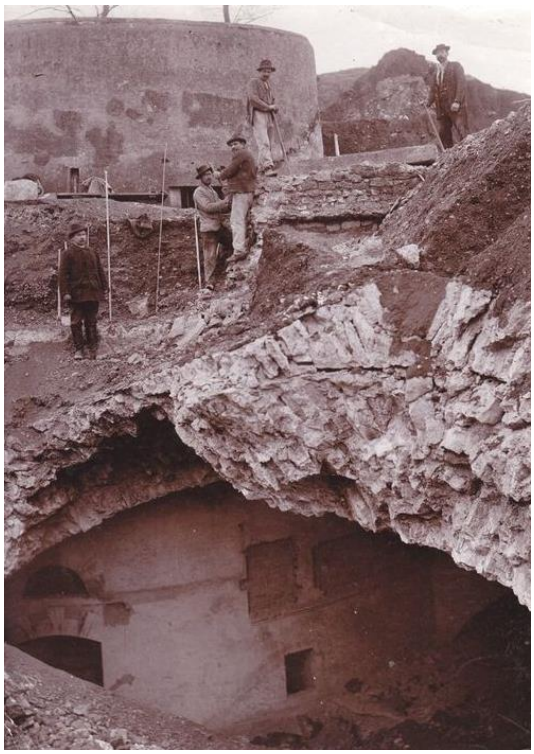


Figure 83 : Les vestiges de la tour d'Enfer découverts au début du XX^e siècle

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

Si les chroniqueurs rapportent le début des travaux le 16 novembre 1516, ils n'indiquent pas la date de la fin du chantier. Étant donné les proportions de l'ouvrage, la tour fut sans doute achevée l'année suivante. Elle était haute de 27 m. Le mur de fausse

braie, auquel elle était rattachée, était haut de 21 m et il avait été édifié à une distance de 16,50 m devant l'enceinte du XIII^{e} siècle. La tour avait un diamètre de 22 à 23 m et des murs épais de 4 m à la base. Trois salles voûtées formaient les trois niveaux de la tour.

Au niveau du fossé, la salle était équipée de trois embrasures de tir. Au niveau intermédiaire, une deuxième salle voûtée, à laquelle on accédait par à un escalier construit sous le mur d'enceinte, était percée de sept ouvertures de tir et disposait d'un puits. Le dernier niveau était également une salle voûtée disposant de trois ouvertures de tir. Il s'agissait d'une salle de garde équipée d'une cheminée à laquelle on accédait par une porte depuis le niveau de la fausse braie. Pour circuler entre les différents niveaux de la tour, les clés de voûte des salles voûtées avaient été remplacées par des ouvertures, les « *bouchals* », dont on trouve également les traces dans la tour Camoufle[1339]. Ces ouvertures permettaient le passage d'échelles. Les canonnières de la tour d'Enfer étaient équipées de supports latéraux, permettant ainsi de placer des renforts de bois pour supporter le poids des pièces d'artillerie mobiles.



Figure 84 : Détail d'une des canonnières avec les supports latéraux dans la tour d'Enfer

(© *Historia Metensis*, J. Trapp, 2016)

L'épaisseur des murs, la configuration de la tour et les multiples canonnières destinées à l'emploi d'armes à feu montrent que la tour d'Enfer était une véritable tour d'artillerie dont les proportions étaient largement supérieures à celles de la tour Camoufle. Les quatre-vingts ans qui séparent l'édification des deux tours ont vu une nette évolution de l'artillerie dont les bâtisseurs de la tour d'Enfer ont tenu compte au moment de la construction de cette grosse tour. Le flanquement avait également évolué. Malheureusement,

[1339] Voir dans ce chapitre, 1.2.1. « La tour Camoufle ». ADM 7F59, (1512, « *visitation* » de Nicole Rémiat), f° 1v : « *la tour daier Sainte Glossine une volte baixe et une traverse hal et des cannonier ung bouchal et une axieulle pour desxandre baixe* ».

la comptabilité des Gouverneurs des Murs n'ayant pas été conservée pour cette période, il est impossible de connaître les détails de la construction. Seul le compte du receveur indique le versement de 1 260 £. aux magistrats de l'enceinte pour la période allant du 23 juin 1515 au 23 juin 1516[1340] puis de 2 480 £. pour la période du 23 juin 1517 au 23 juin 1518[1341]. Au bout de plus de quinze années de travaux, le chantier sur le front sud de l'enceinte prit fin avec l'achèvement de la tour d'Enfer, probablement à la fin de l'année 1516, voire au début de l'année 1517. Le renforcement de cette zone des fortifications, avec la construction des fausses braies, du boulevard rond et de la grosse tour d'artillerie, venait compléter le système défensif de la muraille.

2.3. Les campagnes de travaux de la porte des Allemands

Depuis 1445, la porte des Allemands disposait d'un ouvrage avancé réalisé par Henri de Ranconval. Les deux tours de 10 m de diamètre et de 28 m de haut flanquaient la seconde porte. Entre les deux portes, le « *baile* » était encadré par deux galeries. Le pont sur lequel il reposait avait été refait entre 1502 et 1506. Le détachement du boulevard de la berge en 1482 [1342] avait fragilisé la structure et une violente crue avait profondément sapé les fondations du pont[1343]. D'importants travaux de restauration se déroulèrent sur l'ouvrage jusqu'en 1506. En 1523, les conditions climatiques furent encore très difficiles [1344]. Une nouvelle crue vint endommager une partie de la muraille du quartier d'Outre-Seille. Celle-ci s'effondra ainsi qu'une tour située derrière l'église Saint-Eucaire[1345]. À la suite de ces destructions, le gouvernement messin écrivit à l'empereur Charles Quint pour lui demander une réduction du montant de la taxe imposée à la ville afin de procéder aux réparations nécessaires[1346].

En 1525, la comptabilité des Gouverneurs des Murs mentionne l'existence de carrières de pierre appelées « *carrières d'Outre Seille* ». Depuis l'effondrement du mur et la tour, il n'y avait pas eu de réparations et les blocs servaient de pierres de remploi. En 1525,

[1340] AMM CC 23 (1).
[1341] AMM CC 23 (2)
[1342] AUBRION, Jean, 1857, p. 145-146.
[1343] VIGNEULLES, Philippe, 1933, t. IV.
[1344] *Ibid.*, 1932, t. III, p. 487-489.
[1345] *H.M.B.*, 1974, t. VI p. 664.
[1346] *Ibid.,* p. 664.

pas moins de 796 charretées de « *bixes pierres* » avaient été extraites pour des chantiers menés sur la porte Mazelle[1347]. La sécurité de cette zone était donc particulièrement fragilisée. Il fallait intervenir pour reconstruire la muraille rapidement. Entre 1526 et 1527, un mur de fausse braie était édifié entre la porte des Allemands et la première bretèche de la Grève permettant ainsi de renforcer la défense de cette portion de la fortification. Philippe III Desch, alors magistrat de l'enceinte et gouverneur de la porte, fit également construire des salles de tir sous le pont du « *baile* » et deux autres salles ajoutées successivement au nord de la porte du XIII^{e} siècle. Ce vaste chantier d'amélioration face aux avancées de l'artillerie de cette portion de l'enceinte se déroula de 1526 à 1531. Aujourd'hui, ces travaux sont encore visibles.

2.3.1. La première campagne de travaux (1526-1527)

Sous la direction de Philippe III Desch, une première campagne de travaux en 1526 allait permettre de doter cette section de la muraille d'une nouvelle fausse braie partant de la porte des Allemands en direction du pont des Grilles de la Basse-Seille. Les dégâts occasionnés par les conditions climatiques désastreuses de 1523 allaient enfin être réparés. Il faut d'ailleurs se demander si, sans ces dommages, la zone aurait bénéficié d'un tel chantier. Il faut aussi remarquer l'investissement dont fait preuve Philippe III Desch. Il dirigea les chantiers, fit apposer des inscriptions commémoratives de ces travaux et se fit même représenter sur le moineau. Bien plus qu'un magistrat de l'enceinte, Philippe III Desch était un homme pétri de connaissances en pleine Renaissance.

2.3.1.1. La fausse braie

Les travaux d'édification de la nouvelle fausse braie débutèrent en 1526. Aujourd'hui, elle est toujours présente au nord de la porte des Allemands. Elle est large de 11 à 22 m. Sur cette fausse braie, il y a plusieurs éléments remarquables. Tout d'abord un moineau, longtemps appelé à tort caponnière Desch ou Dex, qui se situe à 62 m au nord-ouest de la porte, et une tour d'angle éloignée de 174 m dans la même direction[1348]. Ce nouveau mur de fausse braie mesure 248 m de long[1349]. Il est haut de 11, 41 m et épais de 1,80 m à son sommet et d'environ 3 m à sa base[1350]. Lors du relevé archéologique effectué

[1347] AMM EE 35, récapitulatif des travaux : « *Pour pairiour qui ont delivres 786 cherree de bixe piere des pairieres Doultre Saille faut pour ladicte vanne comme pour aultres ouvraiges en Maizelle et aultres part* ».
[1348] TRAPP, Julien *et alii,* 2013, p. 64.
[1349] *Ibid.,* 2015, p. 59.
[1350] *Ibid.,* 2013, p. 64.

en 2013 par l'association *Historia Metensis*, il a été difficile d'observer le parement de cette portion de fausse braie, car la végétation et le mortier de chaux empêchaient de voir les moellons. Toutefois, il apparaît que ce mur a été édifié avec des blocs de calcaire, probablement du calcaire de Jaumont[1351]. De par ses proportions, cette fausse braie est beaucoup plus imposante que les autres structures identiques de l'enceinte, à l'exception de celle de la porte Serpenoise. À titre de comparaison, sur le front de Seille, la fausse braie reliant la porte en Chadeleirue ne présentait qu'une hauteur de 7 m pour une largeur de 8 m.

La fausse braie de la porte des Allemands a la particularité de présenter un décor sculpté. À la base du mur, au ras de la Seille, il est en effet possible d'apercevoir deux frises ornées de bas-reliefs. Elles encadrent une corniche et l'ensemble s'étire jusqu'au moineau. La frise supérieure montre une alternance de grelots et de boulets explosifs tandis que la frise inférieure présente des motifs géométriques. De l'autre côté du moineau, la frise supérieure se poursuit, montrant également une alternance de grelots et de boulets. Ces derniers présentent des visages ou des motifs floraux. Sur cette même frise, une inscription, au nord du moineau, indique :

« LA FIN DE LA LAYE DU FONDEMENT. LE COMMENCEMENT DE PILLOTEZ LAN 1527 »

Il y a également deux dates : « F. 1526 » et « C. 1527 ». La première indique que la première partie de la fausse braie a été achevée en 1526 (F = finie / fin), et que la seconde a débuté en 1527 (C = commencée). La première partie de la fausse braie a été fondée sur « *laye* », ce qui renvoie à l'emploi d'un coffrage en bois, tandis que la seconde section a été fondée sur pilotis. Une telle technique de construction est fréquente dans les milieux humides. Les Gouverneurs des Murs l'ont également employée pour la fondation du pont du « *baile* » de la porte Serpenoise, ainsi que pour le boulevard circulaire de la même porte. Comme la Seille bordait cette nouvelle fausse braie, il fallait stabiliser l'ouvrage sur sa partie méridionale. Sur ce mur, il y a également un autre décor sculpté montrant des renards et des personnages dont il sera question dans un autre paragraphe[1352]. Pour comprendre certains décors, il faut en effet les analyser ensemble, et prendre en compte celui du moineau sur lequel nous allons revenir car il joue un rôle central.

[1351] TRAPP, Julien *et alii,* 2013, p. 64.
[1352] Voir dans ce chapitre, 2.3.1.4. « La fausse braie, le moineau et la tour d'angle : un programme iconographie commun ? ».

2.3.1.2. Le moineau Desch

La construction d'un moineau reflète une nouvelle forme de flanquement et voit la mise en place d'une défense rapprochée. Jean Mesqui indique que l'édification de moineaux apparaît dans la seconde moitié du XV^e siècle[1353]. Ces « ouvrages bas, légers, défilés de l'artillerie adverse grâce à la contrescarpe » étaient capables de battre les fossés[1354]. La construction du moineau Desch, en saillie sur la fausse braie, est une nouvelle évolution à Metz dans la mise en défense de la ville. Comme l'explique Jean Mesqui « le moineau, qui n'eut certes pas la vogue de la tour à canon constitue, en cette fin de XV^e siècle, […] le complément recherché par certains maîtres d'ouvrage pour la défense basse et rasante des fonds de fossés […]. Formule qui resta cependant relativement limitée dans son emploi, du fait de la technicité de son programme, connu seulement de quelques initiés familiarisés à l'usage des armes à feu »[1355]. C'était le cas de Philippe III Desch qui savait utiliser les armes à feu. En 1515, Jacomin Husson rapporte que le magistrat s'était blessé en essayant de nouvelles hacquebutes de fer achetées par la ville[1356].



Figure 85 : Le moineau Desch vu depuis une embrasure de tir du « baile » de la porte des Allemands

(M. Didiot, 2017)

[1353] MESQUI, Jean, 1991, p. 283.
[1354] MESQUI, Jean, 1991, p. 283.
[1355] *Ibid*., p. 283-284.
[1356] HUSSON, Jacomin, 1870, p. 300 : « *Ledit jour Sgr Philippe Dex faisoit essaier et tirer dos hoebus de fer que la Ville avoit achetés ; avint que l'une frappit en une porte, et retournait la pierre et entrit en la jambe dudit signeur Philippe, per quoy le covint porter en sa maixon et on fuit fort malaide* ».



Figure 86 : Le moineau Desch vu depuis le belvédère sur la rive droite de la Seille

(M. Didiot, 2017)

Le moineau Desch est un petit ouvrage bas de forme rectangulaire. Il est long de 9,11 m, large de 5,60 m et haut de 6,98 m (4,27 m de haut pour le mur et 2,71 m pour le toit)[1357]. Le toit se compose d'un épais dallage de pierre posé sur des voûtes. L'intérieur de la tour est en effet voûté. La voûte est soutenue par cinq arcs dont la forme rappelle les arcs doubleaux construits ultérieurement dans les deux salles de la porte des Allemands édifiées à la demande de Philippe III Desch entre 1529 et 1531. Le parement extérieur du moineau et les arcs intérieurs ont été réalisés avec des blocs de calcaire, sans doute du calcaire de Jaumont. Pour assurer la défense du fossé, le moineau est percé de plusieurs ouvertures de tir. Dans sa partie supérieure, deux meurtrières ont été percées sur la face sud et deux autres sur la face nord. Elles sont larges de 11 cm et hautes de 63 cm. Dans sa partie basse, le moineau présente deux canonnières au sud et deux autres au nord. Elles sont de forme rectangulaire avec des coins arrondis et sont larges de 81 à 88 cm et hautes de 23 à 47 cm. Ces canonnières sont ouvragées. Leur décor sera présenté avec celui de la tour d'angle qui en reprend les codes[1358].

[1357] TRAPP, Julien *et alii*, 2013, p. 78.
[1358] Voir dans ce chapitre, 2.3.1.4. « La fausse braie, le moineau et la tour d'angle : un programme iconographie commun ? ».

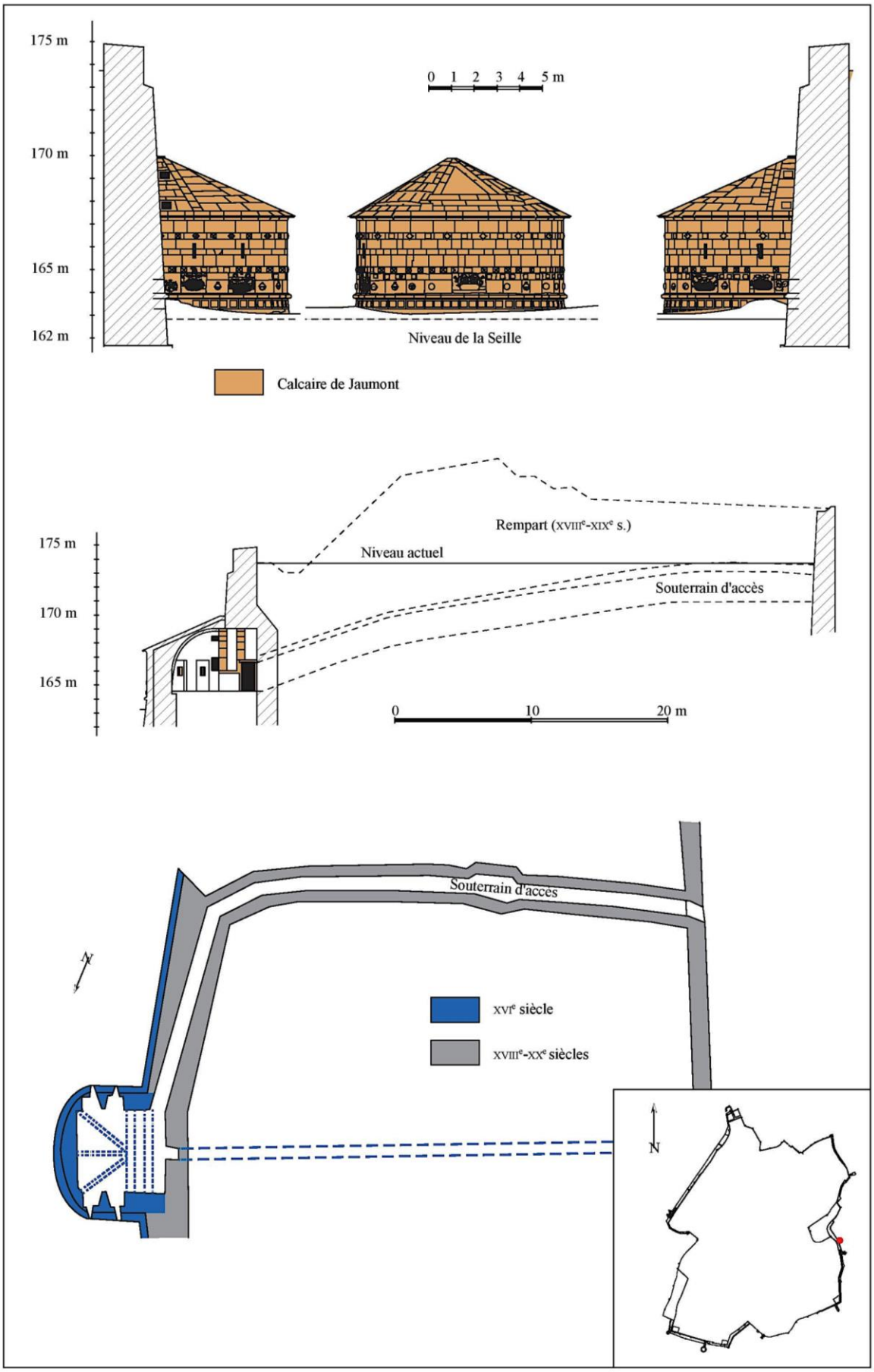


Figure 87 : Relevé du moineau Desch

(DAO : J. Trapp)

À l'intérieur du moineau, une casemate de tir a été aménagée pour accueillir des armes à feu et l'artillerie de petit calibre. La superficie de moins de 50 m^2 et le volume de cet ouvrage ne permettaient pas l'utilisation de grosses pièces d'artillerie. De plus, le dégagement de fumée causé par l'utilisation d'un gros canon, par exemple, aurait rendu l'air de la casemate irrespirable, asphyxiant les occupants après seulement quelques coups. Les embrasures de tir ne suffisaient pas à assurer une bonne ventilation.

Le moineau a été édifié en 1527 contre le mur de fausse braie. À l'intérieur de l'ouvrage, une inscription gravée sur la clé de voûte des arcs indique en effet cette date.



Figure 88 : L'inscription à l'intérieur du moineau

(© *Historia Metensis,* J. Trapp, 2016)

« *L'AN MIL CINCQ CENT VINGT ET SEPT*

SEIGNEUR PHILIPPE DECH ESTOIT MAISTRE ÉCHEVIN DE METS

CHIEF ET GOUVERNEUR DE CESTE OVVRAIGE

PIERON PELTRE CLERC SOLICITEUX DES GAIGE

THIEDRICH DUDY OVVRAIGE MAISTRE MASSON

FAQUENEL CONDUCTEUR DES MANOVVRE BON COMPAIGNON »

Trois guimbardes[1359], symboles de la famille Desch, sont également représentés.



Figure 89 : Une guimbarde médiévale, également appelée « trompe ».

[1359] La guimbarde est un instrument de musique à placer entre les lèvres car la bouche sert de caisse de résonnance. Le son est produit par la vibration de la languette métallique. L'utilisateur module ce son en fonction de la forme de sa bouche et de la place de sa langue.

À l'extérieur du moineau, une autre inscription encadrée par deux guimbardes est également visible sous la corniche du toit, du côté oriental : « PHE DEX ». Avec ces deux inscriptions et son décor, le moineau est un ouvrage à la pointe des progrès de l'artillerie, mais aussi une œuvre d'art à part entière tant son décor grotesque est atypique. Malgré ces aspects, le moineau n'apparaît que très rarement dans les archives de l'enceinte. Il n'est mentionné qu'indirectement en 1542 dans les recettes des comptes des Gouverneurs des Murs[1360]. Cette absence de données s'explique par le fait que la comptabilité de l'enceinte n'a pas été conservée pour la période qui couvre la construction de la fausse braie et du moineau. Nous ne disposons donc pas du détail des travaux. Seule la *Chronique Rimée* évoque sommairement en 1527 la construction de « *tours defensables* », qui font référence au moineau et la tour d'angle construite sur la fausse braie[1361], mais ce document ne donne pas plus d'indications.

Le moineau a été partiellement remblayé, vraisemblablement à l'époque moderne. Le remblai a obstrué l'un des accès de cet ouvrage qui avait été pratiqué à l'ouest dans le mur de fausse braie. Une autre porte, percée dans le mur sud, permettait d'accéder à un souterrain voûté. Celui-ci était long d'une cinquantaine de mètres et traversait la fausse braie pour se raccorder à l'arrière du moineau. Aujourd'hui, ce passage est comblé, toutefois l'empreinte de la porte est toujours visible sur le mur d'enceinte du XIII^{e} siècle, au niveau du parking qui longe le boulevard Maginot.

2.3.1.3. La tour d'angle sur la fausse braie

Construite en 1527 à 192 m au nord de la porte des Allemands, une tour d'angle semi-circulaire assure le flanquement d'un angle de la fausse braie. Cette tour d'artillerie est large de 12,28 m, haute de 7,65 m[1362] et profonde de 11 m. Les murs seraient épais de 2,89 m, et comme le moineau, elle présente un revêtement en calcaire de Jaumont. Le sommet de la tour semble présenter un appareillage différent. Toutefois, l'observation de cette partie de l'ouvrage a été difficile en raison d'une végétation très importante. Il est probable que le sommet de la tour était muni d'une plateforme de tir dont le parapet avait été édifié avec des moellons équarris. La corniche qui couronne la tour ne présente qu'une épaisseur de 26 cm.

[1360] AMM EE 36 : « *Receu de Jehan Nuxatte le vignour pour le louyer dune plaice close de muraille dairiere Saincte Eukaire et ou on vait par lallee de la tour fondée baisse en la rivière de Saille pour ladicte Sainct Martin lan dessus di. 8 s.* ».
[1361] BMM ms. 848, f° 100r.
[1362] TRAPP, Julien *et alii,* 2015, p. 94.

L'intérieur de la tour n'a pas pu être observé, car contrairement au moineau, il nous a été impossible d'y pénétrer et d'y observer une éventuelle inscription. L'accès à cette tour se faisait par un souterrain débouchant sur l'actuel boulevard Maginot.

Cette tour d'artillerie était percée de plusieurs canonnières. Cet ouvrage a ayant été en partie remblayé. On ne distingue aujourd'hui que le sommet d'une canonnière sur la partie sud de la tour, mais les relevés effectués en 1856 montre que celle-ci disposait bien de deux canonnières semblables à celles du moineau. L'une était orientée au sud-est et l'autre vers le nord-est. Comme le moineau, la tour d'angle est richement décorée. Elle présente plusieurs bas-reliefs sculptés et les canonnières sont également de véritables œuvres d'art. Il s'agit de gueules de monstres coiffés de crinières hirsutes, sans doute semblables à celles qui figurent sur le moineau Desch.

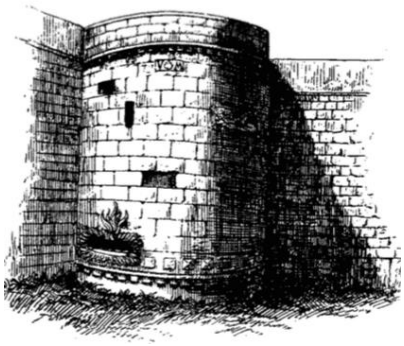


Figure 90 : Dessin de la tour d'angle

(© A. Bellevoye, 1856[1363])

On distingue la canonnière orientée vers le sud-est. Elle a aujourd'hui presque complètement disparu sous le remblai.



Figure 91 : Destruction du souterrain permettant d'accéder à la tour d'angle de la fausse braie en 1911

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

[1363] BOULANGÉ, Georges, *Metz*, 1856, p. 1-17.

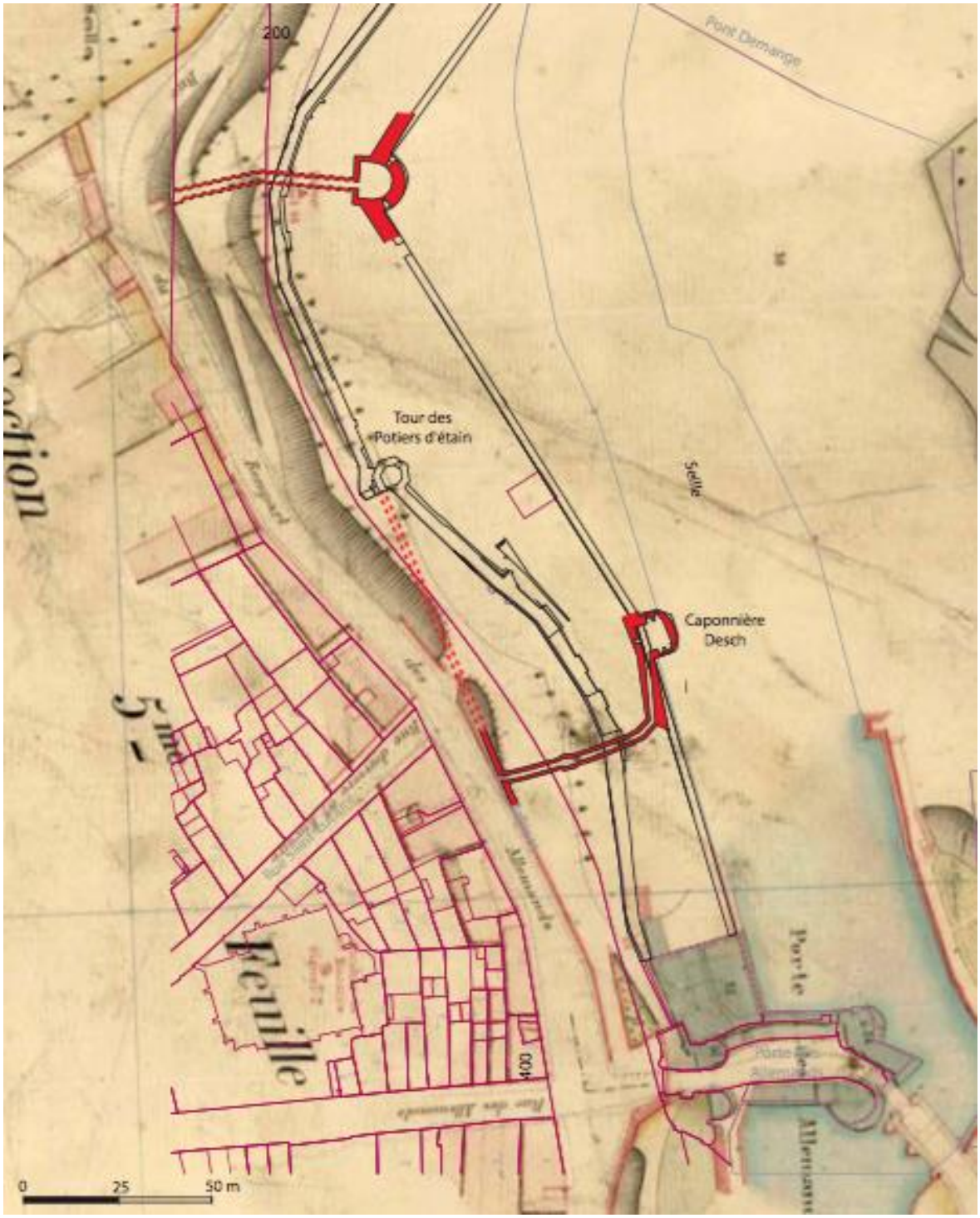


Figure 92 : Relevé du tronçon de la fausse braie de la porte des Allemands superposé à l'Atlas du Génie et au plan Maurice de 1870

(© *Historia Metensis,* 2013[1364])

(échelle 1/1000)

Les deux souterrains pour accéder au moineau et à la tour d'angle sont visibles.

[1364] TRAPP, Julien *et alii,* 2015, p. 94, p. 101.

2.3.1.4. La fausse braie, le moineau et la tour d'angle : un programme iconographique commun ?

Édifiées entre 1526 et 1527, la fausse braie et les deux tours qui y sont adossées ne sont pas uniquement destinées à améliorer la défense de la ville. Si elles sont en effet richement décorées avec des guimbardes, l'emblème rappelant Philippe III Desch, il y a également toute une symbolique autour des canonnières. Ainsi, les embrasures de tir se parent de gueules monstrueuses sorties d'un bestiaire digne de Jérôme Bosch. Les personnages sculptés sur le moineau et ceux sculptés sur la frise, qui se prolonge vers la tour d'angle, ainsi que le buste qui coiffait éventuellement la tour, constituent un ensemble iconographique qu'il est possible d'interpréter à la lumière de l'inscription présente dans le moineau. Quant aux bas-reliefs présents sur la tour d'angle, certains restent encore mystérieux.

2.3.1.4.1. Des canonnières avec des gueules monstrueuses

Sur le moineau et sur la tour d'angle, les canonnières se présentent comme des gueules de monstres, dignes de l'univers cauchemardesque de Jérôme Bosch. Ces bouches à feu monstrueuses sont décorées de visage hideux aux yeux expressifs. En observant les canonnières du moineau, on constate que les yeux sont creux. Ils auraient pu accueillir des pierres taillées, conférant à ces bouches à feu un caractère encore plus réel et effrayant.

La canonnière est flanquée de pattes comme une grenouille et sa peau est vérolée.





Figure 93 : Détail de l'une des canonnières orientées vers le sud et détail d'un monstre au corps vérolé et affublé de pattes de batracien dans le Jugement dernier, Jérôme Bosch.

(© A. Bellevoye, 1856)[1365]. *Jugement dernier*, Jérôme Bosch (tableau peint après 1482)
(© Académie des Beaux-Arts, Vienne)

[1365] Dessin d'Adolphe Bellevoye, dans CHABERT, François-Michel, 1856, p. 253.




Figure 94 : Relevé de l'une des canonnières orientées au sud et photographie dans son état actuel.

(© A. Bellevoye, 1856)[1366].

(© Historia Metensis, J. Trapp, 2016)

Cette canonnière est affublée d'un groin et de défenses, tel un sanglier. Elle a des cornes et une chevelure particulière, ce qui rappelle les caractéristiques de Méduse.



Figure 95 : Détail de l'une des canonnières orientées au nord.

(© A. Bellevoye, 1856)[1367].

Elle tient sa gueule grande ouverte avec des mains humaines.



Figure 96 : Détail de l'une des canonnières orientées au nord

(© A. Bellevoye, 1856)[1368].

Cette forme de canonnière est également présente sur la tour de L'audience à Void-Vacon dans la Meuse. Elle a été percée à la même période, au début du XVI^{e} siècle.

[1366] Dessin d'Adolphe Bellevoye, dans CHABERT, François-Michel, 1856, p. 253.
[1367] *Ibid*., p. 253.
[1368] *Ibid*., p. 253.



Figure 97 : Canonnière à gueule de monstre de la tour de l'Audience de Void-Vacon

(© A. Gasseau, 2016)

Sous les canonnières du moineau Desch, une corniche ponctuée de guimbardes enserre le moineau. Celle-ci s'achève de part et d'autre de l'ouvrage par des gueules de monstres.



Figure 98 : Les quatre gueules de monstres sur la corniche basse de chaque côté du moineau

(© A. Bellevoye, 1856)

Ces gueules reprennent en partie la représentation du dieu Janus et celle du buste retrouvé dans la Seille[1369], car il s'agit de deux têtes accolées l'une à l'autre par l'arrière du crâne. Elles surveillent ainsi « leurs arrières » sans angles morts. Une de ces gueules reprend le motif de l'une des canonnières : on reconnaît en effet le groin d'un sanglier et ses défenses.

Pourquoi avoir orner les canonnières de motifs aussi monstrueux ? Décorer ces bouches à feu avec des gueules de monstres est vraiment symbolique et revient à effrayer l'ennemi. Mêmes si ces visages monstrueux rappellent l'univers de Jérôme Bosch, il faut davantage les rapprocher des Gorgones de la mythologie grecque aux faciès terrifiants. Le regard de Méduse pétrifiait ceux qui osaient la regarder et les canonnières présentent également un regard furieux. Le *Gorgonéion*, c'est-à-dire la représentation de la tête tranchée de l'une des Gorgones, bien souvent Méduse, était souvent sculpté sur les portes, les murailles, les boucliers, comme le légendaire bouclier d'Athéna, ou sur les armures, comme par exemple, le fameux plastron porté par Alexandre le Grand lors de la bataille d'Issos. Comment Philippe III Desch aurait-il eu connaissance de la symbolique entourant les Gorgones ?

[1369] Voir dans ce chapitre, 2.3.1.4.3.1. « L'artilleur et le buste ».

Déjà en 1476, le mythe des Gorgones était connu à Metz, car une grosse pièce d'artillerie, probablement un canon, fut baptisée « *Gorgon* »[1370]. Les quelques vers qui furent gravés sur le fût révèlent bien que ce nom faisait référence aux Gorgones, et notamment à Méduse et aux serpents de sa chevelure. L'expression « *ennemis de nos esloigner* » renvoie aussi aux vertus protectrices qui entourent le *Gorgonéion* qui est censé éloigner la malchance tout en terrifiant les ennemis.

« *Gorgon sur serpent venimeux*
Despuant y temps furieux
Ennemis de nous esloigner
Jehan le noir maistre canonniers
Et Conrard Coin coadinateur
Eulx ensemble maistre fondeurs
Me firent pas terme prefix
Mil IIII^Ct septante six
Et fus faicte pas lordonnance de messire Nemmery Renguillon Regnault le Gournaix et Nicole Papperel en celle annee Sept de la Guerre et de lartillerie »[1371].

Philippe III Desch était également un homme cultivé, disposant d'une importante bibliothèque. Le contenu précis de celle-ci n'est pas connu, mais à travers les types d'ouvrages recensés, il apparaît que la famille Desch avait une grande curiosité pour de nombreux sujets tels que la science, la médecine, la géographie ou encore les encyclopédies ou les chroniques. L'idéal chevaleresque était également cultivé grâce à des romans comme le *Livre des faits d'armes et de chevalerie* de Christine de Pisan (1410), ou encore *l'Art de chevalerie* de Végèce[1372], un auteur romain de la fin du IV^e siècle. Il est probable que Philippe III Desch avait en sa possession la traduction de livres de grands auteurs grecs et romains, mais seuls quelques extraits du Dit Aristote sont réellement avérés. Il s'agit de conseils adressés à Alexandre le Grand issu du premier livre de l'*Alexandreis* (vers 72 à 81) de Gautier de Châtillon[1373]. L'historien Paul Meyer soupçonnait la véracité du discours prêté

[1370] BNF NAF ms. 22716, *Artillerie de Metz*, f° 10.
[1371] *Ibid*.
[1372] MERCIER, Pierre-Marie, *Un manuscrit de Jacques III Dex : étude de l'incunable Metz 595*, mémoire de maîtrise sous la direction de Mireille Chazan, Université de Metz, 2005, 104 p.
[1373] MEYER, Paul « Notice d'un manuscrit messin », *Romania*, vol. 15, 1886, p. 169-171.

au Stagirite car « il n'est guère douteux en effet que Gautier de Châtillon se soit inspiré du *Secretum*[1374] pour composer le discours qu'il prête à Aristote »[1375].

Plus largement, le thème de la Gorgone est très populaire à la Renaissance. D'après Giorgio Vasari, Léonard de Vinci aurait représenté Méduse sur un bouclier en bois dans une œuvre de jeunesse qui ne nous est pas parvenue. Le thème des Gorgones et de Méduse, a continué à connaître un grand succès au cours du XVI^{e} siècle. En témoigne la sculpture de Benvenuto Cellini, *Persée tenant la tête de Méduse*, inaugurée en 1554 dans la Loggia des Lanzi, sur la place de la Seigneurie en l'honneur de Cosme 1er et du retour de la famille Médicis à Florence dont elle avait été expulsée en 1494. Citons encore l'exemple le plus connu, *La Méduse* peinte par Le Caravage sur un bouclier de parade vers 1597, également destiné à un membre de la famille Médicis, Ferdinand 1er.



Figure 99 : Persée tenant la tête de Méduse, Benvenuto Cellini, 1554, Florence

(M. Didiot, 2016)



Figure 100 : Méduse, Le Caravage, 1597, Musée des Offices, Florence

(M. Didiot, 2016)

[1374] Le *Secretum Secretorum* ou *Lettre d'Aristote à Alexandre*, est l'un des ouvrages les plus populaires de la littérature médiévale occidentale. Il se présente comme un miroir des Princes avec des conseils militaires mais aussi en matière de politique, de médecine, de morale ou encore d'alchimie… Voir LORÉE, Denis, « Le statut du secret des secrets dans la diffusion encyclopédique du Moyen Âge », in : BAILLAUD, Bernard, GRAMONT, Jérôme de et HÜE, Denis, *Encyclopédies médiévales : discours et savoirs*, Rennes : PUR, 1998, p. 155-171.
[1375] MEYER, Paul, 1886, p. 169-171.

2.3.1.4.2. Les boulets explosifs, les grelots et les motifs géométriques à pointe de diamant

Sur la frise qui longe la fausse braie de la porte des Allemands jusqu'à la tour d'angle, y compris sur le moineau, un décor sculpté en bas-relief alterne des grelots et des boulets explosifs. Un motif géométrique à pointe de diamant vient également décorer le moineau, constituant une forme de bossage ouvragée. Cette forme est présente de façon plus prononcée sur une des tours du château Gavon, à Perti, en Ligurie italienne. Appelée Tour de diamants, celle-ci aurait été construite vers 1490, peut-être inspirée par Francesco di Giorgio. D'après Luc Thévenon, « les bossages systématisés à ce point et avec ce souci d'effet produit sont aussi décoratifs, voulant démontrer la puissance, les moyens et la qualité du seigneur »[1376]. On peut en effet douter de la fonction militaire de ce bossage, censé amortir l'effet des tirs car, sur le moineau, il s'agit davantage d'une frise que d'un parement total.

Les bas-reliefs représentant des grelots et des boulets pourraient également faire penser à une forme de bossage très ouvragée, car comme l'indique Eugène Viollet-le-Duc, « les bossages hémisphériques se trouvent souvent sur les parements des fortifications élevées au moment de l'emploi régulier de l'artillerie à feu. Ils figuraient évidemment des boulets »[1377]. Toutefois, là aussi, les boulets et les grelots ne recouvrent pas l'intégralité du moineau, mais se présentent principalement comme une frise décorative. Il ne faut donc pas chercher un intérêt défensif dans la réalisation de pointes de diamant et de boulets, mais davantage un aspect esthétique. Les boulets sont un rappel évident de la fonction de ce moineau. S'ils sont parés de visages tantôt tristes, tantôt rieurs, c'est sans doute pour mieux se moquer des éventuels assaillants. Certains boulets présentent ce qui semble s'apparenter à des motifs floraux. Néanmoins, certaines sculptures étant abimées, il est difficile d'affirmer la nature de leur décor. Faut-il reconnaître des vermiculures censées rappeler les effets produits par le salpêtre sur les pierres[1378] ?

Quel est l'intérêt des grelots ? S'agit-il bien de cela ? D'après l'historien de l'art Aurélien Davrius, on peut y reconnaître des grenades explosives dont le trou laisserait passer

[1376] Voir le site agréé par le BNF, http://www.archeo-alpi-maritimi.com/bossagesfortifications.php. Voir plus particulièrement l'article *Bossages et fortifications* : http://www.archeo-alpi-maritimi.com/bossagesfortifications.php (article consulté le 21 juin 2017).
[1377] VIOLLET-LE-DUC, Eugène, t. II, 1854, p. 218.
[1378] *Ibid*., p. 218.

la mèche d'allumage[1379]. Bien qu'un tel décor soit encore une fois logique sur le moineau, j'y reconnais davantage des grelots. Instrument de musique, probable symbole de la folie, mais aussi attribut de la noblesse dont les membres en portent sur leurs vêtements, le motif du grelot est peut-être le pendant de celui de la guimbarde, l'emblème de Philippe III Desch. Il faut aussi remarquer que le décor au centre du moineau figure un homme dans une posture scandaleuse, la tête entre les jambes, appuyée sur un grelot. Faut-il voir dans ce grelot un symbole de dérision, peut-être adressé au clergé ? En effet, en cette fin du Moyen Âge, la Réforme commence à gagner Metz et dans de nombreuses œuvres médiévales, le bas clergé est tourné en dérision pour son mauvais comportement. Or, le grelot dans la *Nef des Fous* de Jérôme Bosch symbolise le fou. Hans Holbein l'Ancien illustre également *l'Éloge de la folie* d'Érasme par des personnages portant des vêtements et des chapeaux à grelots. Or, cette œuvre est bien souvent considérée comme l'un des déclencheurs de la Réforme, Le livre sera d'ailleurs mis à l'Index en 1557 pendant la Contre-Réforme. Philippe III Desch avait des liens très étroits avec le protestantisme messin. Son propre frère, Nicole Desch, avait été séduit par le discours de la Réforme. Sans dire qu'il a forcément basculé dans le protestantisme, Philippe III Desch a pu être sensible à ces idées nouvelles. De par les relations de son frère, il a côtoyé Pierre Toussaint, Jean Le Clerc ou encore Guillaume Farel, trois hommes connus dans l'histoire messine pour avoir diffusé les idées de la Réforme. De ses voyages, Nicole Desch avait rapporté plusieurs ouvrages luthériens et certains étaient gardés à l'hôtel particulier de Philippe III Desch en 1525[1380]. À cette date, le gouvernement urbain interdisait aux Messins de posséder des livres luthériens sous peine de « *confiscacion de corps et de biens* »[1381]. Humaniste et sensible aux idées de la Réforme, Philippe III Desch aurait fait du moineau une vitrine de ses idées, ainsi qu'un hommage à sa famille et aux hommes qui l'ont aidé à concrétiser ce gigantesque chantier.

2.3.1.4.3. Les personnages et les inscriptions

Si au centre du moineau, il y a un personnage sculpté plutôt grotesque, il n'est pas le seul à être représenté sur le moineau et la frise. Au total, onze personnages, c'est-à-dire trois sur le moineau, cinq sur la frise, un sous la forme d'une sculpture sur le toit du moineau et deux autres sur la tour d'angle, composent quatre ensembles iconographiques.

[1379] TRAPP, Julien, *et alii*, 2013, p. 103.
[1380] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 543.
[1381] *Ibid*., p. 545.

2.3.1.4.3.1. L'artilleur et le buste

Le personnage le plus emblématique de ce programme iconographique est certainement l'homme représenté au centre du moineau. Les braies baissées, la tête entre les jambes, il montre son postérieur aux assaillants. Ce bas-relief aurait potentiellement inspiré des siècles plus tard le chant de « Artilleur messin », une chanson paillarde bien connue dans les rangs de l'armée, mais qui est cet homme et pourquoi s'est-t-il fait représenter ainsi ?



Figure 101 : Le personnage au centre du moineau

(M. Didiot, 2016)

Il faut remarquer qu'il s'agit bien d'un homme avec des attributs sexuels masculins. Il a des cheveux mi longs, mais il semble présenter une calvitie sur le sommet du crâne. Sa chevelure hirsute n'a rien de naturel. Elle rappelle celle de la Méduse et la crinière sculptée des canonnières percées dans le moineau. Le regard du personnage est également furibond, semblable à celui d'une Gorgone. Il paraît en effet en colère, presque en furie. Si le visage est abîmé, il semblerait aussi que l'homme grimace et tire la langue. Celle-ci à l'air de pendre sur le côté. Il semble également avoir un nez empâté.



Figure 102 : Le visage du personnage central du moineau remis « à l'endroit »

(M. Didiot, 2016)

Il s'agit clairement d'une représentation grossière, voire laide. Quant à la posture, elle va de pair avec ce visage de fou furieux. Montrer ses fesses à l'ennemi revêt clairement un côté provocateur sur ce moineau, mais cette thématique était courante au Moyen Âge. En effet, de nombreuses sculptures et miniatures figurent des hommes qui montrent leur arrière-train. Le décor de type grotesque n'était pas forcément considéré comme pervers au Moyen Âge, mais « nécessaire » pour se protéger du Démon. En effet, la légende voulait que le diable, lorsqu'il se changeait en homme, ne parvenait jamais à une transformation totale. Il ne réussissait pas à avoir les fesses « rebondies » des humains. Lui montrer son postérieur revenait à rappeler au diable son échec et à le mettre en déroute. Luther lui-même, lorsqu'il se sentait harcelé par le démon pendant la nuit, lui aurait montré ses fesses à plusieurs reprises pour le faire fuir[1382]. Cette croyance explique que certaines de ces représentations ornent des culs-de-lampe dans des édifices religieux, mais aussi des bâtiments civils. Ces décors grotesques faisaient fuir le mauvais œil. La langue anglaise a même donné un nom à cette pratique : le « *mooning* ». Ainsi, dans le *Psautier de Gorleston*, daté de 1310-1324, une des miniatures représente un homme montrant ses fesses.



Figure 103 : Un exemple de « mooning » dans Le Psautier de Gorleston, (1310-1324), f° 61r

(© British Library, Londres)

[1382] HENNING, Jean-Luc, *Brève histoire des fesses, essai*, Paris : Zulma, 2009, p. 28.

À Metz, dans l'une des marges du *Bréviaire de Renaud de Bar*, daté de la première décennie du XIV^e^ siècle, un personnage montre également ses fesses à un moine sans bras.



Figure 104 : Extrait du Bréviaire de Renaud de Bar

(© Bibliothèque municipale de Verdun, ms. 107, f° 12v)

Un autre exemple dans un psautier, probablement à usage de la ville de Metz, figure un homme qui montre son postérieur qui sert de cible pour le tir à l'arc[1383].



Figure 105 : Ms. 88, Psautier, Livre d'Heures, peut-être à l'usage de la ville de Metz (1370-1380), f° 176 v.

(© Morgan Library, New York)

En Allemagne, la ville de Cologne est connue pour deux décors reprenant cette thématique. Dans le folklore de cette cité, le « *Kallendresser* », littéralement « celui qui défèque dans le caniveau ou la gouttière », ornait une maison du quartier du Vieux Marché depuis le Moyen Âge. Sur la tour du Conseil de l'hôtel de ville de Cologne, le « *Kölner Spiegel* », c'est-à-dire le « Miroir de Cologne », est une autre représentation d'un homme les fesses à l'air. Celui-ci se trouve sur la face ouest de la tour, au premier niveau, sur le cul-de-lampe sous la statue de l'archevêque de la ville, Konrad von Hochstaden. La tour du Conseil avait déjà souffert des affres du temps et avait perdu une bonne partie de son décor, quand la ville fut largement bombardée pendant la Seconde Guerre mondiale, entraînant la

[1383] Les livres d'heures à l'usage de Metz du XIII^e^ au XV^e^ siècle sont en cours d'étude dans le cadre d'un doctorat d'histoire médiévale effectué par Aurore Gasseau, sous la direction d'Isabelle Guyot-Bachy à l'Université de Lorraine.

destruction presque totale de la tour. Ce cul-de-lampe est moderne. Il a été replacé en 1991 lors des campagnes de restauration[1384] et il s'inspire directement du « *Kallendresser* » médiéval.



Figure 106 : Détail du cul-de-lampe sous la statue de Konrad von Hochstaden sur la tour du Conseil de Cologne

(© Raimond Spekking)

À Angers, sur la Maison d'Adam, se trouve une autre représentation d'un homme montrant ses fesses. Construite à la fin du XV^{e} siècle, la bâtisse présente un riche programme iconographique mêlant les motifs profanes et religieux. Le célèbre « *Tricouillard* » fait partie des sculptures.



Figure 107 : Le « Tricouillard », Maison d'Adam

(© Maison des Artisans, Angers)

Ce type de représentation grotesque n'est donc pas propre à Metz. Au contraire, il s'agit d'un thème très populaire. Toutefois, c'est l'un des rares exemples sculptés placé sur une tour d'enceinte. L'identité du personnage central du moineau n'est pas clairement établie, mais plusieurs indices laissent à penser qu'il s'agit de Philippe III Desch.

[1384] KIER, Hiltrud, ERNSTING, Bernd et KRINGS, Ulrich, *Köln : der Ratsturm. Seine Geschishte und sein Figuren programme*, Cologne : Bachem J.-P., 1996, p. 264-269.

Des guimbardes ont été sculptées de part et d'autre du personnage et rappellent l'emblème de cette famille. Cela serait logique et corroborerait le reste du programme iconographique ainsi que le contenu des inscriptions présentes dans le moineau et dans la porte des Allemands.

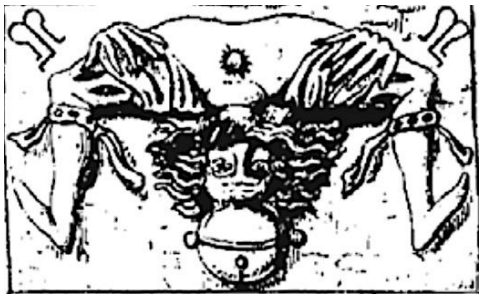


Figure 108 : Le personnage central du moineau

(© A. Bellevoye, 1856)

Ce type de représentation est fréquent à cette époque et l'allusion est ici évidente. Si c'est bien Philippe III Desch qui s'est fait immortaliser ainsi, c'est potentiellement pour faire fuir le Diable, mais surtout pour se moquer de ses ennemis. Se faire sculpter dans cette posture sur un moineau, où l'usage de l'artillerie était évident, renvoie à l'idée que le magistrat « éjecte » des boulets avec son postérieur. À l'origine, la tête de ce personnage n'était pas appuyée sur un grelot, mais sur une canonnière. L'image était donc encore plus forte. L'ajout du grelot après le rebouchage de la bouche à feu à, une date malheureusement inconnue, est venu renforcer l'idée de la folie qui animait le personnage, puisque le grelot en serait l'un des symboles. La posture, les traits du visage… S'il s'agit bien de Philippe III Desch, il n'a pas hésité à se mettre en scène dans cette position grotesque.

L'autre élément remarquable de cette portion de l'enceinte est un buste qui a été trouvé dans le lit de la Seille en 1824[1385]. Les historiens ont longtemps affirmé que celui-ci ornait jadis le toit du moineau, mais en l'état actuel de nos recherches, on ne peut que le supposer. Le buste a été retrouvé par le colonel Huart dans le lit de la rivière, entre la porte des Allemands et le moineau. Il a ensuite été exposé au Musée d'ethnologie du peuple messin entre 1907 et 1944. Lors de sa découverte, ce buste fut assimilé à un « guerrier à double face », daté du XIV^{e} ou du XV^{e} siècle[1386]. Perdu au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le buste a finalement été retrouvé en 1998 à l'occasion d'une campagne de fouille dans la salle basse de la porte des Allemands. Toutefois, celui-ci avait été décapité et la tête

[1385] DEVILLY, Louis-Jean-Baptiste, 1824, p. 32.
[1386] *Ibid*., p. 32.

aux deux visages est, aujourd'hui encore, absente. Comment identifier la - ou les - personnes représentées si le - ou les - visages sont manquants ? Quels indices peuvent nous aider dans cette « enquête » ?

La tête perdue présentait deux visages. Cela rappelle le dieu romain Janus « bifrons », c'est-à-dire à deux têtes. L'une regarde vers le passé et l'autre vers l'avenir. Janus est en effet le dieu du temps qui passe. Son temple sur le forum de Rome est ouvert en temps de guerre et fermé en temps de paix. Faut-il alors faire un parallèle avec l'usage du moineau en temps de guerre ? Janus est également le dieu des portes. Le buste aurait donc pu orner la porte des Allemands, mais le fait qu'il ait deux visages imposait qu'il soit visible des deux côtés. Où aurait-il pu être installé ?

Au début du XX^{e} siècle, le buste a été photographié sous un seul angle. La photographie sur plaque de verre étant coûteuse, cela explique qu'il n'ait malheureusement pas été photographié sous tous ses aspects. La seule photographie dont nous disposons montre qu'un des visages avait souffert du temps. Les traits et les caractéristiques ont presque tous disparu. Seule la chevelure mi-longue et légèrement ondulée a été admirablement conservée et il semble également que la tête était coiffée d'un chapeau. Les deux faces semblent présenter le même type de coiffure.



Figure 109 : Le buste au début du XX^{e} siècle

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

Les comparaisons avec le dieu Janus sont limitées, car le dieu, bien qu'il ait deux visages, est généralement représenté avec une seule tête et un seul corps. Or, le buste messin qui a été repêché dans la Seille montre un aspect différent. Il ressemblerait davantage à la représentation de deux personnes, non pas dos à dos car elles portent la même ceinture, mais « siamoises » par le dos. En effet, le buste présente deux jeux d'épaules, les vestiges de

quatre bras couverts par quatre manches et expose deux ventres plus ou moins rebondis. Les boutonnières des vêtements sont également visibles des deux côtés. Elles sont d'ailleurs légèrement différentes, ce qui tend à montrer qu'il s'agit de deux tenues distinctes. Quant à la ceinture, qui entoure le buste, deux escarcelles y sont accrochées de part et d'autre. Il y aurait donc bien deux tenues.

Il faut aussi remarquer que les deux jeux d'épaules ne semblent pas à la même hauteur. Un des côtés du buste présente des épaules légèrement plus basses que l'autre, tandis que l'autre personnage paraît plus ventripotent. Toutes ces constatations portent à croire qu'il ne s'agirait pas d'une seule personne représentée sous deux aspects, mais de deux individus avec des caractéristiques physiques différentes.



Figure 110 : Trois vues du buste

(© J. Trapp, 2017)

Sur l'une des faces, une dague est coincée dans la ceinture. L'autre face étant plus abîmée par son séjour de plusieurs siècles dans le lit de la rivière, il est plus difficile de distinguer les éventuels détails d'une arme, mais une telle composition est possible. Cela indique que ces personnages étaient potentiellement des hommes de guerre ou des patriciens pouvant porter les armes.

La tenue en dit également long sur le statut des personnages représentés. Les manches sont bouffantes, les boutonnières détaillées avec de gros boutons, que l'on imagine facilement dorés. Les deux personnes portent des pourpoints richement brodés. Une épaisse ceinture, sans doute en cuir, vient marquer la taille commune aux deux représentations. Les deux escarcelles sont ouvragées. Les personnages ne cherchent pas à les cacher. Le vêtement et les accessoires paraissent luxueux, ce qui témoigne donc d'un signe de richesse.

Il est probable que ce buste ait été peint. Son séjour prolongé dans la Seille aura sans doute effacé toutes traces de polychromie, mais tout comme le reste du décor de cette portion, cela était certainement le cas. Sans trace de polychromie, il est impossible d'avoir une idée de la couleur des vêtements. Toutefois, deux illustrations, l'une dans les *Chroniques messines* et l'autre dans la *Chronique* de Philippe de Vigneulles, représentent la même scène et montrent un homme dont le vêtement semble rappeler celui du buste. Ces individus portent des pourpoints bleus à cols ronds qui arrivent au-dessus du genou et des chausses rouges. Une ceinture vient marquer la taille et à celle-ci, une escarcelle est accrochée. La boutonnière n'est pas clairement visible, mais on la devine. Les manches sont bouffantes. La couleur est intéressante car le bleu et le rouge étaient des teintes appréciées par les nobles. Ce vêtement semble également luxueux.



Figure 111 : Deux représentations du maître d'œuvre sur les chantiers des fortifications.

(© BMI ms. 46, *Chroniques messines* (à gauche)

(© Ms. 139, *Chronique de Philippe de Vigneulles,* f° 24v (à droite)

La comparaison avec ces deux illustrations est intéressante, car celles-ci représentent un maître d'œuvre donnant des ordres pour le chantier des fortifications urbaines de Metz. Cette représentation pourrait en effet constituer une piste pour identifier le buste. D'autre part, les vêtements du buste présentent des broderies loin d'être dénuées de sens. En effet, de nombreuses guimbardes ont été sculptées sur les vêtements comme sur les escarcelles. Or, la guimbarde était l'emblème de la famille Desch. Une telle débauche de guimbardes n'est pas anodine. S'agirait-il de Philippe III Desch et d'un autre membre de sa famille ?

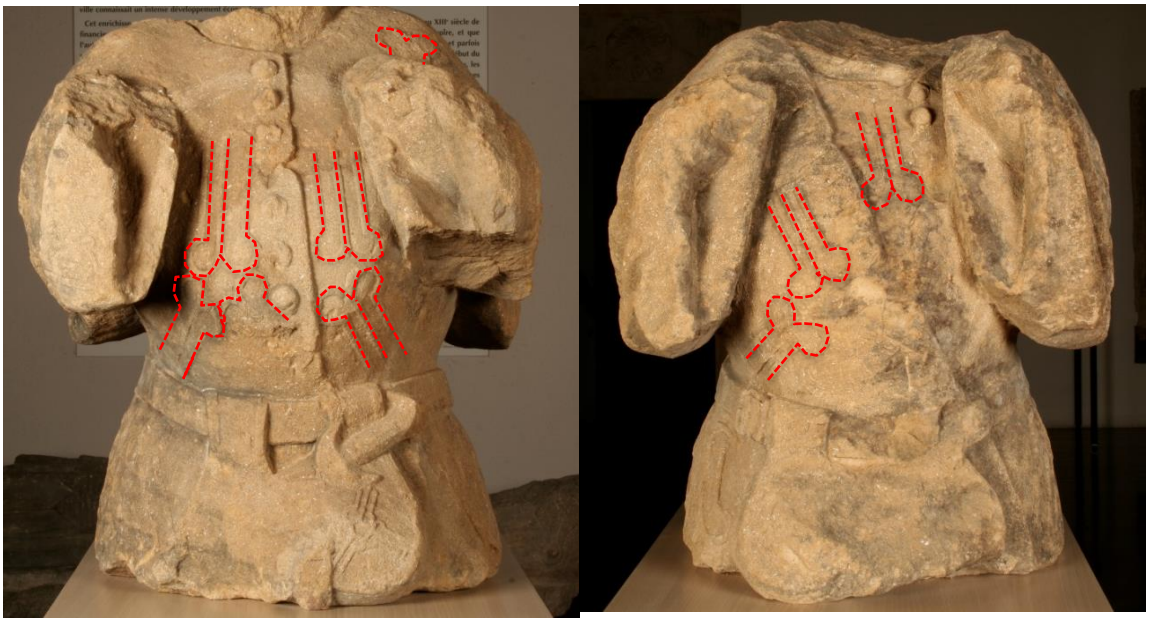


Figure 112 : Les deux faces du buste avec le motif de la guimbarde sur les vêtements et les accessoires

(© J. Trapp et annotations M. Didiot, 2017)

Il est en effet probable que ce buste soit la représentation de deux membres de cette famille puisque les guimbardes sont visibles des deux côtés. Étant donné la localisation de ce buste, l'un d'entre eux doit évidemment être Philippe III Desch. Quant à la seconde personne, il pourrait s'agir de l'un de ses fils, Renault, Jacques ou Philippe IV Desch, ou de son frère Nicole II Desch. À titre de comparaison, lors de la pause de la première pierre de la tour d'Enfer, Nicole III de Heu était entouré de ses deux fils. Il faut aussi remarquer que le fils aîné de Philippe III Desch, Renault, était maître échevin en 1526[1387] et 1529[1388]. Cela concorde avec la période durant laquelle les travaux se déroulèrent sur la portion de la fausse braie de la porte des Allemands.

[1387] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 832.
[1388] *Ibid*., p. 833.

Ces indications me font dire que ce buste représente Philippe III Desch et son fils, Renault. La légère différence de taille entre les deux individus pourrait contribuer à montrer un rapport père-fils. Enfin, le fait que Renault était maître échevin alors que son père dirigeait un important chantier sur l'enceinte pourrait expliquer comment Philippe III Desch a pu décorer ainsi le moineau et le reste de la portion de la fausse braie. Renault, en sa qualité de maître échevin, avait un droit de regard évident sur le chantier. Il est également probable qu'il était lui-même un magistrat de l'enceinte en même temps que son père.

2.3.1.4.3.2. Les hommes du chantier

La redécouverte d'une inscription à l'intérieur du moineau en 2016 a permis d'identifier quelques-uns de des personnages du moineau et de la frise. En effet, avant cette date, seuls les travaux de François-Michel Chabert, George Boulangé et les illustrations d'Adolphe Bellevoye datant de 1856 permettaient d'avoir un aperçu du programme iconographique[1389]. En juillet 2016, l'association *Historia Metensis* a effectué un sondage archéologique et le relevé d'une partie du bas-relief de la frise à côté du moineau. C'est à l'occasion de ce chantier que j'ai pu formuler une nouvelle hypothèse concernant l'identité des personnages en lien avec l'inscription présente dans le moineau.

Sur le moineau, plusieurs hommes sont représentés. Deux hommes sculptés de part et d'autre du moineau se lancent des boulets. Deux autres sont visibles sur le bas-relief et encadrent une inscription rappelant les dates de construction de la fausse braie (1526-1527). Si l'inscription dans le moineau évoque le rôle de Philippe III Desch, elle présente aussi le clerc, Pieron Peltre, le maître d'œuvre et maçon, Thiédrich et le sergent du chantier, Falquenel. En excluant la représentation grotesque de Philippe III Desch au centre du moineau, il y a donc quatre hommes mentionnés sur l'inscription et quatre personnages représentés sur le moineau et la frise. La coïncidence est plutôt troublante. Je donne ici une brève explication concernant l'identité des personnes car, cela sera développé ultérieurement afin de mettre en évidence les liens étroits qui unissaient les hommes qui travaillaient sur un même chantier[1390].

L'homme sculpté au sud de l'ouvrage a un visage disproportionné et une guimbarde orne son couvre-chef. Il pourrait s'agir de Philippe III Desch (en rouge dans l'illustration

[1389] CHABERT, François-Michel, 1856 et BOULANGÉ, Georges, 1856.
[1390] Voir 3e partie, chapitre 1, 6.2. « La proximité entre les hommes qui dirigent et surveillent les chantiers des fortifications ».

suivante). Une représentation aussi grossière correspond bien à celle du centre du moineau. Les deux sculptures du magistrat se moquent à la fois de lui-même, mais aussi de ceux qui les regardent, c'est-à-dire les ennemis. De l'autre côté, au nord du moineau, un autre homme tient également un boulet. Il pourrait s'agir du clerc des Gouverneurs des Murs, Piéron Peltre (en vert dans l'illustration suivante), dont les initiales figurent au-dessus du bas-relief. Deux autres individus encadrent l'inscription qui évoque la date des travaux. Au sud, un de ces hommes regarde vers la tour d'angle. Il tient ce qui ressemble à un compas et à une pige. Ce personnage pourrait être le maître maçon Thiédrich mentionné par l'inscription dans le moineau (en bleu dans l'illustration suivante). Au nord de l'inscription, un dernier personnage regarde dans la direction du maçon. Il tient dans sa main droite un long bâton tel qu'en porte le sergent du chantier. Il pourrait donc s'agir du sergent (en jaune dans l'illustration suivante) qui conduisait la main-d'œuvre, assurait la surveillance et la sécurité du chantier avec les bannerots.



Figure 113 : La frise du moineau et la frise entre celui-ci et la tour d'angle

(© A. Bellevoye, 1856)

2.3.1.4.3.3. Les renards et le coupable

Jusqu'à présent, nous pensions qu'à la suite de l'inscription, relative à la construction de la fausse braie, se trouvait une seconde inscription qui indiquait le type de fondation réalisé pour cet ouvrage :

« *LA FIN DE LA LAYE DU FONDEMENT. LE COMMENCEMENT DE PILLOTEZ LAN 1527* »

D'après les dessins de 1856, avant cette inscription devait figurer un bas-relief mettant en scène des renards portant un prisonnier qui était ligoté et suspendu à un bâton. Or, la fouille de 2016 a mis en évidence que les relevés de François-Michel Chabert et Georges Boulangé étaient tronqués. Les deux historiens ont délibérément raccourci le relevé de la frise pour accoler les deux inscriptions. La fouille de 2016 a mis au jour la poursuite de la frise. Celle-ci est ponctuée par les représentations de grelots et de boulets ornés de visages. La distance réelle séparant les deux inscriptions n'a toutefois pas pu être établie par les fouilles récentes. George Boulangé la situe à 48 mètres de la caponnière[1391] alors que François-Michel Chabert ne mentionne pas cette donnée[1392]. Seule une nouvelle campagne de fouille entre le moineau et la tour d'angle permettrait de replacer avec justesse cette inscription[1393].

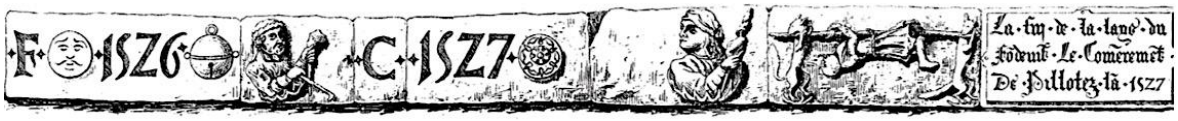


Figure 114 : Relevé tronqué proposé par François-Michel Chabert et Georges Boulangé (1856)

(© G. Boulangé, 1856)

Un bas-relief représentant deux renards debout, tenant sur l'épaule un bâton sur lequel un homme est ligoté suscite des interrogations. George Boulangé explique que ce bas-relief se situe à 45 m de l'inscription indiquant la date de début et de fin des travaux[1394]. Si les renards représentent naturellement la ruse, qui est l'homme ligoté ?

[1391] BOULANGÉ, Georges, 1856, p. 11.
[1392] CHABERT, François-Michel, 1856.
[1393] *Ibid*., 1856.
[1394] BOULANGÉ, Georges, 1856, p. 11.

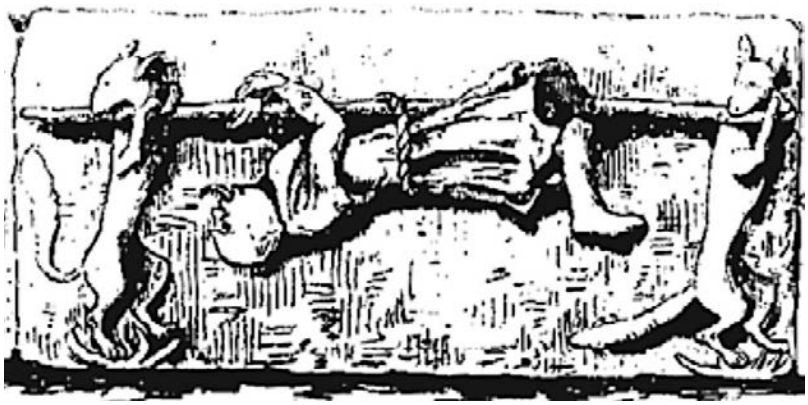


Figure 115 : Bas-relief présentant les deux renards et l'homme ligoté

(© A. Bellevoye 1856)

L'homme, dont les poignets, la taille et les genoux sont attachés à une poutre, tire la langue. Elle semble fourchue. Est-ce un signe de défiance, ou cela traduit-il les paroles mensongères ou blasphématoires de cet individu ? On remarque également que l'homme est chauve, mais est-il tonsuré comme les moines ? Dans ce cas, s'agirait-il d'un pied de nez adressé au clergé ? On peut analyser ce bas-relief à la lumière de deux évènements et formuler deux hypothèses.

Le cimier du heaume du blason de Philippe III Desch était un renard. Les deux renards pourraient représenter Philippe III Desch avec l'un de ces fils, Renault, le maître échevin en 1526 et 1529, ou avec son frère, Nicole. En 1524, un procès opposa Philippe III Desch, à Pierre, le valet et le meurtrier de Jehan Xavin, le beau-père de Philippe III Desch. D'après Phillipe de Vigneulles, le valet était très proche de son maître et il montait le beau-père contre son gendre[1395]. L'homme pendu à la perche semble tirer une langue fourchue. Serait-il le meurtrier dont la langue fourchue rappelle les mensonges ? S'il s'agit de cela, les deux renards représenteraient alors Philippe III Desch et son fils Renault. Le père et le fils emporteraient le menteur en dehors de la ville et obtiendraient justice par l'exil. Plus largement, ce bas-relief mettrait donc en garde et rappellerait la puissance de la famille.

La seconde hypothèse revient sur un événement qui s'est déroulé en 1531. À cette date, Philippe III Desch, Thiébault le Gronnais et Androuin Roucel visitèrent « *les juaulx, tant d'or que d'argent* » des couvents et monastères de la ville et des alentours, pour les peser[1396]. Ils étaient accompagnés de Jean Mariatte, un orfèvre. Au couvent des Frères

[1395] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 491-493.
[1396] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 835.

Baudes, les magistrats rencontrèrent le frère Ogier, que l'orfèvre connaissait. Le frère tint des paroles déplacées sur le gouvernement de la ville devant les seigneurs, ce qui déplut fortement à Philippe III Desch qui le fit arrêter quelques jours plus tard. Le frère fut alors conduit à la porte du Pont-Rengmont et « *fut mené par dessus les murailles jusqu'à la porte des Allemands, et là, descendit de ladicte porte et fut mené à l'hôpital*[1397] *de la cité* »[1398]. Philippe III Desch était le magistrat de l'enceinte de la porte des Allemands jusqu'au Pont des Grilles de la Basse-Seille. La coïncidence est intéressante. Avec un dénommé Conrad, dont il tenait soi-disant ses propos, le frère Ogier fut finalement banni de la ville[1399]. Il est probable que le bas-relief figurant l'homme attaché soit l'illustration de cet épisode. Le prisonnier semble en effet être tonsuré, comme le frère Ogier. Il tire une langue fourchue, comme celle des menteurs et des blasphémateurs. Le frère Ogier avait ouvertement insulté le gouvernement urbain. De plus, l'emplacement de ce bas-relief rappelle la procession effectuée par le frère avant qu'il soit expulsé de la ville. Quant aux deux renards, ils pourraient aussi faire référence à Philippe III Desch avec son cimier, mais aussi renvoyer à la ruse de ces animaux. Toutefois, cet événement date de 1531. Si cette hypothèse est juste, elle soulève deux autres suppositions. Soit ce bas-relief a été ajouté en 1531, alors que la frise était terminée depuis 1527, soit la frise était en cours de réalisation au moment des faits relatés, c'est-à-dire en 1531. Ce décor serait donc plus tardif qu'on ne le pensait. Quoi qu'il en soit, si cette scène n'a rien à voir avec le reste du programme iconographique, elle renvoie cependant un message fort à travers le prisonnier à la langue fourchue et les renards qui l'emmènent à l'extérieur de la ville. Cela reflète le sort qui attend les ennemis de la ville et les conspirateurs. Enfin, il faut remarquer que Jean Mariatte, l'orfèvre, devait réaliser, la même année, une plaque de plomb commémorative sous l'arche du pont de la porte des Allemands qui rappelait le rôle de Philippe III Desch comme Gouverneurs des Murs sur cette portion de l'enceinte[1400]. Ce faisceau d'indices me porte à croire que ce bas-relief doit être compris à la lumière de l'histoire du frère Ogier. La même année, l'épitaphe placée sous le pont du « *baile* » de la porte des Allemands conforte ce sentiment :

« L'an M. V^{c} et XXXI, seigneur Philippe Dex, escuyer, seigneur du Neufchstael devant Mets, avoit l'administration et gouvernement pour la cité des ouvrages du baile de la porte des Allemans, commençant à icelle porte jusqu'aux barres de la Basse-Seille : et estoit

[1397] Vraisemblablement l'hôpital Saint-Nicolas.
[1398] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 837.
[1399] *Ibid*., p. 837.
[1400] *Ibid*., p. 837.

seigneur Humbert de Serrière pour lors maistre eschevin de Mets, Charles, roy des Espaignes, empereur des Allemaignes et Italie ; Ferdinand, roy des Romains, frère dudit Charles ; François, roy de France, premier de ce nom, et Clément VII[e], pape, bastard de Médicis de Florence. Et y avoit en la chrestienté gros troubles et altercations de pape, des cardinaux, evesques, prestres et moines, à l'encontre de martin Luther, religieux des Augustins, qui a descouvert et donné à entendre la vraye malice, hypocrisie et abus d'iceux papistes : auquel Martin Luther adheroient Jehan, duc de Saxonne, Philippe, landgraff de Hesse, George, marquis de Brandebourg, le maistre de Prusse, Ernest, duc de Lunebourg , les cités de Strasbourg, Ulm, Nuremberg, Ausbourg, Francfort, les Anseates, les Suysses et plusieurs aultres princes et nations d'Allemaigne, qui faisoient publier et desclarer l'evangile et epistres de sainct Paul et aultres sainctes escriptures de la parolle de Dieu : à cause de quoy plusieurs d'iceulx qui publioient et annonçoient la parolle de Dieu et vérité cachée, à la poursuite des papistes et gens d'eglise, ont esté les ungs noyés, les aultres brullés, les aultres ont eu la teste tranchée par justice : et, en les persecutant, donnoient a cognoistre au peuple la vérité des abus que le pape, prestres et moines leur avoient donné à entendre du passé. Et pour sur ce donner provision, ledit duc de Saxonne, les aultres princes et cités d'Allemaigne poursuivoient d'avoir ung sainct Concile, ce que le pape et sa seuelle differoient. »

À cette épitaphe, « sont mis et gravez les coings des florins de Mets, le coing des gros de mets, des bugnes et angevines, frappés dedans ledit plomb, la valeur desdits florins et gros de Mets, la valeur du marc d'or, la valeur du marc d'argent ; la valeur de la quarte de bled, vendue pour lors trente six solz ; la quarte de vin, vingt deniers. Et celluy qui avoit la commission de payer les ouvriers ». Le clerc des Gouverneurs des Murs devait donc être mentionné et à cette date : il s'agissait encore de Piéron Peltre.

Cette épitaphe offre un luxe de détails sur le contexte politique et économique de l'époque et rappelle celle de la tour d'Enfer en 1515, mais aussi celle du pont des Basses-Grilles de la Moselle, à la fin du XIV[e] siècle. Là où elles diffèrent, c'est au sujet du contexte religieux. Les informations sur le protestantisme révèlent certainement le sentiment de Philippe III Desch à l'égard de la Réforme qu'il semble apprécier et défendre. Après l'épisode avec le frère Ogier en 1531, ces propos ont davantage d'écho. L'ensemble de ces informations permet de voir avec un œil nouveau le programme iconographique de cette section de l'enceinte qui mêle univers profane et religieux. La Réforme semble donc y occuper une place importante.

2.3.1.4.3.4. La sirène et les blasons

Sur la tour d'angle, une autre série de bas-reliefs reste mystérieuse. Deux personnages sont représentés. Le premier est reconnaissable à la forme de son corps car il s'agit d'une sirène. L'autre personnage ne peut pas être identifié avec certitude. S'agit-il d'un homme ou d'une femme ? Les proportions du bas-relief font penser qu'il s'agit d'une femme avec de longs cheveux, mais si l'on prend l'intégralité du programme iconographique de cette zone, il est possible que ce soit Philippe III Desch qui soit représenté aux côtés de cette sirène, bien que les courbes soient plutôt féminines. L'absence de vêtements suggère que ce personnage est nu. Il ne porte d'ailleurs pas de chausses ou de chaussures.



Figure 116 : La sirène et un autre personnage sur la tour d'angle

(© *Historia Metensis*, J. Trapp, 2013)

Ce décor donne lieu à deux interprétations. Ce bas-relief serait l'allégorie de la ville de Metz sous les traits d'une pucelle, ce qui renvoie au fait que la ville n'a jamais été conquise. La sirène serait une allégorie des rivières qui entourent la cité, la Seille et la Moselle, et qui protègent la ville. La sirène tiendrait alors dans ses bras la pucelle nue, mais le bas-relief est fortement dégradé et il est difficile de voir comment se placent exactement les corps des personnages. George Boulangé voit surtout dans cette représentation la Seille qui enlève la pucelle. Autrement dit, il s'agirait davantage de la mise en scène de la violence des crues qui endommage les fortifications[1401]. Cela peut en effet renvoyer aux dégâts qu'avait occasionnés une crue de la Seille en 1523, entraînant l'effondrement d'une partie de la muraille d'Outre-Seille, là où la fausse braie fut reconstruite. L'autre hypothèse renvoie à l'intégralité du programme iconographique de cette portion en identifiant le personnage représenté devant la sirène à Philippe III Desch. La sirène ferait toujours référence à la Seille, mais elle viendrait protéger la fausse braie et les tours édifiées par Philippe III Desch.

[1401] BOULANGÉ, George, 1856, p. 12.

Le motif de la sirène était déjà très utilisé Moyen Âge, et il était employé à Metz depuis plusieurs siècles. Ainsi, sur le portail nord des métamorphoses de Notre-Dame La Ronde de la cathédrale et sur le plafond peint retrouvé en 1896 rue Poncelet à Metz et aujourd'hui exposé au Musée de La Cour d'Or, des sirènes bicaudales ont été représentées[1402].



Figure 117 : La sirène du plafond dit de l'hôtel du Voué (XIII^e siècle)

(© Musée de la Cour d'Or, Metz Métropole)



Figure 118 : La sirène du portail nord de Notre-Dame la Ronde de la cathédrale de Metz

(M. Didiot, 2017)

Le thème de la sirène était fréquent au Moyen Âge. À Luxembourg, au X^e siècle, la légende voudrait que le premier comte du Luxembourg, Sigefroi, ait épousé Mélusine, qui était, à l'insu de son époux, une sirène. Lorsque le mari découvrit ce secret, la sirène disparut et retourna se réfugier dans l'Alzette. Ce mythe était sans doute connu des Messins. De plus, en ce qui concerne Philippe III Desch, comme son nom de famille l'indique, sa lignée est originaire de la ville d'Esch (aujourd'hui Esch-sur-Alzette) qui est traversée par l'Alzette. Plus largement, le mythe de Mélusine est très présent en Lorraine, en Allemagne, en Alsace, au Luxembourg, etc. En 2015, la ville de Luxembourg a d'ailleurs fait installer une sculpture de Mélusine dans le Grund, le vieux quartier de la ville, en mémoire de ce mythe local.

[1402] Nathalie Drion-Pascarel étudie actuellement les décors civils à Metz à la fin du Moyen Âge, notamment les plafonds peints des demeures patriciennes du XIII^e au XVI^e siècle dans le cadre d'une thèse de doctorat en histoire de l'art sous la direction de Philippe Lorentz à l'Université Paris IV, Paris Sorbonne.

Mélusine est souvent reconnue comme la fée des sources et des rivières. La sirène présente sur la tour d'angle pourrait être une référence à Mélusine comme à la Seille.

Sur cette tour, deux autres bas-reliefs représentent les initiales de la ville « VM » pour *Urbs Mettis*. Entre le « V » et le « M » de chaque inscription, deux écus sans armoiries ont été taillés. Ces écus soulèvent une interrogation. Pourquoi n'ont-ils pas été sculptés ? Le blason traditionnel de Metz se présente sous la forme d'un écu qui porte partie d'argent et de sable. Cela pourrait donc correspondre avec le premier blason, mais qu'en est-il de l'autre blason ? S'agit-il aussi de la représentation de la ville de Metz ? La forme est en effet différente, tout comme l'attache, mais aucune indication ne permet de l'identifier. Le fait qu'il soit encadré par les lettres « VM » porte à croire qu'il s'agit d'une seconde représentation de l'écu de la ville. Se peut-il que les blasons aient été peints ? Qu'en est-il du reste du décor ?



Figure 119 : Les deux blasons sur la tour d'angle

(© A. Bellevoye, 1856)

Si aucune trace de polychromie n'a été trouvée, cela n'en reste pas moins une possibilité. Le décor peint aurait eu encore plus d'effet aux yeux des contemporains. La sirène aurait davantage attiré le regard, comme le reste du décor, notamment les canonnières à gueules de monstres.

Le programme iconographique de la fausse braie, du moineau et de la tour d'angle est vraiment très riche. Si certains aspects de ce décor restent encore mystérieux, l'inscription dans le moineau a donné lieu à une nouvelle hypothèse quant à l'identité des personnages représentés sur le moineau. Si l'emprise du sondage effectué en juillet 2016 par l'association *Historia Metensis* n'était pas assez étendue pour retrouver le reste de la frise, il a néanmoins permis de montrer que les relevés du XIX^{e} siècle étaient tronqués. Les relevés et les comptes rendus de François-Michel Chabert et George Boulangé sont incomplets car les deux historiens se sont focalisés sur les éléments remarquables du décor, n'hésitant pas à tronquer les relevés en omettant toute une partie de la frise, probablement composée de grelots et de boulets. Seul un relevé complet de la frise permettrait de replacer correctement

l'ensemble iconographique, ainsi que les inscriptions et les bas-reliefs à leur bon emplacement. Cette fouille permettrait alors d'avoir une vue d'ensemble du décor tel que les contemporains de Philippe III Desch ont pu l'apprécier, mais aussi de découvrir d'autres éléments jusqu'alors inconnus.

Si notre compréhension du décor est aujourd'hui plus complète, plusieurs questions restent en suspens. Le bas-relief de la sirène est en mauvais état. S'il a nécessairement souffert du temps, se peut-il qu'il ait été volontairement martelé ? Pourquoi le buste représentant probablement Philippe III Desch et son fils Renault, a-t-il été retrouvé dans le lit de la rivière ? Y a-t-il été volontairement jeté ? Les décors étaient-ils peints à l'origine ? La question du coût des travaux demeure également sans réponse. Nous ne disposons pas des comptes des Gouverneurs des Murs pour les années 1526-1527. Néanmoins, la comptabilité du receveur indique que les magistrats de l'enceinte ont reçu 3 300 £. pour cette période[1403]. La totalité n'a sans doute pas été employée pour cette seule campagne de travaux, mais une grande partie a dû y être consacrée. Il faut aussi s'interroger par rapport au financement du décor et au rôle du fils de Philippe III Desch, Renault, qui était alors maître échevin. La ville a-t-elle payé ce programme iconographique aussi particulier grâce à la position de Renault ? Est-ce que Philippe III Desch a financé le décor et surtout, pourquoi a-t-il fait réaliser un tel programme architectural ? Les balbutiements de la Réforme à Metz, le prestige de la famille Desch ou encore une concurrence entre les grandes lignées sont autant de grilles de lecture possibles pour analyser ces décors uniques.

2.3.2. La seconde campagne de travaux : les salles de tir de la porte des Allemands

Si une des premières motivations des campagnes d'adaptation aux progrès de l'artillerie était de se protéger des tirs ennemis, la nécessité de riposter était également vitale. L'adaptation des embrasures de tir permit dans un premier temps cette possibilité de riposte, mais ce système fut rapidement dépassé par les progrès de l'armement. Il fallait de nouvelles ouvertures de tir entièrement conçues pour l'emploi d'armes à feu. La construction de tours d'artillerie et celle du moineau Desch reflète cette adaptation. Il fallait aussi doter les ponts fortifiés de salles de tir pour permettre une bonne défense de ces ouvrages.

[1403] AMM CC 26 (2).

2.3.2.1. Avant les travaux de Philippe III Desch : les salles de tir des ponts et des portes

Les informations concernant la construction de salles de tir sont rares, mais le Moyen-Pont disposait de casemates dans les boulevards de part et d'autre du pont avant 1484[1404], et sur la chambre de manœuvre avant mars 1492[1405]. D'après Emmanuel Raillard, la chambre de tir sur le pont était large de 2, 55 m[1406]. Le pont des Basses-Grilles de la Moselle, dont la configuration est assez proche de celle du Moyen-Pont, disposait également de casemates de tir au niveau des boulevards, probablement édifiées en même temps que celles du Moyen Pont. Sur la rive droite, le boulevard se présentait comme une casemate voûtée à deux étages dont il reste encore quelques vestiges. Sur le pont, des canonnières furent percées dans la salle de manœuvre. Celle-ci ne semble pas avoir été rehaussée par une chambre de tir.

Sur la Seille, sur le pont des Hautes-Grilles, des travaux d'adaptation à l'artillerie avec l'installation d'une chambre de tir, ont également dû être menés. La « *visitation* » de 1512 conseillait en effet de « *reffaire couvrer lavantey devant et le faire rellever plus hal et faire une apoiee de fer au boix pour monter hault* »[1407]. Cet « *avantey* » devait correspondre à la chambre de manœuvre du pont des Grilles de la Haute-Seille, construite comme la galerie du Moyen-Pont. Les Sept des Murs conseillaient de rehausser cette construction, peut-être pour y ajouter un niveau de circulation par la suite, comme le montrent la gravure d'Israël Silvestre[1408] et le plan de 1610[1409]. En revanche, le pont des Grilles de la Basse-Seille ne semble pas avoir disposé de salles de tir. Ce fut la chambre de manœuvre qui fut percée par des canonnières pour remplir ce rôle.

Les sources livrent peu d'informations en revanche au sujet des salles de tir dans les portes, car la comptabilité de l'enceinte est incomplète. La plupart des portes furent vraisemblablement équipées de salles de tir à la fin du XV^e^ siècle, tandis que les boulevards

---

[1404] AMM CC 612 (20), 1^er^ feuillet, 14^e^ paiement.
[1405] AMM EE 30, 36^e^ paiement : « *Pour masson mortelliers et manovriez qui ont ouvrez pour faire des cannomers sur le boullewaircq au chief du Moyen Pont a la porte ver les pucelle et pour restopper plussieurs crenelz et fait des cannoniers au baille de dairiere lesdites pucelles, pour cherpanthiez qui ont ouvrez pour faire une chambrette a lautre partie dudi Moyen Pont pour conchief coullewreneiz et abollestriez se mestier* » ; AMM EE 30, 37^e^ paiement : « *pour cherpanthier qui ont essevir la neuve chambre de sus le Moyen Pont, fait 2 couchette pour ladite chambre et des degres pour mettre en la tour quairee qui est auchief Moyen Pont* ».
[1406] RAILLARD, Emmanuel, 1864, p. 382.
[1407] ADM 7F57 (1511, « *état des réparations* » de Nicole III de Heu), f° v
[1408] Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole, *Profil de la ville de Metz en Lorraine veue du coste de la porte Mazel,* Israël Silvestre.
[1409] BNF, département des plans et des cartes, GD D-8725.

édifiés à la même période étaient munis de casemates de tir et de canonnières. Lors de l'édification du boulevard rond de la porte Serpenoise, des casemates de tir durent également être construites. Cependant, nous ne connaissons pas le détail exact de ces travaux. La porte qui est la plus documentée en matière de construction de salles de tir est la porte des Allemands. Si la comptabilité n'a pas été conservée, ces salles de tir existent encore et elles ont pu être étudiées à l'occasion de relevés archéologiques.

2.3.2.2. Les quatre salles de tir de la porte des Allemands (1529-1531)

En plus d'avoir fait édifier la fausse braie, le moineau et la tour d'angle entre 1526 et 1527, Philippe III Desch fit également d'importants ajouts à la porte des Allemands. Pour accéder à la nouvelle fausse braie, une première salle fut édifiée au nord de la porte du XIII^{e} siècle, contre le mur d'enceinte. Il s'agissait d'un passage voûté reposant sur huit arcs en berceau construits en pierres de Jaumont. Sur les claveaux à la base de chacun des arcs, des chiffres romains ont été taillés. Il s'agit de signes lapidaires destinés à faciliter la pose des blocs dans un ordre donné. D'autres signes lapidaires sont présents sur les claveaux de l'arc de façade donnant dans le jardin des Amours, mais il s'agit de marques laissées par au moins cinq tailleurs de pierre différents[1410]. Ce passage voûté est long de 19,20 m et large de 7,14 m à 9,47 m[1411]. Il présente une superficie de 158 m^2. Cette construction est datée de 1529, car une inscription gravée sur le quatrième arc de la salle présente :

« SIRE PHILIPPE DES MAISTRE ET GOUVERNE[U]R DE LOUVRAIGE EN LAN 1529 ».



Figure 120 : Vue de la salle ouest de la porte des Allemands avant les rénovations de 2013

(© *Historia Metensis*, J. Trapp, 2012)

[1410] Voir 4^{e} partie, chapitre 1, 1.4.2. « Les tailleurs de pierre et les signes lapidaires ».
[1411] TRAPP, Julien *et alii,* « Porte des Allemands », 2012, p. 30.



Figure 121 : L'inscription dans la salle ouest de la porte des Allemands

(M. Didiot, 2016)

Lors de la construction de cette salle, certains aménagements défensifs antérieurs de la tour nord de la porte, comme les archères, furent comblés. Pour accéder à cette salle, une tourelle d'escalier fut construite pour relier le « *bail* », le passage voûté et la plateforme située au-dessus de celui-ci. Depuis la plateforme, il était aussi possible d'accéder à la porte du XIII^{e} siècle en empruntant une ouverture percée dans la tour nord. Construit en encorbellement, les vestiges de l'escalier à vis qui reliait la salle voûtée à la plateforme sont encore visibles dans la salle est de la porte des Allemands.



Figure 122 : Vestiges de la tourelle et de l'escalier construits en encorbellement de la salle ouest de la porte des Allemands

(© *Historia Metensis*, J. Trapp, 2012)

La position de cet escalier, en dehors du passage voûté, pouvait constituer une zone de faiblesse en cas d'attaque ennemie. Lors de la construction de la salle de tir est, cette tourelle fut intégrée dans la nouvelle salle avant d'être détruite à une date inconnue[1412], probablement à l'époque moderne avec l'aménagement d'un escalier droit.

[1412] TRAPP, Julien *et alii,* « Porte des Allemands », 2012, p. 46.

Pour les années 1529-1530, les Gouverneurs des Murs perçurent 3 800 £. pour les travaux sur les fortifications[1413]. L'importance de la somme (500 £. de plus par rapport à la période de construction de la fausse braie, du moineau et de la tour d'angle) laisse à penser que la salle est ne fut pas le seul chantier de la porte des Allemands. Les travaux de construction d'une salle de tir sous le pont ont dû débuter immédiatement après la fin des travaux de la salle ouest. La nature du chantier, les difficultés liées à l'emplacement et à l'humidité notamment, expliquent que ces travaux se poursuivirent jusqu'en 1531. En mai de cette même année, une épitaphe de plomb fut posée lors de la fin du chantier[1414]. L'accès à la chambre de tir se faisait par un escalier percé dans le sol de la galerie sud[1415]. Cette salle fut détruite en 1902, mais les vestiges de cet escalier sont encore visibles sur le « *baile* ». L'épitaphe en plomb rappelait que le :

« SEIGNEUR PHILIPPE DEX, ESCUYER, SEIGNEUR DE NEUFCHASTEL DEVANT METZ, MAISTRE ÉCHEVIN DE LA CITÉ EN 1502 ET 1527, DONT LE FILS, SEIGNEUR REGNAULT DEX FUT ÉGALEMENT MAITRE ÉCHEVIN EN 1526 ET 1529, AVOIT ALORS L'ADMINISTRATION ET GOUVERNEMENT POUR LA CITÉ DES OUVRAGES DU BAILE DE LA PORTE DES ALLEMANDS, COMMENÇANT À CETTE PORTE JUSQUES AUX BARRES DE LA BASSE-SEILLE, SEIGNEUR HUMBERT DE SERRIÈRES ETANT ALORS MAITRE ÉCHEVIN DE METZ »[1416].

Rapidement la salle de tir ouest fut doublée par deux autres salles construites sur le soubassement rectiligne de la fausse braie[1417]. Ces deux salles de tir furent en effet édifiées contre la première sous la forme de deux salles voûtées superposées, « une casemate basse et une salle à arcs doubleaux analogue à celle de 1529 »[1418]. Ces deux salles offraient ainsi deux niveaux de tir. Pour Christian Corvisier, les travaux de celles-ci se déroulèrent en 1531. Je pense effectivement que leur construction débuta en même temps ou immédiatement après la fin du chantier de la salle de tir du pont. Christian Corvisier appuie cette hypothèse sur le fait que « l'arche sur la Seille à la base de cette façade [parapet nord du « *baile* »] adopte le tracé segmentaire, surmonté de canonnières, correspondant à la chambre fortifiée de l'écluse, ce qui invite à juger l'ensemble de ces reprises du nord strictement contemporaines de

[1413] AMM CC 27 (3).
[1414] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 837.
[1415] CORVISIER, Christian, 1995, p. 565.
[1416] CHABERT, François-Michel, « Les rues des Metz », *l'Austrasie*, t. IV, 1858, p. 63-64. HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 835 et 837.
[1417] CORVISIER, Christian, 1995, p. 566.
[1418] *Ibid*., p. 566.

l'établissement de cette chambre basse, c'est-à-dire 1531 »[1419]. Nous ne disposons pas d'informations sur la construction de ces salles de tir, car la comptabilité des Gouverneurs des Murs n'a pas été conservée pour cette période. Seule l'épitaphe permet de dater les travaux de la salle de tir sous le « *baile* ». Aujourd'hui, trois canonnières de cette salle de tir sont encore visibles sur la face nord de la porte.



Figure 123 : Le boulevard, le « baile » de la porte des Allemands et les canonnières de la salle de tir du pont vus du nord

(© *Historia Metensis*, L. Kiefer, 2016)

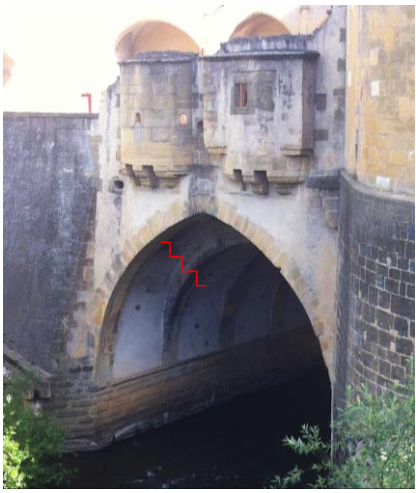


Figure 124 : Les deux bretèches du pont du « baile » de la porte des Allemands et l'accès vers l'ancienne salle de tir du pont

(M. Didiot, 2017).

Il y a une canonnière dans la trémie de l'escalier.

[1419] CORVISIER, Christian, 1995, p. 566.

Sans indications précises, il est difficile de replacer les canonnières sur la face sud de la salle de tir du pont, toutefois d'après la gravure d'Israël Silvestre datée du XVII^{e} siècle, elles étaient trois, soit autant que sur la face nord[1420].

Au niveau de la fausse braie, la salle basse était accessible grâce à un escalier droit percé à l'angle nord-est[1421], dans le sol de la salle est qui devait être édifiée ensuite par-dessus la salle basse. D'une superficie de 77 m^2, celle-ci est longue de 19,70 m et large de 6, 65 m. Elle est voûtée et présente une hauteur de 6,05 m, mais la voûte n'est pas soutenue par des arcs en berceau comme la salle est. Le mur est de la salle est équipé de deux canonnières dont les embrasures sont larges de 45 cm sur environ 20 cm de hauteur[1422]. Ces ouvertures de tir, taillées dans des blocs de pierre de Jaumont, permettaient de défendre le lit de la rivière. Afin que les tirs d'artillerie n'asphyxient pas les occupants de cette salle, trois puits d'aération furent percés dans le mur est, côté Seille.

Aujourd'hui, la salle basse n'est plus accessible au public car elle abrite tout le système électrique de la porte des Allemands. L'escalier, qui est visible à l'entrée de la salle est et qui permet d'accéder à la salle basse, n'est pas médiéval. Il s'agit d'un ajout à l'époque moderne qui est d'ailleurs venu condamner une canonnière encore visible de l'extérieur. Le fait que les fondations de la tourelle d'escalier construite en encorbellement contre la salle ouest aient été comprises dans les travaux montre que la salle basse a bien été construite après 1529[1423].



Figure 125 : La salle basse vue du sud

(© *Historia Metensis*, J. Trapp, 2012).

[1420] Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole. Extrait du *Profil de la ville de Metz en Lorraine veue du coste de la porte Mazel,* Israël Silvestre.
[1421] BRKOJEWITSCH**,** Gaël *et alii*, 2015, p. 513.
[1422] TRAPP, Julien *et alii, Porte des Allemands*, 2012, p. 46.
[1423] *Ibid*., p. 51.

Au-dessus de la salle basse, une salle a été édifiée contre le passage voûté de 1529. L'escalier à vis, qui desservait la plateforme au dessus la salle occidentale fut conservée dans ce projet. Il permettait alors d'accéder depuis ces deux salles à la plateforme installée sur le toit. La salle de tir orientale est longue de 20,17 m et large de 5, 10 à 6,71 m[1424]. Elle présente une superficie de 122 m^2. Comme la salle ouest, cette salle est voûtée avec une hauteur sous plafond maximale de 4,66 m. La voûte repose sur six arcs en berceau en pierres de Jaumont. Le mur sud, contrairement à aujourd'hui, n'était pas percé d'une porte et de fenêtres. Il s'agit d'ajouts datés de 1907[1425] pour accéder au musée que la porte abritait au début du XX^{e} siècle.



Figure 126 : La salle est vue du sud avant les travaux de rénovation débutés en 2013

(© *Historia Metensis*, J. Trapp, 2012).

La salle est percée de plusieurs fenêtres à coussièges, qui sont également des ajouts du XX^{e} siècle. Lors de la construction de cette salle, il s'agissait certainement de canonnières. L'une d'entre elles est encore visible de l'extérieur.

[1424] *Ibid*., p. 62.
[1425] TRAPP, Julien *et alii, Porte des Allemands*, 2012, p. 59.

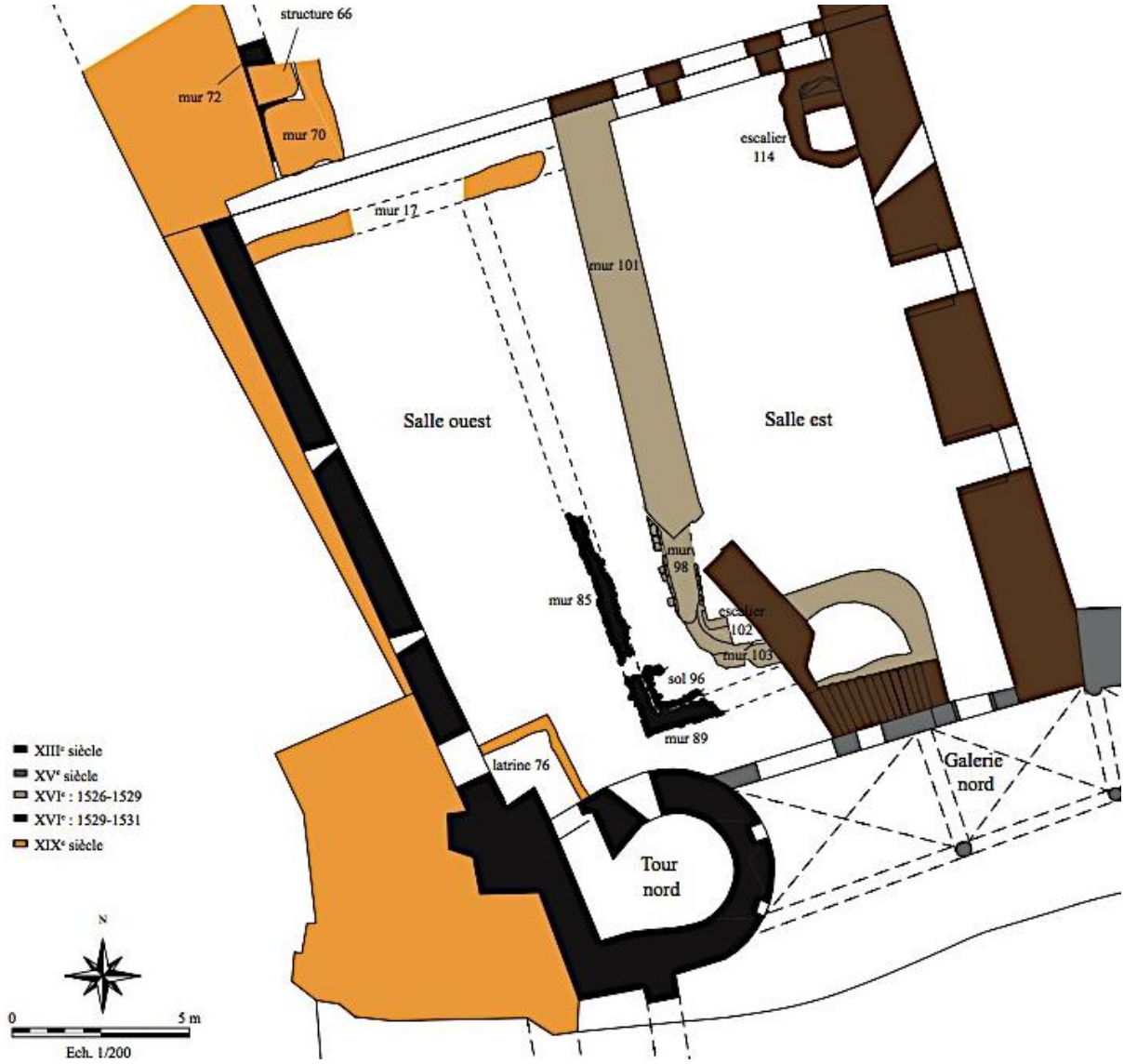


Figure 127 : Relevé de la salle ouest et de la salle est de la porte des Allemands lors des sondages de 2012 et 2013

(© DAO : Y. Daune, J. Trapp et S. Sedlbauer[1426])

[1426] BRKOJEWITSCH**,** Gaël *et alii*, 2015, p. 509.

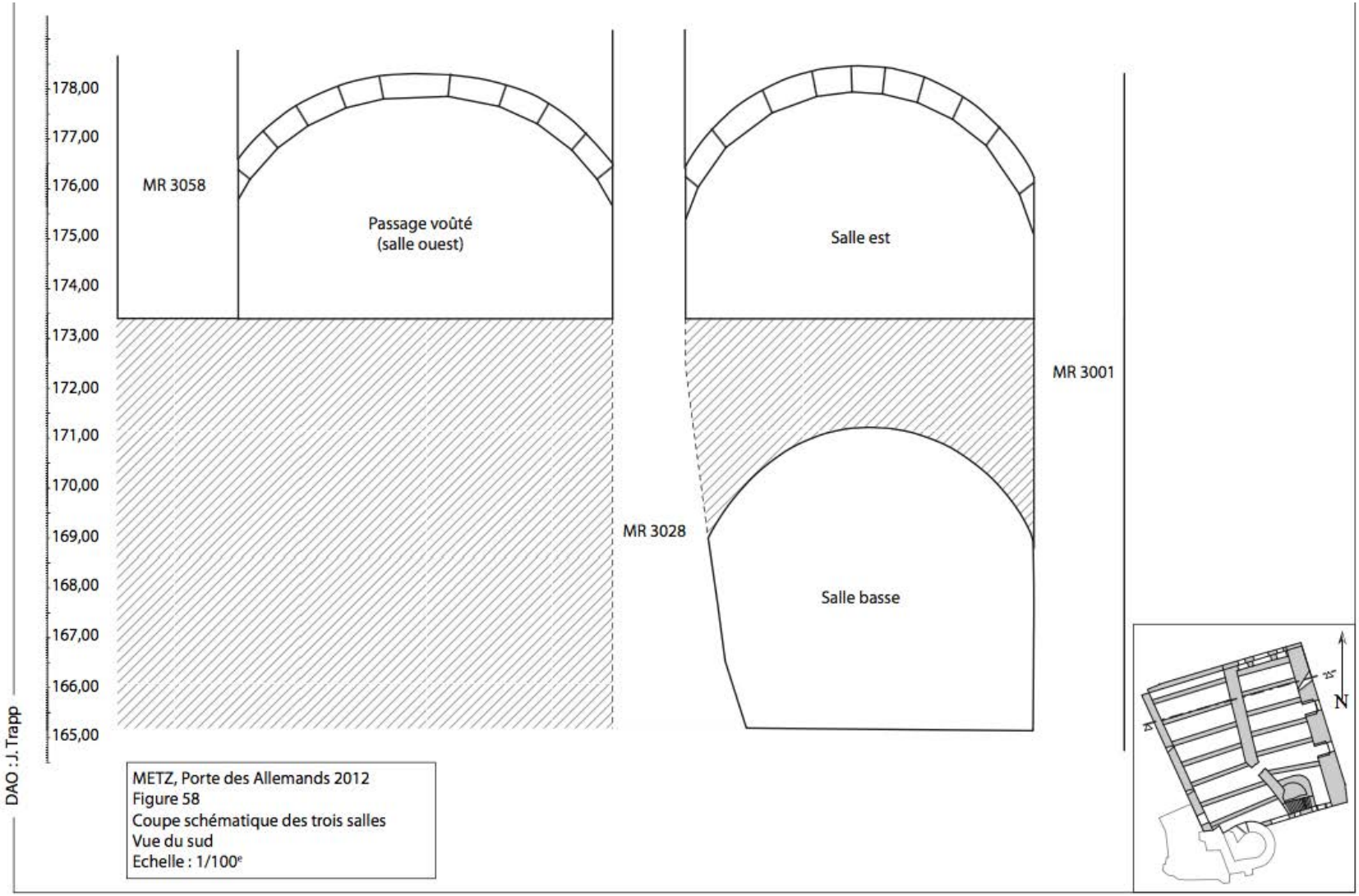


Figure 128 : Coupe schématique des trois salles de tir de la porte des Allemands

(© *Historia Metensis*, J. Trapp, 2012)

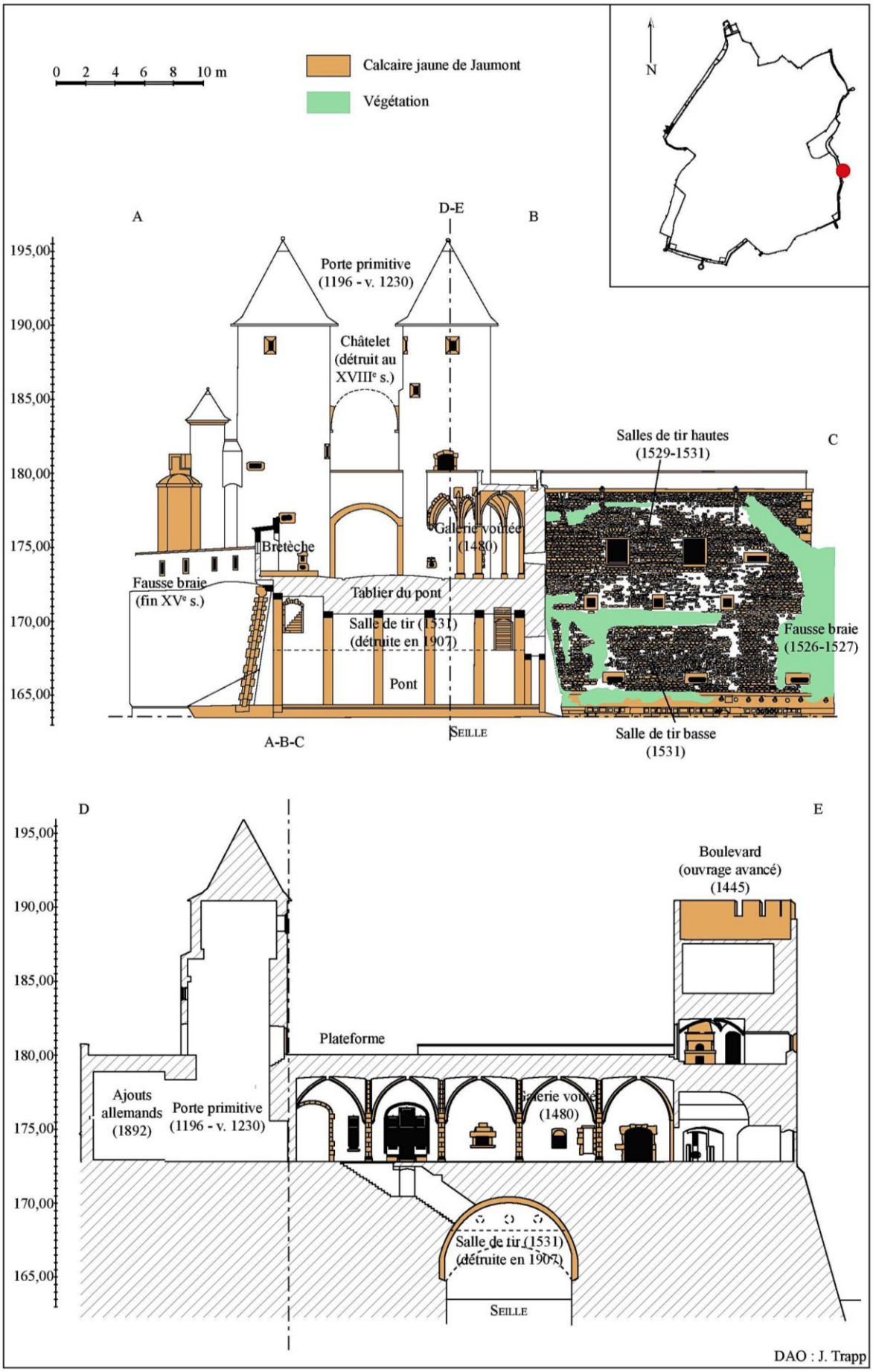


Figure 129 : La porte des Allemands en élévation

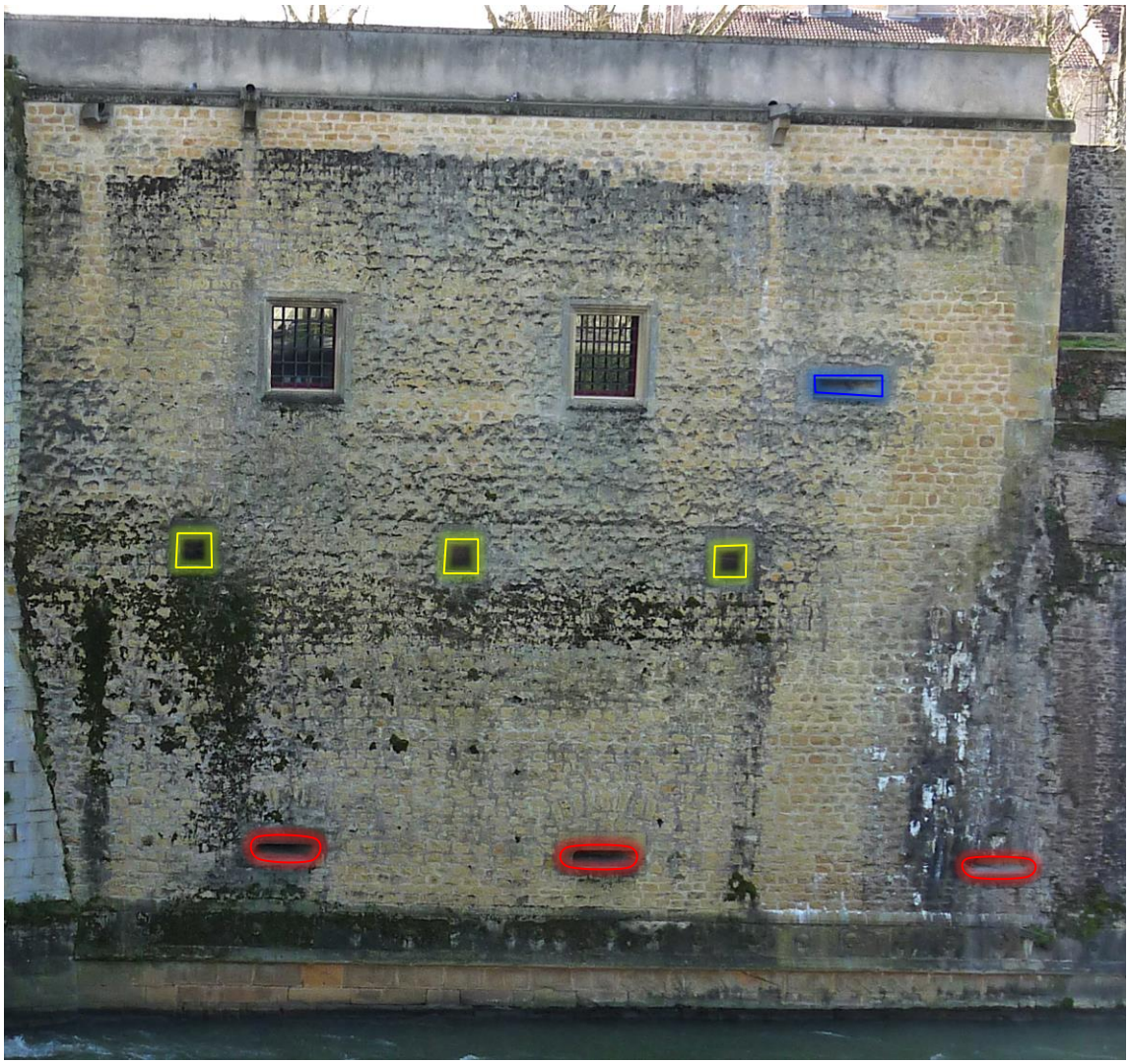


Figure 130 : Les canonnières (en rouge) et les aérations (en jaune) de la salle basse de la porte des Allemands

(M. Didiot, 2016).

La canonnière murée de la salle ouest est également visible (en bleu).

La construction des différentes salles de tir de la porte des Allemands entre 1529 et 1531 a permis de renforcer le système de défense de la porte. En trois ans, la surface de l'ouvrage s'est largement agrandie. Les différentes salles de tir permettaient de défendre la fausse braie, mais surtout le lit de la Seille en amont et en aval de la porte. Les travaux furent colossaux, malheureusement, ils restent assez mal connus du fait de l'absence de la comptabilité des Gouverneurs des Murs pour cette période. Les informations sur les deux campagnes de travaux de la porte des Allemands nous proviennent des inscriptions et des décors sculptés du programme iconographique. Il faut d'ailleurs s'arrêter quelques minutes sur ces inscriptions et remarquer que Philippe III Desch a fait apposer son nom à trois

reprises : dans le moineau en 1527, dans la salle ouest en 1529, et au niveau de la salle de tir du pont en 1531. Nous ignorons si la tour d'angle de la fausse braie disposait d'une inscription, faute d'avoir pu y pénétrer mais, on peut s'étonner quant à leur absence dans la salle est et dans la salle basse. Pourquoi le magistrat n'a-t-il pas fait reconnaître son œuvre alors qu'il l'a fait systématiquement ailleurs ? De plus, cette construction était sans doute encore plus complexe que la salle ouest, du fait de la superposition de deux salles de tir.

La raison est sans doute simple : Philippe III Desch a dû mourir avant la fin du chantier. Cela signifie que la salle de tir du pont était achevée de son vivant, mais que la salle est et la salle basse étaient encore en travaux au moment de son décès. Le magistrat de l'enceinte, qui a ensuite récupéré la gestion de ce chantier, n'a pas fait mettre d'inscription. Toutefois, nous ignorons l'identité du successeur. Si nous ne disposons pas des noms des Gouverneurs des Murs ou des Sept des Murs pour cette période, en général, les magistrats de l'enceinte étaient également Sept de la Guerre. En 1531, année supposée de la mort de Philippe III Desch, son fils, Renault, était Sept de la Guerre. Il est possible que le fils ait pris le relais sur le chantier de la porte des Allemands.

Le buste à double face, supposé représenter le père et le fils, a été retrouvé dans la Seille entre la porte des Allemands et le moineau, or, je ne pense pas que ce buste ornait le moineau. Il devait être placé au niveau de la salle de tir est, sans doute sur le bord de la plateforme. Il rendait ainsi hommage à Philippe III Desch et à ses réalisations, mais aussi à la continuité des travaux grâce à son fils. Les deux visages pouvaient regarder vers l'aval et l'amont de la Seille, vers le passé et l'avenir, ou en direction de l'enceinte et de la ville, rappelant ainsi le rôle de Philippe III Desch et celui de Renault en tant que maître échevin. Ce positionnement expliquerait l'état du buste et l'absence de bras, brisés dans la chute. En effet, si ce buste était tombé du moineau, comme beaucoup d'historiens l'affirment, il aurait été récupéré au pied de l'ouvrage, et il aurait sans doute été en meilleur état. Les bras auraient également dû être retrouvés.

Avec la gigantesque campagne de travaux au sud de l'enceinte et l'important chantier de la porte des Allemands, la création de plateformes d'artillerie devait également parfaire la mise en défense de la ville et l'usage de grosses pièces d'artillerie.

2.4. LES PLATEFORMES DE TIR

Face aux progrès de l'artillerie et à l'arrivée de gros calibres, l'aménagement de plateformes de tir s'imposa comme une nécessité pour améliorer le système défensif de la ville. Les informations dans la comptabilité de l'enceinte relatives à la mise en place de ces plateformes sont rares. Il faut distinguer deux types de plateformes. Les premières correspondent au sommet des tours, aux boulevards devant les portes, ou, comme à la porte des Allemands, au-dessus des salles de tir est et ouest. Il s'agit de plateformes sommitales. D'autres plateformes étaient aménagées sur des levées de terre et offraient une superficie largement supérieure. Celles-ci devaient être établies en arrière du mur d'enceinte et légèrement surélevées, à hauteur du mur de courtine, pour permettre de tirer au-dessus de la muraille. Il était ainsi possible de disposer les armes à feu en batterie plus aisément qu'au sommet d'une tour.

2.4.1. Les plateformes sommitales

La plateforme sommitale est la forme la plus courante pour employer de l'artillerie à ciel ouvert, par opposition aux salles de tir. En fonction de leur emplacement, ces plateformes n'offraient pas les mêmes possibilités de tir. Au sommet des tours de l'enceinte, sur les galeries des portes, elles permettaient de viser les assaillants au plus près du mur, mais au sommet des boulevards des portes et des ponts, elles formaient des plateformes de tir avancées face aux ennemis, assurant « des feux de revers sur les courtines collatérales »[1427].

Nous disposons de peu d'informations relatives à l'aménagement des plateformes sommitales des tours avant la construction de tours d'artillerie. Seule la « *visitation* » de Nicole III de Heu en 1519 indique la nécessité de doter la tour des Chapeliers, au nord de la ville, en Outre-Moselle, d'une plateforme destinée à l'artillerie[1428]. Or, les tours qui avaient été édifiées lors de l'agrandissement de l'enceinte à la fin du XII^e^ siècle et au début du XIII^e^ siècle, n'avaient pas été construites avec l'impérative nécessité d'utiliser des armes à feu sur leur sommet. Ces travaux d'aménagement étaient donc complexes, car il fallait que la vieille tour supporte éventuellement le poids de grosses pièces d'artillerie. Le cas échéant, la plateforme permettait simplement un tir avec des armes de petits calibres.

[1427] SALAMAGNE, Alain, 2002, p. 90.
[1428] ADM 7F59 (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu) f° 5v.

À l'inverse, les tours élevées dès la fin du XIV^e siècle tenaient compte de cet impératif. La tour des Barbiers et des Chandeliers de cire et la tour des Barbiers, toutes deux construites lors de la mise à l'abri de la Grève entre 1381 et 1385 présentaient chacune une plateforme sommitale. Néanmoins, elles ne sont pas encore des tours d'artillerie. La tour Camoufle, élevée en 1437 est la première dont les dimensions, la méthode de construction et l'épaisseur des murs, laisse entrevoir les grosses tours d'artillerie. À son sommet, une plateforme sommitale bordée d'un parapet avait été aménagée. Aujourd'hui, la tour est couverte d'un toit en poivrière, mais cela ne devait pas être le cas au début du XVI^e siècle. Bâtie sept ans plus tard entre la porte du Pont-des-Morts et la porte du Pontiffroy, la tour de Ranconval devait également être munie d'une plateforme sommitale. La tour d'artillerie pour laquelle nous sommes le mieux renseignés est la tour d'Enfer, élevée en 1515. Sa plateforme sommitale, établie à plus de 27 m de haut, permettait de défendre le boulevard de la porte Serpenoise[1429].

Au niveau des portes, la construction d'ouvrages avancés permit de placer des plateformes sommitales sur les boulevards. L'ouvrage avancé de la porte des Allemands, construit par Henri de Ranconval en 1445 permettait de disposer de deux plateformes avancées sur les deux tours du boulevard ainsi que sur le corps central reliant les deux tours. Une telle structure devait se retrouver sur les autres ouvrages avancés bâtis après cette date, comme celui de la porte Mazelle et celui de la porte Saint-Thiébault. À la porte des Allemands, une autre plateforme de tir avait aussi été aménagée dès 1529, d'abord sur la salle de tir ouest, puis également sur la salle de tir est. À la porte du Pont-des-Morts, les plans du XVIII^e siècle indiquent qu'un castelet surmonté d'une plateforme avait été élevé contre la porte. Il était sans doute équipé de salles de tir sur trois niveaux.

Si les plateformes sommitales offraient une ligne de défense adaptée à l'usage de l'artillerie, la mise en batterie de l'armement s'avérait difficile à mettre en place, faute d'espace. Le poids des gros calibres freinait aussi sérieusement l'emploi de certaines pièces d'artillerie sur les plateformes sommitales construites au XV^e siècle. Dans ces conditions, l'aménagement de zones de tir en arrière de la muraille allait permettre d'employer de plus grosses pièces.

[1429] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 208-209.

2.4.2. Les plateformes d'artillerie

La comptabilité des Gouverneurs des Murs n'offre quasiment aucune information sur l'aménagement de plateformes d'artillerie car ces travaux étaient du ressort des Sept de la Guerre. Toutefois, le compte de l'année 1541-1542 mentionne dans les recettes la location accordée à un cordier « *pour une plaice a filler au lieu ou on voult faire ung plette forme daier Saincte Marie pour ladite Sainct Martin lan dessus di. 10 s.* »[1430]. À cette date, les magistrats de l'enceinte et de la guerre avaient le projet d'aménager une plateforme d'artillerie derrière Sainte-Marie-Aux-Nonnains. La mise en place de telles structures, installées sur une grande levée de terre, semble en effet apparaître au XVI^{e} siècle.

Le plan du siège de 1552 offre l'unique aperçu du positionnement des plateformes d'artillerie messines employées lors du conflit contre les troupes impériales. La plateforme Sainte-Marie a bien été construite derrière l'abbaye du même nom pour défendre le front de la porte Serpenoise. Sur le front sud, la plateforme Verte, installée derrière la tour Camoufle permettait de battre le Champs-à-Panne. Le plan ne mentionne pas de plateforme à la porte du Pont-des-Morts, mais seulement une terrasse qui avait sans doute la même utilité. Elle n'a pas été représentée sur le plan. Au niveau de la porte du Pontiffroy, deux plateformes viennent flanquer l'ouvrage. L'une d'entre elles est appelée » *grande plateforme de la porte des Rats* », et la légende indique qu'elle est « *ramparé iusques au bas pont des barres* », c'est-à-dire jusqu'au pont des Basses-Grilles de la Moselle.

Aucune plateforme n'est mentionnée pour la porte du Pont-Rengmont ou pour celle des Allemands. Pourtant, la plateforme élevée sur les deux salles de tir de la porte des Allemands a dû être utilisée. Une importante plateforme est mentionnée en arrière de la porte Mazelle. Elle mesure près de 2 000 m^2. Le plan de 1552 témoigne également des aménagements pour le tir entre la porte Mazelle et le pont des Grilles de la Haute-Seille, et de la porte Mazelle jusqu'à la porte des Allemands. Il montre aussi que plusieurs bâtiments religieux avaient été transformés pour permettre la mise en place de plateforme. C'est le cas de l'église Sainte-Ségolène sur les hauteurs de la colline Sainte-Croix, de l'église des Célestins près de la porte Mazelle, de l'église des Carmes près de la porte du Pont-Rengmont et de l'église des Cordeliers près de la Grève. Ces transformations sont le fruit de la mise en défense de la ville pour résister au siège de Charles Quint.

[1430] AMM EE 35, 10^{e} reçu.

En ce qui concerne les autres plateformes, il est difficile de dater leur installation car nous ne disposons pas d'éléments précis dans la comptabilité de l'enceinte. Il faut chercher ces informations dans celle de la guerre. En 1523, des travaux sont rapportés dans cette comptabilité. Il s'agissait de « *vuydier la terre, assigiee le boys, fischier les paulz et fait la platteforme dessoubz icceluy baston* »[1431]. C'est grâce à un accident de chantier que nous savons que les travaux se déroulèrent près de la porte Serpenoise. Un maître maréchal se blessa en enfonçant les pieux utilisés pour « *lacculement du gros cannon quant lon tyra es fosselz de porte Serpenoize contre la vyelle muraille aupres du pont* »[1432].

Ces rares indications permettent de montrer que les plateformes d'artillerie n'étaient pas de simples zones dégagées mais, qu'il s'agissait bien d'aménagements nécessitant la mise en place de pieux pour assurer la stabilité du terrain. La plateforme était élevée au même niveau que le mur d'enceinte, puis la zone était terrassée et aplanie pour y installer de grosses pièces d'artillerie.

[1431] AMM EE 37 (1522-1523).
[1432] *Ibid*.

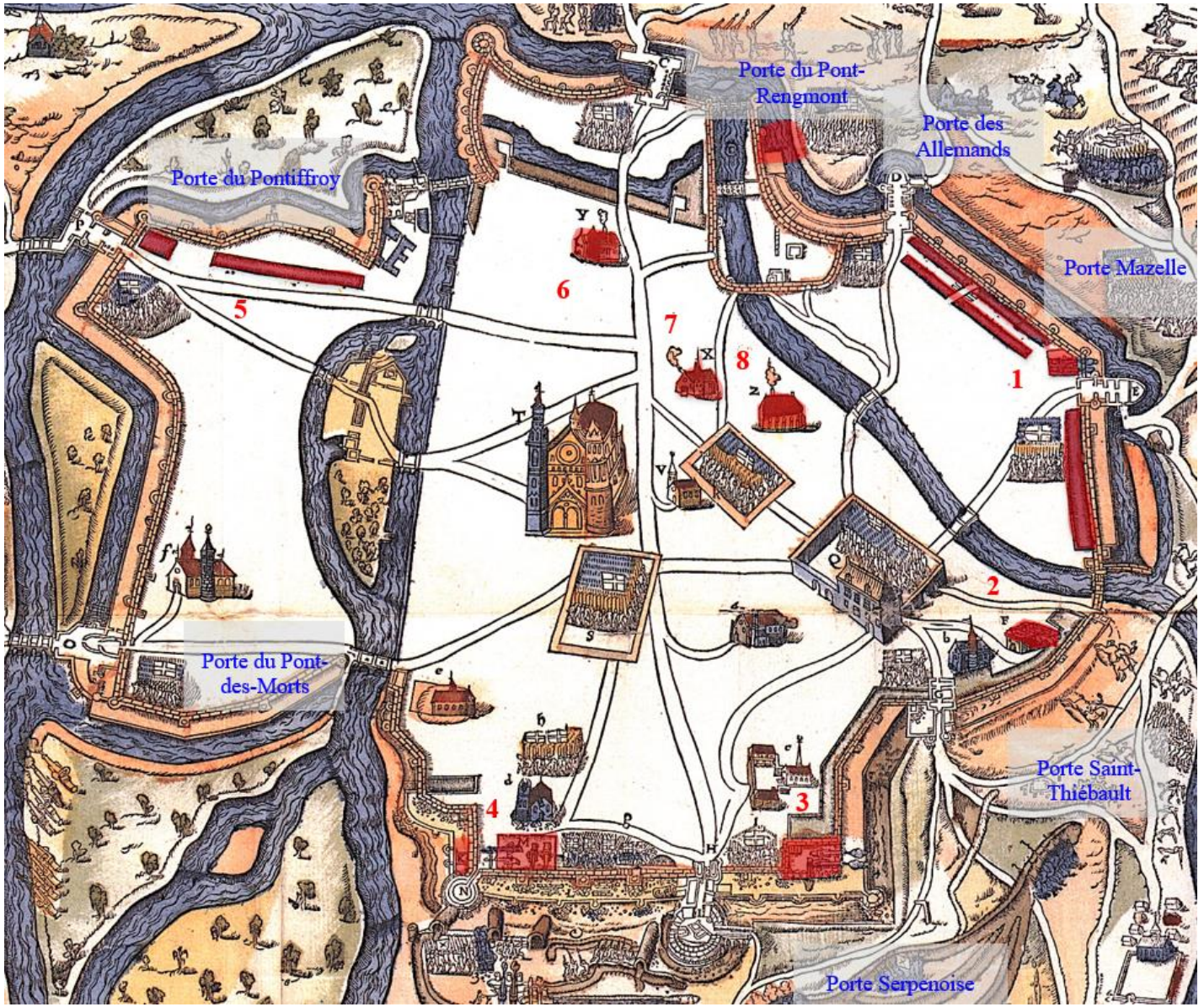


Figure 131 : Plan du siège de 1552

1 : Plateforme en arrière de la porte Mazelle et aménagements derrière le mur entre la porte des Allemands et la porte Mazelle et entre la porte Mazelle et le pont des Grilles de la Haute-Seille

2 : Plateforme de l'église des Célestins

3 : Plateforme Verte

4 : Plateforme Sainte-Marie et la petite plateforme d'Enfer

5 : Plateformes de la porte du Pontiffroy et la grande plateforme de la tour des Rats (tour des Couvreurs)

6 : Plateforme de l'église des Carmes

7 : Plateforme de l'église Sainte-Ségolène

8 : Plateforme de l'église des Cordeliers

(© BMM Département Patrimoine

CONCLUSION DU CHAPITRE

Les travaux d'adaptation aux progrès de l'artillerie occupent une place importante dans la comptabilité de l'enceinte, bien qu'ils n'y soient pas systématiquement détaillés. Notre analyse est incomplète car les comptes des Gouverneurs des Murs n'ont pas tous été conservés. Les informations dont nous disposons sur l'artillerie sont limitées, mais avec les comptes du receveur, ceux des Gouverneurs des Murs, des Sept de la Guerre, et les données apportées par les chroniques et les inscriptions présentes sur l'enceinte, il a été possible de suivre grossièrement l'évolution et la nature de ces travaux de 1401 à 1542.

Comme dans de nombreuses villes, les améliorations apportées à la fortification messine furent progressives et évoluèrent au gré du perfectionnement des armes à feu. D'abord peu efficace, car sa portée était limitée, l'artillerie ne nécessita pas de grands changements dans la mise en défense de la ville. C'est vraisemblablement à la fin du XIV^{e} siècle que l'administration de l'enceinte messine commença de vrais travaux d'adaptation à l'artillerie. Toutefois, les premiers ouvrages avancés élevés devant la porte du Pont-Rengmont, devant la porte du Pont-des-Morts et devant celle du Pontiffroy prenaient encore en compte une artillerie dont la portée restait limitée. C'est seulement au XV^{e} siècle avec les nouvelles avancées des armes à feu que la fortification en boulevard, avec notamment celle de la porte des Allemands, devait connaître un véritable essor à Metz. La porte Mazelle et la porte Saint-Thiébault furent également dotées de leur ouvrage avancé à la fin du XV^{e} siècle car le front sud-est constituait une zone exposée dépourvue de systèmes de défense.

Si les magistrats de l'enceinte messine préparaient la défense, il fallait également qu'ils prévoient des moyens de riposte ou d'offensive. L'attaque de la porte Serpenoise par les Lorrains en 1473 constitue une date charnière. Toutefois, le percement de canonnières avait déjà débuté, bien qu'il s'agisse alors de l'adaptation d'embrasures de tir existantes. Les archères devinrent des archères-canonnières qui autorisaient le tir d'artillerie comme l'emploi des armes de trait. Progressivement, les canonnières devaient à terme supplanter les autres ouvertures de tir et faire disparaître les archères-canonnières. Des campagnes de rebouchages et de remplacements systématiques sont attestées à Metz, ce qui explique

qu'aujourd'hui, il n'existe pas d'exemple d'archère-canonnière sur les fortifications messines.

En parallèle, comme dans de nombreuses cités, la ville se dota d'un arsenal militaire plus développé. Les listes d'artillerie montrent une augmentation progressive du nombre d'armes à feu. Si les listes messines mériteraient une étude plus détaillée, qui n'a pas été réalisable dans le temps imparti de cette thèse, elles ont cependant permis d'observer une période pendant laquelle les différents types d'armement ont été utilisés en même temps et de montrer que la majorité des armes à feu employées étaient encore de petits calibres. Le nombre de pièces d'artillerie restait toutefois limitée et cela devait s'expliquer par le coût d'achat des armes à feu, car la ville les achetait et ne les fabriquait pas. Au cours du XVI^{e} siècle, la construction de la fonderie des Cordeliers devait permettre de diminuer ce coût, et d'accélérer la production. Les frais liés à l'artillerie expliquent que seules les villes et les princes disposant de solides recettes, ou de moyens de production efficaces, pouvaient disposer d'un important arsenal d'artillerie. Cela contribuait à augmenter le prestige d'un royaume ou d'une cité et de ses dirigeants.

Avec l'aménagement des ouvertures de tir et les avancées des armes à feu, les premières « grosses tours » d'artillerie virent le jour, avec l'édification de la tour Camoufle dès 1437. Ces nouvelles constructions n'étaient plus uniquement le fait des maîtres maçons. Des canonniers, des bombardiers, etc., conseillaient les artisans lors de la construction des tours pour optimiser la défense comme la riposte. L'exemple d'Henri de Ranconval, maître maçon, maître d'œuvre de la porte des Allemands et également responsable de la compagnie des couleuvriniers jurés de la ville, montre bien le passage du simple maître d'œuvre à l'architecte militaire qui construisait en tenant compte de son expérience. Il connaissait la menace et les dégâts que pouvait occasionner l'artillerie. Il savait comment améliorer la construction pour la rendre résistante et quelles adaptations étaient nécessaires pour riposter en employant l'artillerie. Jacques de Castel et Henri de Ranconval sont deux exemples messins, mais dans de nombreuses villes, cette évolution est également observable. Albrecht Dürer donna des conseils pour la ville de Nuremberg, Léonard de Vinci conseilla les Sforza de Milan, Francesco di Giorgio Martini dirigea les travaux pour les ducs d'Urbino, etc. C'est dans ce contexte que les premiers traités consacrés aux machines de guerre furent rédigés dès le XIV^{e} siècle par des génies tels que Konrad Kyeser et son célèbre *Bellifortis*. Dès la fin du siècle suivant, avec les progrès de l'artillerie, ce sont des traités de mise en défense qui naissent sous la plume de Taccola, Francesco di

Giorgio Martini ou encore Dürer. La Renaissance favorise l'émergence de ces principes qui touchent également Metz. Les écrits d'André de Rineck montrent en effet la nécessité de poursuivre les efforts de modernisation des fortifications messines face aux progrès constants de l'artillerie.

La haute muraille du XIII^e^ siècle ne suffisait plus à impressionner l'ennemi. Il fallait la rendre invincible en la dotant d'une fausse braie sur la majeure partie de son tracé, d'ouvrages avancés et de tours d'artillerie encore plus perfectionnées et imposantes. Le point d'orgue de la mise en défense de la ville est la réalisation d'un boulevard rond devant la porte Serpenoise entre 1509 et 1510. Toute la ligne défensive de cette zone a été modifiée depuis le début du XVI^e^ siècle avec la mise en place d'une fausse braie entre la tour Camoufle et la tour des Wassieux (devenue une grosse tour d'artillerie en 1515). Ce chantier est le mieux connu car une partie des comptes des Gouverneurs des Murs a été conservée pour cette période. Il est ainsi possible de suivre dans les grandes lignes l'avancée du chantier, particulièrement celui des fausses braies et des tourelles. L'autre grand chantier de la période est celui qui fut mené par Philippe III Desch à la porte des Allemands. Si les sources documentaires sont quasi muettes à ce sujet, les vestiges témoignent de l'importance des travaux. Quant au programme iconographique de la fausse braie, du moineau, de la tour d'angle et des salles de tir, les hypothèses d'analyses sont nombreuses. Dans un contexte politique et religieux aussi troublé, il prend une toute autre envergure.

Si la ville paraissait disposer d'une muraille solide, bien équipée, et pourvue des dernières modernisations pour l'emploi des armes à feu, telles que les plateformes d'artillerie, il semblerait pourtant que l'ensemble était de mauvaise qualité. Quand le duc de Guise, dépêché par le roi de France pour préparer la défense de Metz dès le 17 août 1552, il visita l'enceinte messine, sa première impression fut très mauvaise. Bertrand de Salignac souligne le mauvais état de l'enceinte, la construction anarchique des maisons contre la muraille, l'absence de vraies plateformes d'artillerie ou de boulevards dignes de ce nom à l'exception de la plateforme de Sainte-Marie et du boulevard de la porte Serpenoise, mais il le qualifiait « *d'ancienne structure et peu commade pour s'en servir : oultre ce, estoit mal fossoyee en la plus part, et mal flanquée partout : et au demourant aisee a battre en plusieurs lieux et vueue presque par tout le dedans et par courtine de montaignes voisines, ainsi qu'il se peult clairement veoir par le plant cy apres proposé*[1433]. »

[1433] CHABERT, François-Michel, 1856, p. 4-5.

Il apparaît donc que les travaux de modernisation et d'adaptation aux progrès de l'artillerie étaient dépassés, les réalisations mal fondées et mal entretenues alors que les dépenses liées à ces campagnes n'avaient cessé d'augmenter, représentant parfois plus d'un tiers des finances urbaines. Entre 1509 et 1526, la comptabilité des Gouverneurs des Murs n'a pas été conservée, toutefois le compte du receveur mentionne les sommes utilisées par ces magistrats. Entre 1506 et 1510, ce qui correspond à la période de travaux sur le front sud, 18% des recettes urbaines étaient destinés aux fortifications. Rien qu'en 1510, 2 120 £. furent dépensées, soit 20% du budget de la ville. Entre juin 1515 et juin 1516, 1 750 £. furent encore utilisées lors de la période de construction de la tour d'Enfer sur le front sud de l'enceinte.

En ce qui concerne les travaux dirigés par Philippe III Desch, entre mai 1526 et juin 1527, 3 900 £. furent en grande partie dépensées pour la construction de la fausse braie, du moineau et de la tour d'angle. Cela représentait 25 % des dépenses de la ville. L'année suivante, 2 000 £. furent encore obtenues pour l'enceinte, soit presque 20 % des dépenses de la ville. Entre juin 1528 et juin 1529, 2 000 £. furent employées pour la construction de la première salle de tir[1434], tandis qu'entre juin 1529 et octobre 1531, 2 200 £. étaient en partie destinées à l'édification des salles de tir sous le pont du « *baile* » et le long de la Seille[1435]. Au total, entre mai 1526 et octobre 1531, plus de 10 000 £. furent dépensées par les Gouverneurs des Murs dont la grande majorité fut utilisée pour moderniser le secteur de la porte des Allemands.

L'ensemble de la comptabilité du receveur permet de connaître chaque année la somme versée aux Gouverneurs des Murs entre 1406 et 1552, mais le détail des travaux n'y figure pas[1436]. Si en moyenne, chaque année, les magistrats dépensent entre 1 000 et 2 000 £., le paroxysme est atteint en 1551. Pour préparer la mise en défense de la ville, plus de 5 700 £. furent nécessaires[1437], soit plus de 36 % des dépenses de la ville. L'importance de cette somme va dans le sens des remarques du duc de Guise. L'enceinte urbaine, bien qu'ayant bénéficié de travaux d'adaptation à l'artillerie, n'était pas suffisamment performante pour faire face au siège impérial. Entre juin 1552 jusqu'en 1554, le receveur dû verser chaque année pour « *la reparation et entretenire des murs, portes et edifices de la cité "entre 3 000*

[1434] AMM CC 27 (3) f° 35r, 37r.
[1435] AMM CC 27 (3) f° 37r, (4) f° 37v, CC 28 (1) f° 37v.
[1436] AMM CC 1-CC 30.
[1437] AMM CC 30 (1) f° 39v.

et 4 000 £." »[1438]. L'importance de ces sommes montre le mauvais état général des fortifications messines et la nécessité d'y effectuer des travaux et des améliorations rapidement, ce qu'essaya de faire le duc de Guise avant l'arrivée des troupes de Charles Quint le 19 octobre 1552[1439].

[1438] AMM CC 30 (2), f° 5r.
[1439] CHABERT, François-Michel, 1856, p. 6-7.

DEUXIÈME PARTIE

L'ADMINISTRATION DE LA VILLE ET LA GESTION DE L'ENCEINTE URBAINE

« SI NOUS : AVONS : PAIX : DEDANS NOUS : AVONS PAIX DEHORS »[1440].

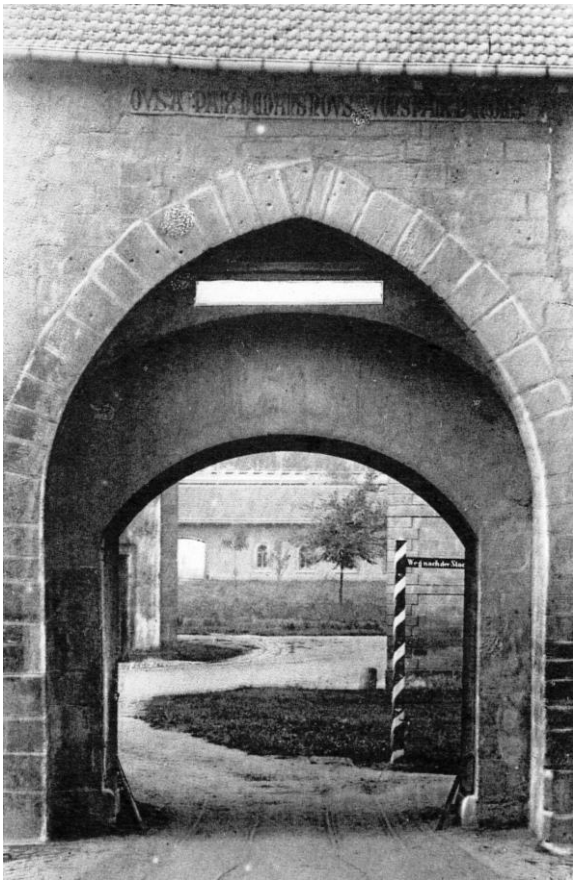


Figure 132 : La devise de la ville qui était encore présente sur le passage voûté de la porte Sainte-Barbe à la fin du XIX^e siècle

(© Musée de La Cour d'Or, Metz Métropole)

[1440] Le passage de la porte Sainte-Barbe (ou porte du Pont-Rengmont) surmontée de la devise de la ville.

Comme l'écrit Philippe Contamine au sujet de la ville de Tours, « on voit bien que […] l'administration urbaine naît de la guerre »[1441]. Cette observation est également valable dans de nombreuses villes. Cité épiscopale du Saint-Empire romain germanique, Metz devient après la guerre des Amis une république oligarchique puis une ville libre d'Empire, contrôlée et dirigée par d'anciennes familles, appelées paraiges. La guerre des Amis, qui dura de 1232 à 1234, avait achevé de briser le pouvoir épiscopal. Ce conflit débuta après la mort de Gertrude de Dabo en 1225. Son décès provoqua des problèmes de succession sur le comté de Metz qui opposèrent le comte de Bar, le duc de Lorraine et l'évêque de Metz, aux bourgeois messins qui s'entredéchiraient également. Le terme de « guerre des Amis » venait du fait que l'évêque messin, Jean d'Apremont, était issu du paraige de Port-Sailly et qu'il avait donc un lien de parenté et d'amitié avec les familles de ce paraige. Les autres paraiges s'opposèrent alors à celui de Port-Sailly et l'exclurent de la ville en même temps que l'évêque.

En parallèle, les bourgeois messins s'assurèrent de l'entente du comte de Bar et du duc de Lorraine, qui étaient pourtant les alliés de l'évêque de Metz. Ils prirent la forteresse de Châtel-Saint-Germain, où l'évêque et les familles du paraige de Port-Sailly avaient trouvé refuge. Quand la place fut conquise, l'évêque prit la fuite[1442], alors que la situation en ville évoluait et que le pouvoir passait aux mains de la communauté urbaine[1443]. Cette transition, comme le fait remarquer Jean Schneider, « rendit aux patriciens la conscience de la solidarité ; la situation favorisa peut-être les négociations […]. Le paraige de Port-Sailly put rentrer à Metz et recouvrer ses biens »[1444]. Un nouvel évêque, Jacques de Lorraine (1238-1260), succéda à Jean d'Apremont, mais contrairement à son prédécesseur, il ne chercha pas à reprendre le pouvoir et il entretint de bonnes relations avec les bourgeois. C'est dans ces conditions que la structure du gouvernement messin allait évoluer de cité épiscopale à République. Les paraiges s'étaient déjà largement mêlés de la politique de leur ville, mais leur rôle se renforça plus encore. Ils étaient présents dans toutes les administrations grâce à un système d'élection reposant sur ces vieilles familles. Les postes clés, comme celui de maître échevin, de Treize ou de représentant au sein du Conseil municipal, allaient permettre

[1441] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 32.
[1442] VIGNEULLES, Philippe de, 1927, t. I, p. 333.
[1443] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 132.
[1444] *Ibid*., p. 133.

à ces lignées de se mettre en avant, d'étaler leur pouvoir et leur richesse en jouant parfois le rôle de mécène.

La ville jouissait d'une réputation de banquière, « Metz la riche », et attisait la convoitise de ses voisins. Dans ces conditions, le rôle de l'enceinte urbaine pour assurer la protection de la cité était essentiel. Dans le royaume de France, Bernard Chevalier indique que « ce n'est plus parce qu'une ville est "*bonne*" qu'elle se met en peine de se clore, c'est parce qu'elle veut le paraître qu'elle accepte d'en assumer les frais écrasants »[1445] et un tel constat reflète aussi l'état d'esprit du gouvernent messin qui, après plusieurs guerres, n'avait pas forcément les fonds pour subventionner des travaux. Pour paraître riche, la ville s'endettait. Pour gérer la construction et l'entretien de l'enceinte, au XIV^e^ siècle, plusieurs administrations allaient successivement voir le jour. D'abord les Sept de la Guerre, puis des subdivisions spécialisées comme les Sept de l'Artillerie et les Sept des Murs mis en place pour répondre à des problématiques plus précises qu'étaient le progrès de l'armement et la nécessité d'y adapter l'enceinte. Cette préoccupation apparaît aussi dans de nombreuses villes[1446]. Les « *visitations* » effectuées pour contrôler l'état de la muraille et dresser la liste des travaux à effectuer indiquent aussi l'intérêt des villes pour leurs fortifications. En 1519, Claude de Seyssel, alors conseiller du roi de France Louis XII, expliquait également la nécessité pour une cité d'être « *bien enuitaillée* [ravitaillée], *& fournie d'artillerie & de toutes choses necessaires pour soustenir un siège & nourrir une garnison & attendre un secours est le sauluement de tout un royaume* »[1447]. En ce début de XVI^e^ siècle, de tels conseils florissaient et à Metz, André de Rineck allait aussi en évoquer les bienfaits dans une liste de recommandations adressée à ses confrères du gouvernement messin[1448]. Veiller à l'état de l'enceinte restait une tâche importante, mais encore fallait-il que les travaux effectués soient pertinents. Or, cela n'était pas toujours le cas et les habitants, travailleurs et corvéables, allaient nécessairement s'en plaindre[1449].

[1445] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 53.
[1446] *Ibid*., p. 54 : « Toutes les villes fortes entretiennent donc leurs remparts, et pas seulement par souci de prestige. Les "*bonnes*" même s'emploient, malgré le coût, à la moderniser en adoptant les nouvelles techniques de fortification basse ».
[1447] SEYSSEL, Claude de, *La grand' monarchie de France*, Paris : Galiot du pré, 1557, f° 45v. (http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k9658797v/f110.image.r=claude%20de%20seyssel). Texte réédité : SEYSSEL, Claude et RAGGHIANTI, Renzo (éd.), *La monarchie de France*, Paris : Société des textes français modernes, 2013, 190 p.
[1448] BHAW Codex Gnelf 3.1. Extrav. *Chronique de Saint-Arnoul.*
[1449] BMM ms. 848, *Les Croniques de la cité de Metz depuis le commencement de la fondacion, et de quelz gentz elle fuit encommencié, et en quelz temps.*

La gestion des « *deniers de la fortification* » représentait aussi un travail colossal pour bien des villes[1450]. Se procurer des fonds était une première étape nécessaire, bien que paradoxalement, la population, et particulièrement le clergé, ne contribuerait pas financièrement de « bonne grâce » à la construction d'une enceinte pour leur protection. Il est vrai que la mobilisation des capitaux était importante. Pour Bernard Chevalier, « elle équivaut presque à celle que s'étaient imposées les générations précédentes en construisant églises et cathédrales gothiques pour la gloire de Dieu »[1451]. Les impôts indirects représentaient en effet, dans de nombreuses villes, la principale source de financement pour l'édification des murailles[1452]. À Metz, pour financer la construction et l'entretien au XIV^e^ siècle, une nouvelle imposition, la maltôte, était indispensable. Pour gérer ces nouvelles rentrées d'argent, la seconde étape était la création d'une administration spécialisée, les Sept des Murs, et d'une comptabilité spécifique, les comptes des Gouverneurs des Murs. C'est cette comptabilité rédigée en français, preuve de la position ambiguë de Metz entre le royaume de France et le Saint-Empire romain germanique, qui constitue la principale source de cette étude[1453].

Pour comprendre l'enjeu de la construction et de l'entretien de l'enceinte par les pouvoirs urbains messins, il faut également s'intéresser à ce que Philippe Contamine qualifie « d'investissements défensifs »[1454]. Cela permettra de montrer le poids des frais rattachés à la muraille par rapport à d'autres postes de dépenses liés à la défense, tels que la septerie de la guerre, l'embauche de mercenaires et la surveillance de la cité, car « la ville doit se défendre seule, ce qui implique en tout temps un service ordinaire de guet et en cas d'urgence la mobilisation en armes de tous les hommes aptes à combattre »[1455]. Le compte du receveur, ainsi que les comptes des Sept de la Guerre[1456], permettront de mettre en évidence le poids de ces investissements défensifs[1457] et leurs évolutions du début du XV^e^ siècle jusqu'en 1552.

Enfin, l'étude des recettes de l'enceinte est nécessaire. En effet, les Gouverneurs des Murs puisaient aussi leurs ressources dans d'autres revenus constitués par des mises en

[1450] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 71.
[1451] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 54.
[1452] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 49.
[1453] AMM EE 26-36, CC 612 (20), CC 616 (11-12). BNF NAF ms. 22717.
[1454] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 33.
[1455] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 119.
[1456] AMM EE 37.
[1457] AMM CC 1 à CC 30.

location de portions de terrain jouxtant la muraille, de zones de pêche dans les fossés, de zones à filer les cordages, etc., ou encore de la vente de matériaux (du bois et des pierres en surplus des chantiers de l'enceinte) ou de la production récoltée sur les « *bailes* » (des fruits, du foin, des saules, etc.). Les recettes liées aux dédommagements versés par les corvéables absents constituaient également une rentrée d'argent importante, bien que ces sommes soient aussitôt réutilisées pour employer des manœuvres afin de remplacer ces corvéables.

Si l'administration de la ville est complexe, celle de l'enceinte l'est également. Cette partie permettra de présenter le gouvernement urbain et l'importance de la mise en défense, de montrer leurs liens et de répondre à l'éternelle question : l'entretien de la fortification représentait-il réellement un gouffre pour les finances urbaines ?

CHAPITRE 1 :

LE GOUVERNEMENT DE LA VILLE ET LES ADMINISTRATIONS DE LA GUERRE ET DES MURS

Avant la guerre des Amis, les paraiges s'étaient déjà largement immiscés dans les organes du pouvoir municipal. C'est en effet ce que constate Jean Schneider lorsqu'il écrit que « de 1220 à 1320, le patriciat fit de ses paraiges la base même de l'organisation politique de la ville, en leur assurant des pouvoirs pour les désignations des Treize (avant 1244), des maires (1250), du maître échevin (1300), des trésoriers (1304). Le Conseil, en majorité patricien (1288) le devint entièrement vers le milieu du XIV[e] siècle »[1458]. La présence des grandes familles, qui tenaient les rênes du pouvoir municipal, n'est pas sans rappeler le système des cités-états d'Italie, où des gouvernements oligarchiques avaient pris le pouvoir à la même époque, comme à Florence[1459], Milan[1460] ou Venise[1461]. À Metz, après la fuite de l'évêque Jean d'Apremont, les familles patriciennes des paraiges, puis bourgeoises et marchandes du Commun formèrent la tête dirigeante de la cité.

Quant aux administrations de la ville de Metz, elles allaient naître, ou renaître, après la guerre des Quatre Seigneurs (1323-1326). Ce conflit opposa à nouveau les ducs de Lorraine, de Bar et du Luxembourg, les comtes de Deux-Ponts et de Vaudémont, l'archevêque de Trèves et les évêques de Toul, Verdun et Metz contre les bourgeois de la ville de Metz. Les causes de ce conflit étaient nombreuses, mais il faut retenir que les principaux belligérants étaient tous débiteurs des bourgeois messins. À ces querelles financières s'ajoutaient des griefs liés à des possessions messines enchevêtrées dans les terres des opposants, où les messins ne respectaient pas toujours leurs statuts de vassaux. Les conséquences de ce conflit seraient considérables pour Metz, car les dépenses

[1458] SCHNEIDER, Jean, 1950, 159-160.
[1459] BEC, Christian, CLOULAS, Ivan, JESTAZ, Bertrand et TENENTI, Alberto, *L'Italie de la Renaissance : Un monde en mutation (1378-1494)*, Paris : Fayard, 1990, p. 41-48 et p. 275.
[1460] *Ibid*., p. 29-41.
[1461] *Ibid*., p. 48-55.

importantes liées à la défense de la ville, avec notamment pour la première fois l'embauche de mercenaires, et la mise en place d'une imposition inégale sur les habitants, entraîneraient des querelles intestines. La guerre des Quatre-Seigneurs prit fin en 1326 avec la « Paix des Harengs »[1462], qui renforça le prestige de Metz, mais les révoltes internes ne se calmèrent qu'en juin 1327. Ces conflits *extra* et *intra-muros* eurent par la suite des conséquences sur le mode de gouvernement des bourgeois messins, comme en témoigne l'inscription qui devint la devise de la ville et qui ornait la porte du Pont-Rengmont (porte Sainte-Barbe au XVI^{e} siècle) : « *Si nous avons paix dedans, nous avons paix dehors* »[1463]. Les rôles du maître échevin, du Conseil et des Treize allaient également se renouveler.

À la suite de ces conflits, la structure du gouvernement messin évolua, ainsi que tout ce qui concernait la gestion financière. La fonction de changeur/receveur de la ville fut créée en 1328 et des administrations relatives à la guerre et aux fortifications furent également instituées. En lien avec notre sujet, nous allons particulièrement détailler la mise en place, le rôle et les missions des Sept de la Guerre, des Sept de l'Artillerie, des Sept des Murs, des Sept des Portes et des Gouverneurs des Murs, tout en nous intéressant aux membres qui composaient ces administrations. Les liens qui unissaient ces organisations étaient étroits et fréquemment aux XV^{e} et XVI^{e} siècles, des magistrats cumulaient différents postes dans les administrations de la guerre et de l'enceinte, bien que cela n'ait pas été autorisé lors des créations de ces commissions. À la fin du XV^{e} siècle, les rangs des paraiges s'étaient largement clairsemés. Les guerres avaient contribué à la hausse de la mortalité parmi les patriciens alors que plusieurs épidémies de peste avaient également touché l'ensemble de la population. De plus, les paraiges étaient déjà affaiblis d'un point de vue démographique, car ils s'asphyxiaient depuis plusieurs années en refusant de s'ouvrir à d'autres familles. Les unions entre les grandes familles avaient conduit une grande partie des patriciens messins à se retrouver plus ou moins cousins. Dans ces conditions, les rangs ne se renouvelaient pas suffisamment alors que la mortalité était très importante. C'est cet ensemble de facteurs qui explique la tolérance du gouvernement à l'égard du cumul de postes dans les fonctions de la guerre et de la fortification. Toutefois, cela ne sous-entend pas forcément que le travail des

[1462] La « Paix des Harengs » doit son nom au fait que les Messins apportèrent ces poissons frais et coûteux à leurs opposants lors de la signature des accords de paix à Pont-à-Mousson. Cela prouvait que malgré le conflit, les Messins réussissaient à se procurer ces poissons, en dépit du contrôle des voies commerciales par leurs adversaires. KLIPFFEL, Henri, 1867, p. 226.
[1463] L'inscription est aujourd'hui conservée au Musée de La Cour d'Or à Metz.

magistrats était mal fait. Aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, il apparaît clairement que les hommes chargés d'entretenir l'enceinte étaient présents.

Ainsi, les « *visitations* », sortes d'états des lieux des fortifications, montrent que les Sept des Murs se tenaient informés de l'état de l'enceinte et qu'ils chargeaient les Gouverneurs des Murs des réparations à apporter à l'ouvrage. Pour veiller sur les différents chantiers, un découpage géographique de l'enceinte entre les magistrats fut ponctuellement utilisé. Il assurait le bon déroulement des travaux. C'était notamment le cas pour les chantiers menés sur les portes avec les Sept et les Gouverneurs des Portes qui semblent avoir été ponctuellement rétablis pour répondre à ce besoin. Si certains magistrats cherchèrent à marquer les esprits en jouant les mécènes, comme Nicole Louve qui finança la reconstruction du Pont-aux-Loups au XV^e^ siècle, d'autres cherchèrent davantage à marquer l'enceinte de leur passage, avec des inscriptions commémoratives, comme Philippe III Desch au XVI^e^ siècle. Toutefois, il apparaît que les Messins n'acceptèrent pas toujours les campagnes de travaux imposées par l'administration de l'enceinte. L'exploitation des corvéables, mais aussi de probables querelles entre les magistrats, conduisirent les habitants à manifester leur mécontentement. Un passage de la *Chroniques Rimée* en apportera un excellent exemple.

1. LE GOUVERNEMENT DE LA VILLE

Pour comprendre le fonctionnement du gouvernement messin et des différentes administrations qui le composaient, une présentation du maître échevin, du Conseil et des Treize est utile, mais avant cela, il est nécessaire de s'intéresser davantage aux paraiges et aux grandes familles qui les formaient, car elles furent la tête pensante et dirigeante de la ville. Une étude plus poussée de l'identité des patriciens montrera en effet que certaines familles ont « régné » sur les fortifications pendant presque cent-cinquante ans, mais que l'imperméabilité des paraiges les a conduits à leur perte. Au XIX^e^ siècle, Henri Klipffel écrivait au sujet de la décadence des paraiges que « toute société politique, quand elle vient à perdre la classe qui faisait sa force, est condamnée à périr. Aristote a dit énergiquement de Sparte qu'elle tomba faute d'hommes ; la plèbe romaine en disparaissant entraîna la chute

de la république, les curiales, celle de l'empire. L'anéantissement des paraiges devait avoir pour Metz les mêmes conséquences »[1464].

1.1. Le rôle des grandes familles

1.1.1. Les paraiges et la population messine

À Metz, depuis la guerre des Amis en 1324[1465], la ville s'était érigée en ville libre d'Empire en s'affranchissant du pouvoir de l'évêque. De ville épiscopale, elle était devenue une république oligarchique contrôlée par de vieilles familles patriciennes. Ces familles étaient celles des Le Gronnais, Chaverson, Baudoche, Rengnillon et Blanchard. Elles formaient cinq paraiges, c'est-à-dire cinq anciennes lignées, dont le nom du quartier où elles résidaient était venu compléter leur nom de famille et montrer les liens de parenté[1466]. En 1326, le terme « paraige » était d'ailleurs employé comme un synonyme de parenté dans un atour[1467]. Il y avait le paraige de Porte-Moselle, formé avant 1215[1468], de Jurue, formé avant 1244[1469], de Saint-Martin, formé avant 1244[1470], de Port-Sailly, formé avant 1215[1471] et d'Outre-Seille, formé avant 1215[1472]. La plupart des grandes familles qui composaient les paraiges prirent de l'importance dès le XII^{e} siècle[1473], mais les paraiges ne furent réellement reconnus qu'à partir de 1215[1474]. Le sixième paraige, appelé Le Commun, ne reposait pas sur des lignées patriciennes, mais était composé par des familles de commerçants, plus récemment installées dans la ville, qui avaient connu un enrichissement rapide[1475]. Le Commun apparaît comme paraige pour la première fois dans un atour de 1250[1476].

[1464] Klipffel, Henri, 1867, p. 348.
[1465] Schneider, Jean, 1950, p. 129-134.
[1466] D'où le terme de « paraige » qui dérive de *parentela.* C'est d'abord sous ce nom que sont désignés les paraiges.
[1467] Klipffel, Henri, 1863, p. 21. Schneider, Jean, 1950, p. 124. *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 126.
[1468] Schneider, Jean, 1950, p. 121.
[1469] *Ibid*., p. 123.
[1470] *Ibid*., p. 123.
[1471] *Ibid*., p. 121.
[1472] *Ibid*., p. 118.
[1473] Klipffel, Henri, 1863, p. 18.
[1474] Schneider, Jean, 1950, p. 114 et p. 128. *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 178.
[1475] Klipffel, Henri, 1863, p. 24.
[1476] *Ibid*., p. 24.

Au XIV^e siècle, la ville de Metz comptait environ 30 000 habitants *intra-muros*[1477] quand des villes plus importantes comme Paris, Florence ou Venise dépassaient les 100 000 âmes[1478]. Si les dénombrements de population permettent d'estimer le nombre d'habitants dans les villes, de tels documents restent rares. Ils sont attestés en Italie à la fin du XV^e siècle[1479], et dans certaines villes du Saint-Empire romain germanique comme Strasbourg[1480] en 1444, ou Nuremberg[1481] en 1449. L'étude proposée par Pierre Desportes sur la population de Reims au XV^e siècle d'après le dénombrement de 1422 est passionnante et montre que de telles recherches apportent un véritable éclairage sur la composition de la société urbaine[1482]. À Metz, comme pour de nombreuses villes, ce type de document fait défaut. Les études démographiques reposent généralement sur des « sources qui ont une toute autre raison d'être »[1483], et notamment des documents comptables relatifs à la levée d'impôts. Si les registres de la taille de 1445-1449 ont été examinés par de nombreux historiens messins, une étude semblable à celle de Reims[1484] ou Strasbourg[1485] reste à achever[1486]. Dans ces conditions, il est difficile de répondre à l'éternelle question que se posent les historiens des villes, à savoir « combien d'habitants ? »[1487], car bien souvent, les documents comptables relèvent les « *feux* » taxables, et non le nombre d'individus[1488]. En ce qui concerne les villes allemandes au Moyen Âge, Hektor Ammann estime qu'il y avait « moins d'une vingtaine de grandes villes de 10 000 à 35 000 habitants, aucune n'accédant au rang de « ville mondiale » (plus de 50 000 habitants) »[1489]. Dans bien des

[1477] BOUR, René, 2007, p. 74. Il y avait 20 000 habitants au XIII^e siècle. SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 60.
[1478] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 38.
[1479] ZANETTI, Dante, « L'approvisionnement de Pavie au XVI^e siècle », *Annales Économie, Sociétés et Civilisations*, 1963, vol. 18, p. 44-62.
[1480] DOLLINGER, Philippe, « Le premier recensement et le chiffre de population de Strasbourg en 1444 », *Revue d'Alsace*, t. 94, 1955, p. 112-124.
[1481] BÜCHER, Karl, *Die Bevölkerung von Frankfurt-am-Main im 14 und 15. Jahrundert*, Tubingen : H. Laupp, 1886, 768 p. (non consulté).
[1482] DESPORTES, Pierre, « La population de Reims au XV^e siècle d'après un dénombrement de 1442 », *Le Moyen Âge*, t. 72, n° 3, 1966, p. 463-509.
[1483] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 21.
[1484] DESPORTES, Pierre, 1966.
[1485] DOLLINGER, Philippe, « Les recherches de démographie historique sur les villes allemandes au Moyen Âge », in : *La démographie médiévale, sources et méthodes*, *Actes du congrès de l'Association des Historiens Médiévistes de l'Enseignement Supérieur public (Nice 15-16 mai 1970)*, Paris : Les Belles Lettres, 1972, p. 115.
[1486] BMM ms. 928. WENDER, Aurélie, *La population à Metz au milieu du XV^e siècle, d'après le registre de la taille de 1445-1449*, mémoire de Master I sous la direction de Frédérique Lachaud, Université de Lorraine, Metz, 2011, 2 vol.
[1487] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 21.
[1488] *Ibid*., p. 23.
[1489] DOLLINGER, Philippe, « La population de Strasbourg et sa répartition aux XV^e et XVI^e siècles », in : BESCH, Werner, FEHN, Klaus, HÖROLDT, Dietrich, IRSIGLER, Franz et ZENDER, Matthias, *Die Stadt in der europäischen Geschichte (Festschrift E. Ennen),* Bonn : Ludwig Röhrscheid Verlag, 1972, p. 115. Voir l'article de AMMANN, Hektor, « Wie groß die mittelalterliche Stadt ? », *Studium generale*, n° 9, 1956, p. 503-506 (non consulté).

cités, il reste compliqué d'établir des proportions au sein de la population telles que les a présentées Pierre Desportes pour Reims (âge, sexe, rang social, etc.)[1490]. Dans ces conditions, bien que l'importance des grandes familles patriciennes messines et des paraiges au sein de l'économie et du gouvernement urbain soit connue, il est difficile de montrer leur part exacte dans la population messine à la fin du Moyen Âge et une telle étude reste à faire. La taille de la cité était importante pour l'époque et Metz devait constituer l'une des villes libres les plus vastes du Saint-Empire romain germanique. À titre de comparaison, le dénombrement de Strasbourg de 1444 étudié par Karl Theodor von Eheberg[1491] en 1883, puis par Philippe Dollinger dans les années 1950[1492], indique que la ville comptait 16 000 citadins[1493] auxquels s'ajoutèrent 10 000 réfugiés à la suite de la Guerre de Cent Ans et des invasions des Armagnacs en Alsace[1494]. Ville libre d'empire tout comme Metz, Strasbourg abritait donc, en 1444, une population qui représentait la moitié de celle de la cité messine.

Si le poids des patriciens au sein de la population urbaine reste assez méconnu, il est évident que le système des « paraiges » n'était pas propre à la ville de Metz[1495]. Dans de nombreuses cités du Saint-Empire, de vieilles familles étaient présentes et participaient activement à l'exercice du pouvoir, comme à Strasbourg[1496], Mayence, Cologne ou encore Ratisbonne[1497]. À Luxembourg, Michel Pauly a également montré le poids des différentes familles au pouvoir du XIII^{e} au XV^{e} siècle[1498]. En Italie, des villes étaient aussi dirigées par d'anciennes lignées, comme c'était le cas à Venise où plus de deux-cents familles participaient aux délibérations du Conseil, soit près de 2 000 patriciens. Parallèlement, la fonction de représentation du Doge rappelle celle du maître échevin messin[1499]. À Florence, des membres des célèbres familles Albizzi, Pazzi et Médicis siégèrent à la Seigneurie pendant plusieurs siècles[1500]. L'exemple de ces républiques oligarchiques, comme celle de Metz, montre que de grandes familles étaient capables de diriger des villes, de faire la guerre,

[1490] DESPORTES, Pierre, 1966.
[1491] EHEBERG, Karl Theodor von, « Strasburgs Bevölkerungszahl seint Ende des 15. Jahrunderts bis zur Gegenwart », *Jahrbuch für Nationalökonomie und Statistik,* 1883, t. VII, p. 297-314 (non consulté).
[1492] DOLLINGER, Philippe, 1955, p. 112-124
[1493] *Ibid.*, *La population de Strasbourg*, 1972, p. 521-522.
[1494] *Ibid*., p. 521.
[1495] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 114.
[1496] LIVET, Georges (éd.) et RAPP, Francis (éd.), *Histoire de Strasbourg des origines à nos jours*, Strasbourg : Imprimerie des dernières nouvelles de Strasbourg, 1981, t. II, p. 51-57.
[1497] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 20.
[1498] PAULY, Michel, *Luxemburg, im späten Mittelatler, Verfassung und politische Fürungsschichet der Stadt Luxemburg im 13.-15 Jahrhundert*, Luxembourg, Imprimerie de la Cour P. Linden, 1992, p. 84-416.
[1499] BEC, Christian, CLOULAS, Ivan, JESTAZ, Bertrand et TENENTI, Alberto, 1990, p. 50-51.
[1500] *Ibid*., p. 41-48.

de mener une politique extérieure et d'occuper des postes clés de l'administration urbaine. « Une poignée de familles patriciennes dont l'argent assurait la supériorité sur une masse populaire encore bien peu différenciée »[1501] jouait donc un rôle très important dans de nombreuses villes. À Reims, ces familles patriciennes sont décrites par Pierre Desportes comme étant « un ensemble de lignées largement alliées entre elles et dominant par leur richesse le reste de la société urbaine »[1502]. Une telle description s'applique également aux paraiges messins. Enfin, dans de nombreuses cités, des rivalités existaient entre les familles patriciennes[1503], mais dans l'ensemble, le gouvernement de ces villes était efficace et assurait la prospérité. Si les grandes familles se disputaient le pouvoir, cela n'empêcha pas la cité florentine de prospérer en parallèle du triomphe des Médicis[1504]. Ces rivalités étaient beaucoup plus visibles en Italie, comme à San Gimignano où les familles firent ériger des tours toujours plus hautes pour montrer leur pouvoir. À Metz, seules la tour de l'Hôtel de Saint-Livier et celle d'un hôtel patricien en Jurue du XII^{e} siècle le rappellent encore[1505].

De véritables stratégies matrimoniales se mettent aussi en place. Les femmes jouaient un rôle stratégique dans ces arrangements, car de plus hauts rangs que certains de leurs époux, elles donnaient à leur descendance un statut plus élevé et leur permettait d'accéder à des fonctions de plus en plus importantes, comme celle par exemple de maître échevin, ou de Sept de la Guerre. Les noces, tout comme les baptêmes, étaient l'occasion d'étaler la richesse dont disposaient certaines familles. Ainsi, le mariage de Werry Roucel et d'Anne de Barbay en 1481 dura trois jours durant lesquels on jouta, le vin coula à flots et la nourriture fut abondante pour toute la ville[1506]. Quant aux noces de Nicole III de Heu et de Catherine le Gronnais en 1489, elles réunirent deux mille personnes[1507]. Ces cérémonies en grande pompe permettaient de montrer la bonne santé des finances des deux familles. À la fin du XV^{e} et au début du XVI^{e} siècle, ces jeux d'alliance, d'héritage et de succession permettent de voir émerger six familles en particulier : les Baudoche, les Desch, les Gronnais, les Heu, les Raigecourt et les Roucel. Leurs membres vont occuper des postes importants au sein du gouvernement urbain, et en particulier dans les administrations de la guerre et de l'enceinte.

[1501] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 65.
[1502] DESPORTES, Pierre, 1979, p. 276
[1503] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 124-125.
[1504] BEC, Christian, CLOULAS, Ivan, JESTAZ, Bertrand et TENENTI, Alberto, 1990, p. 41-48.
[1505] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 118.
[1506] AUBRION Jean, 1857, p. 128.
[1507] *Ibid*. p. 222.

S'il est intéressant de parler des paraiges pour comprendre la mise en place d'un pouvoir oligarchique à Metz, évoquer les grandes familles est surtout nécessaire pour montrer leur place dans l'administration de la ville, car c'est tout le système d'admission dans le gouvernement urbain qui était lié aux paraiges. L'entrée dans les différentes administrations reposait en effet sur un système d'élection où les candidats étaient tous issus des différents paraiges et des grandes familles patriciennes. En ce qui concerne l'administration des fortifications et de la guerre, l'identité de certains Sept des Murs et de la Guerre et de certains Gouverneurs des Murs aux XV^e^ et XVI^e^ siècles est connue. En s'intéressant à ces hommes, il apparaît que certaines familles étaient présentes dans toutes les magistratures de la ville et prenaient une part importante au sein du gouvernement. Pour l'administration de l'enceinte, plus d'une vingtaine de lignées ont été identifiées comme y ayant occupé des fonctions[1508].

L'affaiblissement des paraiges, dû à une politique des mariages très restrictive, à la mortalité due aux guerres et aux épidémies qui a largement décimé les rangs des patriciens, a contraint, comme nous allons le voir, le peu d'hommes encore disponibles à occuper plusieurs fonctions à la fois alors que cela était normalement interdit. Cette diminution des membres au sein des familles patriciennes n'est pas propre à Metz. Elle est aussi présente partout où les épidémies de peste et les guerres sont venues éclaircir les rangs de ces familles alors que certains membres fuient les villes pour s'installer définitivement à la campagne et y vivre en seigneur, loin des miasmes , laissant leur demeure *intra-muros* à l'abandon[1509].

[1508] Voir dans ce chapitre, 2.3.4. « Liste des Sept et des Gouverneurs des Murs ». En annexe, voir le détail par famille et les arbres généalogiques.
[1509] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 68.



Figure 133 : Les Paraiges représentés dans l'Armorial d'André de Rineck (1473)

(© Osterreichische Nationalbibliothek, Vienne, Cod. 3336f° 142 r[1510]).

« Lez arme de Mets et de doient estachez en la lance le blanc dessoure : lez armes de tous lez nobles de la cites de Mets ».

De gauche à droite : les paraiges de Porte-Moselle, de Jurue et de Saint-Martin.

De gauche à droite : les paraiges de Port-Sailly, d'Outre-Seille et du Commun.

[1510] BLANCHARD, Jean-Christophe, *L'armorial d'André de Rineck : un manuscrit messin du XV^e siècle (Vienne, Osterreichische Nationalbibliothek, Cod. 3336)*, thèse soutenue sous la direction de Pierre Pegeot, Université de Nancy, Nancy, 2003, t. II, p. 162-163. Dessin d'un sceau Landfriede (1346-1347) surmonté d'un blason de Metz (noir et blanc) représentant :

- à gauche, les armes de l'évêque de Metz, Adhémar de Monteil (1327-1361),
- à droite les armes de Marie de Blois (duchesse et régente de Lorraine (1346-1354),
- en bas, les armes d'Henri d'Apremont (évêque de Verdun (1312-1350))
- au centre, représentation du martyre de Saint Étienne.
- La légende entourant l'ensemble : + S de LAICORT FAIS CONTRE CIALZ QUE A IOUR [ET] A DROIT NE VOLROIE[N]T VENIR

1.1.2. L'évergétisme des grandes familles et les constructions liées aux fortifications

Pour les familles patriciennes des paraiges, prendre part aux paiements de certains travaux sur l'enceinte devait leur permettre d'augmenter un peu plus le prestige de leur nom. Tant qu'à financer des chantiers, autant qu'il s'agisse de travaux importants, qui permettraient au magistrat, mais aussi à sa lignée, d'associer le nom à une construction monumentale. L'évergétisme n'a rien de nouveau au Moyen Âge. Largement mis en avant pendant l'Antiquité, cette pratique a notamment contribué à la construction du Colisée, financé par les empereurs flaviens Vespasien et Titus au I^er^ siècle après J.-C.[1511]. D'après Paul Veyne, faire « du mécénat envers sa cité […] occupait une grande place dans la vie antique »[1512] et cela semble également vrai au Moyen Âge, même si l'évergétisme ne concerne alors pas souvent les constructions, mais davantage des fêtes et des octrois de nourriture. On peut en effet distinguer trois grands types d'évergétisme : les liesses populaires (à l'occasion de jeux, de mariages, de traités de paix, etc.), les distributions alimentaires et les dons d'argent, et le financement de travaux publics. Une étude sur l'évergétisme à Metz serait passionnante et les chroniques offrent un vaste champ d'investigation, mais pour notre sujet, seul le mécénat lié à la construction va retenir notre attention.

Avant d'évoquer l'évergétisme lié à l'enceinte, il faut constater que ces familles avaient déjà une part importante de prestige grâce à leurs possessions dans la ville. De nombreux patriciens menaient une vie de bâtisseur « civil et religieux » (édifications d'hôtels particuliers, fondations religieuses, etc.), de diplomate et de militaire en occupant les fonctions de Treize, de Sept de la Guerre et de Sept des Murs. Les Heu résidaient dans l'hôtel de la Rue de la Fontaine, qui subsiste toujours. La famille Baudoche logeait dans un hôtel proche de l'église Saint-Martin, tandis que les Gronnais possédaient l'hôtel de Saint-Livier sur la colline Sainte-Croix. Dans ce même secteur, les Raigecourt disposaient d'un l'hôtel dans lequel Charles Quint séjourna. Certaines familles se faisaient bâtir des lieux de villégiature comme l'hôtel du « *Passe-Temps* » édifié à la demande de Pierre II Baudoche en 1486 près de l'abbaye Saint-Vincent, le « *Vide-Bouteille* » bâti dans le même secteur par

[1511] VEYNE, Paul, *Le Pain et le Cirque, Sociologie historique d'un pluralisme politique,* Paris : Seuil, 1976, 799 p.
[1512] ANDREAU, Jean, SCHNAPP, Alain et SCHMITT Pauline, « Paul Veyne et l'évergétisme », in : *Annales, Économies, Sociétés et Civilisations*, 1978, vol. 33, n° 2, p. 308.

la famille Raigecourt ou le « *Bonne-Aventure* », situé rue de la Haye, édifié pour la famille Desch. Enfin, ces lignées disposaient aussi de maisons fortes à la campagne : à Moulins pour les Baudoche, à Louvigny pour les Gronnais, à Ennery pour les Heu.



Figure 134 : L'hôtel de Saint-Livier appartenant à la famille le Gronnais et sa tour donjon du XII^e siècle et l'hôtel de la famille Heu construit au XV^e siècle

Hôtel de Saint-Livier : Façade rue des Trinitaires (M. Didiot, 2017)

Hôtel de Heu : Façade rue de la Fontaine (M. Didiot, 2016)[1513]

[1513] BOUTEILLER, Ernest de, « Souvenirs de l'hôtel Saint-Livier », *l'Austrasie*, 1862, p. 472-473. La tour avait sans doute une jumelle sur la façade crénelée de la rue des Trinitaires. Cet hôtel abrita notamment la famille le Gronnais. Il accueillit aussi l'empereur Charles Quint en visite à Metz en 1540.

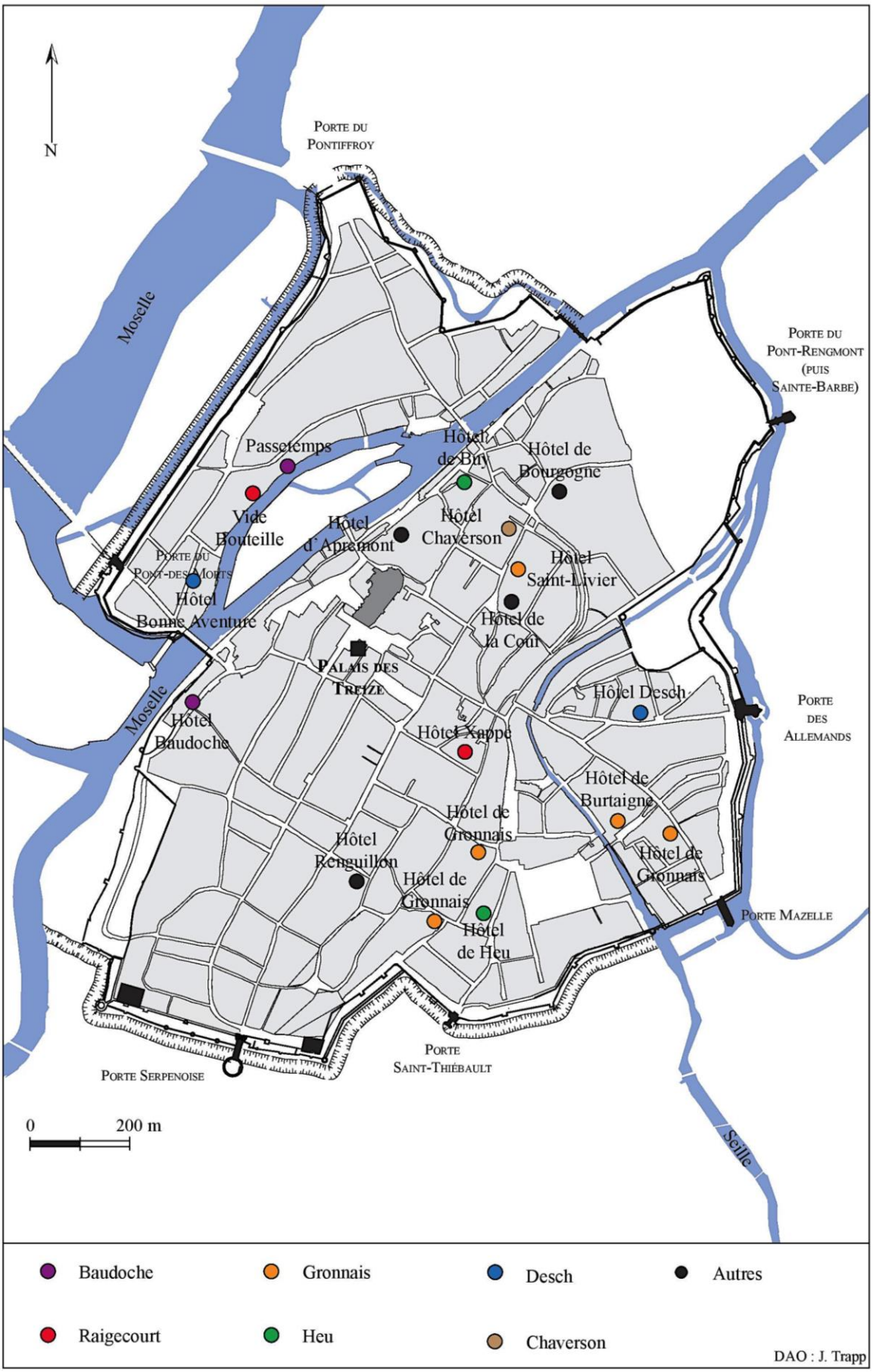


Figure 135 : Carte des hôtels particuliers des patriciens (XV^e^-XVI^e^ siècles)

En ce qui concerne la présence d'évergétisme lors de travaux sur l'enceinte, les exemples sont quasi inexistants. Cela peut même paraître étonnant à la vue de l'ensemble des constructions civiles ou religieuses réalisées par les patriciens. Rares sont ceux qui, finalement, ont construit des bâtiments en dehors de leurs riches demeures. De plus, les informations liées à cette pratique sont rares. Il n'existe concrètement qu'un seul exemple avéré d'évergétisme à Metz et il concerne la reconstruction d'un pont en 1444 sur les propres deniers de Nicole Louve, qui faisait alors partie de l'administration de l'enceinte. Ces travaux sont connus grâce aux chroniques messines contemporaines. Le second exemple d'évergétisme est, quant à lui, discutable et il concerne les travaux effectués par Philippe III Desch sur le tronçon de la porte des Allemands. Il faut s'interroger par rapport au financement du moineau Desch, car le paiement pour un décor aussi audacieux n'a probablement pas été accepté par la ville. Mais faut-il pour autant considérer qu'il s'agit d'une forme d'évergétisme ? À mon sens, cela n'est pas le cas. Contrairement au pont de Nicole Louve qui pouvait être utilisé par les habitants, le décor grotesque du moineau Desch n'assurait pas davantage de sécurité aux habitants. Il s'agissait là d'un caprice de la part d'un magistrat qui souhaitait se mettre en avant, d'une représentation osée pour faire parler, mais en rien d'un geste de bonté pour sa ville[1514]. Si Philippe III Desch a participé au financement du moineau, c'est vraisemblablement uniquement pour s'acquitter des frais de sculpture. Mais, comme nous ne disposons pas des comptes des Gouverneurs des Murs pour cette période, il faut rester prudent.

L'exemple d'évergétisme de la part de Nicole Louve est donc *a priori* le seul cas de mécénat public établi à Metz au XV^e^ siècle, bien qu'il ne concerne pas directement les fortifications. Le pont qu'il fit reconstruire existait déjà quelques années plus tôt. Il était alors appelé pont « *Quincoreille* » ou « *Quiquaralle* » et il avait déjà été rebâti par cinq vignerons issus de la paroisse de Saint-Marcel en 1438[1515]. Comme son nom le laissait entendre, ce pont de bois ne semblait pas avoir été bâti d'une façon très solide[1516]. D'après Jean Schneider, le pont permettait de relier l'île du Pont-des-Morts à la ville[1517]. Il devait se

[1514] Voir 1ère partie, chapitre 3, 2.3.1.4. « La fausse braie, le moineau et la tour d'angle : un programme iconographique commun », et plus particulièrement 2.3.1.4.3.1. « L'artilleur et le buste ».
[1515] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 252.
[1516] WAGNER, Pierre-Edouard, « Les croix de sire Nicole Louve », *M.AN.M*, 2000, n° 181, p. 149. La structure du pont devait bouger et faire un bruit « de quincaillerie », c'est-à-dire un bruit métallique au passage des charrettes. GODEFROY, Frédéric, 1881, t. VI, p. 515
[1517] SCHNEIDER, Jean, « Un gentilhomme de ville : Sire Nicole Louve, *citain* de Metz (1387-1462) », in : CONTAMINE, Philippe (éd.), *La Noblesse au Moyen Âge. XI^e^-XV^e^ siècles.* Essais à la mémoire de Robert Boutruche, Paris : PUF, 1976, p. 195.

trouver dans le prolongement du Pont-des-Morts et enjamber un petit bras de la Moselle qui marquait la frontière entre le ban de l'abbaye de Saint-Martin, que possédait le duc de Lorraine, et la ville de Metz. Pierre-Édouard Wagner localise ce pont sur le chemin qui menait alors à Verdun, à proximité de l'actuelle avenue Henri II[1518]. Aujourd'hui, le pont du canal enjambe dans ce secteur un bras de la Moselle dans la continuité du Pont-des-Morts.

Nicole Louve fit reconstruire le pont « *Quincoreille* » entre le 31 juillet 1442 et le 11 avril 1443 par le maître maçon, Thiedrich de Sierck[1519]. Ce nouvel ouvrage fut baptisé Pont-aux-Loups en référence au nom de famille de son commanditaire, mais aussi parce que les parapets du pont « avaient reçu deux grandes pierres sculptées d'une louve en bas-relief, reprise de celle qui figurait comme support des armes du généreux donateur »[1520]. À côté du pont, Nicole Louve finança également l'installation d'une croix en pierre en juillet 1444. Celle-ci fut taillée par Jehan de Commercy[1521], un artisan renommé qui avait aussi pris part à des travaux sur l'enceinte[1522] et à la cathédrale entre 1443 et 1446. La croix du Pont-aux-Loups s'écroula en août 1445 à la suite d'une violente tempête et le maître maçon Henri de Ranconval fut alors chargé de la relever. Il acheva sa besogne le 1er août 1446[1523]. Il ne s'agissait pas d'une simple croix, mais d'un petit édifice qui ressemblait au clocher de la cathédrale, entièrement sculpté, tout en pierre de taille, couvert d'une toiture et d'une flèche pyramidale[1524]. Une inscription située à la base de la flèche venait rappeler le rôle de mécène de Nicole Louve. Thiébault Louve, le fils de Nicole, fit également installer sur la porte du Pont-des-Morts « *une belle imaige Nostre-Dame* » en 1445[1525], alors que son père fit ériger plusieurs croix sur les principales routes du ban de Metz[1526].

La provenance de la richesse de Nicole Louve[1527] est largement méconnue, mais le patricien possédait une amandellerie à la paroisse Saint-Martin, ainsi qu'un siège d'échevin. Grâce à plusieurs héritages, il tenait quelques fiefs et il était devenu le « créancier des patriciens messins, des bourgeois et des paysans »[1528]. Il tirait également ses richesses du commerce du bois, du vin et des céréales. Le mariage de son fils unique, Thiébault, avec

[1518] WAGNER, Pierre-Edouard, 2000, p. 134.
[1519] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 274.
[1520] WAGNER, Pierre-Edouard, 2000, p. 134.
[1521] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 282.
[1522] *Ibid*., p. 290. HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 216.
[1523] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 305.
[1524] WAGNER, Pierre-Edouard, 2000, p. 136.
[1525] SCHNEIDER, Jean, 1976, p. 195.
[1526] WAGNER, Pierre-Edouard, 2000.
[1527] SCHNEIDER Jean, 1976, p. 193.
[1528] *Ibid*., p. 194.

Margueritte de Heu qui était issue d'une riche famille patricienne, contribua aussi au succès de Nicole Louve[1529].

Même s'il s'agit d'une construction civile, le mécénat de Nicole Louve, qui concerne le Pont-aux-Loups, est très intéressant pour notre sujet, car le patricien était membre du gouvernement de la ville en tant que Sept de la Guerre, Sept et Gouverneur des Murs. Il était donc très influent. Pour la reconstruction du pont, l'installation puis la réparation de la croix, il fit appel à des maîtres artisans qui avaient travaillé sur l'enceinte, comme notamment Jehan de Commercy ou Henri de Ranconval. Il est envisageable que Nicole Louve ait fait preuve de largesses lorsqu'il était membre de l'administration de l'enceinte. Il aurait pu participer au financement de certains chantiers sans que les chroniqueurs en rapportent le détail. Nicole Louve est resté Sept et Gouverneur des Murs de 1417 à 1460 avec quelques périodes d'absence. C'est le magistrat qui est resté en fonction le plus longtemps. Sous son mandat, se déroulèrent les travaux menés par Henri de Ranconval à la porte des Allemands.

Comme dans de nombreuses cités, la prise de pouvoir du patriciat et le déclin du pouvoir épiscopal ont permis à Metz de s'ériger en république et en ville libre d'empire. L'essor financier a conduit la cité à devenir l'une des villes les plus peuplées et les plus importantes à l'ouest du Saint-Empire romain germanique à la fin du Moyen Âge. Le rôle joué par les familles patriciennes apparaît comme central dans le gouvernement de la cité. En matière de politique intérieure et extérieure, de défense et de fortifications, les paraiges prenaient part aux décisions. Au prestige des fonctions de commandement, aux richesses accumulées et aux hôtels particuliers, certains patriciens firent le choix d'ajouter le mécénat envers leur cité. Si l'exemple de Nicole Louve est le seul qui atteste de cette pratique pour des constructions, il ne faut pas oublier que l'évergétisme concernait aussi les fêtes, les octrois de nourriture, etc. Les chroniques messines rapportent à de multiples reprises ce type cette pratique, notamment lors des mariages patriciens. Parler des grandes familles messines est incontournable, car les hommes qui gouvernaient la ville provenaient des rangs de ces dynasties et occupaient les postes les plus hauts placés. Les listes des Sept de la Guerre, des Sept des Murs et des Gouverneurs des Murs mettent en évidence l'importance de certaines de ces lignées dans le domaine militaire et dans celui de la fortification[1530]. De plus, l'étude

[1529] SCHNEIDER Jean, 1976, p. 195.
[1530] Voir dans ce chapitre 2.1.3. « Liste des Sept de la Guerre » et 2.3.4. « Liste des Sept et des Gouverneurs des Murs ».

de la généalogie de ces hommes montre que de nombreux magistrats étaient apparentés[1531]. À la tête de ce gouvernement, le poste de maître échevin était particulièrement convoité.

1.2. Le maître échevin

À l'époque où Metz était encore une cité épiscopale, le maître échevin présidait le collège échevinal jusqu'à ce que l'évêque Bertram réforme le maître échevinage[1532]. Avant cette réforme, le premier à porter le titre de *magister Sabinus*, c'est-à-dire de maître échevin, est évoqué en 1130[1533]. Après la réforme de Bertram, le maître échevin était élu pour un an. Son élection reposait sur un collège composé du princier de la cathédrale, des quatre abbés bénédictins de Metz et de l'abbé de Gorze, qui se réunissait pour le vote le 21 mars. Ils procédaient au vote en mettant les noms dans un chaperon après avoir prêté un serment de non-corruption. Le princier tirait au sort le nom du maître échevin[1534]. La charte de Bertram était dirigée contre les familles patriciennes, car en rendant l'élection plus fréquente, les patriciens ne pouvaient pas influencer durablement le collège échevinal en imposant leurs lignées[1535].

Quand la ville devint une république oligarchique, le maître échevin était choisi parmi les membres des paraiges. En 1330, un atour stipulait que le paraige, à qui le tour de scrutin avait échu pour une année, devait établir une liste de noms parmi lesquels l'échevin serait choisi[1536]. Le maître échevin était un officier épiscopal et seuls les chevaliers et les bourgeois étaient susceptibles d'occuper cette fonction. Quand les paraiges prirent définitivement le pouvoir au XIV^{e} siècle, ils s'arrogèrent la nomination du maître échevin. La pratique du vote devint quasiment inutile puisqu'une forme de corruption s'était installée entre les grandes familles et ceux qui élisaient le maître échevin. Cette pratique autorisait le princier et les autres abbés électeurs à engager leur vote à l'avance, brisant ainsi tout le mystère de l'élection et du tirage au sort. Il s'agissait d'« *octroyer le coup du maître échevin*

[1531] Voir en annexe les arbres généalogiques.
[1532] Schneider, Jean, 1950, p. 83. Par cette réforme du 21 mars 1180, Bertram fixa les conditions de l'élection annuelle des échevins. Il fit rédiger et signer la charte instituant la communauté urbaine messine.
[1533] *Ibid*. L'auteur renvoie à la confirmation de l'évêque Étienne de Bar de la donation de l'église de Pange au chapitre de Saint-Sauveur où il est question de *Bertrannus magister scabinorum* (1130), Cartulaire de Saint-Sauveur, f° 8v.
[1534] Klipffel, Henri, 1863, p. 45.
[1535] Schneider, Jean, 1950, p. 100.
[1536] Klipffel, Henri, 1863, p. 44. Roemer, Florent, *Les institutions de la République messine,* Metz : Éditions Serpenoise, 2007, p. 55. Malheureusement, cet auteur ne cite pas toujours ses sources.

»[1537]. Cette corruption transparaît même dans des actes officiels sans que cela ne semble poser problème[1538]. Elle était si courante que lorsque le maître échevin Pierre Roucel mourut pendant son mandat en 1531, l'élection de son successeur, Gaspard le Gronnais, fut inutile puisqu'il était déjà élu avant même de se présenter devant le princier et les abbés[1539].

Le maître échevin représentait la ville, mais il restait le vicaire de l'empereur. Il est possible de comparer ce dirigeant au « *Ameister* » strasbourgeois, qui était aussi le représentant du pouvoir exécutif au Bas Moyen Âge. Toutefois, celui-ci était élu parmi les représentants des corporations, ce qui n'était pas le cas à Metz[1540]. Comme le maître échevin messin, le « *Ameister* » de Strasbourg était entouré d'un collège échevinal, les « *Altameister* », littéralement, les anciens « *Ameisters* »[1541]. À Metz, le maître échevin était reconnaissable à la robe de velours noir fourrée d'hermine qu'il portait, ainsi qu'au chaperon de la même matière dont il était coiffé. Une fois élu, il prêtait serment et était appelé « *sire* ». Le maître échevin conservait cette appellation, même après son mandat. L'identité de la personne auprès de laquelle le maître échevin devait prêter serment est inconnue[1542], mais à la fin du XV^e^ siècle, il apparaît que ce serment se prêtait sur un manuscrit des Évangiles sur lequel avait été représenté le supplice de Jean Landremont, un des Treize[1543], qui avait été écartelé pour avoir trahi la ville en 1491 en complotant avec les Lorrains. Cette représentation était probablement là « pour rappeler aux magistrats combien il était dangereux de s'écarter de leurs devoirs »[1544].

Le maître échevin pouvait être secondé par d'autres magistrats, notamment pour des affaires politiques et militaires. Il gérait la sureté publique et il devait rester en permanence dans la cité, bien que quelques maîtres échevins aient obtenu le droit de s'absenter de façon exceptionnelle[1545]. Il rendait la justice ordinaire de la cité, bien que les peines qui découlaient de son jugement étaient appliquées par les Treize[1546]. La fonction de maître échevin était convoitée pour le prestige qu'elle offrait, mais ce titre était incompatible avec un rôle dans

[1537] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 46.
[1538] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 661 et 750.
[1539] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 835.
[1540] LIVET, Georges (éd.) et RAPP, Francis (éd.), 1981, t. II, p. 109.
[1541] *Ibid*., p. 110.
[1542] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 47-48.
[1543] Voir dans cette partie, chapitre 2, 2.1.1.4. « Les campagnes de travaux sur l'enceinte se multiplient pour moderniser les fortifications face aux progrès de l'artillerie (1472-1500) ».
[1544] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 48.
[1545] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 411. En 1474, Michel le Gronnais, alors maître échevin, s'absenta quatre jours pour signer un accord de paix avec le duc de Lorraine, René II.
[1546] Voir dans ce chapitre, 1.4. « Les Treize ».

les septeries de la Guerre[1547] et de la Maltôte[1548]. Le maître échevin pouvait être en même temps l'un des Treize[1549] ou Maître de l'Hôpital[1550] ou encore Maître des changes et de la monnaie. Il pouvait d'ailleurs frapper des pièces de monnaie et les jeter à la foule lors de son élection. Dès le XV^e^ siècle, la plupart des pouvoirs du maître échevin passèrent aux mains des nombreuses septeries et aux Treize. Lors de la visite de l'empereur Charles Quint en 1540, les Treize coordonnèrent même les actes du maître échevin[1551].

Les comptes des Gouverneurs des Murs de la fin du XV^e^ siècle témoignent probablement de cette dégradation des pouvoirs du maître échevin. Celui-ci n'apparaît pas dans le préambule des comptes, à la différence du Conseil et des Treize[1552]. Avec la mise en place progressive des administrations spécialisées, le maître échevin avait probablement vu son rôle diminuer. Il était néanmoins nécessaire de le présenter, car il légiférait dans la cité, en mettant en place les atours, c'est-à-dire les textes de lois, qui régissaient la vie de la république messine. Enfin, il faut remarquer que bon nombre de patriciens, qui occupaient des postes dans l'administration, avaient été maîtres échevins. Certains l'étaient même alors qu'ils occupaient des fonctions de Sept de la Guerre ou des Murs. Cette perméabilité des institutions, bien qu'illégale au départ, s'expliquait, par le manque de patriciens, décimés par les guerres et les épidémies, mais aussi du fait de leur renfermement et de leur politique matrimoniale limitée.

1.3. LE CONSEIL

Comme l'indique Jean Schneider, il faut être prudent, car « sous le nom de Conseil, les textes messins semblent avoir désigné successivement plusieurs assemblées »[1553]. Le Conseil était indépendant du maître échevin, mais aussi du conseil des échevins et du conseil des Treize. Le Conseil était le fruit de la prise de pouvoir du patriciat messin et il est mentionné pour la première fois en 1283. Il était alors composé par cent-quarante personnes choisies parmi les paraiges, vingt par paraige et quarante pour le Commun, et qui étaient

[1547] Voir dans ce chapitre, 2.2.1. « Mise en place et fonctionnement ».
[1548] Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.3. « La mise en place de la maltôte au début du XIV^e^ siècle ».
[1549] *Ibid*.
[1550] Il s'agit de l'hôpital Saint-Nicolas. Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.2.2. « Le rôle de l'hôpital Saint-Nicolas ».
[1551] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 840.
[1552] Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.4.2.1.1. « Le préambule ».
[1553] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 158.

consultées lors de la mise en place d'atours ou lors d'évènements particuliers[1554]. Le Conseil disposait aussi des finances de la ville et il permettait aux patriciens et aux bourgeois d'exercer un contrôle plus direct sur la constitution politique de la cité.

Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, le Conseil se présentait donc sous la forme d'assemblées extraordinaires des paraiges[1555] et ses prises de décisions étaient multiples et diverses. Le Conseil avait la capacité de changer les statuts des métiers, de conclure et ratifier des traités, d'établir de nouvelles tailles et de diriger les actes de guerre, mais une assemblée aussi importante n'était pas facile à réunir. De plus, depuis la révolte de 1326[1556], le gouvernement urbain se méfiait de ce type de réunion et des débordements qui pouvaient en découler. En 1348, les pouvoirs urbains firent le choix de mettre en place une commission plus restreinte de quatorze membres, tous issus du Conseil, afin de se réunir et mettre en place une politique de défense des forteresses du Pays messin[1557]. Le Conseil apparaît toujours en en-tête des atours, dans les sentences de justice aux côtés des autres magistrats qui composaient les pouvoirs urbains. C'est également vrai dans les comptes du receveur de la ville.

Jean Schneider note qu'au XV^e^ siècle, le Conseil avait en effet des prérogatives importantes et qu'il intervenait dans les affaires de la ville, au détriment des Treize et des Sept de la Guerre[1558], car ceux-ci n'étaient jamais au complet. Seul le maître échevin restait supérieur à l'autorité du Conseil[1559]. La composition du Conseil évolua alors pour que les échevins, les Treize et sans doute les Sept de la Guerre, puissent en être membres[1560]. À la même période, les familles patriciennes souffraient des pertes entraînées par des guerres, des épidémies, tandis que les possibilités de mariage se restreignaient. Les paraiges s'asphyxiaient car ils étaient dans l'impossibilité de se renouveler. La formation de Grands Conseils est observable dans de nombreuses villes du Saint-Empire-romain germanique, comme à Cologne ou Strasbourg ou encore dans des villes d'Italie, toutefois les modèles restent différents. Dans les assemblées italiennes, les membres étaient élus démocratiquement, ce qui n'est pas le cas dans le Conseil messin. Pareillement, l'absence

[1554] SCHNEIDER, Jean, 1950p. 159.
[1555] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 55.
[1556] Révoltes dans la ville à la suite de la guerre des Quatre Seigneurs.
[1557] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 159.
[1558] *Ibid*., p. 159.
[1559] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 135-140.
[1560] *Ibid*, p. 56.

d'artisans dans le Conseil messin fait la différence par rapport aux Conseils de Strasbourg[1561] ou de Cologne[1562]. Ces distinctions montrent aussi les limites du Conseil messin. À Metz, le pouvoir resta largement aux mains des paraiges et des patriciens, comme dans d'autres villes dirigées par un gouvernement oligarchique, alors que la participation des bourgeois aurait sans doute été bénéfique pour la cité.

Les ordonnances du Conseil étaient rédigées dans des registres appelés *Livres des Rouges-Estelles* ou *Rouges-Tailles.* Malheureusement, aucun de ces documents n'a été conservé. Après le rattachement de Metz à la France en 1552, le Conseil regroupa des échevins et des Treize[1563]. Le Conseil est important pour notre étude, car il est évoqué dans le préambule des comptes des Gouverneurs des Murs[1564]. Cette présence indique que le Conseil était informé de l'évolution des travaux des fortifications et du coût que cela représentait dans les finances urbaines.

1.4. LES TREIZE

Le Conseil des Treize Jurés était une institution oligarchique formée par les patriciens au début du XIII^e^ siècle[1565]. Son origine est plus ancienne et il est difficile de la dater avec certitude, mais les Treize existaient avant 1207[1566]. Lorsque la ville était encore une cité épiscopale, l'évêque nommait les Treize le jour de la Chandeleur et les nouveaux magistrats lui prêtaient serment. Cependant, comme l'indique Jean Schneider, le choix se faisait parmi des patriciens des paraiges[1567]. Au XIII^e^ siècle, les Treize Jurés s'opposèrent à l'évêque Bertram. « Le principal souci des bourgeois était alors l'achèvement des nouvelles murailles de la ville »[1568]. Or, pour y parvenir, le gouvernement avait besoin de davantage de fonds et il tenta d'imposer le clergé, qui bien sûr refusa. Les Treize Jurés, avec l'accord des bourgeois, confisquèrent des biens aux clercs dès le 22 février 1209 et des troubles éclatèrent entre les religieux et la population. En représailles, l'évêque jeta l'interdit sur la ville. La

[1561] LIVET, Georges (éd.) et RAPP, Francis (éd.), 1981, t. II, p. 110.
[1562] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 138-139.
[1563] *Ibid*., p. 57.
[1564] Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.4.2.1.1. « Le préambule ».
[1565] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 154.
[1566] *Ibid*., p. 104. Les Treize Jurés sont alors les témoins dans une charte de Bertram (21 décembre 1207).
[1567] *Ibid*., p. 126. Deux patriciens pour chaque paraige et trois pour le Commun.
[1568] *Ibid*., p. 106.

situation rentra dans l'ordre plusieurs mois plus tard, en juillet. Les Treize n'avaient alors plus de pouvoirs et leur rôle s'effaça jusqu'en 1220.

Au cours du XIII^e siècle, les patriciens des paraiges rejetèrent progressivement le rôle de l'évêque dans l'élection des Treize et à la fin du XIV^e siècle, les paraiges se chargèrent eux-mêmes du choix de ces magistrats[1569]. À la même période, le choix des Treize était déjà largement corrompu, car l'évêque vendait cette magistrature à des financiers messins ou à ses créanciers[1570]. Un atour de 1346 stipulait que « tous les trois ans et dix-sept semaines, le maître échevin et les Treize en charge assemblent les paraiges pour désigner parmi eux un chef de l'hôtel qui sera Treize avec les onze restant en exercice, le maître échevin sortant de charge était Treize de droit et complétait ainsi le tribunal »[1571]. Lors de leur élection, qui se déroulait le 25 janvier à l'église de Saint-Pierre-aux-Images, quatre personnes étaient choisies dans chacun des paraiges et six pour le Commun, soit vingt-six personnes. Les treize premiers noms tirés au sort étaient Treize pour l'année. Le maître échevin procédait au tirage au sort. Un atour de 1354 interdisait à deux frères, au père et au fils d'être Treize en même temps[1572]. Un nouvel atour en 1393 modifia le précédent en changeant la durée : désormais l'élection avait lieu tous les huit ans à la Chandeleur et quatre personnes étaient choisies dans chacun des cinq paraiges et six personnes dans le Commun. Parmi ces vingt-six candidats, un sur deux était tiré au sort pour être Treize toute l'année. Enfin, en 1537 et 1538, huit personnes furent élues pour être Treize avec les quatre restants de l'année précédente et le maître-échevin. Au départ, les Treize étaient vraisemblablement élus à vie, mais la république s'est attachée à rendre leur mandant annuel pour préserver un certain équilibre[1573].

Les Treize étaient à l'origine en charge de la sureté publique, d'où leur nom de Treize de la Paix[1574], mais par la suite, leurs compétences s'élargirent aux affaires judiciaires, et ils assuraient l'administration intérieure de la ville ainsi que sa politique extérieure[1575]. Leur pouvoir était donc considérable par rapport à celui du maître échevin, cantonné à la juridiction civile[1576]. Pour répondre à leurs nombreuses prérogatives, les Treize se

[1569] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 454.
[1570] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 142.
[1571] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 58-59. ROEMER, Florent, 2007, p. 59.
[1572] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 157.
[1573] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 59.
[1574] *Ibid*., p. 60.
[1575] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 156.
[1576] *Ibid*., p. 156.

répartissaient le travail. Au départ, le conseil des Treize été composé de treize magistrats. Ce nombre a pu ponctuellement évoluer à la baisse en fonction des aléas démographiques (peste, guerres, etc.). Les Treize pouvaient aussi cumuler les missions. Six magistrats formaient les Treize Accordeurs, une sorte de tribunal de conciliation pour désengorger les tribunaux et choisir ce qui était « *besognable a la ville* »[1577]. Les autres magistrats occupaient ces fonctions :

- trois Treize qui fermaient et ouvraient les portes et les grilles de la ville ;
- trois Treize des Sept de la Guerre ;
- un Treize de la Bullette et des Maltôtes ;
- un Treize de l'Hôpital (Saint-Nicolas) ;
- un Treize des Trésoriers (ou des Sept du Trésor) ;
- un Treize des Sept des Portes[1578] ;
- un Treize des Sept des Paveurs ;
- trois Treize pour veiller à la proprété de la ville ;
- trois Treize des Lainiers, ce qui montre l'importance de ce commerce dans la ville.

Les Treize se répartissaient parmi les principales administrations de la ville. Leurs missions étaient très nombreuses ce qui fait que les Treize occupaient une place prépondérante dans le gouvernement urbain. Ils étaient notamment les garants de la paix dans la ville[1579]. Ils se réunissaient tous les mardis et les mercredis et formaient la « *Chambre des Treize* » qu'ils présidaient à tour de rôle[1580], tandis qu'un clerc transcrivait leurs décisions dans des archives[1581]. À l'origine, ces magistrats siégeaient dans le cloître de la cathédrale avant d'avoir leur propre édifice, le Palais des Treize, qui fut construit entre 1316 et 1318 au sud de la cathédrale[1582]. Les Treize apparaissaient dans de nombreux actes législatifs, car ils géraient l'administration intérieure et la politique extérieure de la ville[1583]. Pour les aider, ils disposaient d'un personnel subalterne composé de valets et de sergents[1584].

[1577] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 156.
[1578] Probablement un Treize des Sept des Portes « *et des Murs* ». Voir dans ce chapitre, 2.2.2. « Les Sept des Portes et les Gouverneurs des Portes ».
[1579] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 156.
[1580] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 61.
[1581] SCHNEIDER, Jean, 1951, p. 156. Les archives sont probablement antérieures à 1209.
[1582] TRAPP, Julien, et WAGNER, Sébastien, 2011, p. 147.
[1583] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 156. Après la mise en place des Sept de la Guerre au début du XIV^e^ siècle, les Treize perdirent peu à peu leur pouvoir sur la politique extérieure.
[1584] *Ibid*., p. 156

Un de ces sergents était dépêché sur l'enceinte pour les tenir informés de l'évolution des travaux[1585].

Comme le Conseil, les Treize apparaissent dans le préambule des comptes des Gouverneurs des Murs. Un Treize est également mentionné dans le compte-rendu de la « *visitation* » réalisée en 1523. Il s'agissait de Renault le Gronnais le *Jeune*[1586], qui était également Sept des Murs et Sept de la Guerre l'année précédente. Les Treize occupaient une place prépondérante dans le gouvernement de la ville et il paraît normal et évident qu'ils se soient également occupés des fortifications. En délégant des sergents, les magistrats étaient informés du déroulement et de l'avancé des chantiers. Ils avaient également un droit de regard sur la comptabilité. C'est ce qui explique que les comptes des Gouverneurs des Murs étaient soumis à leur approbation ainsi qu'à celle du Conseil.



Figure 136 : Le palais des Treize d'après Claude Chastillon vers 1614

(© Bibliothèque municipale de Nancy, FG7 Metz 504)[1587].

Depuis la fuite de l'évêque au début du XIII^e^ siècle, la cité épiscopale étaient devenue une ville dominée et gouvernée par de vieilles lignées, les paraiges. Omniprésents dans les administrations de cette république oligarchique, et notamment dans les postes les plus importants, les membres de ces familles avaient certainement contribué à doter la ville d'une structure politique efficace, mais aussi à en faire une cité avec une économie prospère. Pour chaque poste, des élections permettaient de choisir des représentants parmi les membres des paraiges. Pour siéger dans les administrations de la ville, chaque paraige pouvaient présenter deux candidats, tandis que le Commun pouvait en présenter quatre. Il en était de même pour

[1585] Voir 3^e^ partie, chapitre 1, 5.2. « La surveillance du chantier : le rôle du sergent et des bannerots ».
[1586] ADM 7F59, (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 1r.
[1587] Gravure à l'eau-forte (16,6 cm x 19,1 cm).

les postes de Treize et de représentants au sein du Conseil, ou pour obtenir le titre convoité de maître échevin de l'année. La structure du pouvoir urbain reposait donc sur ces anciennes lignées. Le gouvernement du patriciat et son organisation allaient marquer durablement l'histoire de la ville. Mais qu'en était-il pour les administrations de la guerre et de l'enceinte ? Les patriciens cherchaient-ils aussi à occuper des postes dans l'administration militaire ? Le prestige militaire égalait et surpassait même le prestige politique. De nombreux patriciens embrassaient des fonctions militaires, se faisaient armer chevalier, souvent pendant les croisades[1588], et certains obtenaient même des postes de conseiller[1589] ou de chambellan auprès des grands de l'époque[1590]. La politique extérieure, la guerre et la défense étaient intimement liées. Le cas de François le Gronnais, qui fut chevalier, chambellan de Charles Quint, membre des Treize[1591], maître échevin en 1479, mais aussi Sept de la Guerre et Sept des Murs, illustre ce propos. Le cas de Nicole Louve et de son parcours est également valable[1592]. En réalité, les exemples de carrières politique et militaire étaient nombreux.

Après avoir présenté les principaux magistrats qui gouvernaient la cité, à l'image du maître échevin, du Conseil et des Treize, il faut donc s'intéresser aux administrations créées pour la guerre et les fortifications urbaines et observer que, là aussi, les patriciens ont joué un grand rôle.

[1588] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 207. Nicole Louve est fait chevalier le 16 décembre 1429 à son retour de croisade.

[1589] ATTEN, Alain, « Le patricien Nicole Louve et Philippe le Bon, un exploit diplomatique messin à Luxembourg en 1451 », *M.AN.M*, 1996, p. 165. Nicole Louve devient conseiller du roi de France en 1447 et son fils Thiébault est fait écuyer.

[1590] SCHNEIDER, Jean, « Témoin d'une société en mutation : François Le Gronnais, *citain* de Metz (1450-1525) », *M.A.N.M.,* 1999 (A. 180, 7e série), p. 185. L'épitaphe dans l'église de Saint-Maximin à Metz indiquait : « ICY DEVANT GIST MESSIRE FRANÇOIS DE GRONAIS **CHEVALIER ET ESCHEVIN DU PALAIS**, FILS DE FEU MESSIRE REGNAULT DE GORNAIS CHEVALIER ET DE DAME PARETTE DIEUAMY. EN SON VIVANT **CINQUIESME CONSEILLER ET CHAMBRELAIN DE L'EMPEREUR CHARLES DE CE NOM**. LEQUEL ENTRE AUTRES VERTUS DONT IL A ÉTÉ RICHEMENT DOUÉ EST DÉCÉDÉ PÈRE DE VINGT HUIT ENFANTS PROCRÉÉS DES FEU DAMES PARETTE LOUVE ; FRANÇOISE DE GRONNAIS ET BARBE DESCH SES FEUES FEMMES ET ESPOUSES. AINSI QUE CLAIREMENT EST A VOIR PAR LES MÉMORABLES SCULPTURES POSÉES EN CEST CHAPELLE. LES SIGNEUR FRANÇOIS DE GOURNAIS DELASSANT PAR MORT NATURELLE SA QUATRIESME FEMME ET EPOUSE DAME BARTHELINE DE BOULAN RENDIT LAME À DIEU LE PREMIER JOUR DE JANVIER EN L'AN 1524. ENTRE LES HUMAINS VESQUIT TRÈS HUMAINEMENT L'ESPACE DE 74 ANS. PRIES DIEU POUR LUY AFFIN QU'IL VIVE ETERNELLEMENT. »

[1591] *Ibid*., p. 195.

[1592] SCHNEIDER, Jean, 1976.

2. FONCTIONNEMENT DES ADMINISTRATIONS DE LA GUERRE ET DES FORTIFICATIONS

Le domaine militaire et la muraille ont sans doute toujours été centraux pour la sécurité de la ville, mais la présence de magistrats entièrement dédiés à ces aspects n'est pas attestée avant le XIV^e^ siècle. Cela ne semble pas si étonnant, car pour Albert Rigaudière et Bernard Chevalier, il existait dans de nombreuses cités un lien étroit entre la généralisation des comptes municipaux et la mise en place d'une politique et d'une administration des fortifications au XIV^e^ siècle[1593]. Bien que Metz soit à l'époque une ville libre d'Empire, c'est aussi ce qui peut être observé dans le développement de ses administrations.

Dans un premier temps, il n'existait pas d'administration entièrement dévolue à l'enceinte. Les questions liées aux domaines de la guerre, de la politique extérieure et des fortifications étaient placées entre les mains des puissants Sept de la Guerre en 1323. Ce sont donc ces magistrats qui s'occupèrent de l'enceinte jusqu'à la création, probablement dès 1347, d'une administration spécialisée, les Sept des Murs. Cette spécialisation pour la muraille était nécessaire, car les Sept de la Guerre étaient largement sollicités sur de nombreux fronts, notamment celui de l'artillerie. Le renouvellement de l'armement et les progrès de l'artillerie obligèrent en effet les Sept de la Guerre à se doter de magistrats entièrement dédiés à cette question.

Dans de nombreuses villes à la même période, des administrations similaires voient le jour. Elles existaient à Nantes[1594], à Reims[1595] ou encore à Dijon[1596]. Dans le royaume de France, la guerre de Cent Ans semble responsable de cet élan de reconstruction puis d'entretien des enceintes par des commissions spécialisées. Dans les villes du Saint-Empire romain germanique ou proches de celui-ci, il ne semblait pas y avoir de règles. Dans

---

[1593] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 77. CHEVALIER, Bernard, *Tours, ville royale (1356-1520) : origine et développement d'une capitale à la fin du Moyen Âge,* Chambray-les-Tours : Éditions C.L.D., 1983, p. 210.

[1594] GLENISSON, Jean et HIGOUNET, Charles, « Remarques sur les comptes et sur l'administration financière des villes françaises entre Loire et Pyrénées (XIV^e^-XVI^e^ siècles) », in : *Finances et comptabilité urbaines du XIII^e^ au XVI^e^ siècle, Actes du colloque international, Blankenberge (6-9 septembre 1962),* Bruxelles : Pro Civitate, 1964, p. 46. Il s'agit du « *receveur des deniers ordonnés a l'euvre et reparacion de la ville de Nantes et des ponts d'environ* ».

[1595] DESPORTES, Pierre, 1979, p. 526-529. Il s'agit des « *commis et esleus a faire faire les clostures et fermetés de la ville de Reims et a garnir de vivres, d'artillerie et d'autres choses necessairesa la tuition et defense d'icelle* ».

[1596] HUMBERT, Françoise, *Les finances municipales de Dijon du milieu du XIV^e^ siècle à 1477*, Paris : Les Belles Lettres, 1961, p. 100. Il s'agit des « c*ommiseres deputés a ordonner les deniers de la fortification extraordinaire* ».

certaines cités, le pouvoir en matière de fortifications restait dans les mains des pouvoirs urbains sans être délégué à une administration spécifique. Les exemples des baumaîtres de Trèves[1597] et de Luxembourg[1598] vont dans ce sens. Par contre, Strasbourg, une ville libre d'Empire, disposait quant à elle d'un conseil appelé les Treize pour gérer l'ensemble des questions militaires, y compris les fortifications[1599]. Il n'y avait donc pas vraiment de règles, tout dépendait du statut de la ville.

À Metz, au XIV^e siècle, deux administrations furent créées à quelques années d'intervalle : l'une pour gérer la politique extérieure et la guerre, et l'autre pour s'atteler à l'entretien et la modernisation des fortifications urbaines. Pour les aider dans leurs obligations, des commissions permanentes et ponctuelles furent également mises en place. Les Sept de l'Artillerie furent institués pour répondre aux progrès de l'armement, tandis que les Sept des Portes permirent de suivre l'avancée de certains chantiers.

2.1. Les Sept de la Guerre

2.1.1. Présentation des missions

Metz était une ville largement convoitée par ses voisins et pour se prémunir de leurs attaques régulières, elle dut rapidement mettre en place une administration spécialisée dans le domaine militaire. Si les travaux de l'enceinte urbaine étaient déjà bien avancés au début du XIV^e siècle, les fortifications ne pouvaient pas à elles seules assurer la sécurité de la ville. Il fallait alors des magistrats compétents pour mettre sur pied une armée et gérer la politique extérieure. Les Sept de la Guerre furent alors institués le 14 juillet 1323 après le conflit contre Simon Moncler pendant lequel les Messins étaient intervenus pour défendre leur allié, le seigneur de Waudrevange[1600]. Par une ordonnance signée par le maître échevin, les Treize et les paraiges entérinaient la création des Sept de la Guerre et instauraient surtout le mode d'élection de cette commission[1601]. Au départ, cette organisation devait être temporaire et

[1597] Kessler, Marzena, *Die städtische Bauwesen in Trier am Ende des Mittelalters (1370-1520)*, Trèves : Kilomedia, 2015, 483 p.
[1598] Pauly, Michel, 1992, t. I, 587 p.
[1599] Livet, Georges (éd.) et Rapp, Francis (éd.), 1981, t. II, p. 111.
[1600] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 3.
[1601] *Ibid.*, p. 3.

être composée de sept hommes choisis parmi les membres des paraiges (un par paraige et deux pour le Commun)[1602].

L'année suivante, en 1324, la guerre des Quatre Seigneurs ravageait le Pays messin. Pour assurer les réparations et préparer la défense de la ville, de nouveaux Sept de la Guerre furent mis en place le 6 octobre 1324[1603]. À ces magistrats, le gouvernement urbain ajouta un « *Treize des Sept de la Guerre* », Mathieu Simon et deux prud'hommes[1604], Thiébault le Gronnais et son fils, Jean Folie. Ces trois hommes devaient contrôler, au nom du Conseil de la ville, le bon déroulement et l'exécution des mesures prises par les Sept de la Guerre. Les magistrats devaient « *faire faire par ceux & celles qui tenoient lez basiles des murs de la Cité, que les Tours des baisles & des murs de la Cité fussent couvertez, planchées & forties pour deffendre* […] » et ils devaient veiller à ce « *que les Mestiers fissent accouster les autres Tours, lez couvrir, plancher fournir d'artillerie, d'arbalestres & traits, comme les dits Sept ordonneroient* »[1605]. Ce document montre que l'entretien et l'armement de l'enceinte incombaient aux Sept de la Guerre au début du XIV^e^ siècle. Ils firent détruire toutes les habitations qui touchaient l'enceinte à l'extérieur de celle-ci pour avoir une meilleure visibilité[1606]. Tous les faubourgs installés au pied de la muraille, comme celui de Mazelle ou des Allemands, devaient être défendus par de « *bons fossez, bons murs ou bon pallis* »[1607]. La muraille qui reliait la porte des Allemands à la porte Mazelle était en effet la zone la plus menacée par les ennemis, car les faubourgs qui s'étaient installés au pied de l'enceinte ne disposaient d'aucune fortification ni de moyens de défense. Les faubourgs de Porte-Moselle, de la porte des Allemands, de la porte Mazelle, de Saint-Julien et de Stoxey étaient les plus vulnérables. Cette ordonnance venait donc rappeler la nécessité d'y installer un système de défense.

[1602] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 3. On trouve alors parmi les membres de cette commission Étienne Reffal, Jean de la Cour, Boucquin Chiélairon, Jaicomin Boilawe, Collignon Roucel, Henri le Gronnais et Perrin Chaingne. Toutefois, le document ne mentionne pas leur paraige.

[1603] *Ibid.*, p. 7. Il s'agit de Jeoffroy Grognat (Porte-Moselle), Jean Ancel (Jurue), Perrin le Maire (Saint-Martin), Gillat Ruéce (Port-Sailly), Jaicomin Boylawe (Outre-Seille) et Loratte et Symonnat Brie (Commun).

[1604] Les prud'hommes ont été mis en place par les paraiges pour contrebalancer le pourvoir des Treize. Ces magistrats sont instaurés au début du XIII^e^ siècle et ils sont au nombre de vingt-six, puis treize à partir de 1312 et à nouveau vingt-six en 1314. La principale mission des prud'hommes était le contrôle de la justice ordinaire. Les prud'hommes furent supprimés en 1325, pendant la guerre des Quatre Seigneurs. Ils réapparaissent après la Commune de 1405, mais ces magistrats n'ont alors plus rien à voir avec ceux du début du XIV^e^ siècle. KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 73-75.

[1605] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 7.

[1606] *Ibid*., p. 7 : « *pour adviser & ordonner que touz lez manoirs qui touchent aux murs de la Cité hors de la fermeté des grands murs soient ostés ; par quoi les murs au-dehorz soient tous délivrés & qu'il n'y ait rien qui les puissent empescher.* »

[1607] *Ibid*., p. 7.

En même temps, les Sept de la Guerre devaient « *faire les fossez à l'entour des murs de Metz, là où verront & adviseront que de besoing sera* ». Il s'agissait d'un chantier titanesque, car il fallait creuser un réseau de fossés secs ou en eau, autour de l'enceinte. Le fossé qui reliait la porte du Pont-des-Morts à la porte du Pontiffroy fut creusé à cette époque. Derrière l'abbaye Saint-Vincent, il faisait plus de 80 pieds de largeur[1608]. Ces chantiers montrent que certaines portions de l'enceinte n'étaient pas encore doublées par des fossés et que le gouvernement urbain chargeait les magistrats de la guerre de s'en occuper. Les Sept de la Guerre étaient donc responsables de la fortification au début du XIV[e] siècle et ils veillaient à l'améliorer. Plusieurs strophes de la *Chronique de Jacques Desch* montrent que de grands travaux furent alors entrepris pour creuser les fossés et que les clercs, les laïcs, mais aussi des corvéables participèrent à l'ouvrage[1609]. Les tours de l'enceinte furent également rénovées et réparées par des artisans avant que les Sept de la Guerre répartissent les tours entre les métiers[1610]. Ils firent aussi boucher certaines portes et poternes pour éviter les tentatives d'invasions[1611].

Enfin, pour que la garde de l'enceinte et de la ville soit facilitée, les Sept de la Guerre demandèrent aux habitants de placer à leurs fenêtres des lanternes allumées chaque nuit et ce pendant toute l'année. Toutes ces lanternes devaient permettre d'avoir une bonne visibilité pour observer toutes les activités nocturnes anormales et permettre de donner rapidement l'alarme. Cette mesure devait être inédite, car l'une des strophes de la *Chronique*

[1608] Soit environ 25 m.
[1609] WOLFRAM, Georg, 1906, p. 158-161. Georg Wolfram s'appuie sur les transcriptions et l'édition critique de BOUTEILLER, Ernest de, 1875, 509 p.
[1610] Voir dans la 1[ère] partie, chapitre 1, 2.2.1. « Le rôle des métiers dans l'entretien des tours de l'enceinte ».
[1611] TRIBOULT, Henri, « Les Sept de la Guerre, leur création, leurs premiers travaux », *C.L.,* 1931, n°3, p. 48. Il restait alors neuf portes sur les dix-huit ouvertures que comptait l'enceinte.

de Jacques Desch indique que cela était un sujet de discussion dans les tavernes[1612]. Il faut d'ailleurs remarquer que dans la strophe suivante, l'auteur du poème se plaint des mesures prises pour la défense de la ville, mais il ne blâme pas directement les magistrats, car ces travaux étaient nécessaires. Il semble critiquer la mise en place des impôts sur les héritages, autrement dit, la dîme sur les legs testamentaires[1613] « *qui sont malz fais, c'est grans dampmages* »[1614]. Cette imposition existait depuis la fin du XII^e^ siècle et elle semblait donc encore en place au XIV^e^ siècle[1615]. Au lieu de reprocher cela aux magistrats, l'auteur du poème s'en prend aux ennemis de la ville qu'il juge, à juste titre, responsables et qu'il aimerait punir en les « *fendant jusqu'aux braies* »[1616].

Extrait de la *Chronique de Jacques Desch*[1617]

[185]. *Ilz*[1618] *leur semble qu'il est mestier*[1619],
Se font aprez les tours couvrir,
Ilz les depairtent[1620] *aus mestiers ;*
Bien les feront sens espennir[1621]
Que on lez puist clore et ouvrir
Ilz comandent aux cherpantiers
Et aus masons pour eulx garir[1622]
[186]. *Quant seront fais li tels*[1623] *entiers,*
Au bancens[1624] *font mettre l'enseigne*
Telle comme ait en leur mestier,
Qu'il n'y ait nulz aultre praigne[1625]
Pource qu'aprez muelz[1626] *en souveigne.*
La ont gaignier[1627] *li cherpantier*
Et li massons, qui que s'emplaigne[1628].
[187]. *D'arbolstres et d'espingoles*[1629]
A grant planteit font encore faire ;
Qu'ilz ont ouys telles perrollez[1630]
Que revendont nostre adversairez
Q'ilz reviennent, ces feront trairez,

[1612] WOLFRAM, Georg, 1906, strophe 188, p. 162-163.
[1613] L'instauration d'une dîme sur les legs testamentaires pour l'agrandissement de l'enceinte remonte à la fin du XII^e^ siècle. Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.1. « Les difficultés pour financer l'agrandissement des fortifications au XII^e^ siècle ».
[1614] WOLFRAM, Georg, 1906, strophe 189, p. 162-163.
[1615] Voir dans cette partie, chapitre 2, 1. « La mise en place progressive d'un budget et d'une comptabilité spécialisée pour l'enceinte ».
[1616] WOLFRAM, Georg, 1906, strophe 189, p. 162-163.
[1617] *Ibid.*, p. 158-163
[1618] Les Sept de la Guerre.
[1619] Qui est nécessaire.
[1620] Répartissent.
[1621] Sans encourir d'amendes.
[1622] Mettre en état et aménager pour la défense.
[1623] Toits.
[1624] Son du beffroi, de la cloche municipale.
[1625] Nul ne s'y trompe.
[1626] Tous.
[1627] Travaillé, œuvré.
[1628] Pour qu'on puisse dire.
[1629] Arbalètes et espringales.
[1630] Entendu telles paroles.

Cil qui ert atains, serait des colez[1631]
Garis sens aultrez laituaire[1632].
[188]. *Huchie fuit comancent*
De la guerre qu'eust lanterne
Chescun ardent entierement[1633]
On temps d'esteit et quant yverne :
Par celui Dieu qui tout gouverne
La olt si grant alumement
C'on en perrolle en la taverne
[189]. *De ces chosez vous veulz laier*
Et des fousseis et des ouvraiges
Chescun se doit plux esmaier[1634]
Pour la raison des heritaiges
Qui sont malz fais, c'est grans dampmages.
Fandus soient jusq'la braier[1635]
Cilz pour cui vint si grant oultraigez[1636].

L'ordonnance de 1324[1637] et certains passages de la *Chronique de Jacques Desch*, montrent que les magistrats de la guerre se chargèrent d'une campagne importante de travaux sur l'enceinte. Cela confirme que les Sept de la Guerre étaient la première administration réellement en charge de l'enceinte. Auparavant, les travaux incombaient au gouvernement urbain, c'est-à-dire aux Treize et au Conseil, sans aucune commission spécialisée. En plus de ces travaux sur les fortifications, les Sept de la Guerre devaient tenir compte des progrès de l'artillerie et installer des « *serpentines, couleuvrines, arbalestres & autres traits à ce nécessaires & tout ce qu'il faudrat, ilz le doivent faire faire & la Justice leur fera délivrer l'argent* »[1638]. Leurs dépenses étaient intégralement acceptées et prises en charge par la ville. La *Chronique de Jacques Desch* témoigne également de cet élan d'armement entrepris par les Sept de la Guerre[1639].

L'année suivante, le 3 août 1325, les Sept de la Guerre devinrent probablement une commission permanente alors que la guerre des Quatre Seigneurs se poursuivait[1640]. Les magistrats étaient alors très puissants et disposaient de prérogatives importantes comme « *chevaucher à petite force & a grande* » contre les ennemis de Metz[1641]. De nouveaux Sept furent alors élus parmi les paraiges[1642] et ils disposaient de leur pouvoir jusqu'à Noël 1325, renouvelable jusqu'à la semaine de la Chandeleur de l'année suivante. Si les Sept de la Guerre avaient de nombreuses prérogatives, qu'ils pouvaient apposer le grand sceau de la

[1631] Maux de ventre dus à la peur.
[1632] Médicaments. Cela signifie que l'assaillant ne viendra plus tenter de prendre la ville.
[1633] Une lanterne qui reste constamment allumée.
[1634] Troubler, être préoccupé.
[1635] Jusqu'aux braies (jusqu'à la ceinture).
[1636] Autrement dit, les ennemis de la ville.
[1637] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 7.
[1638] *Ibid.,* p .7.
[1639] WOLFRAM, Georg, 1906, p. 162-163.
[1640] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 11.
[1641] *Ibid*., p. 11.
[1642] Les paraiges ne sont pas détaillés, mais il s'agissait de Jeoffroy Grognant (déjà Sept de la Guerre en 1324 pour Porte-Moselle), Wery Pied-Déchault, Thiébaud Woyel, Garceriat de Moyelan, Perrin de Laitre, Perrin Chaingne (déjà Sept de la Guerre en 1324) et François Bellegrée.

cité ou ceux des paraiges sur les documents, ils n'avaient aucun droit sur la fiscalité de la ville, car ils ne pouvaient pas directement lever d'impôts pour financer leurs campagnes[1643]. Finalement, les Sept de la Guerre furent dissous en 1326, après la guerre des Quatre Seigneurs, car ils disposaient d'un pouvoir trop étendu et pouvaient constituer une menace face aux Treize, alors que la paix était revenue[1644]. Le gouvernement urbain ne décida leur retour qu'en 1347, quand de nouvelles menaces se profilaient, mais le droit de lever l'impôt leur était toujours refusé[1645]. L'argent dont ils avaient besoin leur était directement fourni par les Treize et les Trésoriers[1646]. Dans une autre ville libre d'Empire, à Strasbourg, les Sept de la Guerre trouvent leurs semblables sous le nom de « *chambre des Treize* ». Il ne faut pas confondre cette commission avec les Treize messins. Cette chambre des Treize de Strasbourg avait été créée en 1392, après une guerre qui avait mis Strasbourg au ban de l'Empire[1647]. Cette chambre disposait des pleins pouvoirs sur les questions militaires, diplomatiques et en matière de politique extérieure. Comme les Sept de la Guerre, elle possédait également un sceau[1648]. Elle embauchait les mercenaires, veillait aussi sur l'enceinte urbaine et sur la fabrication de l'armement[1649].

Veiller aux travaux sur l'enceinte avait demandé beaucoup de temps aux Sept de la Guerre pendant la guerre des Quatre Seigneurs, alors que comme leur nom l'indique, leur principale mission devait être la politique extérieure puisque Metz était une ville régulièrement en conflit avec ses voisins. Pour les libérer de cette mission, les Sept des Murs furent ponctuellement institués à partir de 1347 avant de devenir permanents à la fin du XV^{e} siècle[1650]. Après cette date, les Sept de la Guerre avaient donc les mains libres pour mener à bien leur principale mission. Ces magistrats devaient surtout embaucher des mercenaires pour défendre la ville. Le recrutement de ces hommes de guerre fut mis en place pour la première fois pendant la guerre des Quatre Seigneurs[1651]. Ces « *soldoyeurs* » étaient

[1643] TRIBOULT, Henri, 1931, p. 46.
[1644] *Ibid*., p. 49.
[1645] LOUIS, Danièle, *Recueil d'atours inédits de la ville de Metz*, Nancy-Metz : Artem, Documents d'histoire sociale, Moyen Âge, 1995, t. XIX, n° 141.
[1646] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 181.
[1647] LIVET, Georges (éd.) et RAPP, Francis (éd.), 1981, t. II, p. 111.
[1648] *Ibid*., p. 111.
[1649] LE BERRE, Gilles, *L'organisation d'une armée communale au XV^{e} siècle : l'exemple de Strasbourg*, thèse sous la direction de Georges Bischoff et Olivier Guyotjeannin, École Nationale des Chartes, Paris, 2015. Je n'ai pu consulter que le résumé de cette thèse : http://www.enc-sorbonne.fr/fr/positions-these/organisation-armee-communale-au-xve-siecle-exemple-strasbourg (article consulté le 4 août 2017).
[1650] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 182. *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 529-530
[1651] COLIN, Odile, 1957, t. I, p. 27.

une nécessité, car la ville ne disposait pas d'une armée permanente[1652]. Ils prêtaient serment entre les mains des Sept de la Guerre[1653]. Seule la présence de ces hommes de guerre permettait réellement à la cité de se défendre en cas d'attaques ennemies.

Toutefois, l'embauche de mercenaires avait un coût très important pour les finances urbaineset lorsque la ville n'aurait plus besoin d'eux, les licencier serait compliqué puisque ces soldats pourraient alors se retourner contre la cité, passer à l'ennemi ou rançonner les Messins[1654]. La ville leur versait donc de fortes sommes de dédommagement[1655]. En plus des mercenaires, les Sept de la Guerre embauchaient aussi des soldats spécialisés dans le maniement de certaines armes. Comme le laissait supposer le document de 1324 relatif à la création des Sept de la Guerre, la mise en place de l'artillerie allait être une des missions les plus importantes de ces magistrats. Les chroniques messines indiquent qu'à partir du 27 octobre 1348, des commis devaient surveiller l'artillerie, fournir les armes et les différentes machines de guerre et pourvoir au transport de celles-ci[1656]. Comme pour l'entretien de l'enceinte, un détachement spécial vit alors le jour au cours du XIV^{e} siècle, les Sept de l'Artillerie[1657]. En matière de politique extérieure, il revenait aux Sept de la Guerre de négocier les trêves et les traités de paix, les échanges et les rachats de prisonniers, etc.[1658]. En 1446-1447, des prisonniers étaient enfermés dans une maison louée à Porte-Moselle pour 24 s. par an[1659].

Concernant l'élection des Sept de la Guerre, un atour daté du 15 janvier 1403 en réglait les modalités[1660]. Un Sept était élu tous les deux ans dans chacun des paraiges et deux pour le Commun. L'élection se déroulait le jour de la Chandeleur, le 25 janvier. Il s'agissait d'un tirage au sort qui renouvelait la totalité ou une partie des magistrats[1661]. Chaque paraige choisissait deux candidats dans ses rangs (quatre pour le Commun). Les noms étaient placés dans un chaperon et le maître échevin, ou un Treize, procédait au tirage au sort. Une fois élu, les Sept de la Guerre devaient prêter serment la semaine suivante à la cathédrale, entre les mains du maître échevin ou des Treize[1662]. Dès 1392, pour lutter contre la corruption, un

[1652] KLIPFFEL, Lucien, « Les Messins sous les armes, la milice bourgeoise », *M.A.N.M.,* 1927, p. 159-217.
[1653] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 181.
[1654] Voir dans cette partie, chapitre 2, 2.1.2.2. « L'embauche de mercenaires : une coûteuse nécessité ».
[1655] KLIPFFEL, Lucien, 1927, p. 165.
[1656] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 88
[1657] Voir dans ce chapitre, 2.1.2. « Les Sept de l'Artillerie ».
[1658] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 348.
[1659] AMM EE 37 (1446-1447).
[1660] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 529-530.
[1661] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 180.
[1662] *Ibid*., p. 180.

atour interdisait à des membres d'une même famille, deux frères ou un père et un fils par exemple, d'être Sept de la Guerre en même temps[1663]. De la même façon, il était interdit de cumuler le poste de maître échevin ou d'une autre septerie. Toutefois, le gouvernement urbain tolérait qu'un Sept de la Guerre puisse être membre des Treize, Maître de la Monnaie ou Maître de l'Hôpital Saint-Nicolas[1664]. Après 1485, les Sept de la Guerre furent systématiquement renouvelés tous les ans[1665].

Pour siéger et prendre des décisions, les Sept de la Guerre se retrouvaient dans une chambre indépendante du palais des Treize qui avait été construit entre 1315 et 1316 à proximité de la cathédrale. Henri Klipffel indique que cette maison était occupée au XVII^{e} siècle « par la concierge du palais » et que les Sept de la Guerre tenaient conseil dans « une chambre où l'on arrivait par celle des comtes »[1666]. Les magistrats versaient un loyer pour occuper cette salle. En 1416, il était de 4 £. par an[1667]. Les mesures qui étaient prises par les Sept de la Guerre étaient rédigées par des clercs après avoir été votées à la majorité. Plusieurs clercs pouvaient assister les magistrats et leurs missions étaient d'une haute importance. Pour s'assurer de leur fidélité, les Sept de la Guerre recevaient un serment de la part des clercs qui étaient alors nommés à vie. En 1462, Jean, dit *l'enfant*, est nommé clerc et sa prise de poste est signalée par un document officiel[1668]. Ce document rappelait notamment la nécessité d'avoir un ou plusieurs clercs pour accompagner les magistrats dans leurs différentes missions et surtout, pour assurer la comptabilité de cette administration. En 1427, Jean Desch dit *de Luxembourg*, s'engagea au service des Sept de la Guerre pour 40 £. de pension annuelle[1669]. En 1472, le clerc reçut 20 £. de pension de la part du receveur de la ville, Henri de Gorze[1670]. Il produisit alors un reçu pour ses maîtres, les Sept de la Guerre. Pour se déplacer, les Sept de la Guerre disposaient d'une écurie et de chevaux entretenus par des maréchaux et des bourreliers, mais aussi par un vétérinaire. Les frais pour l'entretien de

[1663] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 180.
[1664] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 530.
[1665] *Ibid.*, 1974, t. VI, p. 296 : « *Seigneur Nicole Desch, chevalier, doit estre VII de la guerre , on Paraige de Saint-Martin, dèz le chandellour, l'an mil III^{c} III^{XX} et IIII, jusques à la Chandelleur, l'an mil IIII^{c} IIII^{XX} et V ; & Signeur François le Gronnaix doit estre VII, audit Paraige, dèz le Chandelleur, lan mil IIII^{c} IIII^{XX} et V, jusques à la Chandelleur, l'an mil IIII^{c} IIII^{XX} et VI ; & dela en avant ceux qui sont, ou seont dudit Paraige, feront ladite septerie, & autres offices, ainsy qu'ils avoient accosutumé de faire, au temps passés, tous ensemble. Fait le premier jour de Février, l'an XIIII^{c} IIII^{XX} & quatr*e [1485 n.s] ». Les comptes des Sept de la Guerre l'attestent également à partir de cette date. AMM EE 37.
[1666] KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 181.
[1667] AMM EE 37 (1416-1417).
[1668] BNF NAF ms. 22716.
[1669] *Ibid*.
[1670] *Ibid*.

l'écurie et des animaux sont rapportés dans la comptabilité de la guerre. En 1453-1454, ces frais représentaient 19 £. 5 s. 11 d., alors que le total des dépenses des magistrats atteignait 90 £. 13 s. 11 d.[1671]

Si les Sept de la Guerre devaient déléguer l'entretien de l'enceinte aux Sept des Murs à partir de 1347, l'analyse de leur comptabilité montre que les magistrats conservaient quelques prérogatives en matière de fortifications. En 1446-1447, ils rémunéraient Pierson le charpentier parce qu'il avait retiré le boulevard de bois de la porte Serpenoise, du côté des Wassieux[1672]. En 1467-1468, les Sept de la Guerre finançaient des travaux sur les « *fleez* »[1673] du Pontiffroy, du Pont-des-Morts et de la porte Mazelle. En 1480-1481, les magistrats rémunéraient Hobignon le charpentier pour rénover les « *fleelx* » de Mazelle et du Pont-Rengmont pour 56 s. 10 d.[1674]. Quelques années plus tard, le même artisan rénovait « *les barteurs, fleelx et lices devant le Pontiffroy et sa fausse porte* » pour 56 s.[1675]. Les mêmes travaux furent effectués à la porte du Pont-Rengmont, aux Wassieux, à la porte Mazelle et à la porte du Pont-des-Morts. Hobignon était toujours en poste en 1489-1490 et il effectua toujours le même type de travaux. Dans la comptabilité de la guerre, figurent des frais relatifs à des travaux à l'extérieur de l'enceinte, mais en rapport avec la défense de la ville. Comment expliquer ces dépenses qui sont normalement du fait des Sept des Murs ? Il semblerait que les installations qui se situaient à l'extérieur de l'enceinte ne relevaient pas de l'administration des fortifications, mais de celle de la guerre. Ces structures participaient directement à la défense de la ville, mais elles devaient probablement être considérées comme extérieures et indépendantes de l'enceinte. Un atour a pu être établi lors de la création des Sept des Murs, mais aucun texte mentionnant ce principe n'a été retrouvé.

De nombreux artisans, qui œuvraient traditionnellement sur l'enceinte, étaient également à leur service, notamment les fèvres et les charpentiers pour l'installation de l'artillerie, mais aussi des maçons pour les travaux sur les forteresses du Pays messin, comme Vry, Talange, Louvigny[1676]. Ces frais apparaissaient dans la comptabilité de la guerre. Les travaux réalisés à Vry furent particulièrement importants en 1458-1459[1677]. En 1461-1462,

[1671] AMM EE 37 (1453-1454).
[1672] *Ibid*., (1446-1447). L'artisan reçoit 7 s. 2 d. pour cette tâche.
[1673] AMM EE 37 (1467-1468).
[1674] *Ibid*., (1480-1481).
[1675] *Ibid*., (1485-1486).
[1676] *Ibid*., (1417-1418).
[1677] *Ibid*., (1458-1459).

Henri de Ranconval participa au chantier de la forteresse de Vry en taillant des fenêtres[1678]. Cette même année, les magistrats dépensèrent plus de 425 £. pour le chantier de Vry[1679]. Henri de Ranconval réalisa la même année une « *visitation* » des travaux de Vry à la demande des Sept de la Guerre. Il y retourna en 1473-1474[1680]. Les magistrats s'y déplacèrent en 1467-1468 pour effectuer une « *visitation* » de la place et de l'artillerie[1681]. Les maisons fortes et les forteresses devaient jouer un rôle primordial dans la défense de la ville, car elles constituaient des postes avancés. Une étude sur leur rôle n'a pas encore été réalisée, mais elle apporterait à coup sûr un regard inédit sur le Pays messin. Pour notre sujet, on remarquera que, si les Sept de la Guerre ne géraient pas les chantiers de l'enceinte messine et se cantonnaient à l'entretien des structures périssables extérieures (lices, etc.), ils avaient l'entière responsabilité de la fortification des postes avancés. Cela reflète leur principale mission : la politique extérieure.

Les pouvoirs des Sept de la Guerre en matière de politique extérieure se renforcèrent tout au long du XV^e^ siècle. Toutefois, le renouvellement des magistrats devint difficile. Si, à partir de 1485, ils étaient élus chaque année, les mesures de base établies par l'atour de 1403 furent rapidement bafouées. Une hausse de la mortalité dans les paraiges explique cela. Les épidémies qui balayèrent le XV^e^ siècle, mais aussi les guerres, en étaient responsables. De plus, les rangs ne se renouvelaient plus, car ces familles, à force de chercher à former des alliances, limitaient fortement les possibilités d'unions. De fait, les patriciens occupaient plusieurs postes au sein du gouvernement urbain.

2.1.2. Les Sept de l'Artillerie

Subdivision spécialisée des Sept de la Guerre, les Sept de l'Artillerie jouaient un rôle évident dans la défense de la ville. L'ordonnance de 1324[1682] et certains passages de la *Chroniques de Jacques Desch*, indiquent qu'au départ, les magistrats de la guerre se chargeaient aussi de la mise en place de l'artillerie et installaient sur l'enceinte des « *serpentines, couleuvrines, arbalestres & autres traits à ce nécessaires & tout ce qu'il faudrat, ilz le doivent faire faire & la Justice leur fera délivrer l'argent* »[1683]. Mais devant les progrès fulgurants de l'artillerie, les magistrats et les pouvoirs urbains avaient tout intérêt

[1678] AMM EE 37, (1461-1462).
[1679] *Ibid*., (1461-1462).
[1680] *Ibid*., (1473-1474).
[1681] *Ibid*., (1467-1468).
[1682] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 7.
[1683] *Ibid.,* p. 7.

à déléguer cette charge à d'autres spécialistes qui seraient pleinement affectés à cela, alors que les Sept de la Guerre pourraient se consacrer à la politique extérieure.

Si les chroniques messines datées du 27 octobre 1348 indiquent que des commis devaient s'occuper de l'artillerie, fournir les armes et les différentes machines de guerre et pourvoir au transport de celles-ci[1684], une question se pose alors. À quand remonte l'utilisation d'armes à feu à Metz ? Lorédan Larchey a largement étudié la question et il a défendu le fait que la ville disposait d'artillerie pendant la guerre des Quatre Seigneurs, comme le disent les chroniques messines. Il s'appuie sur le fait que des villes utilisaient déjà de telles armes, comme Florence (1326)[1685], Rouen (1338) et Cambrai (1339)[1686]. Cela supposait que leur fabrication était connue et maîtrisée « alors, pourquoi Metz […] n'aurait-elle pu faire usage de deux ou trois bouches à feu »[1687] pendant la guerre des Quatre Seigneurs ? De fait, dès la création des Sept de la Guerre, la fabrication et l'installation de l'artillerie représentaient l'une de leurs principales missions pour pourvoir à la défense de la cité. Les liens commerciaux qui unissaient les villes italiennes et Metz étaient forts et il est plus que probable que la connaissance des armes à feu et l'usage de la poudre à canon se soient rapidement développés à Metz[1688]. Quant à l'utilisation des armes portatives, elle s'est développée en même temps que dans le royaume de France, au début du XV^e^ siècle[1689].

La date exacte de la création d'une commission dédiée à l'artillerie est inconnue, mais il est tout à fait envisageable que les Sept de l'Artillerie aient été créés en même temps que les Sept des Murs, en 1348. De plus, à cette date, les Treize nommèrent des maîtres canonniers et bombardiers « *pour gardeir, aviseir et entretenir engins et artillerie en boin estat comme pour s'en servir, quant la cité en aura besoing ou nécessité* »[1690]. Or, les Sept de l'Artillerie, ou « *Maistres de l'artillerie* », étaient les supérieurs des bombardiers, des couleuvriniers et des canonniers. Ce sont probablement eux dont font mention les chroniques messines. Avec les Sept de la Guerre, ils veillaient à la fabrication des armes à feu et à la construction de forges et de fonderies, comme celles des Cordeliers au XVI^e^ siècle[1691]. Ils fournissaient en effet l'armement, les munitions et la poudre pour

[1684] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 158. HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 88.
[1685] À cette date, Florence ne découvre pas l'artillerie, elle la « *provisione* », c'est-à-dire qu'elle en régularise l'usage. LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 114.
[1686] Cambrai avait reçu cinq canons de fer et cinq autres canons de métal. LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 114.
[1687] *Ibid*., p. 114.
[1688] Voir 1^ère^ partie, chapitre 3, 1.1. « Les transformations progressives de l'armement ».
[1689] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 128.
[1690] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 88.
[1691] Voir 4^e^ partie, chapitre 3, 1.3. « Les fonderies et les forges ».

chacune des portes, des tours et des ponts. Contrairement à ce que laisse penser leur nom, les Sept de l'Artillerie n'étaient pas sept magistrats. Ils n'étaient que deux, mais ils étaient Sept de la Guerre, d'où le nom, par extension, de Sept de l'Artillerie. Ils étaient également Treize[1692] et avaient été choisi au sein du Conseil de la ville. En 1476, ils semblent même être trois Sept de l'Artillerie, car un document atteste de la fabrication d'un canon appelé « *Gorgon* » qui « *fus faicte pas lordonnance de messire Nemmery Rengnillon, Regnault le Gournaix et Nicole Papperel en celle annee Sept de la Guerre et de lartillerie* »[1693]. En 1517, François le Gronnais et Philippe III Desch étaient Sept de la Guerre et Sept de l'Artillerie[1694], puis Nicole Roucel et Philippe de Raigecourt en 1520[1695].

D'après Lucien Klipffel, les Sept de l'Artillerie disposaient de peu de pouvoir et ils semblaient davantage jouer le rôle de lien entre les Treize et les Sept de la Guerre[1696]. Pourtant, les archives montrent que les « *Maistres de l'Artillerie* » disposaient d'un clerc particulier, et que leurs dépenses figuraient dans les comptes des Sept de la Guerre. Ce regroupement au sein d'une même comptabilité est tout à fait commun. Il facilitait la vérification des comptes. Le clerc des Sept de l'Artillerie devait rédiger des comptes rendus hebdomadaires, qui étaient ensuite remis au receveur de la ville pour qu'il s'acquitte des paiements. Ceux-ci étaient ensuite transmis au clerc des Sept de la Guerre qui en produisait une version plus succincte pour la comptabilité de ses maîtres. Ce procédé était également utilisé pour la comptabilité des Gouverneurs des Murs[1697].

Un autre aspect de cette administration tend à montrer que le rôle des Sept de l'Artillerie était plus important que ce qu'en a dit Lucien Klipffel au XIX^{e} siècle. Comme les Sept et les Gouverneurs des Murs[1698], les Sept de l'Artillerie procédaient à des « *visitations* » de l'artillerie sur les portes et les tours de l'enceinte. Ils pouvaient également se déplacer dans les postes avancés comme celui de Vry. Ces visites sont brièvement rapportées dans

[1692] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 132.
[1693] BNF NAF ms. 22716 : « *Gorgon sur serpent venimeux/ Despuant y temps furieux/ Ennemis denous esloigner/ Jehan le noir maistre canonniers/ Et Conrard Coin coadinateur/ Eulx ensemble maistre fondeurs/ Me firent pas terme prefix/ Mil IIII^{Ct} septante six/ Et fus faicte pas lordonnance de messire Nemmery Rengnillon, Regnault le Gournaix et Nicole Papperel en celle annee Sept de la Guerre et de lartillerie* ». *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 195-196.
[1694] AMM EE 37 (1518-1519).
[1695] *Ibid*., (1519-1520).
[1696] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 132.
[1697] Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.4.2.2. « Les comptes CC 612 et CC 616 : des exceptions ? ».
[1698] Voir dans ce chapitre, 2.2.3. « Veiller sur l'enceinte : les « *visitations* » ».

les comptes des Sept de la Guerre à de nombreuses reprises[1699]. La plus ancienne semble dater du 25 janvier 1402 et rapporte l'état des « *pièces d'artillerie que la ville ait à présent tant au grenier de l'ospital St Nicolay, au Nuefbourg, comme ès grainges en celle la porte du grand pont des Morts, et en celle devant St Marcel, en l'osteil que fait Wernier le tonnelier* »[1700]. Ces visites concernaient l'armement, les munitions, la poudre, le salpêtre, etc. Comme les magistrats des Murs, les Sept de l'Artillerie recevaient une compensation financière pour ces visites[1701]. Le rythme des « *visitations* » s'accélère à la fin du XV^e^ siècle, mais aussi après 1515. Au lendemain des conflits, mais aussi quand le contexte était tendu, il est certain que le gouvernement urbain faisait inspecter son armement et ses munitions pour que la ville soit prête à tout moment. Ces « *visitations* » pouvaient s'effectuer conjointement avec les Sept des Murs, comme en atteste un paiement de la comptabilité du receveur daté du 25 octobre 1524 [1702]. Le compte du receveur mentionne d'autres « *visitations* » effectuées par les magistrats de l'artillerie, notamment une pour laquelle la ville a payé le repas qui a suivi[1703]. Pour mener à bien ces visites, comme les Sept des Murs, qui étaient accompagnés par des artisans pour les conseiller, les Sept de l'Artillerie visitaient l'armement avec des artisans spécialisés dans le métal, comme des charrons, des fèvres et des maréchaux, mais aussi des charpentiers passés maîtres dans la mise en place des affûts.

Certaines « *visitations* » de l'artillerie ont été conservées. Elles sont intéressantes pour notre sujet car elles permettent d'attester de l'existence de certaines tours et de connaître leur niveau d'armement. L'une d'elles n'est pas clairement datée, mais elle présente le nom des Sept de la Guerre : Jean de Vy, Arnaud Baudoche, Renault le Gronnais, Wiriat Noiron et Jean Drowin. Jean Drowin, Wiriat Noiron et Arnaud 1^er^ Baudoche étaient encore Sept des Murs en 1410-1411. Cette « *visitation* » doit être datée d'avant 1427, année de la mort de Wiriat Noiron[1704]. Une autre indication signale qu'Arnaud 1^er^ Baudoche était

[1699] AMM EE 37 (1417-1418), (1480-1481), (1486-1487), (1491-1492), (1492-1493), (1497-1498), (1516-1517), (1518-1519), (1519-1520), (1522-1523), (1523-1524),
[1700] BNF NAF ms. 22716, f° 2r-5r.
[1701] AMM EE (1417-1418). Elle s'élevait à 25 s..
[1702] AMM CC 25 (3), f° 33v : « *Paiet par lordonnance de messeigneurs le XXV^e^ jour du mois doctobre mil V^ct^ et XXIIII pour les depense a visiter touttes les tour des murailles par les maitres des murs et les gouverneurs de lartillerie et a ceulx de leur compaignee. Comme il appart par une cedul signee de messeigneurs sommes de 6£. 7 s. 6 d.* ».
[1703] AMM CC 28 (2), f° 40v : « *Deluivres par lordonnance de messeigneur a Claude Guerrin clerc de l'artillerie pour paier a loste de lange* [hôtel de l'ange] *pour le dines de messeigneurs et daultres qui ont estes visiteit les portes/baires/et tours des mestiers a la visitation faictz en apurilz XV^ct^ XXXII comme il appart par une cedulle sygnee du X^e^ jour de juing. 68 s. 3 d.* ».
[1704] HANNONCELLES, Gérard (baron d'), *Metz ancien,* Metz : Tardif de Moidrey, 1856, t. II, p. 190.

alors maître échevin. Cela était le cas en 1402[1705] et en 1420[1706]. La « *visitation* » montre donc que les portes et les tours disposaient, au début du XV^e^ siècle, d'un arsenal assez développé avec des bombardes de différentes tailles, des canons, des munitions (pierres, plommées), des arbalètes, des viretons, des flèches, et même d'armes à feu portatives comme des « *bombardes de couivre a la main* »[1707]. Il y a aussi des extraits de la « *visitation* » menée en novembre 1493 et qui porte sur la porte du Pont-des-Morts[1708]. « *L'état des pièces d'artillerie trouvées aux portes et dans les touts de la ville* » en avril 1508 montre également que les portes, les tours de la cité et les tours des métiers disposaient de pièces d'artillerie (couleuvrines à main, serpentines, hacquebutes[1709], veuglaires[1710], bombardelle, courtauds, etc.)[1711], des arbalètes et des viretons[1712], des munitions (plommées, poudre, salpêtre, souffre), d'équipement de protection (salades[1713], halecrets[1714], avant-bras)[1715], de masses de plomb, de marteaux, des verges de fer, de hallebardes, des gravisses[1716]. La « *visitation* » de 1530 est beaucoup plus sommaire. Elle a été effectuée en même temps qu'une « *visitation* » de l'enceinte, mais il n'y a pas de détail pour chacune des portes et des tours, seul un récapitulatif de l'intégralité de l'armement a été inscrit[1717]. Elle recense ainsi 40 serpentines, 34 bombardes, 184 couleuvrines, mais aussi 221 salades, 193 gravisses, etc.

À la suite de ces « *visitations* » de l'artillerie, comme pour les Sept des Murs, des ordres pouvaient être donnés. Il ne s'agissait pas de réparations, mais de compléter et de renforcer l'armement des tours et des portes. Un document daté de décembre 1511 montre que l'arsenal de la porte des Allemands et celui de la porte du Pontiffroy avaient été complétés[1718]. Les armes étaient systématiquement remises « *en la garde des mains* » des châtelains des portes. En mai 1514, le châtelain de la porte Mazelle reçut de l'armement, puis en juillet de la même année, ce fut au tour du châtelain de la porte Saint-Thiébault[1719] et le mois suivant, celui de la porte Serpenoise. En ce qui concerne l'artillerie présente dans

[1705] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 126.
[1706] *Ibid*., p. 175.
[1707] BNF NAF ms. 22716, f° 43r-47v.
[1708] *Ibid*., f° 13r-16v. *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 459-480.
[1709] Armes à feu portatives.
[1710] Bouches à feu qui se chargent par la culasse.
[1711] Canons de moyen calibre. Petites pièces d'artillerie.
[1712] Traits d'arbalètes.
[1713] Casque muni d'une visière courte avec un grand couvre-nuque. Il pouvait être décoré avec un cimier.
[1714] Sorte de gambison.
[1715] *H.M.B.*, 1974, t.VI p. 364-366.
[1716] Sortes de hallebardes.
[1717] *H.M.B.*, 1974, t.VI p. 678.
[1718] BNF NAF ms. 22716, f° 15r-16r.
[1719] *Ibid*., f° 18r-21r.

les différentes tours des Métiers, elle était aussi contrôlée. En 1535, un document recense l'intégralité des « *pieces dartillerie et aultres provisions et municions que sont en la tour du mestier des merciers et espiciers* »[1720], mais l'armement restait en partie à la charge des métiers qui occupaient la tour. Toutes les armes n'étaient pas stockées dans les tours et les portes de l'enceinte. Les comptes du receveur indiquent plusieurs versements au clerc des Sept de l'Artillerie pour des travaux sur des granges où étaient stockées les armes. En 1535, Jean Guerrin (peut-être le fils ou le frère de Claude Guerrin, le clerc précédent), était alors clerc des magistrats de l'artillerie et il reçut plus de 640 £. pour des travaux sur une grange nouvellement construite à la porte Serpenoise[1721]. Plusieurs granges de la ville, comme celle de Clairvaux[1722] ou du Saint-Esprit abritaient l'artillerie. Celles-ci étaient même devenues une fierté pour le pouvoir urbain et lors de la venue de l'empereur Charles Quint à Metz en 1540, les Sept lui firent visiter la grange en Anglemur, nouvellement réaménagée, et qui accueillait la majorité des pièces d'artillerie[1723]. Auparavant, cette grange abritait les matériaux stockés pour des travaux à mener sur les fortifications[1724].

En plus de leur rôle dans la répartition de l'armement, les Sept de l'Artillerie étaient surtout les supérieurs directs des maîtres bombardiers et couleuvriniers de la ville. Établis en 1348[1725], ces spécialistes disposaient chacun d'une équipe composée de valets et de manœuvres. Ils dirigeaient aussi les bombardiers présents dans les tours des métiers[1726]. Les maîtres s'engageaient au service de la ville à vie contre une pension annuelle. Lorédan Laréchey a transcrit ce type d'engagement pour l'entrée au service de la ville de Jean Jennon en 1385 comme « *maistre des bombardes et des canons* »[1727]. Ces contrats montrent que les maîtres étaient recherchés et que leur savoir-faire devait être impérativement transmis à des apprentis messins. Les bombardiers devaient surtout fondre les pièces d'artillerie[1728]. Au XVI^{e} siècle, les maîtres canonniers perdent de leur importance, car la ville n'a plus les moyens de les entretenir. Enfin, il est impossible de parler de maître d'artillerie sans évoquer Jacques de Castel, dit *Commoufle* qui, en plus d'être un brillant tireur, ce qui lui valut quelques démêlés avec l'Inquisition et un pèlerinage à Rome, avait

[1720] BNF NAF ms. 22716, f° 23r.
[1721] AMM CC 29 (1), f° 38v et 39r. CC 20 (2), f° 35r, 36r et 36v.
[1722] AMM CC 22 (2), f° 39v et 40v.
[1723] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 858.
[1724] Voir 4^{e} partie, chapitre 2, 4.3. « La grange d'Anglemur ».
[1725] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 88.
[1726] Voir dans cette partie, chapitre 2, 2.1.2.3.1. « La garde et le guet ».
[1727] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 133.
[1728] *Ibid*., p. 142.

également conseillé les magistrats de l'enceinte pour l'édification de la tour qui porte aujourd'hui son nom. En plus des bombardiers, des couleuvriniers se plaçaient également au service des Sept de l'Artillerie. La ville disposait d'une compagnie régulière nommé « *couleuvriniers jurés* » car ils prêtaient serment[1729]. Celle-ci devait exister depuis 1449, car à cette date, les pouvoirs urbains avaient embauché un maître couleuvrinier[1730]. Lorédan Larchey estime que la compagnie comptait vingt-deux hommes en incluant les deux maîtres et les douze valets qui y œuvraient. Un règlement leur est donné en 1484. Leurs statuts appelés « *Papegay* » furent renouvelés en 1517 et en 1522[1731]. Henri de Ranconval, le maître d'œuvre de la porte des Allemands, dirigea à plusieurs reprises la compagnie entre 1460 et 1472, voire peut-être au-delà[1732].

2.1.3. Liste des Sept de la Guerre

Grâce aux comptes des Sept de la Guerre[1733] et à des listes de ces magistrats présentes dans *l'Histoire de Metz par les Bénédictins*[1734], il a été possible de dresser des tableaux récapitulatifs des différents Sept de la Guerre et leur paraige sur une période allant de 1416 à 1548, avec quelques coupures, faute de sources. Pour montrer le cumul des mandats, les Sept de la Guerre qui étaient aussi Sept des Murs à la même période sont identifiés (en **rouge**), ainsi que ceux qui l'ont été, ou le seront (en **gras**). Les Sept de l'Artillerie sont symbolisés ainsi : Δ.

Enfin, faute d'hommes disponibles, les « X » montrent la vacance d'un poste au sein d'un paraige alors que les hachures indiquent l'absence totale de données.

[1729] Voir dans cette partie, chapitre 2, 2.1.2.3.2. « Les compagnies jurées de la ville ».
[1730] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 145.
[1731] BNF NAF ms. 22716, f° 29r-33v. *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 633.
[1732] Voir, 3e partie, chapitre 1. 2.2. « L'exemple de deux maîtres d'œuvre messins : Henri et Hannès de Ranconval ».
[1733] AMM EE 37.
[1734] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 619-626 et p. 715.

	Porte-Moselle	Jurue	Saint-Martin	Port-Sailly	Outre-Seille	Commun
1416-1417	Willemin de Chaverson	Jean Cœur de Fer	Baudouin Falquenel	Thiébault de Vy	Wiriat Noiron	Hanriat Roucel Colin Paillat
1417-1445						
1445-1446	Jean Bataille	Jean Eruwin	Jeoffroy II de Warize	Poincignon Baudoche	Nemmery Rengnillon	Jean III de Vy Lorant de Toul
1446-1451						
1451-1452	Jeoffroy Chaverson	Jean Volay	Regnault III le Gronnais	Parmin Besaignes	Jean de Warize	Nicole Roucel *l'Aîné* Lorant de Toul
1452-1453						
1453-1454	Jeoffroy Chaverson	Willaume Parignant	Regnault III le Gronnais	Jacquemin Raigecourt	Jean de Warize	Lorant de Toul Jean de Heu
1454-1458						
1458-1459	Jeoffroy Chaverson	Michel le Gronnais	Regnault III le Gronnais	Nicole I[er] Raigecourt	Waultrin Clément	Nicole Roucel l'Aîné Wery Roucel
1459-1460	Willaume Chaverson	Michel le Gronnais	Regnault III le Gronnais	Nicole Louve	Waultrin Clément	Nicole Roucel l'Aîné Nicole Roucel le jeune
1460-1461	Philippin Desch	Joffrois Coeur de Fer	Regnault III le Gronnais	Nicole Louve	Nemmery Rengnillon	Nicole Roucel l'Aîné Werry Roucel
1467-1468	Jean le Gournay	Jean Boulay	Regnault III le Gronnais	Jean II Baudoche	Pierre II Rengnillon	Nicole Roucel l'Aîné Werry Roucel
1468-1471						
1471-1472	Philippe Desch le *jeune*	Michel le Gronnais	Jeoffroy II de Warize	André de Rineck Jean II Baudoche Pierre II Baudoche	Pierre II Rengnillon	Nicole Papperel Jeoffroy Chaverson Nicole Roucel *l'Aîné*
1472-1473	Philippe Desch le *jeune*	Jean Boulay	Pierre le Gronnais	Philippe de Raigecourt	Pierre II Rengnillon	Nicole Roucel *l'Aîné* Conrad de Serrières
1473-1476						

Tableau 19 : Liste des Sept de la Guerre (1416-1476)

	Porte-Moselle	Jurue	Saint-Martin	Port-Sailly	Outre-Seille	Commun
1476-1477	Jean Chaverson	Michel le Gronnais	Regnault IV le Gronnais Δ	Pierre II Baudoche	Nemmery Rengnillon Δ	Nicole Papperel Δ Wiriat Roucel
1477-1478	Jean Chaverson	Michel le Gronnais	Nicole 1er Desch	André de Rineck	Nemmery Rengnillon	Conrad Serrières Wiriat Roucel
1478-1479	Nicole Grougnat	Michel le Gronnais	Nicole 1er Desch	Philippe de Raigecourt	Gérard Papperel	Conrad Serrières Wiriat Roucel
1479-1480	Parmin Roucel le *jeune*	Michel le Gronnais	François le Gronnais	Philippe de Raigecourt	Gérard Parignant	George Serrières Nicole Papperel
1480-1481	Jean Chaverson	Michel le Gronnais	François le Gronnais	André de Rineck	Nemmery Rengnillon	Wiriat Roucel Nicole Papperel
1481-1483						
1483-1484[1735]		Michel le Gronnais Δ		André de Rineck		Conrad de Serrières
1484-1485	Jean Chaverson	Guillaume Parignant	Regnault IV le Gronnais	André de Rineck	Collignon Rémiat	Wiriat Roucel Nicole Papperel
1485-1486	Colignon de Heu	Michel le Gronnais	François le Gronnais	Jean II le Gronnais	Gérard Parpignant	Wiriat Roucel Conrad de Serrières
1486-1487	Colignon de Heu	Michel le Gronnais	François le Gronnais	Jean II le Gronnais	Colignon Rémiat	Wiriat Roucel Nicole Papperel
1487-1488						
1488-1489	Jean de Chaverson	Michel le Gronnais	Regnault IV le Gronnais	Jean II le Gronnais	Gérard Parpignant	Wiriat Roucel Conrad de Serrières
1489-1490	Nicole III de Heu	Michel le Gronnais	François le Gronnais	Jean II le Gronnais	Gérard Parpignant	Wiriat Roucel Conrad de Serrières
1490-1491	Jean de Chaverson	Jean Xavin	François le Gronnais	Jean II le Gronnais	Gérard Parpignant	Wiriat Roucel Conrad de Serrières
1491-1492	Jean de Chaverson	Jean Xavin	Regnault IV le Gronnais	Jean II le Gronnais	Jean II Papperel	Wiriat Roucel Conrad de Serrières
1492-1493	X	Michel le Gronnais	Regnault IV le Gronnais	Jean II le Gronnais	Nicole Rémiat	Nicole Papperel Conrad de Serrières

Tableau 20 : Liste des Sept de la Guerre (1476-1493)

[1735] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III p. 100.

	Porte-Moselle	Jurue	Saint-Martin	Port-Sailly	Outre-Seille	Commun
1493-1494	Nicole III de Heu	Michel le Gronnais	Regnault IV le Gronnais	Pierre II Baudoche	Gérard Parpignant	Nicole Papperel Wiriat Roucel
1494-1495	Nicole III de Heu	Jean Xavin	François le Gronnais	Jean le Gronnais	Nicole Rémiat	Conrad de Serrières
1495-1496	Jean de Chaverson	Michel le Gronnais	Renault le Gronnais	André de Rineck	Nicole Rémiat	Wiriat Roucel
1496-1497	Jean de Chaverson	Jean Xavin	Renault le Gronnais	André de Rineck	Nicole Rémiat	Wiriat Roucel Conrad de Serrières
1497-1498	Nicole III de Heu	Michel le Gronnais	Renault le Gronnais	André de Rineck	Jean II Papperel	Conrad de Serrières
1498-1499	Nicole III de Heu	Jean Xavin	François le Gronnais	André de Rineck	Jean II Papperel	Conrad de Serrières
1499-1500	X	Michel le Gronnais	Renault le Gronnais	X	X	Conrad de Serrières
1500-1503						
1503-1504	Nicole Roucel	Michel le Gronnais	Renault le Gronnais	Jean II le Gronnais	Nicole Desch	Androuin Roucel
1504-1511	*Philippe III Desch ?*					*Nicole Roucel ?*
1511-1512	Nicole Roucel	X	X	Claude Baudoche	Nicole Desch	Androuin Roucel
1512-1513	Philippe III Desch	X	X	André de Rineck	X	Jean Roucel
1513-1514	Philippe III Desch	X	X	André de Rineck	X	Jean Roucel
1514-1515	Philippe III Desch	Michel le Gronnais	Renault le Gronnais	André de Rineck	*Nicole Rayneck* ?	Jean Roucel
1515-1516	Philippe III Desch Δ	X	X	André de Rineck	X	Jean Roucel
1516-1517	Philippe III Desch Δ	Jean Xavin	François le Gronnais Δ	André de Rineck	Nicole Remiat	Jean Roucel
1517-1518	Nicole Roucel	Michel le Gronnais	Thiébaut le Gronnais	Claude Baudoche	Philippe de Raigecourt	Jean Roucel
1518-1519	Nicole Roucel	Michel le Gronnais	Thiébaut le Gronnais	Jean II le Gronnais	Nicole Remiat	Jean Roucel
1519-1520	Nicole III de Heu	Joachim Chaverson	Renault le Gronnais	Jean II le Gronnais	Philippe de Raigecourt	Jean Roucel
1520-1521	Nicole Roucel Δ				Philippe de Raigecourt Δ	
1521-1522	Nicole III de Heu	Joachim Chaverson	Renault le Gronnais	Humbert de Serrières	Philippe de Raigecourt	Androuin Roucel
1522-1523	Nicole Roucel	Jean Xavin	Michel le Gronnais	Humbert de Serrières	Nicole Remiat	Androuin Roucel
1523-1524	Nicole Roucel	X	Gaspard le Gronnais	Humbert de Serrières	Philippe de Raigecourt	X
1524-1525	Nicole Roucel	X	Gaspard le Gronnais	Humbert de Serrières	X	Androuin Roucel
1525-1526	Nicole Roucel	X	Thiébaut le Gronnais	X	Philippe de Raigecourt	X
1526-1527	Philippe III Desch	X	Thiébaut le Gronnais	Claude Baudoche	Philippe de Raigecourt	Androuin Roucel
1527-1528	Philippe III Desch	X	Gaspard le Gronnais	Humbert de Serrières	Philippe de Raigecourt	X
1528-1529	Philippe III Desch	X	Gaspard le Gronnais	Humbert de Serrières	Philippe de Raigecourt	Androuin Roucel
1529-1530	Philippe III Desch	X	Renault le Gronnais	Claude Baudoche	Nicole II de Raigecourt	X

Tableau 21 : Liste des Sept de la Guerre (1493-1526)

	Porte-Moselle	Jurue	Saint-Martin	Port-Sailly	Outre-Seille	Commun
1530-1531	Philippe III Desch	X	Renault le Gronnais	Claude Baudoche	Philippe de Raigecourt	Androuin Roucel
1531-1532	Nicole Roucel	Michel de Barrisey	Renault Desch	Jean le Gronnais	Nicole II de Raigecourt	Androuin Roucel Robert de Heu
1532-1533	Nicole Roucel	X	Renault Desch	Claude Baudoche	Philippe de Raigecourt	Androuin Roucel Robert de Heu
1533-1534	Nicole Roucel	Michel Barrisey	Gaspard le Gronnais	Jean II le Gronnais	Nicole II de Raigecourt	Androuin Roucel Robert de Heu
1534-1535	Nicole Roucel	X	Thiébault le Gronnais	Humbert de Serrières	X	Androuin Roucel Robert de Heu
1535-1536	Nicole Roucel	Michel de Barrisey	Thiébault le Gronnais	Humbert de Serrières	Nicole II de Raigecourt	Androuin Roucel Robert de Heu
1536-1537	Nicole Roucel	X	Michel le Gronnais	Claude Baudoche	Nicole II de Raigecourt	Robert de Heu
1537-1538	Nicole Roucel	Michel de Barrisey	Thiébaut le Gronnais	Claude Baudoche	Nicolas le Gronnais	Androuin Roucel Robert de Heu
1538-1539	Nicole Roucel	Michel de Barrisey	Thiébault le Gronnais	Humbert de Serrières	Nicole II de Raigecourt	Androuin Roucel Robert de Heu
1539-1540	Martin de Heu	X	Claude le Gronnais	Humbert de Serrières Δ	Nicolas le Gronnais	Androuin Roucel
1540-1541	Nicole Roucel	Michel de Barrisey	Michel le Gronnais	Claude Baudoche	Jacques Desch	Androuin Roucel Robert de Heu
1541-1542	Martin de Heu	Michel de Barrisey	Thiébault le Gronnais	Claude Baudoche	Nicolas le Gronnais	X
1542-1543	Martin de Heu	Michel de Barrisey	Michel le Gronnais	Humbert de Serrières	X	Androuin Roucel
1543-1544	Nicole Roucel	Michel de Barrisey	Claude le Gronnais	François Baudoche	Nicolas le Gronnais	Robert de Heu
1544-1545	Nicole Roucel	Michel de Barrisey	Michel le Gronnais	François Baudoche	X	Androuin Roucel Robert de Heu
1545-1546	Martin de Heu	Michel de Barrisey	X	François Baudoche	Richard Raigecourt	X
1546-1547	Martin de Heu	Michel de Barrisey	Michel le Gronnais	X	X	Androuin Roucel
1547-1548	X	Michel de Barrisey	X	François Baudoche	Nicolas le Gronnais	Androuin Roucel Robert de Heu

Tableau 22 : Liste des Sept de la Guerre (1493-1526)

Présenter les Sept de la Guerre peut paraître éloigné de notre sujet, pourtant, cela était nécessaire, car ces magistrats ont joué un rôle important dans les fortifications. Ils ont dirigé des travaux titanesques en faisant creuser les fossés au début du XIV^{e} siècle. Comme le fait remarquer Bernard Chevalier, les fossés ont toujours eu une importance cruciale, car ils constituaient le point de départ : « c'est ce que l'on fait d'abord et parfois l'on s'en tient là »[1736]. Lorsque les Sept des Murs furent institués en 1348, les Sept de la Guerre s'occupèrent davantage des forteresses du Pays messin. Les missions confiées aux Sept de la Guerre étaient nombreuses et variées et elles témoignent de la place qu'occupait cette administration. La comptabilité des Sept de la Guerre est très riche et elle mériterait à elle seule une étude complète mais, par manque de temps et pour ne pas me détourner du sujet initial, seuls les aspects en relation avec l'enceinte urbaine ont été étudiés. Évoquer les Sept de l'Artillerie était aussi essentiel car le lien qui unissait l'enceinte et l'artillerie était étroit. Les artilleurs étaient devenus des ingénieurs militaires. L'inverse était également observable, puisque Henri de Ranconval, le maître d'œuvre de la porte des Allemands, dirigea la compagnie des couleuvriniers jurés. D'artilleur à ingénieur[1737], d'architecte à bombardier, il n'y avait qu'un pas facile à franchir, car les connaissances de ces hommes étaient complémentaires. Enfin, il fallait aussi s'intéresser aux hommes qui composaient ces administrations. Après avoir relevé le nom des magistrats chaque année, paraige par paraige, et les avoir comparés avec les noms des Sept et des Gouverneurs des Murs, il est avéré que ces hommes passaient d'une administration à l'autre, occupant même plusieurs fonctions simultanément. Cela ne semble pas avoir entravé la gestion de l'une ou l'autre de ces commissions, car la proximité entre elles est évidente.

Il faut maintenant s'intéresser plus en détail à la mise en place des Sept des Murs ainsi qu'à leurs missions pour comprendre le lien qui unit les Sept des Murs et les Sept de la Guerre depuis leur création.

[1736] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 116.
[1737] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 140.

2.2. Les Sept des Murs

2.2.1. Mise en place et fonctionnement

Mis en place de façon temporaire en 1347, puis de façon permanente à la fin du XV^e^ siècle, les Sept des Murs ont été institués pour seconder les Sept de la Guerre car les responsabilités de ceux-ci s'étaient largement accrues, avec notamment de nombreuses missions de politique extérieure. Comme pour les Sept de la Guerre, un atour daté du 15 janvier 1403[1738] réglait l'élection de ces magistrats spécialisés dans l'entretien de l'enceinte messine, auquel vint s'ajouter l'entretien des ponts (notamment les « *baires* », c'est-à-dire les herses des ponts) ainsi que celui des digues, en particulier la digue de Wadrineau à partir de 1424[1739]. L'entretien des ponts devait se borner aux ouvrages situés dans la ville et il ne concernait pas le Pont-des-Morts et le Pontiffroy, qui étaient entretenus par l'hôpital Saint-Nicolas[1740]. En plus des réparations sur l'enceinte, les Sept des Murs devaient aussi gérer les dédommagements liés aux expropriations dues aux travaux sur la muraille. La « *visitation* » de 1523 montre que les décisions liées à la destruction de bâtiments construits trop près des fortifications étaient sujettes à discussion. Ainsi, il est question dans ce document d'un dénommé Collignon Werry qui avait « *une maison pres de ladite porte que vet daier lez murs. Il y a fait ung retray et ung grant murtel que porte dopmaige a la muraille de la ville. Il en fault parler a lui de le deffaire ou lui laissiez* »[1741]. Si aucune trace de conflits liée aux expropriations n'a été retrouvée, cela n'exclut pas pour autant que de telles contestations aient eu lieu[1742].

Tous les deux ans, puis chaque année à partir de 1485[1743], lors de la fête de la Chandeleur, les Sept des Murs étaient renouvelés. Chaque paraige choisissait alors deux de ses membres comme candidats. Le Commun en proposait quatre. Les noms étaient alors inscrits sur des « *corroies* », c'est-à-dire des morceaux de parchemin, placées dans des boîtes d'argent. Ils étaient ensuite jetés dans le chaperon du maître échevin[1744]. Celui-ci procédait

[1738] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 529.
[1739] AMM CC 5 (1), f° 10v.
[1740] Voir 2^e^ partie, chapitre 2, 1.2.2. « Le rôle de l'hôpital Saint-Nicolas ».
[1741] ADM 7F59, (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu), f° 3r.
[1742] Seul un dépouillement complet de la série FF aux archives municipales de Metz permettrait d'étudier complètement la question. Devant l'importance de ce fonds, cela n'a pas été possible pour cette étude.
[1743] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 296.
[1744] *Ibid.,* 1974, t. IV, p. 529-530.

au tirage au sort. Chaque paraige obtenait un Sept, tandis que le Commun était représenté par deux personnes.

Comme pour de nombreuses administrations, les liens de parenté n'étaient pas tolérés entre les Sept des Murs. Un père et un fils, ou deux frères, ne pouvaient pas être magistrats pendant la même période[1745]. Il était également interdit de porter deux septeries en même temps. Pourtant, ces mesures furent rapidement violées et la septerie ne comptait pas systématiquement sept membres. Ainsi, en 1441, le compte du receveur Jean d'Ancy ne mentionne que Jacques II Desch, Nicole Louve et Jean III de Vy comme « *commis et ordonneit de la faire ont fait faire en lez mours et fermeteit et par les portes de la citeit* »[1746]. De plus, tous ces hommes étaient aussi Sept de la Guerre à la même date[1747]. Bien qu'illégale, cette pratique était logique et inévitable. Le lien qui unissait les deux septeries était évident. Pour reprendre l'expression de Bernard Chevalier, « le glaive et la cuirasse »[1748], une métaphore pour évoquer l'armée et l'enceinte, il est évident que les deux administrations devaient fonctionner ensemble. De plus, à la fin du XV^e^ siècle, les épidémies de peste et les guerres étaient responsables d'une importante pénurie d'hommes. Les rangs des paraiges étaient décimés et il devint évident que pour fonctionner, le gouvernement urbain devait accepter quelques entorses lors de la nomination des magistrats dans les septeries.

2.2.2. Les Sept des Portes et les Gouverneurs des Portes

Comme pour la septerie de la guerre, les Sept des Murs avaient des magistrats spécialisés dans leurs rangs. Il existait en effet des Sept des Murs et des Sept des Portes de la même façon que des Sept de la Guerre et des Sept de l'Artillerie. Il s'agissait bien de la même administration, mais au sein de laquelle certains magistrats se voyaient confier une mission particulière en rapport avec l'armement pour les uns, et les fortifications des portes pour les autres. De fait, les Gouverneurs des Murs et des Gouverneurs des Portes[1749]étaient un personnel secondaire qui agissaient sur les ordres de leurs maîtres, les Sept des Murs et les Sept des Portes.

[1745] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 529-530.
[1746] AMM CC 8 (1), f° 24r.
[1747] Voir dans ce chapitre, 2.1.3. « Liste des Sept de la Guerre ».
[1748] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 115.
[1749] Voir dans ce chapitre, 2.3. « Les Gouverneurs des Murs ».

Avoir des Sept des Portes et des Gouverneurs des Portes montre la nécessité d'effectuer des travaux pour entretenir et surtout améliorer ces ouvrages face aux progrès de l'artillerie. Dès leur création, les Sept des Murs géraient l'intégralité de l'enceinte et les portes étaient incluses dans leurs missions. Détacher des membres pour les portes traduisait bien le soin apporté aux ouvertures de la muraille.

Les archives fournissent peu d'informations sur les Sept des Portes, car ils ne sont pas mentionnés dans la comptabilité de l'enceinte. Ils apparaissent dans les comptes du receveur de la ville en 1430-1431 quand celui-ci règle les frais de cette septerie pour deux années de fonctionnement. Les dépenses des Sept des Portes s'élevaient alors à 40 £.[1750]. Comme les Sept des Murs et les Sept de la Guerre, les magistrats des portes occupaient probablement leurs fonctions pendant deux ans, puis un an à partir de 1485. Cette administration semblait aussi disposer de son propre clerc. En 1430-1431, le receveur versa en effet les sommes à un dénommé Mangin Bigot, alors que simultanément, les Sept et Gouverneurs des Murs avait un clerc à leur service appelé Rozurelle. Il semble donc que les Sept des Portes aient disposé d'une comptabilité spécifique et de leur propre comptable à cette période.

Toutefois, il faut remarquer que contrairement aux Sept de l'Artillerie, qui étaient toujours présents étant donné les progrès constants de l'armement, il est probable que la distinction entre Sept des Murs et Sept des Portes n'ait pas toujours été nécessaire. Les Sept des Portes ont pu être ponctuellement mis en place lorsque des campagnes de grands travaux sur les portes étaient lancées, et disparaître quand le chantier prenait fin. C'est ce qui explique qu'il n'est pas possible d'identifier les Sept des Portes chaque année. Ainsi, à partir de 1439, le receveur indiquait des versements aux Gouverneurs des Murs pour des travaux commandés par les Sept des Murs, qui avaient « *ordonneir de le faire ont fait faire en lez meurs et fermeteit ez porte de la citeit* »[1751]. Autrement dit, à cette date, les Sept des Murs géraient l'intégralité de l'enceinte, portes comprises. Il n'y avait alors pas de Sept des Portes, ni de Gouverneurs des Portes pour les suppléer. Les Sept des Murs, comme leurs subalternes, les Gouverneurs des Murs, administraient les « *ouvraige dez murs et fermeteiz de la citeit* ». Une telle configuration occupe la quasi-totalité de la période étudiée.

[1750] AMM CC 6 (1), f° 57r.
[1751] AMM CC 8 (1), f° 24r.

La septerie des portes semble réapparaître à la fin du XV^e siècle, lorsque des campagnes de travaux sont relancées, notamment pour la fortification en boulevard de certaines ouvertures. En 1474, le receveur indique en effet que Pierre le Gronnais et Pierre II Rengnillon étaient « *commis pour le fait dez ouvraiges* » de la porte Saint-Thiébault, de la porte des Allemands et de la porte Mazelle[1752]. Le terme de « *commis* » renvoie à l'idée de « commission », et à une administration temporaire. Il ne s'agissait donc pas de Sept des Portes, mais davantage de Gouverneurs des Portes placés sous l'autorité directe des Sept des Murs. Cela permettait de disposer de magistrats sur le terrain, qui surveillaient et supervisaient uniquement les travaux sur les portes pendant la durée des chantiers. Ils géraient aussi le rachat des terrains localisés à proximité des portes pour la construction des boulevards[1753], mais les sommes accordées en dédommagement étaient directement versées par le receveur.

Pendant ces périodes de travaux, la comptabilité liée aux portes semble avoir été ponctuellement dissociée de celle des murs. Les frais étaient directement pris en charge par le receveur sans passer dans la comptabilité de l'enceinte. En 1474, le receveur notait ainsi le paiement de 5 £. 11 s. 8 d. pour des travaux sur la porte des Allemands. La somme avait été versée pour le salaire d'artisans, sur l'ordre de Pierre le Gronnais qui apparaît comme « *commis* » (gouverneur) de la porte. Il faut toutefois remarquer que la somme passait tout de même entre les mains de Francequin de Tallange, qui était alors le clerc des Gouverneurs des Murs. Autrement dit, les Gouverneurs des Portes étaient aussi un détachement spécifique des Gouverneurs des Murs. S'ils avaient le même clerc, certaines dépenses n'auraient pas été acquittées avec le même budget. En cela, il y avait donc une distinction. C'est notamment le cas pour les dépenses de serrurerie sur les principales portes de l'enceinte[1754] ou les dédommagements en cas d'expropriations[1755].

Il n'est donc pas évident de distinguer Sept des Murs et Sept des Portes, car les deux septeries œuvraient ensemble pour le même objectif : la défense et la sécurité de la ville. Les deux se confondaient la plupart du temps, car les hommes qui composaient la septerie

[1752] AMM CC 15 (1), f° 84r.
[1753] AMM CC 15 *bis* (3), f° 18r : « *paiet le V^e jour de janvier lan dessu di [1481] a Dedier baieulle le vignour pour sertain lieu que la cité a pris pour faire la bauxe de la porte saint Thiebault au gerdin dudit Dedier par lordonnance du Seigneur Werri Roucel et Seigneur Andreu Rineck ambdeut chevalier et comis à la porte de la cité 4 £.* ».
[1754] Voir 4^e partie, chapitre 3, 2.4.1.2. « La serrurerie et les Gouverneurs des Portes ».
[1755] AMM CC 15 *bis* (3), f° 18r.

des portes étaient des Sept des Murs en mission. Les deux administrations se séparaient exceptionnellement à la fin du XV^e^ siècle, lors de travaux plus importants sur les portes.

2.2.3. Veiller sur l'enceinte : les « *visitations* »

Chargés de l'entretien de l'enceinte urbaine messine, les Sept des Murs inspectaient les fortifications afin d'établir des listes de travaux à effectuer. Les Archives départementales conservent quatre « *visitations* » datées de 1465, 1511, 1519 et 1523[1756]. Les comptes du receveur fournissent également d'autres dates. Ainsi, Jehan d'Ancy fait état d'une « *visitation* » à la fin de l'année 1443 : « *Seigneur Nicolle Louve chevalier, seigneur Joffroy Dex chevalier, et Poincignon Baudoche que sont ordonneit pour visister lez tours et lez meurs de la cité et pour mettre en* [illisible] *et essoire plussiours ordonnance et avticleiz a la seurteit*[1757] *du bien public de la citeit* »[1758]. Il s'agit là de la mention la plus ancienne attestée dans les archives. Lors de cette inspection, les « *Maistres* », c'est-à-dire les Sept des Murs ont été dédommagés par la somme de 26 s. 4 d.. Le fait de rémunérer ces magistrats pour leur déplacement semble être une pratique exceptionnelle puisque pour les « *visitations* » de 1465, 1511, 1519 et 1523, le receveur n'a versé aucune somme. D'autres « *visitations* » sont moins connues ou apportent peu d'indications. Si on ne peut que déplorer la perte d'un manuscrit de quatorze pages d'une « *visitation* » menée en 1503[1759], d'autres « *visitations* » sont connues, mais elles n'apportent pas d'informations. Ainsi, il en existe une autre en 1524[1760], une en 1530 (peu détaillée, mais avec une visite pour l'artillerie)[1761] et une dernière en 1533[1762].

Il faut distinguer plusieurs documents au sujet des « *visitations* ». Les Sept et Gouverneurs des Murs procédaient à des visites de l'enceinte et celles-ci donnaient lieu à des comptes rendus plus ou moins détaillés. Certaines de ces « *visitations* » ne mentionnent que l'ordre des portes, les tours et les ponts visités sans décrire leur état. Si ces comptes rendus ne sont pas détaillés, leur étude reste intéressante, car elle permet de positionner les

---

[1756] ADM 7F59, 5 pièces.
[1757] La notion de « *sûreté du bien public* » montre que le gouvernement urbain, par l'intermédiaire des Sept et des Gouverneurs des Murs, veillait à l'état de l'enceinte et que celle-ci était bien la propriété de la ville. La « *sûreté* » évoque surtout la sécurité, et donc l'aspect imprenable de la ville.
[1758] AMM CC 8 (3), f° 33v.
[1759] *Catalogue des manuscrits et documents originaux relatifs à l'histoire de la ville de Metz et du pays messin : depuis le VII^e^ siècle jusqu'au XVIII^e^ provenant du cabinet de feu comte Emmery,* Metz : Librairie Lecouteux, 1850, p. 213-214. La pièce n° 1017 indique une « *visitation* » effectuée par les Sept des Murs (dont Nicole III de Heu) et les Gouverneurs des Murs le 23 juillet 1503.
[1760] AMM CC 25 (3), f° 33v.
[1761] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 676-678.
[1762] AMM CC 28 (2), f° 40v.

tours et d'identifier les locataires des tours des métiers[1763]. À la suite de ces « *visitations* », des « *états des réparations* » ou « *état des travaux à faire* » peuvent être rédigés. Ces documents sont beaucoup plus détaillés et ils montrent l'état des fortifications à travers les travaux à réaliser. On y voit le niveau de délabrement de certaines structures, mais aussi le besoin de moderniser l'enceinte en l'adaptant aux progrès de l'artillerie. Il semblerait qu'au départ les comptes rendus des « *visitations* » et des « *état des réparations* » étaient distincts, mais progressivement, les deux fusionnent en un seul et même document.

Si la « *visitation* » effectuée le 15 juillet 1465 par Nicole III de Heu et Joffroy II de Warize donne peu d'informations sur l'état des fortifications, le positionnent des gardes, ainsi que leur nombre sur les tours et les portes de l'enceinte y sont clairement mentionnés[1764]. Le lien entre le guet et l'enceinte apparaît clairement dans ce document[1765]. Il ne s'agissait pas uniquement pour les magistrats de s'assurer de l'état de la muraille, il fallait aussi observer la répartition des hommes qui allaient effectuer le guet et s'assurer que chaque paroisse avait contribué à la mise en place des effectifs. Pour l'année suivante, « *l'état des réparations à faire* » de 1466 offre davantage de détails sur l'état de l'enceinte. Toutefois, il est malheureusement incomplet. Ce document nous est parvenu grâce à une transcription de Paul Ferry, elle-même aujourd'hui disparue, mais reprise par les bénédictins[1766] et par Émile Auguste Bégin en 1829[1767]. L'extrait conservé met en évidence le lien avec la comptabilité des Gouverneurs des Murs, car les années suivantes, les travaux préconisés par les Sept des Murs ont été en partie réalisés[1768].

La « *visitation* » du 16 octobre 1511, effectuée sous la direction du Sept des Murs, Nicole III de Heu, ainsi que l'état des travaux à faire ont été conservés[1769]. Elle débute par la porte Saint-Thiébault et s'achève à la porte Mazelle. Elle permet de localiser l'intégralité des tours, qu'il s'agisse des tours de cité ou des tours des Métiers, ainsi que les portes et poternes de l'enceinte. « *L'état des réparations à faire* » indique les travaux à réaliser sur

[1763] Les métiers qui occupaient les tours pouvaient en effet changer ou se regrouper. Voir 1ère partie, chapitre 1, 2.2.1. « Le rôle des métiers dans l'entretien des tours de l'enceinte ».
[1764] ADM 7F59 (1465, « *visitation* » de Nicole III de Heu et Jeoffroy II de Warize).
[1765] Voir dans cette partie, chapitre 2, 2.1.2.3.1. « La garde et le guet ».
[1766] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 69-70.
[1767] FERRY, Paul, *Observations Séculaires*, XVe siècle, t. II, f° 297v, in : BÉGIN, Émile Auguste, *Histoire des sciences, des lettres, des arts et de la civilisation dans le Pays messin, depuis les Gaulois jusqu'à nos jours,* Metz : Verronnais, 1829, p. 335-336.
[1768] AMM EE 28.
[1769] ADM 7F59 (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu).

chacun des édifices. Ces informations sont réparties dans des sous-parties qui sont définies par des portions de la muraille. Il s'agit le plus souvent de section de porte à porte.

Le 18 mars 1512, le Sept des Murs, Nicole Remiat, effectua une inspection au départ de la porte du Pont-Rengmont en direction de la porte Serpenoise[1770]. Le document qui en résulte, plus pragmatique que les précédents, combine « *visitation* » et « *état des réparations à effectuer* » sur un même support. Il reprend le système de sous-parties reposant sur un découpage géographique de l'enceinte. Si l'état des fortifications y est clairement rapporté, ce texte met en lumière la difficulté rencontrée par certaines corporations pour entretenir leur tour. Ainsi, les tonneliers « *demandes aydes* » aux Gouverneurs des Murs, alors que les bonnetiers et les « *viciers* »[1771] réclamaient l'aide financière des revendeurs de vêtements pour entretenir celle dont ils avaient la charge. Le système des tours de métiers apparaît fragile et n'assure donc pas toujours avec succès l'entretien de l'ensemble des tours laissé aux bons soins des corporations[1772].

Le 28 mars 1519, une inspection fut conduite par Nicole III de Heu[1773]. Elle se déroulait avec les Sept des Murs et les Sept de la Guerre. Tout comme le document de 1512, celui de 1519 combine à la fois la « *visitation* » et « *l'état des réparations* » à effectuer. Il présente également plusieurs sous-parties reposant sur des sections de l'enceinte, porte à porte ou porte à pont de la ville. L'inspection débute par la porte du Pontiffroy, en direction de la porte Serpenoise. La dernière visite de l'enceinte conservée date de 1523 et se présente aussi sous la forme d'un document mêlant « *visitation* » et « *état des réparations à effectuer* ». Il repose également sur un système de sous-parties semblable à celui de 1519. Cette « *visitation* » est effectuée par Renault le Gronnais *le jeune,* Nicole III de Heu, Jean II le Gronnais et Androuin Roucel, tous Sept des Murs.

La fréquence de ces inspections n'est pas clairement établie, mais pour localiser les zones à réparer et mettre en place une comptabilité efficace, elles devaient s'effectuer de façon régulière. Les « *visitations* » se déroulaient en majorité à la belle saison, au printemps et en été, voire en automne[1774]. Elles étaient exceptionnelles en hiver, bien que la plus ancienne mention de « *visitation* » date du 31 décembre 1443. Cette même année, les

[1770] ADM 7F59, (1512, « *visitation* » de Nicole Rémiat).
[1771] Fripiers.
[1772] Voir 1ère partie, chapitre 1, 2.2.1. « Le rôle des métiers dans l'entretien des tours de l'enceinte ».
[1773] ADM 7F59 (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu).
[1774] 26 juillet 1503, 28 mars 1519, 10 août 1523, 25 octobre 1524, et 8 avril 1533.

conditions climatiques avaient été particulièrement difficiles, le temps fut froid et humide, même en été[1775]. Pendant l'hiver, les rivières du Pays messin avaient subi de très forts embâcles[1776] et les températures avaient été extrêmement froides[1777]. Face à de telles conditions climatiques, les Sept des Murs étaient probablement venus constater sur place les dommages occasionnés. Ainsi, les « *visitations* » connues grâce aux sommes versées dans le compte du receveur attesteraient de l'aspect exceptionnel de certaines de ces inspections. Celles-ci étaient effectuées en urgence, en raison des caprices du climat, ou des menaces extérieures. Lors de ces inspections, les Sept des Murs pouvaient être accompagnés par les Gouverneurs des Murs, les Sept de la Guerre[1778] et les Sept de l'Artillerie[1779]. Chacun contrôlait alors les fortifications en fonction de sa spécialité. Ainsi, il est possible de connaître l'état de l'enceinte, son niveau d'armement (le nombre de pièces artillerie et leur positionnement) et son système de surveillance (nombre et emplacement des « *wairdes* », c'est-à-dire les hommes pour la garde et le guet). Les magistrats étaient également accompagnés par des artisans qualifiés lors de ces visites. Ainsi, en 1523, les Sept des Murs, représentés par les seigneurs Nicole III de Heu, Jean II le Gronnais, et Androuin Roucel, furent secondés par Jean et Fridriche, tous deux maçons, et un dénommé Nicolas, un maître charpentier. Les trois artisans donnèrent leur avis sur l'état et les travaux à prévoir au niveau de la porte du Pont-des-Morts[1780]. Philippe de Vigneulles rapporte également qu'en 1512, les Sept des Murs étaient conseillés par un prêtre, François du Temple, un brillant ingénieur-inventeur « touche à tout » qui jouissait d'une grande renommée[1781] :

« *Or, en celluy temps et de loing temps devant, y avoit en Mets ung prebstre, nommés messire François du Temple (lequelle ce nommoit ainssy pour ce qu'il demouroit et ce tenoit au Temple auprès Saint Pier au Dammes*[1782]*) hommes subtille et ingénieulx escort*[1783], *et par le conseil duquel se faisoient et estoient acomencés et eschevis plusieurs, noviaulx ouvraigez. Car, jai ce qu'il ne fût pas grant clerc, il estoit grant géométricien, et d'ung subtil*

[1775] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 275.
[1776] LITZENBURGER, Laurent, 2015, CD-Rom annexe, figure n° 48.
[1777] *Ibid*, figure n° 25 et n° 32. D'après les critères établis par Laurent Litzenburger, cela correspond aux « Grands hivers » : la couverture neigeuse tient plusieurs mois, les étendues d'eaux habituellement libres sont couvertes de glace pendant plusieurs semaines. Les personnes, les animaux et les plantes peuvent être tuées par le froid. Le vin gèle dans les tonneaux, les sources et les puits gèlent. Rivières, lacs et étangs sont recouverts d'une épaisse plaque de glace supportant le passage de chariots et de personnes.
[1778] ADM 7F59, (1519, « *visitation* » de Nicole III de Heu).
[1779] AMM CC 28 (2), f° 40v.
[1780] ADM 7F59, (1523, « *visitation* » de Nicole III de Heu).
[1781] VIGNEULLES, Phillipe de, 1933, t. IV, p. 132-133.
[1782] Saint-Pierre-aux-Nonnains.
[1783] Un ingénieur habile.

engiens sur tous les hommes que l'ont vit oncque en Mets, et en tous art, tant en massonnerie comme en chairpanterie, en orrelouge et en caldrant, tant en plusieurs aultre invencion nouvelle. Et, par espécial, il estoit bon médecins et bons serorgiens ; et venoient journellement à luy plusieurs personnes pour estre guéris de diverse malladie, et de toutte pars, tant de Loraine, de Bar, comme d'Allemaigne. Et avoit ce bon seigneur grant bruit pour sa subtilité ; et, de tout ce qu'il faisoit, n'en avoit jamaix estés à maistre. L'on le venoit paireillement querir de toutte part comme en Loraine. Et aussy pour anter et planter en gerdin et faire chose novelle, on n'en trouvoit son pareille : et comme bien le monstra au herdin du roy de Cecille à Bar, et aultre part. […] *Par quoy les seigneurs maistre des ouvrages de la cité se gouvernoient en pertie par son conseil. Et fut principal deviseur et inventeur du devant dit pont du Salcey, avec la wenne et lez vantal. Et principallement des mollins : car sur tous aultres il estoit subtil en cest art ; et bien se moustra quant il fut premiers inventeur des mollins à quve, c'on dit à celle occasion les mollin le prebstre ; car yceulx mollin à cuviaulx, il les devisa et fist. Et, pour abrégiez, de tout ce que cest homme ce voulloit meller, il estoit ouvrier* ».

François du Temple semble être un ingénieur reconnu par ses contemporains, mais son nom n'apparaît pas dans les « *visitations* » antérieures et postérieures à 1512. Toutefois, il a pu jouer le rôle de conseiller sans être mentionné. Si les « *visitations* » et les « *états des réparations à effectuer* » dressent un portrait fidèle de l'enceinte urbaine messine à la fin du Moyen Âge, ils ne permettent pas de chiffrer le coût d'entretien des fortifications. Ces archives sont en effet dépourvues de sommes. Ces inspections effectuées sur la muraille étaient un travail préparatoire. Il permettait ensuite la rédaction de comptes rendus détaillés des travaux à effectuer qui étaient alors transmis aux Gouverneurs des Murs et probablement soumis à l'approbation du Conseil et des Treize. Pour réaliser les travaux, des devis étaient demandés à des artisans qualifiés. Ce ne devait pas être systématiquement le cas, mais pour certains chantiers plus importants que les autres, une telle démarche devait être nécessaire.

Ainsi, en 1466, un devis non chiffré a été établi pour effectuer les réparations suite à « *plusieurs visitations faites* » par les Sept et les Gouverneurs des Murs [1784]. Malheureusement, il est impossible d'affirmer que la « *visitation* » de 1465 ait servi de base pour établir ce devis. Le compte rendu de la visite ne fournit pas assez de détails pour mettre en parallèle les deux documents [1785]. Un autre devis est conservé par les archives

[1784] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 69-70.
[1785] ADM 7F59 (1465, « *visitation* » de Nicole III de Heu et Jeoffroy II de Warize).

départementales de la Moselle. Il est daté *a priori* de 1525 et il constitue une estimation pour faire couvrir « *la cincture et contour de dessu des murailles par dedans la cité non compté les portes tours et baires* » avec plus de 2 500 toises d'ardoises[1786]. Ce document fournit un hypothétique montant, qui chiffre l'achat des clous et des ardoises, mais aussi le salaire de la main-d'œuvre à 17 036 £. 5 s.[1787].

Les « *visitations* » et les « *états des réparations à effectuer* » produits par les clercs des Sept des Murs constituent de précieux documents pour connaître l'état des fortifications. Ces documents d'archives forment, avec les comptes des Gouverneurs des Murs, les principales sources de données pour cette étude. Les devis conservés pour des chantiers à mener sur l'enceinte constituent un autre aspect du travail des magistrats de la muraille. Malheureusement, ils sont rares et n'abordent pas tous les types de travaux. Le devis de 1525 met l'accent sur la nécessité de couvrir les fortifications avec de l'ardoise, mais l'estimation proposée est assez onéreuse par rapport au budget annuel dont disposaient les Sept des Murs[1788].

Un autre type de document montre aussi la nécessité de modifier l'enceinte urbaine messine. Il ne s'agit pas d'un devis, mais d'une liste de recommandations, de conseils et de projets proposés par un magistrat qui avait intégré la Septerie de la Guerre et celle des Murs à la fin du XV^{e} siècle, André de Rineck. Fort de son expérience militaire lors de plusieurs sièges, notamment celui de Richemont en 1483, mais surtout conscient des lacunes dans le système défensif des fortifications messines, il rédigea un ensemble de projets qu'il soumit à ses compagnons au début du XVI^{e} siècle.

Dans de nombreuses villes, l'émergence d'une administration dévolue à l'enceinte reflétait la nécessité de gérer les finances liées à ce type de chantier. Celle de Metz est plus complexe qu'il n'y paraît, et de nombreux magistrats y cumulaient plusieurs fonctions. La répartition des tâches entre les commissions tend à montrer que le gouvernement cherchait à gérer au mieux l'enceinte urbaine. Pour cela, les Sept des Murs et leurs subalternes réalisaient des « *visitations* » et dressaient des « *états des réparations à effectuer* ». Ces documents permettent d'entrevoir l'état de la fortification et les réponses

[1786] ADM 7F59, (1525, devis daté sans certitude), f° 3r.
[1787] *Ibid*., f° 3r.
[1788] Voir dans cette partie, chapitre 2, 2.1.1. « L'enceinte : un gouffre économique pour la ville ? ».

apportées. Un tel procédé était courant dans de nombreuses villes fortifiées au Moyen Âge[1789]. À la suite de ces comptes rendus, des devis pouvaient être réalisés. La pratique semblait également commune[1790], mais à Metz, seul un exemplaire de ce type de document a été conservé et concerne la couverture en ardoises de l'ensemble de l'enceinte. Enfin, pour réaliser les travaux, et notamment la construction de boulevards, des expropriations ont dû être nécessaires. Ces informations restent rares et de rares mentions dans la comptabilité du receveur indiquent que les Sept des Murs et les Gouverneurs des Portes pouvaient se charger de ces dépossessions et indemniser les propriétaires. D'éventuels conflits liés à ces expropriations restent inconnus mais sont probables. Sur le terrain, une dernière subdivision de l'administration de l'enceinte venait se charger de la réalisation des travaux : les Gouverneurs des Murs.

2.3. Les Gouverneurs des Murs

2.3.1. Mise en place et fonctionnement

Dernier échelon administratif dans la gestion de l'entretien de l'enceinte, les « *Gouverneurs des Murs et fermeteit de la cité des vainnes de Wadrinowe*[1791] *et de la rivière* » étaient au plus près de la réalisation des travaux. Placés sous les ordres des Sept des Murs, ils étaient probablement élus de la même façon que leurs supérieurs, mais il est également probable que les gouverneurs aient été issus des propres rangs des Sept des Murs. Bien que le cumul de charges ait été interdit, à la fin du XV^e^ siècle, et devant une pénurie d'hommes grandissante, un Sept pouvait également être Gouverneur des Murs. En 1489, Jean Papperel apparaît en effet comme « *Maistre et Gouverneur des Murs* »[1792]. Philippe III Desch illustre aussi ce cumul des charges, car il était à la fois Sept de la Guerre, Sept de l'Artillerie, Sept des Murs et Gouverneur des Murs pendant le premier tiers du XVI^e^ siècle.

Il est difficile de dater précisément l'instauration des Gouverneurs des Murs car aucun document ne l'évoque clairement. En 1405, le compte du receveur de la ville présente un dénommé Rouzeruelle qui assurait la fonction de clerc et qui rétribuait ponctuellement

[1789] Contamine, Philippe, 1978, p. 25-26.
[1790] *Ibid*., p. 26-27.
[1791] La digue de Wadrineau est entretenue par la ville à partir de l'année 1424. Voir dans la 1^ère^ partie, chapitre 2, 1.1.1. « La digue de Wadrineau : une nécessité ».
[1792] AMM EE 29 (2), 17^e^ paiement.

des artisans pour des travaux effectués sur l'enceinte[1793]. Même si la mention n'indique pas directement le fait que Rozurelle soit le clerc des gouverneurs, il agissait « *au commandement* » de différents grands seigneurs qui pouvaient occuper cette fonction. À partir de l'année 1413, Rouzeruelle est clairement qualifié de « *clerc des Gouverneurs des Murs* »[1794]. La mise en place de ces magistrats serait donc intervenue entre 1405 et 1413. À partir de 1414, chaque année, tous les noms des Gouverneurs des Murs apparaissent dans le détail des sommes versées par le receveur et non plus seulement de manière ponctuelle[1795]. Cette procédure reste en place jusqu'en 1472.

Entre 1405 à 1413, les comptes du receveur indiquent le versement des salaires des artisans qui sont intervenus sur l'enceinte. Ceux-ci étaient directement rétribués par le receveur sur ordre des Sept des Murs. Le même procédé était utilisé pour l'achat de matériaux. Ce procédé disparaît complètement à partir de 1413[1796]. Cela témoigne de l'apparition d'une nouvelle comptabilité consacrée à l'entretien de l'enceinte, celle des Gouverneurs des Murs. D'après Albert Rigaudière, de nombreuses villes firent le choix au XV^e^ siècle, de « centraliser sur un même livre l'ensemble des recettes et des dépenses » liées à l'entretien de l'enceinte[1797]. Dès lors, à Metz, le receveur versait directement les sommes destinées à l'entretien de l'enceinte au clerc des Gouverneurs des Murs sans faire le détail de leur utilisation puisque celle-ci apparaissait dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs. Le clerc de l'administration de l'enceinte présentait chaque semaine au receveur le compte rendu des frais liés aux travaux. Le receveur procédait alors au paiement. Ces comptes-rendus détaillés hebdomadaires ont été conservés pour les années 1484 et 1494 et ils apportent un véritable renouveau à l'étude des fortifications[1798]. L'ensemble de la comptabilité des magistrats sera étudié dans le chapitre consacré à la gestion financière des fortifications[1799].

Tout comme le budget consacré à la guerre ou à l'embauche de mercenaires, le budget dédié à l'entretien de l'enceinte apparaît clairement comme un investissement

---

[1793] AMM CC 1 (1), f° 36r *bis* « *Item payier a Rouzeruelle le clerc le XXVI^e^ jour de novembre lan dessu di.55 s. 4 d. Pour paier az ouvriez et pour la chassine et sablon quil ait convenu pour muriez 7 porternes questoient en mur de la citeit et pour faire dez partuix pour boucheir la porte du Pont Rengmont.55 s. 4 d*. ».
[1794] AMM CC 2 (1), f° 6v.
[1795] AMM CC 2 (3), f° 11v.
[1796] AMM CC 1 (1 à 12) et AMM CC 65 (3).
[1797] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 78.
[1798] AMM CC 612 (2° et CC 616 (11-12). Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.4.2.2. « Les comptes CC 612 et CC 616 : des exceptions ? »
[1799] Voir dans cette partie, chapitre 2, « La gestion financière des fortifications ».

nécessaire pour la ville. Une gestion efficace de ces sommes était donc indispensable pour permettre à la cité d'entretenir convenablement ses fortifications et la comptabilité des Gouverneurs des Murs constitue la majorité du corpus étudié pour ces recherches[1800].

2.3.2. Existe-t-il un éventuel découpage de l'enceinte entre les Sept des Murs et les Gouverneurs ?

Une question demeure en suspens concernant l'administration de l'enceinte : pour mener à bien l'entretien des fortifications, les Sept et les Gouverneurs des Murs étaient-ils répartis sur le tracé des fortifications ? Existait-il un découpage établi de façon permanente ? Plusieurs éléments laissent en effet à penser qu'une telle organisation a pu intervenir, mais de façon ponctuelle.

Des commissions spécialisées, d'où le terme de « *commis* », étaient mises en place pour répondre à la nécessité d'effectuer tel ou tel type de chantier sur tel ou tel ouvrage de l'enceinte. Dès 1421, le compte du receveur Jean l'Aîné mentionne que le « *seigneur Jehan Deu Amis chevalier,* […] *seigneur Weriat Noiron leschevin* […], *Jehan de Vy leschevin et* [...] *Collin Paillat lamant* » étaient « *commis de plussieurs ouvraiges quil ait fait convenirs faire par autour des murs de la ville* »[1801]. À cette date, le terme de « *commis* » qualifiait tous les magistrats responsables de l'entretien de l'enceinte. À partir de 1443[1802], la formule « *Gouverneur des Murs* » remplace petit à petit celle de « *commis* ». Pourtant en 1446[1803] et en 1448[1804], ces deux expressions sont utilisées en même temps. Si elles désignaient la même fonction, comment expliquer leur utilisation simultanée ?

Le terme de « *commis* » était certainement synonyme de « *gouverneurs* », mais il pouvait aussi montrer la responsabilité temporaire des gouverneurs pour certains travaux en tant que maîtres d'ouvrage. Cette appellation revient ponctuellement dans le compte du receveur. Ainsi, en 1455, Jean II Baudoche, Renault III le Gronnais et Joffroy II de Warize étaient « *commis au fais desdis ouvraiges* [de l'enceinte] »[1805]. Le compte du receveur Henri

[1800] Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.4.2. « Les comptes des Gouverneurs des Murs ».
[1801] AMM CC 4 (1), f° 3v.
[1802] AMM CC 8 (3), f° 32r.
[1803] AMM CC 9 (2), f° 29v : « *Paieit et deluivret a Jehan Dowigney clerc au fait dez ouvraiges desdit meurs et fermeteit de la citeit a plusiours foix par lordonnance du seigneur Jaique Desch et seigneur Nicolle Louve ambdeu chevalier et Jehan de Vy leschevin gouverneour et commis au fait desdist ouvraige* ».
[1804] AMM CC 9 (3), f° 25r : « P*aieit et deluivrer a Jehan Dowigney clerc au fait dez ouvraiges desdit meurs et fermeteit de la cité a plusisurs foix par lordonnance du seigneur Jaicque Desch le seigneut Nicolle Louve ambdeux chevaliers et Jehan de Vy leschevin gouvernours et commis au fait desdit ouvraiges* ».
[1805] AMM CC 11 (3), f° 19v.

de Gorze indique qu'en 1474, Pierre le Gronnais et Pierre II Renguillon étaient « *commis pour le fait dez owraige de la porte saint Thiebault, de la porte en Maizelle et des allements* »[1806]. Il semblerait donc que les deux hommes étaient chargés des travaux à effectuer sur ces différentes portes en tant que Gouverneurs des Portes. La même année, Pierre II Rengnillon et Wiriat Roucel étaient « *commis au fait de la Porte dez Allement du pont de boix* »[1807]. Le terme de « *commis* » soulignerait alors la responsabilité de ces hommes par rapport à la réalisation de ces travaux comme Gouverneurs des Portes.

Ce terme se retrouvait aussi pour d'autres postes en dehors de l'administration des murs. Ainsi, en 1508, le seigneur Claude Baudoche était « *commis* […] *pour faire mettre a point les chemins decoste la porte Serpenoize* »[1808] et en 1509, Nicole Roucel était « *commis pour faire refaire lez chamins de la porte dez allemans et de la porte a maizelle* »[1809]. Il y avait donc bien la responsabilité d'une zone géographique donnée pour l'entretien des voies. Comme pour les portes, ces « *commis des chemins* » devaient s'occuper de chemins bien particuliers[1810].

Les Gouverneurs des Murs, en plus de leur fonction initiale, pouvaient gérer et surveiller ponctuellement les travaux de certains édifices. Pour les chantiers à mener sur les portes, certains Gouverneurs des Murs pouvaient être chargés de missions supplémentaires en tant que Gouverneurs des Portes[1811]. C'est ce qui explique que certains magistrats étaient « commis » pour une porte en particulier. Ce découpage était ponctuellement justifié par la nécessité de mener des tâches avec un suivi plus attentif que les autres chantiers. C'était notamment le cas pour des travaux de serrurerie[1812], mais sans doute aussi pour des travaux plus importants, comme la fortification des portes en boulevard, ou l'ajout d'une fausse braie. Au XVI^{e} siècle, le cas de Philippe III Desch est sans doute le plus édifiant. Dès le mois de mai 1526, le compte du receveur atteste que Philippe III Desch était Sept des Murs[1813]. Si les archives ne le désignent pas directement comme « *commis* », les différentes

[1806] AMM CC 15 (1), f° 84r.
[1807] AMM CC 15 (2), f° 82r.
[1808] AMM CC 20 (4), f° 26r.
[1809] AMM CC 21 (1), f° 26v.
[1810] Voir 4^{e} partie, chapitre 1, 1.3.1.2.1. « L'entretien des chemins : les « *maistres et commis dez chemins devant lez ponts* » ».
[1811] *Ibid*., chapitre 3, 2.4.1.2. « La serrurerie et les Gouverneurs des Portes ».
[1812] *Ibid*.
[1813] AMM CC 26 (1), f° 40r : « *Paier par lordonnance de mes Seigneurs le XII^{e} jour de may mil XV^{CT} XXVI a Pierron Pletre clerc a mes Seigneurs les gouvergneurs des murailles de la cité pour fornir a la despence dicelles en la maistrie de Seigneur* [Gronais est raturé]. *Philippe Desch* ».

inscriptions retrouvées dans la porte des Allemands[1814] et dans le moineau en contrebas de celle-ci[1815], prouvent qu'il était le maître d'ouvrage de ces différents chantiers de 1526 à 1531 et probablement le gouverneur de cette porte[1816]. L'élément le plus intéressant concernant le découpage ponctuel de l'enceinte se trouvait sur une épitaphe en plomb placée dans la maçonnerie de l'arche du pont de la porte qui avait été refaite en 1531. Elle a aujourd'hui disparu, mais elle est connue par un passage de la *Chronique de Praillon* reprise par Jean-François Huguenin au XIX^e^ siècle. Elle mentionnait que Philippe III Desch disposait de « *l'administration et gouvernement pour la cité, des ouvrages du baile de la porte des Allemands, commençant à icelle porte jusqu'aux barres de la basse Seille* »[1817].

Quelques années auparavant, en 1515, Philippe de Vigneulles rapporte que Nicole III de Heu était « *maistre pour l'année de la muraille et de toutte la frabicquez d'icelle* » avec ses fils, Nicolas et Robert[1818]. Le chroniqueur décrit également toute la cérémonie de la fondation de la tour d'Enfer, avec notamment, la pose d'une tablette en plomb dans la maçonnerie. Celle-ci mentionnait l'année de l'édification, le nom des « *maistres de la muraille* » et celui des artisans participant à l'ouvrage[1819]. Le chroniqueur n'ayant pas laissé de témoignage après 1525, il est impossible d'affirmer qu'une telle cérémonie ait pu se dérouler pour les chantiers dont Philippe III Desch était responsable, bien que cela reste probable.

Tous ces éléments permettent de montrer qu'un découpage administratif et technique de l'enceinte a existé, mais de façon ponctuelle pour réaliser des travaux relativement importants. La taille des portions était sans doute établie en fonction des tâches à réaliser. Ainsi, en 1515, Nicole III de Heu veillait à la construction de la tour d'Enfer pour renforcer les défenses du front sud, quand une dizaine d'années plus tard, Philippe III Desch œuvrait de la porte des Allemands jusqu'au pont des Grilles de la Basse-Seille pour refaire le mur effondré en 1523 et mettre en place une fausse braie.

[1814] « *S^R^ PHILIPPE DEX MAISTRE ET GOUVERNEUR DE LOUVRAGE EN LAN 1529* ».
[1815] « *S^R^ PHILIPPE DEX CHIEF ET GOUVERNEUR DE LOUVRAGE* ».
[1816] En 1523, le temps était vraiment mauvais et une partie de la muraille du quartier d'Outre-Seille s'était écroulée dans le lit de la Seille, à proximité de la porte des Allemands (VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 487-489). Les dégâts furent considérables et les Sept et Gouverneurs des Murs durent réparer cette portion tout en assurant la continuité de l'entretien du reste de l'enceinte. Il avait donc fallu dépêcher un homme pour gérer plus particulièrement cette zone : Philippe III Desch. À partir de 1526 et jusqu'en 1531, il fut responsable des travaux.
[1817] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 837. La portion s'étendait donc de la porte des Allemands jusqu'au pont des Grilles de la Basse-Seille.
[1818] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 208.
[1819] *Ibid*., p. 209.

2.3.3. L'administration de l'enceinte contestée par les Messins : l'apport de la *Chronique Rimée*

La *Chronique rimée*, rédigée par plusieurs mains entre le XV^e^ et le XVI^e^ siècle et aujourd'hui conservée à la bibliothèque médiathèque de Metz, apporte un éclairage nouveau sur les hommes qui composaient l'administration de l'enceinte[1820]. Jusqu'à présent, les conflits et les éventuelles mésententes entre ces magistrats et la population étaient supposées. Les folios 116v et 117r présentent un poème sous la forme de sept quatrains qui évoque les déboires de Nicole Roucel, alors Sept et/ou Gouverneurs des Murs. Aucune date n'est mentionnée dans ce texte, mais les comptes du receveur montrent que ce noble occupait bien un tel poste à partir de 1533[1821] et probablement jusqu'en 1537[1822] voire même au-delà[1823], bien que son nom ne soit plus directement cité. L'événement relaté par ce texte se déroule après 1530, ce qui correspond donc à la décennie durant laquelle Nicole Roucel était l'un des magistrats de l'enceinte.

D'après la chronique, Nicole Roucel avait décidé de faire des travaux dans les fossés des fortifications[1824]. Il le fit sans demander conseil à ses pairs, ni aux artisans, comme il était pourtant d'usage de le faire lors des « *visitations* ». Or, d'après le compte du receveur, une telle visite eut lieu en avril 1533[1825], ce qui signifie que cet épisode se déroula avant cette « *visitation* ». Les travaux que Nicole Roucel fit réaliser ne furent pas d'une très grande solidité et d'après le poème, l'ouvrage « *tomba car il ne valloit pas maille* », sous-entendu qu'il ne valait rien[1826]. L'année qui suivit cette désastreuse campagne de travaux, « *par conseil et advisement des gens en telz cas congnoissant fut conclus tout le demeurant* » que si les travaux se poursuivaient, cela allait durer « *mainte saison* » et conduire à de fortes dépenses[1827]. Le projet semblait donc avoir été abandonné, bien que les sommes versées aux

[1820] BMM ms. 848.
[1821] AMM CC 28 (2), f° 39v.
[1822] AMM CC 29 (4), f° 33r. Il est alors question de Nicollais de Raigecourt.
[1823] Il est mentionné dans le compte des Gouverneurs des Murs 1542 : il perçoit alors des loyers pour des jardins tenus au Saulcy. AMM EE 36, 1^er^ reçu.
[1824] BMM ms. 848, f° 116v, 1^er^ quatrain : « *Le bon seigenur Nicolle Roucel / Estant gouverneur des ouvraiges / entreprist despence a oultraiges / veullant murer tous les foussez* ».
[1825] AMM CC 28 (2), f° 40v.
[1826] BMM ms. 848, f° 116v, 2^e^ quatrain : « *De Champenoise par Ly mosins / Louvraige commanciez sans conseille / La plus grand part a poinxe finis / Tomba car ne valloit pas maille* ».
[1827] *Ibid.*, f° 117 v, 3^e^ et 4^e^ quatrain : « *Lan apres consequentement / par conseil et advisement / des gens en telz cas congnoissant / fut conclus tout le demeurant / Et commencez daultre fasson / Louvraige de grosse apparence / Que y vouldra faire la despence / Il luy faulra mainte saison* ».

Gouverneurs des Murs entre 1533 et 1534, année supposée suivre l'abandon du chantier, se soient chiffrées à 1 960 £. et jusqu'à 1 700 £. en 1536.

L'auteur de ce texte va encore plus loin dans sa réflexion, car il critique ouvertement le système mis en place pour l'entretien de l'enceinte, mettant en évidence que tous les Gouverneurs débutent un chantier à un endroit des fortifications, sans jamais forcément le terminer[1828]. D'après l'écrivain, la victime dans cette histoire est toujours le peuple qui fournit les travailleurs, car si certains sont rétribués, ce n'est malheureusement pas le cas des corvéables. L'auteur poursuit en se plaignant du système qui voit chaque année une nouvelle commission de Sept et de Gouverneurs des Murs[1829]. Or, en une année, il paraît évident que les travaux engagés ne seront pas achevés et qu'ils seront même parfois détruits par les magistrats, car « *sy lung veult hotz lautre voilt bai*[xe], *cest tousiours a recommencer* ».

À travers ce poème, il apparaît que les Gouverneurs des Murs ne s'entendaient pas toujours entre eux. Pis encore, le besoin de reconnaissance et de prestige prenait peut-être le pas sur les réelles nécessités de défense de la ville. C'est dans ce contexte que l'exemple de Nicole III de Heu et Philippe III Desch trouve son écho, car d'après l'auteur de la chronique, le magistrat « *desire qu'on parle de luy* » et quoi de mieux qu'une cérémonie religieuse pour Nicole III de Heu, ou qu'une grande campagne de construction et un décor aussi grotesque pour faire parler de Philippe III Desch ? Il y avait donc bien une course au prestige et au pouvoir, au risque de piquer au vif les autres magistrats qui, une fois le poste récupéré, n'hésiteraient pas à faire détruire ce qui avait été fait[1830]. Le fait que le buste à deux faces de Philippe Desch qui ornait le moineau ait été retrouvé dans la Seille n'est peut-être pas dû à un accident, mais bien à un acte délibéré, émanant de la population ou des Gouverneurs des Murs qui lui succédèrent. Nicole Roucel avait fort à faire pour espérer égaler et dépasser son prédécesseur, d'où peut-être cette campagne de travaux plus que déplorable.

Ce document met en évidence qu'à l'époque déjà, le comportement de certains Sept et Gouverneurs des Murs mettait en péril la bonne santé de l'administration de l'enceinte, déjà affaiblie par des élections annuelles, ne laissant pas assez de temps aux magistrats pour mener à bien tous les projets initiés. Les rivalités entre les familles, les éventuelles querelles

[1828] BMM ms. 848, f° 117 v, 3e et 4e quatrain : « *Tant commencer et ca et la / sans nulz ouvraiges achever / Cest proprement bien ca va la / et le pouvre peuple abuser* ».
[1829] *Ibid*, f° 117 v, 3e et 4e quatrain : « *Cest par tous les ans rechangere / de maistres et dung bon commissaire / Sy lung veult hotz lautre voilt bai*[xe] */ Cest tousiours a recommencer* ».
[1830] *Ibid*., f° 117 v, 3e et 4e quatrains : « *Lung desire qu'on parle de Luy / Lautre a qui loeuvre ne plaict / Aura envye sur Icelluy / fera deffaire ce quest bien faict* ».

de religion avec l'implantation de la réforme protestante, et les probables luttes intestines au sein de administrations de l'enceinte ont contribué à donner, aux yeux de la population, une image négative de ces hommes Ce témoignage est accablant.

Extrait de la *Chronique Rimée*[1831].

f° 116 v

Du seigneur nicole Roucel
Le bon seigenur Nicolle Roucel
Estant gouverneur des ouvraiges
entreprist despence a oultraiges
veullant murer tous les foussez
De Champenoise par Ly mosins
Louvraige commanciez sans conseille[1832]
La plus grand part a poinxe finis[1833]
Tomba car ne valloit pas maille[1834]

f° 117r

Lan apres consequentement
par conseil et advisement
des gens en telz cas congnoissant
fut conclus tout ~~tout~~ le demeurant
Et commencez daultre fasson
Louvraige de grosse apparence
Que y vouldra faire la despence
Il luy faulra mainte saison
Tant commencer et ca et la
sans nulz ouvraiges achever
Cest proprement bien ca va la
et le pouvre peuple abuser
Cest par tous les ans rechangere
de maistres et dung bon commissaire
Sy lung veult hotz lautre voilt bai[xe]
Cest tousiours a recommencer
Lung desire qu'on parle de Luy
Lautre a qui loeuvre ne plaict
Aura envye sur Icelluy
fera deffaire ce quest bien faict

[1831] BMM ms. 848, f° 116v-117r.
[1832] C'est-à-dire sans avoir consulter ses pairs et les maîtres artisans.
[1833] À peine fini.
[1834] La maille est une monnaie sans beaucoup de valeur.

2.3.4. Liste des Sept et des Gouverneurs des Murs

Cette liste a été établie à partir des comptes du receveur, des comptes des Gouverneurs des Murs[1835], des « *visitations* » et des chroniques messines.

Les individus dont le nom est écrit en *italique* ne sont pas directement qualifiés de Sept ou de Gouverneurs des Murs, mais les attributions qui leur sont confiées le laissent penser. Il est difficile de distinguer les Sept des Gouverneurs des Murs. Quand cela est possible, les Sept des Murs apparaissent en violet et les Gouverneurs des Murs en rouge, mais généralement, les Gouverneurs des Murs étaient Sept des Murs et il n'y avait pas de distinction.

Concernant les Sept et les Gouverneurs des Portes, lorsqu'il a été possible de les distinguer, ils sont signalés dans le tableau par ce symbole : .

Les magistrats, qui étaient également Sept de la Guerre à la même période, seront indiqués en **gras**.

Enfin, le nombre de magistrats identifiés diminue à la fin du XV^e^ siècle et cette tendance se confirme au XVI^e^ siècle car le compte du receveur n'indique plus l'identité des magistrats, mais seulement le nom du clerc auquel les sommes sont versées. Quant aux comptes des Gouverneurs des Murs, à cette même période, il ne mentionne que le Sept des Murs qui dirige l'administration pour une année et parfois celui qui lui succède. Les « X » indiquent la vacance du poste au sein du paraige alors que les hachures marquent l'absence de données.

[1835] AMM CC 1 à CC 30, EE 26 à EE 36. BNF NAF ms. 22717. ADM 7F49.

	Paraiges					
	Porte-Moselle	Jurue	Saint-Martin	Port-Sailly	Outre-Seille	Commun
1409-1410	X	*Jean Cœur de Fer*	X	X	X	X
1410-1411	*Werry le Gronnais*	*Jean Cœur de Fer*	*Jean Drouin*	*Arnaud Ier Baudoche*	*Wiriat Noiron*	*Colin Paillat*
1411-1412	*Jacques II Desch*	*Nicole II Drouin* *Jean Cœur de Fer*	*Jean Drouin*	X	*Wiriat Noiron*	*Colin Paillat*
1412-1413	X	X	*Jean Drouin* *Baudouin Falquenel*	X	*Wiriat Noiron*	*Colin Paillat*
1413-1414	X	*Jean Cœur de Fer*	*Jean II Wauldrange*	X	X	*Colin Paillat*
1414-1415	*Nicole de Laitre dit Noirel* *Poince II le Gronnais*	*Nicole II Drouin*	*Baudouin Falquenel*	X	*Jean II Deu Amy*	X
1415-1417						
1417-1418	Werry de Toul *Poince II le Gronnais*	Jean Cœur de Fer	Jean Drouin	Nicole Louve	Wiriat Noiron	Colin Paillat
1418-1419	Werry de Toul	X	X	X	Jean II Deu Amy	Colin Paillat
1419-1420	X	Jaicomin Roillenat	Baudouin Falquenel	X	Jean II Deu Amy Wiriat Noiron	Colin Paillat Jean III de Vy
1420-1421	X	X	X	X	Jean II Deu Amy Wiriat Noiron	Colin Paillat Jean III de Vy
1421-1422	X	X	X	X	Jean II Deu Amy Wiriat Noiron	Colin Paillat Jean III de Vy
1422-1423	X	X	X	Nicole Louve	Jean II Deu Amy Wiriat Noiron	Jean III de Vy
1423-1424	X	X	X	Nicole Louve	Jean II Deu Amy Wiriat Noiron	Jean III de Vy
1424-1425	Werry de Toul	X	X	Nicole Louve	Jean II Deu Amy Wiriat Noiron	Jean III de Vy

Tableau 23 : Liste des Sept et Gouverneurs des Murs de 1409 à 1425

	Paraiges					
	Porte-Moselle	Jurue	Saint-Martin	Port-Sailly	Outre-Seille	Commun
1425-1426	X	X	X	Nicole Louve	Jean II Deu Amy Wiriat Noiron	Jean III de Vy
1426-1427	X	X	X	Nicole Louve	Jean II Deu Amy	Jean III de Vy
1427-1430						
1430-1431	X	X	X	Nicole Louve	Jean II Deu Amy	Jean III de Vy
1432-1433	X	X	X	Nicole Louve	Jean II Deu Amy	Jean III de Vy
1433-1434	X	X	X	Nicole Louve Nicole Ier de Raigecourt	Jean II Deu Amy	Jean III de Vy
1434-1435	X	X	X	Nicole Louve	Jean II Deu Amy	Jean III de Vy
1435-1436	X	X	X	Nicole Louve	Jean II Deu Amy	Jean III de Vy
1436-1437	X	X	X	Nicole Louve	Jean II Deu Amy	Jean III de Vy
1437-1438	X	X	X	Nicole Louve	X	X
1438-1439	X	X	X	Nicole Louve	X	Jean III de Vy
1439-1440	Jacques II Desch	X	X	Nicole Louve	X	Jean III de Vy
1440-1441						
1441-1442	Jacques II Desch	X	X	Nicole Louve	X	Jean III de Vy
1442-1443	Jacques II Desch	X	X	Nicole Louve	X	Jean III de Vy
1443-1444	Jacques II Desch Joffroy III Desch	X	Poincignon Baudoche	Nicole Louve	X	Jean III de Vy
1444-1445	Jacques II Desch	X	X	Nicole Louve	X	**Jean III de Vy**
1445-1446						
1446-1447	Jacques II Desch	X	X	Nicole Louve	X	Jean III de Vy
1447-1448						
1448-1449	Jacques II Desch	X	X	Nicole Louve	X	Jean III de Vy
1449-1450	Jacques II Desch	X	X	Nicole Louve	X	Jean III de Vy
1450-1451	Jacques II Desch	X	X	Nicole Ier de Raigecourt Nicole Louve	X	X

Tableau 24 : Liste des Sept et Gouverneurs des Murs de 1425 à 1451

	Paraiges					
	Porte-Moselle	Jurue	Saint-Martin	Port-Sailly	Outre-Seille	Commun
1451-1453	X	X	X	Nicole Ier de Raigecourt Nicole Louve	X	X
1453-1454	X	X	X	Nicole Ier de Raigecourt Nicole Louve	X	X
1454-1455	X	X	X	Nicole Ier de Raigecourt Nicole Louve	X	X
1455-1456	X	X	Renault III le Gronnais Joffroy II de Warize	Nicole Ier de Raigecourt Nicole Louve Jean II Baudoche	X	X
1456-1457	X	X	Renault III le Gronnais Joffroy II de Warize	Nicole Ier de Raigecourt Nicole Louve Jean II Baudoche	X	X
1457-1458	X	X	Renault III le Gronnais Joffroy II de Warize	Jean II Baudoche	X	X
1458-1459	X	X	**Renault III le Gronnais** Joffroy II de Warize	**Nicole Ier de Raigecourt** Nicole Louve Jean II Baudoche	X	X
1459-1460	X	X	**Renault III le Gronnais** Joffroy II de Warize	Nicole Ier de Raigecourt **Nicole Louve** Jean II Baudoche	X	X
1460-1461	X	X	**Renault III le Gronnais** Joffroy II de Warize	Jean II Baudoche	X	X
1461-1462						
1462-1463	X	X	Joffroy II de Warize	X	X	X
1463-1468						
1468-1469	X	X	Joffroy II de Warize	Jean II Baudoche	Pierre II Rengnillon	Nicole Roucel *l'Aîné*

Tableau 25 : Liste des Sept et Gouverneurs des Murs de 1451 à 1469

	Paraiges					
	Porte-Moselle	Jurue	Saint Martin	Port-Sailly	Outre-Seille	Commun
1469-1470	X	X	Joffroy II de Warize	Jean II Baudoche	Pierre II Rengnillon	Nicole Roucel *l'Aîné*
1470-1471	X	X	**Joffroy II de Warize** Renault IV le Gronnais	**Jean II Baudoche**	**Pierre II Rengnillon** Nemmery Rengnillon	X
1471-1472	X	X	**Joffroy II de Warize** Renault IV le Gronnais	**Jean II Baudoche**	**Pierre II Rengnillon** Nemmery Rengnillon	X
1472-1473	X	X	Renault IV le Gronnais	X	X	X
1473-1474	X	X	Pierre le Gronnais Renault IV le Gronnais	André de Rineck	Pierre II Rengnillon	Wiriat Roucel
1474-1481						
1481-1482	X	X	François le Gronnais Nicole 1er Desch	André de Rineck	X	Warry Roucel
1482-1483	X	X	François le Gronnais	X	X	Warry Roucel
1483-1484						
1484-1485	X	X	Renault IV le Gronnais	X	X	Warry Roucel Jean II Papperel
1485-1487						
1487-1488	X	Michel le Gronnais	X	Pierre II Baudoche	X	X
1488-1489	X	**Michel le Gronnais**	François le Gronnais	Pierre II Baudoche	X	Nicole Papperel
1489-1491	X	X	**François le Gronnais**	X	Nicole Rémiat	Jean II Papperel
1491-1492	X	X	*François le Gronnais*	X	*Nicole Rémiat*	*Jean II Papperel*
1492-1493	X	X	*François le Gronnais*	X	***Nicole Rémiat***	*Jean II Papperel*
1493-1494	X	X	*François le Gronnais*	X	*Nicole Rémiat*	*Jean II Papperel*
1494-1495	X	X	X	André de Rineck	X	X
1495-1502						
1502-1503	X	X	Renault le Gronnais	X	X	X
1503-1504	Nicole III de Heu	X	X	X	Nicole Rémiat	**X**

Tableau 26 : Liste des Sept et Gouverneurs des Murs de 1469 à 1504

	Paraiges					
	Porte-Moselle	Jurue	Saint-Martin	Port-Sailly	Outre-Seille	Commun
1503-1504	Nicole III de Heu	X	X	X	Nicole Rémiat	**X**
1504-1505	X	X	François le Gronnais	X	X	X
1505-1506	X	X	X	Jean II le Gronnais	X	X
1506-1507	Nicole III de Heu	X	X	X	X	X
1507-1508	X	X	X	X	Nicole Rémiat	
1508-1509	X	X	François le Gronnais	X	X	X
1509-1510	X	X	X	Jean II le Gronnais	X	X
1510-1511	Nicole III de Heu	X	X	X	X	X
1511-1512	X	X	X	X	Nicole Rémiat	X
1512-1514						
1514-1515	Nicole III de Heu		François le Gronnais	X	X	X
1515-1516	Nicole III de Heu	X	X	X	X	X
1516-1517	Nicole III de Heu	X	X	X	X	X
1517-1518	Nicole III de Heu	X	X	X	X	X
1518-1519	Nicole III de Heu	X	X	X	X	X
1519-1520	**Nicole III de Heu**	X	X	X	X	X
1520-1521	X	X	X	X	Nicole Rémiat	X
1521-1522	X	X	François le Gronnais	X	X	X
1522-1523						
1523-1524	Nicole III de Heu	X	Renault le Gronnais	Jean II le Gronnais	X	Androuin Roucel
1524-1525	X	X	Renault le Gronnais	X	X	**Androuin Roucel**
1525-1526						
1526-1527	**Philippe III Desch**	X	Renault le Gronnais	X	X	X
1527-1528	**Philippe III Desch**	X	X	X	X	X
1528-1529	**Philippe III Desch**	X	X	X	X	X

Tableau 27 : Liste des Sept et Gouverneurs des Murs de 1504 à 1529

	Paraiges					
	Porte-Moselle	Jurue	Saint-Martin	Port-Sailly	Outre-Seille	Commun
1529-1530	**Philippe III Desch**	X	X	X	X	X
1530-1531	**Philippe III Desch**	X	X	X	X	X
1531-1532	***Nicole Roucel***	X	X	X	X	X
1532-1533	***Nicole Roucel***	X	X	X	X	X
1533-1534	**Nicole Roucel**	X	X	X	X	X
1534-1535	***Nicole Roucel***	X	X	X	X	X
1535-1536	***Nicole Roucel***	X	X	X	X	X
1536-1537	X	X	X	X	**Nicole II de Raigecourt**	X
1537-1538	X	X	X	X	*Nicole II de Raigecourt*	X
1538-1539[1836]	Guillaume le Louef[1837]	André Houdebrant	**Thiébault le Gronnais**	Humbert de Serrières	**Nicolas le Gronnais**	Jacomin III Travalt / François Travalt
1539-1540	X	X	X	X	*Nicole II de Raigecourt*	X
1540-1541	X	X	X	X	*Nicole II de Raigecourt*	X
1541-1542	X	X	X	X	*Nicole II de Raigecourt*	X
1542-1543	Nicole Roucel	X	X	Claude Baudoche	X	X

Tableau 28 : Liste des Sept et Gouverneurs des Murs de 1529 à 1543

Si les Gouverneurs des Murs constituaient le dernier échelon de l'administration de l'enceinte, ils sont probablement, pour notre étude, les magistrats les plus importants de par la comptabilité qu'ils ont laissée. Présents sur les chantiers, surveillant les travaux, dirigeant les artisans, ces hommes réalisaient ce qui avait été commandé lors des « *états des réparations à effectuer* » qui faisaient suite aux « *visitations* » des Sept des Murs. Leur comptabilité représente une masse d'informations extraordinaire pour comprendre les travaux menés sur l'enceinte.

[1836] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 715. Pour cette année, le document appelé « Création des officiers de la ville de Metz à la Chandeleur de l'an 1537 (1538 n.s.) » ne mentionne pas de Sept des Murs, mais uniquement des Sept des Portes. Il s'agissait probablement des Sept des Murs et des Portes.
[1837] Il s'agit peut-être d'un dénommé Guillaume de Joeuf, mais je ne l'ai pas identifié.

Chaque paraige n'est pas forcément représenté au sein de l'administration de l'enceinte. Contrairement aux Sept de la Guerre, ce mode de fonctionnement n'a pas été scrupuleusement respecté et plusieurs patriciens membres du même paraige siègent au sein de l'administration pendant une même période. Cette carence peut sans doute trouver son explication dans les crises démographiques de l'époque. Les paraiges étaient alors ravagés par une forte mortalité imputable à la guerre et aux terribles épidémies de peste. À cela s'ajoutait un faible renouvellement des familles à cause de l'hermétisme dont elles faisaient preuve en matière d'unions matrimoniales.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Gouverner la cité, prendre part à la guerre et veiller à l'entretien de l'enceinte constituaient des aspects importants de la vie des patriciens messins. En plus de l'enrichissement personnel obtenu grâce au commerce et aux prêts, du prestige de la lignée, ou du paraige dont ils étaient issus, de nombreux nobles messins firent le choix d'embrasser des carrières politiques et miliaires, les conduisant à occuper les plus hautes fonctions au sein de l'appareil politique de la République messine, voire même au-delà. François le Gronnais était ainsi devenu conseiller et chambellan de Charles Quint[1838] alors qu'il occupait des fonctions dans l'administration de la guerre et de l'enceinte au début du XVI^{e} siècle. Cet exemple témoigne bien de l'ascension sociale de certaines familles.

Avant même la fuite de l'évêque à Vic-sur-Seille en 1234, faisant basculer Metz de cité épiscopale à république, les patriciens n'avaient eu de cesse de s'immiscer dans le gouvernement de leur ville. Étudier les paraiges était nécessaire pour comprendre la mise en place de l'organisation politique messine. Le mode d'élection à de nombreux postes de l'appareil politique messin, tel que l'échevinat, le Conseil et les Treize, reposait sur un système qui sollicitait les paraiges. Ceux-ci proposaient des candidats et le Commun en présentait toujours le double. Comme dans de nombreuses villes d'Italie, des Pays-Bas et du Saint-Empire romain germanique, les anciennes lignées étaient donc présentes dans toutes les strates du gouvernement urbain. Décrire le système politique messin et les paraiges était une obligation pour comprendre le rôle des différents magistrats présentés dans les documents relatifs à l'enceinte urbaine. Le Conseil et les Treize plus particulièrement

[1838] SCHNEIDER, Jean, 1999, p. 185.

représentaient une autorité suprême du gouvernement puisque les comptes de l'enceinte devaient leur être systématiquement présentés[1839]. Si le maître échevin ne semblait pas être présent lors de ces vérifications, il conservait cependant un statut particulier de représentant de la cité, ce qui faisait de cette fonction l'une des plus convoitée.

Prendre part à la guerre conférait également un grand prestige aux patriciens. Les Sept de la Guerre furent institués au début du XIV^e^ siècle dans un contexte politique troublé. La guerre des Quatre Seigneurs (1324-1326) contribua largement à l'accentuation du rôle de ces magistrats dans la politique extérieure de la ville et cette septerie devint alors permanente. Dès leur création, l'une des principales missions des Sept de la Guerre fut l'entretien des fortifications. Ils firent creuser les principaux fossés qui entouraient l'enceinte. L'ouvrage fut colossal et marqua les esprits comme le rappelle un passage de *la Chronique de Jacques Desch*[1840]. La septerie de la Guerre avait de nombreuses prérogatives et cela devait poser quelques problèmes pour que les magistrats puissent mener à bien leurs missions. Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, la ville était souvent en guerre et il devait être difficile pour les Sept de la Guerre de concilier l'ensemble de leurs obligations, même si de nombreux patriciens prenaient part aux conflits. Parallèlement, ils furent nombreux à partir aux croisades et à s'y faire armer chevalier. Ce fut par exemple le cas de Jean II le Gronnais. Le prestige des armes avait tout de même un prix pour les paraiges. Lorsque Philippe de Vigneulles décrit Jean II le Gronnais en 1479, il explique qu'il avait « *un petit corps boussus et contrefais* […] *court de beu*[1841] *et fort fandus de jambe* », mais que cela n'était pas congénital : « *ce qu'il estoit ainssy contrefait n'estoit pas de nature, ains*[i] *estoit de pourter l'airmet*[1842] *et le hairnex*[1843] *tropt josne, car, en son josne eayge, il avoit tousjours hantés la guerre* »[1844]. S'ils étaient présents sur les champs de bataille, les magistrats ne pouvaient pas répondre à leurs obligations envers l'enceinte, mais aussi en matière d'armement car les progrès de l'artillerie allaient redessiner l'art de faire la guerre et de se défendre.

Rapidement, les pouvoirs urbains durent s'apercevoir de la difficulté de confier la politique extérieure, la guerre, la fortification et les progrès de l'artillerie à une seule administration déjà tellement accaparée par la guerre. En 1347, les Sept des Murs et les Sept

[1839] Voir dans cette partie, chapitre 2, 1.4.2.1.1. « Le préambule ».
[1840] WOLFRAM, Georg, 1906, strophe 189.
[1841] Un petit tronc. Il était probablement bossu et victime d'une scoliose.
[1842] Un casque.
[1843] Une armure.
[1844] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 179.

de l'Artillerie furent créés pour soulager les Sept de la Guerre. On peut aussi y voir une volonté de la part du gouvernement de limiter le pouvoir des magistrats en divisant les tâches. Cet aspect n'est pas à négliger. Toutefois, il faut aussi remarquer que les Sept de l'Artillerie étaient tirés des rangs des Sept de la Guerre. Quant aux Sept des Murs, ils devaient probablement être élus sur le même modèle que les Sept de la Guerre, c'est-à-dire un membre choisi au sein des différents paraiges et deux pour le Commun.

Chacune des administrations participait à sa façon à la mise en défense de la ville. Les Sept des Murs et les Sept de l'Artillerie visitaient régulièrement l'enceinte. Ces « *visitations* » permettaient de dresser des « *listes de réparations à effectuer* » et des listes d'artillerie pour connaître le niveau d'armement des murailles. Certains de ces comptes rendus ont été conservés et leur étude permet de connaître l'état de l'enceinte ainsi que sa capacité de défense[1845]. Cette pratique était commune à de nombreuses villes[1846] et elle témoigne de la volonté des pouvoirs urbains d'être informés de la situation.

À Metz, la septerie des portes est assez mal connue, mais il semblerait qu'elle ait progressivement disparue au cours du XV^e^ siècle pour ne former qu'une seule et même administration avec les Sept des Murs. Cependant, des commissions ponctuelles ont été instituées pour faire face à une hausse des travaux. Ainsi, à la fin du XV^e^ siècle, le compte du receveur indique l'existence de Gouverneurs des Portes qui veillaient sur le bon déroulement des chantiers relatifs aux ouvertures principales de l'enceinte. Si ces données sont présentes dans le compte du receveur et n'apparaissent pas dans les comptes de l'enceinte, cela semble indiquer que les Gouverneurs des Portes disposaient, en partie, d'un budget différent de celui des fortifications. Toutefois, il peut aussi s'agir de dépenses extraordinaires. Il faut aussi remarquer que les sommes transitaient souvent par les mains du clerc de l'administration de l'enceinte. La situation était donc ambiguë. Il est plus qu'envisageable que, comme les Sept des Murs et les Sept des Portes qui ne formaient qu'une administration, les Gouverneurs des Portes et les Gouverneurs des Murs n'aient été qu'une seule et même commission. Les Gouverneurs des Portes étaient mandatés ponctuellement parmi les Gouverneurs des Murs pour un chantier en particulier. En cela, il existait bien un découpage de l'enceinte entre les magistrats, mais il était ponctuel et devait servir à gérer au mieux la durée et les dépenses de ces chantiers.

[1845] ADM 7F59. BNF NAF ms. 22716. *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 676-678.
[1846] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 25-26.

Placés sous les ordres des Sept des Murs, les Gouverneurs des Murs étaient chargés du bon déroulement des chantiers. Ils faisaient réaliser les travaux recommandés par leurs maîtres lors des « *visitations* ». Ils pouvaient s'appuyer sur les devis préalablement réalisés. Le mode de recrutement des Gouverneurs des Murs n'est pas connu. Il est possible que, comme les Sept de l'Artillerie, les Gouverneurs des Murs soient issus des rangs de leurs supérieurs. C'est l'hypothèse la plus probable, car la distinction entre Gouverneur et Sept des Murs reste ambiguë. De plus, il semble que le cumul des mandats et des charges, qui, aux origines, était pourtant interdit, fut rapidement bafoué, de même que l'obligation de ne pas avoir de liens de parenté avec les autres magistrats. Les rangs des paraiges étaient décimés et dans l'incapacité de fournir des hommes pour l'ensemble des administrations. Le cumul des postes apparaissait donc comme une solution.

En 1347, les pouvoirs urbains avaient mis en place plusieurs administrations pour partager les tâches. Au XVI^e^ siècle, fautes d'effectifs, seule une poignée d'hommes contrôlait la ville en participant à toutes les commissions possibles. D'ailleurs, certains documents laissent sous-entendre que le travail était bâclé. Si André de Rineck avait rédigé une liste de conseils à ses contemporains en matière de fortifications[1847], c'est qu'il avait probablement observé un retard à rattraper et des erreurs à ne pas ou à ne plus commettre[1848]. Enfin, que dire du passage de la *Chronique Rimée* qui indique clairement que les magistrats de l'enceinte se livraient une lutte acharnée pour faire ériger la plus belle tour ou la plus solide portion de muraille[1849] ? Si les fortifications leur servaient de terrain de jeux, la population semblait souffrir de ces caprices, car il fallait bien que les travailleurs, mais surtout les corvéables, réalisent les desseins des magistrats alors que les projets n'étaient pas forcément correctement étudiés. Seul le prestige dont le Maistre allait jouir semblait compter. Les inscriptions laissées par Philippe III Desch à la porte des Allemands, ou la cérémonie qui précéda la pose de la première pierre des fondations de la tour d'Enfer par Nicole III de Heu, illustrent également cet état d'esprit. Au XVI^e^ siècle, il semblerait que l'évergétisme et le mécénat pratiqués par Nicole Louve soit un lointain souvenir.

Si les pouvoirs urbains et les différentes administrations œuvraient pour effectuer des travaux sur l'enceinte, il reste encore un point important à aborder, celui des « deniers de la fortification » car le « nerf de la guerre » reste clairement l'argent. Établir la provenance des

[1847] BHAW Codex Gnelf 3.1. Extrav. *Chronique de Saint-Arnoul.*
[1848] Voir 1^ère^ partie, chapitre 3, 2.1. « Les projets d'André de Rineck ».
[1849] BMM ms. 848, f° 116v-117r.

fonds employés pour les chantiers est une nécessité, car la suite de cette étude montre que pour financer les travaux, la ville a dû mettre en place tout un système d'imposition et pour gérer au mieux l'utilisation de ces recettes, une administration comptable et des agents spécialisés. Plus largement, c'est la question du poids des dépenses liées aux fortifications dans les recettes urbaines qui est également à aborder. L'investissement défensif était-il un gouffre financier pour les pouvoirs urbains ?

CHAPITRE 2 :

LA GESTION FINANCIÈRE DES FORTIFICATIONS

Dans de nombreuses villes, la mise en place d'une comptabilité municipale répond à la nécessité de disposer d'archives détaillées mentionnant les recettes issues des différentes formes d'imposition. L'instauration d'un système monétaire, avec une tenue de la comptabilité en livre, sou et denier par un personnel compétent, a permis l'homogénéisation des pratiques comptables, bien qu'il lui fût longtemps reproché de « favoriser [l'] instabilité et [la] manipulation des cours des monnaies et des valeurs des choses »[1850]. Dans de nombreuses villes, la comptabilité municipale, qui naît généralement au XIII^e siècle, est suivie au siècle suivant par la création d'une administration spécialisée dans l'entretien des fortifications. Celle-ci répond au besoin d'effectuer des travaux, mais aussi à la nécessité de gérer de façon rigoureuse un budget séparé de celui de la ville[1851]. Tout l'enjeu pour les pouvoirs urbains est alors de prévoir les dépenses liées à l'enceinte et de faire gérer les « deniers de la fortification » par des magistrats spécialisés, afin que les travaux soient réalisés correctement et rapidement.

Il faut généralement distinguer deux types d'administrations en charge des fortifications : la première est chargée de collecter les fonds pour financer les travaux, alors que la seconde doit gérer ces mêmes fonds et les utiliser pour mener à bien les chantiers de l'enceinte. Dans de nombreuses villes, des impôts directs et indirects sont levés par des magistrats spécialisés pour financer le budget des fortifications. Ainsi, à Nantes en 1443, pour prélever les fonds, il est question de l'emploi d'un « *receveur des deniers ordonnées à l'œuvre et reparacion de la ville* »[1852], alors qu'à Rennes, il s'agit d'un « *receveur des*

[1850] Voir la revue d'histoire des comptabilités en ligne, *Comptabilié(s)*, http://comptabilites.revues.org/ et plus particulièrement l'article de BOMPAIRE, Marc, « Compter au XIII^e siècle avec la diversité des monnaies : livres, sous et deniers », *Comptabilités,* 2015, n°7, 5^e paragraphe. (Article consulté le 30 septembre 2016 : http://comptabilites.revues.org/1616).
[1851] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 71.
[1852] GLÉNISSON, Jean et HIGOUNET, Charles, 1964, p. 56.

deniers ordonnées pour la reparacion et closture de la ville »[1853]. À Metz, la situation était sans doute similaire. Avant la création des Sept des Murs et des Gouverneurs des Murs à la fin du XIV^e^ siècle, la présence d'un receveur spécialisé dans l'obtention de fonds pour la construction de l'enceinte n'est pas clairement avérée. L'agrandissement de la muraille pour intégrer des faubourgs allait nécessiter au XII^e^ siècle la création d'impôts à cet usage, mais aussi l'imposition des clercs, qui bénéficiaient jusqu'alors gracieusement de la protection des murs. Pour obtenir des fonds, la ville allait fortement s'endetter auprès de l'hôpital Saint-Nicolas. Quand les impôts directs et les emprunts allaient devenir insuffisants, comme de nombreuses cités, Metz opta pour une imposition indirecte plus lucrative. Si la création de la maltôte au XIV^e^ siècle allait répondre à la nécessité d'augmenter les recettes de la ville, elle permettait aussi de payer les frais liés à l'enceinte. Les Sept de la Maltôte s'acquittaient directement des dépenses des Sept des Murs. Au XV^e^ siècle, une comptabilité dédiée à l'enceinte allait être créée. D'abord présente dans les comptes du receveur, elle s'émancipe jusqu'à former les comptes des Gouverneurs des Murs qui constituent la base du corpus étudié dans ce travail. La présentation des comptes, ainsi que l'étude de leur forme, montrent que cette comptabilité est complexe, avec différents niveaux de détails et qu'elle nécessitait l'emploi de plusieurs clercs.

L'embauche de mercenaires, la volonté de posséder une l'artillerie et l'entretien d'une fortification font que l'investissement défensif prend alors tout son sens. Les sommes versées par le receveur de la ville pour l'entretien de l'enceinte constituent-elles un gouffre économique pour la ville ? Comment expliquer la variation de ces sommes ? Le contexte politique, mais aussi les aléas climatiques, sont ici des facteurs essentiels pour la compréhension de l'évolution des dépenses liées aux fortifications. Si les sommes déboursées pour l'enceinte sont importantes, constituaient-elles pour autant la majorité des frais de la ville ? La notion d'investissement défensif ne concerne pas que les fortifications. Il faut aussi considérer les frais liés à l'embauche de mercenaires, aux dépenses des Sept de la Guerre, au guet et à la garde des portes par des soldats en armes. En effet, pour comprendre la gestion financière des fortifications, il faut avoir une vue d'ensemble de l'investissement consenti par la ville pour sa défense, car en fonction du contexte, les dépenses évoluent pour répondre aux besoins du gouvernement urbain.

[1853] LEGUAY, Jean-Pierre, *La ville de Rennes au XV^e^ siècle à travers les comptes des miseurs*, Paris : C. Klincksieck, 1969, p. 22.

Enfin, étudier la gestion financière de l'enceinte ne signifie pas uniquement regarder les dépenses liées aux travaux, mais aussi de s'intéresser aux recettes utilisées pour les financer. Si la majorité provenait de la ville et des mains du receveur, les Gouverneurs des Murs disposaient de recettes « *d'autres natures* » qui leur procuraient un léger complément. Locations de zones de pêche ou de terrains cultivables sur l'enceinte, ventes de matériaux de remploi, ou encore perceptions des sommes versées pour ne pas effectuer les corvées, les magistrats des fortifications touchaient ainsi de multiples revenus utilisés pour effectuer les travaux. Leur étude sera ici détaillée.

1. La mise en place progressive d'un budget et d'une comptabilité spécialisée pour l'enceinte

1.1. Les difficultés pour financer l'agrandissement des fortifications au XIIe siècle

Aux XVe et XVIe siècles, le budget que la ville accordait chaque année pour l'entretien de l'enceinte avait de multiples sources (impôts, locations, ventes de matériaux, etc.)[1854], mais au XIIe siècle, avant la création d'une administration spécialisée regroupant les Sept et des Gouverneurs des Murs, les Messins étaient les seuls responsables de l'agrandissement et de l'entretien des fortifications[1855]. Pendant cette période, il fallait mettre à l'abri les nouveaux faubourgs installés autour de l'enceinte, car ils étaient devenus d'importants foyers économiques. En 1181, un acte indique qu'une dîme était perçue par la collégiale Saint-Thiébaut *quae est propre muros nostrae civitatis,* c'est-à-dire « qui est près des murs de notre ville ». L'emplacement de la collégiale suggère qu'il s'agissait il déjà de la nouvelle enceinte[1856]. À cette date, la construction de celle-ci semblait donc déjà bien avancée.

Pour financer l'agrandissement des fortifications urbaines, les bourgeois avaient nécessairement besoin d'argent. Comment l'avaient-ils obtenu ? Une imposition spécifique

[1854] Voir dans ce chapitre, 2.2. « Les autres types de recettes des Gouverneurs des Murs ».
[1855] Schneider, Jean, 1950, p. 87.
[1856] Au XVe siècle, il apparaît qu'une partie des bâtiments qui composaient la collégiale s'appuyaient contre le mur d'enceinte.

avait-elle créée avant 1196 ? À cette date, l'intervention de l'évêque Bertram venait seulement régler la question de la levée de legs testamentaires pour financer les chantiers de l'enceinte[1857]. Il y avait donc bien une imposition caractéristique sous la forme de dîmes et de legs testamentaires pour financer les travaux de fortification avant cette date, mais celle-ci ne semblait pas encore clairement définie.

À la même période que la dîme prélevée pour la collégiale Saint-Thiébault, la léproserie Saint-Ladre disposait aussi de cette forme d'imposition pour assurer son entretien. Avant 1196, une dernière dîme avait également été établie sur les legs testamentaires pour permettre l'agrandissement de l'enceinte et l'incorporation du faubourg dit du « Nuefbourg », l'un des quartiers *extra-muros* les plus prospères[1858]. Le taux de ces trois dîmes était très élevé. De ce fait, les Messins tentèrent d'échapper à ces levées d'impôts, ce qui rendit la perception de ces taxes particulièrement difficile. Pour améliorer les rentrées d'argent, l'évêque Bertram fit le choix de regrouper ces dîmes et legs en une seule imposition et de répartir les bénéfices entre la collégiale Saint-Thiébaut, la léproserie Saint-Ladre et les travaux d'agrandissement de l'enceinte[1859].

Le système d'imposition directe choisi par la ville de Metz pour financer les travaux liés à l'extension de l'enceinte ne constituait pas une exception. Dans de nombreuses villes, le besoin d'argent pour bâtir et entretenir une enceinte obligea les gouvernements urbains à lever des impôts et des taxes. En 1347, la ville d'Amiens, qui agrandissait son enceinte pour protéger les faubourgs, avait mis en place le prélèvement du vingtième du prix de vente des maisons situées en ville, comme dans la banlieue, afin de financer les travaux des fortifications[1860]. À Metz, l'instauration de la dîme sur les legs testamentaires peut être rapprochée de ce qui existait dans la ville de Chablis au début du XV^{e} siècle. Pour financer les travaux liés à sa mise en défense d'une partie de la ville, cette cité bourguignonne avait décidé que tous les héritages, qu'il s'agisse de maisons, de jardins, ou de places, situés dans le secteur en chantier devaient être divisés en deux parts égales. Une moitié était confisquée par la cité, tandis que l'autre était conservée par les bénéficiaires de l'héritage. La part de la

[1857] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 31-35.
[1858] *Ibid.*, p. 31-32.
[1859] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 162-163, « *Ad restaurationem murorum civitatis* » : La restauration des murs de la ville. La Charte de l'évêque Bertram règle le mode de perception de cette dîme.
[1860] BÉCET, Marie, « Comment on fortifiait une petite ville pendant la guerre de Cent-Ans, Les fortifications de Chablis au XV^{e} siècle », *Annales de Bourgogne*, t. XXI, 1949, p. 15.

ville était mise aux enchères et les fruits de cette vente devaient être employés pour les travaux de l'enceinte[1861].

En règle générale, les impôts directs furent toutefois moins utilisés que les impôts indirects pour fournir les deniers de la fortification. De nombreuses villes essayèrent de s'en passer, car ceux-ci étaient lourds, bien qu'ils aient été établis pour une période limitée. Des cités comme Rennes [1862] et Provins [1863] limitèrent alors volontairement le recours à l'imposition directe alors que d'autres villes en usèrent plus largement[1864]. Si la mise en place d'une imposition directe ou indirecte, voire même dans de nombreux cas des deux, allait permettre aux villes d'obtenir des recettes destinées à l'enceinte, les pouvoirs urbains allaient se heurter à plusieurs écueils. La question de la taxation des clercs notamment, à Metz comme dans de nombreuses cités, allait poser problème et conduire à des révoltes.

1.2. Un budget insuffisant pour financer les travaux sur l'enceinte dès le début du XIIIe siècle

1.2.1. Les difficultés pour imposer le clergé

Les sommes obtenues pour l'agrandissement de l'enceinte furent rapidement insuffisantes pour financer les travaux. Pour augmenter davantage le budget, les bourgeois messins tentèrent d'imposer le clergé en 1209 avec la mise en place d'une taille. Les citains justifiaient cette contribution auprès du clergé au motif que les membres de l'Église, comme les autres habitants de la ville, bénéficiaient de la protection de l'enceinte. Le clergé s'opposa vivement à la levée de cette taille. Dans de nombreuses villes, la situation fut similaire. Ainsi, à Reims, en 1347, les clercs s'opposèrent à l'impôt et c'est finalement le Parlement qui trancha[1865]. À Metz, des troubles éclatèrent entre les bourgeois et les religieux et ils se poursuivirent pendant plusieurs mois[1866] jusqu'à ce que l'évêque Bertram intervienne pour que les citains renoncent à imposer le clergé messin[1867]. Les bourgeois s'engagèrent alors à

[1861] Bécet, Marie, 1949, p. 13-14.
[1862] Leguay, Jean-Pierre, 1969, p. 64.
[1863] Mesqui, Jean, *Provins*, 1979, p. 155.
[1864] Rigaudière, Albert, 1985, p. 56-57.
[1865] *Ibid.*, p. 62. Voir Desportes, Pierre, 1979, p. 541.
[1866] Schneider, Jean, 1950, p. 33. Voir ADM G 509, Bulle d'Innocent III datée du 9 avril 1209 : « *cum cives Metenses* […] *quandam summam pecunie a conventualibus ecclesiis extorquere volentes pro faciendis quibusdam munitionibus et fossatis* ». (éd. : *J.G.L.G.A.* (*A.S.H.A.L.*)), 1893, t. V, p. 89-90.
[1867] Schneider, Jean, 1950, p. 106.

réparer les dommages qu'ils avaient causés, car pendant les troubles, les Messins avaient abattu les maisons des chanoines, ravagé les jardins et les vignes des clercs et même confisqué la selle du doyen de la cathédrale, tandis que l'évêque avait excommunié les habitants de la ville[1868].

En 1226, la cité réussit finalement à soumettre les établissements religieux à une taxe pour contribuer à financer les travaux *via* une imposition indirecte payée par l'ensemble des Messins[1869]. À nouveau, le clergé protesta, mais cette fois-ci, l'évêque n'intervint pas en faveur des religieux, ce qui permit aux bourgeois d'entériner définitivement cette pratique[1870]. Comme le fait remarquer Albert Rigaudière au sujet de l'imposition des clercs « la justification de leur participation est tellement évidente qu'elle ne peut être réfutée que pour un temps […]. L'exemption fiscale, traditionnellement admise pour les clercs, devient choquante à partir du moment où les chapitres et abbayes, gros propriétaires fonciers à l'intérieur des murs, ne payent pas l'impôt pour la fortification »[1871]. Ce constat est particulièrement vrai à Metz, au Moyen Âge, où pas moins d'une vingtaine d'abbayes et de couvents *intra-muros* peuvent être comptabilisés[1872]. Les bourgeois messins avaient donc de bonnes raisons de vouloir imposer le clergé. À Dijon, la situation était identique et le roi de France, Charles VI, dans une lettre datée du 6 avril 1410, rappela que tous les habitants protégés par l'enceinte dijonnaise devaient contribuer à l'impôt pour les fortifications sans possibilité d'y échapper[1873].

À la suite de l'agrandissement de l'enceinte et de l'incorporation des faubourgs au-delà des bras de la Moselle et de la Seille, les bourgeois messins durent également construire des ponts pour relier ces nouveaux quartiers au centre-ville. Des digues et des vannes furent aussi mises en place pour réguler le débit de la Moselle et permettre le bon fonctionnement des moulins installés sur les berges. En 1222, l'édification du Pont-Tiffroy par les bourgeois montrait que l'évêque avait perdu de son pouvoir sur le gouvernement de la cité[1874], bien que Metz ait encore été une cité épiscopale à cette date. L'année suivante, peut-être en réponse aux citains, l'évêque Conrad Scharfenberg ordonna la construction du Moyen-Pont-des-Morts (aujourd'hui simplement appelé Moyen-Pont) pour relier le bourg d'Outre-

[1868] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 106.
[1869] *Ibid*., p. 209.
[1870] MEURISSE, Martin, 1634, p. 455.
[1871] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 62.
[1872] TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 84-85.
[1873] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 63.
[1874] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 183-184.

Moselle à la ville[1875]. Pour financer les travaux et l'entretien de l'ouvrage, il fit mettre en place l'impôt sur l'habit des morts[1876]. Au Moyen-Âge, les habits avaient une très grande valeur marchande : même usés, ils pouvaient être réutilisés ou revendus à des fripiers. À Metz, de nombreux d'artisans étaient spécialisés dans la fabrication et la transformation du textile. L'impôt sur l'habit des morts était peu banal, car il consistait à prélever le vêtement le plus riche du défunt, qu'il soit citain ou étranger. Les hommes comme les femmes, les adultes comme les enfants, les clercs comme les laïcs, les nobles comme les manants, tous étaient soumis à cette forme d'imposition pour financer la construction et l'entretien des ponts. Malgré la construction du Moyen-Pont, le pouvoir de l'évêque Conrad Scharfenberg n'avait pas été renforcé et les bourgeois prirent progressivement le contrôle de l'imposition et des péages prélevés sur les différents ponts de la ville. Le péage du Pont-Tiffroy, puis celui du pont de Moulins[1877], qui avait été construit en 1227, furent abolis[1878]. Établi pour cinq ans par l'évêque, le droit de « *warnement* » du meilleur habit des morts fut, quant à lui, conservé par les bourgeois et devint permanent.

À Metz, comme dans de nombreuses villes, l'imposition directe touchait également les forains lorsqu'il s'agissait de financer des travaux publics[1879] et les contribuables étaient issus de toutes les couches de la société. L'imposition pour financer l'agrandissement d'une enceinte devait permettre la naissance d'une cohésion de la communauté urbaine portée par l'idée d'investissement défensif commun, car même le clergé avait fini par être imposable[1880]. Si dans un premier temps, l'imposition directe constituait le principal mode de financement des chantiers des fortifications et de la construction des ponts au début du XIII^{e} siècle, progressivement, cela ne suffisait plus et la ville dut trouver d'autres systèmes pour y parvenir.

1.2.2. Le rôle de l'hôpital Saint-Nicolas

Dès 1234, les fortifications étaient sur le point d'être achevées, mais la situation économique de la ville était alors très mauvaise. Le gouvernement urbain avait beaucoup de difficultés à s'assurer des revenus réguliers qui lui permettraient d'améliorer et de stabiliser ses finances. Pour tirer quelques revenus de la muraille, les bourgeois vendirent alors à des

[1875] Voir dans la 1ère partie, chapitre 2, 2.1. « Le Moyen-Pont ».
[1876] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 185.
[1877] Le village de Moulins se situait sur la Moselle, à 6 km en amont de Metz.
[1878] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 187.
[1879] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 67.
[1880] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 30.

établissements religieux ou à des particuliers, des portions de murs, des terrains situés au pied de l'enceinte et les logements établis sur les fortifications[1881]. Ce choix était aussi motivé par le fait que l'imposition, destinée à l'achèvement de la construction de l'enceinte en 1226, arrivait logiquement à son terme avec la fin des travaux. Si le gouvernement urbain décidait de maintenir ce système d'imposition, il allait devoir justifier ce choix par la mise en place d'une administration dédiée à l'entretien des fortifications et des ponts. Or, une telle gestion allait nécessairement avoir un coût que la ville n'était pas encore certaine de pouvoir assumer[1882], tandis que l'entretien des ponts et de l'enceinte allait être inévitable. Comment le gouvernement urbain allait-il pouvoir répondre à cette nécessité sans s'endetter davantage ?

Pour faire face à des dépenses, qui s'annonçaient colossales pour les fragiles finances municipales, les bourgeois sollicitèrent et empruntèrent aux établissements religieux. Les exemples de villes qui empruntaient à des particuliers ou des institutions ecclésiastiques sont nombreux, car une telle pratique était courante. Les établissements religieux avaient des revenus prospères issus de leurs nombreuses possessions et des donations. Comme le rappelle Philippe Contamine, la notion d'emprunt doit être définie, car dans de nombreuses villes, « il s'agit en réalité d'un emprunt forcé »[1883]. À Metz, au XIII^e^ siècle, la sollicitation auprès des établissements religieux passait davantage par la vente de droits et d'octrois, mais les emprunts forcés sont attestés, comme celui mis en place au lendemain du siège de 1444, qui fut qualifié de « prêt ». Philippe Contamine désigne ces emprunts comme des « impôts différés » et une « fiscalité déguisée » auxquels la bourgeoisie et les communautés religieuses étaient contraintes de répondre[1884].

À Metz, l'établissement religieux le plus sollicité était l'hôpital Saint-Nicolas. D'après Lorédan Larchey, il existait depuis le début du XII^e^ siècle[1885] et était implanté dans le quartier du Neufbourg. L'hôpital était riche, car il possédait de multiples domaines, des legs, des bénéfices, des droits, et de nombreuses rentes pour fonctionner et s'occuper des malades, des enfants trouvés, etc.[1886]. En 1261, le gouvernement urbain lui vendit pour

[1881] MENDEL, Pierre, 1932, 451 p. Voir les ventes n° 45, 46, 50, 51, 84, 85, 86, 108, 110 qui correspondent aux actes de vente du 24-29 juillet 1234, du 24 juillet 1234, du 25 janvier 1236, du 30 janvier 1236 et du 13 décembre 1280 (3 ventes), en 1290 et en 1292.
[1882] COLIN, Odile, 1957, t. I, p. 13.
[1883] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 42.
[1884] *Ibid*., p. 42-43.
[1885] LARCHEY, Lorédan, 1854, p. 20-21.
[1886] *Ibid*., p. 28-43.

trois ans, ainsi qu'à la léproserie Saint-Ladre, les péages des ponts et l'impôt sur l'habit des morts[1887]. Le principe de liberté des ponts, qui avait été concédés après la prise de pouvoir des bourgeois et la fuite de l'évêque, fut donc aboli. En 1282, la totalité des droits revint à l'hôpital Saint-Nicolas pour 1 100 £.[1888]. Toutefois, les Messins furent affranchis du paiement des péages, car ils réglaient déjà l'impôt sur l'habit des morts. Le clergé versa une rente annuelle pour se libérer de cette obligation[1889]. Quant aux étrangers, ils devaient s'en acquitter d'après un barème tarifaire mis en place par un atour du 17 juin 1282[1890].

Réussir à imposer le clergé avait été un exercice difficile pour le gouvernement urbain messin, et malgré ces nouvelles rentrées d'argent, la ville peinait toujours à équilibrer ses finances et à investir dans la construction et l'entretien de son enceinte. En affermant des péages et certaines taxes à des particuliers ou à des établissements religieux, la ville obtenait rapidement des fonds qu'elle aurait dû utiliser pour redresser ses finances, mais l'exercice n'était pas facile. En abandonnant les importants bénéfices de l'impôt des morts et des péages à l'hôpital Saint-Nicolas, la ville imposa deux contreparties à l'établissement religieux : entretenir les ponts et les reconstruire en pierre à partir de 1289, au rythme d'une arche par an. Pour s'assurer du bon déroulement de ce projet, la ville concéda d'importants revenus à l'hôpital. Malgré ces aides, l'établissement religieux ne tint pas scrupuleusement ses engagements et la reconstruction des ponts en pierre, à laquelle il s'était pourtant engagé, traîna plusieurs décennies. Débarrassée de l'entretien coûteux des ponts, la cité aurait dû pouvoir assainir ses comptes, mais à la fin du XIII^{e} siècle, les finances urbaines étaient toujours déficitaires et les bourgeois furent encore contraints de s'endetter auprès de l'hôpital Saint-Nicolas. Ce qui devait être à l'origine une bonne alternative pour les finances de la ville, s'était finalement retourné contre les pouvoirs urbains. Ils étaient devenus dépendants de l'hôpital. À partir de 1282, un Treize[1891] fut nommé chaque année pour veiller au recouvrement des cens, des « *warnements* » et d'autres impôts que la ville devait verser à l'hôpital Saint-Nicolas[1892]. La situation économique de la cité ne s'était donc pas vraiment

[1887] MENDEL, Pierre, 1932, p. 311.
[1888] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 224-225. Atour daté du 17 juin 1282. LARCHEY, Lorédan, 1854, p. 32.
[1889] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 15 et p. 38-39.
[1890] *Ibid*. LARCHEY, Lorédan, 1854, p. 34.
[1891] Voir dans cette partie, chapitre 1, 1.3. « Le Conseil » et 1.4. « Les Treize ».
[1892] *H.M.B.*, 1974, t. III, p. 226.

améliorée à la fin du XIII[e] siècle et elle allait devoir mettre en place d'autres taxes pour obtenir des recettes et améliorer ses finances.

1.3. La mise en place de la maltôte au début du XIV[e] siècle

Afin d'améliorer et d'assainir la situation économique de la ville, un nouvel impôt temporaire, la maltôte, fut mis en place à partir de 1309[1893]. Cette forme d'imposition était déjà employée dans d'autres villes comme Cologne en 1154, Worms en 1182, Bâle au début du XIII[e] siècle ou encore Spire en 1238[1894]. La maltôte, qui correspondrait aujourd'hui à un impôt indirect, était appliquée à tous les biens ou objets de consommation. Elle garantissait aux pouvoirs urbains des revenus réguliers pour renflouer les caisses de la ville. La mise en place d'impôts indirects assurait des revenus constants à de nombreuses cités, dont une partie pouvait être utilisée pour entretenir les fortifications[1895]. C'est pour cela que cette forme d'imposition était si présente au XIV[e] siècle, tandis que « l'assiette et le mode de taxation vari[ai]ent à l'infini en fonction de l'activité économique et de la structure sociale »[1896]. Généralement, les biens de consommation courante étaient les plus taxés, car ils étaient susceptibles de rapporter plus d'argent, car utilisés régulièrement.

À Metz, cette nouvelle imposition coïncidait avec un profond remaniement et une réorganisation de l'administration de la cité. Cet impôt était appelé « maltôte », mais dans d'autres villes, il était qualifié de gabelle, d'aide « ou encore de rouage[1897], de barrage[1898] ou d'entrage[1899] »[1900]. Pour Henri Klipffel, la maltôte devint permanente en 1326, ce qui donna lieu à une insurrection de la population messine[1901], mais d'après Jean Schneider, cet impôt était déjà permanent à cette date puisqu'en 1309, un premier tarif de la maltôte fut mis en

[1893] Voir SCHNEIDER, Jean, « Le mouvement économique à Metz dans la deuxième moitié du XIV[e] siècle d'après les registres de la maltôte », *B.P.H.*, 1952, 20 p. SCHOTT, Simone, *Les Maltôtes messines*, mémoire de maîtrise, Université de Nancy 2, Nancy, 1969.
[1894] KLIPFFEL, Henri, 1867, p. 203.
[1895] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 49. CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 29.
[1896] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 49. CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 29.
[1897] À Dijon, le « *rouage* » est un impôt perçu sur les charrettes des transporteurs. Il ne concerne pas directement les marchandises transportées, juste le véhicule. HUMBERT, Françoise, 1961, p. 155.
[1898] À Poitiers, le barrage correspond à un droit d'octroi. Voir FAVREAU, Robert. *La ville de Poitiers à la fin du Moyen Âge. Une capitale régionale*, Poitiers : Société des Antiquaires de l'Ouest, 1978, p. 355.
[1899] À Dijon, « *l'entrage* » est perçu sur les marchandises extérieures quand elles entrent en ville. Voir HUMBERT, Françoise, 1961, p. 155-157.
[1900] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 49-50
[1901] KLIPFFEL, Henri, 1867, p. 204.

place[1902]. À partir de 1365, « toutes les transactions commerciales de la ville sont soumises à cette taxe »[1903]. Dans le royaume de France, la maltôte prélevée sur l'ensemble des ventes commerciales avait été mise en place par Philippe le Bel en 1292. Également appelé « *mal levé* », cet impôt avait suscité l'hostilité de la population et des émeutes avaient éclaté dans de nombreuses villes du royaume. Pour le roi de France, comme pour les pouvoirs urbains messins, les rentrées d'argent issues de la maltôte étaient considérables et il était impossible d'y renoncer. À Metz et dans de nombreuses cités, les impôts indirects devinrent rapidement la première forme de revenus des pouvoirs urbains. La ville se chargeait de les percevoir elle-même, mais elle pouvait, comme pour la gestion des péages sur les ponts, les affermer à des particuliers pour tel ou tel bien de consommation et pour une durée déterminée.

Il faut s'intéresser brièvement aux revenus de la maltôte[1904], car celle-ci avait un lien direct avec l'entretien des fortifications. Les Sept de la Maltôte, institués en 1348 pour veiller à la rentrée de cet impôt[1905], devaient en effet s'acquitter des dépenses des Sept des Murs, mais aussi de celles des Sept de la Guerre, des messagers, des pensions, des rentes et des frais liés au licenciement de mercenaires[1906]. Les sommes étaient versées sur ordres des Treize[1907] et des Sept du Trésor (ou Sept Trésoriers)[1908] de la ville. Si cet impôt finançait autant de postes de dépenses, y compris les chantiers des fortifications, c'est parce qu'il était le plus rentable[1909]. Comme dans de nombreuses cités[1910], la liste des produits taxés à Metz était très importante[1911] et le vin occupait une place particulière[1912], car il était consommé en quantité comme l'eau n'était pas toujours potable[1913].

[1902] SCHNEIDER, Jean, 1952, p. 56. BMM ms. 859, f° 120r.
[1903] *Ibid*., p. 56. Seuls l'hôpital Saint-Nicolas et les Lombards sont exemptés de cette forme d'imposition.
[1904] Le but n'étant pas de faire le détail de toutes les maltôtes, pour une étude plus approfondie de ce sujet, voir SCHOTT, Simone, 1969.
[1905] KLIPFFEL, Henri, 1867, p. 207.
[1906] COLIN, Odile, 1957, t. I, p. 58.
[1907] Voir dans cette partie, chapitre 1, 1.4. « Les Treize ».
[1908] Voir dans ce chapitre, 1.4. « Une comptabilité dédiée à l'enceinte (XV^e^-XVI^e^ siècles) ».
[1909] COLIN, Odile, 1957, t. I, p. 58.
[1910] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 50, 54-55.
[1911] KLIPFFEL, Henri, 1867, p. 204-206. On peut citer la maltôte sur la laine, sur les draps, sur les poissons, sur les animaux à « *quatre pattes* », sur le sel, sur le charbon, sur les œufs… Au total, on dénombre presque une quarantaine de forme de maltôte qui touchait les vendeurs et les acheteurs.
[1912] *Ibid*., p. 206.
[1913] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 50.

Sur la production locale, la maltôte des vins rapportait 1 d. par muid[1914] en 1326[1915] et elle s'appliquait à tous les propriétaires de vignes. En 1365, en passa à 6 d. (3 d. pour le vendeur et 3 d. pour l'acheteur) [1916]. À cette même date, la plupart des biens de consommation soumis à la maltôte rapportaient 2 d. à la ville pour une marchandise vendue 1 £.[1917]. Les vins destinés à l'export étaient aussi soumis à la maltôte et leur commerce était particulièrement lucratif pour la ville[1918]. Quant aux vins étrangers, leur importation était interdite depuis 1326[1919], probablement pour ne pas concurrencer les vins locaux, mais cette interdiction pouvait être levée en période de pénurie liée à de mauvaises vendanges[1920]. Henri Klipffel indique qu'en 1476, la maltôte des vins avait rapporté aux pouvoirs urbains 987 £. 2 s. 9 d.[1921], soit 10 % de la recette totale de la ville[1922], tandis qu'à Saint-Flour, en Auvergne, l'impôt indirect sur le vin permettait d'obtenir 40 à 50% des recettes urbaines à partir de 1418[1923]. Comme l'a écrit Bernard Chevalier, c'est en partie « à force de boire que nos ancêtres ont réussi à fortifier les villes et à les entretenir »[1924] et c'est bien ce que confirme Albert Rigaudière[1925]. À Tours, entre 1358 et 1360, 61% des sommes utilisées pour construire l'enceinte urbaine provenaient des impôts indirects mis en place par la ville[1926]. À Rennes aussi, cette forme d'imposition dominait tout au long du XV^{e} siècle[1927] et les revenus liés au vin et au cidre étaient importants[1928]. Même chose à Thionville, ville du duché luxembourgeois où le « *Weinrecht* » c'est-à-dire l'impôt sur les vins qui se vendaient en ville, apparut en 1389 pour financer l'entretien de l'enceinte urbaine[1929]. À Luxembourg, Michel Pauly indique que le « *Weingeld* » (littéralement l'argent du vin), un impôt sur le vin en gros et en détail, constituait également « la plus grosse recette de la

[1914] 1 muid de vin = 16 setiers ; 1 setier = 4 quartes ; 1 quarte = 2 pots ; 1 pot = 2 pintes. 1 muid = 256 pintes. Voir LITZENBURGER, Laurent, 2011, p. 91.
[1915] CHANTEAU, Francis de, *Essai sur l'industrie et le commerce à Metz du XIV^{e} au XVI^{e} siècle*, Bourg : Imprimerie J. Dureuil, 1897, p. 57.
[1916] *Ibid*. p. 91.
[1917] SCHNEIDER, Jean, 1952, p. 56.
[1918] CHANTEAU, Francis de, 1897, p. 31.
[1919] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 30-34.
[1920] CHANTEAU, Francis de, 1897, p. 32-33.
[1921] KLIPFFEL, Henri, 1867, p. 206.
[1922] AMM CC 15 (2).
[1923] RIGAUDIÈRE, Albert, *Saint-Flour, ville d'Auvergne au bas Moyen Âge,* Paris : PUF, 1982, p. 911,
[1924] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 213.
[1925] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 50.
[1926] CHEVALIER, Bernard, 1983, p. 95-96.
[1927] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 56.
[1928] LEGUAY, Jean-Pierre, 1969, p. 89-93. Le vin représente 22,5 à 72% des recettes de la ville selon les années.
[1929] ESTRADA DE TOURNIEL, Jérôme, *Thionville*, Strasbourg : Les Éditions du quotidien, 2016, p. 22.

ville » entre 1388 et 1500[1930]. Or, à l'origine, et bien que la date exacte de sa mise en place reste inconnue, cet impôt avait été accordé par le comte Wenceslas pour financer la construction et l'entretien de l'enceinte luxembourgeoise[1931]. Ce principe fut même renouvelé en 1461 et en 1480, alors que la ville était passée aux mains des Bourguignons en 1441. Les exemples sont donc nombreux pour illustrer le fait que l'imposition sur le vin jouait un rôle important pour financer la construction et l'entretien des fortifications urbaines au Moyen Âge.

À Metz, si la maltôte sur les vins était intéressante, ses recettes fluctuaient en fonction du climat, de la qualité des vendanges et de la quantité de raisins récoltée[1932]. En 1517, les maltôtes furent nulles, car le gel détruisit « toutes les vignes dans un rayon de trois lieues autour de Metz »[1933]. D'une année à l'autre, de mauvaises conditions climatiques pouvaient entraîner de mauvaises vendanges, mais avoir aussi des conséquences sur les récoltes, la production de farine etc., et toucher les revenus des différentes maltôtes. Seul le commerce des draps restait florissant, car la ville jouissait, en la matière, d'une excellente renommée[1934]. Elle pouvait les exporter facilement car la demande était forte. La maltôte des draps, mais aussi celle de la laine ou du lin employés pour leur confection, était donc intéressante et entre 1407-1408 et 1479-1478, les revenus de la maltôte des draps « en gros » passèrent de 288 f. à 442 f.[1935]. La maltôte du vin et des draps représentait pour la ville d'importantes sources de revenus et par extension, une partie du budget de l'enceinte. Malgré ces bénéfices, la cité continuait à dépendre de l'hôpital Saint-Nicolas pour l'entretien des ponts. En 1360, elle lui octroya de nouveaux droits pour pérenniser cette obligation[1936].

1.4. UNE COMPTABILITÉ DÉDIÉE À L'ENCEINTE (XV^E^-XVI^E^ SIÈCLES)

Un atour de 1284 avait défini la répartition des recettes publiques en trois parts égales : un tiers pour les Treize, c'est-à-dire les magistrats qui disposaient de la justice ordinaire et

[1930] PAULY, Michel, « Une ville en voie d'émancipation : Luxembourg du XIII^e^ au XV^e^ siècle », in : *Château Gaillard, Études de castellologie médiévale, XVI*, *Actes du colloque international tenu à Luxembourg (23-29 août 1992)*, Paris : Jouve, 1994, p. 334.
[1931] *Ibid*., p. 334.
[1932] LITZENBURGER, Laurent, 2015, p. 61.
[1933] *Ibid*., p. 353. AMM CC 23 (2), f° 6v.
[1934] CHANTEAU, Francis de, 1897, p. 36.
[1935] *Ibid*., p. 55 et 92.
[1936] *H.M.B.*, 1974, t. IV p. 192-193.

du pouvoir exécutif de la ville, et deux tiers pour la ville[1937]. Les Treize se chargeaient de collecter l'impôt, secondés par quatre maîtres de l'hôpital Saint-Nicolas. Les recettes étaient recueillies par le changeur/receveur de l'établissement religieux qui les plaçait dans deux coffres fermés par un système nécessitant cinq clés. Celles-ci étaient confiées aux quatre Maîtres de l'Hôpital et au maître échevin de la ville[1938]. Ce procédé ne semblait pas assez efficace, car les comptes étaient souvent mal tenus, tandis que les finances restaient largement déficitaires. De plus, si ce système mobilisait plusieurs hommes, sans doute pour éviter le détournement de fonds, il mettait surtout en évidence la place prépondérante occupée par l'hôpital Saint-Nicolas aux XIII^{e} et XIV^{e} siècles. Celui-ci interférait largement dans la gestion des finances publiques puisque le receveur (également appelé cellerier) de l'institution religieuse semblait tenir une partie des comptes de la ville.

Les revenus de la maltôte devinrent rapidement insuffisants pour assurer l'entretien de l'enceinte. Avec l'embauche de mercenaires et la nécessité de mettre en place une artillerie efficace, la ville fut encore contrainte d'ajouter de nouvelles formes de taxations permanentes pour assainir ses finances. La fonction de changeur/receveur fut alors établie en 1328, pandant que le régime fiscal de la cité commençait à être clairement mis en place au début du XIV^{e} siècle. L'argent public était alors déposé entre les mains de magistrats spécialisés, les Sept du Trésor nouvellement institués en 1304, qui le placèrent dans un coffre, puis dans une « *huge en la voûte du grand moutier* »[1939] où les archives municipales étaient également conservées. Quant aux clés permettant d'accéder au coffre du trésor, elles étaient au nombre de huit et elles furent remises au maître-échevin et à chacun des paraiges (le Commun en possédait deux). La « *huge* » elle-même était fermée par trois clés confiées au maître échevin et à deux membres des Treize à partir de 1382.

1.4.1. Les comptes du receveur et les informations concernant l'entretien des fortifications urbaines

Un atour de 1328 fixait l'élection du receveur qui devait être choisi à la Chandeleur, parmi l'un des cinq paraiges de la ville. Il devait percevoir les sommes dues à la ville et payer les dépenses de celle-ci. Avec l'instauration de cet agent comptable, les comptes devinrent plus clairs et les règles comptables furent durablement fixées[1940]. Dès 1413,

[1937] KLIPFFEL, Henri, 1867, p. 200.
[1938] *Ibid*., p. 200.
[1939] Le Grand Moutier correspond à la cathédrale Saint-Étienne de Metz.
[1940] KLIPFFEL, Henri, 1867, p. 98

le budget destiné à l'entretien de l'enceinte fut versé par le receveur aux Gouverneurs des Murs. Si les frais des fortifications n'étaient alors plus directement réglés par les Sept de la Maltôte, les gains qui découlaient de cet impôt indirect alimentaient toujours les recettes de la ville et donc indirectement le budget accordé à l'administration de l'enceinte. Il faut cependant attendre l'année 1436 pour que les dépenses de la ville n'excèdent définitivement plus ses revenus. Les comptes sont alors positifs et à l'équilibre de façon durable.

Pour Albert Rigaudière et Bernard Chevalier, il existait dans de nombreuses villes un lien étroit entre la généralisation des comptes municipaux et la mise en place d'une politique et d'une administration des fortifications au XIV^e^ siècle[1941]. Les frais liés aux travaux des enceintes devaient pouvoir être contrôlés et les recettes issues de ce bien municipal devaient également être indiquées[1942]. Toutes les dépenses et toutes les recettes étaient répertoriées avec soin par le receveur[1943], mais d'autres sous-catégories relatives aux différentes activités de la ville étaient également inscrites sur ce même registre. À Metz, avant 1413, il semblerait que les Gouverneurs des Murs ne disposaient pas d'une comptabilité qui leur était propre. L'étude des comptes du receveur témoigne de cela, car les paiements effectués pour l'entretien de l'enceinte apparaissent dans le détail dans cette comptabilité. D'ailleurs, le terme de « *Gouverneurs des Murs* » n'est pas clairement mentionné dans la comptabilité du receveur avant octobre 1413[1944]. Avant cette date, si ces magistrats ne sont pas nettement évoqués, plusieurs paiements attestent de leur existence. Il est difficile de dater précisément l'instauration des Gouverneurs des Murs, mais ces magistrats sont venus seconder les Sept des Murs dans leurs missions, probablement au début du XV^e^ siècle.

En 1405, un dénommé Rouzeruelle assurait la fonction de clerc et le receveur lui versait le salaire des artisans qui avaient œuvré pour des travaux effectués sur l'enceinte[1945]. Toutefois, cette mention n'indique pas directement si Rouzeruelle était le clerc des Gouverneurs des Murs, car il agissait « *au commandement* » de différents grands seigneurs qui auraient pu être les Sept des Murs. Cependant, à partir de 1413, il est officiellement présenté comme le « *clerc des Gouverneurs des Murs* »[1946]. La mise en place de ces

[1941] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 77. CHEVALIER, Bernard, 1983, p. 210.
[1942] CHEVALIER, Bernard, 1983, p. 210.
[1943] *Ibid*., p. 210.
[1944] AMM CC 2 (1), f° 7v.
[1945] AMM CC 1 (1), f° 36r *bis* : « *Item payier a Rouzeruelle le clerc le XXVI^e^ jour de novembre lan dessu di – 55 s. 4 d. Pour paier az ouvriez et pour la chassine et sablon quil ait convenu pour muriez VII porterne questoient en mur de la citeit et pour faire dez partuix pour boucheir la porte du Pont Rengmont.55 s. 4 d.* ».
[1946] AMM CC 2 (1), f° 6v.

magistrats est probablement intervenue entre 1405 et 1413[1947]. D'après Albert Rigaudière, de nombreuses villes firent en effet le choix au XV^e siècle, de « centraliser sur un même livre l'ensemble des recettes et des dépenses » liées à l'entretien de l'enceinte[1948]. En séparant la comptabilité des fortifications de celle du receveur au début du XV^e siècle, la ville de Metz s'inscrivait donc dans un courant qui avait touché de nombreuses villes.

À partir de 1414, les noms des différents Gouverneurs des Murs apparaissent dans le détail des sommes versées par le receveur et non plus seulement de manière ponctuelle[1949]. Toutefois, si l'identité des Gouverneurs des Murs est indiquée, le détail des travaux a, quant à lui, disparu du compte du receveur. Cela témoigne de l'apparition d'une nouvelle comptabilité consacrée à l'entretien de l'enceinte, celle des Gouverneurs des Murs. Le receveur se contente alors de rapporter le montant qu'il a versé au clerc des Gouverneurs des Murs sans faire le détail de l'utilisation des fonds, de la même façon qu'il le fait pour l'embauche de mercenaires. Chaque année, il est ainsi possible de connaître le montant que la ville accordait aux Gouverneurs des Murs[1950]. Toutefois, ponctuellement, des paiements détaillés pour des travaux sur l'enceinte sont encore rapportés dans la comptabilité du receveur. Si ces versements concernent effectivement des chantiers menés sur les fortifications, ils ne semblent pourtant pas être du ressort des Gouverneurs des Murs. Ainsi, des paiements de serruriers et d'artisans du métal pour la rénovation et le renforcement des systèmes de fermeture et de sécurité des portes principales de la ville, montrent qu'il existait d'autres formes d'administrations occasionnellement, comme celle des Gouverneurs des Portes[1951] ou celle des Sept des Chemins « *devant les Ponts* »[1952].

Enfin, il est possible que régulièrement, la ville ait pris à sa charge divers travaux quand le budget accordé aux Gouverneurs des Murs était insuffisant. Ces interventions pouvaient notamment s'expliquer par des dégâts causés par de mauvaises conditions climatiques ou à la suite de dommages occasionnés par des conflits. Lorsque tel était le cas, les sommes accordées par la ville pour financer ces réparations étaient versées par le receveur au clerc des Gouverneurs des Murs, mais le receveur pouvait aussi rétribuer directement des ouvriers.

[1947] Voir dans cette partie, chapitre 1, 2.3. « Les Gouverneurs des Murs ».
[1948] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 78.
[1949] AMM CC 2 (3), f° 11v.
[1950] Voir dans ce chapitre, 2.1. « Les sommes versées par le receveur ».
[1951] Voir 4^e partie, chapitre 3, 2.4.1.2. « La serrurerie et les Gouverneurs des Portes ».
[1952] *Ibid*., chapitre 1, 1.3.1.2.1. « L'entretien des chemins : les « *maistres et commis dez chemins devant lez ponts* » ».

Quant aux frais liés à la propreté de la ville, ils relevaient des pouvoirs urbains, mais ce qui touchait l'enceinte semblait être du domaine des Gouverneurs des Murs, même si à plusieurs reprises, lorsqu'il est question « *d'oster la mairde* » dans les portes dans la première moitié du XV^e^ siècle[1953], c'était le receveur qui s'acquittait des frais. La question de l'amoncellement des ordures dans une cité enclose était présente dans bien des villes[1954]. Ainsi, à Tours, entre 1420 et 1434, la moitié des portes de la ville restait fermée, « du coup les habitants quasiment prisonniers ne respect[ai]ent plus aucune discipline collective. Dans les rues et sur les places le vieux pavé se dégrad[ait] sous la boue et les immondices. Les eaux polluées s'égoutt[ai]ent mal et stagn[ai]ent ici ou là […]. Les gens transform[ai]ent les ruelles en latrines publiques et les allées des murs en dépôts d'ordures dont l'amoncellement arriv[ait] à atteindre la hauteur du chemin de ronde »[1955]. À Metz, comme dans de nombreuses villes, l'accumulation des déchets était surtout présente dans les fossés que les Gouverneurs des Murs et les pouvoirs urbains firent vider par des corvéables à plusieurs reprises[1956]. Des dépenses liées au pavage des rues, aux frais des Sept des Paveurs, institués en 1303[1957], ainsi qu'aux Sept de la Bonne Voie[1958] indiquent que la cité messine essayait de limiter la boue et les eaux stagnantes, mais, comme le fait remarquer Bernard Chevalier au sujet de Tours, la pollution et les eaux souillées par les immondices furent vraisemblablement responsables de « la virulence des épidémies »[1959], ce qui était sans doute également vrai à Metz.

Malgré des archives comptables claires et détaillées grâce à de nombreuses sous-catégories, la ville retomba rapidement dans ses travers et négligea de contrôler ces opérations. À la fin du XV^e^ siècle et au début du XVI^e^ siècle, la vérification des comptes du receveur, qui devait à l'origine s'effectuer une fois par an, ne se faisait plus qu'au bout de deux ou trois ans d'exercice[1960]. En parallèle, les magistrats de l'enceinte n'étaient plus systématiquement renouvelés chaque année et enchaînaient plusieurs mandats. Cette désinvolture administrative pouvait s'expliquer en partie par la pénurie d'hommes

[1953] AMM CC 6 (2) f° 23r (1432), CC 6 (3) f° 20 v (1433),
[1954] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 44.
[1955] CHEVALIER, Bernard, 1983, p. 119.
[1956] AMM EE 28, 15^e^ paiement (juillet 1469) et 25^e^ paiement (février 1470) ; EE 30, du 8^e^ au 10^e^ paiement (juillet 1491), 48^e^ paiement (mai 1492). VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 284 (1444). *Idem*, 1933, t. IV, p. 461 (1523).
[1957] KLIPFFEL, Henri, 1867, p. 186.
[1958] *Ibid*., p. 185. Les Sept des Paveurs et les Sept de la Bonne Voie devaient former une seule et même Septerie. Certains frais de pavement sont acquittés par les Gouverneurs des Murs dans la comptabilité du receveur (AMM CC 6 (1) f° 50r ; CC 7 (3) f° 21r), mais il devait s'agir de travaux au niveau de l'enceinte.
[1959] CHEVALIER, Bernard, 1983, p. 119.
[1960] COLIN, Odile, 1957, t. I, p. 89.

dans les paraiges due aux épidémies ou à la guerre. Le cumul des charges devint alors nécessaire pour occuper l'ensemble des postes à pourvoir. De grandes familles briguèrent tous les emplois clés de l'administration, bien que certains postes n'aient pas été sans risque. Le rôle de receveur pouvait, par exemple, se révéler particulièrement ingrat, car il répondait de ses erreurs sur sa fortune personnelle. Après le conflit qui opposa à plusieurs reprises la ville à Franz von Sickingen, le receveur Nicolas Desch se retrouva dans l'impossibilité de payer les créances de la cité. Alors qu'il était nommé à vie, il fut congédié par les pouvoirs urbains en 1519. L'apurement de ses comptes prit plusieurs années. Pourtant, il n'avait commis aucune fraude, mais comme l'impôt rentrait mal à cette période, il était dans l'incapacité de payer les frais habituels de la ville. Or, c'était sur l'imposition, et notamment sur la maltôte, que reposait la majorité du système financier de la ville. Pour remplacer Nicolas Desch, les bourgeois se tournèrent alors vers un homme disposant d'un patrimoine solide : le chroniqueur Philippe de Vigneulles, qui refusa le poste devant les risques encourus par sa fortune[1961]. Cette mésaventure permit à la ville de corriger ces lacunes et les contrôles redevinrent stricts et réguliers.

1.4.2. Les comptes des Gouverneurs des Murs (1463-1542)

Douze rouleaux et un cahier de comptes des Gouverneurs des Murs sont aujourd'hui conservés pour une période allant de 1463 à 1543[1962]. Cette comptabilité montre que l'enceinte a continuellement bénéficié de travaux. Face aux conditions climatiques, aux conflits, à l'apparition de l'artillerie et à la nécessité de se perfectionner, la ville a dû constamment investir pour rénover et moderniser ses fortifications urbaines.

1.4.2.1. La présentation d'un « compte type » et le fonctionnement de la comptabilité des Gouverneurs des Murs

Chaque compte se présente généralement sous forme de feuilles de papier cousues ensemble pour former un rouleau. Le cahier de compte de 1506, aujourd'hui conservé à la Bibliothèque nationale de France, est une exception et il a vraisemblablement été relié

[1961] MICHELANT, Henri (éd.), *Gedenkbuch des Metzer Burgers Philippe von Vigneulles aus den Jahren 1471 bis 1522,* Stuttgart : Gedruckt auf kosten des litterarischen Vereins, 1852. Réédité en 1962 (Genève : Slatkine reprints), p. 370.

[1962] AMM EE 27 (mai 1463-janvier 1464), EE 28 (avril 1469-avril 1470), EE 26 (mai 1470-avril 1471), EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480) et (2) (octobre 1489-juin 1491, EE 30 (mai 1491-mars 1493), AMM EE 31 (mars 1502-février 1503), EE 32 (mars 1503-février 1504), EE 33 (mars 1504-février 1505), EE 34 (mars 1509-mars 1510), EE 35 (avril 1525-mars 1526) et EE 36 (juillet 1542-juin 1543) et BNF NAF ms. 22717 (mars 1505-mars 1506).

ultérieurement[1963]. Il se compose de quatorze feuillets, qui comme les autres comptes des Gouverneurs des Murs, ne sont rédigés qu'au *recto*. À la suite de ce compte, une autre forme de comptabilité a été insérée.

La qualité du support, sur lequel la comptabilité de l'enceinte est rédigée, est essentielle, car elle montre un investissement de la part de la ville[1964]. Comme le fait remarquer Patrice Beck, les contraintes d'approvisionnement « pèsent sur le choix de l'institution émettrice, et donc le niveau de soin qu'elle accorde à la tâche, la valeur de l'investissement qu'elle consent pour le mener à bien »[1965]. Certaines des feuilles, qui composent la comptabilité de l'enceinte messine, présentent des filigranes comme une balance, une fleur de lys, une licorne, le blason de Metz ou encore un aigle bicéphale. Ces marques correspondent bien à la production des moulins à papier messins à la même période[1966]. La ville s'approvisionnait donc en papier dans les moulins municipaux en consommant leur production. Le prix était sans doute plus attractif.

Toutefois, il semblerait que ce soit les clercs, c'est-à-dire ceux qui rédigeaient les différentes comptabilités, qui achetaient leurs fournitures et se faisaient ensuite rembourser leurs achats. Ainsi, le clerc des Sept de la Guerre indique que les frais pour l'achat de papier, de cire et de parchemin pour la tenue du compte de 1476-1477 s'élevaient à 60 s.[1967]. Ces frais sont mentionnés chaque année dans la comptabilité de la guerre. Ce type de dépenses est aussi présent dans les comptes de reconstruction de la tour de Mutte à la fin du XV^{e} siècle, notamment pour l'achat de parchemin destiné à l'architecte pour réaliser un dessin de la flèche de la tour[1968]. En ce qui concerne les comptes des Gouverneurs des Murs, la pratique était dans doute similaire, mais ils ne l'indiquent pas directement, de la même façon que le salaire du clerc n'est pas rapporté. Seuls les comptes détaillés de 1484 et 1494 pourraient en faire mention, mais ils sont incomplets[1969]. Ce type de frais devait, comme dans la

[1963] BNF NAF ms. 22717 (1506).
[1964] BECK, Patrice « Forme, organisation et ordonnancement des comptabilités : pour une approche codicologique-archéologique des documents de la pratique », in : MATTÉONI, Olivier et BECK, Patrice, *Classer, dire, compter : discipline du chiffre et fabrique d'une norme comptable à la fin du Moyen Âge*, Paris : Comité pour l'histoire économique et financière de la France, 2015, p. 34.
[1965] BECK, Patrice, 2015, p. 34.
[1966] BRIQUET, Charles, *Les filigranes. Dictionnaire historique des marques du papier, dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, Genève ; Paris : Alphonse Picard et fils, 1907, 4 vol.
[1967] AMM EE 37 (1476-1477).
[1968] AMM DD 20, 2^{e} cahier, f° 2v.
[1969] AMM CC 612 (20) et CC 616 (11-12). Voir dans ce chapitre, 1.4.2.2. « Les comptes CC 612 et CC 616 : des exceptions ? ».

comptabilité des Sept de la Guerre, se situer à la fin de l'exercice. Or, les comptes détaillés ont été privés de cette partie.

Les frais de rédaction de la comptabilité des Gouverneurs des Murs sont inconnus. De plus, il y avait deux types de comptabilité : celle sur le terrain qui était assurée par un clerc/greffier, et la comptabilité globale, qui prenait en comptes les recettes et les dépenses de l'administration de l'enceinte[1970]. Le salaire du clerc/greffier des Gouverneurs des Murs, présent au quotidien sur les chantiers, est clairement inscrit dans le compte détaillé de 1494. Il était rétribué 20 d. par jour pour la rédaction des comptes rendus des dépenses liées aux chantiers. L'autre clerc, qui rédigeait la comptabilité mentionnant les recettes et des dépenses des Gouverneurs des Murs, devait quant à lui, être rétribué pour l'ensemble de l'exercice à la différence du clerc/greffier. Dans la comptabilité de nombreuses villes, les frais liés à la rédaction des comptes sont inscrits dans l'exercice comptable de l'année. À Dijon, Patrice Beck a mis en évidence l'existence de mention prérédigée « des frais de rédaction de deux exemplaires du compte pour l'année 1448-1449 » avec des espaces vides pour y inscrire les sommes[1971]. La pratique devait donc être courante. Elle apparaît aussi à Metz dans les comptes des Sept de la Guerre où le salaire du clerc est clairement rapporté[1972].

Patrice Beck indique que dans la première moitié du XIV^e siècle, « le rouleau est délaissé au profit du cahier » et cela est vrai pour la comptabilité municipale, mais pas pour toutes les comptabilités spécialisées[1973]. À Metz, les comptes des Gouverneurs des Murs se présentaient sous la forme de rouleaux de papier. En Artois, au XIV^e siècle, les « administrateurs locaux rendent leurs comptes sur des rouleaux, le receveur général rassemble les informations des précédents sur les registres »[1974]. Comment expliquer que certaines administrations aient conservé un tel format ? L'ergonomie a certainement joué un rôle. L'étude des fonds d'archives montre qu'il existait à Metz au XV^e siècle, plusieurs formats, allant du cahier destiné à être glissé dans une poche pour l'avoir à portée de main[1975], aux très longs rouleaux des « *Estaublies des métiers* »[1976], qui compilaient les droits et les amendes versés par les maîtres et les apprentis des différentes corporations pour

[1970] Voir 3^e partie, chapitre 1, 5.1.1. « Une fonction occupée par deux hommes ? »
[1971] BECK, Patrice, 2015, p. 35.
[1972] AMM EE 37.
[1973] BECK, Patrice, 2015, p. 36.
[1974] *Ibid*., p. 37.
[1975] On remarque ce format pour certains comptes des Sept de la Guerre (AMM EE 37) ou pour la liste des contributeurs à l'emprunt forcé en 1444 (BMM ms. 928, liste relative au prêt forcé de 1445 (1449).
[1976] AMM série HH.

une année. L'usage du rouleau pour la comptabilité des Gouverneurs des Murs était également « pratique », car celui-ci pouvait être déroulé pour avoir une vue d'ensemble lors des contrôles. Comme l'écrit Patrice Beck, « rédigé sur une face, suspendu et donc déployé, le rouleau offre directement toute l'information ; roulé pour l'archivage, écriture à l'intérieur, il protège les encres et donc assure la pérennité de l'information ; l'identification est assurée par le titre placé au sommet visible du verso »[1977]. Mais il y a un aspect non négligeable, celui du coût. Or, le rouleau n'est utilisé que d'un côté, ce n'est pas l'utilisation la plus économique. C'est sans doute ce souci de rentabilité qui explique que le clerc/greffier, qui œuvrait au quotidien sur les chantiers des fortifications, disposait de feuilles de papier qu'il utilisait *recto verso*. C'est bien sous cette forme que les comptes détaillés de 1484 et 1494 ont été retrouvés[1978]. Enfin, à la fin de chaque feuillet, en bas à droite, le clerc a pris soin de rapporter la somme dépensée. Cela lui facilitait la tâche pour vérifier ses calculs et présenter au bilan final. Le feuillet ainsi rédigé était transmis au receveur pour le paiement des ouvriers et l'achat de matériaux[1979]. À son tour, le receveur pouvait vérifier le compte et procéder aux versements des sommes requises.

Les calculs étaient réalisés en chiffres romains, bien que cette méthode de calcul ne soit pas la plus pratique[1980]. Toutefois, comme le fait remarquer Sylvie Bepoix, en Bourgogne, comme sans doute dans d'autres régions au XV^e^ siècle, les chiffres arabes n'étaient pas employés, car ils étaient « encore mal fixés et pass[aie]nt pour aisément falsifiables »[1981]. La comptabilité des Gouverneurs des Murs repose, comme les comptes du receveur, sur le système monétaire en livres, sous, deniers et angevines. Compter à la douzaine était un exercice que maîtrisaient parfaitement les receveurs et les clercs[1982]. Ils pouvaient utiliser des abaques, des jetons pour calculer plus rapidement[1983] ou des tables de calcul[1984]. Concernant la mise en forme, les comptes des Gouverneurs des Murs semblent répondre à une norme comptable qui va être détaillée dans cette partie. Ils étaient rédigés en

[1977] BECK, Patrice, 2015, p. 37.
[1978] AMM CC 612 (20) et CC 616 (11-12).
[1979] Voir dans ce chapitre, 1.4.2.1.2. « Les recettes versées par le receveur et la recette « d'autres natures » ».
[1980] Voir la revue en ligne *Comptabilité(s)* et plus particulièrement l'article de BEPOIX, Sylvie « Le savoir-faire comptable des receveurs du comté de Bourgogne au XV^e^ siècle : fiabilité des chiffres et des opérations », *Comptabilités*, 2015, n° 7, 28^e^ paragraphe. (Article consulté le 30 septembre 2016. URL : http://comptabilites.revues.org/1687).
[1981] *Ibid*., 28^e^ paragraphe.
[1982] BOMPAIRE, Marc, 2015, 7^e^ paragraphe.
[1983] BEPOIX, Sylvie, 2015, 29^e^ paragraphe.
[1984] LAMASSÉ, Stéphane, « Des savoirs aux savoir-faire comptables » in : MATTÉONI, Olivier et BECK, Patrice, *Classer, dire, compter, op. cit.*, 2015, p. 177.

français, preuve de la place ambiguë de Metz, sous les influences du royaume de France et du Saint-Empire romain germanique. Il faut remarquer que le chroniqueur Philippe de Vigneulles veillait à distinguer le « *françoy* » par rapport à son « *langaige roman* »[1985], considéré comme un héritage historique. Les comptes des administrations de la ville étaient tenus en français et plus largement, c'est la population messine qui s'exprimait dans cette langue[1986].

L'agencement des comptes montre le souci de clarté et le soin apporté à leur rédaction. Les marges laissées de chaque côté des paiements, ainsi que la réglure et les sauts de lignes, apportent de la clarté à une comptabilité qui n'est pas toujours facile de lire. Comme l'écrit Florent Garnier au sujet des comptes des fortifications d'Auvergne et du Rouergue, « les chantiers des fortifications urbaines se multiplient. Ils s'accompagnent de la mise en place puis de la généralisation d'une comptabilité, mais également de mécanismes de vérification et de contrôle des opérations financières. Aux premiers registres peu détaillés succèdent des documents davantage ordonnés et dont la structure se fixe progressivement »[1987]. Toutefois, à Metz, les comptes des Gouverneurs des Murs de 1525-1526 et 1542-1543 montrent que, rapidement, le respect des règles comptables et de mise en forme a été délaissé et les paiements ne sont plus du tout détaillés[1988]. Dans ces conditions, effectuer des contrôles est plus difficile, à moins de s'appuyer davantage sur les comptes rendus du clerc/greffier présent sur les chantiers. Cela justifie t'il le manque de donnés dans les comptes complets des Gouverneurs des Murs ? L'« obsession comptable »[1989] avait-elle laissé place à des négligences de la part du clerc de l'administration de l'enceinte ? Cela reste probable.

1.4.2.1.1. Le préambule

Les comptes se présentent tous de la même façon, ce qui montre que la comptabilité était soumise à des règles. Chaque rouleau débute par un préambule qui indique la nature du compte. Il présente donc « *les gouverneurs des murs et fermeteit de la cité des vannes de*

[1985] LUSIGNAN, Serge, *La langue des rois au Moyen Âge : le français en France et en Angleterre*, Paris : PUF, 2004, p. 222.
[1986] BOUVIER, Gilles, dit *le Berry,* et HAMY, Ernest-Théodore (éd.), *Le livre de la description des pays,* Paris : Leroux, 1908, p. 112 : « *Le pays de Més* [Metz]*, et la marquisé du pont* [Pont-à-Mousson] *est païs* [pays] *de telle condition que Lorraine, les gens parlent françois, combien que ilz se dient Alemans.* »
[1987] GARNIER, Florent, « Norme juridique et comptabilités urbaines d'Auvergne et du Rouergue », in : MATTÉONI, Olivier et BECK, Patrice, *Classer, dire, compter, op. cit.*, p. 336.
[1988] AMM EE 35 et EE 36.
[1989] GARNIER, Florent, 2015, p. 327.

Wadrinowe et de la rivière », sans toutefois donner leur identité. Le préambule mentionne aussi que ces comptes étaient remis aux Treize et au Conseil[1990] et il indique la date de l'exercice comptable. Le préambule présente l'état des comptes. Il arrivait en effet que les comptes soient déficitaires ou excédentaires. Selon le cas, la formule du préambule était différente et le montant du déficit ou de l'excédent était écrit. À la suite de ce calcul, le nom du clerc des Gouverneurs des Murs est indiqué. Il était nommé à vie après avoir acheté sa charge[1991]. C'est lui, qui, d'après le préambule, rendait l'excédent à la ville ou recevait de la part du receveur une somme pour combler un éventuel déficit. Pourtant, l'excédent ou le déficit était reporté d'un compte à l'autre. Les Gouverneurs des Murs conservaient l'excèdent, mais aussi le déficit l'année suivante. Cet écart pouvait s'expliquer par la fait que le receveur versait les sommes sans avoir connaissance des autres recettes de la ville issues des locations de parcelles proches de l'enceinte, de la vente de matériaux ou des sommes récupérées par les bannerots et versées par les « *deffallants de la corvée* »[1992]. Cela signifie que le budget accordé par la ville, qui passait entre les mains du receveur, venait s'additionner aux autres recettes des Gouverneurs des Murs et non l'inverse. Les versements du receveur étaient donc calculés le plus justement possible, mais un décalage de plusieurs dizaines de livres restait possible[1993].

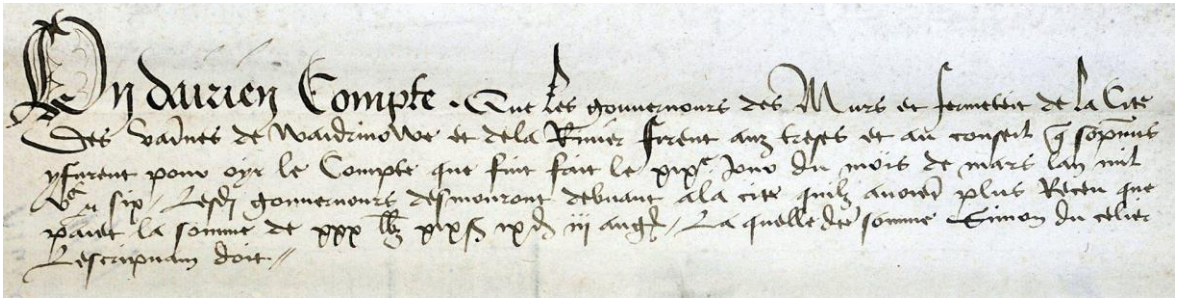


Figure 137 : Le préambule du compte des Gouverneurs des Murs de 1506-1507 (EE 33)

(© AMM)

« *Du dairien compte que les gouverneurs des Murs et fermeteit de la cité des vannes de Wadrinowe et de la Rivier firent auz treses et au conseil qui sopourvus y furent pour oyr le compte que fuit fait le XIX^e^ jour du mois de mars lan mil V^ct^ et six. Lesdi gouvernours desmourant debvant a la cité quilz avoient plus receu que paiet la somme de 30 £ 19 s. 9 d. 3 ang.. Laquelle dite sommes Simon du Celier lescripvain doit.* »

[1990] Voir dans cette partie, chapitre 1, 1.3. « Le Conseil » et 1.4. « Les Treize ».
[1991] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 45.
[1992] Voir dans ce chapitre 1.4.2.1.2. « Les recettes versées par le receveur et les recettes « *d'autres natures* » ».
[1993] *Ibid*., 1.4.2.1.4. « Le détail des différents paiements » et 1.4.2.1.5. « Le bilan financier ».

1.4.2.1.2. Les recettes versées par le receveur et les recettes « d'autres natures »

À la suite du préambule, figure le récapitulatif des sommes que le gouvernement urbain a fait verser pour les travaux à mener sur l'enceinte et qui passaient par les mains du receveur. Comme le fait remarquer Albert Rigaudière, dans l'ensemble des comptabilités, « toutes les sources de revenus sont, dans la plupart des cas, comptabilisées en début de registres »[1994]. À Metz, le receveur, qui verse les recettes pour l'enceinte, est alors identifié. Dans cette formule, un autre homme est présenté à la suite dans l'expression « *en la maistrie de…* ». Il s'agit de l'un des Sept des Murs. À tour de rôle, chacun des Sept des Murs devait diriger cette septerie. Tous les paiements du receveur se faisait alors « *en la maistrie* » d'un seigneur de la ville. Les Sept des Murs étaient les « supérieurs » des Gouverneurs des Murs[1995].

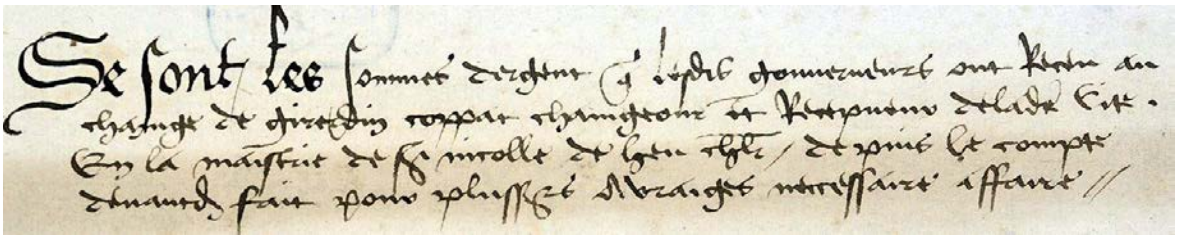


Figure 138 : La présentation du changeur et du Sept des Murs de l'année dans le compte des Gouverneurs des Murs de 1506-1507 (EE 33)

(© AMM)

« *Se sont les sommes dergent que lesdis gouverneurs ont receu au change de Girerdin Coppat changeour et recepveur de ladite cité. En la maistrie de Seigneur Nicolle de Heu chevalier depuis le compte devant di fait pour plussieurs ouvraiges neccesaire affaire.* »

Si, dans le compte du receveur, la somme globale versée aux magistrats de l'enceinte est simplement rapportée, dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs, le détail des versements du receveur est scrupuleusement indiqué. Ces sommes se présentent sous la forme de multiples versements appelés « *receptes* » ou recettes. Elles forment le budget alloué chaque année pour l'entretien des fortifications. Chaque versement est daté et le

[1994] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 78.
[1995] Voir dans cette partie, chapitre 1, 2.2. « Les Sept des Murs ».

montant obtenu est indiqué. Au XVI[e] siècle, le versement d'une somme par le receveur était effectué en moyenne une fois par semaine et cela semble correspondre au mode de rémunération des artisans qui travaillent sur l'enceinte[1996]. Toutefois, à la fin du XV[e] siècle, ces versements étaient moins scrupuleusement effectués. Ainsi, le receveur ne fit que six versements aux Gouverneurs des Murs entre mars et avril 1479 pour un total de 180 £.[1997], alors que les travaux s'effectuèrent entre le 14 juin 1479 et le 15 avril 1480... Les comptes suivants sont nettement mieux suivis et mettent en évidence les dates quasi identiques entre les paiements et les versements du receveur. Après l'ensemble de ces versements du changeur/receveur, un calcul final vient établir le montant total obtenu par les Gouverneurs des Murs.

Si les recettes du receveur représentaient la source principale du budget pour assurer les travaux de l'enceinte, les Gouverneurs des Murs disposaient d'autres formes de revenus sous la forme de locations et de vente de matériaux. Ce sont les « *receptes* » dites « d'autres natures ». Les magistrats pouvaient en effet louer à des particuliers ou à des maraîchers certaines portions cultivables au pied de l'enceinte, notamment certains « *bailes* »[1998] ou les abords de certains fossés. En règle générale, dans une ville, l'enceinte était considérée comme un élément domanial appartenant aux pouvoirs urbains, et à ce titre, elle devait « participer à son propre financement » à travers les revenus qu'il était possible d'en tirer[1999]. Cela explique que de nombreuses villes fassent le choix de louer, en temps de paix, des portions de fortifications à des particuliers ou à des artisans. Ce fut notamment le cas de Dijon[2000], d'Annecy[2001], de Rouen[2002] ou encore de Nantes[2003]. À Metz comme à Nantes[2004], les fossés en eau pouvaient par exemple être loués à des pêcheurs. Les locations des petites îles de la Moselle étaient particulièrement lucratives, car elles étaient recouvertes de saules qui étaient recherchés par de nombreux artisans. Les différents loyers versés pour des terrains détenus par les Gouverneurs des Murs montrent que les possibilités de locations

[1996] Voir 1.4.2.1.4. « Le détail des différents paiements ».
[1997] AMM EE 29 (1), 1[er] versement le 18 mars 1479 ; 2[e] versement le 23 mars 1479 ; 4[e] versement le 1[er] avril 1479 ; 5[e] versement le 15 avril 1479 et le 6[e] versement le 22 avril 1479.
[1998] Un « *baile* » est une zone enclose protégée par des murs d'enceinte. Il peut correspondre à l'intérieur d'une porte ou à une parcelle située entre le mur d'enceinte et un mur de fausse braie.
[1999] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 26.
[2000] HUMBERT, Françoise, 1961, p. 114.
[2001] DUPARC, Pierre, *La formation d'une ville. Annecy jusqu'au début du XVI[e] siècle,* Annecy : Société des Amis du Viel, 1973, p. 106.
[2002] RICHARD, Charles, *Recherches historiques sur Rouen, Fortifications, Porte Martinville*, Rouen : A. Péron, 1844, p. 139-140.
[2003] LE MENÉ, Michel, « La construction à Nantes au XV[e] siècle », *Annales de Bretagne*, 1961, vol. 68, p. 396.
[2004] *Ibid*., p. 396.

étaient nombreuses. Des tours de la cité pouvaient également être occupées par des particuliers.

En plus des locations, les Gouverneurs des Murs tiraient quelques bénéfices de la vente de matériaux. Là aussi, de nombreuses villes en faisaient le commerce afin d'utiliser les bénéfices pour les fortifications[2005]. Il s'agissait de matériaux issus de la destruction de bâtiments ou de matériaux en surplus achetés par les magistrats pour effectuer les travaux. La revente de bois et de plomb permit ainsi à la ville de Rennes de ne pas avoir à les stocker, ce qui aurait engendré des frais[2006]. À Metz, entreposer des matériaux était moins problématique, car la ville disposait de plusieurs granges qui étaient dévolues à cela. Enfin, les Gouverneurs des Murs touchaient quelques cens, mais ils étaient rares et peu rentables pour les magistrats de l'enceinte.

La dernière source de revenus qui apparaît dans ces recettes « *d'autres natures* » est l'argent versé ponctuellement par les « *deffalants* » de la corvée. L'ensemble de ces recettes est largement inférieur au montant versé par le receveur de la ville, mais il montre que les Gouverneurs des Murs disposaient de biens ou de matériaux qu'ils pouvaient louer ou vendre, et dont ils tiraient quelques bénéfices[2007]. Cette pratique était courante dans bien des villes fortifiées[2008].

1.4.2.1.3. Le résumé des paiements

Après le détail des différents types de recettes, le compte des Gouverneurs des Murs se poursuit par la présentation des travaux effectués sur l'enceinte. Il s'agit d'un résumé d'une trentaine de lignes qui mentionne les quantités de matériaux employées, les corps de métiers sollicités, le type de tâches exécutées et la localisation des chantiers. Si cet abrégé des travaux réalisés apporte de nombreuses et d'importantes informations, celles-ci sont difficiles à exploiter, car les données chiffrées se mélangent et se confondent. Il est alors compliqué d'identifier avec certitude l'importance de tel ou tel poste de dépenses. Ce sentiment est renforcé par le fait que le nombre d'artisans présents sur les chantiers n'est pas mentionné.

[2005] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 27.
[2006] LEGUAY, Jean-Pierre, 1969, p. 65-66.
[2007] L'ensemble des recettes « *d'autres natures* » sera détaillée dans ce chapitre, 2.2. « Les autres types de recettes des Gouverneurs des Murs ».
[2008] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 26-27.

Dans ces conditions, il est délicat de mettre en évidence l'importance d'un corps de métier par rapport à un autre, si ce n'est en étudiant la fréquence à laquelle les artisans interviennent sur les différents chantiers. Toutefois, là aussi, l'étude peut rapidement avorter, car ce résumé reste assez vague par rapport à certains travaux. C'est notamment le cas pour les chantiers de vitrerie ou l'emploi du métal dans les fortifications, qui ne sont que très rarement détaillés et localisés. Mais alors, quel est le but de cet abrégé ? Le clerc des Gouverneurs des Murs résumait l'intégralité des travaux dans ces quelques lignes pour que ce rapide compte rendu soit utilisé lors de la vérification de la comptabilité. Il permettait de connaître l'intégralité des chantiers sans avoir à lire la totalité des paiements. Il suffisait ensuite de lire le bilan comptable, présent à la fin du rouleau, pour avoir une vue d'ensemble des travaux réalisés, des sommes dépensées et du bilan financier des Gouverneurs des Murs.

1.4.2.1.4. Le détail des différents paiements

À la suite de ce résumé se trouve l'intégralité des paiements hebdomadaires effectués au nom des magistrats de l'enceinte. Les dates de ces versements, coïncident généralement, à quelques exceptions, avec les dates auxquelles le changeur a transféré les sommes aux Gouverneurs des Murs, soit une fois par semaine. Toutefois, le montant des frais des magistrats des fortifications pour chaque paiement, et celui des versements du receveur ne sont pas strictement identiques. D'une semaine à l'autre, l'administration de l'enceinte devait avancer davantage d'argent pour rétribuer les artisans et financer l'achat de matériaux, alors que le receveur leur accordait une somme inférieure. Ces aléas pouvaient parfois s'expliquer par le contexte, car les pouvoirs urbains se voyaient ponctuellement dans l'obligation de redistribuer différemment les budgets pour les postes de dépenses. C'est ce qui explique que certains versements du receveur soient ensuite plus importants que d'autres pour compenser le déficit accumulé par les Gouverneurs des Murs. Une question se pose alors : comment les magistrats de l'enceinte parvenaient-ils à rémunérer les artisans et financer l'achat de matériaux pendant les périodes où la ville ne fournissait pas d'argent ?

Les recettes « *d'autres natures* » pouvaient pallier ce manque d'argent dans une certaine mesure, car les sommes obtenues restaient modestes[2009]. C'est ce qui explique que les sommes versées par le receveur soient légèrement inférieures aux montants des travaux, car chaque année, ce comptable prenait aussi en considération les revenus des Gouverneurs des Murs pour établir le budget des fortifications. La baisse des versements du receveur

[2009] Voir dans cette partie, chapitre 2, 2.2.4. « Les sources de revenus des Gouverneurs des Murs ».

s'amorce en novembre, ce qui correspondait généralement à la période à laquelle les règlements des loyers étaient perçus, à la Saint-Martin, le 11 novembre[2010]. En effet, par exemple, en novembre 1506, les sommes versées par le receveur sont inférieures aux dépenses des Gouverneurs des Murs. Le 20 novembre, le receveur verse 25 £., alors que les Gouverneurs des Murs dépensent plus de 87 £., et cela se reproduit le 28 novembre[2011]. Le 5 décembre 1506, le 2 janvier, le 6 février et le 27 février 1507, le receveur n'octroie aucune somme à l'administration de l'enceinte alors que celle-ci a des frais[2012]. Le décalage entre les frais des Gouverneurs des Murs et le montant accordé par le receveur correspond quasiment au total des recettes « *d'autres natures* ». Le receveur devait donc ajuster ses versements en fonction des autres recettes des magistrats de l'enceinte et il ne pouvait le faire qu'après la Saint-Martin, lorsque les loyers étaient versés. Le clerc des Gouverneurs des Murs collectait les montants dus par les locataires et il les communiquait ensuite au receveur, d'où les quelques jours de décalage avant l'ajustement des sommes accordées par la ville. Les mois suivants, le receveur adaptait ses versements, c'est ce qui explique qu'à plusieurs reprises, il ne verse rien aux magistrats de l'enceinte, car les recettes de ceux-ci sont alors excédentaires et permettent de payer les travaux sans l'aide de la ville.

Comme pour le receveur, il est également probable que les Gouverneurs et les Sept des Murs répondaient financièrement des travaux de l'enceinte[2013], du moins de façon temporaire. Le « *Maistre* » des Murs, c'est-à-dire l'un des Sept des Murs, qui dirigeait l'administration pour une année, s'acquittait temporairement des frais lorsque le receveur ne prenait pas immédiatement les dépenses des fortifications en charge. Une fois que les pouvoirs urbains étaient en mesure de rembourser le montant avancé par le Sept des Murs, le receveur versait une somme plus importante pour les fortifications. Le magistrat, qui avait prêté l'argent, pouvait alors se rembourser. Dans certains cas, il est probable que le « *Maistre* » n'ait pas récupéré la somme engagée, soit parce que la ville était toujours en mauvaise posture, soit parce qu'il acceptait, par évergétisme, mécénat ou générosité, de prendre en charge une partie des travaux effectués. Il pouvait aussi renoncer temporairement à ses indemnités financières, ou aux avantages liés à sa charge, pour alléger les frais de fonctionnement de l'administration. Le même principe pouvait s'appliquer avec

[2010] Voir dans cette partie, chapitre 2, 2.2. « Les autres types de recettes des Gouverneurs des Murs ».
[2011] BNF NAF ms. 22717, f° 2r.
[2012] *Ibid*., f° 2r.
[2013] Voir dans ce chapitre, 1.4.1. « Le compte du receveur et les informations concernant l'entretien des fortifications urbaines ».

les Sept de la Guerre et de l'Artillerie. Si les comptes des Gouverneurs des Murs dont nous disposons ne montrent pas clairement cette pratique, il est plus que probable que pour certains chantiers dont nous n'avons pas la comptabilité, comme celui du moineau Desch (1526-1527) où Philippe III Desch était maître d'ouvrage, cet usage ait été appliqué. Le décor grotesque a dû être financé par le patricien, ainsi que d'autres travaux sur le chantier. Ce financement reste donc largement méconnu, car aucun document comptable, concernant les fortifications, ne l'évoque clairement. Seules des inscriptions présentes dans les ouvrages et quelques indications dans des chroniques laissent à penser que cela a existé.

Si les paiements des Gouverneurs des Murs montrent que généralement les sommes versées par le receveur et le montant des frais de l'enceinte restaient assez proches, comment se présentent les autres informations présentes dans ces quelques lignes ? Permettent-elles de mieux appréhender le déroulement des chantiers et d'identifier des artisans plus précisément que dans le résumé ? Les comptes se composent en moyenne d'une quarantaine à une cinquantaine de paiements sur une année. L'année messine débutait le 25 mars, ce qui correspondait au style de l'Annonciation. La date du premier paiement dans la comptabilité des murs devait, quant à elle, correspondre à une reprise des chantiers après une période où l'activité sur l'enceinte avait été réduite, ou inexistante, en raison des rigueurs de l'hiver. C'est du moins ce que laissaient supposer les comptes de la fin du XV^{e} siècle[2014]. Toutefois, les comptes des fortifications du XVI^{e} siècle débutent et s'achèvent quasiment tous en mars, c'est-à-dire au début de l'année messine. À cette période, il faut sans doute y voir la volonté des pouvoirs urbains de mieux gérer les chantiers de l'enceinte à des dates fixes. Quant au contenu des paiements, tout comme le résumé des travaux, il apporte de nombreuses informations, mais qui se présentent, malheureusement, de façon désordonnée.

Si les données s'entremêlent et gênent la compréhension, c'est l'absence d'informations chiffrées qui limite l'étude. La localisation des chantiers est toujours inscrite, mais le nombre d'artisans, leurs salaires, les jours travaillés ne le sont pas. Il n'y a pas de détails exploitables pour entrevoir une étude chiffrée. Comme dans le résumé des travaux, seule la fréquence et le nombre de paiements permettent de montrer l'importance de tel ou tel type de chantier ou de telle spécialité. L'étude aurait dû se contenter de cela si la

[2014] Le début et la fin des paiements ne suivaient pas forcément le commencement et la fin de l'année.

découverte de deux autres comptes, très détaillés, n'était pas venue améliorer la compréhension de cette comptabilité[2015].

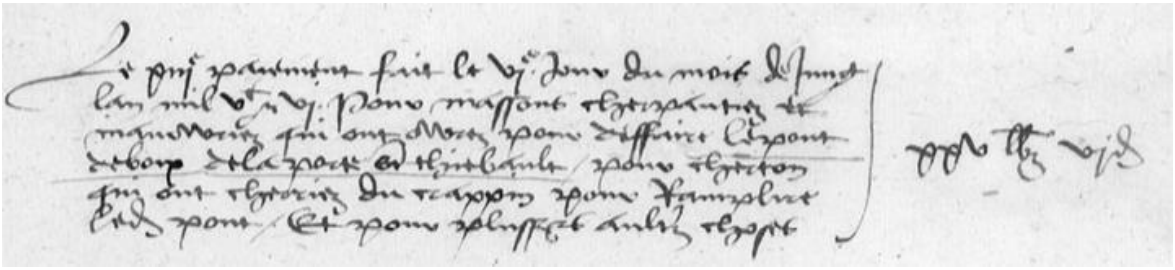


Figure 139 : Un paiement dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs en 1505-1506

(© BNF NAF ms. 22717)

« *Le XIII^e^ paiement fait le VI^e^ jour du mois de Juing lan mil V^ct^ et VI. Pour massons cherpantiez et manovriez qui ont ouvrez pour deffaire le pont de boix de la porte Saint Thiebault. Pour cherton qui ont cherriez du creppin pour ramplire ledi pont. Et pour plussieurs aultres choses. 25 £. 6 d.* »

Bien que les paiements se présentent sous la forme d'informations les unes à la suite des autres, sans possibilité de chiffrer un coût, leur étude montre la diversité des artisans qui œuvrent sur l'enceinte et permet de localiser les chantiers. Une multitude de travaux réalisés par chacune des spécialités est présente. Ces paiements composent le centre de la comptabilité des Gouverneurs des Murs et ils constituent la source première de cette étude.

1.4.2.1.5. Le bilan financier

Après le détail des paiements, le clerc procède au bilan financier dans une conclusion. L'administration de l'enceinte dépensait parfois plus d'argent que la ville ne pouvait en fournir. Si les recettes « *d'autres natures* », mais aussi les fortunes personnelles des magistrats des fortifications, permettaient de prendre le relais, le bilan financier de certains comptes restait négatif. Le préambule de chacun des comptes rappelle l'état des finances de l'année précédente, avec son excédent ou son déficit. Il est arrivé à plusieurs reprises que les Gouverneurs des Murs aient payé davantage que la ville. Le clerc mentionnait alors ce manque que les pouvoirs urbains allaient devoir prendre en compte dans le compte suivant. Une telle situation se présenta après le compte de 1479-1480, période pendant laquelle les travaux avaient coûté plus de 275 £., alors que la ville n'avait versé au final que 180 £. et que les recettes « *d'autres natures* » n'avaient rapporté que 12 £. 6 s. Le bilan final indiquait

[2015] Voir dans ce chapitre, 1.4.2.2. « Les comptes CC 612 et CC 616 : des exceptions ? ».

que 82 £. 18 s. 2,5 d. étaient encore dus par les pouvoirs urbains[2016]. En 1525-1526, l'administration était déficitaire de 7 £. 2 s. 8,5 d.[2017] que la ville dut régler sur le compte de l'année suivante. Ces sommes étaient payables au clerc des Gouverneurs des Murs. Cela laisserait supposer que, comme le receveur, lui aussi répondait des finances de l'enceinte sur ses propres deniers. Pour de petites sommes, cela est plausible, mais il est probable que cet argent ait été avancé par un magistrat de l'enceinte et non par le clerc. Si la somme lui était due, c'était seulement parce qu'il gérait la comptabilité et qu'il remettait la différence à son maître. L'opération devait donc être rapportée en établissant un lien avec le clerc des Gouverneurs des Murs.

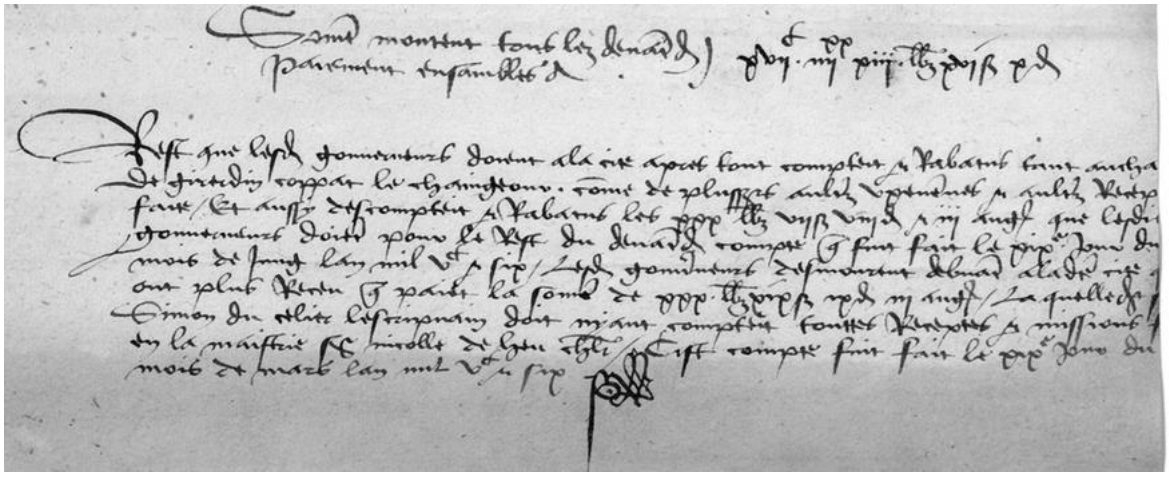


Figure 140 : La présentation du changeur et du Sept des Murs dans le compte des Gouverneurs des Murs de 1505-1506

(© BNF NAF ms. 22717)

« *Somme montent tous lez devant di paiement ensemble a 1 793 £. 16 s. 10 d.*

Rest que lesdi gouverneurs doi[v]ent a la cité apres tout compteit et rabatus tant au ch[ange] *de Girerdin Coppat le chaingeour comme de plussieurs aultrez uxennies et aultrez recep*[tes] *faite. Et aussy descompteit et rabatus les 30 £. 7 s. 8 d. 3 ang. que lesdi gouverneurs voient pour le rest du devant di compte qui fuit fait le XIX^e^ jour du mois de Juing lan mil V^ct^ et six. Lesdis gouverneurs desmourent debvant a la dite cité qu*[ilz] *ont plus receu que paiet la somme de 30 £. 19 s. 9 d. 3 ang.. Laquelle dite s*[omme] *Simon du Celier lescripvain doit*

[2016] AMM EE 29 (1), Conclusion : « *Et aussy descompteit et rabatus toutes autres receptes faites tant au change de Jehan le Gouget comme de plusieurs uxenies vandues depues le dessu di compe et en jusques au jour de cestuit present fait la somme de 82 £ 18 s. 2,5 d. que les devant di gouvernours ont plus paieit que ressus par lez paiement ey devant escript. Laquelle dite somme on doit a Francequin de Tallange* ».
[2017] AMM EE 35, conclusion.

nyant compteit touttes receptes et missions f[aites] *en la maistrie Seigneur Nicolle de Heu chevalier. cest compte fuit fait le XIX*^{e} *jour du mois de mars lan mil V*^{ct} *et six.* »

La comptabilité des Gouverneurs des Murs se présente sous une forme codifiée qui intègre à la fois les recettes et les dépenses des magistrats. Cette configuration est commune aux nombreuses administrations qui composent le gouvernement urbain et elle est présente dans de nombreuses autres villes. En ce qui concerne les comptes des fortifications messines, si l'exercice comptable est respecté, il faut déplorer le manque de détails, lié à l'enchevêtrement des informations. Disposer d'une comptabilité et ne pas pouvoir établir de coût pour l'achat de matériaux, ou le versement des salaires des différents artisans, est handicapant pour la compréhension des travaux de l'enceinte. Si la localisation des chantiers est toujours indiquée, ainsi que le type de tâches réalisées, comment montrer l'importance et le coût des divers matériaux quand la quantité exacte utilisée et le prix sont absents ? Comment mettre en évidence l'importance de tel corps de métier par rapport à tel autre quand le nombre de travailleurs n'est pas établi ? La fréquence à laquelle les artisans apparaissent dans les paiements pouvait constituer une orientation, mais il ne s'agissait là que de statistiques et d'estimations. Le soin apporté à la comptabilité des Gouverneurs des Murs démontre qu'elle est le fruit d'une administration efficace, mais ces comptes manquent de détails pour justifier le montant des paiements. La compréhension de cette comptabilité est incomplète et elle aurait pu le rester si la découverte de deux autres comptes n'était pas venue éclairer le fonctionnement de cette administration. Avant la rédaction des comptes des Gouverneurs des Murs tels que nous les connaissons, une étape préliminaire était nécessaire. Celle-ci a permis de répondre à mes nombreuses interrogations.

1.4.2.2. Les comptes CC 612 et CC 616 : des exceptions ?

L'étude des comptes des Gouverneurs des Murs aurait pu se cantonner à cette forme de comptabilité si la découverte de deux autres documents n'était pas venue bouleverser mes recherches. Conservés aux archives municipales de la ville de Metz, mais dans un fonds différent[2018], les comptes CC 612 (1484)[2019] et CC 616 (1494-1495)[2020] ont vraiment apporté un nouvel éclairage à cette étude.

[2018] La série CC est relative aux comptes de la ville alors que la série EE traite de tout ce qui concerne la guerre et les aspects militaires.
[2019] AMM CC 612 (20).
[2020] AMM CC 616 (11-12).

1.4.2.2.1. Établir un lien entre les comptes des Gouverneurs des Murs et les comptes CC 612 et CC 616.

Jusqu'à présent, aucun lien n'avait été établi par les chercheurs entre les comptes CC 612 et CC 616 et la comptabilité des Gouverneurs des Murs. Pourtant, les travaux qui y sont rapportés et le nom de plusieurs artisans et personnes présentes sur le chantier ne laissent guère planer de doute : il s'agit bien de comptes relatifs à l'administration de l'enceinte. Si à aucun moment, les Sept ou les Gouverneurs des Murs ne sont mentionnés, cette absence peut s'expliquer par l'aspect incomplet des deux comptes. Ils ne présentent ni le préambule, ni les recettes du changeur ou d'autres natures, ni le résumé des travaux, ni le bilan financier. De plus, certains paiements sont manquants. L'aspect de cette comptabilité est donc inhabituel. Amputée du préambule et du bilan comptable, il paraissait impossible de relier officiellement ces deux comptes aux autres comptes des Gouverneurs des Murs en exceptant le contenu « évident » des paiements. Pourtant, un seul nom nous a permis de le faire, celui du clerc qui avait rédigé cette comptabilité, Bertrand Allixandre. Il occupait la fonction de clerc des Gouverneurs des Murs à la fin du XV^{e} siècle.

Toutefois, cet indice s'est relevé énigmatique au premier abord, car en comparant le nom du clerc des Gouverneurs des Murs, à qui les sommes étaient versées dans la comptabilité du receveur de la ville en 1484 et en 1494-1495, et celui présenté dans les comptes CC 612 et CC 616, leur identité était différente. Pour ces deux périodes, il s'agissait d'un certain Bertrand Buchaigne[2021] et non de Bertrand Allixandre. Comment expliquer cela ? Par comparaison, d'autres administrations de la ville bénéficiaient de l'assistance de plusieurs clercs simultanément. C'était notamment le cas des Sept de la Guerre. Il était donc probable que les Gouverneurs des Murs aient eu à leur disposition plusieurs clercs en même temps. Si cela permettait de résoudre la question de l'identité différente des clercs, un autre aspect de cette comptabilité restait encore inexpliqué : le niveau de détail des paiements qui y étaient rapportés.

1.4.2.2.2. Deux comptes extrêmement détaillés

Contrairement aux comptes « types » des Gouverneurs des Murs, les comptes CC 612 (1484) et CC 616 (1494-1495) ont la particularité d'avoir des paiements extrêmement détaillés qui sont rédigés sur plusieurs feuillets, *recto verso*. Chaque paiement

[2021] AMM CC 15 *bis* (7) et CC 18 (1).

se présente sous la forme d'un bref résumé de quelques lignes qui expose brièvement les postes de dépenses et l'emplacement des chantiers avant d'être méticuleusement détaillé, corps de métiers par corps de métiers, matériaux par matériaux dans des sous-catégories. La masse d'informations présente dans ces comptes est vraiment impressionnante. Là où un compte « type » se contentait de mentionner, sur quelques lignes, la spécialité des artisans en gardant leur anonymat, les comptes CC 612 et CC 616 les identifient (prénom, nom, surnom, quartier de résidence, détails physiques, etc.) et ils permettent de les dénombrer. En 1484, le maître maçon Henri de Ranconval œuvre encore sur les chantiers de l'enceinte en venant combler une des arches du Moyen-Pont. En plus de l'identité, les comptes détaillés indiquent, pour chaque individu, le nombre de jours travaillés. Cela permet de dresser un calendrier des activités effectuées sur l'enceinte en 1484 et 1494-1495 et de les localiser, bien que le compte de 1484 soit malheureusement très incomplet.

Si ces informations sont déjà providentielles, ce n'est pas tout. Les comptes CC 612 et CC 616 apportent surtout des réponses en matière de coût, car s'ils comptabilisent le nombre de jours travaillés, ils indiquent aussi les salaires des différents artisans. À la journée ou à l'ouvrage réalisé, il est alors possible de connaître le mode et la rémunération des travailleurs de l'enceinte et de montrer un changement de salaire au printemps et en automne en parallèle de la hausse ou de la baisse de la durée d'ensoleillement. Il est aussi possible, grâce à la rémunération, de mettre en évidence une hiérarchie sur les chantiers des fortifications entre les maîtres, les valets, les apprentis, les manœuvres, mais aussi le clerc des Gouverneurs des Murs et le sergent qui, avec l'aide des bannerots des paroisses, surveillait les travaux[2022]. Les paiements détaillent aussi l'ensemble des activités effectuées par les différents ouvriers. Ainsi, les artisans du métal, qui étaient si peu présents dans la comptabilité traditionnelle des Gouverneurs des Murs, trouvent ici toute leur place. C'est toute la vie d'un chantier qui se dessine grâce à ces comptes détaillés, du montant des salaires au savoir-faire des artisans en passant, par la hiérarchisation.

En ce qui concerne l'acquisition des matières premières et des matériaux, les informations sont aussi très abondantes. Le détail des paiements permet de connaître le prix d'achat, les zones d'extraction des pierres ou d'abattage des arbres, les coûts liés aux modes de transport, mais aussi la répartition des matériaux entre les différents chantiers. Les métiers liés à la production et au transport des matières premières, tels que les chaufourniers

[2022] Voir 3e partie, « L'organisation et l'encadrement des chantiers de l'enceinte urbaine ».

pour la chaux, les charretiers pour les pierres et le sables, les « *wallours* » pour le transport fluvial du bois depuis les forêts vosgiennes, ou les artisans du métal, comme les cloutiers qui produisent les nombreux clous et broches utilisés sur l'enceinte, sont également présentés ainsi que les salaires qu'ils perçoivent. Les comptes CC 612 et CC 616 viennent compléter et améliorer la compréhension des informations recueillies dans les comptes « types » des Gouverneurs des Murs. S'ils attestent de la complexité de ces comptes, un dernier aspect de cette comptabilité restait encore inexpliqué : sa forme.

1.4.2.2.3. Les comptes CC 612 et CC 616 : des comptes tenus sur le chantier, au jour le jour

Si les comptes CC 612 et CC 616 apportent un nouvel éclairage pour comprendre l'organisation des chantiers, établir des coûts et effectuer des comparaisons, la question de leur forme reste irrésolue. Comment expliquer que les paiements soient tellement détaillés ? Pourquoi cette comptabilité est-elle si différente des autres comptes des Gouverneurs des Murs ? À Florence, au XV^{e} siècle, sur le chantier de la construction de la coupole de Santa Maria del Fiore édifiée par Filippo Brunelleschi, un « greffier des journées » rédigeait quotidiennement des rapports sur le déroulement du chantier. Ces comptes rendus mentionnaient aussi les ordres de paiements pour les salaires des artisans. L'ensemble de ces informations était ensuite reporté dans la comptabilité du chantier[2023]. Par comparaison, les comptes CC 612 et CC 616 s'apparentent aussi à des comptes rendus rédigés sur le chantier par Bertrand Allixandre. S'il y inscrivait le déroulement des travaux, indiquait les absences, détaillait les salaires des différents artisans, à qui étaient destinés ces comptes rendus ? Comme à Florence, à Metz, ces rapports étaient transmis à l'autre clerc de l'enceinte qui rédigeait ensuite la comptabilité des Gouverneurs des Murs plus concise, telle que nous la connaissons.

Il y avait donc deux types de comptabilités : l'une était rédigée sur les chantiers, au plus près des travaux par un clerc que je qualifierai de clerc/greffier, tandis que l'autre était écrite et abrégée par un second clerc pour disposer d'une version plus facilement contrôlable et utilisable avec les recettes et les paiements de l'administration de l'enceinte. Toutefois, avant d'être remis au second clerc, ces rapports devaient passer entre les mains du receveur et des membres de l'administration des fortifications. En effet, dans la

[2023] FANELLI, Giovanni et FANELLI, Michele, *La coupole de Brunelleschi : Histoire et avenir d'une grande construction,* Florence : Mandragora, 2004, p. 25-26.

comptabilité traditionnelle des Gouverneurs des Murs, les versements du receveur sont bien souvent effectués le même jour que les paiements des magistrats de l'enceinte. Autrement dit, pour rémunérer les artisans et les travailleurs, le clerc/greffier devait fournir au receveur le montant et le détail des frais de l'enceinte chaque semaine. Pour justifier ces sommes, les frais hebdomadaires étaient détaillés entre les multiples artisans, qui avaient travaillés sur les chantiers, les différents matériaux qu'il avait été nécessaire d'acheter, mais aussi l'absence de tel ou tel travailleur, etc. Rien n'était laissé au hasard, car le receveur devait avoir connaissance des moindres dépenses. Il versait alors une somme équivalente, ou légèrement arrondie, pour acquitter l'ensemble de ces frais. Ce compte rendu pouvait également passer entre les mains des magistrats de l'enceinte pour suivre l'évolution des chantiers.

Les comptes de 1484 et de 1494-1495 sont des comptes rendus tenus au jour le jour et donnant lieu à des paiements hebdomadaires de la part du receveur pour le règlement des salaires, l'achat de matériaux, etc. De ce fait, ces rapports constituent la première partie de la comptabilité des Gouverneurs des Murs. Celle-ci était ensuite résumée par un autre clerc, qui incorporait à la fin de l'année et de l'exercice comptable, le préambule, les différentes recettes, le résumé des travaux, les paiements réduits à un minimum de détails et le bilan financier. C'est peut-être ce qui explique que le gouvernement urbain se contentait de cette seconde comptabilité dont les paiements donnent si peu d'informations. Les comptes rendus du clerc/greffier devaient rester disponibles et ils pouvaient être relus par les pouvoirs urbains. La mise en forme et la rédaction du compte final, devaient prendre plus ou moins de temps au clerc. Ainsi, dans l'exercice de l'année 1505-1506, le dernier paiement des magistrats de l'enceinte a été effectué le 6 mars 1506, tandis que le compte final, qui présente toutes les recettes, le préambule et le bilan financier, a été rédigé le 19 juin 1506[2024]. Entre les deux dates, une troisième date est présente dans le bilan de 1505-1506. Elle correspond à l'ajout des recettes effectué le 19 mars 1506 sous la direction de Nicole III de Heu, Sept des Murs. La rédaction des comptes se déroulait en plusieurs étapes. La première avait lieu sur le chantier, sous la forme de comptes rendus hebdomadaires remis au receveur. La deuxième étape était l'incorporation à cet exercice comptable, des recettes du receveur et de celles « *d'autres natures* » perçues en parallèle des travaux. Enfin, l'ultime étape était la rédaction d'une comptabilité, qui indiquait l'ensemble des recettes et des dépenses et le bilan comptable.

[2024] BNF NAF ms. 22717.

La majorité des comptes des Gouverneurs des Murs est le fruit d'une comptabilité basée sur des comptes rendus très détaillés qui n'ont pas tous été conservés. La forme des comptes « traditionnels », en rouleaux, explique peut-être pourquoi ces comptes avaient été gardés au détriment des autres. Comme ils exposaient l'intégralité des informations, il était plus avisé de les conserver plutôt que les comptes rendus sans les recettes. Ceux-ci, une fois la vérification et la rédaction du compte achevées, étaient gardés un certain temps avant d'être détruits. Si l'intégralité des comptes rendus avait été conservée, la masse d'informations aurait été considérable. Les données présentes dans les comptes CC 612 et CC 616 ont servi de base pour effectuer des comparaisons ou des estimations avec les autres comptes des Gouverneurs des Murs. Le montant des salaires et le prix des matériaux ont été utilisés pour évaluer ponctuellement certaines dépenses[2025].

2. Les recettes des Gouverneurs des Murs : l'investissement défensif consenti par la ville

Construire et entretenir des fortifications urbaines était une nécessité pour les villes qui souhaitaient se mettre à l'abri derrière une enceinte aussi solide qu'imposante. Si de tels travaux représentaient nécessairement une somme importante pour les finances urbaines, chercher à réduire ces dépenses aurait été pourtant une mauvaise idée. Les progrès de l'armement, et plus particulièrement l'usage progressif de l'artillerie, obligeait les pouvoirs urbains à moderniser leurs fortifications pour répondre à ces nouvelles menaces. Dans ces conditions, diminuer les sommes allouées à l'entretien de l'enceinte et à sa modernisation reviendrait à montrer que la ville ne peut plus faire face économiquement, ni militairement à d'éventuels ennemis. Il ne faut pas voir ces frais comme une contrainte, mais davantage comme un investissement défensif consenti par la ville. Les finances municipales composées en grande partie par les impôts et les taxes versés par les habitants permettaient de financer cet investissement et chacun y trouvait finalement son compte.

Dans ce contexte, l'étude des sommes versées aux Gouverneurs des Murs devrait refléter les préoccupations plus ou moins constantes des magistrats messins en matière de sécurité et de mise en défense de la ville. La notion d'investissement telle que l'évoque

[2025] Voir 4e partie, « Des matériaux et des artisans ».

Philippe Contamine[2026] pour répondre à la nécessité d'adapter la fortification, tant à l'utilisation de l'artillerie qu'au renforcement face aux tirs ennemis, doit donc transparaître dans la comptabilité et les sommes versées pour les travaux. Si de tels chantiers ont nécessairement mobilisé des sommes colossales de la part de la ville, ont-elles eu un impact négatif sur les finances urbaines ? L'adaptation et l'entretien de l'enceinte ont-ils représenté un gouffre pour l'économie messine ?

En comparaison avec d'autres dépenses de la ville, les frais que représente l'administration de l'enceinte ne sont pas toujours aussi importants que l'on pourrait le supposer. L'entretien des fortifications était bien souvent relégué au second plan avec un faible budget, voire quasi inexistant à certaines périodes. Face aux dépenses liées à la guerre et à l'embauche de mercenaires pour défendre la ville, le gouvernement délaissait régulièrement l'entretien de ses murs. Une comparaison avec les sommes employées pour d'autres investissements est révélatrice de la conduite des pouvoirs urbains. Elle permet aussi de mettre en évidence les postes de dépenses privilégiés par les magistrats de la ville.

Le budget des Gouverneurs des Murs était en grande partie composé de sommes versées par le receveur et émanant des recettes urbaines, mais une petite part provenait de l'exploitation des terres et des ressources à la disposition des magistrats des fortifications. Ils louaient à des particuliers des portions de l'enceinte, des zones de pêche ou des zones cultivables, mais ils vendaient aussi des matériaux provenant des surplus des chantiers (bois, pierre, chaux, etc.) ou de la destruction de bâtiments leur appartenant. Ces mises en locations étaient réglementées par des baux à durée déterminée. Elles étaient plus ou moins nombreuses et les loyers qu'elles rapportaient ne représentaient pas des sommes colossales. Ces locations montrent toutefois la volonté des Gouverneurs des Murs de « rentabiliser » les portions de l'enceinte qui pouvaient être exploitées. Les ventes de matériaux excédentaires des chantiers des fortifications étaient plus rares, mais elles témoignent aussi de cette volonté de tirer avantage de tout ce qui peut l'être. De la même façon, les corvéables qui refusaient d'effectuer leurs tâches pouvaient s'acquitter d'une somme de dédommagement qui était utilisée pour embaucher des manœuvres sur les chantiers. Tout ce qui pouvait être exploité, sur et pour les fortifications, était systématiquement mis en place par l'administration de l'enceinte.

[2026] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 23.

2.1. LES SOMMES VERSÉES PAR LE RECEVEUR

La comptabilité détaillée du receveur permet de connaître chaque année les montants versés aux différentes administrations de la ville et notamment aux Gouverneurs des Murs pour l'entretien des fortifications. Les postes de dépenses étaient nombreux (guerres, ambassades, visites de ou à l'empereur, entretien des moulins, etc.) et il n'est pas toujours évident d'identifier avec certitude la nature de tel ou tel frais ni quelle administration est directement concernée. Toutefois, pour faciliter les opérations comptables, mais aussi parce que certaines administrations disposaient d'une comptabilité parallèle (comme celle des Gouverneurs des Murs), le receveur se contentait de reporter dans une sous-catégorie de ses opérations comptables les sommes qu'il avait octroyées. Il est ainsi plus aisé d'étudier les sommes versées aux différentes administrations ainsi répertoriées. Le receveur n'avait aucun pouvoir de décision sur les opérations comptables qu'il enregistrait. Contrairement au « *baumaître* » luxembourgeois[2027], qui surveillait aussi les travaux, le receveur messin n'était qu'un simple « agent comptable ».

La comptabilité du receveur est une source importante pour cette étude, car elle donne à un instant précis l'état financier de la ville. Elle permet également de connaître la situation sociale et politique. Par extension, il est possible d'identifier les nombreuses répercussions économiques dues aux menaces et aux guerres contre les Lorrains, qui conduisaient inévitablement à des hausses d'impôts pour engranger davantage de recettes et permettre au gouvernement messin d'augmenter ses dépenses militaires. Quand les caisses étaient vides, celui-ci s'endettait et les finances de la ville accusaient un découvert plus ou moins sévère qui se répercutait invariablement sur l'année suivante. Pendant ces périodes de déficit, la ville adopta différents comportements, creusant tour à tour le découvert (c'est notamment le cas ente 1437 et 1439[2028]) ou préférant limiter les dépenses pour remonter plus rapidement la pente car si une telle situation devait durer, elle serait révélatrice des faiblesses et des défaillances du gouvernement urbain et elle pourrait conduire à des révoltes des Messins ou des menaces ennemies.

[2027] Les comptes des baumaîtres de la ville de Luxembourg, conservés de 1388 à 1500, ont été étudiés par Michel Pauly. L'édition prochaine de cette source permettra de faire des points de comparaisons avec les comptes messins sur de nombreux aspects. Voir PAULY Michel, *Eine einzigartige Quelle : Die mittelalterlichen Rechnungsbücher der Stadt Luxemburg*, (à paraître).
[2028] AMM CC 7 (2) : 1437-1438 : - 1 652 £. 5 s. 7 d. 1 ang ; CC 7 (3) : 1438-1439 : - 6 650 £. 14 s. 7 d.

2.1.1. L'enceinte : un gouffre économique pour la ville ?

2.1.1.1. Un budget alloué à l'enceinte quasi-inexistant (1407-1418)

Jusqu'en 1414, les sommes versées par le receveur de la ville pour des travaux menés sur les fortifications ne sont pas regroupées dans une sous-catégorie, mais elles sont disséminées dans les nombreux paiements qui composent cette comptabilité. Ces versements sont donc plus difficiles à identifier. De plus, l'analyse de ces archives comptables montre que certaines années, aucune somme n'est versée en faveur de l'enceinte[2029]. Ce manque d'intérêt peut s'expliquer par la situation financière assez instable de la ville entre 1407 à 1418. Sur cette période, la cité connaît à de nombreuses reprises des années où les finances sont déficitaires. C'est notamment le cas en 1407-1408[2030], en 1410-1411[2031], en 1411-1412[2032], en 1414-1415[2033], en 1415-1416[2034] et 1416-1417[2035].

En 1407-1408, la ville peinait encore à se remettre de la Grande Jacquerie qui s'était déroulée en 1405 [2036] et de ce que Philippe de Vigneulles appelait « l'alliance des quatre »[2037]. Ces quatre seigneurs s'étaient organisés pour attaquer la ville alors gouvernée par les mutins qui s'étaient emparés du pouvoir municipal pendant la Grande Jacquerie. Les révoltés n'avaient pas hésité à faire décapiter un noble, le seigneur Nicole Grougnat[2038], pour affirmer leur puissance. D'après Philippe de Vigneulles, cette Commune avait perduré pendant un an et cinq semaines[2039]. La révolte avait débuté le lendemain de la Saint- Jean-Baptiste (25 juin 1405) et elle s'était achevée à la date de l'Ascension 1406[2040]. Après de multiples condamnations ou exécutions de mutins, un armistice fut signé le 7 janvier 1407. Il mettait un terme à plusieurs semaines de vengeance et les magistrats amnistièrent les

[2029] Il n'y a pas de versements de la part du receveur pour des chantiers menés sur les fortifications en 1409-1410 (AMM CC 1 (2) à CC 1 (6)) et de 1411 à 1413 (AMM CC 1 (8) à CC 1 (14)).
[2030] AMM CC 1 (1) : la ville accuse un déficit de 1 042 £. 18 s. 4 d. ½.
[2031] AMM CC 1 (5-8) : la ville affiche un déficit cumulé de 2 451 £. 18 s. 2 d. entre juin 1410 et début août 1411.
[2032] AMM CC 65 (2 et 3) et CC 1 (11 et 12). Entre le 12 février 1412 et la fin janvier 1413, la ville affiche un déficit cumulé de 607 £. 1 s. 7 d..
[2033] AMM CC 2 (3-4). Entre le 18 août 1414 et le 23 août 1415, la ville affiche un déficit cumulé de 342 £. 16 s. 2 d.
[2034] AMM CC 2 (5-7). Entre le 17 septembre 1415 et le 5 novembre 1416, la ville affiche un déficit cumulé de 1 821 £. 9 s. 7 d..
[2035]AMM CC 3 (1-3). Entre le 15 décembre 1416 et le 15 novembre 1417, la ville affiche un déficit cumulé de 604 £. 1 s. 5 d..
[2036] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 137-138.
[2037] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 138. C'est-à-dire l'entente de quatre nobles contre Metz, à savoir le comte de Saverne, le comte de Nassau, le seigneur de Boullay et le comte de Salm.
[2038] *Ibid*, p. 138.
[2039] *Ibid*, p. 138.
[2040] *Ibid*, p. 138.

derniers mutins qui n'avaient pas encore été jugés[2041]. La guerre contre les seigneurs de Boullay, de Nassau, de Salm et de Saverne s'acheva le 2 juillet 1408, lorsque la ville leur versa la somme qu'elle s'était déjà engagée à leur verser en 1405, à savoir 13 000 f.. Pour remettre l'économie de la cité à flot, le gouvernement messin mit en place de fortes tailles sur les habitants[2042]. En 1407-1408, le rétablissement des institutions urbaines ainsi que l'assainissement des finances étaient encore fragiles.

Ces différents évènements expliquent que les comptes du receveur n'ont pas été conservés avant 1407. Si la Grande Jacquerie a sérieusement perturbé la gestion économique de la cité, la guerre contre les différents seigneurs qui a duré jusqu'en 1408 a également contribué au désordre financier qui a mené la ville à la banqueroute. Le gouvernement urbain peina à retrouver une économie saine avant 1413, mais cette situation se reproduisit dès 1414 et à plusieurs reprises jusqu'en 1418. Avec un contexte aussi troublé, la cité délaissa les chantiers de ses fortifications par manque de moyens. L'enceinte ne semblait pas constituer une priorité et les dépenses qui lui étaient relatives représentèrent à peine 2% des recettes de la ville à cette période[2043]. La situation changea temporairement en octobre 1413. Le receveur versa alors 215 £. aux Gouverneurs des Murs, ce qui représentaient 15% des recettes de la ville[2044].

Entre le 20 octobre 1413 et le 5 novembre de l'année suivante, plus de 1 258 £. furent versées aux Gouverneurs des Murs par la ville, soit près de 43 % des dépenses de la cité à la même période[2045]. Dans cet intervalle, la cité afficha une économie presque « stable », bien qu'elle ait un léger déficit de 12 s. 5 d.[2046]. L'année suivante, celui-ci s'intensifia, mais les Gouverneurs des Murs bénéficièrent encore entre le 26 avril et le 23 août 1415 de subventions à hauteur de 125 £., alors que le déficit de la ville dépassait 342 £.[2047]. Entre septembre 1415 et janvier 1416, le receveur versa aux magistrats de l'enceinte 255 £.[2048], alors que les comptes étaient toujours déficitaires de plus de 2 426 £. Cet important versement devait correspondre à une considérable campagne de travaux sur les fortifications qui sembla s'achever les années suivantes car les sommes versées furent par la suite

[2041] Cette paix est mise en place sous la forme d'un atour édité le 7 janvier 1407. KLIPFFEL, Henri, 1863, p. 220.
[2042] *H.M.B.,* 1974, t. V, p. 586.
[2043] AMM CC 1 (7).
[2044] AMM CC 2 (1)
[2045] AMM CC 2 (1-3). Entre le 18 mai 1413 et le 5 novembre 1414.
[2046] AMM CC 2 (3).
[2047] AMM CC 2 (4).
[2048] AMM CC 2 (5).

minimes. Il faut attendre l'année 1419 pour que les montants octroyés aux Gouverneurs des Murs soient à nouveau importants, mais surtout que ces sommes soient régulièrement versées[2049]. Or, cela coïncida avec le retour d'un bilan financier positif pour la ville.

[2049] AMM CC 3 (8).

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
13/02/1407-13/02/1408	CC 1 (1)		25 110 £. 19,5 d.	2 £. 15 s.	26 153 £.	< 1%	< 1%		**1 042 £. 18 s. 4,5 d.**
16/02/1409-21/06/1409	CC 1 (2)	- 1042 £. 18 s. 4 d.	2 466 £ 3 s.						
26/06/1409-21/01/1410	CC 1 (3)		4 340 £. 8 s. 1 d.						
23/01/1410-23/06/1410	CC 1 (4)		2 155 £. 11 s. 8 d.		2 243 £. 13 s. 2 d.				
24/06/1410-12/09/1410	CC 1 (5)		1 015 £. 1 s. 3 d.		1 139 £. 1 d.				**123 £. 1 s. 9 d.**
13/09/1410-28/01/1411	CC 1 (6)	- 123 £. 1 s. 9 d.	1 858 £. 2 s. 3 d.		1 861 £. 12 s. 4 d.				**22 £. 2 s. 3 d.**
28/01/1411-13/05/1411	CC 1 (7)	- 22 £. 2 s. 3 d.	1 392 £. 5 s. 1 d.	25 £. 7 s. 8 d.	23 454 £. 8 s. 6 d.	<1%	2%		**962 £. 4 s. 5 d.**
13/05/1411-07/08/1411	CC 1 (8)	- 962 £. 4 s. 5 d.	911 £. 11 s.		2 276 £. 9 d.				**1 364 £. 9 s. 9 d.**
07/08/1411-20/11/1411	CC 1 (9)	- 1364 £. 9 s. 9 d.	1 465 £. 16 s. 9 d.		14 45 £. 16 s. 9 d.			20 £.	
20/11/1411-12/02/1412	CC 1 (10)	20 £.	1 295 £. 7 s. 6 d.		1 295 £. 16 s. 6 d.				

Tableau 29 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1407-1412)

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
12/02/1412-13/05/1412	CC 65 (2)		1 408 £. 16 s. 2 d.		1 408 £. 16 s. 2 d.				**276 £. 18 s. 9 d.**
13/05/1412-04/07/1412	CC 1 (11)	- 276 £. 18 s. 9 d.	634 £. 16 s. 11 d.		614 £. 6 s.			20 £. 10 s. 11 d.	
04/07/1412-25/10/1412	CC 1 (12)	+ 20 £. 10 s. 11 d.	1 537 £. 6 s. 10 d.		1 704 £. 16 s. 4 d.				**166 £. 6 d.**
25/10/1412-27/01/1413	CC 65 (3)	- 166 £. 6 d.	1 397 £. 14 s. 3 d.		1 582 £. 7 s. 6 d.				**184 £. 13 s. 3 d.**
27/01/1413-12/05/1413	CC 1 (13)	- 184 £. 13 s. 3 d.	1 357 £. 12 s. 4 d.		1 102 £. 6 s. 11 d.			255 £. 5 s. 5 d.	
12/05/1413-30/06/1413	CC 1 (14)	+ 255 £. 5 s. 5 d.	892 £. 18 s. 5 d.		642 £. 14 s. 9 d.			150 £. 5 s. 8 d.	
20/10/1413-31/01/1414	CC 2 (1)	+ 150 £. 5 s. 8 d.	1 462 £. 3 s. 4 d.	215 £. 8 s. 7 d.	1 335 £. 9 s.	16%	15%	26 £. 13 s. 8 d.	
31/01/1414-18/05/1414	CC 2 (2)	+ 26 £. 13 s. 8 d.	1 285 £. 9 d.	53 £.	1 258 £. 3 s. 10 d.	4%	4%	16 £. 16 s. 11 d.	
18/05/1414-05/11/1414	CC 2 (3)	+ 26 £. 16 s. 11 d.	2 291 £. 16 s. 8 d.	**990 £. 2 s.**	2 292 £. 9 s. 1 d.	**43%**	**43%**		**12 s. 5 d.**
26/04/1415-23/08/1415	CC 2 (4)	- 12 s. 5 d.	2 541 £. 17 s. 10 d.	125 £.	2 884 £. 1 s. 6 d.	4%	5%		**342 £. 3 s. 9 d.**

Tableau 30 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1412-1415)

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
17/09/1415-03/01/1416	CC 2 (5)	- 342 £. 3 s. 9 d.	885 £. 1 s. 10 d.	255 £.	3 311 £. 2 s. 7 d.	8%	**29%**		**2 426 £. 9 d.**
21/02/1416-29/06/1416	CC 2 (6)	+ 2426 £. 9 d.	1 244 £. 8 s. 2 d.		1 942 £. 14 s. 6 d.			698 £. 6 s. 4 d.	
29/06/1416-06/07/1416	CC 2 (6) suite	+ 698 £. 6 s. 4 d.	4 107 £. 15 s.		4 125 £. 9 s. 3 d.				**17 £. 14 s. 3 d.**
06/07/1416-05/11/1416	CC 2 (7)	- 17 £. 14 s. 3 d.	4 202 £. 9 s. 5 d.		4 279 £. 3 d.				**76 £. 11 d.**
15/12/1416-07/05/1417	CC 3 (1)	- 76 £. 11 d.	4 120 £. 11 s. 8 d.	9 £. 10 s.	4 087 £. 5 s. 7 d.	<1%	<1%	33 £. 6 s.	
07/05/1417-23/07/1417	CC 3 (2)	+ 33 £. 6 s.	1 712 £. 15 s. 11 d.		1 643 £. 12 s. 3 d.			49 £. 3 s. 8 d.	
23/07/1417-15/11/1417	CC 3 (3)	+ 49 £. 3 s. 8 d.	863 £. 19 s. 1 d.	34 £. 10 s. 9 d.	1 550 £. 15 s. 3 d.	2%	4%		**686 £. 11 s. 1 d.**
15/11/1417-21/02/1418	CC 3 (4)	- 686 £. 11 s. 1 d.	1 861 £. 16 s. 10 d.	10 £. 8 d.	1 469 £. 11 d.	<1%	1%	392 £. 15 s. 11 d.	
21/02/1418-14/06/1418	CC 3 (5)	392 £. 15 s. 11 d.	1 850 £. 11 s. 11 d.	7 £. 1 s. 11 d.	2 410 £. 3 d.	<1%	<1%		**459 £. 8 s. 5 d.**
14/06/1418-30/12/1418	CC 3 (6)	- 459 £. 8 s. 5 d.	2 472 £. 17 s.	3 £. 10 s. 11,5 d.	1 171 £.	<1%	<1%	1 301 £. 16 s. 4 d.	

Tableau 31 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1415-1418)

2.1.1.2. Des versements plus réguliers, mais aux montants variables pour l'entretien de l'enceinte (1419-1430)

À partir de 1419, les sommes accordées aux Gouverneurs des Murs étaient versées régulièrement, en moyenne deux fois par an, puis une fois par an à partir de 1424[2050], mais elles restaient variables. Si elles reflétaient probablement les besoins liés à l'entretien de l'enceinte, ces sommes témoignaient surtout de la capacité de la ville à financer des travaux pour assurer sa défense. Ainsi, entre avril et juin 1419, seules 100 £. furent remises aux magistrats de l'enceinte, mais le poids de ce versement était considérable, car cette somme représentait plus d'un tiers des dépenses de la ville à cette période[2051]. Au total, entre avril 1419 et novembre 1419, les Gouverneurs des Murs disposèrent de 703 £. et cela représentait plus de 28% du budget de la ville[2052]. Progressivement, le poids de l'entretien des fortifications se fit davantage ressentir dans les dépenses de la cité. Entre novembre 1419 et mai 1420, celui-ci constitua plus d'un tiers des dépenses de la ville[2053]. Jusqu'en 1427, les sommes accordées pour les chantiers furent importantes et atteignirent même jusqu'à 36% des dépenses entre mai 1425 et juillet 1426[2054]. Cela s'explique en partie par le fait que la ville devait désormais gérer de l'entretien de la digue de Wadrineau. Comme les propriétaires des moulins de la Moselle n'avaient pas tenu leurs engagements, la ville les avait expropriés. Elle avait confié à des magistrats spécialisés, les « *Maistres de la Rivière* » (puis aux Gouverneurs des Murs) l'entretien de la digue[2055]. Les comptes du receveur n'ont pas été conservés pour la période suivante qui intègre la guerre de la Hottée de Pommes et d'autres évènements jusqu'en 1430. Les sommes versées aux Gouverneurs des Murs ne sont donc pas connues, mais il est fort probable qu'en ces temps troublés, le gouvernement de la ville ait favorisé d'autres postes de dépenses tel que l'embauche de mercenaires. Après ce conflit, les versements effectués pour l'enceinte furent à nouveau constants, mais leurs montants restaient assez insignifiants pour les finances urbaines. Ces sommes ne représentaient qu'entre 1 et 7% des dépenses de la cité et 1 à 11% de ses recettes. Le poids financier de l'entretien des fortifications était donc relativement faible à cette période

[2050] AMM CC 5 (2). Il ne semble pas y avoir d'explication à cela si ce n'est pour faciliter la tenue des comptes.
[2051] AMM CC 3 (8).
[2052] AMM CC 3 (8-9).
[2053] AMM CC 3 (10).
[2054] AMM CC 5 (3).
[2055] Voir 1ère partie, chapitre 2, 1.1.1. « La digue de Wadrineau : une nécessité ».

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
30/12/1418-11/04/1419	CC 3 (7)	+ 1 301 £. 16 s. 4 d.	3 591 £. 16 s. 4 d.		3 130 £. 17 s. 4 d.			460 £. 9 s. 8 d.	
11/04/1419-16/06/1419	CC 3 (8)	+ 460 £. 9 s. 8 d.	1 002 £. 2 s. 11 d.	100 £.	265 £. 11 d.	**38%**	**10%**	737 £. 2 s.	
16/06/1419-29/11/1419	CC 3 (9)	+ 737 £. 2 s.	1 450 £. 12 s. 5 d.	603 £.			**42%**	1 197 £. 16 s. 9 d.	
29/11/1419-01/05/1420	CC 3 (10)	+ 1 197 £. 16 s. 9 d.	3 759 £. 16 s. 11 d.	400 £.	1 207 £. 7 s. 9 d.	**33%**	11%	2 503 £. 9 s. 2 d.	
01/05/1420-19/02/1421	CC 3 (11)	+ 25 03 £. 9 s. 2 d.	7 407 £. 9 s. 2 d. 1 ang.	1 000 £.	4 496 £. 10 s. 8 d.	**22%**	14%	2 910 £. 18 s. 6 d.	
20/02/1421-06/06/1421	CC 4 (1)	+ 2 910 £. 18 s. 6 d.	4 514 £. 19 s. 3 d.	300 £.	1 147 £. 13 s. 1 d.	**26%**	7%	3 367 £. 6 s. 2 d.	
06/06/1421-04/03/1422	CC 4 (2)	+ 3 367 £. 6 s. 2 d.	8 072 £. 4 s. 2 d. 1 ang.	500 £.	5 225 £. 15 s. 3 d.	10%	6%	2 846 £. 14 s. 11 d.	
04/03/1422-19/10/1422	CC 4 (3)	+ 2 846 £. 14 s. 11 d.	8 010 £. 8 s. 3 d.	Somme effacée	4 122 £. 16 s. 8 d.			3 887 £. 11 s. 8 d.	
19/10/1422-16/08/1423	CC 4 (4)	+ 3 887 £. 11 s. 8 d.	10 429 £. 13 s. 2 d. 3 ang.	600 £.			6%		
16/08/1423-25/02/1424								2 770 £. 4 s. 1 d.	

Tableau 32 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1418-1424)

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
25/02/1424-03/11/1424	CC 5 (1)	+ 2 770 £. 4 s. 1 d.	7 633 £.10 s. 2 d.		6 776 £. 6 s.			858 £. 4 s. 1 s.	
03/11/1424-11/05/1425	CC 5 (2)	+ 858 £. 4 s. 1 d.	4 865 £. 16 s. 8 d.	101 £. 2 s.	2 428 £. 12 s.	4%	2%	2 437 £. 4 s. 8 d.	
11/05/1425-08/07/1426	CC 5 (3)	+ 2 437 £. 4 s. 8 d.	11 763 £. 11 s. 9 d.	2119 £.	5 887 £. 2 s. 1 d.	**36%**	18%	5 876 £. 9 s. 8 d.	
08/07/1426-04/07/1427	CC 5 (4)	+ 5 876 £. 9 s. 8 d.	14 951 £. 4 s. 2 d.	1 215 £. 10 s.	5 652 £. 9 s.	**21%**	8%	9 298 £. 14 s. 2 d.	
04/07/1427-28/06/1430		+ 9 298 £. 14 s. 2 d.							

Tableau 33 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1424-1430)

2.1.1.3. Des périodes de conflits qui ont des conséquences sur les montants accordés aux Gouverneurs des Murs (1430-1472)

Entre 1430 et 1439, la guerre de la Hottée de Pommes laissa des séquelles et les finances de la cité furent déficitaires entre 1432 et 1435[2056] et entre 1437 et 1439[2057]. Lorsque les comptes se rééquilibrèrent en juin 1439, les sommes versées ensuite aux Gouverneurs des Murs reprirent de l'importance dans la comptabilité de la ville pour atteindre 29% des dépenses en juin 1439[2058] puis 36% entre juin et août 1439[2059]. Sur cette période, 500 £. furent accordées aux magistrats de l'enceinte, soit près d'un tiers des dépenses de la ville. Le poids exercé par le budget des Gouverneurs des Murs était alors particulièrement fort à cette date. Cela sous-entend que d'importants travaux furent entrepris sur les fortifications. Après la guerre, il s'agissait probablement de chantiers de reconstruction. L'année suivante, en 1440, les versements effectués aux Gouverneurs des Murs représentèrent 19% des dépenses[2060] puis ces sommes diminuèrent, laissant penser que la campagne de reconstruction de l'enceinte était terminée. Pourtant, les travaux étaient sans doute loin d'être achevés, mais le contexte politique de l'époque explique cette baisse progressive des attributions. Le siège mis devant la ville en 1444 par le roi de France et ses alliés obligea le gouvernement messin à employer son budget différemment. Il favorisa alors l'embauche de mercenaires pour défendre la ville face aux troupes royales de Charles VII et celles du duc de Lorraine.

Entre 1444 et 1446, le montant des recettes de la ville fut multiplié par dix, passant de 12 715 £. en 1443-1444[2061] à plus de 113 186 £. entre 1444 et 1446[2062]. Grâce à des levées d'impôts extraordinaires, la cité entreprit de tenir le lourd siège que lui faisait subir le roi de France et ses alliés, mais aussi de se défendre avec des soldats et de l'armement tandis que les Écorcheurs ravageaient les alentours de la ville. La cité fit raser les jardins qui jouxtaient l'enceinte et les bourgs en dehors des murs pour avoir une meilleure visibilité. Les faubourgs

[2056] AMM CC 6 (2-4).
[2057] AMM CC 7 (2-3).
[2058] AMM CC 7 (4)
[2059] AMM CC 7 (4) *suite*.
[2060] AMM CC 8 (1).
[2061] AMM CC 8 (4).
[2062] AMM CC 9 (1).

de Saint-Symphorien[2063], de Saint-Thiébault[2064], de Mazelle[2065], des Allemands[2066], de Saint-Julien [2067] furent ainsi rasés. D'après Philippe de Vigneulles, ces destructions entraînèrent un dommage estimé à plus de 100 000 £.[2068]. Le siège dura du 10 septembre 1444 au mois de mars 1445, soit six mois pendant lesquels la ville subit l'une des plus violentes guerres qu'elle ait connues[2069].

Entre 1444 et 1446, les dépenses des Gouverneurs des Murs ne représentèrent que 2% des dépenses de la cité, mais paradoxalement, le montant qui leur fut accordé n'avait jamais été aussi important et atteignit 2 484 £.[2070]. Là encore, bien que cette somme soit importante, la plus grande partie des dépenses de la ville était due aux six mois de siège et de guerre contre le roi de France et le duc de Lorraine. Après ce conflit, l'ouvrage avancé de la porte des Allemands fut réalisé par Henri de Ranconval, mais malheureusement, le compte du receveur ne détaille par les versements des années 1445 et 1446. Dans ces conditions, il est difficile, là encore, de parler de « gouffre économique » pour évoquer les sommes attribuées aux magistrats de l'enceinte. Elles sont importantes, mais par rapport aux recettes de la ville ou aux dépenses de celles-ci, elles ne représentent qu'une part minime du budget de la cité. Après la guerre de 1444, les finances de la ville étaient déficitaires de plus de 1 054 £. [2071], mais la situation fut rétablie dès avril 1446. La levée d'une taille extraordinaire contribua à l'accélération de cette remise à flot des finances du gouvernement messin.

Les années suivantes, les sommes versées aux Gouverneurs des Murs oscillèrent jusqu'en 1456 entre 200 £. et un peu moins de 1 000 £. et représentèrent entre 1 et 17% des dépenses et 1 à 9% des recettes. Ponctuellement, il y a des versements plus importants, comme celui effectué en 1456-1457 à hauteur de 1 699 £. et qui représente 24% des dépenses de la ville[2072]. Jusqu'en 1472, la situation resta relativement « stable », bien que les sommes octroyées aux Gouverneurs des Murs aient varié entre 946 £. en 1461-1462[2073] et 49 £. en

[2063] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 285.
[2064] *Ibid*., p.285-286.
[2065] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p.285-286.
[2066] *Ibid*., p.285-286.
[2067] *Ibid*., p. 286.
[2068] *Ibid*., p. 286.
[2069] *Ibid*., p. 284-299. GIRARDOT, Alain « La république messine » in : LE MOIGNE, François-Yves, *Histoire de Metz,* Toulouse : Privat, 1986, p. 152-153.
[2070] AMM CC 9 (1).
[2071] *Ibid*.
[2072] AMM CC 11 (4).
[2073] AMM CC 13 (1).

1466-1467[2074]. Le poids qu'elles exercèrent sur les finances de la ville restait limité. Le budget accordé aux Gouverneurs des Murs ne dépassa pas les 10% du total des recettes urbaines et à peine 13% des dépenses. Il ne semble pas y avoir eu d'évènements majeurs relatif à l'entretien des fortifications entre 1456 et 1472, à l'exception de la spectaculaire rupture de la digue de Wadrineau en janvier 1470[2075]. Après cette destruction partielle, les Gouverneurs des Murs « *et de la vanne de Wadrineau* » furent contraints de faire réparer l'ouvrage. La digue était en effet vitale pour les finances de la ville, car elle assurait le fonctionnement des moulins de la Moselle ainsi que la sécurité de la cité en maintenant la rivière à un niveau constant[2076]. Les magistrats disposèrent alors de 920 £., ce qui représentaient 13% des dépenses de la ville à cette période[2077].

[2074] AMM CC 14 (1).
[2075] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 401-402.
[2076] Voir 1ère partie, chapitre 2, 1.1.1. « La digue de Wadrineau : une nécessité ».
[2077] AMM CC 14 (4).

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
23/06/1430-14/03/1432	CC 6 (1)		45 663 £. 14 s. 11 d.	306 £. 18 s.	43 198 £. 6 s. 7 d.	<1%	<1%	2 465 £. 8 s. 4 d.	
14/03/1432-20/03/1433	CC 6 (2)	+ 2 465 £. 8 s. 4 d.	8 629 £. 4 s. 5 d.	147 £. 10 s.	9 336 £. 12 s. 5 d.	2%	2%		**707 £. 7 s. 11 d.**
20/03/1433-30/04/1434	CC 6 (3)	- 707 £. 7 s. 11 d.	7 583 £. 6 s. 7 d.	115 £. 15 s. 11,5 d.	8 258 £. 5 s. 2 d.	1%	2%		**674 £. 18 s. 7 d.**
30/04/1434-13/04/1435	CC 6 (4)	- 674 £. 18 s. 7 d.	7 591 £. 11 s. 10 d.	124 £.	8 313 £. 9 s. 6 d.	1%	2%		**631 £. 17 s. 7 d.**
13/04/1435-11/05/1436	CC 6 (5)	- 631 £. 17 s. 7 d.	8 149 £. 10 d.	292 £. 12 s.	7 145 £. 15 s. 10 d.	4%	4%	1 003 £. 4 s. 11 d. 1 ang.	
11/05/1436-14/05/1437	CC 7 (1)	+ 1 003 £. 4 s. 11 d. 1 ang.	6 981 £. 14 s. 8 d.	396 £.	6 588 £. 3 s. 10 d.	6%	6%	393 £. 10 s. 10 d. 1 ang.	
14/05/1437-04/07/1438	CC 7 (2)	+ 393 £. 10 s. 10 d. 1 ang.	7 449 £. 11 s. 8 d. 3 ang.	630 £.	9 104 £. 17 s. 4 d.	7%	8%		**1 652 £. 5 s. 7 d. 1 ang.**
04/ 07/ 1438-03/06/1439	CC 7 (3)	- 1 652 £. 5 s. 7 d. 1 ang.	6 532 £. 6 d.	695 £. 18 s.	13 082 £. 15 s. 1 d.	5%	11%		**6 650 £. 14 s. 7 d.**
03/06/1439-30/06/1439	CC 7 (4)	- 6 650 £. 14 s. 7 d.	1 482 £. 16 s.	200 £.	689 £. 13 s. 8 d.	**29%**	**13%**	793 £. 2 s. 14 d.	
30/06/1439-29/08/1439	CC 7 (4) suite	+ 793 £. 2 s. 14 d.	1 124 £. 12 s. 1 d.	300 £.	835 £. 5 s.	**36%**	**27%**	1 082 £. 9 s. 5 d.	

Tableau 34 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1430-1439)

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
29/08/1439-07/04/1441	CC 8 (1)	+ 1 082 £. 9 s. 5 d.	14 783 £. 5 s. 10 d.	2 124 £. 15 s.	11 294 £. 16 s. 10 d.	19%	14%	3 488 £. 9 s.	
07/04/1441-13/04/1442	CC 8 (2)	+ 3 488 £. 9 s.	12 985 £. 4 s. 5 d.	1 100 £.	9 887 £. 17 s. 3 d.	11%	8%	3 097 £. 7 s. 1 d.	
13/04/1442-16/04/1443	CC 8 (3)	+ 3 097 £. 7 s. 1 d.	10 164 £. 4 s.10 d.	843 £. 13 s.	12 572 £. 4 s. 6 d.	7%	8%	2 387 £. 19 s. 10 d.	
16/04/1443-17/04/1444	CC 8 (4)	+ 2 387 £. 19 s. 10 d.	12 715 £. 14 s. 4 d.	629 £.	10 053 £. 9 s. 1 d.	6%	5%	2 662 £. 5 s. 2 d.	
17/04/1444-06/04/1446	CC 9 (1)	+ 2 662 £. 5 s. 2 d.	113 186 £. 12 s. 1 d.	24 84 £.	114 221 £. 2 s. 1 d.	2%	2%		**1 054 £. 10 s. 5 d.**
06/04/1446-15/04 1448	CC 9 (2)	- 1 054 £. 10 s. 5 d.	20 154 £. 9 s. 2 d.	598 £.	16 714 £. 2 s. 6 d.	4%	3%	3 440 £. 6 s. 8 d.	
15/04/1448-23/05/1449	CC 9 (3)	+ 3 440 £. 6 s. 8 d.	13 452 £. 17 s. 8 d.	671 £.	6 092 £. 7 s. 7 d.	11%	5%	7 360 £. 10 s. 1 d.	
23/05/1449-15/06/1450	CC 10 (1)	+ 7 360 £. 10 s. 1 d.	21 947 £.	209 £.	19 946 £. 5 s. 10 d.	1%	<1%	1 550 £. 14 s. 1 d.	
15/06/1450-07/07/1451	CC 10 (2)	+ 1 550 £. 14 s. 1 d.	11 208 £. 18 s. 10 d.	615 £.	9 390 £. 15 s. 9 d.	7%	5%	1 818 £. 4 s. 1 d.	
07/07/1451-19/01/1453	CC 10 (3)	+ 1 818 £. 4 s. 1 d.	12 226 £. 15 s. 2 d.	300 £.	9 726 £. 7 s. 7 d.	3%	2%	2 500 £. 7 s. 6 d.	

Tableau 35 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1439-1453)

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
19/01/1453-14/08/1453	CC 10 (4)	+ 2 500 £. 7 s. 6 d.	7 177 £. 10 s. 4 d.	171 £.	5 030 £. 12 s. 4 d.	3%	2%	2 147 £. 18 s.	
14/08/1453-14/06/1454	CC 11 (1)	+ 2 147 £. 18 s.	8 727 £. 11 s. 1 d. 1/2	235 £.	4 984 £. 16 s. 10,5 d.	5%	3%	3 447 £. 14 s. 3 d.	
14/06/1454-20/06/1455	CC 11 (2)	+ 3 447 £. 14 s. 3 d.	10 881 £. 3 s. 3 d.	987 £.	6 217 £. 19 s. 6 d.	16%	9%	4 663 £. 3 s. 9 d.	
20/06/1455-21/05/1456	CC 11 (3)	+ 4 663 £. 3 s. 9 d.	12 204 £. 3 s. 9 d. 1 ang	994 £.	5 914 £. 9 s. 1 d.	17%	8%	6 299 £. 14 s. 7,5 d.	
21/05/1456-09/05/1457	CC 11 (4)	+ 6 299 £. 14 s. 7 d.	13 968 £. 11 s. 8 d.	1 699 £.	6 946 £. 17 s. 11 d.	**24%**	12%	7 021 £. 13 s. 9 d.	
09/05/1457-12/05/1458	CC 12 (1)	+ 7 021 £. 13 s. 9 d.	13 673 £. 18 s. 3 d.	884 £.	7 097 £. 13 s. 6 d.	12%	6%	6 875 £. 14 s. 9 d.	
12/05/1458-04/06/1459	CC 12 (2)	+ 6 875 £. 14 s. 9 d.	13 965 £. 5 s. 7 d.	593 £.	7 623 £. 10 s. 9 d.	8%	4%	6 341 £. 14 s. 10 d.	
04/06/1459-28/03/1460	CC 12 (3)	+ 6 341 £. 14 s. 10 d.	12 662 £. 17 s. 11 d.	345 £.	4 569 £. 10 s. 9 d.	8%	3%	8 093 £. 7 s. 2 d.	
28/03/1460-09/021461	CC 12 (4)	+ 8 093 £. 7 s. 2 d.	7 921 £. 16 s. 4 d.	256 £.	5 139 £. 15 s. 5 d.	5%	3%	2 782 £. 11 d.	
13/02/1461-09/04/1462	CC 13 (1)	+ 2782 £. 11 d.	10 228 £. 7 s. 7 d.	946 £.	7 320 £. 5,5 d.	13%	9%	2 908 £. 7 s. 1 d.	

Tableau 36 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1453-1462)

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
09/04/1462-04/04/1463	CC 13 (2)	+ 2 908 £. 7 s. 1 d.	10 304 £. 1 s. 3 d.	232 £.	6 593 £. 13 s. 4 d.	4%	2%	3 710 £. 7 s. 11 d.	
04/04/1463-09/04/1464	CC 13 (3)	+ 3710 £. 7 s. 11d.	10 807 £. 9 s. 2 d.	319 £.	4 798 £. 15 s.	7%	3%	6 008 £. 14 s.	
09/04/1464-24/05/1465	CC 13 (4)	+ 6 008 £. 14 s.	13 555 £. 13 s. 9 d.	607 £.	7 170 £. 10 s. 6 d.	8%	4%	6 395 £. 3 s. 3 d.	
24/05/1465-19/05/1466	CC 13 (5)	+ 6 395 £. 3 s. 3 d.	13 154 £. 8 s. 9 d.	271 £. 10 s.	6 531 £. 8 s. 11 d.	4%	2%	6 622 £. 19 s. 10 d.	
19/05/1466-10/06/1467	CC 14 (1)	+ 6 622 £. 19 s. 10 d.	14 237 £. 5 s. 2 d.	49 £.	5 837 £. 8 s.	<1%	<1%	5 959 £. 7 s. 2 d.	
10/06/1467-13/06/1468	CC 14 (2)	+ 5 959 £. 7 s. 2 d.	12 691 £. 16 s. 1 d.		7 280 £. 18 s. 4 d.			5 610 £. 16 s. 9 d.	
13/06/1468-16/06/1469	CC 14 (3)	+ 5 610 £. 16 s. 9 d.	12 400 £. 8 d.	380 £.	8 537 £. 13 s. 9 d.	4%	3%	3 862 £. 6 s. 11 d.	
16/06/1469-22/06/1470	CC 14 (4)	+ 3 862 £. 6 s. 11 d.	10 965 £. 6 s. 11 d.	920 £.	7 211 £. 11 s. 1 d.	13%	8%	3 753 £. 15 s. 10 d.	
22/06/1470-21/06/1471	CC 14 (5)	+ 3 753 £. 15 s. 10 d.	11 034 £. 3 s. 9 d.	500 £.	5 862 £. 5 s. 5 d.	9%	5%	5 171 £. 18 s. 3 d.	
21/06/1471-19/06/1472	CC 14 (6)	+ 5 171 £. 18 s. 3 d.	11 798 £. 5 s. 3 d.	100 £.	6 818 £. 16 s. 9 d.	1%	<1%	5 179 £. 8 s. 6 d.	

Tableau 37 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1462-1472)

2.1.1.4. Les campagnes de travaux sur l'enceinte se multiplient pour moderniser les fortifications face au progrès de l'artillerie (1472-1500)

Dès 1473, une brusque augmentation des dotations fit suite à une nouvelle tentative de la part des Lorrains de s'emparer de Metz[2078]. Sauvée *in extremis* grâce à l'alerte du boulanger Harelle, la ville et son gouvernement urbain prirent des mesures. Devant cette menace, mais aussi face à l'artillerie dont les ennemis disposaient, les édiles messins entreprirent une campagne de modernisation de l'enceinte et notamment le percement systématique de canonnières[2079]. Ils armèrent méthodiquement toutes les tours qui ponctuaient les fortifications[2080]. Entre juin 1472 et juin 1476, plus de 875 £. furent accordées aux Gouverneurs des Murs[2081] puis 1 160 £. entre 1476 et 1477[2082]. Ce dernier versement représentait 13% des dépenses de la cité[2083]. Si cette proportion ne paraît pas importante, cette somme représente pourtant l'un des montants les plus importants versés aux magistrats de l'enceinte jusqu'alors. Il y a peut-être à ce moment-là une prise de conscience de la part des pouvoirs urbains messins qui comprennent alors que leurs fortifications sont dépassées. Ils doivent réagir et moderniser l'intégralité de la structure défensive. Il s'agit désormais de doter l'enceinte d'ouvrages résistants à l'artillerie tout en autorisant l'usage de celle-ci dans ses murs. Il y a des répercussions sur le budget des Gouverneurs des Murs et les dépenses de la ville, mais celles-ci s'estompent rapidement avant une nouvelle hausse du budget en 1480-1481.

Le début de la décennie montre une volonté de poursuivre les efforts précédemment concédés. Il y a une augmentation des sommes versées aux magistrats de l'enceinte avec notamment une hausse en 1484-1485 ainsi qu'en 1486. La part du budget accordé aux Gouverneurs des Murs représentait alors plus d'un quart des dépenses globales de la ville et plus de 20% de ses recettes en 1484-1485[2084]. Elle passa à 22% des dépenses en 1485-1486[2085]. Ces augmentations étaient imputables aux chantiers menés sur l'enceinte

[2078] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 2-8.
[2079] BMI ms. 57 P/R, *Chronique des Célestins*, f° 97r : « *Depuis que le duc de Lorraine avoit voulu prendre Metz par trahison, on avoit toujours fortifié la ville en faisant des boulevards devant les portes et en relevant les fossés comme au pont des morts et à la porte saint Thiébault. C'est dans le tems la qu'on fit a toutes les tours des trous ronds pour l'artillerie* ».
[2080] *H.M.B.*, 1974, t. II, p. 672. Voir 1ere partie, chapitre 1, 2.2.1. « Le rôle des métiers dans l'entretien des tours de l'enceinte ».
[2081] AMM CC 15 (1).
[2082] AMM CC 15 (2).
[2083] *Ibid*.
[2084] AMM CC 15 *bis* (7).
[2085] AMM CC 15 *bis* (8).

notamment sur le Moyen-Pont et la porte des Allemands, mais aussi à des travaux d'adaptation à l'artillerie avec la fin de la mise en place d'ouvrages avancés à la porte Mazelle en 1485 et à la porte Saint-Thiébault avant 1480. Il est probable que la section de la fausse braie reliant la porte Mazelle à la porte des Allemands ait été également construite pendant cette période.

Entre 1490 et 1500, les dépenses des Gouverneurs des Murs diminuèrent et ne représentèrent qu'en moyenne 1 à 10% du total des recettes de la ville. Il y avait donc à cette période une baisse d'intérêt pour les fortifications. Le budget octroyé aux magistrats de l'enceinte chuta même à 73 £. en 1492-1493, soit à peine 1% des dépenses et des recettes de la cité[2086]. Pourtant, l'année précédente, Jean Landremont, un ancien Treize, s'était allié avec les Lorrains pour s'emparer de la ville. Depuis plusieurs années, un conflit opposait Metz et les Lorrains désireux de s'emparer de cette cité prospère. Jean de Landremont et ses alliés avaient corrompu Charles Cauvelet, le châtelain de la porte du Pontiffroy ainsi que son épouse[2087]. Celui-ci devait leur ouvrir la porte[2088]. Les assaillants seraient alors entrés dans la cité par cette faille dans la sécurité. Ce complot « de l'intérieur » aurait pu signer la fin de la ville d'empire si l'entreprise n'avait pas été révélée par l'un des deux protagonistes, Charles Cauvelet. Pour avoir sauvé la ville, il fut récompensé en 1492 par le gouvernement urbain et toucha une prime de 300 £.[2089] tandis que son ancien acolyte, Jean de Landremont, fut jugé, torturé et exécuté sur la place de Chambre[2090]. Le criminel fut émasculé puis étranglé avec une corde et un système de contrepoids. À demi-conscient, il fut éventré, éviscéré et son cœur fut arraché par le bourreau. Pour décourager d'autres traîtres, les magistrats ne se contentèrent pas de cette épouvantable torture, ils firent encore démembrer le corps de Jean de Landremont. Celui-ci fut décapité tandis que ses membres furent coupés à la hache. Ses entrailles furent brûlées en place publique tandis que sa tête, placée sur une pique, fut recouverte de fer blanc. Cette opération avait pour but de conserver la tête plus longtemps car celle-ci fut ensuite installée entre deux « *pommels* » (épis de faitage) de la grosse tour de la porte du Pontiffroy[2091]. Les autres parties du corps furent

[2086] AMM CC 17 (3).
[2087] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 257.
[2088] *Ibid*., p. 256.
[2089] AMM CC 17 (3), f° 38r : « *Paier le XIIII^e^ jour dudi moix par lordonnance de mesdis seigneurs de justices et dez trésoriers par les mains de Seigneur Jehan Chaverson leschavain a Charles Cavellet jaidis chastellain du pont thieffroy pour certaine recompense dairien service quil ait fait a toute la cité.300 £.* ». Philippe de Vigneulles indique quant à lui la somme de 200 £. VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 266.
[2090] *Ibid*., p. 264.
[2091] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 265.

également placées sur des portes de la ville, une devant la porte Serpenoise, une autre à la porte Mazelle, et un dernier morceau à la porte du Pont-Rengmont[2092].

Si un tel système de dissuasion avait à coup sûr marqué les esprits, pourquoi le gouvernement urbain n'avait-t-il pas instantanément ordonné des travaux sur l'enceinte pour améliorer le système défensif de celle-ci ? Dans un tel cas de figure, il était préférable d'augmenter immédiatement le système de sécurité avec un renforcement du guet car des travaux avaient déjà été menés après 1473 et une autre tentative d'incursion des Lorrains. C'est également ce que Philippe de Vigneulles mentionna car en plus de la trahison de Jean Landremont, une visite de l'empereur Frédéric au début de l'année 1492 contraignit la ville à mettre en place de telles mesures[2093]. Les dépenses liées au guet passèrent alors à plus de 92 £.[2094] quand elles se situaient habituellement entre une vingtaine et une quarantaine de livres. La baisse du budget des Gouverneurs des Murs pouvait s'expliquer par ces mesures. Les sommes avaient été réparties différemment en favorisant d'autres postes de dépenses comme le guet ou l'embauche de mercenaires.

[2092] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 265.
[2093] *Ibid*., p. 288-291.
[2094] AMM CC 17 (2).

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
19/06/1472-20/06/1476	CC 15 (1)	+ 5 179 £. 8 s. 6 d.	42 441 £. 14 s. 8 d.	875 £. 2 s. 6 d.	39 990 £. 4 s. 4 d.	2%	2%	2 451 £. 10 s. 4 d.	
21/06/1476-20/06/1477	CC 15 (2)	+ 2 451 £. 10 s. 4 d.	9 789 £. 9 s. 2 d.	1 160 £.	9 112 £. 2 s. 2 d.	13%	12%	677 £. 10 s. 11 d.	
20/06/1477-17/06/1478	CC 15 (3)	+ 677 £. 10 s. 11 d.	8 941 £. 16 s. 7 d.	330 £.	7 606 £. 10 s. 3 d.	4%	4%	1 355 £. 6 s. 4 d.	
17/06/1478-21/08/1478	CC 15 (4)	+ 1 355 £. 6 s. 4 d.	2 904 £. 15 s. 7 d.	164 £.	2 006 £. 9 s. 1 d.	8%	6%	898 £. 17 s. 6 d.	
07/09/1478-23/06/1479	CC 15 *bis* (1)	+ 898 £. 17 s. 6 d.	8 831 £. 7 s. 5,5 d.	140 £.	7 882 £. 18 s. 1,5 d.	2%	2%	948 £. 9 s. 4 d.	
23/06/1479-21/06/1480	CC 15 *bis* (2)	+ 948 £. 9 s. 4 d.	12 138 £. 14 s. 4 d. 1 ang	440 £.	11 570 £. 19 s.	4%	4%	547 £. 17 s. 4 d.	
21/06/1480-22/06/1481	CC 15 *bis* (3)	+ 567 £. 17 s. 4 d.	11 015 £. 19 s. 1 d.	1 416 £. 8 s. 2,5 d.	9 120 £.	16%	13%	1 895 £. 19 s. 1 d.	
22/06/1481-23/06/1482	CC 15 *bis* (4)	+ 1 895 £. 19 s. 1 d.	18 535 £. 2 d. 3 ang.	1 116 £.	8694 £. 17 s. 6,5 d.	13%	6%	9 840 £. 2 s. 8 d.	
24/06/1482-23/06/1483	CC 15 *bis* (5)	+ 9 840 £. 2 s. 8 d.	22 618 £. 14 s. 4 d.	2 200 £.			10%		

Tableau 38 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1472-1483)

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
24/06/1483-23/06/1484	CC 15 *bis* (6)		13 074 £. 4 s. 4 d.	342 £.	8 073 £. 6 s. 8 d.	4%	3%	5 000 £. 17 s. 8 d.	
23/06/1484-23/06/1485	CC 15 *bis* (7)	+ 5 000 £. 17 s. 8 d.	11 087 £. 19 s. 4 d. ½	2 344 £. 12 s. 9 d.	8 871 £. 4,5 s.	**26%**	**21%**	2 216 £. 15 s. 4 d.	
23/06/1485-23/06/1486	CC 15 *bis* (8)	+ 2 216 £. 15 s. 4 d.	11 685 £. 18 s. 5,5 d.	1 952 £. 13 s. 6 d.	9 066 £. 18 s. 10 d.	**22%**	17%	2 618 £. 19 s. 7 d.	
23/06/1486-23/06/1487	CC 15 *bis* (9)	+ 2 618 £. 19 s. 7 d.	9 048 £. 16 s. 6 d.	1 372 £. 6 s.	7 593 £. 8 s. 9 d.	18%	15%	1 455 £. 7 s. 9 d.	
23/06/1487-22/06/1488	CC 15 *bis* (10)	+ 1 455 £. 7 s. 9 d.	8 451 £. 2 s. 2 d.	294 £. 18 s. 6 d.	7 524 £. 15 s. 5 d.	4%	3%	926 £. 6 s. 9 d.	
22/06/1488-20/10/1488	CC 15 *bis* (11)	+ 926 £. 6 s. 9 d.	3 406 £. 8 s. 5,5 d.	415 £. 10 s. 6 d.	2 762 £. 19 s. 6 d.	15%	12%	807 £. 8 s. 11 d.	
20/10/1488-23/06/1489	CC 16 (1)	+ 807 £. 8 s. 11 d.	5 663 £. 2 s. 4 d.	61 £. 17 s.	4 552 £. 10 d.	1%	1%	1 111 £. 1 s. 6 d.	
23/06/1489-23/06/1490	CC 16 (2)	+ 1 111 £. 1 s. 6 d.	54159 £. 15 s. 3 d.	366 £.	44 007 £. 2 s. 9 d.	<1%	<1%	10 152 £. 12 s. 6 d.	
23/06/1490-23/06/1491	CC 17 (1)	+ 10 152 £. 12 s. 6 d.	38 824 £. 11 s. 9 d.	131 £.	38 595 £. 15 s. 12 d.	<1%	<1%	229 £. 10 s. 8 d.	
23/06/1491-23/06/1492	CC 17 (2)	+ 229 £. 10 s. 8 d.	10 839 £. 5 s. 5 d.	636 £.	10 516 £. 11 s. 2 d.	6%	6%	322 £. 14 s. 3 d.	

Tableau 39 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1483-1492).

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
23/06/1492-23/06/1493	CC 17 (3)	+ 322 £. 14 s. 3 d.	6 310 £. 18 s. 11 d.	**73 £. 6 s.**	5 835 £. 8 s. 7 d.	1%	1%	475 £. 10 s. 4 d.	
23/06/1493-23/06/1494	CC 17 (4)	+ 475 £. 10 s. 4 d.	7 673 £. 4 s.	264 £. 8 s.	7 467 £. 14 s.	4%	3%	205 £. 10 s.	
23/06/1494-23/06/1495	CC 18 (1)	+ 205 £. 10 s.	6 487 £. 19 s. 8 d.	206 £.	5 735 £.	4%	3%	7 52 £. 19 s. 1 d.	
23/06/1495-23/06/1496	CC 18 (2)	+ 752 £. 19 s. 1 d.	9 025 £. 8 s. 2 d.	110 £.	7 789 £. 9 s. 8 d.	1%	1%	1 235 £. 18 s. 6 d.	
23/06/1496-23/06/1497	CC 18 (3)	+ 1 235 £. 18 s. 6 d.	7 584 £. 12 s. 7 d.	613 £. 17 s.	5 984 £. 17 s. 8 d.	10%	8%	1 589 £. 14 s. 10 d.	
23/06/1497-23/06/1498	CC 18 (4)	+ 1 589 £. 14 s. 10 d.	8 105 £. 3 s. 10 d.	725 £. 11 s.	7 199 £. 10 s. 1 d.	10%	10%	905 £. 13 s. 9 d.	
23/06/1498-23/06/1499	CC 18 (5)	+ 905 £. 13 s. 9 d.	10 764 £. 11 s. 10 d.	558 £.	9 085 £. 6 s. 10 d.	6%	5%	1 679 £. 5 s.	
23/06/1499-23/06/1500	CC 18 (6)	+ 1 679 £. 5 s.	10 632 £. 19 s. 4 d.	442 £. 5 s.	8 235 £. 7 s. 10 d.	5%	4%	2 407 £. 11 s. 6 d.	

Tableau 40 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1492-1500)..

2.1.1.5. Le début du XVI^e siècle : un véritable tournant pour les finances de l'enceinte (1501-1516).

S'il apparaît que les sommes accordées aux Gouverneurs des Murs restaient majoritairement inférieures à 800 £. jusqu'à la fin du XV^e siècle, en 1501, il y eut une nette augmentation. Le compte du receveur de 1501-1502 n'a pas été conservé, mais celui des Gouverneurs des Murs à cette même période montre que les magistrats obtinrent 1 836 £. de la part de la ville[2095] contre un peu plus de 442 £.[2096] l'année précédente. Le budget alloué aux magistrats de l'enceinte fut alors multiplié par quatre. Les recettes de la cité ainsi que les dépenses ne sont pas connues en 1501-1502, aussi il est difficile de montrer le poids des sommes accordées aux Gouverneurs des Murs sur les finances urbaines en ce début de siècle. Toutefois, le compte du receveur de 1502-1503 montre que le compte précédent était excédentaire de plus de 410 £. L'économie de la ville était donc saine. Sur cette même période, les magistrats de l'enceinte perçurent une somme presque équivalente à celle reçue l'année précédente, 1 817 £., ce qui représentait alors presque un quart des dépenses de la ville et un cinquième de ses recettes[2097]. Comment expliquer cette importante augmentation après une décennie où les dépenses liées à l'enceinte étaient plutôt faibles ?

Ce changement d'attitude de la part du gouvernement urbain est probablement lié à la parution d'un texte destiné aux magistrats de la ville. Celui-ci avait été écrit par l'un des édiles de la cité, André de Rineck. Riche et cultivé, il occupa à plusieurs reprises la fonction de Sept de la Guerre et de Sept des Murs entre 1471 et 1499. C'est probablement à la fin du XV^e siècle qu'il rédigea la *Chronique de Saint-Arnoul*[2098] et plus particulièrement les derniers feuillets de ce manuscrit qui sont constitués de conseils en matière de politique et de fortifications directement adressés aux magistrats de la cité[2099]. Il semblerait que les recommandations d'André de Rineck aient été prises en compte et partiellement appliquées au début du XVI^e siècle. Le front sud de l'enceinte fut notamment renforcé au niveau de la porte Serpenoise avec un ouvrage avancé[2100]. L'édification d'une fausse braie, de sept

[2095] AMM EE 31.
[2096] AMM CC 18 (6).
[2097] AMM CC 19 (1).
[2098] BHAW Codex Gnelf 3.1. Extrav.
[2099] *Ibid*., f° 68v à 70v. Voir 1^ère partie, chapitre 3, 2.1. « Les projets d'André de Rineck ».
[2100] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV p. 80.

tourelles, d'une grosse tour d'artillerie (la tour d'Enfer en 1515[2101]) et le creusement d'un fossé[2102] vinrent compléter ce système défensif[2103].

Les sommes accordées aux Gouverneurs des Murs pesaient alors directement sur les finances urbaines. La plupart des versements dépassaient la barre des 1 000 £. avec un pic à 2 411 £. en 1509-1510[2104]. À plusieurs reprises entre 1501 et 1515, le budget accordé aux magistrats de l'enceinte représentait un quart des dépenses de la ville, voire même un tiers en 1510-1511[2105] et 1511-1512[2106].

Plusieurs comptes des Gouverneurs des Murs ont été conservés pour cette période et leur comparaison avec les sommes de cette comptabilité et celle du receveur de la ville, permet d'observer un décalage. Celui-ci est dû au mode de gestion différent employé pour les deux comptabilités. Ainsi, au XVI^{e} siècle, le receveur indique généralement les sommes versées pour l'enceinte entre le mois de juin et celui de l'année suivante, alors que les comptes des Gouverneurs des Murs suivent une année messine qui débutait à la Saint-Benoît., c'est-à-dire du 21 mars au 21 mars de l'année suivante. Cela correspondait au jour de l'élection du maître-échevin. Quoi qu'il en soit, et bien qu'il y ait quelques mois de différence, le poids sur les finances de la ville reste sensiblement similaire. De plus, grâce à la comptabilité des Gouverneurs des Murs, il est possible en plus de cela d'identifier la nature et l'emplacement des chantiers menés sur l'enceinte. Cela en fait l'une des périodes la mieux documentée.

[2101] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 208.
[2102] *Ibid*., p. 69.
[2103] Les travaux sont également détaillés dans les comptes des Gouverneurs des Murs. AMM EE 31 (1502-1503), EE 32 (1503-1504), EE 34 (1509-1510) et BNF NAF ms. 22717 (1506-1507).
[2104] AMM CC 21 (1).
[2105] AMM CC 21 (2).
[2106] AMM CC 21 (3).

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
EE 31	5/03/1501-04/03/1502			1 836 £.					
23/06/1503-23/06/1504	CC 19 (1)	+ 410 £. 7 s. 1 d.	9 300 £. 12 s. 7 d.	1 817 £.	7 630 £. 6 s. 11 d.	**24%**	**20%**	1 670 £. 5 s. 8 d.	
23/06/1504-31/12/1504	CC 19 (2)	+ 1 670 £. 5 s. 8 d.	13 577 £. 10 s. 10 d.	1 677 £.	12 528 £. 11 s. 8 d.	13%	12%	1 049 £. 19 s. 1 d.	
04/01/1504-23/06/1505	CC 20 (1)	+ 1 049 £. 19 s. 1 d.	5 103 £. 16 s. 8 d.	945 £.	4 021 £. 3 s. 9 d.	**24%**	19%	1 082 £. 12 s. 6 d.	
23/06/1505-23/06/1506	CC 20 (2)	+ 1 082 £. 12 s. 6 d.	12 325 £. 3 d.	1 580 £. 10 s.	11 222 £. 9 s. 1 d.	14%	13%	1 102 £. 11 s. 2 d.	
23/06/1506-23/06/1507	CC 20 (3)	+ 1 102 £. 11 s. 2 d.	9 862 £. 3 d.	1 886 £.	9 310 £. 11 s. 2 d.	**20%**	19%	5 51 £. 8 s. 7 d.	
23/06/1507-23/06/1508	CC 20 (4)	+ 551 £. 8 s. 7 d.	9 152 £. 1 d.	1 001 £.	9 010 £. 16 s. 10 d.	11%	11%	141 £. 3 s. 3 d.	
23/06/1508-23/06/1509	CC 20 (5)	+ 141 £. 3 s. 3 d.	8 445 £. 2 d.	1 176 £. 12 s.	7 054 £. 7 s. 2 d.	17%	14%	1 390 £. 13 s.	
23/06/1509-23/06/1510	CC 21 (1)	+ 1 390 £. 13 s.	11 554 £. 18 s. 8 d.	2 411 £.	10 384 £. 10 s. 6 d.	**23%**	**21%**	1 170 £. 8 s. 2 d.	

Tableau 41 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1501-1510)

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
23/06/1510-23/06/1511	CC 21 (2)	+ 1 170 £. 8 s. 2 d.	10 345 £. 18 s. 7 d.	2 120 £.	9 343 £. 9 s. 6 d.	**33%**	**20%**	1 002 £. 9 s. 1 d.	
23/06/1511-23/06/1512	CC 21 (3)	+ 1 002 £. 9 s. 1 d.	10 279 £. 9 s. 11 d.	1 982 £.	6 453 £. 11 s. 5 d.	**31%**	19%	3 825 £. 18 s. 6 d.	
23/06/1512-23/06/1513	CC 21 (4)	+ 3 825 £. 18 s. 6 d.	14 060 £. 14 s. 10 d.	1 685 £.	11 671 £. 1 s. 12 d.	14%	12%	2 384 £. 12 s. 11 d.	
23/06/1513-10/01/1514		+ 2 384 £. 12 s. 11 d.							
10/01/1514-23/06/1514	CC 22 (1)		5 350 £. 5 s. 10 d.		2 595 £. 10 s. 1 d.			2 754 £. 15 s. 9 d.	
23/06/1514-23/06/1515	CC 22 (2)	+ 2 754 £. 15 s. 9 d.	12 969 £. 16 s. 9 d.	1 300 £.	8 855 £. 4 s. 9 d.	15%	10%	3 614 £. 12 s.	
23/06/1515-23/06/1516	CC 22 (3)	+ 3 614 £. 12 s.	13 767 £. 14 s. 11 d.	1 750 £.	10 795 £. 1 s. 5 d.	16%	13%	2 972 £. 13 s. 6 d.	

Tableau 42 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1510-1516).

2.1.1.6. Des travaux majoritairement menés sur la porte des Allemands qui ont une incidence sur les finances de la ville (1516-1531)

Après l'édification de la tour d'Enfer qui marquait l'achèvement du renforcement du front sud de l'enceinte, les sommes accordées aux Gouverneurs des Murs restèrent importantes jusqu'en 1519, bien qu'elles passèrent de 2 480 £.[2107] en 1517-1518 à seulement 1 400 £.[2108] en 1520. Cette baisse s'accentua jusqu'à faire plonger le budget des magistrats des fortifications à 200 £. en 1520-1521[2109] et en 1522-1523[2110]. Il fallut attendre l'année suivante pour que le budget alloué à l'enceinte remonte à 860 £.[2111]. Ce regain d'intérêt pour les fortifications s'accentua ensuite jusqu'à atteindre 3 800 £.[2112] en 1529-1530, soit presque un quart des dépenses et un cinquième du budget de la ville. La localisation des chantiers avant 1525-1526 n'est pas bien connue, bien que d'importantes inondations indiquées par Philippe de Vigneulles aient laissé supposer que des travaux de réparation ont été menés sur les ponts de la ville et la digue de Wadrineau[2113].

En 1526, les sommes accordées aux Gouverneurs des Murs dépassèrent 3 000 £. et elles furent majoritairement destinées aux travaux menés à l'est de l'enceinte, sur le front de la porte des Allemands. Philippe III Desch, alors Sept et Gouverneur des Murs, y fit édifier une fausse braie ainsi qu'un moineau au plus près de la Seille[2114]. Une frise présente sur la fausse braie ainsi qu'une inscription gravée sur un arc doubleau du moineau indiquent que ces travaux se déroulèrent entre 1526 et 1527. L'importance de la somme versée aux Gouverneurs des Murs l'année suivante[2115], laisse cependant à penser que de grands travaux ont encore été menés durant cette période sans qu'ils soient possible de les localiser car la comptabilité de l'enceinte n'a pas été conservée à cette date. En 1529-1531, Philippe III Desch, fit édifier de nouvelles salles de tirs à la porte des Allemands. Une inscription dans l'une des deux salles indique que cette construction a été édifiée sous son commandement et qu'il était gouverneur de la porte en 1529. À cette période, 3 800 £. furent versées pour l'enceinte et la majeure partie de ces fonds a dû être employée pour les travaux de la porte des Allemands car les aménagements furent considérables.

[2107] AMM CC 23 (2). Soit un quart des dépenses de la ville et un cinquième du budget.
[2108] AMM CC 23 (3). Soit 12% des dépenses.
[2109] AMM CC 24 (2).
[2110] AMM CC 25 (1).
[2111] AMM CC 25 (2).
[2112] AMM CC 27 (3).
[2113] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 489.
[2114] Voir 1ère partie, chapitre 3, 2.3. « Les campagnes sur la porte des Allemands ».
[2115] AMM CC 27 (1). La somme s'élève à 2 000 £..

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
23/06/1516-23/06/1517	CC 23 (1)	+ 2 972 £. 13 s. 6 d.	12 813 £. 12 s. 8 d.	1 260 £.	10 696 £. 6 s. 3 d.	12%	10%	2 117 £. 6 s. 5 d.	
23/06/1517-23/06/1518	CC 23 (2)	+ 2 117 £. 6 s. 5 d.	12 486 £. 17 s. 1 d.	2 480 £.	9 518 £. 9 s. 8 d.	**26%**	**20%**	2 968 £. 7 s. 5 d.	
23/06/1518-23/06/1519	CC 23 (3)	+ 2 968 £. 7 s. 5 d.	13 136 £. 1 s. 6 d.	1 400 £.	11 956 £. 6 s. 9 d.	12%	11%	1 179 £. 14 s. 9 d.	
23/06/1519-30/11/1519	CC 23 (4)	+ 1 179 £. 14 s. 9 d.	6 370 £. 12s.	356 £. 11 s. 5 d.	4 649 £. 17 s. 7 d.	8%	6%	1 725 £. 14 s. 9 d.	
05/12/1519-23/06/1520	CC 24 (1)	+ 1 725 £. 14 s. 9 d.	6 276 £. 2 s. 2 d.	260 £.	6 040 £. 17 s.	4%	4%	235 £. 5 s. 2 d.	
23/06/1520-23/06/1521	CC 24 (2)	+ 235 £. 5 s. 2 d.	10 402 £. 15 s. 5 d.	200 £.	10 321 £. 18 s.	2%	2%	80 £. 17 s. 5 d.	
23/06/1521-23/06/1522		+ 80 £. 17 s. 5 d.							
23/06/1522-23/06/1523	CC 25 (1)		18 125 £. 7 s.	200 £.	18 539 £. 16 s. 8 d.	1%	1%	414 £. 9 s. 7 d.	
23/06/1523-23/06/1524	CC 25 (2)	+ 414 £. 9 s. 7 d.	11 453 £. 11 s. 5 d.	860 £.	10 733 £. 18 s. 3 d.	8%	8%	719 £. 13 s. 2 d.	

Tableau 43 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1516-1524).

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
23/06/1524-23/06/1525	CC 25 (3)	+ 719 £. 13 s. 2 d.	22 509 £. 4 s.	1 131 £. 7 s. 6 d.	21 260 £. 14 s. 11 d.	5%	5%	1 248 £. 9 s. 1 d.	
23/06/1525-23/06/1526	CC 26 (1)	+ 1 248 £. 9 s. 1 d.	135 21 £. 12 s. 9 d.	1 460 £.	11 513 £. 17 s. 2 d.	13%	11%	2 007 £. 15 s. 6 d.	
23/06/1526-23/06/1527	CC 26 (2)	+ 2 007 £. 15 s. 6 d.	13 344 £. 10 s.	3 300 £.	12 888 £. 15 s. 8 d.	**26%**	**25%**	455 £. 14 s. 4 d.	
23/06/1527-23/06/1528	CC 27 (1)	+ 455 £. 14 s. 4 d.	11 263 £. 1 s. 10 d.	2 000 £.	10 053 £. 11 s. 10 d.	**20%**	18%	1 109 £. 9 s. 11 d.	
23/06/1528-23 juin 1529	CC 27 (2)	+ 1 109 £. 9 s. 11 d.	12 773 £. 17 s. 1 d.	700 £.	10 220 £. 12 s. 1 d.	7%	5%	2 553 £. 4 s. 3 d.	
23/06/1529-23/06/1530	CC 27 (3)	+ 2 553 £. 4 s. 3 d.	19 419 £. 11 s. 7 d.	3 800 £.	16 143 £. 14 s. 4 d.	**24%**	**20%**	3 275 £. 17 s. 2 d.	
23/06/1530-23/06/1531									

Tableau 44 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1524-1531)

2.1.1.7. L'entretien de l'enceinte jusqu'au siège de Charles Quint (1532-1556)

Après cette période d'intenses travaux sur les fortifications des années 1526 à 1531, les sommes octroyées aux Gouverneurs des Murs diminuèrent à nouveau et passèrent sous la barre de 1 000 £. pendant près d'une décennie, de 1532 à 1537. Toutefois, en 1533-1534 et en 1536-1537, les magistrats de l'enceinte disposèrent d'un budget légèrement plus important avec respectivement 1 200 £.[2116] et 1 600 £.[2117] mais l'utilisation de ces sommes est inconnue car la comptabilité des Gouverneurs des Murs n'a pas été conservée pour ces périodes. Il faut certainement rapprocher ces augmentations d'un épisode rapporté par la *Chronique Rimée* et qui évoque les déboires du Gouverneur des Murs entre 1531 et 1533, Nicole Roucel[2118]. Les travaux qu'il avait entrepris aux fossés de la porte Serpenoise n'avaient vraisemblablement pas été correctement effectués et l'ouvrage « *tomba car il ne valloit pas maille* »[2119]. L'année qui suivit cette désastreuse campagne de travaux, une « *visitation* » (probablement celle de 1533[2120]) conclut que si les travaux se poursuivaient, cela allait durer « *mainte saison* » et conduire à de fortes dépenses[2121]. Le projet semble donc avoir été abandonné, bien que les sommes versées aux Gouverneurs des Murs entre 1533 et 1534 (année supposée suivre l'abandon du chantier) se soient élevées à 1 860 £.[2122] et jusqu'à 1 600 £. en 1536-1537[2123]. Nicole Roucel est peut-être resté au poste de Gouverneur des Murs jusqu'en 1536 et il est probable qu'il ait souhaité poursuivre ce projet en tenant compte ou non des recommandations de ses pairs. En 1537-1538, une dernière hausse du budget des Gouverneurs des Murs à 3 100 £.[2124] laisse entrevoir de nouvelles campagnes de travaux sur l'enceinte, mais faute de disposer de la comptabilité des magistrats, il est impossible de localiser les chantiers. Avec cette augmentation, cela représentait 28% des dépenses de la ville.

[2116] AMM CC 28 (3).
[2117] AMM C 29 (3).
[2118] BMM ms. 848.
[2119] *Ibid*., f° 116v : « *De Champenoise par Ly mosins / Louvraige commanciez sans conseille / La plus grand part a poinxe finis / Tomba car ne valloit pas maille* ». La maille était une monnaie qui avait très peu de valeur.
[2120] AMM CC 28 (2), f° 40v.
[2121] BMM ms. 848, f° 117 v : « *Lan apres consequentement / par conseil et advisement / des gens en telz cas congnoissant / fut conclus tout le demeurant / Et commencez daultre fasson / Louvraige de grosse apparence / Que y vouldra faire la despence / Il luy faulra mainte saison* ».
[2122] AMM CC 28 (3) et CC 29 (1).
[2123] AMM CC 29 (3).
[2124] AMM CC 30 (1).

Après 1538, les comptes du receveur n'ont pas été conservés jusqu'en 1551. À la veille du siège de Charles Quint, les dépenses liées aux Gouverneurs des Murs et à l'enceinte dépassaient les 5 000 £., soit plus d'un tiers des dépenses et un tiers des recettes. Si de telles proportions avaient déjà été atteintes à de rares reprises[2125], une pareille somme n'avait jamais été accordée aux magistrats de l'enceinte. Malheureusement, les comptes des Gouverneurs des Murs n'ont pas été conservés pour cette période. Il aurait été intéressant de disposer de cette comptabilité pour la confronter aux travaux entrepris par François de Guise, l'homme chargé par le roi de France, Henri II, de la mise en défense de Metz. Plusieurs questions se posent alors quant au financement de cette campagne de travaux : les caisses royales ont-elles financé de tels travaux ou bien est-ce la cité ? S'agissait-il d'un fond commun ou du financement exclusif de la ville ?

Si le compte du receveur de la ville laisse supposer que l'administration de l'enceinte a été conservée après l'arrivée de François de Guise et d'Henri II, le montant exact des travaux entrepris pour améliorer l'enceinte messine n'est pas connu. François de Guise, prépara la défense de la ville dès le 17 août 1552, mais quand il visita les fortifications, sa première impression fut négative. Elle est rapportée par Bertrand de Salignac qui souligne le piteux état de l'enceinte messine :

« *La ville aussi grande qu'elle est, comme de hucit à neuf mille pas de tour, n'estoit forte en endroit qu'est eust, n'ayant un seul pied de rampar en toute la muraille n'y espace pour y en faire, d'autant que le tout estoit enteirement occupé de maisonnages, d'eglises et d'autres grands bastiments, sans qu'il est eust aucune plate forme en estat, fors celle qu'on appelle de sainct Marie, ni aulcun boulevart, que celuy de la porte Champaiegne* [Porte Serpenoise]*, qui est rond et d'ancienne structure et peu commade pour s'en servir : oultre ce, estoit mal fossoyee en la plus part, et mal flanquée partout : et au demourant aisee a battre en plusieurs lieux et vueue presque par tout le dedans et par courtine de montaignes voisines, ainsi qu'il se peult clairement veoir par le plant cy apres proposé*[2126]. »

[2125] À l'exception de : 1414 : 990 £. = 43% des dépenses de la ville et 43% des recettes de la ville (AMM CC 2 (3)) ;
- 1419-1420 : 400 £. = 33% des dépenses de la ville (AMM CC 3 (10)) ;
- 1419 : 400 £. = 42% des recettes de la ville (AMM CC 3 (9)) ;
- 1425-1426 : 2 119 £. = 36% des dépenses de la ville (AMM CC 5 (3)) ;
- 1439 : 300 £. = 36% des dépenses de la ville (AMM CC 7 (4) suite) ;
- 1510-1511 : 2 120 £. = 33% des dépenses de la ville (AMM CC 21 (2)).

[2126] CHABERT, François-Michel, 1856, p. 4-5.

Il apparaît donc clairement que les fortifications de la ville étaient dépassées, mal fondées et mal entretenues. Entre juin 1552 jusqu'en 1554, d'après la comptabilité de la ville, le receveur dû verser chaque année pour « *la reparation et entretenire des murs, portes et edifices de la cité "entre 3 000 et 4 000 £."* »[2127]. Cela signifie que les travaux commandés par François de Guise dès son arrivée à Metz au mois d'août 1552 l'avaient été, grâce ou en partie, aux sommes habituellement versées aux Gouverneurs des Murs. À ce moment-là, celles-ci représentaient le double de ce qui était généralement attribué à l'administration de l'enceinte. En cela, elles témoignent donc à demi-mot du mauvais état des fortifications messines et de la nécessité d'y effectuer, rapidement, des travaux et des améliorations.

De plus, malgré de probables restrictions qui visaient à éviter les constructions anarchiques le long de l'enceinte[2128], les habitants, comme les communautés religieuses, n'avaient pas hésité à s'établir le long des murs empêchant ainsi l'installation de plateformes de tirs « dignes d'intérêt » à l'exception de la plateforme Sainte-Marie à proximité de l'abbaye Sainte-Marie-aux-Nonnains. Pour remédier à ce manque dans les défenses de la ville, François de Guise fit donc édifier une plateforme à la porte Mazelle :

« *pour battre depuis la porte des Alemans jusques vers Sainct Pierre des champs et de mesmes a la plateforme de la faulsebraye, derriere l'encoingneure de Saincte Glocine, que ceux de la ville avoyent au paravant commencee, pour battre vers Sainct Clement et Sainct Pierre, et servir de flanc le long de la muraille, vers la porte Sainct Thibaud : pareillement a la plateforme des rats* [la tour aux Rats, près de la porte du Pontiffroy] *pour défendre du costé de l'isle : et fut donné charge aux gens de pied soldats d'abbattre les plus empeschans edifices qui nuisoyent a conduire la besongne*[2129]. »

Il ordonna la destruction de tous les bâtiments qui se situaient le long des fortifications et fit raser les faubourgs autour de l'abbaye Saint-Clément et autour de celle de Saint-Arnoul. Bertrand de Salignac indique que François de Guise commanda aussi des travaux sur la porte des Allemands pour y faire renforcer la fausse braie *:*

« *Il restoit encores, le quartier qui prend vis-à-vis du retranchement iusques a la porte des Alemans, lieu fort suspect, et lequel Monsieur de Guyse estimoit debvoir estre promptement ramparé, aduisant pour le mieulx d'en fortifier la faulsebraye, assez ample et*

[2127] AMM CC 30 (2), f° 5r.
[2128] Voir dans ce chapitre, 2.2.1. « Les mesures d'urbanisme et la mise en place des locations ».
[2129] CHABERT, François-Michel, 1856, p. 4-5.

large pour mettre nombre de gens a la defendre, estans favorisee d'un bon et grand fossés[2130]. »

Enfin, il fit également édifier le retranchement dit *de Guise* de l'autre côté de la porte du Pont-Rengmont, transformant ainsi le quartier d'Aiest en véritable zone fortifiée alors que celle-ci était jusqu'alors largement cultivée et occupée par des édifices religieux comme le couvent des Dames Colette, celui des Frères Baudes ou encore par l'église de Saint-Hillaire-le-Petit. Les édifices religieux, les potagers et les jardins furent alors rasés pour permettre la mise en place du retranchement.

Lorsque les troupes de Charles Quint se présentèrent devant la ville le 19 octobre 1552, les fortifications messines avaient un tout autre visage après un mois d'intenses travaux. Pour parfaire sa ligne de défense, François de Guise avait également prévu un ravitaillement en vivres pour tenir le siège face à l'Empereur[2131].

[2130] CHABERT, François-Michel, 1856, p. 5.
[2131] *Ibid*., p. 6-7.

		Recettes		Dépenses					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Sommes versées aux Gouverneurs des Murs	Total des dépenses de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **dépenses** de la ville	Part des dépenses des Gouverneurs des Murs par rapport aux **recettes** de la ville	Excédent	Déficit
23/06/1531-23/06/1532	CC 28 (1)		11 285 £. 3 s.	800 £.	10 007 £. 16 s.	8%	7%	1 277 £. 6 s. 6 d.	
23/06/1532-23/06/1533	CC 28 (2)	+ 1 277 £. 6 s. 6 d.	11 838 £. 19 s. 9 d.	863 £.	8 728 £. 11 d.	10%	7%	3 110 £. 18 s. 10 d.	
23/06/1533-23/06/1534	CC 28 (3)	+ 3 110 £. 18 s. 10 d.	12 986 £. 16 s. 4 d.	1 200 £.	10 272 £. 16 s. 9 d.	12%	9%	2 713 £. 19 s. 6 d.	
23/06/1534-23/06/1535	CC 29 (1)	+ 2 713 £. 19 s. 6 d.	9 582 £. 5 s. 11 d.	660 £.	9 421 £. 17 s. 1 d.	7%	7%	2 160 £. 8 s. 9 d.	
23/06/1535-23/06/1536	CC 29 (2)	+ 2 160 £. 8 s. 9 d.	12 009 £. 11 s. 1 d.	360 £.	8 912 £. 9 s. 1 d.	4%	3%	3 097 £. 1 s. 11 d.	
23/06/1536-23/06/1537	CC 29 (3)	+ 3 097 £. 1 s. 11 d.	13 507 £. 3 d.	1 600 £.	10 524 £. 6 s. 1 d.	15%	12%	2 975 £. 14 s. 6 d.	
23/06/1537-23/06/1538	CC 29 (4)	+ 2 975 £. 14 s. 6 d.	14 740 £. 3 s. 4 d.	3 100 £.	11 132 £. 14 s. 1 d.	**28%**	**21%**	3 607 £. 9 s. 3 d.	
24/06/1538-23/06/1551		+ 3 607 £. 9 s. 3 d.							
23/06/1551-23/06/1552	CC 30 (1)		17 153 £. 15 s.	5 700 £. 19 s. 7 d.	15 629 £. 16 s. 10 d.	**36%**	**33%**	1 523 £. 18 s. 2 s.	
23/06/1552-23/06/1553 1554, 1555 et 1556	CC 30 (2)	+ 1 523 £. 18 s. 2 s.	11 854 £. 10 s.	Entre 3 000 et 4 000 £. /an			Entre **25% et 34%**		

Tableau 45 : Parts représentées par les sommes versées aux Gouverneurs des Murs dans les recettes et les dépenses de la ville (1531-1556).

À Langres, la majorité des archives a malheureusement disparu dans un incendie à la fin du XIX[e] siècle empêchant les historiens d'étudier l'enceinte à travers les documents comptables. À Douai, l'historien Georges Espinas a montré que la comptabilité de la ville ne répertoriait pas systématiquement dans une sous-catégorie les dépenses liées aux fortifications après le XIV[e] siècle[2132]. Les archives comptables du receveur de Metz sont riches et elles permettent un traitement efficace des données liées aux fortifications car de nombreux postes de dépenses sont clairement accessibles grâce à une partition efficace des opérations financières. Regroupées en sous-catégorie, les dépenses relatives à l'entretien de l'enceinte messine sont donc facilement repérables alors qu'une telle étude est souvent compliquée ou impossible dans la comptabilité d'autres villes. Si les versements accordés chaque année aux Gouverneurs des Murs dépendaient des besoins de cette administration, ils semblaient davantage conditionnés par les recettes de la ville et par le contexte politique. Les fluctuations de la comptabilité du receveur témoignent régulièrement de périodes troublées qu'il est systématiquement possible de rapprocher d'évènements liés à des conflits avec les Lorrains ou à de mauvaises conditions climatiques. Quand la situation économique de la cité messine était au plus mal et que celle-ci était en déficit, le gouvernement urbain ne versait pas, ou peu, de subventions aux administrations. L'entretien et la modernisation de l'enceinte ne constituaient alors pas forcément une priorité, car elle était jugée en « bon état » pour faire face à d'éventuelles attaques.

Bien souvent, les campagnes de travaux sur les fortifications étaient réalisées dans l'urgence, après une agression ou de sérieuses menaces, mais plus rarement par anticipation, du moins avant le début du XVI[e] siècle. Or, cela fut à la fois préjudiciable pour l'économie de la ville, qui aurait pu profiter de périodes d'accalmie pour échelonner les dépenses liées à l'enceinte, mais également pour la sécurité de la cité qui ne bénéficia pas toujours des innovations les plus récentes en matière de fortifications. Cette observation est la même dans la comptabilité de Dijon où les frais liés à l'entretien des fortifications s'accentuèrent brutalement entre 1458 et 1477, année de la mort du duc de Bourgogne, Charles le Téméraire[2133]. Celui-ci mena pendant cette période une politique de fortification très intense et surtout très coûteuse pour permettre à la ville de résister aux attaques ennemis[2134]. À Metz, un tel sursaut fut observable après l'assaut des Lorrains en 1473 lorsque le gouvernement

[2132] ESPINAS, Georges, *Les finances de la commune de Douai des origines au XV[e] siècle*, Paris : Picard, 1902, p. 279.
[2133] HUMBERT, Françoise, 1961, p. 200.
[2134] *Ibid*., p. 200-201.

urbain décida le percement systématique de canonnières sur l'ensemble des fortifications. Toutefois, contrairement à Dijon, la durée des travaux sur l'enceinte messine fut beaucoup plus courte et la volonté de modernisation s'essouffla assez rapidement avant de reprendre au début du XVI^{e} siècle, probablement sous l'impulsion d'André de Rineck. À plusieurs reprises, d'intenses périodes de travaux, bien qu'assez courtes, alternèrent alors avec des périodes beaucoup plus calmes.

Bien que cette pression économique et cette volonté d'investir dans des constructions plus solides soient observables, il est difficile de les reporter avec précision sur les différents chantiers et calculer le coût de telles ou telles constructions. La comptabilité du receveur ne précise pas cela et se contente de mentionner la somme annuellement versée tandis que les comptes des Gouverneurs des Murs, à l'exception des comptes détaillés de 1484 et 1494[2135], rapportent les différentes informations de façon désordonnée sans qu'il soit possible de connaître avec précision le coût de l'édification d'un ouvrage en particulier. Alain Salamagne fait le même constat concernant l'économie des fortifications de Douai[2136]. Dans ces conditions, seul le coût global et annuel de l'enceinte peut être correctement étudié par rapport aux finances de la ville. Pour observer son importance, il est nécessaire de le comparer avec d'autres postes de dépenses récurrents du gouvernement urbain, comme l'embauche de mercenaires.

2.1.2. Des comparaisons avec les autres postes de dépenses récurrents dans la comptabilité du receveur

Pour montrer le poids de l'investissement défensif occasionné par les travaux menés sur les fortifications, il faut mettre ces sommes en relation avec le budget et les dépenses de la ville, mais il est également nécessaire de les comparer à d'autres frais récurrents et clairement reportés dans les comptes du receveur de la cité. Toutefois, les comparaisons ont leurs limites. Il est inutile d'effectuer des comparaisons avec tous les postes de dépenses car cela n'apporterait rien de plus à cette étude. Aussi, je n'ai relevé que des dépenses de type militaire, c'est-à-dire des paiements pour des frais en relation avec la sécurité de la ville. L'embauche de mercenaires et de soldats spécialisés, les frais liés à la garde et au guet de la ville, mais aussi les dépenses des Sept de la Guerre fournissent autant de pistes de

[2135] AMM CC 612 (20) (1484) (compte incomplet) et CC 616 (11-12) (1494).
[2136] SALAMAGNE, Alain, *Douai*, 2001, p. 132-133.

comparaison et permettent d'avoir une approximation de l'investissement mis en place pour que la ville reste imprenable.

2.1.2.1. Tentative de comparaison avec les dépenses des Sept de la Guerre.

Pour compléter la notion d'investissements défensifs amorcée dans cette partie avec l'entretien des fortifications, il faut s'intéresser aux dépenses occasionnées par les Sept de la Guerre, c'est-à-dire les frais des magistrats qui, au sein du gouvernement urbain, géraient les aspects militaires[2137]. Contrairement aux versements accordés aux Gouverneurs des Murs, les sommes octroyées aux Sept de la Guerre n'étaient pas toujours formellement reportées chaque année dans une sous-catégorie de la comptabilité du receveur. Quelques paiements y figurent, mais ils semblent s'ajouter au budget qui était originellement prévu par la ville. Il s'agirait de dépenses extraordinaires. Or, comparer les sommes de l'administration de la guerre et celles des fortifications est une piste intéressante car ces administrations se complétaient pour assurer la défense et la sécurité de la ville. Toutefois, les budgets qui leur étaient accordés étaient bien souvent diamétralement opposés. Comment expliquer ces écarts alors que ces deux septeries œuvrent pour un même objectif, la sécurité de la cité ?

Effectuer des comparaisons entre les sommes accordées aux Gouverneurs des Murs et celles concédées au Sept de la Guerre dans le compte du receveur n'est pas évident puisque les versements effectués pour les magistrats de la guerre sont nettement moins bien référencés que ceux destinés à l'enceinte. Pour connaître le budget annuel des Sept de la Guerre, il faut se reporter directement aux comptes de ces magistrats. Ceux-ci ont été partiellement conservés pour les XV^{e} et XVI^{e} siècles[2138]. Cette comptabilité recense les sommes versées par le receveur de la ville, mais aussi les recettes des magistrats de la guerre comme celles issues de la vente de chevaux par exemple. Si ces deux rentrées d'argent forment le budget total des Sept de la Guerre, nous prendrons soin, pour notre étude, de distinguer les deux et de n'étudier que les sommes accordées par le receveur pour établir des comparaisons avec les recettes des Gouverneurs des Murs. La comptabilité des Sept de la Guerre répertorie aussi les dépenses en matière d'armement, d'artillerie, mais aussi de visites, de messagers et d'ambassades effectuées par les magistrats pour assurer la sécurité de la ville. Ces comptes représentent une masse d'informations très importante qu'il sera de

[2137] Voir dans cette partie, chapitre 1, 2.1.1. « Présentation des missions ».
[2138] AMM EE 37.

fait impossible de traiter en intégralité dans ce travail et qui donnera lieu à d'autres travaux de recherches. De nombreux postes de dépenses sont en effet présents dans ces comptes, mais il ne s'agira pas ici pas d'en déterminer l'importance, mais plutôt de comparer la somme globale octroyée à cette administration à l'investissement consenti pour l'entretien des fortifications.

Tout comme l'administration de l'enceinte, celle de la guerre semble disposer d'un budget relativement restreint au début du XV^{e} siècle, mais qui tend à augmenter progressivement. Les sommes versées aux Sept de la Guerre fluctuaient également selon le contexte politique. Si les périodes de paix coïncidaient avec des périodes de travaux sur l'enceinte, à l'inverse, les périodes de troubles et de conflits correspondaient généralement à des phases de ralentissement des chantiers des fortifications. Une telle gestion économique de la part du gouvernement messin était tout à fait logique et elle était observable dans de nombreuses villes. Les cités profitaient en effet des périodes de paix pour réparer ou améliorer leur enceinte urbaine. À l'inverse, les pouvoirs urbains délaissaient les chantiers lors de périodes de troubles pour recentrer leur attention sur la sécurité de la ville.

Il y a plusieurs limites qui freinent la mise en place de comparaisons entre les sommes accordées aux Sept de la Guerre et celles versées aux Gouverneurs des Murs. Tout d'abord, le fait que les dépenses ne soient pas clairement indiquées dans la comptabilité du receveur oblige donc à utiliser les comptes des Sept de la Guerre. Or, ils sont moins nombreux et offrent alors moins d'informations sur des périodes plus restreintes. D'autre part, certaines dépenses des magistrats de la guerre ne sont pas immédiatement en lien avec la sécurité de la ville bien que celle-ci soit concernée de manière « indirecte ». Les Sept de la Guerre géraient, par exemple, des forteresses dans le Pays messin comme Vry, Port-sur-Seille ou Raville et les dépenses effectuées pour la rénovation, l'entretien ou la garde de ces postes avancés figurent dans la comptabilité des Sept de la Guerre. Ces frais étaient nécessaires pour la sécurité de Metz au titre que ces forteresses, châteaux et autres habitations fortifiées détenus par les Messins, participaient à la défense de la ville en tant que postes avancés.

Enfin, la comparaison avec les dépenses accordées aux Gouverneurs des Murs à un moment précis reste également difficile à mettre en place car la comptabilité des Sept de la Guerre est rédigée de la Chandeleur à la Chandeleur, c'est-à-dire du 2 février au 2 février de l'année suivante, alors que la gestion de comptabilité du receveur est plus anarchique. Elle

ne suit pas toujours le calendrier basé sur le style de l'Annonciation et qui débute en mars. De fait, pour réaliser des tableaux comparatifs, il faut tenir compte de ce décalage. Cet écart de chronologie explique que certaines données ne se superposent pas totalement dans les tableaux qui suivent.

Bien que cette volonté de comparaison soit quelque peu entravée par ces aspects, globalement, avec les données dont nous disposons, le premier constat que nous avons précédemment énoncé se révèle assez exact. Le gouvernement urbain messin semble en effet favoriser tour à tour les dépenses des Gouverneurs des Murs ou celles des Sept de la Guerre en fonction du contexte politique et économique. Ainsi, après le siège de 1444, les sommes accordées aux Gouverneurs des Murs furent supérieures à celles versées aux Sept de la Guerre car la ville devait se reconstruire. Profitant d'une période de paix, le gouvernement urbain fit réparer les fortifications et délaissa la guerre. La situation s'inversa dans la décennie 1470 car une nouvelle attaque des Lorrains obligea la ville à revoir sa sécurité. Les dépenses des Sept de la Guerre augmentèrent à nouveau et cela se fit aux dépens du budget des Gouverneurs des Murs. Entre 1472 et 1476[2139], les frais pour l'administration de la guerre représentèrent plus de 2 486 £. contre à peine plus de 875 £. pour les Gouverneurs des Murs. Cette dernière somme, bien que largement inférieure à celle des Sept de la Guerre, fût tout de même très importante pour l'administration de l'enceinte. Elle témoignait des débuts des travaux d'adaptation à l'artillerie avec notamment le percement de canonnières. Ces travaux se poursuivirent les années suivantes car le budget des magistrats des fortifications fut alors largement supérieur à celui de la guerre tandis que les dépenses liées aux Sept de la Guerre diminuèrent entre 1476 et 1488[2140]. Après cette date, les Lorrains revinrent menacer la ville. Le gouvernement urbain ralentit alors les travaux menés sur l'enceinte et il redonna davantage de budget aux Sept de la Guerre à la fin de cette décennie et au début de l'année suivante.

Au XVI[e] siècle, le contexte était favorable à une reprise des chantiers sur les fortifications. Les dépenses liées aux travaux menés sur l'enceinte, notamment sur le front sud avec la fausse braie de la porte Serpenoise, firent que le budget des Gouverneurs des Murs était alors presque dix fois plus important que celui de leurs confrères, les Sept de la Guerre, et cela perdura jusqu'en 1505[2141]. Cette proportion tendit ensuite à se réduire jusqu'à

[2139] AMM CC 15 (1).
[2140] AMM CC 15 (3-4) et CC 15 *bis* (1-10).
[2141] AMM CC 19 (1-2) et CC 20 (1).

ce que les budgets soient relativement similaires au début de la décennie 1520[2142]. Toutefois, dès 1523, les frais des Gouverneurs des Murs repartirent à la hausse, laissant entrevoir les importantes campagnes de travaux qui furent menées au niveau de la porte des Allemands sous la direction du gouverneur de l'ouvrage, Philippe III Desch[2143]. Avec l'exemple de ce magistrat, à la fois gouverneur de la porte des Allemands, Gouverneur des Murs et Sept de la Guerre, il est facile de comprendre pourquoi le gouvernement urbain messin semblait avoir tellement d'aisance à favoriser l'une ou l'autre administration en fonction du contexte, souvent aux dépens de l'autre. Il n'y avait pas de rivalités entre elles puisque leurs membres étaient bien souvent les mêmes. Ce qui pouvait ressembler à un obstacle ou une entrave au bon fonctionnement du gouvernement urbain pouvait donc s'avérer plutôt positif pour la gestion de l'investissement défensif.

Dans le tableau qui suit, les paiements effectués par le receveur de la ville aux Sept de la Guerre sont décalés par rapport à la comptabilité des Sept de la Guerre, car celle-ci était rédigée du 2 février au 2 février de chaque année, ce qui n'était pas le cas de celle du receveur. Quant aux sommes qui apparaissent en italique, elles ne sont pas formellement reportées dans une sous-catégorie du compte du receveur qui est relative aux versements effectués pour les Sept de la Guerre. Elles résultent de l'addition de différents paiements octroyés à ces magistrats dans la comptabilité du receveur.

[2142] AMM CC 24 (2) et CC 25 (1).
[2143] AMM CC 25 (2).

		Recettes		Gouverneurs des Murs	Sept de la Guerre		
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Sommes rapportées dans la comptabilité du receveur	Sommes rapportées dans les comptes des Sept de la Guerre	Sommes rapportées dans la comptabilité du receveur	Total des dépenses
15/12/1416-07/05/1417	CC 3 (1)	+ 76 £. 11 d.	4 120 £. 11 s. 8 d.	9 £. 10 s.			4 087 £. 5 s. 7 d.
07/05/1417-23/07/1417	CC 3 (2)	+ 33 £. 6 s.	1 712 £. 15 s. 11 d.		80 £.		1 643 £. 12 s. 3 d.
23/07/1417-15/11/1417	CC 3 (3)	+ 49 £. 3 s. 8 d.	863 £. 19 s. 1 d.	34 £. 10 s. 9 d.			1 550 £. 15 s. 3 d.
15/11/1417-21/02/1418	CC 3 (4)	- 686 £. 11 s. 1 d.	1 861 £. 16 s. 10 d.	10 £. 8 d.			1 469 £. 11 d.
19/01/1453-14/08/1453	CC 10 (4)	+ 2 500 £. 7 s. 6 d.	7 177 £. 10 s. 4 d.	171 £.	60 £.		5 030 £. 12 s. 4 d.
14/08/1453-14/06/1454	CC 11 (1)	+ 2 147 £. 18 s.	8 727 £. 11 s. 1,5 d.	235 £.		*274 £.*	4 984 £. 16 s. 10,5 d.
09/05/1457-12/05/1458	CC 12 (1)	+ 7 021 £. 13 s. 9 d.	13 673 £. 18 s. 3 d.	884 £.	60 £.	*458 £. 19 s. 12 d.*	7 097 £. 13 s. 6 d.
12/05/1458-04/06/1459	CC 12 (2)	+ 6 875 £. 14 s. 9 d.	13 965 £. 5 s. 7 d.	593 £.		*146 £. 6 s. 8 d.*	7 623 £. 10 s. 9 d.
19/05/1466-10/06/1467	CC 14 (1)	+ 6 622 £. 19 s. 10 d.	14 237 £. 5 s. 2 d.	49 £.	235 £. 9 s. 6 d.	138 £. 9 s. 9,5 d.	5 837 £. 8 s.
10/06/1467-13/06/1468	CC 14 (2)	+ 5 959 £. 7 s. 2 d.	12 691 £. 16 s. 1 d.			166 £. 10 s. 11 d.	7 280 £. 18 s. 4 d.
19/06/1472-20/06/1476	CC 15 (1)	+ 5 179 £. 8 s. 6 d.	42 441 £. 14 s. 8 d.	875 £. 2 s. 6 d.	875 £. 19 s. 4 d.[2145]	2 486 £. 6 s. 4 d.[2144]	39 990 £. 4 s. 4 d.

Tableau 46 : Sommes versées aux Sept de la Guerre d'après leur comptabilité et celle du receveur de la ville (plusieurs périodes incomplètes entre 1416-1476).

[2144] Tentative des Lorrains pour prendre la ville en 1473 en bloquant la herse de la porte Serpenoise.
[2145] 2 février 1473-2 février 1474.

		Recettes		Gouverneurs des Murs	Sept de la Guerre		
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Sommes rapportées dans la comptabilité du receveur	Sommes rapportées dans les comptes des Sept de la Guerre	Sommes rapportées dans la comptabilité du receveur	Total des dépenses
21/06/1476-20/06/1477	CC 15 (2)	+ 2 451 £. 10 s. 4 d.	9 789 £. 9 s. 2 d.	1 160 £.	252 £.	763 £. 11 s. 4 d.	9 112 £. 2 s. 2 d.
20/06/1477-17/06/1478	CC 15 (3)	+ 677 £. 10 s. 11 d.	8 941 £. 16 s. 7 d.	330 £.	259 £.	238 £. 6 s 6 d.	7 606 £. 10 s. 3 d.
17/06/1478-21/08/1478	CC 15 (4)	+ 1 355 £. 6 s. 4 d.	2 904 £. 15 s. 7 d.	164 £.	173 £. 19 s.	71 £. 9 s.	2 006 £. 9 s. 1 d.
07/09/1478-23/06/1479	CC 15 *bis* (1)	+ 898 £. 17 s. 6 d.	8 831 £. 7 s. 5,5 d.	140 £.	600 £.	700 £.	7 882 £. 18 s. 1,5 d.
23/06/1479-21/06/1480	CC 15 *bis* (2)	+ 948 £. 9 s. 4 d.	12 138 £. 14 s. 4 d. 1 ang.	440 £.		100 £.	11 570 £. 19 s.
21/06/1480-22/06/1481	CC 15 *bis* (3)	+ 567 £. 17 s. 4 d.	11 015 £. 19 s. 1 d.	1 416 £. 8 s. 2,5 d.	140 £.	100 £.	9 120 £.
22/06/1481-23/06/1482	CC 15 *bis* (4)	+ 1 895 £. 19 s. 1 d	18 535 £. 2 d. 3 ang	1 116 £.		310 £.	8 694 £. 17 s 6,5 d.
24/06/1483-23/06/1484	CC 15 *bis* (6)		13 074 £. 4 s. 4 d.	342 £.	455 £.	131 £. 15 s. 6 d.	8 073 £. 6 s. 8 d.
23/06/1484-23/06/1485	CC 15 *bis* (7)	+ 5 000 £. 17 s. 8 d.	11 087 £. 19 s. 4,5 d	2 344 £. 12 s. 9 d.	542 £.	600 £.	8 871 £. 4,5 s
23/06/1485-23/06/1486	CC 15 *bis* (8)	+ 2 216 £. 15 s. 4 d.	11 685 £. 18 s. 5,5 d.	1 952 £. 13 s. 6 d.	256 £.	440 £.	9 066 £. 18 s. 10 d.
23/06/1486-23/06/1487	CC 15 *bis* (9)	+ 2 618 £. 19 s. 7 d.	9 048 £. 16 s. 6 d.	1 372 £. 6 s	167 £. 17 s. 6 d.	284 £.	7 593 £. 8 s. 9 d.
23/06/1487-22/06/1488	CC 15 *bis* (10)	+ 1 455 £. 7 s. 9 d.	8 451 £. 2 s. 2 d.	294 £. 18 s 6 d.		242 £. 17 s. 6 d.	7 524 £. 15 s. 5 d.
20/10/1488-23/06/1489	CC 16 (1)	+ 807 £. 8 s. 11 d.	5 663 £. 2 s. 4 d.	61 £. 17 s.	1 269 £. 9 s. 5,5 d.	570 £.	4 552 £. 10 d.
23/06/1489-23/06/1490	CC 16 (2)	+ 1 111 £. 1 s. 6 d.	54 159 £. 15 s. 3 d.	366 £.	786 £. 4 s. 7,5 d.	1 680 £. 14 s.	44 007 £. 2 s. 9 d.
23/06/1490-23/06/1491	CC 17 (1)	+ 10 152 £ . 12 s. 6 d.	38 824 £. 11 s. 9 d.	131 £.	324 £. 6 s. 8 d.	160 £.	38 595 £. 15 s. 12 d.
23/06/1491-23/06/1492	CC 17 (2)	+ 229 £. 10 s. 8 d.	10 839 £. 5 s. 5 d.	636 £.	200 £.	354 £. 6 s. 8 d.	10 516 £. 11 s. 2 d.
23/06/1492-23/06/1493	CC 17 (3)	+ 322 £. 14 s. 3 d.	6 310 £. 18 s. 11 d.	73 £. 6 s	244 £.	110 £.	5 835 £. 8 s. 7 d
23/06/1493-23/06/1494	CC 17 (4)	+ 475 £. 10 s. 4 d.	7 673 £. 4 s	264 £. 8 s.		257 £. 7 s. 6 d.	7 467 £. 14 s.

Tableau 47 : Sommes versées aux Sept de la Guerre d'après leur comptabilité et celle du receveur de la ville (plusieurs périodes entre 1476 et 1494)

		Recettes		Gouverneurs des Murs	Sept de la Guerre		
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Sommes rapportées dans la comptabilité du receveur	Sommes rapportées dans les comptes des Sept de la Guerre	Sommes rapportées dans la comptabilité du receveur	Total des dépenses
23/06/1494-23/06/1495	CC 18 (1)	+ 205 £. 10 s.	6 487 £. 19 s. 8 d.	206 £.		233 £. 16 s.	5 735 £.
23/06/1495-23/06/1496	CC 18 (2)	+ 752 £. 19 s. 1 d.	9 025 £. 8 s. 2 d.	110 £.	342 £. 18s.	202 £. 18 s.	7 789 £. 9 s. 8 d.
23/06/1496-23/06/1497	CC 18 (3)	+ 1 235 £. 18 s. 6 d.	7 584 £. 12 s. 7 d.	613 £. 17 s.	191 £. 10 s. 7,5 d.	175 £.	5 984 £. 17 s. 8 d.
23/06/1497-23/06/1498	CC 18 (4)	+ 1 589 £. 14 s. 10 d.	8 105 £. 3 s. 10 d.	725 £. 11 s.	242 £.	155 £.	7 199 £. 10 s. 1 d.
23/06/1498-23/06/1499	CC 18 (5)	+ 905 £. 13 s. 9 d.	10 764 £. 11 s. 10 d.	558 £.	220 £.	200 £.	9 085 £. 6 s. 10 d.
23/06/1499-23/06/1500	CC 18 (6)	+ 1 679 £. 5 s.	10 632 £. 19 s. 4d.	442 £. 5 s.	80 £.	128 £.	8 235 £. 7 s. 10 d.
23/06/1503-23/06/1504	CC 19 (1)	+ 410 £. 7 s. 1 d.	9 300 £. 12 s. 7 d.	1 817 £.		170 £.	7 630 £. 6 s. 11 d.
23/06/1504-31/12/1504	CC 19 (2)	+ 1 670 £. 5 s. 8 d.	13 577 £. 10 s. 10 d.	1 677 £.	237 £.	232 £.	12 528 £. 11 s. 8 d.
04/01/1504-23/06/1505	CC 20 (1)	+ 1 049 £. 19 s. 1 d.	5 103 £. 16 s. 8 d.	945 £.		162 £.	4 021 £. 3 s. 9 d.
23/06/1517-23/06/1518	CC 23 (2)	+ 2 117 £. 6 s .5 d.	12 486 £. 17 s. 1 d.	2 480 £.	721 £.	740 £.	9 518 £. 9 s. 8 d.
23/06/1518-23/06/1519	CC 23 (3)	+ 2 968 £. 7 s. 5 d.	13 136 £. 1 s. 6 d.	1 400 £.		600 £.	11 956 £. 6 s. 9 d.
23/06/1519-30/11/1519	CC 23 (4)	+ 1 179 £. 14 s. 9 d.	6 370 £. 12 s.	356 £. 11 s. 5 d.	320 £. 10 s.	400 £.	4 649 £. 17 s. 7 d.
05/12/1519-23/06/1520	CC 24 (1)	+ 1 725 £. 14 s. 9 d.	6 276 £. 2 s. 2 d.	260 £.	300 £.	*369 £. 10 s.*	6 040 £. 17 s.
23/06/1520-23/06/1521	CC 24 (2)	+ 235 £. 5 s. 2 d.	10 402 £. 15 s. 5 d.	200 £.		*374 £. 5 d*	10 321 £. 18 s.
23/06/1522-23/06/1523	CC 25 (1)		18 125 £. 7 s.	200 £.	100 £.	*269 £. 1 d.*	18 539 £. 16 s. 8 d.
23/06/1523-23/06/1524	CC 25 (2)	- 414 £. 9 s. 7 d.	11 453 £. 11 s. 5 d.	860 £.	350 £.	450 £.	10 733 £. 18 s. 3 d.

Tableau 48 : Sommes versées aux Sept de la Guerre d'après leur comptabilité et celle du receveur de la ville (plusieurs périodes entre 1494 et 1524)

2.1.2.2. L'embauche de mercenaires : une coûteuse nécessité

La cité eut recours pour la première fois au recrutement de mercenaires pendant la guerre des Quatre Seigneurs en 1324-1326[2146]. Il semblerait que le nombre de soldats messins était insuffisant pour faire face aux troupes issues de la coalition formée par les ducs de Lorraine, de Bar, de Luxembourg, les comtes des Deux-Ponts et de Vaudémont, l'archevêque de Trêves et les évêques de Metz, Verdun et Toul. Après ce conflit, l'embauche de mercenaires était devenue une pratique courante pour la cité car elle ne disposait pas d'une véritable armée permanente. De plus, la plupart des Messins refusaient désormais de se battre pour leur ville car ils payaient des impôts indirects qui devaient servir pour l'embauche d'hommes de guerre. Enfin, la cité devait fournir l'armement aux Messins qui se battaient alors que les mercenaires disposaient de leur propre armement. Le gouvernement urbain n'avait donc plus le souci de fournir à chaque soldat un équipement militaire coûteux.

L'économie plutôt prospère de Metz et les richesses qui y affluaient, attiraient toujours la convoitise des ennemis de la cité. Le commerce de l'argent y était également florissant. Pour protéger la ville de la jalousie de ses voisins, le gouvernement messin devait donc avoir à sa solde des troupes de soldats aguerris. Cette méthode assurait à la cité une bonne défense, mais elle contribuait aussi à la réputation de la ville qui était suffisamment riche pour financer tous ces hommes. Ce cercle était vicieux. L'embauche de mercenaires perdura jusqu'à ce que la ville rejoigne le royaume de France après 1552. Si cette pratique s'inscrivait aussi dans la notion d'investissement défensif précédemment évoquée au même titre que les dépenses liées aux Sept de la Guerre et à l'administration de l'enceinte, n'a-t-elle pas handicapé l'investissement destiné à la guerre et à l'enceinte ? Effectuer des comparaisons entre les sommes versées pour les gages des soldats et le budget confié aux Gouverneurs des Murs pourrait alors être révélateur de l'intérêt porté à chacun d'eux par les pouvoirs urbains. Les montants exorbitants liés à l'embauche de mercenaires ont-ils gêné le bon déroulement des chantiers sur l'enceinte messine en privant les Gouverneurs des Murs de précieux deniers ? Si en temps de guerre, la présence de mercenaires a pu être salutaire pour la ville, en temps de paix, la cité a continué à s'attacher leur service pour un montant important alors qu'elle aurait pu utiliser ces sommes autrement, notamment pour améliorer ses fortifications.

[2146] AMM EE 6 et *H.M.B.*, 1974, t. IV p. 43-46.

Au XV^e^ siècle, les Sept de la Guerre se chargeaient de l'embauche des mercenaires[2147]. Les magistrats pouvaient alors recruter individuellement ces hommes ou avoir recours à un seigneur de guerre plus important qui disposait de sa propre armée. Celui-ci la mettait alors au service de la ville moyennant une certaine somme d'argent pour une durée convenue. Ainsi, en 1371, Yvain de Galles, un mercenaire gallois arrivé dans le royaume de France à la suite de la guerre de Cent Ans, s'engagea au service de la ville et fournit cent-quarante « *glaives* »[2148] et quatre-vingts archers[2149]. À la fin du XV^e^ siècle, Robert de la Marck s'engagea pour vingt ans à servir la ville avec trois-cents chevaux pour 600 £. de pension annuelle pour lui-même et 6 £. par mois et par homme qu'il fournissait[2150]. Les soldats embauchés par la ville étaient d'origines diverses. En 1490, cinq-cents cavaliers, huit-cents piétons de Bourgogne, de France, de Lombardie, d'Espagne, de Biscaye (liée au royaume de Castille), de Gascogne, du Hainaut, de Picardie, d'Allemagne, de Croatie ou encore d'Albanie sont référencés[2151]. Lorsque la ville n'avait plus besoin des mercenaires, elle les licenciait[2152]. À partir de 1514, la cité renonça définitivement à armer les bourgeois messins à ses frais et embaucha directement des mercenaires armés qui servaient la cité toute l'année[2153].

L'étude des comptes du receveur de la ville met en évidence le poids économique que représente l'embauche de mercenaires. Il s'agit du principal poste de dépenses de la cité. Il est particulièrement bien connu car le receveur a pris soin de le noter chaque année. À ce titre, effectuer des comparaisons avec les sommes versées aux Gouverneurs des Murs est nettement plus aisé qu'avec la comptabilité des Sept de la Guerre, beaucoup plus fragmentaire. Bien souvent, les fluctuations des sommes consacrées à l'enrôlement de mercenaires suffisent à comprendre le contexte. Ainsi, entre février et juin 1409, les dépenses liées à l'embauche de soldats représentaient plus de 360% des recettes de la ville[2154]. Si ce pourcentage est si élevé, cela s'explique par la situation économique de la ville qui est au bord de la banqueroute après une jacquerie et les assauts de « l'alliance des quatre » contre la cité à la même période, entre 1405 et 1408[2155]. Les recettes municipales

[2147] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 169-172.
[2148] Désigne une arme d'hast pour le combat rapproché.
[2149] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 270.
[2150] AUBRION, Jean, 1857, p. 388.
[2151] *Ibid*., p. 38.
[2152] *Ibid*., p. 38.
[2153] COLIN, Odile, 1957, t. I, p. 81.
[2154] AMM CC 1 (2).
[2155] Il s'agit de l'alliance du comte de Saverne, du comte de Nassau, du seigneur de Boullay et du comte de Salm. VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 138.

étaient faibles alors que les dépenses progressaient. En 1409, les pouvoirs urbains que l'on pourrait qualifier de « traditionnels », c'est-à-dire composés par les grandes familles de la ville, les paraiges, avaient récupéré le gouvernement urbain de la main des mutins, mais les caisses étaient vides. Ils s'endettèrent donc pour s'offrir les services de mercenaires, car ils devaient assurer leur sécurité après cette période de troubles. Les pouvoirs urbains peinaient en effet à retrouver leur légitimité et ils préféraient s'assurer les services de mercenaires pour couper court à d'éventuels soulèvements populaires. Lorsque les comptes de la ville furent à nouveau équilibrés, les sommes liées à l'embauche de soldats restèrent importantes, mais elles représentaient rarement un facteur d'endettement pour la cité. Ponctuellement, de tels cas de figure se présentèrent jusqu'au début du XV^e^ siècle, sur des périodes de plusieurs mois entre 1415 et 1418. Ainsi, entre septembre 1415 et janvier 1416, l'embauche de mercenaires utilisa 223% des recettes de la ville et elle représentait 60% des dépenses[2156]. L'année suivante, entre juillet et novembre 1417, l'enrôlement de ces soldats représenta 133% des recettes municipales et 74% des dépenses[2157]. Enfin, entre février et juin 1418, 101% des recettes furent consacrées au versement des gages des mercenaires et 77% des dépenses municipales[2158]. À chaque fois, la hausse des frais liés à l'embauche de mercenaires correspondait à une menace contre la ville. En temps de paix, lorsque les dépenses liées aux gages des mercenaires diminuaient, les frais des Gouverneurs des Murs augmentaient alors que leur budget dépassait rarement celui des mercenaires.

En 1414, les magistrats de l'enceinte utilisèrent 990 £. quand la solde des militaires passa de 254 £. à 558 £.. Ces augmentations de budget s'expliquèrent par une multiplication des recettes de la ville par deux, qui passèrent de 1 285 £. à 2 291 £.[2159]. Entre juin et novembre 1419, période de paix, les Gouverneurs des Murs disposèrent de 603 £., soit trois fois plus que les mercenaires qui ne reçurent que 188 £. de gage[2160]. Il apparaît donc que les pouvoirs urbains profitaient des périodes de paix pour réaliser des travaux sur l'enceinte lorsque l'économie de la ville le permettait. Pendant ces mêmes périodes, les mercenaires furent moins nombreux, mais ils étaient toujours rétribués pour s'assurer de leur fidélité. Entre 1420 et 1421, il n'y avait pas de conflits ou de menaces : les magistrats de l'enceinte dépensèrent 1 000 £. en travaux quand les soldats touchèrent tout de même 865 £. de

[2156] AMM CC 2 (5).
[2157] AMM CC 3 (3).
[2158] AMM CC 3 (8).
[2159] AMM CC (2-3).
[2160] AMM CC 3 (9).

gages[2161]. En 1425-1426, ils perçurent encore plus de 1 502 £., tandis que les Gouverneurs des Murs utilisèrent 2 119 £. pour rénover les fortifications[2162]. Les gages des soldats en temps de paix étaient autant de deniers versés « à fonds perdus » alors qu'ils auraient pu être utilisés pour des travaux de rénovation et de modernisation de l'enceinte.

Les guerres expliquaient aussi l'importance des frais engendrés par les salaires des mercenaires. Ainsi, bien que la comptabilité du receveur pendant la guerre de la Hottée de Pommes n'ait pas été conservée, les comptes qui la suivirent montrent que la tendance est à la hausse. Avant cette guerre, les dépenses pour l'embauche de mercenaires avoisinaient 15% des recettes et 39% des dépenses entre 1426 et 1427[2163]. Au lendemain du conflit, elles représentaient 44% des recettes et 46% des dépenses[2164]. Si l'écart paraît peu important au niveau des dépenses, il faut s'intéresser au montant qui passe de 1 192 £. en 1426-1427 à 19 946 £. en 1430-1432, soit presque six fois plus. Parallèlement, les recettes municipales augmentèrent à la suite de la mise en place d'un emprunt extraordinaire pour faire face à cette guerre. L'arrivée en 1435 d'Écorcheurs dans le Pays messin fit encore bondir les sommes liées à l'enrôlement de mercenaires qui représentaient alors plus de la moitié des recettes de la ville et 61% des dépenses[2165]. Pendant cette même période, les sommes accordées aux Gouverneurs des Murs furent divisées par dix, passant de 1 215 £. en 1426-1427[2166] à 124 £. en 1434-1435[2167]. Leur budget repartit ensuite à la hausse, mais il resta toujours inférieur au montant des gages des mercenaires employés par la ville.

Si entre avril 1444 et avril 1446, lors du siège imposé par le roi de France et ses alliés, l'embauche de soldats ne représentait que 17% des recettes et des dépenses messines, il faut, là aussi, s'intéresser au montant total des gages des mercenaires car celui-ci est considérable : 18 921 £. contre 7 793 £. l'année précédente[2168]. Pourtant, cette somme handicapa faiblement le budget municipal car la ville mit en place un emprunt forcé qui lui permit d'obtenir des recettes qui dépassaient les 113 000 £.[2169]. Cela explique le peu de poids représenté par l'embauche de mercenaires, car les recettes ont été multipliées par dix. À plusieurs reprises, de tels cas de figure se présentèrent en fonction des aléas politiques.

[2161] AMM CC 3 (11).
[2162] AMM CC 5 (3).
[2163] AMM CC 5 (4).
[2164] AMM CC 6 (1).
[2165] AMM CC 6 (5). VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 237.
[2166] AMM CC 5 (4).
[2167] AMM CC 6 (4).
[2168] AMM CC 8 (4).
[2169] AMM CC 9 (1).

Parallèlement, la somme accordée aux Gouverneurs des Murs fut la plus élevée jamais versée avec 2 484 £.

Au lendemain de la tentative d'invasion de la ville par les Lorrains en bloquant la herse de la porte Serpenoise une nuit d'avril 1473[2170], le compte du receveur indique le versement de plus de 24 000 £. de gages aux mercenaires, soit 57% des recettes de la ville et 60% de ses dépenses entre juin 1472 et juin 1476[2171]. Les recettes municipales atteignirent alors 42 441 £. pour ces trois années, soit en moyenne plus de 14 000 £. par an, ce qui resta supérieur à la moyenne. Le montant le plus important versé pour les gages des mercenaires fut atteint entre juin 1489 et juin 1490. Pendant cette période, les Lorrains menacèrent encore la ville et ils s'attaquèrent aux places fortes messines[2172]. Les magistrats messins s'attachèrent alors le service de mercenaires en versant 34 591 £. de gages ce qui représentait 64% des recettes et 79% des dépenses[2173]. Les recettes municipales augmentèrent également et atteignirent plus de 54 000 £. L'année suivante, l'embauche des soldats ponctionna toujours les recettes de la ville à hauteur de 45%, mais le montant des gages fut divisé par deux, baissant à 17 471 £. tandis que les recettes municipales diminuèrent à 38 824 £.[2174].

Au XVI[e] siècle, les dépenses liées à l'embauche de mercenaires ne dépassèrent plus les 3 300 £. par an, soit dix fois moins qu'en 1489-1490. Cette période de paix profita largement aux Gouverneurs des Murs qui voyaient alors le budget lié aux travaux d'entretien de l'enceinte repartir durablement à la hausse. À plusieurs reprises, les sommes versées aux magistrats des fortifications dépassèrent le montant des gages accordés aux mercenaires. Ce fut notamment le cas en 1504[2175] et de 1509 à 1512[2176]. Pendant cette période, d'importants travaux furent réalisés sur le front sud de l'enceinte, avec le renforcement de la porte Serpenoise et l'édification d'une fausse braie. En 1526-1527[2177] et 1529-1530[2178], le budget des Gouverneurs des Murs était toujours supérieur à celui des mercenaires car d'importants travaux étaient menés au niveau de la porte des Allemands sous la houlette du gouverneur de l'ouvrage, Philippe III Desch. Entre 1536 et 1538[2179], bien que la localisation des

[2170] VIGNEULLES, Philippe de, 1931, t. III, p. 2-7.
[2171] AMM CC 15 (1).
[2172] VIGNEULLES, Phillipe de, 1931, t. III, p. 154.
[2173] AMM CC 16 (2).
[2174] AMM CC 17 (1).
[2175] AMM CC 19 (2).
[2176] AMM CC 21 (1-3).
[2177] AMM CC 26 (2).
[2178] AMM CC 27 (3).
[2179] AMM CC 29 (3-4).

chantiers sur l'enceinte soit inconnue, les sommes qui leur étaient allouées représentent presque le double de la solde totale des soldats sur ces deux années[2180]. Enfin, plus étonnant, à partir de 1551 et probablement jusqu'en 1556 [2181], les soldes des militaires ne représentèrent plus que la moitié, voire le quart, du budget des Gouverneurs des Murs alors que la ville affrontait le siège de Charles Quint. Les troupes françaises prirent le relais et vinrent compléter les rangs face aux troupes impériales.

Pendant les périodes de conflits, face aux soldes des mercenaires, les dépenses des Gouverneurs des Murs se réduisaient donc puis repartaient à la hausse lorsque la crise était passée. Le constat était le même avec les sommes versées aux Sept de la Guerre. Les pouvoirs urbains jouaient sur l'urgence et le contexte pour réaffecter les deniers des recettes de la ville. Les mercenaires étaient largement présents dans la comptabilité de la cité et ils occupaient même la première place, peu importe que la cité connaisse ou non des menaces. Bien sûr, les pouvoirs urbains n'avaient vraisemblablement pas le choix devant le caractère versatile de mercenaires qui changeaient de maîtres en fonction du salaire, mais il est certain que cette pratique a nécessairement conduit la cité à financer des guerriers et non des pierres pour ses fortifications. Si les Messins avaient daigné se battre, le montant lié à l'embauche de mercenaires aurait alors été largement inférieur et il aurait donné à la ville une bouffée d'air dans sa comptabilité, lui permettant ainsi d'investir davantage dans son enceinte en temps de paix.

[2180] Gouverneurs des Murs = 4 700 £. / Mercenaires = 2 755 £.
[2181] AMM CC 30 (1-2).

		Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
13/02/1407-13/02/1408	CC 1 (1)		25 110 £. 19,5 d.	2 £. 15 s.	<1%	<1%	4 078 £. 6 s. 1 d.	16%	16%	26 153 £.		1 042 £. 18 s. 4 ,5d.
16/02/1409-21/06/1409	CC 1 (2)	- 1 042 £. 18 s. 4 d.	2 466 £. 3 s.				9 040 £. 16 s. 1 d.	**367%**[2182]				
26/06/1409-21/01/1410	CC 1 (3)		4 340 £. 8 s. 1 d.				1 155 £. 13 s.	**36%**				
23/01/1410-23/06/1410	CC 1 (4)		2 155 £. 11 s. 8 d.				543 £. 8 s. 4 d.	<1%	24%	2 243 £. 13 s. 2 d.		
24/06/1410-12/09/1410	CC 1 (5)		1 015 £. 1 s. 3 d.				243 £. 4 s. 8 d.	24%	21%	1 139 £. 1 d.		123 £. 1 s. 9 d.
13/09/1410-28/01/1411	CC 1 (6)	- 123 £. 1 s. 9 d.	1 858 £. 2 s. 3 d.				550 £. 11 s. 5 d.	**30%**	**30%**	1 861 £. 12 s. 4 d.		22 £. 2 s. 3 d.
28/01/1411-13/05/1411	CC 1 (7)	- 22 £. 2 s. 3 d.	1 392 £. 5 s. 1 d.	25 £. 7 s. 8 d.	2%	<1%	250 £.	18%	1%	23 454 £. 8 s. 6 d.		962 £. 4 s. 5 d.
13/05/1411-07/08/1411	CC 1 (8)	- 962 £. 4 s. 5 d.	911 £. 11 s.				197 £. 15 s. 8 d.	22%	9%	2 276 £. 9 d.		1 364 £. 9 s. 9 d.
07/08/1411-20/11/1411	CC 1 (9)	- 1 364 £. 9 s. 9 d.	1 465 £. 16 s. 9 d.				284 £. 10 d.	19%	20%	1 445 £. 16 s. 9 d.	20 £.	
20/11/1411-12/02/1412	CC 1 (10)	+ 20 £.	1 295 £. 7 s. 6 d.				320 £. 17 s. 6 d.	25%	25%	1 295 £. 16 s. 6 d.		

Tableau 49 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1407-1412)

[2182] Le déficit de la ville devait alors être important.

		Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
12/02/1412-13/05/1412	CC 65 (2)		1 408 £. 16 s. 2 d.				243 £. 15 s. 10 d.	17%	17%	*1 685 £. 14 s. 11 d.*		276 £. 18 s. 9 d.
13/05/1412-04/07/1412	CC 1 (11)	- 276 £. 18 s. 9 d.	634 £. 16 s. 11 d.				179 £. 9 d.	28%	29%	614 £. 6 s.	20 £. 10 s. 11 d.	
04/07/1412-25/10/1412	CC 1 (12)	+ 20 £. 10 s. 11 d.	1 537 £. 6 s. 10 d.				822 £. 4 s. 6 d.	**53%**	**48%**	1 704 £. 16 s. 4 d.		166 £. 6 d.
25/10/1412-27/01/1413	CC 65 (3)	- 166 £. 6 d.	1 397 £. 14 s. 3 d.				486 £. 14 s.	**35%**	**31%**	1 582 £. 7 s. 6 d.		184 £. 13 s. 3 d.
27/01/1413-12/05/1413	CC 1 (13)	- 184 £. 13 s. 3 d.	1 357 £. 12 s. 4 d.				184 £. 13 s. 4 d.	14%	17%	1 102 £. 6 s. 11 d.	255 £. 5 s. 5 d.	
12/05/1413-30/06/1413	CC 1 (14)	+ 255 £. 5 s. 5 d.	892 £. 18 s. 5 d.							642 £. 14 s. 9 d.	150 £. 5 s. 8 d.	
20/10/1413-31/01/1414	CC 2 (1)	+ 150 £. 5 s. 8 d.	1 462 £. 3 s. 4 d.	215 £. 8 s. 7 d.	15%	16%	390 £.	27%	29%	1 335 £. 9 s.	26 £. 13 s. 8 d.	
31/01/1414-18/05/1414	CC 2 (2)	+ 26 £. 13 s. 8 d.	1 285 £. 9 d.	53 £.	4%	4%	254 £. 12 s.	20%	20%	1 258 £. 3 s. 10 d.	16 £. 16 s. 11 d.	
18/05/1414-05/11/1414	CC 2 (3)	+ 16 £. 16 s. 11 d.	2 291 £. 16 s. 8 d.	**990 £. 2 s.**	**43%**	**43%**	558 £. 12 s. 8 d.	24%	24%	2 292 £. 9 s. 1 d.		12 s. 5 d.
26/04/1415-23/08/1415	CC 2 (4)	- 12 s. 5 d.	2 541 £.17 s. 10 d.	125 £.	5%	4%	554 £.	22%	19%	2 884 £. 1 s. 6 d.		342 £. 3 s. 9 d.
17/09/1415-03/01/1416	CC 2 (5)	- 342 £. 3 s. 9 d.	885 £. 1 s. 10 d.	255 £.	29%	7%	1 977 £. 15 s.	**223%**	60%	3 311 £. 2 s. 7 d.		2426 £. 9 d.

Tableau 50 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1412-1416)

Dates	Cotes	Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires			Total des dépenses de la ville		
		Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville		Excédent	Déficit
21/02/1416-29/06/1416	CC 2 (6)	- 2 426 £. 9 d.	1 244 £. 8 s. 2 d.							1 942 £. 14 s. 6 d.	698 £. 6 s. 4 d.	
29/06/1416-06/07/1416	CC 2 (6) *suite*	+ 698 £. 6 s. 4 d.	4 107 £. 15 s.				1 134 £.	28%	27%	4 125 £. 9 s. 3 d.		17 £. 14 s. 3 d.
06/07/1416-05/11/1416	CC 2 (7)	- 17 £. 14 s. 3 d.	4 202 £. 9 s. 5 d.				3 486 £. 11 s. 6 d.	**83%**	**81%**	4 279 £. 3 d.		76 £. 11 d.
15/12/1416-07/05/1417	CC 3 (1)	- 76 £. 11 d.	4 120 £. 11 s. 8 d.	9 £. 10 s.	<1%	<1%	1 542 £. 1 s.	**37%**	**38%**	4 087 £. 5 s. 7 d.	33 £. 6 s.	
07/05/1417-23/07/1417	CC 3 (2)	+ 33 £. 6 s.	1 712 £. 15 s. 11 d.				545 £. 7 s. 2 d.	**32%**	**33%**	1 643 £. 12 s. 3 d.	49 £. 3 s. 8 d.	
23/07/1417-15/11/1417	CC 3 (3)	+ 49 £. 3 s. 8 d.	863 £. 19 s. 1 d.	34 £. 10 s. 9 d.	4%	2%	1 147 £. 5 s. 6 d.	**133%**	**74%**	1 550 £. 15 s. 3 d.		686 £. 11 s. 1 d.
15/11/1417-21/02/1418	CC 3 (4)	- 686 £. 11 s. 1 d.	1 861 £. 16 s. 10 d.	10 £. 8 d.	<1%	<1%	240 £. 4 s. 6 d.	13%	16%	1 469 £. 11 d.	392 £. 15 s. 11 d.	
21/02/1418-14/06/1418	CC 3 (5)	+ 392 £. 15 s. 11 d.	1 850 £. 11 s. 11 d.	7 £. 1 s. 11 d.	<1%	<1%	1 873 £. 5 s. 4 d.	**101%**	**77%**	2 410 £. 3 d.		459 £. 8 s. 5 d.
14/06/1418-30/12/1418	CC 3 (6)	- 459 £. 8 s. 5 d.	2 472 £. 17 s.	3 £. 10 s. 11,5 d.	<1%	<1%	249 £. 17 s. 3 d.	10%	21%	1 171 £.	1 301 £. 16 s. 4 d.	
30/12/1418-11/04/1419	CC 3 (7)	+ 1 301 £. 16 s. 4 d.	3 591 £. 16 s. 4 d.				1 372 £. 10 s. 3 d.	**38%**	**44%**	3 130 £. 17 s. 4 d.	460 £. 9 s. 8 d.	

Tableau 51 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1416-1419)

		Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
11/04/1419-05/06/1419	CC 3 (8)	+ 460 £. 2 s. 11 d.	1 002 £. 2 s. 11 d.	100 £.	10 %	38%	206 £. 6 s. 8 d.	21%	**78%**	265 £. 11 d.	737 £. 2 s.	
05/06/1419-29/11/1419	CC 3 (9)	+ 737 £. 2 s.	1 450 £. 12 s. 5 d.	**603 £.**	**42%**		188 £. 15 s.	13%			1 197 £. 16 s. 9 d	
29/11/1419-01/05/1420	CC 3 (10)	+ 1 197 £. 16 s. 9 d.	3 759 £. 16 s. 11 d.	400 £.	11%	33%	463 £. 15 s.	12%	**38%**	1 207 £. 7 s. 9 d.	2 503 £. 9 s. 2 d.	
01/05/1420-19/02/1421	CC 3 (11)	+ 2 503 £. 9 s. 2 d.	7 407 £. 9 s. 2 d. 1 ang.	**1 000 £.**	**14%**	**22%**	865 £. 11 s.	12%	19%	4 496 £. 10 s. 8 d.	2 910 £. 18 s. 6 d.	
20/02/1421-06/06/1421	CC 4 (1)	+ 2 910 £. 18 s. 6 d.	4 514 £. 19 s. 3 d.	300 £.	7%	26%	369 £.	8%	**32%**	1 147 £. 13 s. 1 d.	3 367 £. 6 s. 2 d.	
06/06/1421-04/03/1422	CC 4 (2)	+ 3 367 £. 6 s. 2 d.	8 072 £. 4 s. 2 d. 1 ang.	500 £.	6%	10%	945 £. 6 s.	12%	18%	5 225 £. 15 s. 3 d.	2 846 £. 14 s. 11 d.	
04/03/1422-19/10/1422	CC 4 (3)	+ 2 846 £. 14 s. 11 d.	8 010 £. 8 s. 3 d.	Somme manquante[2183]			1 390 £. 6 s. 8 d.	17%	**36%**	3 887 £. 11 s. 8 d.		
19/10/1422-16/08/1423	CC 4 (4)	+ 3 887 £. 11 s. 8 d.	10 429 £. 13 s. 2 d. 3 ang.	600 £.	6%		2 760 £. 11 s. 4 d.	26%				
16/08/1423-25/02/1424											2770 £. 4 s. 1 d.	

Tableau 52 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1419-1424)

[2183] Le document est abîmé et la partie relative à la somme est illisible.

		Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires			Total des dépenses de la ville		
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville		Excédent	Déficit
25/02/1424-03/11/1424	CC 5 (1)	+ 2 770 £. 4 s. 1 d.	7 633 £. 10 s. 2 d.				955 £.	13%	14%	6 776 £. 6 s.	858 £. 4 s. 1 s.	
03/11/1424-11/05/1425	CC 5 (2)	+ 858 £. 4 s. 1 s.	4 865 £. 16 s. 8 d.	101 £. 2 s.	2%	4%	711 £.	15%	29%	2 428 £. 12 s.	2 437 £. 4 s. 8 d.	
11/05/1425-08/07/1426	CC 5 (3)	+ 2 437 £. 4 s. 8 d.	+ 11 763 £. 11 s. 9 d.	**2 119 £.**	**18%**	**36%**	1 502 £. 6 s. 8 d.	13%	26%	5 887 £. 2 s. 1 d.	5 876 £. 9 s. 8 d.	
08/07/1426-04/07/1427	CC 5 (4)	+ 5 876 £. 9 s. 8 d.	14 951 £. 4 s. 2 d.	1 215 £. 10 s.	8%	21%	2 192 £. 9 d.	15%	**39%**	5 652 £. 9 s.	9 298 £. 14 s. 2 d.	
04/07/1427-28/06/1430[2184]		+ 9 298 £. 14 s. 2 d.										
23/06/1430-14/03/1432	CC 6 (1)		+ 45 663 £ 14 s. 11 d.	306 £. 18 s.	1%	1%	**19 946 £ 5 s. 1 d**.	**44%**	**46%**	43 198 £. 6 s. 7 d.	2 465 £. 8 s. 4 d.	
14/03/1432-20/03/1433	CC 6 (2)	+ 2 465 £. 8 s. 4 d.	8 629 £. 4 s. 5 d.	147 £. 10 s.	2%	2%	4 189 £. 17 s.	**49%**	**45%**	9 336 £. 12 s. 5 d.		707 £. 7 s. 11 d.
20/03/1433-30/04/1434	CC 6 (3)	- 707 £. 7 s. 11 d.	7 583 £. 6 s. 7 d.	115 £. 15 s. 11,5 d.	2%	1%	3 686 £. 1 s. 4 d.	**49%**	**45%**	8 258 £. 5 s. 2 d.		674 £. 18 s. 7 d.
30/04/1434-13/04/1435	CC 6 (4)	- 674 £. 18 s. 7 d.	7 591 £. 11 s. 10 d.	124 £.	3%	1%	4 510 £. 2 s.	**59%**	**54%**	8 313 £. 9 s. 6 d.		631 £. 17 s. 7 d.
13/04/1435-11/05/1436	CC 6 (5)	- 631 £. 17 s. 7 d.	8 149 £. 10 d.	292 £. 12 s.	4%	4%	4 368 £. 11 s. 2 d	**54%**	**61%**	7 145 £. 15 s. 10 d.	1 003 £. 4 s. 11 d. 1 ang.	
11/05/1436-14/05/1437	CC 7 (1)	+ 1 003 £. 4 s. 11 d. 1 ang.	6 981 £. 14 s. 8 d.	396 £.	6%	6%	3 508 £. 7 s. 4 d.	**50%**	**53%**	6 588 £. 3 s. 10 d.	393 £. 10 s. 10 d 1 ang.	

Tableau 53 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1424-1437)

[2184] Guerre de la Hottée de Pommes.

		Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
14/05/1437-04/07/1438	CC 7 (2)	+ 393 £. 10 s. 10 d. 1 ang.	7 449 £. 11 s. 8 d. 3 ang.	630 £.	8%	7%	5 885 £. 4 d.	**79%**	**65%**	9 104 £. 17 s. 4 d.		1 652 £. 5 s. 7 d. 1 ang.
04/07/1438-03/06/1439	CC 7 (3)	- 1 652 £. 5 s. 7 d. 1 ang.	6 532 £. 6 d.	695 £. 18 s.	11%	5%	4 968 £. 10 s.	**76%**	**38%**	13 082 £. 15 s. 1 d.		6 650 £. 14 s. 7 d.
03/06/1439-30/06/1439	CC 7 (4)	- 6 650 £. 14 s. 7 d.	1 482 £. 16 s.	200 £.	13%	**29%**	376 £. 8 s. 8 d.	25%	**55%**	689 £. 13 s. 8 d.	793 £. 2 s. 14 d.	
30/06/1439-29/08/1439	CC 7 (4 suite)	+ 793 £. 2 s. 14 d.	1 124 £. 12 s. 1 d.	300 £.	**27%**	**36%**	391 £.	**35%**	**47%**	835 £. 5 s.	1 082 £. 9 s. 5 d.	
29/08/1439-07/04/1441	CC 8 (1)	+ 1 082 £. 9 s. 5 d.	14 783 £. 5 s. 10 d.	2 124 £. 15 s.	14%	19%	7 598 £. 10 s. 8 d.	**51%**	**67%**	11 294 £. 16 s. 10 d.	3 488 £. 9 s.	
07/04/1441-13/04/1442	CC 8 (2)	+ 3 488 £. 9 s.	12 985 £. 4 s. 5 d.	1 100 £.	8%	11%	6 591 £. 11 s. 8 d.	**51%**	**67%**	9 887 £. 17 s. 3 d.	3 097 £. 7 s. 1 d.	
13/04/1442-16/04/1443	CC 8 (3)	+ 3 097 £. 7 s. 1 d.	10 164 £. 4 s. 10 d.	843 £. 13 s.	8%	7%	7 681 £. 8 s. 4 d.	**76%**	**61%**	12 572 £. 4 s. 6 d.	2 387 £. 19 s. 10 d.	
16/04/1443-17/04/1444	CC 8 (4)	+ 2 387 £. 19 s. 10 d.	12 715 £. 14 s. 4 d.	630 £. 6 s. 4 d.	5%	6%	7 793 £. 6 s.	**61%**	**76%**	10 053 £. 9 s. 1 d.	2 662 £. 5 s. 2 d.	
17/04/1444-06/04/1446	CC 9 (1)	+ 2 662 £. 5 s. 2 d.	**113 186 £ 12 s. 1 d.**	2 484 £.	2%	2%	**18 921 £ 18 s. 2 d.**[2185]	17%	17%	114 221 £ 2 s. 1 d.		1 054 £. 10 s. 5 d.
06/04/1446-15/04 1448	CC 9 (2)	- 1 054 £. 10 s. 5 d.	20 154 £. 9 s. 2 d.	598 £.	3%	4%	**7 367 £. 18 s. 10 d.**	**37%**	**44%**	16 714 £. 2 s. 6 d.	3 440 £. 6 s. 8 d.	

Tableau 54 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1437-1448)

[2185] Siège de Metz par le roi de France et des alliés.

Dates	Cotes	Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
		Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
15/04/144-23/05/1449	CC 9 (3)	+ 3 440 £. 6 s. 8 d.	13 452 £. 17 s. 8 d.	671 £.	5%	11%	3 908 £. 12 s. 8 d.	29%	**64%**	6 092 £. 7 s. 7 d.	7 360 £. 10 s. 1 d.	
23/05/1449-15/06/1450	CC 10 (1)	+ 7 360 £. 10 s. 1 d.	21 947 £.	209 £.	1%	1%	3 453 £. 18 s.	16%	17%	19 946 £. 5 s. 10 d.	1 550 £. 14 s. 1 d.	
15/06/1450-07/07/1451	CC 10 (2)	+ 1 550 £. 14 s. 1 d.	11 208 £. 18 s. 10 d.	615 £.	5%	7%	5 906 £. 10 s. 4 d.	**53%**	**63%**	9 390 £. 15 s. 9 d.	1 818 £. 4 s. 1 d.	
07/07/1451-19/01/1453	CC 10 (3)	+ 1 818 £. 4 s. 1 d.	12 226 £. 15 s. 2 d.	300 £.	2%	3%	7 142 £. 9 s. 4 d.	**58%**	**73%**	9 726 £. 7 s. 7 d.	2 500 £. 7 s. 6 d.	
19/01/1453-14/08/1453	CC 10 (4)	+ 2 500 £. 7 s. 6 d.	7 177 £. 10 s. 4 d.	171 £.	2%	3%	2 561 £. 10 s. 8 d.	**36%**	**51%**	5 030 £. 12 s. 4 d.	2 147 £. 18 s.	
14/08/1453-14/06/1454	CC 11 (1)	+ 2 147 £. 18 s.	8 727 £. 11 s. 1,5 d.	235 £.	3%	5%	3 540 £.	**41%**	**71%**	4 984 £. 16 s. 10,5 d.	3 447 £. 14 s. 3 d.	
14/06/1454-20/06/1455	CC 11 (2)	+ 3 447 £. 14 s. 3 d.	10 881 £. 3 s. 3 d.	987 £.	9%	16%	3 768 £. 6 s. 8 d.	**35%**	**61%**	6 217 £. 19 s. 6 d.	4 663 £. 3 s. 9 d.	
20/06/1455-21/05/1456	CC 11 (3)	+ 4 663 £. 3 s. 9 d.	12 204 £. 3 s. 9 d. 1 ang.	994 £.	8%	17%	3 308 £. 8 s.	27%	**56%**	5 914 £. 9 s. 1 d.	6 299 £. 14 s. 7,5 d.	
21/05/1456-09/05/1457	CC 11 (4)	+ 6 299 £. 14 s. 7 d.	13 968 £. 11 s. 8 d.	1 699 £.	12%	**24%**	3 251 £. 13 s.	23%	**47%**	6 946 £. 17 s. 11 d.	7 021 £. 13 s. 9 d.	
09/05/1457-12/05/1458	CC 12 (1)	+ 7 021 £. 13 s. 9 d.	13 673 £. 18 s. 3 d.	884 £.	6%	12%	3 962 £. 16 d.	29%	**56%**	7 097 £. 13 s. 6 d.	6 875 £. 14 s. 9 d.	

Tableau 55 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1448-1458)

Dates	Cotes	Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
		Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
12/05/1458-04/06/1459	CC 12 (2)	+ 6 875 £. 14 s. 9 d.	13 965 £. 5 s. 7 d.	593 £.	4%	8%	4 143 £. 13 s. 4 d.	30%	**54%**	7 623 £. 10 s. 9 d.	6 341 £. 14 s. 10 d.	
04/06/1459-28/03/1460	CC 12 (3)	+ 6 341 £. 14 s. 10 d.	12 662 £. 17 s. 11 d.	345 £.	3%	8%	2 894 £. 1 s. 2 d.	23%	**63%**	4 569 £. 10 s. 9 d.	8 093 £. 7 s. 2 d.	
28/03/1460-09/021461	CC 12 (4)	+ 8 093 £. 7 s. 2 d.	7 921 £. 16 s. 4 d.	256 £.	3%	5%	3 498 £. 6 s. 8 d.	**44%**	**68%**	5 139 £. 15 s. 5 d.	2 782 £. 11 d.	
13/02/1461-09/04/1462	CC 13 (1)	+ 2 782 £. 11 d.	10 228 £. 7 s. 7 d.	946 £.	9%	13%	4 440 £. 6 s. 8 d.	**43%**	**61%**	7 320 £. 5,5 d.	2 908 £. 7 s. 1 d.	
09/04/1462-04/04/1463	CC 13 (2)	+ 2 908 £. 7 s. 1 d.	10 304 £. 1 s. 3 d.	232 £.	2%	4%	3 527 £. 4 s.	**34%**	**53%**	6 593 £. 13 s. 4 d.	3 710 £. 7 s. 11 d.	
04/04/1463-09/04/1464	CC 13 (3)	+ 3 710 £. 7 s. 11d.	10 807 £. 9 s. 2 d.	319 £.	3%	7%	3 314 £. 9 s.	**31%**	**69%**	4 798 £. 15 s.	6 008 £. 14 s.	
09/04/1464-24/05/1465	CC 13 (4)	+ 6 008 £. 14 s.	13 555 £. 13 s. 9 d.	607 £.	4%	8%	4 575 £. 4 s.	**34%**	**64%**	7 170 £. 10 s. 6 d.	6 395 £. 3 s. 3 d.	
24/05/1465-19/05/1466	CC 13 (5)	+ 6 395 £. 3 s. 3 d.	13 154 £. 8 s. 9 d.	271 £. 10 s.	2%	4%	4 415 £. 12 s. 8 d.	**34%**	**68%**	6 531 £. 8 s. 11 d.	6 622 £. 19 s. 10 d.	
19/05/1466-10/06/1467	CC 14 (1)	+ 6 622 £. 19 s. 10 d.	14 237 £. 5 s. 2 d.	49 £.	<1%	1%	4 582 £. 18 s. 4 s.	**32%**	**78%**	5 837 £. 8 s.	5 959 £. 7 s. 2 d.	
10/06/1467-13/06/1468	CC 14 (2)	+ 5 959 £. 7 s. 2 d.	12 691 £. 16 s. 1 d.				5 540 £. 10 s.	**44%**	**76%**	7 280 £. 18 s. 4 d.	5 610 £. 16 s. 9 d.	

Tableau 56 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1458-1468)

		Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
13/06/1468-16/06/1469	CC 14 (3)	+ 5 610 £. 16 s. 9 d.	12 400 £. 8 d.	380 £.	3%	4%	5 255 £. 9 s. 8 d.	**42%**	**62%**	8 537 £. 13 s. 9 d.	3 862 £. 6 s. 11 d.	
16/06/1469-22/06/1470	CC 14 (4)	+ 3 862 £. 6 s. 11 d.	10 965 £. 6 s. 11 d.	920 £.	8%	13%	4 200 £. 5 s. 4 d.	**38%**	**58%**	7 211 £. 11 s. 1 d.	3 753 £. 15 s. 10 d.	
22/06/1470-21/06/1471	CC 14 (5)	+ 3 753 £. 15 s. 10 d.	11 034 £. 3 s. 9 d.	500 £.	5%	9%	3 813 £. 16 s. 10 d.	**35%**	**65%**	5 862 £. 5 s. 5 d.	5 171 £. 18 s. 3 d.	
21/06/1471-19/06/1472	CC 14 (6)	+ 5 171 £. 18 s. 3 d.	11 798 £. 5 s. 3 d.	100 £.	1%	1%	3 919 £. 15 s. 4 d.	**33%**	**57%**	6 818 £. 16 s. 9 d.	5 179 £. 8 s. 6 d.	
19/06/1472-20/06/1476	CC 15 (1)	+ 5 179 £. 8 s. 6 d.	42 441 £. 14 s. 8 d.	875 £. 2 s. 6 d.	2%	2%	**24 068 £ 3 s.**	**57%**	**60%**	39 990 £. 4 s. 4 d.	2 451 £. 10 s. 4 d.	
21/06/1476-20/06/1477	CC 15 (2)	+ 2 451 £. 10 s. 4 d.	9 789 £. 9 s. 2 d.	1 160 £.	12%	13%	4 865 £. 10 d.	**50%**	**53%**	9 112 £. 2 s. 2 d.	677 £. 10 s. 11 d.	
20/06/1477-17/06/1478	CC 15 (3)	+ 677 £. 10 s. 11 d.	8 941 £. 16 s. 7 d.	330 £.	4%	4%	4 448 £. 6 s. 4 d.	**50%**	**58%**	7 606 £. 10 s. 3 d.	1 355 £. 6 s. 4 d.	
17/06/1478-21/08/1478	CC 15 (4)	+ 1 355 £. 6 s. 4 d.	2 904 £. 15 s. 7 d.	164 £.	6%	8%	610 £. 10 d.	21%	**30%**	2 006 £. 9 s. 1 d.	898 £. 17 s. 6 d.	
07/09/1478-23/06/1479	CC 15 *bis* (1)	+ 898 £. 17 s. 6 d.	8 831 £. 7 s. 5,5 d.	140 £.	2%	2%	3 901 £. 10 d.	**44%**	**49%**	7 882 £. 18 s. 1,5 d.	948 £. 9 s. 4 d.	
23/06/1479-21/06/1480	CC 15 *bis* (2)	+ 948 £. 9 s. 4 d.	12 138 £. 14 s. 4 d. 1 ang.	440 £.	4%	4%	5 565 £. 7 s.	**46%**	**48%**	11 570 £. 19 s.	547 £. 17 s. 4 d.	

Tableau 57 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1468-1480)

		Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
21/06/1480-22/06/1481	CC 15 *bis* (3)	+ 567 £. 17 s. 4 d.	11 015 £. 19 s. 1 d.	1 416 £. 8 s. 2,5 d.	13%	16%	3 443 £. 10 s. 6 d.	**31%**	**38%**	9 120 £.	1 895 £. 19 s. 1 d.	
22/06/1481-23/06/1482	CC 15 *bis* (4)	+ 1 895 £. 19 s. 1 d.	18 535 £. 2 d. 3 ang.	1 116 £.	6%	13%	5 456 £. 8 s. 2 d.	29%	63%	8 694 £. 17 s. 6,5 d.	9 840 £. 2 s. 8 d.	
24/06/1482-23/06/1483	CC 15 *bis* (5)	+ 9 840 £. 2 s. 8 d.	22 618 £. 14 s. 4 d.	2 200 £.	10%		3 332 £. 12 s. 3 d.	15%				
24/06/1483-23/06/1484	CC 15 *bis* (6)		13 074 £. 4 s. 4 d.	342 £.	3%	4%	3 253 £. 14 d.	25%	40%	8 073 £. 6 s. 8 d.	5 000 £. 17 s. 8 d.	
23/06/1484-23/06/1485	CC 15 *bis* (7)	+ 5 000 £. 17 s. 8 d.	11 087 £. 19 s. 4,5 d.	2 344 £. 12 s. 9 d.	**21%**	**26%**	3 552 £. 18 s.	**32%**	40%	8 871 £. 4,5 s.	2 216 £. 15 s. 4 d.	
23/06/1485-23/06/1486	CC 15 *bis* (8)	+ 2 216 £. 15 s. 4 d.	11 685 £. 18 s. 5,5 d.	1 952 £. 13 s. 6 d.	17%	**22%**	3 351 £. 18 s. 10 d.	29%	**37%**	9 066 £. 18 s. 10 d.	2 618 £. 19 s. 7 d.	
23/06/1486-23/06/1487	CC 15 *bis* (9)	+ 2 618 £. 19 s. 7 d.	9 048 £. 16 s. 6 d.	1 372 £. 6 s.	15%	18%	3 253 £. 4 s. 5 d.	**36%**	**43%**	7 593 £. 8 s. 9 d.	1 455 £. 7 s. 9 d.	
23/06/1487-22/06/1488	CC 15 *bis* (10)	+ 1 455 £. 7 s. 9 d.	8 451 £. 2 s. 2 d.	294 £. 18 s. 6 d.	3%	4%	3 549 £. 5 s. 6 d.	**42%**	**47%**	7 524 £. 15 s. 5 d.	926 £. 6 s. 9 d.	
22/06/1488-20/10/1488	CC 15 *bis* (11)	+ 926 £. 6 s. 9 d.	3 406 £. 8 s. 5,5 d.	415 £. 10 s. 6 d.	12%	15%	898 £.	26%	**33%**	2 762 £. 19 s. 6 d.	807 £. 8 s. 11 d.	
20/10/1488-23/06/1489	CC 16 (1)	+ 807 £. 8 s. 11 d.	5 663 £. 2 s. 4 d.	61 £. 17 s.	1%	1%	888 £. 15 s. 8 d.	16%	20%	4 552 £. 10 d.	1 111 £. 1 s. 6 d.	
23/06/1489-23/06/1490	CC 16 (2)	+ 1 111 £. 1 s. 6 d.	**54 159 £. 15 s. 3 d.**	366 £.	1%	1%	**34 591 £ 3 s. 8 d.**	**64%**	**79%**	44 007 £. 2 s. 9 d.	10 152 £. 12 s. 6 d.	

Tableau 58 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1480-1490)

		Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
23/06/1490-23/06/1491	CC 17 (1)	+ 10 152 £. 12 s. 6 d.	**38 824 £. 11 s. 9 d**.	131 £.	<1%	<1%	**17 471 £ 4 s.**	**45%**	**45%**	38 595 £. 15 s. 12 d.	229 £. 10 s. 8 d.	
23/06/1491-23/06/1492	CC 17 (2)	+ 229 £. 10 s. 8 d.	10 839 £. 5 s. 5 d.	636 £.	6%	6%	3 809 £. 11 s.	**35%**	**36%**	10 516 £. 11 s. 2 d.	322 £. 14 s. 3 d.	
23/06/1492-23/06/1493	CC 17 (3)	+ 322 £. 14 s. 3 d.	6 310 £. 18 s. 11 d.	73 £. 6 s.	1%	1%	2 642 £. 10 s.	**42%**	**45%**	5 835 £. 8 s. 7 d.	475 £. 10 s. 4 d.	
23/06/1493-23/06/1494	CC 17 (4)	+ 475 £. 10 s. 4 d.	7 673 £. 4 s.	264 £. 8 s.	3%	4%	2 524 £. 8 s. 6 d.	**33%**	**34%**	7 467 £. 14 s.	205 £. 10 s.	
23/06/1494-23/06/1495	CC 18 (1)	+ 205 £. 10 s.	6 487 £. 19 s. 8 d.	206 £.	3%	4%	1 896 £.	29%	**33%**	5 735 £.	752 £. 19 s. 1 d.	
23/06/1495-23/06/1496	CC 18 (2)	+ 752 £. 19 s. 1 d.	9 025 £. 8 s. 2 d.	110 £.	1%	1%	1 790 £. 17 s. 4 d.	20%	23%	7 789 £. 9 s. 8 d.	1 235 £. 18 s. 6 d.	
23/06/1496-23/06/1497	CC 18 (3)	+ 1 235 £. 18 s. 6 d.	7 584 £. 12 s. 7 d.	613 £. 17 s.	8%	10%	1 726 £.	23%	29%	5 984 £. 17 s. 8 d.	1 589 £. 14 s. 10 d.	
23/06/1497-23/06/1498	CC 18 (4)	+ 1 589 £. 14 s. 10 d.	8 105 £. 3 s. 10 d.	725 £. 11 s.	9%	10%	1 569 £. 6 s. 8 d.	19%	22%	7 199 £. 10 s. 1 d.	905 £. 13 s. 9 d.	
23/06/1498-23/06/1499	CC 18 (5)	+ 905 £. 13 s. 9 d.	10 764 £. 11 s. 10 d.	558 £.	5%	6%	1 667 £. 8 s.	15%	18%	9 085 £. 6 s. 10 d.	1 679 £. 5 s.	
23/06/1499-23/06/1500	CC 18 (6)	+ 1 679 £. 5 s.	10 632 £. 19 s. 4 d.	442 £. 5 s.	4%	5%	1 348 £. 5 s.	13%	16%	8 235 £. 7 s. 10 d.	2 407 £. 11 s. 6 d.	

Tableau 59 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1490-1500)

Dates	Cotes	Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
		Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
5/03/1501-4/03/1502	EE 31			1 836 £.								
23/06/1503-23/06/1504	CC 19 (1)	+ 410 £. 7 s. 1 d.	9 300 £. 12 s. 7 d.	1 817 £.	**20%**	**24%**	2 436 £.	26%	**32%**	7 630 £. 6 s. 11 d.	1 670 £. 5 s. 8 d.	
23/06/1504-31/12/1504	CC 19 (2)	+ 1 670 £. 5 s. 8 d.	13 577 £. 10 s. 10 d.	**1 677 £.**	**12%**	**13%**	1 513 £. 5 s.	11%	12%	12 528 £. 11 s. 8 d.	1 049 £. 19 s. 1 d.	
04/01/1504-23/06/1505	CC 20 (1)	+ 1 049 £. 19 s. 1 d.	5 103 £. 16 s. 8 d.	945 £.	19%	**24%**	1 080 £.	21%	27%	4 021 £. 3 s. 9 d.	1 082 £. 12 s. 6 d.	
23/06/1505-23/06/1506	CC 20 (2)	+ 1 082 £. 12 s. 6 d.	12 325 £. 3 d.	1 580 £. 10 s.	13%	14%	2 284 £. 10 s.	19%	20%	11 222 £. 9 s. 1 d.	1 102 £. 11 s. 2 d.	
23/06/1506-23/06/1507	CC 20 (3)	+ 1 102 £. 11 s. 2 d.	9 862 £. 3 d.	1 886 £.	19%	**20%**	2 081 £.	21%	22%	9 310 £. 11 s. 2 d.	551 £. 8 s. 7 d.	
23/06/1507-23/06/1508	CC 20 (4)	+ 551 £. 8 s. 7 d.	9 152 £. 1 d.	1 001 £.	11%	11%	1 938 £. 5 s.	21%	22%	9 010 £. 16 s. 10 d.	141 £. 3 s. 3 d.	
23/06/1508-23/06/1509	CC 20 (5)	+ 141 £. 3 s. 3 d.	8 445 £. 2 d.	1 176 £. 12 s.	14%	17%	1 717 £.	20%	24%	7 054 £. 7 s. 2 d.	1 390 £. 13 s.	
23/06/1509-23/06/1510	CC 21 (1)	+ 1 390 £. 13 s.	11 554 £. 18 s. 8 d.	**2 411 £.**	**21%**	**23%**	1 690 £.	15%	16%	10 384 £. 10 s. 6 d.	1 170 £. 8 s. 2 d.	
23/06/1510-23/06/1511	CC 21 (2)	+ 1 170 £. 8 s. 2 d.	10 345 £. 18 s. 7 d.	**2 120 £.**	**20%**	**23%**	1 919 £. 12 s.	19%	21%	9 343 £. 9 s. 6 d.	1 002 £. 9 s. 1 d.	

Tableau 60 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1501-1511)

		Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
23/06/1511-23/06/1512	CC 21 (3)	+ 1 002 £. 9 s. 1 d.	10 279 £. 9 s. 11 d.	**1 982 £.**	**19%**	**31%**	1 655 £. 11 s.	16%	26%	6 453 £. 11 s. 5 d.	3 825 £. 18 s. 6 d.	
23/06/1512-23/06/1513	CC 21 (4)	+ 3 825 £. 18 s. 6 d.	14 060 £. 14 s. 10 d.	1 685 £.	12%	14%	2 212 £.	16%	19%	1 1671 £. 1 s. 12 d.	2 384 £. 12 s. 11 d.	
23/06/1513-10/01/1514		+ 2 384 £. 12 s. 11 d.										
10/01/1514-23/06/1514	CC 22 (1)		5 350 £. 5 s. 10 d.				838 £.	16%	**32%**	2 595 £. 10 s. 1 d.	2 754 £. 15 s. 9 d.	
23/06/1514-23/06/1515	CC 22 (2)	+ 2 754 £. 15 s. 9 d.	12 969 £. 16 s. 9 d.	1 300 £.	10%	15%	2 851 £.	22%	**32%**	8 855 £. 4 s. 9 d.	3 614 £. 12 s.	
23/06/1515-23/06/1516	CC 22 (3)	+ 3 614 £. 12 s.	13 767 £. 14 s. 11 d.	1 750 £.	13%	16%	3 236 £. 15 s.	24%	**30%**	10 795 £. 1 s. 5 d.	2 972 £. 13 s. 6 d.	
23/06/1516-23/06/1517	CC 23 (1)	+ 2 972 £. 13 s. 6 d.	12 813 £. 12 s. 8 d.	1 260 £.	10%	12%	2 765 £. 10 s.	22%	26%	10 696 £. 6 s. 3 d.	2 117 £. 6 s. 5 d.	
23/06/1517-23/06/1518	CC 23 (2)	+ 2 117 £. 6 s. 5 d.	12 486 £. 17 s. 1 d.	2 480 £.	**20%**	**26%**	2 559 £. 17 s.	20%	27%	9 518 £. 9 s. 8 d.	2 968 £. 7 s. 5 d.	
23/06/1518-23/06/1519	CC 23 (3)	+ 2 968 £. 7 s. 5 d.	13 136 £. 1 s. 6 d.	1 400 £.	11%	12%	2 773 £. 12 s. 4 d.	21%	23%	11 956 £. 6 s. 9 d.	1 179 £. 14 s. 9 d.	
23/06/1519-30/11/1519	CC 23 (4)	+ 1 179 £. 14 s. 9 d.	6 370 £. 12 s.	356 £. 11 s. 5 d.	6%	8%	1 057 £.	17%	23%	4 649 £. 17 s. 7 d.	1 725 £. 14 s. 9 d.	

Tableau 61 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1511-1519)

Dates	Cotes	Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires					
		Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Total des dépenses de la ville	Excédent	Déficit
05/12/1519-23/06/1520	CC 24 (1)	+ 1 725 £. 14 s. 9 d.	6 276 £. 2 s. 2 d.	260 £.	4%	4%	1 212 £. 10 s.	19%	20%	6 040 £. 17 s.	235 £. 5 s. 2 d.	
23/06/1520-23/06/1521	CC 24 (2)	+ 235 £. 5 s. 2 d.	10 402 £. 15 s. 5 d.	200 £.	2%	2%	2 456 £.	24%	24%	1 0321 £. 18 s.	80 £. 17 s. 5 d.	
23/06/1521-23/06/1522		+ 80 £. 17 s. 5 d.										
23/06/1522-23/06/1523	CC 25 (1)		18 125 £. 7 s.	200 £.	1%	1%	2 459 £. 6 s. 8 d.	14%	13%	18 539 £. 16 s. 8 d.	414 £. 9 s. 7 d.	
23/06/1523-23/06/1524	CC 25 (2)	+ 414 £. 9 s. 7 d.	11 453 £. 11 s. 5 d.	860 £.	8%	8%	2 462 £.	21%	23%	10 733 £. 18 s. 3 d.	719 £. 13 s. 2 d.	
23/06/1524-23/06/1525	CC 25 (3)	+ 719 £. 13 s. 2 d.	22 509 £. 4 s.	1 131 £. 7 s. 6 d.	5%	5%	2 401 £.	11%	11%	21 260 £. 14 s. 11 d.	1 248 £. 9 s. 1 d.	
23/06/1525-23/06/1526	CC 26 (1)	+ 1 248 £. 9 s. 1 d.	13 521 £. 12 s. 9 d.	1 460 £.	11%	13%	2 739 £. 18 s. 4 d.	20%	24%	11 513 £. 17 s. 2 d.	2 007 £. 15 s. 6 d.	
23/06/1526-23/06/1527	CC 26 (2)	+ 2 007 £. 15 s. 6 d.	13 344 £. 10 s.	**3 300 £.**	**25%**	**26%**	2 472 £. 6 s.	19%	19%	12 888 £. 15 s. 8 d.	455 £. 14 s. 4 d.	
23/06/1527-23/06/1528	CC 27 (1)	+ 455 £. 14 s. 4 d.	11 263 £. 1 s. 10 d.	2 000 £.	18%	20%	2 548 £.	23%	25%	10 053 £. 11 s. 10 d.	1 109 £. 9 s. 11 d.	
23/06/1528-23/06/1529	CC 27 (2)	+ 1 109 £. 9 s. 11 d.	12 773 £. 17 s. 1 d.	700 £.	5%	7%	2 456 £. 5 s.	19%	24%	10 220 £. 12 s. 1 d.	2 553 £. 4 s. 3 d.	

Tableau 62 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1519-1529)

		Recettes		Dépenses								
				Gouverneurs des Murs			Embauche de mercenaires			Total des dépenses de la ville		
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville	Montant	Part dans les recettes de la ville	Part dans les dépenses de la ville		Excédent	Déficit
23/06/1529-23/06/1530	CC 27 (3)	+ 2 553 £. 4 s. 3 d.	19 419 £ 11 s. 7 d.	3 800 £.	20%	24%	2 303 £. 6 s.	12%	14%	16 143 £. 14 s. 4 d	3 275 £. 17 s. 2 d.	
23/06/1530-23/06/1531												
23/06/1531-23/06/1532	CC 28 (1)		11 285 £.3 s.	800 £.	7%	8%	2 079 £. 15 s.	18%	21%	10 007 £. 16 s.	1 277 £. 6 s. 6 d.	
23/06/1532-23/06/1533	CC 28 (2)	+ 1 277 £. 6 s. 6 d.	11 838 £. 19 s. 9 d.	863 £.	7%	10%	1 663 £.	14%	19%	8 728 £. 11 d.	3 110 £. 18 s. 10 d.	
23/06/1533-23/06/1534	CC 28 (3)	+ 3 110 £. 18 s. 10 d.	12 986 £. 16 s. 4 d.	1 200 £.	9%	12%	2 004 £.	15%	20%	10 272 £. 16 s. 9 d.	2 713 £. 19 s. 6 d.	
23/06/1534-23/06/1535	CC 29 (1)	+ 2 713 £. 19 s. 6 d.	9 582 £. 5 s. 11 d.	660 £.	7%	7%	1 689 £.	18%	18%	9 421 £. 17 s. 1 d.	2 160 £. 8 s. 9 d.	
23/06/1535-23/06/1536	CC 29 (2)	+ 2 160 £. 8 s. 9 d.	12 009 £. 11 s. 1 d.	360 £.	3%	4%	1 666 £. 10 s.	14%	19%	8 912 £. 9 s. 1 d.	3 097 £. 1 s. 11 d.	
23/06/1536-23/06/1537	CC 29 (3)	+ 3 097 £. 1 s. 11 d.	13 507 £. 3 d.	1 600 £.	12%	2%	1 218 £.	9%	12%	10 524 £. 6 s. 1 d.	2 975 £. 14 s. 6 d.	
23/06/1537-23/06/1538	CC 29 (4)	+ 2 975 £. 14 s. 6 d.	14 740 £. 3 s. 4 d.	3 100 £.	21%	28%	1 537 £. 10 s.	10%	14%	11 132 £. 14 s. 1 d.	3 607 £. 9 s. 3 d.	
24/06/1538-23/06/1551		+ 3 607 £. 9 s. 3 d.										
23/06/1551-23/06/1552	CC 30 (1)		17 153 £. 15 s.	5 700 £. 19 s. 7d	33%	36%	1 507 £.	9%	10%	15 629 £. 16 s. 10 d.	1 523 £. 18 s. 2 s.	
23/06/1552-23/06/1553 1554-1556	CC 30 (2)	+ 1 523 £. 18 s. 2 s.	11 854 £. 10 s.	3000 à 4000 £. /an	25% à 34%		1 900 £.	16%				

Tableau 63 : Coût de l'embauche des mercenaires sur les finances de la ville par rapport à celui occasionné par les Gouverneurs des Murs (1529-1556)

2.1.2.3. Le coût de la sécurité de la ville

La garde des portes de la ville et l'emploi de soldats spécialisés dans certains types d'armement, constituaient un autre volet de l'investissement défensif consenti par la cité. Pourquoi s'intéresser à ces dépenses en comparaison de celles des Gouverneurs des Murs ? Il ne s'agit pas ici de montrer l'augmentation des dépenses pour ces soldats aux dépens de celles de l'administration de l'enceinte, comme cela a été fait pour les Sept de la Guerre ou par rapport à l'embauche de mercenaires, mais d'établir qu'il s'agit plutôt d'investissements parallèles et complémentaires. L'enceinte devait nécessairement être gardée, tandis que l'emploi de soldats spécialisés témoigne de la volonté des pouvoirs urbains de disposer d'hommes compétents. Postés sur les fortifications, ils venaient compléter le système défensif de la ville et dissuadaient les ennemis d'attaquer. Pour bien comprendre cela, il est nécessaire de distinguer la notion de guet de celle de garde et d'y ajouter l'emploi de compagnies armées, sortes de corps francs où les membres juraient fidélité à la ville.

2.1.2.3.1. La garde et le guet

Comme l'explique Bernard Chevalier, « le service ordinaire se décompose en deux : le guet proprement dit, qui se fait sur les murs de nuit, sans armes, et la garde que l'on monte de jour, tout équipé, aux portes »[2186]. Toutefois, à Metz, ces deux définitions se sont ponctuellement confondues puisqu'à certaines périodes, des hommes en armes, comme des canonniers ou des arbalétriers, pouvaient également participer au guet[2187]. En règle générale, la garde requérait donc des armes, qui étaient alors coûteuses, ce qui explique que seuls des patriciens ou des bourgeois aisés occupaient ces postes[2188]. La nuit, les portes de la ville étaient fermées par des portiers qui venaient les rouvrir au matin. C'est lors de la fermeture des portes que débutait le guet. À Metz, les paroisses fournissaient les hommes qui devaient s'acquitter de cette tâche sur le mur, dans les beffrois, les portes et les tours, tandis que les gens de métiers garantissaient également la surveillance de leur tour[2189]. Des châtelains habitaient également les « *chastels* » des portes[2190]. En fonction de la paroisse, les hommes se plaçaient dans les beffrois des différentes parties de l'enceinte afin de constituer un guet homogène et efficace. L'emplacement des beffrois des paroisses, c'est-à-dire des tourelles

[2186] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 119.
[2187] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 338.
[2188] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 119.
[2189] Voir 1ère partie, chapitre 1, 2.2.1. « Le rôle des métiers dans l'entretien des tours de l'enceinte ».
[2190] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 130.

de plusieurs étages, munies de cloches, équipées de cheminées et de fenêtres protégées par des grilles et des volets en bois, montre en effet une couverture optimale de la fortification pour donner l'alarme. Ces édifices n'étaient pas percés d'ouvertures de tirs, de type canonnières ou archères, car les hommes des paroisses n'étaient pas formés à l'usage d'armes. Ils étaient uniquement placés sur la muraille pour donner l'alarme[2191]. Toutes les paroisses participaient au guet, qu'elles soient proches ou non de l'enceinte. Le nombre d'hommes qu'elles fournissaient dépendait de la population de la paroisse : plus elles étaient peuplées, plus les hommes étaient nombreux. C'était notamment le cas pour la paroisse de Saint-Eucaire qui apparaissait comme peuplée en 1444[2192] et qui, en 1465, fournit quatre gardes pour son beffroi[2193]. L'accès au chemin de ronde pour effectuer le guet se faisait par l'intérieur des portes ou des tours, mais aussi par des escaliers de pierre, les « *degreiz* », construits contre certaines portions à l'intérieur de la ville. Aujourd'hui, il existe encore un vestige d'un escalier de ce type dans le parking Paixhans, qui permettait d'accéder au chemin de ronde, ainsi qu'au pont des Grilles de la Basse-Seille. Il était également possible d'accéder au chemin de ronde par des échelles.

S'intéresser aux sommes dépensées par la ville pour assurer le guet est révélateur du contexte de l'époque. Pour garantir la sécurité de leur cité, les Messins étaient obligés d'assurer un service de guet et de rondes de nuit dès le XI^e^ siècle[2194], mais en contrepartie, ils étaient exemptés du tonlieu[2195]. Comme à Reims ou à Tours, sous l'autorité d'un sergent ou d'un bannerot, deux à quatre hommes étaient choisis dans chacune des paroisses de Metz pour assurer ce service pendant plusieurs nuits à la suite[2196]. Lorsque la cité n'était pas menacée, ce guet se limitait à la surveillance des portes et à quelques rondes sur les murs pendant la nuit, ainsi qu'à l'observation depuis les beffrois[2197]. Philippe de Vigneulles fut affecté plusieurs nuits à la garde de la porte du Pontiffroy en 1492[2198] et à la porte des Allemands en 1499[2199]. Si les habitants les plus riches pouvaient effectuer le guet à cheval, ils pouvaient aussi se faire remplacer en s'acquittant d'un versement annuel de 2 s.[2200].

[2191] Voir 1ère partie, chapitre 1, 2.2.2.2. « Les beffrois ».
[2192] BMM CC 620. TRAPP, Julien et WAGNER, Sébastien, 2013, p. 87.
[2193] ADM, 7F50, (1465, « *visitation* » de Joffroy II de Warize).
[2194] SCHNEIDER, Jean, 1950, p. 68.
[2195] CHÂNTEAU, Francis de, 1897, PJ n° 5 à 7, p. 99-102.
[2196] ADM 7F59 (1465, « *visitation* » de Jeoffroy II de Warize) f° 6r à 8r. CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 120.
[2197] Voir 1ère partie, chapitre 1, 2.2.2.2. « Les beffrois ».
[2198] VIGNEULLES, Philippe, 1932, t. III, p. 265.
[2199] *Ibid.*, 1933, t. IV, p. 397.
[2200] COLIN, Odile, 1957, t. II, PJ n°7. Cette taxe est prélevée sur chaque feu concerné. Le prélèvement de cette somme s'effectue tous les trimestres et il représente 2 s. pour l'année.

Ce principe était présent dans de nombreuses villes, comme à Amiens, où en 1458, la majorité des personnes qui effectuaient le guet sont « des pauvres gens qui gardent les portes et les clés, à la place des notables, pour gagner leur vie »[2201]. Quant aux clercs, dans plusieurs villes comme à Metz à partir de 1466, ils versaient aussi une somme en dédommagement pour ne pas y participer[2202], bien qu'au départ, ils devaient ce service comme n'importe quel des habitants[2203].

Ponctuellement, le guet était renforcé par des hommes armés lorsque la ville était menacée : ce fut notamment le cas en 1444[2204] ou en 1465 lorsque le Conseil de Metz ordonna qu'en plus des gardes habituels, deux archers devaient se poster chaque nuit sur les sept portes de la ville[2205]. Un mois après cette mesure, Philippe de Vigneulles rapportait que les archers en question étaient jugés trop coûteux pour les finances de la ville. Le gouvernement urbain les fit alors remplacer par des clercs ou des fils de bourgeois pour assurer le guet sur les portes et la muraille[2206]. En 1518, lors du conflit avec Franz von Sickingen, pour assurer une meilleure défense des tours des métiers, quatre hommes de la corporation furent mobilisés (contre deux auparavant) sur chacune des tours, tandis qu'un canonnier les accompagnait[2207].

Devant des menaces ennemies ou lors une visite impériale, le guet pouvait également être renforcé. Le 20 septembre 1467, le guet aux portes et sur la muraille fut doublé devant l'arrivée de soldats ennemis[2208]. En 1473, face aux menaces des Lorrains, la ville fit à nouveau renforcer le guet, notamment au Champ-à-Seille[2209]. Les gens de métiers assuraient également la surveillance sur la tour qu'ils devaient entretenir et défendre[2210]. Le guet pouvait aussi être renforcé à l'annonce d'une visite impériale. En 1473, à l'occasion de la présence de l'empereur, seize hommes furent tenus de garder jour et nuit chacune des portes principales de la ville[2211]. Le guet était maintenu au maximum jusqu'au départ de

[2201] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 120.
[2202] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 370. CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 120.
[2203] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 52.
[2204] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 284
[2205] *Ibid*., p. 338. Porte des Allemands, porte Serpenoise, porte Saint-Thiébault, porte Mazelle, porte du Pont-Rengmont, porte du Pontiffroy et porte du Pont-des-Morts.
[2206] *Ibid*., p. 356.
[2207] *Ibid.*, 1933, t. IV, p. 267.
[2208] *Ibid.*, p. 389.
[2209] *Ibid.,* p. 5, 11 et 18.
[2210] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 19.
[2211] *Ibid*., p. 19.

l'empereur[2212]. La même procédure se reproduisit en 1492[2213] et en 1498[2214]. Après la tentative d'intrusion des Lorrains en 1473, le guet fut assuré à un niveau maximal jusqu'en 1475[2215]. Il fut encore renforcé en 1490 avec de nouvelles mesures[2216]. Désormais, deux équipes composées à chaque fois de deux bourgeois et d'un sergent des Treize assuraient, pour les uns une ronde jusqu'à minuit, tandis que les autres prenaient le relais jusqu'au matin. Le fait de relever les hommes à cette heure tardive assurait au maximum l'éveil des hommes et une vigilance constante. À Amiens, le système était identique et le « *réveil* » était là pour vérifier à minuit la vigilance des guetteurs[2217].

Les difficultés liées à la participation au financement et à l'entretien de l'enceinte de la part du clergé étaient omniprésentes dans bien des villes. À Metz, en février 1466, à la suite d'un accord passé entre les chanoines et la cité, les chanoines et les chapelains ne furent plus tenus de participer au service de garde sur les portes et l'enceinte, à l'exception des cas de force majeure[2218]. Les clercs n'en étaient pas exemptés avant 1466, mais les chanoines payaient une taxe annuelle de 36 £. pour ne pas avoir à l'effectuer. Des maçons, des charpentiers et d'autres artisans pouvaient être exemptés en raison des services spéciaux rendus à la ville en cas de siège[2219]. En temps de guerre, les bourgeois devaient être dédommagés pour la garde exceptionnelle qu'ils devaient effectuer aux portes. Les hommes embauchés pour faire le guet étaient rétribués 25 s. pour les cavaliers et 15 s. pour ceux qui l'effectuaient à pied. Le service de garde pouvait aussi permettre de s'acquitter d'une amende due à la ville[2220].

En 1516, le gouvernement recruta et rétribua directement les hommes qui assuraient le guet et la garde[2221]. Cette décision explique l'augmentation des frais liés au guet et à la garde de la muraille à partir de cette date. La majorité des habitants de la ville refusaient en effet d'effectuer cette tâche au titre qu'ils versaient déjà des impôts indirects pour employer des mercenaires ou des remplaçants comme cela était autorisé. Pourtant, la sécurité de la ville était menacée et ils auraient dû accepter cet effort[2222]. En 1516, de nouvelles mesures

[2212] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 26.
[2213] *Ibid*., p. 291.
[2214] *Ibid*., p. 388.
[2215] *Ibid*., p. 42.
[2216] *Ibid*., p. 155.
[2217] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 120.
[2218] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 370.
[2219] *H.M.B.*, 1974, t. IV, p. 564.
[2220] AMM HH 49.
[2221] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV p. 182, p. 222-224.
[2222] *Ibid*., 1933, t. IV, p. 182.

furent encore prises : chaque soir, quand la Mutte sonnait, seize hommes et deux sergents des Treize se rassemblaient en deux équipes (un sergent et huit bourgeois) pour sillonner la ville. La première était active pendant la première partie de la soirée pour effectuer des contrôles d'identité. À minuit, l'autre équipe prenait le relais jusqu'à l'ouverture des portes. En 1465, chaque nuit, cent-cinquante-six gardes étaient présents (issus des corporations et des paroisses), dont quarante-deux gardes uniquement pour les portes (six hommes par porte[2223]), tandis que les autres étaient répartis sur l'enceinte, les tours, les beffrois et les ponts fortifiés [2224] . Pendant les périodes de troubles, la plupart des portes étaient condamnées, à l'exception de celles placées sur les grands axes de communication (porte Serpenoise, porte des Allemands, porte du Pont-Rengmont et portes du Pont-des-Morts et du Pontiffroy).

Dans les tableaux récapitulatifs suivants, les « *visitations* » de 1465[2225] et 1511[2226] ont été utilisées pour proposer une répartition des hommes pour effectuer le guet sur l'enceinte. Pour distinguer les différents éléments de la muraille, les tours des Métiers sont représentées en vert, les ponts en bleu, les portes en rouge, et les beffrois en orange.

[2223] À l'exception de la porte Mazelle qui compte huit gardes.
[2224] ADM 7F59 (1465, « *visitation* » de Jeoffroy II de Warize), f° 6r à 8r.
[2225] ADM 7F59 (1465n « *visitation* » de Joffroy II de Warize).
[2226] *Ibid*., (1511, « *visitation* » de Nicole III de Heu).

Localisation des hommes pour **le guet en 1465**	Emplacements	Nombre d'hommes localisés	Total sur la portion	Nombre d'hommes **dans les beffrois en 1511**	Paroisses qui fournissaient les hommes dans les beffrois
De la porte Serpenoise au Moyen-Pont	Tour des Lainiers	2	20	4 beffrois sur cette portion pour 6 hommes	Saint-Jacques fournit 3 hommes et Sainte-Croix pareillement
	Tour des Drapiers	2			
	Tour des Chandeliers de Xeu	2			
	Tour des Boulangers	2			
	Tour des Bouchers	2			
	Tour des Charpentiers	2			
	Tour des Vignerons	2			
	Porte Serpenoise	6	6		
Du Moyen Pont à la porte du Pont-des-Morts	Sur le Moyen-Pont	5	5		Saint-Victor (3 hommes) et Champ-à-Seille (2 hommes)
	Tour des Peintres	2	5	1 beffroi sur cette portion pour 3 hommes	Saint-Marcel et Saint-Georges (3 hommes)
	Tour du Moyen-Pont	1			
De la porte du Pont-des-Morts à la porte du Pontiffroy	Porte du Pont-des-Morts	6	6		
	Tour des Tonneliers	2	10	4 beffrois sur cette portion pour 8 hommes	Saint-Simplice (4 hommes) et Sainte-Ségolène (4 hommes)
	Montée derrière Saint-Vincent	1	1		
	Porte du Pontiffroy	6	6		
De la porte du Pontiffroy à Chambière	Tour des Revendeurs	2	16	4 beffrois sur cette portion pour 6 hommes	Saint-Martin (3 hommes) et Saint-Gengoulf (3 hommes)
	Tour des Corvisiers	2			
	Tour des Chevriers	2			
	Tour des Couvreurs	2			
	Tour des Chapeliers	2			
Devant Saint-Médard	Sur le clocher de Saint-Médard ?	1	1		

Tableau 64 : La répartition des hommes pour effectuer le guet en 1465, complétée avec les données de 1511

Localisation des hommes pour le guet en 1465	Emplacements	Nombre d'hommes localisés	Total sur la portion	Nombre d'hommes **dans les beffrois en 1511**	Paroisses qui fournissaient les hommes dans les beffrois
Au niveau du Pont des Basses-Grilles de la Moselle	Pont des Basses-Grilles de la Moselle	3	3		Saint-Girgonne (3 hommes)
	Tour des Pêcheurs	2	2		
Du pont des Basses Grilles de la Moselle à la porte du Pont-Rengmont	Tour des Bourciers	2	23	2 beffrois sur cette portion pour 5 hommes	Saint-Hillaire (3 hommes) Saint-Ferroy (2 hommes)
	Tour des Tailleurs	2			
	Tour des Maçons	2			
	Tour des Étuveurs	2			
	Tour des Fèvres	2			
	Tour des Huiliers	2			
	Tour des Meuniers	2			
	Tour des Tisserands	2			
	Tour des Savetiers	2			
	Porte du Pont-Rengmont	6	6		
De la porte du Pont-Rengmont au Pont des Grilles de la Basse-Seille	Tour des Tanneurs	2	7	2 beffrois sur cette portion pour 3 hommes	Saint-Livier et Saint-Médard (3 hommes)
	Tour des Barbiers	2			
	Pont des Grilles de la Basse-Seille	0			
Du pont des Grilles de la Basse-Seille à la porte des Allemands	Tour des Potiers	2	6	1 beffroi sur cette portion pour 3 hommes	Saint-Eucaire (3 hommes)
	Porte Dame-Colette	1			
	Porte des Allemands	6	6		
De la porte des Allemands à la porte Mazelle	Tours des Métiers de cette portion	0	0		
	Porte Mazelle	8	8	1 beffroi sur cette portion pour 2 hommes	Saint-Étienne (2 hommes)
De la porte Mazelle à la porte Saint-Thiébault	Tour des Merciers	2	8	2 beffrois sur cette portion pour 3 hommes	Saint-Vy et Saint-Jean (3 hommes)
	Tour des Cloutiers	2			
	Tour des Viciers	1			
	Porte Saint-Thiébault	6	6		
De la porte Saint-Thiébault à la porte Serpenoise	Tour des Pelletiers	2	5	2 beffrois sur cette portion pour 3 hommes	Saint-Mamin (3 hommes)

Tableau 65 : La répartition des hommes pour effectuer le guet en 1465, complétée avec les données de 1511 (suite)



Figure 141 : La répartition des hommes sur l'enceinte pour effectuer le guet en 1465

2.1.2.3.2. Les compagnies jurées de la ville

Les comptes du receveur indiquent le paiement de gages à des soldats spécialisés dans le maniement de différents types d'armes et la formation de compagnies de volontaires. Ces hommes étaient le plus souvent issus de la ville ou du Pays messin et ils se mettaient au service de la cité indépendamment des mercenaires. Au début du XV^e^ siècle, la comptabilité de la cité indique le paiement d'arbalétriers et de bombardiers. En dehors de ces spécialistes de l'armement et de l'artillerie embauchés par les Sept de la Guerre et de l'Artillerie[2227], il existait également une compagnie d'arbalétriers et de couleuvriniers jurés. Il s'agissait d'un groupe d'hommes qui prêtaient serment de fidélité à la ville. Pour assurer la défense des tours des métiers, il y avait des bombardiers que Lorédan Laréchey a évalué à trente-deux maîtres pour une centaine de compagnons[2228]. Ils devaient s'exercer au tir. En 1516, lors d'un exercice, les bombardiers de la tour des Huiliers tuèrent accidentellement une jeune fille[2229]. Les archers et les arbalétriers devaient également s'entraîner. Il y a quelques informations sur leurs lieux d'entraînement, car les Gouverneurs des Murs vendaient en 1460 « *les sopoilx de lerbe du Wairel* [wairellon] *devant la porte du pont dez mors ou lez archiez souloient tirer* »[2230].

La mise en place de compagnies était courante au Moyen Âge. Dans de nombreuses villes, des « congrégations » ou des « confréries », apparaissent comme la confrérie des arbalétriers de Paris en 1359, ou à Amiens, à Strasbourg[2231], Rouen, Arras, etc.[2232]. Ces groupes francs employaient d'abord des armes de jet, puis les progrès de l'armement permirent la mise en place de nouvelles confréries équipées d'armes à feu portatives. L'usage de la couleuvrine se vulgarisa à Metz entre 1425 et 1430, à la même époque que dans le royaume de France[2233]. L'évolution de l'armement et l'emploi de l'artillerie, avaient également modifié l'administration de la guerre avec la mise en place des Sept de l'Artillerie, une subdivision de la Septerie de la Guerre[2234]. Ils se chargeaient alors du recrutement de ces soldats spécialisés tels que les canonniers, les bombardiers,

[2227] Voir dans cette partie, chapitre 1, 2.1. « Les Sept de la Guerre ».
[2228] LARCHEY, Lorédan, 1860, 1860, p. 143.
[2229] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. III, p. 295.
[2230] AMM CC 12 (3), f° 8v.
[2231] LE BERRE, Gilles, 2015.
[2232] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 122.
[2233] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 128.
[2234] Voir dans cette partie, chapitre 1, 2.1. « Les Sept de la Guerre ».

les couleuvriniers et veillaient à recevoir le serment des couleuvriniers jurés qui, comme les arbalétriers jurés, prêtaient serment de fidélité à la ville.

Ces embauches, comme celles des mercenaires, apparaissent dans la comptabilité du receveur et non dans celle des Sept de la Guerre. Parallèlement à ces soldats spécialisés, des maîtres armuriers et des « *faiseurs de mailles* », c'est-à-dire des fabricants de cottes de mailles pour protéger les soldats messins, étaient ponctuellement engagés. Aussi, de nombreux artisans, qui œuvraient sur les fortifications, exerçaient également une responsabilité militaire au sein de ces compagnies jurées dans le maniement de certaines armes. Le cumul de fonctions civiles et militaires était courant à Metz à cette période et de nombreux artisans occupaient un poste de bombardier ou de couleuvrinier au sein des compagnies jurées. Le plus souvent, il s'agissait d'artisans qui travaillaient le métal lorsqu'il était question d'artillerie, mais l'embauche de menuisiers ou de charpentiers, qui connaissaient bien ces armes car ils fournissaient les affûts, est aussi avérée. Ainsi, Henri de Ranconval était maître maçon, mais également maître des couleuvriniers et des arbalétriers jurés[2235] de la ville. Il semble occuper cette fonction dès le début de l'année 1460. On ignore s'il était déjà spécialisé dans le maniement de ces armes avant la construction de l'ouvrage avancé de la porte des Allemands en 1445. Cela reste probable car les informations dont nous disposons n'apparaissent qu'à partir de 1460. Or, à cette époque, il recevait une somme d'argent pour ses gages comme maître, et non pas comme « simple » arbalétrier ou « simple » couleuvrinier[2236]. En 1465-1466 et 1466-1467, Henri de Ranconval n'était pas le seul à percevoir des « *gaiges* » pour le titre de maistre des « *10 coullevreniers et dez 20 auboullestriers jureiz de la cité* ». Il était accompagné d'un dénommé Piersson, « *serrier* [serrurier] *de Chambre* [place de Chambre] »[2237].

Les arbalétriers et les autres soldats des compagnies jurées achetaient leurs armes. Ils jouaient un rôle important dans la garde de la ville et assuraient une partie du guet. Pour qu'ils restent compétents, ils devaient s'entraîner régulièrement. Les couleuvriniers par exemple devaient s'exercer au tir, « *au papegey* », tous les quinze jours. C'est d'ailleurs sous ce nom que furent fondés les statuts des couleuvriniers jurés en 1484[2238] qui furent

[2235] Compagnie régulière formée par des couleuvriniers et des arbalétriers de la ville qui prêtent serment. Elle reçoit un règlement en 1484 qui oblige notamment les hommes à s'exercer au tir régulièrement. Voir *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 290-294.
[2236] AMM CC 13 (1), f° 32r.
[2237] AMM CC 13 (5), f° 22v et CC 14 (1), f° 24v.
[2238] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 290-294.

renouvelés en 1517[2239]. Dans le royaume de France le terme de « *Papegay* », ou « *papegaut* », désignait un concours de tir sur un perroquet « fiché au bout d'une perche qu'il faut descendre d'une flèche ou d'un coup d'arquebuse »[2240].

Les couleuvriniers jurés étaient dirigés par des maîtres qui, après avoir été élus à la mi-carême[2241], prêtaient également serment devant les Sept de l'Artillerie. Pour intégrer ce groupe, les maîtres versaient un droit d'entrée de 5 s. avant d'avoir sous leurs ordres dix couleuvriniers et une réserve de trente hommes en renfort. L'ensemble de ces couleuvriniers devaient être en mesure de se placer avec leurs armes et des munitions sur les portes principales de la ville, ainsi que sur le Moyen-Pont, le pont des Basses-Grilles de la Moselle, le pont des Grilles de la Haute-Seille, le pont des Grilles de la Basse-Seille[2242]. Au total, en 1517, avec les valets et les deux maîtres qui les dirigeaient, il était possible de dénombrer soixante-dix hommes, dont trente-trois couleuvriniers[2243], alors qu'au XV^e^ siècle, les comptes mentionnent seulement les « *10 coullevreniers jurés* »[2244]. Les couleuvriniers jurés étaient reconnaissables à leur livrée rouge renouvelée tous les trois ans. Ils la portaient pendant leurs fonctions, les dimanches et jours de fêtes[2245].

Il ne faut pas chercher à comparer les dépenses liées à l'entretien de l'enceinte à celles qui résultent de l'entretien de compagnies jurées ou de la garde et du guet sur les fortifications. Elles font partie du même investissement défensif consenti par la ville et elles se complètent. Cette partie consacrée au guet, à la garde des murs et à l'entretien de compagnies jurées est assez sommaire, car les comptes des Gouverneurs des Murs donnent très peu d'informations sur la fonction sécuritaire des fortifications. Celle-ci est implicite et seule la « *visitation* » de 1465 montre le lien entre l'administration de la muraille et la volonté du gouvernement urbain de s'en servir pour assurer la sécurité de la ville. Relevons tout de même quelques chiffres qui montrent que la sécurité de la ville était assurée par un nombre d'hommes relativement stable à la fin du XV^e^ siècle et au début du XVI^e^ siècle. Pour assurer le système de guet et de garde, le gouvernement urbain employait

[2239] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 146-147.
[2240] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 122.
[2241] LARCHEY, Lorédan, 1860, p. 146 et p. 148.
[2242] *Ibid*., p. 147.
[2243] *Ibid.,* p. 147.
[2244] *Ibid*., p. 148.
[2245] *Ibid.*, p. 147.

4 000 hommes en 1473 (dont 2 000 couleuvriniers et arbalétriers)[2246], 4 000 hommes en 1497 (3 000 habitants de la ville et 1 000 hommes des villages alentour)[2247] et 4 000 hommes en 1518[2248]. En ce qui concerne l'entretien des compagnies jurées d'arbalétriers et de couleuvriniers, celles-ci ne sont plus mentionnées dans les comptes du receveur de la ville à partir de 1524 après avoir été ponctuellement absentes au début du XVI^{e} siècle. Cela laisse supposer qu'elles ont été dissoutes. L'usage de l'arbalète avait alors sans doute été relégué au second plan, alors que celui des couleuvrines semblait avoir été supplanté par les hacquebutes et les arquebuses[2249]. Les progrès de l'armement et la nécessité de disposer d'hommes compétents à la place d'amateurs entraînés pourraient expliquer cette disparition progressive.

Cette rapide étude sur le guet, la garde et les compagnies jurées mériterait d'être davantage étayée avec des recherches beaucoup plus poussées sur ce sujet. Une analyse plus fine du compte du receveur permettrait notamment de connaître la répartition des gardes sur l'enceinte, ainsi que leur nombre exact. Faute de temps, l'étude des comptes du receveur nous a seulement permis de rapporter dans les tableaux qui suivent le coût du guet et de la garde des portes lorsque cela était évoqué, ainsi que les frais liés au versement des soldes des soldats spécialisés et des compagnies jurées.

Les sommes liées au guet qui figurent dans le tableau qui suit ne tiennent pas toujours compte des sommes qui pouvaient être ponctuellement versées en dédommagement à certains bourgeois qui se chargeaient de la garde de l'enceinte, car elles ne sont pas systématiquement rapportées par le receveur. Les sommes en *italique* ne sont pas « clairement » rapportées dans une sous-catégorie de la comptabilité du receveur. Elles ont été relevées dans tout le document, puis additionnées, mais restent incertaines, car peut-être incomplètes. Les recettes et les dépenses de la ville ont également été indiquées afin de montrer le poids représenté par les sommes allouées aux Gouverneurs des Murs, aux soldats spécialisés (bombardiers, couleuvriniers etc.) et au guet sur le budget de celle-ci.

[2246] HUGUENIN, Jean-François, 1838, p. 396.
[2247] AUBRION, Jean 1857, p. 390.
[2248] VIGNEULLES, Philippe de, 1933, t. IV, p. 256.
[2249] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 122.

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
13/02/1407-13/02/1408	CC 1 (1)		25 110 £. 19,5 d.	2 £. 15 s.			26 153 £.
16/02/1409-21/06/1409	CC 1 (2)	- 1 042 £. 18 s. 4 d.	2 466 £. 3 s.			*38 £. 11 s.*	2 466 £. 3 s.
26/06/1409-21/01/1410	CC 1 (3)		4 340 £. 8 s. 1 d.		B = 55 £.	*22 £. 18 s.*	
23/01/1410-23/06/1410	CC 1 (4)		2 155 £. 11 s. 8 d.			*10 £.*	2 243 £. 13 s. 2 d.
24/06/1410-12/09/1410	CC 1 (5)		1 015 £. 1 s. 3 d.			*6 £. 8 s.*	1 139 £. 1 d.
13/09/1410-28/01/1411	CC 1 (6)	- 123 £. 1 s. 9 d.	1 858 £. 2 s. 3 d.			*13 £.*	1 861 £. 12 s. 4 d.
28/01/1411-13/05/1411	CC 1 (7)	- 22 £. 2 s. 3 d.	1 392 £. 5 s. 1 d.	25 £. 7 s. 8 d.	A = 12 £. 17 s.	9 £. 10 s.	23 454 £. 8 s. 6 d.
13/05/1411-07/08/1411	CC 1 (8)	- 962 £. 4 s. 5 d.	911 £. 11 s.			10 £. 16 s.	2 276 £. 9 d.
07/08/1411-20/11/1411	CC 1 (9)	- 1 364 £. 9 s. 9 d.	1 465 £. 16 s. 9 d.		A = 52 £.		1 445 £. 16 s. 9 d.
20/11/1411-12/02/1412	CC 1 (10)	+ 20 £.	1 295 £. 7 s. 6 d.			7 £. 16 s.	1 295 £. 16 s. 6 d.
12/02/1412-13/05/1412	CC 65 (2)		1 408 £. 16 s. 2 d.			7 £. 16 s.	1 408 £. 16 s. 2 d.
13/05/1412-04/07/1412	CC 1 (11)	- 276 £. 18 s. 9 d.	634 £. 16 s. 11 d.		A = 108 s. 6 d.	*5 £. 4 s.*	614 £. 6 s.
04/07/1412-25/10/1412	CC 1 (12)	+ 20 £. 10 s. 11 d.	1 537 £. 6 s. 10 d.		A = 6 £. AJ = 34 £. 1 s.	*10 £. 8 s.*	1 704 £. 16 s. 4 d.
25/10/1412-27/01/1413	CC 65 (3)	- 166 £. 6 d.	1 397 £. 14 s. 3 d.			8 £. 4 s.	1 582 £. 7 s. 6 d.
27/01/1413-12/05/1413	CC 1 (13)	- 184 £. 13 s. 3 d.	1 357 £. 12 s. 4 d.		*5 £.*	*9 £. 10 s.*	1 102 £. 6 s. 11 d.
12/05/13-30/06/1413	CC 1 (14)	+ 255 £. 5 s. 5 d.	892 £. 18 s. 5 d.		*9 £. 11 s. 2 d.*	*2 £. 16 s.*	642 £. 14 s. 9 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés.

Tableau 66 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1407-1413)

Dates	Cotes	Recettes.		Dépenses			
		Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
20/10/1413-31/01/1414	CC 2 (1)	+ 150 £. 5 s. 8 d.	1 462 £. 3 s. 4 d.	215 £. 8 s. 7 d.	B = 12 £. 10 s. A = 28 £.	9 £. 2 s.	1 335 £. 9 s.
31/01/1414-18/05/1414	CC 2 (2)	+ 26 £. 13 s. 8 d.	1 285 £. 9 d.	53 £.	B = 4 £. 3 s. A = 12 £.	9 £. 14 s.	1 258 £. 3 s. 10 d.
18/05/1414-05/11/1414	CC 2 (3)	+ 16 £. 16 s. 11 d.	2 291 £. 16 s. 8 d.	990 £. 2 s.		15 £. 16s.	2 292 £. 9 s. 1 d.
26/04/1415-23/08/1415	CC 2 (4)	- 12 s. 5 d.	2 541 £. 17 s. 10 d.	125 £.		11 £. 14 s.	2 884 £. 1 s. 6 d.
17/09/1415-03/01/1416	CC 2 (5)	- 342 £. 3 s. 9 d.	885 £. 1 s. 10 d.	255 £.		10 £.	3 311 £. 2 s. 7 d.
21/02/1416-29/06/1416	CC 2 (6)	- 2 426 £. 9 d.	1 244 £. 8 s. 2 d.				1 942 £. 14 s. 6 d.
29/06/1416-06/07/1416	CC 2 (6) *suite*	+ 698 £. 6 s. 4 d.	4 107 £. 15 s.			12 £. 4 s.	4 125 £. 9 s. 3 d.
06/07/1416-05/11/1416	CC 2 (7)	- 17 £. 14 s. 3 d.	4 202 £. 9 s. 5 d.			11 £. 14 s.	4 279 £. 3 d.
15/12/1416-07/05/1417	CC 3 (1)	- 76 £. 11 d.	4 120 £. 11 s. 8 d.	9 £. 10 s.	B = 10 £.	14 £. 16 s.	4 087 £. 5 s. 7 d.
07/05/1417-23/07/1417	CC 3 (2)	+ 33 £. 6 s.	1 712 £. 15 s. 11 d.		B = 22 £. 4 s.	7 £. 16 s.	1 643 £. 12 s. 3 d.
23/07/1417-15/11/1417	CC 3 (3)	+ 49 £. 3 s. 8 d.	863 £. 19 s. 1 d.	34 £. 10 s. 9 d.	B = 10 £.	10 £. 8 s.	1 550 £. 15 s. 3 d.
15/11/1417-21/02/1418	CC 3 (4)	- 686 £. 11 s. 1 d.	1 861 £. 16 s. 10 d.	10 £. 8 d.	B = > 20 £.	8 £. 14 s.	1469 £. 11 d.
21/02/1418-14/06/1418	CC 3 (5)	+ 392 £. 15 s. 11 d.	1 850 £. 11 s. 11 d.	7 £. 1 s. 11 d.	B = 10 £.	10 £. 12 s. 6 d.	2410 £. 3 d.
14/06/1418-30/12/1418	CC 3 (6)	- 459 £. 8 s. 5 d.	2 472 £. 17 s.	3 £. 10 s. 11,5 d.	B = 20 £.	16 £. 18 s. 6 d.	1171 £.
30/12/1418-11/04/1419	CC 3 (7)	+ 1 301 £. 16 s. 4 d.	3 591 £. 16 s. 4 d.		B = 10 £.	8 £. 10 s.	3 130 £. 17 s. 4 d.
11/04/1419-16/06/1419	CC 3 (8)	+ 460 £. 9 s. 8 d.	1 002 £. 2 s. 11 d.	100 £.		3 £. 16 s.	265 £. 11 d.
16/06/1419-29/11/1419	CC 3 (9)	+ 737 £. 2 s.	1 450 £. 12 s. 5 d.	603 £.			252 £. 15 s. 8 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés.

Tableau 67 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1413-1419)

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
29/11/1419-01/05/1420	CC 3 (10)	+ 1 197 £. 16 s. 9 d.	3 759 £. 16 s. 11 d.	400 £.		8 £. 14 s.	1 207 £. 7 s. 9 d.
01/05/1420-19/02/1421	CC (3 (11)	+ 2 503 £. 9 s. 2 d.	7 407 £. 9 s. 2 d. 1 ang.	1 000 £.	B = 40 £.	25 £. 13 s.	4 496 £. 10 s. 8 d.
20/02/1421-06/06/1421	CC 4 (1)	+ 2 910 £. 18 s. 6 d.	4 514 £. 19 s. 3 d.	300 £.	B = 10 £.	8 £. 2 s.	1 147 £. 13 s. 1 d.
06/06/1421-04/03/1422	CC 4 (2)	+ 3 367 £. 6 s. 2 d.	8 072 £. 4 s. 2 d. 1 ang.	500 £.	B = 30 £.	22 £. 16 s.	5 225 £. 15 s. 3 d.
04/03/1422-19/10/1422	CC 4 (3)	+ 2 846 £. 14 s. 11 d.	8 010 £. 8 s. 3 d.		B = 30 £.	32 £. 1 s.	4 122 £. 16 s. 8 d.
19/10/1422-16/08/1423	CC 4 (4)	+ 3 887 £. 11 s. 8 d.	1 0429 £. 13 s. 2 d. 3 a	600 £.			
16/08/1423-25/02/1424							
25/02/1424-03/11/1424	CC 5 (1)	+ 2 770 £. 4 s. 1 d.	7 633 £.10 s. 2 d.		B = 30 £.	39 £. 12 s.	6 776 £. 6 s.
03/11/1424-11/05/1425	CC 5 (2)	+ 858 £. 4 s. 1 s.	4 865 £. 16 s. 8 d.	101 £. 2 s.	B = 25 £.	28 £. 9 s.	2 428 £. 12 s.
11/05/1425-08/07/1426	CC 5 (3)	+2 437 £. 4 s. 8 d.	11 763 £. 11 s. 9 d.	2 119 £.	B = 42 £. 10 s.	66 £.	5 887 £. 2 s. 1 d.
08/07/1426-04/07/1427	CC 5 (4)	+ 5 876 £. 9 s. 8 d.	14 951 £. 4 s. 2 d.	1 215 £. 10 s.	B = 40 £. 10 s.	54 £. 17 s.	5 652 £. 9 s.
04/07/1427-28/06/1430		+ 9 298 £. 14 s. 2 d.					
23/06/1430-14/03/1432	CC 6 (1)		45 663 £. 14 s. 11 d.	306 £. 18 s.	B = 129 £. 5 s.	79 £. 8 s.	43 198 £. 6 s. 7 d.
14/03/1432-20/03/1433	CC 6 (2)	+2 465 £. 8 s. 4 d.	8 629 £. 4 s. 5 d.	147 £. 10 s.	B = 71 £.	44 £. 6 s.	9 336 £. 12 s. 5 d.
20/03/1433-30/04/1434	CC 6 (3)	- 707 £. 7 s. 11 d.	7 583 £. 6 s. 7 d.	115 £. 15 s. 11,5 d.	B = 77 £. 10 s.	53 £. 17 s.	8 258 £. 5 s. 2 d.
30/04/1434-13/04/1435	CC 6 (4)	- 674 £. 18 s. 7 d.	7 591 £. 11 s. 10 d.	124 £.	B = 46 £. 10 s.	6 £.	8 313 £. 9 s. 6 d.
13/04/1435-11/05/1436	CC 6 (5)	- 631 £. 17 s. 7 d.	8 149 £. 10 d.	292 £. 12 s.	B = 77 £. 10 s.	11 £.	7 145 £. 15 s. 10 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés.

Tableau 68 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1419-1436)

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
11/05/1436-14/05/1537	CC 7 (1)	+ 1 003 £. 4 s. 11 d. 1 ang.	6 981 £. 14 s. 8 d.	396 £.	B = 58 £. 10 s.	6 £. 15 s.	6 588 £. 3 s. 10 d.
14/05/1437-04/07/1438	CC 7 (2)	+ 393 £. 10 s. 10 d. 1 ang.	7 449 £. 11 s. 8 d. 3 ang	630 £.	B = 62 £. 15 s.	7 £. 10 s.	9 104 £. 17 s. 4 d.
04/07/1438-03/06/1439	CC 7 (3)	- 1 652 £. 5 s. 7 d. 1 ang.	6 532 £. 6 d.	695 £. 18 s.	B = 28 £. 4 s.	54 £. 11 s. 3 d.	13 082 £. 15 s. 1 d.
03/06/1439-30/06/1439	CC 7 (4)	- 6 650 £. 14 s. 7 d.	1 482 £. 16 s.	200 £.	B = 6 £.		689 £. 13 s. 8 d.
30/06/1439-29/08/1439	CC 7 (4 suite)	+ 793 £. 2 s. 14 d.	1 124 £. 12 s. 1 d.	300 £.			835 £. 5 s.
29/08/1439-07/04/1441	CC 8 (1)	+ 1 082 £. 9 s. 5 d.	14 783 £. 5 s. 10 d.	2 124 £. 15 s.	B = 88 £. 10 s.	15 £.	11 294 £. 16 s. 10 d.
07/04/1441-13/04/1442	CC 8 (2)	+ 3 488 £. 9 s.	12 985 £. 4 s. 5 d.	1 100 £.	B = 61 £. 10 s.	6 £.	9 887 £. 17 s. 3 d.
13/04/1442-16/04/1443	CC 8 (3)	+ 3 097 £. 7 s. 1 d.	10 164 £. 4 s. 10 d.	843 £. 13 s.	B = 30 £.	24 £. 15 s.	12 572 £. 4 s. 6 d.
16/04/1443-17/04/1444	CC 8 (4)	+ 2 387 £. 19 s. 10 d.	12 715 £. 14 s. 4 d.	630 £. 6 s. 4 d.	B = 49 £. 15 s.	5 £. 5 s.	10 053 £. 9 s. 1 d.
17/04/1444-06/04/1446	CC 9 (1)	+ 2 662 £. 5 s. 2 d.	113 186 £. 12 s. 1 d.	2 484 £.	B = 186 £. 2 s.	680 £. 16 s. 10 d.[2250]	114 221 £ . 2 s. 1 d.
06/04/1446-15/04 1448	CC 9 (2)	- 1 054 £. 10 s. 5 d.	20 154 £. 9 s. 2 d.	598 £.	B = 149 £. 17 s.	36 £.	16 714 £. 2 s. 6 d.
15/04/1448-23/05/1449	CC 9 (3)	+ 3 440 £. 6 s. 8 d.	13 452 £. 17 s. 8 d.	671 £.	B = 178 £. 10 s.	22 £. 10 s.	6 092 £. 7 s. 7 d.
23/05/1449-15/06/1450	CC 10 (1)	+ 7 360 £. 10 s. 1 d.	21 947 £.	209 £.	B = 90 £. 12 s. 7 d.	42 £.[2251]	19 946 £. 5 s. 10 d.
15/06/1450-07/07/1451	CC 10 (2)	+ 1 550 £. 14 s. 1 d.	11 208 £. 18 s. 10 d.	615 £.	B = 120 £. 1 s.	50 £. 10 s. 10 d. [2252]	9 390 £. 15 s. 9 d.
07/07/1451-19/01/1453	CC 10 (3)	+ 1 818 £. 4 s. 1 d.	12 226 £. 15 s. 2 d.	300 £.	B = 133 £. 4 s.	43 £.[2253]	9 726 £. 7 s. 7 d.
19/01/1453-14/08/1453	CC 10 (4)	+ 2 500 £. 7 s. 6 d.	7 177 £. 10 s. 4 d.	171 £.	B = 53 £. 18 s.	24 £.[2254]	5 030 £. 12 s. 4 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés.

Tableau 69 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1436-1453)

[2250] Avec le siège de 1444, le guet est temporairement renforcé. La ville paie les bourgeois pour s'en charger.
[2251] Dont 60 s. pour assurer la cloche de nuit et 18 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2252] Dont 60 s. pour assurer la cloche de nuit et 22 £. 10 s. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2253] Dont 4 £. 10 s. pour assurer la cloche de nuit et 17 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2254] Dont 30 s. pour assurer la cloche de nuit et 9 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
14/08/1453-14/06/1454	CC 11 (1)	+ 2 147 £. 18 s.	8 727 £. 11 s. 1,5 d.	235 £.	B = 55 £. 8 s.	13 £. 10 s.	4 984 £. 16 s. 10,5 d.
14/06/1454-20/06/1455	CC 11 (2)	+ 3 447 £. 14 s. 3 d.	10 881 £. 3 s. 3 d.	987 £.	B = 57 £. 12 s.	18 £.	6 217 £. 19 s. 6 d.
20/06/1455-21/05/1456	CC 11 (3)	+ 4 663 £. 3 s. 9 d.	12204 £. 3 s. 9 d. 1 ang.	994 £.	B = 72 £.	17 £.	5 914 £. 9 s. 1 d.
21/05/1456-09/05/1457	CC 11 (4)	+ 6 299 £. 14 s. 7 d.	13 968 £. 11 s. 8 d.	1699 £.	B = 72 £. A = 2 £. 14 s.	17 £.	6 946 £. 17 s. 11 d.
09/05/1457-12/05/1458	CC 12 (1)	+ 7 021 £. 13 s. 9 d.	13 673 £. 18 s. 3 d.	884 £.	B = 102 £. A = 10 £. 16 s.	40 £.[2255]	7 097 £. 13 s. 6 d.
12/05/1458-04/06/1459	CC 12 (2)	+ 6 875 £. 14 s. 9 d.	13 965 £. 5 s. 7 d.	593 £.	B = 78 £. A = 8 £. 2 s.	40 £.[2256]	7 623 £. 10 s. 9 d.
04/06/1459-28/03/1460	CC 12 (3)	+ 6 341 £. 14 s. 10 d.	12 662 £. 17 s. 11 d.	345 £.	B = 59 £. 8 s.	28 £. 10 s.[2257]	4 569 £. 10 s. 9 d.
28/03/1460-09/021461	CC 12 (4)	+ 8 093 £. 7 s. 2 d.	7 921 £. 16 s. 4 d.	256 £.	B = 79 £. 17 s. 4 d.	40 £.[2258]	5 139 £. 15 s. 5 d.
13/02/1461-09/04/1462	CC 13 (1)	+ 2 782 £. 11 d.	10 228 £. 7 s. 7 d.	946 £.	B = 109 £. 4 s. A = 6 £. 5 s. AJ = 30 £.[2260]. CJ = 15 £.	40 £.[2259]	7 320 £. 5,5 d.
09/04/1462-04/04/1463	CC 13 (2)	+ 2 908 £. 7 s. 1 d.	10 304 £. 1 s. 3 d.	232 £.	B = < 103 £. 16 s. A = 5 £. AJ = 30 £. CJ = 15 £.	40 £.[2261]	6 593 £. 13 s. 4 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / CJ = couleuvriniers jurés.

Tableau 70 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1453-1463)

[2255] Dont 60 s. pour assurer la cloche de nuit et 17 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2256] *Ibid*..
[2257] Dont 30 s. pour assurer la cloche de nuit et 12 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2258] Dont 60 s. pour assurer la cloche de nuit et 17 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2259] *Ibid.*
[2260] Payés à Henri de Ranconval comme un des « *20 arbalétriers* ».
[2261] Dont 60 s. pour assurer la cloche de nuit et 17 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
04/04/1463-09/04/1464	CC 13 (3)	+ 3 710 £. 7 s. 11d.	10 807 £. 9 s. 2 d.	319 £.	B = 51 £. 7 s. A = 5 £. AJ = 45 £. CJ = 22 £. 10 s.	51 £. 5 s.[2262]	4 798 £. 15 s.
09/04/1464-24/05/1465	CC 13 (4)	+ 6 008 £. 14 s.	13 555 £. 13 s. 9 d.	607 £.	B = 135 £. 14 s. A = 2 £. 10 s. AJ = 30 £. CJ = 15 £.	20 £.[2263]	7 170 £. 10 s. 6 d.
24/05/1465-19/05/1466	CC 13 (5)	+ 6 395 £. 3 s. 3 d.	13 154 £. 8 s. 9 d.	271 £. 10 s.	B = 87 £. 12 s. CJ/AJ = 45 £.[2265] A = 9 £.	40 £.[2264]	6 531 £. 8 s. 11 d.
19/05/1466-10/06/1467	CC 14 (1)	+ 6 622 £. 19 s. 10 d.	14 237 £. 5 s. 2 d.	49 £.	B = 104 £. 10 s. CJ/AJ = 45 £.[2267] A = 9 £.	40 £.[2266]	5 837 £. 8 s.
10/06/1467-13/06/1468	CC 14 (2)	+ 5 959 £. 7 s. 2 d.	12 691 £. 16 s. 1 d.		B = 123 £. 12 s. CJ/AJ = 45 £. A = 21 £.	34 £.[2268]	7 280 £. 18 s. 4 d.
13/06/1468-16/06/1469	CC 14 (3)	+ 5 610 £. 16 s. 9 d.	12 400 £. 8 d.	380 £.	B = 124 £. 2 s. CJ/AJ = 45 £. A = 9 £.	34 £.[2269]	8 537 £. 13 s. 9 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / CJ = couleuvriniers jurés

Tableau 71 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1463-1469)

[2262] Dont 90 s. pour assurer la cloche de nuit et 21 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2263] Dont 60 s. pour assurer la cloche de nuit et 17 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2264] *Ibid*. À partir de 1465, des archers complètent également le système de guet. Ils sont rapidement supprimés car ils sont trop coûteux.
[2265] Somme en partie versée à Henri de Ranconval pour ses gages comme maître de la compagnie.
[2266] Dont 60 s. pour assurer la cloche de nuit et 17 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2267] Somme en partie versée à Henri de Ranconval pour ses gages comme maître de la compagnie.
[2268] Dont 60 s. pour assurer la cloche de nuit et 14 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2269] *Ibid.*

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
16/06/1469 - 22/06/1470	CC 14 (4)	+ 3 862 £. 6 s. 11 d.	10965 £. 6 s. 11 d.	920 £.	B = 123 £. 7 s. 4 d. CJ/AJ = 45 £. A = 9 £.	34 £.[2270]	7 211 £. 11 s. 1 d.
22/06/1470 - 21/06/1471	CC 14 (5)	+ 3 753 £. 15 s. 10 d.	11 034 £. 3 s. 9 d.	500 £.	B = 92 £. 4 s. CJ/AJ = 45 £. A = 9 £.	26 £.[2271]	5 862 £. 5 s. 5 d.
21/06/1471 - 19/06/1472	CC 14 (6)	+ 5 171 £. 18 s. 3 d.	11 798 £. 5 s. 3 d.	100 £.	B = 166 £. 4 s. CJ/AJ = 45 £. A = 9 £.	26 £.[2272]	6 818 £. 16 s. 9 d.
19/06/1472 - 20/06/1476	CC 15 (1)	+ 5 179 £. 8 s. 6 d.	42 441 £. 14 s. 8 d.	875 £. 2 s. 6 d.	B = 761 £. CJ/AJ = 180 l [2274]	162 £. 7 s. 8 d.[2273]	39 990 £. 4 s. 4 d.
21/06/1476 - 20/06/1477	CC 15 (2)	+ 2 451 £. 10 s. 4 d.	9 789 £. 9 s. 2 d.	1 160 £.	B = 123 £. 12 s. C = 45 £. A = 9 £.		9 112 £. 2 s. 2 d.
20/06/1477 - 17/06/1478	CC 15 (3)	+ 677 £. 10 s. 11 d.	8 941 £. 16 s. 7 d.	330 £.	B = 124 £. 12 s. C = 45 £. A = 9 £.	15 £.	7 606 £. 10 s. 3 d.
17/06/1478 - 21/08/1478	CC 15 (4)	+ 1 355 £. 6 s. 4 d.	2 904 £. 15 s. 7 d.	164 £.	B = 19 £.		2 006 £. 9 s. 1 d.
07/09/1478 - 23/06/1479	CC 15 *bis* (1)	+ 898 £. 17 s. 6 d.	8 831 £. 7 s. 5,5 d.	140 £.	B = 92 £. 4 s. C/AJ[2275] = 45 £. A = 9 £. MA = 7 £. 4 s.		7 882 £. 18 s. 1,5 d.
23/06/1479 - 21/06/1480	CC 15 *bis* (2)	+ 948 £. 9 s. 4 d.	12 138 £. 14 s. 4 d. 1 ang.	440 £.	B = 91 £. 4 s. C/AJ = 45 £. A = effacé MA= 9 £. 4 s. CM =1 £. 16 s.		11 570 £. 19 s.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés

Tableau 72 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1469-1480)

[2270] Dont 60 s. pour assurer la cloche de nuit et 14 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2271] Dont 60 s. pour assurer la cloche de nuit et 10 £. pour la surveillance du Champ-à-Seille.
[2272] *Ibid.*
[2273] Le guet est renforcé à cause de la menace des Lorrains.
[2274] Somme en partie versée à Henri de Ranconval pour ses gages comme maître de la compagnie.
[2275] **C/AJ** = regroupement des couleuvriniers et des arbalétriers jurés. La somme est divisée entre les deux.

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
21/06/1480-22/06/1481	CC 15 *bis* (3)	+ 567 £. 17 s. 4 d.	11 015 £. 19 s. 1 d.	1 416 £. 8 s. 2,5 d.	B = 88 £. 4 s. C/AJ = 45 £. A = 9 £. MA = 9 £. 4 s. CM = 3 £. 12 s.	15 £.	9 120 £.
22/06/1481-23/06/1482	CC 15 *bis* (4)	+ 1 895 £. 19 s. 1 d.	18 535 £. 2 d. 3 ang.	1 116 £.	B = 87 £. 4 s. C/AJ = 45 £. A = 9 £. MA = 9 £. 4 s. CM = 1 £. 16 s.	15 £.	8 694 £. 17 s. 6,5 d.
24/06/1482-23/06/1483	CC 15 *bis* (5)	+ 9 840 £. 2 s. 8 d.	22 618 £. 14 s. 4 d.	2 200 £.	B = 66 £. 10 s. C/AJ = 45 £. MA = 9 £. 4 s. CM= 1 £. 16 s.		
24/06/1483-23/06/1484	CC 15 *bis* (6)		13 074 £. 4 s. 4 d.	342 £.	B = 72 £. 10 s. C/AJ = 45 £. A = 9 £. MA = 4 £. 10 s.	18 £.	8 073 £. 6 s. 8 d.
23/06/1484-23/06/1485	CC 15 *bis* (7)	+ 5 000 £. 17 s. 8 d.	11 087 £. 19 s. 4,5 d.	2 344 £. 12 s. 9 d.	B = 74 £. 14 s. C/AJ = 45 £. A = 4 £. 10 s. MA = 9 £. 4 s.	18 £.	8 871 £. 4,5 s.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés / MA = maître armurier / CM = fabricant de cottes de mailles.

Tableau 73 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1480-1485)

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
23/06/1485-23/06/1486	CC 15 *bis* (8)	+ 2 216 £. 15 s. 4 d.	11 685 £. 18 s. 5,5 d.	1 952 £. 13 s. 6 d.	B = 25 £. 4 s. C/AJ = 45 £. A = 9 £. MA = 9 £. 4 s.	42 £. 12 s.[2276]	9 066 £. 18 s. 10 d.
23/06/1486-23/06/1487	CC 15 *bis* (9)	+ 2 618 £. 19 s. 7 d.	9 048 £. 16 s. 6 d.	1 372 £. 6 s.	B = 39 £. 4 s. C/AJ = 45 £. A = 9 £. MA = 9 £. 4 s.	46 £. 16 s.[2277]	7 593 £. 8 s. 9 d.
23/06/1487-22/06/1488	CC 15 *bis* (10)	+ 1 455 £. 7 s. 9 d.	8 451 £. 2 s. 2 d.	294 £. 18 s. 6 d.	B = 90 £. 4 s. C/AJ = 45 £. A = 9 £. MA = 9 £. 4 s.	46 £. 16 s.[2278]	7 524 £. 15 s. 5 d.
22/06/1488-20/10/1488	CC 15 *bis* (11)	+ 926 £. 6 s. 9 d.	3 406 £. 8 s. 5,5 d.	415 £. 10 s. 6 d.	B = 14 £. 8 s. C/AJ = 22 £. 10 s. A = 8 £. 10 s. MA = 4 £. 12 s.	20 £. 2 s.[2279]	2 762 £. 19 s. 6 d.
20/10/1488-23/06/1489	CC 16 (1)	+ 807 £. 8 s. 11 d.	56 63 £. 2 s. 4 d.	61 £. 17 s.	B = 36 £. 16 s. C/AJ= 22 £. 10 s. A = 8 £. 10 s. MA = 4 £. 10 s.	23 £. 8 s.[2280]	4 552 £. 10 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés / MA = maître armurier / CM = fabricant de cottes de mailles.

Tableau 74 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1485-1489)

[2276] Guet renforcé à la porte Serpenoise.
[2277] *Ibid*.
[2278] *Ibid*.
[2279] *Ibid.*
[2280] *Ibid.*

Dates	Cotes	Recettes		Dépenses			
		Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
23/06/1489-23/06/1490	CC 16 (2)	+ 1 111 £. 1 s. 6 d.	54 159 £. 15 s. 3 d.	366 £.	B = 73 £. 10 s. C/AJ = 45 £. A = 9 £. MA = 9 £. 4 s.	49 £. 16 s.[2281]	44 007 £ 2 s. 9 d.
23/06/1490-23/06/1491	CC 17 (1)	+ 10 152 £. 12 s. 6 d.	38 824 £. 11 s. 9 d.	131 £.	B = 95 £. 4 s. C/AJ = 58 £. 10 s. A = 9 £. MA = 9 £. 4 s.	49 £. 16 s.[2282]	38 595 £ 15 s. 12 d.
23/06/1491-23/06/1492	CC 17 (2)	+ 229 £. 10 s. 8 d.	10 839 £. 5 s. 5 d.	636 £.	B = 133 £. 13 s. C/AJ = 87 £. 15 s. A = 9 £. MA = 9 £. 4 s.	97 £.[2283]	10516 £. 11 s. 2 d.
23/06/1492-23/06/1493	CC 17 (3)	+ 322 £. 14 s. 3 d.	6 310 £. 18 s. 11 d.	73 £. 6 s.	B = 80 £. 10 s. C/AJ = 63 £. A = 9 £. MA = 9 £. 4 s.	28 £. 16 s.[2284]	5 835 £. 8 s. 7 d.
23/06/1493-23/06/1494	CC 17 (4)	+ 475 £. 10 s. 4 d.	7 673 £. 4 s.	264 £. 8 s.	B = 64 £. C/AJ = 65 £. 5 s. A = 9 £. MA = 4 £. 12 s.	52 £. 18 s. 8 d.[2285]	7 467 £. 14 s.
23/06/1494-23/06/1495	CC 18 (1)	+ 205 £. 10 s.	6 487 £. 19 s. 8 d.	206 £.	B = 85 £. C = 45 £. A = 9 £. MA = 6 £. 12 s. CM = 1 £. 16 s.	2 £. 10 s. 8 d.	5 735 £.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés / MA = maître armurier / CM = fabricant de cottes de mailles.

Tableau 75 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1489-1495)

[2281] Le guet est renforcé lors de la visite de l'empereur.
[2282] *Ibid*.
[2283] *Ibid*. Le guet est renforcé devant les menaces des Lorrains et le complot de Jean Landremont à la porte du Pontiffroy.
[2284] *Ibid*. Le guet est renforcé lors de la visite de l'empereur.
[2285] *Ibid*.

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
23/06/1495-23/06/1496	CC 18 (2)	+ 752 £. 19 s. 1 d.	9 025 £. 8 s. 2 d.	110 £.	B = 85 £. C = 45 £. A = 9 £. MA = 6 £. 12 s. CM = 1 £. 16 s.	33 £. 2 s.[2286]	7789 £. 9 s. 8 d.
23/06/1496-23/06/1497	CC 18 (3)	+ 1 235 £. 18 s. 6 d.	7 584 £. 12 s. 7 d.	613 £. 17 s.	B = 71 £. C = 85 £. A = 9 £. MA = 7 £. 4 s. CM = 3 £. 12 s.	5 £. 10 s.	5 984 £. 17 s. 8 d.
23/06/1497-23/06/1498	CC 18 (4)	+ 1 589 £. 14 s. 10 d.	8 105 £. 3 s. 10 d.	725 £. 11 s.	B = 61 £. 4 s. C = 45 £. A = 9 £. MA = 7 £. 4 s. CM = 3 £. 12 s.	24 £. 2 s.	7 199 £. 10 s. 1 d.
23/06/1498-23/06/1499	CC 18 (5)	+ 905 £. 13 s. 9 d.	10 764 £. 11 s. 10 d.	558 £.	B = 79 £. 4 s. C = 45 £. A = 9 £. MA = 7 £. 4 s. CM = 3 £. 12 s.	9 £. 15 s.	9 085 £. 6 s. 10 d.
23/06/1499-23/06/1500	CC 18 (6)	+ 1 679 £. 5 s.	10 632 £. 19 s. 4 d.	442 £. 5 s.	B = 79 £. 4 s. C = 45 £. A = 9 £. MA = 7 £. 4 s. CM = 3 £. 12 s.	16 £.	8 235 £. 7 s. 10 d.
5/03/1501-04/03/1502	EE 31			1836 £.			

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés / MA = maître armurier / CM = fabricant de cottes de mailles.

Tableau 76 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1495-1502)

[2286] Dont 75 s. pour le guet depuis la tour de Mutte. Le guet est renforcé à la porte Serpenoise.

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
23/06/1503-23/06/1504	CC 19 (1)	+ 410 £. 7 s. 1 d.	9 300 £. 12 s. 7 d.	1817 £.	B = 65 £. 4 s. C/AJ = 45 £. A = 5 £. 14 s. 6 d. MA = 10 £. 16 s. CN = 3 £. 12 s.	22 £. 18 s.	7 630 £. 6 s. 11 d.
23/06/1504-31/12/1504	CC 19 (2)	+ 1 670 £. 5 s. 8 d.	13 577 £. 10 s. 10 d.	1 677 £.	B = 48 £. 14 s. C/AJ = 22 £. 10 s. A = 2 £. 5 s. MA = 4 £. 4 s. CN = 1 £. 16 s.	4 £. 14 s.	12 528 £ 11 s. 8 d.
04/01/1504-23/06/1505	CC 20 (1)	+ 1 049 £. 19 s. 1 d.	5 103 £. 16 s. 8 d.	945 £.	B = 13 £. C/AJ = 22 £. A = 2 £. 5 s. MA = 3 £. CN = 1 £. 16 s.	9 £.	4 021 £. 3 s. 9 d.
23/06/1505-23/06/1506	CC 20 (2)	+ 1 082 £. 12 s. 6 d.	12 325 £. 3 d.	1 580 £. 10 s.	B = 62 £. C/AJ = 45 £. A = 9 £. MA = 4 £. 16 s. CN = 2 £. 14 s.	18 £.	11 222 £ 9 s. 1 d.
23/06/1506-23/06/1507	CC 20 (3)	+ 1 102 £. 11 s. 2 d.	9 862 £. 3 d.	1 886 £.	B = 34 £. A = 6 £. 17 s. 6 d.	10 £. 9 s.	9 310 £. 11 s. 2 d.
23/06/1507-23/06/1508	CC 20 (4)	+ 551 £. 8 s. 7 d.	9 152 £. 1 d.	1 001 £.	B = 33 £. 15 s. C/AJ = 45 £. A = 6 £. 8 s. MA = 4 £. 16 s	18 s.	9 010 £. 16 s. 10 d.
23/06/1508-23/06/1509	CC 20 (5)	+ 141 £. 3 s. 3 d.	8 445 £. 2 d.	1 176 £. 12 s.	B = > 31 £. C/AJ = 45 £. A = > 5 £. MA = 9 £. 10 s.	4 s.	7 054 £. 7 s. 2 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés / MA = maître armurier / CM = fabricant de cottes de mailles / CN = canonniers.

Tableau 77 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1503-1509)

Dates	Cotes	Recettes		Dépenses			
		Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
23/06/1509-23/06/1510	CC 21 (1)	+ 1 390 £. 13 s.	11 554 £. 18 s. 8 d.	2 411 £.	B = 50 £. C/AJ = 45 £ A = 9 £. MA = 9 £. 12 s.	2 £.	10 384 £ 10 s. 6 d.
23/06/1510-23/06/1511	CC 21 (2)	+ 1 170 £. 8 s. 2 d.	10 345 £. 18 s. 7 d.	2 120 £.	B = 38 £. C/AJ = 45 £ A = 9 £. MA = 9 £. 12 s		9 343 £. 9 s. 6 d.
23/06/1511-23/06/1512	CC 21 (3)	+ 1 002 £. 9 s. 1 d.	10 279 £. 9 s. 11 d.	1 982 £.	B = 46 £. 16 s. C/AJ = 45 £ A = 9 £. MA = 9 £. 12 s.		6 453 £. 11 s. 5 d.
23/06/1512-23/06/1513	CC 21 (4)	+ 3 825 £. 18 s. 6 d.	14 060 £. 14 s. 10 d.	1 685 £.	B = 50 £. C/AJ = 45 £ A = 9 £. MA = 9 £. 12 s.		11 671 £ 1 s. 12 d.
23/06/1513-10/01/1514		+ 2 384 £. 12 s. 11 d.					
10/01/1514-23/06/1514	CC 22 (1)		5 350 £. 5 s. 10 d.		B = 19 £. C/AJ = 24 £. 10 s. A = 4 £. 10 s. MA = 4 £. 16 s.		2595 £. 10 s. 1 d.
23/06/1514-23/06/1515	CC 22 (2)	+ 2 754 £. 15 s. 9 d.	12 969 £. 16 s. 9 d.	1300 £.	B = 12 £. C/AJ = 60 £ A = 9 £. MA = 9 £. 12 s.	1 £. 14 s.	8 855 £. 4 s. 9 d.
23/06/1515-23/06/1516	CC 22 (3)	+ 3 614 £. 12 s.	13 767 £. 14 s. 11 d.	1 750 £.	B = 12 £. CN = 24 £. 10 s. C = 9 £. C/AJ = 63 £ A = 9 £. MA = 9 £. 12 s.	13 £. 19 s.	10 795 £. 1 s. 5 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés / MA = maître armurier / CM = fabricant de cottes de mailles / CN = canonniers.

Tableau 78 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1509-1516)

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
23/06/1516-23/06/1517	CC 23 (1)	+ 2 972 £. 13 s. 6 d.	12 813 £. 12 s. 8 d.	1 260 £.	B = 12 £. CN = 61 £. C = 75 £. A = 9 £. MA = 13 £. 7 s.	96 £.[2287]	10 696 £ 6 s. 3 d.
23/06/1517-23/06/1518	CC 23 (2)	+ 2 117 £. 6 s. 5 d.	12 486 £. 17 s. 1 d.	2 480 £.	CN = 61 £. 10 s. C = 22 £. A = 4 £. 10 s. MA = 9 £. 12 s. CJ = 99 £.	192 £.[2288]	9 518 £. 9 s. 8 d.
23/06/1518-23/06/1519	CC 23 (3)	+ 2 968 £. 7 s. 5 d.	13 136 £. 1 s. 6 d.	1 400 £.	CN = 40 £. C = 128 £. 10 s. 8 d. A = 4 £. 10 s. MA = 9 £. 12 s. CJ = 99 £.	198 £. 6 s.	11 956 £. 6 s. 9 d.
23/06/1519-30/11/1519	CC 23 (4)	+ 1 179 £. 14 s. 9 d.	6 370 £. 12 s.	356 £. 11 s. 5 d.	CN = 16 £. C = 4 £. 10 s. A = 2 £. 5 s. MA = 4 £. 16 s. CJ = 49 £. 10 s.	102 £.	4 649 £. 17 s. 7 d.
05/12/1519-23/06/1520	CC 24 (1)	+ 1 725 £. 14 s. 9 d.	6 276 £. 2 s. 2 d.	260 £.	CN = 16 £. C = 4 £. 10 s. A = 2 £. 5 s. B = 5 £. CJ = 49 £. 10 s.	123 £. 2 s. 3 d.	6 040 £. 17 s.
23/06/1520-23/06/1521	CC 24 (2)	+ 235 £. 5 s. 2 d.	10 402 £. 15 s. 5 d.	200 £.	CN = 16 £. C = 9 £. A = 4 £. 10 s. CJ = 96 £. B = 99 £.		10 321 £ 18 s.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés / MA = maître armurier / CM = fabricant de cottes de mailles / CN = canonniers.

Tableau 79 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1516-1521)

[2287] Le guet est renforcé. Le gouvernement urbain embauche des gardes pour assurer la surveillance.
[2288] Devant les menaces de Franz von Sickingen, le guet et la garde de la ville sont augmentés.

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
23/06/1521-23/06/1522		80 £. 17 s. 5 d.					
23/06/1522-23/06/1523	CC 25 (1)		18 125 £. 7 s.	200 £.	CN = 15 £. C = 9 £. A = 9 £. CJ = 205 £. 9 s. 7 d. B = 84 £. MA = 9 £. 12 s.	423 £. 6 s. 8 d.	18 539 £ 16 s. 8 d.
23/06/1523-23/06/1524	CC 25 (2)	+ 414 £. 9 s. 7 d.	11 453 £. 11 s. 5 d.	860 £.	CN = 10 £. A = 9 £. CJ = 143 £. 10 s. B = 76 £. MA = 9 £. 12 s.	428 £.	10 733 £ 18 s. 3 d.
23/06/1524-23/06/1525	CC 25 (3)	+ 719 £. 13 s. 2 d.	22 509 £. 4 s.	1 131 l 7 s. 6 d.	CJ = 22 £. 3 s. 4 d. A = 9 £. C = 146 £. 13 s. 4 d. B = 92 £. 6 s. 8 s. MA = 9 £. 12 s.	448 £. 10 s.	21 260 £ 14 s. 11 d.
23/06/1525-23/06/1526	CC 26 (1)	+ 1 248 £. 9 s. 1 d.	13 521 £. 12 s. 9 d.	1 460 £.	A = 4 £. 10 s. C = 123 £. 10 s. B = 74 £.	508 £.	11 513 £ 17 s. 2 d.
23/06/1526-23/06/1527	CC 26 (2)	+ 2 007 £. 15 s. 6 d.	13 344 £. 10 s.	3 300 £.	CN = 3 £. CM = 6 £. A = 9 £. C = 123 £. 10 s. B = 67 £. 5 s.	446 £.	12 888 £ 15 s. 8 d.
23/06/1527-23/06/1528	CC 27 (1)	+ 455 £. 14 s. 4 d.	11 263 £. 1 s. 10 d.	2 000 £.	CN = 36 £. 15 s. A = 6 £. 15 s. MA = 9 £. 12 s. C = 143 £. 10 s. B = 74 £. 10 s.	446 £.	10 053 £ 11 s. 10 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés / MA = maître armurier / CM = fabricant de cottes de mailles / CN = canonniers.

Tableau 80 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1521-1528)

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet et garde	Total des dépenses de la ville
23/06/1528-23 juin 1529	CC 27 (2)	+ 1 109 £. 9 s. 11 d.	12 773 £. 17 s. 1 d.	700 £.	CN = 6 £. A = 4 £. 10 s. MA = 9 £. 12 s. C = 143 £. 10 s. B = 102 £. 17 s. 6 d. CM = 6 £.	446 £.	10 220 £ 12 s. 1 d.
23/06/1529-23/06/1530	CC 27 (3)	+ 2553 £. 4 s. 3 d.	19 419 £. 11 s. 7 d.	3 800 £.	A = 4 £. 10 s. MA = 9 £. 12 s. C = 143 £. 10 s. B = 113 £. 10 s. CM = 6 £.	446 £.	16 143 £ 14 s. 4 d.
23/06/1530-23/06/1531							
23/06/1531-23/06/1532	CC 28 (1)		11 285 £. 3 s.	800 £.	A = 4 £. 10 s. MA = 9 £. 12 s. C = 143 £. 10 s. B = 86 £. 10 s. CM = 6 £. CN = 12 £.	423 £.	10 007 £ 16 s.
23/06/1532-23/06/1533	CC 28 (2)	+ 1 277 £. 6 s. 6 d.	11 838 £. 19 s. 9 d.	863 £.	A = 4 £. 10 s. MA = 9 £. 12 s. C = 143 £. 10 s. B = 86 £. 10 s. CM = 6 £. CN = 18 £.	448 £.	8 728 £. 11 d.
23/06/1533-23/06/1534	CC 28 (3)	+ 3 110 £. 18 s. 10 d.	12 986 £. 16 s. 4 d.	1 200 £.	A = 4 £. 10 s. MA = 9 £. 12 s. C = 143 £. 10 s. B = 116 £. 17 s. 6 d. CM = 6 £. CN = 18 £.	431 £.	10 272 £ 16 s. 9 d.

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés / MA = maître armurier / CM = fabricant de cottes de mailles / CN = canonniers.

Tableau 81 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1528-1534)

		Recettes		Dépenses			
Dates	Cotes	Excédent/ déficit du compte précédent	Total des recettes	Gouverneurs des Murs	Soldats spécialisés	Guet	Total des dépenses de la ville
23/06/1534-23/06/1535	CC 29 (1)	+ 2 713 £. 19 s. 6 d.	9 582 £. 5 s. 11 d.	660 £.	A = 4 £. 10 s. MA = 9 £. 12 s. C = 143 £. 10 s. B = 100 £. CM = 6 £. CN = 18 £.	448 £.	9 421 £. 17 s. 1 d.
23/06/1535-23/06/1536	CC 29 (2)	+ 2 160 £. 8 s. 9 d.	12 009 £. 11 s. 1 d.	360 £.	A = 10 £. 10 s. MA = 9 £. 12 s. C = 143 £. 10 s. B = 90 £. 10 s. CM = 6 £. CN = 12 £.	449 £.	8 912 £. 9 s. 1 d.
23/06/1536-23/06/1537	CC 29 (3)	+ 3 097 £. 1 s. 11 d.	13 507 £. 3 d.	1 600 £.	A = 15 £. MA = 9 £. 12 s. C = 145 £. 15 s. B = 58 £. 15 s. CM = 6 £. CN = 6 £.	449 £.	105 224 £. 6 s. 1 d.
23/06/1537-23/06/1538	CC 29 (4)	+ 2 975 £. 14 s. 6 d.	14 740 £. 3 s. 4 d.	3 100 £.	A = 4 £. 10 s. MA = 9 £. 12 s. C = 143 £. 10 s. B = 58 £. CM = 6 £. CN = 6 £.	446 £.	11 132 £. 14 s. 1 d.
24/06/1538-23/06/1551		3607 £. 9 s. 3 d.					
23/06/1551-23/06/1552	CC 30 (1)		17 153 £. 15 s.	5 700 £. 19 s. 7 d.	MA = 9 £. 12 s. C = 143 £. 10 s. B = 28 £. 10 s. CM = 6 £. CN = 31 £. 15 s.	435 £.	15 629 £. 16 s. 10 d.
23/06/1552-23/06/1553 (prévision) 1554-1556	CC 30 (2)	+ 1 523 £. 18 s. 2 s.	11 854 £. 10 s.	3000 à 4000 £. /an	MA = 12 £. CM = 6 £. CN = 240 £.	456 £.	
23/06/1552-23/06/1553	CC 30 (3)				MA = 12 £. C = 179 £. 10 s.	224 £.	

B = bombardiers / A = arbalétriers / AJ = arbalétriers jurés / C = couleuvriniers / CJ = couleuvriniers jurés / MA = maître armurier / CM = fabricant de cottes de mailles / CN = canonniers.

Tableau 82 : Sommes versées par le receveur pour le guet et la garde de la ville (1534-1556)

2.1.3. Bilan sur l'investissement défensif consenti par la ville

La comptabilité détaillée du receveur de 1408 à 1552 est une source intarissable qui offre de nombreux champs de recherche dans le domaine militaire. Si au départ, l'analyse de ces comptes devait seulement permettre de connaître le montant des sommes versées par la ville pour l'administration de l'enceinte et de compléter les données présentes dans les comptes des Gouverneurs des Murs, elle s'est rapidement transformée avec la volonté de replacer ces sommes dans un contexte politique, économique et même climatique. En croisant les données, la situation financière de la ville apparaît sur une période d'un siècle et demi.

La réalisation de tableaux mettant en évidence les recettes et les dépenses municipales chaque année a permis de montrer la part occupée par le budget alloué aux Gouverneurs des Murs. À mon sens, il ne faut pas parler de « poids », de « fardeau » ou de « gouffre économique » pour évoquer les dépenses liées aux fortifications sur les finances municipales messines. Il s'agit davantage d'une pression, plus ou moins forte, qui évolue en fonction des recettes de la ville et du contexte politique, mais il est aussi possible d'y voir un investissement défensif à long terme pour assurer la sécurité de la ville[2289]. Ce n'était pas une contrainte, mais une nécessité. Construire et entretenir une enceinte représentait en effet un coût que de nombreuses villes acceptaient pour assurer leur sécurité. Metz ne faisait donc pas exception. Comme l'écrit Bernard Chevalier au sujet des villes du royaume de France, mais qui peut s'appliquer à Metz, « ce n'est pas parce qu'une ville est "bonne" qu'elle met en peine de se clore, c'est parce qu'elle veut le paraître qu'elle accepte d'en assumer les frais écrasants »[2290]. Il ne faut pas non plus sous-estimer « l'esprit de compétition entre les villes »[2291].

À Metz, la somme octroyée aux Gouverneurs des Murs était parfois faible, mais elle pouvait aussi représenter une part importante du budget de la ville lorsque les recettes de celles-ci étaient également faibles. À l'inverse, l'économie de la cité pouvaient être prospère et les sommes accordées à l'entretien de l'enceinte, plus importantes, sans représenter un réel poids sur les finances messines. Il ne fallait donc pas se contenter d'observer les montants concédés aux Gouverneurs des Murs, il fallait le comparer aux dépenses de la ville et à ses recettes pour connaître la vraie pression économique exercée par l'administration de

[2289] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 23.
[2290] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 53.
[2291] *Ibid*., p. 53.

l'enceinte et la hauteur à laquelle la cité était prête à investir. Le plus souvent, cette pression était inférieure à 10% des dépenses en temps de paix, mais elle pouvait monter à un quart des dépenses lors de chantiers plus importants. Enfin, elle pouvait, plus rarement, passer à un tiers, voire à un peu moins de la moitié des dépenses et des recettes de la ville, lors d'intenses campagnes de travaux de reconstruction comme ceux de 1414[2292], ou à l'image des chantiers effectués sous la houlette de Philippe III Desch en 1527-1531[2293] ou de François de Guise en août 1552[2294].

Enfin, il faut avoir à l'esprit qu'il s'agit ici de travaux d'entretien, ou de modernisation et non de l'édification d'une nouvelle enceinte où le coût pouvait alors représenter jusqu'à trois quarts du budget de la ville[2295]. Celui de l'entretien des fortifications messines entre les XIV^e^ et XVI^e^ siècles est donc moindre. Il est rare de connaître l'intégralité du coût de la construction d'une enceinte urbaine et, à titre de comparaison, voici quelques exemples donnés par Bernard Chevalier en France : la fortification d'Avignon, construite entre 1355 et 1373 coûta 117 163 florins, celle de Cahors en 1 346, 67 000 £., tandis qu'un devis de rénovation de l'enceinte de Toulouse en 1408 s'élevait à 200 000 £.[2296]. Bernard Chevalier estime que, pour une enceinte de 2 km de long, 80 000 £. étaient nécessaires[2297]. Ramené aux recettes d'une ville de taille moyenne, soit environ 2 000 £. par an, il aurait fallu plus d'un siècle et demi pour construire 2 km de mur[2298]… Si la durée de la construction de l'enceinte messine est connue, on n'ose imaginer le coût total de l'ouvrage avec 6 km de fortification…

Le coût et le temps, « voilà qui permet de comprendre pourquoi […] ces travaux sont en général très médiocres et leur entretien continuel »[2299]. Entre 1411 et 1552, les pouvoirs urbains messins dépensèrent pour l'entretien et la modernisation de leur enceinte plus de 108 414 £., soit une moyenne de 768 £. par an. Quant aux recettes urbaines, sur cette même période, elles dépassèrent 1 502 213 £., soit en moyenne 10 710 £. par an.

[2292] AMM CC 2 (3).
[2293] AMM CC 26 (2) et CC 27 (1-3).
[2294] AMM CC 30 (1-2).
[2295] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 27-28.
[2296] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 117.
[2297] *Ibid*., p. 118.
[2298] *Ibid*, p. 118. L'auteur s'appuie sur les exemples de Châlons et de Vannes.
[2299] *Ibid*., p. 118.

Montant total des **recettes de la ville** entre 1411 et 1552	Montant total des **dépenses des Gouverneurs des Murs** entre 1411 et 1552	**Proportion totale** des recettes urbaines consacrée aux dépenses des Gouverneurs des Murs entre 1411 et 1552	**Moyenne annuelle** des recettes urbaines consacrées aux dépenses des Gouverneurs des Murs		**Moyenne mensuelle** des recettes urbaines consacrées aux dépenses des Gouverneurs des Murs	
1 510 210 £. 13 s. 8 d.	108 414 £. 5 s. 5,5 d.	**7,2%**	**7,2%**	769 £. / an	7,2 %	64 £. / mois

Tableau 83 : Tableau récapitulatif du montant total des recettes de la ville et des dépenses des Gouverneurs des Murs entre 1411 et 1552

Montant total des **dépenses de la ville** entre 1411 et 1552	Montant total des **dépenses des Gouverneurs des Murs** entre 1411 et 1552	**Proportion totale** des dépenses urbaines consacrée aux dépenses des Gouverneurs des Murs entre 1411 et 1552	**Moyenne annuelle** des dépenses urbaines consacrées aux dépenses des Gouverneurs des Murs		**Moyenne mensuelle** des dépenses urbaines consacrées aux dépenses des Gouverneurs des Murs	
1 311 741 £. 10 s. 4 d.	108 414 £. 5 s. 5,5 d.	**8,3%**	**8,3%**	769 £. / an	8,3%	64 £. / mois

Tableau 84 : Tableau récapitulatif du montant total des dépenses de la ville et des dépenses des Gouverneurs des Murs entre 1411 et 1552

Les propos de Léopold Génicot, repris ensuite par Philippe Contamine, expliquant que « les villes du Bas Moyen Âge consacraient le plus clair de leurs ressources aux travaux publics, spécialement à l'érection, à l'entretien et au renforcement de remparts » peuvent donc être nuancés[2300]. Faut-il alors, à la vue de ces chiffres, considérer que tel était le cas à Metz ? Bien sûr, il s'agit d'une moyenne, et le détail des sommes montre que dans la première moitié du XVI^{e} siècle, les frais liés à l'enceinte ont été beaucoup plus importants en atteignant même plus d'un tiers des dépenses de la ville à plusieurs reprises. Ces variations pouvaient s'expliquer en fonction des conflits ou des dégâts naturels liés au climat. Ainsi, en période de guerre, la ville gérait son budget différemment en favorisant des dépenses « urgentes » pour parfaire sa sécurité. Dans ce contexte, le gouvernement urbain délaissait les fortifications au profit d'autres administrations, comme celle des Sept de la Guerre, plus encline à assurer la sécurité immédiate de la ville ou à négocier la paix avec les assaillants. Les subventions des Gouverneurs des Murs étaient alors revues à la baisse pour

[2300] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 33.

favoriser ces autres postes de dépenses. À l'inverse, en temps de paix, les pouvoirs urbains reprenaient les chantiers de l'enceinte. Le montant alloué aux fortifications repartait à la hausse, car il fallait souvent reconstruire après un conflit ou améliorer les fortifications face aux progrès de l'artillerie. C'est ce que nous avons observé après la tentative infructueuse des Lorrains en 1473 de s'emparer de la cité et dans la première moitié du XVI^{e} siècle avec notamment les sommes colossales utilisées pour les travaux de la porte Serpenoise ou de la porte des Allemands.

Pour comprendre les fluctuations des sommes accordées aux Gouverneurs des Murs, il fallait aussi s'intéresser à d'autres dépenses relatives à la notion d'investissement défensif pour avoir une vue d'ensemble. Ainsi, les recherches et les comparaisons menées sur les montants payés pour l'embauche de mercenaires ont permis de montrer que ce poste de dépenses était le plus lourd pour la ville. Il s'agissait ici d'un vrai problème car la cité, faute d'armée permanente, devait constamment s'attacher les services de ces seigneurs de guerre. Pour s'assurer leur fidélité, elle leur versait des sommes considérables, même en temps de paix. Le paiement des gages des mercenaires représentait entre la moitié et les trois quarts des recettes et des dépenses urbaines jusqu'à la fin du XV^{e} siècle. Il est évident qu'en temps de guerre, lorsque le besoin en soldats était très élevé, l'embauche de mercenaires était salutaire puisque les Messins refusaient de se battre, mais le recrutement de ces hommes était alors un investissement à court terme qu'il fallait réitérer régulièrement et sans réelle garantie de sécurité car la conduite de ces soldats n'était dictée que par leur cupidité. Parallèlement, le budget des Gouverneurs des Murs était amoindri puisque les travaux ne pouvaient pas être menés lorsque la ville subissait des menaces ou un siège. En temps de paix, le versement des soldes était une « perte sèche » pour la cité. Cela correspondait à autant de deniers que la ville aurait pu investir dans l'amélioration de son enceinte urbaine.

Enfin, les frais liés à la garde des portes, au guet sur l'enceinte et à l'embauche de soldats spécialisés dans l'utilisation de l'artillerie devaient également être mis en relation avec les dépenses pour l'entretien de l'enceinte. Ici, contrairement à ce qui a été fait précédemment avec l'analyse des soldes des mercenaires ou les frais des Sept de la Guerre, il ne s'agissait pas d'établir des comparaisons sur leur poids dans les finances urbaines, mais de montrer que ces dépenses sont complémentaires de celles de l'administration de l'enceinte. Le guet, la garde des portes et la création de compagnies de soldats spécialisés (couleuvriniers jurés, bombardiers, etc.) pour assurer la sécurité faisaient également partie de l'investissement défensif consenti par la ville. À ce titre, il était nécessaire de montrer

l'évolution des dépenses liées à leur développement puisque l'enceinte jouait un rôle à part entière dans l'organisation du guet. La « *visitation* » de 1465 illustre en effet le lien implicite entre l'entretien des fortifications et la répartition des guetteurs. Le compte du receveur contient de nombreuses informations relatives au coût de la surveillance de la ville, à l'emplacement des postes de garde ou au nombre de personnes mobilisées. Seuls quelques exemples en lien avec notre sujet ont été abordés. Il en va de même avec les dépenses liées à l'armement et l'artillerie pour équiper les soldats spécialisés. Les mentions présentes dans la comptabilité du receveur et dans celle des Sept de la Guerre sont nombreuses et passionnantes, mais il était impossible de toutes les utiliser. Par manque de temps, il a fallu recentrer les recherches pour ne travailler que sur des données en lien avec les Gouverneurs des Murs et l'enceinte. Elles illustraient ici ponctuellement notre propos.

Ces différentes comparaisons avec d'autres postes de dépenses militaires et l'analyse de la situation économique de la ville dans la comptabilité du receveur ont permis d'établir que l'entretien de l'enceinte ne représentait en moyenne que 10% des recettes et des dépenses urbaines. Loin d'être considérés comme un fardeau, les frais liés aux fortifications montrent que celles-ci n'étaient pas toujours au centre des préoccupations du gouvernement urbain bien que cela semble changer au XVI^{e} siècle. Les montants accordés aux Gouverneurs des Murs reflètent alors le contexte politique de l'époque. Si ces sommes versées par la main du receveur constituaient la majorité des ressources dont bénéficiaient les magistrats de l'enceinte, les Gouverneurs des Murs détenaient également des recettes « *d'autres natures* » qui leur permettaient d'augmenter légèrement le budget dont ils disposaient. La location de zones cultivables au pied des fortifications ou d'emplacements de pêche dans les fossés permettait aux magistrats de récupérer un peu d'argent tout en faisant entretenir ces parcelles par les locataires. Enfin, il ne faut pas négliger le rôle de la corvée qui permettait aux magistrats de faire réaliser des travaux pour un coût quasi nul.

2.2. Les autres types de recettes des Gouverneurs des Murs

La mise en location des terrains qui longeaient les fortifications offrait la possibilité aux Gouverneurs des Murs de compléter le budget obtenu auprès du receveur de la ville. Les magistrats pouvaient en effet louer ces parcelles et en tirer profit. Cette pratique était répandue dans de nombreuses cités où « l'ingéniosité déployée n'a d'égale que la modicité

des revenus ainsi dégagés »[2301]. La comptabilité de l'enceinte messine met en évidence la nature et la multitude de terrains « à louer » dont l'administration tirait des bénéfices. Les Gouverneurs des Murs mettaient ainsi en location des « *pescheries* » localisées dans des fossés et aux emplacements de pêche, mais aussi des jardins et plus largement des zones cultivables situées à proximité de l'enceinte. Des « *pauxours* » (pêcheurs) et des « *cherpigniers* » (vanniers) louaient aussi des « *saulcys* » pour récolter des saules nécessaires à la confection des nasses, des hottes, etc. En dehors des zones qui permettaient la culture ou la pêche, les magistrats pouvaient aussi louer des emplacements ou des édifices dont l'occupant ne retirait aucun bénéfice direct. Ces locations concernaient des emplacements pour exercer un métier ou y loger. Des cordiers occupaient ainsi des zones à filer le long des fortifications tandis que des particuliers pouvaient s'installer dans des tours et dans des portions de l'enceinte pour y vivre ou travailler. L'administration de l'enceinte pouvait également vendre des foins, des fruits ou des saules présents sur d'autres parcelles qui longeaient les fortifications. Si certaines ne pouvaient pas être louées, les Gouverneurs des Murs en tiraient donc malgré tout des bénéfices avec le fauchage des foins. Les matériaux achetés en surplus pour les chantiers pouvaient également être cédés à des particuliers. Toutefois, ces ventes étaient plus rares car les Gouverneurs des Murs stockaient généralement les matériaux excédentaires.

Le récapitulatif des locations et des ventes de matériaux effectuées par les Gouverneurs des Murs apparaît dans la comptabilité juste après les sommes versées par le receveur de la ville. Les comptes détaillés de 1484 et 1494 ne disposent malheureusement pas de cette partie car il s'agit davantage d'un compte rendu dressé par le clerc/greffier des Gouverneurs des Murs directement sur le chantier[2302]. Il semblerait que le compte de 1463-1464 en soit également privé. Enfin, exceptionnellement, des indications sur certaines ventes et locations apparaissent dans le compte du receveur de la ville en 1458[2303]. Les informations relatives aux acheteurs des matériaux et aux locataires des Gouverneurs des Murs seront traitées sous forme de tableaux. Pour mettre en évidence le fait que certains locataires occupaient plusieurs années de suite une ou plusieurs parcelles, le choix a été fait de traiter ces données en partant du locataire et par ordre alphabétique. Le même procédé a été repris pour les acheteurs des matériaux.

[2301] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 26.
[2302] AMM CC 612 (20) et CC 616 (11-12).
[2303] AMM CC 12 (2), f° 8v et CC 12 (3), f° 8r

Il existe un dernier complément possible pour le budget des Gouverneurs des Murs, la corvée. Qu'elle soit effectuée ou non par les corvéables, elle est toujours rentable pour les magistrats de l'enceinte. Les travaux confiés aux corvéables sont souvent les moins valorisant et les plus durs. Ils ne nécessitent pas de connaissances particulières de la part du travailleur, mais seulement sa force physique. Devant ces aspects peu engageants, de nombreux corvéables préféraient s'acquitter d'un dédommagement financier pour ne pas être confrontés à la corvée. Ces sommes étaient versées aux clercs des Gouverneurs des Murs et elles venaient également grossir les recettes des magistrats de l'enceinte. Là aussi, cette pratique était attestée dans de nombreuses villes, comme en Bretagne, à Nantes[2304] ou à Rennes[2305].

2.2.1. Les mesures d'urbanisme et la mise en place des locations

Comme l'écrit Bernard Chevalier, «la muraille impose sa loi aux conditions de l'existence quotidienne, elle rassure et emprisonne à la fois. À cause d'elle, la ville est un monde clos dont les habitants gardent soigneusement les clés »[2306]. Mais qu'en est-il à l'extérieur de l'enceinte ?

Au Moyen-Âge, les fortifications et les terrains qui les jouxtaient *extra muros* et *intra-muros* faisaient le plus souvent partie du domaine de la ville. Lorsque cela n'était pas le cas, la cité rachetait les terrains ou expropriait les propriétaires car cela lui permettait de faire des travaux d'amélioration de l'enceinte sans rendre comptes aux éventuels locataires ou propriétaires des parcelles. C'était avec cet objectif que la ville faisait aussi détruire les habitations susceptibles d'entraver le système défensif. Cela n'avait rien d'exceptionnel, car des réglementations similaires étaient prises dans de nombreuses villes pour permettre de contrôler et mettre fin aux constructions anarchiques des particuliers. À Metz, il n'existe pas de document qui atteste fermement ce principe, mais la *Chronique de Jacques Desch*[2307] indique à la strophe 180, des mesures à ce sujet lors du creusement des fossés au XIV^{e} siècle. Aucune construction ne devait être rebâtie après les travaux.

[2304] LE MENÉ, Michel, 1961, p. 389-390.
[2305] LEGUAY, Jean-Pierre, 1969, p. 108.
[2306] CHEVALIER, Bernard, 1982, p. 14.
[2307] WOLFRAM, Georg, 1906, p. 158-163, strophe 180 : « *Pour la raison de cel despit / S'acourderent et fol et saige/ Qu'ilz aibatront sens nul respit / Ceu qu'il avoit la de mannaige* [maisons] */ Entre les murs et le rivaige / Foussez averait de grant prouffit / Que jamais la n'averait estaige* [Avec interdiction d'y bâtir] ».

À Nantes au XV^e siècle, une mesure d'urbanisme indiquait que « *toutes les murailles et saintures de villes et citez comme est ceste ville ont et debvent avoir en leur circuit place delivre de diz piez* [3,30 m] *et plus et plus près nestoit licite à personne quelconque s'aproucher ne ediffier dans l'intérestz et bien publicque* »[2308]. Autrement dit, il existait une zone non-constructible autour de l'enceinte. Un tel règlement était observable dans de nombreuses villes fortifiées comme Rennes, Dinan, Rouen, Dijon, Limoges, etc.[2309]. Pourtant, dans d'autres cités, à l'intérieur des fortifications, des maisons étaient adossées à l'enceinte. Ainsi, à Saint-Flour, si de telles constructions étaient tolérées, elles étaient toutefois soumises à des règles. Ces habitations étaient régulièrement inspectées et contrôlées par des agents de la ville pour veiller à leur état et au respect des règles d'urbanisme (pas d'ouverture vers l'extérieur de la ville)[2310]. Quand les directives n'étaient pas observées par l'habitant, la maison était détruite. Ce fut ainsi le cas en 1387 quand l'administration fit démolir une maison à proximité de la porte Muret[2311]. L'historien Albert Rigaudière s'est interrogé sur le statut des occupants de ces maisons, sans pouvoir établir s'il s'agissait de propriétaires ou de locataires[2312].

Enfin, il faut remarquer qu'au moment de l'agrandissement de leur enceinte, des villes comme Namur au XIV^e siècle ou Rennes au siècle suivant, firent le choix d'inclure des terrains non-bâtis sur lesquels de nouveaux habitants pourraient s'installer[2313]. Ces zones très convoitées, car elles étaient à l'abri des fortifications, ont pu, par la suite, être rapidement occupées, conduisant alors à une installation désordonnée, en dehors des règles établies, et à des constructions s'appuyant sur le mur d'enceinte.

À Metz, aucun document n'évoque clairement des mesures d'urbanisme laissant un espace bien défini entre les constructions et les fortifications, mais il est fortement probable qu'une telle convention ait existé à la lecture de la *Chronique de Jacques Desch*[2314]. Ces vides, que Jean-Pierre Leguay interprète comme le « cheminement touchant les murs de la ville », semblent nécessaires pour bien des raisons[2315]. Il s'agit tout d'abord d'un moyen d'accès pour atteindre rapidement les fortifications depuis l'intérieur de la ville, mais

[2308] LEGUAY, Jean-Pierre, *Terres urbaines : Places, jardins et terres incultes dans la ville au Moyen Âge*, Rennes : PUR, 2009, p. 34. Archives municipales de Nantes, EE 147, 24 juin 1483.
[2309] LEGUAY, Jean-Pierre, 2009, p. 34.
[2310] RIGAUDIÈRE, Albert, 1982, t. I, p. 534.
[2311] *Ibid*., p. 535.
[2312] *Ibid*., p. 536.
[2313] CONTAMINE, Philippe, 1978, p. 24.
[2314] WOLFRAM, Georg, 1906, p. 158-163
[2315] LEGUAY, Jean-Pierre, 2009, p. 33.

également d'une voie destinée à transporter et manœuvrer l'artillerie. L'utilisation de ces zones *intra-muros* longeant l'enceinte était donc contrôlée car il en allait de la sécurité de la ville. À la vue de ces éléments, il semblerait alors que seules les parcelles en dehors de l'enceinte, ou n'entravant pas la défense de la cité, pouvaient être louées à des particuliers.

Les terrains qui longeaient les fortifications messines *extra-muros* offraient donc la possibilité aux Gouverneurs des Murs de compléter le budget grâce à des recettes issues de la mise en location de certaines parcelles. Si ces bénéfices étaient en effet destinés à l'entretien des fortifications, la date à laquelle ce système fut instauré et le mode de perception initial reste inconnus. Si une telle pratique est avérée dans de nombreuses cités comme à Dôle dans le Jura, les sommes perçues n'étaient pas forcément destinées à l'entretien des fortifications[2316]. À Metz, la mise en place des locations contrôlées par les Gouverneurs des Murs avait conduit à la création de baux mis aux enchères chaque année. De tels contrats étaient également attestés à Reims, Lyon, ou encore Rouen à la même période, mais les loyers étaient perçus par les villes et ils n'étaient pas forcément destinés à une administration en particulier[2317]. La comptabilité des magistrats messins met en évidence la nature et la multitude de terrains « à louer » dont l'administration de l'enceinte tirait des bénéfices. Les zones louées étaient occupées ou exploitées pendant une période convenue. La durée du bail définie par les différents contrats de location (jardins, pêcheries etc.) après leur adjudication à des particuliers pouvait varier d'une année jusqu'à plus de trente ans[2318]. Les locataires versaient annuellement les loyers dus aux magistrats à la Saint-Martin, le 11 novembre, ou parfois à la Saint-Georges, le 23 avril. Plusieurs personnes pouvaient occuper une même parcelle. Tous les locataires apparaissaient alors dans le contrat de location, ainsi que dans le versement des loyers effectué chaque année et rapporté dans la comptabilité de l'enceinte. Le loyer était aussi réparti entre les différents occupants de la parcelle.

[2316] LEGUAY, Jean-Pierre, 2009, p. 59.
[2317] *Ibid*., p. 133.
[2318] AMM EE 35, 2e reçu : Clausse le « *Pauxour* » bénéficie d'un bail de douze ans sur sa zone de pêche dans le fossé des Pucelles tandis que Benoît Burtin, ancien sergent des Treize, a un bail d'une durée de trente ans sur le « *saulcy* » entre le Pont-des-Morts et le Moyen-Pont en 1542 (AMM EE 36, 1er reçu).

2.2.1.1. La location de zones cultivables et exploitables : une « ceinture verte » autour des fortifications

Peu d'emplacements jouxtant l'enceinte sont évoqués dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs, car les parcelles appartenaient en majorité à des particuliers et non à l'administration de l'enceinte. Lors du siège de 1444, Philippe de Vigneulles rapporte que tous les arbres et les jardins autour des fortifications ont été abattus du bourg de Saint-Julien jusqu'à la porte des Allemands et du pont des Basses-Grilles de la Moselle jusqu'à la porte du Ponthiffroy[2319]. Si ce travail avait été onéreux, ce fut surtout le dédommagement des propriétaires qui eut été coûteux. Une telle pratique était courante. En 1481, les Gouverneurs des Murs indemnisèrent un vigneron pour la destruction de son jardin situé au pied de la porte Saint-Thiébault car les magistrats souhaitaient y faire construire l'ouvrage avancé de la porte[2320]. Il y avait donc autour de l'enceinte des jardins, des potagers, ou des vignes appartenant à des particuliers qui pouvaient être détruits en cas d'absolue nécessité. Cette configuration de zones cultivables autour de fortifications ne constitue pas une particularité messine. Cette situation est attestée à Tours, Aix-en-Provence et Brest où « chaque fois que des terrains se sont trouvés privés d'habitations à la suite d'un siège meurtrier, de destructions volontaires pour dégager les portes des enceintes, le vide a été, une fois la paix revenue, envahi par la végétation sauvage au milieu des ruines, par des vignes et des jardins »[2321].

À Metz, l'emplacement de ces zones cultivées aux abords des fortifications confirme la notion de « ceinture verte » reprise par de nombreux historiens[2322]. Cette configuration est également présente à Reims et à Montbéliard[2323]. Les jardins et les potagers pouvaient aussi être cultivés sur la contrescarpe des fossés comme ce fut le cas à Neufchâtel[2324]. Si à Metz, les locations de zones cultivables gérées par les Gouverneurs des Murs ne semblent pas nombreuses le long des fortifications, les quelques bénéfices qu'ils en obtenaient étaient investis pour l'enceinte alors que dans de nombreuses villes, ces recettes intégraient simplement les revenus municipaux. Avant 1438, la ville avait mis en location des jardins localisés le long de la Moselle et sur l'île du Saulcy[2325]. Frédéric Ferber explique que

[2319] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 286
[2320] AMM CC 15 *bis* (3), f° 18r.
[2321] LEGUAY, Jean-Pierre, 2009, p. 59.
[2322] *Ibid*., P. 67.
[2323] *Ibid*., p. 57.
[2324] LEGUAY, Jean-Pierre, 2009, p. 58.
[2325] FERBER, Frédéric, 2012, p. 153.

l'apparition de ces locations résulte de « la prise en main des moulins voisins par la ville en 1425 » après une nouvelle rupture de la digue de Wadrineau[2326]. Dans ce contexte, les Gouverneurs des Murs avaient récupéré la gestion d'une partie de ces parcelles ainsi que les recettes qui en découlaient.

2.2.1.1.1. Les « *meis* »

Les zones cultivables détenues par les Gouverneurs des Murs se situaient au pied des fortifications. Elles étaient principalement localisées au niveau des « *bailes* » des portes, à proximité des ponts et sur les îles de la Moselle. Au Moyen-Âge, le système d'adjudication permettant l'obtention de la location d'un jardin était observable dans de nombreuses villes. La cité pouvait être propriétaire de certaines parcelles, mais il pouvait également s'agir de propriétaires indépendants qui cherchaient à s'enrichir davantage. C'était le cas à Reims, Lyon ou encore Rouen[2327]. À Metz, les Gouverneurs des Murs disposaient de plusieurs parcelles qu'ils louaient à différents tarifs. Tous les emplacements n'avaient pas la même rentabilité pour le locataire et cela expliquait la différence de loyer pratiquée par les magistrats. À Tarascon, le même système était appliqué avec les locations les plus recherchées aux abords des remparts et du Rhône[2328].

À Metz, les particuliers pouvaient louer et cultiver des « *meis* », c'est-à-dire des jardins pour leur consommation personnelle. Si certaines maisons disposaient de jardins, tous les habitants n'avaient pas la chance de posséder un lopin de terre. Ces locations étaient donc une bonne opportunité. Des « *mazowiers* » (maraîchers) pouvaient également occuper des parcelles et revendre leur production de fruits et légumes sur les marchés de la ville. Si l'emplacement de ces zones cultivées autour de la ville de Metz et plus particulièrement aux abords des fortifications confirme la notion de « ceinture verte » reprise par de nombreux historiens, de telles mises en location émanant des Gouverneurs des Murs ne semblent pas nombreuses. En 1542, un jardin était localisé dans les fossés de la porte Saint-Thiébault. Il était occupé pour 15 s. par un tonnelier[2329]. D'autres parcelles jouxtaient également l'enceinte urbaine. En 1525, un vigneron, Andreu Thomessin, louait depuis six ans un jardin

[2326] Voir dans la 1ère partie, chapitre 2, 1.1.1. « La digue de Wadrineau : une nécessité ».
[2327] LEGUAY, Jean-Pierre, 2009, p. 133.
[2328] *Ibid*., p. 133.
[2329] AMM EE 36, 19e reçu.

à l'entrée du « *baile* »[2330] de la porte Mazelle[2331]. Son contrat de location s'étendait sur douze ans, à raison de 12 s. versés chaque année.

Certains emplacements cultivables dépendaient des Gouverneurs des Murs, mais ne touchaient pas les fortifications. Ces parcelles se situaient à proximité des digues et des ponts. En 1525, Colignon et Jehan Herbillon, tous deux « *cherpigniers* » (vanniers), occupaient un jardin localisé à proximité de la « *Fosse des Noyés* ». Depuis huit ans, ils louaient cet emplacement proche de la zone où l'on exécutait les condamnés à la noyade, au niveau du Pont-des-Morts. Leur bail, d'une durée de douze ans, rapporta annuellement 40 s. aux Gouverneurs des Murs[2332].

En 1542, sous le Pont-Thiffroy, un emplacement cultivable était loué pour 30 s.[2333]. La même année, Benoît Burtin, ancien sergent des Treize, louait depuis quatre ans un terrain cultivable sur le « *saulcy* », entre le Moyen-Pont et le Pont-des-Morts. Son bail, d'une durée de trente ans, rapporta chaque année 25 £. aux Gouverneurs des Murs[2334]. Cela représente quarante fois plus que le jardin tenu par Andreu Thomessin près de la porte Mazelle en 1525. Lorant le « *cherpignier* » louait simultanément et depuis deux ans en 1525, deux zones cultivables : l'une se situait entre le Pont-des-Morts et le Moyen-Pont et l'autre était localisée au niveau de la digue de Wadrineau. Son bail, d'une durée de douze ans, rapporta 30 £. par an aux Gouverneurs des Murs[2335]. Un locataire pouvait donc occuper plusieurs emplacements, cette pratique ne semble pas proscrite. Seul le versement du loyer comptait pour les magistrats, peu importait l'identité du locataire.

Entre 1489 et 1492, Pierson l'huilier louait simultanément cinq jardins sur le Petit Saulcy devant le Pont-des-Morts, près de la « *Fosse des Noyés* », derrière la digue de Wadrineau, derrière la haie des Pucelles et derrière la haie du Pont-des-Morts. En 1492, Pierson déboursa 45 s. par an pour ses locations. Un jardin était cultivé en 1525 par Willaume le « *mazowier d'Oultresaille* » (maraicher du quartier d'Outre-Seille). Il versait depuis quatre ans 8 s. pour exploiter une parcelle située près du Pont-aux-Arènes[2336]. Il est

[2330] Le « *baile* » correspond à une zone close et protégée par les murs des fortifications. Il peut s'agir de l'intérieur d'une porte, de l'espace entre le mur de fausse braie et le mur de l'enceinte. C'est cette zone enclose qui est le plus souvent louée.
[2331] AMM EE 35, 12e reçu.
[2332] *Ibid*., 3e reçu.
[2333] AMM EE 36, 20e reçu.
[2334] *Ibid*., 1er reçu.
[2335] AMM EE 35, 1er reçu.
[2336] *Ibid*., 15e reçu.

probable que les parcelles devaient être clôturées pour les protéger des animaux qui pâturaient en liberté et pour se prémunir contre le vol des récoltes[2337].

Les locations de zones cultivables, quoique peu nombreuses, représentaient pourtant une manne financière pour les Gouverneurs des Murs. Les baux de location couvraient souvent de longues années, jusqu'à trente ans, et ils assuraient ainsi des rentrées d'argent chaque année aux magistrats de l'enceinte (de 20 s. à 30 £.). Toutefois, ces recettes restaient faibles en comparaison avec d'autres zones mises en location par les Gouverneurs des Murs. Les terrains les plus convoités étaient ceux qui regorgeaient de saules car ces arbrisseaux étaient très recherchés par les artisans qui confectionnaient bon nombre d'objets à partir de ses branches. Les parcelles situées près de la Moselle où ces arbustes prospéraient étaient les plus rentables pour les magistrats de l'enceinte qui en tiraient alors un maximum de bénéfices.

2.2.1.1.2. Les « *saulcys* », les « *acrowes* » et les « *wairillons* » de la Moselle

La saliciculture, c'est-à-dire la culture des saules dans des « *saulcys* » et la vente de ces arbres, étaient des pratiques répandues au Moyen-Âge, car les saules représentaient une véritable richesse pour la ville de Metz. À l'état naturel, ces arbrisseaux assuraient la stabilité des berges grâce à leurs racines et limitaient ainsi les phénomènes d'affouillement. Au quotidien, les saules avaient de multiples usages, notamment en artisanat et plus particulièrement en vannerie. Avec l'osier produit grâce aux saules, les « *cherpigniers* » confectionnaient des paniers, des hottes pour transporter le raisin et d'autres fruits, ou certains matériaux de construction ou encore des nasses pour les pêcheurs[2338]. Il y avait donc un réel attrait financier pour cette ressource. L'intérêt était tel que des personnes étaient jugées pour avoir coupé illégalement des saules[2339]. Ainsi, en 1471, le gouvernement de la ville fit comparaître plusieurs membres de la famille Mannol, des pêcheurs messins, pour des coupes illégales dans des saussaies sur les rives de la Moselle, entre la digue de Wadrineau et le Pont-Thiffroy[2340]. Clausse et Hannès (le Jeune) Mannol, deux frères, étaient des locataires des Gouverneurs des Murs. Ils exploitaient certaines zones où des saules étaient présents. En 1470, ces deux hommes et deux autres pêcheurs, Jehan et Henri,

[2337] LEGUAY, Jean-Pierre, 2009, p. 62-63.
[2338] FERBER, Frédéric, 2012, p. 161.
[2339] *Ibid*., p. 163.
[2340] *Ibid*., p. 641. AMM FF 190 (1), f°81r-82r.

versèrent aux magistrats 4 £. 5 s. pour « *les salz d la vanne desoure le pont des mors* »[2341]. Plusieurs membres de la famille Mannol avaient déjà eu des démêlés avec le gouvernement messin. Entre 1457 et 1460, Clausse Mannol s'était opposé à plusieurs reprises à l'évêque, au chapitre de la cathédrale et à d'autres pêcheurs au sujet de l'eau des courants[2342]. Malgré plusieurs délits, vols et infractions, cette famille de pêcheurs restait très puissante car elle détenait plusieurs zones de pêche ainsi que plusieurs emplacements pour vendre ses poissons en ville[2343].

Des « *cherpigniers* », des « *pauxours* » ou des tonneliers louaient les petites parcelles et les bancs de sable qui se formaient sur la Moselle. Les saules y poussaient en grande quantité et les artisans les recherchaient pour confectionner de la vannerie. Ces zones se situaient majoritairement entre le Pont-des-Morts et la digue de Wadrineau. Elles étaient appelées « *saulcys* » (saussaies), « *acrowes* » (accrues) ou « *wairillons* » (ou « *wairellons* »). Les parcelles proches de la Moselle étaient les plus convoitées. Le sol y était fertile car nourri par les alluvions de la rivière. Dès 1458, les magistrats en charge de l'enceinte louaient des emplacements près de la Moselle et à proximité de la porte du Pont-des-Morts pour l'exploitation des saules[2344]. À Dôle, dans le Jura, de la même manière, certaines zones cultivables étaient exploitées sur les bras morts du Doubs. Elles étaient louées par les comtes de Bourgogne à des particuliers et elles étaient appelées « *accrues* »[2345]. Ce terme se rapproche du mot messin employé pour désigner des zones cultivées près de la rivière : « *acrowes* ». À Metz, en 1509, Collin Herbillon, le « *cherpignier* », versa 36 s. aux Gouverneurs des Murs pour le loyer du « *peti salcis devant le pont dez mors et devant le murtel au plus pres de lille et pour la pettite acrowe de salz que gist au dezoure de la fosse auz noiez* »[2346], tandis que François le « *cherpignier* » paya 12 s. pour « *lacrowe de saulz que gist au dezsoure de la grande haie qui est au chief de la vanne de Waldriniowe* »[2347]. François détenait déjà cette location en 1502[2348], 1503[2349], 1506[2350] et 1507[2351].

[2341] AMM EE 28, 1er reçu.
[2342] FERBER, Frédéric, 2012, p. 455-456. AMM FF 189 (4), f° 54r et FF 189 (5), f° 19v.
[2343] *Ibid*., p. 519 et p. 690-692.
[2344] AMM, CC 12 (2), f° 8v.
[2345] LEGUAY, Jean-Pierre, 2009, p. 59.
[2346] AMM EE 34, 4e reçu.
[2347] AMM EE 34, 5e reçu.
[2348] AMM EE 31, 5e reçu.
[2349] AMM EE 32, 5e reçu.
[2350] BNF NAF ms. 22717, 5e reçu.
[2351] AMM EE 33, 5e reçu.

L'exploitation de certaines parcelles met en évidence leur rendement, bien que cette exploitation quasi intensive ait imposé à la ville de mener une politique qualifiable dans des termes actuels de « développement durable ». L'accroissement de cette culture affaiblissait la sécurité de la cité, car si les saules arrachés n'étaient pas remplacés, les berges allaient s'effondrer dans la rivière et toute la stabilité du cours d'eau était menacée. Dès la fin du XV^e^ siècle, des mesures furent prises pour remplacer les arbres abattus[2352]. Une politique de replantage systématique fut alors mise en place sur certaines zones et permit de poursuivre l'exploitation des saules en assurant la stabilité du terrain avec le reboisement par de jeunes plants[2353].

[2352] AMM EE 30, 22^e^ paiement.
[2353] Voir 4^e^ partie, chapitre 2, 1.3. « Les autres essences : le saule et le « *mort bois* » ».

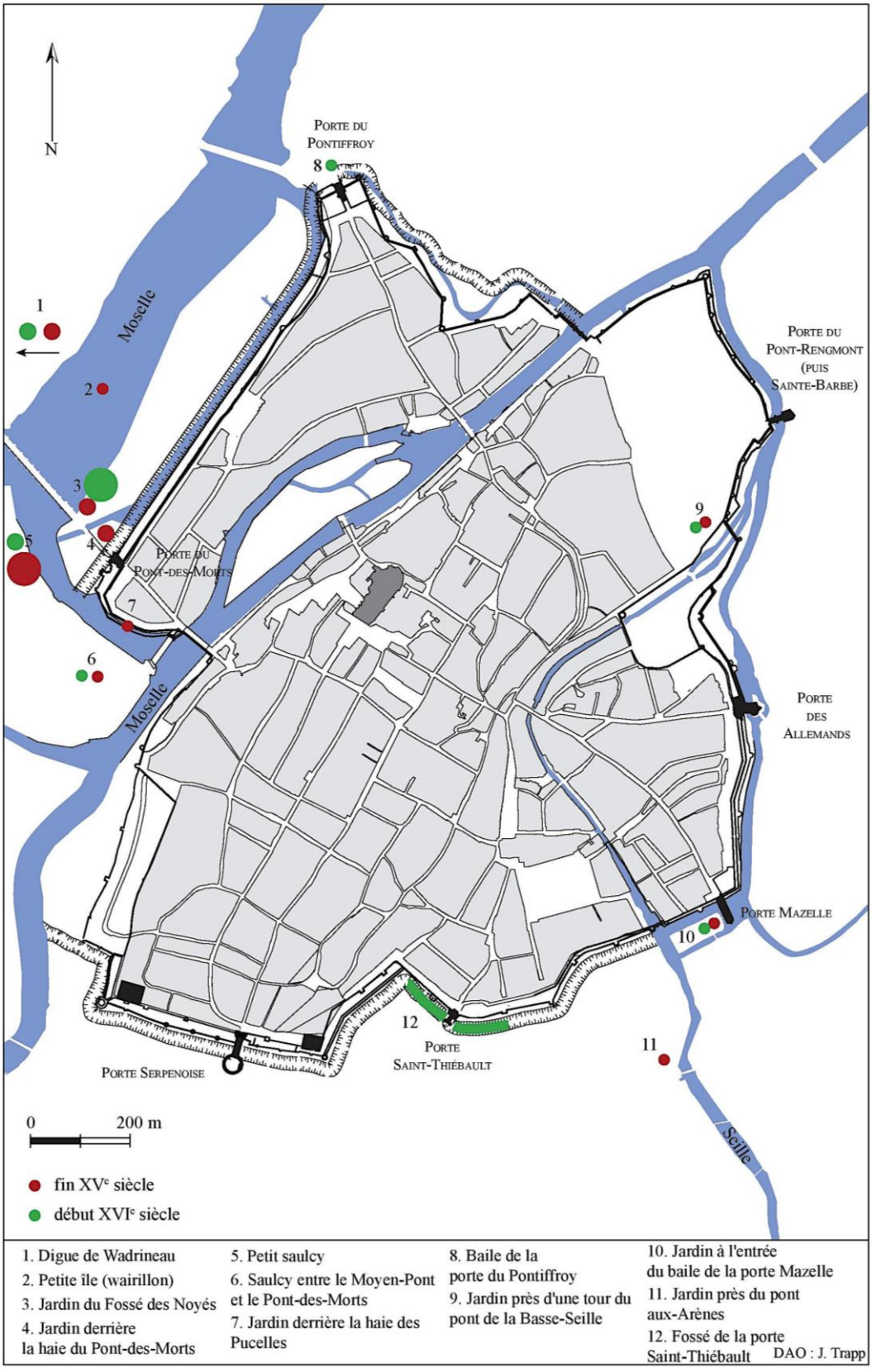


Figure 142 : Emplacements des zones cultivables et exploitables mises en location par les Gouverneurs des Murs (1469-1543)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479–avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492[2354]	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506–mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Andreu Thomessin le vigneron												10 s. /an (bail de 12 ans), loué depuis 6 ans Loyer d'un jardin à l'entrée du « ***baile*** » **de la porte Mazelle**	
Benoît Burtin, ancien sergent des Treize													25 £ /an (bail de 30 ans) loué depuis 4 ans. Loyer d'une zone cultivable sur **le Saulcy entre le Pont-des-Morts et le Moyen-Pont**

N.B. : les comptes AMM EE 27 (1463-1464), CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas la liste des locataires avant les paiements.

Tableau 85 : Les locataires des zones cultivables et des loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1)

[2354] Les recettes de 1492 ont été reportées sur le compte de 1491.

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Claussement le « pauxour » et Dediet valet des Sept													30 s. /an (bail de 6 ans) loué depuis 6 ans
													Loyer d'une zone cultivable **sous le Pont-Tiffroy**
Colin Herbillon le « cherpignier » et Jehan									36 s. / an	36 s. / an	36 s.	40 s. /an (bail de 12 ans), loué depuis 8 ans	
									Loyer d'un petit « saulcy » **devant le Pont-des-Morts**	Loyer d'un petit « saulcy » **devant le Pont-des-Morts**	Loyer d'un petit « saulcy » **devant le Pont-des-Morts**	Loyer d'un petit « saulcy » **devant le Pont-des-Morts**	
									Loyer d'un jardin (tenu auparavant par Andreu Wiry) à la **« fosse des Noyés »**	Loyer d'un jardin (tenu auparavant par Andreu Wiry) à la **« fosse des Noyés »**	Loyer d'un jardin à la **« fosse des Noyés »**	Loyer d'un jardin à la **« fosse des Noyés »**	

Tableau 86 : Les locataires des zones cultivables et des loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (2)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Didier le « cherpignier »													15 s. /an (bail de 6 ans) loué depuis 6 ans
													Loyer d'une zone cultivable sur la Moselle, après la digue de Wadrineau
Dedier le « cherries »													10 s. / an
													Loyer d'un jardin au « baile » de la porte Mazelle
François le tonnelier													15 s. / an
													Loyer d'une zone cultivable dans le fossé de la porte Saint-Thiébault

Tableau 87 : Les locataires des zones cultivables et des loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (3)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Gausoy Gerbillon le « cherpignier »													40 s. /an (bail de 12 ans) loué depuis 10 ans
													Loyer d'une zone cultivable sur le petit « saulcy » devant le Pont-des-Morts
													Loyer d'une zone cultivable à la « fosse des Noyés »
Gérard le « cherpignier »			26 s. / an										
			Loyer d'un petit « saulcy » devant le Pont-des-Morts										

Tableau 88 : Les locataires des zones cultivables et des loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (4)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Jacob le Vanne	16 s. / an Loyer d'un petit « saulcy » devant le Pont-des-Morts	16 s. / an Loyer d'un petit « saulcy » devant le Pont-des-Morts											
Jehan Pange le « pauxour »			12 s. / an Loyer d'un « wairillon » entre le grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts										

Tableau 89 : Les locataires des zones cultivables et des loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (5)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Lorent le « cherpignier »												30 £. / an (bail de 12 ans), loué depuis 2 ans	
												Loyer d'une zone cultivable entre le Pont-des-Morts et le Moyen-Pont	
												Loyer d'une zone cultivable devant la digue de Wadrineau	
Mangin Bernaird													Gratuit
													Loyer d'une zone cultivable au « baile » de la porte du Ponthiffroy

Tableau 90 : Les locataires des zones cultivables et des loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (6)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Michiel des Moulins de la Basse-Seille													60 s. / an (bail de 12 ans) loué depuis 3 ans
													Loyer d'une tour et d'un jardin près de la Basse-Seille
Michiel le menuisier des Moulins de la Basse-Seille												24 £. / an (bail de 12 ans), loué depuis 11 ans	
												Loyer d'une tour et d'une zone cultivable au pied de l'enceinte et des moulins de la Basse-Seille	

Tableau 91 : Les locataires des zones cultivables et des loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (7)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506- mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509- mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Piersson « Lollier »				22 s. / an	22 s. / an	30 s. / an							
				Loyer d'un petit « saulcy » devant le Pont-des-Morts	Loyer d'un petit « saulcy » devant le Pont-des-Morts	Loyer d'un petit « saulcy » devant le Pont-des-Morts							
				3 s. / an	3 s. /a n	3 s. / an							
				Loyer d'un jardin à la « fosse des Noyés	Loyer d'un jardin à la « fosse des Noyés	Loyer d'un jardin à la « fosse des Noyés »							
				22 s. / an	22 s. /an	12 s. /an							
				Loyer d'un jardin derrière la digue de Wadrineau	Loyer d'un jardin derrière la digue de Wadrineau	Loyer d'un jardin derrière la digue de Wadrineau							
				Loyer d'un jardin à la haie derrière les Pucelles	Loyer d'un jardin à la haie derrière les Pucelles	Loyer d'un jardin à la haie derrière les Pucelles							
				Loyer d'un jardin à la haie du Pont-des-Morts	Loyer d'un jardin à la haie du Pont-des-Morts	Loyer d'un jardin à la haie du Pont-des-Morts							

Tableau 92 : Les locataires des zones cultivables et des loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (8)

	EE 28 (avril 1469- avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Seigneur Andreu Wiry l'écrivain							30 s. /an	30 s. /an					
							Loyer d'un petit « saulcy » devant le Pont-des-Morts (tenu auparavant par Pierre le Bariour)	Loyer d'un petit « saulcy » devant le Pont-des-Morts (tenu auparavant par Pierre le Bariour)					
							Loyer d'un jardin à la « fosse des Noyés »	Loyer d'un jardin à la « fosse des Noyés »					
Willaime le « mazowier » d'Outre-Seille												8 s. / an (bail de 6 ans), loué depuis 4 ans)	
												Loyer d'un jardin près du Pont-aux-Arènes	

Tableau 93 : Les locataires des zones cultivables et des loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (9)

2.2.1.2. La location de zones de pêche

Les comptes des Gouverneurs des Murs ne différencient pas les douves (en eau) et les fossés (à sec) qui entourent les fortifications. Tous sont appelés « fossés ». Les magistrats de l'enceinte disposaient de locations dans les fossés alimentés par une partie des eaux détournées de la Moselle. Ces emplacements étaient destinés à la pêche. La mise en location de zones de pêche dans les fossés des fortifications était une pratique répandue dans de nombreuses villes fortifiées au Moyen Âge. Elle est par exemple attestée à Nantes, bien que la pratique semble peu rentable[2355]. La législation liée à la pêche était également très importante. À Douai, dès 1391, la municipalité réglementait l'activité avec beaucoup de soin[2356]. Au XIV^e^ siècle, à Tours et à Troyes, la pêche dans les fossés était également réglementée et les deniers réinvestis pour l'entretien de l'enceinte[2357]. À Metz, le gouvernement urbain légiféra aussi pour assurer l'entretien des fossés secs et en eau. En 1479, il fit interdire le déchargement de fumier, déchets et autres ordures dans les rivières et dans les « *fosseis de la ville* » sous peine de 40 s. d'amende[2358]. Si les travaux menés par Frédéric Ferber illustrent la mise en place d'une législation sur la pêche dès le XIV^e^ siècle[2359], ces mesures concernaient surtout l'activité fluviale et pas forcément la pêche dans les fossés de la ville. Il ne semble cependant pas qu'une réglementation spécifique ait été mise en place pour ceux-ci. Le morcellement entre les différents propriétaires des fossés aurait rendu la tâche difficile. La législation pour la pêche fluviale et la pêche dans les fossés devait donc être la même.

Entre 1502 et 1526, Clausse le « *pauxour* » et ses confrères louèrent aux Gouverneurs des Murs, à plusieurs reprises, une zone de pêche située derrière la digue des Pucelles. Il s'agissait d'un fossé où était détournée une partie des eaux de la Moselle. Ce bail de location rapporta en moyenne aux magistrats des fortifications 53 £. 4 d. par an[2360]. En 1525, ils accordèrent une remise à Clausse et le bail ne lui coûta alors que 25 £. 5 s.[2361]. Derrière ce geste, les Gouverneurs des Murs dédommageaient le pêcheur, car des travaux avaient été menés sur cette portion de l'enceinte. Clausse ne pouvait donc pas jouir totalement de sa

[2355] LE MENÉ, Michel, 1961, p. 396. L'affermage du droit de pêche dans les douves de la ville ne fut mis en place que deux fois, car elles furent ensuite asséchées.
[2356] LEGUAY, Jean-Pierre, 2002, p. 291.
[2357] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 26.
[2358] FERBER, Frédéric, 2012, p. 151. BNF NAF ms. n° 6697.
[2359] *Ibid*., p. 501.
[2360] Montant du loyer demandé dans les comptes AMM EE 32 à EE 34.
[2361] AMM EE 35, 2^e^ reçu

location et son métier en avait sans doute été affecté. Jehan Comterel, un autre pêcheur, louait aussi une zone de pêche dans le fossé des Pucelles en 1525. Si l'emplacement de Clausse avait été touché par les travaux, cela n'avait apparemment pas été le cas pour celui de Jehan Comterel qui ne bénéficia pas de remise. Le fossé était donc divisé en plusieurs emplacements générant ainsi un maximum de recettes. En 1542, ils étaient toujours loués. This, le « *pauxour* », y détenait notamment un bail de six ans et il versa annuellement 57 £. aux magistrats. Rentable, la zone de pêche au niveau des Pucelles était régulièrement l'objet de litiges avec l'évêque[2362]. Celui-ci contestait la mise en location de certaines portions par les Gouverneurs des Murs. Enfin, d'autres zones pouvaient être louées le long de l'enceinte. En 1542, Collignion le Nessies détenait un bail de six ans pour une zone de pêche à proximité du Pont-Rengmont[2363]. Il versa 44 s. par an aux Gouverneurs des Murs.

À la même époque, d'autres emplacements appartenaient à la ville ou à des établissements religieux[2364]. Un fossé, qui était alimenté par la dérivation d'une partie des eaux de la Seille et de la Chenau et qui longeait la porte Mazelle et l'enceinte jusqu'à la confluence avec la Moselle, était ainsi occupé. Si Frédéric Ferber a mis en évidence cette exploitation dès le XIII^{e} siècle, la recette de ces locations ne semble pas avoir été détenue par les magistrats de l'enceinte au XV^{e} et XV^{e} siècles. Il émet l'hypothèse que les sommes perçues précédemment avaient pu servir à compenser « les dépenses occasionnées par la construction du mur et le creusement du fossé »[2365]. Cela expliquerait la vente des fossés entre la porte des Allemands et une tour à proximité de la porte du Pont-Rengmont en 1280. Celle-ci avait été accordée par le gouvernement urbain à un particulier dénommé Colin le Grand avec l'engagement pour l'acheteur de ne pas détériorer le mur d'enceinte ni les berges du fossé et de ne pas construire de moulin[2366]. À cette date, les Sept et les Gouverneurs des Murs n'avaient pas encore été mis en place. Frédéric Ferber a également mis en évidence un découpage en trois parties de cette zone de pêche au XIV^{e} siècle, entre « *l'eau des Célestins* », « *l'eau de Saint-Eucaire* » et « *l'eau de Saint-Maximin* » sans que l'administration de l'enceinte ne perçoive quelques deniers au passage[2367]. Il situe aussi une autre zone de pêche au XV^{e} siècle, « à l'angle sud-ouest de l'enceinte urbaine » et il ajoute que « son exploitation apparaît beaucoup plus aléatoire, en raison d'une alimentation en eau

[2362] *H.M.B.*, 1974, t. VI, p. 480-481.
[2363] AMM EE 36, 5^{e} reçu.
[2364] FERBER, Frédéric, 2012, p. 478.
[2365] *Ibid*., p. 464.
[2366] *Ibid*., p. 465. ADM G 2130 (1).
[2367] *Ibid*., p. 464-469.

non pérenne »[2368]. En effet, cette portion du fossé s'étendait de chaque côté de la tour des Wassieux (tour d'Enfer après 1515). La première portion s'étirait vers la porte en Anglemur et elle était alimentée par un bras mort de la Moselle, tandis que la seconde, qui s'étendait vers la porte Serpenoise, bénéficiait des eaux de pluie, voire d'une partie des eaux de la Seille lorsque le débit était suffisant[2369]. Là encore, les sommes obtenues pour la location de ces zones de pêche ne sont pas présentes dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs, mais ponctuellement dans celle de l'hôpital Saint-Nicolas au XVI^{e} siècle. Cela laisse à penser que la cité avait concédé ce droit à l'organisme religieux[2370]. Si la portion vers la porte Serpenoise n'était plus exploitée en 1520, l'autre zone, vers la porte d'Anglemur l'était toujours en 1542[2371].

[2368] FERBER, Frédéric, 2012, p. 464-469
[2369] *Ibid*., p. 470.
[2370] *Ibid*., p. 469-470 et AMM GG 288(1), f° 32r et 38 r, f° 86v.
[2371] *Ibid*. AMM GG 288 (1), f° 15v et GG 289 (1), f° 49r, 80r, 113r et 149r.



Figure 143 : Zones de pêche mises en location par les Gouverneurs des Murs (1469-1543)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492[2372]	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509- mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Clausse le « *pauxour* » (et ses « *consors* »)							46 s. 8 d. /an	53 s. 4 d. /an	53 s. 4 d. /an	53 s. 4 d. /an	4 £. /an	50 £. 10 s. /an (bail de 12 ans). Loué depuis 2 ans. Remise : 25 £. 5 s. (travaux qui ont rendu la pêche impossible). Reste 25 £. 5 s.	
							Loyer d'une zone de pêche dans **le fossé de la digue des Pucelles**	Loyer d'une zone de pêche dans **le fossé de la digue des Pucelles**	Loyer d'une zone de pêche dans **le fossé de la digue des Pucelles**	Loyer d'une zone de pêche dans **le fossé de la digue des Pucelles**	Loyer d'une zone de pêche dans **le fossé de la digue des Pucelles**	Loyer d'une zone de pêche dans **le fossé de la digue des Pucelles**	
Collignion le Nessies le « *pauxour* »													43 s. /an (bail de 6 ans) loué depuis 2 ans
													Loyer d'une zone de pêche au **Pont-Rengmont**

N.B. : les comptes AMM EE 27 (1463)1464), CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas la liste des locataires avant les paiements.

Tableau 94 : Les locataires des zones de pêche et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1)

[2372] Les recettes de 1492 ont été reportées sur le compte de 1491.

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Jehan Cointerel le « pauxour »												36 s. /an (bail de 6 ans). Loué depuis 6 ans (dernière année)	
												Loyer zone de pêche près de la digue des Pucelles	
This Xeutieinct le « pauxour »													57 £. /an (bail de 6 ans) loué depuis 5 ans
													Loyer pour une zone de pêche près de la digue des Pucelles

Tableau 95 : Les locataires des zones de pêche et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (2)

2.2.1.3. La location de zones pour filer les cordes

Avant 1525, les comptes des Gouverneurs des Murs conservés ne mentionnent pas encore la location de zones à filer les cordes. Ces locations, détenues par les magistrats de l'enceinte, étaient donc *a priori* apparues à Metz entre 1510 et 1525[2373].

Pour comprendre la localisation de ces zones, il est nécessaire de revenir brièvement sur la méthode de fabrication des cordes au Moyen-Âge. Les fibres végétales (le lin, le chanvre et même les orties) sont utilisées pour confectionner les cordages, les sangles, les longes pour les animaux ou encore les traits pour les charrettes. Du crin, ou des poils, peuvent également compléter la base. Selon le type de mélange utilisé, la solidité de la corde est différente. C'est ce qui explique qu'à Metz, au Moyen Âge, le prix des cordes n'est pas établi en fonction de leur longueur, mais sur la base de leur poids. La préparation mêlant les fibres (animales et végétales) est appelée filasse. Elle est broyée puis brossée à l'aide de gros peignes, appelés « pointes à chanvre », pour éliminer les impuretés[2374]. La corde est ensuite filée à partir de cette filasse. Il faut d'abord faire un fil en soumettant la filasse à une torsion. Le fileur accroche alors à sa taille le chanvre qu'il relie à un rouet grâce à un crochet : cette technique est appelée « filage à la ceinture ». Le fileur recule au fur et à mesure pour maintenir la torsion et produire des fils de plus en plus longs. Lors de la confection de cordes, ces mêmes fils sont entièrement déroulés. Cette phase est appelée « l'ourdissage » : c'est ce qui explique que l'emplacement utilisé doit être tout en longueur. Le « commettage » est l'étape suivante : les différents fils sont maintenus ensemble par torsion pour fabriquer la corde. L'artisan fixe les fils sur les molettes du « chantier » (partie fixe qui fait tourner les molettes grâce à un rouet) et l'autre extrémité à un chariot mobile appelé « carré » qui avance au fur et à mesure de la torsion. Ce chariot est lesté pour exercer une tension sur les fils.

Plus la corde est épaisse, plus le processus est long et compliqué. En moyenne, la corde ainsi fabriquée représente seulement un tiers de la taille des fils d'origine. Il faut donc disposer de trois fois plus de place pour la fabriquer. Au Moyen-Âge, les cordiers ont alors besoin de place pour faire de longues cordes. C'est pour cela qu'ils s'installaient le

[2373] AMM EE 34 et AMM EE 35. Il n'y a pas de comptes des Gouverneurs des Murs conservés entre 1510 et 1525.
[2374] Le Conseil des Musées de Poitou-Charentes propose un site internet qui présente les différentes étapes pour fabriquer une corde. Voir http://www.alienor.org/publications/cordes/texte.htm. « Du chanvre à la corde », (site consulté le 8 novembre 2016).

long de chemins, sur des landes ou des terrains vagues[2375]. À Metz, comme dans beaucoup d'autres villes, certains cordiers s'établissaient donc le long des fortifications. Une fois terminées, les cordes étaient enroulées sur des dévidoirs.

Au XVI^e^ siècle, les Gouverneurs des Murs louaient plusieurs emplacements qu'il est possible de localiser. Ainsi, en 1525, deux frères, Didier et Piersson, tous deux cordiers, occupaient la place à filer se trouvant au « *baile* » de la porte Mazelle, en direction de la Porte des Allemands pour 12 s.[2376]. La même année, un autre cordier, Jean Allixandre, dit « *le cordier de la porte des Allemands* », louait une place à filer à l'entrée du « *baile* » pour 5 s.[2377]. En 1542, le cordier Jean Mouzon y occupait un emplacement pour 6 s.[2378]. Des femmes pouvaient aussi être locataires. En 1525, l'épouse de Willaume Neuxatte se voit accorder sur l'enceinte une place à filer « *à volonté accordée par les Maistres des Murs* », derrière l'abbaye Saint-Vincent, au niveau des « *cortoisses* » (latrines) pour 7 s. par an[2379]. D'autres membres de la famille Neuxatte, Henri, sa femme Sygnin et Ydron (peut–être leur fille), y occupaient un emplacement en 1542. Ils y louaient également la « *volte* », c'est-à-dire l'étage d'une tour, sans doute pour y entreposer les cordages. Le métier de cordier ne peut s'effectuer que pendant la saison estivale. En hiver, certains d'entre eux travaillaient à l'abri et réalisaient des travaux de bourrellerie. Il n'était pas rare en effet qu'un cordier cumulât les deux emplois. La « *volte* » pouvait donc être utilisée pendant l'hiver. La famille Neuxatte payait alors 12 s. par an pour l'ensemble[2380]. La zone à filer derrière l'abbaye Saint-Vincent était vaste et plusieurs contrats de locations pouvaient y être établis pendant la même période.

En 1525, Didier, dit « *le grand cordier de la Porte Serpenoise* », louait un emplacement sur les fortifications derrière Sainte-Marie-aux-Nonnains depuis 5 ans. Son bail, d'une durée de douze ans, rapportait annuellement 13 s. aux Gouverneurs des Murs[2381]. L'enceinte derrière l'abbaye bénédictine offrait plusieurs emplacements, car la même année, François, un autre cordier, occupait une place à filer dans ce secteur pour

---

[2375] GRAND, Roger et DELATOUCHE, Raymond, *L'agriculture au Moyen Âge, de la fin de l'empire romain au XVI^e^ siècle*, Paris : De Boccard, 1959, p. 356.
[2376] AMM EE 35, 8^e^ reçu.
[2377] *Ibid*., 11^e^ reçu.
[2378] AMM EE 36, 10^e^ reçu.
[2379] AMM EE 35, 7^e^ reçu.
[2380] AMM EE 36, 15^e^ reçu.
[2381] AMM EE 35, 9^e^ reçu.

5 s.[2382], puis 10 s. en 1542[2383]. Merguignon, une cordière, y louait également un emplacement pour 6 s.[2384]. Le cordier Gérard louait, en 1542, une place à filer les cordes derrière le couvent des Pucelles de la Vignotte. Située au sud du bourg d'Outre-Moselle, contre l'enceinte, cette zone était louée par le cordier, ainsi que la « *volte* » d'une tour pour 8 s.[2385]. En 1525, Henri, « *le cordier de Rimport* », louait deux emplacements pour filer : le premier était localisé dans « *la montée de la Tour Maldicte* »[2386] (Tour Maudite) et un second derrière le couvent des Frères Baudes[2387]. Ces locations lui avaient été accordées « *a volonté par les quatre maistres des Murs* » pour 15 s. par an. En 1542, deux cordiers, Hiaire et Jean le Vrawe, louaient également une zone à filer les cordes derrière le couvent des Frères Baudes, au Grand Meis pour 10 s.[2388]. Une dernière zone à filer les cordes était localisée en Chandeleirue. En 1542, les Gouverneurs des Murs y louèrent pour 6 s. un emplacement à Symon « *le Cordier d'Aiest* »[2389].

Les places à filer les cordages sur les fortifications étaient donc appréciées. Il suffit de se promener le long de la Moselle, sur l'actuel Chemin des Corporations pour en comprendre la raison. « *La montée de la Tour Maldicte* », louée par Henri le cordier de Rimport en 1525, prend toute son ampleur car cette ligne droite entre le Pont des Basses-Grilles de la Moselle et la Tour du Diable est longue de plus de 250 m. Quant à la partie de l'enceinte entre la Porte des Allemands et la Porte Mazelle, elle offre également un tracé de plus de 300 m propice à la fabrication des cordes. Ces proportions permettent de comprendre pourquoi sur une même zone, plusieurs cordiers pouvaient être locataires. Ils se plaçaient probablement côte à côte lorsque les cordes étaient extrêmement longues ou les uns à la suite des autres quand les cordages étaient plus modestes. Les Gouverneurs des Murs tiraient ainsi un maximum de bénéfices de ces emplacements.

[2382] AMM EE 35, 10e reçu.
[2383] AMM EE 36, 8e reçu.
[2384] *Ibid*., 9e reçu.
[2385] *Ibid*., 16e reçu.
[2386] Également appelée la Tour du Diable. Cette tour se situe à la confluence de la Seille et de la Moselle.
[2387] AMM EE 35, 5e reçu.
[2388] AMM EE 36, 7e reçu.
[2389] *Ibid*., 14e reçu. Le faubourg d'*Aiest* correspond à un quartier qui s'étalait de l'actuelle rue Marchand jusqu'au pont-Rengmont (Sainte-Barbe). WAGNER, Sébastien, 2009, p. 306.

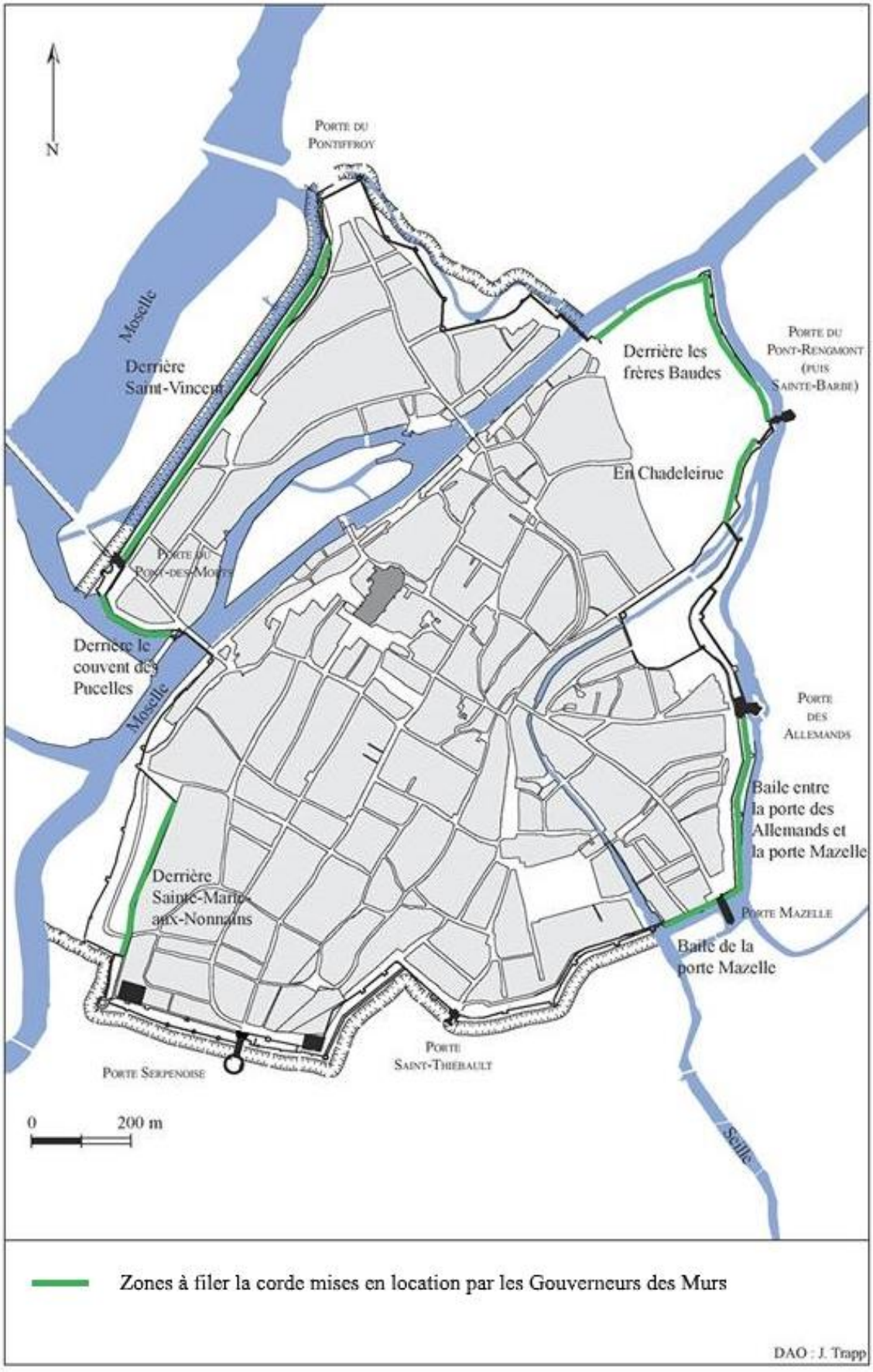


Figure 144: Localisation des places à filer mises en location par les Gouverneurs des Murs (1469-1543)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 14922390	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Didier le cordier et Pierson son frère												12 s. /an (pas de bail)	
												Loyer d'une zone à filer les cordes au « baile » de la porte Mazelle, vers la porte des Allemands	
Didier le grand cordier de la porte Serpenoise												13 s. /an (bail de 12 ans), loué depuis 5 ans	
												Loyer d'une zone à filer les cordes derrière Saint-Maximin	

N.B. : les comptes AMM EE 27 (1463-1464), CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas la liste des locataires avant les paiements.

Tableau 96 : Les locataires des zones à filer les cordes et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1)

[2390] Les recettes de 1492 ont été reportées sur le compte de 1491.

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
La femme Willame Neuxatte												7 s. /an (location à volonté accordée par les Sept des Murs) Loyer d'une zone à filer les cordes derrière Saint-Vincent Loyer d'une voûte des « courtoises » de Saint Vincent	
François le cordier												5 s. /an Loyer d'une zone à filer les cordes derrière Sainte-Marie-aux-Nonnains	

Tableau 97 : Les locataires des zones à filer les cordes et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (2)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
François le cordier de la grande rue													10 s. /an
													Loyer d'une zone à filer les cordes derrière Sainte-Marie-aux-Nonnains
Giraird le cordier													8 s. /an
													Loyer d'une zone à filer les cordes derrière le couvent des Pucelles
													Loyer d'une volte d'une tour derrière les Pucelles

Tableau 98 : Les locataires des zones à filer les cordes et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (3)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Hanry le cordiez de Rimport et Huyat												12 s. /an (bail de 12 ans), loué depuis 5 ans	
												Loyer pour des zones à filer les cordes derrière Saint-Vincent	
												Loyer d'une voûte des « courtoises » de Saint Vincent	
Hanry Nuxatte et Sygnion (sa femme) et Ydron Nuxatte (sa fille ?)													12 s. /an
													Loyer de zones à filer les cordes derrière Saint-Vincent
													Loyer d'une voûte dans une tour derrière Saint-Vincent

Tableau 99 : Les locataires des zones à filer les cordes et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (4)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470 avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Hiair et de Jehan La Vrawe (deux cordiers)													10 s. /an Loyer d'une zone à filer les cordes derrière les frères Baudes
Jehan Allixandre le cordier de la porte des Allemands												5 s. /an Loyer d'une zone à filer les cordes à l'entrée du « baile » de la porte Mazelle	
Jehan, le grand cordier													6 s. /an Loyer d'une zone à filer les cordes au « baile » de la porte Mazelle

Tableau 100 : Les locataires des zones à filer les cordes et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (5)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470 avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Jehan le cordier de la porte des Allemands												7 s. /an Loyer d'une zone à filer les cordes **au « baile » de la porte des Allemands vers la porte Mazelle**	
Jehan Mouzon le cordier													6 s. /an Loyer d'une zone à filer les cordes **au « baile » de la porte Mazelle**
Merguignon la cordière													6 s. /an Loyer d'une zone à filer les cordes **derrière Saint-Marie-aux-Nonnains**

Tableau 101 : Les locataires des zones à filer les cordes et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (6)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Symon le cordier d'Aiest													6 s. /an Loyer d'une zone à filer les cordes **en Chandeleirue**

Tableau 102 : Les locataires des zones à filer les cordes et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (7)

2.2.1.4. La location de « *bailes* », des tours et de certaines portions de l'enceinte

Si des particuliers pouvaient louer les « *voltes* » des tours ou des portions de l'enceinte, il est parfois impossible de dire avec certitude quelle utilisation était faite de ces locations. Ainsi, entre 1490 et 1492, Jean le « *cuxenier* » (le cuisiner) et Guillemin Bapewe louaient le « *baile* » derrière les Pucelles pour 32 s.[2391]. Entre 1502 et 1509, ce même « *baile* » était loué par Jannier le « *cuxenier* » pour 48 s. versés chaque année[2392]. Une hypothèse peut expliquer la location de cet emplacement par des cuisiniers. Le « *baile* » était une zone close définie par deux murs d'enceinte. Celui-ci était localisé sur la berge du fossé de dérivation de la Moselle. Il offrait une zone protégée, propice à l'élevage et la culture. Il était facile d'y faire un enclos. Le contact avec les pêcheurs était aussi facilité. De plus, en louant ces emplacements à des cuisiniers, à l'extrémité de la ville, les Gouverneurs des Murs diminuaient les odeurs, les bruits de cuisine et minimisaient le risque d'incendie. En 1525, Catherine la Doese, veuve de Gérard la Doese, louait également le « *baile* » derrière les Pucelles pour 108 s.[2393]. Cette zone de l'enceinte était donc toujours occupée et pouvait être fractionnée entre plusieurs locataires.

Le châtelain de la Porte du Pontiffroy louait le grand « *baile* » de la porte du même nom pour 12 s. en 1509[2394]. Qu'il s'agisse du « *baile* » de la porte du Pontiffroy ou de celui de la porte du Pont-des-Morts, leur location était attrayante, car en exploitant ces zones, les locataires pouvaient espérer acheter ou revendre le foin ou les fruits (les « *sorpoix* ») qui s'y trouvaient. C'était le cas de Thiébault Volemel, un messager, qui louait en 1542 le grand « *baile* » du Pont-des-Morts depuis neuf ans. Avec cette location, il acheta les herbes fauchées du fossé du pont. Chaque année, l'ensemble coûta 60 s. au messager[2395].

D'autres locataires occupaient des « *bailes* » à titre gratuit. Ainsi, en 1542, Magin Bernard ne payait pas pour l'occupation du « *baile* » du Ponthiffroy[2396]. Il en allait de même pour le « *baile* » des Pucelles. À cette date, les Gouverneurs des Murs ne réclamèrent pas de loyers car des travaux avaient été effectués[2397] et les locataires n'avaient donc pas pu jouir

[2391] AMM EE 29 (2), 7e reçu et AMM EE 30, 6e reçu.
[2392] AMM EE 31, 6e reçu. EE 32, 6e reçu. BNF NAF ms. 22717, 6e reçu. AMM EE 33, 7e reçu. EE 34, 7e reçu.
[2393] AMM EE 35, 4e reçu.
[2394] AMM EE 34, 8e reçu.
[2395] AMM EE 36, 4e reçu.
[2396] *Ibid.,* 4e reçu.
[2397] *Ibid.,* 4e reçu.

totalement de leur location. Si les cordiers louaient certaines voltes des tours, d'autres particuliers pouvaient également être locataires. En 1525, Michel, le « *menuixier* » (menuiser) de Basse-Seille était installé dans une « *haulte tour quarrée joindant audi Molin de ladite Basse Seille* » depuis onze ans. Il occupait également le jardin attenant et exploitait les saules sur la berge pour 24 s. versés chaque année[2398]. En 1542, Michel des Moulins de la Basse-Seille (sans doute le même menuisier qu'en 1525) occupait depuis trois ans une tour carrée située contre un moulin, ainsi que le jardin attenant. Son bail, d'une durée de douze ans, rapporta annuellement 60 s. aux Gouverneurs des Murs [2399] . Il s'agissait vraisemblablement de son habitation ou de son atelier. Jean du Pois, « *lescripvain* » (écrivain), logeait quant à lui dans une « *haulte tour de Chandeleirue desoubz et aloing de la vieille muraille* ». Son bail à vie rapportait 8 s. chaque année[2400]. En 1525, Jean Prenet de la rue Mabille et sa femme Jacomette versaient 8 s. pour le loyer d'une « *haulte tour en Chandeleirue et un jardin desoubz au loinge de la muraille* ». Ils tenaient cette location à vie[2401]. Jean Nogaire, un portier, versa 6 s. pour le loyer de la première « *tornelle* » (petite tour) du « *baile* » derrière Saint-Glossinde, sur le front sud de l'enceinte en 1525[2402]. En 1542, Jean Nuxatte, un « *vignour* » (vigneron), louait dans le quartier d'Outre-Seille « *une plaice close de muraille dairiere Saincte Eukaire et ou on valt par lallee de la tour fondéé baisse en la rivière de Saille* »[2403] pour 8 s.

[2398] AMM EE 35, 13e reçu.
[2399] AMM EE 36, 6e reçu.
[2400] *Ibid.,* 17e reçu.
[2401] AMM EE 35, 16e reçu.
[2402] *Ibid.,* 21e reçu.
[2403] AMM EE 36, 22e reçu.

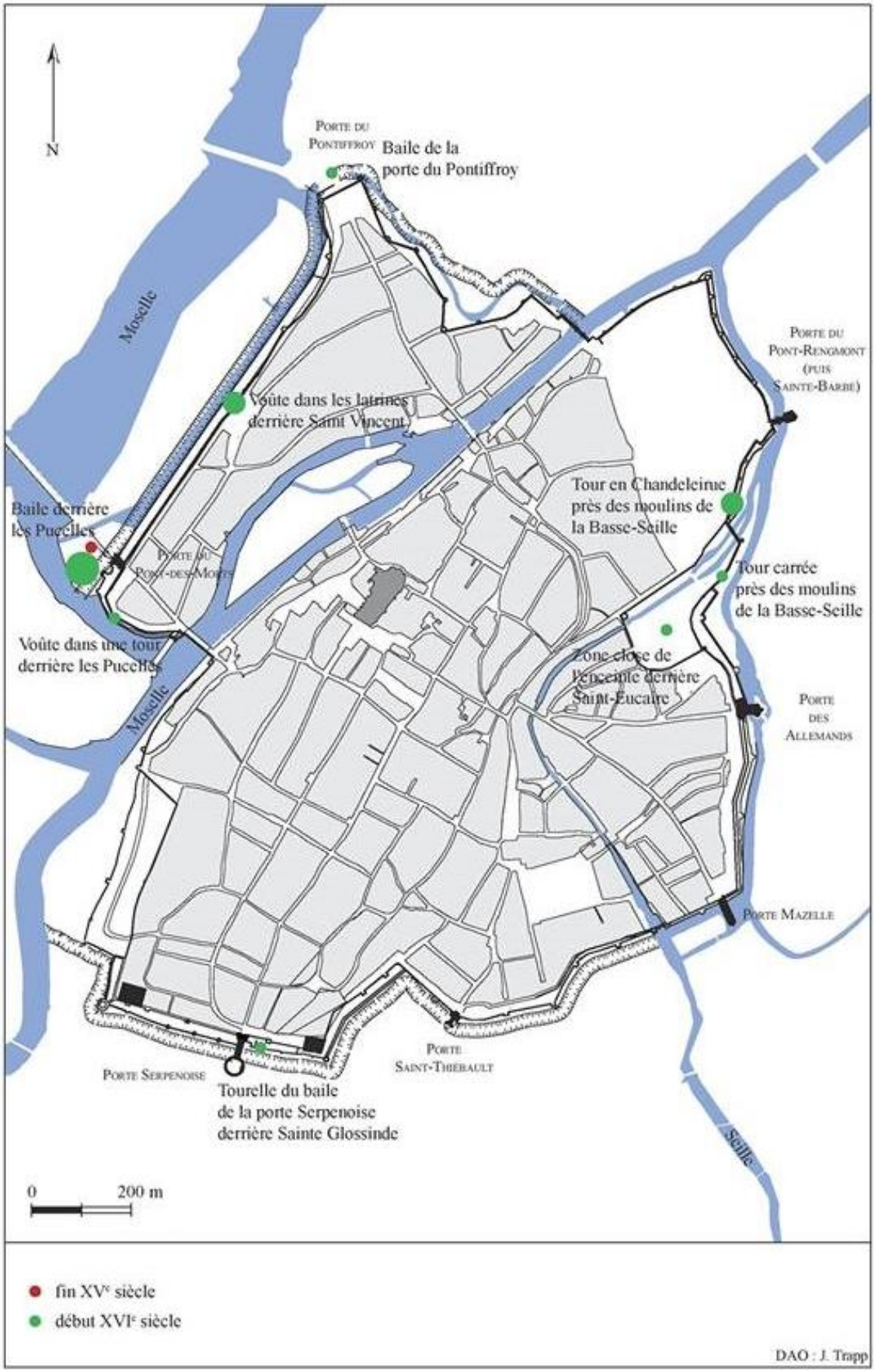


Figure 145 : Localisation des « bailes », des tours et portions de l'enceinte loués par les Gouverneurs des Murs (1469-1543)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492[2404]	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Catherine la Doese												108 s. /an Loyer d'une **partie du « *baile* » derrière la digue des Pucelles**	
Charles, « *Chastelain* » du Pontiffroy											12 s. /an Loyer d'une **partie du « *baile* » de la porte du Pontiffroy**		
La femme Willame Neuxatte												7 s. /an Loyer d'une **voûte** dans les « *courtoises* » et d'une place à filer les cordes **derrière Saint-Vincent**	

N.B. : les comptes AMM EE 27 (1463-1464, CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas la liste des locataires avant les paiements

Tableau 103 : Les locataires des « bailes «, de certaines tours et de certaines portions de l'enceinte et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1)

[2404] Les recettes de 1492 ont été reportées sur le compte de 1491.

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Giraird le cordier													8 s. /an Loyer d'une **voûte** dans une tour et d'une place à filer les cordes **derrière les Pucelles**
Guillemin Bapewe et Jehan le Cuisinier				32 s. /an Loyer d'une **partie du « baile » des Pucelles**									
Hanry de Rimport et Huyat, (deux cordiers)												12 s. /an (bail de 12 ans), loué depuis 5 ans Loyer d'une **voûte dans les « courtoises »** et d'une place à filer les cordes **derrière Saint-Vincent**	

Tableau 104 : Les locataires des « bailes «, de certaines tours et de certaines portions de l'enceinte et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (2)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Hanry Nuxatte, Sygnion (sa femme) et Ydron Nuxatte (sa fille ?)													12 s. /an Loyer d'une **volte dans une tour** et d'une place à filer les cordes **derrière Saint-Vincent**
Jannier le cuisinier							48 s. /an Loyer d'une **partie du « baile » derrière les Pucelles**	48 s. /an Loyer d'une **partie du « baile » derrière les Pucelles**	48 s. /an Loyer d'une **partie du « baile » derrière les Pucelles**	48 s. /an Loyer d'une **partie du « baile » derrière les Pucelles**	48 s. /an Loyer d'une **partie du « baile » derrière les Pucelles**		
Jean du Pois « lescripvain»													8 s. /an (location à vie) Location d'une tour sur l'enceinte **en Chandeleirue**

Tableau 105 : Les locataires des « *bailes* «*, de certaines tours et de certaines portions de l'enceinte et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (3)*

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509- mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Jean Nogeaire le portier												6 s. /an Loyer de la **1ere tourelle du « baile » de la porte Serpenoise derrière Sainte-Glossinde**	
Jean Nuxatte le vigneron													8 s. /an Loyer pour une zone close de l'enceinte **derrière Saint-Eucaire**
Jean Prenet de la rue Mabille et de Jacomette sa femme												8 s. / an (location à vie) Loyer d'une tour et d'une zone contre l'enceinte **en Chandeleirue près des moulins de la Basse-Seille**	

Tableau 106 : Les locataires des « bailes «, de certaines tours et de certaines portions de l'enceinte et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (4)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Michel des Moulins de la Basse-Seille													60 s. /an (bail de 12 ans) loué depuis 3 ans
													Loyer d'une tour carrée et d'un jardin **près de l'enceinte et des moulins de la Basse-Seille**
Michel le menuisier de la Basse-Seille												24 £. / an (bail de 12 ans), loué depuis 11 ans	
												Loyer d'une tour et d'une zone cultivable **près de l'enceinte et des moulins de la Basse-Seille**	

Tableau 107 : Les locataires des « bailes «, de certaines tours et de certaines portions de l'enceinte et les loyers pratiqués d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (5)

2.2.2. Les recettes issues des ventes

La recette issue de l'ensemble de ces locations appartenant aux Gouverneurs des Murs était complétée par celle qui émanait de la vente de matériaux. Les magistrats disposaient en effet de consommables, comme les « *herbes* » et les foins fauchés chaque année au niveau des « *bailes* » et des fossés des portes, les fruits, mais aussi les matériaux qu'ils pouvaient écouler à leur guise quand ceux-ci étaient en surplus par rapport aux besoins des chantiers urbains. Ainsi, la vente de sapins, de chênes, de saules ou encore de planches était particulièrement lucrative. Les gouverneurs pouvaient également écouler le surplus de chaux, de « *bixes pierres* » (pierres de moindre qualité) et de « *mairien* » (bois de construction). Les ventes de ces matériaux étaient toutefois plus rares, ce qui tend à montrer que les magistrats achetaient en fonction des besoins des chantiers pour éviter un stockage long et coûteux et les risques de vol.

2.2.2.1. La vente de « consommables »

2.2.2.1.1. La vente des herbes, des foins et des fruits

Les « *herbes* » vendues à des particuliers étaient fauchées dans les fossés, sur certaines parcelles cultivables nommées « *accrues* », « *wairellons* » et sur les « *bailes* » détenus par les Gouverneurs des Murs. Les locataires installés sur ces terrains appartenant aux magistrats pouvaient les exploiter et dans certains cas, les Gouverneurs des Murs se chargeaient de vendre le foin ou les récoltes issus des parcelles. C'est le clerc des magistrats qui vendait ces produits. Ainsi, en février 1459, Jehan Dowigney vendit à Mangin, un charretier qui vivait devant Saint-Vincent, les « *sorpoix dez foins* […] *dou grant Saulcis au desoure dou grant pont dez mors et dez pucelles et dez plesses que sont aval ledi Saucis* » pour 60 s.[2405]. Le clerc se chargea aussi de récupérer les 43 s. versés pour « *lez sorpoix de saulz que sont desour le ruit de Valliere* »[2406], 21 s. pour « *les sopoilx de lerbe du Wairel* [wairellon] *devant la porte du pont dez mors ou lez archiez souloient tirer* »[2407] et 10 s. pour « *lez sorpoix de lerbe du petit wairel* [wairellon] *endroit le pont de boix a pont des mors* »[2408]. Au total, ces ventes représentèrent 6 £. 14 s. de recette pour les Gouverneurs des Murs. L'année suivante, le compte du receveur indiquait encore des revenus issus des ventes des magistrats. Ainsi, « *pour le sorpoix dez erbes dez foins des plesses que sont aval le grant*

[2405] AMM CC 12 (4), f° 8v.
[2406] *Ibid*., f° 8v.
[2407] *Ibid*., f° 8v. Il s'agit d'une zone d'entraînement au tir pour les archers et les arbalétriers.
[2408] *Ibid*., f° 8v.

Saulcis » le clerc des Gouverneurs des Murs perçut 50 s.[2409] pour les « *saulz qui sont au desour dez airches du pont dez mors* » 50 s. et enfin 20 s. pour « *le sorpoix de lerbe du Wairel* [wairellon] *devant la porte du pont dez mors au lez archiez souloient tairer* »[2410].

Si en 1459 et 1460, des artisans étaient les acquéreurs, les années suivantes, les châtelains des portes étaient souvent les acheteurs des « *herbes* », des foins et des « *sorpoix* ». Cela n'a rien d'étonnant car des parcelles jouxtaient les portes. Cela était le cas dans de nombreuses villes fortifiées[2411]. Entre 1479 et 1509, le châtelain de la porte du Pont-des-Morts achetait la production de fruits et les foins pour une moyenne de 15 s. chaque année[2412]. De 1489 à 1492, Charles Cauvelet[2413], le châtelain de la porte du Ponthiffroy, acquit les herbes pour 6 s.[2414]. Elles furent achetées ou vendues par Bertrand Alixandre, le clerc des Gouverneurs des Murs. Il en assurait la vente chaque année, entre 1502 et 1507 pour 6 s. également[2415]. Les « *herbes* » et les foins étaient prisés des particuliers et des seigneurs car ils étaient nécessaires pour nourrir les chevaux et d'autres animaux[2416]. Pour obtenir du foin, les fossés étaient également fauchés. Les « *herbes* » du fossé de la porte Serpenoise étaient vendues en 1525 à Burthenin « *lolliez* » (huilier) et Jehan Hanriat, un marchand, pour 12 s.[2417]. En 1507 et en 1509, Francoy le « *cherpignier* » acheta les « *herbes* » du fossé du Pont-des-Morts pour 25 s.[2418]. Celles du fossé de la porte Saint-Thiébault étaient aussi exploitées en 1525 pour 12 s.[2419]. En 1469, Burles le boulanger acheta les foins derrière les Pucelles et devant le Grand Saulcy pour 48 s.[2420]. Sur cette même zone, les foins étaient achetés en 1470 par deux maréchaux pour 77 s.[2421]. En 1490 et 1491, le cellérier[2422] de « *l'hespitault* » (probablement l'hôpital Saint-Nicolas), Mangin Begerl, acquit les herbes du Grand Saulcy, devant le Pont-des-Morts pour 20 £.[2423].

[2409] Soit 7 s. de plus que l'année précédente.
[2410] AMM CC 12 (3), f° 8r. Soit 1 s. de moins que l'année précédente.
[2411] LEGUAY, Jean-Pierre, 2009, p. 62.
[2412] AMM EE 29 (1), 2e reçu. EE 29 (2) 1er reçu. EE 30, 1er reçu. EE 31, 1er reçu. EE 32, 1er reçu. BNF NAF ms. 22717, 1er reçu. AMM EE 33, 1er reçu.
[2413] Il s'agit vraisemblablement de Charles Cauvelet, le châtelain de la porte du Ponthiffroy qui devait ouvrir aux Lorrains lors de la trahison de Jehan Landremont en 1491. Pour avoir dénoncé ses complices et révélé le complot, Charles sera gracié, récompensé par la ville et il gardera son poste de châtelain.
[2414] AMM EE 29 (2), 8e reçu et AMM EE 30, 7e reçu.
[2415] AMM EE 31, 7e reçu. EE 32, 7e reçu. BNF NAF ms. 22717, 7e reçu. AMM EE 33, 8e reçu.
[2416] LEGUAY, Jean-Pierre, 2009, p. 102.
[2417] AMM EE 36, 22e reçu.
[2418] AMM EE 33, 5e reçu et AMM EE 34, 6e reçu.
[2419] *Ibid*., 20e reçu.
[2420] AMM EE 27, 3e reçu.
[2421] AMM EE 28, 4e reçu.
[2422] Un religieux chargé de l'approvisionnement en nourriture et de la comptabilité.
[2423] AMM EE 29 (2), 14e reçu et EE 30, 8e reçu.

Vendre le foin était un donc bon moyen pour les Gouverneurs des Murs d'entretenir les fossés et les « *bailes* ». Les animaux pouvaient y paître. Avec ces pratiques, la visibilité pouvait être maintenue autour de l'enceinte. C'était également l'occasion pour les gouverneurs de faire renter quelques deniers dans leur caisse à moindre effort.

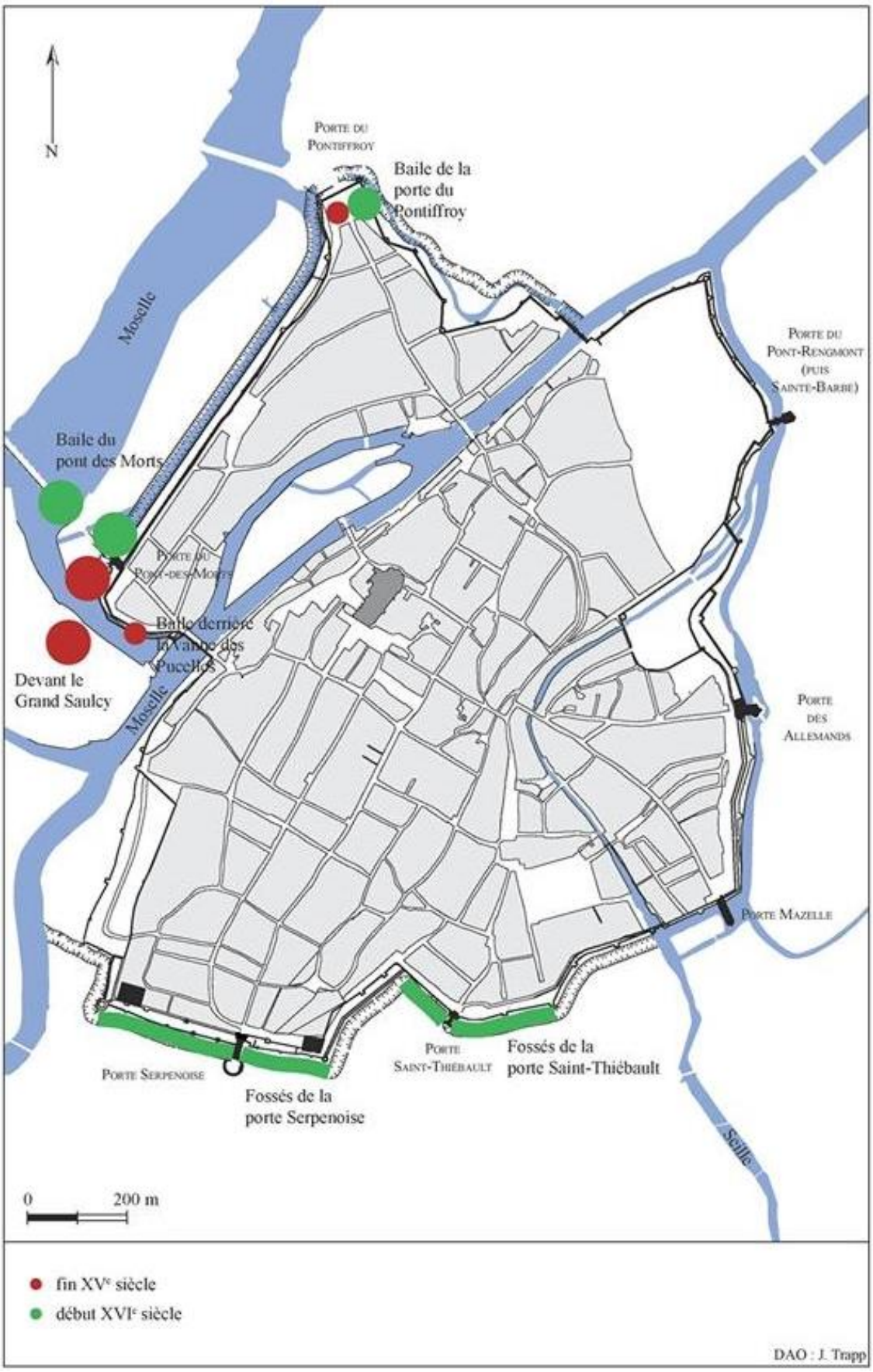


Figure 146 : Localisation des zones où les consommables sont récoltés et vendus par les Gouverneurs des Murs (1469-1543)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492[2424]	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Bertrand Alixandre							6 s. Vente des « herbes » fauchées au « baile » de la porte du Pontiffroy	14 s. 6 d. Vente des « herbes » fauchées au « baile » de la porte du Pontiffroy	6 s. Vente des « herbes » fauchées au « baile » de la porte du Pontiffroy	6 s. Vente des « herbes » fauchées au « baile » de la porte du Pontiffroy			
Burles le boulanger	66 s. Vente de foin fauché derrière la digue des Pucelles et devant le Grand Saulcy												
Burthenin « lolliez » et Jehan Hanriat le marchand												12 s. Vente des « herbes » fauchées dans les fossés de la porte Serpenoise	

N.B. : les comptes AMM EE 27 (1464-1464), CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas la liste des locataires avant les paiements.

Tableau 108 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de consommables d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1)

[2424] Les recettes de 1492 ont été reportées sur le compte de 1491.

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470 avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Charles, « Chastelain » du Pontiffroy				6 s. Vente des « herbes » fauchées au « baile » de la porte du Pontiffroy	6 s. Vente des « herbes » fauchées au « baile » de la porte du Pontiffroy	6 s. Vente des « herbes » fauchées au « baile » de la porte du Pontiffroy							
Le « Chastelain » du Pont-des-Morts			14 s. Vente des fruits et des « herbes » fauchées au « baile » du Pont-des-Morts	15 s. Vente des fruits et des « herbes » fauchées au « baile » du Pont-des-Morts	15 s. Vente des fruits et des « herbes » fauchées au « baile » du Pont-des-Morts	15 s. Vente des fruits et des « herbes » fauchées au « baile » du Pont-des-Morts	40 s. Vente des fruits et des « herbes » fauchées au « baile » du Pont-des-Morts	15 s. Vente des fruits et des « herbes » fauchées au « baile » du Pont-des-Morts	15 s. Vente des fruits et des « herbes » fauchées au « baile » du Pont-des-Morts	15 s. Vente des fruits et des « herbes » fauchées au « baile » du Pont-des-Morts	15 s. Vente des fruits et des « herbes » fauchées au « baile » du Pont-des-Morts		
Dedier la Plume et avec Humber (deux maréchaux)		77 s. Vente du foin fauché derrière les Pucelles et devant le Grand Saulcy											

Tableau 109 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de consommables d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (2)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470 avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 - mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
François le cherpignier										25 s. Vente des « herbes » fauchées au **fossé du Pont-des-Morts**	25 s. Vente des « herbes » fauchées au **fossé du Pont-des-Morts**		
François le Sergent												12 s. Vente des « herbes » fauchées au **fossé de la porte Saint-Thiébault**	
Jehan Millon							8 s. 4 d. Vente des « herbes » fauchées au **fossé du Pont-des-Morts**						

Tableau 110 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de consommables d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (3)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Mengin Begel « cellerier de lespitault »				20 £. Vente des « herbes » fauchées au **Grand Saulcy devant le Pont-des-Morts**	20 £. Vente des « herbes » fauchées au **Grand Saulcy devant le Pont-des-Morts**	20 £. (?) Vente des « herbes » fauchées au **Grand Saulcy devant le Pont-des-Morts**							
Seigneur Jemmon de Molize			6 £. Vente du foin fauché **derrière les Pucelles et au Grand Saulcy du Pont-des-Morts**										
La femme de Symon Clausse								13 s. 7 d. Vente des « herbes » fauchées au **fossé du Pont-des-Morts**	4 s. 2 d. Vente des « herbes » fauchées au **fossé du Pont-des-Morts**				

Tableau 111 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de consommables d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (4)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 -mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Thiebault « Chastelain » du Pont-des-Morts												50 s./ an (bail de 12 ans), loué depuis 8 ans Vente des « herbes » fauchées et des fruits du **grand « baile » du Pont-des-Morts**	
Thiebault Vollemel le messager													60 s/an (bail de 12 ans) loué depuis 9 ans Vente des « herbes » au **grand « baile » du fossé de la porte du Pont-des-Morts**
Xalla, le « Chastelain » du Pont-des-Morts	10 s. Vente des « herbes » fauchées au **grand « baile » du Pont-des-Morts**	10 s. Vente des « herbes » fauchées au **grand « baile » du Pont-des-Morts**											

Tableau 112 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de consommables d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (5)

2.2.2.1.2. La vente de saules

La vente de saules était particulièrement intéressante pour les Gouverneurs des Murs car ces arbrisseaux étaient très convoités[2425]. En 1469, Jean du « *Champasaille* » (Champ-à-Seille) et d'autres « *cherpigniers* » (vanniers) acquièrent les saules de « *la vanne desoure le pont des morts* » pour 4 £. 8 s.[2426]. Clausse le « *pauxour* » et ses confrères, tous locataires de la zone de pêche derrière les Pucelles, achetèrent également les saules situés entre le Grand Saulcy et l'île du Pont-des-Morts. Entre 1502 et 1507[2427], ceux-ci versèrent 6 £. par an, puis 10 £. en 1509[2428].

Les pêcheurs exploitaient les saules pour faire des nasses pour piéger les poissons. Ainsi, en 1541, Claussement le « *pauxour* » et Didier le « *vanier des Sept* » versaient depuis six ans 30 s. pour le loyer, les « *sorpois* », les herbes et les saules qui étaient « *entre deux yawes au debouz du pont Thieffrois* »[2429]. Les « *sorpoix* » de saules mentionnés dans les comptes des Gouverneurs des Murs font référence aux jeunes pousses des arbres. Ces « *sorpoix* » étaient très appréciés par les artisans. Ainsi, en 1509, Claude le tonnelier en acheta et en replanta pour 100 s.[2430]. Les tonneliers utilisaient en effet les saules pour faire des échalas pour les vignes[2431] ou faire le cerclage des fûts[2432]. Grâce à l'étêtage, les branches repoussaient et permettaient une récolte régulière. Le repiquage permettait quant à lui de préserver les saules. Ce qui explique le souci de replanter qu'avait le tonnelier en 1509. Cette pratique était quasi obligatoire pour assurer la pérennité de la plantation. Ainsi, en 1494, les comptes des Gouverneurs des Murs évoquaient cette méthode aux « *saulcys* » de Vallières où les ouvriers devaient abattre les saules puis en « *plantez et* [en] *penez* » de nouveaux[2433]. Replanter de jeunes pousses assurait les prochaines récoltes tandis que « *penez* » évoquait ici le fait de les protéger. Les animaux, et en particulier le bétail, les consommaient ce qui obligea les Gouverneurs des Murs à mettre à l'abri ces arbrisseaux derrière des clôtures « *d'espines* »[2434]. En 1542, Claude Burtrand de Vallières, Jehan Hugo et Martin Perrin taillèrent les saules des deux saussaies « *que les gouvernours des murs ont*

[2425] Voir dans ce chapitre, 2.2.1.1.2. « Les « *saulcys* », les « *acrowes* », les « *wairillons* » de la Moselle ».
[2426] AMM EE 28, 1er reçu.
[2427] AMM EE 31, 2e reçu. EE 32, 2e reçu. BNF NAF ms. 22717, 2e reçu. AMM EE 33, 2e reçu.
[2428] AMM EE 34, 2e reçu.
[2429] AMM EE 36, 20e paiement.
[2430] AMM EE 34, 13e reçu.
[2431] CORVOL, Andrée, *Forêts et vignes, Bois et vin, XVIe-XXe siècle*, Paris : L'Harmattan, 2002, p. 19.
[2432] FERBER, Frédéric, 2012, p. 161.
[2433] AMM EE 30, 22e paiement.
[2434] *Ibid*, 23e paiement.

sur la routz de ladite Valliere a eulx vandu et doient planter et penniez » et versèrent 22 £. 10 s.[2435]. En 1525, Jehan Burtrand, Jehan le Brunniquel et leurs confrères obtinrent 12 s. de remise pour avoir « *pener* » les saules de Vallières. Ils payèrent alors 11 £. 8 s.[2436].

La source de revenus qui découlait du commerce du saule était l'une des plus importantes pour les Gouverneurs des Murs. Ce commerce permettait aux magistrats de compléter le budget dont ils disposaient. Les bénéfices liés à ce négoce ne cessèrent d'augmenter au XVI[e] siècle. La culture et la vente de ces arbrisseaux étaient essentielles pour la ville et l'enceinte. Si l'intérêt était évident pour les artisans qui confectionnaient de la vannerie à partir de cet arbre, la gestion de la plantation et de l'abattage des saules permettaient surtout aux Gouverneurs des Murs de limiter l'érosion qui attaquait les berges de la Moselle. L'affouillement était en effet l'un des pires ennemis des ponts et des digues.

En favorisant les plantations de saules sur les berges et les repiquages des jeunes pousses, les Gouverneurs des Murs s'assuraient de la stabilité des bords de la Moselle et espéraient contribuer à la sauvegarde des ponts et des digues. Avec cette mesure, les magistrats mettaient également en place l'une des premières politiques de « développement durable » en s'assurant ainsi que pour chaque saule arraché, un nouvel arbre était planté. Cependant, loin des préoccupations environnementales, les Gouverneurs des Murs cherchaient surtout à limiter les vols et les coupes frauduleuses des saules. Si ces pratiques mettaient en péril leur commerce, elles menaçaient aussi la sécurité de la ville. La réglementation très stricte permettait donc aux magistrats de l'enceinte de veiller sur l'exploitation d'une partie de ces arbres et d'entretenir les berges tout en percevant des recettes pour les ventes de saules.

[2435] AMM EE 36, 22[e] reçu.
[2436] AMM EE 35, 23[e] reçu.

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492[2437]	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Claude le tonnelier											100 s. Vente de saules de **deux petits « *saulcys* » au ruisseau de Vallière**		
Claudon Burtrand de Vallières, Jehan Hugo et Martin Perrin													22 £. 10 s. Vente de saules des **deux petits « *saulcys* » sur la route de Vallière**
Clauquin, Colin, Jean Roussat et Didier le Boitouls, quatre « *cherpigniers* ».	4 £. 8 s. Vente de saules de la **vanne du Pont-des-Morts**												

N.B. : les comptes AMM EE 27 (1463-1464), CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas la liste des locataires avant les paiements.

Tableau 113 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de saules d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1)

[2437] Les recettes de 1492 ont été reportées sur le compte de 1491.

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509- mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Clausse le « pauxour » (et ses « consors »)							6 £. Vente de saules entre le **Grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts**	6 £. Vente de saules entre le **Grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts**	6 £. Vente de saules entre le **Grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts**	6 £. Vente de saules entre le **Grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts**	10 £. (pour 1 an) Vente de saules entre le **Grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts**		
Clausse et Hannès Manolz, Jean, et Henry		4 £. 5 s. Vente de saules de la **digue du Pont-des-Morts**											
Didier le « cherpignier »												8 s. Vente de saules du **fossé du Pont-des-Morts**	
François le « cherpignier »							12 s. Vente de saules de la **grande haie devant la digue de Wadrineau**	12 s. Vente de saules de la **grande haie devant la digue de Wadrineau**	12 s. Vente de saules de la **grande haie devant la digue de Wadrineau**	12 s. Vente de saules de la **grande haie devant la digue de Wadrineau**	12 s. Vente de saules de la **grande haie devant la digue de Wadrineau**		

Tableau 114 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de saules d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (2)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470 avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479- avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Jehan Burtrand, Jehan le Bruniquel et de leurs « consors » de Vallières												12 £. Remise de 12 s. pour le travail accompli (une rangée de pieux plantée sur place). Reste 11 £. 8 s. Vente de saules des **deux « saulcys » du ruisseau de Vallières**	
Jehan Cherdin		25 s. Vente de saules du **fossé du Pont-des-Morts**											
Maithisse le « pauxour »				18 s. Vente de saules entre **la haie devant le Grand Saulcy et la digue de Wadrineau**									

Tableau 115 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de saules d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (3)

	EE 28 (avril 1469 - avril 1470)	EE 26 (mai 1470 - avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479- avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502- février 1503)	EE 32 (mars 1503- février 1504)	BNF 22717 (mars 1506 - mars 1507)	EE 33 (mars 1507- février 1508)	EE 34 (mars 1509 - mars 1510)	EE 35 (avril 1525 - mars 1526)	EE 36 (juillet 1542 - juin 1543)
Simon le Brulez		13 s. Vente de saules du **Grand Saulcy du Pont-de-Morts**											
This le « Pauxour »		36 s. Vente de saules entre le **Grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts**	31 s. Vente de saules entre le **Grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts**	31 s. Vente de saules entre le **Grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts**	31 s. Vente de saules entre le **Grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts**	31 s. Vente de saules entre le **Grand Saulcy et l'Île du Pont-des-Morts**							

Tableau 116 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de saules d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (4)

2.2.2.2. La vente de matériaux.

2.2.2.2.1. La vente de bois

Lorsque que les matériaux nécessaires aux travaux sur l'enceinte n'étaient pas utilisés, ils étaient gardés en « *provision* » ou revendus. En 1489, la revente de bois rapporta 8 £. 19 s. aux Gouverneurs des Murs[2438]et en 1505, elle représentait 53 £. 11 s. 6 d.. À cette date, Renault le Gronnais[2439] acquit deux sapins et des planches à eau pour 64 s.[2440]. Les « *maistres* » de l'hôpital Saint-Nicolas achetèrent aussi des matériaux aux Gouverneurs des Murs pour 43 £. 10 s.[2441]. Le bois était le matériau le plus revendu. Les patriciens étaient souvent les acquéreurs. En 1491, le seigneur Conrad Serrières acheta cent planches à eau et quatre sapins pour 6 £.[2442], tandis que François le Gronnais dépensa 28 s. pour des planches à eau[2443] puis 19 s. en 1507 pour le même achat[2444]. Jehan II le Gronnais, alors échevin et « *Maîstre des Murs* », se porta acquéreur en 1506 de cinq « *peti sappin, 6 penne et 12 chaivron et sappin vandus* » pour 100 s.[2445]. Les Gronnais n'étaient pas les seuls patriciens à acheter des matériaux aux Gouverneurs des Murs car les Baudoche, les Heu, les Roucel, mais aussi les Desch achetaient également des sapins, des planches à eau. Parfois les acheteurs ne sont pas identifiés. Ainsi, en 1509, les magistrats perçurent 24 £. 17 s. pour la vente de bois et de planches[2446]. La vente de bois de remploi était également attestée dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs. Ainsi, en 1479, pour 43 s., Nicquellas Flaude et Symonin le boulanger achetèrent « *la vielle haie pennes et autres boix quilz ont heu au baile du pont thieffroy a la partie devant lez baires* »[2447]. En 1491, le seigneur Werry Roucel acquit le « *mairien* » et des planches issues de la destruction du moulin Burthal qui avait été construit illégalement[2448]. L'utilisation du bois par les particuliers était alors multiple, car il pouvait servir de bois de chauffage ou pour de nouvelles constructions.

[2438] AMM EE 29 (2), du 9e au 15e reçu.
[2439] Probablement le fils de François le Gronnais.
[2440] AMM EE 32, 10e reçu.
[2441] *Ibid*., 11e reçu. Plusieurs « *quartons de planches a eau* » pour 18 £. 10 s. ; 25 sapins pour 15 £. ; 6 gros sapins pour 6 £. ; 24 planches de chêne pour 48 s.[2441]. Cela représente 80% du montant total perçu par les magistrats de l'enceinte pour la revente de bois en 1505.
[2442] AMM EE 30, 11e reçu.
[2443] *Ibid*., 12e reçu.
[2444] AMM EE 33, 9e reçu.
[2445] BNF NAF ms. 22717, 14e reçu.
[2446] AMM EE 34, 12e reçu.
[2447] AMM EE 29 (1), 6e reçu.
[2448] AMM EE 30, 10e reçu. VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 229.

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492[2449]	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
La femme de Jean de Gorze								15 s. Vente d'un sapin Non localisée					
François le Sergent		8 s. 4 d. Vente de bois **devant la grange d'Anglemur**											
Inconnus											24 £. 17 s. Vente de bois Non localisée		
Jehan de Corney et Jehan de Nicolle[2450]				34 s. Vente de 2 sapins Non localisée	12 s. Vente de 3 « *pennes* » Non localisée								
Jehan Praillon maire de Sainte-Glossinde				36 s. Vente de 2 sapins Non localisée									

N.B. : les comptes AMM EE 27 (1463-1464), CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas la liste des ventes de matériaux avant les paiements.

Tableau 117 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de bois d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (1)

[2449] Les recettes de 1492 ont été reportées sur le compte de 1491.
[2450] Deux sergents des Treize.

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Les Maîtres de l'Hôpital du Neufbourg								18 £. 10 s.	24 s.				
								Vente de 100 et « ½ quartions de planche a eau »	Vente de 2 sapins				
								Non localisée					
								15 l£					
								Vente de 25 sapins					
								Non localisée					
								6 £.					
								Vente de 6 gros sapins					
								Non localisée					
								12 s.					
								Vente de 6 « tendres »					
								Non localisée					
								48 s.					
								Vente de 24 planches de chêne					
								Non localisée					
								Total : 43 £. 10 s.	Non localisée				

Tableau 118 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de bois d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (2)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525- mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Mergin Begel « cellerier de lespitault »				45 s. Vente de 5 sapins Non localisée									
Nicquellas Flande et Symonin le boulanger			43 s. Vente du bois issu de la **vieille haie du « baile » du Pontiffroy, devant les « baires »**										
Seigneur Androuin Roucel									24 s. Vente de 2 sapins Non localisée				
Seigneur Claude Baudoche									108 s. Vente de 9 sapins Non localisée				
Seigneur Conrad de Serrières					6 £. Vente de 100 « planches à eau » et 4 sapins Non localisée								

Tableau 119 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de bois d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (3)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489 - avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542 - juin 1543)
Seigneur François le Gronnais					28 s. Vente de 8 « quartes » et 4 planches de chêne Non localisée					19 s. Vente d'une petite piece de chêne et 2 planches de chêne Non localisée			
Seigneur Jehan II le Gronnais									100 s. Vente de 5 petits sapins, 6 « pennes » et 12 chevrons et sapins Non localisée				
Seigneur Nicole III de Heu				32 s. Vente de « planches à eau » Non localisée 2 s. Vente de « planches à eau » Non localisée					6 £. Vente de 3 gros sapins Non localisée				

Tableau 120 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de bois d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (4)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Seigneur Philippe III Desch									4 £. 4 s. Vente de 100 « planches à eau » Non localisée 4 £. 16 s. Vente de 8 sapins Non localisée				
Seigneur Renault IV le Gronnais				18 s. Vente d'un sapin Non localisée				24 s. Vente de 2 sapins Non localisée 40 s. Vente de « planches à eau » Non localisée Total : 3 £. 4 s.					

Tableau 121 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de bois d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (5)

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506-mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Seigneur Werry Roucel					10 £.								
					Vente de 400 tombereaux de « *bixe pierres* »								
					Vente de plusieurs planches et « *mairien* »								
					Vente de **matériaux issus de la destruction du Moulin Burtal**								

Tableau 122 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de bois d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs (6)

2.2.2.2.2. Les ventes de pierre et de chaux

La revente de pierres était plus rare que celle du bois dans les comptes des Gouverneurs des Murs. Quand elles étaient en surplus, elles étaient stockées dans des granges et pouvaient être transportées d'un chantier à l'autre. Les pierres mentionnées dans les reçus étaient surtout des « *bixes pierres* », des pierres de moindre qualité. Celles-ci étaient issues d'ouvrages démolis par la ville. Il s'agissait de pierres de remploi. En 1491, Werry Roucel acheta quatre-cents tombereaux de « *bixes pierres* » provenant de la destruction du moulin Burthal pour 10 £.[2451]. Ce moulin avait été construit illégalement par Pierre Burthal à proximité de l'abbaye Saint-Vincent[2452]. Il semble que les matériaux issus de cette destruction soient devenus la propriété des Gouverneurs des Murs. En 1502, Nicole Remiat acheta dix-huit charretées de pierres pour 10 s. 6 d. [2453] . Les pierres provenaient du mont Saint-Blaise[2454]. En 1507, il acquit encore six charretées de « *bixes pierres* » pour 13 s.[2455]. La vente de pierres par les gouverneurs était limitée. Cette rareté est due au fait que les pierres provenaient de destructions et que celles-ci étaient majoritairement remployées par les magistrats. Seul le surplus, qui représentait une part infime des ressources des Gouverneurs des Murs, était vendu.

La chaux était aussi une composante essentielle dans la construction de l'enceinte, mais, bien qu'elle fut achetée en grandes quantités, le surplus était rarement vendu. La production de chaux nécessitait des pierres calcaires et le Pays messin disposait de carrières adéquates. Il est difficile de définir la nature de la chaux vendue par les gouverneurs : était-elle grasse (donnant de la chaux vive ou éteinte en fonction de la quantité d'eau ajoutée) ou maigre (donnant de la chaux hydraulique) ? La fabrication de la chaux était confiée aux « *chaulfourniers* ». L'approvisionnement en chaux était régulier, ce qui explique le peu de quantité superflue. Les chaufourniers livraient le volume nécessaire. La revente était rare : en 1502, le seigneur Renault IV le Gronnais acquit un tombereau de « *chaussine* » pour 7 s. 6 d.[2456], tandis qu'en 1506, le seigneur Nicole Remiat en acheta deux charretées pour 30 s.[2457].

[2451] AMM EE 30, 10e reçu.
[2452] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p. 229.
[2453] AMM EE 32, 14e reçu.
[2454] Il s'agit peut-être des pierres de l'ancien château bâti sur la colline au XIIe siècle, à proximité d'Augny.
[2455] AMM EE 33, 10e reçu. La provenance n'est pas mentionnée.
[2456] AMM EE 32, 10e reçu.
[2457] BNF NAF, ms. 22717, 17e reçu.

	EE 28 (avril 1469-avril 1470)	EE 26 (mai 1470-avril 1471)	EE 29 (1) (juin 1479-avril 1480)	EE 29 (2) (juillet 1489-avril 1491)	EE 30 1491	EE 30 1492[2458]	EE 31 (mars 1502-février 1503)	EE 32 (mars 1503-février 1504)	BNF 22717 (mars 1506- mars 1507)	EE 33 (mars 1507-février 1508)	EE 34 (mars 1509-mars 1510)	EE 35 (avril 1525-mars 1526)	EE 36 (juillet 1542-juin 1543)
Seigneur Nicole Remiat									30 s.	13 s.			
									Vente de 2 charretées de chaux	Vente de 6 charretées de "bixes pierres"			
									Non localisée	Non localisée			
Seigneur Renault IV le Gronnais								6 s. 6 d.					
								Vente d'un tombereau de chaux					
								Non localisée					
Seigneur Werry Roucel					10 £.								
					Vente de 400 tombereaux de « *bixe pierres* » **issus de la destruction du Moulin Burtal**								

N.B. : les comptes AMM EE 27 (1463-1464), CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas la liste des ventes de matériaux avant les paiements

Tableau 123 : Les acquéreurs et les prix de vente pratiqués pour l'achat de pierres et de chaux d'après l'étude des comptes des Gouverneurs des Murs

[2458] Les recettes de 1492 ont été reportées sur le compte de 1491.

2.2.3. Bilan sur les locations et les ventes de matériaux par les Gouverneurs des Murs

Si certaines activités étaient plus rentables que d'autres, toutes complétaient le budget des Gouverneurs des Murs versé par le receveur de la ville. En ce qui concerne les locations, les loyers relevant des zones de pêche semblent les plus intéressants pour magistrats de l'enceinte. Ces recettes représentaient en 1542 le double de celles issues des locations de terres cultivables ou des portions de fortifications occupées par des particuliers. Globalement, les bénéfices engrangés par les magistrats restaient faibles jusque dans le premier tiers du XVI^{e} siècle. Nous ne disposons pas de la comptabilité des Gouverneurs des Murs entre 1510 et 1525, mais c'est vraisemblablement pendant cette période qu'une modification des contrats de location a dû intervenir. Une réévaluation des loyers semble résulter d'un changement de législation dont nous n'avons pas retrouvé de traces dans les archives. Cela expliquerait la nette augmentation des revenus issus de la mise en location des terrains détenus par les Gouverneurs des Murs à cette période.

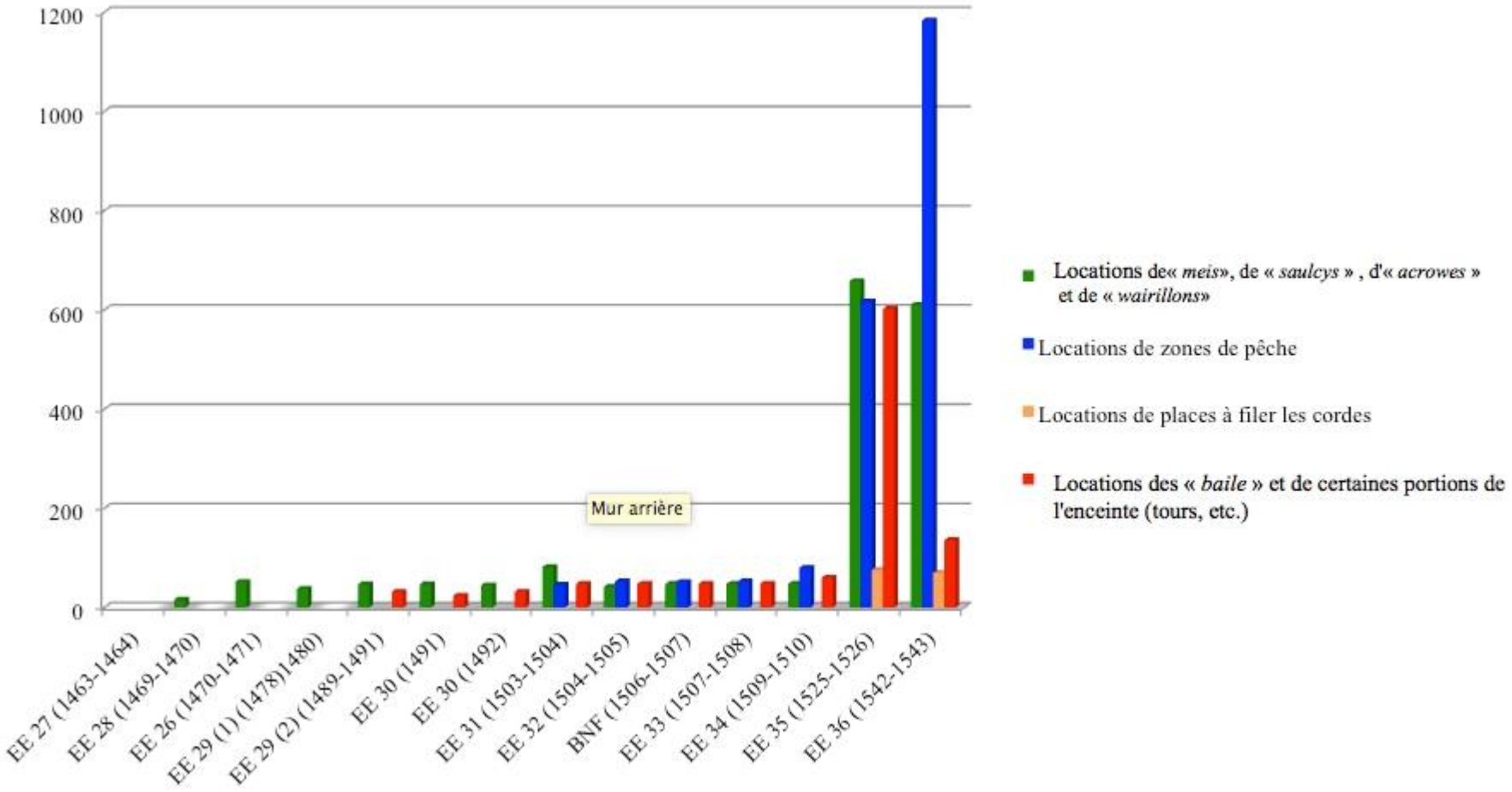
Le compte de 1525-1526 fait apparaître pour la première fois dans la comptabilité de l'enceinte des contrats de location pour des emplacements à filer les cordes le long des fortifications. Pourtant, cette activité existait déjà bien avant cette date. Les cordiers devaient filer leurs cordes à l'extérieur de la ville. La réglementation, qui aurait conduit à l'augmentation des loyers, pourrait correspondre à des mesures de sécurité. C'est vraisemblablement pour cela que l'implantation de zones à filer les cordes le long de l'enceinte a été instaurée. Les locataires des jardins et des terres cultivables auraient accepté de payer plus cher leurs locations pour être à l'abri dans les fortifications. Les récoltes étaient ainsi protégées contrairement aux zones cultivables en dehors de la ville qui étaient régulièrement détruites ou brûlées par des mercenaires, des grandes compagnies ou des troupes du duc de Lorraine. Les conflits et les menaces des Lorrains ont peut-être poussé les artisans à se rapprocher de la ville pour s'y mettre en sécurité. Les Gouverneurs des Murs y auraient alors probablement vu l'occasion d'améliorer leurs recettes en louant les portions de l'enceinte qui se prêtaient à l'activité des cordiers. Il s'agissait de zones suffisamment droites et longues pour y fabriquer des cordages en toute sécurité.

La vente de matériaux et de consommables était également une source de revenus pour les Gouverneurs des Murs, mais elle représentait des rentrées d'argent moins importantes et surtout moins régulières que les locations. L'exploitation des foins, des

« *herbes* » et des fruits était assez rentable jusqu'à la fin du XVI[e] siècle avant de s'essouffler car une partie des zones où ces biens étaient récoltés semblent être mises en location. Les Gouverneurs des Murs s'assuraient ainsi des rentrées d'argent régulières, ce qui n'était pas forcément le cas avec la vente de récoltes. Le rendement de celles-ci restait lié aux conditions climatiques bien qu'il s'agisse généralement de foins fauchés aux abords de l'enceinte et pas systématiquement de la cueillette sur les arbres fruitiers le long des fortifications. Sur la période étudiée, seule la vente des saules resta une manne économique en constante augmentation. La demande était très forte et cela profitait aux Gouverneurs des Murs qui, grâce à la législation pour protéger le cours de la rivière, devinrent probablement des acteurs majeurs de la revente de saules. L'arrachage de ces arbres était en effet fortement réglementé pour protéger les berges de la Moselle. Quant aux matériaux de construction résultant des surplus des chantiers des fortifications, s'ils étaient plus rarement vendus, leurs bénéfices étaient assez importants. C'était notamment le cas du bois car la revente de pierres était beaucoup plus exceptionnelle et moins rentable. Le bois était recherché par les particuliers pour le chauffage, mais aussi pour un remploi.

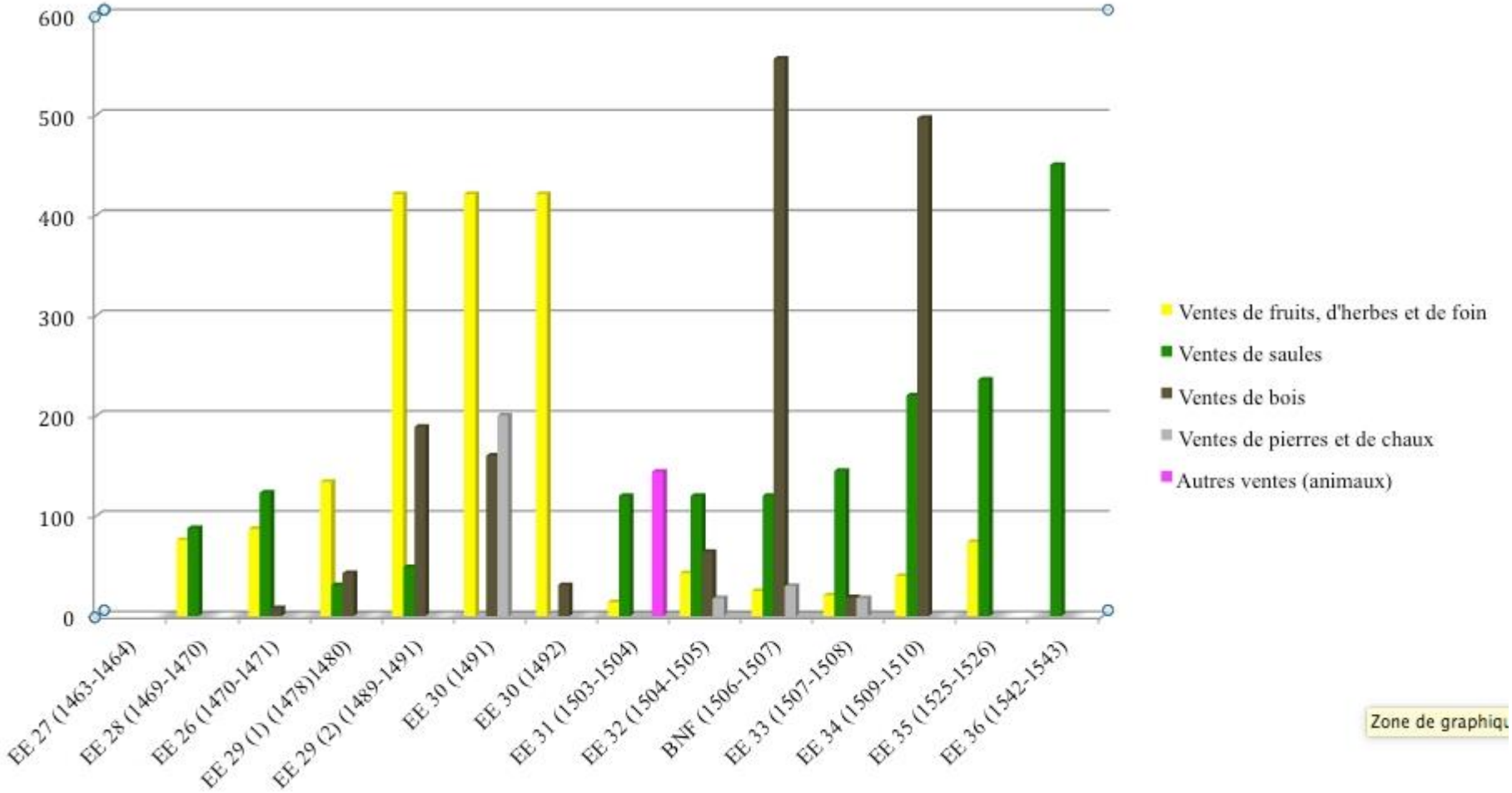
Les sommes rapportées par les différentes locations détenues par les Gouverneurs des Murs et la vente de matériaux et de consommables restaient faibles en comparaison des sommes obtenues auprès du changeur. Si le montant total ne s'élève qu'à 8 £. en 1469, il atteint plus de 44 £. en 1506[2459]. Toutefois, cela représentait à peine 3% des recettes globales des magistrats de l'enceinte. Malgré la faiblesse des sommes engrangées par les locations et les vente de matériaux, ces activités témoignent de la volonté des Gouverneurs des Murs de rentabiliser au maximum chaque parcelle dont ils disposaient. En 1503, un cheval appartenant aux Gouverneurs des Murs fut vendu pour 7 £. 4 s.[2460]. S'il n'existe qu'un seul exemple dans la comptabilité étudiée, cela montre que la pratique existait, mais qu'elle n'était sans doute pas répandue. Les chevaux étaient utilisés pour le transport de marchandises ou de matériaux de construction. La ville disposait d'une écurie où ils étaient nourris et entretenus. Si l'animal a été vendu, c'est vraisemblablement parce qu'il était malade, âgé ou estropié.

[2459] BNF NAF, ms. 22717 (1506).
[2460] AMM EE 31, 9[e] reçu.



N.B. : les comptes AMM CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas la liste des locataires avant les paiements

Figure 147 : Sommes obtenues par les Gouverneurs des Murs pour les différentes locations entre 1463 et 1543 (sommes exprimées en s.)



N.B. : les comptes AMM EE 27, CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas la liste des ventes de matériaux avant les paiements.

Figure 148 : Sommes obtenues par les Gouverneurs des Murs pour les différentes ventes effectuées entre 1463 et 1543 (sommes exprimées en s.)

2.2.4. Les dernières sources de revenus des Gouverneurs des Murs

Il existait deux autres types de revenus dont les magistrats de l'enceinte pouvaient tirer avantage. Il s'agissait tout d'abord de recettes provenant de quelques contrats de tenures à cens détenus par les Gouverneurs des Murs. Toutefois, ceux-ci étaient rares et ils ne rapportaient qu'une faible somme d'argent. L'autre source de revenus était particulièrement lucrative et plus répandue. Il s'agissait de l'emploi de la corvée. Celle-ci offrait plusieurs avantages puisqu'il s'agissait d'une main d'œuvre en grande quantité, non-qualifiée, que les magistrats des fortifications pouvaient charger des labeurs les plus difficiles. Lorsque les corvéables les plus fortunés ne voulaient pas accomplir les tâches, ils pouvaient verser un dédommagement aux Gouverneurs des Murs. Avec ce principe, que la corvée soit effectuée ou non, l'opération restait donc rentable car avec l'argent des « *deffallants* », les magistrats pouvaient embaucher des manœuvres en remplacement. Dans tous les cas, les chantiers ne devaient pas prendre de retard et souffrir de l'absence des corvéables.

2.2.4.1. Les recettes issues des tenures à cens

Peu de reçus dans les comptes des Gouverneurs des Murs indiquent l'existence de tenures à cens. Cette pratique n'est pas mentionnée avant 1509. À cette date, Jehan Burthemin le Jeune et Simon le « *pairiour* » versèrent chacun 3 s. de cens. Le premier s'acquitta de cette somme car il occupait « *la piece de terre que gist entre les vignes sur le chamin de Sainte Barbe*[2461] *que lesdie gourveneurs dez murs sut dairnierment fait pavriez* »[2462]. Il versa 3 s. au seigneur François le Gronnais alors « *Maistre des Murs* ». Le second, Simon le « *pariour* », paya aussi un cens « *pour la piece de terre que gist en deziremont*[2463] *au lieu condit a la Waide*[2464] *que lesdis gourvenours ont fait pairiez*[2465] »[2466]. François le Gronnais y avait fait établir ce cens « *sen reichet* »[2467] et l'avait fait écrire « *en larche de Jehan Laiei* ». L'aliénation du bien était donc impossible. Le magistrat de l'enceinte effectua un « *laiet acens pour tousiourmais* », c'est-à-dire un acte d'acensement. Dans ce cas, il s'agissait de deux tenures à cens perpétuel. Ces documents passaient entre

[2461] Ce chemin passait la porte du Pont-Rengmont (également appelée porte Sainte-Barbe) se dirigeait vers Saint-Julien-lès-Metz. Il était employé par les pèlerins qui effectuaient le pèlerinage de Sainte-Barbe.
[2462] AMM EE 34, 9e reçu.
[2463] Il s'agit de la colline Belle-Croix. Elle se situe de l'autre côté de la Seille et elle fait face à la ville entre la porte des Allemands et la porte du Pont-Rengmont.
[2464] Pâturages, jardins. GODEFROY, Frédéric, 1895, t. VIII, p. 320.
[2465] Il s'agit probablement d'une carrière.
[2466] AMM EE 34, 10e reçu.
[2467] Sans possibilité de rachat.

les mains des amans, c'est-à-dire les notaires messins, qui rédigeaient et authentifiaient les écrits et la procédure. Simon le pairiour et Jehan Burthemin étaient donc deux censitaires.

En 1525, Conraird Aubert « *qui maint en Aiest* »[2468] versa 3 s. pour l'échevin[2469]. La même année, Alain le « *pairiour* » versa également 3 s. pour l'échevin[2470]. La mention de cens n'est pas présente dans ce compte des Gouverneurs des Murs[2471]. Celui-ci ne détaille pas ces deux versements et il ne donne pas la localisation des terrains ou des habitations qui sont ici probablement soumis à une tenure à cens. Seul le montant versé, à savoir 3 s., laisse penser qu'il s'agit probablement d'une tenure à cens. Le compte de l'enceinte de 1542 apporte davantage de données. Alain le « *pairiour* » d'Outre-Seille et verse 3 s. de cens[2472]. Si le bien soumis à la tenure à cens, et sa localisation, ne sont pas mentionnés, il est possible qu'il s'agisse du même carrier. La même année, Jehan Buerthemel, le « *vignour* », s'acquitta également d'un cens de 3 s.[2473]. En 1509-1510, un dénommé Jehan Burthemin versa aussi un cens pour « *la piece de terre que gist entre les vignes sur le chamin de Sainte Barbe* »[2474]. Il s'agit probablement du même homme et le compte de 1542 permet d'affirmer qu'il est vigneron. Cela correspond à l'occupation d'un terrain sur le chemin de Sainte-Barbe en 1509-1510.

D'après Robert Fossier, « le cens est le loyer versé par un tenancier au propriétaire […] d'une terre ou d'une maison, pour en voir le simple usage »[2475]. La tenure à cens semble donc s'apparenter à un droit d'usage relativement proche d'une location, mais elle offre aux Gouverneurs des Murs un avantage : elle leur permet en effet de disposer de revenus annuels à perpétuité sans se soucier des biens acensés (parcelles cultivables…). Le censitaire reste quant à lui redevable toute sa vie bien que, sauf mention contraire, la tenure à cens puisse être « donnée, venue ou acensée à un tiers »[2476]. Le montant est le même pour les différents censitaires présentés dans les comptes des Gouverneurs des Murs. Les sommes étaient

[2468] Il habite le faubourg *d'Aiest* dans la paroisse de Saint-Hillaire. Il se situait de part et d'autre de la rue Marchand. Une ruelle portait aussi ce nom et courait jusqu'au pont Sainte-Barbe (Pont-Rengmont). WAGNER, Sébastien, 2009, p. 306.
[2469] AMM EE 35, 23e reçu.
[2470] *Ibid*., 24e reçu.
[2471] *Ibid*., 24e reçu.
[2472] AMM EE 36, 25e reçu.
[2473] *Ibid*., 26e reçu.
[2474] Ce chemin passait la porte du Pont-Rengmont (également appelée porte Sainte-Barbe) se dirigeait vers Saint-Julien-lès-Metz. Il était employé par les pèlerins qui effectuaient le pèlerinage de Sainte-Barbe.
[2475] FOSSIER, Robert, définition du mot « Cens », in : GAUVARD, Claude (dir.), *Dictionnaire du Moyen-Âge*, Paris : PUF, 2002, p. 236.
[2476] MERCIER, Pierre-Marie, *Les Heu, une famille patricienne de Metz (XIVe – XVIe siècle),* thèse de doctorat sous la direction de Mireille Chazan, Université de Lorraine, Metz, 2011, p. 291.

versées à la Saint-Martin, le 11 novembre. En règle générale, à Metz, les paiements des cens étaient toujours plus nombreux à cette date car ils correspondaient à une période faste, c'est-à-dire à la fin des récoltes et à la rentrée des moissons[2477]. Ainsi, au XV^e siècle, Poince le Gronnais réclamait les cens qui lui étaient dus à cette période « car il est beaucoup plus facile pour les paysans de payer après les récoltes qu'au moment des semailles ou de la moisson quand on ne connaît ni le rendement prochain de la terre ni le cours du blé sur les marchés »[2478].

La pratique de la tenure à cens apparaît comme rare au début du XVI^e siècle dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs en comparaison aux nombreuses locations et ventes de matériaux. Pierre-Marie Mercier a mis en évidence une importante dégradation des revenus fonciers aux XIV^e et XV^e siècles qui est perceptible dans le cartulaire de Nicolas de Heu où des sommes ont été raturées ou rajoutées après 1406[2479]. Ces corrections s'expliquent par un contexte démographie très troublé à Metz : les épidémies, des guerres et des famines décimaient les hommes. Il y avait donc beaucoup moins de censitaires et dans ces conditions, les tenures à cens étaient remises en location. Plusieurs hypothèses sont alors envisageables pour expliquer la présence de tenures à cens dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs. La première est qu'il est probable qu'au départ, lors de leur création, les Gouverneurs des Murs ont disposé de tenures à cens. Progressivement, du fait d'une hausse de la mortalité privant les magistrats de censitaires, celles-ci se sont muées en contrats de location. Cela expliquerait l'absence de tenures à cens dans les comptes des Gouverneurs des Murs avant 1509. Des tenures à cens sont remises en place au début du XVI^e siècle quand le contexte le permet. La seconde hypothèse est que les Gouverneurs des Murs n'ont jamais disposé de tels contrats avant le début du XVI^e siècle. En 1509, le Sept de Murs, François le Gronnais, fait établir deux tenures à cens à perpétuité[2480] et dans les comptes suivants, ces deux contrats sont toujours présents[2481]. Autrement dit, avant cette date, il n'y avait sans doute pas de tenures à cens. Il est également probable que les deux terrains acensés appartenaient à François le Gronnais. Celui-ci en aurait fait don aux Gouverneurs des Murs pour assurer à cette administration une recette supplémentaire.

[2477] COPEAUX, Étienne, « Le censier de Poince le Gronnais. Aspects de la vie rurale dans trois villages du Pays messin au début du XV^e siècle », *A.E.,* 1971, p. 16.
[2478] *Ibid*., p. 16.
[2479] MERCIER, Pierre-Marie, 2011, p. 293.
[2480] AMM EE 34, 9^e et 10^e reçus.
[2481] AMM EE 35, 23 et 24^e reçus et EE 36, 25 et 26^e reçus.

2.2.4.2. Les recettes issues de la corvée

La corvée est attestée à Metz au Moyen-Âge et les habitants devaient s'en acquitter en exécutant certains travaux sur l'enceinte. Le plus souvent, les corvéables messins effectuaient des besognes simples, mais ingrates, comme vider et désencombrer les fossés. Ceux-ci étaient alors engorgés par des déchets. Les corvéables, qui ne souhaitaient pas effectuer de telles tâches, versaient un dédommagement aux magistrats pour que ceux-ci puissent embaucher des manœuvres en remplacement. Les comptes des Gouverneurs des Murs ne mentionnent pas le nombre de « *deffalants* » à la corvée et il est donc impossible d'établir le nombre de corvéables qui s'acquittaient d'un dédommagement. Toutefois, cette pratique atteste, pour les magistrats, de la nécessité d'obtenir une réparation financière pour ne pas inciter les autres corvéables à reproduire cet abandon de poste.

2.2.4.2.1. Mise en place et fonctionnement de la corvée

Pour construire et entretenir les enceintes, de nombreuses communautés urbaines avaient recours à la corvée. L'usage de la corvée était répandu et son instauration correspondait généralement à l'octroi « des chartes concédées par les seigneurs aux communautés »[2482]. Dans la charte de la ville de Digoine, en Bourgogne, il était inscrit que les habitants devaient « *besogner un jour sur quinze et une fois par semaine jusqu'à l'achèvement de l'œuvre* »[2483]. À Metz, la date exacte de la mise en place de la corvée n'est pas connue, mais elle est probablement contemporaine des travaux d'agrandissement de l'enceinte au XIII^e^ siècle. De telles dispositions n'apparaissent pas dans la Grande Charte de l'évêque Bertram au siècle précédent, ce qui laisse à penser qu'il n'y avait pas cette préoccupation[2484]. Des obligations, semblables à celles de la charte de Digoine, apparaissent dans d'autres villes bourguignonnes, comme Chaussin, Verdun-sur-le-Doubs ou Noyers[2485]. La corvée est également attestée dans plusieurs villes du royaume de France comme Angers[2486] ou Provins[2487]. Comme l'écrit Albert Rigaudière, « en bien des villes, à partir de

[2482] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 35.
[2483] GARNIER, Joseph, *Chartes de communes et d'affranchissements en Bourgogne*, Dijon : V. Darantière et P. Jobard, 1868, t. II, p. 188.
[2484] L'original de la charte a disparu. Voir l'étude de TOCK, Benoît-Michel, « La charte de l'évêque Bertram instituant l'élection annuelle du maître échevin de la ville de Metz, 21 mars 1180 (n. st.) » in : BARRALIS, Christine (éd.) : *Metz, les évêques et leur ville au Moyen Âge, Actes de la table ronde tenue à Metz (13-14 mars 2008)*, 2009, p. 29-50. (Voir l'article sur ce site consulté le 4 août 2017 https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-00379153/document.
[2485] GARNIER, Joseph, 1868, t. II, p. 315, p. 144, p. 131.
[2486] MALLET, Jacques, « Les enceintes médiévales d'Angers », *Annales de Bretagne*, 1965, vol. 72, p. 254.
[2487] MESQUI, Jean, 1979, p. 155.

1340, la corvée apparaît comme un moyen possible de faire avancer la construction de la muraille en l'absence d'un financement suffisant »[2488]. Il est cependant difficile d'établir avec certitude la date à laquelle Metz eut recours pour la première fois à la corvée. Si Philippe de Vigneulles évoque son utilisation en 1424, afin de reconstruire la digue de Wadrineau emportée en partie par une importante crue [2489], cette main d'œuvre a certainement été utilisée dès les travaux d'extension de l'enceinte au XIII^e^ siècle. L'usage de la corvée doit trouver son origine dans la prise de pouvoir des bourgeois, dès le XIII^e^ siècle. Ce nouveau gouvernement urbain devait achever rapidement les fortifications pour justifier et légitimer son hégémonie.

La comptabilité fragmentaire des Gouverneurs des Murs ne permet d'attester fermement l'usage de la corvée sur les fortifications qu'à partir de 1491[2490]. Comment cette pratique est-elle devenue une source de revenus pour l'administration des murs ? Pour le comprendre, il est nécessaire de s'intéresser à la nature même de la corvée et aux hommes qui doivent s'y plier. Les corvéables provenaient des différentes paroisses de la ville et des villages alentour. Ils étaient encadrés par des « *bannerots* », c'est-à-dire des officiers chargés de regrouper les habitants à la demande des magistrats de la ville. Comme le souligne Jean Mesqui au sujet de l'utilisation de la corvée pour la construction des fortifications de Provins, les travaux confiés à cette « main-d'œuvre non spécialisée » devaient être simples et ne pas demander de connaissances particulières, comme, par exemple, effectuer du terrassement [2491]. Or, de tels chantiers n'étaient pas réalisés chaque année et à Metz, ils étaient plus nombreux à la fin du XV^e^ et au début du XVI^e^ siècle avec les travaux effectués sur le front sud de l'enceinte.

À Metz, les tâches confiées aux corvéables étaient particulièrement harassantes et ingrates. En 1444, ils vidèrent les fossés autour des fortifications, du Champs-Nemmery jusque derrière les Sœurs Repenties, puis jusqu'à la porte Serpenoise[2492]. Les fossés étaient alors de véritables dépotoirs où les habitants jetaient sans retenue toutes sortes de déchets depuis plus d'un siècle. Les « *ordeurs* » et la « *mairde* » s'y étaient donc accumulés. Main-d'œuvre gratuite, les corvéables ne devaient pas toujours mettre de la bonne volonté à l'ouvrage. Toutefois, il faut ici nuancer notre propos. Il semblerait que dans certains cas, les

[2488] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 35.
[2489] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 182.
[2490] AMM EE 30, du 8^e^ au 10^e^ paiement et 48^e^ paiement.
[2491] MESQUI, Jean, 1979, p. 155.
[2492] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 284.

magistrats de l'enceinte aient versé des sommes compensatoires aux corvéables. Plusieurs comptes montrent en effet que la somme de 10 d. par chariot a été accordée aux corvéables qui assuraient le transport de pierres[2493]. D'autres corvéables qui se chargeaient du transport de bois étaient également rétribués 16 d. par chariot en 1494[2494] quand des corvéables à pied recevaient 5 d.[2495]. Le versement de ces sommes reflète la nécessité pour les Gouverneurs des Murs de disposer de transporteurs[2496], notamment en périodes d'épidémies : les magistrats préféraient rétribuer les corvéables proportionnellement en fonction du mode de livraison employé (chariot, charrette, tombereau, etc.) plutôt que de rester sans transporteur.

Les compensations versées aux corvéables semblent apparaître dans des périodes de crises démographiques dues à diverses épidémies ou pendant des périodes de crises de subsistances. En reprenant les travaux de Laurent Litzenburger et en les comparant avec les mentions de dédommagement, il apparaît que celles-ci s'inscrivent dans un contexte de crise démographique. Ainsi, en 1469-1470, les Gouverneurs des Murs versèrent 5 d. pour les transporteurs « *à corvée* » à pied[2497]. Les années précédentes, une épidémie de peste avait ravagé la ville avec un pic en 1466[2498], suivie ensuite pas une année de disette entre 1467 et 1468[2499]. Le nombre d'hommes valides et disponibles pour le transport de matériaux était sans doute insuffisant pour assurer les travaux les années suivantes. Pour motiver les corvéables, le gouvernement urbain avait vraisemblablement pris la décision de les rémunérer. Lorsque les Gouverneurs des Murs attribuèrent 10 d. à chaque transporteur « *à corvée* » en 1479-1480, plusieurs épidémies, dont une importante épidémie de peste, avaient décimé la population messine entre 1472 et 1474. Elles ont été suivies par une période de disette en 1476-1477[2500]. En 1493-1494, les magistrats de l'enceinte versèrent 16 d. par chariot transporté « *à corvée* »[2501]. Pendant cette même année, la ville fit face à une épidémie de peste dont le pic fut atteint pendant l'été 1493[2502]. Les répercussions sur les effectifs de travailleurs et de corvéables ont sans doute été importantes[2503].

[2493] AMM EE 29 (1), 8e paiement.
[2494] AMM CC 616 (11-12).
[2495] AMM EE 28, récapitulatif des travaux.
[2496] Voir 3e partie, chapitre 1, 4.2. « Les manœuvres et les corvéables » et 4e partie, chapitre 1, 1.3.1. « Les charretiers et le transport de pierres assuré par les corvéables » et chapitre 2, 3.2. « Les charretiers et le transport assuré par les corvéables ».
[2497] AMM, EE 28, récapitulatif des travaux.
[2498] VIGNEULLES, Philippe de, 1929, t. II, p. 365-366.
[2499] LITZENBURGER, Laurent, 2011, p. 463 et p. 485.
[2500] *Ibid*., p. 463 et p. 485.
[2501] AMM CC 616 (11-12).
[2502] VIGNEULLES, Philippe de, 1932, t. III, p.299. AUBRION Jean, 1857, p. 331.
[2503] LITZENBURGER, Laurent, 2011, p. 485.

Si à la fin du XV^e^ siècle, ce schéma semblait se reproduire quasiment à chaque fois que la ville devait faire face à des périodes d'épidémies, un tel procédé n'apparaît plus dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs au XVI^e^ siècle, alors que la corvée est toujours utilisée[2504] car les épidémies de peste sont moins récurrentes. Enfin, il faut constater que lorsque les Gouverneurs des Murs rétribuaient les corvéables, ils n'obtenaient pas de sommes pour les « *deffalants* ». C'est donc qu'il n'y en avait pas à ces périodes. Plusieurs explications sont alors envisageables : il est possible que la ville n'autorisât pas le rachat de la corvée pendant les périodes de crises, mais il est également probable que la compensation financière poussait tous les corvéables à travailler pendant ces périodes de crise.

Il est impossible de chiffrer le nombre de corvéables à disposition de la cité messine. À Nantes, à la fin du XIV^e^ siècle, ils étaient mille-cinq-cents au service de la ville[2505], quand à Angers, une centaine d'hommes s'acquittaient quotidiennement de la corvée en 1477[2506]. Il est également complexe de connaître le nombre de villages aux alentours de Metz concernés par la corvée car il n'existe pas de listes dressées pour cela. Seul le document relatif aux « *villes et waignaiges appartenant à ciaulz de Mes que sappartiennet à tailler selonc le huchement de 1404* » retranscrit par Paul de Mardigny ainsi que la carte qu'il a produite peuvent donner quelques pistes[2507]. À titre de comparaison, en 1373, les villages se situant autour de Troyes dans un périmètre de quatre lieues (soit une vingtaine de kilomètres), étaient sujets à la corvée, (soit une quarantaine de villages)[2508]. À Metz, les mentions présentes dans les comptes des Gouverneurs des Murs qui évoquent l'origine des corvéables « *de village* » chargés du transport de certains matériaux sont nombreuses. Une trentaine de localités, qui sont soumises à la corvée, sont présentes dans le document retranscrit par Paul Mardigny en 1855[2509]. Le « *dénombrement des villages et gagnages des environs de Metz* » de 1404 permet de connaître la situation de chacune des localités présentes dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs. Toutefois, ce document date de 1404 alors que les mentions relatives à la corvée ne sont présentes qu'en 1494. Il apparaît qu'en 1404, tous les villages évoqués dans les comptes des Gouverneurs des Murs de 1494 étaient alors sous le contrôle de seigneurs laïcs ou religieux. Si la situation de ces villages a pu évoluer (changement de seigneurs), ils restent donc dans le giron messin. On peut ainsi

[2504] AMM EE 31, EE 32, EE 34 et BNF NAF ms. 22717.
[2505] LE MENÉ, Michel, 1961, vol. 68, p. 385.
[2506] MALLET, Jacques, 1965, p. 254.
[2507] BNF Département des cartes et plans, GE D-17559
[2508] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 36.
[2509] MARDIGNY, Paul de, 1855.

rattacher certains villages à des seigneuries tenues par des Messins. La famille des Heu par exemple revendique une dizaine de ces villages entre le XIV[e] et le XVI[e] siècle pour sa seigneurie d'Ennery[2510].

Le compte des Gouverneurs des Murs de 1494 fournit le nom de plusieurs villages qui procurent des corvéables pour transporter des matériaux destinés à l'enceinte. Deux zones peuvent être mises en évidence. La première se situe au sud de Metz avec notamment le village de Port-sur-Seille. Cela peut s'expliquer par la localisation d'un poste avancé des Sept de la Guerre dans cette localité. De plus, c'est dans cette zone que du bois est également coupé et transporté jusqu'à Metz. Les villages de Port-sur-Seille, Cuvry, Éply, Bouxières-sous-Froidemont, Cheminot, Longeville-lès-Cheminot et Morville-sur-Seille forment un « premier amas » de localités soumises à la corvée pour le transport de bois. Ces villages sont distants de Metz d'environ 25 km, soit approximativement cinq lieues. Les villages qui fournissaient la majorité des corvéables pour les chantiers des fortifications se trouvaient au nord-est de la Moselle. Ils constituent un « second amas ». Les sites les plus éloignés semblent être ceux de Glatigny, à moins d'une quinzaine de kilomètres de Metz, soit environ trois lieues à l'est et celui d'Antilly, à moins d'une douzaine de kilomètres au nord, soit environ deux lieues et demie.

[2510] MERCIER, Pierre-Marie, 2011, p. 6-7. Il s'agit des villages de Charly (1429-1512), Chieulles (1332-XVI[e] siècle), Failly (1293-1584), Malroy (1307-1627), Méy (1288-XVIe siècle), Olgy (1322-1507), Retonféy (1330-1485), Rupigny (1303-1434), Vallières (1284-1423), Nouilly (1367-1413).

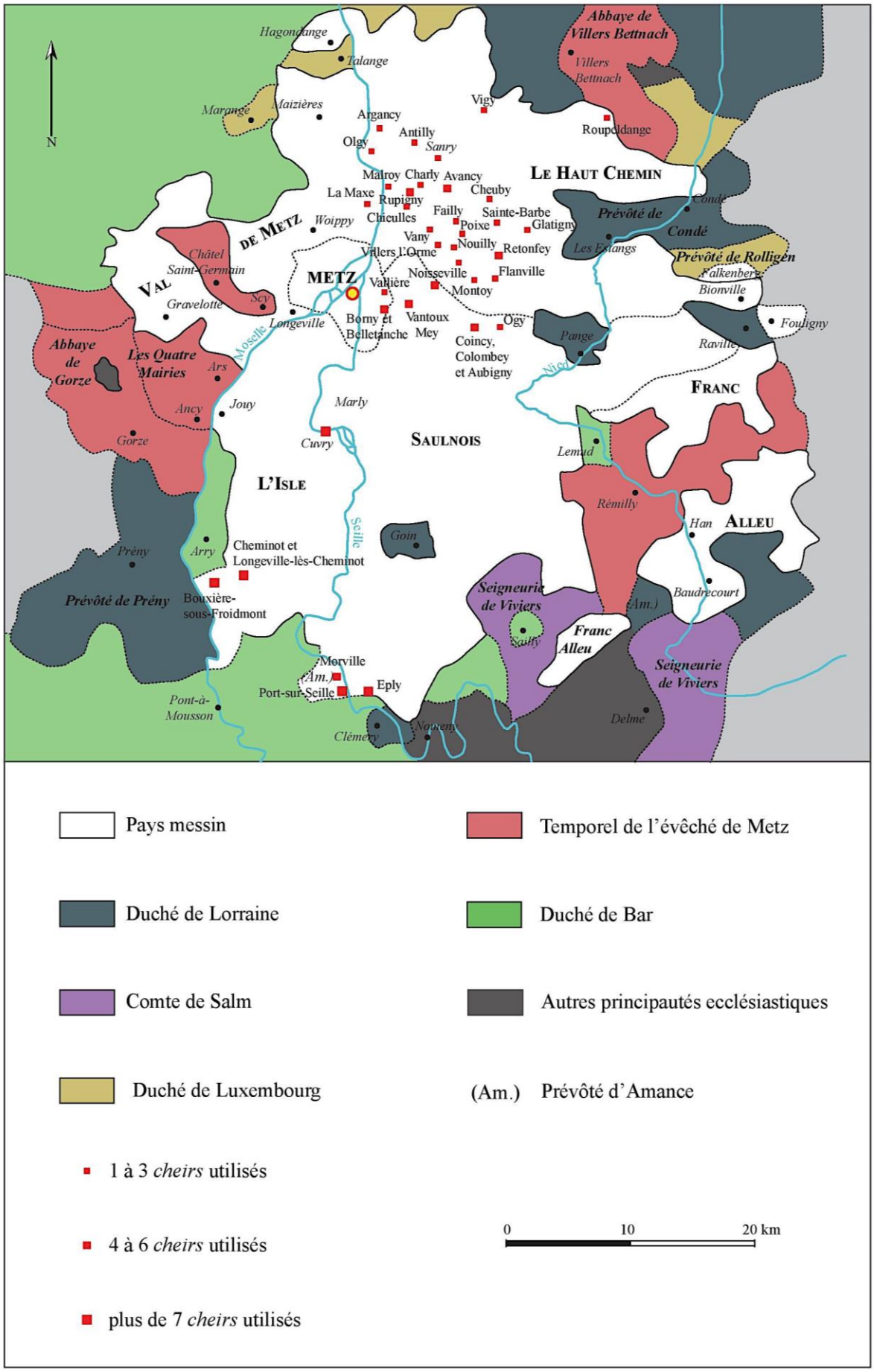


Figure 149 : Localisation des villages qui fournissent des corvéables aux Gouverneurs des Murs en 1494

2.2.4.2.2. Les recettes versées par les « *deffalants* » de la corvée

Devant le refus de certains corvéables de participer à la corvée, les Gouverneurs des Murs acceptaient que des réfractaires paient une somme pour en être exemptés. Ce versement s'effectuait auprès d'un « *bannerot* » et en présence d'un Sept ou d'un Gouverneur des Murs, ou encore d'un magistrat de la ville. Cette pratique était courante dans de nombreuses villes car « le rendement [de la] corvée est médiocre […] n'apportant qu'un très maigre secours » à la construction des fortifications[2511]. Les gouvernements urbains ne renonçaient pas pour autant à la corvée, mais ils autorisaient son rachat, comme c'est notamment le cas à Metz. Les sommes ainsi obtenues alimentaient les caisses de l'administration de l'enceinte pour financer les travaux. Ainsi, en Bretagne, Rennes et Nantes mirent en place ce type de versement. Les fonds étaient directement reversés dans les caisses de l'administration chargée de l'entretien de l'enceinte[2512]. En 1425, cette pratique attestée à Metz dans les comptes du receveur Jean l'Aîné rapporta 59 s. Il s'agissait pour les corvéables d'être exemptés des travaux de reconstruction de la digue de Wadrineau que les Gouverneurs des Murs devaient désormais entretenir[2513].

Dans la comptabilité des Gouverneurs des Murs, les contreparties versées par les « *deffalants* » figuraient alors dans les recettes. Ainsi, en 1491, elles rapportèrent 12 £. 3 s. 1 d.[2514], soit un peu moins de 20% de tous les revenus « *d'autres natures* » perçus à cette date[2515]. En 1503, les « *deffalants* » à la corvée payèrent 72 £. 19 s. 11 d.[2516] ce qui représente plus de 90% des revenus « d'autres natures ». L'année suivante, les gouverneurs reçurent presque le double : 127 £. 6 s.[2517], soit plus de 57% des recettes. Les sommes évoluaient donc en fonction des campagnes de travaux : plus elles étaient importantes, plus le besoin en corvéables l'était également. En 1506, les sommes versées passèrent à 26 £. 8 s. 5 d.[2518], soit plus d'un tiers des recettes « *d'autres natures* » perçues par les magistrats. Par contre, en 1507, aucune somme n'est perçue puisque la corvée n'est pas

[2511] RIGAUDIÈRE, Albert, 1985, p. 37.
[2512] LEGUAY, Jean-Pierre, *Un réseau urbain au Moyen Âge : les villes du duché de Bretagne au XIV^e^ et XV^e^ siècles,* Paris : Malouine, 1981, 406 p.
[2513] AMM CC 5 (3), f° 10r :« *Item ressu du seigneur Wery de Toult lamant le XXI^e^ jour de descembre en ser et fui pour lez deffalant que nont nie esteit a luevre an la venne de Waldrinowe .59 s.* ».
[2514] AMM EE 30, 9^e^ reçu : « *Ressu par la main des bainerat de plussieurs gent qui n'ont mie servi au ouvraiges de la cité et dont lesdi bainerat en ont randus compte en présence dudi Seigneur Françoy le Gronay- 12 £. 3 s. 1 d.* ».
[2515] AMM EE 30, « *Somme montent les devant dis receptes a 62 £. 12 s. 1 d.* ».
[2516] AMM EE 31, 13^e^ et 14^e^ reçus.
[2517] AMM EE 32, 13^e^ reçu.
[2518] BNF NAF ms. 22717, 9^e^ reçu.

attestée dans ce compte. En 1509, une nouvelle campagne de travaux fut menée et les « *deffalants* » à la corvée s'acquittèrent de 33 £. pour ne pas effectuer leur tâche, soit un peu moins de 40% des revenus « *d'autres natures* »[2519]. Ce rachat de la corvée était donc plus ou moins lucratif pour la ville.

À Metz, il est par conséquent impossible de déterminer la somme versée par chaque corvéable pour être exempté de la corvée. Une question subsiste malgré tout : comment pallier la défection des corvéables ? Est-ce finalement rentable pour la ville d'accepter une compensation financière ? Les sommes versées par les « *deffalants* » servaient à l'embauche d'hommes à « tout faire », les « *manowriez* ». Rémunérés, ces ouvriers devaient travailler à la reconstruction de la digue des Pucelles et aux travaux menés sur le Moyen-Pont pour un salaire variant de 12 à 20 d. par jour en 1484[2520]. En 1493, Lorant et Thille, tous deux « *manowriez* », furent payés 25 d. chacun pendant trois jours pour « *nettoyer le petit baile derrière la tour Clowetours et planter plusieurs pieux an chief de la faixennee du Ponthiffroy* »[2521]. Les sommes payées par les « *deffalants* » ne couvraient pas la totalité des salaires. Cependant, pour une moyenne de 15 d. par jour et par « manowriez », un rapide calcul permet d'établir qu'en 1504, avec plus de 127 £. versées pour ne pas effectuer la corvée, il était possible d'embaucher plus de cinq hommes par jour pendant une année. Bien entendu, la plupart des travaux se font à la belle saison, ce qui correspond davantage à l'emploi de sept hommes, tous les jours, du printemps à l'automne.

Le recours à la corvée sur les chantiers des fortifications était une pratique assez répandue que la ville de Metz adopta également pour l'entretien des chemins car elle garantissait une main-d'œuvre considérable pour un coût très faible. L'emploi de la corvée ne fait pas de Metz une exception, mais le fait que la ville dédommageait certains corvéables reste assez surprenant. Toutefois, cette compensation financière peut trouver une explication dans le contexte démographique de l'époque. La ville avait été ravagée par des épidémies de peste. À certaines périodes, il n'y avait pas plus assez de corvéables pour effectuer la basse besogne, ce qui contraignait les Gouverneurs des Murs à attirer ces hommes avec une compensation financière. Enfin, les comptes de l'enceinte montrent qu'il était parfois possible d'échapper à la corvée en s'acquittant d'un dédommagement. Les sommes versées

[2519] AMM EE 34, 11e reçu.
[2520] AMM CC 612 (20), 1er feuillet, 13e paiement.
[2521] AMM CC 616 (11-12), 32e feuillet, 38e paiement.

par les « *deffalants* » représentaient une compensation financière qui intégrait les recettes des Gouverneurs des Murs directement réinvesties dans l'entretien des fortifications. Elle représentait jusqu'à 5% de la totalité des recettes des magistrats en 1503-1504. Qu'elle soit effectuée ou non, la corvée restait donc rentable pour les magistrats de l'enceinte qui en tiraient toujours avantage ou profit.

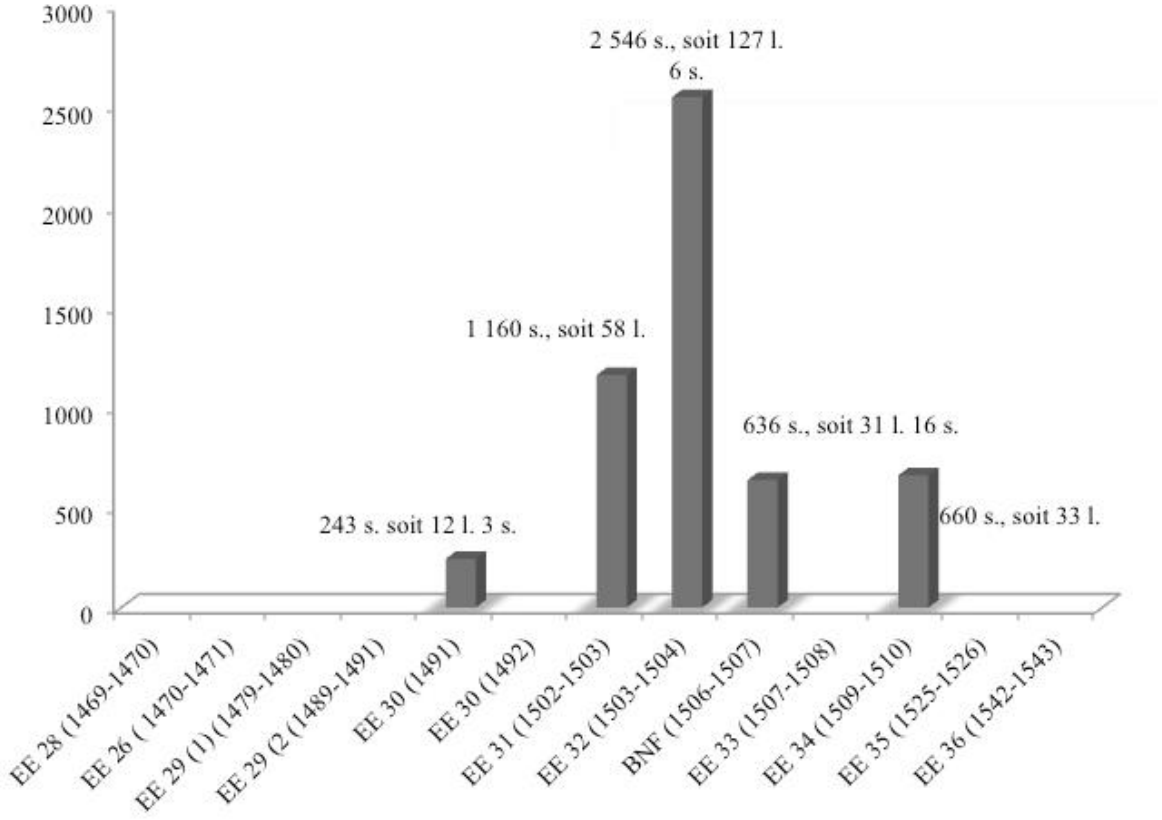


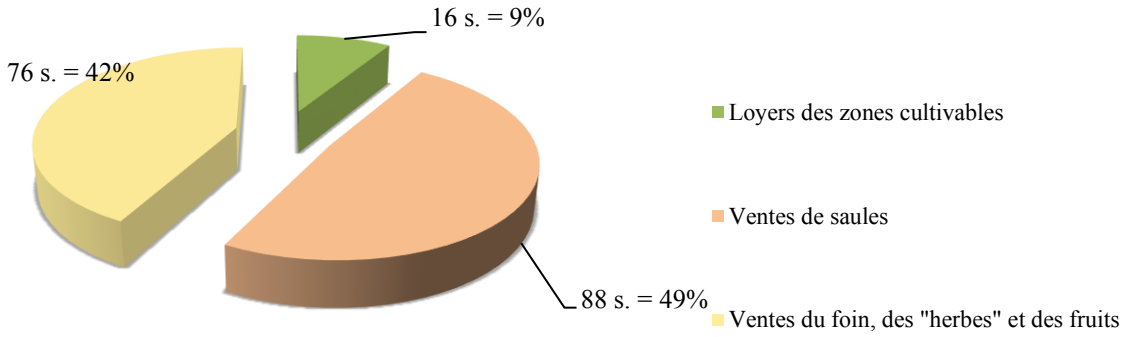
Figure 150 : Sommes versées par les « deffalants « de la corvée dans les comptes des Gouverneurs des Murs entre 1469 et 1543 (exprimées en s.)[2522]

2.2.5. Les proportions annuelles des recettes « d'autres natures » dans les comptes des Gouverneurs des Murs

Les graphiques récapitulatifs qui suivent sont relatifs aux recettes « *d'autres natures* » dans les comptes des Gouverneurs des Murs. Les différentes recettes ne sont pas présentes chaque année, car les contrats évoluaient : certains disparaissaient et d'autres

[2522] Les comptes AMM CC 612 (20) (1484) et CC 616 (11-12) (1494) sont ici exclus car ils ne présentent pas les sommes issues des « *deffalants* » de la corvée. Il n'y a pas eu de corvée à cette date ou cela a été rapporté dans la partie manquante qui doit contenir les locations et les ventes de matériaux.

étaient mis en place. Ainsi, les locations de zones à filer les cordes n'apparaissent pas avant 1525 tandis que la vente de matériaux, notamment le bois, était ponctuelle en fonction du surplus disponible. On constate l'importance des sommes versées pour l'achat de saules. Cette économie était florissante ce qui montre bien l'intérêt pour cet arbuste. Enfin, il faut aussi remarquer l'importance des sommes émanant des « *deffalants* » de la corvée. Cette forme de compensation financière n'était pas négligeable pour le budget des Gouverneurs



des Murs.

Figure 151 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1469-1470 (EE 28) pour les locations et les ventes de matériaux (exprimées en s.)

Les recettes « *d'autres natures* » se montent au total à 9 £.. Le receveur à quant à lui versé 920 £.. Les recettes d'autres natures représentent moins d'1% du budget de l'enceinte.

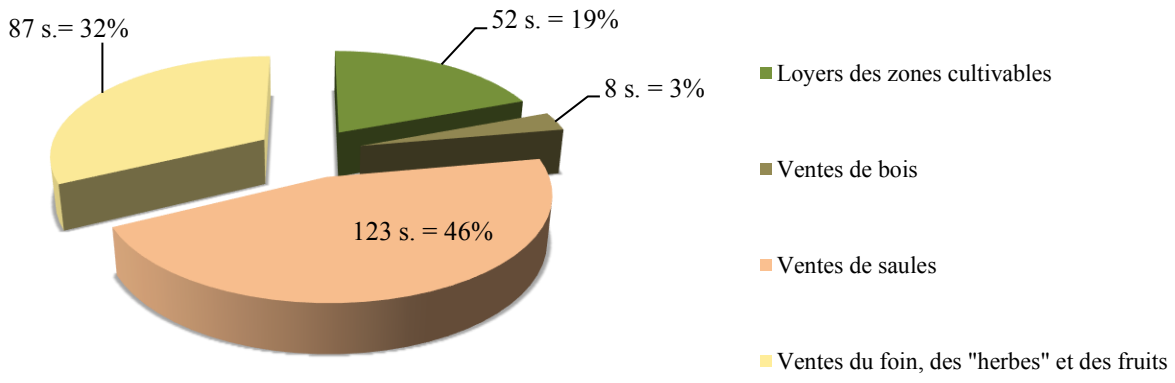


Figure 152 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1470-1471 (EE 26) pour les locations et les ventes de matériaux (exprimées en s.)

Les recettes « *d'autres natures* » se montent au total à 12 £. 5 s. 4 d.. Le receveur à quant à lui versé 500 £.. Les recettes d'autres natures représentent moins de 3% du budget de l'enceinte.

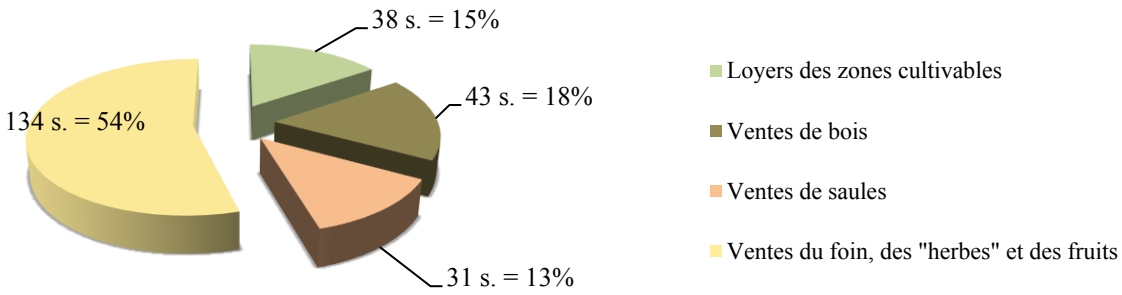


Figure 154 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1479-1480 (EE 29 (1)) pour les locations, les ventes de matériaux (exprimées en s.)

Les recettes « *d'autres natures* » se montent au total à 12 £. 6 s.. Le receveur à quant à lui versé 180 £.. Les recettes « *d'autres natures* » représentent moins de 7% du budget de l'enceinte.

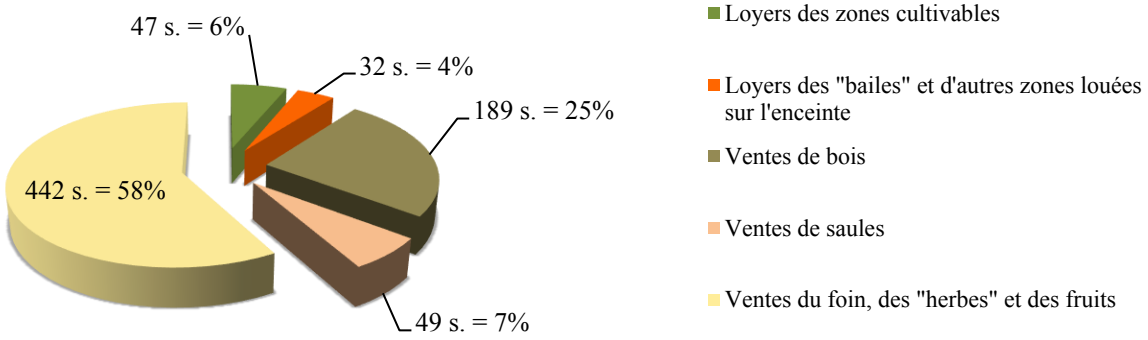


Figure 153 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1489-1490 (EE 29 (2))pour les locations, les ventes de matériaux (exprimées en s.)

Les recettes « *d'autres natures* » se montent au total à 36 £. 18 s.. Le receveur à quant à lui versé 497 £. Les recettes « *d'autres natures* » représentent moins de 8% du budget de l'enceinte.

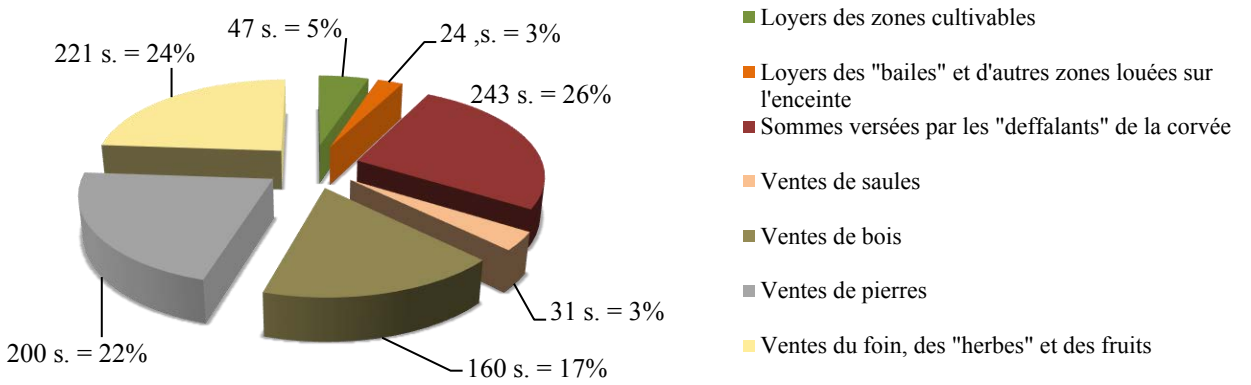


Figure 156 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1491 (EE 30) pour les locations, les ventes de matériaux et par les « deffalants » de la corvée (exprimées en s.)

Les recettes « d'autres natures » se montent au total à 56 £. 6 s. 1 d.. Le receveur à quant à lui versé 684 £.. Les recettes « d'autres natures » représentent moins de 9% du budget de l'enceinte.

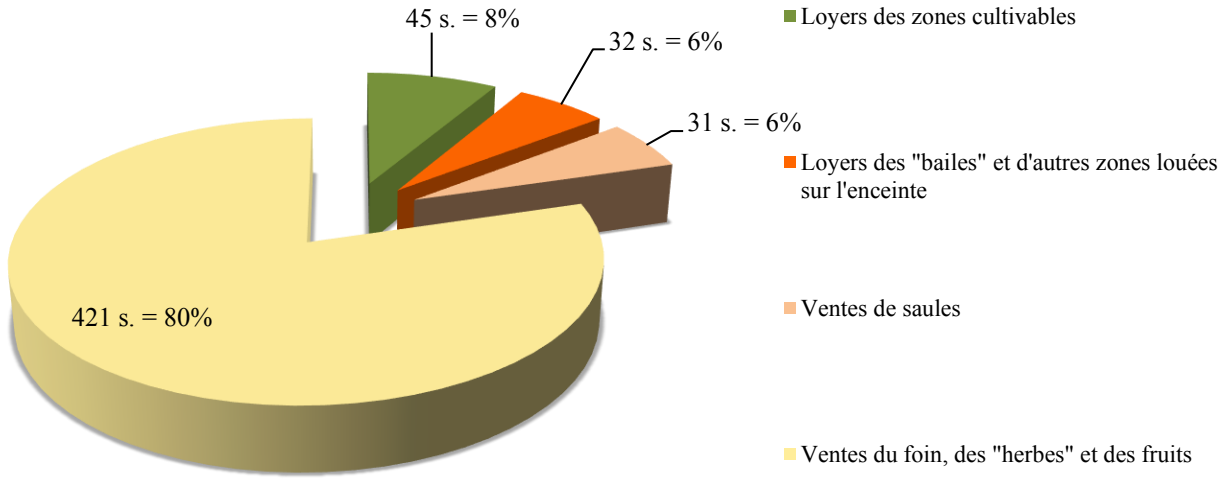


Figure 155 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1492 (EE 30) pour les locations, les ventes de matériaux (exprimées en s.).

Les recettes « *d'autres natures* » se montent au total à 6 £. 9 s.. Il est impossible de connaître le montant versé par le receveur car deux années apparaissent sur ce compte. Le montant connu est celui de 1491.

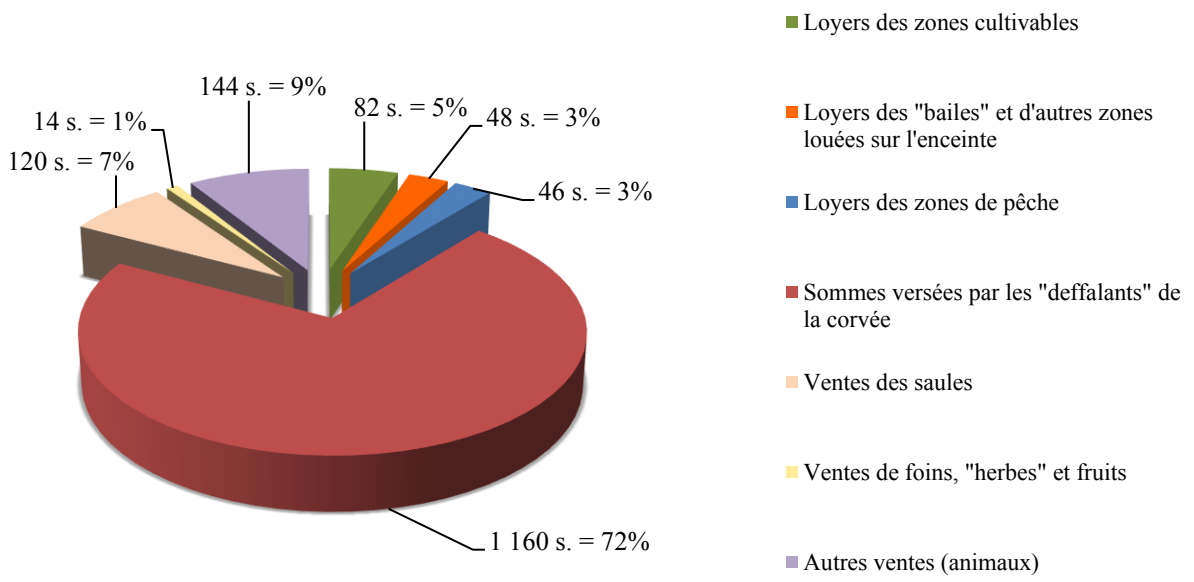


Figure 158 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1502-1503 (EE 31) pour les locations, les ventes de matériaux et par les « deffalants » de la corvée (exprimées en s.)

Les recettes « d'autres natures » se montent au total à 79 £. 9 s. 11 d.. Le receveur à quant à lui versé 1 831 £.. Les recettes « d'autres natures » représentent moins de 5% du budget de l'enceinte.

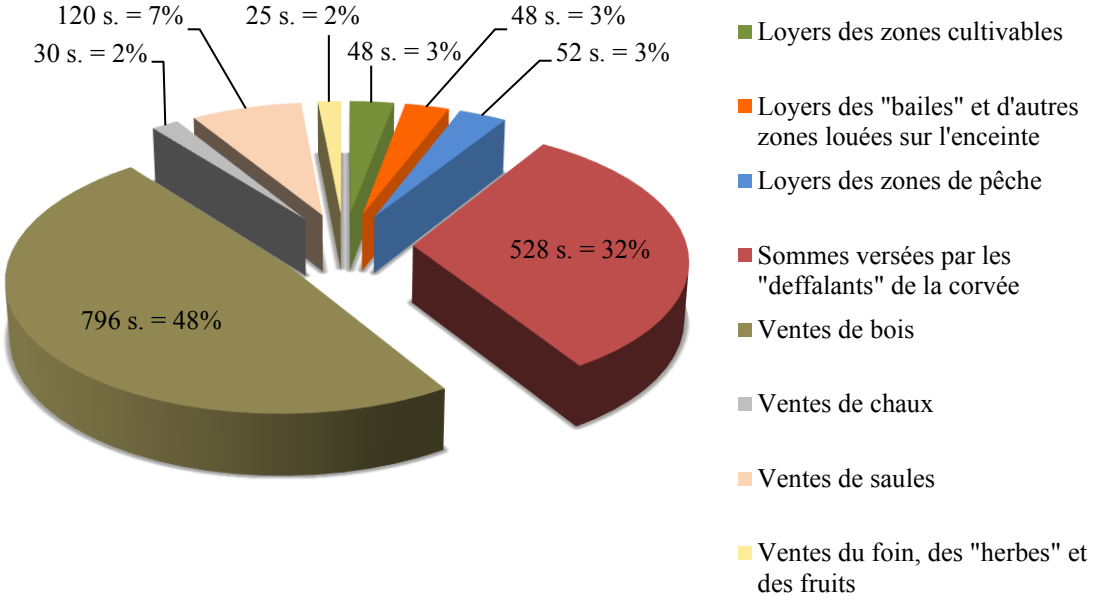


Figure 157 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1503-1504 (EE 32) pour les locations, les ventes de matériaux et par les « deffalants » de la corvée (exprimées en s.)

Les recettes « *d'autres natures* » se montent au total à 219 £. 3 s. 5 d. Le receveur à quant à lui versé 2 566 £.. Les recettes « *d'autres natures* » représentent moins de 9% du budget de l'enceinte.

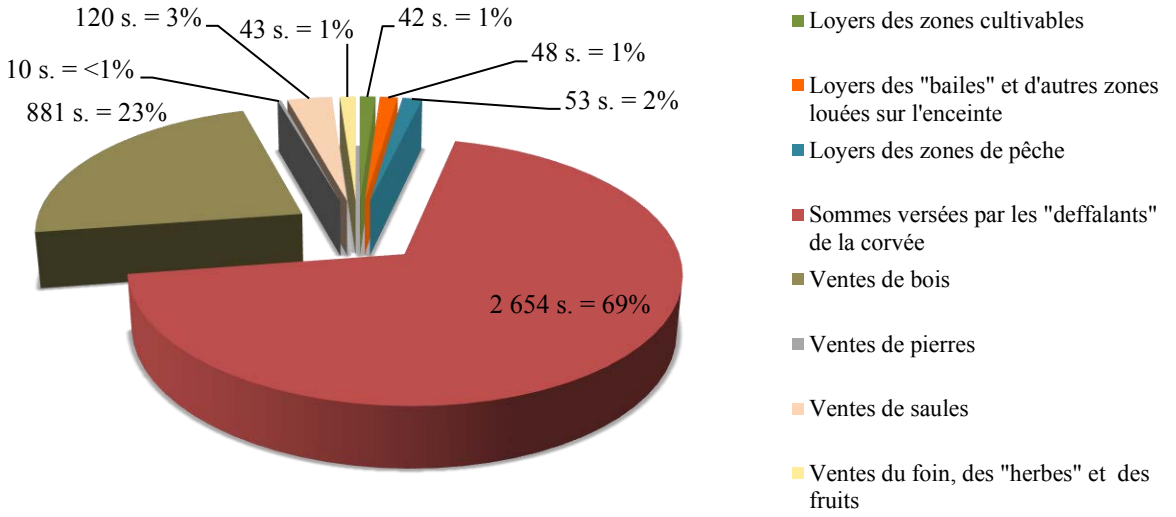


Figure 160 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1506-1507 (BNF NAF ms. 22717) pour les locations, les ventes de matériaux et par les « deffalants » de la corvée (exprimées en s.)

Les recettes « *d'autres natures* » se montent au total à 70 £. 8 s. 11 d.. Le receveur à quant à lui versé 1 724 £.. Les recettes « *d'autres natures* » représentent à peine 4% du budget de l'enceinte.

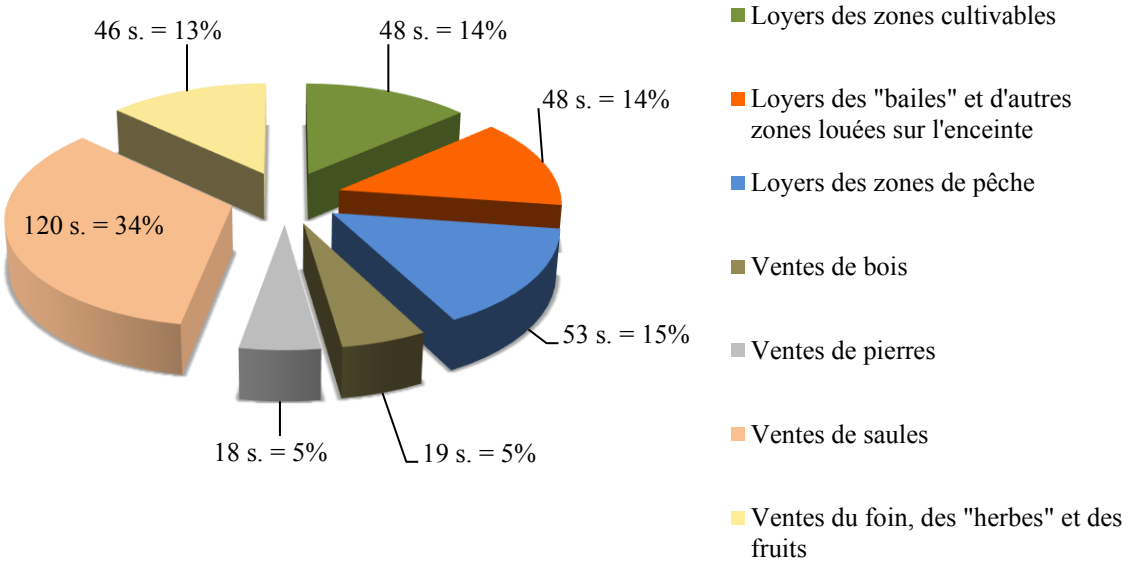


Figure 159 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1507-1508 (EE 33)pour les locations, les ventes de matériaux et par les « deffalants » de la corvée (exprimées en s.)

Les recettes « *d'autres natures* » se montent au total à 17 £. 12 s. 4 d.. Le receveur à quant à lui versé 1 354 £.. Les recettes « *d'autres natures* » représentent moins de 2% du budget de l'enceinte.

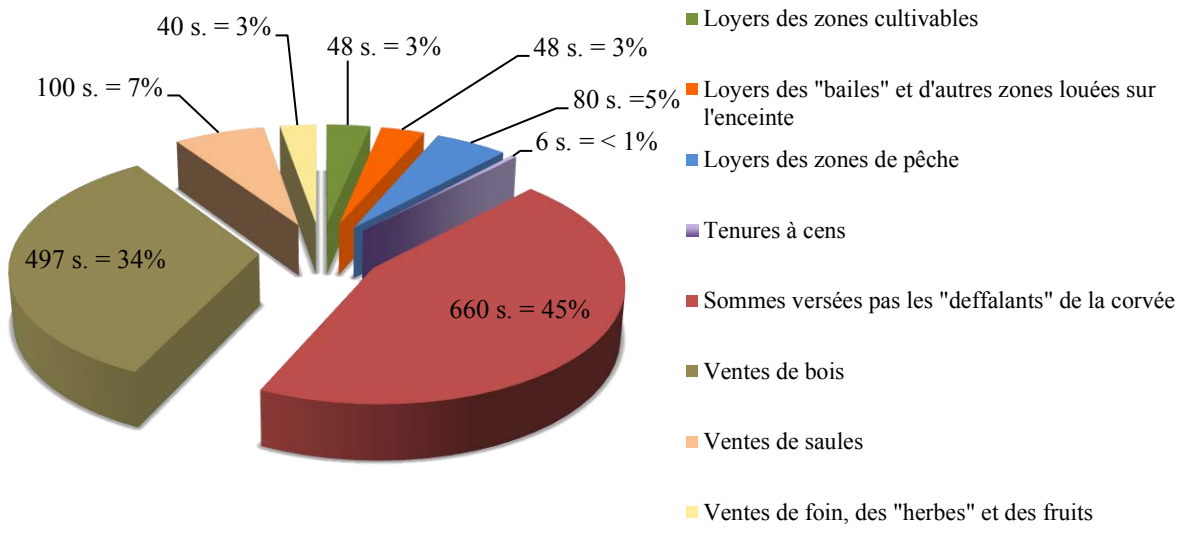


Figure 162 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1509-1510 (EE 34) pour les locations, les tenures à cens, les ventes de matériaux et par les « deffalants » de la corvée (exprimées en s.).

Les recettes « *d'autres natures* » se montent au total à 84 £. 11 s.. Le receveur à quant à lui versé 2 249 £.. Les recettes « *d'autres natures* » représentent moins de 4% du budget de l'enceinte.

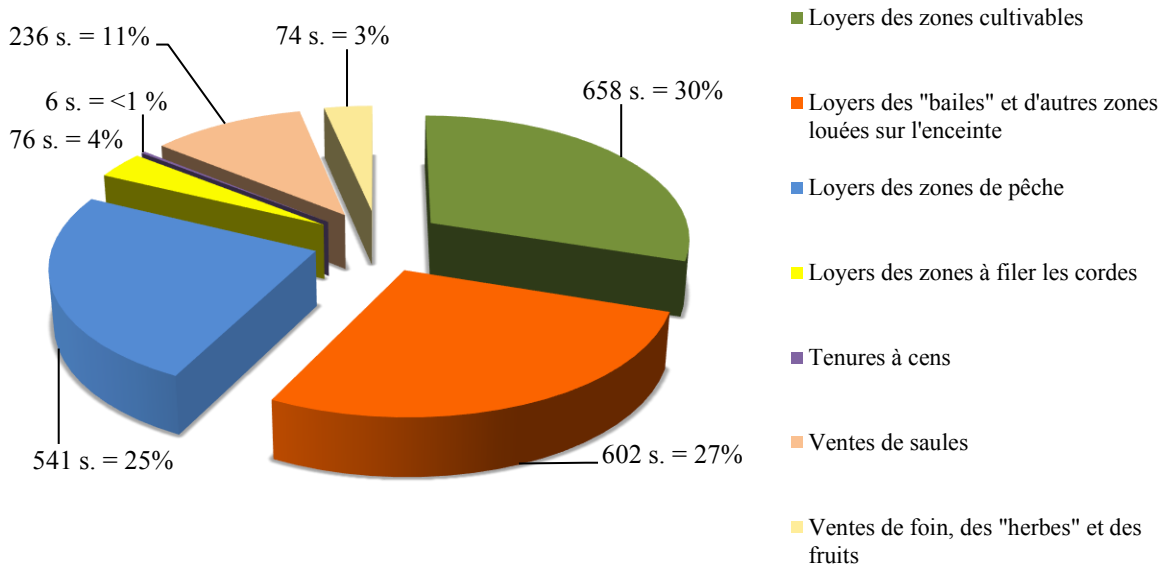


Figure 161 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1525-1526 (EE 35) pour les locations, les tenures à cens, les ventes de matériaux (exprimées en s.)

Les recettes « *d'autres natures* » se montent au total à 86 £. 17 s.. Le receveur à quant à lui versé 1 546 £.. Les recettes « *d'autres natures* » représentent moins de 6% du budget de l'enceinte.

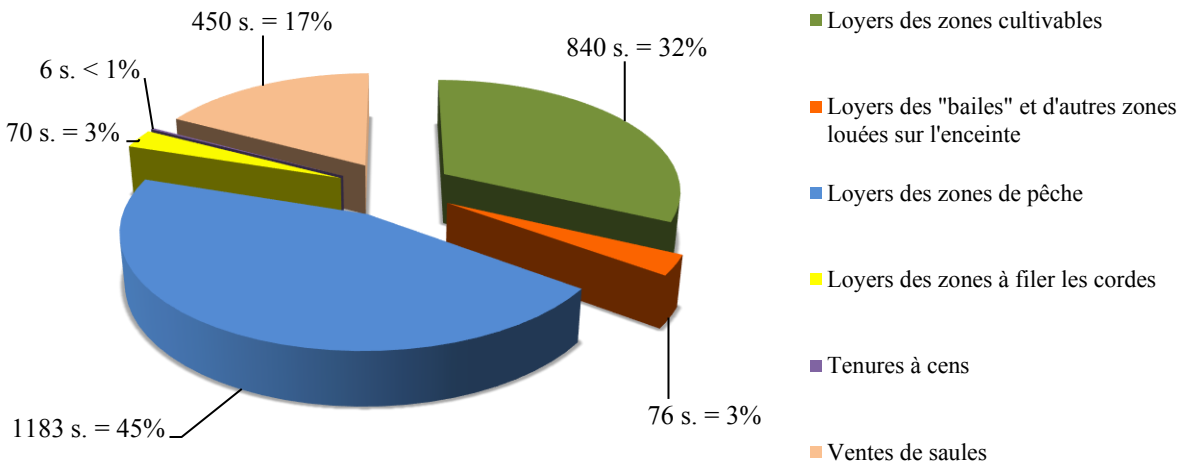


Figure 163 : Sommes versées aux Gouverneurs des Murs en 1542-1543 (EE 36) pour les locations, les tenures à cens, les ventes de matériaux (exprimées en s.)

Les recettes « d'autres natures » se montent au total à 122 £. 16 s.. Le receveur à quant à lui versé 2 023 l.. Les recettes « d'autres natures » représentent à peine de 6% du budget de l'enceinte.

CONCLUSION DU CHAPITRE

Entre le XII^e^ et le XIII^e^ siècle, trouver des revenus destinés à l'agrandissement et à l'entretien des fortifications urbaines n'a pas été évident pour le gouvernement de la ville. Le prélèvement d'une dîme sur les legs testamentaires exigée de l'ensemble des habitants, puis la tentative d'imposer le clergé, ont donné lieu à plusieurs révoltes. Finalement, en 1226, sous la pression des bourgeois, les clercs finirent par participer à cet effort financier. De telles difficultés liées à l'instauration d'un « budget » pour les fortifications sont observables dans de nombreuses villes, où, bien que les membres du clergé aient bénéficié de la protection de l'enceinte, ils refusèrent longtemps de participer à l'effort financier pour sa construction et son entretien. Aux XIII^e^ et XIV^e^ siècles, les recettes de Metz étaient au plus bas. L'imposition directe ne suffisait plus à financer l'ensemble des frais de fonctionnement de la cité et notamment les dépenses liées à l'embauche de mercenaires. Pour faire face, le gouvernement urbain s'endetta auprès de bourgeois fortunés, mais surtout auprès des établissements religieux comme l'hôpital Saint-Nicolas. La ville afferma alors de nombreux droits et péages pour obtenir rapidement des fonds. Cette solution fut d'un bref secours car, rapidement, l'argent vint encore à manquer. Comme de nombreuses cités à

l'époque, Metz finit par opter au XIV^e^ siècle pour un système d'imposition indirecte sur l'ensemble des produits et des biens de consommation. La « *maltôte* » permit alors de renflouer les recettes de la ville et contribua à la poursuite des travaux sur l'enceinte et au maintien de l'investissement défensif, car les Sept de la Maltôte, institués pour veiller à la levée de cet impôt, réglaient directement les dépenses des Sept des Murs et des Sept de la Guerre.

Au XV^e^ siècle, l'organisation progressive d'une comptabilité entièrement dédiée à l'entretien des fortifications atteste que les pouvoirs urbains messins souhaitaient une meilleure gestion des dépenses de l'enceinte. Les comptes des Gouverneurs des Murs montrent que cette administration était placée sous les ordres des Sept des Murs et qu'ils disposaient de plusieurs sources de revenus pour financer les travaux. Leur budget provenait des recettes de la ville redistribuées par le receveur, mais aussi des locations sur l'enceinte ou des ventes de matériaux appartenant aux Gouverneurs des Murs. La rédaction des comptes était complexe car elle nécessitait de disposer de l'ensemble des comptes rendus rédigés par le clerc/greffier qui était chargé de comptabiliser au quotidien les dépenses des chantiers. Ces rapports étaient ensuite remis au receveur qui procédait aux versements des salaires des artisans. Seuls deux exemplaires partiels de ces comptes rendus ont été conservés et permettent de mettre en évidence ce procédé pour les années 1484 et 1494. La majorité des comptes des Gouverneurs des Murs, tels que nous les connaissons, se compose d'une version allégée de l'ensemble de ces comptes rendus auxquels ont été ajoutées les recettes des magistrats (locations, ventes de matériaux, sommes des « *deffalants* » de la corvée) et les versements du receveur. Si c'est cette version qui a été conservée, c'est sans doute parce que l'exercice comptable était complet et qu'elle permettait de vérifier aisément la comptabilité de cette administration.

En utilisant les comptes des Gouverneurs des Murs et ceux du receveur, il est possible d'établir le montant des sommes utilisées par les magistrats des fortifications de 1408 à 1552, voire jusqu'en 1556. C'est une période assez longue au cours de laquelle l'administration de l'enceinte, créée dans la première moitié du XIV^e^ siècle, occupa une place de plus en plus importante au sein des finances de la ville. Toutefois, les sommes versées pour l'entretien des fortifications restèrent largement tributaires du contexte économique et politique. En temps de guerre, faute de pouvoir effectuer des travaux sur l'enceinte, le gouvernement urbain répartissait son budget en priorité vers l'embauche de mercenaires car la ville ne disposait pas d'une véritable armée. Les dépenses des Sept de la Guerre augmentaient aussi

pendant ces périodes, probablement au détriment de celles des Gouverneurs des Murs. Un tel procédé était tout à fait logique puisqu'en temps de guerre, les villes favorisaient leur sécurité. L'heure n'était plus aux travaux sur l'enceinte, mais à la guerre ou à la négociation avec l'ennemi. Les magistrats de l'enceinte ne devraient donc jouer aucun rôle pendant les périodes de crises. Toutefois, nombre d'entre eux occupaient des postes dans le gouvernement messin et particulièrement en tant que Sept de la Guerre. C'est cette double fonction qui explique vraisemblablement la facilité avec laquelle les pouvoirs urbains pouvaient faire fluctuer le budget de l'enceinte à la baisse sans se heurter au refus ou au mécontentement des Gouverneurs des Murs.

Si la guerre avait des conséquences immédiates sur l'évolution à la baisse du budget de l'enceinte, à plus long terme, elle était aussi le moteur des innovations et donc, de l'augmentation des sommes allouées aux fortifications. Ainsi, à la fin du XV^{e} siècle, après les nombreuses menaces et attaques des Lorrains sur la ville, les magistrats de l'enceinte lancèrent plusieurs campagnes de travaux pour améliorer les fortifications face aux progrès de l'artillerie. Les recettes versées aux Gouverneurs des Murs par le receveur de la ville prenaient alors davantage d'importance dans les finances urbaines. La ville investissait pour sa sécurité en modernisant son enceinte. Les campagnes de travaux menées au XVI^{e} siècle poursuivaient cet objectif. Les montants alloués par la cité étaient plus importants pour répondre aux chantiers initiés sur le font sud avec le renforcement de la porte Serpenoise ou au niveau de la porte des Allemands avec les travaux dirigés par Philippe III Desch entre 1526 et 1531. Le budget de l'enceinte représenta alors jusqu'à un tiers des recettes et des dépenses municipales. Pourtant, bien que certaines sommes soient élevées, il ne faut pas considérer que l'entretien des fortifications était un poids pour la ville. Il s'agissait davantage d'un investissement à long terme qui permettait à la cité de se sentir à l'abri derrière une enceinte imposante et résistante. Ce sentiment était partagé à la même époque par de nombreuses villes qui firent le choix d'améliorer leurs fortifications. Cela avait un coût, mais il n'était pas forcément mal vécu par le gouvernement urbain. Cela est d'autant plus vrai à Metz où les magistrats pouvaient faire fluctuer ces sommes en fonction du contexte.

Le fardeau permanent correspond davantage à l'embauche de mercenaires et non à l'entretien de l'enceinte. Ce sont les soldes de ces militaires qui représentèrent un coût si lourd pour les finances urbaines. Bien sûr, ces dépenses entraient dans le cadre de l'investissement défensif consenti par la ville, mais ces sommes étaient versées à « fond

perdu » puisqu'il fallait sans cesse payer. Les mercenaires restaient au service de la ville tant que celle-ci les rémunérait, mais lorsqu'elle les congédiait, ils pouvaient rejoindre les ennemis des Messins. Dans ce contexte, le gouvernement rétribua des mercenaires continuellement, même en temps de paix, pour s'assurer de leur fidélité et se prémunir des changements de camps intempestifs. Tout ceci avait évidemment un coût et l'embauche de mercenaires représenta le premier poste de dépenses de la ville pendant le XV^{e} siècle. En temps de guerre, la hausse du nombre de mercenaires au service de la cité contribuait aussi à faire diminuer le budget réservé aux Gouverneurs des Murs, mais là aussi, c'était une question de priorité.

La comparaison des sommes allouées aux mercenaires et aux Gouverneurs des Murs reflète donc le contexte politique de l'époque. Lorsque ces sommes sont mises en perspective avec les recettes et les dépenses de la ville, leurs poids sur les finances urbaines apparaissent, tout comme celui lié à l'embauche des mercenaires. Sans armée digne de ce nom, puisque les Messins refusaient de se battre, la ville dilapidait une partie de son budget dans les soldes des mercenaires. Cela correspond à autant d'argent « perdu » qui aurait pu être investi différemment, du moins quand la ville n'était pas en guerre. Si ces deniers avaient complété les recettes des Gouverneurs des Murs, leurs possibilités de travaux auraient été plus importantes et les travaux sur l'enceinte sans doute beaucoup plus nombreux en temps de paix.

Outre les recettes des Gouverneurs des Murs, les soldes des mercenaires et les dépenses des Sept de la Guerre, l'investissement défensif consenti par la ville était aussi complété par la mise en place d'un guet et de la garde des portes. L'embauche et l'entraînement de soldats spécialisés dans le maniement de certaines armes à feu ou de jet complétaient également le système défensif. Il n'y a pas de réel intérêt à comparer, comme cela a été fait, les sommes versées pour le guet et celles accordées aux Gouverneurs des Murs par rapport à celles destinées aux mercenaires ou aux Sept de la Guerre. Si les fluctuations des versements liés à la garde de la ville sont, comme l'embauche de mercenaires, un bon indicateur du contexte politique de l'époque, les sommes octroyées pour le guet n'entravent pas les travaux sur les fortifications car elles sont généralement trop faibles pour cela. De plus, il s'agit d'une utilisation de l'enceinte et à ce titre, les deux sont liées. La « *visitation* »

des fortifications de 1465 le confirme, car en plus de l'état général de l'enceinte, les magistrats ont inscrit, sur le même document, la répartition du guet[2523].

Les recettes des Gouverneurs des Murs ne sont pas uniquement composées de versements réguliers du receveur de la ville, bien que ceux-ci aient constitué la majorité du budget de l'enceinte. L'analyse de la comptabilité des magistrats de la fortification montre que ceux-ci avaient d'autres rentrées d'argent qui n'apparaissent pas dans les comptes du receveur. Celles-ci sont rapportées au début de chaque compte à l'exception de ceux de 1463-1464[2524], 1484 et 1494[2525] qui ne montrent pas de telles informations. La nature de ces recettes indique que les magistrats de l'enceinte pouvaient mettre en location des terrains longeant l'enceinte. Les loyers de ces parcelles étaient basés sur leurs rendements et leur emplacement. Les magistrats pouvaient également mettre en location des tours de l'enceinte en tant qu'habitations, mais aussi des portions d'édifices publics à l'image des voûtes des latrines de Saint-Vincent appuyées sur l'enceinte, très prisées par les cordiers pour y stocker les cordages en hiver. Le versement de tous ces loyers procurait des revenus réguliers aux Gouverneurs des Murs, mais ils restaient faibles par rapport aux sommes versées par le receveur. Si la mise en location de ces zones reste rentable, elle peut aussi témoigner d'une faiblesse dans le système de l'entretien de l'enceinte. Faute de pouvoir intervenir sur tout le tracé, les Gouverneurs des Murs auraient préféré y placer des particuliers en leur accordant des locations et en leur imposant en contrepartie d'entretenir la zone. Si la tenure à cens était beaucoup moins répandue dans la comptabilité de l'enceinte, c'est qu'elle ne semblait pas être assez intéressante pour les magistrats qui lui préfèrent largement le système de location. Quant à la vente de consommables (fruits, foins, saules) ou de matériaux (pierres, bois, chaux en surplus des chantiers de l'enceinte), elle montrait là aussi une volonté de rentabilité. Il fallait qu'un maximum de recettes intègre le budget des Gouverneurs des Murs. Pour cela, les magistrats acceptaient la mise en place d'une compensation financière en leur faveur lorsque des corvéables refusaient d'effectuer la corvée. Si la pratique n'est pas nouvelle et

[2523] ADM 7F59 (1465, « *visitation* » de Jeoffroy II de Warize), f° 6r à 8r.
[2524] Il ne s'agit pas d'un manque car le document est complet. À cette date il n'y a aucune location, aucune vente de matériaux ni aucun cens. Il n'y a également aucune trace de somme relative aux « *deffalants* » de la corvée.
[2525] Le compte de 1484 et celui de 1494 ne présentent que les paiements car ils s'apparentent à un compte rendu du clerc/greffier présent sur les chantiers. Cela tend à montrer qu'à l'exception de ces deux comptes, tous les autres sont le résultat d'un exercice comptable avec les recettes et les dépenses des magistrats. Les comptes de 1484 et 1494 sont davantage des comptes « de terrain » qui servent de base à la rédaction de l'exercice comptable final.

même attestée dans de nombreuses villes, elle montre là aussi la volonté des Gouverneurs des Murs de rentabiliser la corvée même lorsqu'elle n'est pas effectuée.